UNIVERSITÉ DE PARIS — FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

HABITAT RURAL ET STRUCTURES AGRAIRES EN BASSE PROVENCE

THÈSE PRINCIPALE POUR LE DOCTORAT ÈS-LETTRES
présentée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines
de l'Université de Paris

PAR

Roger LIVET

Agrégé de Géographie
Ancien élève de l'École Nationale Supérieure de Saint-Cloud

1962

Ouvrage publié avec le concours du Ministère de l'Éducation Nationale
de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-Marseille

UNIVERSITÉ DE PARIS — FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

HABITAT RURAL ET STRUCTURES AGRAIRES EN BASSE PROVENCE

THÈSE PRINCIPALE POUR LE DOCTORAT ÈS-LETTRES
présentée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines
de l'Université de Paris

PAR

Roger LIVET

Agrégé de Géographie
Ancien élève de l'École Nationale Supérieure de Saint-Cloud

Ouvrage publié avec le concours du Ministère de l'Éducation Nationale
de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-Marseille

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

A ma femme.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41538124_0032

PRÉFACE

Un travail qui concerne la Provence doit évidemment beaucoup aux encouragements et aux suggestions des Provençaux d'origine ou d'adoption.

C'est à l'équipe aixoise que nous sommes le plus redevable. Nos remerciements iront d'abord à M. le doyen BÉNÉVENT dont l'attitude amicale a souvent contribué à nous faire persévérer dans une voie hérissée de difficultés. Plus encore, nous les adresserons à M. ISNARD, cet excellent connaisseur des sociétés méditerranéennes. C'est à lui que nous avons soumis nos premiers travaux. C'est lui qui les accueillis avec l'amabilité et la chaleur qu'il sait mettre en toutes choses, qui les a publiés dans ses Bulletins et ses Annales, qui nous a encouragé à les poursuivre, enfin qui nous a ouvert les portes de l'enseignement supérieur, en nous accueillant à la Faculté des Lettres comme son assistant, puis son chef de travaux. Enfin M. POUQUET nous a permis d'utiliser son laboratoire de sédimentologie et y a fait analyser les nombreux échantillons pédologiques que nous n'avons cessé de lui apporter. Ses commentaires et ses conversations ont toujours été fructueux.

Les historiens aixois ont droit eux aussi à notre reconnaissance. M. le doyen PALANQUE, M. BENOIT et son collaborateur M. AMBARD, nous ont donné, à des moments divers de notre recherche, de précieux conseils. Mais c'est probablement M. DUBY qui, de tous s'est le plus longuement intéressé à ces problèmes. Sa vaste culture médiévale, les recherches qu'il n'a cessé de conduire sur les sociétés rurales du Mâconnais, puis de la Provence, l'incitaient à suivre de près les prospections historiques qui nous avions entreprises. Dans ce domaine il a été pour nous le meilleur des guides et le plus amical des critiques. Cependant, nos investigations nous ont poussé du côté de la linguistique et c'est à M. ROSTAING que nous avons demandé conseil, de l'histoire du droit, à propos de laquelle nous avons consulté M. AUBENAS, enfin de la botanique, et c'est à M. MOLINIER, de la Faculté des Sciences de Marseille que nous sommes redevable.

Ces jalons posés, ces bases assurées, nombreux sont les personnalités, les chercheurs, les administrateurs auxquels nous nous sommes adressé.

Payons d'abord notre tribut aux archivistes. A Marseille, M. VILLARD, archiviste en chef, M. BARATIER, archiviste adjoint, nous ont guidé, conseillé à maintes reprises. Il en a été de même à Aix de M. ROUX, conservateur du dépôt d'archives et de la bibliothèque du musée Arbaud. Mais il nous a fallu également recourir aux bons services de M. LETRAIT à Draguignan, comme de M. de FONT-RÉAULX à Avignon et de M^lle^ MEJEAN à Arles. Enfin les rayons et les armoires de la bibliothèque Méjanes d'Aix nous sont devenus familiers grâce à la complaisance de M. BRUNO-DURAND et de M^lle^ de KERVERSAU. En plus de ces recherches d'archives, notons les correspondances suggestives que nous avons échangées avec M. DURBEC à Paris, M. MIELLY à Noves, M. LAYET à Toulon.

Les sondages historiques effectués, restait, pour l'essentiel, à s'engager dans la documentation contemporaine. Nous avons passé de nombreuses journées à consulter, à copier, à dépouiller les documents cadastraux anciens et récents; que ce soit à Marseille, dans les services dirigés par M. SIMON, à Toulon, à Draguignan, à Avignon, nous avons partout rencontré la même compréhension, la même serviabilité. Ces attitudes ont énormément facilité notre travail.

Il en a été de même lorsque nous avons pénétré à Marseille dans les bureaux de l'Institut National de la Statistique Economique (I.N.S.E.) où M. CARRÈRE nous a

toujours accueilli avec la plus grande amabilité et nous a largement ouvert ses archives. Les directions départementales des Services agricoles ont fait preuve d'une complaisance analogue. A Avignon comme à Draguignan, nos visites et nos demandes de renseignements, si nombreuses soient-elles, n'ont jamais paru lasser la patience de ces administrations. Mais c'est aux Marseillais que je suis le plus redevable. L'équipe, dirigée par M. CLAVE, et parmi laquelle je tiens particulièrement à remercier M. ROGER, aujourd'hui à Paris, M. BONNET, parti dans la direction de Madrid, M. PRADON, m'a rendu les plus grands services.

A Aix, je suis largement redevable à M. JOURDAN, directeur de la météorologie du Sud-Est, qui a mis très obligeamment ses collaborateurs et ses archives à ma disposition.

Cependant les renseignements les plus précieux, parce que les plus précis et les plus directs, ont été recueillis au cours d'innombrables enquêtes à travers la campagne et les exploitations provençales. Partout, toujours, quelle que soit l'heure et la saison, j'ai été reçu de la façon la plus cordiale. Dieu sait pourtant si j'ai pu paraître importun ou indiscret. L'empressement qu'on a mis a satisfaire ma curiosité n'a d'égal que l'intérêt que les exploitants eux-mêmes ont pris à ces interrogations. Le tempérament provençal s'y est révélé tout entier avec son individualisme profond, sa ténacité, son dynamisme, son ouverture à la nouveauté, fut-elle étrangère, son opportunisme, mais aussi sa générosité et son sentiment inné de la grande solidarité paysanne qui s'exprime souvent par une familiarité spontanée. Parmi tous ceux qui m'ont aidé, j'ai plaisir à me souvenir, aux environs d'Aix, de MM. MARIEN à la Calade, Louis OLLIVIER à Pertuis, ARTAUD et MANELLI à Berre, SABATIER à Cucuron, REY et MIALLET en Crau, FOUILLAND en Camargue, GINOUX à Châteaurenard; dans le Var, ce sont les services de MM. PEYRAUD au domaine Tempier, PAUL à la Cayolle, PICHAUD à Ollioules, MARSEILLE à Carqueiranne, qui n'ont été les plus précieux. Enfin une mention spéciale doit être accordée à MM. DENOY directeur de l'école du Merle, GREFFIER, ingénieur agronome, ainsi qu'aux directeurs techniques des domaines de Calissane et de Boisviel. Pour être complet, il faudrait ajouter à cette liste déjà longue les directeurs et secrétaires des coopératives ou des C.U.M.A., les sociétaires des C.E.T.A., les secrétaires de mairie, les experts agricoles, que j'ai consulté ou avec qui j'ai eu des conversations fructueuses. Mais malgré mes efforts, il est bien certain que j'oublie bon nombre de ces collaborateurs bénévoles. Que tous ceux que j'ai omis de mentionner sachent combien je leur suis reconnaissant. Au cours de ces conversations à travers champs, où nous marchions dans la boue des canaux d'arrosage, fouettés par les rafales du mistral ou rôtis par le soleil de juillet, ils m'ont tous lentement appris par delà le détail des techniques agricoles ou de l'économie rurale, combien cette Provence était belle et combien les paysans qui en vivent et la font vivre, méritaient qu'on leur rende un légitime hommage.

Enfin nos remerciements iront aux maîtres parisiens qui m'ont aidé à penser et à organiser cet ouvrage. Leurs suggestions, leurs critiques, leurs exigences, m'ont été d'un très grand secours.

Monsieur BIROT m'a conseillé dès le début lorsque je lui ai fait part de mes intentions d'effectuer des études de micro-climat. C'est en partie grâce à lui que j'ai mis au point des techniques de météorologie comparée qui m'ont paru fructueuses.

Mais c'est en définitive à M. Pierre GEORGE que je suis le plus redevable. Il a accueilli le franc-tireur que j'étais avec sa simplicité et sa cordialité habituelles. Il m'a constamment encouragé, tout en soulignant de façon pertinente les maladresses que je pouvait commettre. Ce faisant, il n'a pas cessé d'avoir l'attitude la plus scrupuleusement impartiale, veillant à ne jamais imposer son optique personnelle, provoquant la discussion, abandonnant de bonne grâce celles de ses objections qui lui paraissaient mal fondées. Qu'il soit remercié bien vivement des leçons de lucidité, de compréhension, de probité, qu'au cours de ce long et lent dialogue qu'est la préparation d'une thèse, il n'a jamais cessé de me donner.

Notons pour terminer que l'Institut Géographique National a bien voulu nous accorder l'autorisation de reproduire un certain nombre de photographies aériennes, et qu'enfin cette thèse n'aurait pu être imprimée sans l'appui de secours financiers extérieurs : ceux du Ministère de l'Education Nationale et de l'Université d'Aix-Marseille. Nous leur en sommes bien sincèrement reconnaissant.

INTRODUCTION

L'origine de cet ouvrage, c'est un dépaysement. Voici déjà quelques lustres, un jeune professeur de géographie d'origine bourguignonne fut, sur sa demande, muté à Aix-en-Provence. On lui avait affirmé qu'Aix était une ville agréable, et il avait envie de voir du pays. Dès son arrivée, en plus de la découverte des paysages, de la lumière, des hommes méditerranéens, il fut frappé par tout ce que les structures provençales avaient pour lui d'original, voire d'insolite. C'était pour ce géographe, familiarisé avec le monde septentrional, une découverte de tous les instants. Les cultures et leur répartition, les travaux agricoles, le rythme saisonnier et journalier des labeurs, les sites d'habitat, l'allure des bâtiments, les techniques de leur construction, la forme et la répartition des parcelles, en un mot le monde rural tout entier s'organisait selon des modalités complètement différentes de celles qu'il connaissait ou qu'on lui avait décrites. Piqué par la curiosité, il rouvrit ses classiques, fréquenta les bibliothèques locales, interrogea les érudits. Il eut la surprise de constater que si les traits les plus pittoresques de cet ensemble géographique avaient été souvent évoqués, nul n'avait tenté d'en proposer une explication satisfaisante. Cette Provence, si riche en éléments nouveaux, avait certes fourni la matière à d'innombrables évocations poétiques, romanesques, musicales même. Mais cette littérature foisonnante masquait aimablement une énorme lacune. La thèse de Pierre George projetait, certes, sur une partie de ces contrées des lumières d'autant plus intéressantes qu'elles étaient les premières. Mais outre qu'elle partait de perspectives plus rhodaniennes que provençales, elle constituait une étude de géographie régionale plus que de géographie agraire. Si elle insistait sur les régions comtadines, elle s'arrêtait aux premières collines salonnaises. Entre le Rhône et les Maures existait un monde méditerranéen sur lequel les informations les plus sommaires manquaient. La morphologie parcellaire, apparemment si différente de celle de la France du Nord, était inconnue. De l'habitat rural, qu'on réduisait trop rapidement au seul village perché, on se contentait d'affirmer qu'il était très ancien et qu'il ne pouvait avoir qu'une origine défensive, ce qui est d'ailleurs contradictoire ! De l'habitat dispersé, nombreux, fréquent, varié, on ne savait rien de bien précis. De la taille des exploitations, des modes de faire valoir, de l'appropriation du sol, encore moins. Enfin et surtout, quels rapports pouvaient exister entre ces ensembles ruraux, si variés et si originaux et le milieu méditerranéen ? Dans quelle mesure celui-ci les avaient-ils suscités, informés, transformés ? Et en admettant que la pression d'un milieu naturel particulièrement contraignant ait été déterminante, quels éléments de ce milieu avaient été prépondérants ? Quel rôle avaient joué le climat, le relief, le sol, les eaux, la végétation dans la constitution de ces ensembles ? De ces étonnements, de ces curiosités, de ces interrogations est né ce livre.

Au début de ces recherches, nous ne soupçonnions pas dans quel labeur nous allions nous engager. Dans la plupart des contrées de la France et même de l'Europe septentrionale de patients et précis travaux d'approche ont été effectués. Les plans terriers anciens sont nombreux. Si l'histoire agraire n'a pas débouché partout sur des synthèses satisfaisantes, elle a suscité d'assez nombreuses vocations qui ont abouti à la rédaction d'articles, de monographies, d'études locales. Presque toujours aux recherches d'historiens s'ajoutent les travaux des géographes : la morphologie, la structure, le climat ont été passés en revue au moins dans leurs

aspects les plus généraux. De sorte que le chercheur est assuré d'avancer sur un terrain déjà largement défriché où l'examen critique est rapide, l'orientation facile, les secteurs à explorer bien définis.

En Provence, nous eûmes vite la révélation que tout restait à faire. Il fallait donc, si nous voulions aboutir, restreindre le domaine de nos recherches. Dans l'espace d'abord. Nous nous sommes cantonnés à la Basse Provence, c'est-à-dire que nous avons abandonné toute la région montagneuse et accidentée qui se trouve au Nord du Lubéron et du Bas Verdon, ainsi que celle qui forme, au Nord de Draguignan et de Régusse, la région élevée des Plans de Provence. A l'Ouest, nous n'avons pas dépassé le Petit Rhône : au-delà de celui-ci, le Languedoc s'étend, avec ses espaces plats et bas, ses grosses cités égrenées le long des routes, ses villages étalés noyés dans l'étendue des cultures viticoles. A l'Est, nous nous sommes arrêtés à la Dépression Permienne où vient mourir la masse onduleuse, boisée et vide du Massif des Maures. Nous englobons ainsi dans notre étude le département des Bouches-du-Rhône tout entier, la majeure partie de celui du Var et une bonne moitié de celui du Vaucluse.

Mais, dans ce domaine limité, il était impossible d'étudier la vie provençale rurale dans sa totalité. Elle est trop variée et provoque des différences de mentalité, de richesse, de niveau de vie, d'horizons de travail trop considérables pour pouvoir être examinée à fond. C'est pourquoi nous n'avons rien dit ou peu de chose de l'économie agricole proprement dite : le choix des cultures et des spéculations, leur évolution, leur retentissement sur les modes de travail, le peuplement, le dynamisme des sociétés rurales, leurs structures mêmes, nous l'avons négligé. Nous nous sommes attaché à ce qui nous a paru constituer les aspects les plus originaux, les plus caractéristiques et les moins connus de la géographie rurale. Seuls les problèmes de l'habitat et de la structure agraire ont retenu notre attention. C'était peut-être, parce qu'ils plongent leurs racines dans un lointain passé, les moins faciles à démêler.

Nous n'avons pas la prétention d'y être parfaitement parvenu. A maintes reprises, il nous arrivera de proposer de simples hypothèses ou même d'avouer notre ignorance. Nous espérons simplement que ce travail d'approche n'aura pas été inutile et que par les retouches, les rectifications, les critiques qu'il ne manquera pas de provoquer, il puisse aider à prendre de quelques unes des sociétés rurales les plus anciennes du monde actuel, une vision plus exacte.

PREMIÈRE PARTIE

LE MILIEU

Il ne saurait être question, dans la première partie de cet ouvrage, de dresser un inventaire complet du milieu géographique provençal. Certes, ses grands traits seront mis en évidence, mais ce n'est pas ce milieu en soi qui nous intéresse. C'est la façon dont il retentit sur un certain nombre d'activités rurales. C'est dire que nous laisserons systématiquement de côté toutes les considérations qui ne paraissent pas avoir une importance décisive pour les recherches que nous avons entreprises. Par exemple, il nous a paru peu utile, pour l'éclairage de notre sujet, de nous engager dans une étude de la morphologie de la Basse-Provence. Que des surfaces d'érosion d'origine et d'âge divers composent l'essentiel des paysages structuraux à l'ouest du méridien d'Aix, cela ne manque pas d'intérêt, mais ne fait pas avancer d'un pas, ni l'analyse des systèmes de cultures, ni celle de la structure foncière ou de l'habitat rural. Tenter une définition phytogéographique de la garrigue provençale, étudier les relations qu'elle peut avoir avec les substratums rocheux divers sur lesquels elle est établie, décrire les faciès divers qui sont les siens, est passionnant. Mais lorsqu'on a constaté que partout où elle s'étend, l'abandon et la stérilité l'accompagnent, en un mot, qu'elle repousse et supprime toute activité rurale, il devient évident qu'étudiée isolément, la garrigue n'a plus beaucoup d'intérêt. Elle peut être évoquée à propos d'une étude agraire, dans la mesure où elle constitue une limite, un obstacle, voire dans certains cas extrêmes, une réserve. Mais elle ne mérite pas une étude plus approfondie.

Ces deux exemples suffiront à montrer quelles perspectives nous avons choisies : tout ce qui contribue à expliquer les phénomènes agraires nous intéresse, et nous l'avons retenu. Par contre, nous avons laissé dans l'ombre un certain nombre de traits qui ne nous paraissent pas avoir marqué de façon évidente la vie rurale. De larges pans de la tectonique, de la morphologie, de la géographie végétale, certains secteurs de la climatologie, ont été délibérement mis de côté. Par contre, les problèmes concrets de la pédologie et de l'érosion des sols, l'existence et la définition des micro-climats, méritent des éclaircissements. Et on ne s'étonnera pas de voir apparaître, parmi les données du milieu, celles qui résultent de la présence et de l'action des hommes. Des techniques, dont la plus importante est l'irrigation, des influences, celles des centres urbains et du négoce, jouent depuis si longtemps leur rôle, que les omettre dans cette recension préliminaire, serait se condamner à ne rien comprendre.

La première partie de cet ouvrage sera donc consacrée, non pas à la description et à l'interprétation du milieu, mais à l'étude des seules données de ce milieu qui entrent en jeu lorsqu'il s'agit de rendre compte d'un certain nombre d'activités rurales provençales.

I

LE RELIEF

Le relief de la Basse-Provence est mal connu. En ce qui concerne la tectonique, on a vu se succéder les hypothèses les plus contradictoires. Il n'y a pas plus d'une trentaine d'années, on expliquait la mise en place du relief actuel en faisant appel à des charriages amples et répétés. L'école marseillaise a fait justice de ces bouleversements grandioses et a montré qu'on pouvait se contenter d'explications plus simples, et de mouvements plus limités. Mais la structure de détail est si complexe, elle varie si rapidement à mesure qu'on s'enfonce en profondeur, qu'on n'est jamais tout à fait certain d'avoir abouti à une explication définitive. La micro-géologie d'une part, les sondages — pétroliers par exemple — d'autre part, sont toujours susceptibles, soit d'éclairer davantage des points de détail, soit de remettre en question certains ensembles. Mais on ne peut reprocher aux géologues de ne pas être acharnés sur leurs problèmes : études de synthèse et monographies foisonnent (1).

Par contre, la morphologie de la Basse-Provence reste un domaine inexploré. Depuis les articles de Bertrand (2) et surtout, depuis la brève mais magistrale synthèse de Bénévent (3), aucun travail d'ensemble n'a été entrepris. Les données et les problèmes ne manquent pourtant pas. Ce sont d'abord ceux que pose l'existence de surfaces d'érosion diverses : celle, infra (?) crétacée, à quoi sont liés les dépôts de bauxite; celle, pré-miocène, fossilisée soit par les mollasses à l'ouest du méridien d'Aix, soit par les basaltes d'Evenos aux environs de Toulon, sont les deux plus visibles, les plus étendues, et celles qui marquent de façon définitive, le paysage structural. Mais des niveaux d'érosion les entaillent çà et là, qui sont plus récents. Leur âge, leur nature, leur origine, n'ont jamais été étudiés. On devine, en comparant leurs altitudes à l'ouest et à l'est, que ces surfaces ont été plus ou moins déformées, par bombements, soulèvements, ou failles. D'où une marquetterie de plateaux exhaussés, basculés, tronçonnés, que nul n'a encore démêlée.

Si l'on passe des plateaux aux bassins, ce sont d'autres problèmes auxquels il faudrait s'attaquer : tous, en effet, offrent au morphologue des bordures organisées en gradins, en replats, en gouttières, parfois masquées par des alluvions de pied de pente, le plus souvent découpées par les thalwegs des affluents latéraux, ou bien arasées par des glacis d'érosion ou des pédiments aussi nombreux que mal connus. L'extension de ceux-ci, l'efficacité de ceux-là restent à mesurer d'une façon précise. Enfin, plus bas encore, un vaste réseau de terrasses de toutes dimensions et sans doute d'âges variés, se laisse appréhender au premier regard. Le moindre parcours à travers champs et collines décèle des traces d'au moins deux systèmes fluviaux, de puissance inégale; les vallées emboîtées, les marmites d'érosion fossiles, les dépôts fluviatiles ou lacustres récents permettraient là encore

(1) V. Bibliographie partielle dans Coudoux. Bibliographie de la morphologie des côtes méditerranéennes.

(2) M. Bertrand, *A. de G.*, 1897-1898.

(3) E. Bénévent, Sur l'agencement et l'évolution du relief de la Basse Provence, *A. de G.*, 1937.

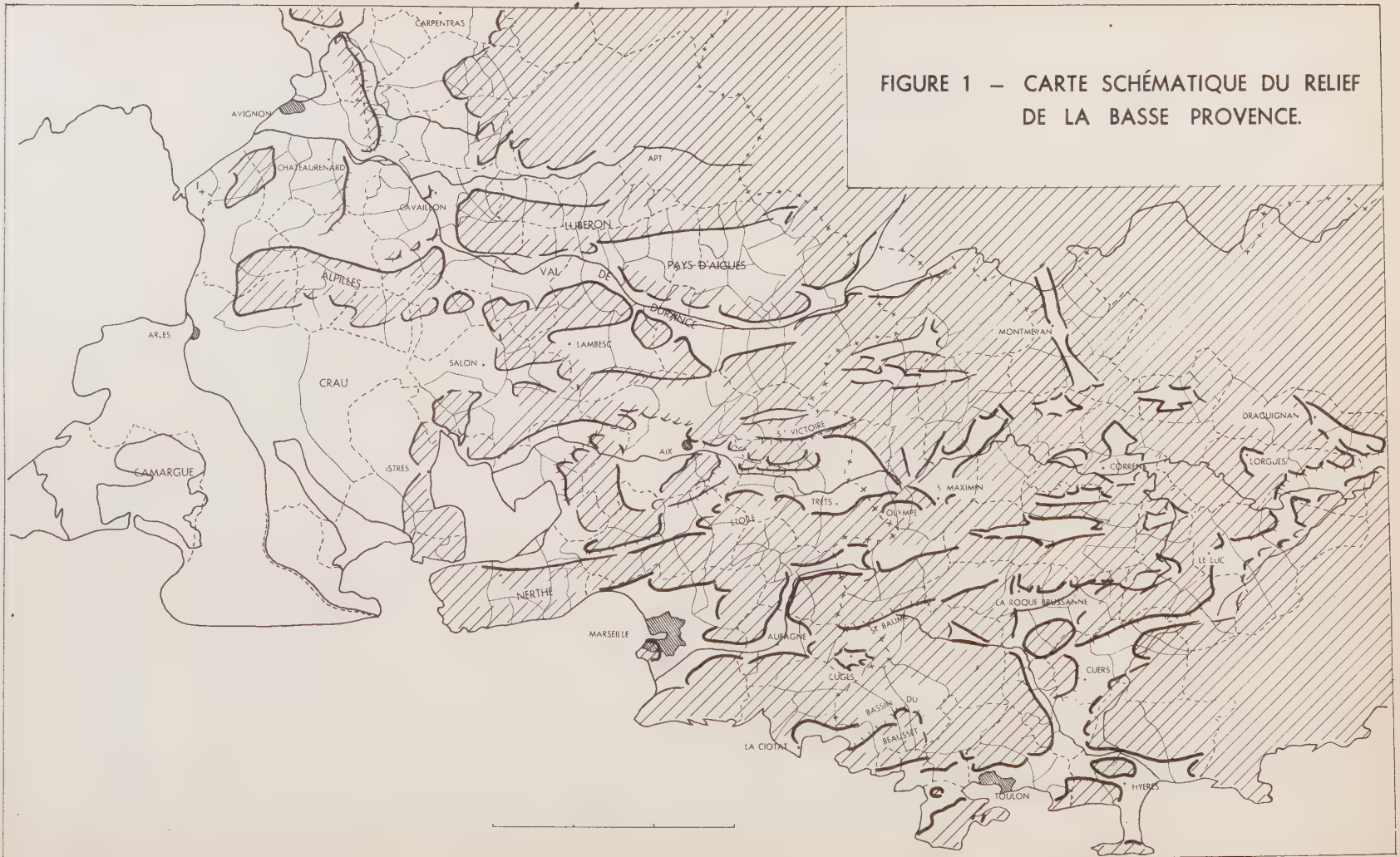

FIGURE 1 – CARTE SCHÉMATIQUE DU RELIEF DE LA BASSE PROVENCE.

des études fructueuses. Reste à accorder à ces ensembles complexes, les innombrables épigénies — de l'Argens à la Touloubre, et du Verdon à l'Huveaune — le dégagement des dépressions appalachiennes, façonnées dans les marnes albiennes ou hauteriviennes. Ajoutons-y pour la bonne bouche, les karstifications de tout espèce, qui parsèment la Provence : dolines en cuvettes et en baquet, crypto-karsts, karst bouchés, avens, résurgences, lapiaz, calanques, etc. Rien de tout cela n'a été étudié jusqu'à présent. En vérité, on est stupéfait de l'abondance et de l'intérêt des problèmes, comme du silence des chercheurs (4).

Faute d'une explication morphologique détaillée, force est donc de se contenter de quelques données très générales, celles mêmes que met en évidence Bénévent. Celui-ci rappelle que le relief de Basse-Provence se compose de *trois grands ensembles bien distincts* (carte nº 1).

1º *Chaînes et grands bassins du centre*

Au centre, sont rassemblés les points culminants du relief : toutes les grandes chaînes dépassent légèrement 1 000 m d'altitude (Lubéron : 1 139 m; Sainte-Victoire : 1 011 m; Sainte-Beaume : 1 154 m). Toutes se disposent en longues barrières orientées ouest-est, et se relaient comme les coulisses d'un théâtre. Toutes élèvent brutalement au-dessus des plaines voisines des abrupts parfois verticaux, comme à la Sainte-Victoire, à la Sainte-Beaume, au Mont Aurélien. Toutes enfin ont des structures analogues : elles sont constituées par des vestiges de plis couchés ou déversés, et ce sont précisément les dispositions anormales des couches dures par rapport à l'axe du plissement, qui expliquent la dissymétrie caractéristique de tous ces reliefs.

Par un effet de contraste assez saisissant, mais qui est peut-être normal, c'est au pied de ces montagnes aux formes altières, que se creusent les bassins les plus profonds et les plus amples. Les plus connus sont liés à des creux structuraux depuis longtemps dessinés dans le bâti provençal. Ce sont, à l'ouest le vaste bassin d'Aix, qu'on peut aisément assimiler au bassin hydrographique de l'Arc, et où se sont déposés, du crétacé inférieur à la fin de l'éocène, des sédiments fluvio-lacustres. Au sud-est, le bassin du Beausset, quoique moins étendu et de relief plus tourmenté, est de même origine, et, pour l'essentiel, a été rempli de matériaux d'âge analogue. Dans l'un comme dans l'autre, des systèmes de cuestas ordonnent le relief en amples courbes. Au sud, le Bassin de Marseille, actuellement tronçonné en plusieurs morceaux, est d'origine plus récente : c'est à la fin de l'éocène et au début de l'oligocène, qu'il a été comblé, sur plus de 1 000 m d'épaisseur, par des sédiments où les séries détritiques prennent une place plus importante qu'ailleurs.

A ces grandes dépressions, il faut en ajouter d'autres, plus réduites, mais non moins profondes, et qui nous paraissent encore plus significatives, parce qu'elles sont liées d'une part à des systèmes de fractures et de failles, d'autre part, au travail souterrain d'une érosion karstique intense. Il n'est pas sans intérêt de constater que les Bassins de Saint-Maximin, au nord-est de la Sainte-Baume, ceux d'Aubagne et de Cuges au sud-ouest de la même chaîne, sont encore ou ont été des poljés, à des stades divers de colmatage et de vidange. Au nord enfin, entre Lubéron et Sainte-Victoire, la Durance ne fait que retrouver un creux tectonique bien dessiné, que les mollasses miocènes ont aux trois quarts comblé. L'ensemble de ces dépôts constitue le riche plateau du Pays d'Aigues, que le Val de Durance entame largement vers le sud. Petites ou grandes, structurales ou karstiques, ces dépressions constituent quelques unes des régions les plus anciennement peuplées, et encore aujourd'hui, les plus vivantes de Provence. Des espaces agricoles de valeurs diverses s'y déploient. Des villages nombreux s'y sont installés. Des villes

(4) Citons cependant parmi quelques articles de détail, ceux de Billerey, Chardonnet, Corbel, Nicod, Pouquet.

FIGURE 2 – CARTE DE REPÈRAGE DES COMMUNES.

comme Aix, Marseille, la Ciotat, s'en sont nourries. Mais les chaînes qui les séparent constituent des barrières impossibles à franchir. Les routes qui vont d'une ville à l'autre les tournent ou se faufilent en des défilés sinueux.

2° *Montagnes usées et bassins réduits de la Provence varoise*

A l'est, les obstacles dûs au relief se multiplient. Pourtant, l'altitude des sommets s'abaisse : à l'ouest de Cotignac, le Gros Bessillon, un des points culminants de cet ensemble, n'atteint que 813 m. Au sud de Brignoles, la montagne de la Loube ne le dépasse guère avec 829 m. En descendant vers Toulon, les plus hauts sommets perdent lentement de l'altitude : le mont Caume n'a que 801 m, le Grand Cap 783 m, et le Pilon de Saint-Clément ne dresse ses abrupts qu'à 705 m. Ces éminences ne s'ordonnent pas pour constituer de chaîne qui puisse faire barrière. Mais les sommets se multiplient, les collines moutonnent les unes derrière les autres. A la place des grands ensembles ordonnés qui se dressaient plus à l'ouest, voici que le relief se hérisse et se morcèle. En même temps, les structures se diversifient. Tantôt c'est un crêt qui constitue la zone de culmination, tantôt un rebord de plateau dissymétrique. Le Gros Bessillon est formé par un synclinal perché. Mais il arrive que les séries se chevauchent et que la zone sommitale soit formée par un empilement de nappes. Telle la colline qui porte les ruines du vieux Beausset (356 m).

A cette variété et cet éparpillement des reliefs, correspond l'émiettement des bassins. En même temps que leur taille diminue, leur nombre augmente. Leur structure est, elle aussi, des plus variées et souvent des plus complexes. Tantôt dépressions tectoniques (Fox Amphoux et Montmeyan), tantôt zone synclinale bourrée de sédiments tendres et dégagée par érosion différentielle (Camps), tantôt véritables combes arasées et tapissées d'alluvions (Brignoles) ou même synclinaux dissymétriques et faillés, puis remplis de crétacé supérieur (Le Val et Pontevès). Ce morcellement et cette variété ne peuvent être que le résultat d'une histoire morphologique compliquée. Bénévent suggère de vieux reliefs, faits de couches variées, mais relativement peu épaisses, attaqués à maintes reprises par des systèmes d'érosion puissants et divers, et que les mouvements les plus récents n'ont guère retouchés. A travers ces ruines tectoniques, les cours d'eau ont enfoncé des gorges, élargi des passages, déblayé des bassins. Mais ni la tectonique, complexe, ni la disposition des couches tendres, éparpillées, ne permettaient le dégagement d'une dépression de quelque envergure. Ces pays varois sont confus, compliqués, monotones. L'alternance des hauteurs boisées et désertes, et de bassins cultivés, mais qui abritent rarement plus d'une ou deux agglomérations, fait l'unité de cet ensemble.

Il faut aller plus loin vers l'est pour trouver des traits géographiques mieux ordonnés sur de plus grandes distances : autour du massif ancien des Maures, la Dépression Permienne, court sur plus de 100 km, encadrée à l'est par le socle cristallin, à l'ouest par le plateau triasique. Bien individualisée entre l'un et l'autre, elle constitue une longue bande basse, où passent les routes et où se concentrent les hommes. Cependant, ce couloir n'a ni unité structurale, ni unité économique. La loi du morcellement s'impose à la Dépression Permienne, comme aux ensembles qui l'encadrent.

3° *Plaines et collines de l'ouest rhodanien*

Vers l'ouest au contraire, s'ouvrent de plus amples perspectives. Une fois dépassées les grandes chaînes provençales, le relief s'abaisse et s'amortit. Les structures ne sont pas simplifiées pour autant. Le massif des Alpilles, le plateau de la Nerthe, sont dans le détail, d'une complexité stupéfiante. Mais le jeu de systèmes d'érosion vigoureux et successifs a réduit le relief à des formes plus simples, atteignant parfois, comme à la Nerthe, une planitude quasi totale. Ailleurs, comme dans les

Costes ou les Alpilles, des mouvements relativement récents, ont redressé en les basculant les placages de mollasse qui fossilisaient les anciens reliefs. Mais partout, l'altitude reste modérée, les formes relativement molles, les horizons dégagés. A l'ouest immédiat d'Aix-en-Provence, des plateaux bas encadrent de vastes cuvettes peu accentuées. A mesure qu'on s'approche du Rhône, les dépressions s'élargissent et s'aplanissent encore. Crau, Camargue, Comtat, sont de véritables plaines alluviales, formées par l'accumulation, sur des épaisseurs considérables, de matériaux fluviatiles. Ceux-ci sont de nature variée. L'ancienne Durance a couvert la Crau de ses galets. Puis à une époque plus récente, elle a amoncelé des limons et des graviers sur le Comtat, en les mêlant à ceux des petites rivières issues des Monts du Vaucluse (Coulon, Eygue, Ouvèze), comme aux argiles et aux cailloutis rhodaniens. Enfin le Rhône a véhiculé plus loin encore les masses de limons fins suspendues dans ses eaux et ne les a abandonnées que pour constituer la plaine deltaïque de Camargue. Ces plaines basses et vastes sont séparées ou tronçonnées par des reliefs d'altitude médiocre, mais qui surgissent brusquement de l'épaisseur des nappes alluviales. Presque tous sont des horsts arasés, basculés, véritables chicots fossilisés par la mollasse ou les cailloutis pliocènes. Tels la Montagnette, la petite Crau de Châteaurenard, le plateau de Châteauneuf-de-Gadagne ou celui de Châteauneuf-du-Pape. Les Alpilles, plus hautes, plus amples, plus complexes, ne sont à tout prendre, qu'un anticlinal dissymétrique, arasé et soulevé entre deux systèmes de failles, bourré dans les creux de dépôts crétacés et miocènes.

4° *Le style du relief provençal*

A travers ces trois secteurs si différents les uns des autres, quelle que soit l'altitude et l'allure des sommets, l'ampleur ou la profondeur des dépressions, on ne peut manquer d'être frappé par la répétition de traits orographiques si fréquents qu'ils en prennent valeur de constante.

Si on gravit les hauteurs, on constate que ces collines, ces crêtes, ces abrupts, souvent impressionnants lorsqu'on les examinait d'en bas, *s'achèvent sur des lignes horizontales :* telles se dessinent, en longues arêtes continues, le Lubéron, la Sainte-Victoire, la Sainte-Baume, le mont Aurélien. Autour de ces montagnes culminantes, les formes de plateau substructural sont fréquentes : barres du Cengle, du Montaiguet, plateau de la Trévaresse, de Rians, de Régusse, d'Aups; à moins que les surfaces d'érosion n'introduisent dans le paysage des aplanissements encore plus accentués (plateforme de la Nerthe, de La Fare, du Pays d'Aigues, par exemple).

A cet arasement général des sommets correspond *le nivellement des bassins.* Il est rare que le fond des dépressions soit constitué par des « planchers » superposés défoncés par les forces érosives et emboîtés les uns dans les autres. C'est le cas, certes, pour le Bassin de Marseille, parce que les effets des variations des niveaux marins ont pu rapidement se répercuter dans des terrains de résistance inégale. De là vient son relief en gradins. Mais les formes les plus fréquentes restent celles soit des épandages alluviaux de toute origine, soit des glacis d'érosion, les uns prolongeant les autres. On n'a pas encore étudié, encore moins défini le — ou les styles d'érosion — qui sont à l'origine du modelé de ces dépressions. Quoi qu'il en soit de ces processus, leur allure tranquille masque la plupart du temps une structure et une géologie dont la complexité n'est révélée que par la présence au centre des dépressions d'échines rocheuses à demi arasées et ensevelies sous leurs propres débris (v. photo I).

De ces bassins à chicots aplanis on passe aux crêtes et aux plateaux qui les dominent par *des pentes raides* qui exigent souvent une véritable escalade. Dans la rocaille qui les parsème, les corniches, les abrupts, sont fréquents. Lorsque la garrigue à kermès ou l'argelas (1) s'y sont installés, le passage devient impossible. Ces versants, nous le verrons, n'ont pas toujours été inoccupés. Mais ils ont toujours

(1) Calycotome spincsa.

constitué une zone répulsive où l'installation des hommes est laborieuse, le sol ingrat, l'eau absente ou rare, les communications difficiles. Dans l'est du pays, ils cernent les dépressions d'une barrière continue qui ne s'ouvre que par des gorges sinueuses, ou qu'on franchit par les cols les moins élevés. En Provence occidentale où le relief est plus bas et surtout plus morcelé, la circulation est plus facile, mais l'allure du relief reste la même : les collines bordières de la Crau, celles qui environnent les régions comtadines, les horsts qui surgissent des alluvions, tombent sur les plaines rhodaniennes avec la même raideur de rempart que dans les petits bassins varois. Ces ruptures de pente constituent entre les deux grandes familles de formes horizontales que nous avons décrites un obstacle difficilement franchissable.

Ainsi, même dans les plaines occidentales pourtant largement épanouies, *un contraste constant oppose deux ensembles de reliefs : les hauteurs* d'une part, quels que soient leur altitude relative et leur volume; les *dépressions cernées de pentes accentuées* d'autre part, quelles que soient leur étendue et leur richesse naturelle.

*
* *

L'influence du relief sur la vie rurale : concentration de la culture dans les dépressions.

Il ne semble pas en effet que la taille des dépressions ou la largeur des plaines alluviales influe sensiblement sur la richesse agricole. De petits bassins varois, comme ceux de Cotignac, sont, à dimensions égales, sensiblement plus fertiles et plus peuplés que la Crau, même irriguée. La dépression viticole de la Roquebrussane, ou celle de Saint-Maximin, valent le bassin plus spacieux du Beausset. Les régions maraîchères du Comtat elles-mêmes, trouvent des rivales du côté de Solliès-Pont ou de Carqueiranne, sur des étendues, il est vrai, plus limitées.

Les types de structure ne paraissent pas davantage influencer la répartition de la vie rurale. Les combes ou les synclinaux surélevés du Var, quoique plus étroits, sont plus riches que les bassins sédimentaires à cuestas du Centre. Les amoncellements d'alluvions eux-mêmes ne signifient pas toujours que la prospérité va récompenser les efforts des cultivateurs qui les travaillent : sans parler des étendues caillouteuses de la Crau, le Comtat fut longtemps une terre contrastée, où les graviers stériles alternaient avec les palus malsains. La Camargue, enfin, compte encore un tiers de son étendue occupé par des roselières et des marécages.

La prospérité agricole, l'intensité de l'occupation rurale se distribue en fonction d'autres facteurs orographiques. Le plus simple, mais probablement le plus important, c'est la répartition locale du relief. Dans chaque région, dans chaque finage, on peut partout tracer avec une sûreté presque géométrique, une ligne de démarcation qui sépare les espaces cultivés de ceux qui ne le sont pas. L'ager constitue une zone très nette, souvent réduite, cernée et limitée par des étendues stériles, sauvages et désertes. Ce contraste agronomique correspond à un contraste morphologique : la colline est abandonnée, y compris les pentes abruptes qui en dévalent, la dépression est cultivée, y compris les colluvions de pied de pente qui la bordent.

Notons que cette universelle opposition n'a rien à voir avec l'altitude. Les collines proches d'Istres et de Saint-Chamas, à 200 m, restent couvertes de garrigue. Mais la dépression de Montmeyan, perchée à plus de 450 m, est cultivée.

C'est qu'en Provence, tout relief, si faible soit-il, tend à se dénuder, toute dépression, si menue soit-elle, tend à se remplir. C'est la conséquence inévitable du système d'érosion méditerranéen. Les sols fondent, emportés par les averses; les chaînes, râclées, se réduisent à des échines rocheuses. Les plateaux sont balayés, les pentes nettoyées jusqu'à ce que l'ossature apparaisse. Ces squelettes rocailleux qui font la joie du morphologue repoussent le cultivateur. Mais aussitôt qu'au bas de la pente, le caillou se recouvre de débris grossiers, le champ s'installe, si

médiocre, si graveleux, soit-il. Nous aurons à nous demander quelle peut être sa valeur agronomique, et si dans ces dépôts ramassés au pied des collines, la pédologie n'a pas à jouer son rôle. Il nous suffit pour le moment de constater ce fait essentiel : *la culture se concentre dans les creux.* Certes, on n'a jamais prétendu que le paysan de l'Europe occidentale s'acharnait à cultiver les hauteurs. Mais dans le Bassin Parisien, en Bretagne, dans les pays de la Loire, en Aquitaine, dans le Massif Central, en même temps que dans les vallées, c'est bien aussi sur les plateaux que s'étend le réseau des cultures et des villages. C'est même souvent sur les plateaux que s'étaient installés les agriculteurs. En Basse Provence, plateaux, collines, montagnes, c'est tout un. Le saltus y étend ses étendues monotones. Le roc pointe à chaque pas. L'eau manque. Il est normal que l'homme les déserte et concentre ses efforts sur les seuls endroits où se rencontre une terre plus ou moins cultivable. Si le village est souvent perché, le champ est toujours en contre-bas. Il faut descendre pour trouver les cultures. Il est vrai qu'on peut en même temps rencontrer l'eau, et profiter de l'ensoleillement d'une pente pour disposer une vigne en position favorable. Le relief joue donc un double rôle : *agronomique,* puisqu'il concentre les activités rurales dans les dépressions cultivables; *climatique,* puisque par l'écran de sa masse et l'ensoleillement de ses abrupts, il multiplie les expositions favorables, et crée les micro-climats nécessaires. A cet égard, les influences et les nuances climatiques nous paraissent jouer dans la répartition de détail des activités rurales un rôle tout aussi important que l'orographie ou la morphologie.

II

LES INFLUENCES CLIMATIQUES

A) Caractères généraux du climat provençal

1° *Les données fondamentales*

Les traits essentiels du climat provençal sont bien connus : ce sont ceux des *régions occidentales de la zone nord-méditerranéenne*. L'élévation des températures moyennes annuelles est la conséquence à la fois de la latitude relativement basse, et de la présence des eaux tièdes de la Méditerranée. Les isothermes annuels de 14° et de 15° suivent un tracé d'ensemble qui s'allonge *grosso modo* selon les parallèles, mais qui s'infléchit pour remonter le long de la côté varoise de Toulon à la frontière (fig. 3). Ce réchauffement général du climat est surtout le fait des températures estivales. En hiver, la Provence est comprise à l'intérieur des isothermes vrais de 4° du mois de janvier, mais partage cet avantage avec une frange côtière atlantique qui va de Toulouse au Cotentin (1). Par contre, la carte des isothermes vrais de juillet montre qu'à ce moment de l'année, la région méditerranéenne est seule en France à connaître des températures moyennes de plus de 22°.

Fig. 3. — Températures moyennes annuelles ramenées au niveau de la mer (d'après Sanson).

(1) V. Sanson, Climatologie appliquée, II, planches p. 15.

Mais plus encore que la chaleur, la *sécheresse estivale* reste la caractéristique majeure du climat. Seul au monde, le climat méditerranéen possède un été sec. Juin voit déjà dans beaucoup de stations baisser la courbe de la pluviosité, mais c'est surtout en juillet que la diminution des précipitations est sensible. Dans plus d'une station sur deux, juillet reçoit en moyenne moins de 20 mm d'eau. En août, si la pluviosité reste faible, les quantités recueillies sont souvent déjà supérieures. De toute façon, c'est pendant les deux ou trois mois les plus chauds que l'humidité est la plus faible.

Cette sécheresse accentuée et prolongée s'atténue rapidement en septembre pour laisser la place à une saison pluvieuse caractérisée. On sait que sur les côtes septentrionales de la Méditerranée, c'est en automne que se situe le maximum pluviométrique. Il se place presque partout en octobre, où les quantités recueillies sont impresionnantes. On note 114 mm à Cuers, 148 à Draguignan, 128 à Brignoles, 114 à Toulon, 123 à Pourcieux, 98 à Marseille, 94 à Cavaillon, 97 à Apt. Le contraste entre l'aridité du mois de juillet et l'humidité du mois d'octobre est si saisissant qu'on a pu prendre le rapport des précipitations de ces deux mois comme critère d'une classification régionale. Bénévent (2) a montré que si à l'ouest, il était en moyenne de 1 à 2, il montait à l'est jusqu'aux valeurs de 1 à 5 (Draguignan : 6,1). Bénévent a également insisté sur le rôle prédominant qu'avaient dans la répartition des pluies provençales les dépressions barométriques qui stationnent en permanence sur le golfe de Gênes. Dans toute la Provence, la pluie vient par vent d'est ou de sud-est. C'est lui, soufflant avec violence, qui amène les averses prolongées et massives qui, plus encore que la quantité totale des précipitations, confèrent au climat méditerranéen son originalité. Ces pluies abondantes d'automne sont suivies d'un hiver relativement sec. En janvier, se creuse dans la courbe des pluies un minimum secondaire. La Provence alors est placée sous l'influence de hautes pressions continentales, qui repoussent vers le sud la trajectoire normale des dépressions. Le pays connaît à cette époque, des périodes prolongées de beau temps calme, sec et froid, où les gelées nocturnes succèdent brutalement à l'ensoleillement radieux de la journée. Dès février, les températures remontent, mais l'humidité ne s'accroît qu'en mars. Traversé encore de périodes fraîches ou froides, le printemps est arrosé. Ici se place le maximum secondaire de pluviosité. Nettement moins important que le maximum principal d'automne, il est également plus irrégulier d'une station à l'autre. Tantôt il surgit dès le mois de mars (Draguignan, Marseille, Marignane, Sambuc), tantôt il se décale en avril (Saint-Maximin, Faraman, Saint-Martin de Crau, Le Beausset). Certaines stations le notent en mai (Carpentras, Comps, Arles, Apt). Mais il arrive que juin reste encore un mois relativement arrosé (Draguignan : 74 mm, Les Taillades : 50 mm, Pourcieux : 52 mm, Gonfaron : 55 mm). C'est assez rare, et souvent, la montée des températures comme la diminution brutale de la pluviosité, annoncent dès les premiers jours de juin, la chaleur, la sécheresse et la poussière estivales.

Ce rappel des données classiques était nécessaire. Il nous permettra de mieux comprendre ceux des phénomènes climatiques qui nous paraissent avoir le plus d'importance pour la vie rurale.

2° *La Continentalité*

Les guides hôteliers comme les dépliants touristiques vantent les mérites des contrées ensoleillées du Midi. Quelques-uns cependant mettent en garde contre le refroidissement nocturne rapide. Le climat provençal, si tonique, si exaltant, garde en réserves bien des traîtrises, qu'il doit toutes à sa brutalité.

La frange littorale connaît des températures amorties : l'isotherme 9° des températures moyennes de janvier, longe la côte orientale, et enferme à l'intérieur

(2) Bénévent, Le Climat des Alpes françaises, p. 300 ss.

de sa courbe Nice et Saint-Tropez. La station du Cap Croisette, à l'orée du golfe de Marseille, note encore 8°5 mais à mesure qu'on s'éloigne de la mer, les températures moyennes de janvier décroissent rapidement. A Marseille, l'observatoire relève 6°6, à Marignane, pourtant sur les bords de l'étang de Berre, 6°4, à Brignoles 5°2, à Aix 5°1. A Pertuis, distant de 30 km à vol d'oiseau du littoral, on n'a plus que 4°. Ce gradient thermométrique est considérable. Il tient à la simplicité relative du dessin de la côte, et plus encore à la présence dans l'arrière-pays immédiat de masses montagneuses, dont l'altitude et la puissance ne font qu'augmenter à mesure qu'on s'avance à l'intérieur. Les 1 043 m du Baou de Bretagne sont à moins de 15 km de la baie de La Ciotat. Partout, sauf à l'ouest, des blocs escarpés se dressent tout proches du littoral : à Toulon, le Mont Faron, à Sanary le Gros Cerveau, à Cassis, les hauteurs de Carpiagne. Souvent, le rivage lui-même est fait de falaises abruptes : au Cap Sicié (352 m), à La Ciotat (271 m), à Marseilleveyre (430 m), à Cassis (323 m), la montagne provençale tombe dans la mer. Si on ajoute que la plupart de ces hauteurs sont disposées d'ouest en est, et constituent autant de barrières successives parallèles au rivage, on aura compris pourquoi la Provence centrale et orientale subit, mise à part une étroite bande côtière privilégiée, les contrastes climatiques accentués qui caractérisent les climats continentaux.

Fig. 4. — Minima moyens de janvier (d'après Sanson).

En hiver, la carte des isothermes des minima moyens de janvier (fig. 4) montre qu'une part importante de la Provence centrale, celle qui est au nord de la ligne Carpentras - Aix-en-Provence - Draguignan, connaît normalement des températures nocturnes hivernales inférieures à 0°. Cernant ce noyau de gelées nocturnes habituelles, une large couronne d'Avignon à Marignane et à Puget-Ville supporte des minima moyens qui ne dépassent pas 2°. C'est dire que si les gelées y sont moins nombreuses, elles sont cependant fréquentes. Il faut arriver sur la côte elle-même pour rencontrer la courbe des minima moyens de 4° (Istres : 3°4, Cap Croisette : 5°1, Toulon : 4°5, Cap Camarat : 4°3). Notons en passant l'extrême rapidité de l'abaissement des températures à l'entrée de la Dépression Permienne (Toulon : 4°5, Cuers, à 15 km : 0°9), qui constitue pourtant un couloir directement ouvert sur la mer. Par contre, à l'ouest, en même temps que les altitudes s'abaissent, les contrées rhodaniennes voient se relever les températures : la courbe isotherme de 0° prend une allure méridienne, et file vers le nord, en longeant la base des collines bordières du couloir rhodanien. Celle de 2° remonte largement vers l'intérieur; alors qu'à Marseille (2,2°), elle touchait presque la côte, elle

franchit le Rhône au nord de Beaucaire (1,9°). C'est bien *le relief qui commande ici la répartition des températures d'hiver.*

Celles d'été se distribuent d'une façon analogue. La carte des températures moyennes de juillet ramenées au niveau de la mer (fig. 5) montre l'existence en Haute Provence, d'une dorsale de maxima (24°) qui, partie de la frontière italienne, s'étend jusqu'aux abords d'Avignon. A la même époque, la température moyenne du littoral ne dépasse pas 22°.

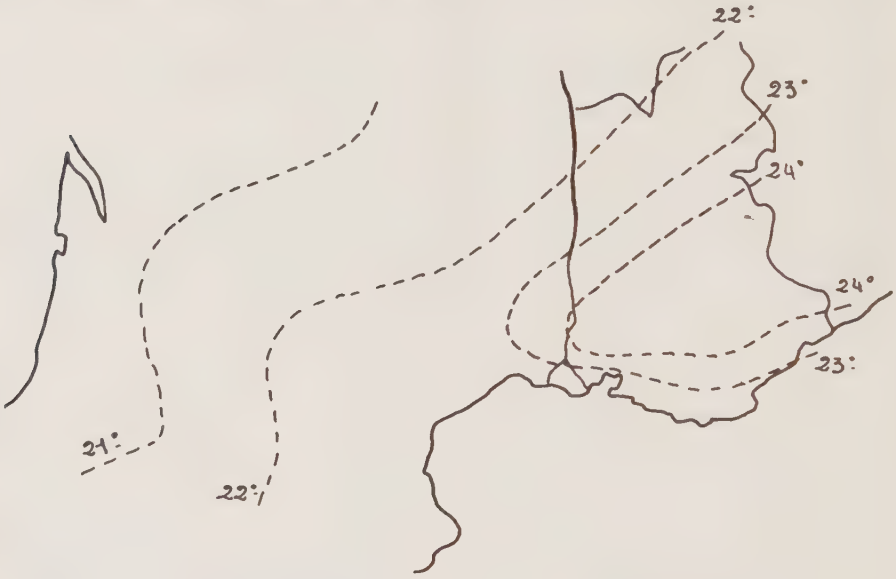

Fig. 5. — Températures moyennes de juillet ramenées au niveau de la mer.

Fig. 6. — Amplitude moyenne annuelle.
(Moyenne des maxima mensuels moins moyenne des minima mensuels, d'après Sanson.)

La carte des amplitudes thermiques annuelles (fig. 6) (moyenne du mois le plus chaud — moyenne du mois le plus froid) exprime les mêmes faits d'une façon différente. Nous y retrouvons, marquée de Nice à Marseille, une bande côtière étroite et privilégiée (13 à 14° d'amplitude), un noyau intérieur, centré sur le confluent du Verdon avec la Durance (17,5° à 18,5°), et entre ces deux extrêmes, une zone concentrique où les écarts thermométriques vont en s'accroissant très rapidement, à mesure qu'on s'avance vers l'intérieur.

Mais ce n'est pas seulement entre l'hiver et l'été, que les écarts thermométriques sont les plus sensibles. En toute saison, sauf en été, les variations rapides de température peuvent se faire sentir. Les moyennes thermométriques sont impuissantes à les déceler. En hiver, il n'est pas rare de passer en quelques jours de plus de + 15° à — 5° (températures prises à l'ombre, et à midi). Au printemps comme à l'automne, des sautes brutales de température peuvent inopinément survenir. A des tiédeurs trompeuses et prolongées, succèdent des refroidissements subits, selon que l'emportent dans un combat incessant et indécis, les influences maritimes ou continentales. Ces fluctuations continuelles sont encore mal expliquées. Il est possible que l'étude des masses d'air et des températures en haute altitude puisse apporter sur cette question quelque lumière (3). Quoiqu'il en soit de leur origine, ces irrégularités climatiques retentissent fortement sur la vie rurale. On a vu au début du mois de mai, des gelées vigoureuses surgir encore, et détruire complètement des récoltes déjà prometteuses de pommes de terre nouvelles, de haricots verts, de tomates. Les gelées d'avril, beaucoup plus normales et plus fréquentes, compromettent une année sur trois les espérances des arboriculteurs. Les périodes adoucies et ensoleillées de janvier ou de février, sont elles-mêmes dangereuses : une remontée trop accentuée et trop prolongée de la température, provoque le départ de la végétation, fait monter la sève, parfois fleurir les amandiers, et rend ainsi les plantes plus sensibles aux froids subits qui peuvent succéder à ces tiédeurs anormales.

C'est ainsi qu'en février 1956, la vague de froid qui a envahi la France tout entière (— 15° et — 20°), a provoqué en Provence une véritable catastrophe, parce qu'elle a succédé en quelques heures à une période d'ensoleillement presque printanier. Il en a résulté la destruction quasi totale des olivettes, excepté celles qui s'échelonnent près de la limite septentrionale de cette culture entre Manosque et Sisteron, précisément parce qu'elles n'avaient pas subi le démarrage trompeur dont toutes les autres ont été victimes.

3° *Le soleil et le vent*

L'insolation et le brassage de l'atmosphère par les courants aériens contribuent également à donner au climat provençal son attrait et son instabilité.

La luminosité du climat méditerranéen est bien connue. Valéry l'a chantée. Van Gogh a exprimé dans ses toiles de la dernière manière la vibration incessante d'un air embrasé. Cézanne, frappé et séduit au contraire par la netteté et la robustesse des contours soulignés par des ombres vigoureuses s'est acharné à traduire la pétrification des formes. Sans le soleil, la Provence s'éteint et se banalise. C'est que l'ensoleillement est constant. En été, il paraît normal. Mais les ciels purs de l'hiver ne sont pas les moins beaux, ni les moins durables. Les belles journées lumineuses de janvier et de février correspondent au minimum secondaire de sécheresse. Au printemps et à l'automne, aux bourrasques du sud-est, succèdent de magnifiques éclaircies. Ainsi répartie en toute saisons, l'insolation atteint des valeurs importantes. La carte dressée par Sanson (fig. 7) montre que la Provence toute entière connaît plus de 2 750 heures d'insolation moyenne par an. Le sud du pays, de La Ciotat à Saint-Tropez, reçoit le soleil 3 000 heures dans l'année. Seule en France, une petite zone autour de Narbonne, connaît de pareils

(3) V. les travaux de M. Birot et de ses élèves, par exemple dans *A. de G.*, 1956.

maxima. La Corse elle-même est moins favorisée (Ajaccio : 2 421 heures). Enfin la remontée de la courbe des 2 750 heures vers la Haute Provence exprime cette combinaison de facteurs proprement méditerranéens et d'influences continentales que nous tenons pour essentielle.

Fig. 7. — Durée moyenne de l'insolation, en heures par an (d'après Sanson).

Cette fréquence des ciels clairs et des journées ensoleillées a d'importantes conséquences. La première est le réchauffement diurne. Il est particulièrement sensible lorsque l'atmosphère est calme, et d'autant plus efficace que la réverbération de la lumière et de la chaleur s'effectue sur une paroi. C'est dire *l'importance de l'abri,* de quelque nature qu'il soit. Abrupts rocheux verticaux ou subverticaux, façades de maisons, murs de clôtures, rangées de cyprès, palissades, haies buissonneuses, tout ce qui protège ou reflète détermine un microclimat dont les hommes ont su profiter, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs cultures.

Mais à l'inverse, chaque abri a sa face d'ombre, où l'humidité règne, où les gelées blanches se prolongent en hiver, et la fraîcheur persiste en été.

Adrets et ubacs, artificiels ou naturels, d'étendue et d'importance variables, contribuent à diversifier le climat et à accentuer ses contrastes.

Mais aussitôt que le soleil disparaît, tout change. Non seulement le festival des couleurs et des lumières s'éteint, mais la température et l'hygrométrie se modifient rapidement. Par temps clair, le coucher du soleil déclanche une montée en flèche du degré hygrométrique. En quelques heures, celui-ci, mesuré sous abri, passe de 30 ou 35, à 95 ou 100 (voir fig. 8) et s'installe à sa valeur maximale pour la nuit tout entière. La descente de la courbe est encore plus rapide que sa montée. Elle se dessine dès le lever du soleil. Cette invasion nocturne de l'humidité s'accompagne d'une baisse rapide de la température.

Cette hyper-hygrométrie nocturne est certes plus sensible en hiver. C'est à cette époque qu'elle prend ses valeurs les plus considérables. Mais elle caractérise également les nuits d'été, où en pleine chaleur de juillet, on a mesuré des degrés hygrométriques de 85 ou 90 ! Et comme à cette époque, l'hygrométrie diurne est faible (15 à 20), l'écart hygrométrique quotidien n'est en définitive pas tellement

(4) Sanson, Données statistiques, planches p. 49.

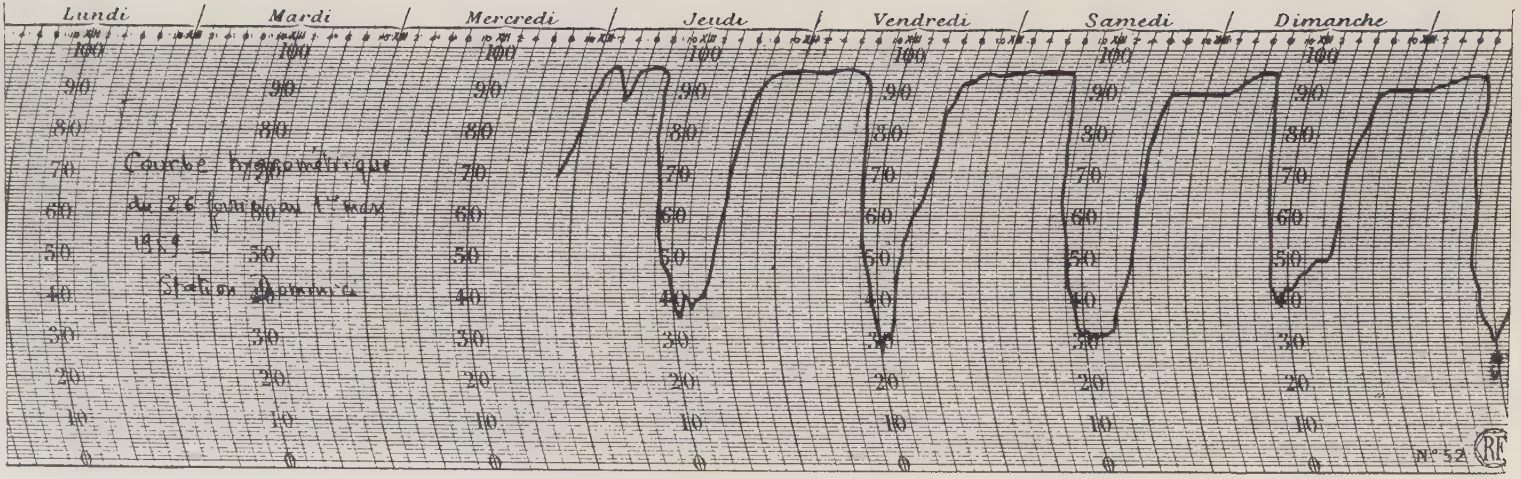

Fig. 8. — Courbe hygrométrique du 26 février au 1er mars 1959. Station Dominici.

plus fort en hiver qu'en pleine canicule. On ne se souciera pas ici d'expliquer le phénomène. Sa réalité a été constatée à maintes reprises à l'aide des hygromètres de stations diverses. On comprend dès lors, non seulement l'impression physiologique désagréable que provoque la tombée de la nuit, mais également la fréquence des gelées blanches, sur les conséquences desquelles nous aurons à revenir.

Enfin, dans la journée même, l'apparition d'un amas nuageux suffit à modifier les conditions climatiques de façon sensible. Dans cette atmosphère sèche, le passage d'un cumulus en hiver fait frissonner. Si le ciel se couvre de façon durable, le froid et l'humidité s'installent en permanence. La Provence, dépouillée de ses charmes, n'est plus qu'un pays de maisons mal chauffées, aux murs minces, où l'on grelotte. La boutade de Siegfried est vraie : « Nous sommes dans un pays froid où le soleil est chaud ».

L'apparition du vent, tout aussi régulière, a des effets aussi importants. Le mistral domine, d'Avignon à Draguignan et à Fréjus, le pays tout entier. Bénévent a démontré (5) qu'il fallait désigner sous ce nom non seulement les rafales rugissantes et dévastatrices qui soufflent à 190 km/h et peuvent renverser des wagons vides en gare de Miramas, mais également des souffles plus légers et plus intermittents, pourvu qu'ils viennent d'entre nord et ouest.

Violent ou bénin, le mistral garde en effet son caractère fondamental; opposé aux bourrasques chargées d'eau du sud-est, auxquelles il succède en quelques heures, c'est un *vent desséchant;* avec lui, le ciel se nettoie, le soleil luit, les flaques d'eau s'évaporent. Il suffit qu'il dure plus d'une journée pour que la poussière se soulève. Il contribue par conséquent à accentuer les contrastes hygrométriques. Par contre, ses effets thermométriques ne sont pas très marqués. C'est que le mistral n'est un vent froid qu'en apparence. Il procure à l'organisme un effet physiologique de refroidissement, à cause de l'évaporation qu'il détermine, et du renouvellement rapide et irrégulier de l'air ambiant qu'il provoque. Par là, il est susceptible de causer des troubles organiques. Les cardiaques, les asthmatiques, les hypertendus, les nerveux le supportent mal. Les animaux le craignent et s'en abritent instinctivement. Mais il est rare qu'il répande sur la Provence des masses d'air à basse température. Lorsqu'il le fait (— 15° au printemps 1929), c'est qu'il émane exceptionnellement de l'anticyclone sibérien. La plupart du temps, il n'apporte avec lui que de l'air polaire atlantique, attiédi par son passage sur l'océan. En fait, il est fréquent de constater qu'en hiver, après une période de calme et de gel nocturne, le réchauffement des températures coïncide avec un mistral léger. Les cultivateurs savent tous que l'action du mistral empêche l'inversion des températures, les préserve des gelées blanches redoutables du printemps.

Ils craignent par contre, les rafales du mistral violent, qui gênent la floraison et la fécondation des fruitiers, couchent les récoltes, brisent les menues branches, déracinent même les arbres. L'universelle déformation des troncs et des branches des arbres en Provence, courbés et orientés en sens inverse du vent « maître » souligne l'étendue de ses méfaits. C'est pour protéger les cultures les plus délicates, qu'ont été plantées les haies de cyprès du Comtat.

4° *L'aridité*

La combinaison des températures moyennes relativement élevées, des fortes chaleurs estivales, de la répartition des pluies, dont le minimum coïncide avec les maxima thermométriques, d'un puissant ensoleillement, réparti tout au long de l'année, enfin des effets desséchants d'une ventilation abondante, explique l'impression fréquente de sécheresse.

On a coutume de la mesurer à l'aide d'un indice d'aridité, dans le calcul duquel on fait entrer en ligne de compte les deux facteurs primordiaux que sont la température et les précipitations. Il ne nous appartient pas de proposer d'autres modes de calcul, mais il est bien évident que pour la Provence, la seule énumération de divers

(5) Bénévent, Mistral et bora, *A. de G.*, 1930.

facteurs qui provoquent l'aridité, montre que les calculs habituels donnent du phénomène un traduction insuffisante : ils permettent cependant de l'évaluer, tout en le sous-estimant.

Les deux indices les plus employés sont ceux de DE MARTONNE et d'EMBERGER. Ils donnent pour l'ensemble provençal des résultats à peu près identiques. L'indice d'EMBERGER paraît cependant préférable, parce qu'il tient compte dans son calcul non pas, comme celui de DE MARTONNE, de la seule température annuelle moyenne, mais des températures moyennes des mois le plus chaud et le plus froid. Or nous avons déjà dit combien l'amplitude thermique nous paraît jouer en Provence un rôle important. C'est donc lui que nous prendrons pour base. L'examen de la carte des courbes d'égale aridité (fig. 9), montre qu'un véritable golfe de sécheresse couvre la Provence. La courbe de l'indice 60 cerne le centre de ce pôle de sécheresse qui s'étend au sud de l'étang de Berre, et englobe le golfe de Fos et celui de Marseille. Autour de ce pôle d'aridité, des zones concentriques s'élargissent régulièrement. La courbe de l'indice 80 enserre Montpellier, Nîmes, Avignon, Aix, Brignoles, et vient recouper le littoral aux environs du cap Sicié, en effleurant Toulon. L'ensemble des contrées que nous nous sommes proposé d'étudier dans cet ouvrage est tout entier renfermé par la courbe de l'indice 90. Une dorsale humide dirigée nord-est - sud-ouest, vient obliquement recouvrir le massif des Maures, où les précipitations sont plus abondantes. En somme, la carte de l'aridité reproduit dans ses grandes lignes, celle des précipjtations.

FIG. 9. — Courbes de l'indice d'aridité EMBERGER.

C'est la hauteur des pluies et la durée des saisons sèches d'été et d'hiver qui paraissent déterminantes. Une carte du nombre de mois où les précipitations sont inférieures à 50 mm (fig. 10) reproduit celle de l'indice d'EMBERGER. Comme cette dernière, elle met en évidence l'existence d'un noyau aride au large de Marseille, la remontée de la sécheresse le long du couloir rhodanien, la dorsale humide des Maures. Elle a l'avantage de mieux exprimer la différence que nous tenons pour essentielle entre la Provence sèche de l'ouest et les régions orientales nettement plus humides. Elle a surtout le mérite de dispenser des longs calculs exigés pour l'établissement de la carte d'Emberger.

Ainsi défini, comment nous apparaît le climat provençal ? Essentiellement comme un climat trompeur et contrasté. Le seul trait constant, celui qui le marque en permanence, c'est la chaleur et la sécheresse de l'été. D'une année sur l'autre, on est certain de ne pas se tromper, en comptant sur des vacances écrasées de soleil. Mais pour tout le reste de l'année, rien n'est jamais assuré. Le semestre froid peut être doux ou rigoureux, relativement sec ou parsemé d'averses abon-

dantes. Brume, soleil, pluie et vent, gels sévères et tiédeurs amollissantes s'y disputent la prééminence sans jamais parvenir à l'emporter, ni à se succéder avec une régularité rassurante. Que le soleil finisse par l'emporter, on le sait d'avance, mais après des vicissitudes si capricieuses, que le cultivateur reste toujours à la merci d'un accident imprévisible.

Fig. 10. — Nombre de mois où les précipitations sont inférieures à 50 mm.

B) Les nuances régionales

Sur ce fond de caractères communs, se dessinent des différences régionales que l'étude des divers facteurs climatiques nous a déjà permis de mettre partiellement en évidence, et qu'il faut maintenant préciser.

C'est sur l'importance de la répartition de la pluviosité et accessoirement de celle des températures, que repose cette différenciation.

1° *Le Sud-Ouest aride*

Les précipitations y sont relativement faibles. L'isohyète des 700 mm a ici valeur de limite (v. carte des pluies, fig. 11). A l'ouest et au sud de celle-ci s'étend une région dans laquelle les pluies diminuent à mesure qu'on se déplace vers le sud-ouest. En 30 kilomètres, le gradient pluviométrique décroît très rapidement. Saint-Maximin reçoit encore 883 mm d'eau. Mais aussitôt franchi l'obstacle des chaînes centrales, Pourcieux n'en recueille plus que 797 mm et Trets, plus abrité par le Mont Aurélien, que 631. Au delà de cette zone critique, la diminution des précipitations est beaucoup plus lente : une vaste région recueille des quantités de pluie qui oscillent entre 550 et 650 mm (Aix : 573; Salon : 580; Pertuis : 625; Arles : 606; Avignon : 616; Saint-Rémy : 605; Istres : 550; Mirabeau : 624; Rognes : 589; Jouques : 625), mais à mesure qu'on se rapproche du golfe de Fos, l'humidité décroît à nouveau : Marignane ne reçoit plus que 542 mm d'eau, les Saintes-Maries 504, Berre 496. Ce sont les stations littorales qui accusent la plus forte sécheresse : Faraman avec 453 mm et le Cap Croisette avec 378 mm.

A cette faiblesse des précipitations s'ajoutent la durée de la saison sèche d'été, qui s'étend ici sur trois mois, la violence et la fréquence du mistral, plus rapproché de son origine, et que les obstacles montagneux de la Provence centrale n'ont pas encore ralenti. C'est dans cette région que le nombre de mois où les précipitations

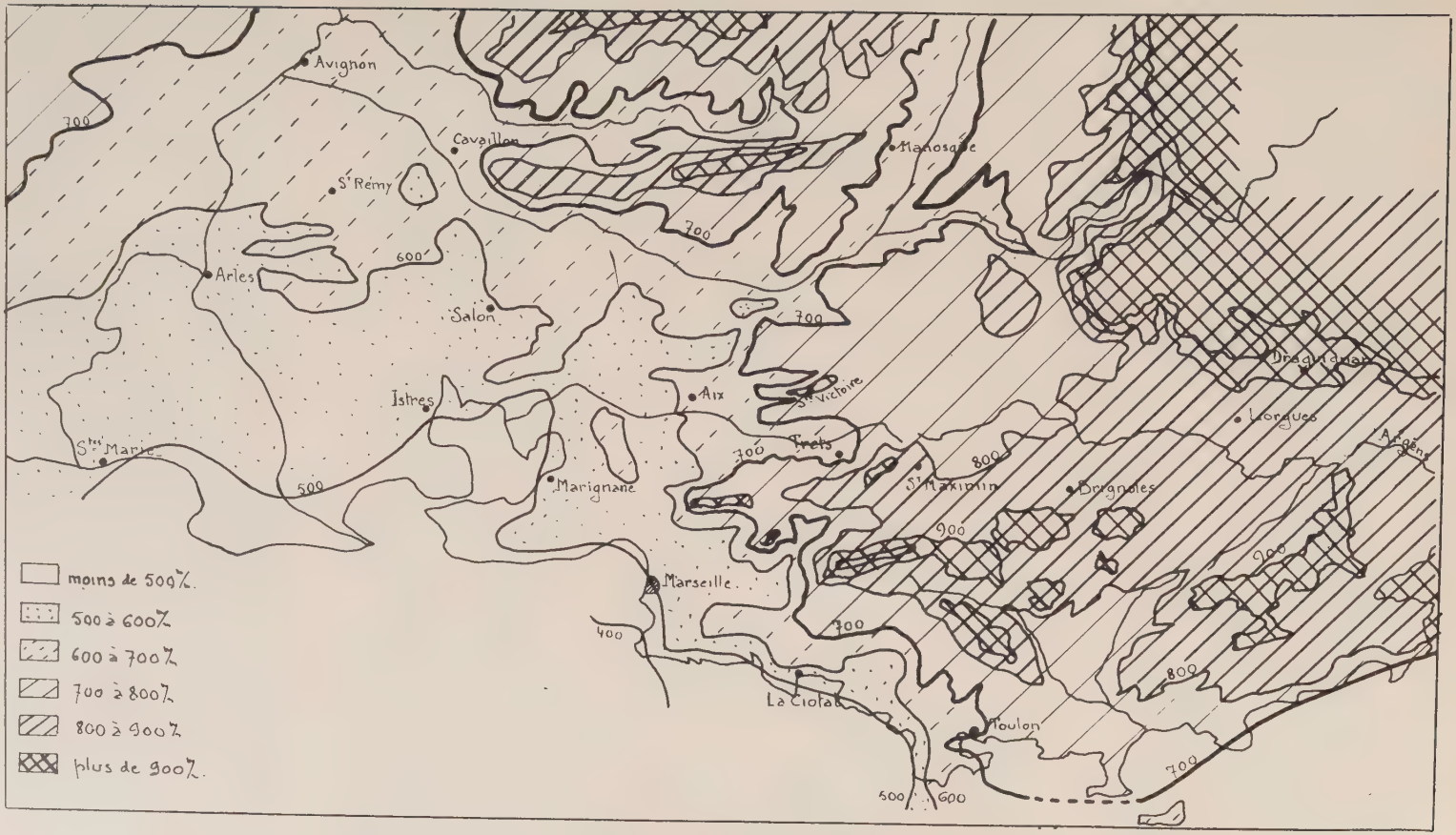

FIG. 11. — Carte des précipitations en Basse-Provence.

sont inférieures à 50 mm est le plus grand (6 à 10 mois), et que l'indice d'aridité descend à ses valeurs minimales (échelle 15 à 20 de DE MARTONNE, 60 à 70 d'EMBERGER). Si ces contrées comptent parmi les plus sèches de la Provence, elles constituent cependant celles où les écarts de température entre l'hiver et l'été sont les moins marqués. Dans ces plaines et ces plateaux bas, les influences amortissantes venues de la mer pénètrent aisément. C'est le long du Rhône, on l'a vu, que les courbes des minima moyens de janvier remontent le plus au nord. Si les gelées restent possibles, elles sont cependant moins fréquentes et moins accentuées que dans la Provence centrale et orientale. Ainsi se justifie partiellement le développement des cultures maraîchères comtadines, comme l'appréhension des cultivateurs de Trets ou de Brignoles, lorsqu'on leur propose de transformer leurs champs de blé ou leurs vignobles en terres légumières.

2° *L'Est arrosé*

Les régions provençales situées à l'est de Trets connaissent des nuances climatiques opposées à celles que nous venons de décrire. Les pluies s'y déversent avec plus d'abondance, en même temps que les écarts thermiques s'y accroissent.

Ces contrées accidentées, où les sommets de plus de 600 mètres ne sont pas rares, sont abondamment arrosées par les averses venues du golfe de Gênes. Les précipitations dépassent généralement 700 mm, et celles de plus de 800 mm sont fréquentes. Brignoles reçoit 854 mm d'eau, Lorgues 845. La lame d'eau augmente si quelque bloc montagneux fait obstacle aux masses nuageuses : Saint-Maximin, immédiatement à l'est du Mont Aurélien recueille 883 mm, et Draguignan au pied des hauts plateaux du Verdon, bat le record avec 931 mm. Non seulement le total des précipitations est plus important, mais les périodes de sécheresse sont plus brèves. Juin peut être encore ici un mois pluvieux (Draguignan : 74 mm; Lorgues : 66 mm) et la véritable sécheresse estivale n'occupe que juillet et août. Enfin, le nombre total de mois où les précipitations sont inférieures à 50 mm, est nettement moins élevé qu'à l'ouest : il ne dépasse jamais 5, et descend souvent à 3, voire à 2. Cette abondance et cette régularité plus grande des précipitations expliquent à elles seules que les valeurs de l'indice d'aridité soient ici nettement plus élevées. Presque toute la contrée est comprise à l'intérieur de la courbe 30 de DE MARTONNE et 80 d'EMBERGER.

L'insolation reste cependant prolongée, et sa durée annuelle ne paraît pas inférieure à celle qu'elle a dans les régions occidentales. C'est que les influences continentales se font ici nettement sentir. A latitude égale, l'est de la Provence connaît des étés plus chauds (maxima moyens de juillet : Draguignan : 30°0; Aix : 29°9; Istres : 27°5;) et des hivers plus froids (minima moyens de janvier : Draguignan : 0°0; Aix : 0°1; Istres : 3°4) que les régions pourtant plus sèches de l'ouest. Visiblement, les précipitations ne sont pas réparties sur un nombre de jours assez grand pour que l'augmentation de l'humidité atténue les rigueurs des influences continentales.

3° *La frange littorale*

A ce bloc intérieur, aux précipitations abondantes et aux températures contrastées, s'oppose une bordure littorale, dont l'unité climatique est faite plus par l'égalisation relative des températures que par la répartition des pluies. L'aplatissement de la courbe thermique est d'autant plus net qu'on se rapproche de la côte. L'écart entre les maxima moyens de juillet et les minima moyens de janvier est de 29° à Cuers (juillet : 29°9, janvier : 0°9), de 23° à Toulon (juillet : 27°5, janvier : 4°5), de 22°5 au Cap Sicié (juillet : 26°9, janvier : 4°4).

La largeur de cette frange où s'exerce l'influence adoucissante de la mer, est variable. Elle est d'autant plus réduite que les hauteurs s'approchent davantage du rivage. A chaque baie correspond une dépression par où la tiédeur méditerranéenne pénètre : bassin de l'Huveaune, collines de La Ciotat, dépression monocli-

nale de Saint-Cyr - Le Beausset. Mais c'est surtout à l'est, lorsque la dépression périphérique se dessine entre les massifs calcaires et le bloc cristallin des Maures, que la frange littorale s'élargit. Une véritable plaine allongée, un « vale » s'étend de Sanary au Lavandou. A l'est de Toulon, elle s'allonge sur une quinzaine de kilomètres. Les températures plus élevées, comme l'amortissement des écarts thermiques favorisent les vergers, les cultures maraîchères et florales. A proximité de la mer, celles-ci cèdent de plus en plus la place aux guirlandes de lotissements et de villas. C'est déjà une Riviera qui commence.

Le site de Toulon marque toutefois dans cette façade maritime privilégiée, la limite de deux nuances climatiques. C'est aux environs de cette ville et de sa baie, que la côte tourne, et se dirige dorénavant vers le nord-ouest. Cette virgation soustrait la partie occidentale du littoral provençal aux influences pluvieuses des vents d'est. A partir du Cap Sicié, qui constitue le dernier promontoire avancé, les pluies diminuent très rapidement, en même temps que les hauteurs se rapprochent de la mer, et que le mistral se fait davantage sentir. Tout en subissant l'influence marine, ce versant du littoral provençal est plus sec, plus venté, un peu plus froid, moins agréable aussi. Même au long du rivage, le grand contraste climatique qui oppose l'est et l'ouest provençal se fait sentir.

4° *Marges septentrionales et massifs montagneux*

Le climat provençal se dégrade rapidement à mesure qu'on s'avance vers le nord : les fortes températures d'été diminuent, les hivers sont plus froids, les quantités de pluie augmentent, les saisons sèches, et surtout celle de juillet-août, s'atténuent. On entre dans une zone de transition où le rythme de pluviosité reste méditerranéen et par là commande encore le système de cultures et les techniques, mais où l'irrégularité des pluies, la brutalité des changements de température sont moins accentués. Les saisons, tout aussi marquées, deviennent plus régulières. Cependant l'abaissement des températures moyennes interdit les cultures délicates : les primeurs, les cultures florales, certains arbres fruitiers, comme l'abricotier, le pêcher, deviennent impossibles. En somme, si le climat réserve moins de surprises, il offre aussi moins de fructueuses possibilités. Cette Provence mineure (à qui conviendrait le terme de Basse Provence, si cette expression était prise comme ailleurs dans son sens économique), commence vers le nord, aussitôt que dominent les montagnes d'altitude moyenne : à l'ouest, le Lubéron, vite relayé, une fois passé le Bassin d'Apt, par les premières pentes de la montagne de Lure; à l'est, les rebords des Plans de Provence, au pied desquels sont Draguignan et Aups.

Mais au sud de cette limite, les montagnes de la Basse Provence forment autant d'îlots où se retrouvent en se prolongeant, les caractères que nous venons de définir. Pour la Sainte-Victoire, la Sainte-Baume, le Mourre d'Agnis, la Loube, le Pilon-Saint-Clément, l'altitude compense la latitude. La pluviosité plus abondante, les gels nocturnes plus fréquents, l'abaissement relatif des températures, introduisent, au cœur de la Provence classique, des influences septentrionales, qui retentissent profondément sur la végétation de ces reliefs (6) mais qui ne se marquent pas sur la vie rurale : pratiquement, celle-ci reste absente de ces régions accidentées.

C) Les contrastes climatiques locaux

1° *Les signes de leur existence*

Le climat méditerranéen français n'est pas un. Il a suffi de rassembler quelques chiffres et de confronter quelques données météorologiques pour en faire la démonstration. Que des moyennes climatologiques suffisent pour mettre ces faits en

(6) Voir R. Livet, La végétation forestière d'un massif provençal : Le Mourre d'Agnis.

évidence, est la preuve qu'il s'agit de phénomènes d'une ampleur et d'une régularité certaines, dont les répercussions de tout ordre se font sentir sur une vaste superficie, qui s'étend sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Mais il nous a paru qu'en deçà de ces amples phénomènes, il fallait tenir compte de réalités plus menues, mais non moins sensibles.

Il suffit, en Provence, au hasard d'une promenade, de gravir quelque colline, et d'en dégringoler le versant opposé, pour s'apercevoir de l'existence de contrastes climatiques vigoureux, que séparent des distances de l'ordre de quelques kilomètres ou des dénivellations de quelques décamètres. Ces contrastes se révèlent d'abord par un ensemble de signes simples : le vent, l'ensoleillement, la couverture végétale, la pédologie la plus élémentaire, parce que la plus superficielle, l'humidité résiduelle, la présence d'une faune différente. A cet égard, la plus rapide observation suffit à opposer trois types climatiques bien distincts et parfaitement localisés : l'adret, le plateau ou la crête, l'ubac.

L'adret : la pente ensoleillée d'une colline présente toujours les mêmes caractères, qui s'accentuent avec la dénivellation et la déclivité. Ces versants abrités du mistral sont couverts d'une végétation souvent maigre, en tout cas nettement héliophile. Le chêne vert se rabougrit et laisse souvent la place à la garrigue de kermès. Les fleurs jaunes de l'argeiras, le genêt épineux,s'y épanouissent dès février. A partir de juin, le soleil tape dur sur ces pentes bien exposées, et pour peu que la pinède les ait gagnées, c'est une chaleur sèche et oppressante qui les envahit, que l'odeur pénétrante de la résine rend plus pénible encore. Sur le sol nu et brûlé qui apparaît par place, seul le lézard paraît à son aise. Les oiseaux les fuient et laissent la place aux cigales.

Dès la fin du printemps, c'est à *l'ubac* qu'il faut aller chercher refuge. Les frondaisons plus épaisses, la végétation plus touffue, en rendent le séjour plus agréable. Le chêne pubescent, l'yeuse y trouvent des conditions hygrométriques plus favorables, et élèvent leurs masses touffues, au pied desquelles le chèvrefeuille fleurit. Les mousses apparaissent, et peuvent, dans les endroits les mieux abrités, tapisser le sol d'un revêtement protecteur. La roche se recouvre d'une couche de débris meubles et fins; çà et là, des suintements sont encore visibles, au cœur même de l'été. Par contre, dans ces pentes exposées au nord, l'hiver est plus sensible et plus rude. Le soleil paraît plus tard et disparaît plus tôt. Ses rayons obliques pénètrent mal les étages successifs de végétation qui les couvrent, et dont les feuilles n'ont pas disparu (7). Dans cette lumière tamisée, l'évaporation semble faible. Aussitôt que baisse le soleil, une humidité froide pince la gorge et chatouille les narines.

Pour en sortir, il faut monter au plus vite sur *le plateau.* Presque toujours venté, à tout le moins balayé d'une brise légère, il paraît plus salubre, plus sec, plus ensoleillé. De fait, les essences héliophiles reparaissent, venues de l'adret, qu'elles ont escaladé. Les thymaies sont fréquentes. Mais qu'on examine attentivement le sol et la strate herbacée, on constatera vite que ce réchauffement reste superficiel, et que cet ensoleillement est loin de toujours gagner en profondeur. Sous le fouillis dense de la garrigue, la terre reste humide d'autant plus longtemps que la pente est faible. Aussi ne faut-il pas s'étonner de rencontrer fréquemment de larges plaques de *terra rossa.* Des flaques d'eau, de petites mares les soulignent. Elles subsistent quelques jours après les averses, accompagnées d'associations végétales hygrophiles. En hiver, enfin, par de belles journées ensoleillées succédant à des nuits froides, il est fréquent de découvrir, dans l'ombre portée d'un buisson, des plaquettes de glace qui n'ont pas encore fondu en fin d'après-midi.

On peut donc, sans être grand clerc, distinguer à première vue trois ensembles climatiquement bien distincts, et qui ne sont séparés parfois que de quelques centaines de mètres.

(7) On rappelle ici que l'yeuse possède un feuillage persistant, ainsi que le kermès, et naturellement le pin d'Alep; quant au chêne pubescent, il est caractérisé, entre autres choses, par des feuilles « marcescentes » qui persistent tout l'hiver, bien que desséchées, pour ne tomber qu'au printemps, sous la poussée des jeunes bourgeons.

A ces constatations simples s'ajoutent celles de l'expérience paysanne. Tel propriétaire qui possède 120 ha en plaine, attend avec impatience que son voisin lui cède — à bon compte, cela s'entend — un lambeau de pinède sur l'adret d'un coteau : il y planterait des vignes à raisins de table dont la pruine dorée ferait prime, dit-il, sur le marché de Marseille. Mais il se garderait bien de tenter une création analogue dans une quelconque de ses propriétés du plat pays ! Dans le Bassin du Beausset, les viticulteurs savent depuis toujours qu'on peut obtenir un vin abondant si on plante en plaine, mais que c'est sur les coteaux exposés au midi, qu'il faut aller chercher les vins de qualité. Et la commission de classement de l'appellation contrôlée a confirmé leurs dires. Presque partout, le cultivateur sait bien que s'il y a danger de gel nocturne, c'est dans les dépressions, les vallons abrités, les fonds de cuvettes. C'est une des raisons qui ont empêché le Val de Durance de devenir une région primeuriste à l'instar du Comtat tout proche. Et si des vergers s'y établissent, on les munit d'un équipement supplémentaire d'avertisseurs de gelée et de réchauds à mazout antigels. Par contre, le plateau du Pays d'Aigues, qui domine cette vallée est déjà bien moins sujet aux gelées précoces. A plus forte raison, les premières pentes méridionales du Lubéron en sont-elles préservées. C'est ce qui explique l'abondance des cerisiers et des raisins de table, autour de Cucuron. Au domaine de Saint-Estève, près de Saint-Maximin, qui comprend 2 000 hectares de vignes, on sait très bien que le gel frappe régulièrement le vignoble de la dépression où coule le Haut-Argens, mais qu'il épargne les cépages proches du domaine, surélevé de 20 mètres seulement.

On multiplierait aisément pareilles remarques; leur répétition même devient monotone. Elle équivaut dans l'ordre scientifique à une quasi-certitude. A confronter les paysages climatiques que nous avons décrits, et les observations que nous avons recueillies sur les lèvres des cultivateurs de toutes les régions de la Provence, on est bien convaincu que l'importance de l'exposition, la notion d'adret et d'ubac sont essentielles dans la climatologie provençale, et que l'inversion de température constitue la règle générale dans tous les bassins ou les dépressions abritées. Encore fallait-il en apporter les preuves, et ajouter à ces constatations concrètes des observations chiffrées. A la certitude qualitative, il fallait ajouter une certitude quantitative. Seule la mise en batterie d'appareils adéquats pouvait procurer les mesures indispensables.

2° *Instruments de détection et méthodes de recherche*

Si on voulait entreprendre des recherches méthodiques, il était évident que l'emploi d'appareils enregistreurs s'imposait. On sait qu'ils sont moins précis que les appareils à lecture directe. Mais il ne pouvait être question d'utiliser ces derniers. Lorsqu'on se propose de calculer des moyennes, ils ne peuvent rendre compte des variations continues des conditions météorologiques. Et surtout, il était impossible soit de se déplacer pour effectuer les relevés nécessaires, soit de trouver quotidiennement sur place les observateurs bénévoles consciencieux et permanents, que leur emploi aurait nécessité.

Les conditions de l'enquête éliminant pour les mêmes raisons les mesures pluviométriques, on s'est donc borné à utiliser des batteries d'appareils comprenant chacune un thermomètre enregistreur et un hygromètre enregistreur. Ces appareils ont été fixés, dans des positions relatives semblables, sous des abris météorologiques simples, du type « abri agricole », à double toit et à volets latéraux, à environ 1,50 m du sol.

Le choix de leur emplacement était déterminant. On s'est d'abord intéressé à la dépression encaissée formée à Aix par la vallée de l'Arc, au sud de la ville. Une batterie d'appareils a été placée dans la propriété Dominici, sur le bord de la dernière terrasse de l'Arc, c'est-à-dire au fond même de la dépression. Il fallait ensuite en placer deux autres, à peu près sur le même méridien, à l'adret et à l'ubac. Il n'a pas été toujours possible de les installer dans les emplacements les plus favorables : il fallait en effet, dans une banlieue fréquentée, éviter de choisir

des terrains communaux ou des friches trop accessibles. Les dégradations et les vols y auraient été trop faciles. Seule l'installation en propriété privée, close et habitée de façon permanente, pouvait assurer une sécurité totale. Mais divers propriétaires, pressentis d'abord, ont refusé leur accord pour des raisons diverses. En définitive, on a installé une batterie au pied même de l'adret le mieux exposé, au clos Saint-Jean, et une autre au tiers aval de l'ubac, aux Pervenches.

Les enregistrements et les observations comparées se sont poursuivis de novembre 1957 à novembre 1959. A partir de cette date, les batteries Pervenches et Saint-Jean ont été déplacées. L'une a été transférée à deux kilomètres de là, sur le flanc de la butte des Trois Moulins, dans la banlieue nord d'Aix-en-Provence, dans un remarquable site d'adret; l'autre, établie plus au nord encore, sur le plateau de Puyricard. Le croquis ci-joint (fig. 12) précise les topographies et les emplacements. On a maintenu en place trois années de suite la batterie Dominici, dont l'emplacement était excellent, et qui fournit une très bonne référence de base.

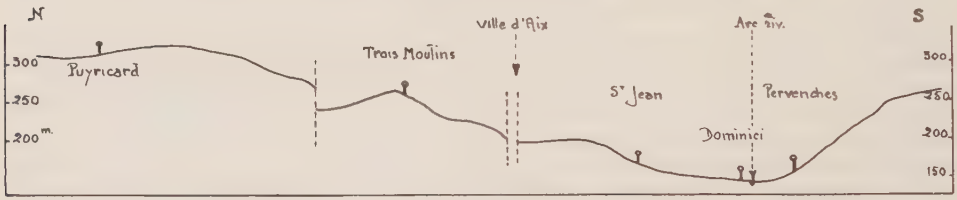

Fig. 12. — Positions des stations météorologiques utilisées pour l'étude des climats locaux.

Il est bien clair pour un climatologue que deux ou trois années d'observations continues ne sauraient servir de base à des calculs de moyennes valables. On exige d'ordinaire qu'elles soient étalées sur un quart, voire un demi-siècle ! Mais nous ne voulions pas calculer des moyennes. Nous pensions même que dans les recherches que nous envisagions, ce calcul des moyennes pouvait fort bien masquer les différences profondes. Ce que nous tentions de détecter c'étaient les différences qui surgissaient *au même moment,* ou dans la même journée, d'une station à l'autre. La recherche des moyennes exige la stabilité, la patience, voire l'indifférence aux conditions extrêmes. Au contraire, la quête des différences se contentait d'une étude comparative, faite à l'aide d'appareils identiques, placés dans des stations révélatrices. Ajoutons enfin, qu'en Provence, les types de temps sont relativement simples, et le passage de l'un à l'autre souvent rapide, on avait donc des chances, en ce laps de temps de deux fois douze mois, qui peut paraître court, d'en voir défiler la gamme complète. C'est bien ce qui s'est produit : les averses d'automne et de printemps, auxquelles succèdent les coups de mistral, les calmes et froides journées ensoleillées d'hiver, les sautes brutales des périodes de transition, enfin l'étouffante chaleur estivale coupée de brusques orages, voilà de quoi révéler des comportements climatiques locaux différents.

A l'usage, cette méthode de *différenciation climatique par comparaison de bandes enregistreuses,* nous paraît à la fois relativement rapide et extrêmement révélatrice. Il nous semble que son emploi pourrait aisément être multiplié. Pour exposer les résultats obtenus, nous désignerons les stations par les noms des lieux-dits ou des propriétés dans lesquelles elles ont été installées. Nous rappellerons qu'elles sont au nombre de cinq (fig. 12). La station *Dominici* occupe un *fond de dépression* constitué par la vallée relativement encaissée de l'Arc (136 m). La station *Pervenches* (160 m) est à *l'ubac* immédiat de cette même dépression, tandis que la station *Saint-Jean* (160 m) est implantée au *pied de l'adret* qui lui fait face. Plus éloignée, d'environ deux kilomètres, la station des *Trois Moulins* occupe une position privilégiée : à *mi-pente* (260 m) du grand adret qui borde le bassin d'Aix vers le nord. Enfin, la station *Puyricard,* à 5 kilomètres plus au nord, est révélatrice des conditions climatiques d'un *plateau* à 310 mètres d'altitude.

3° *Le climat des fonds de cuvettes*

C'est là que les *contrastes hygrométriques* sont les plus accentués. C'est ainsi que dans la journée du 5 juin 1958, on enregistre à la station Dominici 80 points d'écart hygrométrique entre 5 heures et 16 heures. Le même jour, la station Pervenches n'en enregistre que 75 et la station Saint-Jean 70. Les variations saisonnières ne paraissent point entamer cette supériorité, puisque le 25 octobre 1958, l'écart hygrométrique à la station Dominici s'élève à 78 points, mais n'atteint que 70 points à Pervenches et 65 points seulement à Saint-Jean.

Le 1er mars de la même année, où le thermomètre descend à --8°, l'écart Dominici monte à 90 points, distançant Saint-Jean de 10 points, et les Pervenches de 18 points ! Il s'agit, comme à l'ordinaire, de journées ensoleillées, succédant à des nuits très froides.

Non seulement les écarts hygrométriques sont plus accentués dans les fonds de cuvette, mais le passage des valeurs les plus faibles aux valeurs les plus élevées est extrêmement rapide. Le report sur un même graphique des enregistrements des diverses stations est révélateur de cette *brutalité de la variation hygrométrique quotidienne* (fig. 13).

Les graphiques de la semaine du 3 au 9 mars 1958 sont particulièrement représentatifs (fig. 13). Durant cette période caractérisée par des journées ensoleillées alternant avec des gels nocturnes (— 5° à — 8°), on voit la courbe de la station Dominici passer en quelques heures d'une valeur extrême à l'autre. Le lundi 3, elle culmine encore à 11 heures aux environs de la valeur 95; à midi, elle est descendue à 50, à 16 heures, elle dégringole à 23, pour remonter vers 18 heures à 85. Le jeudi 6, à 10 heures du matin, elle est encore à son maximum nocturne : 100; deux heures après, elle est à 42. Le minimum est atteint vers 14 heures aux environs de 38, mais la courbe remonte presque aussitôt : à 18 heures elle est à 50, à 20 heures à 83. Elle remontera dans la nuit à la valeur 100, qui paraît ici quotidienne. La station Pervenches à l'ubac, enregistre une courbe de même allure, mais dont les écarts sont cependant moins accentués. Ni ses maxima, ni ses minima n'atteignent les valeurs de ceux du fond de cuvette. Non seulement les maxima de l'ubac sont moins élevés, mais ils sont atteints moins rapidement que ceux de la cuvette. L'écrêtage de la courbe hygrométrique semble constituer un des caractères de l'ubac, tandis qu'à l'inverse, dans la cuvette, la montée de l'humidité relative s'effectue à une vitesse bien plus considérable que sur les pentes qui la bordent.

L'examen comparé des graphiques montre qu'en saison chaude, le phénomène est exactement le même (semaines du 11 au 18 mai 1958, du 4 au 11 août 1958).

Cet accroissement nocturne et particulièrement accentué de l'hygrométrie dans le fond des dépressions ne peut s'expliquer que par un refroidissement plus considérable et surtout plus rapide de celle-ci.

En fait, la comparaison des courbes thermométriques permet d'affirmer que *l'inversion de température* est extrêmement fréquente, et que ses valeurs sont beaucoup plus importantes qu'on ne l'imagine communément.

Comme il est normal, elle ne se produit que par temps découvert et calme, en saison froide. Mais on sait que ces conditions atmosphériques sont fréquentes durant l'hiver provençal, fréquemment ensoleillé. Elle est sensible dès les premières pentes qui bordent la dépression. La semaine du 24 février au 3 mars 1958 débute par un temps calme et beau, la température est relativement modérée : le thermomètre Dominici atteint 15° le 24 à 14 heures et 16°5 le 25 au même moment. Mais le mercredi 26 une vague de froid envahit la région. Un léger vent du nord accentue la baisse thermométrique. L'enregistreur indique + 5° à midi. Le gel nocturne apparaît : dès la nuit du 26 au 27, on note — 4° à Dominici. Le même type de temps persiste le jeudi 27. Le vent diminue lentement et se calme tout à fait dans la nuit du 27 au 28. Dès lors, jusqu'au 6 mars, se succèdent les gelées nocturnes, et les journées calmes et ensoleillées. Les maxima diurnes sont à peu près partout

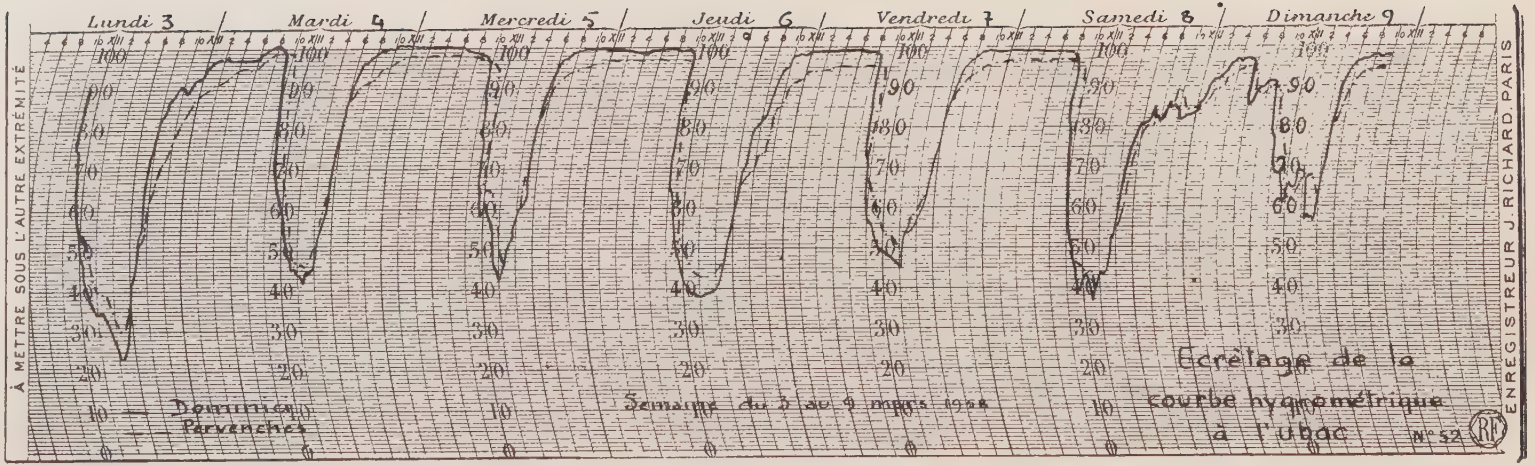

Fig. 13. — Ecrêtage de la courbe hygrométrique à l'ubac.

les mêmes : aux stations Pervenches, Dominici et Saint-Jean 7° à 14 heures le 28 février, 11° le 1er mars, 12° le 2, 14° le 3, le 4 et le 5.

Mais *les minima nocturnes diffèrent :* dès la nuit du 27 au 28, Dominici descend à — 9°, alors que les Pervenches à l'ubac n'atteignent que — 8°, et que Saint-Jean à l'adret ne descend pas tout à fait à cette température. La nuit suivante, l'enregistreur Dominici marque — 10°, celui de l'ubac — 8°, comme celui de l'adret. Les nuits suivantes, les différences de température atteignent les mêmes valeurs : Dominici s'abaisse successivement à — 7°5, — 7°, — 4°5, — 5°5 et — 6°, tandis qu'à l'ubac, les Pervenches n'accusent que — 6°5, — 6°, — 5°5, — 2°, — 4° et — 5°. Ces différences qui peuvent paraître minces, ne le paraîtront plus lorsqu'on rappellera que Pervenches et Saint-Jean ne dominent la station Dominici que de 25 mètres environ.

Le gradient thermométrique, dans ces conditions particulières, est très élevé. Il est donc normal que les différences de température soient encore plus sensibles entre la station Dominici, blottie sur le fond même de la dépression, et la station Trois Moulins; celle-ci n'ayant été mise en place qu'en novembre 1958, nous ne possédons pas de termes de comparaison pour la semaine du 24 février-3 mars 1958. Mais l'hiver 1958-59 se révèle fécond en surprises.

L'inversion qui existait entre Dominici et Saint-Jean atteignait une ampleur maximale de 2° au plus. Entre Dominici et Trois Moulins, les minima nocturnes se décalent fréquemment de 4° à 5°; et on note parfois 8°, voire 9° de différence : le bas-fond est transi quand l'adret jouit encore en plein hiver d'une température relativement clémente. L'exemple le plus typique est donné par la quinzaine qui s'étend du 9 au 23 février 1959 (voir fig. 14). Nous y retrouvons les conditions météorologiques qui commandent le phénomène : hautes pressions atmosphériques, temps calme et beau, sècheresse prolongée, amplitudes thermiques quotidiennes s'accentuant vers la fin de la période. On constate des températures diurnes à peu près équivalentes, mais un net décalage des températures nocturnes dont les valeurs minimales vont en décroissant jusqu'à l'extrême fin de la nuit.

Dès la nuit du 9 au 10, la première inversion atteint déjà une amplitude de 3°. Celle-ci se réduit à 2° dans la nuit du 10 au 11, mais s'élève à 4° dans celle du 11 au 12. Une légère couverture nuageuse la réduit dans la nuit du 12 au 13 à moins de 1°, en même temps qu'elle provoque une remontée générale de température, mais au cours des nuits suivantes, l'inversion s'accentue; elle atteint successivement 3° ,2°, 6°5, 9°, 4°, 9°, 4°, 9°, de nouveau 4°, et enfin dans la dernière nuit, celle du 22 au 23 février, vers 4 heures du matin, elle atteint encore 6°. Pour une différence d'altitude de 125 mètres, ces écarts sont énormes. Ils influent d'autant plus sur la vie rurale que fréquemment, ils entraînent le gel répété dans les bas-fonds, alors que les collines avoisinantes en sont préservées. C'est ce qui s'est produit dans la période étudiée, alors que la station Dominici marquait : 0°, + 1°, — 2°, — 3°, — 2°, — 3°5, — 1°5, — 2°, — 4°, — 3° et — 2°5, la station Trois Moulins ne descendait pas plus bas les mêmes nuits que + 3°, + 2°, 0°, + 2°, + 3°, + 4°, + 3°, + 2°, + 7° et + 2°. L'adret a évité régulièrement le gel, tandis que le fond de la dépression y a été constamment soumis.

Or, l'inversion des températures est fréquente. Du début de novembre 1957, à la fin de février 1958, on a relevé 33 inversions de température en 70 jours d'observation (47 %). En mars 1958, il est vrai, particulièrement calme et froid, la proportion est encore plus forte : 17 jours sur 28 (60 %).

L'hiver 1958-59 ne cède en rien au précédent. De décembre à février, entre la station des Trois Moulins et la station Dominici, on compte 24 inversions de température en 50 jours (48 %), et 17 de ces inversions provoquent le gel dans la vallée de l'Arc, alors que l'adret est épargné. Durant les trois premières semaines de mars, on constate encore 11 inversions. Il est vrai que le thermomètre enregistreur Dominici ne descend que deux fois au-dessous de zéro. Or les hivers 1957-58 et 1958-59 n'ont pas été particulièrement sévères. On peut donc poser en principe que *l'inversion de température se produit en saison froide, de novembre à mars, presque un jour sur deux.*

Ajoutons que si elle constitue un phénomène normal dans les mois les plus froids, elle n'épargne pas les saisons intermédiaires. Les coups de froid précoces ou tardifs sont monnaie courante en Provence; s'ils sont accompagnés et surtout suivis d'une période de calme, le phénomène se déclenche presque à coup sûr. Il suffit même d'une pluie violente dans les beaux jours de septembre pour aboutir au même résultat.

Ainsi l'orage du 9 septembre 1958, accompagné d'une pluie torrentielle, s'il n'écrête pas les maxima diurnes qui restent stationnaires aux environs de 27 à 30°, abaisse nettement les minima nocturnes qui de 16° descendent à 12° et même 10° le 13 et le 14 septembre. Dès le 10, l'inversion de température s'établit d'abord faible : 1° entre Pervenches et Dominici, puis plus ample : 3° dans la nuit du 11 au 12 et 2° les nuits suivantes. Dès lors, celle du 18 et 19 octobre de la même année, qui fait descendre le thermomètre au-dessous de zéro, paraît normale.

Si elle peut être constatée dès septembre, de façon épisodique, cela va de soi, on la voit prolonger ses apparitions jusqu'en mai : entre le 11 et le 18 mai 1959, elle se manifeste presque tous les jours entre les stations Trois Moulins et Dominici. Le 11, les températures diurnes des deux stations culminent à + 22°, mais l'enregistreur révèle un écart nocturne de 2°. Le 14, même opposition entre les maxima des deux stations bloqués tous deux à 9° et 6°. Le 17 enfin, même phénomène : à 14 heures, les 18° sont atteints dans les deux stations, tandis que la nuit, Dominici descend à 9° et Trois Moulins seulement à 12°.

Mais c'est bien là l'extrême limite de ces manifestations. De mai à septembre, les conditions hygrométriques et thermométriques changent, on s'en doute, avec les chaleurs estivales. Si on écoutait les rumeurs paysannes, et si on se fiait aux pétitions villageoises comme à certaines délibérations de conseils municipaux, le climat des fonds de cuvette serait aussi étouffant lors de la canicule qu'il était glacial au temps des frimas. Les graphiques des enregistreurs ne justifient pas ce pessimisme. La courbe des températures de la cuvette est généralement décalée positivement par rapport même à celle de l'ubac, de 1° à 2°, et parfois davantage. Précisons en prenant comme semaine type celle du 23 au 29 juin 1958 (fig. 15). Les chaleurs ont commencé : 5 maxima sur 7 atteignent ou dépassent 25° à l'ombre, et les minima nocturnes oscillent autour de 10°.

Voici les tableaux des maxima et minima quotidiens des stations Dominici et Pervenches.

Dates	23 juin	24 juin	25 juin	26 juin	27 juin	28 juin	29 juin
Maxima :							
Dominici	25°	25°	27°	25°	25°	22°	22°
Pervenches ..	28°	27°	28°5	27°	27°	23°	24°

Dates	23 juin	24 juin	25 juin	26 juin	27 juin	28 juin	29 juin
Minima :							
Dominici	8°	7°	8°	10°5	13°5	9°	7°
Pervenches ..	9°	8°5	9°	11°	14°	10°	8°5

En hiver, le fond de la vallée avait le privilège peu enviable des températures nocturnes les plus basses. En été, il jouit toute la journée et toute la nuit d'une fraîcheur relative par rapport aux versants les plus rapprochés.

On peut se demander si cette caractéristique très nette de la station Dominici n'est pas liée à la présence de la rivière : l'Arc coule à une cinquantaine de mètres

des enregistreurs. C'est probable. Mais la plupart des creux ou cuvettes provençales sont humides. Les uns parce que, comme à Aix, y coule un cours d'eau permanent, les autres parce que la nappe phréatique permanente est relativement proche de la surface.

Les dépressions apparemment les plus dépourvues de circulation superficielle, comme le poljé de Cuges, ou les dolines proches de Saint-Chamas, présentent au dire des cultivateurs, des caractéristiques climatiques analogues. Pour en être sûr, il faudrait là encore, procéder à des investigations systématiques que seule l'organisation d'équipes d'observateurs bénévoles pourrait permettre. Réduits aux seuls moyens individuels, nous ne pouvons nous prononcer en toute certitude que dans le cas de la cuvette aixoise, où les relevés que nous avons commentés semblent révélateurs : ils permettent de mettre en évidence avec la plus grande certitude, les caractères climatiques locaux d'un des plus importants fonds de bassin de Provence : l'allure brutale des variations hygrométriques, la fréquence des inversions de température en saison froide, leur présence toujours possible en septembre, comme en mai, enfin la fraîcheur relative des étés, en constituent les principaux caractères.

4° *Le climat des ubacs*

Le fait essentiel, normal, classique, c'est la durée plus courte de l'ensoleillement. En Provence, même sous des latitudes déjà relativement basses, et avec des reliefs peu élevés, cette brièveté de l'ensoleillement est déjà sensible. Il est vrai que si l'altitude relative des collines provençales est faible, leurs pentes peuvent atteindre et atteignent souvent une raideur analogue à celle des flancs d'une moyenne montagne. Le phénomène d'écran en est accentué. Et c'est naturellement en hiver que cette réduction de l'ensoleillement est la plus sensible.

Nous ne disposons d'aucun appareil permettant de mesurer la durée de l'ensoleillement en une station donnée. Mais on peut essayer de mesurer, sur les graphiques des enregistreurs, le temps pendant lequel une station connaît des températures supérieures à une température donnée. Si ces mesures sont faites en des journées de beau temps ensoleillé, on peut estimer qu'elles fournissent une traduction approximative de la durée de l'ensoleillement. Là encore, ne cherchons pas tellement des données particulièrement précises, mais seulement des comparaisons : le tableau ci-dessous fournit par les trois stations Pervenches, Dominici et Saint-Jean, les temps respectifs pendant lesquels elles ont subi des températures supérieures à 5° pendant les journées du 30, 31 janvier, 1er et 2 février 1958.

Ensoleillement probable des trois stations

	Pervenches (ubac)	Dominici (dépression)	Saint-Jean (pied d'adret)
30 janvier	6 h	6 h 15	6 h 30
31 janvier	6 h	6 h 10	6 h 50
1er février	6 h	6 h 50	7 h 10
2 février	6 h 20	6 h 50	7 h 30
Total	24 h 20	26 h 5	28 h

En quatre jours consécutifs, le fond de la vallée reçoit des calories 1 h 30 de plus que l'ubac, et l'adret 3 h 30 de plus environ. Ces valeurs ne sont qu'indicatives et doivent varier selon le profil de la colline écran et la situation de chaque poste. Mais ce sont là des constatations banales. Nous nous attendions par contre, à obtenir des valeurs thermométriques nettement plus basses à l'ubac qu'à l'adret et au plus égales, à celles du fond de vallée. Ces pronostics ont été démentis par les faits.

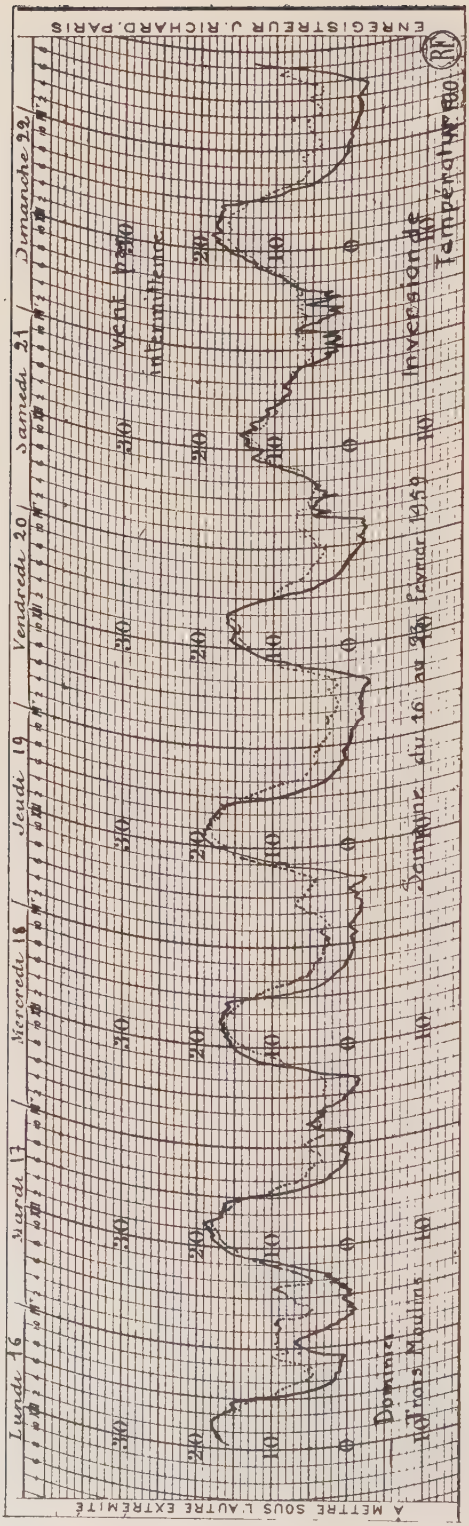

Fig. 14. — Inversion de température.

Nous avons montré que les inversions de température étaient assez prononcées pour qu'elles fussent sensibles, même sur une faible dénivellation. Et les chiffres que le fond de vallée : les températures diurnes y atteignent des valeurs sensiblement égales, mais les minima nocturnes y sont nettement moins bas. En été, la situation s'inverse en partie, puisque le fond de vallée est à la fois moins chaud la journée et plus frais la nuit (fig. 15).

Le privilège de l'ubac par rapport à la dépression ne semble exister qu'en hiver. Qu'en est-il par rapport à l'adret ? En général, les courbes des stations Pervenches et Saint-Jean sont à peu près les mêmes. Des différences quotidiennes peuvent sans doute être aisément décelées. Mais à notre grande surprise, la comparaison des graphiques de ces deux stations pourtant implantées dans des sites opposés ne révèle rien de particulièrement significatif. En hiver, comme en été, ni les maxima, ni les minima ne paraissent se décaler régulièrement les uns par rapport aux autres. Les températures des ubacs et des adrets sont-elles donc les mêmes, et faut-il oublier délibérément nos constatations de botaniste et d'agronome ? Nous touchons ici du doigt l'insuffisance des observations météorologiques classiques. N'oublions pas que nos appareils sont placés à l'exposition nord, sous le double toit d'un abri isolant, protégés des rayons obliques par des joues opaques. Ces conditions techniques permettent une constante comparaison universelle des relevés météorologiques, et à cet égard, sont nécessaires. Malheureusement, elles réduisent singulièrement l'influence de certains facteurs locaux, et particulièrement de l'insolation, puisque l'enregistreur, où que soit implanté l'abri qui le protège, fonctionne constamment dans les conditions d'un micro-ubac. Dans ces conditions, il est normal qu'il amortisse ou supprime les effets thermiques liés aux variations de l'exposition et de l'ensoleillement, surtout si, comme dans le cas des stations Pervenches et Saint-Jean, celles-ci sont relativement proches. Des observations faites à l'aide d'appareils nus s'imposeraient. Nous les avons tentées, en nous contentant de placer les enregistreurs sur une simple plate-forme de hauteur constante. Mais, soumis à la pluie et à la rosée matinale, ceux-ci ne résistent pas longtemps, les mécanismes se bloquent, tandis que les bandes enregistreuses se gondolent. L'observateur en est réduit à l'usage du thermomètre classique, nettement insuffisant. Telle est la tyrannie des traditions météorologiques, qu'elle s'exerce sur les observateurs par l'intermédiaire du matériel.

5° *Les Hauts d'adret*

Il ne nous a pas été possible de différencier sensiblement le pied d'adret de l'ubac.

Par contre, si partant de la station Saint-Jean, on monte vers la station Trois Moulins, de notables différences peuvent être constatées. Cette station, placée pratiquement à mi-pente entre le fond de la vallée de l'Arc et le plateau de Puyricard, est située au-dessous d'un important replat, ce qui permet de pouvoir la considérer comme un haut d'adret.

Nous avons déjà relevé, à propos de l'inversion de température, quelques chiffres qui montrent combien en hiver les températures nocturnes s'adoucissent sur ces hautes pentes. En voici d'autres, pris au hasard sur les graphiques des enregistreurs : entre les stations Trois Moulins et Dominici, nous notons, dans la nuit du 4 au 5 décembre 1958, une différence de température de 4°; dans la nuit du 28 au 29 janvier 1959 : 5°; dans celle du 30 au 31 : 8° (de — 4° à + 4°); dans celle du 5 au 6 février : 5°; dans celle du 8 au 9 : 4°; dans celle du 27 au 28 : 3°; dans celle du 2 au 3 mars : 5°; dans celle du 7 au 8 : 4°; la nuit du 13 au 14 mars, on enregistre encore 4° de différence et 5° dans celle du 15 au 16; le 20 mars on note 4° de différence dans les températures nocturnes (— 4° et 0°) tandis que les maxima diurnes s'égalisent à + 18°.

Mais il arrive également que les maxima diurnes de Trois Moulins soient inférieurs en hiver à ceux de Dominici. Le 4 décembre 1958, on note au fond de la vallée 12°, vers 14 heures; en haut de l'adret 10° seulement. Le 5 l'enregistreur indique

14°5 à Dominiic et 13° aux Trois Moulins; le 7, 11°5 et 11°. Notons que l'inversion de température existe toujours; la différence des minima nocturnes excède celle des maxima diurnes : le 4 décembre on relève à Dominici — 5° et aux Trois Moulins — 1°5; le 5, les minima atteignent — 5° et — 2°; le 7 : — 1° et + 1°5. Les deux courbes ne sont donc pas parallèles. Assez souvent elles se décalent, avec des écarts plus importants vers le bas que vers le haut. Assez souvent aussi, elles coïncident approximativement dans leur partie diurne, tandis qu'elles divergent nettement dans l'enregistrement nocturne : c'est l'inversion des températures classique. Mais on ne voit que très exceptionnellement la courbe Trois Moulins monter au-dessus de la courbe Dominici.

Il faut en conclure qu'en saison froide, le fond de la vallée est très sensiblement plus froid la nuit que les hauts de pente, tandis que la journée, il est au moins aussi chaud, et une journée sur trois environ il peut l'être légèrement plus.

Que se passe-t-il en saison chaude ? les enregistrements de température montrent que dans l'ensemble, la courbe Trois Moulins s'aplatit sensiblement plus que celle de Dominici. Cet aplatissement était parfois sensible en hiver, en été il devient une situation normale. Si la température moyenne est probablement la même, le fond de vallée connaît à la fois des maxima plus élevés, et des minima plus bas.

C'est ainsi que le 23 mai 1959 (fig. 16), la température de Trois Moulins oscille entre 20° et 12°, tandis que celle de Dominici atteint 25° et 9°; le 24 mai, les températures respectives des deux stations sont de 27° et 10° pour Dominici, 22° et 9° pour Trois Moulins.

En somme, le *climat tempéré est celui du coteau,* tandis que le fond de vallée connaît des journées nettement plus chaudes, compensées par des nuits plus fraîches. Tout se passe comme si la dépression était caractérisée par une continentalité accrue.

Comment peut-on rendre compte de ces constatations singulières ?

L'explication la plus vraisemblable est celle qui repose sur l'existence, vers le sommet des collines, de courants d'air de force variable, mais dont la présence est presque constante. Même aux jours les plus chauds de la canicule, des souffles légers qui procurent une sensation bienfaisante, courent le long des pentes les plus élevées. Il est possible dès lors que ce brassage constant des couches d'air égalise les températures, et confère à la courbe thermique son aplatissement caractéristique. Dans les dépressions au contraire, rien de pareil ne se produit. Et si les pentes voisines sont relativement proches et nues, un effet-paroi peut ajouter encore à l'insolation pour en accentuer les effets.

Quoiqu'il en soit, les relevés de température corroborent ici la sagesse populaire et paysanne : les occupants des villages perchés n'ont pas toujours tort de prétendre occuper « un petit Nice » en hiver, et de compatir en été aux malaises des gens de la plaine rôtis dans leur bas-fond.

Cependant, comment expliquer l'impression produite par le paysage végétal des adrets de collines, que nous décrivions au début de ce chapitre, et qui nous avait paru si révélateur d'un milieu ? Nous avions l'impression d'une insolation excessive, presque dessèchante, et voici que le thermomètre nous démontre l'existence d'un climat relativement plus modéré que partout ailleurs ! Il faudrait certes prolonger et multiplier les observations pour rendre compte de ce qui peut paraître contradictoire. L'hypothèse que nous avons avancée plus haut peut cependant fournir une explication suffisante. Soustrait aux gelées nocturnes par le simple effet de la dénivellation, l'adret n'est préservé des ardeurs de l'insolation que grâce au brassage léger, mais continuel des couches d'air. Il est évident que ce brassage à la fois vertical et latéral ne peut s'effectuer que si le relief s'y prête : l'ondulation, l'échancrure de la ligne de faîte, la présence de têtes de vallon, l'existence de petites dépressions locales, sont autant de brèches du relief qui favorisent les ascendances et les tourbillons locaux. Mais si l'adret est celui d'un relief continu, à la crête rectiligne, à la pente régulière, les pertubations des courants aériens locaux pourront difficilement s'y produire.

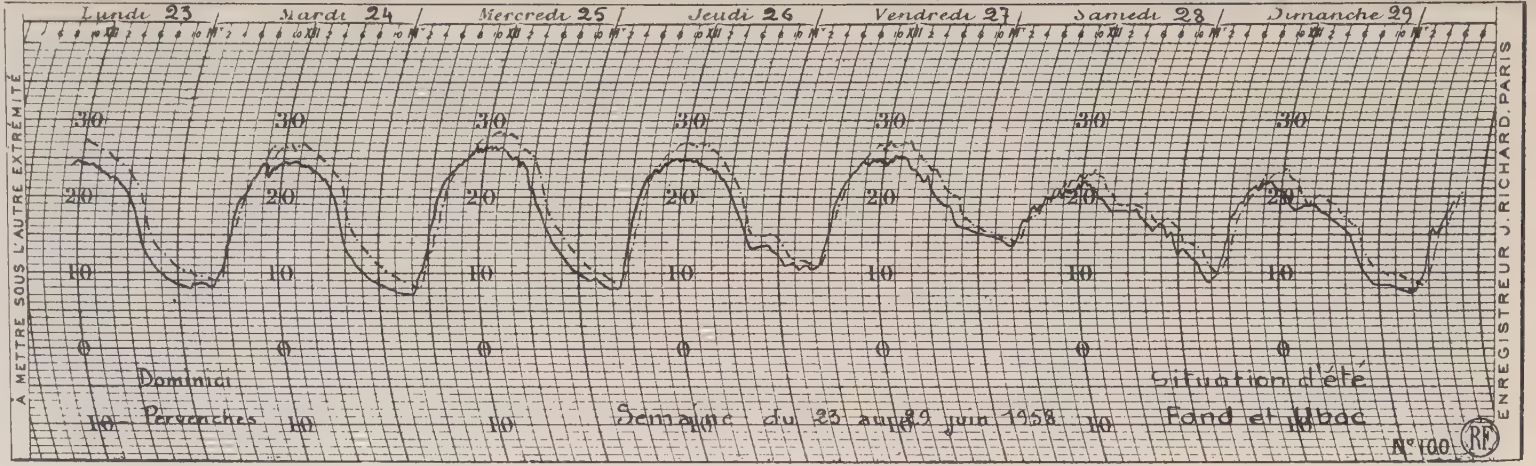

Fig. 15. — Températures comparées de la dépression et de l'ubac en été.

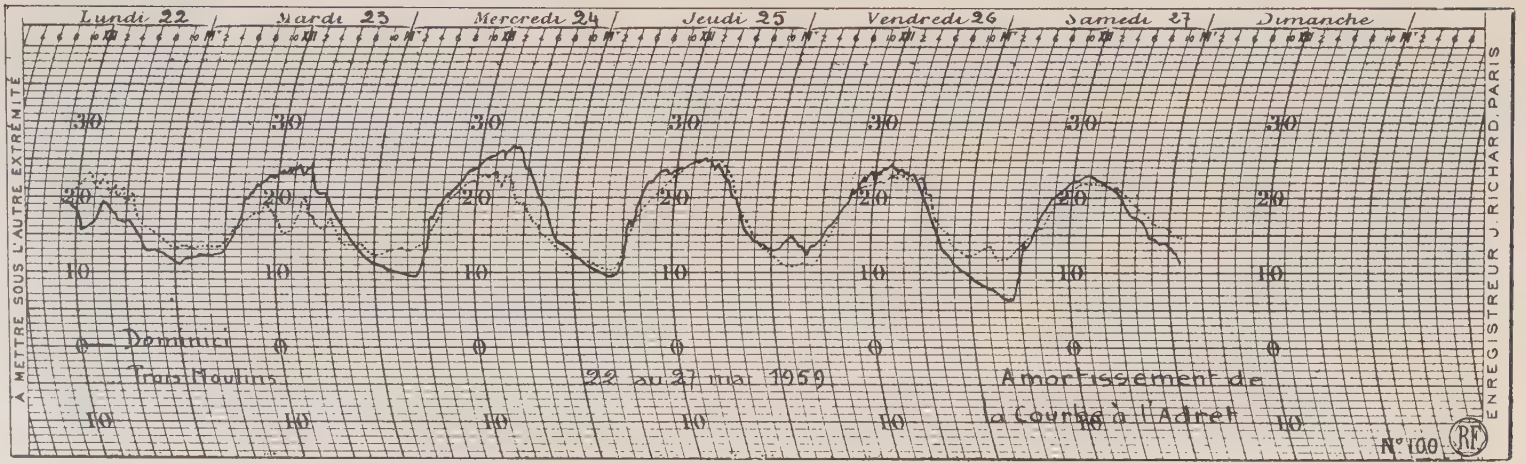

Fig. 16. — Amortissement de la courbe des températures à l'adret.

Il faudrait donc soigneusement distinguer entre ce qu'on peut appeler un *adret en glacis continu,* que la réverbération sur les parois rocheuses, l'insolation locale, la chaleur montant de la dépression, finissent par transformer en véritable rôtissoire, et l'*adret morcelé,* où les influences de chaque facette, de chaque gradin, de chaque thalweg, se combinent pour créer un climat relativement modéré. Au premier type, appartient par exemple la cuesta de Bachasson, l'abrupt qui domine le village du Tholonet. Le flanc sud de Sainte-Victoire constituerait un exemple extrême.

Le second type serait représenté par les innombrables petites buttes et collines, plus ou moins découpées, qui parsèment la Provence et dont la butte des Trois Moulins n'est qu'un exemple entre mille.

6° *Les plateaux*

La courbe thermométrique du plateau ressemble beaucoup plus à celle du fond de vallée qu'à celle de l'adret. Elle se caractérise par des amplitudes thermiques analogues, quoique légèrement plus faibles. Voici, relevé pour la semaine du 9 au 16 février 1958, le tableau des maxima et minima quotidiens, avec l'amplitude qui leur correspond, pour les trois stations de Puyricard, Trois Moulins, et Dominici.

	9-2-58	écart	10-2-58	écart	11-2-58	écart	12-2-58	écart	13-2-58	écart	15-2-58	écart	14-2-58	écart
Dominici														
max.	17	17	13	12	15	17,5	14	7	15	18	15	18	19	23
min.	0		1		— 2,5		7		— 3		— 3		— 4	
Puyricard														
max.	14	16	11	10	12,5	14,5	11,5	10	13	17,5	13	17,5	16	19
min.	— 2		1		— 2		1,5		— 4,5		— 4,5		— 3	
Trois Moulins														
max.	15	12	13	10	14	13	13,5	7,5	15	15	14	12	17	15
	3		3		1		6		0		2		2	
Type de temps	beau - calme températures modérées						temps couvert				beau - calme froid			

On constate que l'amplitude thermique de Puyricard sans jamais atteindre celle de Dominici, s'en rapproche beaucoup plus que de celle de Trois Moulins. Les maxima de Puyricard ne sont jamais aussi élevés que ceux de Dominici, mais ses minima peuvent être aussi bas et même plus bas.

Si on poursuit l'analyse comparative, on s'aperçoit que très fréquemment, la courbe thermométrique de Puyricard est plus basse que celle de Dominici (fig. 17). Elle lui reste souvent parallèle. Il est vraisemblable que la température moyenne du plateau est plus basse que celle du fond de vallée. Il nous est arrivé de constater l'apparition des premiers flocons de neige sur le plateau alors qu'au même moment le bassin d'Aix ne recevait que de la pluie.

Si on essaie de rassembler ces données, on peut distinguer deux types de variation de température, liés à deux types de temps opposés :

Par temps couvert et pluvieux (fig. 17), les courbes des deux stations sont à peu près parallèles, mais celle du plateau s'inscrit à un ou deux degrés en-dessous de celle de la vallée. C'est la courbe normale, imposée par l'altitude, enregistrée lorsque la brume, la pluie, la couverture nuageuse empêchent l'insolation et le rayonnement nocturne. Inversement, par temps ensoleillé, la courbe du fond de

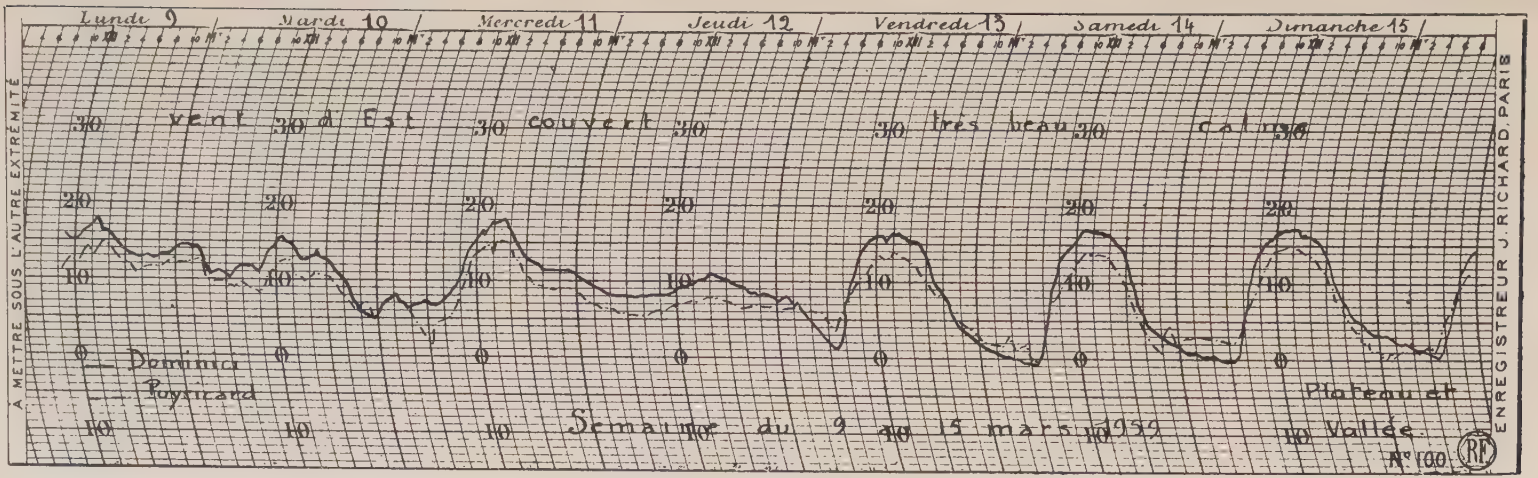

FIG. 17. — Températures comparées du plateau et de la dépression.

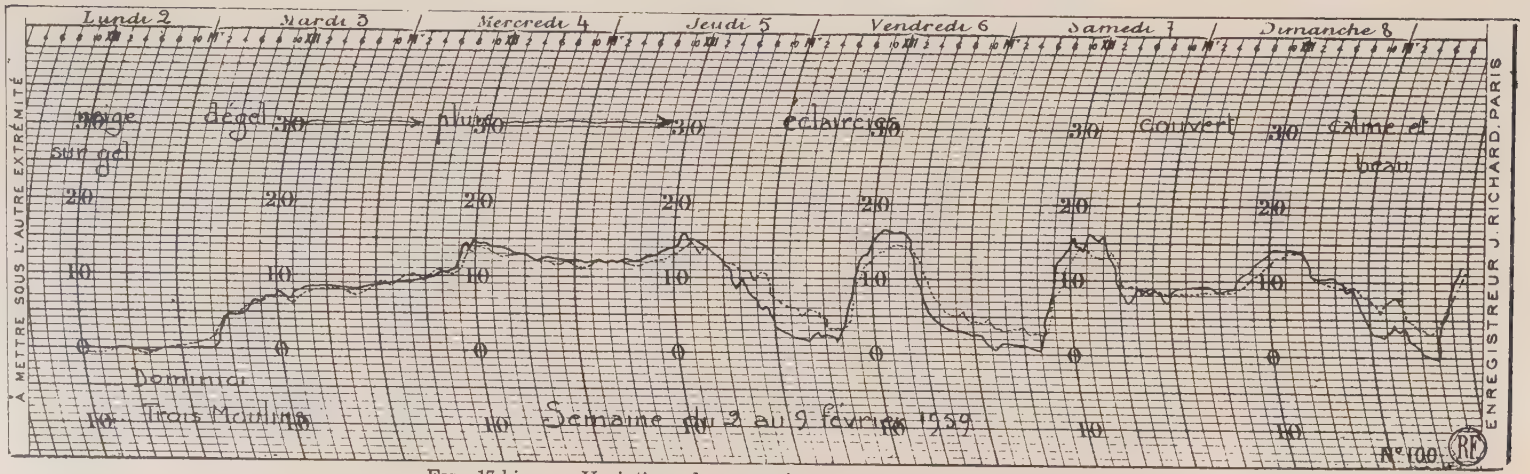

FIG. 17 *bis*. — Variation des températures entre la dépression et l'adret en fonction des types de temps.

vallée monte au-dessus et descend au-dessous de celle du plateau. Le parallélisme entre les deux courbes est détruit. A ce moment, le fond de vallée est plus chaud le jour, et plus froid la nuit que le plateau. La violence de l'inversion de température est telle qu'elle compense et au-delà, les effets normaux de l'altitude (175 m de dénivellation). Le graphique de la semaine du 2 au 9 février 1959 exprime successivement les deux allures thermométriques que nous venons de décrire (fig. 17 *bis*). Mais ce régime de contrastes brutaux est surtout *un régime hivernal.* Lorsque la belle saison s'établit, l'altitude reprend l'avantage, et dès lors, le plateau connaît en général des températures plus basses que celles du fond de vallée, sans par ailleurs subir les amortissements thermométriques qui restent caractéristiques de l'adret.

7° *Conclusion*

Après cette étude détaillée des contrastes climatiques locaux, nous sommes fondés à reconnaître l'existence de deux groupes de menus climats opposés l'un à l'autre.

D'abord, *les climats à contrastes thermiques accentués.* Ce sont ceux des dépressions et ceux des plateaux. Aussitôt que le ciel se découvre et que l'insolation exerce un effet tant soit peu prolongé, les chaleurs méridiennes y alternent avec la fraîcheur ou le froid nocturnes, et on passe brutalement, en l'espace de quelques heures, de l'une à l'autre. En été, la chaleur pèse. En hiver, le gel est fréquent et souvent marqué. Cependant le plateau connaît dans l'ensemble une température moyenne plus basse, et dans les dépressions encaissées, le fait original reste la fréquence et la violence de l'inversion des températures.

A ces climats contrastés des régions plates, basses ou creuses, s'opposent ceux des pentes, des versants, des flancs de vallées et de collines.

Il nous a été difficile de mettre en évidence ce que nous avions crû être l'originalité des ubacs. Il faut en accuser notre maladresse autant que l'incongruité des instruments météorologiques. Mais les adrets font figure dans cet ensemble de zones privilégiées. Dès le pied de versant, l'inversion de température peut réduire les effets de la gelée nocturne, et l'ensoleillement prolongé se fait sentir.

Mais c'est plus haut, là où l'encaissement n'est plus néfaste, où le rôle protecteur de la colline reste sensible, où la circulation de l'air n'est plus entravée ou canalisée brutalement, que s'établit un climat plus tempéré et plus agréable. Les chaleurs y deviennent relativement supportables et les froids cessent d'être dévastateurs.

De ce type climatique d'adret, nous pensons qu'il existe au moins deux variétés : l'une plus sèche et plus chaude, qui connaît des printemps précoces et fleuris, mais également de hautes températures estivales, et où les effets de l'insolation peuvent s'accentuer jusqu'à devenir destructeurs.

L'autre plus tempéré, et qui associe les douceurs relatives d'un hiver modéré aux bains de soleil copieux mais encore supportables de l'été méditerranéen. C'est là que règne un climat qui se rapproche de celui dont rêve le touriste et que recherche le retraité ou le flâneur.

Il faudrait, cela va de soi, multiplier les mesures, tout en pratiquant la méthode des observations comparées, pour avoir une idée plus précise de la variété des contrastes climatiques provençaux.

Il nous suffit d'avoir montré ici non seulement leur existence, mais aussi leur importance. On devine leurs nombreuses répercussions sur la géographie humaine et agraire. Nous en tirerons plus loin et à maintes reprises, les conséquences qui s'imposent.

Le climat provençal et la géographie agraire

Quels que soient d'une part, les variétés climatiques régionales, d'autre part les menus contrastes locaux que le relief multiplie et nuance à l'infini, on doit s'interroger sur les conséquences de pareils phénomènes, les contraintes qu'ils imposent

à l'homme, le parti que celui-ci peut en tirer, les palliatifs qu'il imagine pour se soustraire à leur emprise.

Le climat méditerranéen tranche vigoureusement avec les climats plus septentrionaux et plus méridionaux qui l'encadrent. Non seulement il commande l'existence d'espèces végétales nouvelles, mais il rythme de façon singulièrement puissante et originale leur développement, en leur imposant un double repos hivernal et estival. Le travail agricole s'organise de la même façon : L'été, plus chaud, plus ensoleillé, plus écrasant, ne peut être occupé aussi pleinement qu'ailleurs. Outre que la sieste de début d'après-midi devient indispensable, les travaux se font en cette saison moins nombreux et moins pressants. La fenaison et son long cortège de façons variées, étalées parfois sur plusieurs semaines, disparaît en même temps que la prairie. La récolte normale des légumes est effectuée dès le début de juin; c'est aussi le moment où les troupeaux partent en transhumance. La moisson elle-même est plus précoce : au 10 juillet, tout est déjà terminé. De sorte qu'un repos estival apparaît, entre la récolte des céréales et la vendange, bien que celle-ci puisse débuter dès les premiers jours de septembre.

Par contre, le travail de printemps commence nettement plus tôt : en février, le débourrage de la vigne, suivi de celui des arbres fruitiers exige que les tailles, les déchaussages, les labours superficiels, soient effectués rapidement. En avril, les vannes sont ouvertes et l'eau lancée dans les canaux d'irrigation. C'est à cette époque, entre mars et juin, que l'effort rural est le plus rude. Tout est à faire à la fois : les derniers labours, les épandages d'engrais, les traitements insecticides répétés, les premières coupes de foin, les arrosages réguliers et minutieux. Le troupeau exige qu'on s'occupe de lui, alors que les pâturages sont plus rares, et les fourrages encore sur pied. Mais les premières récoltes arrivent, qu'il faut d'autant plus surveiller qu'elles sont primeures, susceptibles d'un revenu qui varie en quelques jours du simple au double. Ajoutons les brusqueries d'un climat capricieux, qui peut rendre les terres impraticables sous des averses répétées, multiplier les coups de mistral, amener des gelées aussi imprévisibles que tardives, et on aura une idée des travaux et des aléas qui se succèdent en ces quelques mois. Précoce, court, incertain dans sa venue comme dans ses modalités, le printemps est en Provence une saison déterminante et bousculée, mais jusqu'à la fin de laquelle rien n'est jamais assuré.

L'automne est moins chargé et moins abondant qu'ailleurs. Le regain est inexistant, les betteraves absentes, les pommes de terre non primeur rares, les fruits ont été ramassés dès août ou septembre. Restent la vendange et les labours. Les raisins mûrissent tôt, les labours ne peuvent se faire que lorsque les premières pluies d'octobre sont tombées; autant dire que rien ne presse. On ne trouve ici ni froids précoces, ni brumes d'automne pour obliger à accélérer le travail. On a largement le temps de soigner les derniers légumes, ceux que l'irrigation a permis de semer en juillet et qui ont mûri aux tièdeurs de septembre. Il n'est pas rare de voir faire deux récoltes de haricots verts, de salades, parfois de petits pois. Celle des tomates se prolonge jusqu'aux premières gelées, parfois en novembre.

Enfin les temps d'hiver sont courts et relativement remplis; le troupeau de moutons paît les chaumes et les jachères, où il faut le conduire chaque jour. Dès janvier, parfois en décembre s'il fait beau, on sème les petits pois, les fèves, dans les terres nettoyées et préparées; on nettoie les canaux.

En somme et sauf pour les maraîchers qui s'imposent un labeur incessant et constamment accéléré, le calendrier du travail rural apparaît très différent du reste de la France; avec un temps fort bien marqué au printemps, un automne où des tâches moins nombreuses s'étalent sur un laps de temps plus long, un hiver bref et un été moins accablant. On penserait aisément que les travaux des champs sont moins pénibles et moins absorbants qu'ailleurs, si on ne se souvenait de l'infertilité relative des terres, de la redoutable sécheresse d'été, et surtout de l'irrégularité foncière du climat.

Des variations incessantes, imprévisibles, et brutales, tel est le plus gros danger de ce climat trompeur. Une saison froide coupée de splendides ensoleillements, un printemps des plus capricieux, tantôt précoce, tantôt tardif, toujours

entrecoupé de coups de mistral, d'averses, de gelées vigoureuses qui peuvent survenir jusqu'en mai, un automne prolongeant parfois ses tièdeurs jusqu'en décembre, mais où les premiers frimas peuvent apparaître dès le début d'octobre; tout cela compose un climat aux contrastes duquel on ne voit guère de remèdes. Ce ne sont pas les avertisseurs de gelée, ni les indications d'alarme lancées par les stations agronomiques locales qui peuvent être ici d'un grand secours. Les palliatifs sont à chercher ailleurs : dans la multiplicité des micro-climats, l'éparpillement des terroirs, la diversité des sols. La pédologie joue dans la diversification des cultures, un rôle aussi important que le relief et le climat.

III

L'ÉROSION ET LES SOLS

A) Les mécanismes de l'érosion

1° *La destruction des reliefs*

On a coutume d'insister en pays méditerranéen, sur la puissance et les méfaits des actions torrentielles. Il est vrai qu'elles sont particulièrement violentes et spectaculaires. Le ruissellement transporte sur les pentes meubles des quantités impressionnantes de matériaux. Mais, dans un très grand nombre de cas, il véhicule en plus des débris qu'il a lui-même arrachés, des débris entraînés, qui sont le produit d'actions érosives diverses, et qui ne doivent rien au ruissellement des eaux courantes. La destruction du relief est, en Provence, comme ailleurs, la résultante de mécanismes variés qu'il nous faut analyser (1).

a) *L'attaque du gel.*

La gélivation est beaucoup plus fréquente qu'on ne l'imagine. La statistique météorologique des jours, ou plutôt des nuits de gelée, ne permet pas d'en rendre compte. Elle est basée sur les mesures effectuées par des appareils placés sous abri à environ 1,50 m du sol. C'est au niveau du sol, et sans protection qu'il aurait fallu les disposer.

Mais les conditions météorologiques que nous avons décrites plus haut : brusque accroissement de l'humidité à la tombée de la nuit, fréquence des ciels clairs en hiver, présence habituelle de l'inversion de température, expliquent l'abondance et l'importance des *gelées nocturnes*. Leurs conséquences sont d'autant plus accentuées que la végétation est mince et discontinue. Braun-Blanquet (La forêt d'Yeuse) et Molinier (Etudes phytosociologiques) ont prouvé, en effectuant des mesures précises, combien était important l'effet amortisseur de la couverture végétale sur les températures. Il gèle sur les pelouses à thym ou à brachypode, tandis qu'à quelques mètres de là, la présence de buissons de kermès ou de taillis de chênes-verts préserve le sol des effets de la gélivation. Hygrométrie, nébulosité, amplitude thermique et couverture végétale s'associent pour déterminer à l'intérieur de la Basse-Provence des zones où l'intensité de la gélivation diffère.

C'est la *Provence Occidentale* qui y est la plus soumise, parce que la plus dénudée. Les lambeaux forestiers sont rares. Des garrigues lâches couvrent à demi les collines, laissant apparaître de larges plaques de sol nu. Les températures ne sont pas tellement basses : la plus grande partie de la région est comprise entre les isothermes 0° et 4° des minima moyens de janvier, mesurés sous abri, ce qui n'exclut pas d'assez nombreuses gelées au sol. Mais les pluies sont peu abondantes,

(1) Il ne peut être question d'analyser ici les mécanismes des systèmes d'érosion qui ont dû contribuer lors des périodes géologiques disparues à modeler le relief provençal. Outre que cette étude sortirait des limites de cet ouvrage, il nous importe surtout d'étudier les actions *actuelles*, les seules susceptibles de modifier rapidement les conditions du développement agricole contemporain.

la nébulosité faible, et le rayonnement nocturne important sur les espaces caillouteux de la Crau et des Alpilles.

La portion du *littoral* qui s'étend de la Nerthe à Toulon, est également soumise à des gélivations relativement fortes. L'influence marine élève cependant les températures moyennes. Sans atteindre les valeurs de la riviera varoise, les minima moyens de janvier oscillent entre 2° et 5°.

Encore faut-il remarquer que ces valeurs sont établies en se basant sur les observations de postes côtiers (Toulon, Cap Sicié, Cap Croisette) et sous abri. Il est très vraisemblable que des mesures effectuées à quelques kilomètres à l'intérieur et au sol fourniraient des données différentes, attestées par les doléances des cultivateurs du Beausset, de Ceyreste, de Sanary même, qui ne cessent de redouter les gelées nocturnes.

Mais les légères hausses des moyennes thermométriques sont largement compensées par l'augmentation de l'hygrométrie nocturne, la diminution de la nébulosité (l'insolation dépasse ici 2 900 heures par an) et surtout par la maigreur de la végétation. Rien de plus désolé et de plus caillouteux que les plateaux de la Nerthe et le massif de Marseilleveyre, qui encadrent Marseille de leurs surfaces rocheuses parsemées d'éboulis de gélivation.

La Basse Provence intérieure est placée dans des conditions différentes. On mettra à part les grandes chaînes provençales où l'altitude, la continentalité, l'insolation et l'abondance des surfaces rocheuses se conjuguent pour provoquer une gélivation intense, prolongée jusqu'aux beaux jours de juin, et déclenchée dès les premières nuits froides de septembre. Dans les bassins et sur les plateaux au-delà d'Aix-en-Provence, la végétation devient peu à peu plus abondante, plus haute, plus serrée. Nous entrons, par le Pays d'Aigues, vers le nord, par la région de Trets et de Pourcieux vers l'ouest, dans des zones plus humides et plus boisées. La nébulosité augmente, le rayonnement nocturne diminue, le couvert arbustif de plus en plus dense exerce son rôle protecteur. Par contre, les températures moyennes s'abaissent. L'isotherme 0° des minima moyens de janvier passe à Carpentras, à Aix, au sud de Brignoles, à Draguignan. Si le sol et la roche sont beaucoup mieux protégés, les gelées sont plus fréquentes et plus fortes. A la *gélivation de type steppique de la Provence occidentale, succède une gélivation de type semi-continental ou montagnard.* Ses effets paraissent cependant moins destructeurs, puisqu'ils s'exercent sur des surfaces moins dénudées et moins étendues. Mais il suffit que la roche pointe pour qu'elle y soit soumise et qu'elle cède sous les attaques.

Celles-ci s'exercent de façon inégale. Des marquages simples prouvent que ce sont les creux du rocher, les fissures, les zones d'ombre en général, les anfractuosités où l'humidité persiste, qui sont les plus atteintes. Les arêtes des corniches, les bosses rocheuses, les angles des pierrailles, facilement ensoleillés ou vite séchés par le vent, sont au contraire moins attaqués. C'est indirectement que le gel les range, par-dessous, et par l'intérieur. Soumis à ces offensives insidieuses mais répétées, les corniches s'écroulent, les blocs s'effritent, les pierres basculent ou se fendillent.

Certaines roches et parmi celles-ci, certains faciès sont plus vulnérables que d'autres. Les moins résistants à la gélivation sont des poudingues et des calcaires en plaquettes. Poudingues et brèches abondent : poudingues éocènes de La Galante poudingues oligocènes du Bassin de Marseille, poudingues miocènes et pliocènes, constituent des reliefs que l'érosion différentielle met en évidence, mais que le gel attaque aisément. Leur surface présente toujours à quelque moment qu'on les inspecte, des galets ou des cailloux de toute taille, prêts à s'en détacher. Les calcaires en plaquettes, eux, correspondent plus à des faciès qu'à des niveaux géologiques définis. La gélivation les délite aisément, au point de recouvrir leur surface ou leur tranche d'un lithosol continu. D'assez beaux exemples en sont fournis par certains calcaires éocènes du Montaiguet, ou par les marno-calcaires hauteriviens du plateau d'Eguilles. Mais la plupart des calcaires gélifs se délitent généralement en petits blocs de la grosseur d'une noix ou d'une petite pomme, qui évoluent rapidement jusqu'à prendre l'allure de grumeaux irréguliers.

Les mollasses miocènes, malgré leur structure hétérogène, résistent mieux à ces attaques. Lorsqu'elles sont disposées en structure horizontale, les horizons sablonneux ou gréseux, moins perméables donc plus humides, sont les plus facilement érodés. Dans le soubassement de leurs corniches se creusent des abris sous roche, dont certains ont été occupés par des populations préhistoriques (Vallon des Gardes, près d'Aix). Certaines argiles subissent un traitement particulier : très hygrophiles, elles se chargent d'eau lorsque baisse la température nocturne. Le gel gonfle cette sorte d'éponge saturée et la fait foisonner. Elle prend alors un aspect bourgeonnant et grumeleux très caractéristique. Le dégel amorce le déblaiement rapide de ces masses déjà désagrégées.

Les débris de petite taille, morceaux de plaquettes, grains pierreux, graviers fins, particules argileuses, disparaissent rapidement. Les pierrailles plus grosses restent en place. C'est leur présence et leur accumulation qui constituent la trace et le signe de la gélivation. Sur certaines collines dénudées, elles forment un manteau irrégulier, mais abondant, de cailloux qui roulent sous le pied. Le déblaiement incessant des éléments les plus fins et les plus mobiles, le renouvellement constant des pierrailles aux dépens de la roche mère, les dimensions relativement constantes qu'elles prennent en rapport avec chaque faciès rocheux, peuvent faire croire à la stabilité relative de ces couvertures de gélivation. L'uniformité de ces apparences masque un constant renouvellement.

Il est certain que *la gélivation a dû, lors des périodes glaciaires* se faire sentir avec plus d'intensité, et sur des surfaces plus étendues. Le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas de nous engager dans l'étude des vestiges périglaciaires. Mais nous pensons que les formes diverses que nous venons de décrire n'ont, dans la plupart des cas, rien de commun avec ces derniers. Ce ne sont pas des formes fossiles, mais des formes bien vivantes, auxquelles nous avons affaire. Il suffit, pour le prouver, de déblayer quelques mètres carrés des roches les plus gélives et de les examiner à nouveau quelques années plus tard, pour se rendre compte de l'importance et de la régularité relative de la gélivation en région méditerranéenne.

b) *L'attaque éolienne.*

Moins importante que la gélivation, elle paraît aussi fréquente, mais elle s'exerce dans d'autres conditions.

La déflation éolienne est sensible partout en Provence. Le mistral fait sentir ses rafales violentes et desséchantes jusqu'à l'est de Draguignan. C'est cependant vers l'ouest, dans la vallée du Rhône, la Camargue et la Crau qu'il atteint sa puissance la plus grande. C'est également dans ces régions qu'il trouve sur son passage le plus de matériaux disponibles. Les limons bruns de la Camargue, les terres rougeâtres qui relient les galets de la Crau ou les poudingues des bordures comtadines, les sols jeunes et meubles des terrasses récentes de la Durance, les sables que chaque crue dépose dans le lit majeur de ce fleuve, sont tour à tour brassés, soulevés, emportés. Entre Mirabeau et Manosque, là où le lit majeur a conservé ses dimensions naturelles, on péut encore observer, par temps de mistral, l'existence d'une brume de poussière qui s'élève jusqu'à une cinquantaine de mètres de hauteur. La Crau est soumise aux mêmes phénomènes. On en retrouve les effets toutes les fois que se présente une surface pierreuse ou sableuse relativement dénudée; delta de l'Arc, plaine alluviale de Marignane, terroirs sablonneux du Pays d'Aigues.

C'est dans ces régions que l'érosion éolienne est la plus visible et qu'elle exerce probablement une action dominante. Mais partout ailleurs, la déflation contribue au balayage des menus débris. C'est elle, avec le ruissellement, qui déblaie les produits de la gélivation. Elle y réussit d'autant mieux que les conditions qui favorisent la gélivation sont aussi celles qui permettent à la déflation de s'exercer le plus aisément : nébulosité faible, insolation forte, minceur et fragilité du tapis végétal. Sur les collines sèches de la Provence occidentale, c'est le vent, plus que l'averse, qui enlève les débris les plus fins, laissant au ruissellement le soin d'emporter au bas des pentes les graviers et les cailloutis.

Si le balayage éolien est intense, il ne semble pas que le transport des matériaux s'effectue sur des distances très longues. Le mistral souffle par rafales, et chacune de ces saccades si elle soulève une quantité assez considérable de débris, ne dure pas assez longtemps pour les transporter très loin. Le relief y fait obstacle. Le hérissement des collines, la multiplicité des creux et des bosses favorisent à la fois les tourbillons locaux qui soulèvent les poussières et les courants descendants, qui les font retomber quelques centaines de mètres plus loin. Au morcellement du relief correspond le morcellement de la végétation. Vite balayés des espaces nus, les débris sont vite arrêtés sur leurs bordures. En été, une épaisse couche de poussière peut s'essuyer sur les feuilles des arbres et des buissons, que la prochaine averse nettoiera.

En même temps que la déflation s'exerce, la *corrosion* manifeste ses effets. Elle est plus visible là où les vents violents soulèvent des matériaux de plus grosse taille et leur confèrent une puissance de frappe plus grande, mais là aussi où des roches plus tendres et plus hétérogènes cèdent plus aisément sous l'attaque. Ce sont les grès et les mollasses miocènes qui à cet égard, sont les plus fragiles. Et comme ils sont plus répandus dans la Provence occidentale, c'est encore là que les phénomènes sont les plus accentués. Les alvéoles creusées dans les ruines du château des Baux, les rainures qui strient et rongent les murailles du même village, permettent d'affirmer, à l'échelle historique, l'existence et l'intensité de l'attaque éolienne. On peut aller plus loin : sur le plateau particulièrement venté de Manivert, entre Lambesc et la Roque d'Anthéron, on a édifié un monument aux martyrs de la Résistance. Les mollasses jaunes qui le composent portent déjà les morsures de l'érosion éolienne : en dix ans, les contours du bas relief s'estompent, les visages des statues se déforment. C'est dire la rapidité avec laquelle dans les conditions les plus favorables, peut travailler ce type d'érosion.

c) *La dissolution karstique.*

Ses traces sont évidentes. Poljés et surtout dolines abondent. Les calcaires compacts sont burinés d'innombrables lapiez. Les uns, perpendiculaires à la surface de la roche, la creusent verticalement de cavités irrégulières et profondes. D'autres, parallèles à cette même surface, la strient de cannelures allongées suivant la ligne de plus grande pente. Ces formes diverses témoignent de l'importance d'une érosion chimique dont les modalités en pays méditerranéen, restent mal étudiées. A vrai dire, les phénomènes de dissolution du calcaire nous importent peu. Le volume rocheux ainsi déplacé ou bien est emporté jusqu'à la mer par les eaux fluviales, ou bien se déplace dans des cavités souterraines. Il n'intervient pas directement dans l'agronomie. Il en est autrement des résidus de dissolution. Ce sont eux, sous forme d'argiles variées, qui tapissent le fond des dolines, bourrent les fissures des plateaux calcaires et semblent constituer, au moins d'après certains auteurs, la matière première à partir de laquelle s'est élaborée la terra rossa. Ces résidus karstiques repris par d'autres processus d'érosion, peuvent entrer pour partie dans la formation des dépôts de pied de pente ou de bassins et constituer ainsi les sols cultivables de la Provence.

d) *L'attaque des eaux sauvages.*

En pays méditerranéen, elle est presque toujours violente, rapide et massive. A cause de l'abondance des précipitations, ramassées en averse, elle atteint presque immédiatement une allure de paroxysme. C'est dire qu'elle a toujours des effets spectaculaires. Ses conséquences, aisément constatées d'une pluie à l'autre, sont souvent mesurables. La percussion des gouttes de pluie sur le sol provoque des effets visibles : désagrégation des grains argileux, déplacement des graviers les plus fins. Cette érosion de choc va de pair avec un glaçage superficiel, qui entraîne un durcissement variable, selon les faciès argileux et selon aussi leur teneur momentanée en eau. Cependant le travail essentiel est effectué par le ruissellement. Diffus, ou plutôt irrégulièrement organisé le long des pentes, il se concentre rapidement en ruisselets aussitôt que le permet la disposition du relief. Ces ouadis d'un jour sont.

dans la colline, comme un trait de sauvagerie qui ne demande qu'à s'étendre. Quelques constatations simples donneront une idée de la rapidité avec laquelle se produisent les dégâts : en un an, nous avons vu une pente marneuse se découper en bad-lands de 2 m de profondeur (v. photo II). Il a suffit des averses répétées des mois de novembre et décembre 1959 pour ouvrir au milieu du sentier qui mène de la route du Tholonet au refuge Cézanne, une gorge miniature qui peut atteindre 1 m de profondeur sur 50 à 60 cm de large. Il est juste d'ajouter qu'à la même époque, le barrage de Malpasset s'écroulait !

e) *Le glissement de terrain.*

Le glissement de terrain est un autre aspect, tout aussi connu, de l'érosion méditerranéenne. Certains, dramatiques, prennent en écharpe tout un flanc de colline. Ils sont relativement rares. La plupart d'entre eux restent très localisés : ils n'intéressent qu'un pan de terrain de quelques mètres de long. Tous ont les mêmes causes. Elles tiennent à la tectonique, qui multiplie sur de petites distances les plissements, et accentue les pendages, à la géologie qui varie à l'infini les faciès et qui, dans les bassins, surtout, alterne fréquemment les couches argileuses et les couches résistantes, à la pluviométrie qui sature en averses abondantes et brèves, des terres trop rares et trop vite engorgées d'eau, au relief enfin, qui multiplie les pentes raides, le long desquelles les masses instables peuvent aisément fluer lorsque le moment critique est venu. Ajoutons que l'homme, par ses imprudences, multiplie les occasions. Soit qu'il déboise ou défriche imprudemment des versants trop meubles, soit qu'il néglige d'entretenir les murettes de pierre sèche qu'il a construites au flanc des collines, où il a, de ce fait, multiplié les ruptures de pentes dangereuses.

Telles sont les principales forces *destructrices* du relief provençal. On notera que la plupart d'entre elles n'exercent que des *actions discontinues*. Le gel n'a lieu qu'à la fin d'un certain nombre de nuits de la saison froide. La déflation et la corrosion éoliennes suivent le rythme des bourrasques de mistral, l'attaque du ruissellement et le glissement de terrain celui des averses les plus copieuses de printemps et d'automne. Les dissolutions chimiques elles-mêmes doivent, pour autant qu'on le sache, s'opérer avec des intensités extrêmement variables, selon qu'elles se produisent à basse température ou au plus fort des chaleurs estivales. Cette discontinuité nous paraît être un des caractères fondamentaux du système d'érosion méditerranéen, en tout cas, le plus original, et qui l'oppose à bien des égards à la plupart des systèmes d'érosion connus.

De cette discontinuité résulte la production d'une masse abondante de matériel de toute taille et de toute nature, qui s'accumule par saccades, et qui est évacuée selon un rythme différent de celui de son élaboration, mais tout aussi irrégulier.

2° *L'accumulation des produits de l'érosion*

Nous avons décrit l'action locale du balayage éolien. Nous avons noté chemin faisant, son intermittence, mais aussi son incapacité relative à transporter au loin les matériaux dont il s'empare. L'évacuation des débris est assurée essentiellement par les eaux sauvages. Mais celles-ci ne peuvent recueillir des charges abondantes que sur les pentes, soit parce que la gélivation s'y est plus puissamment fait sentir qu'ailleurs, soit parce que les marnes et les argiles y sont vigoureusement attaquées. De toute façon, c'est là, sur un bref parcours, que l'abondance du matériel disponible, la déclivité des versants, la concentration des eaux de ruissellement, réunissent les conditions d'un transport massif et rapide. Les pentes sont, plus encore que dans d'autres régions, le siège d'un intense travail de déblaiement. Mais aussitôt que s'atténue la déclivité, la compétence des torrents diminue. La brutalité même des averses, qui permet les déblayages massifs, interdit le transport des alluvions sur de longues distances. C'est au pied des collines que s'accumule, en définitive, la plus grande partie des matériaux ainsi véhiculés : le seul avantage du transport fluvial, c'est d'aboutir à un triage granulométrique : des limons fins aux cailloutis grossiers, les débris sont désormais disposés en une série de zones

concentriques qui commandent, sur une profondeur réduite, la distribution de terroirs bien différenciés. A la discontinuité dans le temps des types d'érosion, correspond une *discontinuité dans l'espace des types d'accumulation.*

Ainsi s'ordonnent, séparés par des courbes de niveau maîtresses, quatre grands types de relief, caractérisés à la fois par les mécanismes principaux d'érosion qui y règnent, et les conséquences pédologiques et agronomiques qui en résultent.

1° Sur les sommets souvent arasés des collines, mais surtout sur les *plateaux* plus spacieux qui dominent les dépressions, la dissolution karstique, la gélivation, la déflation éolienne, dominent. Elles s'exercent avec une puissance relative qui varie selon les faciès rocheux, la perméabilité du sous-sol, l'ensoleillement, l'exposition, l'abri. Mais leur combinaison provoque partout les mêmes effets : rareté ou même absence de terre cultivable, ailleurs que dans des poches bourrées de terra rossa, couverture de pierrailles plus ou moins volumineuses et plus ou moins abondantes. La forêt maigre, ou la garrigue sont les seules formes végétales qui puissent s'en contenter.

2° Sur *les versants,* la dissolution chimique est moindre. Elle se limite aux cannelures de lapiez. La gélivation et la déflation font sentir leurs effets par intermittence, selon que l'exposition et l'abri leur sont ou non favorables. Mais le ruissellement balaie les pentes par pulsations sauvages. C'est là sans doute que le travail destructif est le plus intense. Aussi le sol nu apparaît fréquemment, modelé en échines rocheuses, déblayé en plaques sur les faciès résistants, découpé en badlands dans les marnes et les argiles.

Pour peu que le climat tende à l'aridité et que l'homme déboise, la garrigue se réduit à des formes basses et discontinues, et donne le classique paysage de « peau de panthère ».

L'aménagement des terrasses, dans ce cas, est la seule technique qui puisse permettre la conservation et la restauration des sols.

3° *Les pieds de pente,* rassemblent sur quelques centaines voire sur quelques dizaines de mètres, des colluvions ordonnées selon leur taille. Là commence, au moment où mollit la déclivité, la zone d'accumulation. Encore faut-il noter que les orages les plus violents peuvent l'entailler de ravins destructeurs. Mais la plupart du temps, ils ne parviennent qu'à y amonceler des cônes de déjection locaux un peu plus caillouteux que les autres. Vignes, vergers, cultures s'y succèdent selon des combinaisons que les exigences des espèces, les besoins du cultivateur peuvent faire varier. En général, le terroir caillouteux et perméable est à l'amont des pentes, tandis qu'à l'aval, les sols deviennent sablonneux puis limoneux et assez profonds. Les canaux d'irrigation longent cette zone en la dominant. Ils introduisent un facteur de variation supplémentaire.

4° *Les fonds de bassin* où s'accumulent les limons fins, les poussières charriées par les vents, mais aussi parfois, les cailloux ronds anciens et récents d'une rivière pérenne plus importante, constituent un terroir encore différent. Les méfaits de l'érosion y sont rares. L'accumulation l'emporte sur l'ablation. D'où la fréquence des surfaces horizontales. La terre, épaisse et argileuse, est lourde à travailler. L'eau est souvent présente en profondeur. A l'état naturel, la végétation devait être puissante et touffue. Partout défrichées, les cuvettes deviennent des terres à blé, à prairies, à fourrage, à moins que des vignes à gros rendement s'y soient installées. De toute façon, les champs s'étendent sans discontinuité. Ce sont les zones agronomiquement les plus occupées, mais pas forcément les plus riches.

B) Les processus pédologiques

On ne peut dire qu'ils soient bien connus. Nous ne possédons pas encore, pour les régions méditerranéennes, de synthèse qui soit sûre. C'est probablement parce que la pédologie est née en zone tempérée, qu'elle y a fait ses premières armes, assuré ses méthodes, obtenu des résultats que l'ampleur et la variété de la vie rurale en ces régions, réclamaient et justifiaient. On commence seulement, sous

l'aiguillon des besoins agricoles des populations sous-développées, à se tourner vers l'étude des régions chaudes et semi-arides. La région méditerranéenne ne fait-elle pas partie de ces dernières ? A lire les comptes rendus des derniers congrès pédologiques (2), on est tenté de le croire. Il ne semble pas pourtant que ni les processus pédologiques, ni les conditions dans lesquelles ils se déroulent soient exactement les mêmes. En quoi consistent les uns et les autres ?

1° *La disparition de l'humus*

On sait le rôle capital que joue l'humus dans la structure des sols. C'est lui qui augmente leur relative stabilité thermiique, leur porosité, leur capacité d'imhibition et de rétention de l'eau. Outre ces conséquences d'ordre physique, il stimule la vie bactérienne. Mais son rôle essentiel semble être de stabiliser les agrégats de colloïdes, en augmentant leur cohésion, et, ce faisant, de fixer solidement une bonne part du complexe absorbant auquel est lié l'équilibre physico-chimique du sol, et par là même, sa fertilité.

Or les conditions climatiques méditerranéennes sont peu favorables à sa conservation (3). Les averses exercent d'abord une destruction physique des colloïdes, dont il fait partie. A l'échelle microscopique, sous le choc violent des lourdes gouttes de pluie fouettées par le vent sur des espaces souvent peu protégés, les grumeaux colloïdaux éclatent et les colloïdes offrent dès lors des surfaces d'attaques accrues à des agents chimiques particulièrement agressifs.

Il semble en effet que les pluies tièdes (entre 10 et 20°) de printemps et d'automne provoquent, à la fois par leur température et leur abondance, une décomposition rapide de l'humus et un entraînement non moins rapide des produits de décomposition, qui n'ont guère le temps d'entrer en combinaison stable avec les autres éléments du sol. C'est ce lessivage qui constitue un trait commun avec les processus pédologiques tropicaux. Mais, il est loin de s'effectuer à des températures aussi élevées et n'a donc pas les mêmes conséquences.

A cette percolation en eau tiède, s'ajoutent les effets brutaux des chaleurs sèches estivales, qui accélèrent les processus chimiques, dessèchent les matières organiques, et les réduisent à l'état pulvérulent, facilitant ainsi la tâche des averses de septembre qui les suivent de près.

Il faut enfin noter que, dans une large partie de la Basse Provence, les conifères (Pin d'Alep, Pin maritime, Pin Pignon) sont abondants, souvent dominants. Ces essences fournissent un humus acide, nettement moins stable que l'humus neutre ou alcalin de la plupart des feuillus. Il n'est qu'à examiner le sol d'une pinède et la végétation herbacée ou arbusive qu'il supporte pour se rendre compte de la modeste quantité et de la faible valeur de l'humus qui y est produit. Les cailloux du substratum apparaissent que les aiguilles de pin ne parviennent pas à recouvrir. Les plantes compagnes du sous-bois sont incapables de composer un tapis continu. Leurs feuilles sèches, de taille réduite, sont vite rongées par les rayons solaires, que les frondaisons peu fournies des résineux laissent aisément passer.

Faiblesse de l'alimentation, médiocrité du produit, multiplicité et brutalité des attaques, tout conspire à la destruction rapide de l'humus. A lui seul, ce phénomène est une cause redoutable de dégradation des sols méditerranéens.

2° *La disparition des limons*

En même temps, et presque pour les mêmes causes, les particules les plus fines sont emportées.

Si la gélivation les avait multipliées, le choc des averses les rompt avec d'autant plus d'aisance que l'élimination de l'humus a fragilisé les agrégats. La déflation éolienne les balaie, le ruissellement les emporte. Là encore, les fortes

(2) V. en particulier « Actes du Congrès de Montpellier, 1953 ».
(3) DUCHAUFOUR, L'érosion des sols en région méditerranéenne. *Rev. for. fr.*, mars 1950.

températures d'été, comme les coups de mistral accélèrent les processus, en dessèchant les dépôts argileux. Réduits en poudre, ces derniers sont livrés sans défense aux attaques les plus diverses.

Or, avec les particules les plus fines, s'évadent les supports physiques des éléments minéraux et organiques. La diminution du taux de l'humus avait favorisé l'élimination des limons. Une fois ceux-ci disparus, l'humus, comme les produits de dissolution et de décomposition, n'ont plus rien où se fixer, et sont emportés rapidement. L'élimination des limons entraîne la rupture du complexe physico-chimique sur lequel repose la vie pédologique elle-même. La désagrégation s'accélère et réduit finalement le sol à un squelette.

3° *La décalcification*

Il peut sembler paradoxal, dans ces régions où les calcaires sont si abondants et si variés, de parler de décalcification. Mais de nombreux faits en prouvent l'existence : les croûtes de bauxite, les cavités souterraines qu'elle tapisse, les dépôts de grès siliceux du Crétacé supérieur, démontrent l'ancienneté du phénomène. Les poches superficielles emplies de *terra rossa,* l'abondance d'horizons concrétionnés à des profondeurs diverses, la présence, sur des substratums calcaires, de plantes ou d'associations plus ou moins calcifuges : arbousiers, cistes de Montpellier, chênes-lièges, bruyère à balai, châtaignier même, sont suffisamment révélatrices de l'actualité et de l'intensité de la décalcification en Provence calcaire.

On sait que le carbonate de calcium est un des composants minéraux qui migre le plus aisément. Restent à préciser les conditions de ce transfert. A suivre Corbel (4) la dissolution du calcaire serait surtout fonction de la température de l'eau. En Provence, elle se produirait donc essentiellement en hiver. Etant donné l'importance de la pluviosité dans la moitié fraîche de l'année, cela paraît tout à fait normal. Mais il existe d'autres causes que la dissolution karstique à la mobilisation du calcaire : l'humus et les colloïdes le fixent; leur désagrégation le libère. Les acides organiques l'attaquent. Enfin, les variations de niveau du plan d'eau à l'intérieur du sol, ainsi que le sens de ses déplacements verticaux, les mouvements *per ascensum* ou *per descensum* de l'eau d'infiltration, doivent jouer dans la migration verticale du calcaire un rôle qui est loin d'être négligeable. L'action de ces différents facteurs sur la décalcification n'a pas été étudiée de façon précise.

Cependant, l'abondance des observations géologiques concernant la présence à la surface du terrain de débris quartzeux, de sables décalcifiés, de concrétions siliceuses (5) qu'il est difficile d'expliquer par des apports alluvionnaires tendent à prouver qu'en général, les couches superficielles du sol sont la plupart du temps, moins riches en calcaire que les couches profondes. C'est dans ce sens, tout relatif, qu'il faut entendre la décalcification méditerranéenne.

Quelles sont ses conséquences ? Elles sont doubles. A l'appauvrissement des horizons supérieurs en carbonate de calcium, correspond la formation en profondeur de zones plus ou moins concrétionnées. Le calcaire peut migrer très loin, et être emporté par les eaux d'infiltration, il peut aussi cristalliser sur de courtes distances et sous des formes diverses. De nombreux dépôts de calcite tapissent les parois de fissures, de crevasses, de poches superficielles. Mais il arrive fréquemment que la précipitation des sels suive de très près leur dissolution. Eliminé des couches superficielles, le calcaire contribue alors à la formation d'un horizon cimenté dont la profondeur varie de quelques décimètres à 1 ou 2 mètres au maximum. Mais la tranche arable s'est, par là même, appauvrie en calcium. Dorénavant, elle fixera moins aisément les cations assimilables, retiendra moins bien l'humus, se désagrégera plus facilement. Bref, les réactions en chaîne, que nous avons déjà décrites, et que tout conspire à multiplier, sont prêtes à se déclencher. Là encore, l'appauvrissement et la désagrégation guettent les sols méditerranéens.

(4) Corbel, Les karsts de l'Europe du nord-est, L'érosion en terrain calcaire. *A. de G.*, mars-avril, 1959.

(5) V. en particulier Denizot, La Crau, la Camargue et l'Etang de Berre.

4° *Les mouvements verticaux de l'eau*

C'est le mécanisme probablement le plus caractéristique de la pédologie méditerranéenne. C'est aussi un des plus mal connus parce qu'il se présente, selon les terrains et le relief, sous les formes les plus variables. Mais c'est surtout de la répartition des pluies et des températures qu'il dépend. Examiné à l'échelle annuelle il prend l'allure d'un *processus à deux temps.*

En hiver, la forte pluviosité, les faibles températures imposent un mouvement descendant, d'autant plus accentué que le dessèchement estival a été plus intense. En saison chaude, au contraire, la rareté des pluies et surtout la puissance de l'évapo-transpiration déclenchent une remontée d'une ampleur considérable (1 500 mm évaporés par an aux Salins de Giraud).

Ces mouvements alternés n'ont qu'une régularité théorique. La réalité est plus compliquée. Les mouvements descendants de saison froide surtout sont plus discontinus que la théorie ne le laisserait pressentir. Là encore, nous touchons du doigt une des conséquences de l'irrégularité climatique. Des averses copieuses lessivent le sol. Mais les sols profonds sont rares, de sorte que des pluies prolongées les saturent vite, et font suivre la dissolution intense des premières journées par une période de saturation où les réductions chimiques s'opèrent aisément en milieu privé d'air. Qu'une période ensoleillée survienne, accompagnée comme c'est la règle, de coups de mistral, les processus s'inversent immédiatement. Une remontée par capillarité s'opère, accélérée par la présence de végétaux dont les feuilles persistantes transpirent en toute saison. La Provence peut ainsi subir des sécheresses hivernales accompagnées de températures assez douces (12 à 13°) où durant plusieurs semaines, le dessèchement du sol s'accompagne de la baisse des nappes phréatiques profondes. Mais il arrive que les précipitations d'automne et de printemps soient faibles, se produisent irrégulièrement et soient précédées, accompagnées, suivies de températures élevées. Dans ces conditions, l'eau d'infiltration, comme celle des nappes, est engagée dans des mouvements alternatifs, à rythme irrégulier et rapide.

En saison chaude, les conditions se normalisent. La pluie devient rare, la courbe des températures monte régulièrement, l'insolation est forte et constante. Si la transpiration d'un certain nombre de végétaux spontanés se réduit, celle des plantes cultivées provoque un puissant appel des eaux profondes. Les mouvements *per ascensum* l'emportent. Mais c'est à ce moment que l'irrigation est la plus intense. Si, pour des raisons diverses, le volume d'eau réparti dépasse les besoins des cultures, le surplus non absorbé peut, localement, provoquer un lessivage partiel, en même temps qu'un délimonage, aussi fâcheux l'un que l'autre.

A ces irrégularités provoquées par le climat ou par l'homme, s'ajoutent celles qui proviennent de la structure des couches profondes. La superposition d'horizons perméables sur une grande épaisseur constitue le cas le plus simple. Normalement, rien n'y gêne le déplacement des eaux dans l'un ou dans l'autre sens. Par contre, la présence à faible distance de la surface des couches imperméables perturbe les circuits. Dans une structure donnée, ceux-ci varient selon la porosité du terrain, la pente des couches, la fréquence des pluies, les valeurs de la température, la force du vent, l'insolation. On peut, selon les combinaisons qui se présentent, aboutir soit à une descente continue des eaux, soit à une saturation totale ou partielle, soit à un mouvement ascendant plus ou moins régulier.

De l'établissement, de la constance, des perturbations de ces courants hydrauliques, dépend le transport des matières dissoutes. De la concentration de ces solutions dépend la formation de croûtes. Or, autant dans les zones steppiques sud-méditerranéennes, les croûtes superficielles sont fréquentes, autant celles-ci sont rares en Provence (6). Par contre, les horizons concrétionnés à profondeur moyenne sont relativement fréquents. Qu'en faut-il conclure ? Qu'à la limite nord du climat méditerranéen, et malgré les apparences, ces mouvements de bas en haut

(6) Le plus bel exemple est celui de la concentration du sel à la surface de la Camargue.

des eaux contenues dans le sol ne sont ni assez amples, ni assez continus, pour provoquer, par le seul jeu de l'évaporation estivale, le dépôt de croûtes externes. La formation de concrétions internes implique la mise en jeu de mécanismes plus compliqués, dans lesquels interviennent la concentration et l'instabilité des solutions, la variation de la température à l'intérieur du sol, enfin des phénomènes complexes de saturation, liés au contact souterrain de masses hydriques, de caractéristiques différentes. C'est probablement à la hausse lente des températures à mesure qu'on s'enfonce en, hiver, à l'intérieur du sol, qu'est due la formation du poudingue de Crau, que nous ne tenons pas pour une formation fossile.

Les brèches à ciment, appelées tufs calcaires, qu'on rencontre à 50 centimètres de profondeur dans le Pays d'Aigues, ont une autre origine. Leur discontinuité, leur répartition en traînées grossièrement disposées dans le sens de la pente, militent pour une hydromorphose liée à la répartition capricieuse de courants souterrains horizontaux. La combinaison de ceux-ci avec les mouvements de convection verticaux et la teneur locale en carbonates peut suffire à expliquer l'irrégularité de leur présence.

L'existence de ces horizons durcis retentit sur le travail rural. Situés à une distance convenable de la surface du terrain, ils peuvent être utiles : souvent imperméables, ils empêchent l'eau d'infiltration d'aller se perdre dans les profondeurs du sous-sol. Ainsi se constitue une réserve hydrique, que les racines les plus longues peuvent atteindre. Trop proches, ils deviennent gênants. Ils bloquent l'eau à faible distance du sol. Dès lors, les averses transforment les champs en marécages. L'irrigation devient délicate. Il faut alors rompre ces obstacles souterrains. La charrue n'y parvient pas toujours. Le cultivateur se voit obliger d'entreprendre des défonçages coûteux, d'employer les tracteurs, voire l'explosif.

5° *La rubéfaction*

Parmi les solutions ainsi transportées dans des directions diverses, les sels de fer jouent un rôle particulier. Ce sont eux qui donnent à beaucoup de sols méditerranéens leur teinte caractéristique. Mais le mécanisme de leur fixation n'est pas encore bien éclairci. Demolon et Duchaufour (7) ont montré que le fer migre aisément sous forme de complexes ferro-siliciques. Ceux-ci proviendraient de l'altération profonde des roches mères en saison humide, pendant laquelle leur solution stable se déplacerait aisément dans des sens divers. L'évaporation intense de la saison sèche entraîne la remontée des solutions, et leur concentration rapide. L'enrichissement en calcium, le relèvement du pH, l'appauvrissement en humus, provoquent la précipitation des oxydes de fer. Ceux-ci, complètement hydratés (mais comment ?) précipitent sous formes d'oxydes ferriques insolubles. Des expériences de laboratoire, précises et concluantes, vérifient la plupart de ces phénomènes, de sorte que ces explications paraissent valables. Divers problèmes demeurent toutefois en suspens : que devient la silice qui a permis la migration des solutions en saison froide ? Est-elle libérée, et rentre-t-elle dans le cycle des migrations postérieures ? Est-elle fixée, ne fut-ce qu'en partie, dans les couches superficielles ? Elle contribuerait alors à la décalcification de celles-ci. Mais on ne trouve pas en Provence de croûtes siliceuses continues. Enfin, le processus décrit par les pédologues les plus avertis devrait aboutir à la concentration des sels de fer en surface, ou non loin de celle-ci. Or la rubéfaction, dans l'immense majorité des cas, colore la masse pédologique tout entière. Parfois, on rencontre (forêts du Haut Var, chaînes provençales) des sols rubéfiés surtout en profondeur. Mais la rubéfaction de *surface* est extrêmement rare. Ce qui tendrait à prouver que la coloration du sol par les oxydes de fer est dûe soit à une migration *per descensum,* soit à une *diffusion* intéressant tous les horizons à la fois, mais presque jamais à un mouvement ascendant. Il semble cependant qu'elle soit en rapport avec les

(7) Demolon, Dynamique des sols, p. 31 et p. 136. Duchaufour, Cours de pédologie, C.D.U.

sécheresses, et probablement les fortes températures d'été. REIFENBERG (8) insiste avec force sur cette corrélation, en montrant que les sols rouges méditerranéens n'existent pas dans les régions où les pluies d'été sont fréquentes (régions montagneuses en particulier). Visiblement, ces problèmes n'ont pas encore reçu leur solution définitive.

6° *Caractères généraux des processus pédologiques en Basse Provence*

Malgré les inconnues ou les incertitudes qui subsistent, les mécanismes de la pédologie nord-méditerranéenne sont assez bien analysés dans leur ensemble pour qu'on puisse affirmer leur originalité.

Ils se caractérisent d'abord par la brutalité et la multiplicité des destructions de la structure physique. Le gel d'hiver, les averses de printemps et d'automne, la dessiccation estivale multiplient les *effets de rupture* auxquels les colloïdes du sol sont toujours sensibles. Ces particules divisées sont alors soumises à des *actions de dissolution* intenses et rapides. Ce sont probablement les pluies tièdes du début et de la fin de la saison froide qui exercent les plus importantes. Mais l'ensoleillement qui active la disparition des matières organiques et de l'humus joue dans ce processus un rôle non négligeable. Ainsi disparaissent l'humus en presque totalité, les bases assimilables dans des proportions considérables, le calcium en quantité relativement élevée.

Au lessivage succède une *concentration*. En été, ces actions anémiantes se ralentissent, ou même s'arrêtent. Mais les précipitations qui s'effectuent alors ne concernent que les éléments les plus indésirables. Ce sont les sels de fer qui coagulent de façon définitive. Et les croûtes carbonatées qui se forment çà et là, sont souvent plus nuisibles qu'utiles.

Ne nous étonnons donc pas de la maigreur et de la faible fertilité des formations pédologiques provençales. Débarrassés de leurs éléments les plus fins et les plus fertiles, lardés de concrétions, imprégnés d'oxydes métalliques, ces sols ont perdu la plus grande partie de leur valeur agronomique. A peine peuvent-ils encore servir de support à la culture. Encore faut-il que l'érosion les ait laissés en place. Or trop souvent, sur les versants, à plus forte raison sur les pentes les plus accentuées, le sol proprement dit n'existe plus. Tantôt réduit à un squelette pédologique, tantôt balayé complètement, il laisse au caillou ou à la roche nue des espaces considérables, où la culture devient définitivement impossible.

C) Le rôle des roches-mères

Les conséquences de ces divers processus pédologiques diffèrent selon le type de roches-mères sur lesquelles ils s'exercent. On peut, selon la capacité d'utilisation des sols qui en dérivent, classer les roches mères en trois grandes catégories.

1° *Les roches-mères cristallines*

Elles n'intéressent pas le secteur provençal qui fait l'objet de notre étude. Nous n'avons donc pas à les étudier en détail. Bornons-nous ici, à noter que, si les sols issus de leur décomposition sont variés, ils sont la plupart du temps épais. Il semble qu'en climat méditerranéen la transformation chimique de ces roches soit relativement rapide. Les argiles et les arènes qui en résultent, aisément emportées par l'érosion, sont également aisément renouvelées, et fournissent à l'agriculteur un sol d'une fertilité médiocre, mais qui, si on lui fournit l'eau et l'engrais, donne des récoltes appréciables.

(8) REIFENBERG, Some observations on red soils.

2° *Les roches-mères stériles*

Parmi les roches sédimentaires, un très grand nombre sont recouvertes d'une mince et pauvre couverture pédologique. Ce sont celles dont la décomposition est probablement trop lente ou trop irrégulière, pour résister aux attaques diverses dont le sol est la proie. Leur rythme pédologique est toujours en retard sur le rythme érosif. Dès lors, si dense que soit le couvert végétal, si rare que soit la mise en culture, les sols qui recouvrent ces roches-mères restent d'une infertilité caractérisée.

Beaucoup de calcaires sont dans ce cas. C'est d'abord *le Muschelkalk* du Trias inférieur, qui forme la substructure des plateaux varois, et domine, en corniche continue, la Dépression Permienne. Crevassé, fendillé par un gel ancien, souvent bourré dans ses cassures de *terra rossa,* il porte rarement malgré ces traces de décompositions répétées, des sols de plus de quelques centimètres d'épaisseur. Un grand nombre de sédiments jurassiques sont encore plus pauvres. Tels les calcaires à oolithes et à oursins du *Bathonien supérieur* qui forment la montagne de la Loube, ou les collines qui dominent Bandol. Ce sont surtout les épais calcaires, plus ou moins dolomitisés, du *Jurassique supérieur* qui donnent des sols minces et stériles. Soit qu'ils correspondent à des plateaux (plateaux d'Esparron, de Pourrières, de Ginasservis, de Rians, de Montmeyan), soit qu'ils constituent des reliefs plus accidentés (Sainte-Victoire, Concors, Mont-Aurélien, chaîne de l'Etoile, massif de Carpiagne). Les cultures, les villages, les fermes mêmes, s'en écartent, la garrigue ou le taillis bas les couvrent. C'est à ces formations que correspondent les régions les plus hostiles et les plus désertes. Les roches du Crétacé inférieur paraissent presque aussi stériles : les calcaires *hauteriviens,* qui relaient les couches du Jurassique supérieur dans le Concors ou dans le plateau de Ginasservis, ceux qui forment le plateau de Lançon, la chaîne des Costes, le dôme de Mirabeau, le horst de la Montagnette, couverts de pierrailles, ne portent au mieux que des pinèdes. Mais le faciès le plus hostile à l'exploitation agricole, comme à la végétation naturelle, paraît être l'*Urgonien.* Dressé en échines (Sainte-Baume, Mont-Faron, massif du Grand Cap, Lubéron) ou étalé en plateaux (La Fare, plaines d'Orgon, presqu'île de la Nerthe, plateaux du sud de Signes) associé parfois aux dolomies kimmeridgiennes (Marseille-Veyre, Gros Cerveau), il résiste à l'érosion comme à la décomposition. On ne peut trouver pire support agricole.

A cette liste, malheureusement déjà longue, il faut ajouter les *cailloutis* récents, déposés à la fin du Pliocène et cimentés en poudingues, qui sont accumulés sur une grande épaisseur. Au nord des régions que nous étudions, ils recouvrent le Plateau de Valensole. En Basse Provence, ils jalonnent un ancien cours de la Durance, au sud du Pays d'Aigues, ou s'étalent sur les hauteurs de la Trévaresse. Ce sont des cailloutis analogues ou plus récents encore qui sont répandus en Crau. Mais ils ne sont cimentés qu'en profondeur et sur une épaisseur assez faible, et surtout le limon rougeâtre qui comble leurs interstices leur confère une valeur agronomique qui, sans être énorme, est du moins certaine.

3° *Les roches-mères génératrices de sols fertiles*

A côté de ces étages, ou de ces faciès, dont la stérilité pédologique est avérée, la liste est courte des roches-mères dont la *décomposition* est aisée et où le travail rural donne des résultats satisfaisants.

L'ensemble épais et complexe du *Permien* comporte des schistes rouges, des argiles, des grès. Ils donnent, dans la Dépression Permienne, des sols variés, tantôt graveleux, tantôt compacts, dont la fertilité reste sujette à caution, mais qui sont suffisamment épais pour porter des cultures dont la principale est la vigne.

Le Trias supérieur *(Keuper)* offre lui aussi des faciès variés. Les argiles bariolées, les marnes, alternent avec des gypses et des cargneules. Cette bigarrure favorise l'attaque de l'érosion et la décomposition chimique. Elle fournit dans le Bassin de

Tableau pédologique des principaux types de sols

Lieu du prélèvement	Altitude	Couleur et numéro du code Ex Po	Granulométrie					Matières organiques	Ca Co^3 total	pH	Roche-mère	Type de sol
			% de terres fines	Composition des terres fines en %								
				sables gros	sables fins	limons	argiles					
1. Flanc nord des Alpilles	250 m	brun gris E 62	48	24	45	12,8	13,2	1,6	55,8	7,9	Calcaire compact hauterivien.	Sol squelettique.
2. Route de Pourrières à Rians	410 m	rouge jaune E 46	100	8,9	35,6	34,8	20	1,4	0	8,4	Dolomie jurassique.	Terra rossa.
3. Sommet du Pain de munition	612 m	brun gris foncé H 62	50	21,7	58,5	5,9	11,7	7,8	1,1	7,8	Dolomie jurassique.	Rendzine.
4. Les Gravons, commune de la Fare	25 m	brun rouge E 52	32	69,5	18,0	2,4	8,8	0,5	38,7	8,4	Alluvions anciennes. (galets)	Crau.
5. Le Grès de Véran (Saint-Rémy)	50 m	gris brun clair D 61	71	11,1	46	19,6	22,8	3,1	37,2	8,1	Mollasse burdigalienne	« Grès ».
6. La Tour d'Aigues	340 m	jaune pâle C 82	93	5,4	66,2	17,6	8	1,4	23,2	8	Grès miocène	Safre.
7. Rousset	260 m	brun rouge D 44	89	30,0	33,1	22,5	12,3	0,7	27,2	8,5	Argile montienne	Malausse.
8. Calissanne ... (près la Fare)	50 m	brun pâle C 61	37	35,4	32,3	18	11,2	2,3	49,6	8,1	Colluvions urgoniennes.	Amont de pied de pente (olivette).
9. Calissanne ... (près la Fare)	37 m	brun D 62	63	24,9	34,2	21	17,4	1,6	37,6	8	Id.	Aval de pied de pente (vigne).
10. Rousset	200 m	brun rouge E 43	98	10,3	37,8	34,6	17,2	2	12,8	7,8	Grès danien.	Sol argilo-calcaire des dépressions.
11. Cheval-Blanc .	90 m	gris brun clair D 61	94	9	67,9	8,8	12,4	0,6	32,5	8,3	Alluvions récentes.	Sol gris jeune des vallées.

Saint-Zacharie, de La Destrousse, de Peypin, de Brignoles, des terres favorables à la culture.

Il faut ensuite remonter assez haut l'échelle géologique pour trouver des roches susceptibles de fournir des sols corrects : ce sont les faciès marneux qui s'intercalent dans les étages de l'*Oxfordien* (Val de Vauvenargues), du *Valanginien* (dépression des Quatres Termes, près d'Eguilles), de l'*Hauterivien* (vallon de Valtrède, dans la Nerthe) et surtout de l'*Aptien*. Les marnes grises de ce dernier étage, creusées par l'érosion, ont donné naissance à des dépressions tapissées de sols cultivables. Les plus importantes et les plus caractéristiques sont celles de la Nerthe (alignement Romaron-Ensuès) et celles qui se prolongent de Cassis à Roquefort et à Julhans. Mais ce ne sont là que d'étroites traînées, perdues entre des masses compactes et stériles.

Les couches déposées au *Crétacé supérieur* et à l'*Eocène* dans les bassins lacustres de la Basse Provence sont à l'origine des dépressions cultivées les plus étendues. Ces calcaires marneux, riches en argile et en sables, donnent des sols compacts et profonds, qui restent toutefois relativement aisés à remuer. Leur position basse les empêche d'être enlevés trop rapidement par l'érosion. A la variété des dépôts, correspond la variété des sols. Dans le bassin du Beausset, ce sont les grés siliceux, les argiles, les marno-calcaires du Santonien-Coniacien, qui les forment pour l'essentiel. Mais du côté de Mazaugues, des dépôts du même âge, plus rocailleux, donnent des échines rocheuses arides. Les marnes et calcaires à Hippurites du Sénonien tapissent le fond de la dépression de Camps. Celle d'Ollières, dont la fertilité contraste avec les hauteurs jurassiques qui l'entourent, est garnie de Bégudien. Et les dépôts du Crétacé supérieur et de l'Eocène inférieur s'étalent au fond de la dépression de Rians-Esparron, comme à l'est du Bassin d'Aix (de Gardanne à Pourrières). Par contre, à l'ouest, ce sont les argiles des Milles (Stampien) qui supportent les terres les mieux cultivées. La plupart de ces sols profonds et compacts conviennent mieux aux céréales qu'aux vignes.

Les dépôts des mers *miocènes* produisent des sols généralement moins argileux, donc moins lourds et moins sujets au tassement. Les éléments sableux y jouent un rôle plus important, en rendant les terres plus meubles, mais aussi plus perméables. Leur profondeur, très variable, dépend des variations de l'épaisseur des faciès, que les modifications incessantes des rivages et des profondeurs des mers miocènes multiplient. Souvent ces sols conviennent à la vigne, et s'ils sont profonds, aux fruitiers.

Mais les régions les plus riches, les seules où les sols acquièrent des qualités agronomiques supérieures, sont celles qui ont été largement recouvertes d'*alluvions récentes*. Il s'agit soit de cuvettes de faible étendue, mais que leur proximité des grandes villes valorise (Bassins d'Aubagne, de Marseille), soit des lits majeurs des fleuves (Val de Durance), soit des vastes étendues alluviales des plaines orientales (Comtat, Camargue). Mais leur origine, leur étendue, l'ancienneté et l'intensité de leur mise en valeur, provoquent des différences pédologiques sensibles.

D) Les principaux types de sols

Les processus pédologiques généraux se combinent avec les roches-mères et les conditions climatiques locales, pour provoquer la formation de types de sols caractéristiques, et dont les principaux se retrouvent un peu partout. Les uns ont été étudiés par les pédologues, qui les ont décrits, analysés, classés. Les autres sont connus depuis longtemps de façon empirique, mais non moins exacte, par les agriculteurs. Les noms que ces derniers leur ont donné, parce qu'ils correspondent à des structures pédologiques et à des utilisations agronomiques précises, doivent avoir droit de cité dans un ouvrage qui veut mettre en évidence un certain nombre d'aspects du monde rural. On voudra bien excuser ce mélange, qui paraîtra incongru, de terminologies d'origines opposées, mais complémentaires.

1° *Les sols squelettiques*

Ce sont les plus répandus. Ils résultent à la fois d'une érosion et d'un lessivage intenses. Les limons en ont pratiquement disparu. Seuls subsistent les éléments granulométriques les plus grossiers : cailloux et graviers roussâtres composent une pierraille qui retient mal un humus maigre. Les particules végétales les plus fines disparaissent vite, dissoutes ou balayées. Seuls subsistent les débris les plus grossiers : brindilles, écorces, menues branches. Dans cet ensemble à gros éléments, l'eau court plus qu'elle ne s'infiltre, nettoyant sans cesse les quelques centimètres d'épaisseur de ce revêtement superficiel. On s'étonne que des végétaux puissent subsister dans ces cailloux. C'est qu'ils s'enfoncent bien au delà, dans les interstices de la roche, de longues racines. D'autres au contraire, étalent en surface un système radiculaire en éventail, qui s'accroche tant bien que mal. Ils sont plus aisément que les autres balayés par les averses ou arrachés par les bourrasques. Ces sols squelettiques sont par exellence le domaine de la garrigue à chêne kermès, à ciste, à romarin. Elle couvre des espaces considérables, soit sur les plateaux bas et secs de la Provence occidentale, soit sur les pentes des montagnes et des collines.

2° *Les rendzines*

En s'élevant au-dessus d'une certaine altitude, comme en allant vers l'est de la Provence, les sols squelettiques sont moins fréquents. Les éléments limoneux augmentent, l'humus est plus abondant, l'épaisseur du revêtement pédologique plus grande. Entre la couche meuble des horizons supérieurs et la roche s'intercale une zone de transition où les cailloux se mélangent à une argile grumeleuse. La teinte de l'ensemble a changé : le rouge et le brun, qui dominaient dans les graviers des sols squelettiques, font place à des couleurs plus foncées qui peuvent aller jusqu'au noir franc. Le pH reste élevé. Nous sommes en présence de rendzines. Elles sont liées non pas aux roches-mères, mais aux conditions climatiques locales.

Sur *les hauteurs,* l'augmentation de la pluviosité et l'abaissement nocturne des températures freinent la décomposition de l'humus. L'évaporation, l'insolation, l'action incessante du vent, empêchent toutefois le développement d'une végétation arbustive importante. La garrigue ou la pinède claire restent encore maîtresses du terrain. Mais au-dessus de 500 m d'altitude, il est fréquent que ces formations végétales recouvrent le sol noirâtre et truffé de cailloux calcaires des rendzines. Il en est ainsi par exemple dans la région du Sambuc et du Concors, au nord de Sainte-Victoire, comme à l'est de cette chaîne, sur les plateaux qui s'étalent entre Pourrières et Rians.

Dans l'*Est varois,* les rendzines apparaissent à des altitudes plus faibles. On en trouve même sur les pentes des collines vers 200 ou 300 mètres d'altitude. Là, ce n'est plus la température qui est déterminante, mais bien la pluviosité. L'augmentation de la hauteur d'eau annuelle devrait déterminer un lessivage des sols encore plus accentué, mais l'abondance des précipitations entraîne le développement de la végétation. A côté des pinèdes ou à leur pied, croissent des taillis de feuillus épais, où le chêne pubescent domine. Les futaies de chênes verts elles-mêmes deviennent plus fréquentes et plus vigoureuses. Ces masses arbustives fournissent un humus plus abondant, moins acide, plus aisément décomposable, mieux protégé de l'insolation et des averses par des frondaisons plus fournies. Le micro-climat des forêts de feuillus est nettement plus favorable à la conservation et au renouvellement des formations pédologiques. Sur les calcaires du Muschelkalk comme sur ceux du Jurassique supérieur, la rendzine est ici liée à une couverture végétale, elle-même en rapport avec un indice d'aridité inconnus dans la Provence de l'ouest.

3° *La* terra rossa

Les spécialistes semblent actuellement s'accorder sur la définition que Marcelin a donnée de la *terra rossa* (9) : un mélange dans lequel on peut distinguer deux éléments principaux : un complexe argileux probablement dû à la décalcification auquel est venu s'ajouter un complexe détritique constitué souvent d'éléments quartzeux grossiers. Cette définition descriptive implique une genèse en plusieurs temps, dans laquelle se succèdent un phénomène pédologique : la formation d'une argile de décalcification, et un phénomène de transport : l'arrivée du complexe détritique à dominante quartzeuse. Les origines de l'un et de l'autre ne sont pas aisées à préciser, de sorte que la formation de la *terra rossa* est encore très mal expliquée.

Montarlot (10) insiste sur le fait que la *terra rossa* ne se rencontre jamais ni sur des marno-calcaires, ni sur des mollasses, mais qu'elle est fréquente sur les calcaires, et d'autant plus abondante que le calcaire est plus pur. On peut ajouter qu'elle se rencontre également, quoique dans de moins grandes proportions, sur des poudingues, comme aussi sur des granites. De toute façon, elle paraît liée à certaines catégories de roches-mères, auxquelles elle pourrait devoir une partie de son origine.

Mais elle semble être en relations plus étroites encore avec le climat. A mesure qu'on s'écarte des régions méditerranéennes, et qu'on se rapproche de celles où les précipitations estivales sont plus abondantes, on voit la *terra rossa* se raréfier. Dans le Bassin méditerranéen, Reifenberg (11) a remarqué que les formations les plus importantes de *terra rossa* accompagnaient un optimum pluviométrique, qu'il fixe entre 300 et 600 mm. En deçà de 300 mm, c'est-à-dire dans les régions subdésertiques, la *terra rossa* disparaît. Il nous semble que le chiffre supérieur fixé par Reifenberg est un peu faible. Pour notre part, nous nous proposerions comme limite supérieure 800 mm. Cependant ces critères s'avèrent insuffisants : Durand a décrit (12) et analysé des *terra rossa,* récoltées en Algérie, à 1 195 m d'altitude sur des dolomies jurassiques, où la pluviosité dépasse nettement 800 m, mais où la sécheresse et les températures estivales restent typiquement méditerranéennes. Il est probable que la combinaison d'un optimum pluviométrique (entre 300 et 800 mm) et d'une répartition estivale des précipitations et des températures, rend compte de la répartition des *terra rossa* en étendue et en altitude. Ces sortes de rapports n'ont pas été étudiés. Il faudrait pour cela qu'on possédât des cartes de la répartition de la *terra rossa* dans le bassin méditerranéen et sur ses limites. Ces cartes ne paraissent pas avoir été dressées. De toute façon, ces explications et ces hypothèses supposent que la *terra rossa* continue à se former de nos jours. Reifenberg l'affirme avec insistance en se fondant sur des observations effectuées en Palestine.

D'autres auteurs au contraire, tiennent la *terra rossa* pour une formation ancienne, constituée dans des conditions climatiques différentes de celles d'aujourd'hui. Derruau (13) se demande s'il ne serait pas possible que les *terra rossa* septentrionales soient des survivances pédologiques d'un intercalaire plus chaud. Duchaufour (14) décrit des sols rouges (15), superposés à la *terra rossa* et dérivant de celle-ci, ce qui suppose deux évolutions successives effectuées dans des conditions différentes. Certains botanistes, et en particulier Molinier (16), partant de

(9) Marcelin, Sur le problème des terres rouges. *Bull. Soc. lang. Géogr.*, 1942. Observation sur des terres et des sols. I) Terres et sols en Costière. — Plaisance, Dictionnaire des sols, art. Terra rossa.

(10) Montarlot, Les sols de l'Hérault. *Compte rendu de la Conférence intern. de Pédologie médit.*, Montpellier, 1947, p. 170.

(11) Reifenberg, *op. cit.*

(12) Durand, Les sols d'Algérie, profil n° 902.

(13) Derruau, L'Europe.

(14) Duchaufour, L'érosion des sols en région méditerranéenne. *Rev. for. fr.*, mars 1950.

(15) Nous ne parlerons pas de «sols rouges ». Durand, entre autres, a montré que la couleur d'un sol était rarement caractéristique de celui-ci. La rubéfaction donne des teintes analogues à des formations pédologiques qui peuvent être absolument dissemblables.

(16) Molinier, Etudes physosociologiques et écologiques en Provence occidentale.

l'étude des associations végétales, considèrent que la *terra rossa* plus ou moins altérée est le témoin de l'extension ancienne de la chênaie d'yeuse, aujourd'hui très dégradée et, dans certaines régions, presque complètement disparue. Elle constituerait, selon eux, le sol climacique du *quercetum ilicis* en Basse Provence. Si on accepte cette façon de voir, il faudrait en déduire que la *terra rossa* ne persiste dans son état original que là où la chênaie d'yeuse est encore vivace, et que partout où la chênaie régresse la *terra rossa* subit les attaques de l'érosion, qui la tronquent de ses horizons supérieurs, ou celles des processus pédologiques qui la transforment superficiellement en un sol rouge dégradé. D'où ses trois aspects essentiels : dans les régions fraîches ou humides, elle continue à se constituer sous couverture humifère brune; dans les régions plus sèches et plus chaudes, ou tout simplement plus déboisées, elle est recouverte d'un sol rouge d'origine pédologique récente; enfin, elle peut apparaître çà et là en plaques d'argile rouge. Ainsi la *terra rossa* pourrait s'interpréter à la fois comme un sol fossile et comme un sol vivant, selon la densité et la nature du manteau végétal.

En résumant la question, il est possible d'arriver aux conclusions suivantes : il est certain que la formation de la *terra rossa* correspond aux conditions climatiques méditerranéennes moyennes, et que par conséquent, la *terra rossa* constitue une des formations pédologiques les plus caractéristiques de ces régions. Mais les oscillations climatiques d'une part, les interventions de l'homme d'autre part, ajoutées ou opposées les unes aux autres, peuvent accélérer, ralentir, inhiber les processus de sa formation. Que la *terra rossa* n'existe plus sur les espaces qu'elle a occupés autrefois, c'est bien évident. Mais si elle a subi un recul considérable, si elle reste encore sur bien des points attaquée ou menacée, on doit la considérer comme une formation pédologique bien vivante. Une oscillation climatique ou l'orientation d'une politique agronomique et forestière suffirait pour qu'elle regagne du terrain.

4° *Les crau*

Ce terme, inconnu des pédologues, est employé fréquemment par les paysans provençaux. C'est un terme générique et un toponyme répandu : la « Grande Crau » est bien connue. Elle est surmontée vers le nord par le plateau de la « Crau sur Durance » où les galets pliocènes de la Crau d'Arles reposent en couche mince sur un substratum miocène ou crétacé. Au nord des Alpilles, la « Petite Crau » est un horst de calcaire hauterivien, recouvert de cailloutis récents. Ce sont là de petites régions, dont le trait commun est d'être recouvertes sur une plus ou moins grande épaisseur de nappes de galets. Mais il existe en Provence un très grand nombre de lieux-dits la Crau, les Crau, les Cravouns (francisés en « gravon »). L'un d'eux coïncide avec la dorsale caillouteuse qui constitue une ancienne terrasse du delta de l'Arc. Il en existe dans le finage de Cavaillon, dans la plaine littorale de la Ciotat, dans celle d'Aubagne, où ce nom est attribué à un dos d'âne caillouteux (ancien cône de déjection ?) qui dévale de Saint-Jean-de-Garguier vers la plaine; à Gémenos, un terroir analogue porte le même nom. A Saint-Andiol, dans la plaine alluviale de Durance, on désigne ainsi une portion du finage où les galets duranciens récents sont plus abondants qu'ailleurs. A Sénas, un peu plus en amont, c'est à une zone de colluvions de pied de pente, entassées sur une épaisseur d'une dizaines de mètres qu'on donne ce nom. On pourrait multiplier les exemples, et il est certain que l'étude patiente des lieux-dits faite sur les plans cadastraux en fournirait bien d'autres.

Partout, l'agriculteur désigne sous ce nom des terres analogues. Qu'il s'agisse de galets fluviatiles anciens ou récents, de débris caillouteux amoncelés sur des talus d'éboulis, de matériaux provenant de la gélivation des roches les plus voisines, voire de dépôts périglaciaires, ce sont partout des sols caillouteux et perméables. Leur position et surtout leur altitude relative importe peu. Les uns, en amont des talus de pied de pente, ne sont pas irrigables (Sénas). Les autres, placés au fond des bassins et issus des divagations fluviales peuvent l'être (Rousset, Saint-Andiol). Si les débris rocheux n'y dépassent pas une certaine taille, leur travail est assez

facile, plus peut-être que dans les zones argileuses avec lesquelles ils voisinent souvent. Mais ces sols sont pauvres. Le limon et les graviers intersticiels constituent plus un support agronomique qu'une nourriture pour les plantes. Et surtout ils restent secs. L'eau, si on l'amène, s'infiltre rapidement. Celle qui provient des pluies y disparaît encore plus vite. Vierges, ces terres peuvent, comme dans le delta de l'Arc, constituer le support d'une colonisation agricole. Mais elles se lessivent d'autant plus rapidement qu'elles sont plus arrosées. Les paysans les ont toujours considérées comme des terres médiocres. Et certaines étaient restées en friche, jusqu'à ces dernières années.

5° *Les « Grès »*

La tentation est grande de rapprocher ces Craux, de ce que Marcelin, guidé lui aussi par le langage des agriculteurs languedociens, appelle le « Gress » (17) et qu'il décrit « comme une terre caillouteuse, truffée tantôt de cailloux siliceux arrondis des alluvions rhodaniennes, tantôt de calcaire argileux des éboulis de coteaux ». Mais ce que les paysans provençaux désignent sous le nom de « grès » (qu'il faut prononcer en faisant sonner l's final) semble bien être autre chose. Le mot paraît aussi répandu que celui de « Crau ». Mais il a été davantage employé en toponyme. Il est fréquent aux abords des Alpilles (18) (Saint-Etienne-du-Grès, le Mas du Grès, Grezellis, le Grès du Comte, le Grès Haut, Saint-Jean-du-Grès, les Grand Grès), sur les pentes qui bordent la plaine avignonnaise. Mais on le retrouve dans la région des Martigues, dans la commune de Grambois, et même à l'est, à Tourves et à Hyères. Ces lieux-dits sont presque tous situés à proximité d'affleurements de calcaire ou de mollasses miocènes. L'enquête orale montre que le mot s'applique également à un type de sol, qui comme celui de Crau, est caractérisé par l'abondance des cailloux, souvent il est vrai, de petite taille, mais aussi par la présence d'*un liant argileux* très différent du limon graveleux, qui caractérisait les Craux. Nous n'hésiterons pas à définir ce « grès » provençal comme un sol issu de la décomposition partielle des marno-calcaires miocènes ou de roches analogues. C'est d'ailleurs sur les pieds de pente qu'on le rencontre le plus fréquemment. C'est là qu'il possède les éléments qui lui confèrent son double caractère. En amont, les fragments marno-calcaires, encore mal décomposés, l'emportent sur l'argile. En aval, au contraire, ils sont noyés dans la masse argileuse de décomposition.

6° *Les safres*

A l'inverse de « grès », le mot *safre* entre rarement dans la composition de toponymes. C'est tout juste si l'on peut citer un ou deux mas qui portent ce nom. Par contre, le sol de safre est bien connu des cultivateurs. Il est lié à la présence de grès tendres, et résulte de leur décomposition; comme le « grès », il ne présente tous ses caractères que si la décomposition de la roche-mère reste partielle, et comme le « grès » ,et pour les mêmes raisons, le safre est essentiellement une formation de pied de pente. Ce ne sont pas tous les grès qui permettent de l'obtenir. Il faut des roches homogènes, à grain fin, mais dont la cohésion et la résistance au choc comme à l'érosion sont faibles. En contre-bas des corniches souvent minces qui le dominent, le safre se compose de fragments anguleux de grès, enrobés dans une marne, où le *sable* l'emporte sur l'argile. On ne peut ici parler de cailloux, tellement les morceaux de grès sont fragiles. La charrue les brise, la pioche les émiette facilement. Aussi le safre n'occupe-t-il jamais une étendue bien considérable. Outre que la roche-mère qui l'alimente n'est jamais très épaisse, la décomposition de celle-ci est si rapide, que le bas des pentes se transforme vite en une masse argilo-sablonneuse, dans laquelle le paysan ne reconnaît plus le safre qui

(17) Marcelin, Terres et sols en Costière, p. 16.
(18) Rostaing, Essai sur la toponymie de la Provence, p. 185.

en est à l'origine. En général, ce sont les grès miocènes qui constituent les réservoirs de safre les plus importants. Mais d'autres faciès analogues existent : les calcaires marneux du Valdonien fournissent, au pied nord de l'Etoile, les sols décomposés qui donnent leur nom à la ferme et à la faille du « Safre ».

7° *La « Malausse »*

C'est le nom qu'on donne, soit dans le Bassin de Trets, soit dans le Comtat, à des formations plus étendues que le safre ou le grès, et qui ne sont pas issues comme ces dernières de la décomposition partielle de roches-mères. Ce terme s'emploie toutes les fois qu'affleure une marne bariolée, dont la masse d'un rouge foncé, parfois lie-de-vin, est parcourue de traînées grisâtres. C'est la présence de ces traînées qui signale la malausse, dont la dénomination indique qu'il s'agit d'un mauvais terrain. Humide, il se prend en masse. Desséché, il se fendille en petits cubes, si le calcaire domine, ou bien si l'argile l'emporte, il devient granuleux et s'effrite sous les doigts. La malausse correspond plus à un faciès qu'à un étage. Cependant elle est fréquente dans les marnes éocènes ou les marno-calcaires du Crétacé supérieur. De toute façon, c'est une terre peu fertile et souvent abandonnée à la friche, dans laquelle l'érosion creuse des bad-lands redoutables.

8° *Les sols argilo-calcaires*

Il est de tradition chez les agronomes comme chez les pédologues, de s'intéresser aux sols « rouges » méditerranéens. Bordas les a mis en évidence et cartographiés. Duchaufour et Marcelin en ont proposé un classement, fondé presque toujours sur la différence des roches-mères. On pourrait ainsi distinguer les sols rouges sur loess, sur diluvium, sur *terra rossa,* sur roche-mère rubéfiée, etc. Nous pensons que cette terminologie ne correspond pas à une réalité agronomique. La couleur d'un sol n'est pas toujours, il s'en faut, une caractéristique essentielle. Le « sol rouge sur diluvium » de la Crau n'a rien de commun avec le « sol rouge sur argile rouge » qui peut avoir un faciès de malausse, pas plus qu'avec le « sol rouge sur loess », qui n'est autre chose qu'un lœhm. La rubéfaction est en région méditerranéenne un fait si répandu qu'il est vain de vouloir lui conférer une valeur typologique. En fait, ce qui importe au cultivateur, ce n'est pas la couleur du sol qu'il travaille, mais d'autres caractéristiques : la profondeur, la perméabilité, la richesse en humus, le taux des limons, l'abondance des cailloutis, etc. Lorsque l'un de ces facteurs prédomine et confère aux terres cultivables des propriétés qui les rendent parfaitement distinctes de leurs voisines, la langue populaire n'hésite pas, elle crée un vocable qui exprime la spécificité d'un terroir.

On a alors selon les cas, une crau, un « grès », un safre, une malausse. Lorsque, au contraire, aucun de ces caractères ne s'impose avec évidence, le paysan se tait. Il a affaire à une terre quelconque, plus ou moins rubéfiée, plus ou moins argileuse, plus ou moins mélangée de cailloutis de tailles diverses. Ce sont ces terres moyennes, mal définies, parce que peu différenciées, qui constituent la majeure partie des sols cultivables des bassins intérieurs provençaux. Nous les appellerons, en utilisant une caractéristique agronomique simple : des sols argilo-calcaires. Ils proviennent presque toujours de la décomposition de ces marno-calcaires qui se sont déposés vers la fin du Crétacé et le début du Tertiaire, et dont nous avons dit qu'ils étaient générateurs de sols fertiles. Naturellement, leur épaisseur, leur perméabilité, leur composition varient en fonction de la roche-mère, et de la rapidité de décomposition de celle-ci. Les calcaires en plaquettes fournissent des sols caillouteux minces, perméables, souvent de teinte claire, qui portent bien la vigne. Les marno-calcaires, plus rubéfiés, plus riches en argiles, plus épais, retiennent mieux l'eau et conviennent mieux aux céréales. Çà et là des bancs marneux donnent une argile brunâtre et qui normalement se délite en mottes grumeleuses, mais qui peut devenir collante et compacte après avoir été imbibée d'eau par des pluies abon-

dantes. Dans l'ensemble, ces sols peuvent porter des récoltes suffisantes, si on sait adapter les cultures et les travailler à bon escient.

9° *Les sols jeunes des vallées*

Les alluvions récentes déposées par les grands fleuves provençaux paraissent avoir des vocations agricoles plus sûres. Bordas (19) qui les a analysées et décrites les groupe sous le vocable de « sols gris jeunes des vallées ». Ce qui signifie que leur dépôt est assez tardif pour les avoir préservés des processus d'altération et d'amoindrissements pédologiques que nous avons décrits. En général, ils ne sont pas trés rubéfiés, et pas trop décalcifiés. Enfin, leur provision d'humus n'est pas encore épuisée, ce qui leur confère à la fois une valeur agronomique certaine et une originalité de bon aloi.

Mais ils sont loin d'être homogènes. Ni le Rhône, ni la Durance, ni à plus forte raison l'Eygues, l'Ouvèze, le Coulon, ne sont suffisamment assagis pour assurer, même dans leur cours inférieur, une sédimentation régulière. Leur pente encore forte leur permet d'amener en période de grande crue des masses importantes de graviers et de galets qui se combinent dans des proportions variables avec les sables et les limons pour constituer une sédimentation discontinue à caractère torrentiel. Les récentes recherches de Gouvernet (20) ont montré que cette hétérogénéité caractérisait également les couches profondes. Il en résulte que sous une planitude apparente, les sols jeunes qui s'étalent au milieu de la plaine comtadine ou durancienne peuvent constituer des terroirs absolument différents les uns des autres, où il suffit de se déplacer de quelques mètres, soit en surface, soit en profondeur, pour rencontrer des ensembles pédologiques complètement différents. Tantôt le limon argileux l'emporte, et c'est une terre franche, grasse, collante, qu'il faut travailler, tantôt une passée sableuse l'interrompt, et c'est un sol perméable et facile à retourner que le cultivateur possède. Mais voici que surgissent à fleur de terre, ici des graviers qu'il faut enrichir, là des galets qu'il faut colmater. Enfin, on rencontre encore, irrégulièrement disposées, des zones palustres, nées de l'existence d'une dépression naturelle à demi-comblée, ou des fuites d'un canal de colature mal entretenu. Les sols de gley qui en sont la marque ne sont pas les moins curieux de ce catalogue pédologique provençal.

E) Les problèmes de l'utilisation des sols provençaux

Après avoir décrit les principaux types de sols et donné quelques précisions sur les processus de leur formation et de leur destruction, il reste à se demander dans quelle mesure et à quelles conditions l'agriculture peut en tirer parti.

1° *Rareté des sols agronomiques valables*

Ce parti reste mince. Sur de vastes étendues, le sol cultivable a disparu, et parfois n'a jamais existé. Les *sols squelettiques* règnent. Il faudrait entreprendre des travaux à la fois gigantesques et minutieux, pour amorcer une régénération pédologique. Celle-ci serait si lente, si difficile, si entravée, elle aboutirait à des résultats si médiocres, qu'on se demande si le jeu en vaut la chandelle. Tout ce que l'on peut souhaiter, c'est que le développement de la couverture végétale ne soit pas retardé, et qu'ainsi, les méfaits de l'érosion soient réduits au minimum.

Mais les *rendzines* qui couvrent des espaces presque aussi importants, sont à peine plus intéressantes. Minces et fragiles, elles ne subsistent que grâce à la

(19) Bordas, Contribution à l'étude des sols de la basse vallée du Rhône. *Annales agronomiques*, 1937,, 1938, 1941, 1942.

(20) Gouvernet, Aménagement hydraulique de la Basse-Durance, 1951.

présence du couvert végétal. Toute tentative de mise en culture commence par la destruction de la forêt ou de la garrigue, et condamne par là même la rendzine à une disparition rapide, à la fois par lessivage, érosion et carence d'alimentation humifère. C'est pourtant dans les sols rendzinifères de moyenne montagne que se sont installés les défricheurs isolés du XVII[e] et XVIII[e] siècles. Après qu'une ou deux générations s'y furent acharnées en efforts méritoires, il a fallu abandonner les terres épuisées. La forêt claire a reconquis les essartages, heureusement, doit-on ajouter.

Les *terra rossa,* à condition qu'elles soient disposées en placages assez vastes, paraissent offrir des conditions plus avantageuses. Malheureusement, elles se présentent la plupart du temps en poches plus profondes qu'étendues. L'érosion ne risque d'entraîner que les couches superficielles, mais ce sont les plus évoluées et les plus favorables à la culture. Les couches profondes, généralement plus argileuses, forment une terre compacte, et les façons cultivables y sont toujours difficiles. Pauvres en calcaires et en humus, par conséquent mal structurées, gorgées d'eau en hiver, desséchées et durcies en été, les *terra rossa* n'ont de valeur agricole que par rapport aux espaces caillouteux qui les entourent.

Les *crau,* malgré leur apparente sécheresse, présentent des conditions plus favorables. Il en est de même des *grès* et des *safres.* Ces trois types de sols mélangent dans des proportions diverses cailloux et limons argilo-sableux, qui proviennent de leur effritement ou de leur décomposition. Leur épaisseur est assez grande, la masse pulvérulente assez abondante pour pouvoir offrir aux réactions physiologiques des végétaux, un support suffisant. Leur défaut commun est leur perméabilité excessive. Enfin, ils sont relativement peu répandus, puisque, sauf dans le Pays d'Aigues et la Grande Crau, ils consistent surtout en dépôts de pied de pente.

Restent les *sols argilo-calcaires* des dépressions intérieures et les *sols gris jeunes* des plaines fluviatiles. Ce sont en définitive ces deux ensembles pédologiques sur lesquels l'agriculture provençale puisse vraiment compter. Ils sont à la fois assez étendus pour offrir à l'homme des espaces cultivables importants, assez profonds pour n'être pas rapidement détruits, assez riches pour assurer des récoltes suffisantes. Encore faut-il noter l'éparpillement relatif des premiers, dispersés dans de trop nombreux petits bassins, et l'hétérogénéité des seconds, qui en atténuent la valeur.

Un des traits secondaires les plus remarquables de cette répartition pédologique est *la variation rapide des types de sols sur de courtes distances.*

Le relief provençal multiplie les pieds de pente, aligne, au bas des abrupts, les cônes de déjection locaux. La variété des affleurements géologiques et de leurs faciès offre à l'érosion et aux processus pédologiques les matériaux les plus divers sur un espace réduit. Des plateaux aux bassins peuvent se succéder *terra rossa* et rendzines, sols squelettiques, craux ou grès, sols argilo-calcaires, sols gris des vallées, sols noirs des zones palustres. Cette gamme de sols s'ajoute à la gamme des micro-climats, à laquelle elle correspond en partie, pour multiplier les menues possibilités agronomiques.

C'est ce pullulement pédologique qui a favorisé le développement de la vieille vie rurale en économie fermée. C'est lui qui explique en partie le morcellement des exploitations rurales. Mais s'il a pu contribuer au développement d'une vie agricole ancienne, il constitue une entrave de taille à l'expansion des techniques modernes, qui exigent pour être rentables, d'être uniformément appliquées sur de grandes superficies.

2° *La lutte contre la détérioration des sols*

Les formations pédologiques provençales intéressantes pour l'agriculture, sont donc rares, hétérogènes et souvent dispersées. Mais leur mise en valeur ne cesse pas de poser des problèmes redoutables. Il ne suffit pas de repérer les sols les plus fertiles au milieu de ceux, plus ingrats, qui les entourent, il faut encore veiller à conserver leur potentiel agronomique, ce qui n'est pas une petite affaire.

a) *La lutte contre l'érosion*

Le danger le plus redoutable, parce qu'il apparaît dès le défrichement qui précède la mise en culture, et parce que ses effets sont les plus violents et les plus rapides, c'est celui de l'érosion. Les rendzines de pentes sont décapées en quelques mois, les craux, les grès, les safres, rabotés par l'érosion en nappe, entamés par les ravineaux, les sols des dépressions lessivés par les pluies et vannés par les vents.

Les remèdes à ces attaques sont bien connus : sur les flancs des collines, la construction de terrasses est indispensable en région cultivée, le reboisement naturel ou calculé en zone abandonnée à la friche. En fait, comme on le verra par la suite, ces étendues au sol ingrat, sur lesquelles les travaux sont pénibles et les récoltes médiocres, sont peu à peu abandonnées. Seules encore, certaines cultures fruitières pourraient y retenir à la fois l'agriculteur et la terre. Elles sont de moins en moins pratiquées. Sur les roches tendres, ces abandons tournent au désastre. Un paysage de bad-lands peut arriver à remplacer celui des pentes cultivées. Lorsque les sols sont plus résistants, ou que la pinède peut s'installer rapidement dans les terrasses abandonnées, la reconquête végétale peut s'effectuer à un rythme plus rapide que les progrès de l'érosion. Si l'homme a perdu la partie par négligence, le sol reste en place. Il arrive même qu'il se régénère.

Dans les bassins ou les plaines, l'attaque est moins violente, mais n'en est pas moins nocive à la longue. Les seuls palliatifs apportés jusqu'ici sont la constructions de petites terrassettes de quelques décimètres de hauteur, là où la pente est encore sensible; ailleurs, la plantation de haies de cyprès ou de cannes contribue à réduire les effets de l'érosion éolienne, mais cet usage est loin d'être répandu. Il est lié à un système de culture plus qu'à une politique de protection des sols. On s'étonne que la vigueur et l'universalité de l'attaque éolienne n'ait pas provoqué des études méthodiques de l'emploi des couvertures végétales rases et continues. Quelques agriculteurs s'en préoccupent et excellent à entretenir sur les croupes tendres ou sur des sols sableux des prairies artificielles permanentes. Mais ils sont l'exception.

b) *L'approvisionnement en humus*

Par contre, tous les cultivateurs provençaux sont attentifs à maintenir ou à accroître le taux de l'humus dans leurs champs. C'est que la décomposition rapide du fumier de ferme a depuis longtemps attiré leur attention sur le problème. Bien avant que naisse la pédologie, le provençal savait qu'il fallait fournir à sa terre davantage de matières organiques qu'à d'autres, pour obtenir un résultat plus médiocre. Mais où trouver les matériaux nécessaires puisque l'élevage était moins développé, la végétation naturelle moins vigoureuse, les feuilles mortes plus coriaces, les aiguilles des conifères plus nombreuses, le soleil plus ardent ? Nous étudierons dans un des chapitres suivants, les diverses solutions techniques qui furent successivement adoptées. Elles témoignent toutes, à la fois de la conscience aiguë que le paysan provençal avait du problème, de l'ingéniosité et de la ténacité qu'il a apportées à le résoudre.

c) *La distributien de l'eau*

On connaît la célèbre formule de Gasparin : « Partout en France, un de terre et un d'eau font deux, mais en Provence, un de terre et un d'eau font quatre, parce que le soleil est de la partie ». C'est vrai. Mais il faut ajouter, que l'eau peut être ici comme la langue d'Esope, la meilleure ou la pire chose, selon comme on l'utilise.

On a décrit plus haut divers phénomènes pédologiques, liés à la circulation souterraine naturelle. Leur fréquence et leur variété laissent présumer que l'irrigation peut jouer son rôle dans les processus pédologiques, où elle intervient comme facteur régulateur ou perturbateur, selon qu'elle est habilement répartie, ou mal gouvernée. La distribution optimale est celle qui l'introduit dans le sol au moment même où les cultures la réclament, et dans la proportion exacte où elles en ont besoin. L'eau entre alors dans des circuits pédologiques et physiologiques courts et

clos. Les plantes pompent à peu près autant d'eau qu'on leur en fournit, sans qu'il y ait excédent, ni déficit. L'irrigation contribue dans ces conditions à répartir de façon équilibrée entre les différents horizons du sol d'une part et la plante d'autre part, les sels minéraux.

Mais si cet équilibre est rompu soit dans un sens, soit dans l'autre, l'irrigation ne fait qu'accélérer les processus détériorants que nous avons déjà décrits. La surabondance de l'eau provoque le lessivage des couches superficielles, leur délimonage rapide. En même temps, les horizons profonds peuvent au contraire être saturés, les racines qui les atteignent asphyxiées, et les sels ferrugineux fixés dans des concrétions de type gley. Inversement, l'insuffisance de l'arrosage, impuissant à reconstituer les réserves hydriques des plantes, suffit cependant à accentuer l'évaporation superficielle, et peut provoquer la formation de croûtes, qui font obstacle à la respiration du sol, et dont la concentration saline peut nuire au système radiculaire superficiel.

Pratiquement, il est extrêmement difficile d'assurer un arrosage strictement équilibré. C'est dire qu'à côté d'avantages certains, concernant le développement des cultures, l'irrigation contribue toujours peu ou prou à la régression pédologique. On notera toutefois que l'irrigation par aspersion constitue à cet égard un très net progrès.

*
* *

En définitive, le *bilan pédologique* auquel on aboutit est décevant : les sols cultivables de la Provence, rares, dispersés, hétérogènes, sont sans cesse menacés par des dangers divers. Souvent minces, mal défendus par une couverture végétale clairsemée, ils subissent d'abord les offensives de l'érosion, d'autant plus redoutables qu'elles sont toujours brutales; les mécanismes pédologiques eux-mêmes tendent à leur apauvrissement : rubéfaction, décalcification, délimonage, disparition de l'humus apparaissent comme des processus normaux et répandus. L'action dévastatrice que l'homme exerce depuis des millénaires accentue encore la précarité de ces formations superficielles. Si on ajoute que les techniques de reconstitution et de préservation sont relativement peu étudiées et peu appliquées, on aura une idée des conditions pédologiques particulièrement défavorables que le milieu impose au cultivateur moderne.

IV

LES POSSIBILITÉS CULTURALES ET LES TECHNIQUES AGRICOLES

Dans ce pays au relief accidenté, au climat contrasté et incertain, au sol en constant appauvrissement, le cultivateur, s'il se contente de se soumettre aux contraintes du milieu, ne peut tirer de sa terre qu'une gamme réduite de produits. La tyrannie la plus forte reste celle de la tendance générale à l'aridité, qui s'exaspère au cours de la sécheresse estivale. Deux plantes cultivées paraissent en mesure de traverser sans dommages excessifs le brûlant été méditerranéen : la vigne et l'olivier. Leurs longues racines traçantes leur permettent d'aller puiser l'eau en profondeur. La structure de leur écorce et de leur feuillage, quoique différente, les préservent d'une évapo-transpiration excessive. Mais ce sont les seules. Le figuier a déjà besoin d'un sol plus humide et plus profond, et se rabougrit quand on le plante dans la rocaille.

On ne peut cependant vivre d'huile et de vin. C'est pourquoi l'antique économie méditerranéenne essayait de tirer le meilleur parti possible des printemps précoces et humides. De l'abondance des pluies printanières dépendait la récolte des céréales. Aussi semait-on, sème-t-on encore, de vieilles espèces adaptées au climat, comme la tuzelle, hâtive et résistante aux premières chaleurs. En même temps, il fallait assurer une provision de légumes. On se contentait d'une part de plantes à bulbes : oignon et ail, qui emmagasinent dès le début des pluies assez de réserves hydriques pour assurer leur croissance, d'autre part de légumineuses comme les fèves et les pois chiches. Les premières sortent de terre rapidement, dès février, poussent vite, et donnent leurs premières gousses en avril. Les secondes, plus lentes à porter fruit, se contentent de sols pauvres et supportent les chaleurs de juin. Tous, une fois récoltés et séchés, se conservent aisément, souvent d'une année sur l'autre. Ainsi, au prix d'un moindre labeur, se perpétue encore en Espagne, en Grèce, un très ancien système agricole et alimentaire, qui associe les farineux, l'huile, les condiments vitaminés, et le vin. L'exploitation du mouton, conduit à travers les garrigues ou les chaumes, assurait la laine, le fromage, et de temps à autre, un aliment carné.

Subsistance suffisante, certes, mais peu variée et surtout soumise à la double restriction de l'irrégularité du climat et de la maigreur des sols. C'est sans doute pour augmenter les possibilités agricoles, et assurer la régularité de leur subsistance, que les Provençaux se sont très tôt ingéniés à multiplier les techniques les plus diverses. Elles tendent toutes à pallier les insuffisances majeures que nous avons, chemin faisant, signalées; elles cherchent à augmenter la superficie des terres cultivées, à améliorer les sols, à corriger le climat.

A) La conquête du sol cultivable

Entre la colline d'où le sol a disparu, et les bas-fonds humides des bassins, la ceinture des terres cultivables s'allonge en longs rubans sinueux. C'est de cette frange étroite que l'homme est parti pour aller, vers l'amont, retenir les sols minces

des hauteurs, vers l'aval, drainer les palus inondables : deux tâches bien distinctes, menées selon des rythmes dissemblables, dans des circonstances et à des époques différentes.

1° *La conquête des hauteurs : les terrasses*

La terrasse fait partie du paysage provençal. Sous des noms divers : restanques, bancau, barges, rives, ribes, faïsses, on la retrouve cultivée, entretenue, ou bien abandonnée à l'écroulement, de la Montagnette à la frontière italienne, du Ventoux à la mer. On n'a jamais essayé de dresser une carte générale du phénomène (1). Ce serait pourtant intéressant de savoir jusqu'où elle s'étend sur les rivages méditerranéens, et dans quelle mesure elle les dépasse. Mais il est peut être encore plus difficile de préciser ses origines dans le temps, que son extension dans l'espace. Elle est mal marquée sur les plans cadastraux, où il est impossible souvent de la repérer. Sa trace dans les documents écrits est encore plus fugitive, à ce point qu'elle passe à peu près inaperçue. Nous n'avons pas la prétention d'avoir parcouru toutes les délibérations municipales, ni surtout tous les registres de notaires, qui s'empilent à peu près inexplorés sur les rayons des archives départementales ou privées. Pourtant, au hasard de sondages rapides, on y découvre quantité de détails sur la vie agricole de l'ancienne Provence : fabrication du fumier, assolement biennal ou triennal, plantations, soins divers à donner aux bestiaux ou à la vigne, arrosage, taille des arbres, droits d'usages, de pâture, de glandage, de fustage, construction de mas et bastides, etc. Toute la vie rurale s'y étale, découpée en menus morceaux, qu'il suffit d'assembler pour obtenir un tableau valable de l'ensemble. Mais de terrasses, restanques, bancau, point n'est mention, ou si peu, que l'analyse des documents ne laisse pas de poser d'inquiétants problèmes. De quand datent les terrasses ? A quel moment de l'histoire agraire provençale les hommes ont-ils ainsi modelé les flancs de la colline, et jusqu'aux moindres pentes ? D'où vient cet usage ? A-t-il connu des déclins passagers, des floraisons subites ? Autant de questions auxquelles il est difficile sinon impossible de répondre, du moins en l'état actuel des recherches. Bornons-nous à poser seulement quelques jalons. H. Rolland (2) rapporte qu'en avant de l'escarpement oriental de l'oppidum gréco-ligure de Saint-Blaise, « s'étagent une série de terrasses remblayées, avec d'épais murs de soutènement en pierres sèches, et qui communiquent par des rampes. Il est difficile de déterminer les modifications apportées au cours des âges à ces terrasses pour les rendre aptes à la culture, mais des sondages montrent que certaines d'entre elles contiennent des dépotoirs d'époque paléochrétienne, sur d'autres, des déchets de cuisine sont associés à des tessons de verre à figure rouge tardifs ». R. Prave (3) signale à Saint-Maximin la découverte d'une énorme jarre gallo-romaine enfoncée dans le sol d'une restanque abandonnée. Rappelons que Saglietto (4) avait trouvé, sur les flancs d'un antique castellum du Var, des vestiges de fonds de cabanes, en liaison eux aussi, avec d'anciennes terrasses. Ces glanes dispersées constituent des indications, plus que des preuves. Il faudrait des fouilles plus minutieuses pour montrer non seulement que ces trouvailles sont en place, mais que leur position par rapport aux murettes des terrasses rend celles-ci contemporaines de celles-là. Mais personne ne s'est jusqu'ici intéressé à l'archéologie des terrasses.

C'est d'autant plus regrettable que, pour les époques postérieures, nous n'avons plus de documents archéologiques, mais seulement des textes, voire uniquement des hypothèses. Gérin-Ricard (5) semble penser que les faïsses (entendons les terrasses)

(1) Despois a toutefois indiqué les principaux problèmes soulevés par l'étude des terrasses méditerranéennes, et suggéré une enquête générale. (Congrès des structures agraires, Nancy, 1957.)

(2) H. Rolland, Fouilles de Saint-Blaise. Supplément à *Gallia*, IV.

(3) R. Prave, Saint-Maximin la Sainte-Baume, évolution d'une bourgade rurale. D.E.S., Aix, 1952.

(4) Saglietto, Le Mas, oppidum ligure. *Op. cit.* Voir également J. Layet, La courtine d'Ollioules.

(5) Gérin-Ricard, Antiquités de la vallée de l'Arc, p. 23.

datent de la grande expansion agraire médiévale. Mais il n'en donne pas de preuves. Pas davantage Peyriat (6), lorsqu'il affirme, d'après Ribbe, que les croisades apprirent aux Provençaux l'art de construire des murailles pour retenir la terre. Nous avons rassemblé quelques textes du Bas Moyen Age dans lesquels il est fait mention de « faïsses ». Malheureusement, l'indication des quartiers dans lesquels elles se trouvent est souvent trop vague pour que nous soyons sûrs qu'il s'agisse bien de terrasses et non de lanières à plat. Il est pourtant probable que c'est le cas à Barjols où un acte de 1581 règle l'arrentement perpétuel de 2 faïsses de terre pour les réduire en vigne. D'autres textes de 1579 (7) et de 1585 (8) sont moins nets. Par contre, un prix fait de 1620 (9) concernant la « construction de 300 cannes de muraille, sive berges, dans une terre à Barjols » est probant. On demande au maçon de dresser « 150 cannes à 5 pans de hauteur, et 152 à 3 pans, — toutes d'épaisseur convenable ». L'acte d'améliorissement du domaine de Saint-Même, à Comps (Haut Var), dressé en 1685 (10) prouve que le commandeur de l'ordre a fait faire « diverses murailles ou restanques de pierre sèche dans les terres labourables, pour soutenir les terres et rendre défensables aux bestiaux qui vont au puits s'abreuver ». Enfin, un mémoire de 1730, cité par P. Berlié (11) décrit « les quelques plaines renfermées dans le finage de Rians soutenues par des murailles qu'il faut entretenir annuellement ». On avouera que pour un fait aussi répandu, la moisson est maigre. Cependant elle n'interdit pas de supposer que la construction des restanques peut avoir été entreprise à des époques diverses, dont certaines fort reculées.

Mais, plus que l'histoire des restanques, c'est leur présence qui nous importe. A quoi étaient-elles destinées ? Leur rôle essentiel est de retenir la terre sur les pentes, ce qui, en climat méditerranéen, reste toujours un difficile problème. S'il en fallait une preuve, nous la trouverions dans la législation provençale exposée par Bomy (12) dès le XVII[e] siècle, par Cappeau au début du XIX[e], et qui est encore en usage aujourd'hui. Le code rural (13) précise en effet que les « rives, murailles, et terrasses, sont la propriété de celui dont elles soutiennent le terrain, lors même que sur la rive (entendons au sommet de la terrasse) passe un chemin qui la sépare de ce terrain. Le propriétaire inférieur ne peut rien faire qui altère l'état de cette rive, et s'il coupait à pic la portion de la rive qui peut lui appartenir, il serait obligé de soutenir le terrain de son voisin supérieur par un mur » (14).

Il est même bien spécifié que « lorsque les terrains contigus sont d'inégale hauteur, la partie basse du mur jusqu'au niveau du terrain supérieur ne peut être mitoyenne ». Elle est la propriété particulière du propriétaire de ce terrain. La mitoyenneté, si elle existe ne commence alors qu'au niveau du sol le plus élevé, et finit à la hauteur du faîte du *mur de clôture* dont la partie basse, servant *de mur de terrasse,* ne fait point partie » (15). Cette distinction est bien caractéristique. Il est de toute nécessité que le mur inférieur dont dépend l'intégrité et comme l'existence du terrain qu'il soutient, soit rattaché à celui-ci par des liens juridiques extrêmement solides. C'est donc cette *fonction de soutènement* qui est la fonction essentielle. Il est patent toutefois que la terrasse remplit d'autres fonctions, qui n'ont rien d'accessoire. Nous l'avons vue, à Comps, servir en même temps d'obstacle au passage des troupeaux. Non seulement elle s'oppose à l'érosion des sols, mais elle permet, sur des surfaces aplanies, de répartir plus également les eaux d'irrigation, lorsqu'on peut les y amener. Le domaine de la Calade étale ses vastes pièces de terres sur les vallonnements mous de la haute vallée de la Touloubre. Les

(6) Peyriat, La chambre des Eaux et Forêts. Thèse lettres, Aix, 1951.
(7) Inventaire Archiv. dép. du Var, E 1026.
(8) Id., E 1068.
(9) Id. E 1069.
(10) Arch. B.-du-Rh., fonds de Malte, H 223.
(11) P. Berlié, La région de Rians. *Op. cit.*
(12) Bomy, *Statuts et coutumes du Pays de Provence.*
(13) Usages locaux. *Op. cit.*, p. 21 et 22.
(14) Cappeau, Traité de Législation rurale et forestière, 1824, I, p. 522.
(15) Cappeau, I, p. 498.

restanques bâties sur ces pentes faibles n'avaient que quelques décimètres de hauteur, et étaient espacées de plusieurs dizaines de mètres. De fait, leur suppression, liée à la motorisation et à l'introduction de techniques modernes de cultures, ne semble pas avoir déclenché une vague d'érosion destructive. On remarque cependant (16) que désormais il devient plus difficile de répartir régulièrement l'eau dans les zones irriguées. On voit par là que la terrasse n'est pas seulemnet un obstacle artificiel qui rompt la pente, stoppe le creeping et le ruissellement. C'est aussi le moyen le plus efficace pour transformer un plan incliné en une série de gradins à surface horizontale. Et, sur les flancs raides des abruptes montagnes méditerranéennes, la technique de la terrasse aboutit à une véritable conquête créatrice. Là où ne poussait que la garrigue, le champ s'installe désormais. Bien sûr, il faut ramasser la terre arable, probablement en apporter d'ailleurs, enlever les cailloux qui, grossièrement retaillés à coup de massette, servent sur le champ à édifier la murette qui coupera les versants de ses pans réguliers (17).

Cette *création du sol cultivable,* désormais aplani, épierré, égoutté aisément à travers les pierres sèches du mur de soutien, va de pair avec celle d'*un micro climat,* qui rappelle, avec des moyens et dans des intentions bien différentes, celui beaucoup plus récent, créé dans les plaines, à l'abri des haies de cyprès. Les anciens provençaux ne l'ignoraient pas, puisque, même s'ils semaient du blé dans leurs bancau, ils n'oubliaient pas d'y planter des oliviers en pleine terre, et d'enraciner dans le mur même des plants de vigne sélectionnés. Dans certains terroirs, l'aménagement des pentes les plus rocailleuses et les plus abruptes, était à l'origine d'une réelle prospérité. A Gémenos, à Cuges, à Roquevaire surtout, la culture du câprier était liée à la présence de ces murettes, qui renforçaient l'insolation.

On imagine aisément au prix de quels efforts les terrasses ont pu s'organiser. Sur les pentes les plus faibles, c'est le travail du terrassier qui l'emporte sur celui du maçon. Mais à mesure que le flanc de la colline se relève, c'est un véritable réaménagement du relief qui doit être entrepris. Travail long, pénible, précis, coûteux. La Statistique de Villeneuve fait encore mention des « emparadaïres » spécialistes de la construction des murs en pierres sèches pour étayer pour la culture les côtes escarpées (18). Ils sont payés à cette époque jusqu'à 2 et 3 frs par jour. L'édification de terrasses n'était donc rentable qu'à condition d'y prévoir des cultures hautement rémunératrices, comme le câprier, la vigne à panses, dont le produit s'exportait au-delà des mers. Nous dirions aujourd'hui des cultures commercialisées. Mais, seules les régions rocailleuses les plus proches de Marseille s'adonnaient à ces spéculations. Que faut-il donc penser des innombrables terrasses qui zèbrent les collines les plus reculées ? Devant l'absence de preuves d'un travail ou d'une organisation collective, la seule explication vraisemblable de leur origine, c'est l'effort individuel du petit tenancier ou du petit propriétaire. Seul le paysan travaillant pour lui-même et sa famille pouvait trouver dans l'espérance d'un mieux être lointain, l'acharnement nécessaire à l'accomplissement de ce gigantesque travail de fourmi. La Statistique de Villeneuve, recherchant les causes du développement des terrasses les voit en 1821 dans l'augmentation de la population, la permission de planter la vigne et d'en porter les produits à Marseille, l'augmentation du prix des vins liés à la recherche qu'en font les pays étrangers, la difficulté de placer ses fonds dans les entreprises commerciales, l'augmentation des produits territoriaux due à une guerre de trente ans » (19). Cette énumération rapide confond des phénomènes historiquement différents. L'extension du commerce et de la production des vins est caractéristique de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, et n'est qu'un des aspects du développement rapide du commerce maritime lointain. Les guerres de la Révolution et de l'Empire au contraire, réduisent à néant cet

(16) RAYBAUD, Mémoire, III, p. 6.

(17) Dans certains cantons, au sud-est de Saint-Maximin par exemple, où la vigne s'étale dans des terrasses en pente très douce, on a l'impression que la terrasse est due principalement à la nécessité de l'épierrage sur le Muschelkalk triasique.

(18) Statistique de Villeneuve, IV, p. 356.

(19) Statistique de Villeneuve, IV, p. 192.

essor. Le blocus anglais ruine le commerce et dans une mesure toutefois assez faible, fait revenir les capitaux vers les investissements agricoles. A notre avis, il ne faut pas donner à cette dernière explication trop d'importance. Si elle paraît valable dans la zone d'influence marseillaise (la Statistique, donne en exemple les terrasses qui se seraient édifiées sur les contreforts de la Sainte-Baume), il est vraisemblable qu'elle n'est pas à retenir pour des régions plus éloignées, où les retentissements des fluctuations du grand négoce étaient beaucoup moins sensibles.

Cependant, ce qui nous paraît intéressant dans ce texte, c'est l'appel qu'il fait à une conjoncture historique, plus qu'à des causes dispersées. Nous pensons qu'il a dû y avoir au cours de l'histoire agraire provençale des *époques à terrasses*. Des études plus précises montreraient probablement qu'il en fut ainsi à plusieurs périodes du Moyen Age (poussée démographique du 12-13°; reconstructions du 15° ?). Il est certain que la seconde moitié du XVIII[e] siècle constitue un autre de ces moments. L'accroissement de la population s'accélère au moment où le travail de la terre reste encore la seule ressource possible. Les paysans se ruent sur les terres. Comme il n'en restait plus guère de disponibles, on fait champ de toute friche. Dans la Basse Durance, on tente de repousser le fleuve pour caser les hommes. Dans les collines, on défriche; l'édit royal du 13 août 1766 en donnait la permission expresse dans tout le royaume (20). Mais dans le Midi, défricher dans ces terroirs, c'était déboiser et l'on savait assez, depuis des siècles, à quelles ruines rapides aboutissait l'effort des essarteurs. C'est pourquoi le Parlement, pris entre l'édit royal, la multiplication des défriches et la nécessité de conserver le capital forestier provençal, réagit à sa manière. Par l'arrêt du 20 novembre 1767 (21), il « fait défense de défricher les lieux montueux et penchants sans observer les permissions de la cour ». Cette permission ne sera accordée « qu'à charge de faire une muraille ou rive plantée de buis ou autres arbustes pour le soutien du terrain, à chaque toise de pente ». Il n'est pas certain du tout que ces dispositions aient été mises en pratique. Il faudrait pour le vérifier de longs et minutieux recoupements dont nous avouons avoir laissé le soin à d'autres. Il ne faudrait surtout pas penser que la plupart des murettes qui se rencontrent à travers les pinèdes actuelles datent de cette époque. Entre la volonté du législateur et la mise en pratique générale des textes, il a toujours existé une marge importante, qu'on ne saurait franchir sans preuves. Nous voulions simplement montrer qu'un paysage agraire tel que celui des terrasses résulte d'un ensemble complexe de facteurs. Ici, la poussée démographique s'exerce dans une société à dominance rurale. Le relief, le climat, la structure pédologique s'accordent pour favoriser le développement d'une technique qui fait probablement partie d'un vieil héritage. La présence outre-mer d'une clientèle exigeante, l'organisation naissante du grand commerce maritime régulier, la proximité d'un port actif et prospère, favorisent certaines spéculations agricoles, cependant que la sagesse des administrateurs tend à protéger le maigre ensemble forestier qui subsiste encore. Tel nous paraît être le réseau complexe des causes essentielles ou secondaires, qui expliquent, vers les années 1770-1780, la prolifération des terrasses provençales.

Les raisons de leur abandon progressif en découlent aussitôt. La principale en est l'organisation rapide d'une civilisation urbaine et industrielle qui offre aux populations en croissance des ressources nouvelles et abondantes. Au lieu de progresser péniblement dans les garrigues, les nouvelles générations glisseront vers les villes, puis les usines. Le réseau organisé des transports rapides supprime les disettes et permet au paysan de se libérer de la contrainte des cultures alimentaires. La recherche des cultures commercialisées et des forts rendements se développe. L'apparition de modes de vie plus faciles fait paraître fastidieux ou ridicule l'effort acharné de l'ancêtre paysan. La terrasse n'est plus comme autrefois une terre conquise qui améliorait la subsistance ou le gain du manouvrier. Elle devient une parcelle souvent lointaine, au sol maigre, dont la défense contre l'envahissement de la garrigue ou la morsure de l'érosion exige plus de peine

(20) Voir entre autres Musée Arbaud, carton Provence, 89.
(21) Voir Musée Arbaud, id.

qu'elle ne rapporte de produits. L'eau, la plupart du temps n'y parvient guère. La machine ne peut y accéder. Dans l'immense majorité des cas, le maintien de la terrasse ne paie plus. Dès lors, on la supprime, comme à La Calade, lorsque c'est possible sans trop d'inconvénients, ou bien on l'abandonne .

Elle n'est vivante que dans des cas bien précis. Il faut, et il suffit, que son entretien, toujours dispendieux, soit rentable. Il ne l'est devenu que dans les petites propriétés individuelles à spéculations commerciales intensives. C'est le cas dans la vallée moyenne du Gapeau, où remontent les vergers de la région de Solliès-Pont. Vers Belgentier, et jusqu'à Méounes encore, les deux pentes, pourtant raides, de la vallée, sont occupées par des terrasses couvertes de vigne, de cerisiers et de figuiers. La blancheur éclatante de leurs murettes fraîchement rebâties atteste leur vitalité. Il faut aller vers les cultures florales du Niçois, vers celles d'Ollioules, vers les vignobles à appellation contrôlée du Beausset, pour retrouver sur des pentes difficiles, l'étagement des terrasses utilisées à plein. La diminution de l'exploitation, parfois réduite à quelques ares, l'intensification du rendement, l'organisation du commerce à l'échelon international, expliquent seuls la persistance de ces paysages originaux.

Il n'est pas dit pourtant qu'ailleurs, la terrasse soit condamnée à la lente dégradation naturelle. Un certain nombre d'agriculteurs, qui sont, il est vrai, à la pointe du combat rural, songent à les réutiliser en partie. N'est-il pas question de faire remonter, partiellement, la vigne des bassins varois sur les pentes ? Attendons avec curiosité la nouvelle conjoncture qui paraît se silhouetter à l'horizon économique et social.

De toutes ces considérations enfin, se dégage une constatation de valeur plus générale : la terrasse, qu'elle soit médiévale ou moderne, paraît bien constituer *le résultat d'un effort purement individuel* du propriétaire ou du tenancier du sol. Qu'il s'agisse du prix-fait de 1620, de l'acte d'amélioration de 1685, des décrets parlementaires du XVIII[e] siècle, de la description faite par De Villeneuve au début du XIX[e] siècle, ou de la codification des usages locaux, il n'est jamais fait mention d'une organisation collective. A bien y réfléchir, il paraît pourtant normal que l'aménagement d'une pente relativement longue en restanques superposées ne puisse s'effectuer aisément que selon un plan général d'aménagement. Lorsqu'aujourd'hui, les forestiers d'Afrique du Nord ou de Sardaigne décident de reboiser une pente, c'est bien ainsi qu'ils procèdent. Du haut en bas de celle-ci, ils dessinent puis construisent un réseau régulier de banquettes ou de murettes. Mais il leur faut pour cela sinon posséder le terrain du moins pouvoir en disposer à leur guise. Nous imaginons par conséquent qu'on ne couvrait aisément de murettes le versant d'une colline provençale qu'à condition d'en être le seul propriétaire, ou bien de lier avec les propriétaires mitoyens des ententes de types variés qui permettaient l'utilisation rationnelle de la pente. Or, de ces ententes, dont l'existence paraît pourtant si vraisemblable, nous n'avons jamais trouvé trace. A lire les actes notariaux, les procès-verbaux d'affouagement, les chartes, les arrêtés et les attendus des juridictions les plus diverses, on ne voit pas, ni qu'aucune contrainte ait été exercée sur un ensemble, fut-il restreint, de propriétaires ou de tenanciers pour leur imposer une technique, ni qu'une transaction amiable ait été signée entre possesseurs mitoyens pour aboutir à l'aménagement d'un versant. Il est possible que dans d'autres contrées méditerranéennes ces attitudes collectives aient été à l'origine de l'enterrassement des pentes. En Provence, il faut bien avouer, en l'absence de documents qui permettraient de contester notre hypothèse, que la construction des restanques ne paraît pas résulter de ce qui ressemblerait à une planification, si modeste soit-elle. L'édification des terrasses provençales reste à travers des siècles d'histoire, profondément individualiste.

2° *La conquête des bas-fonds : le déssèchement des marécages*

L'aménagement des fonds de bassins humides, comme celui des plaines inondables, présente des caractères très différents de la construction des terrasses :

c'est presque toujours le résultat historiquement tardif du *travail d'une collectivité*. L'hitoire détaillée en a été déjà faite (22). Elle s'appuie sur des textes innombrables. On ne reviendra pas sur ces détails. Bornons-nous à constater que la lutte contre le marécage exige, plus que la conquête de la colline, un déploiement de moyens, une coordination des techniques, une persévérance dans l'effort, dont seules des collectivités puissantes, stables, et bien organisées étaient capables. On peut, sur les pentes, construire une à une les terrasses. Chacune d'entre elles constitue un gain modeste, mais définitif. Le marais s'assèche en bloc ou pas du tout. Une digue, pour être efficace doit être continue. Sinon, en peu d'années, les assauts du fleuve la font retourner au néant. Ces conditions particulières de réalisation expliquent les siècles d'infructueux efforts qui jalonnent l'histoire des dessèchements provençaux. Commencés dès le Moyen Age, ils ne concernent d'abord que des régions peu étendues, proches des terres cultivées et des villages, où il suffisait du travail bien organisé d'une seule collectivité rurale pour mener à bien l'entreprise : marais de Mollégès (XIII[e] siècle), paluds de La Cadière, plaine d'Aubagne ou de Cuges (XV[e] siècle), dépression de Cornillon-Confoux.

La conquête de plus vastes espaces fut longtemps difficile. Le dessèchement des marais d'Arles (sur la rive gauche du Rhône) commencé au XII[e] siècle, ne fut mené à bien par VAN ENS qu'au XVII[e] siècle. Quant à l'endiguement de la Basse Durance, longtemps rêvé, poursuivi avec acharnement par les collectivités riveraines, les ordres monastiques, les seigneurs, ce fut pendant des siècles un travail trop important et trop coûteux pour qu'il puisse être mené à bien. L'histoire détaillée mériterait d'en être faite. Elle montrerait les ravages sans cesse renouvelées du fleuve torrentiel, les constructions sans cesse recommencées et sans cesse ruinées de ponts, de digues, d'épis, de pallières, les querelles inévitables entre les malheureuses collectivités sinistrées qui ne cessent, dans leur désespoir et leur impuissance de se rejeter de l'une à l'autre (aval, amont; rive comtale, rive papale) les responsabilités des désastres. Il faut attendre, au XIX[e] siècle, les mises au point techniques et surtout la prise en charge des grands travaux par l'Etat pour voir assécher le lit majeur de la Durance (1840-1850) et encercler de digues la Camargue (1860). Mais les problèmes, fondamentaux dans les régions basses, de la régularité de l'arrivée des eaux, des moyens de leur évacuation, enfin de la stabilisation du plan d'eau souterrain en fonction des variations climatiques et des systèmes de cultures, commencent aujourd'hui seulement à être abordés par les ingénieurs de l'E.D.F. (23) et ceux du Génie Rural.

La terrasse, fruit de la longue patience et de l'habileté d'artisans minutieux, ne correspond plus aux besoins, ni aux techniques modernes. Mais l'aménagement calculé des terres palustres est loin d'avoir épuisé toutes ses possibilités, du moins en Provence. Au sud des Alpilles, la longue dépression du Marais des Baux reste très proche de son état originel. En Camargue, étangs et marais couvrent encore un tiers du delta.

B) Les techniques d'amélioration du sol

1° *Fumures et engrais*

Les provençaux ont eu très tôt conscience de la rapidité avec laquelle leurs terres s'épuisaient. Ils savaient, comme les paysans de l'Europe moyenne, que l'usage du fumier de ferme à haute dose était le véritable remède à l'appauvrissement en humus comme en produits minéraux et azotés. Malheureusement, le troupeau provençal n'a jamais été très important. Le gros bétail en particulier,

(22) DE DIENNE, Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789. — P. GEORGE, Le Bas-Rhône. Du même, L'aménagement des plaines du Bas-Rône, 7[e] *Congrès du Rhône*, 1933, p. 208. — Voir également R. LIVET, Les paluns provençaux. *Mélanges Bénévent.*

(23) Dans toute la vallée moyenne de la Durance, la construction des barrages agro-industriels pose à cet égard de sérieux problèmes.

manquait. Restaient les déjections du bétail menu, qui ont été et sont toujours recherchées. Les cultivateurs se disputent encore celles des *moutons,* dues au simple et fugitif passage du troupeau sur une terre de parcours, ou bien recueillies en bloc à la fin de l'hiver dans les jas, où elles se sont entassées en couche compacte de plusieurs décimètres d'épaisseur. Elles étaient loin de valoir la fiente des pigeons, ou *colombine,* mais celle-ci disparaît en même temps que les pigeonniers se dépeuplent. Reste le fumier *de porc,* dont l'utilisation est constante en Provence depuis plus de deux siècles.

Sur cette question, les textes abondent (24). Tous s'accordent pour montrer que l'élevage des porcins n'a jamais été considéré comme particulièrement rémunérateur. Dans ce pays où la pomme de terre vient mal, la vente de la viande payait à peine l'achat de la nourriture. Néanmoins on gardait toujours quelques bêtes à la ferme pour profiter du fumier qu'elles donnaient. Le porc en Provence, a longtemps été, et reste encore en partie une machine à produire de l'engrais.

Ce souci constant de fabriquer dans une exploitation donnée le plus de fumier possible, s'exprime dans les baux ruraux de toute époque. Citons par exemple celui du 19 octobre 1763 (25), selon lequel le tenancier d'une terre à Mollégès est tenu de convertir les pailles en fumier « qu'il fera porter dans les fonds, sans pouvoir sortir aucun fumier, pas même celui des poules ». Le contrat dressé le 22 avril 1919, concernant une exploitation proche des Milles, dans le bassin d'Aix, est à peine moins draconien puisqu'il précise « que toute la paille sortie de la culture restera en fumure à la propriété et qu'on ne pourra distraire de la propriété aucune quantité de fumier grande ou petite » (26).

Mais peu de fermes possédaient un troupeau suffisant pour produire les engrais nécessaires à l'exploitation tout entière (27). Le fumier animal, le plus riche et le plus rare, était la plupart du temps réservé aux usages indispensables : jardinage, forcerie de légumes, terre à melons, ou à garance. Pour le reste, force était de se rabattre sur des *fumiers végétaux.* Ils étaient partout fabriqués selon des procédés analogues : on coupait dans la colline des plantes arbustives variées : cistes, genêts, romarins, lentisques, myrtes, buis; on les entassait dans les rues des villages, et quand le piétinement des passants, des troupeaux, le passage des voitures, l'alternance du soleil et de la pluie avait haché et décomposé à demi cette litière, on l'entassait dans des fosses en plein air, les « cloaques » appelés encore « suilhes », ou « suyos » où s'achevait la fermentation (28). Le buis était particulièrement apprécié. Les anciens rapports sont unanimes à affirmer qu'il se décomposait plus aisément et fournissait un fumier plus riche. Aussi voit-on certains villages se spécialiser dans la production des engrais : A Eygalières (29), comme à Saint-Saturnin-d'Apt (30), les cultivateurs revendaient à ceux des agglomérations voisines les engrais ainsi fabriqués. Ces pratiques se sont longtemps perpétuées. L'enquête de 1865 décrit leur usage comme universel. Certains agriculteurs consultés à cette époque vont jusqu'à « préférer le fumier de buis bien décomposé, au fumier d'écurie à cause de sa durée ». Nous avons retrouvé un bail du 6 novembre 1920 (31), qui accorde au preneur « la faculté de couper telle quantité de buis qu'il jugera nécessaire à l'engrais des terres, en ayant soin de prendre toujours les

(24) Voir entre autres : Ms. Méjeanes RA 64, p. 213; Arch. dép. B.-du-Rh. : visite de la commanderie de Saint-Jean de Malte; fonds de Malte, H 55, p. 243.

(25) Fonds des notaires d'Orgon, étude de Me Rostand, registre n° 256, f° 324.

(26) Conservation des hypothèques, Aix-en-Provence. Bail du 22 avril 1919, de Mme H., domiciliée à Aix, à M. Isid. S., cultivateur.

(27) Voir ce curieux bail du 1er septembre 1919, entre Justin D. et Ratier, pour une exploitation sise à Saint-Marc, qui précise : « toutes les pailles seront converties en fumier pour servir d'engrais au domaine. Si toutefois les brebis n'arrivaient pas à pourrir la paille, le preneur pourra tenir des cochons ».

(28) Voir à ce sujet : Statistique de Villeneuve, 1825, chapitre « Engrais », tome IV, p. 322; voir également : Enquête agricole officielle de 1865, I, p. 421.

(29) Quenin, Statistique du canton d'Orgon, 1838, p. 59.

(30) Peyriat, La chambre des Eaux et Forêts, p. 128.

(31) Conservation des hypothèques. Aix-en-Provence. Baux sous seing privé. Bail concédé par M. G. à une société anonyme marseillaise pour l'exploitation du domaine de C... à Saint-Paul.

plus gros ». Il est vrai qu'il s'agit d'un domaine sis à Saint-Paul-de-Durance, où persistent la structure foncière et les méthodes extensives de la Haute Provence.

Si les vieux usages se perpétuent dans les régions les plus riches en taillis forestiers, ailleurs le cultivateur a senti très tôt la nécessité de recourir à d'autres sources de matières azotées organiques. Dès le Second Empire, *l'usage des résidus industriels* est déjà répandu : le même cultivateur, qui en 1865 préférait le buis décomposé au fumier de ferme ajoute à cette fumure traditionnelle quelque 500 kg de tourteaux par an. La vieille pratique du commerce méditerranéen, le développement précoce des industries alimentaires et textiles, la proximité du littoral, les liaisons de toute espèce qui existaient entre villes et campagnes, enfin la pénurie profonde des fumures, expliquent l'emploi massif et rapide qui a été fait du guano, des tourteaux, des débris de laine, des morceaux de corne, d'os, du sang séché recueillis dans les abattoirs, des détritus urbains enfin. Les vidanges étaient transportées à pleines charretées dans les campagnes les plus proches. Une des premières utilisations du chemin de fer de Marseille à Avignon fut de véhiculer à travers la banlieue marseillaise et la Crau jusqu'aux maraîchers comtadins des wagons d'ordures ménagères.

Aujourd'hui, l'emploi massif des engrais artificiels a fait abandonner l'usage des fumiers végétaux. Mais le problème pédologique reste entier. On se demande même si l'intensification générale des cultures et l'abandon des vieilles pratiques n'auront pas à la longue des conséquences désastreuses. Les agriculteurs les plus avertis s'en préoccupent. Certains n'ont pas cessé d'utiliser les résidus d'huilerie. L'emploi régulier des tourteaux de palmiste, de soja, de ricin, d'arachide, suffit, pensent-ils, à entretenir les réserves humiques. Quelques-uns, plus systématiques et plus hardis, multiplient les expériences pour mettre au point *une couverture végétale herbacée,* qui fixe le sol, et, retournée, peut servir d'engrais vert : le ray-grass enfoui après maturité paraît convenir dans beaucoup de cas. D'autres se contentent d'un *assolement* qu'ils terminent par une luzerne. Après deux ou trois ans d'exploitation, celle-ci est labourée et retournée. Mais il n'est pas certain que cette pratique simple soit suffisante : elle ne peut s'effectuer que tous les 5 ou 6 ans au moins, pendant lesquels la terre use ses propres réserves.

Or les troupeaux diminuent. La motorisation fait disparaître les derniers chevaux de labour dont le crottin ramassé par les gamins des villages allait s'ajouter aux détritus des cloaques. Le temps et les bras manquent pour aller récolter le ciste et le buis. Et qui voudrait revenir à d'aussi désuètes pratiques ? Cependant le fumier animal et végétal se raréfie. Plus encore qu'une autre, la terre provençale risque de payer cher la mise en veilleuse des procédés traditionnels.

2° *Jachères et assolements*

Le cultivateur provençal, nous venons de le voir, a rarement disposé d'une quantité suffisante d'engrais naturel. Dans ces conditions, une culture continue aurait inévitablement provoqué l'appauvrissement rapide des terres. La nécessité s'imposait de laisser le sol se reposer régulièrement et suffisamment pour que s'effectue la reconstitution naturelle des réserves humiques et minérales. D'où l'utilisation de la jachère.

Sa durée varie : on a coutume de lier l'agriculture méditerranéenne à l'assolement biennal. Et il est vrai que le rythme biennal est le plus répandu. L'agriculteur a depuis longtemps constaté que sur une terre de valeur moyenne, fumée selon les possibilités habituelles, on pouvait difficilement obtenir deux récoltes successives équivalentes. « Que restoublo (32) noun doublo » dit le proverbe provençal. Les anciens baux interdissaient formellement la restouble, comme particulièrement nuisible à la conservation du domaine, et la clause est aussi fréquente,

(32) Le mot « restouble » a divers sens. Il désigne d'abord le chaume avec les racines adhérentes qui reste dans les champs après la moisson. Mais « restoubler », c'est également labourer ce chaume pour faire porter à la même terre une seconde récolte l'année qui suit la première.

et se retrouve aussi longtemps que celle de l'utilisation des pailles et fumiers à l'intérieur de l'exploitation (33). La jachère biennale, qui fait se succéder le blé et la friche sur la même portion de terre, exprime à sa façon la médiocrité naturelle des sols méditerranéens, et leur rapidité de détérioration. Mais il tombe sous le sens que la durée de la jachère doit se modifier en fonction de la fécondité de la terre. L'étude détaillée du système d'assolement montre que c'est bien effectivement ce qui se produit : certains terroirs favorisés par la nature, et surtout bourrés d'engrais, n'ont jamais connu la jachère. C'est le cas des terres fertiles situées à l'embouchure du Gapeau, de l'Argens, de la Siagne, de l'Huveaune, et qui sont « engraissées annuellement par le limon des eaux (34) ». C'est également celui des terres arrosables, fertilisées à intervalles réguliers par les apports des eaux de rivière, et auxquelles il suffit d'apporter une dose correcte d'engrais pour obtenir des récoltes abondantes et répétées. Mais ce sont là des situations exceptionnelles.

Les zones de culture sèche étaient plus défavorisées. La jachère y était indispensable. Sur les meilleures terres, elle pouvait fort bien n'être que *triennale*. Ce type d'assolement, analogue à celui qu'on a l'habitude de rencontrer dans les régions septentrionales, était loin d'être inconnu. Durbec (35), étudiant des textes médiévaux, a révélé un des premiers son existence en Provence. Duby (36) reprenant après lui la question, fournit des chiffres : sur 121 exploitations recensées, 67 % suivent le rythme biennal. Mais il s'en rencontre une vingtaine (16 %) qui équilibrent les rotations sur trois années. Elles correspondent, pour la plupart, soit à des zones sèches (plaine de Valence, Avignon) soit à des régions accidentées (Comps) où la pluviosité plus abondante et la température plus basse ralentissent les processus de la décomposition humique. Mais en Basse-Provence même, le régime triennal n'était pas exceptionnel. M. d'Albertas possédait sur le flanc nord du bassin de Marseille, les terres de Ners et de Pichauris. Un bail du 20 avril 1679 (37) prouve qu'elles étaient « menées au thiers, scavoir d'un en gueret (terre tenue en labour), l'autre semée de bled, l'autre de groussan (grains grossiers = orge ou avoine) ». Dans le Bassin d'Aix, le domaine de Sousquières, appartenant aux moines de Saint-Victor, était en 1725 « mené à trois tiers, ainsy qu'il s'est toujours pratiqué (38), c'est-à-dire un tiers semé en bled, un tiers semé de grossan, un tiers qui se repose » (39).

Inversement, dans les terroirs les moins productifs, il fallait augmenter la durée de la jachère pour conserver au sol une certaine fertilité. Letrait (40) s'appuyant sur des affouagements et procès-verbaux du XVIII[e], montre qu'à Cogolin (Var), les terres de bonne (?) qualité étaient ensemencées une année sur deux, les moins bonnes, une année sur trois, et qu'il fallait renoncer à ensemencer une partie des territoires. Scipion Gras (41) décrit en 1867, dans la Crau, un assolement sur terres non fumées, qui comporte deux années de jachères pour une de céréales. La durée de la jachère est si bien calculée pour ne pas excéder les capacités nourricières du sol, que certains baux autorisent une restouble réduite d'orge ou d'avoine, à condition que celle-ci soit « coupée à mi-grain » (42) (pour servir de nourriture aux troupeaux). On économise ainsi la ponction importante effectuée par la plante avant de parvenir à sa pleine maturité.

(33) Par exemple, le bail du 25 août 1472, où Thomé Rousse fait obligation à Laurent Castel de « mener son bien en deux menées égales, sans jamais pouvoir restoubler » (Arch. dép., Aix, 1 E 486).

(34) Noyon, *Statistique du Var*, 1846, p. 573.

(35) Durbec, La gestion des maisons provençales des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en 1338, 78[e] congrès des Sociétés savantes, 1953, Toulouse.

(36) Duby, Techniques et rendements agricoles dans les Alpes du Sud en 1338. *Annales du Midi*, octobre 1958.

(37) Arch. dép. B.-du-Rh., C 267.

(38) Arch. dép. B.-du-Rh., Fonds de Saint-Victor, H 1088. Bail de Sousquières.

(39) Arch. dép. B.-du-Rh., H 1087. Note manuscrite sur le plan n° 81.

40) Letrait, La vignerie de Draguignan au XVIII[e] siècle.

(41) Scipion Gras, *Revue agricole et forestière de Provence*, 1867, p. 259.

(42) Fonds des registres de notaires d'Orgon, registre n° 256, f° 387. Bail du 6 janvier 1764.

Ces divers exemples montrent bien l'utilité de la jachère en région méditerranéenne : elle n'est pas comme certains l'ont imaginé, un ingénieux moyen de se procurer des récoltes plus rapprochées en assolement biennal qu'en assolement triennal. Elle n'est pas non plus l'expression d'un système obligatoire et généralisé de rotation des cultures. Mais bien un procédé souple et empirique qui permet de pallier à l'insuffisance des sols méditerranéens, comme à la pénurie des fumures.

Il ne faut donc pas s'étonner de la voir encore employée de nos jours. On y est resté fidèle dans les régions de culture céréalière extensive en grande exploitation. On la rencontre surtout en Haute Provence, où la terre est pauvre, le climat rude, l'espace disponible, la main-d'œuvre rare. Mais il ne manque pas, dans les régions plus basses, de champs éloignés des habitations, perdus dans le dédale des collines, dont l'accès reste difficile ou dispendieux, et qu'on se contente de semer en céréales un an sur deux ou sur trois, en employant le moins de temps possible. La jachère n'est plus dans ce cas que le signe d'une décadence, et bientôt d'un abandon.

Dans la part des exploitations normales, elle a cédé la place à des rotations plus complexes et plus rémunératrices. En général, ce sont les légumineuses fourragères qui ont permis sa disparition. Non point le trèfle, mal à sa place dans ce climat aride, mais la luzerne et plus encore le sainfoin, particulièrement résistant à la sécheresse d'été. Leur introduction est ancienne. Nous en avons trouvé mention dans les textes du XVII^e siècle (43). Le XVIII^e siècle les connaît, mais, presque partout, cultive luzerne et sainfoin en prairies artificielles irriguées, et quasi permanentes. C'est au début du XIX^e siècle qu'on voit ces fourrages prendre place peu à peu dans un assolement qui les fait se subsister à la jachère. L'exemple vient d'en haut : dans le Var, c'est le préfet d'Azémar (44) qui répand cette pratique à l'imitation de celles qu'il avait vu employer dans le Languedoc. Dans les Bouches-du-Rhône, ce sont les grands propriétaires de Camargue, de Crau, des environs d'Aix et de Marseille (45) qui sont les premiers à utiliser les assolements révolutionnaires. Dans la Vallée de l'Arc et de la Touloubre, on se contente d'alterner blé ou avoine et sainfoin, qui prend ici la place de l'ancienne jachère. Mais des pionniers organisent déjà des combinaisons plus savantes : garance sur fumure pendant 18 mois, orge fauché en vert et remplacé immédiatement par une luzerne qui dure 4 ans. Après quoi, trois blés successifs peuvent être obtenus (propriété Roux en Camargue).

Il faut toutefois attendre le Second Empire pour mettre au point et répandre ces procédés. L'enquête de 1866 (46) montre qu'à cette époque la jachère biennale existe encore en partie dans l'arrondissement d'Aix, et surtout dans les petites exploitations. Dans les domaines plus importants, elle a cédé la place à une rotation septennale du type : blé, plantes sarclées, avoine, luzerne sur 3 ans, jachère. Mais il faudra longtemps pour que disparaissent les vieilles pratiques. Si les exploitations pionnières décrites et primées dans les concours agricoles ont très tôt utilisé les méthodes modernes, la masse rurale s'ébranle lentement : dans la région d'Aix, l'examen des séries de baux ruraux prouve que la jachère biennale a été imposée par bon nombre de propriétaires à leurs tenanciers jusque vers 1920 (47).

3° *Le travail du sol : labours et sarclages*

Les champs provençaux ont été longtemps, et pour une large part, travaillés à la main. On employait, pour retourner la terre, deux outils simples : la houe (= eïssado) et la bêche (= lichet). Ils étaient utilisés surtout par le peuple des

(43) Cadastre de Saint-Saturnin-les-Apt (Musée Arbaud) : 1637, art. Puy de Séoule, n° 17; 1648, f° 718, n° 3353; 1667, art. Plan de Séoule, n° 466.
(44) A ce sujet, voir entre autres : LAURE, Manuel du cultivateur provençal, 1837, II, p. 493 et 561.
(45) Statistique de Villeneuve, IV, p. 176 ss.
(46) *Bull. Soc. agric. des B.-du-Rh.*, 1866, p. 136.
(47) Série de baux sous-seing privé conservés au Bureau des hypothèques à Aix.

manouvriers sans terre qui louaient aux cultivateurs leur force de travail, et par la foule des petits propriétaires et des petits exploitants, autrefois si nombreux. L'étendue des patrimoines était si réduite et le nombre de bras disponibles si élevé que le travail n'en pâtissait guère. Dans le Comtat, pays des petits exploitants par excellence, le travail de la terre à la main a toujours été considéré comme de rendement supérieur au travail à l'araire (48), et le travail soigné et précis de la bêche supérieur à celui de la houe : une façon d'eïssado valait deux façons d'araire, mais une façon de lichet en valait trois.

Le développement dans la région comtadine des cultures maraîchères a permis à ces techniques apparemment périmées de persister très longtemps. Seule la bêche permettait l'aération profonde et régulière du sol, l'extirpation des cailloux, racines et corps étrangers de toute espèce, la destruction des mottes, enfin la répartition régulière des engrais. La charrue autorisait des travaux plus rapides, mais moins soignés, et seule l'invention récente des motoculteurs a permis aux maraîchers d'abandonner sans regret ces procédés efficaces, mais dont la lenteur devenait prohibitive. Remarquons toutefois que le lichet est encore le seul instrument avec lequel on puisse travailler à l'intérieur d'un chassis ou d'une serre.

Aussitôt que la dimension de l'exploitation augmente et que le nombre de bras diminue, force est bien de recourir à des instruments d'un rendement supérieur : araires et charrues.

On a médit de l'araire, qu'on a voulu considérer comme un outil primitif, de fabrication sommaire, inapte à autre chose qu'à des grattages superficiels, et à des rendements dérisoires. Il est de fait que dans l'Europe moyenne, le remplacement de l'araire par la charrue a constitué un remarquable et décisif progrès. Il n'est pas certain qu'il en soit toujours ainsi en Provence, où l'emploi de l'araire se justifiait aisément dans de très nombreux cas. L'araire avait pour elle son extrême simplicité, si grande qu'un paysan tant soit peu adroit de ses mains pouvait la fabriquer lui-même. Elle valait aussi par sa légèreté et sa maniabilité, qualités précieuses dans un pays au relief tourmenté. Montée sur une petite roue adventice, tirée au palonnier par un simple mulet, ou même portée dans les passages difficiles sur l'épaule, elle pouvait escalader les pentes abruptes et dégringoler sans risque dans les vallons les plus creux. Elle allait aisément de terrasse en terrasse, facilement montée, vite manœuvrée, tournant au plus court, au gré des courbes de niveau, comme devant le moindre obstacle. Dans ces sols bourrés de cailloux, lardés d'échines rocheuses, parcourus de racines, l'araire se relevait d'autant plus vite qu'elle ne pouvait pas s'enfoncer de plus de quelques centimètres .Dans les bancaus plantés en vigne et en fruitiers, elle faisait merveille. Cet appareil étroit et léger ne risquait pas de froisser les jeunes pousses latérales, ni son sillon superficiel de blesser les racines délicates. En plaine, promenée rapidement à travers les terres, elle brisait les croûtes superficielles constituées après les averses. Certes, elle était incapable, légère qu'elle était, sans couteau, ni versoir bien dessiné, de retourner profondément une terre. Mais les vieux provençaux savaient qu'en certaines circonstances, ce pouvait être plus nuisible qu'utile. Ç'aurait été une bien mauvaise opération que d'enfouir les croûtes salées de Camargue, ou de ramener à 30 ou 40 cm sous terre les couches humifères superficielles si difficiles à conserver. Les études technologiques et pédologiques récentes mettent en évidence la nécessité en région méditerranéenne de ne pas procéder imprudemment à des défonçages profonds qui risquent dans certaines conditions d'être catastrophiques (49).

Tous les labours ne se ressemblent pas. Ils varient selon le type de sol qu'on travaille, la culture qu'on veut faire, la saison où l'on est, l'abondance des dernières averses. Sur une luzerne de quatre ou cinq ans, le défonçage à 50 cm s'impose. Dans une vieille friche en sol squelettique, l'éventrement du sol, qui pulvérise la zone rocheuse superficielle et augmente ainsi l'épaisseur arable, doit

(48) Chobault, cité d'après Haudricourt et Delamarre (La charrue à travers les âges, p. 435).

(49) Voir à ce sujet les récentes publications de la F.A.O., en particulier les rapports du groupe de travail méditerranéen.

se garder d'enfouir la couche superficielle plus fertile. En sol argilo-calcaire profond les semailles ne peuvent s'effectuer qu'après un labour normal. Mais en février, comme en juillet et août, sur sol nu, il faut se limiter à un râclage de la croute, qui ameublit la terre sans ramener les couches profondes plus humides en surface, où elles se dessècheraient. Une partie de l'art du cultivateur consiste, sur des sols minces, pauvres et vite séchés, à effectuer au bon moment le type de labour efficace. Ce dosage nécessaire était bien connu des provençaux. Ici encore, les baux anciens et récents portent témoignage. Les propriétaires n'oublient pas d'y mentionner avec la plus grande précision possible, les diverses « raies » dont ils veulent que soient travaillées leurs terres. Dans le détail, et selon l'humeur plus ou moins tracassière des uns ou des autres, leur variété est innombrable. La coutume est de caractériser la profondeur des labours par la force présumée et théorique de l'attelage. La « raie » à un « collier » est la plus superficielle. Celle à deux « colliers » correspond au labour moyen. La raie à « quatre colliers » accompagne le défonçage profond. Pour se borner à l'essentiel, voici quels étaient au XIX^e^ siècle, les principaux labours effectués sur le champ qu'on voulait mettre en culture (50). En janvier, on ouvrait la terre par deux sillons *croisés* tracés successivement à l'araire; en avril-mai, une fois emmagasinées les pluies printanières, une charrue plus puissante, le « coutrier », déracine les herbes, et les enfouit. En août, un troisième labour souvent croisé brise la croûte superficielle que l'évaporation a constituée. En octobre, on sème à la raie, ouverte au coutrier ou à l'araire, et on recouvre par une dernière raie transverse à la précédente. Le grain n'est donc enfoui qu'après au moins six ou sept labours de profondeur et de sens différents. Pour les vignes et les vergers, la profusion et la variété des travaux ne sont pas moindres : une bail de 1763 (51) prévoit non seulement les « 7 façons de charrue dans les terres à faire le bled, et les 5 façons des terres à grossan », mais encore les « 3 façons de charrue en croix nécessaires aux vergers; la première en hiver, la seconde par tout le courant d'avril, la troisième au mois d'août » ainsi que les « 3 façons de charrue en croix à donner aux vignes, la première en hiver, la seconde en mars, la troisième, dans le courant de mai », sans omettre « les façons de lichet au pied des souches ». Les baux modernes ne sont pas moins précis : le domaine du P. d'A. à Vauvenargues (bail du 25 septembre 1919) est travaillé avec une minutie analogue : la vigne reçoit « deux raies » (= deux labours) à deux colliers. Les bonnes terres ensemencées en blé, une raie à quatre colliers et une raie à deux colliers. Les jachères, une raie à quatre colliers.

En vérité, quand le paysan provençal ne manie pas la bêche, il se courbe sur l'araire ou la charrue. C'est probablement grâce à ces remuements de terre fréquents et calculés, que, dans des conditions pédologiques précaires, les sols méridionaux ont pu à la fois fournir des récoltes relativement abondantes, et conserver en grande partie leur potentiel agronomique.

Là encore, l'évolution moderne vers l'intensification des cultures et la réduction du temps de travail entraîne l'abandon progressif des outils traditionnels. Dès le Second Empire, les charrues du type Dombasle se répandent (52). On voit même fonctionner des défonceuses à treuil et à vapeur, au grand ébahissement des populations. Vers le début du XX^e^ siècle, l'araire commence à être reléguée au magasin des accessoires. Ce n'est que depuis vingt à trente ans, que, sous l'impulsion d'une technicité plus poussée et d'expériences mieux conduites, on commence à comprendre l'intérêt des vieilles pratiques de labourage .On y parvient d'autant mieux qu'on dispose pour les effectuer d'une gamme d'instruments beaucoup plus variés qu'autrefois. Les herses canadiennes, les sous-soleuses, les rouleaux crockskill, les charrues à disques, pour ne citer que les plus connus des instruments actuels, tirés par des tracteurs, permettent de réaliser bien plus rapidement qu'autrefois des travaux aussi variés et plus précis.

En ce qui concerne la mise en état des terres cultivables, la technique moderne,

(50) Voir à ce sujet POULLE et LAURE.
(51) Bail du 26 décembre 1763. Fonds des notaires d'Orgon, registre n° 256, f° 356.
(52) Voir *Revue agricole et forestière de Provence*, 1864, p. 106.

sans l'avoir particulièrement cherché, permet de triompher des difficultés auxquelles se heurtait la vieille agriculture méditerranéenne.

C) L'irrigation (53)

La construction de terrasses, la mise au point des assolements et des façons culturales, permettent de résoudre les problèmes nés de l'exiguïté des surfaces cultivables et des exigences de la pédologie méditerranéenne. L'irrigation donne au cultivateur le moyen de triompher de l'aridité climatique. L'utilisation abondante et régulière de l'eau a transformé l'agriculture provençale. Elle permet de pallier aux sécheresses précoces ou prolongées, et, par là, d'assurer d'une année sur l'autre, une relative régularité des récoltes traditionnelles. Surtout, elle autorise l'introduction de deux séries de productions végétales empruntées à des régions climatiquement opposées. Des pays chauds et humides vient le riz, qui se contente à la rigueur d'une température moyenne inférieure à celle de ses pays d'origine, à condition que l'irrigation soit abondante. On leur emprunte également des légumes aqueux qui exigent la chaleur mais redoutent la sécheresse : la tomate et l'aubergine, des fruits sucrés comme la pêche. La garance qui fit la fortune du Comtat venait de Perse.

En même temps, et grâce aux mêmes moyens, des productions septentrionales s'introduisent, dont la tiédeur des températures printanières permet la maturation précoce, mais qui ne résistent aux premières chaleurs que grâce à une irrigation abondante : la pomme de terre, les choux-fleurs. Tout récemment, on a vu se multiplier, sur le modèle californien, des vergers de pommiers et de poiriers. Dans ce cas, la combinaison du soleil qui sucre et de l'eau qui gonfle le fruit fait merveille. Mais la réussite la plus remarquable est certainement celle des prairies irriguées dont la vigueur rappelle celle des herbages normands. Qu'à quelques kilomètres les unes des autres, on puisse successivement admirer les rizières de Camargue, les prairies de Crau, les pommiers de Cabannes et les tomates de Mallemort, voilà qui marque comment et combien l'irrigation a pu élargir l'éventail des cultures traditionnelles, et fournir au cultivateur provençal de nouvelles possibilités.

Individuellement, les modes d'alimentation, d'élévation, de transport, d'utilisation de l'eau sont d'une étonnante variété. Souterraine, l'eau est tirée d'un puits par le moyen d'une noria (appelée pousaraque = puits à roue). Mais celle-ci, qui exige l'emploi d'une bête de trait, est de plus en plus remplacée par l'éolienne ou la pompe électrique. Elle peut également, lorsque le relief et la disposition des nappes souterraines s'y prête, être ramassée par un système de drainage souterrain du type foggara. Le plus souvent, on la recueille et on la distribue par gravité (v. photo III). D'une source, réduite parfois à un mince filet d'eau suintant de la roche, partent des canalisations qui aboutissent à un bassin réservoir d'où rayonnent des canaux d'arrosage. Mais il arrive qu'on se contente d'utiliser le cours de l'eau sauvage ruisselant des versants au moment des pluies, habilement rompu et détourné sur les champs les plus proches. L'ingéniosité de ces procédés est grande. Leur efficacité réduite : ils valent pour un champ, un pan de colline, à la rigueur uen exploitation isolée. Ils améliorent une récolte, permettent un petit jardinage. Ils ne peuvent transformer toute une économie.

Pour irriguer à grande échelle, il faut capter des rivières ou des cours d'eau. Comme leur endiguement, c'est une opération collective qui veut l'autorisation des autorités locales ou régionales, l'intervention des techniciens, l'appoint de capitaux

(53) La bibliographie est surabondante. En dehors des volumineux dossiers d'archives, on peut consulter pour l'essentiel :
Statistique de Villeneuve.
Encyclopédie des Bouches-du-Rhône.
Bosc, Rapport sur les cours d'eau du département du Var, 1845.
R. Caillet, Le canal de Carpentras, 1925.
Peyre, Les irrigations dans les Bouches-du-Rhône, 1911.
P. George, Le Bas-Rhône.

importants, l'entretien régulier des prises, des canaux, des vannes, enfin la mise au point et l'application de règlements. Il est difficile que ces efforts soient bien coordonnés. Il est encore plus rare qu'ils soient continus. L'histoire des irrigations provençales est faite de plus d'échecs que de succès. C'est peut-être ce qui explique que la construction des canaux s'échelonne à travers les âges sans qu'une période soit sensiblement plus favorisée que d'autres.

On connaît et on utilise encore à Peyrolles et Eygalières (54) des canalisations romaines qui ne sont pas les moins solides. Un certain nombre de dérivations datent du Moyen Age (Huveaune, à Aubagne et à Marseille; canal de Saint-Julien ouvert en 1171 à Cavaillon; canal de Châteaurenard en 1216; canaux de Sénas et de Saint-Andiol). La Renaissance voit s'ouvrir sous l'impulsion de la puissante personnalité d'Adam de Craponne, le canal qui porte son nom (1554). Mais à côté de cette construction qui constitue pour l'époque un stupéfiant tour de force technique et social, d'autres canaux se creusent, tel celui qui arrose Hyères en utilisant dès 1554 les eaux du Gapeau. Au XVIII[e] siècle, de nombreux projets virent le jour. Peu furent exécutés : ceux du canal de Cabedan (1765), de Crillon (1775) dans le Comtat, et surtout celui du canal de Boisgelin, appelé aujourd'hui des Alpilles (1775-1786). Le XIX[e] siècle se préoccupe autant de ravitailler les communautés urbaines en eau potable que de fertiliser les campagnes. C'est à ces deux fins différentes et parfois contradictoires que servent le canal de Marseille (1849) et celui du Verdon (1875). Cependant, le canal de Carpentras, commencé en 1875, se poursuit lentement, branche par branche, jusqu'en 1920. Aujourd'hui, deux vastes réseaux sont en construction. Le canal agro-industriel de la Durance, dont le bon fonctionnement dépend de la régularisation du fleuve par l'ouvrage de Serre-Ponçon, fera tourner cinq usines hydrauliques (55) entre Cadarache et Miramas, arrosera des périmètres supplémentaires, mais son rôle essentiel est de coiffer, réorganiser et améliorer toute l'irrigation des régions maraîchères d'aval. Le canal de Provence n'est encore qu'à l'état de projet. Reprenant et améliorant de vieilles idées, il irriguera, grâce à l'eau du Verdon, toutes les régions du Var central et se terminera vers la côte, où il alimentera en eau les agglomérations littorales.

De cette longue histoire, deux faits ressortent : la ténacité avec laquelle les populations provençales n'ont cessé de dresser projet sur projet. Malgré les obstacles, les avortements, les échecs, et quoi qu'on puisse penser de la lenteur de la tâche, elles ont réussi à construire un réseau sans cesse plus important et de mieux en mieux adapté de canaux et de rigoles. Mais elles n'y sont parvenues qu'en allant chercher toujours plus loin et au prix de travaux toujours plus importants et plus coûteux, l'eau qui leur était nécessaire. A cet égard, une fois utilisés les débits médiocres de l'Huveaune, de l'Arc, du Gapeau, la Durance et ses affluents ont joué et jouent un rôle de plus en plus important dans l'alimentation hydraulique du pays. Longtemps pourvoyeur d'hommes, de bétail, de pâturages, de bois, le monde alpestre devient par le truchement des canaux et des ouvrages d'art, le château d'eau de la région méditerranéenne. La Durance a cessé d'être le fléau de la Provence pour en être la bienfaitrice. Cependant, il n'est pas certain qu'elle puisse encore très longtemps suffire aux besoins toujours plus pressants de la région du sud-est. Serre-Ponçon ne fait que régulariser le fleuve sans augmenter son débit annuel. Heureusement, au moment où, tous calculs effectués, on commençait à apercevoir les limites des ressources hydrauliques, voici qu'une technique nouvelle d'arrosage est mise au point qui permet une utilisation plus judicieuse et plus rationnelle de l'eau : il s'agit de l'arrosage par aspersion sous pression (56), qui est en train de se substituer à cadence accélérée au vieux procédé de l'arrosage par ruissellement.

(54) Voir M. PEZET, Les Alpilles, Eygalières et Mollégès, 1949.

(55) En mai 1960, seule celle de Jouques fonctionne. On construit à cette date celle de Saint-Estève - Jeanson.

(56) R. LIVET, L'irirgation par aspersion sous pression. *Ann. Fac. Lettres Aix*, 1957.

1° *La vieille technique : l'irrigation par gravité*

Depuis très longtemps, lorsque l'agriculteur méditerranéen a besoin d'irriguer ses cultures, il le fait en utilisant une eau qui circule librement et s'écoule par gravité dans un réseau de canaux de taille décroissante. Dans ces conditions, l'ingénieur qui en dessine les plans doit, pour arroser le plus de terres possible, tracer les rigoles distributrices de façon qu'à partir de la prise initiale, elles passent lentement d'une courbe de niveau à l'autre, en épousant les sinuosités du terrain. Ce faisant, il est contraint d'abaisser l'altitude de son canal à mesure qu'il avance, de sorte que plus le canal s'allonge, plus le périmètre irrigable se réduit, puisque la zone sèche qui le domine est de plus en plus étendue. A moins de multiplier les travaux d'art couteux, le dessin des canaux de ruissellement est esclave du relief.

A son tour, le cultivateur qui veut utiliser cette eau courante doit d'abord se livrer sur ses terres à des travaux de nivellement et de terrassement minutieux. Sur des pentes trop accentuées, l'eau entraînée à vive allure ravine le sol et déchausse les végétaux. Sur des surfaces trop aplanies, elle s'infiltre par place sans baigner le champ tout entier. L'homme doit être habile à aménager la terre, comme à répartir l'eau.

Mais ce qui fait la caractéristique et l'inconvénient majeur du système, c'est que l'eau n'arrive jamais de façon continue sur les terres de chaque exploitant. Pour assurer à chacun une répartition équitable, l'administration dresse un calendrier d'arrosage, réglé dès le début de la saison, et immuable d'avril à octobre. Chaque arrosant a son « tour d'eau » qui revient à date fixe (généralement 6 à 10 jours). Il lui est impossible d'arroser à intervalles plus rapprochés, à moins d'emmagasiner l'eau dans un réservoir individuel, d'où il la fera s'écouler à son gré. Construction toujours onéreuse, et que la disposition du relief est loin de permettre partout. Aussi, dans la grande majorité des cas, l'arrosant utilise l'eau de son tour au moment même où elle lui arrive, quels que soient les besoins réels du sol ou des végétaux.

Or les recherches agronomiques récentes ont montré que ces besoins variaient de façon considérable au cours de la saison et selon la croissance de chaque plante. La luzerne, par exemple, n'a besoin, au tout début de sa croissance, que d'un demi-millimètre d'eau par jour. Deux mois plus tard, par les belles et chaudes journées de juin, elle en exige 6; le maïs, lui, présente une courbe encore plus brutale : en une dizaine de jours, ses besoins quotidiens passent de 1 mm à 8 mm. Le rythme biologique du végétal n'a rien de commun avec la régularité bureaucratrique du tour d'eau. Il en résulte, quelle que soit l'habileté de l'arrosant et l'importance des réservoirs dont il dispose, durant les trois quarts de la saison d'arrosage, un gaspillage d'eau néfaste au sol comme à la plante, et au moment de la croissance rapide ou de la fructification, une pénurie capable de provoquer chez le végétal, des lésions irréversibles. Enfin, ce procédé d'irrigation ne permet que des arrosages massifs. Dans des rigoles en terre et à pente faible, où l'infiltration est rapide et les effets de frottement importants, il faut envoyer un volume d'eau considérable dont la plus grande partie entretient la propulsion mais nuit à la plante, trop abreuvée, comme au sol, trop lessivé.

L'arrosage par ruissellement, s'il rend possible des cultures qui sans lui n'auraient jamais existé, ne constitue qu'une technique relativement grossière. Il est incapable de répondre en temps utile aux besoins variés des plantes cultivées, comme d'imiter les rythmes d'alimentation naturels. Son manque évident de souplesse aboutit au gaspillage. Un certain nombre d'exploitants l'avaient compris : ceux qui dès 1890, imaginaient des procédés inédits : l'irrigation souterraine continue par exemple.

2° *L'irrigation par aspersion sous pression*

Les techniques nouvelles ont été mises au point par les Italiens, et d'abord dans des régions montagneuses, où l'eau était abondante, sa mise en pression souvent facile à cause du relief accidenté, et où il ne s'agissait d'arroser, souvent

de façon collective et uniforme, que des pâturages étendus. Presque toujours l'arrosage était lié au purinage de la prairie.

C'est en 1957 que les procédés ont commencé d'être appliqués sur une assez grande échelle en Provence à des cultures variées et individuelles de légumes et de fruits. En quoi consistent-ils ? Au fond, rien de très neuf : ce type d'arrosage est familier aux citadins. Branchés sur les conduites sous pression d'eau potable, les tourniquets hydrauliques répandaient leur pluie fine et égale sur les pelouses municipales et sur les jardins maraîchers de banlieue. Mais ils n'étaient jusqu'à présent utilisés que sur de petites surfaces, à partir d'un réseau *urbain* de distribution, qui avait été conçu à des fins domestiques.

Il s'agissait d'organiser sur une grande échelle, dans les campagnes, et pour des usages essentiellement agricoles, des réseaux analogues. On aboutit alors à un type de distribution d'eau complètement différent de l'ancien arrosage.

Dans la distribution du réseau d'abord. Il devient inutile de tenir compte de la gravité. Il suffit que, naturellement ou artificiellement, l'eau soit mise sous pression au départ, et envoyée dans des conduites forcées où cette pression est maintenue. Dès lors, le relief importe peu : pour desservir les petits bassins locaux, il n'est plus nécessaire de descendre prudemment d'une courbe de niveau à l'autre. On peut se contenter, au lieu de faire épouser au canal d'arrivée toutes les sinuosités du terrain, d'établir la conduite principale dans un thalweg, d'où l'eau remontera par pression sur les pentes. Non seulement le dessin du réseau est simplifié, mais le périmètre irrigable est plus étendu, puisque l'altitude à laquelle l'eau peut atteindre est sensiblement la même à la fin de son parcours qu'au début.

De son côté, l'arrosant n'a plus besoin ni de ménager sur son terrain les sillons où s'écoulera l'eau qu'il utilise, ni de procéder à des terrassements ou des nivellements compliqués. Il suffit d'un réseau de tuyaux portatifs et démontables (tubes en aluminium de 4 à 6 m de longueur), pour amener l'eau où il le désire, quelle que soit la disposition du relief. La suppression des multiples raies d'arrosage provoque un gain important de la surface cultivée : dès les premiers essais, on a calculé qu'elle augmentait de 50 à 60 %.

Mais l'avantage décisif de l'emploi de l'eau sous pression, c'est la possibilité d'arroser désormais à volonté, c'est-à-dire à la demande de la plante. Sur les conduites forcées sont branchés des appareils automatiques de types divers : tourniquets, rampes arroseuses fixes ou oscillantes, canons arroseurs, sprinklers. Ces appareils, munis de buses de diamètre variable, permettent de projeter dans l'air une très fine poussière d'eau qui retombe en nuée sur les plantes (v. photo IV). A l'irrigation par le sol se substitue l'aspersion sur les végétaux eux-mêmes.

Les pertes inévitables qu'occasionnait l'ancien procédé (par évaporation dans les canaux à l'air libre, par infiltration, par gaspillage) sont réduites au minimum. Le tour d'eau peut être supprimé et l'utilisation d'un compteur individuel, tout en invitant au contrôle de la consommation, permet une plus juste répartition des dépenses.

Il est dès lors possible, tenu compte de la pression à la vanne, du débit horaire qu'on fait varier en changeant les buses, des exigences des cultures et des vicissitudes climatiques, de dresser un véritable planning d'aspersion. Enfin, avec des débits faibles (4,5 mm à l'heure), mais prolongés, l'irrigation automatique de nuit, répartie sur des périodes de 8 à 10 heures, devient possible, avec les multiples avantages qu'elle comporte pour les végétaux et pour l'homme. On obtient, de cette façon, avec une quantité minimale, une valorisation optimale de l'eau. Les calculs effectués prouvent qu'au lieu du débit de ruissellement qu'on estimait impossible de faire descendre au-dessous de 1 l/sec./ha, on peut se contenter d'un débit d'aspersion moyen annuel de 0,4 l à 0,5 l/sec./ha. Sans augmenter les ressources hydrauliques, on peut dorénavant doubler le périmètre irrigable, tout en tirant de l'eau un bien meilleur parti qu'auparavant.

On mesure les transformations profondes que l'emploi de cette technique peut faire subir à l'agriculture. D'ores et déjà, en quelques années, tant du côté du génie rural que de celui des exploitants, on voit se multiplier les installations et les demandes. De Sisteron au littoral varois des vergers de la moyenne Durance aux

cultures florales et légumières, c'est une fièvre de modernisation qui agite le pays. Comme toute innovation, elle suscite des partisans résolus comme des détracteurs farouches. Ces derniers affirment que l'aspersion coûte cher. C'est vrai : la construction ou la pose des conduites forcées, l'achat des canalisations portatives individuelles, des compteurs, des vannes spéciales destinées à régulariser la pression, des appareils asperseurs, reviennent à des prix plus élevés que la simple entaille à ciel ouvert des canaux d'amenée par gravité. Ils prétendent qu'elle exige une main-d'œuvre supplémentaire pour déplacer les canalisations et les appareils; que ceux-ci gênent le passage des tracteurs et des camions. Qu'enfin le mistral contrarie ou annule les effets de l'aspersion en troublant par ses rafales la régularité de l'arrosage.

Leurs adversaires ripostent que les journées de fort mistral ne sont pas si fréquentes (10 à 15 par an en moyenne); que le vent s'atténue considérablement la nuit, que la motorisation loin d'être entravée, est facilitée, à conditions d'enterrer suffisamment les conduites fixes principales et de disposer les canalisations mobiles de façon rationnelle; que loin de provoquer un accroissement de main-d'œuvre, le nouveau procédé épargne les efforts du cultivateur, et qu'il est moins pénible de mettre en batterie au coucher du soleil ses asperseurs que de passer la nuit à ouvrir des raies à la pioche et à surveiller la marche de l'eau dans les rigoles. Ils détaillent avec enthousiasme les bienfaits de la technique nouvelle : suppression des terrassements et des nivellements, accroissement de la superficie cultivée, bassinage nocturne devenu possible, remise en valeur des terres de coteau vouées jusqu'alors à un lent abandon, possibilités en utilisant les mêmes appareils sur lesquels on a branché un diffuseur, de pulvériser, dissous dans l'eau, les engrais, les insecticides, les fongicides. Quant aux dépenses supplémentaires du matériel, voire de main-d'œuvre, elles sont amplement compensées par les gains réalisés. « Avec mille mètres cubes d'eau sur un hectare de blés durs, on a vu le rendement augmenter de 8 quintaux. Ce qui veut dire en chiffres : 38 400 francs de recette supplémentaire, pour 2 000 francs d'eau et 3 000 francs de main-d'œuvre... Sur une parcelle de pommes de terre autrefois soumise à l'irrigation par ruissellement, on a obtenu 32 tonnes de Bintje à l'hectare, soit une augmentation de 7 tonnes. Pour les luzernes, le nombre de coupes a pu passer de trois à sept... ! » (57).

Ce dithyrambe, centré sur des préoccupations techniques et financières immédiates, oublie de mettre en évidence les avantages lointains, qui ne manqueront pas, à long terme, de se faire sentir : développement de l'électrification des campagnes (nécessaire dans bien des cas pour fournir l'énergie de pompage et de mise sous pression), installation, à partir du réseau d'irrigation, d'adductions d'eau à usage domestique ou pastoral, accélération du remembrement des propriétés, accroissement de la production et de la rentabilité, modification de la forme des parcelles et en définitive, transformation de la mentalité et des modes de vie. De proche en proche, et progressant à une vitesse qui paraît s'accélérer rapidement, c'est un ébranlement profond qui commence à se manifester et dont seuls encore les premiers symptômes apparaissent. De toutes les techniques que nous avons étudiées, c'est probablement celle qui aura les conséquences les plus rapides et les plus révolutionnaires.

(57) Lettre de M. G., à Bouc-Bel-Air, publiée dans *Les Bouches-du-Rhône agricoles* du 25 août 1959.

V

L'HOMME ET L'HISTOIRE

Grâce à la mise au point et à l'utilisation judicieuse de techniques diverses, les cultivateurs provençaux ont constamment accru le potentiel agricole de leurs terres. Cependant, malgré des efforts millénaires, la terre méditerranéenne est si ingrate qu'il est bien rare que les populations rurales aient eu leur subsistance assurée de façon régulière. En dépit d'améliorations de toutes sortes, le revenu de la terre reste faible. D'où la nécessité de l'accroître sans cesse en engageant des combinaisons diverses de cultures plus ou moins commercialisées, qui procurent un appoint de numéraire non négligeable. Ces combinaisons ont été d'autant plus aisément conçues que, par nécessité comme par nature, les relations maritimes ont toujours été fréquentes, et l'esprit de négoce vivace.

Naturellement, ces activités d'appoint ont varié selon les circonstances et les époques. L'homme organise des systèmes de cultures rentables dans la mesure où la conjoncture historique lui suggère des initiatives et lui offre des débouchés. Sur un fond permanent d'activités rurales traditionnelles se superpose un ensemble variable de travaux ou de spéculations qui paraissent et disparaissent. Pour reprendre l'image de P. George (1) sur un « patrimoine rural », transmis à peu près intact d'âge en âge, chaque génération ajoute ou retranche quelque chose.

La combinaison de ces thèmes permanents avec les possibilités et les accidents de la conjoncture économique et sociale compose un tableau de l'économie rurale dont les principaux traits changent avec les époques, selon que l'accent est mis sur un groupe ou un autre des activités rurales. Il ne peut être question de tenter ici, même abrégée, une histoire rurale de la Provence. Celle-ci reste à faire et nous espérons que les historiens à venir s'en chargeront. Nous ne tenterons de cette évolution qu'une esquisse sommaire que nous ferons commencer vers la deuxième moitié du XVIII[e] siècle.

1° *L'économie rurale provençale vers la fin du XVIII[e] siècle*

Ses traits généraux sont bien connus (2). A la base est installée l'antique trilogie méditerranéenne : céréales, vigne, oliviers. A ces cultures s'ajoute l'élevage d'un important troupeau d'ovins dont la majeure partie transhume vers les pâturages alpestres. Dans le détail de l'équipement et du folklore, on note la persistance de très vieux instruments, encore universellement employés, tels l'araire, le lichet, la faucille, la poudadouire (3). Le grain est foulé sur l'aire par des troupes de juments : c'est le dépiquage. Le blé, le vin, l'huile se conservent dans d'énormes jarres en poterie (encore un reste de tradition antique), les moulins à eau et à vent broient la farine et les olives.

(1) Voir P. George, Le Bas Rhône.

(2) Voir E. Bénévent, La vieille économie provençale. *Rev. Géogr. alpine*, 1938. — Masson, La Provence au XVIII[e] siècle. *Ann. Fac. d'Aix*, 1935-36. — Statistique de Villeneuve. — Baehrel, Une croissance : la Basse Provence rurale depuis la fin du XVI[e] siècle jusqu'à la veille de la Révolution.

(3) Sorte de serpette à usage multiple utilisée pour la taille de la vigne, et qui s'est probablement transmise depuis l'époque romaine.

La population paraît augmenter rapidement, comme dans le reste de la France, et peut-être pour les mêmes causes. Faute d'activités industrielles ou urbaines suffisantes, cette montée démographique se traduit dans le monde rural par différents symptômes : tentatives de défrichement aboutissant, par la construction des terrasses ou le dessèchement des marécages, à des conquêtes agraires; pression des seigneurs ou municipalités pour organiser une sorte de colonisation rurale (4); agitation sociale des petites gens qui manquent de terre.

On constate partout les efforts acharnés et opposés des collectivités paysannes pour défendre leurs intérêts et faire revivre de vieux droits oubliés, ceux des seigneurs pour recenser leurs tenanciers, récapituler les censives, renouveler les reconnaissances (5). Devant ces attaques multipliées, la forêt et la garrigue reculent. Ces essartages inconsidérés mais probablement nécessaires, ne manquent pas d'accentuer la torrentialité et d'aggraver les méfaits de l'érosion, ce qui ne simplifie pas le problème. Dans ces conditions il n'est pas téméraire d'affirmer que c'est à cette époque que la superficie cultivée a été la plus grande, et le capital pédologique le plus menacé.

En même temps, se dessinent des symptômes évidents de progrès ou de réorganisation rurale. Partout, les activités annexes se multiplient. La sériciculture déjà largement répandue est en très net progrès. Les rapports généraux des intendants le démontrent, comme la lecture d'innombrables baux qui, presque tous, font obligation aux tenanciers de planter des mûriers en bordure des terres et des chemins. Achard (6) décrit vers 1785 le Comtat comme une plaine parsemée de mûriers. Mais les petites gens ont encore d'autres ressources supplémentaires : la récolte et le séchage de fruits en est une : les prunes séchées de Brignoles sont réputées, les panses (sortes de raisins secs) de Roquevaire, les câpres (7) de Cuges, d'Hyères, de Toulon ne le sont pas moins. Le safran est récolté un peu partout. Les unes et les autres font l'objet par Toulon et Marseille d'une exportation importante. Ce sont là des activités minutieuses, qui réclament de l'attention et du soin, mais peu d'espace et peu d'argent. Les bourgeois urbains se lancent dans des activités plus lucratives et plus importantes. Le démarrage des industries textiles européennes est l'occasion de multiplier la culture du chardon à foulon, ou cardère, et surtout de la garance. Introduite vers 1760 dans le Comtat par le persan Althen (8), elle se répand avec rapidité, à tel point qu'on songe un peu avant la Révolution à interdire son extension de peur qu'elle ne compromette les subsistances (9). Elle réclame des mises de fonds importantes (irrigation, travaux de défonçage, arrachage des racines, construction des séchoirs et des moulins). Elle occupe la terre durant au moins dix-huit mois, mais elle se vend avec une telle aisance que les investissements effectués sont vite récupérés, et au delà.

C'est dans le commerce international des vins que règne l'activité la plus grande, et que les opérations sont à la fois les plus amples et les plus rémunératrices. Ici collaborent les petits viticulteurs et les grands négociants ciotadens et surtout marseillais. Les vins sont expédiés par mer aux Antilles qui sont incapables d'en produire. Le fret de retour est constitué par du rhum et du sucre. Tous les vins ne sont pas aptes à ce trafic. C'est pourquoi on en distille un certain nombre, qui fourniront une eau-de-vie d'exportation; les meilleurs, riches en alcool et surtout en tannin, supportent la mer. Quelques-uns se bonifient même au cours du voyage. Ceux-là font prime. On les récolte non loin des lieux d'embarquement : près de Bandol, toute la région du Beausset y est déjà consacrée. Les vins de Cassis (rouges à cette époque) s'embarquent dans le port de cette ville, au creusement duquel ont

(4) Voir plus loin l'exemple de la communauté de Châteaurenard, celui de Charles de Roux à Brue-Auriac, de César de Cadenet à Charleval.

(5) Voir les innombrables reconnaissances passées devant notaire, contenues dans les archives ou les cadastres.

(6) Achard, *op. cit.*, art. Châteaurenard, Cavaillon, Avignon, Cabannes, Rognonas, etc.

(7) Voir Bonifay, Histoire de Cuges, p. 254, ss; *Revue agricole et forestière de Provence*, 1871, p. 195.

(8) Voir Quenin, Statistique d'Orgon, 1838, p. 127. Les auteurs diffèrent quant à la date. Voir Masson, La Provence au XVIII[e] siècle; P. George, Le Bas-Rhône.

(9) Masson, *op. cit.*, II, p. 164; III, p. 20 et 32.

contribué les communautés les plus proches, Aubagne, Gémenos, Roquevaire, directement intéressées (10). La production de Sanary, d'Ollioules, de La Garde, est rassemblée à Toulon. Marseille s'octroie la part du lion dans ce trafic. Les barriques s'y concentrent, et dès 1778, Henry Bergasse attire l'attention sur la nécessité qu'il y aurait de traiter les vins, « ainsi qu'il est en usage de le faire à Bordeaux » (11). Quelques années plus tard, il prend l'initiative de construire des chais où s'entrepose et se bonifie la marchandise. En relation avec le négoce, les plantations de vignobles se multiplient, au moins dans les environs immédiats du littoral. Mais les autorités craignant que cette expansion de la vigne se fasse aux dépens du blé, essaient de la limiter en la contrôlant : une autorisation de planter est exigée. On ne la délivre que si le terrain paraît suffisamment pierreux et maigre pour ne pas pouvoir porter des cultures alimentaires (12). On voit la part prépondérante prise dans cette activité par la grande bourgeoisie.

Les meilleurs de ses représentants ne s'en tiennent pas là : associés aux parlementaires, aux grands propriétaires nobles, aux économistes, aux agronomes, ils se réunissent dans les Académies locales pour y discuter des questions intéressant les problèmes agricoles du jour. A Aix, à Marseille, à Avignon, les élites locales prononcent des discours, rédigent des mémoires, prodiguent des conseils, fondent et distribuent des prix (13). Il ne s'agit pas d'une activité théorique. La plupart de ces messieurs sont gros propriétaires, parcourent les campagnes, y résident fréquemment, et certains d'entre eux, véritables gentlemen farmers, sont dévorés d'une passion sincère pour les questions rurales.

De ces activités académiques, encouragées et suivies par les intendants, sortent les initiatives les plus diverses, dont certaines sont à la pointe de la recherche agronomique : brochures sur la culture de la luzerne, de la garance, la conservation des vins par la désinfection des futailles (14). C'est en partie de là que vient par exemple l'introduction du mérinos d'Espagne dans le troupeau arlésien.

Ce mouvement, qui met en branle toutes les catégories sociales du monde rural, est si puissant, il favorise si bien les intérêts des uns et des autres que les guerres de la Révolution et de l'Empire ne pourront l'interrompre que passagèrement. Dès 1815, il reprend, fondé sur les mêmes cultures et les mêmes spéculations. L'attitude foncièrement protectionniste des gouvernements qui se succèdent le gêne sans le stopper. La conquête de l'Algérie, à laquelle la flotte marseillaise participe activement, le stimule, par le mouvement de navires et de capitaux qu'elle provoque.

2° *Le Second Empire : crises agricoles et orientations nouvelles*

Sous le règne de Napoléon III, commence à se dessiner la figure de la France économique moderne, tant dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'industrie (15). La Provence suit l'évolution, mais dans le Midi, celle-ci obéit à deux séries de facteurs très différents : les uns appartiennent à la conjoncture économique générale; les autres dépendent de circonstances fortuites. Tous s'ajoutent pour bouleverser les conditions dans lesquellles le monde rural avait travaillé jusqu'alors.

La politique de libre échange inaugurée par le Second Empire, contribue à orienter l'agriculture de façon décisive. Jusqu'alors la Provence s'efforçait de produire elle-même le plus de céréales possibles. Il était rare qu'elle y parvienne, et il fallait la plupart du temps assurer la soudure soit par des apports de blé français, bourguignon notamment, soit par des arrivages de blé de Barbarie ou du Levant, débarqués à Marseille. Mais ces importations ne constituaient jamais qu'un appoint. A partir de 1860, l'abaissement des barrières douanières entraîne l'arrivée

(10) Arch. B.-du-Rh., C 91, février 1772.
(11) Arch. B.-du-Rh., C 1036. Lettre du 3 mars 1778.
(12) Ces conditions, exigées dans des circonstances et pour des raisons différentes, sont analogues à celles qu'on réclame aujourd'hui des vignobles à appellation contrôlée.
(13) Voir P. Bourde, Les agronomes français au XVIII[e] siècle.
(14 Voir en particulier les procès-verbaux de l'Académie d'Aix au Musée Arbaud.
(15) Voir Augé-Laribé, La révolution agricole.

massive des blés étrangers (Russie, U.S.A.), et provoque l'effondrement des cours intérieurs de cette denrée. Les revues agricoles et les journaux s'emplissent des doléances des cultivateurs. Le rapport des terres cultivées en blé a, en quelques années, considérablement baissé. Les petites gens, qui ne parviennent plus à payer leurs fermages, se lamentent. Les gros propriétaires, eux, n'hésitent pas longtemps : entre les deux vieilles cultures rivales, ils ont choisi : le blé sera sacrifié à la vigne. Les calculs sont convaincants « quand le prix du vin descend à 6 francs l'hl, et que le blé vaut 40 francs les 8 doubles décalitres, il vaut mieux faire du blé. Si le prix du vin augmente, il vaut mieux planter la vigne à plein » (16). On voit, dès cette époque, certains propriétaires modifier complètement leur système de cultures en quelques années. « A la ferme de la Créole, à Bouc-Bel-Air, on a entièrement supprimé le blé, et planté en rangs serrés la vigne à l'image du Languedoc. C'est une révolution culturale complète » (17) et qui entraîne accessoirement une transformation profonde du parcellage (18). Révolution d'autant plus avantageuse que le vin se vend aisément. L'exportation vers les Antilles a fortement diminué. Mais en même temps, la demande française augmente. L'accroissement de la population urbaine, l'augmentation lente du niveau de vie, le désir général d'ascension sociale, modifient les habitudes alimentaires : le français moyen, autrefois buveur d'eau ou de piquette, commence à acheter du vin pour sa table. Le développement des chemins de fer permet le transport massif de ce qui va bientôt devenir une boisson nationale. Pour plus d'un siècle, et contrairement à ce qui s'était produit jusqu'alors, la production intensive du vin de consommation courante va commander l'économie de la France méditerranéenne (19). La vigne connaît un remarquable essor.

En même temps, les techniques progressent. La charrue Dombasle était connue en Provence. On l'a vue employée par des précurseurs dès 1827 (20). Mais elle ne se répand et ne supplante définitivement l'araire qu'à partir de 1850. En 1862, celui-ci ne se trouve plus nulle part, les fabricants ont cessé de le produire. La charrue Dombasle est adoptée sans exception (21). La faux, utilisée d'abord pour couper l'herbe des prairies irriguées, a vu longtemps son emploi discuté lorsqu'il s'agissait de l'utiliser pour le blé. On lui reprochait de secouer les tiges et d'égrener les épis, de laisser sur le champ un chaume plus court, et par conséquent une terre plus sèche (22), offrant aux bêtes une pâture moins abondante. Mais ces critiques ont passé de mode rapidement. Le discours de M. Falcon, à la fête agricole de Salon, le 22 octobre 1854, « vante ces faux qui remplacent la faucille avec tant d'avantages » (23). Dans l'intervalle, les gros exploitants ont fait mieux : ils se mécanisent, la machine à battre a été utilisée dès 1854, à la stupéfaction des spectateurs vivement impressionnés par cette machine mugissante, « énorme bête fauve insatiable, engouffrant des milliers de gerbes de blé qu'elle broie à belles dents » (24). La moissonneuse fait son apparition en 1861 (25). Elle se répand avec rapidité. En 1876, « c'est par centaines qu'on peut citer les fermes qui les emploient. Perfectionnées, maniables, elles obtiennent dans la coupe et le javelage, une qualité que l'ouvrier n'atteint pas » (26). Il ne s'agit pas là d'une sorte d'engouement pour les techniques les plus modernes, ni d'un placement de capitaux. La mécanisation agricole permet de remédier à la crise de la main d'œuvre, particulièrement sensible dans le Midi, où la population paysanne est attirée soit par les chantiers des chemins de fer, dont les lignes ne cessent de se construire, soit par l'appel des grandes villes, et particulièrement par Marseille. En vingt ans, le nombre des ouvriers agricoles

(16) Mémoire de Le Roy. *Bull. Soc. agric. des B.-du-Rh.*, 1854, p. 177.
(17) Rapport du concours agricole de Gardanne, 1867. *Rev. agr. et for. des B.-du-Rh.*, 1867, p. 182.
(18) Voir plus loin chapitre : La trame des parcelles.
(19) Voir pour l'ensemble R. Dion, Histoire de la vigne française; G. Galtier.
(20) Féraud-Giraud, *Rev. agr. et for. de Provence*, 1864, p. 106.
(21) *Rev. agr. et for. de Provence*, 1862, p. 44.
(22) Pazzis, Stat. du Vaucluse, 1808, p. 259.
(23) *Bull. Soc. agr. des B.-du-Rh.*, 1854, p. 97.
(24) *Bull. Soc. agr. des B.-du-Rh.*, 1854, p 314.
(25) *Rev. agr. et for. de Provence*, 1862, p. 67.
(26) *Bull. Soc. agr. B.-du-Rh.*, 1876, p. 121.

diminue de façon sensible : le temps est fini des grandes foires d'Arles, où les travailleurs descendus des Alpes ou des Cévennes, se réunissaient pour attendre les employeurs. « La raréfaction et le renchérissement de la main-d'œuvre » (27) sont à l'origine de ces transformations. Ajoutons que l'utilisation des machines agricoles permet également de « se soustraire aux exigences des ouvriers au moment de la moisson, remplissant mal leur tâche et demandant aux propriétaires des prix de journée de 5 à 6 frs, nourriture en sus » (28).

Est-ce le progrès des techniques, la sollicitude du gouvernement, le goût des grandes tâches qui caractérisent l'époque, l'afflux des capitaux privés, la pression et les intrigues des hommes politiques qui s'agitent dans la coulisse ? Probablement tout à la fois. Toujours est-il que cette période voit s'effectuer toute une série de grands travaux d'intérêt public : endiguement de la Basse Durance, commencé dès 1847, endiguement de la Camargue, désormais littéralement encerclée d'ouvrages d'art et défendue contre les assauts du Rhône et de la mer; achèvement et prolongement de réseaux irrigables. Ainsi sont gagnées ou protégées des terres fertiles, assurées des récoltes supplémentaires. L'emploi de plus en plus répandu d'engrais artificiels : guano, poudrette, noir animal, tourteaux, résidus de raffinerie, et de distillerie, est une promesse supplémentaire pour l'avenir.

Malheureusement, au moment même où se dessine un accroissement substantiel du revenu agricole, voici que brutalement les productions les plus rentables subissent des crises extrêmement sévères. La pébrine attaque le ver à soie, et malgré les efforts et les découvertes de Pasteur, la sériciculture est si profondément atteinte, qu'elle ne s'en relèvera qu'à grand peine. La garance, en l'espace de quelques années, se voit concurrencée par l'alizarine extraite de goudrons de houille. En 1868, le port de Marseille exportait 11 600 tonnes de garance (30) cotée 200 frs le quintal. La même année, les allemands mettent au point la fabrication du colorant artificiel. En 1876, les racines de garance ne sont plus vendues que 25 frs le quintal (31). En 1879, la garance n'est plus mentionnée dans les mercuriales. Ainsi disparaissait avec une brutalité dont l'histoire agricole offre peu d'exemples, une culture qui pendant un siècle, avait fait la fortune de cantons entiers. A ce malheur s'ajoute bientôt la catastrophe du phylloxera. L'insecte fait ses premières apparitions dans la vallée du Rhône vers 1864-1865. Il est découvert en Provence un peu plus tard : en 1866, au mas de Fabre, près Graveson, en 1868 à Saint-Rémy, dans les vignes du marquis de Lagoy (32). Il s'attaque rapidement à la plupart des vignobles de la région. Le Var n'a que quelques années de répit : on signale les premières attaques à La Cadière en novembre 1871. Dès 1872, les Basses-Alpes sont envahies. Malgré l'attention des viticulteurs, rapidement alertés, malgré les multiples essais de procédés de destruction les plus variés et parfois les plus saugrenus, le fléau s'étend avec une telle rapidité et une telle ampleur qu'en quelques années la crise est générale et profonde. Pourtant dès 1875, la société agricole départementale se préoccupe d'acheter des plants aux Etats-Unis (33). Mais à trop se presser, les déboires sont inévitables : outre que les vieux cépages ne sont pas abandonnés de gaieté de cœur, tous les plants américains ne résistent pas au phylloxera autant qu'on l'espérait. Les greffons reprennent mal, les nouveaux cépages ne fournissent pas les qualités escomptées. Bref, il faut tâtonner au moins une dizaine d'années dans le plus profond marasme, pour triompher de la crise.

Pendant que les viticulteurs se débattaient dans une atmosphère de désastre, d'autres cultivateurs voyaient se dessiner une conjoncture relativement favorable. Ce sont ceux qu'on appellera bientôt les maraîchers. Il y avait longtemps que dans les basses plaines comtadines on pratiquait la culture intensive des légumes. Les

(27) *Rev. agr. et for. de Provence*, 1862, p. 67.
(28) *Bull. Soc. agr. B.-du-Rh.*, 1860, p. 51.
(29) Enquête officielle de 1865, I, p. 400.
(30) *Bull. Soc. agr. B.-du-Rh.*, 1869, p. 136.
(31) *Bull. Soc. agr. B.-du-Rh.*, 1876.
(32) *Rev. agr. et for. de Prov.*, 1869, p. 372; *Bull. Soc. agr. B.-du-Rh.*, 1868, p. 280.
(33) *Id.*, 1875, p. 13.

textes médiévaux signalent déjà la présence de jardins admirablement cultivés, proches d'Avignon, de Cavaillon, de Châteaurenard. Leurs cultures de fruits et de légumes alimentaient les marchés urbains, où elles étaient vendues aux bourgeoisies locales : officiers, prélats, magistrats. Ces traditions de jardinage commercialisé à l'échelle régionale se perpétuent jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. ACHARD (34) décrit vers 1785, la prospérité de toute une série de petits centres déjà spécialisés, les uns comme Saint-Rémy, dans la culture des porte-graines, les autres comme Châteaurenard ou Cavaillon, dans celle des légumes ou des fruits de qualité : melons, aubergines, salades, raisins. Ces cultures rémunératrices ne demandaient qu'à s'étendre, à condition que le marché s'élargisse.

A cet égard, la période 1850-1870 présente des conditions particulièrement favorables : augmentation des salaires, élévation du niveau de vie, modification des habitudes alimentaires, demandes croissantes des groupes urbains sans cesse plus peuplés, et enfin, par dessus tout, établissement d'un système de locomotion massif et rapide, permettant le transport à longue distance de denrées périssables. La construction des chemins de fer va de pair dans le Midi avec le développement des cultures légumières. La grande ligne Paris-Lyon-Marseille est achevée le 5 mars 1849 par l'ouverture à la circulation du tronçon Avignon-Rognonas avec son pont sur la Durance. Les crises agricoles dont nous avons détaillé plus haut le mécanisme, invitent les cultivateurs les plus avertis et les mieux placés à s'intéresser à des cultures plus rentables. En 1865, PLANCHE (35) conseille devant la baisse constante du prix des blés locaux, d'abandonner les céréales, et de se consacrer aux arbres fruitiers, aux légumes, qui « depuis les chemins de fer, peuvent être transportés en 24 heures sur les points les plus éloignés de l'Empire ». Il faut attendre la décade de 1865-1875 pour voir démarrer la production légumière sur une grande échelle (36). Le Bulletin de la Société de Vaucluse d'octobre 1865, signale, en liaison avec la construction des nouveaux canaux de l'Isle et de Carpentras « le commerce d'exportation dans tous les genres de légumes et de fruits »; aussi demande-t-il de « hâter la construction du chemin de fer de Marseille à Avignon par la Durance, pour développer Cavaillon, l'Isle, Le Thor, et pouvoir lutter avec la gare de Barbentane qui ramasse sur toute la rive gauche de la Durance les primeurs et produits maraîchers ». On écouta ces doléances, puisque la voie ferrée d'Avignon à Salon par Cavaillon et le pont de Bonpas fut ouverte en 1868. On la prolongea de Cavaillon à Cheval Blanc dès 1872. En même temps, les municipalités rivalisent en essayant d'organiser et de faciliter les transactions commerciales. Celle de Châteaurenard rédige arrêté sur arrêté : en 1854 (37), il n'est encore question que du marché aux herbes. En 1875 « considérant que le marché aux fruits et aux légumes est pour le pays une véritable source de richesses, et qu'il est important de faciliter les transactions, on décide qu'il se tiendra dorénavant de chaque côté du cours » (38). Un arrêté du 23 avril 1878 décrit « le marché *quotidien* aux fruits et légumes qui se tient *toute la nuit* du 1[er] au 31 août », en précise l'emplacement, ainsi que les lieux de garage des charrettes, enfin « autorise les cafetiers et les cabaretiers à ouvrir leur établissement à 3 heures après minuit ». En 1885, c'est la nuit entière qu'ils sont autorisés à rester ouverts. Cavaillon de son côté ne reste pas inactif : entre 1869 et 1875, elle organise également un gros marché de primeurs et de fruits. Le Thor, à son tour, crée en 1885 un marché aux raisins (39).

Dès lors, les cultures maraîchères se développent en boule de neige. L'extension légumière exige des moyens de transport nouveaux. En 1887, sont construites, après de multiples pétitions communales, les voies ferrées d'intérêt local de Saint-Rémy à Orgon et de Barbentane à Orgon.

(34) ACHARD, Description de la Provence.
(35) PLANCHE, La détresse de l'agriculture. *Bull. Soc. agr. B.-du-Rh.*, 1865, p. 410.
(36) Nous ne suivons pas sur ce point l'opinion de MASSON, qui fait partir le mouvement de 1890 (*Enc. Bouches-du-Rhône*, VII, p. 540).
(37) Arrêté municipal du 14 janvier 1854, arch. mun. Châteaurenard.
(38) Arrêté municipal du 24 avril 1875.
(39) SAUTEL, Vaucluse, histoire locale, p. 503.

En même temps que le réseau de ramassage s'étend, le rayon des expéditions augmente : En 1904 on signale l'envoi de wagons de raisins en Allemagne et en Grande-Bretagne (40).

Vers 1880-1890, surmontant les épreuves redoutables nées de la variation de la conjoncture et de la succession de calamités diverses, l'agriculture provençale retrouve son équilibre. La vigne, reconstituée au prix de lourds sacrifices et d'une ténacité acharnée, constitue le pivot de cette économie. Mais elle a subi de sérieuses transformations : la plupart des vieux cépages sont en perte de vitesse, remplacés par des plans nouveaux, issus des greffes ou des hybridations, résistants au phylloxera, produisant en abondance un vin de qualité commune : le règne de l'aramon a déjà commencé. Comme en Languedoc, le vignoble n'a pu se transformer qu'en se déplaçant. Non seulement la vigne prend pied en Camargue, mais elle se répand dans les dépressions d'où elle chasse le blé, qui en était le principal occupant. C'est surtout dans les bassins de la Provence orientale que s'accomplit ce glissement. Il est d'autant plus spectaculaire que l'espace cultivable y est réduit. C'est à cette époque que se développe le paysage rural des dépressions varoises, envahies par la mer de vigne.

Les céréales persistent cependant. De vastes espaces leur sont encore consacrés. Mais elles n'occupent dorénavant qu'une place secondaire dans l'économie. Toutefois, la mécanisation croissante, l'utilisation de quantités de plus en plus importantes d'engrais artificiels bientôt relayés par les engrais chimiques, permet d'obtenir des rendements supérieurs à ceux d'autrefois. La garance n'est plus qu'un souvenir. Mais du vieux système agricole, l'olivier et le mouton sont les solides survivants. En petites ou en grandes exploitations, les olivettes et le troupeau d'ovins constituent un appoint non négligeable : le jas, le berger, le pressoir à olives sont partout présents. Par contre, si on élève toujours le ver à soie, la sériciculture est en déclin. Largement pratiquée dans des cantons où les traditions économiques et sociales ne se sont pas éteintes, comme dans la région d'Apt, les bassins varois de l'intérieur, elle souffre dans les Bouches-du-Rhône de la proximité des grandes villes, dans le Vaucluse de la concurrence que lui fait le maraîchage. Cette activité d'appoint exige une abondante main-d'œuvre familiale dans une société paysanne de gagne-petits. Or, les villages commencent à se dépeupler. L'optimum démographique, variable selon les régions et même les communes, se situe entre 1840 et 1870. Plus tard, la courbe de la population s'infléchit dangereusement. En même temps que les hommes sont moins nombreux, la superficie cultivée commence à se réduire. On abandonne les terres les plus pauvres, les plus lointaines, celles que le XVIII[e] avait aménagées dans les collines et que le XIX[e] avait défendues de la friche. Encore vivante, la vieille Provence s'engage dans une lente décadence.

Par contre, les plaines comtadines connaissent un développement florissant. Faisant tache d'huile à partir des vieux centres locaux, se développant à mesure que les chemins de fer locaux se construisent, que les canaux d'irrigation s'allongent, la culture intensive gagne chaque jour du terrain. Elle entraîne avec elle le développement de la petite exploitation, de l'habitat maraîcher isolé, des haies de cyprès, des claies de cannes. Elle est génératrice d'un paysage, d'un peuplement, d'une mentalité; mieux encore : d'une société rurale nouvelle, puisqu'au peuple de petits cultivateurs vient s'ajouter celui des ramasseurs, des transporteurs, grossistes, expéditeurs, commissionnaires.

Sur la côte, dans les conques abritées du littoral Toulonnais, une économie analogue s'organise, en liaison avec les cultures légumières et les cultures florales. Ces transformations permettent dorénavant d'oposer plus radicalement encore qu'autrefois deux mondes agricoles différents : la vieille société rurale traditionnelle se remet à peine d'un ébranlement profond, mais reste cantonnée dans des cultures classiques et encore à demi vivrières. De nouveaux groupes sociaux, qui pratiquent hardiment des cultures savantes, intensives, commercialisées, sont à l'avant-garde du combat rural.

(40) *Bull. Soc. agr. B.-du-Rh.*, p. 416.

3° *Les tendances actuelles*

Ni le début du XX[e] siècle, ni même l'entre-deux-guerres n'apportent à ce tableau de retouches importantes. On note bien une extension modérée des cultures intensives, en rapport avec des initiatives locales, l'introduction de quelques légumes, de quelques variétés de fruits nouvelles. Ce qui est sensible, c'est plus l'amélioration que la transformation du système agricole. L'emploi des engrais chimiques entraîne une intensification accrue. L'introduction de l'automobile, le perfectionnement des chemins de fer, permettent la mise au point d'un réseau de communications où tout est combiné pour aboutir au transport des denrées dans le temps le plus court et les conditions les plus satisfaisantes. En même temps, la demande urbaine n'a fait que croître. Toute une nouvelle clientèle est née, qui prend l'habitude d'acheter les légumes les plus frais, voire les plus précoces. Le développement du marché intérieur français explique la prospérité des régions comtadines dont la population est en constante augmentation. Il explique également les efforts relativement minces tentés par les producteurs de fruits et légumes pour conquérir les marchés étrangers. Certes, on exporte vers la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre. Mais on n'essaie pas, ni de s'adapter aux goûts d'une clientèle différente de la clientèle française, ni de lutter contre des concurrents dont les plus sérieux sont les Italiens. On vit sur sa lancée, dans une prospérité réelle, mais d'où la hardiesse et l'esprit de rénovation des années 1870-1880 ont presque disparu.

C'est bien pire dans le secteur traditionnel. A l'abri des barrières douanières que le protectionnisme de Méline a dressées et que ses successeurs ont renforcées, c'est la stabilisation la plus complète. Bien que les crises viticoles se succèdent au gré des années néfastes : celles où les cuves des cultivateurs sont trop pleines, et où le cours des vins baisse de façon catastrophique, la vigne continue de fournir l'essentiel des recettes rurales. La consommation augmente lentement, au rythme de la population française; le vin paie, la vigne permet de vivre en travaillant une superficie réduite à quelques hectares. L'effort principal des autorités et des agriculteurs tend à stabiliser le système. D'où la naissance des contrôles de plus en plus minutieux, des règlementations de plus en plus draconiennes, de statuts viticoles de plus en plus compliqués. Des organismes nouveaux prolifèrent, des bureaucraties naissent, une administration se développe. Tout tend à perpétuer un complexe économique et social dont on ne peut bientôt plus dire tant il est singulier et solide, s'il est vraiment nécessaire, ou s'il a su tout simplement se rendre indispensable. Le foisonnement des institutions coopératives achève de lui donner une stabilité et un enracinement local qui en font une puissance.

A côté du vignoble protégé et florissant, les vieilles cultures traditionnelles pâlissent. Le blé, l'ail, le melon au sec, continuent d'occuper des espaces relativement importants. Toutefois, la dépopulation des campagnes s'accélère. Au flanc des pentes, sur les terrains les plus médiocres des dépressions, les friches s'étendent. Dans les collines, les toîts des fermes abandonnées s'écroulent les uns après les autres. Les jeunes quittent la campagne, les ouvriers agricoles se raréfient. Seule la mécanisation croissante permet de pallier à une crise aigüe de la main-d'œuvre. On commence à voir abandonner les olivettes les plus lointaines. Le troupeau de mouton diminue. Non celui des grands propriétaires cravens, mais celui des petits exploitants de la Provence centrale, parce que manquent, d'une part les bergers, d'autre part, le temps de conduire et de garder les bêtes. Cette décadence est surtout le fait de la petite propriété paysanne, qui faute de ressources d'appoint, ne permet plus de nourrir son homme. Les grands domaines résistent mieux. C'est que souvent, ils sont entre les mains de citadins mieux pourvus de capitaux, animés par un esprit d'entreprise qui fait défaut aux petites gens de la campagne. Ce sont les capitaux urbains et les initiatives des grands propriétaires qui seront à l'origine de la relance qui anime l'agriculture provençale depuis une quinzaine d'années.

Passée la crise de la deuxième guerre mondiale, qui fit sentir cruellement aux populations urbaines combien étaient médiocres les ressources propres des terres méditerranéennes, de nouvelles influences se font sentir, de nouvelles directives se

dessinent. Une des premières innovations, qui prit en Camargue allure de révolution agricole, ce fut l'introduction de *la grande culture du riz*. Nous l'étudierons le moment venu, dans son cadre original et avec ses conséquences si particulières. Bornons-nous à indiquer qu'elle naît de la suppression des arrivages indochinois et de la pénurie alimentaire générale de la guerre et de l'après-guerre immédiat, mais aussi des initiatives heureuses des services administratifs départementaux, comme du dynamisme des grands propriétaires du delta. Ainsi, dans une des régions les plus traditionnelles de la Provence s'effectuait une spectaculaire reconversion.

Dans le reste du pays, on ne procède pas à des voltes-faces aussi rapides. Partout cependant, on assiste à la dislocation du système traditionnel. *L'olivier*, pourtant cher au cœur des provençaux et dont nous avions déjà noté le recul, a subi en février 1956, un véritable désastre. Succédant à un mois de janvier relativement doux, une vague de froid intense (minimum : — 15° à — 25°) s'abat sur l'Europe et se fait sentir jusque dans le Midi. Elle dure trois semaines, pendant lesquelles le thermomètre s'élève rarement au-dessus de 0°. Lorsqu'elle se termine, des rives du Var à celles du Rhône, les oliviers sont morts, gelés à cœur. Presque partout, même sur le littoral, on doit les abattre. Il faudra dix à quinze ans pour que l'olive reparaisse en abondance, soit sur les rejets repoussés des racines des vieux arbres, soit sur de jeunes plantations. Ces attentes, ces lointaines perspectives. ces soins minutieux à prodiguer sans résultat des années durant, les agriculteurs ne les acceptent plus. L'époque est aux productions rapides et rentables. Malgré les primes à la plantation, nombre d'olivettes ne revivront plus. Celles des bonnes terres sont arrachées pour faire place nette. Les autres dressent leurs troncs morts dans la friche, et les buissons de rejets qui les entourent et que personne ne taillera plus se confondent avec le romarin ou le chêne vert de la garrigue. On estime que le pourcentage d'oliviers disparus ou à disparaître varie selon les régions entre 60 et 30 %. En d'autres temps, cette gelée aurait constitué une calamnité certes déplorable, mais ne se serait pas transformée en désastre. Elle survient au moment où l'exode rural s'accentue, où le niveau de vie du paysan baisse, où les rares exploitants qui ont choisi de rester cherchent à s'orienter vers des cultures à rentabilité rapide. La conjoncture ne pouvait être plus défavorable au maintien de cette culture traditionnelle.

Pour *le vignoble*, le problème est différent. Un vent de reconversion souffle sur toute la France viticole, et sur les grosses régions productrices du Midi en particulier. En Provence, la question n'est pas simple. On s'accorde à penser que les vignes à fort rendement, plantées dans les terres les meilleures, devront disparaître. Elles occupent, depuis trois quart de siècle, des sols fertiles qui, arrosés et fumés, pourront fournir des récoltes de rentabilité équivalente. La Camargue a donné l'exemple de l'arrachage du vignoble et de la substitution d'un système de culture à un autre. Il est possible qu'un certain nombre de bassins varois devront suivre cette voie.

Dans beaucoup d'autres terroirs, à fertilité médiocre, il est malaisé d'imaginer par quoi on peut remplacer le vignoble. C'est le cas de la plupart des colluvions de pied de pente, des sols de grès, de crau, de malausse, à plus forte raison des pentes elles-mêmes, et des gradins qui y sont taillés. Dans ces sols caillouteux et lessivés, la vigne reste la seule occupation valable des terres. On ne peut la reconvertir. Au contraire, il faut la valoriser. C'est à quoi tend le régime des appellations contrôlées, à condition de veiller à l'encépagement et d'assurer une bonne vinification. On peut également se tourner vers les raisins de table. Nous avons déjà dit combien certaines expositions particulièrement favorables étaient recherchées pour y installer les vignobles en vue de cette production. On assiste donc, lentement, à une sorte de disjonction du vignoble, qui doit, en s'accentuant, s'accompagner d'un déplacement des cultures. Au terme de ces deux opérations conjointes, seuls devraient persister des vignobles de rentabilité correcte et de qualité supérieure, qui seraient peu à peu installés comme au XVIII[e] siècle, dans les seuls secteurs où les autres cultures seraient impossibles, et dont ils assureraient la prospérité.

Ce reflux de la vigne, abandonnant tout ou partie des terres conquises à la

fin du XIX[e] siècle, doit s'accompagner de l'installation ou de l'intensification d'autres cultures. Les espérances se portent d'abord sur des cultures de type traditionnel : céréales, fourrages. Le blé tendre connaît depuis une quinzaine d'années un regain de faveur. C'est qu'à la tuzelle, on a substitué des variétés nouvelles de rendement nettement supérieur. Telle l'Etoile de Choisy, qui, dans les bonnes terres, atteint 40 à 45 quintaux/ha.

Depuis peu de temps, la surproduction française de blé tendre fait pencher les cultivateurs de pointe vers le blé dur, de culture plus délicate, de rendement plus faible, mais de prix plus élevé. Le blé dur pourrait devenir la céréale par excellence de la France méditerranéenne, à condition que les barèmes gouvernementaux lui assurent une rentabilité suffisante.

En assolement avec les céréales quelles qu'elles soient, *les fourrages* se multiplient. Soit au sec, à condition de sélectionner des variétés résistantes, soit en irrigation légère. L'aspersion peut ici jouer un rôle déterminant et leur faire connaître un développement certain. A condition toutefois, que leur valorisation soit effectuée par l'exploitant lui-même. Vendre du foin ne rapporte guère. Produire de la viande, du lait, des fromages, constitue une opération beaucoup plus rentable. C'est pourquoi on commence à voir s'organiser dans les régions de prairies irriguées des élevages bovins laitiers ultra-modernes. Cependant, la perspective la plus intéressante est celle de l'élevage du mouton à viande ou de l'agneau de boucherie. La demande des consommateurs urbains est la cause de cette orientation nouvelle; la sélection et le croisement des races, l'augmentation de la production de fourrages variés en sont les moyens. Lentement d'abord, de plus en plus rapidement ensuite, l'élevage ovin provençal s'éloigne de ses traditions les mieux établies. A la transhumance classique, à la fois bohême et pittoresque, se substitue un élevage en stabulation qui permet le contrôle des fécondations, de la nourriture, de la croissance des bêtes. Pour peu que les demandes de la clientèle augmentent, c'est tout un pan de la vieille économie traditionnelle qui va basculer. Là encore, l'intensification du travail rural paraît une tendance irréversible.

Cette tendance, l'organisation et l'ouverture du Marché Commun ne peuvent que l'accentuer. Il faut s'attendre à voir désormais légumes primeurs ou non primeurs, fruits, fleurs, vins sélectionnés, viandes de qualité, laitages, expédiés en quantités accrues sur un marché en constant élargissement. Dans quelques années, c'est à l'échelle européenne, et non plus française, que les cultivateurs provençaux devront produire. Les rivages méditerranéens devenus les vergers et les serres naturelles des contrées septentrionales affirmeront leur vocation de terres spécialisées dans les cultures intensives de haut rapport.

C'est dans ce sens que la plupart des hommes et des organismes avertis travaillent déjà. Depuis la Direction des Services Agricoles jusqu'aux nombreuses et vivantes coopératives de la base, en passant par les C.U.M.A. et les C.E.T.A., tous les organismes agricoles sont conscients de l'orientation qui se dessine, et des transformations techniques commerciales et sociales qu'elle implique.

*
* *

Au terme de ces analyses, le comportement du monde rural provençal apparaît à la fois rigide et varié.

Sur lui pèsent des impératifs puissants auxquels il lui est difficile de se soustraire. Un relief escarpé et irrégulier, qui limite les espaces cultivables, des sols exigus généralement pauvres, normalement voués à une destruction et à un appauvrissement plus rapides que ceux des contrées européennes, un climat séduisant mais brutal et contrasté, constituent des facteurs dont la combinaison accentue encore la puissante action limitante. Longtemps, le paysan provençal peina pour se nourrir et ce n'est qu'à force de travail, d'ingéniosité, de souple adaptation aux pressions du milieu qu'il est parvenu à mettre au point un certain nombre de cultures et de techniques propres à assurer sa subsistance.

Cependant, ces contraintes étaient trop vivement ressenties, les possibilités qu'elles laissaient trop réduites, pour que le provençal ne tentât point de modifier

cette situation. TOYNBEE dirait qu'à ces rigueurs il fallait trouver des réponses. Consciemment ou non, on les chercha très tôt dans l'intensification, la spécialisation, la commercialisation des cultures.

L'irrigation fut utilisée comme technique d'intensification générale. L'existence de liaisons maritimes régulières, la mise au point de nouveaux moyens de locomotion terrestres ou aériens permit d'exporter des quantités croissantes de denrées diverses, toutes rémunératrices. Mais ces produits agricoles de haute valeur ne furent pas toujours les mêmes. Le vieux système reposait depuis deux millénaires sur un nombre extrêmement réduit de cultures traditionnelles, parfaitement adaptées au milieu. Il s'y vint ajouter, nées de techniques savantes, des cultures commerciales, dont la variabilité fait la caractéristique et la valeur. Au gré des besoins, des habitudes alimentaires, de la variation des niveaux de vie, des inventions et des progrès mécaniques ou scientifiques, du surgissement ou de la suppression des barrières douanières, de la modification du marché, cardère, garance, prunes séchées, vins des Isles, panses, câpres, safran, ver à soie, paraissent et disparaissent tour à tour.

Permanence du patrimoine rural, doublée d'une ingénieuse et constante adaptation aux appels extérieurs; rigueur et souplesse, stabilité et en même temps transformation continue, telle est l'originalité du monde rural provençal.

DEUXIÈME PARTIE

L'HABITAT RURAL

I

POPULATION GROUPÉE ET POPULATION DISPERSÉE

1° *Définition et méthodes de recherches*

a) *Valeur des recensements*

Les recensements nombreux qui se sont succédés en France depuis le début du XIX[e] siècle n'ont pas toujours distingué entre la population groupée et la population dispersée de chaque commune.

Si on se contente de les consulter seulement dans la série des petits volumes reliés qui se trouvent généralement aux archives départementales, on est assuré d'avoir un certain nombre de déceptions. Les chiffres qui y sont consignés intéressent les départements de la France tout entière. Mais leur précision varie singulièrement de l'un à l'autre des recensements successifs.

En 1841, les résultats sont donnés, dans cette publication, seulement canton par canton. Seule est indiquée la population totale des communes de plus de 3 000 habitants, et celles où la population agglomérée dépasse 1 500. La distinction entre population dispersée et population agglomérée n'apparaît donc pas encore.

En 1846, les résultats sont encore donnés par cantons. Seules les communes de plus de 2 000 âmes voient indiquer le détail de la population agglomérée et de la population éparse. Dès lors, ce chiffre de 2 000 deviendra traditionnel. Depuis plus de cent ans, il marque la limite statistique et administrative entre les communes « urbaines » et les communes « rurales ». Il faut attendre le recensement de 1876 pour préciser la population commune par commune, mais on se contente d'indiquer pour chacune un chiffre unique : celui de la population totale.

Mais ce ne sera qu'*en 1891 que le recensement indiquera pour la première fois* et *pour toutes les communes françaises, le chiffre de la population agglomérée et celui de la population dispersée.* Dès lors, on ne cessera pas d'indiquer les deux chiffres.

A s'en tenir aux sources officielles, bien des renseignements nous manqueraient. Heureusement, la plupart des archives départementales possèdent encore les dossiers volumineux de chaque recensement quinquennal. Ceux-ci sont constitués des *cahiers communaux de recensement.* Selon une technique qui paraît être mise au point très tôt, les individus qui composent la population de chaque commune sont recensés successivement, famille par famille et appartement par appartement. On indique le domicile, l'âge ou la date de naissance, la parenté et la profession. souvent la nationalité de chacun (1). Au début et à la fin de chaque cahier communal, se trouve une récapitulation — dont le schéma est très variable — et qui indique, entre autres choses, à partir de 1881, le nombre d'habitants agglomérés et dispersés.

On peut donc, puisque ces chiffres ne sont pas donnés par les recensements imprimés avant 1896, les obtenir dans les cahiers communaux de 1896 à 1881.

(1) Ces renseignements varient selon le recensement. Chaque recensement quinquennal comporte ses définitions particulières qui le distinguent la plupart du temps des précédents et des suivants.

Ce travail n'est pas toujours aisé. Certains cahiers communaux, voire même certains dossiers départementaux manquent. Et surtout les archivistes n'ont pas toujours adopté pour ces fonds le même classement. Certains les ont classés par année de recensement. Tous les cahiers communaux d'un même recensement sont réunis, ce qui est logique. D'autres, moins nombreux, ont réuni pour chaque commune, tous les cahiers des divers recensements. C'est moins logique, mais bien commode, lorsqu'on veut travailler par sondage et étudier l'évolution d'une population communale.

Mais avant 1881, les cahiers communaux eux-mêmes ne font plus la distinction entre population groupée et population dispersée. La récapitulation ne la mentionne plus. On peut, en feuilletant le cahier et en relevant le domicile de chaque famille, faire soi-même la distinction recherchée. Il y faut, on s'en doute, un comptage minutieux, et un repérage préalable des toponymes sur la carte.

Les cahiers de recensement communaux les plus anciens ne remontent guère au-delà de 1841 ou de 1836. Encore ne trouve-t-on pas ceux-ci pour toutes les communes. Notre enquête ne peut donc remonter plus avant, pour le Var et le Vaucluse.

Dans les Bouches-du-Rhône, nous avons la chance, on y insistera à maintes reprises, de posséder, dans la Statistique de Villeneuve (2), un document de premier ordre. On y donne, pour ce qui nous concerne, les chiffres détaillés, souvent quartier par quartier, du recensement de 1821, dont aucune trace ne subsiste aux archives départementales. On a donc pu pour ce département, mais non pour les deux autres faire remonter l'enquête jusqu'à cette date. Mais c'est bien le dernier document précis et général sur lequel on puisse compter. A remonter le cours du temps, nous ne trouvons plus que des informations fragmentaires. Çà et là, dans Achard (3), quelques indications concernent l'existence de hameaux et de bastides. Puis dans les procès-verbaux d'affouagement, on trouve au hasard de la fantaisie ou de la documentation des enquêteurs, des notations analogues, mais qui ne concernent plus que quelques rares communautés. Sur l'ensemble de la Provence, rien qui puisse préciser numériquement la répartition des populations agglomérées et dispersées.

Nous n'avons donc de documents précis et chiffrés que pour les XIX^e^ et XX^e^ siècles. Cependant, il ne faut pas en exagérer la précision. Ils ont les limites de leurs définitions même. En ce qui concerne la notion de population agglomérée et dispersée, ces définitions sont rien moins que précises.

C'est qu'en effet, si la distinction entre population groupée et population dispersée est très nette dans un grand nombre de cas, elle peut l'être beaucoup moins dans d'autres. Lorsqu'à un noyau bien serré constitué par le village du chef-lieu s'opposent quelques hameaux ou quelques maisons éloignées, tout est très clair. Ni les habitants, ni les agents du recensement n'ont à hésiter. Mais les difficultés commencent lorsque l'agglomération centrale se délie insensiblement sur ses franges en un semis de constructions de plus en plus éloignées les unes des autres.

Dans ces villages nébuleuses où la transition est insensible entre groupement et dispersion, ces deux notions deviennent aisément très subjectives. Il suffit que change le secrétaire de mairie pour que tel groupe de maisons passe d'une catégorie à l'autre, sans que rien sur la page récapitulatrice du dossier communal ne l'indique. Et de fait, l'observateur le plus averti et le plus consciencieux hésite : *à partir de quelle distance minimale* entre les habitations y a-t-il dispersion ? 20 m ? — 50 m ? — 100 m ? Et si on décide que la dispersion n'existe qu'à partir de 100 m par exemple, faudra-t-il donc effectuer des mensurations précises ? Et si par hasard une maison isolée n'est qu'à 80 m d'un village bien ramassé ?

On peut se refuser à chercher à caractériser la dispersion par la distance, après tout assez arbitraire, et se fier à la *toponymie*. A 150 m du village, à 100 m parfois à moins que cela, le plan cadastral et la tradition locale donnent à quelques

(2) Statistique de Villeneuve.
(3) Achard, Description des villes, bourgs et villages de la Provence.
(4) Affouagements de 1665, 1698, 1728, 1776.

maisons au bord du chemin un nom nouveau. N'est-ce pas là le signe que ce petit groupe d'habitations se sent comme distinct et différent du chef-lieu ? Mais ces dénominations apparaissent parfois en pleine zone agglomérée. Il suffit d'une scierie ou d'une forge, d'une fontaine, d'une ferme plus importante, ou d'un propriétaire mieux établi pour qu'un nom surgisse, qui n'est alors que celui d'un quartier, ou d'une sorte de petit faubourg.

Enfin ne faudrait-il pas tenir grand compte, plus peut-être que de la distance ou du toponyme, du comportement des habitants, de la façon réciproque dont se considèrent ceux du bourg et ceux des proches maisons isolées ?

Dans certains villages kabyles, la distinction est capitale. Dans ces régions où la parenté par le sang est encore si forte, seuls ceux qui sont alliés aux habitants du village peuvent s'établir. Qui ne peut prouver son alliance est d'avance réputé pour étranger et s'installe en dehors de la limite traditionnelle, fut-ce à quelques mètres. La dispersion est alors essentiellement un phénomène social et *psychologique.*

En Provence, nous n'en sommes plus là. Il n'empêche que la villa construite par les Parisiens en dehors d'un pan des remparts d'un petit village varois apparaît confusément à tous les habitués comme une excroissance anormale. Il faudra à son occupant plus de tact et de diplomatie que ne le suppose pour que la communauté l'accueille.

La morphologie de l'habitat ne vaut rien sans une *géographie du comportement* qu'il est malheureusement impossible de préciser du dehors. Il y faudrait une longue enquête, la connaissance intime du pays. L'obstacle est impossible à franchir.

Ce sont là des distinctions subtiles, que suggèrent certains faits au hasard entrevus. A travers les statistiques, d'autres erreurs bien plus grossières nous attendent. C'est qu'en effet groupement et dispersion ne sont sensibles qu'en opposition l'un à l'autre. Il faut avoir vu successivement l'éparpillement des maisons comtadines et le tassement d'un village perché sur son roc, pour en faire la différence. Il faut avoir étudié sur les cartes au 20 000e ou les plans cadastraux les diverses formes de transition entre ces deux types d'habitat pour comprendre la difficulté d'un étiquetage. Imaginons donc l'embarras des recenseurs du Mas Blanc, petite commune de 151 ha où 150 habitants environ se répartissent en une douzaine de mas que de petites distances séparent. Il y a bien un chef-lieu, que définit seule la présence de la mairie et de l'école, qui peuvent être inhabitées lors du recensement. A moins qu'il ne soit vraisemblement situé là où 2 ou 3 fermes alignées le long de la grand'route paraissent se rapprocher plus que les autres ?

Que faire et comment compter ? Comment remplir ces colonnes encore vierges et dont la blancheur appelle manifestement qu'on y inscrive coûte que coûte, quelque chose ? Ces incertitudes expliquent les chiffres suivants, dont l'étrangeté pourrait déconcerter celui qui les prendrait au pied de la lettre :

Mas Blanc

Date	Population totale	Groupée	Eparse
1861	131	—	131
1881	119	41	78
1901	134	—	134
1936	136	—	136
1946	136	34	102
1954	131	131	—

En réalité Mas Blanc est un cas typique de dispersion totale, sur une très petite superficie et où la notion de chef-lieu, purement administrative, n'a aucune valeur statistique.

Cette fausse importance donnée au chef-lieu peut provoquer des erreurs non

plus de recensement, mais d'appréciation lorsqu'on a affaire à des habitats en petits hameaux dispersés. Le cas est rare en Provence. Il se présente toutefois dans le Haut Var, où des communes assez étendues répartissent leur maigre peuplement dans les quelques creux de terrain où subsiste encore la terre cultivable. Ces îlots séparés les uns des autres par la montagne boisée, recèlent des groupes humains à peu près équivalents. C'est le cas de Châteauvert, sur le Haut Argens où l'opposition factice faite par le recensement de 1954 entre les 10 habitants du « chef-lieu » et les 70 autres n'a rien de réel. Les 70 « épars » sont en fait répartis dans 6 petits groupuscules à peu près équivalents au premier. La dispersion est donc totale.

Ici la faiblesse du peuplement doit immédiatement faire délaisser la statistique et acheminer vers la carte dont l'examen est déterminant. Il reste cependant un procédé sûr qui permet de cheminer assez aisément parmi les embûches et de déceler les anomalies, d'où qu'elles viennent, c'est l'examen des variations de l'indice de dispersion. Nous discuterons, un peu plus loin, les divers procédés grâce auxquels on le peut calculer. Mais, quelle que soit la méthode employée, les recherches que nous avons effectuées nous ont amené à énoncer un certain nombre de constatations dont la valeur, en Basse Provence tout au moins, paraît si générale qu'elle prend l'allure de lois démographiques (5).

b) *Intérêt des variations de l'indice de dispersion*

1re Loi. — *Si le type d'économie rurale d'une commune donnée ne se modifie pas, l'indice de dispersion varie dans de faibles limites, quelle que soit la tendance démographique* (6).

Théoriquement, trois cas peuvent se présenter : baisse démographique — stabilité relative — accroissement démographique.

En fait, sauf très rares exceptions, l'accroissement démographique d'une commune rurale s'explique par la transformation profonde et souvent complexe du genre de vie. La plus connue dans les régions que nous étudions, est l'extension de la culture légumière et maraîchère à la fin du XIXe siècle. Pratiquement donc, il existe très peu d'exemples modernes d'une commune rurale dont la population augmente sans que le type d'économie agricole se soit modifié.

Nous nous bornerons donc à étudier quelques exemples caractéristiques de communes stables ou en régression choisies parmi les types de répartition de peuplement différents.

1° *Communes en baisse démographique.* — Ce sont les plus fréquentes dans le monde agricole, et c'est pourquoi nous les étudierons en premier lieu.

Rognes (B.-du-R.), où la population groupée dépasse nettement la population dispersée, voit sa population totale diminuer de 38 % en 93 ans. L'indice de dispersion oscille entre les valeurs extrêmes de 0,31 et 0,59. La plupart du temps, il tourne autour de 0,50.

Flayosc (Var), à 100 km de là, appartient au même type de peuplement rural. Son dépeuplement est encore plus accentué. En 73 ans, il passe de 2 800 à 1 046 habitants. La population diminue donc de 62 %. Flayosc, qui fut une grosse bourgade, n'est plus qu'un petit village. L'indice de dispersion s'y maintient avec une remarquable constance autour de 0,40.

Signes (Var), typiquement et massivement groupé, baisse de 61 % en 73 ans; l'indice de dispersion ne cesse d'osciller autour de 0,15 en moyenne.

Dans la catégorie opposée, Châteauvert (Var) est un type particulièrement net

(5) Ces lois ne sont, cela va de soi, valables que pour la période pour laquelle nous disposons des statistiques qui ont permis de les mettre en évidence, c'est-à-dire pour le XIXe et XXe siècles.

Il est difficile de dire si elles peuvent s'appliquer à des périodes plus éloignées, mais il serait extrêmement intéressant de le rechercher.

(6) Cette loi avait été entrevue par P. Berlié qui, en étudiant la variation de la population de Rians, écrivait « la population des bastides, de 1790 à 1921, a toujours été du 1/10 du total, et a varié comme lui ». Voir P. Berlié, La région de Rians. *Bull. Soc. lang. de Géographie*, 1923.

de dispersion quasi totale. Sa population diminue de 56 %, mais l'indice de dispersion ne descend jamais au-dessous de la valeur particulièrement élevée de 4,7. Il est vrai qu'il culmine à 11,3. Mais il s'agit d'une commune à faible population (186 habitants en 1881) à chef-lieu réduit de sorte que des variations accidentelles de l'ordre de quelques habitants en plus ou en moins s'y doivent traduire par des variations accentuées de l'indice de dispersion.

2° *Communes à population relativement stable.* — A Brue-Auriac (Var) le groupement l'emporte sur la dispersion. La population passe par des alternatives d'augmentation et de diminution. Elle est relativement stable. L'indice de dispersion est plus irrégulier que dans les exemples précédemment étudiés, il atteint dans ses valeurs extrêmes, 0,42 et 0,74, mais dans l'ensemble, sa courbe zigzagante oscille autour de 0,50.

Mallemort (B.-du-R.), est un bon exemple des assez nombreuses communes où s'équilibrent groupement et dispersion. La courbe de la population totale subit des oscillations positives et négatives qui tendent à s'annuler. Celle de l'indice de dispersion oscille autour de la valeur 1, sans jamais s'en écarter beaucoup.

Le Tholonet, où la dispersion est remarquable, mais dont la courbe de population est relativement constante, ne voit pas son indice descendre au-dessous de 8,35. Et on ne constate pas que les variations de la population totale aient quelque rapport avec celles de l'indice de dispersion.
La constance — les exemples cités font suffisamment comprendre ce que nous entendons par là — de l'indice de dispersion est donc un fait statistique bien établi. Que signifie-t-elle ?

Essentiellement que les variations de population se font sentir à *un rythme sensiblement équivalent sur la population agglomérée et sur la population dispersée.* Dans la plupart des cas, et contrairement à ce qu'on pourrait croire, les hameaux et les écarts ne sont pas les premiers à se dépeupler; ni, dans le cas d'une remontée passagère de la courbe démographique, les derniers à s'accroître. Ce qui ne signifie pas que, parmi tous les écarts, les plus éloignés ne soient pas abandonnés les premiers. Autrement dit, *la dépopulation ne s'accompagne généralement pas d'une concentration du peuplement,* de même que la montée démographique n'est pas liée, sauf modification de l'économie agricole, à la dispersion de l'habitat.

On remarquera, chemin faisant, que ces conclusions vont à l'encontre de théories développées par certains économistes et sociologues italiens qui s'intéressent à la mise en valeur de l'Italie du Sud (1). Dans nos régions, ce ne serait pas la présence ou l'absence du paysan sur le sol qu'il cultive qui entraînerait la décadence rurale, mais bien l'inverse. La désagrégation de l'économie rurale s'exerce sur le terroir tout entier, et ses conséquences affectent de la même manière la population agglomérée et la population dispersée. C'est du moins la conséquence que nous tirons des constatations précédentes.

2e Loi. — *Les variations lentes et continues de l'indice de dispersion sont généralement le signe d'une transformation économique et sociale du monde rural.*

Les modifications les plus importantes de l'économie peuvent, dans notre région, se ramener à deux types principaux : l'extension généralisée des cultures légumières, et l'urbanisation progressive. Il est bien évident que dans les deux cas l'indice ne subit pas les mêmes modifications.

(7) Voir H. Desplanques, La réforme agraire italienne. *Ann. de Géogr.*, juillet-août 1957. p. 323.

1° *Passage de la culture traditionnelle à la culture légumière : Cabannes (Bouches-du-Rhône).* — Nous disposons pour cette commune d'une série de recensements qui remontent à 1821. Les seuls chiffres aberrants sont ceux de 1946, où la population éparse disparaît du tableau. Les indices de dispersion constituent une série dont la continuité est impressionnante. On passe lentement d'une répartition à concentration dominante (indice 0,67 en 1821) à une dispersion de plus en plus marquée (2,05 en 1954). Le village perd très lentement une partie de sa population, mais reste important (738 habitants en 1954). Les écarts voient leur population augmenter de façon continue. Le passage lent, mais irréversible, de l'indice de dispersion de valeurs nettement inférieures à 1, à des valeurs nettement supérieures à 1 est le fait caractéristique.

2° *Du type rural au type urbain : le phénomène de banlieue : Les Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône).* — Au milieu du XIX^e^ siècle, c'était encore une commune rurale typique, qui sur ses 3 353 ha, ne rassemblait que 1 960 habitants. Dès cette époque, la dispersion est relativement importante, puisque les habitants épars étaient au nombre de 1 284. L'indice de dispersion, en 1861, est de 1,89. Il ne cesse d'augmenter, lentement d'abord, puis très rapidement jusqu'à 1956, où il atteint 7,45.

Mais cette variation s'accompagne du groupement massif de la population totale, qui passe de 1960 à 7 038.

En réalité, si une proportion encore importante de la population continue de se livrer à des activités agricoles, le village d'antan est devenu une banlieue marseillaise, à la fois centre industriel au Pas des Lanciers, et cité dortoir pour les travailleurs de Marseille ou de Marignane et Berre. La densité totale, passée de 59 en 1861 à 219 en 1956, exprime bien cette transformation géographique.

La variation de l'indice de dispersion est très différente de celle de Cabannes. Il ne s'agit plus du passage du groupement à la dispersion, mais d'une accélération croissante d'une dispersion initialement déjà forte.

3^e^ Loi. — *Toute variation brutale de l'indice de dispersion constitue une anomalie statistique ou démographique. Elle doit attirer l'attention et appelle une explication précise.*

Ces anomalies peuvent être d'ordre très différent : généralement, elles sont le résultat manifeste d'une erreur statistique. Si la simple comparaison des chiffres de la population totale, éparse ou groupée l'avait laissé échapper, l'indice de dispersion servirait ici de sonnette d'alarme.

Mais les erreurs statistiques ne sont pas les seules explications possibles : il peut s'agir d'une brusque modification administrative (tronçonnement ou formation de commune nouvelle, déplacement du chef-lieu, déplacement de la limite du périmètre urbain) ou démographique (brusque apparition ou disparition d'un groupe social important (internat, hospice, chantier provisoire, etc...).

En voici quelques exemples :

1° *Erreur statistique et changement de chef-lieu : Saint-Julien-le-Montagnier (Var).* Les indices de dispersion constitueraient une série continue, si on s'y relevait deux anomalies importantes :

a) Entre 1861 et 1881, l'indice passe de 3,1 à 0,03, pour remonter à 4,2 en 1891. Si on acceptait à la lettre cette variation, elle signifiait qu'en 30 ans, la commune aurait subi à deux reprises un bouleversement total : alors qu'en 1861, la population était nettement dispersée, elle se serait retrouvée 10 ans plus tard groupée à l'extrême, pour, dans les 10 années suivantes, s'égailler dans une dispersion encore plus marquée que la précédente. C'est manifestement impossible.

Vérification faite dans les dossiers de recensement communaux, on s'aperçoit que les chiffres de 1881, donnés par la statistique générale des communes françaises étaient inexacts (erreur de copiste ? coquille typographique ?).

Les chiffres contenus dans les dossiers sont les suivants :

Population	groupée :	222
—	éparse :	838
—	totale :	1 060

Le nouvel indice de dispersion est 3,7, qui prend normalement sa place dans la série des autres indices. Il y a donc des fortes chances pour que les chiffres du dossier communal soient exacts.

L'indice 0,03 était le résultat et la preuve d'une erreur statistique.

b) De 1926 à 1936, l'indice passe de 7,6 à 3,8. Ce saut brusque est d'autant plus extraordinaire qu'il interrompt deux séries continues : de 1841 à 1926, l'indice croissait très régulièrement de 2,7 à 7,6. De 1936 à 1954, il baisse régulièrement de 3,8 à 3,04. Ce passage rapide d'une série à une autre paraît anormal. En fait, il correspond au déplacement du chef-lieu.

Jusqu'en 1926, le centre administratif, qui rassemble par définition la population groupée, était le vieux bourg perché de Saint-Julien. Or le nombre des habitants de ce village ne cesse de décroître régulièrement. De 354 en 1841, il baisse jusqu'à 77 en 1926. Cette anémie de l'ancien village est un des arguments majeurs des pétitions qui se succèdent depuis longtemps et demandent le transfert du chef-lieu à Saint-Pierre sur le plateau inférieur, dont au contraire la population va croissant (19 en 1861; 50 en 1886; 94 en 1921). Après bien des querelles et des réclamations, le décret officiel de transfert du chef-lieu est signé le 24 août 1928. Le recensement de 1931, qui chiffre la population groupée à 35 unités n'en tient pas encore compte. Mais celui de 1936 s'organise en fonction de la nouvelle situation administrative : 102 habitants groupés à Saint-Pierre).

On s'explique dès lors non seulement le hiatus signalé plus haut dans la série des indices de dispersion, mais aussi l'allure très différente de séries avant et après le transfert du chef-lieu.

Avant 1928, la population groupée diminue régulièrement d'une année à l'autre, c'est celle de Saint-Julien, le vieux village moribond, après 1928, elle augmente, mais ce n'est plus la même : c'est celle qui occupe le nouveau chef-lieu, Saint-Pierre, dont la population relative se maintient malgré la baisse démographique de la commune, grâce à la présence de quelques fonctionnaires et à l'animation qu'entretiennent quelques activités touristiques et hôtelières.

2° *Installation massive d'un groupe sociologique nouveau : Beaurecueil.* Les chiffres que nous avons recueillis concernant cette commune illustrent deux types successifs d'anomalies.

La première, purement statistique, est l'absence en 1931 et en 1946, de toute ventilation de la population de Beaurecueil en « agglomérée » et « éparse ». Visiblement, le recenseur, sans doute plus ignorant ou moins décidé que ses prédécesseurs, ne savait quel chiffre inscrire dans les deux colonnes correspondantes. Son abstention n'est ici que le signe de sa prudence.

La deuxième anomalie, est le passage assez rapide d'un habitat nettement dispersé (indices de 2,25, 2,14) à une concentration non moins sensible (0,35 en 1954). Serait-ce, comme à Mas Blanc, une confusion due à des incertitudes de jugement ? Non, car le chiffre de la population totale est en très nette augmentation : de 114 en 1935, à 283 en 1954.

Le changement est dû au développement de la maison de retraite pour mutilés de guerre qui s'est organisée dans l'ancien château de Beaurecueil. Ces nouveaux venus, établis à demeure, ont fixé à Beaurecueil leur domicile légal, ce qui explique qu'ils ne soient pas recensés dans la population « comptée à part », comme c'est le cas pour les pensionnaires habituels des hôpitaux ou internats.

Dans ce tout petit village, l'arrivée d'une centaine de personnes a valeur d'une immigration massive. Cette mutation démographique s'exprime par le saut brutal de l'indice de dispersion.

Ces quelques exemples, choisis parmi les plus opposés et les plus révélateurs suffisent à mettre en évidence la valeur éminente de l'indice de dispersion. En Basse Provence, tout au moins, car nous n'avons pas fait l'étude dans d'autres régions, il est certain que toute variation importante et rapide de cet indice doit être une invitation à un examen attentif, soit des procédés de recensement, soit de l'histoire démographique et économique de la géographie du peuplement.

2° *Calcul de l'indice de dispersion. Procédés divers*

On peut envisager — et on l'a fait — diverses méthodes pour calculer et mettre en évidence la dispersion de la population. Nous passerons en revue les plus connues d'entre elles. Pour les mieux discriminer, nous les avons appliquées à une même région. Celle que nous avons choisie est le coin nord-ouest du département des Bouches-du-Rhône, entre la Durance et le marais des Baux. Les finages des communes sont de superficies très inégales : Saint-Rémy s'étend sur 8 400 ha, tandis que Verquières descend à 447 et Mas Blanc à 151 ha. On y rencontre de petits villages, mais quelques gros centres agricoles, comme Châteaurenard, 9 062 habitants, et Saint-Rémy, 6 855 habitants. Enfin, les genres de vie et les types de peuplement contrastent de façon brutale et rapide, puisqu'on passe de la région maraîchère la plus peuplée du Comtat, aux vieux villages traditionnels du nord de la Crau, en escaladant les pinèdes et les garrigues des Alpilles. Mais voyons les résultats de ces différents essais (fig. 18).

a) *La densité de la population éparse* $\frac{e}{S}$ = D. ép.

Cette densité se calcule en divisant le chiffre de la population éparse, telle que la livrent les statistiques, par la superficie en km². La carte obtenue est certes expressive : Châteaurenard, Rognonas, Plan d'Orgon, Cabannes, s'y détachent avec des densités importantes : 120 pour Châteaurenard, 115 pour Rognonas, 112 pour Cabannes, 87 pour Mas Blanc, 77 pour Plan d'Orgon.

Inversement, les communes à habitat concentré se mettent en évidence : les densités éparses sont faibles : Maillane 16, Orgon 13, Mouriès 12, Le Paradou 2. Cependant, pour certaines communes où la dispersion de l'habitat est marquée, mais où la population est faible, les chiffres de la densité éparse ne donnent pas une idée exacte de la dispersion réelle. Aux Baux, qui comptent 122 habitants épars et 68 groupés seulement, la densité n'est que de 6, le territoire inculte est bien trop grand pour la population. A Eygalières (667 habitants épars pour 336 groupés) la densité éparse n'est que 19. A Saint-Rémy, où se rassemblent 6 855 habitants, mais dont le finage s'étend très largement sur les étendues désertes des Alpilles, la densité n'atteint que 40 au km². Enfin, la carte ne met pas en évidence la dispersion profonde des petites communes; à Verquières, où 234 habitants sont dispersés, contre 24 groupés, la densité éparse n'est encore que de 58.

Fig. 18. — Cartes de la dispersion de la population dans le nord-ouest des Bouches-du-Rhône, dressées en utilisant différents indices.

Au = Boulbon
Ba = Aureille
Bo = Châteaurenard
Ca = Barbentane
Ch = Cabannes
Eyg = Eygalières
Eygu = Eyguières
Eyr = Eyragues
F = Fontvieille
Gr = Graveson
La = Lamanon
LB = Les Baux
M = Maillane
Ma = Maussane
MB = Mas Blanc
Mo = Mollégès
Mou = Mouriès
No = Noves
O = Orgon
P = Paradou
P d'O = Plan d'Orgon
S = Rognonas
Ro = Sénas
Sa = Salon
St-A = Saint-Andiol
St-E = Saint-Etienne-du-Grès
St-R = Saint-Rémy
Ta = Tarascon
V = Verquières

FIG. 18*a*. — Densité de la population éparse.

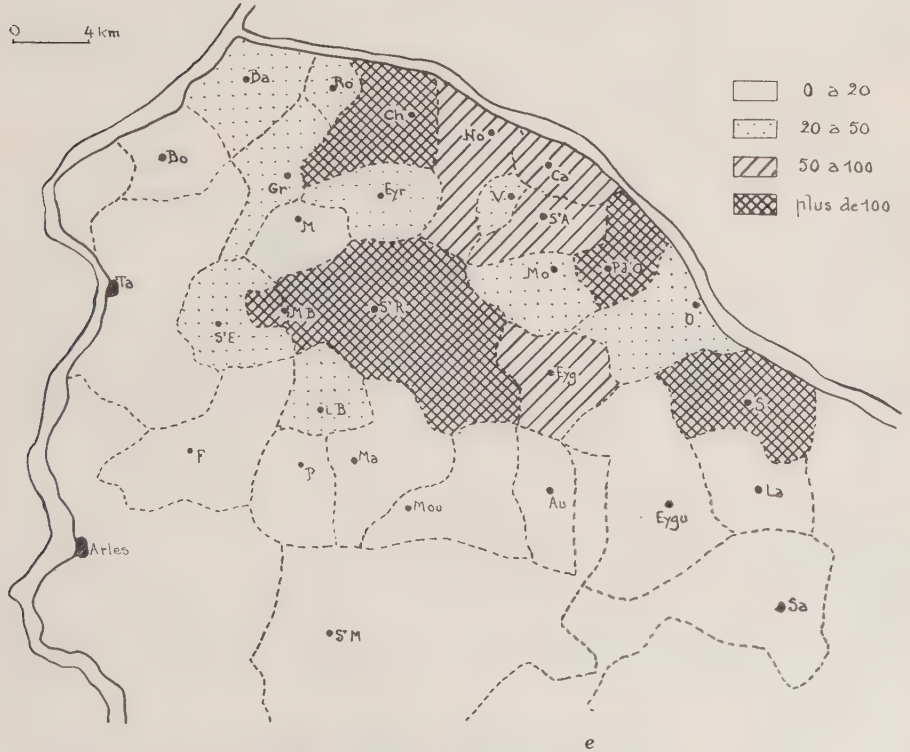

FIG. 18*b*. — Indice de dispersion $\frac{e}{T} \times n$.

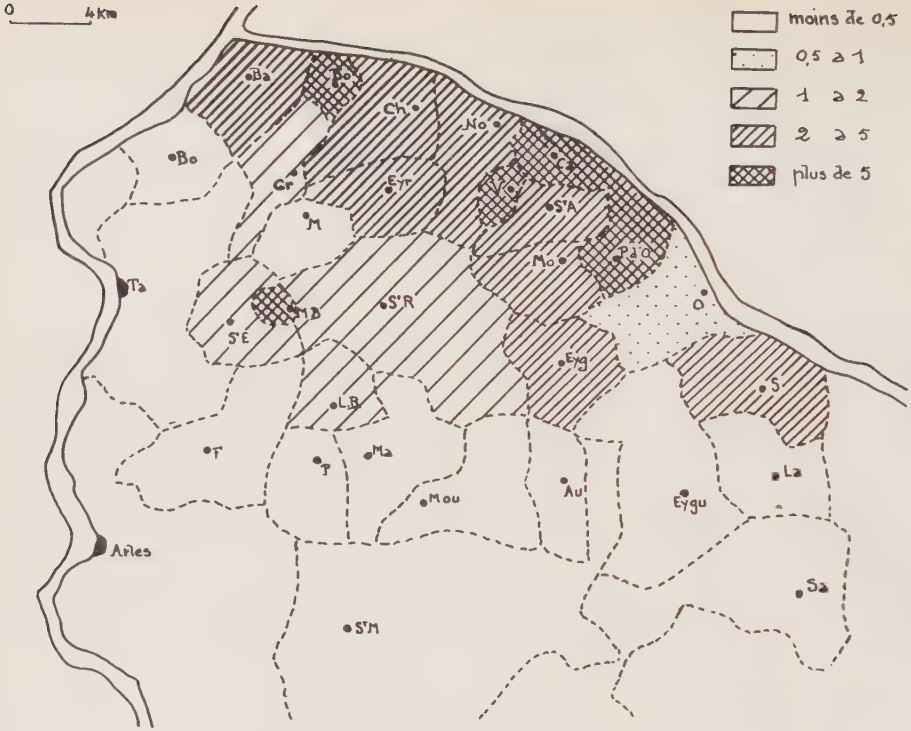

FIG. 18c. — Indice de dispersion $\frac{e}{T} \times \frac{n}{S}$.

FIG. 18*d*. — Indice de dispersion $\frac{ep}{gr}$.

Le calcul approcherait-il davantage de la réalité, si au lieu d'opérer sur la superficie totale de la commune, on n'utilisait que les chiffres de la superficie cultivée ? On éliminerait ainsi les vastes étendues littéralement désertes qui sont fréquentes en Provence. Il est exact que pour des finages comme ceux de Saint-Rémy, le procédé serait assez valable. Il s'y oppose en effet de façon très contrastée, trois types de peuplement. L'agglomération centrale, aux limites assez nettes; l'habitat dispersé de la région maraîchère, où pullulent les petits mas isolés, enfin le vide quasi absolu des collines des Alpilles. Ce dernier type de terroir n'étant ni habité, ni exploité, la surface utile se réduit à la plaine. Dans ce cas particulier, la densité éparse exprimerait donc plus fortement l'intensité du peuplement dispersé si elle était calculée sur le seul territoire utile.

Mais d'abord une répartition si bien tranchée est rare. Ensuite, il faut bien remarquer que les superficies inhabitées doivent, précisément parce qu'elles sont vides d'hommes, entrer en compte dans tout calcul concernant la population. Et leur répartition très inégale dans les finages, comme la difficulté où nous sommes de les évaluer avec quelque exactitude, nous contraint à les associer aux superficies peuplées dans le calcul des densités.

Enfin, et l'argument paraît décisif, dans beaucoup de communes provençales, le peuplement s'affaiblit et se disperse dans la mesure même où les terroirs médiocres se multiplient. En pays pauvre, la culture extensive règne en maîtresse, et les dimensions des exploitations s'étendent. C'est à ce prix qu'elles subsistent.

Si donc on attache une valeur comparative à la notion de densité éparse, on doit la calculer sur toute l'étendue des finages communaux.

Mais ainsi obtenue, il est clair que si elle exprime bien l'abondance relative de la population dispersée, elle n'exprime en rien la valeur réciproque du peuplement groupé et du peuplement dispersé.

Dire qu'à Verquières, la D. ép. est de 58, contre 120 à Châteaurenard, c'est exprimer que dans cette dernière commune, la population éparse est proportionnellement, environ deux fois plus importante qu'à Verquières. Mais en fait, à Verquières, 20 % de la population est dispersée, à Châteaurenard, 42 % seulement. L'étude de la densité éparse ne suffit donc pas à caractériser le phénomène.

b) *L'indice de Demangeon* $\frac{e}{T} \times n$

e est ici le chiffre de la population éparse, T, le chiffre de la population totale, n le nombre des écarts dans une commune donnée (8).

L'emploi du rapport $\frac{e}{T}$ répond à l'objection que nous venons de faire. Le fait de dispersion est donc ici mesuré selon son importance propre.

En introduisant dans le calcul le nombre des écarts, Demangeon avait voulu aller plus loin, et mettre en évidence de façon numérique la différence fondamentale qui existe entre les pays de hameaux et les pays de fermes éparpillées. Plus il y a d'écarts, plus l'indice est élevé. Ce procédé de calcul fait donc ressortir très nettement la pulvérisation de l'habitat.

Que donne-t-il dans notre région témoin ?

Le premier embarras qui surgit à l'application est celui qui tient à la notion d'écart. Comment définir un écart, et surtout comment le distinguer sur la carte ? Nous retrouvons ici, dans un domaine assez proche, les difficultés que nous avons rencontrées lorsqu'il s'agissait de distinguer le groupement de la dispersion. Supposons que nous n'ayons pas affaire à ces villages nébuleuses où la distinction était si incertaine. Imaginons une agglomération bien tassée, s'opposant à des petits groupes de maisons nettement isolés. L'écart est-il constitué par un groupe de maisons ? Oui, si elles sont mitoyennes. Mais elles sont loin de l'être toujours. De

(8) Demangeon, Une carte de l'habitat. *Ann. de Géogr.*, 1933.

même que nous nous demandions à partir de quelle distance du village une maison était réputée isolée, de même nous chercherons en vain à déterminer une distance minimale entre les bâtiments à partir de laquelle se définira l'écart.

Pratiquement, l'écart se met en évidence plus par l'espace vide qu'il laisse autour de lui que par le rapprochement ou l'écartement des constructions qui le composent. Mais l'examen de la carte montre vite que tous les modes de répartition se rencontrent, depuis les hameaux éloignés les uns des autres, jusqu'au semis irrégulier des maisons, en passant par les stades d'éparpillement ou de resserrement aussi irréguliers et fantaisistes qu'on peut imaginer.

Faut-il abandonner la notion de distance minimale, s'exercer à reconnaître sur la carte, les points « principaux » (?) de concentration « relative » (?) des « bâtiments » (?). Mais que faire des semis intermédiaires ?

Faut-il délibérément adopter l'attitude inverse et compter comme « écart » chaque construction signalée sur le 50 000e ? C'est confondre outrageusement bâtiment et habitat. D'ailleurs les cartographes ne se sont pas souciés de faire cette distinction, difficile sur des cartes à petite échelle. Le petit rectangle noir qu'ils ont dessiné peut désigner une grange, une bergerie, un hangar, un bastidon inoccupé — comme une maison habitée par plusieurs locataires. A moins que lorsque les bâtiments se pressent et la place manque sur le papier, le même signe ne désigne à la fois plusieurs édifices juxtaposés. Devant ces difficultés insurmontables, on a suggéré de limiter le comptage des écarts aux locaux habités. La distinction est intéressante, et ce serait bien en effet, aux seuls bâtiments occupés de façon permanente par les hommes qu'il faudrait s'attacher. Mais on sent bien que ce comptage est impossible à effectuer à l'aide de la seule carte. Celle-ci ne peut servir que d'instrument de repérage. Il faudrait ensuite, pour l'essentiel de l'opération, étudier de façon attentive les registres de recensements communaux (qui, on l'a vu, indiquent le domicile de chaque individu), et, à la limite, s'engager dans une enquête individuelle (pour éliminer les estivants, hôtes de passage, ouvriers saisonniers, bastidons du dimanche, chantiers plus ou moins permanents, etc). Les moyens et le temps du géographe sont limités. Et il n'est pas sûr qu'une analyse trop ténue aboutisse à des résultats significatifs.

En définitive, si on veut adopter la formule de DEMANGEON, il faut faire confiance au chercheur, et accepter non point même ses définitions, mais son sentiment personnel.

Ce carton de la région témoin que nous proposons, dressé selon la formule de DEMANGEON, donnerait probablement des résultats légèrement différents si nous faisions dénombrer les écarts par un autre observateur. Tel quel, cependant, on peut assurer que le dénombrement a été fait de la même façon pour toutes les communes qui y sont représentées, et cela suffit pour notre tentative. Mais ce procédé conduit tout droit à une interprétation hautement subjective, donc critiquable.

Plus encore cependant qu'à des obstacles dus à l'incertitude de la technique, la formule de DEMANGEON se heurte à des difficultés de méthode, qui deviennent sensibles lorsqu'on essaie de l'appliquer à une région hétérogène, comme celle que nous avons choisie.

Dans la formule $\frac{e}{T} \times n$, si le rapport $\frac{e}{T}$ reste invariable, c'est-à-dire si le coefficient de dispersion est équivalent d'une commune à l'autre, seul le paramètre n peut différencier les deux peuplements. Comme à dispersion égale, il est normal que le nombre des écarts croisse avec l'étendue de la commune, les communes les plus étendues seront favorisées par rapport aux communes plus petites.

C'est ce qui se produit pour Verquières et Saint-Rémy. A Verquières, où la dispersion est maximale, mais qui ne possède que 37 écarts, l'indice est : $\frac{234}{278} \times 37 = 31$. A Rognonas, la dispersion est bien moins forte : 1 041 habitants épars sur 1 905. Mais la commune déjà nettement plus étendue compte 78 écarts,

l'indice atteint $\frac{1\,041}{1\,905} \times 78 = 42$. A Saint-Rémy enfin, où la dispersion est encore moins marquée que dans les deux communes précédentes (3 543 habitants épars sur 6 855), mais où par suite de l'étendue du finage le nombre des écarts monte à 361, l'indice se gonfle démesurément jusqu'à $\frac{3\,543}{6\,855} \times 361 = 184$. L'indice que DEMANGEON avait imaginé est valable, lorsqu'il s'agit de différencier des régions de hameaux des contrées où l'emporte le semis des maisons isolées. Il oscille alors pour chaque type, entre deux valeurs limites assez différentes. Il ne dépasse pas 10 à 12 pour les zones de hameaux, mais il se situe normalement entre 50 et 500 pour les zones d'habitat individuel éparpillé. L'emploi de l'indice DEMANGEON permet donc, dans ce cas, de mettre en évidence le type de peuplement de chaque commune.

Il n'en est pas de même en Provence, où le peuplement en hameaux, très peu fréquent, ne domine que dans quelques rares finages. Partout, c'est sous des formes très variables, l'habitat individuel qui l'emporte. C'est une raison supplémentaire pour ne pas utiliser l'indice DEMANGEON ici.

c) *L'indice* $\frac{e}{T} \times \frac{n}{S}$.

Voulant tenir compte des critiques précédentes, dont l'indice $\frac{e}{T} \times n$ a été très tôt l'objet, DEMANGEON a essayé de le corriger en le complétant. Il part toujours du rapport $\frac{e}{T}$ mais divise n, le nombre d'écarts, par S la superficie de la commune. Théoriquement la modification paraît judicieuse; à l'usage, on s'aperçoit qu'elle a l'inconvénient inverse du procédé précédent. Celui-ci minimisait la dispersion dans les petites communes, l'autre mode de calcul atténue celle des plus grandes.

En comparant quelques communes de notre région à celles de la Crau, situées à proximité, on obtient les résultats suivants :

Saint-Martin-de-Crau, où la dispersion est forte (2 162 habitants épars et 653 groupés), mais qui étale ses 643 écarts sur 208 km², a un indice de $\frac{2\,162}{2\,815} \times \frac{643}{208} = 2{,}3$, mais Maussane (790 groupés et 362 épars), avec 35 écarts sur 30 km² a un indice de 0,3.

Pour les communes à habitat groupé, la formule joue de la même façon :

Au sud de la Crau : Saint-Mitre (122 habitants épars contre 542 groupés) n'a que 20 km²; son indice est de 0,16. Fos, commune limitrophe de Saint-Mitre (908 épars contre 1 441 groupés) s'étend sur 90 km² et de ce fait possède un indice 0,5, soit 3 fois plus fort.

d) *L'indice de dispersion* $\frac{e}{gr}$

Chaque procédé de calcul donne des résultats différents des autres. C'est que chacun traduit des réalités différentes. La densité éparse exprime l'intensité du peuplement dispersé. L'indice de DEMANGEON parvient aisément à distinguer la dispersion en îlots de l'éparpillement total. L'indice $\frac{e}{t} \times \frac{n}{S}$ donne à cette distinction une expression plus exacte. Aucun de ces procédés ne met l'accent sur l'essentiel : le rapport entre la population agglomérée et la population éparse. Or en Provence, où se rencontrent parfois côte à côte un peuplement très concentré et un habitat éparpillé au possible, ce rapport peut varier énormément. Pour notre région, il est donc capital de le bien mettre en évidence.

On peut le faire de deux façons : en calculant le rapport de la population groupée à la popluation dispersée $\frac{e}{gr}$, ou en calculant les rapports de la population groupée ou de la population dispersée, à la population totale $\frac{gr}{T}$ ou $\frac{e}{T}$. Les valeurs arithmétiques de l'un peuvent aisément se déduire des valeurs des autres. Il nous a paru, dans une région où le rapport entre population groupée et population dispersée s'inversait fréquemment en passant d'une commune à l'autre, que le rapport $\frac{e}{gr}$ était le plus expressif. *La valeur 1 devient alors critique.* Elle signifie que la population groupée et la population dispersée s'équivalent. Au-dessus de 1 la dispersion domine, au-dessous de 1 c'est le groupement qui l'emporte. Dans chaque sens, le rapport croît ou décroît très rapidement. Le groupement massif peut donner un indice de 0,04, la dispersion presque totale un indice de 20, 30 ou 50.

Les mathématiciens souriront en pensant que si l'un des deux termes du rapport s'annule, on obtient pour valeur limite $\frac{0}{gr} = 0$ et $\frac{e}{0} = \infty$. Heureusement les réalités géographiques se tiennent dans des limites raisonnables. Il n'y a pas d'exemple *statistique* de groupement total, ni de dispersion totale, puisque le chef-lieu de la commune rassemble, par définition, la population groupée de chaque commune.

En réalité, le géographe se trouve en présence de chiffres. A lui de les rectifier, de les combiner et de les interpréter pour leur faire exprimer la réalité qu'ils portent en puissance.

L'indice de dispersion nous paraît constituer un moyen simple d'exprimer clairement le phénomène que nous cherchons à mettre en évidence. C'est pourquoi nous l'avons choisi de préférence à d'autres formules plus complexes. Il n'est pas parfait. Il a, entre autres, deux inconvénients :

a) On lui reprochera d'abord d'être faussé par la présence de groupes urbanisés importants :

A Châteaurenard, où l'agglomération rassemble 5 208 habitants, on obtient $\frac{e}{gr} = \frac{3\,855}{5\,208} = 0{,}73$. Or, 3 855 habitants dispersés dans une commune, c'est un chiffre considérable, et qui n'est pas souvent dépassé en Basse Provence. Il l'est cependant à Salon, où résident 5 152 habitants dispersés, mais les 11 111 habitants groupés de Salon font pencher de leur côté le plateau de la balance, et Salon a un indice $\frac{5\,142}{11\,111} = 0{,}46$. Selon l'indice, la dispersion de Salon serait moindre que celle de Châteaurenard.

Inversement, il suffit que l'importance relative du bourg agricole décroisse pour que l'indice penche de l'autre côté : à Grans, petit village au sud de Salon, peuplé de 875 habitants groupés, il suffira de 1 110 habitants dispersés pour obtenir un indice $\frac{875}{1\,110} = 0{,}78$, analogue à celui de Châteaurenard. Mais l'importance relative des centres agricoles à forme urbaine ne doit-elle pas se traduire d'une façon ou d'une autre ? En réalité la prise en charge dans le calcul de l'indice de la population agglomérée de ces gros bourgs agricoles n'est qu'un moyen d'exprimer leur importance.

b) Dans le peuplement rural l'indice de dispersion ainsi conçu, rend bien compte de l'importance *relative* de la population dispersée, mais non de son importance *absolue*, c'est-à-dire de son intensité.

Si on voulait compléter le tableau en essayant d'avoir une idée de cette intensité, il suffirait de se reporter au chiffre de la densité éparse.

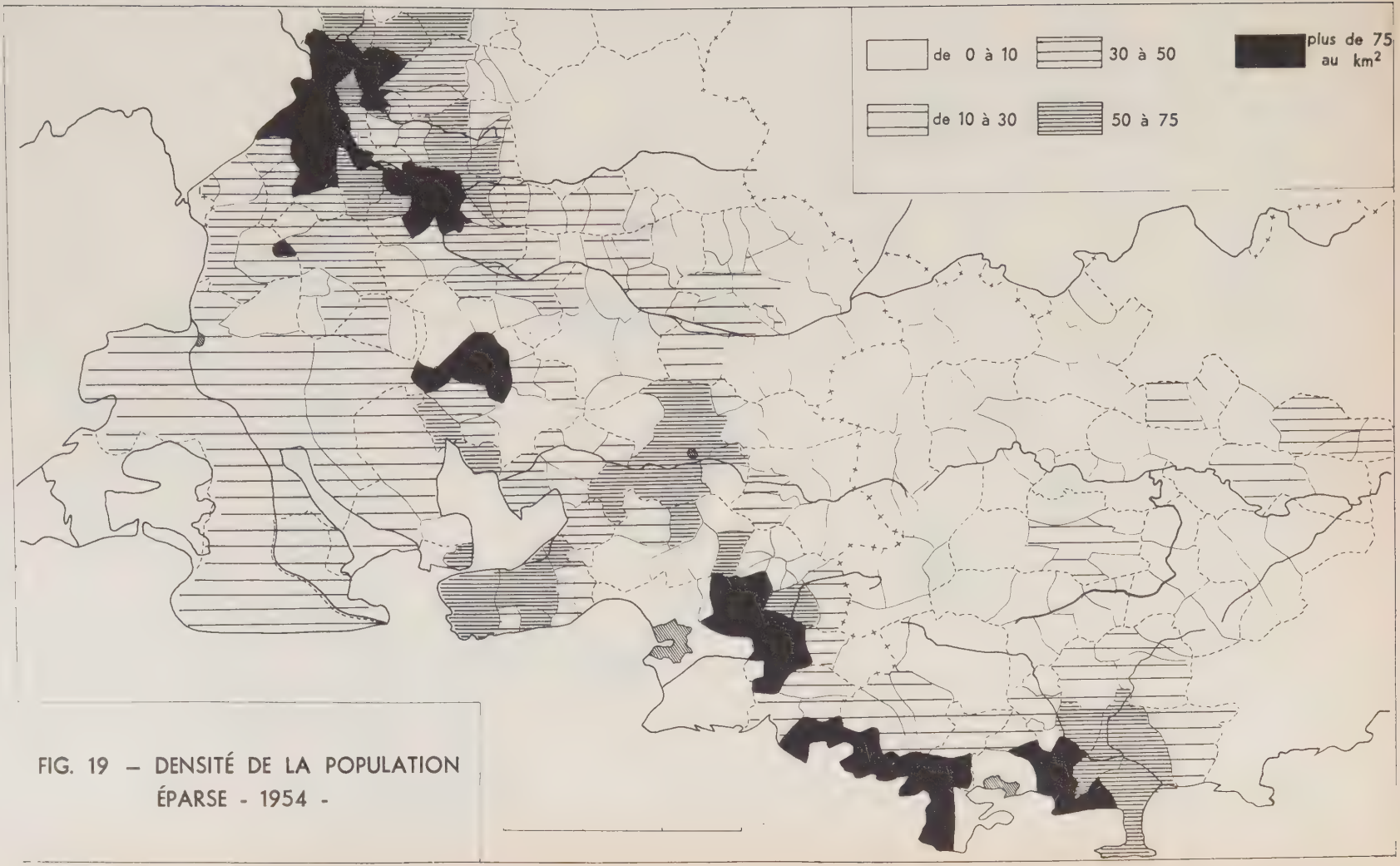

FIG. 19 – DENSITÉ DE LA POPULATION ÉPARSE - 1954 -

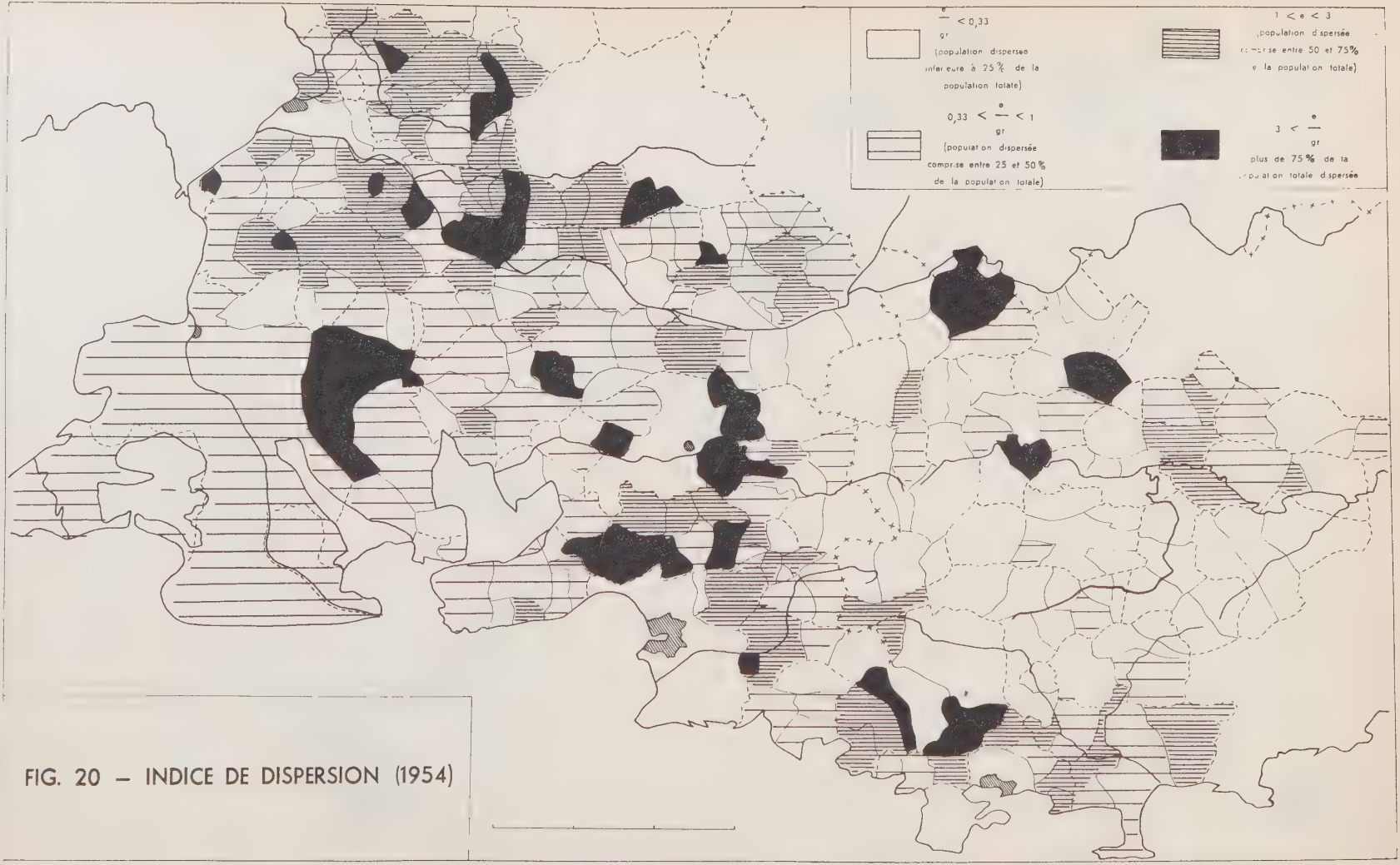

FIG. 20 – INDICE DE DISPERSION (1954)

On s'aperçoit alors qu'à Châteaurenard, la densité éparse est de 120, à Salon de 81 et à Grans de 31 seulement. C'est donc à Châteaurenard que la dispersion paraît avoir les conséquences les plus impressionnantes.

Poussant les recherches plus à fond, on pourrait imaginer d'exprimer sur une même carte à la fois l'intensité relative de la dispersion, calculée en fonction de l'indice $\frac{e}{gr}$ et l'intensité absolue exprimée par la densité éparse.

Le moyen mathématique le plus simple serait de calculer un nouvel indice $I = \frac{e}{gr} \times$ D. ép. Mais cette formule qui, développée, n'est autre que $\frac{e}{gr} \times \frac{e}{S} = \frac{e^2}{gr \times S}$ si elle a un sens arithmétique, n'a plus de signification géographique.

En vérité, nous pensons que, si les faits géographiques ne sont pas simples dans leur essence, et surtout ceux de la géographie humaine, il les faut exprimer le plus simplement possible. En particulier, il faut éviter le détour des formules mathématiques complexes. J'entends par là celles dont on ne voit pas le rapport direct et évident avec la réalité. Il est peut être possible de mettre un fait de peuplement en équation. Mais l'algèbre, si elle offre un procédé commode et rapide de calculs et de comparaisons, constitue par là même un masque redoutable. Partie de la réalité, elle en décolle immédiatement et chemine par des voies abstraites et mécaniques jusqu'au résultat chiffré qu'il faut ensuite par une démarche inverse, rapprocher du réel pour lui conférer un sens. Un chiffre n'est pas un signe, et lorsqu'on ne peut aisément lui redonner cette valeur signifiante qu'il perd si facilement, autant vaut ne pas s'en servir. Du moins en ce qui concerne la géographie.

C'est pourquoi, au lieu de proposer une carte unique, et possible, de la dispersion fondée sur un indice calculé : $\frac{e}{gr} \times$ D. ép., nous préférons combiner, en les superposant, *deux cartes différentes,* celle de *l'indice de dispersion* et celle des *densités éparses* (cartes 19 et 20). Elles nous paraissent, chacune en ce qui la concerne, bien plus vraies que la carte unique issue d'un calcul.

3° *Répartition actuelle de la dispersion et du groupement*

La répartition actuelle de la population rurale agglomérée et dispersée est indiquée dans la carte n° 20. Cette carte représente les valeurs de l'indice de dispersion d'après le recensement de 1954. Une distinction très nette est faite d'abord entre les communes où la population éparse dépasse 50 % de la population totale, et où par conséquent la dispersion l'emporte, et les communes où la population éparse n'atteint pas 50 % de la population totale ($\frac{e}{gr} < 1$) et où c'est au contraire le groupement qui domine.

Dans chacune de ces deux grandes catégories, on a ensuite fait apparaître deux catégories intermédiaires. On obtient ainsi quatre groupes de communes où le pourcentage de la population éparse atteint :

Plus de 75 % ..... $\frac{e}{gr} > 3$

De 75 % à 50 % ..... $1 < \frac{e}{gr} < 3$

De 50 % à 25 % ..... $0{,}33 < \frac{e}{gr} < 1$

Moins de 25 % ..... $\frac{e}{gr} < 0{,}33$

On a naturellement laissé de côté les communes très fortement urbanisées où notre étude perd son sens.

Quels sont les faits qui ressortent de l'examen de cette carte ? D'abord la quantité relativement importante des communes où la population est groupée au chef-lieu. Mais, et c'est probablement la constatation la plus remarquable, les communes où la dispersion l'emporte sur le groupement sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne l'imagine communément. Nous commencerons par étudier ces dernières.

a) *Communes à dispersion dominante*

Elles sont au nombre de 88 sur 257 soit 34 %. Quelques rapides calculs montrent que dans la région étudiée, la population *rurale dispersée* s'élève à plus de 200 000 habitants, alors que la population *rurale agglomérée* n'en compte que 216 000 environ. Si on se souvient que nous comprenons dans cette dernière catégorie les habitants de la plupart des faubourgs ruraux et de certaines petites villes, on aura une idée de l'importance de la dispersion rurale dans ce Midi où l'habitat groupé semble pourtant constituer la tradition la plus solide.

La répartition de ces 88 communes entre les trois départements ou portions de départements étudiés est déjà significative. Sur 59 communes étudiées dans le Vaucluse, il en est 31 où l'habitat dispersé domine, soit 52 %. Sur les 101 communes étudiées des Bouches-du-Rhône, 36 sont dans le même cas, soit 35 %. Enfin sur les 97 communes varoises qui rentrent dans le cadre de notre étude 21 seulement rentrent dans la catégorie étudiée, soit 21 %. Il semble donc à s'en tenir à ces résultats très superfiiciels, que la dispersion aille en diminuant des plaines comtadines vers les collines varoises, du Nord-Ouest vers le Sud-Est. L'examen plus attentif de la carte fait apparaître bien des nuances supplémentaires dans cette vue d'ensemble un peu trop simple.

1° *La dispersion des plaines comtadines.*

C'est là qu'elle paraît la plus importante et la plus étendue. Et si l'on complète la carte de l'indice de dispersion par celle de la densité de la population éparse (carte 19), on s'aperçoit que la densité éparse ne descend presque dans aucune commune de ces plaines au-dessous de 50 au km².

Les communes où la dispersion est la plus grande, c'est-à-dire où l'on trouve à la fois l'indice de dispersion le plus fort et la densité éparse la plus élevée sont les suivantes :

	Indice de dispersion	Densité éparse
Althen-les-Paluds	6,1	132
Rognonas	1,20	115
Cabannes	2,05	112
Monteux	1,09	66
Lagnes	1,78	64

Ce sont là des communes dont la population rurale est à la fois la plus dispersée et la plus dense.

La carte de l'indice de dispersion montre cependant des taches blanches au milieu de ces zones à forte dispersion rurale. La plupart d'entre elles correspondent aux *finages de gros bourgs ruraux*. Pour ceux-ci l'importance relative de l'agglomération, signe de leur fonction locale, masque, dans le calcul de l'indice, l'importance de la population rurale dispersée. La comparaison de la carte de l'indice et de la carte des densités éparses est révélatrice. L'Isle-sur-Sorgues, qui compte 7 381 habitants sur son territoire, en groupe 4 388 au chef-lieu. 2 993 sont épars L'indice $\frac{e}{gr}$ n'est que 0,68, mais la densité éparse monte à 69. Même chose à

Cavaillon où s'opposent les 5 006 habitants épars et les 9 668 groupés (l'indice est assez faible : 0,51, mais la densité éparse atteint 122).

Au sud de la Durance, *Châteaurenard* est le plus bel exemple de ces bourgs environnés d'un pullulement d'exploitations isolées. Les 3 855 habitants dispersés de la commune ne peuvent égaler les 5 208 de l'agglomération. Ainsi l'indice descend à 0,73 mais la densité éparse atteint un des chiffres les plus élevés : 120 au km².

En réalité les communes de cette région où le groupement de la population l'emporte sur la dispersion sont rares. Ce sont d'une part, *au nord de la Durance* celles qui sont alignées sur le petit horst d'urgonien masqué de molasse et recouvert d'alluvions pliocènes qui s'étend à l'est d'Avignon.

Il s'agit de :

Caumont ..... D. ép. = 29 $\frac{e}{gr} = 0{,}45$

Châteauneuf-de-Gadagne ..... D. ép. = 22 $\frac{e}{gr} = 0{,}37$

Comment l'expliquer ? D'abord parce que les territoires de ces communes comprennent une assez forte proportion de sols pauvres : sommet du plateau rocailleux pour Châteauneuf, rocher urgonien pour Caumont, à quoi vient s'ajouter pour cette commune une portion importante des basses iscles caillouteuses de la Durance. Ce qui, sur des finages relativement peu importants, a pesé lourdement dans le calcul statistique. Ajoutons que le raisin de table de Châteauneuf-de-Gadagne, s'il rapporte énormément, exige des propriétés d'une superficie moyenne nettement plus grande que pour la culture des légumes : certaines cultures sont moins peuplantes que d'autres.

Au sud de la Durance, se rencontre une zone de groupement relatif qui ne manque pas d'analogie avec la précédente, c'est celle de Graveson, Maillanne, Eyragues, Boulbon :

Graveson ..... D. ép. = 35 $\frac{e}{gr} = 0{,}76$

Maillane ..... D. ép. = 16 $\frac{e}{gr} = 0{,}26$

Eyragues ..... D. ép. = 39 $\frac{e}{gr} = 0{,}65$

Boulbon ..... D. ép. = 13 $\frac{e}{gr} = 0{,}41.$

Il est intéressant de constater que ces communes, quoique encore situées dans la zone légumière, ont, comme celle de Châteauneuf-de-Gadagne et de Caumont, une portion relativement importante de leur finage dans les régions rocailleuses : ici ce sont le horst de la « Montagnette » et le bloc basculé de la « petite Crau ».

Notons, enfin, que Maillane est une des communes de cette région où les superficies cultivées en céréales sont restées pendant longtemps importantes et où la propriété moyenne tient plus de place qu'ailleurs, et nous aurons retrouvé, comme au nord de la Durance, la double explication de ces anomalies cartographiques : la disposition du finage par rapport au relief, d'une part, et le système de cultures d'autre part.

Il reste que le groupe des communes comtadines constitue *la tache la plus importante de la population dispersée* de toutes les régions étudiées dans notre travail. La dispersion y est à la fois la plus étendue dans l'espace, et la plus importante par l'ensemble des populations qu'elle affecte. La densité éparse, généralement comprise entre 50 et 120, peut monter jusqu'à des valeurs considérables. Ces seuls chiffres suffiraient à prouver qu'il s'agit là d'une zone agricole riche, où domine la petite exploitation. Seule celle-ci peut, dans le monde rural, assurer une

telle prospérité. C'est en effet l'impression d'aisance, liée à celle d'abondance, et d'intense activité humaine que donnent ces régions, d'ailleurs toutes entières consacrées à des activités rurales qui y règnent pour ainsi dire sans partage. Çà et là un ou plusieurs gros bourgs, dont la présence fait baisser l'indice de dispersion et se traduit sur la carte par une tache plus blanche, structurent, concentrent et répartissent les activités agricoles autour d'eux. A ce type spécifique si caractéristique, on peut aisément rattacher des régions moins étendues, mais qui conservent des caractères analogues : l'oasis de Salon, l'îlot de la Fare, la zone fruitière de Solliès-Pont.

Il faut cependant signaler dès maintenant que cette *homogénéité dans la dispersion est relativement récente.* Si on remonte d'un siècle en arrière, on est surpris de constater que vers 1860, diverses communes comtadines connaissent une dispersion encore plus accentuée qu'aujourd'hui, tandis que d'autres apparemment placées dans des conditions analogues, groupent l'essentiel de leur population dans un village.

On a rassemblé dans le tableau ci-dessous les renseignements statistiques qui concernent les communees les plus significatives.

Communes	1860		1954	
	Indice de dispersion	D. éparse	Indice de dispersion	D. éparse
Communes à population groupée en 1860 et dispersée en 1954				
Cabannes	0,70	30	2,05	112
Saint-Rémy	0,77	29	1,06	40
Communes qui restent groupées, mais dont la dispersion a diminué depuis 1860				
Althen-les-Paluds	21,2	152	6,1	132
Châteaurenard	1,38	92	0,73	120
Cheval-Blanc	53	33	15,4	30

2° *La dispersion en Crau et en Camargue.*

Dans ces régions, la tache noire de la commune de Saint-Martin-de-Crau attire immédiatement l'attention. La dispersion y est importante en proportion et en quantité : $\frac{e}{gr}$ atteint 3,32, et la population éparse 2 162 habitants. Par contre la D. éparse est faible : 10 seulement au km², sur un territoire il est vrai fort étendu : plus de 20 000 ha. C'est pourquoi il ne faut pas se fier au seul indice de dispersion pour évaluer l'importance de la population éparse. La commune d'Arles compte 13 667 habitants dispersés sur 70 000 ha, et la D. éparse est plus forte qu'à Saint-Martin-de-Crau, puisqu'elle est de 19 au km². Sur le reste de la vaste plaine de Crau, le peuplement connaît une densité analogue : dans la commune d'Istres, elle est de 21, et dans celle de Fos, de 10. Elle ne décroît que dans l'extrême Sud de ces vastes plaines basses : dans la commune des Saintes-Maries, elle ne dépasse pas 2.

La Camargue et la Crau, *stricto sensu,* constituent donc des régions de peuplement dispersé. Mais l'importance relative des petites villes bordières et l'étendue démesurée des finages communaux ne permet pas de faire apparaître le phénomène dans le calcul de l'indice. La ville d'Arles, avec ses 23 000 habitants, et celle d'Istres avec ses 4 900 pèsent lourd dans la balance des pourcentages et les limites administratives tronçonnent avec quelque malice la continuité des réalités géographiques. La carte de la densité éparse rétablit quelque peu la vérité : l'extension d'un

peuplement dispersé lié à la culture extensive dans des zones dont certaines tout récemment conquises sont encore fort peu peuplées.

La densité éparse reste faible; le peuplement assuré essentiellement par de grands domaines isolés, se répartit assez régulièrement sur l'ensemble de la région. On peut cependant y distinguer des périphéries à peuplement plus ancien et plus serré, et des zones pionnières, centrales et méridionales où l'occupation humaine est plus espacée. Ce *gradient démographique* est le signe de l'occupation relativement récente de ces grandes étendues, où s'avance une lente, mais réelle vague de colonisation.

3° *La dispersion du bassin d'Aix.*

L'étendue de la commune aixoise et l'importance de la cité du Roi René (39 000 habitants groupés), masquent, pour les mêmes raisons qu'en Crau et en Camargue, la réalité des faits : à ne considérer que l'indice de dispersion, le vaste finage aixois présenterait un peuplement groupé ($\frac{e}{gr} = 0{,}24$) entouré d'une ceinture de communes, où la dispersion serait importante (Saint-Marc : $\frac{e}{gr} = 29$; Venelles : 6,27; Le Tholonet : 7,26; Ventabren : 3,80; Bouc-Bel-Air : 1,77, etc.).

Comme en Crau, l'examen de la carte de la densité éparse rétablit l'équilibre : c'est dans la commune d'Aix que la densité éparse est la plus forte : 51 au km². Au Tholonet, elle atteint encore 49, et à Bouc-Bel-Air 48 — chiffres relativement élevés et situation relativement ancienne : en 1840, la densité éparse à Aix était déjà de 40 au km², de 36 à Bouc-Bel-Air, au Tholonet de 42. A mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération aixoise, le peuplement rural se desserre. A Venelles, la densité éparse descend à 22, à Cabriès, elle est de 20, de 14 au Puy, de 12 à Ventabren, qui ont encore dans leur finage d'importants espaces cultivables. Elle descend à 8 à Saint-Marc, à 7 à Châteauneuf-le-Rouge, où les garrigues et les rocailles couvrent une étendue importante.

Le bassin aixois constitue donc bien le noyau d'une zone de dispersion. Le semis des exploitations agricoles s'y ordonne selon une influence urbaine ancienne qui décroit avec la distance mais également avec la qualité des terroirs. Nous verrons par la suite qu'il s'agit là *d'une des régions à bastides* les mieux caractérisées.

4° *La dispersion dans la bordure littorale urbanisée.*

De Marseille à Hyères, en passant par Aubagne, La Ciotat, le Beausset et Toulon, s'allonge une bande irrégulière où la dispersion atteint des valeurs importantes. Tout n'y intéresse pas notre étude. On y compte des communes à dominante industrielle, comme Septèmes, La Destrousse, La Bouilladisse. D'autres sont caractérisées par un peuplement de grande banlieue, telle Allauch, aux abords de Marseille, ou Le Pradet et La Garde aux environs de Toulon.

Mais à côté de ces peuplement de type urbain, il en est d'autres, où la dispersion banlieusarde et la dispersion agricole des contrées légumières et fruitières interfèrent.

En remontant la vallée de l'Huveaune, la commune d'Aubagne oppose le groupement urbain (8 345 habitants) qui a succédé à l'ancien village, et la population de maraichers, légumiers, primeuristes, qui occupe le bassin d'Aubagne presque tout entier. 8 443 habitants s'y dispersent, et la densité éparse atteint 153 au km², chiffre plus élevé ici qu'à Châteaurenard (120) ou à Cavaillon (122). Il est bien évident qu'à cette population de cultivateurs se mélange dans une proportion difficile à préciser un nombre assez important de banlieusards marseillais. Il n'empêche qu'on y recense 460 exploitations agricoles, ce qui est considérable. *Ce mélange de citadins et d'agriculteurs spécialisés est un des traits originaux du Bassin d'Aubagne.*

Près de Toulon, à l'orée de la Dépression Permienne qui joue ici le rôle d'exutoire naturel que remplissait la vallée de l'Huveaune pour Marseille, on retrouve des faits analogues : à la Crau ($\frac{e}{gr} = 1$; D. ép. = 53), à Solliès-Pont ($\frac{e}{gr} = 0{,}44$; D. ép. = 56), une grosse agglomération d'allure urbaine se double d'une dispersion de petites fermes étalées dans leurs prairies irriguées et leurs vergers de cerisiers et de figuiers.

Entre les deux groupes urbains de Toulon et de Marseille, s'organise et se développe encore un autre type de peuplement dispersé : celui *des rivieras,* où les villas de plaisance s'éparpillent du sommet des coteaux jusqu'à la mer. L'indice de dispersion peut y être élevé :

	1954		1884	
	Indice de dispersion	D. éparse	Indice de dispersion	D. éparse
Carqueiranne	0,91	88	non créé	—
Six-Fours	4,05	195	6,80	72
Sanary	0,56	106	0,64	43
Ollioules	0,96	141	0,59	64
Bandol	0,40	125	0,26	48
Saint-Cyr	1,46	73	3,50	59

La densité éparse atteint des valeurs importantes, qui dépassent souvent celles des régions légumières typiques que nous avons déjà rencontrées, et qui paraissent maximales. C'est le signe que cette dispersion n'est pas due uniquement au pullulement des exploitations agricoles.

Pourtant le nombre de celles-ci est partout très élevé : Carqueiranne : 240; Ollioules : 400; Sanary : 230. A Six-Fours, qui paraît à première vue n'être pas autre chose qu'un faubourg toulonnais, on en compte 350 !

Ce qui pourrait passer à des observateurs non avertis pour une banlieue maraîchère liée à la grande ville, et par conséquent d'origine récente, est en réalité *le reste, bien vivant, d'une ancienne activité rurale.* Celle-ci existait dès le milieu du XIX[e] siècle, à une époque où Toulon quoique important, ne connaissait ni sa population, ni son extension actuelle. Le tableau des indices de dispersion et des densités éparses en 1884 est probant à cet égard. On y voit que les densités éparses, à une époque où la riviéra niçoise commençait à peine sa carrière, et où la côte varoise était inconnue des estivants, étaient déjà importantes.

Comme dans le Comtat, la dispersion de certaines communes était plus grande encore en 1881 qu'aujourd'hui, puisque l'indice de Six-Fours a passé de 6,80 à 4,05 et celui de Saint-Cyr de 3,50 à 1,46. Par contre à Ollioules, la dispersion s'accentue avec le temps et l'indice monte de 0,59 à 0,96.

Proche de la côte, la petite région *du Bassin du Beausset* présente des formes de dispersion aussi accentuées et au moins aussi anciennes.

	1954		1881	
	Indice de dispersion	D. éparse	Indice de dispersion	D. éparse
La Cadière	1,06	21	1,41	27
Le Castelet	3,36	21	2,56	22

Elles sont liées non plus aux cultures légumières ou florales, mais à celles très traditionnelles, du vignoble de qualité destiné à l'exploitation.

Ces constatations suffisent à prouver que la *dispersion rurale n'est pas ici un fait récent,* dû soit à l'extension d'un groupement urbain qui aurait fait naître et se déplacer lentement vers sa périphérie une ceinture maraîchère, soit à un peuplement de résidence balnéaire ou touristique; il s'agit d'un *phénomène ancien,* caractéristique de vieilles structures agraires et sociales, dont les traces vivantes et tenaces se perpétuent jusqu'à nos jours, à peine oblitérées par la progression de nouveaux types de vie et d'occupation du sol.

5° *La dispersion squelettique des régions accidentées.*

En dehors de ces régions bien caractérisées, la carte de la dispersion montre l'existence de communes irrégulièrement réparties à travers la Provence intérieure. Elles se caractérisent toutes par leur indice de dispersion élevé, mais aussi par la faible densité de leur population, ainsi que par le petit nombre des exploitations rurales qu'elles recèlent.

En bordure de la plaine comtadine, voici Vénasque ($\frac{e}{gr} = 2{,}1$; D. éparse = 6). Dans le Lubéron, Sivergues ($\frac{e}{gr} = 4{,}33$; D. éparse = 1); Buoux ($\frac{e}{gr} = 2{,}7$; D. éparse = 2).

A l'est du Pays d'Aigues, Mirabeau ($\frac{e}{gr} = 1{,}31$; D. éparse = 5); Grambois ($\frac{e}{gr} = 1{,}21$; D. éparse = 7).

Dans les plateaux du nord, voici Saint-Julien-le-Montagnier ($\frac{e}{gr} = 3{,}04$; D. éparse = 4); Fox-Amphoux ($\frac{e}{gr} = 11{,}5$; D. éparse = 6); Artigues, Villecroze, Entrecasteaux. Mais on en rencontre également dans les collines du centre (Le Thoronet ($\frac{e}{gr} = 1{,}48$; D. éparse = 9), comme dans les montagnes du sud : Plan d'Aups ($\frac{e}{gr} = 1{,}83$; D. éparse = 4).

Certaines de ces communes sont caractérisées par un peuplement en hameaux, telle Châteauvert, ou Fox-Amphoux. Mais ailleurs et dans des conditions analogues, c'est la dispersion la plus totale qui l'emporte. Le chef-lieu n'est le plus souvent qu'un hameau ou qu'un groupe de maisons analogue aux écarts. Il n'existe plus dans la commune de zone de rassemblement social. Les hommes, rares, se répartissent en îlots, utilisant au mieux un relief qui cloisonne. Ce type de dispersion se rencontre dans la plupart des régions accidentées, où il s'accompagne d'une économie en perte de vitesse. Il coïncide presque toujours avec une dépopulation caractérisée, sans toutefois qu'il faille estimer sous-peuplées les communes qui en sont le siège. Ses effectifs squelettiques sont le signe de l'existence d'un milieu géographique particulièrement défavorable. De sorte qu'au lieu d'exprimer, comme dans les autres types étudiés jusqu'ici, la richesse d'une région où l'économie rurale intensive est complexe et vivante, cette dispersion ne traduit que *l'appauvrissement de communes anémiées.*

b) *Communes à groupement dominant*

Nous comprenons dans cette catégorie toutes les communes où la population groupée dépasse 50 % de la population totale ($\frac{e}{gr} \leqslant 1$). Elles sont au nombre de

169 sur 257 étudiées, soit 66 %. A l'inverse des communes à population dispersée elles dominent à l'est, le Var en compte à lui seul 76 sur 97, les Bouches-du-Rhône 65 sur 101, le Vaucluse 28 sur 59. Leur répartition est dans l'ensemble beaucoup plus simple que celles des communes à population dispersée (voir fig. 20).

Un premier bloc très important est constitué par les communes varoises. On y trouve une cinquantaine de communes où l'indice de dispersion descend à moins de 0,33, c'est-à-dire qu'elles comptent toutes au moins 75 % *de population groupée.* Cet ensemble est assez impressionnant. Interrompu seulement par quelques taches isolées de dispersion, le bloc compact englobe la Dépression Permienne et les montagnes varoises méridionales. Il ne s'arrête au sud qu'aux abords de Toulon et de la côte. A l'ouest, ce bloc groupé varois ne s'arrête qu'aux abords de la région d'Aix-en-Provence. Il se prolonge en effet dans le bassin d'Aix par les communes de Trets, Peynier, Fuveau, Puyloubier, Rousset, ainsi qu'au nord de la Sainte-Victoire, par Jouques, Vauvenargues, Peyrolles et Meyrargues. Il pousse enfin une pointe vers le sud-ouest, par delà la Sainte-Baume, vers Cuges et Roquefort.

Son existence et son étendue ne laissent pas de poser de sérieux problèmes : certaines de ces communes où le groupement impose sa loi à la grande majorité de la population, sont installées en pays montagneux, parfois presque montagnard, et ce sont les plus peuplées. Mais d'autres, plus à l'aise, s'étalent dans les bassins varois, comme Saint-Maximin, Carcès, Le Val. D'autres encore, comme Gonfaron, Pignans, Carnoules, ont leur finage à cheval sur la Dépression Permienne. Quelques-unes touchent la Durance, et étalent de riches cultures sur les alluvions du lit majeur, protégées par les digues. C'est le cas de Peyrolles, de Pertuis, de Cadenet. Maillanne enfin s'isole, seule de son espèce, au cœur de la zone maraîchère de la Basse Durance. On ne voit pas dans le cas de ces communes comment expliquer ce qui paraît être une contradiction géographique.

Plus à l'Ouest, au delà du bloc aixois et marseillais de population dispersée, que nous avons analysé plus haut, s'étale une région où le groupement l'emporte sur la dispersion. Mais cette zone de peuplement groupé n'a pas l'homogénéité du bloc varois, et surtout le groupement de la population y est beaucoup moins accentué. On rencontre encore çà et là quelques communes où la population est groupée dans la proportion d'au moins 75 % : Saint-Cannat, Aureille, Pelissanne, Alleins, Fontvieille. Mais ces communes sont isolées les unes des autres. Le type le plus répandu est celui où le taux de groupement oscille entre 75 % et 50 %, c'est-à-dire que le peuplement dispersé n'est plus négligeable comme il l'était dans le Var. Ce type de « *peuplement mixte à groupement dominant* » est le plus répandu dans la région de plateaux et collines qui s'étend à l'ouest du bassin d'Aix jusqu'au Rhône. Il domine également dans le Pays d'Aigues, au sud du Lubéron où, sur 22 communes, 6 seulement ont un peuplement dispersé à plus de 50 %. Enfin, dans la région comtadine même, on s'en souvient, le peuplement groupé n'est pas exclu.

Dans toute cette Provence occidentale, s'associent dans des proportions variables deux types de peuplement en principe opposés l'un à l'autre, mais qui restent l'un et l'autre bien vivants : le village tassé sur lui-même, entouré souvent de jardins et de vergers, les mas et les bastides éparses dans la campagne.

Le contraste de ces deux paysages humains et juxtaposés constitue l'originalité de ces sociétés rurales. Elles pratiquent généralement des activités agricoles relativement traditionnelles, et s'accompagnent de densités éparses variables selon le type de groupement, mais qui oscille entre 20 et 50.

*
* *

Nous avons effectué, à l'aide des seuls éléments statistiques, l'analyse détaillée des cartes qui expriment la dispersion et le groupement de la population rurale en Basse Provence. Chemin faisant, nous avons effleuré maints problèmes auxquels nous n'avons fourni qu'une explication sommaire, et parfois pas d'explication du tout.

Encore une fois, *l'Ouest et l'Est provençal paraissent bien s'opposer.* Mais ce serait une lourde erreur que de voir dans ce contraste la seule différence entre une région centrale figée dans une économie à formes rurales traditionnelles, et une périphérie animée récemment par des techniques, des courants commerciaux et démographiques, modernisée par une sorte de colonisation individuelle. Si on s'en tenait à cette seule hypothèse, comment expliquer, dans les régions accidentées de l'est, la juxtaposition des formes de dispersion les plus accentuées, et des types de groupement les plus caractérisés ? Comment rendre compte, à l'ouest, de la présence de peuplements groupés au milieu de l'éparpillement comtadin ?

Les quelques séries statistiques que nous avons produites montrent que *sous des apparences homogènes, la répartition actuelle des hommes dans les campagnes masque des évolutions bien différentes.* Si la dispersion récente du type Cabannes paraît bien liée au développement des cultures maraîchères, par contre celle de Châteaurenard est antérieure à cette révolution agricole, comme celles de beaucoup de communes vauclusiennes. Il est des banlieues maraîchères qui sont de formation récente. D'autres se superposent, sans les effacer, à des activités agricoles fort anciennes. La dispersion du bassin d'Aix est sans doute le résultat d'une influence urbaine prolongée. Mais que dire de celle du Bassin du Beausset, à l'écart de Toulon comme de Marseille ? Enfin quelle explication fournir des dispersions profondes de la Crau et de la Camargue, apparemment identiques, mais l'une déjà stabilisée, tandis que l'autre reste conquérante ?

L'étude statistique et l'examen attentif des phénomènes contemporains sont donc insuffisants à élucider un certain nombre de faits géographiques. Si on veut essayer de résoudre ces énigmes passionnantes, il faut abandonner les perspectives qui étaient les nôtres jusqu'à présent, tenter de nouveaux éclairages, faire appel à d'autres méthodes, rechercher d'autres documents. Après ce tour d'horizon et ces inventaires géographiques, un *retour à l'histoire* s'impose.

II

LES GRANDES ÉTAPES DU PEUPLEMENT RURAL A TRAVERS L'HISTOIRE

A) Le peuplement préhistorique : les oppida ligures

Les établissements des premiers hommes en Basse Provence sont très mal connus. Pendant fort longtemps, les érudits provençaux se sont intéressés surtout à la période romaine et gallo-romaine. Il est vrai qu'à cet égard, la Provence offrait un terrain de recherches remarquablement abondant, mais dont la richesse même tendait à détourner les chercheurs des entreprises systématiques concernant les époques antérieures. C'est probablement pourquoi malgré les récentes impulsions de spécialistes remarquables et passionnés (1) la préhistoire provençale est encore pleine de lacunes, d'obscurités et de contradictions.

Les vestiges paléolithiques, jusqu'à présent, sont extrêmement rares. Il n'en faut pas conclure qu'à cette période, la Basse Provence était déserte. Ce qu'on sait de la succession des climats quaternaires incite bien au contraire à penser que dans ces contrées méridionales, sur ces rivages au climat adouci par la présence marine, dans ces collines truffées de grottes et d'abris sous roche de toute dimension, les hommes ont dû trouver des conditions de vie plus favorables que dans les toundras de la France centrale et septentrionale. Il faut cependant attendre des hasards heureux pour vérifier ces hypothèses. Les impulsions actuellement données font penser que ces hasards doivent bientôt se multiplier. On pourrait, sans doute, en utilisant les données actuelles, tenter de dresser une carte de la répartition des activités humaines aux époques lointaines de la préhistoire. Cette tentative ne ferait probablement, vu la pénurie de documents, qu'aiguiller vers des hypothèses fallacieuses.

Par contre l'époque ligure est infiniment plus riche en faits précis. L'étiquette « ligure » a été et est encore contestée. Elle désigne, grosso modo, les populations qui vivaient entre le VI^e^ siècle et le II^e^ siècle avant J.-C. dans la Basse Provence, la région niçoise et la Ligurie actuelle. Mais on discute les liaisons linguistiques, ethnographiques, culturelles qui pourraient exister entre ces groupes humains méridionaux et ceux de la Gaule et de l'Italie du Nord. On les discute parce qu'on les connaît mal. Aussi, certains spécialistes préfèrent-ils parler de « celto-ligures ». D'autres, plus vagues encore, parce que plus prudents, de « substrat pré-indo-européen ». Quoi qu'il en soit des origines de ces hommes, nous connaissons leurs oppida. Tous n'ont pas été systématiquement fouillés, mais leur emplacement est reconnu, souvent depuis longtemps, leur date d'occupation approximative déterminée. Les plus importants ont été explorés méthodiquement, sinon complètement, et les fouilles effectuées nous permettent au moins de poser quelques problèmes géographiques.

L'oppidum ligure se présente généralement sous l'aspect, très classique, de l'éperon barré. Il est aménagé pour la défense, soit par la construction d'un ou

(1) Parmi lesquels il faut citer MM. Benoit, Escalon de Fonton et Rolland. P. Grimaud a dressé les cartes des oppida du Var (*Ann. Soc. Sc. Nat. Toulon*, 1960 et 1961).

plusieurs remparts (Entremont, Cornillon-Confoux (B.-du-R.), soit par le creusement d'un fossé (Vénasque (Vaucluse)). Mais il peut également utiliser un piton isolé (Pain de Munition - Roquepertuse), ou un bord abrupt de plateau (Sousquières). De toute façon, à l'aube de l'histoire provençale, nous constatons que les premières populations importantes qui nous soient connues, utilisaient *l'habitat perché.*

Elles devaient donc se heurter aux problèmes habituels que pose l'habitat perché partout où il se rencontre : Kabylie, Aurès, Sicile, Liban, Italie du Sud, etc... *Problème de l'accès* d'abord, qui pouvait s'effectuer dans le cas de l'éperon barré, par le plateau supérieur. Encore qu'à Entremont, par exemple, le rempart qui barrait l'éperon ait été aveugle : la large route pavée qui menait à l'entrée serpentait le long d'un des flancs de l'oppidum (2). Lorsqu'ils s'installaient sur un piton ou sur une colline isolée, les occupants étaient sans doute obligés de tailler dans la pente un sentier en lacets, ou même parfois, de place en place, de creuser le roc pour y sculpter de véritables marches d'escalier.

Le problème du *ravitaillement en eau* était moins facile à résoudre. Aucun de ces oppida ne possède de puits. Les sources les plus proches sont toujours en contre-bas, comme à Saint-Blaise (3), souvent à quelque distance, comme à Entremont, donc difficilement accessibles en cas de siège. Il fallait donc se résoudre à emmagasiner de l'eau d'une façon ou d'une autre. C'était sans doute, une des utilisations majeures de ces énormes jarres pansues en poterie indigène, dont on retrouve si fréquemment les tessons granuleux, ou même, comme à Entremont, le fond aplati encore en place, à demi enterré dans le sol de la pièce qui constituait une sorte de réserve. Les études d'Octobon à l'oppidum d'Eze (4) (Alpes-Maritimes) ont même montré que certaines « cases » taillées dans le rocher étaient utilisées comme *citernes,* et même, selon des hypothèses ingénieuses, mais vraisemblables, qu'un système de gouttières et de canalisations guidait vers ces citernes rocheuses, ou vers des récipients collecteurs enterrés dans le sol aux endroits voulus, les eaux pluviales recueillies sur les toits.

La question est de savoir qui utilisait ces eaux, et si elles suffisaient aux habitants de l'oppidum. Or, nous ignorons de quels éléments cette population était composée. *L'oppidum constituait-il un habitat permanent* où vivait de façon habituelle toute la population du terroir ? Ou bien n'était-il qu'un habitat temporaire, utilisé comme les châteaux-forts médiévaux, comme refuge en période d'hostilité ? Les oppida étaient-ils des villages perchés, ou des forteresses ? Pour répondre à cette question, il faudrait que des fouilles fussent effectuées, qui permettent de retrouver à l'intérieur ou à l'extérieur de l'oppidum, les traces des habitations (permanentes ?) des agriculteurs ligures. Or, elles n'ont jamais été effectuées avec l'ampleur et la minutie nécessaires.

A Entremont, où dix années de patients travaux ont permis de dégager une partie des 4 ha du plateau et de faire assez de sondages pour qu'on ait une idée sommaire du reste de l'oppidum, on voit surgir de terre, plaquée sur le rocher vierge, une ville de pierre sèche, aux rues quadrangulaires; les chariots y circulaient, attestés par les ornières creusées dans le roc et les bornes de pierre protectrices placées à l'angle des maisons des carrefours. Mais les mêmes fouilles prouvent pertinemment qu'Entremont fut une cité originale, de fondation récente, et qu'elle constituait probablement un centre de négoce et d'entrepôt, organe de liaison commerciale entre les marchands massaliotes et les tribus celtiques de l'intérieur. On peut difficilement s'appuyer sur cet exemple singulier pour en tirer des conclusions générales. Et même en ce site historique privilégié, les mêmes questions fondamentales se posent, sans appeler de réponses précises. Où se trouvaient les champs cultivés par les indigènes ? Où habitaient ceux qui les travaillaient ? Etaient-ils nombreux ? Quelle était leur condition sociale ? On ne peut qu'accumuler les hypothèses les plus diverses, que les textes trop brefs de

(2) F. Benoit, Entremont, 1 vol. *La Pensée universitaire,* Aix, 1957.
(3) Rolland, Saint-Blaise. *Gallia.*
(4) Octobon, Le camp du Mont Bastide à Eze. *Provence historique,* janvier-mars 1955, p. 3.

Strabon et de Diodore de Sicile (5) ne permettent pas de discuter. Au moins faut-il exposer les conceptions les plus opposées.

Saglietto (6), étudiant les restes de l'oppidum ligure du Mas sur la hauteur du Petit Cerveau, qui domine Toulon, décrit, étagées sur les pentes sud-est de la montagne, et en dehors de l'enceinte fortifiée, des cabanes en pierre sèches, construites sur un terrain artificiel, fait de terres rapportées et soutenues par des murailles. Les fouilles ont ramené des poteries très diverses, qui remontent jusqu'au VI^e siècle avant J.-C. Si on accepte ce témoignage, on serait tenté de penser que les hommes se sont installés à proximité immédiate de l'oppidum, sur l'une des pentes les mieux exposées, en groupe compact.

Le Commandant Octobon va plus loin (7). De l'étude attentive du plan et des fouilles de l'oppidum d'Eze, il conclut que l'oppidum lui même paraît avoir été couvert presque entièrement de cases mitoyennes. Creusées à demi dans le roc, utilisant les aspérités et les dénivellations de celui-ci, elles se seraient juxtaposées en se dominant les unes les autres, rappelant ainsi la disposition de certains villages kabyles, ou même de quelques villages perchés de Provence. La forteresse elle-même aurait donc ici été occupée en permanence par les habitants qui, visiblement, n'y menaient pas une vie uniquement militaire.

Mais De Gérin-Ricard (8), bon connaisseur pourtant de l'antiquité et de la préhistoire provençale, ne conclut pas dans ce sens. Après étude approfondie de la question, il pense que les oppida de la vallée de l'Arc constituaient « des lieux de refuge, et non d'habitat ». Il les imagine un peu comme « les gourbis ou les camps de romanichels » avec le même entassement pittoresque et misérable d'installations hâtives, où le bétail rassemblé à la hâte, se mêle aux enfants, et aux provisions entassées. Brochant sur le tout, De Gérin Richard essaie en se fondant sur un calcul très approximatif d'évaluer la population totale possible de ces oppida. Mesurant leur superficie totale, et supposant occupée une surface minimale de 10 m^2 par individu, l'auteur parvient au chiffre de 22 300 habitants. Si on sait qu'à l'époque où il écrit, la vallée de l'Arc toute entière compte environ 55 000 âmes, et la seule ville d'Aix, 29 000, on en conclut, avec l'auteur, que le peuplement ligure était à peu près de chose près aussi important que celui du début du XX^e siècle.

Même si on abandonne ces calculs aventurés et si on ne retient que l'hypothèse de l'oppidum-refuge, utilisé comme habitat particulièrement temporaire, *où faudra-t-il donc chercher les demeures des paysans ligures,* dont nous savons par Diodore (9), qu'ils essartaient les forêts et qu'ils épierraient leurs champs ? Il faudrait plus d'une trouvaille analogue à celles de Saglietto et d'Octobon pour nous éclairer sur ce point.

B) La dispersion des villas gallo-romaines

L'histoire est également muette sur la transformation certainement profonde qui s'effectua aux II^e et I^er siècles avant J.-C., et qui résulta de la conquête romaine. Que devient la population ligure ? Comment les vainqueurs répartirent-ils le territoire conquis ? Y eut-il de nouveaux défrichements, ou bien se contenta-t-on de mettre en valeur, à l'aide de méthodes plus efficaces les terres déjà travaillées ? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons pas encore donner de réponses : les formes de transition sociale et agraire nous échappent.

Les seuls renseignements dont nous disposons, cette fois en beaucoup plus grand nombre que pour la période précédente, nous sont fournis par les innombrables restes des villas romaines et surtout gallo-romaines dont le pays se couvrit

(5) Strabon, Géographie, IV, 7. Diodore de Sicile, Livre IV, chap. 20; Livre V, chap. 39.
(6) Saglietto, Le Mas, oppidum ligure du V^e au I^er siècle avant J.-C. *Institut hist. Provence,* Congrès de Toulon, 1928, p. 268.
(7) Octobon, op. cit.
(8) de Géron-Ricard et Arnaud d'Agnel, Les antiquités de la vallée de l'Arc en Provence, Aix, 1907, 354 p.
(9) Diodore, op. cit.

entre le Ier et le IVe siècles. Les oppida sont en effet abandonnés. Quelques uns dans lesquels on a retrouvé des fragments de poteries et de monnaies romaines, ont servi encore de postes de guet. Mais la plupart des autres ont été complèteement délaissés.

Commnt expliquer cette *révolution de l'habitat rural,* à laquelle a probablement correspondu une révolution des structures agraires ? Faut-il supposer, comme tout nous le fait croire à Entremont, la systématique volonté des vainqueurs d'opposer à la capitale politique et religieuse des ligures, la nouvelle cité du consul victorieux, Aquœ Sextiæ, le futur Aix-en-Provence, à quelques kilomètres de là, et d'abandonner l'une, dévastée par la guerre, à la lente dégradation du temps, tandis que l'autre prospérait déjà sous l'impulsion méthodique des nouveaux venus ? Faut-il croire que la pacification romaine, toute relative d'ailleurs, rendait désormais inutile la construction et l'entretien des refuges fortifiés ? Ou faut-il penser, en se haussant vers une perspective plus générale, que la résidence dans l'oppidum ou ses environs heurtait si fort les mœurs latines, les traditions architecturales, la mentalité des colons romains, qu'il était difficile, sinon impossible à ces derniers d'y succéder aux anciens possesseurs de la contrée ? Songeons à la facilité avec laquelle nous avons transplanté, souvent telles quelles, nos techniques, nos coutumes sociales et domestiques, notre habitat, dans les contrées coloniales, à cette aisance si naturelle qui emplit le conquérant, surtout quand il se sent ou croit représenter une civilisation supérieure et qu'il s'implante en masses compactes dans un pays vaincu. Que les romains aient dédaigné de réoccuper les oppida, il n'y a rien dans ce comportement que de parfaitement normal. Ils se sont installés dans ce pays qui ressemblait au leur comme ils en avaient l'habitude, c'est-à-dire en construisant çà et là leurs cités à plan quadrangulaire, et en éparpillant dans les campagnes le semis de leurs « villas ».

C'est bien en effet en *ordre dispersé* que s'effectue l'occupation des campagnes. Le fait est bien connu de tous les historiens et de tous les archéologues. Nous n'insisterons pas sur l'abondance des établissements gallo-romains en Provence. Chaque jour, un coup de pioche, un labour, un défonçage, la reconstruction d'une murette, le creusement des fondations d'une construction rurale, mettent à jour les vestiges abondants des fermes romaines. Et les amateurs de curiosités, comme les pédagogues férus de méthodes actives, connaissent des champs entiers truffés de débris reconnaissables, que la moindre averse met au jour, et que la Forma orbis romani (10) a peine à signaler tant ils sont nombreux.

Ces exploitations rurales occupaient la plupart du temps un *site bien défini,* celui même que recommandaient les agronomes romains (11) ; un flanc de coteau, ou une pente légère, abritée des vents dominants, exposée aux premiers rayons du soleil, à proximité d'un point d'eau. On y pouvait aisément associer les ressources de terroirs variés, bois exploités ou pâturés des abrupts et des plateaux, cultures des terres légères et fertiles des pentes, zones plus ou moins étendues de fonds humides qui pouvaient être utilisés comme pâturages d'été. Nous retrouvons ici, placés côte à côte, le saltus et l'ager que les anciens utilisaient conjointement.

Il faut avouer cependant, que si si ces données peuvent en général être tenues pour valables, elles sont parfois bien loin de correspondre à la réalité. A côté de villas comme celle de Saint-Marc la Morée (B.-du-R.), jamais fouillée, mais bien visible le long de la nationale 7 (v. fig. 21), des sites de Saint-Jean-de-Garguier, de Mascapeu, près de Tourves (Var), en voie de dégagement (12), de celles signalées par Marc Mielly (13) le long des collines qui bordent la dépression de Noves, et dont le site correspond bien à celui que préconisaient les techniciens latins, il en est d'autres qui constituent des types aberrants (14). Celle de Sousquières(15) près

(10) F. Benoit, « Forma orbis romani », partie occidentale des Bouches-du-Rhône.
(11) Les agronomes latins, texte et traduction de Nisard.
(12) Ambard, La villa gallo-romaine de Mascapeu. *Provence historique,* avril-juin 1955, et communications orales.
(13) M. Mielly, Trois fiefs de l'évêché d'Avignon : Noves, Agel, Verquières.
(14) Plus nombreux qu'on ne le suppose.
(15) Sousquières = *subtus quiera* = sous le rocher. (Rostaing, Essai sur la toponymie de la Provence.)

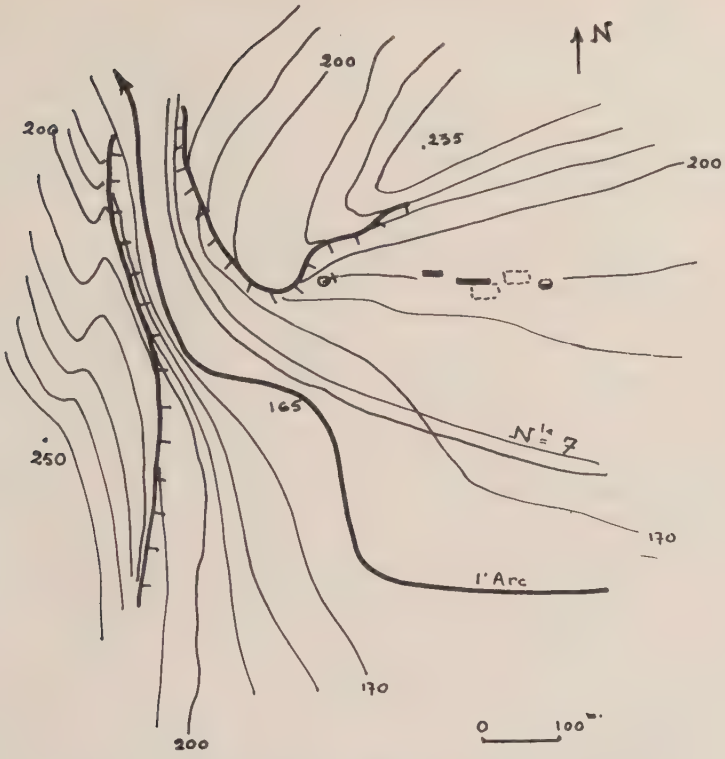

FIG. 21. — Un site de villa romaine : Saint-Marc-la-Morée.

Bâtiments modernes.

Vestiges de villa.

Puits.

de Simiane (B.-du-Rh.) est curieusement blottie sous la face nord-ouest d'un abrupt rocheux que couronne, chose singulière, un oppidum ligure. Elle amène son eau par canal d'une source située à plusieurs centaines de mètres. Celle de Roques-hautes (B.-du-Rh.) (16), est nichée au creux d'un étroit vallon encadré de barres calcaires — et bien d'autres encore. Faut-il penser que les conseils des agronomes n'ont pas toujours été appliqués, ni applicables ? Et peut-être que les premiers arrivants ayant occupé les emplacements les meilleurs, les suivants ont été contraints d'utiliser les restes ? Pour trancher la question, il faudrait disposer d'un recensement géographique méthodique et détaillé des villas gallo-romaines, où l'emplacement exact, l'orientation, le site enfin, seraient indiqués de façon précise. Reconnaissons qu'à cet égard, et sans que cette critique lui enlève rien de ses éminentes qualités, celui de la Forma orbis romanorum est très imprécis, et à peu près inutilisable.

Les mêmes incertitudes se présentent en ce qui concerne l'agencement et le rôle des bâtiments dont se composaient les villæ. Les archéologues distinguent *deux types de villæ :* d'abord le grand domaine de rapport et de plaisance, dont l'existence est révélée par l'abondance des mosaïques, des débris de marbre, des fragments de fresques et de statues, les traces d'un chauffage central, parfois de piscines et de tout à l'égoût, voire même d'un temple particulier, enfin tout ce qui

(16) CHAILLAN, Le Cengle et ses alentours.

compose la résidence d'un homme de goût fortuné. C'est la découverte des restes de ces installations confortables et luxueuses qui réjouit le plus les spécialistes. Ajoutons à leur décharge que ce sont les plus visibles parce que les plus importants.

A côté de ces maisons de maître, existaient, les textes en font foi, des « villas rustiques », moins soignées, de construction plus sommaire, et qui étaient certainement les plus nombreuses. Malheureusement, elles sont loin d'être aussi bien connues. Leurs vestiges, moins évidents, leur matériel plus commun, n'ont pas le même intérêt pour les chercheurs. Et comme les crédits sont toujours limités, les chantiers s'ouvrent généralement près des ensembles importants, où la découverte des pièces rares paraît justifier les dépenses engagées.

Nous connaissons donc beaucoup mieux les grandes villæ que les petites, ce qui ne veut pas dire que nous les connaissions bien. En effet, si nous sommes suffisamment renseignés sur les locaux d'habitation des maisons de maître, nous savons peu de choses en ce qui concerne les bâtiments et le matériel d'exploitation. F. Benoit (17) a cependant expliqué pourquoi il fallait reconnaître dans des pierres ou des cuves de grandes dimensions, taillées d'une certaine manière, des fragments de pressoirs à olives. Il en a dressé une liste sommaire. Il a également reconnu, dans les ruines signalées depuis longtemps, près de Barbegal, les restes d'une vaste minoterie hydraulique (18). Mais les plans complets d'une exploitation agricole gallo-romaine de l'ancienne Provence nous manquent. Quels étaient les principaux bâtiments qui la composaient ? Comment étaient-ils construits ? Quelles étaient leur dimension, leurs emplacements respectifs, donc leurs rapports ? Où se logeaient les travailleurs ? Où se trouvaient le puits, l'aire ? Où parquait-on le bétail ? Y avait-il, autour de ces bâtiments, des clôtures, et lesquelles ? Autant de problèmes que les enquêtes concernant l'habitat rural nous ont appris à mettre en évidence. Autant de questions qui restent sans réponse, ou presque.

Il faut pourtant signaler, comme quelques uns des rares documents qui nous permettent d'approcher le problème, *les plans*, bien incomplets, et bien fragmentaires, publiés par De Gérin-Ricard (fig. 22). Celui d'abord d'une villa rustica au Cervo, près de Valdonne (B.-du-R.), et qui date du I^er^ siècle (19). De Gérin-Ricard y a découvert des constructions en ordre dispersé, séparées par d'assez larges espaces. Il y distingue de chaque côté d'une cour fermée, des locaux d'habitation (9 m × 11 m), et un cellier (9 m × 5 m), le tout exposé au nord-est. En dehors de cet ensemble, et séparé de lui par quinze à vingt mètres, un reste de pressoir (à huile ou à vin ?), et plus loin encore, une étable (?) de 11 m × 5 m. Enfin une petite construction de 11 m × 11 m, dont l'auteur ne précise pas la destination. Il a publié également le plan de substructions gallo-romaines, reconnues en Camargue, au Carrelet sur la rive est du Vaccarès (20). Les vestiges retrouvés sont encore plus importants que ceux du Cervo : murs de 18 m de longueur, cellules mitoyennes bétonnées de 2 m × 3 m, qui devaient être des silos à grain. Enfin, dans le même ouvrage, De Gérin-Ricard, exposant le résultat des fouilles effectuées à Notre-Dame-d'Amour (v. fig. 22), sur la rive gauche du Vaccarès en 1931, décrit une villa rustica de 1 500 m^2, dont les constructions assises sur une semelle en béton, à cause du sol marécageux (qu'est devenu le site classique du petit coteau modéré ?) comportent, outre des locaux d'habitations, des silos à grain, des bassins bétonnés et des fragments de murs (de clôture ?). Construite dès le II^e^ siècle avant J.-C. et habitée jusqu'au III^e^ siècle après, cette villa fut saccagée vers la fin du IV^e^, et n'a jamais été relevée depuis.

Que suggèrent ces documents peu nombreux, mais précis ? Ils laissent imaginer des exploitations agricoles largement étalées sur le terrain, peut-être limitées, sinon entourées par des murs, éparpillant çà et là, sans ordre bien évident, des bâtiments d'exploitation qui paraissent nettement différenciés, donc spécialisés. L'habitat rural contemporain dont le plan se rapprocherait le plus de ceux que

(17) F. Benoit, Mémoires historiques de Provence, 1936, p. 106.
(18) F. Benoit, op. cit.
(19) de Gérin-Ricard, Les antiquités de la vallée de l'Arc, p. 258.
(20) de Gérin-Ricard, La Camargue dans l'antiquité, p. 357.

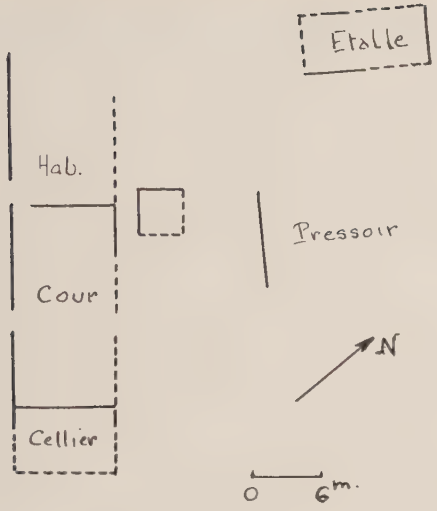

Villa rustica du Cervo

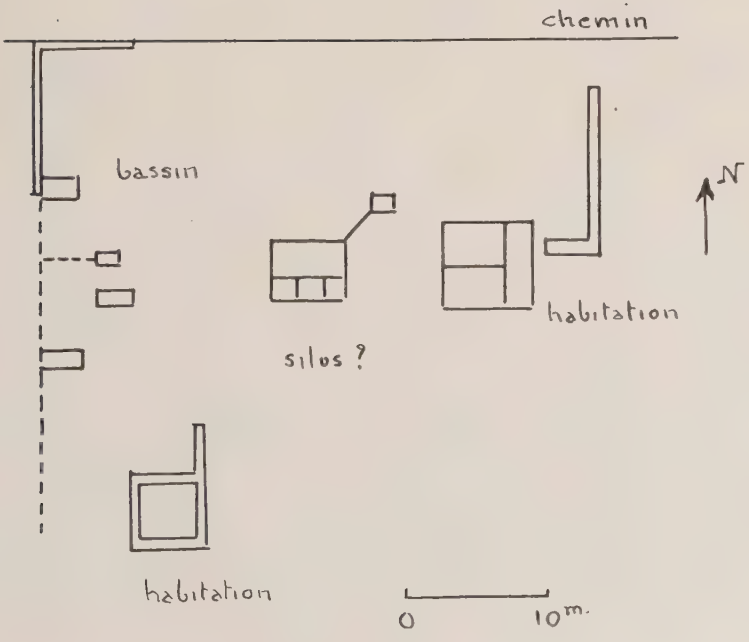

Notre-Dame-d'Amour

Fig. 22. — Plans sommaires de villæ gallo-romaines, d'après de Gérin-Ricard.

nous venons de décrire serait sans doute celui de la ferme cauchoise. L'étiquette qui vient à l'esprit est celle « *d'habitat rural en ordre dispersé* ». Avec tout ce que cela suppose de penchant à multiplier les édifices de toute sorte, de dépenses de matériaux et de main-d'œuvre, d'espaces disponibles, d'allées et venues du petit personnel, d'isolement relatif de l'unité d'exploitation. Nous sommes à l'opposé des oppida ligures et du tassement probable de leurs cabanes. Mais là encore, la rareté de la documentation précise ne permet pas d'être pleinement affirmatif. On croit voir seulement que d'une civilisation à l'autre l'habitat rural fut profondément modifié, passant d'une très vraisemblable concentration au sommet des collines, à une dispersion quasi certaine dans les plaines et les dépressions.

C) Les incertitudes du Haut Moyen Age, d'après le polyptique de Vuadalde

Les établissement ruraux gallo-romains disparaissent vers le IV^e^ siècle. Les fouilles font fréquemment la preuve de destructions violentes, voire même d'incendie. Les invasions ont passé là. Que s'est-il produit ensuite ? Nous ne le savons guère.

Les vestiges archéologiques sont rares, ou font défaut, les textes sont peu nombreux. Le plus commun, fréquemment étudié au point de vue linguistique ou diplomatique, est le Polyptique de Vuadalde (21), qui est à la Provence toute proportion gardée (22), ce qu'est le polyptique d'Irminon à la région parisienne, puisqu'il nous donne, pour l'année 814, la liste de propriétés de l'église Saint-Victor de Marseille, avec l'indication des instruments d'exploitation qu'elles comportent, c'est-à-dire le nombre et le sexe des colons, aussi que le cens auquel ils sont assujettis. C'est là un des documents les plus précis que nous possédions sur la vie rurale de cette époque.

Notons d'abord que cette liste comporte 13 rubriques « villa », chacune désignée par son nom : Nono, Domado, Bedada, etc... et une rubrique De agrociliano. Mais à regarder de plus près, on s'aperçoit bien vite que le terme « villa » n'a pas le même sens que quelques siècles auparavant, puisque dans chacune de ces rubriques, le scribe énumère une longue série de « *colonica* », désignée chacune par un nom différent, tantôt visiblement un nom de lieu : Orto, Oliveta, Intervinea, Ribas, Vercarias, etc, tantôt un nom de personne : Massimiana. Il semble donc que le mot « villa » ne désigne plus une exploitation rurale précise, mais un espace assez vaste dans lequel sont établies un certain nombre de colonicæ (de 5 à 80, soit une moyenne de 12 par villa). Ce qui, dans le vocabulaire moderne, pourrait le mieux lui correspondre, c'est dans la hiérarchie administrative, la notion de commune. Ce sont donc ces « colonicæ » qui comptent. Ce sont elles qui constituent les éléments moteurs de l'exploitation agricole, comme aussi l'élément fiscal de base. Pour chacune, le scribe dénombre et décrit les individus qui l'habitent (2 colons, 6 enfants, etc), et note le cens dont elle est redevable (1 porc, 1 pain, 5 poulets, 20 œufs, etc.).

Cette façon de recenser la population rurale d'un terroir suggère évidemment *une occupation rurale en petites cellules,* assez éloignées les unes des autres pour qu'elles ne se confondent pas, et qu'il suffit de nommer pour les évoquer tour à tour distinctement. Si les hommes avaient été groupés d'une autre façon, la fiscalité basée sur la colonica aurait été impossible, et il aurait fallu dresser soit des listes collectives (par village), soit des listes nominatives. Ajoutons que le nombre des colons responsables de chaque colonica varie, mais dans de faibles limites. Les enfants et les adolescents sont nombreux, mais le nombre des adultes dépasse rarement 3 ou 4 personnes. Ces divers éléments s'accordent pour nous faire imaginer, en ce début du IX^e^ siècle, un *peuplement rural dispersé.* On croit voir des sortes de fermes, plus ou moins importantes — il y en a qui réunissent une quinzaine de personnes, c'est-à-dire les habitants d'un domaine moyen au milieu du XIX^e^ siècle — mais séparées les unes des autres.

(21) GUÉRARD, Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, II, p. 633.
(22) Le polyptique de Vuadalde est en effet beaucoup moins long, moins complet et moins précis que le polyptique d'Irminon.

Y a-t-il continuité entre le peuplement dispersé en « villas » des gallo-romains, et le peuplement en colonicæ du IXe siècle ? Et les colonicæ ne seraient-elles dûes qu'à l'éclatement en tenures familiales du grand domaine que constituait la « villa »?

Rien ne corrobore cette hypothèse. Rien surtout, ne permet de la généraliser. Le Polyptique décrit une seigneurie ecclésiastique dant les possessions s'étendent en ordre dispersé, de Chaudol (Basses-Alpes), à Marseille, en passant par Apt (Vaucluse), Trigance (Var) et Rognes (Bouches-du-Rhône).

Cet éparpillement anormal ne peut-il pas faire illusion ? D'autre part, Saint-Victor possédait dès cette époque d'importants territoires, plus proches de Marseille et dont il n'est pas fait mention. Une dernière remarque : sur les 253 colonicæ énumérées, 111 sont déclarées vides (« apsta »). Comment expliquer cette pénurie d'hommes ? Les Sarrazins ne sont pas encore apparus en Provence. L'Empire Carolingien n'est pas encore détruit. Le Polyptique ne constituerait-il pas la liste des terres les moins riches, ou les plus difficiles à tenir en main, bref, des possessions les moins intéressantes ?

Pour toutes ces raisons, comment tirer de cette liste des terres semi-abandonnées d'une seigneurie unique et d'allure singulière, des conclusions valables pour la Basse Provence du Haut Moyen Age ? Le texte de Vuadalde est le type de ces documents qu'on peut interpréter dans des sens bien différents, sans qu'aucune de ces interprétations soient sûres.

D) Le castrum médiéval

C'est en 878, relativement peu de temps après la rédaction du Polyptique que les premières bandes de Sarrazins débarquent sur les côtes de Provence et s'installent dans les montagnes des Maures (23). Elles n'en furent chassées, grâce à des concours de circonstances exceptionnels, qu'en 972. Les historiens (24) s'accordent à penser que si les Sarrazins, relativement peu nombreux, épargnèrent les villes, par contre les campagnes en ont eu « beaucoup à souffrir » (25). C'est assez vraisemblable; mais, là encore, il faut noter l'extrême indigence des textes, et lorsque nous en possédons, leur grande imprécision. La plupart d'entre eux en effet, datent d'une époque postérieure, du XIe, voire même du XIIe siècle. C'est-à-dire qu'ils ont été rédigés souvent d'après des souvenirs, des impressions collectives. Certains même ont dû être volontairement majorés, lorsque les rédacteurs, souvent monastiques, pensaient pouvoir, pour la plus grande gloire de leur ordre et de leur couvent, en tirer quelque honneur, ou quelque profit. S'il est souvent question de païens, des brigands, des Maures même, rien de ce qui peut rappeler un procès-verbal de dommages de guerre ne nous est parvenu. On entend les moines se plaindre, on les voit s'enfuir des régions varoises et même marseillaises, pour se réfugier en Camargue (26). On ne sait rien de ce qui se passe dans le monde paysan. Il paraît cependant évident que les Sarrazins ont ruiné les campagnes provençales. Comment expliquer autrement les razzias de plus en plus lointaines qu'ils sont obligés d'entreprendre pour subsister, et qui les entraînent jusqu'en Piémont, en Maurienne, et même en Suisse ? Les établissements ruraux ont donc dû être détruits, les hommes pourchassés, les campagnes dévastées.

Et lorsqu'après cette courte, mais dure période de terreur et d'anarchie, on voit s'esquisser une renaissance provençale, il semble que *le mode d'occupation des campagnes ait changé*. Peut-être n'est-ce qu'une sorte de mirage provoqué par la brusque abondance de la documentation ? Les textes, en effet, à partir du XIe siècle, sont infiniment plus nombreux, et leur nombre sans cesse croissant. Ce sont encore, presque tous, des cartulaires, où sont collectionnés les titres de donation (27). Les

(23) Qui ne tirent pas leur nom de ces hôtes passagers et indésirables.
(24) Busquet et Bourrilly, Histoire de la Provence, et surtout Duprat, Encyclopédie des Bouches-du-Rhône.
(25) Busquet et Bourrilly, p. 39.
(26) Cartulaire de Saint-Victor, n° 1, juin 933.
(27) Les textes sont légion. Nous nous contenterons de reporter aux principaux cartulaires.

donateurs décrivent, parfois minutieusement, avec leurs confronts, et quelquefois leurs dimensions, les terres qu'ils destinent aux abbayes. Mais ces *terres sont très rarement accompagnées de bâtiments ruraux*. Il s'agit de champs, accolés à d'autres certes, mais sur lesquels rien ne semble construit. Les terres paraissent avoir été distribuées, telles quelles, sans qu'il soit nécessaire de leur adjoindre ce que nous appellerions un hangar, une bergerie, un abri, une écurie, une remise. A plus forte raison est-il rarement question d'un domaine isolé formant un tout. Rien donc n'apparaît qui ressemble aux villas gallo-romaines que nous avons examinées. Rien non plus qui rappelle les colonicæ de Vuadalde. Rien qui évoque même de très loin, les mas provençaux actuels égaillés dans les collines. Mais lorsque les donateurs veulent, après avoir décrit ces biens fonciers destinés à l'Eglise, les situer exactement, ils n'omettent jamais d'indiquer *le castrum le plus proche*. Cette référence leur paraît visiblement être non seulement la plus sûre, mais aussi la seule possible. Les points de repère géographiques sur lesquels s'appuient ces textes officiellement enregistrés, ceux qui pourraient probablement servir aussi de repères fiscaux, ce ne sont plus les colonicæ carolingiennes, mais les villages fortifiés, les castra. Les noms de ces castra, à l'inverse de ceux des colonicæ de Vuadalde nous sont familiers, ce sont ceux d'où dériveront les noms des agglomérations actuelles. On reconnaît déjà Puyloubier dans Podium Luparium, Peypin dans Podio Pino, Roquefort dans Roca Fortis, Roquevaire dans Rocavaira, Bouc Bel Air dans Bucum, etc. La vision que nous avons, à travers les textes, de ce monde rural des XI^e^ et XII^e^ siècles, est celle de paysans rassemblés dans des villages fortifiés, dont la plupart existent encore aujourd'hui. Autour d'eux s'étend un plat pays aménagé et cultivé, mais presque vide d'hommes. A l'habitat dispersé du monde romain et carolingien a succédé brutalement un habitat de type défensif.

Tout se passe donc comme si d'une part *la mise en place du canevas rural moderne* s'était effectuée à cette époque, d'autre part, comme si en deux siècles, au maximum, un *changement profond* s'était effectué dans la distribution de la population rurale, en même temps, c'est du moins fort probable, que dans le régime foncier et le mode d'exploitation rurale.

Comment et quand les colonicæ ont-elles disparu ? Qu'en sont devenus les bâtiments, les hommes ? Comment les terres, qui, elles, restaient, ont-elles été redistribuées, reprises en main ? Y eut-il apparition, avec un nouveau système de répartition du sol, de procédés de culture nouveaux ? Enfin, s'il est impossible de décrire le processus de ces modifications, ne pourrait-on se contenter d'en décrire le terme, en précisant les caractères de la vie rurale provençale aux XI^e^ et XII^e^ siècles, à la façon dont DUBY (28) l'a fait pour le Mâconnais à la même époque ? Le travail est possible. Les textes abondent, variés, voire même vivants. Si un grand nombre de parchemins restent encore enfouis dans les liasses des archives, beaucoup ont été édités. Leur nombre même nous est garant d'une répartition géographique suffisamment dense et régulière pour que les résultats de l'étude puissent être tenus pour valables. Mais jusqu'à présent, cette entreprise n'a pas été tentée. Il ne nous appartenait pas de l'effectuer.

E) La mise en place des types actuels d'habitat

Nous venons de voir, sinon comment, du moins vers quelle époque apparaissent, rassemblés dans des habitats fortifiés, les groupements ruraux qui paraissent être en rapport direct avec le peuplement actuel. Dorénavant, la répartition des hommes ne subira plus de bouleversements aussi profonds que ceux que nous avons évoqués. Des révolutions agraires et sociales analogues à celles qui ont fait se succéder des formes aussi différentes que l'oppidum ligure, la villa gallo-romaine, le castrum médiéval, nous n'en rencontrerons plus dans l'histoire provençale. Cependant les siècles qui s'écoulent depuis le XI^e^ vont apporter à ce tableau des retouches importantes. Dans l'ensemble, elles sont aisées à distinguer. Dans le

(28) G. DUBY, La société aux XI^e^ et XII^e^ siècles dans la région mâconnaise.

détail, si on veut s'appuyer sur des exemples démonstratifs, les précisions manquent. Ici encore, comme pour la période médiévale, nous nous heurtons cruellement à l'extrême pénurie des études historiques solides. Des problèmes de la plus haute importance n'ont jamais été abordés. Nous ne possédons rien sur les défrichements monastiques. Le trop fameux Roi René n'a été l'objet que d'études superficielles, ou ce qui est pire, littéraires et romanesques. Les bastides et châteaux de la campagne aixoise, si vantés, à juste titre, dans les brochures touristiques, et visités chaque année à l'occasion du festival, ont rarement, le croirait-on, donné lieu à des recherches historiques soigneuses (29). A peine peut-on trouver, çà et là, enfouies dans les revues locales, quelques brèves indications, dont l'intérêt ne peut que faire regretter davantage la rareté et l'indigence.

Il était impossible de traiter ces importants problèmes en nous bornant à des formules générales ou à des impressions trop vagues. Il était non moins impossible de vouloir faire œuvre d'historien. Ç'aurait été par surcroît ridicule. Pris entre la surabondance des documents et la carence à peu près totale des recherches, force nous a été de nous en tenir à une solution que d'aucuns trouveront bâtarde, d'autres prétentieuse ou insuffisante. Elle consiste après quelques recherches préliminaires, destinées à orienter le travail, à effectuer une étude précise sur un certain nombre de points particuliers. Ce procédé du sondage historique a l'inconvénient de ne donner de lumières que sur un secteur très limité. Il risque par conséquent d'ouvrir de fausses perspectives en conférant valeur d'exemple à des études qui, par la suite, se révèleront au contraire trop singulières pour être généralisées. Il a l'immense avantage de présenter des faits concrets concernant des points précis qui n'ont jamais été étudiés jusqu'alors. Voici donc, découverts par sondages d'archives ou prospection de bibliothèques, les principaux types d'habitat rural que nous voyons apparaître en Provence depuis le XI^e^ siècle, c'est-à-dire ceux qui en s'ajoutant progressivement au canevas médiéval des villages fortifiés, ont composé peu à peu le peuplement actuel dans sa complexité. Nous nous garderons, étant donné les énormes lacunes et les nombreuses incertitudes de ces vastes problèmes, de proposer un ordre chronologique, il nous suffira de mettre en évidence ce que nous croyons constituer des types originaux d'évolution.

1° *Les dernières créations de villages*

Nous l'ignorons tout, nous l'avons déjà dit, des circonstances de mise en place de la plupart de nos villages provençaux. Ils émergent, déjà solidement installés, des brumes historiques médiévales, et pendant de longs siècles, ne paraissent pas avoir subi de changements importants.

Il faut attendre « les guerres civiles » de la fin du XIV^e^ siècle pour en voir disparaître un certain nombre. La fin du règne de la Reine Jeanne est marquée de profonds et durables troubles. Pendant une trentaine d'années, le pays est dévasté par des bandes rivales, parmi lesquelles celle de Raymond de Turenne est, sans contredit, la plus redoutable. Les châteaux sont pris d'assaut et rasés, les villages ravagés, les campagnes terrorisées. Passée cette vague dévastatrice qui rappelle, toutes proportions gardées, celle que subit la France pendant la guerre de Cent Ans, les ruines se relèvent lentement.

C'est à ce moment que se rédigent *les nombreux actes d'habitation* qui témoignent à la fois de l'ampleur des ravages, et de la vigueur du redressement économique et démographique. AUBENAS (30) en a étudié un certain nombre. D'autres ont été publiés (31). Il en reste encore à découvrir. Que nous découvrent-ils ? Généralement des reconstructions de villages détruits ou abandonnés. L'initiative émane du seigneur du lieu, désireux de voir repeupler et cultiver des terres délaissées.

(29) Voir cependant, le récent ouvrage de J. P. COSTE, qui, sous l'aspect d'un guide touristique, recèle quantité d'indications précieuses.

(30) AUBENAS, Chartes de franchises et actes d'habitations.

(31) PINATEL, L'emphytéose...

Il se borne à recruter parfois aux environs, le plus souvent dans des contrées plus éloignées, Ligurie, Rivière de Gènes, Piémont, des cultivateurs désireux de s'établir, et à les installer sur ses terres. Mais c'est presque toujours sur l'emplacement de l'ancien village, et en utilisant ses débris qu'on édifie le nouveau. Visiblement, on marche sur les traces des anciens, et puisqu'on reprend leurs traditions, c'est apparemment qu'on les juge encore valables. Les créations ex-nihilo sont rares. Il en existe cependant quelques exemples. B. Kayser (32) a signalé dans les Alpes-Maritimes, ceux de Valbonne (1519), de Vallauris (1501), de Mouans-Sartoux (1504), dont le plan quadrillé témoigne d'une volonté d'aménagement systématique. Il faut selon Kayser, les rapporter aux initiatives d'un prélat autoritaire et éclairé : Augustin de Grimaldi, abbé de Lérins et évêque de Grasse.

En Basse Provence, nous ne connaissons qu'un village analogue, celui de *La Roque d'Anthéron*. Le texte de l'acte d'habitation (33) récemment découvert aux Archives des Bouches-du-Rhône, date de 1514. Jehan de Forbin, seigneur du lieu « inhabité » de la Roque d'Anthéron réunit 25 chefs de famille pour les installer sur ses terres. Rien dans le texte ne précise comment, ni où s'édifieront les demeures des nouveaux venus. Mais le plan du village est révélateur. C'est, comme celui des trois villages signalés par Kayser, un plan quadrillé régulier, dans lequel l'emplacement du château oriente les perspectives principales. L'acte précise (art. 5) que le terroir de la Roque sera « parti et divisé par parts proportionnantes entre tous les nouveaux venus ». C'est le seul exemple connu en Basse Provence, de création de village au XVI^e siècle. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour assister à de nouvelles tentatives, qui émanent, comme les précédentes, de seigneurs locaux.

En 1741, César de Cadenet créa dans le Val de Durance *le village de Charleval* (34). Création ex nihilo, puisque en 1540, comme en 1648, le lieu ne comptait que quelques bastides (35). César de Cadenet, ainsi qu'en témoigne le plan cadastral dressé une centaine d'années plus tard (fig. 23), oblige ses vassaux à aligner leurs constructions selon un quadrillage régulier.

Mais il fait construire les habitations d'une façon absolument nouvelle. Au lieu de dresser, comme dans tout village provençal classique, les deux ou trois étages des demeures de chaque côté de rues étroites et sombres, les maisons basses, toutes identiques, s'alignent par rangées parallèles que séparent de larges rues. Toutes sont conçues sur le même modèle : façade au midi, sur laquelle s'ouvre le logis avec l'entrée et la fenêtre. Au nord, une vaste porte cochère donne accès à la remise et à l'écurie. De chaque côté, le mur est mitoyen avec l'habitation voisine. L'ensemble donne une impression de régularité, de monotonie, mais aussi d'espace, d'aisance. Et les petites treilles qui grimpent au-dessus de chaque linteau apportent une note de gaieté qui n'est pas désagréable. En tout cas, rien ne rappelle le village traditionnel.

Une impression semblable se retrouve à *Brue Auriac* (Var) où Georges de Roux, marquis de Brue, mit au XVIII^e siècle toute son énergie, et une part importante de sa fortune (36). Riche armateur marseillais, homme entreprenant, esprit large et audacieux, Georges de Roux acquiert un vieux château en 1746, isolé sur le bord de l'Argens. Il recrute des emphytéotes et construit leurs maisons. Comme à Charleval, il impose le plan quadrillé et aligne l'ensemble sur le château seigneurial. Nous y retrouvons les mêmes rues parallèles et larges, la même disposition des habitations en longues rangées mitoyennes. Mais le marquis ne se contente pas d'installer des paysans, il organise (n'oublions pas qu'il est commerçant, et qu'en

(32) B. Kayser, Sur un urbanisme rural dirigé. *Cahiers de l'Information géographique*, 1952, n° 2 (avec plans). Le texte des actes est dans Aubenas (op. cit.).

(33) Texte établi, traduit et très obligeamment communiqué par J.P. Coste. L'extensum latin est aux arch. du Vaucluse, fonds Enjoubert, n° 11.

(34) P. Theus, La fondation du village de Provence au XVIII^e siècle, Charleval, 1741. Fac. Droit, Aix, 1956. Voir également Astier, Histoire de Charleval.

(35) Affouagement de 1540, d'après Astier, p. 210.

(36) On a beaucoup écrit sur Georges de Roux, mais on a surtout décrit ses activités marseillaises, de loin les plus importantes. En ce qui concerne Brue-Auriac on se reportera surtout à A. Babeau, Une colonie agricole, et A. Artaud, Un armateur marseillais : G. de Roux.

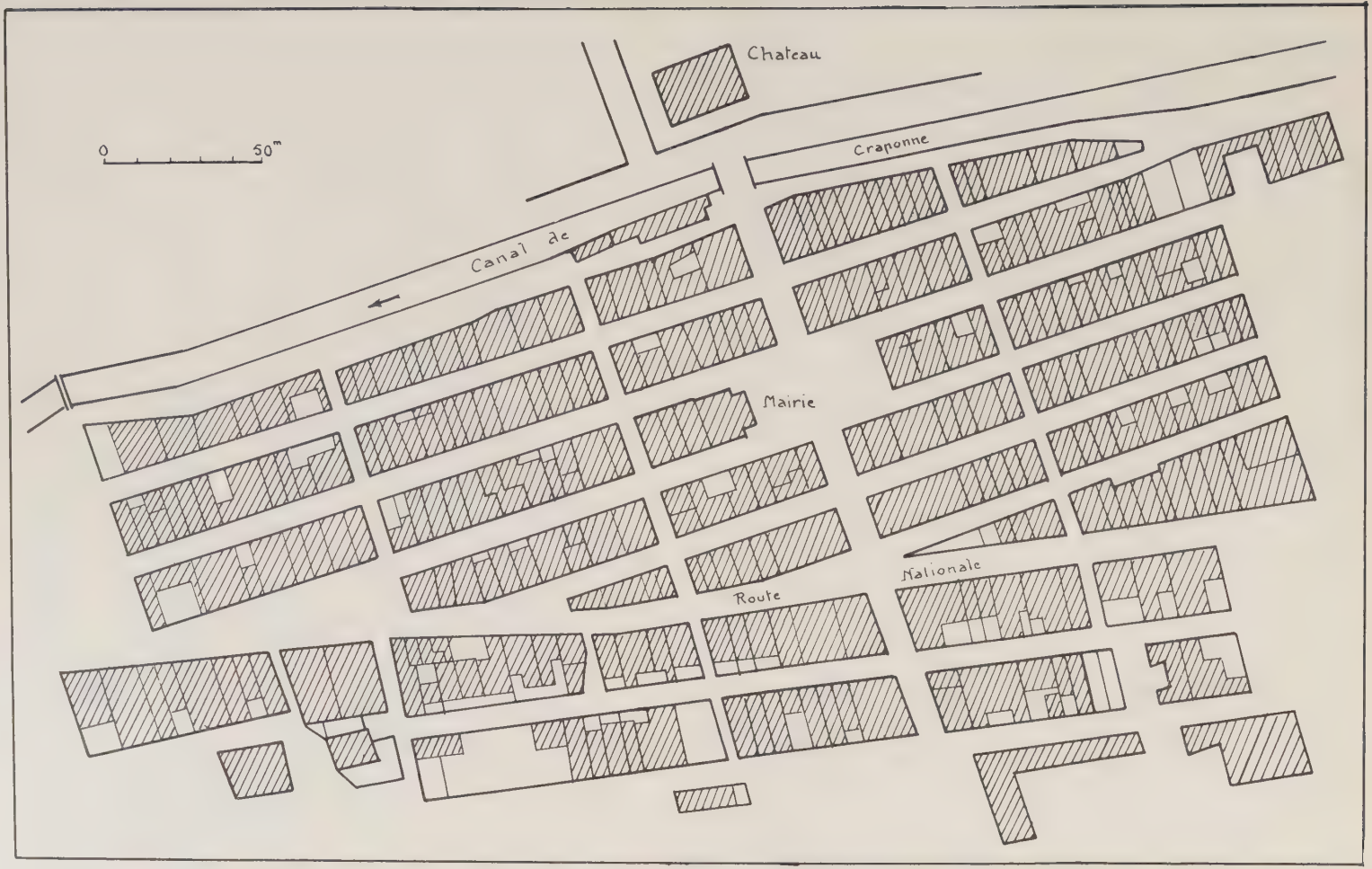

Fig. 23. — Charleval. Village à plan géométrique créé par César de Cadenet en 1741.
Constructions ordonnées en fonction du château et du canal de Craponne.

ce XVIII[e] siècle finissant, il vit à l'époque des physiocrates) des industries : filature de soie, tissages des cotons, teintureries, etc...

Ouvriers et paysans doivent donc habiter côte à côte. On prévoit pour eux des demeures d'allure semblable, mais de tailles différentes, plus spacieuses pour les uns que pour les autres. Les ouvriers, presque tous tisserands, disposent de logis à l'étage, avec des fenêtres assez larges pour que la lumière y pénètre facilement.

Est-ce à cause de cet aménagement particulier ? de la juxtaposition de deux types sociaux qu'il fallait loger dans la même agglomération, ou tout simplement parce que Georges de Roux avait des projets ambitieux, toujours est-il qu'encore aujourd'hui, l'ordonnance de Brue Auriac est nettement plus imposante que celle de Charleval. Les rues plus larges, plantées d'une double rangée d'arbres, les maisons plus hautes, presque toutes à deux étages, les rangées de construction, plus profondes, les façades où les ouvertures sont plus espacées, donnent encore une impression de grandeur. Mais l'activité du village n'est visiblement plus à l'unisson des bâtisses du XVIII[e] siècle, Après la faillite de Georges de Roux, la saisie du village par ses créanciers, la mort enfin de son fondateur, les activités industrielles disparaissent, et le village ne connaît plus que les travaux ralentis d'une petite cellule agricole. Les constructions du XVIII[e] sont visiblement trop vastes, même pour la vie rurale moderne. Si les habitations de Charleval paraissent vivantes et prospères, celles de Brue, malgré leur aspect magnifiquement robuste, conservent une allure insolite et ambigüe.

Ces deux créations villageoises sont les seules importantes du XVIII[e] siècle. Elles *sont aussi les dernières.* Ce rassemblement des cultivateurs en habitat groupé ne convient plus aux défricheurs de terre. Brue Auriac que seuls la personnalité et l'esprit généreux de son fondateur soutenaient, a périclité. Charleval doit sa prospérité actuelle au développement des cultures légumières, et sans elles, n'aurait guère dépassé sa taille primitive. C'est que depuis déjà longtemps, les fermes ou les domaines isolés se multipliaient un peu partout dans les campagnes provençales. Ce sont leurs diverses formes, et leurs origines que nous allons maintenant étudier.

2° *Les origines de l'habitat dispersé*

a) *Un type de dispersion profonde : la Camargue*

Il semble bien que cette terre originale ait été vouée dès le début à des peuplements de type dispersé. Les restes de villas gallo-romaines y abondent (37). L'abbaye fondée par Saint Césaire d'Arles (503 à 543) y possède de grands domaines. L'un d'entre eux ne serait autre que le grand Sambuc actuel (38).

Dès le Haut Moyen Age, les textes montrent le pullulement à la fois des chapelles et des grands domaines. Le Mas d'Agon est connu dès le XI[e] siècle (39). Le Castel d'Albaron qui gardait un important passage sur le petit Rhône, est mentionné en 1040, puis en 1238 dans le testament de Raymond Béranger. En 1300, les habitants sont assez nombreux pour obtenir leur juge, leur consul, leur notaire. En 1335, il compte 32 chefs de famille (40), Boismeaux est attesté dès 1303 (41). Le Mas du Juge l'est dès 1315 sous le nom de Riquier (42). Le domaine de Mas Thibert apparaît dans les textes en 1237 (43), celui de Gageron est cité en 1260 (44), mais Constantin (45) le fait remonter à 1040.

(37) F. Benoit, Civilisation de la Basse-Vallée du Rhône. *Prov. marit. et rhod.*, p. 40. Voir également la carte de F. Benoit *in* « Forba orbis romanum ».
(38) Du Roure.
(39) Gauthier-Descottes, Livre d'or de la Camargue.
(40) Id. ,ibid.
(41) Arch. dép. B.-du-Rh., Fonds de Malte, H 996.
(42) Ms. Méjanes 1052.
(43) Gauthier-Descottes, op. cit.
(44) Id., ibid.
(45) Constantin, Les paroisses du diocèse d'Aix.

Est mentionné dès 1048 le Mas Méjanes d'où le marquis bibliophile a tiré son titre. Il est possession du domaine comtal en 1116, puis vendu aux Templiers en 1240 pour la somme considérable de 43 000 sols raymondins. Un arpentage de 1499 précise ses confronts.

Nous avons donc là un exemple très caractéristique d'un type de peuplement qui s'est perpétué à travers les siècles sans se modifier. Les grands domaines ont toujours été les instruments de mise en valeur de la Camargue.

D'autres zones de colonisation ont également connu ce type de dispersion. C'est le cas *de la Crau*. Moins pittoresque que la Camargue, elle a moins attiré la curiosité des érudits; les documents sont donc plus rares, mais l'implantation des hommes semble s'y faire de la même façon. Le Mas des Guigous est cité dès février 1269 (46). Quiqueran de Beaujeu (47), mort en 1550, décrit avec lyrisme sa propriété de la Joyeuse Garde (commune de Mouriès), dont les bâtiments dominent encore le Marais des Baux et dont le tènement s'étend sur la plaine caillouteuse.

Mais la colonisation intensive commencera plus tard. Une des origines paraît en être l'installation du berger Peyron Raphèl, qui obtient de l'Archevêque d'Arles, le 12 février 1548, une concession de 300 setérées de terres gastes au pays d'Arlaban. Le casal devient une maison, et abrite la famille Raphèl deux siècles durant (48). Le mas des Raphèl a donné son nom au quartier, aujourd'hui parsemé de mas individuels, et couvert de prairies irriguées.

Dans le reste du pays, la dispersion, lorsqu'elle existe, n'est ni aussi ancienne, ni aussi générale qu'en Camargue. Presque partout, le castrum et le village qui l'accompagne semblent constituer le noyau de peuplement le plus ancien, celui grâce auquel s'est effectué l'essentiel de l'occupation rurale. Mais au-delà du périmètre mis en valeur par les villages, de vastes espaces ont longtemps subsisté. On y voit peu à peu s'établir, en ordre dispersé, des exploitations dont les dimensions, l'organisation, la mise en valeur, la stabilité varient selon l'origine de leurs possesseurs : dignitaires ecclésiastiques qui recherchent l'exploitation intensive et pastorale, grands bourgeois qui édifient des bastides, petits tenanciers qui cherchent à s'établir à leur propre compte.

b) *Les granges monastiques*

Au nord d'Aix-en-Provence, le *domaine de Saint-Jean de la Salle*, appelé également Grand Saint-Jean, prend son origine dans une chapelle du XI^e^ siècle. Un prieuré de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem est attesté en 1160. On le voit reparaître dans un acte du 2 mai 1233, par lequel Raymond des Baux donne le domaine à Béranger de Puyricard, ainsi que les domaines voisins de Lignane et Maure (Méaule). En 1582, il appartient à François d'Estienne, président à la Cour, avec Lignane, Borrigas (Beaupré), le Seuil et Brégançon (49).

A *Châteaurenard*, en 1420, l'Evêque de Gap, qui vient d'acheter la seigneurie, fait de grandes acquisitions : 2 granges et tènements de terre, dont l'un contient 700 à 800 sommées (environ 600 ha). Il y tient 1 900 bêtes à l'année, 44 bœufs de charrue, et plusieurs chevaux de charrette.

Les défrichements monastiques sont malheureusement peu connus. C'est encore la confiscation des biens des Templiers et l'inventaire général détaillé qui l'a suivie qui nous procurent les renseignements les plus précis. *A Carpiagne*, dans le massif rocailleux de Marseilleveyre, le domaine possédé par les Templiers existe encore en 1332. Il s'étend sur 1 600 ha. On y trouvait une cave monumentale qui prouve l'existence de vignes abondantes. Au XVI^e^ siècle, le monastère a été converti en une bastide qui appartient à Blaise Dorin (50). C'est aujourd'hui un camp et un

(46) Nicollet, Limite des terroirs d'Arles et des Baux au XIII^e^ siècle. *Bulletin Soc. du Vieil Arles*, avril 1910.
(47) Quiqueran de Beaujeu, La Provence louée.
(48) Emile Passin, Légendes territoriales du Pays d'Arles. *Bulletin Soc. du Vieil Arles*, 1906.
(49) La Tour Keyrié, Excursions aux environs d'Aix, p. 89 ss.
(50) Demichelis, D.E.S., Faculté des Lettres, Aix.

terrain militaire. Sur le plateau du Cengle, au pied de Sainte-Victoire, au milieu des bois et des marécages, la ferme abandonnée de Bayle est aujourd'hui ce qui subsiste d'une autre grande exploitation monastique. L'abbé Chaillan la décrit, toujours d'après les procès-verbaux de saisie. Le domaine, d'après lui, serait attesté dès 950. En 1064, il est question du castrum « quod nominant Baïao, cum terris, cultis et incultos, silvis, paludibus, aquis, aquarumque decursibus, pratis, vineis et arboribus, diversis generis, rupibus et omnibus rebus ». En 1156, la rente annuelle du domaine rapporte à Saint-Victor 50 emines de blé. Les Templiers s'y établissent en 1143. L'inventaire de confiscation de 1317 décrit le cheptel : 2 taureaux pour la remonte, 16 bœufs de labour, 1 vache et son veau, 1 ânesse, 328 brebis et moutons, 4 ânes, 1 roussin, 2 poulains, 5 porcs, 455 chèvres, 16 poules et coqs. Deux prêtres et treize hommes mènent l'exploitation. Les terres cultivables s'étendaient sur le plateau karstique du Cengle, elles coïncidaient avec une grande doline en cuvette, que les hommes avaient drainée en creusant dans le roc une tranchée encore visible, de 300 m de long sur 10 m de profondeur, et dont Chaillan fait remonter le creusement entre 1225 et 1244. Non loin de là, en contre-bas du plateau, à 200 m de l'ancien tracé de la Via Aurelia, et proche de restes romains indiscutables, se dresse la Galinière. Elle aussi appartenait aux Templiers qui y possédaient « une terre de 200 éminées confrontant le chemin aurélien, un défends, un jardin de 100 éminées, 2 autres terres de 100 et 40 éminées » (51). En 1411, elle est devenue possession du Roi René qui y fait élever des coqs d'Inde.

Nous avons précisé dans une publication antérieure, comment les évêques d'Avignon, seigneurs *de Noves,* avaient drainé et défriché les marécages de cette région au XIII[e] siècle. Dès cette époque, ils possèdent des exploitations isolées. Celle de Bournissac est une des plus importantes; cette bastide fut élevée vers 1237 par Foulques de Cabannes. En 1318, elle rapporte 20 saumées et 7 setiers d'annone (= blé), 19 saumées de salignis, 7 setiers de pois et fèves, 19 saumées d'orge, 19 saumées et 4 setiers d'avoine.

Ces exemples suffisent. Ils prouvent que dès le XI[e] siècle, dans certains cas depuis plus longtemps, il y avait en dehors des villages fortifiés des exploitations rurales isolées. Ce sont, semble-t-il, *de gros domaines ruraux,* dont un certain nombre appartiennent à des monastères ou à des prélats. Les exemples que nous avons cités tendraient à montrer que ces domaines étaient situés dans des régions écartées, difficiles à cultiver, et probablement gagnées, soit sur des hauteurs boisées (Marseilleveyre - Le Cengle), soit sur des paluns (Noves - Châteaurenard). Mais il faudrait des études plus systématiques et plus détaillées pour le prouver.

c) *Les bastides bourgeoises*

C'est à partir du XV[e] siècle que se multiplient les traces d'établissements ruraux différents de ceux que nous venons de décrire. Ils appartiennent aux plus fortunés *des citadins.* Ceux-ci s'enrichissent par le négoce, le trafic maritime, la judicature, les offices les plus divers. L'achat d'une terre constitue pour cette nouvelle élite sociale à la fois un placement avantageux et sûr, la création d'un patrimoine familial, la preuve de leur réussite, enfin le prétexte d'un anoblissement souvent vite obtenu.

C'est dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour des villes les plus importantes (Marseille, Aix, Avignon, La Ciotat), que les achats de terres et les constructions de bastides ont été les plus fréquentes. Mais Draguignan, Apt, Salon, Riez même, possèdent leur couronne de bastides éparses. Il nous suffira d'indiquer quelques-uns des exemples les plus significatifs.

1° *Les bastides marseillaises.*

Le pullulement des maisons de campagne dans la banlieue marseillaise est bien connu. Les rapports d'administration, les récits des voyageurs de passage, font

(51) Chaillan, Le Cengle et ses alentours, d'après Arch. dép., registre Breg. 952 et Templarium VI.

état de cette tradition des commerçants marseillais. Chacun d'entre eux se fait un point d'honneur de posséder ce qu'aujourd'hui les provençaux nomment modestement « une campagne ». Au XVII[e] siècle, l'intendant des galères écrit à Colbert (52) « Vous ne ferez jamais à Marseille ce grand et beau commerce qui se devrait... Ils se sont tellement abâtardis à leurs bastides, méchants trous de maisons qu'ils ont dans leur terroir, qu'ils abandonnent les meilleures affaires du monde, plutôt que de perdre un divertissement à la bastide ». Mais la mode était déjà bien puissante, puisque Pierre Puget en avait acquis une à Fouengatte, estimée 4 000 francs et qu'il acheta d'autres terrains à Montredon, au pied de Marseilleveyre, où il n'y avait qu'une bergerie pour tout logement (53).

J. Billioud (54) en a compté 1 300 dans un dénombrement des bastides du terroir de Marseille, effectué en 1645, et qui ne porte que sur 17 quartiers sur 45. Dès cette époque, certains quartiers de banlieue sont particulièrement peuplés : Sainte-Marguerite a 120 bastides; Saint-Jérôme 184; Les Aygalades, un des rares versants du bassin de Marseille à posséder des eaux courantes en compte 224. Dès la fin du XVIII[e] siècle (55) Expilly recensait près de 2 000 bastides dans les environs, Boulainvilliers écrit (56) : « la dernière singularité de Marseille est la beauté de son territoire, orné d'une si grande quantité de maisons de plaisance, qu'on en compte jusqu'à 24 000, tant grandes que petites... ». Ce nombre est vraisemblablement très exagéré, Millin (57) s'arrête au chiffre de 5 000. Tout dépend de ce que l'on entend par « bastides ». Toujours est-il qu'à la fin du XVIII[e] siècle, elles étaient fort nombreuses, très répandues et très caractéristiques.

Ce peuplement par *bastides de banlieue* doit remonter très haut. Villard (58) décrit la bastide de Jean Casse. Celui-ci, armateur, conseiller municipal, fournisseur de galères militaires de la Reine Jeanne, ambassadeur à l'occasion, est une des personnalités marseillaises les plus remarquables de son époque. Il possède en 1390 une maison de quatorze pièces rue Pelleterie, un comptoir, rue des Changeurs, et une bastide à Saint-Giniez. Celle-ci comprend un grand rez-de-chaussée, une chambre du bas, une petite salle, une chambre, une dépense, une cuisine et une étable. L'énumération de divers ustensiles donne à penser qu'on y cultivait des céréales et de la vigne. L'emploi d'un bœuf de labour et celui d'un mulet ou d'un âne est attesté par la mention à l'inventaire d'un joug et d'un bât.

2° *Les bastides aixoises.*

Autour d'Aix et parsemant le vaste finage de cette commune, on constate comme aux environs de Marseille, la prolifération des domaines isolés.

Certains d'entre eux sont attestés très tôt. Dès 1303 la « grande bastide sur la rivière de Luines » appartient aux dames de Saint-Barthélémy (59). Un acte du 28 août 1444, précisant à l'occasion de sa vente les confronts d'un pré, atteste la présence à Luynes de la maison de Saint-Jean qui appartient au prieur de Jérusalem (60). Proche de l'Arc, Louis Fabri, sieur de Fabrègues fait bâtir, au retour d'une mission en Espagne, une maison que les paysans nomment « Espagne ». En face de celle-ci, sur l'autre rive, Jean Forbin, seigneur de la Fare, premier consul d'Aix en 1590, fait construire au retour d'une députation à Turin, une autre demeure, qu'on prénomme « La Savoie » (61).

La bibliothèque Méjanes détient un manuscrit inédit du XVIII[e] siècle, qui détaille

(52) Demichelis, Diplôme Faculté des Lettres, Aix.
(53) Ph. Mabilly, P. Puget et ses proches. *Ann. de la Soc. d'ét. prov.*, 1906.
(54) Joseph Billioud, Le vignoble marseillais, du XIII[e] siècle à l'adduction des eaux de Durance. *Provence historique*, décembre 1956.
(55) Expilly, Dictionnaire géographique.
(56) Millin, Voyage dans les départements du Midi de la France. 1807.
(57) D'après Masson, La Provence au XVIII[e] siècle, II, p. 196.
(58) Henri Villard, Jean Casse, armateur et marchand marseillais du XIV[e] siècle. *Annales de la Société d'études provençales*, 1907, p. 73.
(59) Méjanes, Ms. 64.
(60) Méjanes, Ms. 1507.
(61) Roux Alphéran, Les rues d'Aix, II, 521.

l'histoire du château de la Pioline (62). A l'origine, dans la vallée de l'Arc, à 6 km d'Aix, le Moulin de Verdaches, qui, dès 1303, est construit dans le quartier. On ne sait quand fut édifiée la première bastide, mais le 9 août 1536, elle est assez importante pour attirer l'attention de Charles Quint qui y passe la journée (63). Le 31 décembre 1582, Arnaud Borrilly, trésorier général de France, acquiert le domaine qui s'appelle alors Beauvoisin. Le premier juillet 1579, Catherine de Médicis y tente, dans une entrevue historique, de réconcilier Razats et Carcistes qui se disputent alors la Provence. Le domaine passe à Vair, premier président, puis à Reynaud de Piolenc, seigneur de Cornillon. Les descendants de ce dernier l'embellissent et lui donnent son nom actuel de Pioline. En février 1769, M. de Meyronnet de Châteauneuf, neveu de M. de Piolenc, exerce son droit de retrait lignager et achète le domaine pour 188 000 livres. Celui-ci comprend « bâtiments, jardins, prairies, moulin à eau, blancherie (blanchisserie), capitaux de pension, cens, directes, terres labourables contiguës ou séparées ». Le nouveau propriétaire commence alors un travail tenace d'agrandissement et d'embellissement. En 1767, construction d'un « logement pour le paysan ou jardinier », nettoyage du puits, creusement de trous destinés aux arbres de la grande avenue, construction d'une « ménagerie pour éloigner du bâtiment tous les animaux domestiques », construction de l'aile gauche actuelle, cadran solaire mis à la ménagerie (où il est encore). En 1774, on bâtit une aile neuve (aile droite) servant d'écurie et de grenier à foin. En 1775, on plante la grande allée de peupliers d'Italie, on prolonge la grande avenue, on travaille aux remises de la cour. On commande au sculpteur Chastel quatre grandes urnes et six petites (deux d'entre elles fort belles sont encore visibles). En 1775, on reconstruit le mas de la bastide du Fangas, toute proche, et on la munit d'un « capital de bœufs » de 360 livres. Dès lors, dit M. de Meyronnet, le domaine « est mis en état », et ce ne sont plus que petites dépenses ordinaires et menus soucis de la vie rurale : acheter des cochons, faire ramasser les glands pour les nourrir, arrenter la tuilerie toute proche, recreuser le puits, changer les oulières de la vigne, veiller à la pâture d'hiver du troupeau, curer les rigoles d'arrosage, etc.

On voit que l'embellissement du domaine et la mise en valeur de l'exploitation rurale vont de pair. En 1829, la Pioline appartient au duc de Blacas d'Aups, domicilié à Paris. C'est encore un beau domaine, allongé entre l'Arc et les collines de Luynes, avec des bois et des prairies le long de la rivière. Sept à huit hectares de vignes, douze à quinze hectares de labours, trois moulins, deux fermes, une bergerie. En 1914, il compte encore 22 hectares. En 1955, il a 27 hectares, mais donne l'impression d'un déclin accentué. Les bâtiments ne sont plus entretenus, le jardin est abandonné, l'allée des peupliers coupée. L'exploitation est fondée sur la luzerne, vendue séchée à des grossistes, et les céréales. Les vignes qui subsistent sont vieilles, et devraient être arrachées. Mais les capitaux manquent, et le fermier se plaint de vivre chichement. Il souffre surtout de travailler sur une terre qu'il sent abandonnée.

3° *Les bastides ciotadines.*

Dans d'autres centres, aujourd'hui moins populeux, et surtout dont l'influence est moins rayonnante, nous retrouvons cette même implantation dispersée de bastides bourgeoises. Ainsi à La Ciotat, qui fut dans l'ancienne Provence, et malgré l'éclat de Marseille, un port de commerce actif et fréquenté. Les recherches de A. Ritt (64) nous permettent de noter les diverses étapes d'une progression qui suit de près les phases de l'activité commerciale et portuaire.

Dans les cadastres de 1462 et de 1480, les propriétés rurales abondent, déjà très morcelées, mais presque toutes sont décrites sans constructions rurales. L'époque

(62) de Meyronnet, Etat détaillé et circonstancié du domaine de Beauvoisin... Méjanes, Ms. R.A. 64.

(63) F. Véranу, Roquefavour, Ventraben, 1882; Roux Alphéran, Les rues d'Aix, II, 523.

(64) A. Ritt, Le bourg et le territoire de La Ciotat au xv[e] siècle. A. Ritt, Journal de deux notaires ciotadins au xvii[e] siècle.

dit Ritt, est trop troublée, pour qu'on se hasarde à construire, encore moins à séjourner hors des murailles. (Nous avons vu cependant qu'à Marseille, les bastides rurales existaient dès le XIV[e] siècle. Mais l'importance de la cité phocéenne écartait peut-être les agresseurs.) « Sans doute aussi, ajoute Ritt, les conditions d'existence des habitants, presque tous pêcheurs, leur interdit de trop aller aux champs. Enfin le terroir de La Ciotat est sec et infertile. L'existence de la communauté est trop précaire pour songer aux loisirs des bastides, et le rédacteur du cadastre de 1462 semble ignorer le mot. Ce n'est guère qu'au siècle suivant que le *développement commercial rapide* (65) de La Ciotat permit cette mode, qui se généralisa vite. »

Le cadastre de 1501 (66) qui mentionne 431 articles, répartis entre 105 propriétaires, fait état de 18 « bastides », liées à de petits domaines ruraux comprenant presque toujours « terras, ourt, vinhas, olivas », et réparties dans divers quartiers du finage. L'une d'elle est déjà partagée entre deux propriétaires. Dans celui de 1574 (67) ce sont 70 bastides qui apparaissent. En 1601 (68), les possesseurs de bastides sont au nombre de 97. Pour savoir à quelle catégorie sociale ils appartiennent, il faudrait effectuer des recherches patientes et incertaines dans les registres de délibérations de l'époque. Nous n'avons pu le faire. Mais les professions de quelques-uns de ces possédants sont indiquées : nous avons relevé un Anthoine Pompette, marin; Jehan Siccard, fustier; André et François Siccard, fustiers; Peiron, marin.

Le cadastre de 1636 compte 193 bastides. En 35 ans, ce sont donc près de 100 établissements ruraux qui se sont édifiés dans la proche banlieue. On commence à voir apparaître des gros possédants : Gaspert Gramont, sieur de Régusse, tient dix maisons en ville, vingt et une pièces de terre et cinq bastides. Martin Anthoine, viguier, a 9 maisons, 16 pièces de terre et 5 bastides. Ce sont de loin les deux plus riches propriétaires de l'endroit.

4° *Les bastides conquérantes : Rognes.*

Parti de Marseille, d'Aix, de La Ciotat, d'Avignon (69), le développement des bastides s'étend plus particulièrement dans la Provence occidentale. On voit alors autour de la plupart des villages anciens, s'établir peu à peu, selon une disposition rayonnante, des propriétés rurales isolées qui se constituent sur les confins des finages. Un bon exemple est fourni par l'histoire du peuplement rural de Rognes.

Le finage de Rognes s'étend sur un plateau de 3 à 400 mètres d'altitude, entouré de hauteurs boisées et entamé de tous côtés par des vallons plus ou moins accentués. Les plus profonds rejoignent la Durance, toute proche. A l'Est on dévale des pentes abruptes pour atteindre le Puy-Sainte-Réparade; au Nord, le vallon de Saint-Christophe pousse une érosion vigoureuse jusqu'au pied du village actuel.

Le plateau miocène est truffé de *vestiges romains.* La « villa Bedada » de Vuadalde s'y étendait peut-être. Le castrum, attesté dès 1150 (castrum de Rouinas ou de Roynas), était édifié sur une des buttes-témoins que l'érosion a détachée au nord du plateau. Cinq cents ans plus tard, l'affouagement de 1698 (70) mentionne 350 maisons habitées et autant de familles. Parmi ces habitations, un assez grand nombre sont des mas ou des bastides éparses dans le finage. Les recherches patientes de l'abbé Martin, complétées et vérifiées par l'étude des anciens cadastres communaux, permettent de jeter quelques lumières sur l'établissement de ces habitats disséminés (v. fig. 24).

Le premier document qui nous renseigne est *le cadastre de 1424,* qui aurait mentionné, outre les 108 propriétaires de la commune, trois domaines : ceux de

(65) C'est nous qui soulignons.
(66) Déchiffré et étudié par M. Cornille à La Ciotat.
(67) Cadastre de 1574. Archives municipales, La Ciotat, CC 7.
(68) Cadastre de 1601. Archives municipales, La Ciotat, CC 10.
(69) Voir des exemples dans P. George, Le Bas Rhône.
(70) Voir art. Rognes; Encyclopédie des Bouches-du-Rhône, tome XV; Joseph Mathieu Martin, Histoire de Rognes; Musée Arbaud, Ms. 1942; Cadastres divers de Rognes; Arch. communales de Rognes. Recensement du XIX[e] siècle aux archives départementales des Bouches-du-Rhône.

FIG. 24. — Rognes. Etapes de l'apparition des bastides.

Tournefort, de Conil et des Crottes (71). En 1485, apparaissent en plus ceux du Bress (aujourd'hui Brest) et de la Plasse du Glaier (d'où naîtra la Millaude). Dans le cadastre de 1500 nous en voyons surgir d'autres : la Trévaresse, plus tard dénommée Olivary, Concernade, le jas Blanc, Barberelle, la Coulade, Rimbaud, etc., en tout quinze exploitations isolées. En dehors des propriétés nobles ou ecclésiastiques déjà citées, la plupart des nouveaux venus sont des roturiers.

En 1526, mention est faite du domaine de Valfère à Nicolas d'Agout, fils naturel d'un Agout. Le cadastre de 1574 signale 417 possédants biens. De nouveaux domaines isolés apparaissent : Brosse, Saint-Paul, la Peire, la petite et grande Kurnière, la Marrane, le Kaire, Fourmarin, le Jas Blanc, Cantadou (aujourd'hui Cabanne), la Chapusse, etc. Le sixième cadastre est celui de 1589, il nomme 630 propriétaires, ainsi que des nouvelles bastides : Pichorel, les Garrigues, le Jas de Roche, Aubert, le Plan.

A la fin du XVI[e] *siècle* (72) quelle est la situation ? Les domaines isolés sont déjà nombreux. La plupart d'entre eux sont éparpillés au sud, sur le plateau miocène, où la décomposition des mollasses, des marnes et des calcaires tendres donne des sols légers et fertiles. Par contre les hauteurs du sud et du nord sont encore dédaignées, et le vallon de Saint-Christophe est à peine occupé. Notons enfin que l'appartenance sociale des propriétaires est modifiée : l'étude du cadastre de 1602 montre que pour la plupart, les grands domaines les plus anciens appartiennent à des « forains », c'est-à-dire à des propriétaires qui ne sont pas domiciliés à Rognes. La plupart du temps *ce sont des Aixois.*

Ceux-ci d'ailleurs varient. De nouveaux venus remplacent les anciennes familles, apportant avec eux des mœurs nouvelles. Ils sont plus envahissants, plus tenaces, plus âpres. Ils cherchent sans cesse à agrandir ou à embellir leurs domaines. Très vite ils se groupent, participent à la vie politique communale et désignent, pour les y représenter, le « syndic des forains ». Celui-ci, comme beaucoup de ses semblables, est fréquemment absent du lieu, et il nomme pour veiller sur les intérêts de cette classe sociale, un enfant du pays : Jean Barlatier. L'examen des délibérations communales montre que ce dernier prend rapidement le parti de ses nouveaux maîtres contre les habitants du pays. Il sera largement payé de ses peines, puisqu'à son tour, il prendra rang parmi les possesseurs de bastides. En 1650, le domaine de Fourmarin lui appartient.

A la même date, madame d'Olivari, veuve du conseiller Olivesi, possède le domaine du même nom. Cabannes est au général d'Estienne, Barbarelle à la veuve de l'avocat Perrin. Deux autres confrères du défunt Perrin, Ortis et Eyguène, possèdent le Jas Blanc et la Jari. Mais les médecins sont également nombreux : Tesson a acheté la ferme de Tournefort, Bossart le grand domaine de Concernade et Pellicot celui du Grand Saint-Paul. La personnalité la plus considérable est probablement Lantier, docteur en médecine, professeur à la Faculté d'Aix et médecin du duc de Vendôme, il possède à Rognes une partie du domaine du Caire. En 1664, nommé syndic des forains, il défend les intérêts des gros propriétaires jusqu'en 1692.

En 1684, les forains possèdent presque la moitié du pays. Tant à Rognes qu'à Aix, ils exercent une très forte pression sociale et politique, ce qui leur permet de faire dispenser d'impôts leurs propriétés rognaises. Le poids de la charge fiscale retombe alors sur les paysans de l'endroit, qui privés des eaux et des meilleures terres, emplissent les délibérations communales de leurs doléances. Conséquences plus graves de cet envahissement foncier et de ces privilèges fiscaux, la communauté de Rognes, de plus en plus incapable d'équilibrer son budget, de taxes supplémentaires en emprunts onéreux, s'achemine vers la banqueroute.

En 1758, la situation foncière reste inchangée. La liste des forains, grands propriétaires, si elle n'est plus la même, garde intacte sa signification : on y rencontre le supérieur de l'Oratoire, l'ancien avocat général, J.-B. Pitton de Tournefort,

(71) Tournefort appartient à noble Pierre d'Agout, Conil à l'abbaye de Silvacane et les Crottes à Elzéar d'Allamanon.

(72) Affouagement de 1698, arch. Bouches-du-Rhône, C 121.

Augustin de Ribbe, trésorier général, de Michaelis, conseiller à la cour des Comptes, d'Arnaud, consulaire à Aix, J. Mollet, visiteur général des gabelles. La liste complète est d'ailleurs difficile à dresser, car ces hauts personnages anoblis se sont faits dispenser d'impositions et ne sont plus inscrits sur les cadastres.

Nous n'entrerons pas plus avant dans le détail de cette histoire foncière. Il suffit d'avoir montré qu'à Rognes, le peuplement dispersé, qui est resté relativement important (indice de dispersion 1954 : 0,59, population groupée : 610, éparse : 363), est d'origine déjà ancienne.

Autant que les documents historiques nous permettent de le dire, il semble que ce peuplement dispersé, attesté dès le XV[e] siècle, se soit développé à mesure que le village de Rognes croissait lui-même. Ce type de dispersion apparaît aujourd'hui comme une dispersion d'allure rayonnante, à la fois par sa disposition cartographique et par les multiples liens administratifs et techniques qui unissent dans le cadre communal les exploitations périphériques à l'agglomération. Mais ce n'est pas à partir d'un noyau central que cette dispersion a pris naissance, au contraire : ce sont *des forces extérieures au village,* qui ont suscité ces implantations successives. A l'inverse d'un rayonnement, il faut ici évoquer une avance lente et concentrique, un grignotage extérieur des terres les mieux situées, des ressources les plus abondantes. Loin d'être parties du village à l'assaut des terres les plus lointaines et les plus abandonnées, les bastides implantées par les bourgeoisies citadines n'ont cessé d'exercer sur le village *une pression* qui, dans le cas précis de Rognes paraît *singulièrement débilitante.*

d) *La colonisation paysanne individuelle*

Pourtant, face à l'emprise bourgeoise, l'effort individuel paysan n'est pas toujours vain.

Il est très probable qu'il a, au cours de l'histoire agraire provençale, pris des formes très variées, et que nous ne connaissons pas encore, ou bien mal. Nous avons pu en repérer de façon précise deux qui nous paraissent originales.

1° *La conquête de la montagne : Saint-Saturnin-les-Apt (73).*

Saint-Saturnin-les-Apt est un des nombreux villages de pied de versant qui existent en Provence. Devant lui s'étalent la dépression et les collines du bassin d'Apt, derrière lui, les monts de Vaucluse s'élèvent rapidement jusqu'à près de 1 100 mètres. Longtemps utilisées comme terrain de pâture et de fustage, ces hauteurs d'accès difficile, de climat plus rigoureux et de sol médiocre, n'ont pas été tellement occupées.

C'est surtout au XVII[e] siècle, que, sans doute contraints par la pression démographique trop forte, les paysans défrichent ces terres difficiles. Elles appartenaient en principe au seigneur, et n'étaient jusqu'alors cultivées que de façon très fragmentaire, et surtout très passagère : « le blé ôté, elles retombaient à l'usage commun, comme terre gaste ». Le paysan qui veut s'y installer définitivement demande au seigneur la permission de défricher, de construire, de bâtir four ou citerne. Il l'obtient moyennant une légère redevance. C'est ainsi que le 6 mars 1603, Jean Raphaël obtient « 3 saumées de terre pour y faire safranière, confrontant terre gaste à l'entour ». Un bail du 14 octobre 1622 accorde au même Jean Raphaël une terre de 25 saumées avec permission d'y faire pigeonnier, claux et le mettre en terre défendue. « Il est probable que la bastide doit être déjà édifiée. Elle n'est cependant mentionnée qu'en 1647, où les documents signalent « bastides, jas, four à cuire le pain, aire, jardin, pré, citerne, terre et hermas, le tout se joignant ». Terre et hermas couvrent 58 saumées, soit environ 40 ha. Le domaine s'appelle alors le Safranier.

(73) R. Livet et A. Roux, Eléments de l'histoire agraire d'un terroir provençal : Saint-Saturnin-les-Apt.

(74) Rucher.

A Planeissard, l'occupation est plus ancienne. Dès 1543, on mentionne une bastide avec son aire, accompagnée d'une terre et d'une vigne. Un bail du 27 juillet 1629 fait état d'un petit cabanon, à Jussian père. En 1648, Jean Jussian son fils a commencé d'édifier une bastide et haire. Il a cinq saumées de terre et il lui est permis de « convertir 2 éminées de terre en semence là où il advisera et de le dire ». Un bail du 7 novembre 1646 mentionne l'existence d'une autre bastide nouvellement construite par Laurent Jouval, avec haire, claussier servant d'apier (74), jardin, terre et hermas, à la montagne. Au même quartier François Daussan prend à bail, en 1753, un bâtiment nouvellement édifié, « avec aire de rocher, terre et hermas de 8 saumées ».

A la fin du XVIII[e] siècle, la montagne de Saint-Saturnin est *parsemée de petits mas* qui paraissent prospères. Mais ce qui est encore rentable à cette époque, cesse de l'être plus tard : le XIX[e] siècle voit l'abandon progressif de ces tenures individuelles, qui retournent lentement à la friche.

2° *Le lotissement municipal : Châteaurenard* (75).

A Saint-Saturnin nous assistons à des conquêtes individuelles. A Châteaurenard, nous nous trouvons en présence d'une véritable politique locale, très volontaire et très calculée. Elle consiste à vendre par petits lots les terrains communaux que possède la municipalité, dans ce qu'on appelle alors « les iscles », le long du lit majeur de la Durance. Terres inondables, certes, mais légères, donc faciles à travailler, même à la houe, et fertiles, donc susceptibles de nourrir une population nombreuse sur une petite surface.

Il s'agit en effet, pour les édiles de Châteaurenard, autant de payer les dettes toujours croissantes de la collectivité et « apaiser ses créanciers », que « d'arrêter dans le lieu, les habitants qui sont obligés d'aller chercher des terres dans les lieux circonvoisins pour s'occuper » (76). On a donc soin de *diviser par avance la terre en lots* assez étendus pour que les petites gens, les besogneux, puissent les payer, tout en s'y installant. Une délibération de 1755 précise que les lots ne pourront être inférieurs à 4 eyminées (37 ares) et que, vendus aux enchères publiques, ils pourront être payés soit au comptant, soit en quatre paiements égaux en quatre ans. Une autre délibération du 10 mai 1765 comporte l'état des particuliers « qui ont acheté des îles de la communauté ». La contenance des lots varie de 17 à 30 ares, et le sieur Mathieu Bernard est noté pour un terrain de 8 dextres (= 128 m^2) acquis pour le prix de 56 livres 13 sols, qu'il devra payer en 10 paiements égaux. Avant de procéder à la vente, la communauté a pris soin de faire estimer le terrain saumée par saumée, et de faire dresser un chemin de trois cannes de large au milieu du corps d'iscles destiné à être vendu. Il s'agit donc bien d'un *véritable lotissement* analogue par ses modalités techniques et financières et surtout par ses conséquences sociales à ceux que nous voyons se multiplier de nos jours.

Or cette politique d'aliénation du domaine municipal commence très tôt .Dès 1547, la ville vend une partie des terres « confignes ». En 1580, elle donne à défricher les herbages de ses terres, à raison de 2 eyminées (soit 17 ares), à chaque tenancier. Les ventes se multiplient au XVII[e] siècle, et surtout au XVIII[e] siècle, et les archives portent les traces plus ou moins précises, mais toujours évidentes de ces opérations foncières. Celles-ci aboutissent, pour ne retenir que le point de vue qui nous préoccupe ici, à la construction de nombreuses habitations rurales en ordre dispersé. Dans le Comtat elles prennent le nom de « granges ». Le rôle de la capitation de 1717 en mentionne 190, sur lesquelles 180 sont habitées. Le cadastre de 1749, qui n'enregistre cependant que les biens roturiers, en note 260. Ce serait donc, en 32 ans, 70 granges qui auraient surgi dans le seul finage de Châteaurenard.

La construction paysanne s'effectue là à un rythme accéléré. Il est vrai qu'il s'agit, non plus de demeures bourgeoises, mais de *maisons de petits paysans,* et qui,

(75) R. Livet, De quelques origines de l'habitat dispersé en Provence. *Annales* (Economie, sociétés, civilisations), 1954.

(76) Délibération du 23 mars 1755. Archives Châteaurenard, BB, 4[e] registre et suiv.

pour la plupart étaient construites en tapi, c'est-à-dire en terre battue (elles le sont encore aujourd'hui). Bâtisses de dimensions modestes et de construction rapide, mais dont le pullulement qui date, nous venons de le voir, surtout du XVII[e] siècle et du XVIII[e] siècle, reste encore un des traits caractéristiques de la région.

On recueille, dans d'autres localités, l'écho de tentatives analogues. A la Royère, commune de Charleval, on essaie, dès le XVI[e] siècle, de coloniser les terres de Durance en utilisant le même procédé (77). Le domaine, d'abord appelé la Rouvière (= lieu planté de rouvres), appartient aux moines de Saint-Sauveur d'Aix. Différentes tentatives de mise en valeur directe ayant échoué, on décide de partager le territoire entre les cultivateurs chargés de le défricher. L'acte de cession est signé le 1[er] février 1513, chez M[e] Béraud, notaire à Aix. Mais 5 bastides seulement sont construites. En 1517, une nouvelle transaction établit 6 emphythéotes nouveaux. Malgré une lutte acharnée contre les crues de la Durance, l'entreprise n'est guère poussée plus loin. En 1728, on ne trouve que 4 bastides habitées par cinq chefs de famille. C'est qu'il n'y avait pas, ici, comme à Châteaurenard, une bourgade voisine dont la croissance continue et les besoins d'argent perpétuels donnaient l'impulsion à ce mouvement de colonisation communale que nous avons décrit.

e) *La dernière vague d'habitat dispersé : l'implantation maraîchère*

A partir de la fin du XVIII[e] siècle, les conquêtes rurales se ralentissent. C'est que la terre a cessé d'être la ressource essentielle des hommes. D'autres appels retentissent. La grande industrie, les villes, les grands travaux qui se succèdent à travers toute la France, sont autant de nouveaux motifs d'attraction, qui détournent des tâches traditionnelles l'excès de population rurale. Les paysans en surnombre n'ont désormais plus besoin de partager ou de défricher la terre pour assurer leur subsistance. Ils l'abandonnent pour des occupations qu'ils estiment plus aisées ou plus lucratives. Seule, l'extrême intensification des cultures légumières et primeuristes, l'espoir de gain élevé et rapide qu'elles procurent, la joie triomphante de sentir proche l'accession à la propriété personnelle, rendent de nouveau possible une nouvelle vague de colonisation rurale, qui s'accompagne d'une véritable pulvérisation de l'habitat.

C'est dans les plaines comtadines que le phénomène est à la fois le plus intense et le plus sensible. Là, encore, l'histoire n'en est pas faite, et c'est dommage. Nous avons essayé, dans un chapitre précédent, de préciser les causes profondes et essentielles de cette révolution agricole. Les modalités de détail nous échappent. On voit bien que les exploitations nouvelles se sont installées soit à la place de grandes propriétés, qu'elles ont peu à peu grignotées, soit sur des terres pauvres ou réputées telles, que le dessèchement ou l'irrigation a permis de mettre en valeur (comme à Carpentras par exemple). Mais dans quelles conditions juridiques ? A l'aide de quel argent ? En s'attachant à quelles cultures ? Et d'où venaient les hommes ? Il semble que le recrutement local ait été souvent largement suffisant. Mais en compulsant les listes électorales de leur pays d'origine, on a montré que vers 1880, des paysans quittent les hauts plateaux ardéchois ou vivarais pour aller s'installer dans la région avignonnaise (78). Là encore, espérons que cet ample problème passionnera un historien futur.

En tout état de cause, il faut soigneusement distinguer, dans la dispersion rurale comtadine, *une dispersion ancienne,* qu'il faut faire remonter au moins jusqu'au XVIII[e] siècle (Châteaurenard, Cavaillon, Cheval-Blanc, banlieue avignonnaise, Althen-les-Paluds), et *une dispersion récente* qui ne s'en différencie ni par le type d'habitat (qui reste le mas traditionnel), ni par la structure foncière, ni par la structure sociale, mais uniquement par la date de son déclenchement. Deux procédés permettent de la mettre en évidence : la comparaison cartographique et la comparaison démographique.

(77) ASTIER, Histoire de Charleval.
(78) BOZON, Le vignoble vivarais *in* « Envol. », Privas, 1959.

La preuve la plus directe surgit de la comparaison des plans cadastraux du début du XIX[e] siècle et des plans actuels. Les communes à dispersion ancienne ont dès l'établissement du premier cadastre leurs plans parcellaires parsemés d'habitats isolés (voir carte Châteaurenard). Par contre, le contraste des plans cadastraux anciens et nouveaux est saisissant pour les communes à dispersion récente.

Le finage de Cabannes, dans la plaine basse proche de la Durance, en constitue un très bel exemple (fig. 25). Le plan de 1831 nous présente un terroir où les mas isolés sont rares. Au centre, le village est nettement groupé. Au sud de celui-ci, s'amorce comme un début timide de faubourg. Les terres les plus rapprochées du village sont, dans un rayon d'environ de 5 à 2 km, à peu près vides de constructions.

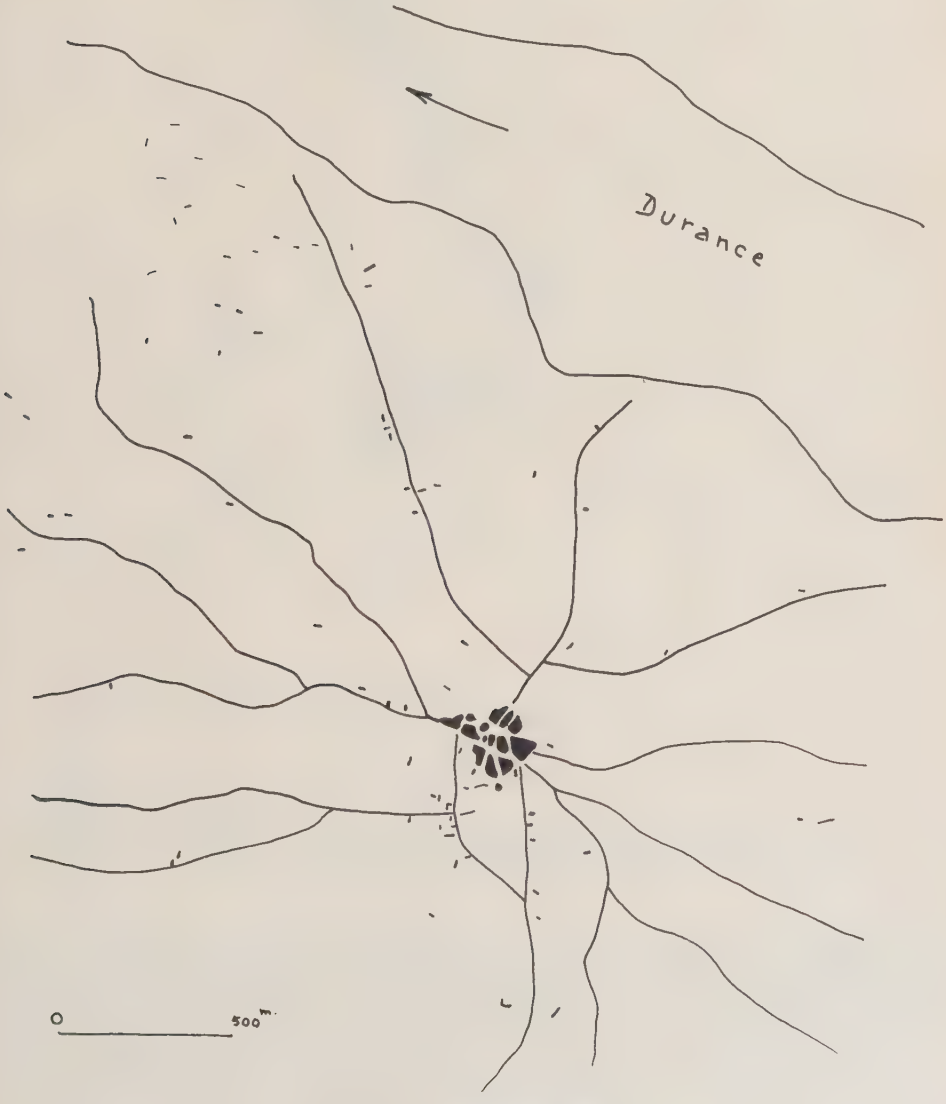

FIG. 25*a*. — Cabannes en 1831.
Début de dispersion à proximité du village et dans le nord du finage.
De grands espaces restent sans aucune construction.

Fig. 25b. — Cabannes en 1933.
Nets progrès de la dispersion. Noter l'influence décisive des routes et chemins. Beaucoup de constructions anciennes se sont agrandies. Le village a augmenté. Endiguement de la Durance.

Celles-ci n'apparaissent qu'au delà de la zone grossièrement circulaire exploitée par les villageois. Cette dispersion périphérique est amorcée par quelques gros mas, probablement anciens, qui se sont installés près de la Durance, mas de Baisse, château de Peyrevert, domaine de la Magdeleine. La commune compte en 1821, 1 534 habitants, dont 915 au village et 619 dispersés (indice de dispersion : 0,67).

En 1936, la proportion est renversée : sur 2 104 habitants, 1 259 sont dispersés et 845 seulement groupés (indice : 1,50). Le plan cadastral dressé en 1933 traduit bien l'ampleur de ce bouleversement : les mas pullulent, les alentours du village en sont parsemés. Mais l'expansion s'est effectuée également le long des chemins ruraux, qui semblent avoir eu une influence décisive. Notons que le village, moins peuplé

qu'en 1831, s'est cependant développé, et comme étalé sur le terrain; ce mouvement de dispersion se poursuit encore : en 1954, l'indice de dispersion est passé à 2,05 avec 1 544 habitants épars contre 738 groupés. Le village continue donc à perdre des hommes, les habitats dispersés à en gagner. Dans l'ensemble la population augmente : elle atteint son maximum avec 2 252 habitants.

Fig. 26. — Augmentation de la population rurale dispersée dans la région comtadine depuis 1861, commune par commune.

— · — · — limite de la région maraîchère

augmentation de plus de 100 %

— 10 à 50 %

— de 50 à 100 %

population dispersée stationnaire ou en recul

A l'échelle régionale, on peut admettre que l'augmentation de la population éparse traduit assez bien le progrès de l'habitat maraîcher (79). *Une carte du pourcentage d'augmentation de la population dispersée dans la région comtadine depuis 1861* (fig. 26) met en évidence l'extension maraîchère. Celle-ci a progressé en tache d'huile : tout se passe comme si la dispersion installée depuis longtemps (un siècle

(79) Il est bien évident qu'il existe dans la région comtadine d'autres causes de dispersion que l'extension des cultures maraîchères. C'est la raison pour laquelle on n'a pas cartographié sur la figure la banlieue avignonnaise où les phénomènes urbains et industriels l'emportent sur les phénomènes ruraux (communes d'Avignon, Le Pontet).

au moins) dans certaines communes (Châteaurenard, Saint-Rémy, Cavaillon, Avignon, Le Thor, Althen-les-Paluds) (80) s'était répandue à l'exemple de celles-ci, dans les communes voisines. Toutes les communes maraîchères n'ont pas progressé à la même vitesse que Cabannes, où la croissance de la population dispersée a atteint en un siècle le taux de 97 %. Certaines, il est vrai, ont été encore plus vite : Carpentras : 141 %, Morières : 121 %; Saint-Saturnin-les-Avignon : 280 %, Mollégès : 122 %. Mais la majorité ne dépasse pas des taux plus modestes : Graveson : 52 %, Noves : 36 %, Sénas : 30 %, Monteux : 29 %, Pernes : 34 %, L'Isle-sur-Sorgue : 13 %. Enfin certaines communes ont leur population dispersée en très léger progrès, voire même en recul : à Châteaurenard, la population dispersée était si nombreuse, que malgré l'extrême division des exploitations, elle n'augmente que de 6 % depuis 1861. Il est vrai qu'elle a progressé encore très vite dans la première moitié du XIX[e] siècle, puisqu'elle a passé de 2 468 en 1821 à 3 611 en 1861, soit en quarante ans, 48 % d'augmentation. On peut estimer que dès 1861, elle atteint une sorte d'optimum. Mais à Barbentane, entre 1861 et 1954, elle reste stationnaire; à Eygalières, à Mallemort, à Althen-les-Paluds, au Thor elle recule. A Saint-Rémy, elle n'augmente que de 2 % de 1861 à 1954. Encore faut-il attendre le recensement de 1954 pour obtenir cette augmentation dérisoire, puisque tous les recensements qui suivent celui de 1861 ne l'atteignent pas, et de loin.

Le taux actuel très élevé du peuplement et de la dispersion dans le Comtat masque donc *une histoire rurale et démographique très diversifiée.* Il n'empêche que depuis plus d'un demi-siècle, le mouvement est général. Les mas maraîchers modernes ont achevé de peupler la campagne, à Graveson, à Noves, à Cabannes et à Mollégès, à Plan-d'Orgon et à Sénas, dans les Bouches-du-Rhône; à Pernes, à l'Isle-sur-Sorgues, à Lagnes, à Monteux, dans le Vaucluse.

Une preuve supplémentaire, s'il en fallait une, nous est donnée par ces quelques lignes extraites d'une brochure de DALADIER : « En 1840, alors que la population totale de Carpentras était supérieure à 10 000 habitants, le Terradou, qui s'étend sur 200 ha au Sud de la ville, comptait à peine une cinquantaine de personnes réparties en neuf fermes, soit une densité de 21 par km^2. En 1906, il comptait 287 individus dans 70 fermes, la densité y atteignait 120 au km^2 » (81).

Ce développement du peuplement rural en ordre dispersé, s'il a décru d'intensité, n'a jamais cessé jusqu'à nos jours. Les plaines maraîchères du Comtat fournissent donc le plus bel exemple actuel d'une population rurale française, à la fois en augmentation continue et en prospérité croissante depuis près de trois quarts de siècle.

f) *Les caprices de l'histoire*

Nous avons examiné, dans les paragraphes précédents, les diverses façons dont a pu s'implanter et se développer le peuplement rural dispersé en Basse Provence. On a vu qu'elles pouvaient être très variées. Ce serait cependant *une erreur* d'imaginer que cette évolution du peuplement s'accomplit toujours dans une *direction linéaire,* qu'une fois installés, les villages ne cessent de prospérer jusqu'à nos jours, et que les bastides ou les fermes éparses se multiplient selon une progression à rythme variable mais d'allure constante. Les exemples sont nombreux, non seulement d'avortement de telle ou telle forme d'installation, mais aussi de passage de l'une à l'autre. Là encore, nous nous bornerons à glaner dans les archives communales quelques exemples typiques.

1° *Les villages qui échouent.*

Gargas (canton d'Apt, Vaucluse) est le seul exemple dans la région aptésienne d'une commune composée exclusivement de « campagnes isolées », et de hameaux

(80) Nous nous garderons de préciser les origines probablement multiples de ces dispersions. Il en faudrait faire une étude historique précise, commune par commune. Nous ne l'avons tentée que pour Châteaurenard.

(81) DALADIER, cité par P. GEORGE, Le Bas Rhône, p. 465.

importants, éloignés des points d'attraction principaux : l'église et le château. Pendant de longs siècles, pourtant, Gargas fut essentiellement un village : la colline du Perréal, au nord de l'actuel chef-lieu, connut, du néolithique au x^e siècle, une habitation continue, les vestiges préhistoriques y abondent, une inscription celto-grecque a été retrouvée, ainsi que de nombreux restes gallo-romains. Pendant le Haut Moyen âge, le village perché était fortifié et le versant sud de la colline aménagé en terrasses.

Sauve (82), dont nous tirons ces renseignements, est muet sur l'époque exacte à laquelle a commencé la descente de la population, et il l'explique à la façon habituelle : « Le village primitif a été abandonné lorsque la sécurité a permis l'exploitation des plaines voisines ». Le fait remarquable, dans le cas de Gargas, ce n'est pas la descente, si fréquente en Basse Provence, mais *l'éparpillement total* de la population descendue. Sauve dit qu'il s'est effectué au « hasard des cultures et des concessions emphytéotiques ». Ce qui ne satisfait guère. D'ailleurs il ne donne aucune preuve précise. En tous cas, « l'émigration était un fait acquis lorsque l'église et le château actuel, vinrent remplacer au bas du Mamelon, les anciens noyaux de la bourgade féodale ». Il était déjà trop tard pour que, dernières venues et dernières construites, ces demeures respectées puissent attirer autour d'elles de nouveaux bâtiments. Pourtant la communauté est importante. En 1765, elle compte 474 agriculteurs possédant biens, 34 valets et servantes, 2 marchands, 2 meuniers, 2 couturiers, 1 maçon, 4 bourgeois et 144 paysans à la journée, ménagères et ouvriers. Mais la dispersion reste le type d'habitat dominant.

Velorgues (canton de L'Isle-sur-Sorgues, Vaucluse) était lui aussi un village médiéval fortifié. Le castrum, dit V. Laval (83), fut abandonné vers la fin du xiv^e siècle, lors de l'arrivée des routiers dans le Comtat. Depuis lors, Velorgues disparaît en tant que village et que communauté d'habitants. Pas avant cependant qu'un essai de repeuplement systématique ne fût tenté. Un des co-seigneurs, Marguerite de la Baume, se lance dans cette entreprise en 1583. Elle fait réédifier les murailles « en mortier de terre », agrandir et réparer le jas, percer une porte et une fenêtre destinées à « l'habitation du grangier » (84). Puis elle attire sur ses terres des paysans, auxquels elle donne du terrain pour construire. A chacun, elle distribue un emplacement de 22 cannes sur 10 (soit 44 mètres sur 20). Les emphythéotes sont tenus de bâtir en quatre ans. Mais rien ne réussit. Le lieu était trop proche de l'Isle, d'où les paysans pouvaient aisément venir travailler les terres. Aussi, les bailleurs ne construisent pas, puis pressés par la dame de la Baume, déguerpissent. En désespoir de cause, on vend la bastide à un cultivateur de l'Isle. Le domaine se maintient en état. Des baux successifs le décrivent en 1624, en 1706. Sa superficie est d'environ une trentaine de saumées (24 ha), et il persiste jusqu'à nos jours. Dans ces deux cas, la dispersion actuelle n'est donc plus qu'un résidu du peuplement antérieur. A Gargas, nous comprenons mal pourquoi l'agglomération n'a pas réussi à se reconstituer. A Velorgues, nous saisissons sur le vif les efforts impuissants du seigneur pour recréer une communauté analogue à l'ancienne. Mais dans d'autres cas, c'est l'inverse qui se produit.

2° *La dispersion qui réussit.*

Rognonas (85) (Bouches-du-Rhône) est aujourd'hui une petite commune située à l'angle nord-ouest du département, au confluent du Rhône et de la Durance. Le finage s'étend uniquement dans la plaine inondable (1 000 ha). Nous savons peu de choses des origines des premiers établissements ((86). Des vestiges gallo-romains ont été recueillis, comme dans toutes les communes provençales. Les moines de Frigolet et de Montmajour auraient contribué à l'assèchement partiel de la plaine.

(82) Fernand Sauve, Gargas. *Mémoires Acad. Vaucluse*, 1906.
(83) Victorine Laval, Velorgues. *Mémoires Acad. Vaucluse*, 1914.
(84) Protocole de Giraray, notaire à l'Isle. Volume 155, 1583.
(85) Nous avons la chance de disposer des archives de Rognonas recueillies aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, sous la cote 106 H.
(86) Encyclopédie des Bouches-du-Rhône, tome XV, art. Rognonas.

Mais les inondations successives et répétées dues à la proximité du confluent expliquent la précarité des installations successives. Quelques pierres éparses dans les champs marqueraient l'emplacement d'un ancien château (?). Les archives qui nous sont parvenues ne donnent de renseignements précis que sur des époques très postérieures. Au XVII[e] siècle, la tradition et les documents administratifs distinguent deux communautés : celle de Rognonas et celle de l'Isle Barban (87).

Le cadastre de 1643 ne mentionne à Rognonas que 36 propriétaires, parmi lesquels onze sont nobles. L'ordre de Malte possède deux terres. La liste détaillée de leur possession nous met en présence de 13 « granges » et « 4 maisons ». Une étude rapide de la structure foncière montre qu'à cette époque, quatre propriétaires possèdent plus de 50 ha, et détiennent à eux seuls 42 % de la surface cultivée. Les propriétaires de moins de dix ha, au nombre de 24, ne détiennent que 15 % de la surface cultivée. A l'habitat dispersé du XVII[e] siècle semble donc correspondre ici une prédominance de la grande propriété. La capitation de 1696-1697 (88) nous décrit le lieu : « une maison contiguë à l'église et trois autres petites maisons presque ruinées (nous retrouvons nos 4 maisons de 1643) ». Dans le finage, il y a une douzaine de « météries » avec leur tènement, possédées la plupart du temps par des habitants de la ville d'Avignon qui les donnent à mégerie. Le terroir est maigre, sec et aride, ne pouvant être arrosé » « En 1700 (89), le nombre des habitants adultes s'élève à 56... ». Ils habitent les granges où ils sont ménagers ou encore « mégers et rentiers ». Le 5 mai 1731 on assiste au partage des patys (sans doute entre tous les possédants biens). Mais on ne voit pas ici, comme à Châteaurenard, que ce partage ait eu quelque influence sur la répartition du peuplement.

La capitation de 1702 est le premier document qui nous fasse connaître la situation de l'Isle Barban (90). On y recense six mas abritant au total 32 personnes. Un document analogue, daté de 1717 (90) montre encore les six mas en place, 5 d'entre eux appartiennent à des avignonnais. L'un est tenu à « miège », un autre par un « rentier », un troisième par un « valet », un autre enfin, dont la Durance vient « d'emporter la moitié du territoire » est inhabité. La situation ne semble pas beaucoup varier au XVIII[e] siècle. La capitation de 1750 (90) n'est qu'une liste de « ménagers » rentiers, qu'aident des valets, des bergers, des bergerons. Rognonas compte 85 travailleurs. L'Isle de Barban 12. En tout donc : 97.

En 1767 (90), la première classe de paysans compte 13 ménagers pour 10 valets ou bergers, la deuxième classe recense 58 paysans ou domestiques. L'Ile Barban n'a que 17 habitants adultes. Le total, 98 est le même que 17 ans plus tôt. Mais si la population n'a pas varié, la répartition des terres est différente. En 1768 (91), le cadastre mentionne 112 propriétaires parmi lesquels 22 sont des forains (10 de Châteaurenard, 10 de Barbentane, 2 d'Avignon). Les 90 propriétaires restant sont des habitants du lieu, nantis de petits lopins de terre. La poussée démographique du XVIII[e] siècle ne se traduit donc pas à Rognonas par ces lotissements organisés du type de Châteaurenard. Mais la faim de terre du paysan est la même qu'ailleurs, et on voit naître ici une catégorie de paysans petits propriétaires, qui ont arraché pièce par pièce une partie du sol aux anciens possédants.

Le peuplement du finage n'est donc effectué que lentement et *uniquement sous la forme d'habitat dispersé.* ACHARD (92) à la fin du XVIII[e] siècle, ne compte encore que des maisons isolées, mais dès le début du XIX[e] siècle, le nombre d'habitants augmente rapidement. Nous avons vu qu'en 1767, la communauté rassemblait 98 travailleurs adultes. Si on y ajoute les femmes et les enfants, on peut estimer

(87) En fait, territoire depuis longtemps rattaché à la terre ferme. Cette toponymie indiquerait cependant qu'un bras divaguant de la rivière a pendant longtemps coulé à travers le finage actuel. C'est ce que semble confirmer une lettre du 25 mars 1773, contenue dans le dossier CC 14, où il est dit que « l'Isle de Barban, autrefois réunie au Comtat, en a été séparée par un débordement de la Durance, ainsi qu'il résulte de lettres patentes expédiées par le Roi René le 15 mars 1472 ».

(88) 106 H, CC 14, Arch. B.-du-Rh.

(89) 106 H, CC 14.

(90) 106 H, CC 14.

(91) 106 H. Cadastre de 1737, prolongé jusqu'en 1768.

(92) ACHARD, op. cit.

que la population totale ne dépasse pas 500 à cette époque. Or, en 1821, elle atteint 700. En 1851, au moment où l'endiguement de la Durance est loin d'être terminé, elle monte à 1 043. Dès lors, elle ne cessera d'augmenter, passant à 1 230 en 1851, 1 381 en 1881, 1 441 en 1901, 1 629 en 1911, 1 703 en 1926; elle culmine à 1 905 en 1954, faisant de Rognonas un des rares exemples de commune agricole où le dépeuplement rural moderne ne s'est jamais fait sentir.

Mais en même temps, *le village se développe*. Le noyau initial est évidemment l'église, et les « 3 petites maisons presque ruinées » de 1693. Nous avons vu qu'à la fin du XVIII[e] siècle, il n'existe pratiquement pas. Il est dommage que le recensement de 1821 n'en indique pas la population. Mais en 1851, il compte 375 habitants, en 1881, 543, en 1911, 780, et en 1954, 864. Il croît proportionnellement plus vite que la population éparse, ce qu'indique de façon très significative la variation de l'indice de dispersion. Celui-ci décroît de façon continue. En 1841, où nous pouvons le calculer pour la première fois, il atteint la valeur 2,11. En 1881, il baisse à 1,56, en 1911, il atteint 1,23, en 1946, 1,18. En 1954, 1,20.

Voici donc un cas assez curieux. Le pays, occupé longtemps par la grande et moyenne propriété, semble voué à une exploitation de type camargais : terroir isolé, difficile, inondable, mas isolés appartenant à des forains. Il subit à l'extrême fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] siècle une sorte de mutation brusque. La petite propriéte prend naissance, un village se développe, dont la vitalité ira croissant. Les lacunes de la documentation ne nous permettent pas de proposer d'explication du phénomène (93). Il est d'autant plus singulier qu'il ne coïncide pas avec les transformations économiques de la région : celles-ci ne se feront que plus tard : l'endiguement de la Durance, la construction de la voie ferrée Lyon-Marseille, l'organisation définitive des canaux d'irrigation sont postérieurs, et s'ils ont pu accélérer et amplifier le mouvement, ils ne l'ont pas déterminé. Rognonas est le type d'un village *spontané, récent, issu d'une dispersion totale.*

Saint-Cyr-les-Lèques (Var), donne l'exemple d'un développement et d'une réussite analogue, quoique due à des causes différentes.

L'endroit fit d'abord partie des finages de La Cadière. Mais, alors que le bourg de La Cadière, perché sur la crête d'une *cuesta* est tourné vers l'intérieur des terres, la plaine de Saint-Cyr débouche largement sur la mer. Elle l'atteint par la vaste baie des Lèques, qui forme la partie orientale du golfe de La Ciotat. A 7 ou 8 km d'un port qui connaissait une importante activité maritime et commerciale, sise dans un terroir fertile où l'eau sans être abondante ne manquait pas, la région de Saint-Cyr attira rapidement les bourgeois du XVII[e] siècle. En 1662, à « la poursuite de Jehan Goiran, de La Ciotat, plusieurs particuliers, tant de ce dit lieu, que de celui de La Cadière, se sont résolus d'aller faire des bâtiments et maisons à une terre qu'ils ont achetée au terroir de La Cadière, quartier dit Gourdelhon proche des Lèques » (aujourd'hui château Cordion) (94). En 1631, les habitants de ce quartier demandent la permission d'édifier une chapelle. Elle leur est accordée par acte du 11 septembre 1631 (94). La région se peuple lentement; l'affouagement de 1774-1775 recense 18 maisons au hameau de Saint-Cyr et mentionne le hameau des Lèques (95). Mais nous ne savons pas grand chose de son évolution au XVIII[e] siècle. C'est le dossier de détachement de Saint-Cyr-les-Lèques, séparé de La Cadière au début du XIX[e] siècle, qui nous renseigne sur son état (95).

Un mémoire du 26 juillet 1822 nous donne quelques précisions; Saint-Cyr compte 45 maisons agglomérées, le reste des habitants (il y en aurait dans la plaine maritime 2 150) est dispersé. Pourquoi ce peuplement exceptionnel ? C'est que « les plantations de vigne se sont multipliées à Saint-Cyr et aux Lèques, lorsque les vins de Provence ont été introduits avec quelque succès dans les colonies où ils étaient inconnus avant 1768. Le commerce des vins reçut un accroissement successif depuis

(93) Notons, pour éliminer une hypothèse de travail, qu'il n'y eut à Rognonas que 6 achats de biens nationaux, ceux provenant de la vente des propriétés de Malte (*Encyclopédie des B.-du-Rh.*, p. 486).

(94) A. Ritt, Journal des notaires de La Ciotat, p. 74.

(95) Arch. dép. Var, X M 37.

l'établissement des premiers chays (sic) à Marseille, ce qui ne date guère que de 50 ans. Alors tout fut cultivé à Saint-Cyr et aux Lèques ». En réalité, nous avons déjà vu que le commerce colonial des vins provençaux date de plus loin. Mais il est bien évident que la proximité de la mer, et ajoutons, d'une rade foraine bien abritée des vents d'est, comme celle des Lèques, ne pouvait qu'accélérer l'accroissement des plantations.

Le gouvernement fait rapidement droit à la requête des habitants, et la commune de Saint-Cyr est crée par ordonnance royale du 6 juillet 1825. En 1846, elle compte 1 683 habitants. Le détail de leur répartition n'est pas donné. En 1881, sur 1 586 habitants, 352 seulement sont groupés. Le démarrage de la bourgade ne paraît pas ici aussi rapide et spectaculaire que celui de Rognonas. Pourtant la progression se poursuit. En 1901, 1 932 habitants, dont 444 groupés. En 1921, 672 sur 2 026. En 1936, 704 sur 2 419. Mais à la culture de la vigne et des primeurs sont venues s'ajouter les ressources touristiques et balnéaires. On n'embarque plus de tonneaux de vin dans la baie, mais on se rôtit au soleil sur la plage. En 1954, la population groupée monte à 1 064, tandis que la dispersion n'affecte que 1 552 personnes. L'activité rurale n'est plus aujourd'hui dominante, et la vie de la commune est rythmée par l'arrivée et le départ annuel des estivants. C'est cependant à cette seule activité agricole que la commune et le village ont dû leur développement au cours du XIX^e^ siècle.

3° *Les formes avortées.*

A côté de ces réussites rurales, où le bourgeonnement d'un hameau minuscule peut assez facilement se suivre à la trace, on tombe çà et là sur des hameaux qui, très tôt, semblent s'être figés dans une forme définitive.

On se bornera d'étudier le cas de *Lagoy*. Lors de l'affouagement de 1698 (96), on y dénombre 13 bastides et 13 habitants (c'est-à-dire 13 chefs de famille) qui les occupent. Aujourd'hui *Lagoy* (commune de Saint-Rémy, Bouches-du-Rhône) est essentiellement un grand domaine rural centré sur un château et une chapelle, à l'extrémité sud du plateau de la petite Crau. C'est probablement un des emplacements ruraux de la Provence où les documents et les textes permettent de mieux mettre en évidence la continuité de l'habitat. H. ROLLAND (96), pense que le lieu a été occupé depuis une haute antiquité. On a retrouvé une tête en marbre blanc, peut-être hellénisque, des débris de céramiques romaines. L'abbé PAULET (97), y voit encore l'enceinte d'un castrum romain. La chapelle de Saint-Bonnet (qui vécut de 623 à 710) est carolingienne. Manteyer reproduit (98) une charte rédigée entre 993 et 1018, Hildebert de Châteaurenard y donne à l'abbaye de Montmajour ce qu'il possède « in sua villa quoe dicitus lagodanis, cum campis vineis, ortis, ocglatis, terra culta et inculta ». Les confronts sont indiqués « de uno latus villa sancti Remigi » (Saint-Rémy, au Sud) « de alio lactus Ayraca » (Eyragues, au Nord) « de alio latus palude » (les marais actuellement desséchés de Mollèges, à l'Est). A ne lire que ce texte, la villa de Lagoy paraît avoir la même valeur topographique et toponymique que celles qui l'entourent. En tous cas, elle est assez importante pour faire bonne figure à côté de ses voisines. Il n'en est plus de même aujourd'hui ! Le castrum médiéval de Lagoses est attesté en 1252 (99). En 1352, Lagoy compte 24 chefs de famille (100). En 1533, probablement à la suite des guerres civiles, c'est devenu un lieu inhabité (101) (entendons par là que la population en est si réduite que l'affouagement et l'impôt sont impossibles).

En 1648, la population est revenue, moins abondante qu'au XIV^e^ siècle : l'affouagement recense « 2 grangeurs qui habitent avec leur famille dans deux granges retirées et 6 autres familles qui habitent 6 granges du seigneur. En tout

(96) Inféodation de Lagoy. *Provincia*, 1931, p. 51.
(97) PAULET, Saint-Rémy-de-Provence.
(98) MANTEYER, Chartes du pays d'Avignon, n° 115, p. 136.
(99) Ed. BARATIER, Le domaine comtal de Provence à l'avènement de Charles d'Anjou.
(100) ROLLAND, op. cit., et Arch. dép. B.-du-Rh., BB 1133.
(101) Affouagement de 1698. Arch. dép. B.-du-Rh.

17 habitants ». On n'y voit « aucune maison, mais seulement les dites granges ou mas dispersés dans le terroir ». Les terres sont maigres et de mauvaise qualité. Le seigneur possède 1 100 saumées franches de taille (près de 800 ha). C'est depuis 1678, Jean de Meyran, sieur de Vans, premier Consul d'Aix, procureur de Provence; il portera dès 1702 le titre de marquis de Lagoy. En 1907 encore, le domaine appartenait à la même famille, et son étendue n'avait pas varié. Le nombre de « granges » non plus. Il est juste d'ajouter que les cultures maraîchères qui couvrent la plaine n'ont pu s'étendre sur ce flanc de colline, plus sec et plus pauvre. On mesure toutefois d'après cet exemple, combien la *permanence d'un grand domaine* peut, alliée à d'autres facteurs, être un *élément de conservatisme,* et du point de vue examiné dans ce chapitre, de fossilisation de l'habitat rural.

Conclusions méthodologiques

On pourra critiquer ces exemples. Ils devront l'être, appuyés qu'ils sont sur des sondages soigneux, mais partiels. Il est hors de doute que des recherches historiques patientes pourront préciser dans bien des cas les problèmes que nous venons d'exposer. Elles pourront, très vraisemblablement, nous faire connaître encore bien d'autres modalités de la mise en place et de l'évolution des habitats dispersés en Provence. La diversité des terroirs et des juridictions, la pression souvent modérée et parfois très réduite de la noblesse, enfin l'individualisme foncier qui semble avoir été une des marques de la société provençale, sont autant d'excellentes raisons pour nous faire imaginer que dans nos régions *les origines de l'habitat dispersé sont beaucoup plus variées qu'on ne l'imagine communément.*

C'est du moins une des conclusions de l'étude de ces quelques sondages. Une autre et sur laquelle nous voudrions insister, c'est *la vanité des étiquettes à sens chronologique* qu'on a pris l'habitude d'accoler à ces faits de dispersion. Il était normal que Demangeon et ses disciples immédiats, défrichant avec enthousiasme le domaine, à peu près vierge avant eux, de l'habitat rural, aient cru bon de distinguer une dispersion « primaire » d'une dispersion « secondaire ». Ces expressions peuvent avoir deux sens, entre lesquels on n'a pas suffisamment distingué.

Dans un cas comme dans l'autre, les termes de « primaire » et de « secondaire » ont un sens chronologique. Mais cette référence implicite à l'histoire conduit à des conclusions fâcheuses. L'histoire des établissements ruraux est loin d'être claire. Dans quantité de régions françaises, elle n'a pas même été amorcée. Et on voudrait d'après le seul examen de la carte *actuelle,* classer les peuplements ruraux en se servant d'étiquettes chronologiques ! C'est une gageure insoutenable.

Si l'on s'en tient, ce qu'on fait rarement, à la première acception des termes, si on les prend dans leur *sens absolu,* il faudrait au moins préciser quelle est l'époque qu'on a convenu de choisir comme point de départ : le néolithique ou le gallo-romain par exemple. Mais le zéro de notre échelle ainsi fixé, quelles difficultés n'éprouvera-t-on pas à la remonter ! Si en Provence nous acceptons de partir des oppida ligures, quel numéro d'ordre faudra-t-il assigner à la dispersion comtadine ? Sommes-nous certains qu'entre les villas gallo-romaines et les castra médiévaux, il n'a pas existé une ou plusieurs formes d'habitats ruraux chronologiquement intermédiaires ? Enfin, il est bien évident que si dans certaines régions, dont la Camargue est le plus bel exemple, les formes d'habitat manifestent une constance remarquable, les mas sont loin de s'être établis à la même époque. Certains se perpétuent probablement à l'emplacement même où s'élevaient les domaines romains. D'autres sont de fondation médiévale. D'autres n'apparaissent qu'au XVII[e] siècle. Et nous en connaissons quelques uns dont la croissance date d'une vingtaine d'années, et que rien ne différencie d'établissements beaucoup plus anciens, mais rénovés de fond en comble.

C'est pourquoi, plutôt que d'employer l'expression dispersion « primaire », nous avons préféré parler de *dispersion « profonde »,* ce terme exprimant à la fois l'ampleur dans l'espace et la persistance dans le temps.

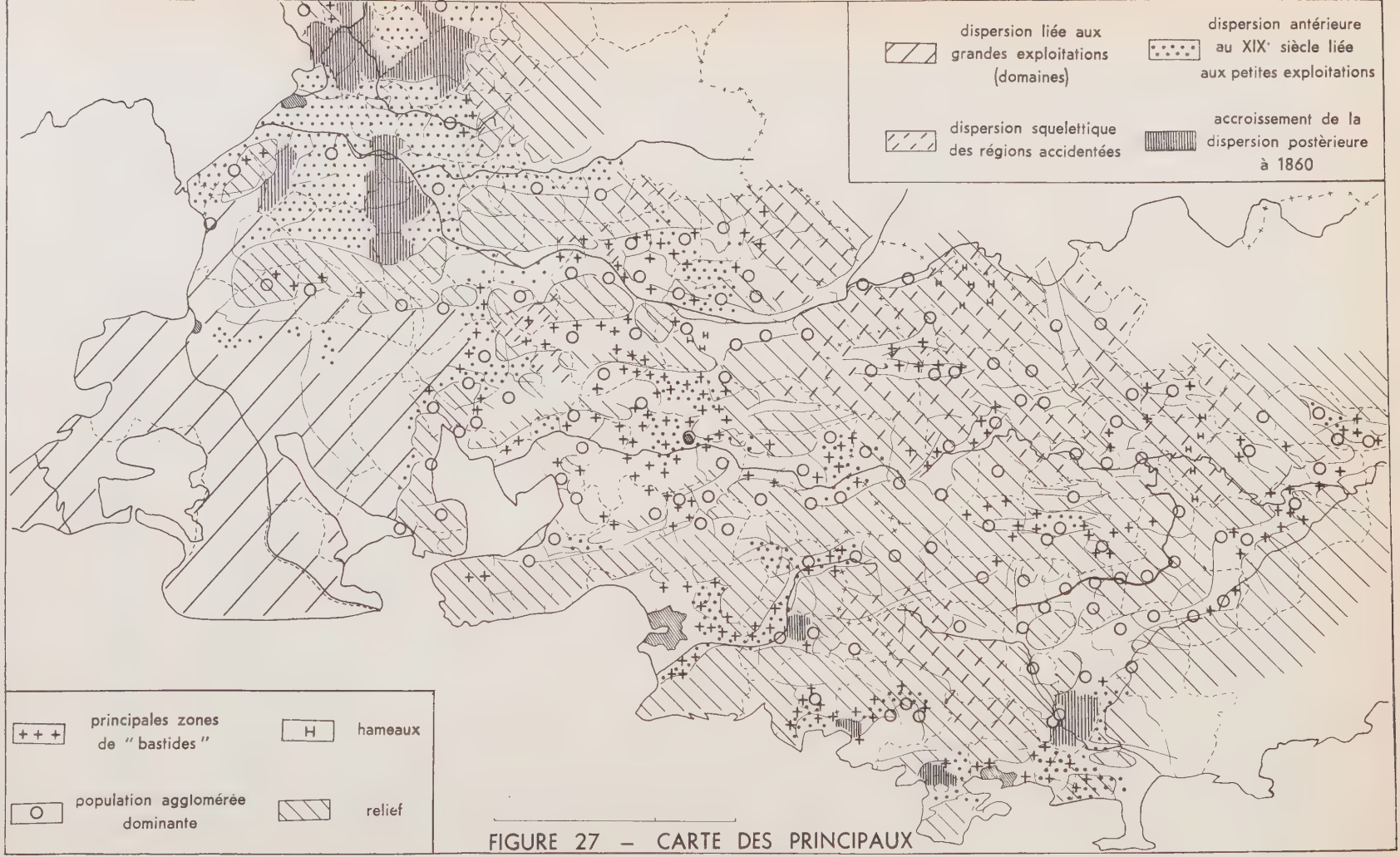

FIGURE 27 – CARTE DES PRINCIPAUX TYPES D'HABITAT RURAL.

Si, saisi par l'incertitude des chronologies et le flou des évènements, on décide de prendre l'expression « dispersion primaire » dans *son sens relatif,* on risque de commettre les pires erreurs. Voyons plutôt : le château de Lagoy et les quelques bastides qui sont disséminées aux environs font piètre figure par rapport aux gros villages voisins. Ils constituent sur la carte un habitat isolé, une forme de dispersion, qu'on est tenté de qualifier de « secondaire ». En réalité nous l'avons vu : Lagoy est au départ une « villa » gallo-romaine, dont l'importance ne cède en rien à celles qui sont à l'origine d'Eyragues ou de Maillane. Dispersion « primaire », par conséquent.

Si on se fie à la carte du 50 000e, Rognonas ou Saint-Cyr, avec leur agglomération entourée de mas isolés paraissent l'un et l'autre offrir un beau type de village groupé avec dispersion secondaire. La brève histoire que nous en avons esquissée montre que la réalité est à l'inverse de ce qu'on imaginait. Il serait plus exact de dire qu'ici c'est la dispersion qui est « primaire », et le groupement qui est « secondaire ». Mais, si nous pouvions remonter plus avant dans la chronologie, nous changerions peut-être d'avis. A Gargas, à Velorgues, l'évolution s'est faite en sens contraire : les bastides d'aujourd'hui ne sont que les restes éparpillés d'un ancien village disparu. Dispersion secondaire, par conséquent, mais dont le groupement de départ n'existe plus.

On répondra que dans la majorité des cas, *l'examen de quelques toponymes* suffit à résoudre le problème, et qu'on sait très bien, depuis les travaux de Dauzat distinguer un nom de village médiéval d'un nom plus ancien, une grange médiévale du type La Ferté ou la Renardière, d'une ferme récente, surtout si elle se prénomme Solférino ou Malakoff. Nous n'en sommes pas si sûr.

En Provence du moins, les exemples ne manquent pas de cas où la toponymie elle-même peut conduire aux bévues les plus imprévisibles. Si Saint-Victoret est bien un village médiéval, crée par les moines de Saint-Victor vers le xie siècle, il faut faire remonter les origines de Saint-Rémy à l'oppidum ligure de Glanum. Les fouilles ont attesté l'existence successive dans le même site d'un culte gaulois, d'une cité hellénistique, d'une ville gallo-romaine. L'étiquette chrétienne est apparue tardivement sur l'une des plus anciennes agglomérations provençales. A l'inverse, il n'est pas sûr que Berre, dont le toponyme est indubitablement pré-indo-européen, ait été occupée en permanence depuis la préhistoire. Les premières preuves de la présence humaine sont ici médiévales. Quant aux appellations dont se parent les mas isolés, rien ne paraît plus fallacieux, quand on s'aperçoit qu'en Provence, ils changent fréquemment de nom avec leur propriétaire !

En vérité, il ne faut demander à la toponymie que de dater les toponymes. Qu'on puisse de ces seules indications retirer déjà des indices intéressants, c'est l'évidence, mais seules des études spécifiquement historiques sont capables de nous donner une idée de la succession des types d'habitat dans un finage donné.

Nous abandonnerons donc sans remords, le classement traditionnel par dispersion primaire et secondaire. Cet étiquetage utile en son temps et dont il faut remercier Demangeon de nous l'avoir proposé, nous paraît constituer le type de ces faux problèmes, que le mouvement de la recherche fait normalement dépasser. Il nous paraît plus utile, plus exact et plus suggestif de *mettre en évidence* pour chacune des formes d'habitat qui nous paraît caractéristique, à la fois *son origine historique,* autant qu'on la puisse déterminer, et *la structure économique et sociale dont elle dérive,* et qui commandent fréquemment sa morphologie actuelle. La *carte des types d'habitat* que nous avons dressée exprime cette conception à la fois historique et sociologique qui est la nôtre (v. fig. 27).

III

MATÉRIAUX ET TECHNIQUES

Groupées pour constituer des villages ou des hameaux, ou bien disséminées dans la campagne, les demeures rurales provençales ont toutefois un certain nombre de traits communs : ceux qui concernent le choix des matériaux, les procédés de construction et de couverture. Avant d'aborder la description détaillée des divers types d'habitat rural, il faut d'abord étudier ces problèmes techniques et essayer d'en dégager la valeur géographique.

1° *La pierre sèche : le problème des bories*

Il existe en Provence des habitats ruraux construits entièrement en pierre sèche. Empressons-nous d'ajouter qu'ils ne servent plus d'habitats permanents. C'est à peine si on les utilise encore comme cabanons de campagne. Le cas échéant, le cultivateur y entrepose ses outils. Ils sont cependant assez nombreux pour que les ethnologues et archéologues s'y soient intéressés. On les désigne la plupart du temps sous le nom de « bories ». Le dialecte populaire, plus imagé, les appelle « des cabanouns pounchus ». Effectivement, le trait le plus curieux de ces constructions rustiques, c'est leur toit en coupole allongée, pointant vers le ciel (v. photo VII). Leur forme varie; au sol, ils adoptent un plan carré ou circulaire, parfois rectangulaire. Mais leur mode de construction en pierres calcaires plates, empilées sans ciment, leur impose des caractères architecturaux communs : murs épais pour résister aux poussées, ouvertures rares, couverture en coupole réalisée par l'empilement de dalles en encorbellement soigneusement calculé. L'existence de cette coupole entraîne elle-même des contraintes évidentes : absence de trou central ou latéral dans le toit, passage nécessaire du plan carré de la base à un plan circulaire à mi-hauteur, enfin, dimensions réduites de la borie, dont la largeur ne peut excéder quelques mètres.

Archéologues et historiens se sont fréquemment et ardemment querellés à leur propos. C'est qu'en effet, certaines de ces constructions paraissent préhistoriques. Des fouilles effectuées à l'intérieur ont fait retrouver des vestiges néolithiques probants. Mais d'autres portent gravée dans quelque pierre solidement encastrée parmi l'ensemble, une date du XVIII[e] siècle. D'aucuns ont cherché une origine sarrazine à ces coupoles. Nous n'entrerons pas dans ces vaines querelles.

Contentons nous de remarquer qu'on trouve aujourd'hui des bories ou des vestiges de bories en plusieurs endroits : les plus importantes, les plus nombreuses, les mieux conservées, parce qu'elles font maintenant partie du pittoresque local, sont celles des environs immédiats de Gordes (Vaucluse). Mais d'autres sont visibles dans le massif du Luberon oriental, sur les plateaux calcaires entre Saint-Cannat, Lançon et Eguilles, sur les collines bordières de l'Etang de Berre aux environs de Saint-Chamas. MARCELIN en a signalées à l'ouest du Rhône, où elles parsèment la garrigue nîmoise (1), et où elles s'associent à des constructions de murettes originales. Nous n'avons pas la prétention de les signaler toutes. Elles

(1) MARCELIN, Sur la forme des champs dans la garrigue nîmoise.

apparaissent partout où le *calcaire* est susceptible de se débiter en *plaquettes assez minces et régulières,* mais résistantes, fournissant comme des sortes de moellons naturels.

La présence de ce type de matériaux est, cela va de soi, la condition indispensable. Mais il faut également que le sol soit relativement cultivable. Nous pensons en effet, que les bories et les murettes ou les murgers qui leur sont fréquemment associés sont *en liaison avec un lent travail d'épierrage,* qui a pu, et a dû se prolonger pendant des siècles. Or cet épierrage ne devenait payant que si le sol dégagé ou débarrassé des cailloux était susceptible d'une culture rémunératrice. Cela suppose ou bien que les plaquettes calcaires donnaient par décomposition une argile relativement fertile, ou bien que la couche cultivable était recouverte comme d'une croûte relativement mince de calcaire stérile. Cette dernière hypothèse est d'ailleurs celle que formule Marcelin lorsqu'il essaie d'imaginer la provenance de ces invraisemblables murs de pierre sèche qui quadrillent la garrigue nîmoise.

Enfin, il est évident que ce double travail d'épierrage et de construction constituait une de ces tâches ingrates, lentes et gigantesques que seule la patience et la ténacité paysannes, stimulées par l'amour du gain ou la nécessité absolue de conquérir un nouvel espace vital, pouvaient entreprendre. *Seule la petite propriété ou la petite tenure individuelle* en étaient autrefois capables. C'est ce qui explique que les affleurements de calcaires en plaquettes ne coïncident pas toujours, il s'en faut, avec les bories (2). Tantôt ils ne fournissent qu'un sol caillouteux, incapable de porter autre chose que la garrigue, tantôt ils se trouvent compris dans une région de grande ou moyenne propriété, où l'épierrage ne se justifiait guère.

Les bories nous paraissent donc constituer l'élément pittoresque et révélateur d'une *combinaison géographique particulière,* où s'associaient de façon originale et limitée dans l'espace, les facteurs géologiques, pédologiques et humains. C'est pour cette raison que nous avons tenté de les inclure dans notre étude.

2° *Les maisons en terre : le tapy*

Les habitats faits de terre tassée et battue ont moins attiré l'attention que les bories de pierre sèche. Ils sont cependant beaucoup plus répandus et diffèrent des bories parce qu'ils sont dans la plupart des cas utilisés largement aujourd'hui encore tant pour le logement des hommes que pour celui des animaux.

Pourtant, on ne construit plus en terre battue depuis qu'on dispose en abondance de matériaux modernes variés, et l'un des derniers maçons qui savaient encore édifier des bâtiments selon ce procédé, vient de mourir à l'hôpital de Châteaurenard. Comme à l'ordinaire, en effet, l'usage d'un matériau impose un procédé. On ne bâtissait pas avec n'importe quelle terre. Il la fallait assez compacte, mais pas trop fine, dépourvue d'éléments grossiers, mais cependant parsemée de grains sablonneux. La terre de colline, et particulièrement de pied de colline était préférable à l'argile alluviale. Mais il était fréquent dans les basses plaines qu'on se contente de creuser le sol sur l'endroit même où l'on voulait bâtir pour y puiser la quantité de terre dont on avait besoin. Il en fallait une quantité assez importante : avec ce genre de technique, on ne peut monter que des murs relativement épais : 40 à 50 cm pour le moins, et souvent davantage. Le procédé était simple : des tranchées de fondation peu profondes, mais larges. Dans un coffrage sommaire de planches, soutenues de piquets, on entassait la terre fraîchement prélevée, puis on la damait aussitôt. Il fallait asséner treize coups de pilon par corbeille. Sur cette mince couche de terre tapée (d'où le nom de tapy), on en entassait d'autres. Les châssis des ouvertures, le chambranle des portes, les linteaux, étaient mis en place en même temps que le tapy. On laissait durcir et on crépissait. Extérieurement, rien ne distingue ces constructions des autres. Elles sont construites sur le même

(2) Par exemple, dans les collines du Montaiguet, aux environs d'Aix, ou bien dans les calcaires gypseux qui constituent la montée de Célony.

(3) Voir une description de cette technique dans *Bull. Soc. agr. du Vaucluse,* 1828.

modèle. L'emploi de ce matériau particulier ne modifie donc pas l'allure générale des bâtiments.

Le tapy se reconnaît cependant à l'épaisseur des murs, plus larges que ceux des constructions similaires en pierre, à plus forte raison que ceux des édifices récents et surtout à la facilité avec laquelle on y enfonce des clous ou on y pratique des ouvertures, aussi facilement bouchées que percées. Il suffit d'ailleurs de gratter l'enduit ou de chercher quelque endroit où il s'écaille pour avoir la preuve de l'origine du matériau. Aussi est-il préférable d'examiner l'arrière des maisons, généralement moins soigné que la façade, ou l'intérieur de la grange, souvent nu, pour trouver le tapy brut encore percé des trous utilisés pour fixer les poutres de l'échafaudage du maçon (v. photo IX).

En principe, *la maison en tapy est une maison des plaines alluviales.* Elle est absente de la Camargue, mais on la rencontre en abondance dans la région de la Basse Durance, de Rognonas à Charleval, et même au-delà. Elle est fréquente dans le Comtat, au nord de la Durance, sans être aussi répandue (4). Mais la présence d'un simple bassin, d'un petit delta, d'une terrasse alluviale suffit pour qu'elle apparaisse à l'état isolé. Son toponyme la signale : les mas et les lieux dits le Tapy, la Tapie, les Tapys, sont relativement fréquents (5). S'ils ne correspondent plus tous à la présence actuelle d'un édifice en terre battue, ils témoignent que c'était ainsi qu'ont été probablement bâties les premières constructions rurales de l'endroit.

Il est bien évident, en effet, que cette technique simple et ce matériau inépuisable et largement répandu étaient tout indiqués pour construire rapidement des demeures sommaires et bon marché. C'est ainsi que les innombrables petits défricheurs de terres basses et palustres ont dû procéder lorsqu'il s'agissait de s'installer sur des terres libres ou vierges (6). Et lorsque M. de Cadenet fonda Charleval, les colons nouveaux venus, s'abritèrent dans des « cabanes en terre » (7) avant de construire, selon le plan prévu par le seigneur du lieu, des habitations plus importantes et mieux ordonnées. Mais l'usage du tapy a dû leur donner bien des satisfactions, puisque les maisons actuelles de Charleval, qui sont pour la plupart les maisons primitives construites au XVIII[e] siècle, sont, elles aussi, faites de tapy.

Ce serait en effet, une *singulière erreur que de croire ces maisons de terre battue réservées à des usages grossiers ou provisoires.* Nous venons de voir que celles de Charleval, datées de 1741, durent encore. Après plus de deux cents ans d'usage ininterrompu, elles ont encore bonne allure. Mais l'erreur serait encore plus grande d'imaginer un rapport de type sociologique entre les habitants et les matériaux. Ce ne sont pas forcément de pauvres gens qui occupent ces demeures de terre.

Dans la Basse Durance, les mas maraîchers en tapy ne se distinguent des autres, ni par la forme, ni par les dimensions, ni par la richesse ou la prospérité de leurs habitants. La plupart d'entre eux ne présentent pas de retouches ou d'agrandissements importants, et, il est vraisemblable que dans leur état actuel, ils sont à peu près tels qu'ils se présentaient à l'origine. Rien par conséquent n'y exprime une ascension sociale, ni une superposition de catégories humaines différentes les unes des autres. On n'a pas abandonné le mas en tapy pour aller en exploiter un autre socialement plus représentatif. On ne l'abandonne pas davantage aujourd'hui. Le tapy ne fait pas figure de masure chétive ou de refuge de déclassés. C'est une maison rurale analogue à tous égards à celles qui l'entourent. Il est cependant vraisemblable que *sa multiplication est en rapport avec la petite propriété ou la petite tenure.* Son matériau sort du fonds et c'est le propriétaire du

(4) Quoique nombre de maisons de Saint-Saturnin-d'Avignon ou de Châteauneuf-de-Gadagne soient faites d'un tapy truffé de petits galets de quartz roulés.

(5) Voir entre autres, la Tapie Saint-Léger, en Crau; la Tapy, commune de Bédarrides; la Tapie, bastide du delta de l'Arc; la Tapie, ferme au sud de Marignane.

(6) Un texte de 1676 décrit ainsi les origines du mas de Barbentane, à 2 lieues de la ville d'Aigues-Mortes : « la métairie n'avait qu'une cabane couverte de chaume pour mettre le bétail à couvert, les murailles de tapie ou terre avec du bois; au lieu et place de laquelle on en a fait une belle grange de massonerie de 12 cannes de long et 4 m de large ». Arch. B.-du-Rh., Fonds de Malte, H 228.

(7) THÉUS, Charleval, *op. cit.*

lopin qui l'en extrait lui-même. Il s'agit donc, une fois de plus, d'une de ces techniques individuelles, si nombreuses en Provence qu'elles en deviennent banales, qui supposent l'initiative, l'accession à la petite propriété, la tenacité familiale, la satisfaction de réussir par ses propres moyens.

Ajoutons toutefois pour être exact que si le tapy est par nature, le matériau de la construction rurale isolée, on le rencontre, utilisé dans *des édifices villageois ou urbains*. Nous avons cité le cas de Charleval, où les maisons en tapy constituent la grosse majorité des édifices. A Châteaurenard même, nous connaissons des maisons à étages construites de la même façon. Rien ne les distingue des constructions mitoyennes faites en pierre de taille. Elles portent les mêmes enseignes, sont ornées des mêmes devantures, et les commerces qui les occupent ne sont pas les moins prospères. Une enquête détaillée en dénombrerait plus qu'on ne pense. Mais il s'agit évidemment d'un phénomène de contagion architecturale. L'emploi du tapi est si répandu dans la région qu'ili était normal qu'on l'utilise parfois dans les bourgs, puisque on le voyait employé en abondance dans le plat pays.

3° *La pierre, matériau par excellence*

Mais la construction provençale la plus répandue est sans contre dit la maison faites de pierres cimentées. Dans les régions de collines et de plateaux, sa présence est normale. On utilise alors le matériau local : la mollasse jaunâtre de Rognes ou des Baux, la pierre de Calissanne, d'un blanc légèrement bleuâtre, celle de Fontvieille d'un blanc pur, qui vire lentement au gris pâle avec les années, sans compter les innombrables variétés locales tirées du rocher le plus proche. Mais c'est également en pierre, et souvent en pierre de taille que sont bâties les grandes bastides bourgeoises des plaines alluviales. Les grands propriétaires mettaient leur point d'honneur à ne pas employer le tapy des classes moyennes, mais à construire en dur, quitte à faire venir à grands frais les moellons nécessaires.

C'est ainsi que *les mas camargais,* sur lesquels nous aurons à revenir, sont tous édifiés avec la pierre de Fontvieille. Or les carrières de Fontvieille sont à quelques kilomètres d'Arles, à l'extrémité occidentale du massif des Alpilles, en dehors du delta. La pierre de construction qui en était extraite devait donc passer par Arles, pour se répandre dans le delta tout entier, jusqu'à des distances qui pouvaient dépasser 40 km. Si ces transports de matériaux sont fréquents pour des villes, où ils s'organisent de façon massive et régulière, ils deviennent, lorsqu'il s'agit d'habitats isolés du type Camargue, singulièrement onéreux. Il est probable que la terre battue du tapy n'aurait probablement pas résisté aux flots du Rhône, dont les cours les plus forts recouvraient autrefois la Camargue tout entière. Il est possible également que l'argile de Camargue imprégnée de sels soit peu propre à la fabrication locale des briques. Ce n'est pas si certain, puisqu'on rencontre encore, dans le sud du delta en particulier, quelques spécimens de la vieille cabane de gardians, dont les parois sont faites d'argile mêlée de paille et de roseau hachés. Le tapy fait place au pisé.

Mais il est évident que les grands propriétaires arlésiens ou marseillais qui possédaient des domaines dans le delta ne se seraient pas contentés de matériaux modestes. Le « château » de Camargue, comme les dépendances qui l'entourent, du moins les plus anciennes, est donc en pierre. *Tradition sociale fort ancienne,* puisque les restes de villas gallo-romaines qu'on retrouve si nombreuses dans le delta utilisaient déjà la pierre de Fontvieille. Tradition d'autant plus singulière que cette pierre est poreuse, et que si elle résiste au gel, elle s'imprègne peu à peu, telle une éponge de pierre, de l'eau contenue dans le sous sol. De sorte que les vieilles maisons de maître sont la plupart du temps moins salubres à cet égard que les demeures plus récentes d'ouvriers agricoles, faites de parpaings ou de ciment. Le mas de Camargue est donc l'*exemple type de la façon dont des habitudes sociales* ont pu influer sur le choix du matériau. Celui-ci n'est pas en rapport avec le milieu naturel, pourtant contraignant, mais avec une sorte de respectabilité aristocratique. Il traduit à sa façon l'extension généralisée de la grande propriété foncière.

Partout ailleurs cependant, la pierre est si fréquente, son extraction est si aisée, qu'elle constitue le matériau de très loin le plus usité. Il est vrai que la construction commune ne la taille plus en blocs rectangulaires réguliers. On l'utilise en moellons grossiers que quelques coups de masse suffisent à mettre en forme. On prenait donc la pierre la plus proche, pas toujours la plus belle. Il en était de même lorsqu'il s'agissait de fabriquer le mortier. Dans un pays riche en cailloux, mais pauvre en argile, on se contentait d'un mélange de sable caillouteux et de chaux. Ce liant était peu solide. C'est sans doute la raison pour laquelle on bâtissait autrefois en « doublant » les murs. C'est-à-dire qu'on accolait deux épaisseurs de pierres jointoyées qui, en s'épaulant, composaient le mur maître. L'épaisseur s'obtenait aux dépens de la solidité de l'édifice.

On retrouve ici cette sorte de négligence à l'égard de l'habitation que nous avons déjà signalée. Il est évident que le provençal d'autrefois ne soignait pas sa maison à l'égard d'autres paysans de France. On ne le voit pas se complaire à la consolider, à l'aménager intérieurement, à l'embellir. La maison est plus un toit qu'un logis. L'essentiel de la vie et de l'homme est ailleurs. Le climat rude, mais ensoleillé invite à séjourner au dehors. La vie de relations est relativement développée.

Il est pourtant une partie de l'habitat qu'on soigne plus particulièrement que les autres, c'est la toiture.

4° *La toiture*

Le toit provençal traditionnel n'est autre que le toit méditerranéen à faible et souvent double pente, couvert de tuiles rondes. On retrouve le pareil dans les villages de Kabylie comme dans ceux du Liban, du Rif ou de la Calabre. Il n'est pas question ici d'étudier à fond le problème, pourtant du plus haut intérêt géographique et historique. Il faudrait une documentation que nous sommes loin de posséder. Bornons-nous seulement à quelques remarques touchant notre région.

La tuile ronde est, de toutes les couvertures en argile cuite, la plus simple. Ce n'est qu'une plaque d'argile mince courbée dans le sens de sa longueur. Elle ne présente aucun relief, ni sur un côté, ni sur l'autre. Elle est à cet égard, inférieure à la vieille et petite tuile brune carrée qu'on trouve encore dans le Bourbonnais, le Charolais, la Bourgogne, le Champsaur, qui possède sur sa face inférieure un rebord qui permet de l'accrocher au chevron. Chose singulière, elle est également inférieure à la tuile à crochets classique des Romains. Celle-ci constituait déjà, par ses dimensions, par l'existence sur ses deux faces de rebords calculés qui permettaient de l'accrocher à la charpente et de l'encastrer avec ses voisines, une invention qui exigeait une fabrication relativement précise. Or la tuile à crochets romaine, malgré ses qualités pratiques, n'a pas survécu. Avait-elle des défauts que nous ignorons ? Etait-elle trop difficile, ou trop lente, ou trop chère à fabriquer ? L'a-t-on considérée, à l'instar de la pierre en Camargue, comme le signe, révolu, des demeures aristocratiques ? N'était-elle qu'une invention technique locale et a-t-elle disparu lors des invasions barbares au profit d'un type plus ancien et plus répandu ? Ces problèmes n'ont pas été étudiés.

Pour des raisons que nous ignorons, c'est en Provence la tuile ronde qui l'emporte. Or sa forme même oblige à la poser sur la charpente sans pouvoir l'y fixer. D'où la nécessité, si on veut qu'elle n'en glisse pas, de réduire la pente du toit au minimum. La faiblesse de la pente des toitures, qui confère aux maisons provençales une partie de leur pittoresque n'a pas d'autre origine. Ce n'est qu'une nécessité architecturale. Et qui ne s'accorde pas toujours avec les exigences climatiques : si le ciel reste serein la majeure partie de l'année, les averses méditerranéennes sont brutales. Et lorsque la pluie tombe avec violence, il serait souvent bon d'évacuer rapidement les abats d'eau qu'elle amène avec elle.

La tuile ronde, posée à plat sur un toit à faible pente a donc dû règner à l'origine. C'est encore ainsi qu'on la voit recouvrir à nu les appentis, les hangars, les vieux jas, et bien d'autres dépendances de la ferme provençale. C'est tout juste

si on lui superpose çà et là quelques pierres qui empêchent cette couverture mouvante d'être soulevée et emportée par le mistral. C'est en effet, du moins cela a dû être le gros, l'énorme défaut de cette couverture, facilement remplacée, mais encore plus facilement bouleversée. Comment y remédier ? On pouvait essayer en compliquant la forme de la tuile, d'augmenter son adhérence : modeler des reliefs, les imbriquer les uns dans les autres, comme on a fait pour la tuile mécanique moderne. Tout simplement ménager dans l'argile un trou qui permette de la clouer. Imaginer, comme pour l'ardoise, un procédé de fixation par crochet. Le couvreur provençal ne s'est pas donné cette peine. Il s'est contenté de se transformer en maçon, et de fixer les tuiles traditionnelles sur un lit de mortier. Solution peu élégante, et surtout onéreuse. Elle suppose l'établissement sur la charpente d'un véritable plancher destiné à supporter la couche de mortier sur laquelle les tuiles seront comme collées. Elle demande au couvreur un travail minutieux, infiniment plus lent que le travail normal. Elle exige enfin le renforcement massif des charpentes qui supportent dorénavant un poids considérable de matériaux. C'est pourtant ainsi que dès le Moyen Age on procède en Provence. Evidemment cette technique coûteuse n'est d'abord qu'à la portée des plus aisés. Mais elle s'étend peu à peu dans les campagnes et devient lentement générale.

Un procédé analogue est employé pour assurer la stabilité de la partie débordante du toit, encore plus que l'autre susceptible d'être soulevée par les rafales ascendantes. Dans le reste de la France, on cloue sous la charpente des planches minces qui arrêtent le vent. En Provence, on bouche littéralement cet espace avec un massif maçonné, pour l'armature duquel on se sert de tuiles rondes disposées en surplomb : c'est la « gênoise », d'ailleurs fort harmonieuse. Là encore, on n'a pas cherché la solution la plus pratique ou la moins onéreuse. Il semble qu'entre les techniques du couvreur ou du charpentier et celles du maçon, ce sont les dernières qui l'aient emporté.

Ajoutons que la tuile ronde d'ancien modèle est en train de disparaître. Elle cède la place lentement, mais sûrement, soit à la tuile mécanique ordinaire, soit à l'éverite et aux matériaux modernes analogues. Quant à ceux qui veulent encore conserver à leur habitation un cachet rustique traditionnel, ils ont la ressource d'employer des tuiles mécaniques rondes qui s'accrochent aux chevrons et s'ajoutent les unes avec les autres comme les tuiles mécaniques ordinaires, et par conséquent dispensent de la coûteuse maçonnerie, mais conservent à la toiture un peu de l'allure d'antan. Malheureusement la couleur est loin d'être la même. Aux roses éteints, fanés et variés des vieilles tuiles qui s'harmonisaient si heureusement avec les blancs grisâtres et les ocres pâles du rocher, ou les verdures sombres des cyprés et des chênes verts, s'est substituée une teinte brique uniforme vraiment peu heureuse.

5° *Les maisons blocs*

Le mas isolé a ceci de commun avec la demeure villageoise qu'il s'efforce d'abriter sous un toit unique les locaux d'habitation et leurs dépendances. L'une et l'autre tendent vers *la maison-bloc* et parviennent souvent à s'inscrire dans ce cadre architectural simple.

Mais, ce trait général mis à part, ce sont là deux constructions fondamentalement différentes, et à bien des égards opposées.

La maison villageoise est toujours *une maison en hauteur* qui peut superposer jusqu'à 3 ou 4 étages. Généralement c'est une maison étroite, à deux fenêtres de façade, parfois trois, rarement plus, et les maisons à une fenêtre ne sont pas rares. Le rez-de-chaussée, obscur et humide, à cause de l'étroitesse des rues et de la hauteur des constructions voisines, était généralement occupé par le logement du mulet et des outils. Le vin se rangeait dans une cuve étroite, haute et carrelée qui ne tenait guère plus de place qu'un grand placard. Les étages servaient à la fois au logement des hommes et à celui des provisions.

A l'inverse, *la maison rurale isolée* est en général une *construction étalée*. Les

étages ne sont pas fréquents. Lorsqu'ils existent, ils sont d'une importance toute relative. Ils n'ont jamais la hauteur du rez-de-chaussée, et leur fenêtres, au moins dans les anciennes demeures sont exiguës. Toujours, la longueur l'emporte sur la hauteur, de sorte que, même dotée d'un étage, la maison paraît basse. Elle colle à la terre. La tyrannie de l'exposition et de l'abri oblige le constructeur à orienter tous les locaux de la même façon, le dos au vent et la façade au soleil. L'ensemble s'allonge en enfilade entre les deux murs maîtres sous le couvert du même toit. Disposition simple, peut-être d'une commodité discutable, mais qui se prête aisément aux modifications intérieures comme aux agrandissements successifs. Certains mas, ainsi prolongés aux deux extrémités de génération en génération, peuvent atteindre une cinquantaine de mètres de longueur. La place ne manque pas à l'intérieur de ces constructions. On peut aisément proportionner les locaux aux nécessités rurales. Aussi rencontre-t-on des mas de toutes tailles, depuis la modeste maison qui ne possède qu'une petite remise pour le mulet et la charette, jusqu'à la grande ferme de Crau, où les hangars, les greniers à foin, et surtout la bergerie, prennent des dimensions considérables. A cette échelle d'ailleurs, les inconvénients de la maison bloc éclatent, et les bâtiments tendent à se disposer en ordre dispersé. Mais il est bien rare qu'on essaie de gagner en hauteur et de superposer les locaux. La tendance générale est à l'étalement et à la dispersion.

A côté du mas se dessinent des éléments variés qui lui confèrent une originalité pittoresque : le puits avec son toit maçonné, le cyprès, la loge à cochons, basse et ensoleillée, le jas, tout en longueur et dont les dimensions varient selon l'importance du troupeau.

Les campagnes provençales nous offrent donc, l'un à côté de l'autre, *deux types d'habitats complètement différents.* D'un côté, le bloc serré des demeures villageoises, hautes bâtisses étriquées où la place manque, où l'espace disponible ne peut se gagner qu'en haussant la maison vers le ciel, où l'on vit par conséquent les uns sur les autres, dans un entassement qui touche à la prosmiscuité. De l'autre, le semis des mas individuels, étalés à leur aise au ras du sol, s'allongeant à leur gré, selon que le nécessite l'accroissement des familles et des récoltes, mais vivant dans un isolement jaloux les uns des autres.

Apparemment deux mondes opposés ! Et pourtant que de traits communs : même type de matériaux et de toiture, même recherche du soleil et de l'abri, même dédain relatif des sites humides ou aquifères. Et surtout même population et mêmes catégories sociales. Car enfin, s'il est facile d'imaginer que ces deux types d'habitats ruraux pourraient correspondre à des types différents d'exploitations agricoles, de propriétés, voire des genres de vie, il faut bien avouer que cette hypothèse ne résiste pas à l'examen des faits : évidemment, les grandes exploitations ont une autre allure. Mais elles se situent généralement à quelque distance des agglomérations rurales, voire sur les confins des communes. Entre les cultivateurs des petits mas dispersés dans les dépressions et ceux du village ramassé au pied ou au sommet de la colline voisine, il n'y a pas de différence de nature. Les uns et les autres possèdent peu, récoltent les mêmes produits sur des champs dispersés à travers le finage communal, connaissent les mêmes soucis, se réjouissent des mêmes satisfactions simples. En vérité, rien aujourd'hui ne différencie les habitants de ces deux types de maisons rurales.

Force est donc, de proposer une explication historique. Il est possible qu'à l'origine, c'est-à-dire, à une époque indéterminée, il y ait eu une différenciation très nette entre *deux groupes de cultivateurs :* les uns, journaliers sans terre, petits brassiers possesseurs d'un morceau de terrain insuffisant à les faire vivre, se contentaient des logis exigus du village, largement suffisants à la resserre de leur bétail et de leurs récoltes. Ils s'y sentaient peut-être plus en sûreté, leurs faiblesses épaulées les unes par les autres. Dans le mas, imaginons une autre catégorie sociale : des fermiers modestes, des propriétaires même, mais déjà à l'aise par rapport aux précédents, susceptibles de récolter des quantités plus importantes de produits agricoles, aspirant à plus en plus d'espace, ayant déjà le goût des initiatives, comme aussi la possibilité de les mener à bien. Bref, une catégorie sociale plus aisée, plus autonome, plus ouverte, plus indépendante aussi. Plus tard, dès le XVIII[e] siècle et

peut-être le XVII[e] siècle, des glissements se seraient opérés, tendant à une égalisation progressive et relative de ces catégories de cultivateurs. Partages, héritages, réussites ou échecs personnels, pressions économiques et sociales auraient peu à peu fusionné les deux groupes et en partie échangé les habitats.

Cette explication de la morphologie de l'habitat par le social est séduisante. Elle est valable, dans bien d'autres cas : domaines de Camargue, de Crau, bastides bourgeoises, grandes fermes montagnardes des plateaux de Saint-Christol et de Valensole, du Lubéron, cultures florales niçoises, etc... Pourquoi ne le serait-elle pas lorsqu'il s'agit d'expliquer la disparité des maisons viillageoises et des mas isolés ?

IV

LES VILLAGES

Nous avons cité plus haut quelques chiffres qui montrent la place importante prise par les popluations groupées dans le peuplement rural provençal.

Nous avons avancé le chiffre total de 216 000 âmes. Si on veut se borner aux formes spécifiquement villageoises, c'est-à-dire éliminer de l'ensemble les agglomérations qui conservent, malgré l'importance de la vie rurale qu'elles animent, une certaine allure urbaine, on aboutit au chiffre approximatif, mais prudent de 155 000 habitants *groupés*, répartis dans 200 communes. Soit en moyenne 700 individus *groupés* dans chacune d'entre elles.

Ce chiffre n'a évidemment qu'une valeur indicative (1). Il signifie simplement que le village de Basse Provence, lorsqu'il existe, est souvent d'une assez grosse importance. Les fortes agglomérations rurales ne sont pas rares. On les rencontre surtout dans le Var (Cotignac : 1 373 habitants groupés; Saint-Maximin : 2 509; Gonfaron : 1 448; Trans : 1 152; Lorgues : 2 513; Vidauban : 2 583; Pignans : 1 391; Carnoules : 1482; Solliès Pont : 1 309). L'indice de dispersion est souvent très faible, c'est-à-dire que la grosse majorité de la population de la commune réside au village. C'est également le cas de quelques communes du Val de Durance : Cadenet : 2 684; Pertuis : 4 611.

Dans le Comtat au contraire, l'indice de dispersion atteint des valeurs assez élevées, mais l'intensité du peuplement est telle qu'une dispersion importante de la population n'exclut pas l'existence des agglomérations de bonne taille. (Le Thor : 1 293; Monteux : 2 250; Pernes : 2 022; Noves : 1 293; Barbentane : 1 230; Saint-Rémy : 3 312; Maillanne : 1 036; Mallemort : 1 300).

Au début du XIX[e] siècle, ces groupements ruraux étaient dans l'immense majorité nettement plus importants qu'aujourd'hui.

Rians (Var) qui compte aujourd'hui 892 habitants au total, rassemblait en 1851 2 350 individus dans la seule agglomération. Pignans en comptait 2 166 en 1846

(1) On ne peut calculer la moyenne par commune de la population *groupée* française, mais on peut aisément, en utilisant le chiffre du recensement de 1954, calculer la moyenne de la population *totale* des communes. La commune moyenne française est peuplée de 1 124 habitants. La commune moyenne des Bouches-du-Rhône en compte 8 887 (influence marquée de l'agglomération marseillaise). Mais celle du Var est encore peuplée de 2 681 habitants et celle du Vaucluse, département à grosse dominance rurale, compte 1 776 individus.

Si on essaie, dans un autre ordre d'idées, de calculer la population moyenne totale des communes de moins de 2 000 habitants, on obtient les chiffres suivants : France entière : population moyenne par commune : 445; Bouches-du-Rhône : 892; Var : 592; Vaucluse : 620; population moyenne par commune calculée sur les communes des trois départements : 672.

Les deux séries de chiffres prouvent que la commune provençale est en moyenne plus nettement peuplée que les communes du reste de la France.

Le chiffre de 700 que nous avons obtenu plus haut et qui concerne la population groupée ne peut en rien leur être comparé. Notre étude si elle englobe la presque totalité du département des Bouches-du-Rhône, laisse de côté une grosse partie de celui du Vaucluse, ainsi que la région montagneuse et orientale du Var; d'autre part, nous ne sommes pas limité aux communes de moins de 2 000 habitants.

On a déjà signalé qu'un nombre important de communes méridionales restent rurales avec une population totale qui dépasse 2 000 habitants. Nous en avons recensé 18 dans les Bouches-du-Rhône, 15 dans le Var, 11 dans le Vaucluse. Soit en tout 44 communes rurales de plus de 2 000 habitants.

(population totale en 1954 : 1 485). Dans les Bouches-du-Rhône : Saint-Cannat, dont le bourg ne renferme plus que 838 habitants, en abritait 1 733 en 1851. Rognes réduit à 610 habitants, tassait en 1820, 1 392 habitants dans ses murs. A Mouriès, la population groupée s'élevait à 1 591 en 1851. Elle n'est aujourd'hui que de 929. Le Thor dans le Vaucluse comptait en 1846, 2 027 habitants groupés, et n'en a plus que 1 293. Pernes, pourtant vivante et prospère aujourd'hui (densité totale : 85) n'a plus que 2 022 habitants groupés. En 1846, on en dénombrait 3 613.

Les villages provençaux, dans les deux siècles qui précèdent, ont donc été le siège d'une activité sociale et humaine importante, et qui les a profondément marqués. Comme tous les organismes ruraux de l'Europe Occidentale, ils portent les traces apparentes d'un très long et très vieux passé. Nous en aurons chemin faisant, bien des preuves.

A) Les sites de villages

En ce qui concerne la géographie de l'habitat, il est peut-être aussi intéressant de porter d'abord son attention sur les sites qui paraissent systématiquement délaissés que de décrire les emplacements occupés par les villages. Là, comme sur la carte de la population, ce sont les espaces vides qui attirent l'œil et réclament une explication. C'est qu'en effet, lorsqu'il cherche à installer ses demeures dans un terroir, l'homme fuit certains emplacements qui lui paraissent ne pas convenir à ses desseins, ou tout simplement répugner à ses convenances, pour au contraire rechercher de préférence des sites qui lui semblent plus propices. Et Dion (2) a montré en des pages heureuses que ces choix pouvaient persister lors même que transplanté dans un milieu différent de son milieu d'origine, l'homme n'y retrouvait plus, ou bien mal, les avantages qu'il recherchait dans son habitat originel. Attachements et répugnances, recherche d'un ensemble de conditions présumées favorables, fuite lorsqu'apparaissent des conditions réputées néfastes, sites fréquentés et sites répulsifs ne sont que les faces complémentaires d'un même comportement, les volets d'un même diptyque. Il faut étudier les uns et les autres.

1° *Les sites répulsifs*

a) *Les cuestas* (3)

Dans l'Europe occidentale, la cuesta constitue un des sites villageois les plus caractéristiques, les plus évidents et les mieux connus. Le long de l'adret sinueux, sur des dizaines de kilomètres, les villages se pressent, reliés entre eux par une route qui serpente un peu au-dessus du pied des versants. On a bien des fois décrit ce site, on en a souligné les avantages. On le trouve non seulement le long des cuestas vraies (Bassin Parisien - Bassin de Souabe-Franconie - Bassin de Londres), mais également le long des escarpements adoucis, où les dénivellations ont des valeurs moyennes (type Côte d'Or).

Ces deux sortes de structures qui déterminent un relief analogue, sont fréquentes en Basse Provence. Les cuestas vraies se retrouvent dans presque tous les bassins de sédimentation. Celles du Bassin d'Aix sont certainement les plus développées, les plus visibles et les plus nombreuses (4). Mais on connaît bien celles plus complexes et plus courtes du Bassin de Beausset, celles qui bordent aux environs de Mormoiron l'escarpement occidental des monts du Vaucluse. On oublie généralement de citer celles qui occupent une position analogue au sud du massif, près d'Apt, de Roussillon à Villars. Et si les cuestas de Forcalquier sont bien

(2) Dion, op. cit.
(3) R. Livet, Le peuplement des cuestas du Bassin d'Aix-en-Provence. *Ann. de Géogr.*, 1953.
(4) Elles sont également les plus intéressantes au point de vue morphologique et structural. Avec leurs pendages très variés, leur passage aux plis-failles, et leurs talus dont certains paraissent bien être des glacis d'érosion.

connues, celles qui les relaient vers le sud-ouest, et qui sont, il est vrai, moins vigoureuses et moins continues, de Dauphin à Saint-Martin-de-Castillon, en passant par Villemus, Mont Justin, Céreste et Viens ne sont généralement pas signalées.

Quant aux escarpements faillés du type Côte d'Or, ils sont relativement fréquents. Les plus nets sont ceux décrits et expliqués par GEORGE (5) dans les plaines comtadines. Ce sont des blocs légèrement basculés et à demi enterrés à leur base par le remblaiement pliocène et quaternaire si important dans les plaines des Bouches-du-Rhône. Le mouvement de bascule a presque toujours joué dans le même sens, de sorte que leur talus oriental ainsi mis en évidence pourrait à la rigueur simuler la cuesta. Ainsi s'alignent, du nord au sud, les plateaux rocailleux de Châteauneuf-du-Pape à Saint-Rémy, en passant par Saint-Saturnin-les-Avignon et Châteauneuf-de-Gadagne. Rien dans tout cela qui ait la continuité et les dimensions des reliefs du Bassin Parisien ou de la Côte d'Or. Mais on voit que pour être moins importants, ces reliefs n'en sont pas moins nombreux.

Or si dans les pays du nord, ils semblent foisonner de villages, en Basse Provence, c'est exactement l'inverse qui se produit. Les villages provençaux en position de cuesta sont extrêmement rares. On n'en peut citer qu'un qui soit placé sur le site classique (6), Saint-Saturnin-les-Avignon (7). Encore faudrait-il être prudent à son égard. Où sont donc installés les autres ? Quelques uns, détachés de l'abrupt se sont comme répandus vers l'extrémité aval du talus, en devenant des villages de bord de plaine bien plus que de cuestas. Tel Rousset (B.-du-R.). Mais l'immense majorité s'accroche sur les pentes supérieures du versant, Ventabren, le vieux Meyreuil, Châteuneuf-de-Gadagne (Vaucluse), La Cadière (Var), et surtout, s'installe sur le bord extrême du plateau. C'est le cas de Roussillon sur sa cuesta des ocres, de Velaux (B.-du-R.), du Castellet (Var), du vieux Beausset, de Bouc Bel Air (B.-du-R.). Parfois même, on croirait que les hommes ont comme à plaisir recherché comme à Cabriès, les pitons les plus escarpés, ou, comme aux Pennes Mirabeau, les arêtes les plus minces pour s'y ramasser en un équilibre instable (photo XI).

Ce qui paraît attirer les agglomérations, ce n'est jamais le talus, c'est presque toujours l'*escarpement*. La cuesta ou son équivalent orographique n'a jamais été considérée en Provence comme un site pouvant présenter quelque intérêt. Les mas isolés eux-mêmes ne semblent pas faire cas de ces emplacements qui ailleurs, attirent puissamment les villages. La plupart du temps, le talus monoclinal est littéralement désert (8).

Il est clair que les multiples avantages présentés par ce type de relief dans les régions septentrionales ne sont pas sensibles en Provence. Pourquoi ? C'est d'abord qu'il n'existe généralement pas à mi-pente du talus ce jalonnement de ligne de sources fréquemment observé plus au nord. Plusieurs explications de ce fait sont possibles : en Basse Provence, les couches tendres qui constituent la base du talus des cuestas sont très souvent constituées non pas d'argiles, mais de marno-calcaires qui restent encore relativement perméables. La nappe phréatique qui peut se constituer à leur niveau géologique n'est donc pas permanente. Si en hiver et lors des grandes pluies, elle peut paraître assez abondamment alimentée, en été elle disparaît peu à peu par infiltration lente dans le sous-sol. D'autre part, la structure monoclinale de ces reliefs est fréquemment constituée par des couches au pendage relativement élevé. Nous ne sommes pas ici dans le Bassin Parisien où, sur des dizaines de kilomètres, les couches ne sont affectées que par des ondulations peu sensibles. En Provence, la tectonique des zones plissées a fait aisément sentir ses conséquences sur des bassins sédimentaires exigus et voisins. Les couches subhorizontales sont rares. Fréquemment on les voit plonger et disparaître en quelques kilomètres sous des horizons plus récents. Dans ces conditions, lorsque une nappe

(5) GEORGE, Le Bas Rhône.

(6) On trouvera dans un article cité plus haut une étude précise et critique des fausses formes d'habitat de cuesta pour le bassin d'Aix.

(7) Il faudrait ajouter Forcalquier, mais c'est une ville.

(8) Voir dans les *Ann. de Géogr.*, 1953, une photographie du « désert de Bachasson ».

phréatique se constitue au-dessus d'une couche imperméable, elle a tendance à s'écouler non vers le talus de la cuesta qui en constitue l'amont pendage, mais vers l'aval, où la forte valeur du pendage l'oblige à s'écouler. Elle est perdue pour l'homme. En tout cas elle ne fait pas surface sur le talus de la cuesta. Mais nous verrons par la suite que les villages provençaux ne cherchent pas toujours à s'établir sur les sources. Souvent même, ils n'ont pas tellement tenu compte de leur présence. L'absence ou la rareté des lignes de sources ne paraît donc pas en Provence un facteur déterminant.

En réalité, ce que cherchaient les communautés villageoises septentrionales, c'était plus que des points d'eau, des terroirs, c'est-à-dire la réunion sur un espace relativement peu étendu de possibilités agronomiques variées. Le dessin du finage des villages de cuesta du Nord est très caractéristique. Allongé perpendiculairement au talus, il associe, juxtaposés en bandes transversales, les forêts ou taillis du plateau supérieur, les vignes et vergers du glacis, les champs et les prairies de la plaine. Dans cette association, la zone la plus riche est sans contredit la bande viticole qui correspond au glacis. Son exposition qui l'ensoleille, ses sols composites où se mélangent les divers éléments rocheux du talus, leur perméabilité relative qu'en facilite l'égouttement, s'associent pour en faire une terre privilégiée.

Dans notre Midi, au contraire, les pentes plus raides, griffées par les averses, attaquées par le gel, ne retiennent jamais que des sols minces, quand elles ne montrent pas la roche nue. Il est vraisemblable que de cette opposition est responsable non seulement le climat actuel, où la violence de l'érosion méditerranéenne s'oppose à la mollesse des lentes pluies atlantiques, mais peut être plus encore la succession des climats quaternaires. C'est la solifluction des périodes glaciaires, qui a tapissé le talus de cuestas septentrionales de ces sols épais et variés qui font encore aujourd'hui leur intérêt agricole. Sur les rives de la Méditerranée la solifluction ne semble jamais avoir eu la même importance. Et si elle avait eu quelques effets, les averses des périodes pluviaires et la vigueur de l'érosion contemporaine ont en grande partie fait disparaître ceux-ci.

Le talus continu des cuestas, brûlé par le soleil, râclé par les averses, dépourvu d'eau, difficile, voire impossible à irriguer, constitue donc au contraire un emplacement qui n'a rien d'enviable. Il faudra des circonstances sociales ou économiques contraignantes pour que ses pentes accentuées puissent çà et là être occupées par des cultures permanentes en terrasses, et au prix de quel travail !

b) *Les fonds de bassins*

A ces pentes souvent désolées s'opposent les bassins qui se creusent à leur pied. L'eau n'y est pas rare, soit celle des rivières, soit celle des puits. Le sol plus profond est généralement meilleur. La terre cultivable, sans être toujours homogène sur des grandes étendues, couvre cependant des espaces considérables. Le village provençal va-t-il s'y installer ? Pas le moins du monde.

Voilà encore un trait curieux. A-t-il devant lui quelque espace creux et vide, l'homme, loin de s'y précipiter pour construire ses maisons, s'en écarte. Rien de plus fréquent et de plus singulier que ces bassins cultivés, mais déserts, bordés par une guirlande de villages ou d'habitations. C'est surtout dans le Var qu'on les rencontre, puisque la succession des bassins et des massifs est une des caractéristiques de cette Basse Provence varoise, plus accidentée que l'autre. Un des plus étonnants à cet égard, est la *plaine de Saint-Maximin* (fig. 28). Elle est constituée, comme un certain nombre de ses semblables, par un bassin d'effondrement grossièrement triangulaire. Des régions relativement stériles et sèches l'entourent : au nord-ouest le calcaire jurassique des plateaux boisés d'Olhères, au sud-ouest, la raide et haute silhouette du Mont-Aurélien qui culmine à 875 m. A l'est enfin, le plateau triasique qui constitue comme l'ossature de ces régions varoises. La plaine basse, plate et riche, contraste vigoureusement avec ses bordures boisées. Les cultures qui la couvrent à perte de vue s'arrêtent net au pied des versants couverts de garrigues. C'est donc dans cette plaine, et uniquement là que s'exerce l'activité agricole. Mais sur 2,5 km de large et 3,5 km de long, pas une habitation n'attire

la vue. Les cabanons de culture eux-mêmes, pourtant si fréquents dans ces contrées viticoles, sont rares.

Fig. 28. — Peuplement du bassin de Saint-Maximin.
Village et bastides réfugiés sur les bordures. Le centre du bassin est désert.

Où se sont donc établis les hommes ? Uniquement et très précisément sur la ligne de contact entre la plaine alluviale et les rocailles des collines. Le gros bourg de Saint-Maximin est étalé au sud du bassin sur une longue avancée du plateau triasique. En dehors de l'agglomération, qui rassemble 1 326 habitants sur les 2 500 de la commune, nous ne rencontrons que quelques grosses fermes, toutes alignées le long de l'abrupt qui clôt la plaine au nord-ouest. Leur emplacement ne correspond pas à une ligne de sources. Elle sont là, entre champs et garrigues, se garant soigneusement des unes et des autres.

Nous avons essayé dans des publications antérieures d'expliquer cette anomalie par l'origine de la plaine alluviale (9). Il ne serait pas étonnant que la plaine de Saint-Maximin fût comme celle de Cuges, un fond d'ancien poljé. En tout cas, elle a été longtemps marécageuse et de drainage difficile. Et le dessèchement de ces « paluns » fut relativement tardif. Y aurait-il, dans cette répugnance paysanne à s'installer dans l'espace nouvellement aménagé, une sorte de méfiance pour le fond humide et malsain qu'il était autrefois, et que l'abandon ou le relâchement du drainage pourait faire rapidement revenir à son état primitif ? Il en est un peu de même pour la dépression qui prolonge vers le nord-ouest la plaine de Saint-Maximin, et qui s'étend de Seillons-source d'Argens à Brue Auriac. Mal drainée par l'Argens et un de ses petits affluents, elle conserve encore çà et là des restes de paluns. Et comme à Saint-Maximin, le peuplement rural est un peuplement de bordure : Seillons se tient à l'écart perché sur une butte de calcaire miocène. Brue-Auriac ne se détache pas du pied des collines, pas plus que la plupart des bastides éparses. Le centre de la dépression reste à peu près vide. Il en est ainsi

(9) R. Livet, Les paluns provençaux. *Mélanges Bénévent.*

pour la plaine de Valavès, au nord de Rians, pour la dépression tectonique de la Mourette. La planitude accentuée du fond, le dessin rectiligne des canaux de drainage qui les parcourent, le peuplement périphérique, autant de traits physiques, économiques ou humains qui constituent un ensemble cohérent et caractéristique.

Mais tous les bassins provençaux ne sont pas d'anciens paluns desséchés. Il en est d'autres dont le drainage paraît normalement assuré depuis longtemps, et qui n'attirent pas davantage les villages. Le *Bassin de la Roquebrussane* par exemple. D'origine tectonique (10), c'est un bassin complexe, bien drainé par l'Issole, qui n'y naît pas, mais le traverse, et où confluent une demi-douzaine de petits affluents. Nous ne sommes plus dans ces plaines d'amont que l'érosion remontante n'a pas encore pu atteindre ni vider. Cependant, les villages s'écartent là encore du centre du bassin pour s'accoter sur les bordures. Garéoult serait encore celui qui s'avancerait le plus vers le centre de la plaine. En fait, son site s'explique par la présence de sources abondantes (du type résurgence) liées, comme les dépressions fermées du grand Loou et du petit Loou au passage d'une faille est-ouest. Mais la Roquebrussane s'allonge au pied d'un versant abrupt; Néoules et Rocbaron se nichent comme à reculons dans les collines du sud. Forcalqueiret, à l'étranglement de la sortie, s'écarte de l'Issole, et se hausse sur le flanc de la colline. Les grosses fermes, comme à Saint-Maximin, cherchent le pied des versants; aucune ne s'aventure dans la plaine.

C'est dans le Var que ces faits de répulsion sont les plus évidents. Mais, une fois l'attention attirée sur eux, on les retrouve ailleurs. Dans les Bouches-du-Rhône, la *plaine de Trets* en est un exemple. Son ampleur (8 km × 30 km), la variété de ses terrains, son drainage assuré, la présence de nappes phréatiques abondantes dans le sous-sol devraient permettre l'établissement d'une agglomération rurale, presque n'importe où. Or, si les bastides abondent, les villages sont, là encore, retirés vers les bordures, et Fuveau qui occupe la position la plus avancée, est en réalité perché sur une butte détachée des collines du Regagnas.

Nous sommes donc bien en présence d'un fait général. *Le village provençal fuit le bassin.* Et même dans la Provence occidentale, où le relief s'abaisse, où les différences d'altitude se font souvent moins sensibles, où surtout les bassins s'étalent jusqu'à prendre l'allure de véritables plaines, cette tendance profonde persiste.

Saint-Cannat et Lambesc ne sont pas installés dans la légère dépression qui fait partie de leur finage, mais sur le bord de celle-ci. Il faut arriver aux plaines comtadines pour trouver des exemples typiques de villages de plaine : Maillanne, Mollégès, Saint-Andiol, Cabannes, Rognonas (B.-du-Rh.), Le Thor, Monteux, Althen-les-Paluds (Vaucluse). Encore faut-il remarquer que certains d'entre eux sont de croissance récente comme Cabannes, Rognonas, dont nous avons étudié le cas, et qu'Althen-les-Paluds date du XVIII[e] siècle (11).

Là encore, il a fallu le drainage des zones basses et l'appât des cultures commerciales pour que les hommes se décident à occuper ces régions.

Comment expliquer cette répulsion ? Pour le moment, contentons-nous de proposer deux hypothèses : celle d'abord du drainage et du dessèchement tardifs, valables pour une partie des exemples que nous avons cités. A cette explication agronomique et historique, il faut joindre une explication climatique. Il est certain que ces bassins sont le siège d'inversions de températures marquées et fréquentes, nous en avons apporté des preuves (12). Mais les paysans provençaux n'avaient pas besoin d'appareils pour s'en persuader. Et s'ils cultivaient dans ce fond plus froid et plus frais le blé, la vigne, l'orge, la luzerne qui peuvent supporter des températures d'hiver assez basses, ils se gardaient d'y planter leurs oliviers et d'y bâtir leurs villages.

(10) Pour sa structure, voir l'article de R. CORNET (*Revue de Géographie physique et de Géologie dynamique*, 1957) et celui de KILIAN : Essai d'une monographie hydrologique des environs de Garéoult. *Bulletin Serv. carte géol. France*, n° 111, 1904-05.

(11) Le village porte le nom du persan Althen, qui introduisit dans le Comtat les premières graines et la culture de la garance, en 1755.

(12) Voir plus haut : Les contrastes climatiques locaux.

c) *Les bords des rivières*

Si les villages fuient les fonds de bassins, ils ne s'installent pas davantage à proximité des rivières.

Il y faut insister, puisque dans les contrées septentrionales, il est au contraire fréquent de voir les agglomérations rurales s'aligner au long des cours d'eau. Précisons bien : souvent dans ces régions, les grands fleuves sont répulsifs. Si les agglomérations s'installent dans les vallées de ceux-ci, pour profiter de l'évidente facilité de la circulation commerciale, elles hésitent à s'approcher trop près d'un cours d'eau puissant qui peut devenir dévastateur. A moins que se présentent des sites exceptionnellement avantageux, villages, villes mêmes, se tiennent à quelque distance, hors du lit majeur. Il n'est qu'à jeter un coup d'œil sur les cartes détaillées du Val de Loire, de la vallée de la Saône, de celle de la Marne, pour s'en convaincre.

Mais les mêmes cartes montrent un alignement de villages commandé par le passage du fleuve. De chaque côté de celui-ci, hors de portée des crues moyennes, les agglomérations se pressent, en une double rangée. Deux routes, parallèles au cours d'eau, l'une de rive droite, l'autre de rive gauche, les relient. Si le fleuve paraît redouté, la vallée de celui-ci est un « lieu » (13) géographique de première importance. Et sur les petits affluents de second ordre qui présentent le même intérêt à une plus petite échelle, mais qui n'offrent plus les mêmes dangers, les villages s'égrènent, comme en un chapelet régulier : quoique humides les vallées secondaires de la Picardie, du Valois, du Soissonnais, celles de l'Aquitaine sont des lignes de vie et de cultures variées. Les hommes s'y rassemblent, dans d'autres conditions, mais aussi fréquemment et souvent davantage, que sur les plateaux voisins.

Que se passe-t-il en Provence ? Pour nous en rendre compte, suivons sur la carte, le tracé des principales rivières, *l'Arc* par exemple. Depuis sa source, et sur plus de 25 kilomètres, il coule en plaine, dans le long bassin de Trets, encadré au nord par les crêtes de Sainte-Victoire, au sud par les hauteurs du Regagnas. Sur ces 25 kilomètres, il n'arrose ni un village, ni un hameau. A bien chercher, on rencontre une bastide, celle de Villevieille, et trois moulins éloignés de toute autre habitation. Puis la rivière traverse les cuestas du bassin d'Aix dans une succession de gorges et de bassins pittoresques. Quelques hameaux s'alignent dans cette vallée resserrée : celui du Pont-de-Bayeux, celui de Langesse réduit à quelques maisons, enfin celui de Palette. Encore faudrait-il se demander si les hommes se sont rassemblés à cause de la rivière ou à cause de la route ! Ici passe en effet la grand' route d'Italie.

Plus en aval, la rivière s'engage dans le bassin d'Aix. Mais la ville s'en est résolument écartée. Installée plus au nord, à plus de 2 km de la rivière, la vieille ville la dédaignait. L'emplacement d'Aix est commandé par la présence de sources thermales, par l'existence sur le versant nord d'un replat, mais pas le moins du monde par le passage de la rivière. Longtemps la ville s'étendit le long des routes : celle d'Avignon vers le nord, celle d'Italie vers le sud-est. Il faut arriver aux toutes dernières années pour voir les constructions gagner vers la rivière et les vieux Aixois ont encore quelque répugnance pour ces parages réputés malsains, voire insalubres et où longtemps ne s'étaient établies que les « infirmeries » et les teintureries du « Coton rouge ».

Passé Aix, et jusqu'à son débouché dans l'étang de Berre, l'Arc ne voit se dresser sur ses rives qu'une agglomération, celle des Milles, autrefois petit hameau patronymique que des tuileries, des blanchisseries et le voisinage d'Aix ont fait se développer dans le courant du XIX^e^ siècle. Mais en aval des Milles, les villages s'en écartent, les grands domaines aussi, et nous ne retrouvons le long de la rivière, que quelques moulins analogues à ceux de l'amont. Sur un parcours d'environ 80 km à travers une région peuplée de nombreux villages et d'une ville impor-

(13) Au sens de « lieu » géométrique.

tante, l'Arc n'attire donc qu'une agglomération médiocre, dont la croissance est récente. C'est là sans doute, un cas limite.

Mais d'*autres rivières secondaires* de la Basse Provence paraissent presque aussi répulsives que l'Arc à l'égard des habitats ruraux. Dans le Comtat, l'Eygues a des rives aussi désertes et Orange s'en écarte autant qu'Aix s'éloignait de l'Arc. L'Ouvèze n'arrose que Bédarrides. A l'autre extrémité de la région que nous étudions, les villages s'écartent du Réal Martin, et plus encore de l'Aille dont la vallée est inhabitée.

Les rivières de la Provence varoise : l'Argens et ses affluents, l'Issole et le Céramy, semblent faire exception. Çà et là, quelques villages paraissent se rapprocher des cours d'eau. La lecture d'une carte détaillée, le 1/20 000 par exemple, et l'étude des faits sur le terrain dissipent cette erreur.

L'*Issole* coule d'abord à travers le bassin de La Roquebrussane. Nous avons déjà vu que les villages de ce bassin se réfugiaient au bas des pentes qui le délimitent. En aval, le site de Sainte-Anastasie assez proche de la rivière, est déterminé par une butte sur le flanc sud de laquelle le village s'abrite en se perchant à demi. Flassans-sur-Issole se divise en réalité en deux agglomérations bien distinctes, et qui s'écartent soigneusement de la rivière qui les sépare. Enfin Cabasse, que les cartes à petite échelle placent sur l'Issole inférieure, se hausse au-dessus de la vallée sur une espèce de replat. Si les dépressions par lesquelles se faufile la rivière recèlent des villages, ceux-ci ne s'installent jamais sur la berge de la rivière, mais ménagent entre eux et elle une sorte de distance respectueuse.

Les *villages de l'Argens* sont encore plus caractéristiques et l'analyse précise de leur site plus révélatrice. Ils n'apparaissent d'ailleurs que sur l'Argens supérieur. En effet, dans la large vallée inférieure de ce fleuve, qui emprunte la dépression périphérique des Maures, les agglomérations fuient le lit majeur. Le Puget, Roquebrune, Le Muy, Les Arcs en sont distants. Vidauban, relativement proche de la rivière, est en réalité aligné le long d'une vieille route qui longe la dépression en utilisant les dernières pentes du Massif des Maures. En amont de Vidauban, s'étendent, sur plus de 30 km, les gorges de l'Argens moyen, étonnantes et peu connues, succession de phénomènes karstiques, de surimpositions et d'érosion fluviale, où méandres encaissés et pédoncules à tous les stades de la dissection fluviale se succèdent dans un cadre sauvage et verdoyant. Mais à part l'usine électrique d'Entraigues et les auberges routières de Pont-d'Argens, la vallée est vide. D'ailleurs la route ne la longe pas d'un bout à l'autre.

Le Haut Argens est plus humanisé. Au cañon désert succèdent des bassins plus larges et plus peuplés. Le premier village rencontré vers l'amont est Carcès, au confluent, semble-t-il, de l'Argens et de l'Issole. Et de fait, Carcès profite de ce carrefour de vallées où s'entrecroisent la route nord-sud de Barjols à Cotignac au Luc, et la route ouest-est, de Brignoles à Lorgues et Draguignan. Mais ce village tasse ses maisons sur une longue échine rocheuse qui lui fait dominer d'une douzaine de mètres les rivières. C'est en réalité un village perché. Il succède à une forteresse féodale qui commandait les passages. Le confluent a ici valeur de position géographique de carrefour, il ne définit en rien le site de l'agglomération.

En amont, voici le village de Montfort, que les besoins touristiques modernes ont fait dénommer « sur Argens ». Il est à plus de 1 km de la rivière, et comme beaucoup d'autres, au pied d'une colline rocheuse et boisée. Aurons-nous plus de chance avec le bassin et le village de Correns ? Voici enfin les maisons proches de l'eau, un pont qui l'enjambe en pleine agglomération. La répulsion des agglomérations provençales pour les rivières serait-elle vaincue ? Pas encore tout à fait puisque la grand' rue s'écarte de la rivière, et que les maisons dont les façades se font vis-à-vis de chaque côté de cette artère, n'offrent à l'Argens que leurs arrières : la rivière, c'est le côté cuisine et jardin. Et dans ces conditions, il est difficile qu'elle soit longée, même par un simple sentier de rive.

L'analyse minutieuse des sites d'habitats tout au long des rivières varoises est donc à la fois décevante et aussi révélatrice que celle que nous avons faite en descendant l'Arc. *Le village provençal semble bien fuir les rivières.*

A deux exceptions près toutefois : celles de *l'Huveaune* et de *la Sorgues*. Par un singulier et éclatant contraste, ces deux cours d'eau arrosent l'un et l'autre d'importantes agglomérations, qui loin de leur tourner le dos ou de s'en rapprocher comme à regret, font pour ainsi dire de la rivière leur axe de circulation et de croissance.

Sur l'Huveaune, ce sont de l'amont à l'aval, Saint-Zacharie, et surtout Auriol et Roquevaire, où la rue principale, « le cours » planté d'arbres s'étend parallèlement à la rivière et empiète sur son lit. Notons cependant, pour ces deux dernières agglomérations, que leur site primitif était ailleurs. Le vieil Auriol se perchait sur la colline Saint-Pierre, et l'ancien Roquevaire se pressait plus haut que le village actuel autour de l'ancien château. Mais la descente, facile et rapide, se fit assez tôt. Dès la fin du XVI^e^ siècle à Roquevaire, dans le courant du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles à Auriol (14) le village s'installe le long de la rivière. Comment expliquer cette attraction si marquée ? Pas par la présence d'une voie de passage le long de la rivière; celle-ci coule fréquemment dans une gorge étroite et profonde, et il a fallu multiplier les travaux d'élargissement pour que route, village et Huveaune puissent coexister. Les vieux chemins passaient ailleurs, à travers les cols les plus accessibles de la montagne. En réalité, ce qui a rassemblé les hommes au fond et au long de ces gorges difficiles, c'est la possibilité qu'ils y trouvaient d'utiliser la force hydraulique. Nous avons déjà fait allusion à l'ampleur vers la fin du XVIII^e^ siècle surtout, du développement industriel fondé sur la force motrice des cours d'eau. Or l'Huveaune, alimentée surtout par les sources abondantes surgies de la base du massif calcaire de la Sainte-Baume, a un débit relativement régulier. Les capitaux marseillais étaient proches, et avec eux les avantages commerciaux offerts par le va et vient du grand port. Aussi les fabriques se sont-elles rapidement multipliées le long de la rivière. Les gorges elles-mêmes, en dépit des obstacles qu'elles représentaient à la circulation, étaient propices à l'édification de petits barrages. A la fin du XIX^e^ siècle encore, on comptait à Roquevaire 1 moulin à tan, une tannerie, un moulin de ressence, 14 moulins de trituration de plâtre, une savonnerie, une papeterie, 3 scieries, un dévidage de soie (15). A Auriol, on énumère en 1820, deux foulons à bonnets, un martinet à cuivre, une papeterie qui emploie 45 ouvriers, un moulin (15). Encore n'a-t-on mentionné ici que les industries actionnées par la roue hydraulique à l'exclusion des autres.

On devine, que dans le Comtat, la Sorgues jouait un rôle analogue à celui de l'Huveaune, quoique un peu différent. Elle naît comme l'Huveaune, au pied d'un épais massif de calcaire. Mais elle sort toute formée de la fontaine de Vaucluse. C'est donc, à la différence des cours d'eau voisins, une rivière d'une régularité et d'un calme exceptionnels. Ajoutons que ses eaux sont d'une pureté remarquable. Si ces caractéristiques la rendent moins apte à l'irrigation que la Durance, et même que l'Eygues et l'Ouvèze, elle constitue un admirable instrument mécanique aux usages industriels variés. C'est ce qui explique que loin de s'en écarter les agglomérations se pressent le plus près possible de ses bords. Tout au long de son cours, elle arrose Entraigues et le Thor. Mais surtout à l'Isle-sur-Sorgues que la rivière est utilisée. Répartie dès l'entrée de la petite ville en bras nombreux dont la régularité du débit est soigneusement vérifiée, la Sorgues alimentait, comme l'Huveaune, des manufactures de toute espèce : moulin à foulon, carderies, martinets, mais surtout moulinages de soie et papeteries.

On pourrait multiplier les faits. Ceux que nous venons de citer aboutissent à la même conclusion : si, le long de quelques rivières provençales privilégiées, les hommes ont multiplié leurs demeures, c'est parce qu'ils voulaient installer des établissements industriels. Il a fallu l'appât du gain, la fièvre du négoce, la nécessité où ils se trouvaient de faire mouvoir les palettes des roues de leurs moulins pour qu'ils s'en approchent. Mais si les manufactures prospèrent, les agglomérations rurales s'en écartent soigneusement.

(14) *Encyclopédie départ. des Bouches-du-Rhône*, art. Auriol et Roquevaire.
(15) *Encyclopédie départ. des Bouches-du-Rhône*, tome XV, p. 91.

C'est peut-être le moment de se demander pourquoi. On peut, sans aucun doute reprendre ici l'explication climatologique valable pour les fonds de bassins. Il est bien rare, dans ce pays coupé de gros et menus accidents topographiques, qu'une rivière coule en plaine. Proches du thalweg se dressent toujours des reliefs plus ou moins accentués. Ils font fréquemment de la vallée une sorte de cuvette, quand ils ne la découpent pas en une série de bassins successifs. Donc presque toujours, s'établir près de la rivière, c'est s'installer dans un creux, et par là même, nous l'avons vu, s'exposer plus qu'ailleurs aux gelées blanches, aux inversions de température d'hiver, aux chaleurs étouffantes de l'été.

Mais cette explication est insuffisante. Rappelons-nous également que la rivière provençale, sauf cas exceptionnels comme la Sorgues, et si calme qu'elle puisse paraître à l'ordinaire, connaît des *crues subites et terribles*. Il faut les avoir vues pour avoir une idée des dévastations qu'elles peuvent commettre en quelques heures. L'Infernet monta, en une nuit, de 12 mètres dans ses gorges et saccagea le chantier alors à peine commencé du barrage Rigaud. Il est vrai que ce torrent recueille au pied des pentes de Sainte-Victoire les averses d'une partie de ce massif montagneux. L'Arc lui-même, si bénin d'apparence, avec son débit de quelques centaines de litres à la seconde, peut devenir redoutable. A Noël 1957, il monta en 24 heures de quatre ou cinq mètres et faillit submerger et emporter plusieurs passerelles. Pour certaines rivières, les déplacements du lit s'ajoutent à la brutalité des crues. C'est le fait des cours d'eau dont la charge alluviale est abondante comme l'Eygues et l'Ouvèze. Celles-ci dans la plaine comtadine, coulent sur un lit de gravier qu'elles ont haussé peu à peu au-dessus des zones les plus proches. D'où l'incertitude de leur chenal et la menace incessante qu'elles constituent pour les riverains. Mais les plus dangereux, et ceux dont le cultivateur se méfie le plus ne sont pas les cours d'eau de taille moyenne, mais les innombrables ruisseaux temporaires qui dévalent des gorges des collines pour venir étaler leur minuscule cône de déjection au bas des pentes. Ces ouadis, à sec pendant des années entières, peuvent s'emplir d'une eau abondante et charrier sur les terres en contrebas des tonnes de graviers et de sable qui les rendent à jamais stériles. C'est généralement pour ces torrents temporaires que la toponymie provençale a réservé ses vocables les plus caractéristiques, parce que les plus péjoratifs. Ils constituent les nombreux Malvallat, Merdanson, Merlançon, Merdaric, et j'en passe, des cartes au 20 000e (16).

Ces dénominations sont éloquentes. Elles marquent que le ruisseau n'a pas en Provence, l'importance et le rôle qu'il joue dans la France septentrionale. Loin d'être utile, il est plutôt considéré comme néfaste, voire même dangereux. En tout cas, la langue provençale n'a pas pour lui ces recherches et ces grâces qu'ont les langues d'oïl pour leurs menus cours d'eau. Dans le nord, chaque filet d'eau a son nom. L'Azergue, la Valtorte, le Sornin, l'Andelotte. En Provence, il ne s'agit jamais que d'un « Vallat », ou selon la région d'un « Gaudre » (17), qu'un simple complément suffit à désigner de façon plus précise : Vallat de l'amandier, Vallat de la lèbre, Vallat du Sambuc, Vallat du pas de l'éouve, etc.

Cette indifférence linguistique est un signe : ou bien le ruisseau n'intéresse pas l'homme, ou bien il le gêne. Dans les deux cas, on s'en écarte, comme d'instinct, avec résolution.

Cette attitude singulière de l'homme à l'égard des cours d'eau, des lieux humides ou réputés tels est sans aucune doute ancienne. Il suffit de lire les textes des vieux agronomes romains pour s'en convaincre. Varron, dans son traité de « De agricultura » rédigé au Ier siècle avant J.-C. (18) invite à ne point bâtir dans le creux d'un vallon : « ... les inondations, les débordements sont à craindre, pour

(16) DE GÉRIN-RICARD, Monographie de Peypin, p. 13. Le Merlançon de Peypin est attesté dès 117 sous le nom de Merdazo, en 1469 sous celui de Merdanzoni. En 1553, il est devenu le Merlansoni « en raison de la limpidité de ses eaux et de l'état marécageux de son lit dans sa partie basse ».

(17) Le mot est employé dans les Alpilles. Ce serait, selon ROSTAING, une forme analogue à celle de « Jabre », « Jabron » = gave.

(18) VARRON, De agricultura *in* « Les agronomes latins », Paris, 1851. Traduction Nisard, livre I, p. 74.

ceux qui habitent les lieux bas et les gorges profondes. Ajoutez-y que les voleurs peuvent facilement les surprendre. Double danger, qu'on évite en se plaçant sur les lieux élevés... ». COLUMELLE (19), qui écrit sous Tibère, est encore plus précis : « S'il y a une rivière très écartée des collines et que l'élévation de ses rives, ainsi que la salubrité du pays ne s'opposent point à placer la villa sur ses bords, il faut toujours faire en sorte que la villa ait l'eau derrière et non par devant. De cette manière, la façade de l'édifice sera garantie des vents nuisibles et exposée aux vents favorables. En effet, la plupart des rivières sont *couvertes en été de vapeurs malfaisantes* et en hiver de brouillards (20) qui peuvent, s'ils ne sont dissipés par la violence des vents, *devenir funestes aux hommes et aux bestiaux...* » (I, p. 182). Et plus loin : « Dans les contrées marécageuses, règne une sorte de remugle et une humidité qui ronge les instruments de culture, pourrit les meubles et gâte les fruits serrés dans les greniers, aussi bien que ceux laissés à découverts. » (I, 5, p. 183).

On perçoit à travers ces textes lointains une répugnance profonde et comme une sorte de répulsion. Où nous ne voyons sous notre éclairage rationaliste et scientifique que les conséquences physiologiques ou biologiques d'un phénomène naturel, les anciens pressentaient des présences maléfiques et s'écartaient de ces lieux redoutés. Certes, ce serait bien s'avancer que d'affirmer sans preuves historiques, que le paysan provençal obéit aux mêmes impulsions que ses lointains prédécesseurs. On ne peut cependant qu'être frappé de ces coïncidences.

d) *Les villages des rives de la Durance*

Si nous avons analysé en détail l'habitat des petites rivières provençales, nous n'avons rien dit jusqu'à présent de la Durance. Cette importante rivière mérite une étude à part.

De Sisteron jusqu'au confluent, la vallée de la Durance oriente la vie rurale de la région tout entière. La circulation est aisée le long des deux rives que longent les routes et le chemin de fer. Outre de nombreux villages, on y rencontre de gros bourgs, dont certains comme Manosque, Sisteron, Cavaillon, Châteaurenard, font figure de villes. Le dessin des finages qui s'alignent en chapelet le long du fleuve, en s'affrontant au milieu du thalweg, traduit à sa façon l'attirance que ce long couloir de plaines exerce sur les hommes. Et de fait, la vallée de la Durance est plus peuplée que les régions voisines. Les terres sont plus fertiles et plus profondes, l'eau abondante, et malgré les caprices et les dangers d'un fleuve autrefois torrentiel et redoutable, les villages sont plus nombreux et plus importants dans le Val de Durance qu'ailleurs. C'est du moins ce qui résulte de l'examen d'une carte au 200 000e. Cependant l'étude attentive des sites villageois et de leur histoire conduit à des constatations plus nuancées.

Un certain nombre d'agglomérations s'écartent visiblement du fleuve, Sénas est un village atypique de plaine, à 4 km de la Durance, à laquelle rien ne le relie. Et aujourd'hui encore, après l'endiguement et l'occupation maraîchère de l'ancien lit majeur, les rives du fleuve au droit du village sont parmi les plus désertes du cours inférieur. Châteaurenard et Barbentane sont un peu plus rapprochés du cours d'eau, puisque 3 km à 3,5 km les en séparent. Mais, dans cette vaste plaine du confluent, ces deux agglomérations se plaquent au pied d'une colline rocheuse, dont elles épousent les contours. Longtemps les maisons se groupèrent plus haut encore, à proximité des châteaux forts dressés en plein ciel sur des rochers culminants. On sait que celui de Châteaurenard fut construit par le comte Alphonse avant 1196 (21), celui de Barbentane, plus ancien, est daté de 879. Le village s'alimentait en eau potable au moyen de deux puits creusés dans le roc. Le puits Matheron traverse 30 m de rocher avant d'atteindre la nappe phréatique, le puits de la Place 30 m. Il aurait été pourtant facile, à quelques centaines de mètres plus

(19) COLUMELLE, De re rustica *in* « Les agronomes latins ».

(20) Le texte latin dit : « cum plérique amnes oestate vaporates hieme frigides, nebulis caligent »; « caligare » indique un état : être sombre, obscur, couvert de ténèbres, enveloppé de brouillard.

(21) *Encyclopédie départ. des Bouches-du-Rhône*, art. Barbentane et Châteaurenard.

au nord, de s'établir en contrebas sur des alluvions à travers lesquels 5 à 6 m de forage auraient fait jaillir des eaux abondantes.

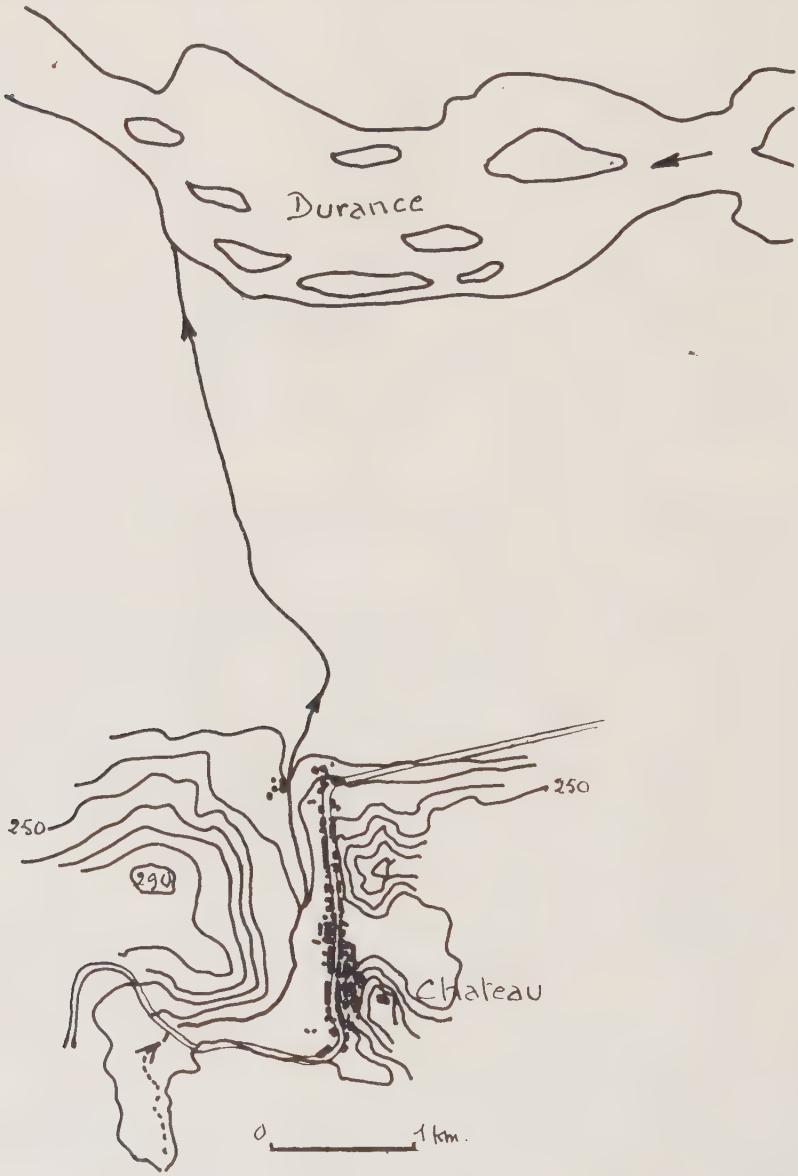

Fig. 29. — Le site de Meyrargues. Fausse agglomération du Val de Durance. Meyrargues est un village de pied de pente.

Plus en amont, Meyrargues n'est qu'un petit village. Il s'est installé au fond d'un vallon asséché qui débouche sur la Durance. A l'écart de la grande vallée, par conséquent. Là encore, il n'occupe pas le fond de cette dépression secondaire. Les maisons s'alignent le long de la route d'Aix à Manosque, au pied d'une colline

rocheuse dominée par ce qui reste du vieux château. Et comme à Châteaurenard et à Barbentane, l'agglomération ancienne plaquée contre la colline se développe selon les courbes de niveau. Le finage de la commune s'étend largement sur la plaine jusqu'au fleuve, mais le village semble s'en écarter le plus possible (fig. 29).

D'autres bourgs paraissent s'en rapprocher davantage. Cavaillon n'en est guère qu'à un peu plus de un kilomètre, Caumont également, Orgon n'est qu'à quelques centaines de mètres de la rivière. Mais force nous est de constater que ces agglomérations comme les précédentes, collent aux collines rocheuses. Le vieux Cavaillon s'étend en longueur, au pied du versant abrupt du horst basculé de la colline Saint-Jacques, qui domine de plus de 100 m le lit de la Durance. La ville actuelle a débordé d'abord vers l'est, où se trouve la gare, puis vers la Durance, au SW. Caumont à une dizaine de kilomètres de là a adopté un site identique .Le village s'allonge au pied des deux versants de l'éperon de la Croix de Saint-Jacques. La disposition d'Orgon est encore plus caractéristique. Le village commande le passage de la route entre deux collines rocheuses, le mont Sauvy au nord, à 182 m, et la colline de Notre-Dame de Beauregard, au sud, qui culmine à près de 200 m. Le pont actuel sur la Durance n'est qu'un pont de chemin de fer moderne. La route ne franchit pas le fleuve à cet endroit. Le vieux bourg fortifié d'Orgon, au pied de la colline méridionale, commandait donc beaucoup plus le chemin que le fleuve. Le village actuel s'étire encore entre la route et l'a-pic rocheux qui le domine.

A s'en tenir aux apparences, ces trois agglomérations paraissent avoir recherché la proximité du fleuve. L'analyse des sites que nous venons d'effectuer montre qu'en réalité l'élément dominant, c'est la colline rocheuse. Dans cette vaste plaine alluviale, c'est elle qui constitue l'élément attractif et en fin de compte, déterminant. Cavaillon, Caumont, Orgon, sont nés moins du passage de la Durance que des pointements rocheux auxquels ils se sont collés.

Quelques villages enfin, sont piqués au milieu même de la zone basse, à courte distance de la Durance. Ce sont, en amont Peyrolles, en aval Mallemort et Noves. Ces deux derniers villages, à proximité immédiate du fleuve, ne peuvent braver les dangers qui résultent de cette proximité redoutable que grâce à leur installation sur des sites exceptionnels. Tous les trois sont construits à l'origine sur des pointements rocheux qui émergent des alluvions. Le rocher de Peyrolles porte encore le château transformé en mairie. « On montrait, en 1825, au début du XIX siècle, au pied de l'escarpement occidental, l'emplacement des anneaux où 20 ans auparavant, malgré les digues, la Durance venait battre le rocher » (22). Ce détail, malgré son allure légendaire, n'a rien d'invraisemblable.

Mallemort, à l'extrémité nord d'une échine de calcaire miocène, peut se permettre de dominer les eaux bourbeuses du fleuve en crue. Et le vieux Noves utilisait un pointement de calcaire urgonien de 200 m sur 30, autour duquel le village moderne a proliféré.

Les villages de la vallée de la Durance, s'ils sont donc nombreux, et apparemment alignés le long des deux rives du fleuve, ne paraissent pas, dans le détail, obéir à une attirance inéluctable. Tous s'écartent nettement du lit majeur dévasté par les crues, et les rares qui s'y installent ne l'ont osé faire qu'en utilisant au mieux le refuge constitué par des îlots résistants qui émergent des alluvions.

Au terme de l'analyse, il paraît bien que dans l'ensemble, les hommes ont manifesté à l'égard de la Durance, parfois la même répugnance, souvent l'hésitation que nous avons mise en évidence à propos de cours d'eau moins importants.

Le val de Durance ne constitue donc pas le lien géographique de rassemblement des hommes que nous avions pensé y reconnaître au premier abord. Les raisons nous en paraissent simples. D'abord le danger permanent et redoutable, constitué par la présence d'un des torrents les plus puissants de France. Mais, une fois muselé ce fléau de la Provence, le Val de Durance, malgré l'abondance et l'étendue des terres fertiles offertes à l'occupation agricole, n'a pas été le siège d'une colonisation rurale aussi importante qu'on aurait pu le prévoir. C'est que les grandes voies de

(22) Statistique de Villeneuve (II, 981).

circulation n'y passaient pas. Elles n'y passent d'ailleurs pas davantage aujourd'hui. Evidemment, des routes sûres, rapides, longent les deux côtés de la vallée. Le chemin de fer la parcourt de bout en bout. Mais les courants de circulation la délaissent. Ou plutôt, ils s'y tronçonnent. Entre Sisteron et Manosque, la Durance constitue bien l'axe fondamental de la circulation nord-sud entre le monde alpestre et la Méditerranée. Mais, passé le défilé de Mirabeau, la grand'route et la voie ferrée la plus utilisée l'abandonnent pour rejoindre Aix et Marseille. A l'aval, Avignon et Cavaillon constituent d'autres centres attractifs, moins importants, il est vrai que le centre marseillais, mais qui rayonnent sur toute une région. Pourtant leur influence ne s'exerce guère au-delà de Cheval Blanc.

Toute la portion de la vallée orientée est-ouest qui s'étend entre la cluse de Mirabeau et Cavaillon constitue une zone de faiblesse relative, un peu à l'écart des grands courants commerciaux et humains qui parcourent la Provence. C'est une raison supplémentaire pour expliquer que cette vallée n'ait pas joué, même à l'époque moderne, le rôle stimulateur qu'on en pouvait attendre.

2° *Les sites recherchés*

a) *Les villages de pied de pente*

Nous avons mis en évidence la répugnance profonde qu'ont eue les provençaux à s'approcher des rivières importantes, comme à s'installer au fond et vers le milieu des bassins. Partout, fuyant les espaces plats et fertiles, l'homme va souvent à la limite des terres aisément cultivables plaquer ses demeures sur les premières pentes abruptes des collines les plus proches.

Selon la disposition et l'importance des reliefs, selon aussi le nombre des agglomérations, des dispositions variées peuvent se présenter.

1° *Villages en couronne autour des massifs.*

Un certain nombre de hauteurs isolées au milieu des plaines du Bas Rhône voient s'aligner à leurs pieds de véritables guirlandes de villages, c'est ainsi que la Montagnette, et surtout le massif des Alpilles sont cernés d'une ceinture d'agglomérations qui soulignent à elles seules le dessin de ces promontoires. Autour de la Montagnette, ce sont Barbentane et Boulbon. Bien que situés à quelques kilomètres, le premier, de la Durance, le second, du Rhône, nous n'hésiterons pas à les classer définitivement, non parmi les villages de plaine alluviale, mais parmi les villages de pied de versant. Il en est de même pour Mas Blanc, Saint-Etienne du Grès, Fontvieille, Le Paradou, Maussane et Mouriès, qui au nord, à l'est et au sud, collent à la masse rocheuse des Alpilles. Et si le Saint-Rémy moderne a le site et l'allure caractéristique du village de plaine, on se souviendra toutefois que le « Glanum » celto-ligure et greco-romain qui l'a précédé remontait ses demeures le long d'un vallon jusqu'à l'endroit même où celui-ci débouchait des Alpilles.

2° *Villages en couronne autour des bassins.*

S'ils forment des ceintures convexes au flanc des promontoires rocheux, les villages s'alignent en ceintures concaves tout autour des bassins de la Provence intérieure. Les bassins les plus étendus sont souvent mais pas toujours ceux qui comptent le plus d'agglomérations.

Nous avons déjà étudié celui de La Roquebrussane, en mettant en évidence les facteurs répulsifs qui paraissent commander la distribution des agglomérations. Nous avons vu que le centre de ce bassin était vide. Les villages sont des villages de bordure et la plupart d'entre eux sont situés au pied des collines les plus proches, Néoules et Rocbaron, Forcal ueiret, au flanc nord des abrupts qui dégringolent du massif du Pilon Saint-Clément. La Roquebrussane au contraire, paraît s'abriter au pied des pentes méridionales du massif de la Loube.

La Dépression Permienne, de Toulon à Fréjus, malgré les différences de sol, de relief, d'altitude, de largeur qu'elle peut présenter d'un bout à l'autre, bien que par conséquent elle soit constituée par une série de petites unités géographiques distinctes et juxtaposées, offre également des exemples typiques de ce site villageois de pied de versant. Du sud au nord, Solliès-Toucas, Cuers, Carnoules, Pignans, Gonfaron, le Luc, Taradeau, les Arcs, La Motte, Roquebrune, sont construits au pied d'une pente raide et rocailleuse.

Seules quelques agglomérations s'écartent du pied des abrupts pour se hasarder en plaine. Solliès Pont, comme son nom l'indique, est bâti comme à cheval sur le Gapeau. Puget-ville ne s'aventure pas au cœur de la dépression qui se déploie ici sur plus de 5 km de largeur, et groupe ses maisons à quelques centaines de mètres du pied de l'abrupt triasique. Seules deux agglomérations sont situées au milieu de cette longue trouée : Pierrefeu et le Muy.

Mais toutes les dépressions ne sont pas aussi étendues que celles dont nous venons de nous occuper. Il ne manque pas, en particulier dans le Var, de bassins plus petits, dans lesquels ne peuvent prospérer qu'un ou deux villages. Cependant la disposition générale du peuplement demeure la même. Au centre : des étendues cultivées relativement vides d'hommes. Les agglomérations, les hameaux ou les bastides cherchent à se rapprocher des flancs de colline escarpés qui cernent les cultures.

Les exemples abondent. Dans le Var, c'est Cotignac tout entier, rassemblé à l'extrême nord de son bassin et comme dans une encoignure de celui-ci, au pied même d'un rocher abrupt d'où dégringole une cascade pittoresque, Montfort, bâti autour d'un vieux castel, sur les premières pentes rocheuses. Camps, Mazaugues, tassé en une position incommode au pied septentrional du massif d'Agnis, Signes, qui lui fait pendant sur le flanc sud. Cuges, comme arrêté dans son mouvement de descente vers sa plaine, et bloqué, comme les autres, le long de l'abrupt rocheux. Aménagé en replat, Grans est moins à cheval sur la Touloubre que placé au contact de la Crau caillouteuse et des collines mollassiques qui le dominent à l'est. Châteauneuf les Martigues se place également comme à la jointure des rochers du plateau de la Nerthe et de la petite plaine qui borde l'Etang de Berre.

Un des plus beaux types de ces peuplements de bassins reste encore *la dépression d'Aubagne*. D'une étendue assez médiocre, aujourd'hui remplie ou presque par le pullulement des mas maraîchers ou des habitats banlieusards, elle comporte cependant 3 agglomérations très inégales, mais toutes placées sur ses lisières : au nord, le hameau de l'Etoile, vieux carrefour routier où divergent à partir du pont de l'Huveaune, les routes de Marseille et de Toulon, au sud, la grosse ville d'Aubagne, dont le noyau primitif s'étendait sur un replat rocheux, en contrebas du massif de Carpiagne, enfin à l'est : Gemenos.

Nous analyserons plus en détail ce dernier cas, dont les apparences trompeuses peuvent induire en erreur. La première constatation qu'on peut effectuer, soit sur une carte au 50 000e, soit sur une carte au 20 000e, c'est la présence de l'agglomération au débouché de la vallée de Saint-Pons dans le bassin d'Aubagne. Cette vallée encaissée, longue et régulière, sorte de cañon à fond plat, est parcourue par une rivière d'origine vaucluse nne : le Fauge. A sa sortie de la zone montagneuse, les alluvions s'étalent en cône de déjection, sur lequel les hommes ont fait ruisseler les eaux vives pour les faire servir à l'irrigation. Les routes également s'écartent en éventail. Gémenos, apparemment, n'est qu'un village de cône de déjection dont il épouse la forme triangulaire. La concentration des habitations est maximale vers le sommet du cône, puis va en diminuant à mesure que les chemins et les eaux divergentes sollicitent les hommes.

Un plan de 1773 (23) nous révèle que cette disposition est récente. Le vieux village n'était pas lié au ruisseau de Saint-Pons, ni à la facilité des irrigations. Comme tant d'autres, il se collait à la pente, se hissait sur la rocaille et dans la garrigue au-dessus des bonnes terres et des eaux abondantes.

(23) Retrouvé à la mairie de Gemenos.

L'aspect complexe de l'agglomération moderne ne doit pas faire illusion. Gémenos, dans sa forme primitive, n'est qu'un village de pied de pente analogue à tous ses semblables.

3° *Les villages de gorge.*

Il en est de même pour une autre catégorie de villages provençaux, assez peu nombreux, il est vrai, qu'un examen non moins superficiel pencherait à faire classer dans une catégorie bien connue : les villages de gorge. Parmi eux, citons : Méounes, Jouques, Vauvenargues, Ollioules, Orgon, Vaucluse. Leur situation dans une vallée allongée et souvent étroite, l'alignement des constructions le long de la route qui la parcourt pourrait nous inviter à retrouver dans ces dispositions le type classique du village de gorge montagnard. Nous pensons qu'il n'en est rien. L'analyse minutieuse des plans cadastraux anciens, autant que celle de la carte moderne au 20 000°, nous conduit à penser qu'il ne faut voir là qu'un cas particulier du village de pied de pente.

En effet, ces villages allongés au fond d'une vallée ou d'une étroite dépression, ont bien l'air de se modeler sur le pertuis qui les enserre, au moins tant que celui-ci est resserré entre deux hauteurs. Mais il arrive que la vallée s'élargisse, laissant aux hommes la place nécessaire pour enfin desserrer leurs habitations. Or on constate qu'au lieu d'occuper cet emplacement dont le vrai village de gorge profiterait pour s'étaler et prendre ses aises dans l'espace qui lui est offert, le village provençal, lui, reste généralement au moins dans sa forme ancienne, *collé au rocher* ou à la colline qui le surmonte. Dans ce cas très particulier, nous retrouvons les deux phénomènes complémentaires que nous avons décrits : la répugnance pour les fonds de bassins et l'attraction exercée sur les hommes par l'abrupt rocheux le plus rapproché.

Ces villages de pied de pente se reconnaissent aisément sur les cartes, non seulement à leur site particulier, mais surtout à leur forme allongée, et souvent

Fig. 30. — La Roquebrussanne. Village de pied de pente, disposé selon la courbe de niveau. Extension moderne le long de la route.

(24) Voir le plan de La Roquebrussane.

curviligne (24). La Roquebrussane en est un type bien caractéristique, Orgon également. Meyrargues, aligné le long d'une rue tirée au cordeau, est un village de pied de pente, et non un village de Durance (fig. 29 et 30).

On peut même aboutir, dans quelques cas complexes, comme à Entrecasteaux, à une double disposition curviligne : le village a utilisé le pied de deux versants qui se joignent pour aboutir à une gorge assez étroite où passe la rivière. Ce dernier cas est assez révélateur, puisque ce n'est pas la gorge qui a été choisie pour bâtir le village, mais bien les deux versants qui y aboutissaient.

b) *Les villages perchés de bord de plateau*

Mais souvent, comme si le désir s'exaspérait d'échapper aux maléfices des dépressions en gravissant les pentes les plus proches au lieu de s'arrêter à leur pied, le village provençal s'établit sur des hauteurs. Il est rare qu'il se plaque à mi-pente. Nous avons déjà dit que les villages sur site de cuesta étaient très rares en Provence. Si nous étendions notre étude aux régions escarpées du Haut Var et des Alpes-Maritimes, il serait plus aisé de découvrir des agglomérations rurales accrochées au flanc d'une longue pente raide. Cet habitat typiquement montagnard y est fréquent. Mais dans les collines et massifs moyens qui ont seuls retenu notre attention, on n'en peut guère citer d'exemples valables. Par contre, dans la région qui nous intéresse, il est fréquent que le village se fixe et se développe sur le bord même de l'abrupt qui dégringole vers la dépression.

Ce site de bord de plateau est bien singulier. Les hommes auraient pu, partant de la ligne de rupture de pente, étendre aisément le village vers la plate-forme, souvent assez vaste, qui domine la dépression. La place ne manquait pas pour s'installer commodément, la surveillance des cultures du fond de bassin restait facile. Or, il est extrêmement rare que l'ancien village s'y soit développé. On pouvait imaginer à l'inverse que les habitations des villageois, parties du même endroit, s'échelonneraient les unes au-dessous des autres tout le long de la pente entre le bord du plateau et le fond du bassin. Cette disposition sans être aussi peu fréquente que la précédente, est loin d'être la plus répandue. Dans l'immense majorité des cas le village s'est installé comme en équilibre instable le long de la crête, à la fois sur celle-ci et un peu en-dessous. Il ne s'étend jamais sur le plateau, il descend rarement le long de la pente. Si l'homme n'a pas choisi de se fixer au pied du versant, il a décidé de grimper tout en haut de celui-ci pour y construire ses demeures.

De ce site étonnant résulte une *dissymétrie organique profonde* (v. Photo V et VI).

Selon qu'on aborde ces villages par le bassin ou par le plateau, leur allure change au point que certains d'entre eux deviennent méconnaissables. Du fond de la dépression qu'il paraît commander, c'est comme un village perché qu'il se présente. Son église, ses maisons se découpent sur le ciel avec une netteté vigoureuse. On y accède par une route en lacets à forte pente. Ses habitations pressées les unes contre les autres, tournent généralement leurs façades de ce côté. Elles étagent leurs fenêtres où sèche, selon l'habitude méditerranéenne, un bariolage de linges divers. C'est la face vivante de ce village.

Si l'abord par le plateau, au bout d'une route plate et rectiligne, est plus facile, il est aussi plus décevant. On atteint par ce côté une agglomération maigriote, à l'aspect chétif, sévère, parfois rebutant. Peu de maisons haussent leurs murs au-dessus de la crête. Et la rareté des ouvertures, la nudité de ces parois grisâtres que trouent çà et là les portes de quelques granges ou remises, l'absence d'animaux et d'habitants, montrent que la vie ne s'est pas rassemblée de ce côté, ou tout au moins que les activités humaines sont orientées dans d'autres directions. Par analogie avec les vallées montagnardes, on peut ici opposer *un adret et un ubac villageois.*

Ce type de village est assez répandu. Dans les seules limites de notre étude, nous en avons compté environ vint-cinq, tous bien caractérisés.

c) *Les villages perchés sur des sommets rocheux*

Ce sont les plus connus, ceux qui paraissent les plus caractéristiques de l'habitat rural méditerranéen, peut-être parce qu'ils sont les plus pittoresques et aussi les plus visibles. Ce ne sont pourtant pas les plus nombreux. Nous en avons compté 56 sur les 227 cartographiés, soit 20 % seulement, un peu moins que les villages de pied de pente. Nous les avons nettement distingués des villages de bord de plateau. A ceux-ci, nous venons de le voir, on peut accéder de deux façons différentes, soit en montant de la dépression, soit en quittant le plateau au prix d'une courte descente. Ils ne sont donc perchés que par rapport à leur adret. Si on voulait chercher d'autres termes analogiques, on pourrait dire qu'ils ont un amont et un aval. Il ne s'agit que d'un perchement relatif. Il en est autrement pour ces villages de sommet : quelque soit la direction d'où l'on débouche, il faut grimper pour y parvenir. Le *perchement est ici en quelque sorte absolu.*

La plupart d'entre eux occupent le sommet et les pentes d'une colline. Celle-ci n'est souvent ni très abrupte, ni très élevée. Mais elle se détache toujours très nettement du relief voisin, de sorte que le village qui s'y est construit se met par là en évidence, et souvent de très loin. C'est ainsi que Puyloubier, Pourrières, Fuveau, dans le bassin de Trets sont visibles à 7 ou 8 kilomètres. Vitrolles, Bouc Bel Air, se détachent au loin sur les horizons du bassin d'Aix, Saint-Julien-le-Montagnier, La Verdière, pointent au-dessus du moutonnement des collines varoises. Venelles, le vieux Puy Sainte-Réparade, le vieux Rognes, Vernègues, Cadenet, Pertuis, Mallemort, juchés sur leurs pitons où sur leurs plateaux, encadrent le val de Durance.

D'autres sont moins visibles, soit parce que les reliefs qui les environnent à quelque distance les masquent, soit parce que les buttes qu'ils ont choisies pour se bâtir sont moins élevées que d'autres. Tel Bras, ou La Garde dans le Var, Lagnes dans le Vaucluse, Saint-Mitre ou Lançon dans les Bouches-du-Rhône.

Par contre, quelques uns au contraire, semblent braver, sinon les lois de la pesanteur, du moins les difficultés de toutes sortes, en s'accrochant au sommet et sur les flancs de véritables pitons rocheux. C'est le cas de Fox Amphoux, tout entier juché sur une colline qui pointe du milieu d'un fossé tectonique, des Pennes Mirabeau (Photo XI), qui allonge, sur une échine étroite de rochers blanchâtres, une longue file de maisons qui semblent vouloir prendre plaisir à se soutenir l'une l'autre pour garder un équilibre instable, de Cabriès enfin, tout entier rassemblé et comme aggripé au flanc d'une lame calcaire verticale, surgie des profondeurs de la plaine (v. Photo XII).

3° *Les villages à plat*

Les sites villageois que nous avons étudiés jusqu'à présent, si différents soient-ils, ont cependant un caractère commun : ils sont étroitement liés au relief : villages de pied de pente ou de bord de bassin, villages de gorge, villages de flanc, villages de bord de plateau, villages perchés, de colline ou de piton, tous sont proches d'un abrupt, d'une rupture de pente, soit que juchés sur un sommet, un promontoire ou une crête, ils dominent la topographie environnante, soit qu'au contraire, collés au bas d'une colline ou d'une falaise rocheuse, ils en soient dominés. Il en résulte souvent, nous l'avons vu, une allure particulière qui se traduit dans la disposition des habitations, l'accès de l'agglomération et son aspect général.

Il en est d'autres cependant, qui, loin de rechercher la proximité des escarpements de types divers, ont été construits à des altitudes variables, mais en terrain relativement plat.

Il s'agit, sur les bords de l'étang de Berre, de Marignane, Saint-Victoret, Rognac; dans les plaines comtadines, de Mollégès, Saint-Andiol, Cabannes, Saint-Rémy, Eyragues, Maillane, Graveson, dans les Bouches-du-Rhône, au sud de la Durance; de Monteux, du Thor, de l'Isle-sur-Sorgues, d'Entraigues, de Bedarrides, au nord de la Durance, dans le Vaucluse.

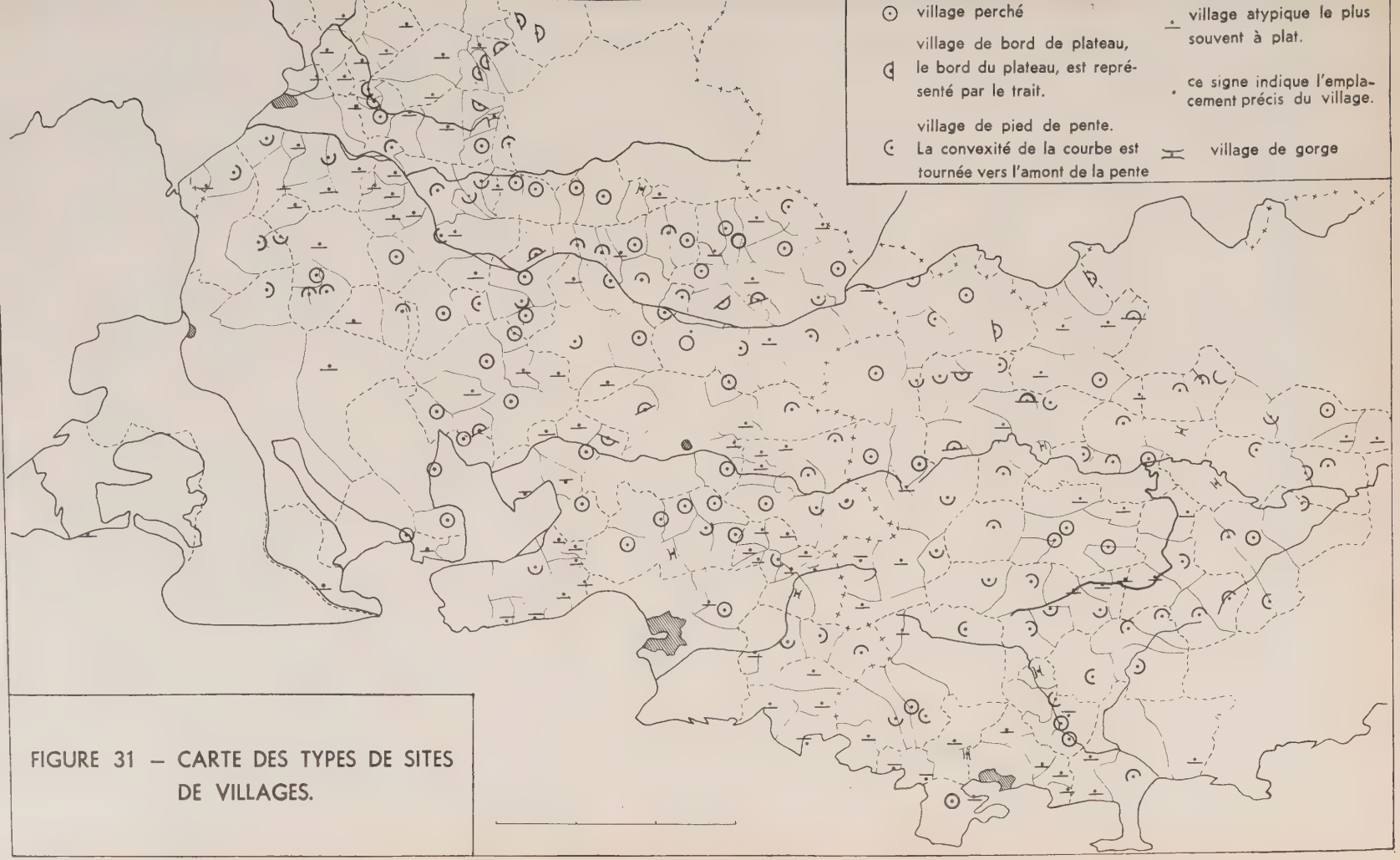

FIGURE 31 — CARTE DES TYPES DE SITES DE VILLAGES.

Il n'est plus question d'examiner le site de chacun d'entre eux. A dire vrai, ces villages n'ont pas de site. Il est rare qu'un élément géographique ait contribué, autant que nous le sachions, à fixer en un point précis plutôt qu'en un autre l'agglomération. Par contre, presque tous paraissent bâtis sur un plan commun.

Ce sont toutes des agglomérations concentrées. Il est très rare qu'en Basse Provence apparaissent ces villages nébuleuses, qui sont fréquents en d'autres contrées. Partout les traces d'anciennes enceintes sont visibles. Presque toujours concentriques, parfois quadrangulaires, elles soulignent très nettement une zone de démarcation entre le noyau du vieux village et son extension relativement moderne. On peut, en cherchant bien, retrouver les vestiges d'anciennes murailles, ici l'arrondi d'une tour de défense, là quelques pierres d'angles, réutilisées dans une construction moderne. Mais souvent, seul le dessin circulaire des boulevards ombragés de platanes perpétue le souvenir de ce corset de vieilles pierres. Cependant, la partie centrale du village la plus ancienne garde encore des rues plus étroites et plus sinueuses, des maisons plus hautes, tandis qu'au-delà des boulevards extérieurs, les voies de circulation s'élargissent et les toits s'abaissent.

B) **Le desserrement moderne**

Dans les analyses que nous avons faites jusqu'ici du site de ces nombreux villages, nous avons attaché une grande importance à l'ancienne agglomération. C'est l'étude de celle-ci qui nous a permis de déterminer le point de cristallisation du village, et par là même, son caractère déterminant et son originalité. C'est elle qui nous a permis de trancher des cas douteux, de réduire des équivoques, enfin de redresser des erreurs.

Mais si l'examen de l'ancien noyau villageois est précieux, il est encore plus intéressant de se demander quand et comment s'est effectuée l'évolution qui l'a lentement modifié jusqu'à nos jours. A se borner à une morphologie de l'habitat rural, le trait fondamental commun à tous les types de villages décrits, est le desserrement progressif de l'agglomération. Qu'il soit tassé au pied d'une pente, rassemblé sur une colline, refoulé sur le cul-de-sac d'un éperon, ou bâti au milieu des plaines, le vieux village provençal est constitué par *un groupement de maisons serrées* les unes contre les autres. Nous verrons plus loin quelles sont les raisons et les conséquences de cette agglutination. Pour le moment, contentons nous de la mettre en évidence.

Insistons surtout sur la généralité du fait. On a pu croire, en particulier dans le cas des villages perchés, que les habitants serraient leurs maisons par manque de place ou par souci de sécurité. Et la configuration du site portait à le croire. Mais, au bord d'un plateau, au pied d'une pente, la place ne manque pas. Même si on tient, pour des raisons solides, à se maintenir dans ce site qui fut délibérément choisi, il suffirait de s'étendre en longueur tout au long de la crête ou au long du bas de la pente, pour trouver la place nécessaire. Cette solution a été rarement adoptée. On a préféré rapprocher le plus possible ces maisons les unes des autres, et les allonger en hauteur.

Le paysan provençal a procédé de la même façon lorsqu'il a installé son village en plaine. Rien n'y limitait ses constructions qui pouvaient s'étaler à l'aise. Entrez cependant dans le cœur de l'ancien village, vous y trouverez la même superposition des étages, la même étroitesse des passages et des rues que dans les villages perchés. Aujourd'hui encore, des villages comme Pourcieux ou comme Tourves que traverse la nationale n° 7, constituent à cause de ce tassement et de l'étroitesse de leurs rues, de véritables pièges à voitures, et les embouteillages y sont fréquents. *Ce tassement* du vieux village provençal ne provient donc pas d'une nécessité physique, issue de la contrainte du milieu, mais d'*une tradition architecturale et sociale* qui s'est longtemps transmise avec la persistance stupéfiante des vieilles habitudes.

Il n'est pourtant si bonne compagnie qui finisse par se séparer. Peu à peu, un

certain nombre de villageois ont été construire à côté de la vieille agglomération des demeures nouvelles. Le village provençal s'est lentement desserré. En cela, rien qui ne soit commun à la plupart des villages de France, et même d'Europe occidentale. Le desserrement va de pair avec la disparition des vieilles mentalités collectives. Il exprime à sa manière une modification sociologique. Mais en Provence, et du fait de la singularité des sites villageois, il a des conséquences originales.

Nous ne dirons rien du desserrement du *village de plaine*. Il se manifeste par des phénomènes bien connus : dépassement de la ceinture des remparts, devenue boulevard extérieur, puis au terme d'une longue évolution, boulevard intérieur, étalement des maisons d'abord sur tout le pourtour du périmètre villageois, puis bientôt canalisation de la construction le long des routes les plus fréquentées ou vers la gare. Le village, d'abord de forme circulaire ou rectangulaire, passe peu à peu à une forme étoilée irrégulière.

Le *village de pied de pente* lui, connaît des destinées différentes. Axé sur une rue longitudinale, il n'a pas de peine à s'étirer le long des deux prolongements de celle-ci, en se confirmant dans son type originel. Il arrive également, si la circulation routière n'est pas très importante, que d'autres attractions se fassent sentir. Nous avons décrit plus haut le village de Gémenos, étalé vers la plaine d'Aubagne, dans une progressive marche en éventail et triomphant de « la répugnance de la dépression ». C'est dans *les villages perchés* que le desserrement a provoqué les faits les plus visibles, les plus spectaculaires, et, il faut bien le dire, les moins étudiés.

1° *Les villages qui descendent*

Pour le village perché, il n'existe pas d'autre moyen de desserrer le village que de le faire descendre. Peu à peu, les hommes quittent le piton, la colline ou la corniche sur laquelle ils se tenaient, et vont bâtir en contrebas leurs demeures.

Ce mouvement a commencé tôt. On en trouve, dès le XV^e^ et le XVI^e^ siècles des traces nombreuses. Il s'effectue dans des conditions très variées et aboutit à des résultats très divers.

a) *Les descentes anciennes*

Cuges.

A Cuges, la descente paraît s'être effectuée en plusieurs étapes. Les premières en sont mal connues. Le village, Cuget ou Cuquet (25), était juché sur les pentes méridionales de la Sainte-Baume, à 4 km au nord du village actuel. Il n'en reste plus rien, que des traces de pans de murs enfouis dans la garrigue. Les hommes ont déserté le site depuis longtemps. En effet, dès 1010, les vieux textes mentionnent le « castrum de Cugis », planté sur la colline Sainte-Croix, au-dessus de l'actuel village. L'endroit fut habité jusqu'au début du XVI^e^ siècle. Il dominait une plaine marécageuse, un de ces paluns d'origine karstique, qui abondent en Provence (26). Celui-ci fut drainé, assaini et bonifié à la suite d'amples travaux qui durèrent de 1472 à 1475. C'est dans cette plaine nouvellement gagnée à la culture ou plus exactement sur ses bords (car Cuges est un exemple typique de village de pied de pente) qu'en 1509, Antoine de Glandevès, seigneur du lieu, organise une nouvelle agglomération. L'acte d'habitation (27) entre bien d'autres choses, précise l'emplacement, pour chaque chef de maison des « luego à bâtir ». Ceux-ci s'ordonnent le long de deux artères principales, formant une sorte de grande croix « formée d'une part par la rue droite et celle de la Rocquière, de l'autre par la grande carrière ». Au point d'intersection est la place des Encans, où sera édifiée la fontaine. En gros le village actuel s'organise encore selon ces deux directions : la colline Sainte-Croix

(25) *Encyclopédie départ. des Bouches-du-Rhône*, tome XV, p. 00.
(26) L. Livet, Les paluns provençaux. *Mélanges Bénévent.*
(27) Publié par le baron Du Roure : Inventaire des archives du château de Barbegal, n° 1030; puis utilisé par Bonifay, Histoire de Cuges.

abandonnée, ne porte plus, avec une chapelle, que des tas de blocs écroulés, seuls vestiges du Cuges nº 2.

De village perché qu'il était au XVIe siècle, Cuges est devenu un village de pied de pente.

Le Beausset.

Le Beausset présente un cas plus simple et plus répandu. Celui d'un village perché qui descend doucement, mais régulièrement vers les dépressions voisines (28). Le castrum médiéval du vieux Beausset était construit sur le mamelon le plus élevé du plateau qui s'étend actuellement au sud du village, à 365 m d'altitude. Ce castrum était probablement fort ancien, puisque dès 1450, le village est qualifié de « rupens veteris Bauceti ».

Déjà s'amorce un mouvement de descente dans la plaine, ou plus exactement vers un petit mamelon qui forme vers 190 m une légère protubérance. C'est sur sa face sud — en un site de pied de pente encore — que s'édifient des demeures, sans doute sommaires, d'où le nouveau hameau tire son nom : « Las Cabanas ». Les hommes y sont suffisamment nombreux pour qu'en 1395, l'église Notre-Dame des Cabanes ait plusieurs autels et plusieurs prêtres. En 1509, une transaction passée par devant Me Lauve, notaire à Marseille, règle les conditions du transfert de l'église paroissiale du vieux village aux Cabanes. Le texte affirme « qu'il est notoire que plusieurs hommes et habitants du Beausset ont basty, depuis plusieurs années, beaucoup de maisons à la bourgade des Cabanes » et qu'ils désirent bâtir à l'avenir plusieurs autres maisons. En fait, le mouvement de descente, amorcé comme nous l'avons vu depuis longtemps, s'accentue et se précipite. Le transfert de l'église paroissiale signifie que la majorité de la population réside en plaine, dès cette époque. Aujourd'hui, il ne reste du Vieux Beausset qu'une chapelle et quelques fondations de murailles. Le nom même de Beausset s'est substitué à celui des Cabanes. L'agglomération actuelle, où se retrouve le vieux site, arrondi selon les courbes de niveau s'est allongée le long des routes : route de Toulon au sud-est, route de La Ciotat au nord-ouest, route de Bandol au sud-ouest.

b) *Les descentes récentes*

Nous avons étudié quelques exemples de descentes relativement anciennes. Il en est d'autres qui sont beaucoup plus proches de nous, certaines même ne sont pas encore achevées. Là encore quelques exemples montreront la variété du phénomène.

Le Puy Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône).

L'ancien village se perchait à 485 m d'altitude, sur un étroit plateau formé par une dalle de calcaire aquitanien. C'était sur ce piton battu des vents et d'où la vue s'étend sur tout le Val de Durance à 15 km à la ronde que le castrum médiéval s'était établi. Et immédiatement à son pied, sur le flanc méridional de la colline, s'étendait le village. Il semble que l'habitat s'y soit maintenu sans défaillance jusqu'au début du XVIIe siècle. Mais en 1612, le château, ancien repaire de ligueurs, fut démoli par décret royal (29). Dès lors, l'éparpillement et la descente commencent.

Si le vieux village voit diminuer sa population, celle-ci ne se concentre pas comme à Cuges ou au Beausset dans une agglomération nouvelle. Il semble bien, en l'absence de statistiques précises, que divers hameaux des environs aient recueilli les transfuges. Ce n'est que tardivement, probablement au XVIIIe siècle, que l'un d'entre eux, la Bourgade, commence à l'emporter sur les autres. Il faut attendre l'aménagement routier et hydraulique de la vallée de la Durance pour

(28) Dupui, Monographie de la paroisse du Beausset.
(29) *Enclycl. départ...*, tome XV.

qu'il se développe. En 1861, la Bourgade ne compte que 297 habitants sur un total de 1 633. Cependant que Saint-Canadet en possède 168, les Goyrands, 104, la Cride, 205, les Gais, 149. Le vieux village garde encore, malgré son éloignement et son incommodité, 36 fidèles. Il est vrai qu'en 1881, il n'en a plus que 19. C'est au recensement de 1901 qu'il paraît abandonné, pas définitivement cependant. Il y a quelques années encore, un artisan de la Bourgade avait réaménagé sa maisonnette pour installer au grand air sa femme, de santé délicate. Il montait tous les soirs l'eau et le ravitaillement sur une jeep. C'est qu'en effet, le vieux chemin, s'il reste accessible aux charrettes, n'a pas été réaménagé pour les automobiles. Des bergers y mènent leurs moutons et s'abritent avec leur troupeau dans un jas à demi croulant. Ces présences ont été suffisantes pour que la municipalité électrifie ce qui n'est plus qu'un écart parmi d'autres.

Le Cannet (Var)

Le vieux Cannet est, encore aujourd'hui, un village perché à 240 m d'altitude sur un éperon presque détaché du plateau triasique varois. Il domine ainsi d'environ 150 à 200 m la Dépression Permienne où s'est installé le village moderne, dénommé Le Cannet des Maures. Cette dénomination est récente. Il a fallu le décret du 8 août 1903 pour que soit assuré le transfert officiel du chef-lieu communal de l'ancien Cannet au quartier neuf de la gare. Ce décret, qui clôt l'agonie de la vieille agglomération, et qui, dans notre contexte administratif moderne a le même sens que la transaction de 1502 concernant l'église paroissiale du Beausset, fut précédé d'une longue série d'enquêtes, de projets et de contre projets, dont les dossiers ont été conservés aux archives départementales du Var (30). L'ensemble jette une vive lumière sur les étapes de cette décadence et sur les résistances qui surgirent, de part et d'autre, aux demandes de transfert.

L'idée de la descente du chef-lieu semble dater du Second Empire. Un premier projet vit le jour dès 1864. Il faut probablement le mettre en rapport avec la construction du chemin de fer dans la dépression en 1862, et l'extension rapide des vignobles dans la plaine, l'une soutenant l'autre. C'est la prospérité viticole d'avant la crise phylloxérique qui engage un certain nombre de propriétaires ou de cultivateurs à construire en plat pays. Cependant, la demande de 1864 paraît rapidement rejetée. Ce n'est qu'en 1886 qu'une nouvelle pétition voit le jour, appuyée sur de sérieux arguments. Le nombre des habitants du vieux village ne fait que décroître : il est passé de 356 en 1820 à 221 en 1881 et à 162 en 1886. Les pétionnaires soulignent donc « l'état de décadence du chef-lieu, qui se produit depuis plus de 50 ans », « la création du chemin de fer, celle d'une agglomération industrielle, d'un bureau de poste, tout indique que sur ce point central (la plaine), se groupent les habitations ». A ces arguments, les défenseurs du vieux Cannet ripostent promptement ! Le Cannet disent-ils, n'est pas mort, il comprend encore 76 maisons en bon état abritant 61 ménages, et près de 180 habitants. De plus, beaucoup de cultivateurs qui ne résident pas au village même, habitent une maison de campagne agglomérée (?) à peu de distance du Cannet. Dans le seul secteur nord (celui qui serait désavantagé en cas de transfert, puisque le chef-lieu se déplacerait vers le sud) on compterait 500 habitants (y compris, probablement ceux du vieux village, puisque la population totale de la commune est à cette époque d'environ 940 personnes). Enfin les nombreuses citernes du village « fournissent plus que nécessaire l'eau de la consommation ». Il en sera donc de cette tentative « comme des précédentes qui ont lamentablement avorté : Il n'y a d'ailleurs proche de la gare que 7 maisons : 2 fabriques de bouchons, 2 étouffoirs de cocons et les demeures des employés au chemin de fer. Est-ce suffisant pour bouleverser la vie communale ? »

Mais les pétionnaires ne se tiennent pas pour battus. Ils réclament la faculté « de se mouvoir librement ailleurs que sur le sommet nu et escarpé d'une colline

(30) Arch. dép. Var, XM-3-1, dossier Le Cannet.

où la population manque d'espace », de chercher « cette aisance et cette facilité que donne seul le voisinage des grandes voies de communication », d'obtenir « la promptitude des relations dont l'homme de notre siècle, fils de la Révolution a besoin ». Ils préfèrent « laisser tomber en ruines leurs habitations du village plutôt que de persister dans un séjour incommode ». D'ailleurs les « murs en sont déjà lézardés, les toits défoncés, les escaliers effondrés », et les rampes des quatre voies d'accès qui y mènent, ne sont que des « chemins pierreux et montueux, dont trois sont impraticables ». La pétition fut cependant rejetée par les autorités supérieures.

En 1901, une nouvelle génération revient à la charge. Le maire est cette fois ci du côté des pétitionnaires. On reprend — et on retrouve sans doute — les chiffres et les arguments de 1886. On en ajoute d'autres : le vieux Cannet ne compte plus que 85 habitants, le quartier de la gare en possède 215. La balance démographique, décidément s'incline de façon inquiétante. C'est ce qui explique, selon les demandeurs, qu'il n'y ait dans le vieux village, ni boucher, ni menuisier, ni maréchal-ferrant, que l'école fasse figure de taudis, qu'elle ne soit fréquentée que par une fille et un garçon. Enfin, malgré la faiblesse relative du nombre des usagers, la citerne publique reste à sec l'été, à telle enseigne qu'il faut en ménager l'eau, et qu'un eygadier est payé 40 francs par an pour l'ouvrir pendant un temps déterminé. « Le vieux village se meurt », on n'y voit plus « que des ruines », ainsi qu'en témoignent des expressives photographies jointes au dossier, mais qu'on devine soigneusement choisies (chemin pierreux et défoncé, maisons chancelantes, école vétuste). On ajoute que les opposants les plus influents ne sont autres que le président de la fabrique et l'ancien maire du 16 mai. En cette époque de combisme, ces détails n'étaient pas négligeables. Le dossier du transfert paraît donc solide et le plan d'attaque efficace.

Pas assez cependant pour que les défenseurs de la tradition ne tentent leur dernière chance. Ils font imprimer, circuler, signer « un bulletin d'enquête contre le projet de transfert ». Il est affirmé que le chef-lieu actuel est en un point central du territoire (mais l'autre n'en sera guère éloigné). Il compte encore 134 habitants français et plus de 50 étrangers. Il est plein de vitalité, avec des édifices communaux en bon état, dont 2 presque neufs, l'eau est d'une pureté parfaite, contenue dans d'immenses citernes, dont l'une a coûté 5 000 francs, tandis qu'à la gare un puits foré à 10 m de profondeur donne une eau médiocre « qui n'est pas inépuisable ». Que le quartier de la gare a vu construire 12 maisons seulement, dont 6 agglomérées, en 42 ans d'existence, sur un sol malsain à tous les points de vue, à l'extrême limite du territoire (ce qui n'est pas exact), que l'on y est troublé par la poussière rouge des bauxites (exploités dans les collines du nord, mais déchargées et expédiées par rail). Que le climat y est infiniment plus rude, dans une plaine froide en hiver, et torride en été. Que le transfert obligera à construire des bâtiments municipaux nouveaux, à une époque où par suite de la crise agricole, la commune est sans aucun revenu. Enfin, et dans des lettres annexes, que le maire qui soutient le projet de déplacement du chef-lieu y doit être intéressé, puisque les terrains où seront construits les futurs édifices municipaux appartiennent à son beau-frère et à son oncle.

On voit, d'après ce bref résumé, combien la lutte fut chaude. Ce n'était pas une petite affaire que la descente d'un village. Longuement préparée, difficilement obtenue avec l'affrontement des intérêts et des hommes qu'elle provoque, les pressions de toute espèce qu'elle appelle, la mauvaise foi qu'elle répand, elle exprime, par le déchaînement des passions collectives et individuelles qu'elle entraîne, *l'ampleur des changements économiques et sociaux* dont elle est un des signes majeurs.

Vernègues

Ailleurs, et à peu près à la même époque, des événements inattendus et dramatiques précipitent l'évolution villageoise. Il s'agit du tremblement de terre localisé, mais brutal, qui se fait sentir le 11 juin 1909 dans la chaîne des Costes et les collines de la Trévaresse.

C'est dans la région de Vernègues que les secousses furent les plus violentes. Le vieux village occupait encore, à 390 m, les pentes sud de la colline du Puech de Valoni, très proches du sommet. Au-dessus, défendu d'un côté par l'abrupt, de l'autre par un fossé taillé dans le roc de main d'homme, se dressaient les murs du vieux château, mentionné dès le XI^e siècle. En 1820, le village est décrit dans la statistique de Villeneuve « ceint de ses remparts », avec ses « rues étroites, aboutissant au centre à une petite place », ses abords très rudes, et « les bêtes de somme ont de la peine à gravir la montée ». En 1861, il abrite encore dans ses vieilles pierres 218 habitants dans ses 64 maisons. Plus bas, deux gros hameaux rassemblent des populations moins importantes, ce sont, à mi pente, vers 300 m, le Jas, et à 3 km à l'Ouest, à 183 m d'altitude, rassemblé sur la grand route autour d'une vieille auberge, Cazan; mais le Jas n'a que 81 habitants et Cazan, malgré le passage des routiers et des diligences que 95. Au recensement de 1881, la situation a déjà bien changé. Vernègues n'a plus que 106 habitants, mais ceux qui sont partis n'ont pas été s'installer à proximité. Le Jas a lui aussi vu tomber sa population : elle n'est plus que de 41 habitants, Cazan, lui, reste stable avec 96 recensés. En 1901, le vieux Vernègues est réduit à 67 habitants, on n'y compte plus que 40 maisons recensées, le reste est abandonné ou ruiné probablement, cependant que le Jas se relève à 49 et que Cazan se réduit à 83. Le village perché connaît donc au cours du XIX^e siècle, une décadence aussi rapide quee celle du Cannet. Mais la disproportion n'est pas telle entre le chef-lieu anémié et les hameaux des dépressions, qu'il faille envisager un transfert administratif. Le séisme de 1909 détruit les maisons de la colline déjà branlantes et précipite l'évolution. Grâce à de substantielles indemnités, maisons, mairie et église sont reconstruites au Jas, qui dorénavant prend le nom de Vernègues. On dispose le Vernègues neuf selon un quadrillage régulier, dont un côté est constitué par la route, l'ensemble axé sur la mairie. La population agglomérée paraît stable (1936 : 82; 1946 : 88; 1954 : 89).

Venelles

Le même séisme a touché également la commune de Venelles, à 8 km d'Aix. Mais s'il a comme à Vernègues, accéléré la descente du village perché, ce fut à la faveur de réactions collectives assez originales pour êtres décrites (31).

En effet, à Venelles, ce n'est pas le transfert de la mairie qui provoqua la scission de la population, mais celui de l'église. Celle-ci avait été touchée assez durement par les ébranlements souterrains. Le clocher menaçait ruine, le presbytère avait sérieusement souffert. On décide donc de mettre à profit les évènements pour construire une église neuve aux Logis. Ce toponyme, largement répandu en Provence, indique l'emplacement d'une ancienne auberge routière. Autour de cette halte, d'autres maisons s'étaient construites (v. Photo XIII). En 1698, on mentionne « sur le grand chemin d'Aix à Pertuis, passant au-dessus du village, divers logis bâtis sur iceluy » (32). Le hameau des Logis se développe lentement. En 1820, on y recense 138 habitants. En 1861, le village renferme 180 habitants avec 61 maisons, le Logis 193 avec 43 maisons. La différence du nombre des habitations montre que le village est déjà sous-peuplé. Ses 61 bâtisses ont dû abriter au début du siècle une population certainement plus nombreuse. Les lacunes et les imprécisions des dossiers de recensement ne permettent pas de préciser l'évolution démographique relative du village et des Logis dans la seconde moitié du siècle.

En 1901, la population de la commune a diminué. De 740 qu'elle était en 1861, elle n'est plus que 519, les deux agglomérations s'équilibrent toujours. Le village a 127 habitants, le Logis 119. Rien ici par conséquent d'analogue à la progressive décadence du vieux Cannet. Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que les habitants du Haut Venelles s'insurgent à l'idée de déplacer les lieux du culte vers les Logis. Il semble cependant qu'ils aient dû céder devant la pression générale.

(31) D'après l'étude des délibérations communales et des journaux de l'époque, complétée par une enquête orale auprès de l'actuel maire de Venelles.
(32) Affouagement de 1698. Arch. dép. B.-du-Rh., C 126.

Evidemment, la majorité de la commune avait quelque intérêt à ne plus être obligée de monter jusqu'à la vieille église pour y célébrer le culte hebdomadaire. Une église neuve — et laide — fut donc construite au bord de la route, à proximité des Logis. Mais, le dépit et l'amour propre stimulant — il faut l'espérer — quelque profond penchant spirituel, on vit les conversions au protestantisme se multiplier au vieux village. Il ne serait pas dit qu'il n'y aurait plus de toit pour le culte hebdomadaire : l'église descendue, un temple surgit, où chaque dimanche, un pasteur venait officier d'Aix. Ces conversions massives n'étaient autre chose que le signe de l'attachement indéfectible des habitants du Haut Venelles à leur site villageois traditionnel. Pendant quelques décades, les *deux bourgs furent donc en majorité, l'un protestant, l'autre catholique.* Ce fut la seule conséquence sociale du tremblement de terre.

L'histoire détaillée de la descente moderne des villages perchés, on le voit, ne manque pas d'intérêt, ni de piquant. Au point de vue qui nous intéresse, celui de la valeur géographique du site, elle peut s'exprimer par deux évolutions différentes :

1° *L'abandon pur et simple du village perché* (le Beausset, Cuges, Rognes), dont on peut se demander, en considérant l'abondance des lieux dits « Castellas », s'il n'a pas été plus fréquent qu'on ne l'imagine communément. Il est possible que des déplacements, des descentes aient eu lieu dont nous n'avons plus que de vagues traces. Mais il est bien osé de s'appuyer sur des traditions ou sur une simple toponymie, pour en induire un évènement aussi important.

2° *Le dédoublement du village perché* (type le Cannet - Venelles). Bien que la descente se soit effectuée, elle n'aboutit pas à l'abandon total du vieux site. Le village perché continue à vivre. Nous verrons plus loin pour quelles raisons et dans quelles conditions il a pu le faire.

Auparavant, il nous reste à signaler, cas plus rares, mais qui ne sont pas exceptionnels, un autre mode de desserrement des villages perchés; non point par la descente, mais par la montée.

2° *Les villages qui remontent*

Le site le plus favorable à cette redistribution de l'habitat et de la population est celui des villages de bord de plateau. Au lieu de s'étaler dans la dépression qu'ils dominent parfois d'assez haut, certains d'entre eux ont préféré s'étendre sur le plateau tout proche. Les raisons de ce choix restent obscures. Elles sont sans doute multiples; le terrain est généralement moins cher sur le plateau caillouteux que dans les alluvions fertiles de la dépression. La circulation est plus aisée, mais les routes les plus fréquentées n'y passent pas toujours. De ce type de desserrement, nous ne connaissons que deux exemples, situés hors des limites habituelles de notre étude. Mais ils sont si caractéristiques et si curieux que nous n'hésitons pas à les étudier. Ce sont ceux de Sault et de Venasque, tous deux situés dans les collines du Vaucluse.

Dans l'un comme l'autre cas, il s'agit de villages nettement perchés au-dessus d'une dépression accentuée. Sault, au-dessus du fossé tectonique du même nom. Venasque au-dessus de la gorge de la Nesque, à l'endroit où celle-ci débouche dans les plaines du Vaucluse. A Venasque le plateau tombe sur la vallée par une pente extrêmement raide, qui à certains moments se transforme en abrupt rocheux. La descente lente et directe paraissait donc difficile. D'ailleurs la route rejoint le village par le plateau qu'elle a escaladé en lacets là où la pente était moins rude. En remontant vers le plateau, on pouvait donc en même temps, construire le long de la route principale d'accès.

Il n'est pas de même pour Sault. Le talus, quoique raide, n'atteint jamais des pentes inaccessibles, la route principale, celle qui vient du Ventoux et repart par les gorges de la Nesque vers Carpentras, ne passe pas par le plateau de Saint-Christol, mais monte lentement de la dépression pour y redescendre ensuite. La descente au village vers la plaine était donc possible, comme dans beaucoup

d'autres localités provençales. Il est difficile de dire pourquoi le desserrement s'est effectué vers le plateau.

De toute façon, les villages qui remontent ne se dédoublent jamais. Il est bien évident que nous ne trouvons pas dans leur cas cette solution de continuité qui séparait le vieux Cannet du Cannet Bas par exemple. La remontée est lente. On passe insensiblement des maisons anciennes en hauteur à l'habitation rurale récente, souvent séparée de ses voisines. Il reste qu'entre la portion vivante du village et les résidus de la vieille localité, le contraste reste saisissant. Mais les maisons abandonnées, celles dont les murs croulent, et dont les jardins retournent en friche, ne sont pas celles du haut, comme dans tous les villages perchés, mais celles du bas. Cette inversion du sens de déplacement du site est assez curieuse pour valoir la peine d'être signalée.

3° *Les villages perchés rajeunis*

Nous avons vu que le desserrement et la descente d'un certain nombre de villages amènent à peu près inévitablement l'abandon du site primitif. Dans certains cas, comme à Cuges, au Beausset, il devient de plus en plus difficile de retrouver l'emplacement exact de l'ancienne agglomération. Parfois comme au Puy Sainte-Réparade, il en subsiste encore des vestiges importants, peu utilisés, mais reconnaissables.

Mais, dans d'autres cas, la descente est arrêtée, le dépeuplement est stoppé, la destruction est enrayée. Il y a des villages perchés qui subsistent, d'autres mêmes qui résistent. Certains retrouvent de nos jours une activité qui fait bien augurer de leur avenir. Ce regain de jeunesse est récent. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années à peine que ces sites villageois ont suscité quelque intérêt. L'Encyclopédie des Bouches-du-Rhône, terminée vers 1930, fait rarement état du phénomène. Il semble que les premiers qui se soient avisés du pittoresque de ces vieilles localités, aient été *des artistes, des mécènes,* en tout cas des amateurs éclairés, qui en goûtaient l'allure, appréciaient les vastes horizons qu'on découvrait de ces belvédères naturels, et n'hésitaient pas au prix de dépenses souvent considérables à aménager confortablement des vieilles bâtisses achetées pour un morceau de pain. C'est ainsi qu'un hôtel Renaissance d'Eygalières a été rebâti dans le style de l'époque par un industriel de Limoges, aidé il est vrai, de la technique et du goût très sûr d'un maître maçon de l'endroit. Des peintres se sont intéressés à Gordes, bien avant que Bernard Buffet s'installât à Rousset et Picasso à Vauvenargues.

Après cette vague de solitaires amoureux de la lumière provençale, sont venus en plus grand nombre des gens aux visées plus terre à terre qui ne recherchaient plus que le calme de la campagne. Les uns étaient des commerçants ou industriels marseillais, poussés par la *passion traditionnelle du bastidon du dimanche.* Mais l'usage de l'automobile, la réfection des routes permettaient de rechercher dans des secteurs plus éloignés du grand port des sites plus pittoresques à des prix avantageux.

Très tôt, des villages perchés comme Mimet, Ventabren, Bouc Bel Air, ont vu installer dans leurs vieilles demeures ces hôtes nouveaux, dont l'apparition se signale à de multiples traits de détail. Les façades ont été recrépies, les toits et les gênoises refaits, les escaliers branlants consolidés. Çà et là, des ouvertures percées ou agrandies. C'est à partir de ce moment que les rues ont été goudronnées, les voies d'accès élargies et aménagées, l'adduction d'eau réalisée, les vieux monuments parfois restaurés. Mais ces nouveaux arrivants n'ont plus rien de rural. C'est à peine s'ils s'occupent encore de tailler les quelques arbustes de leur jardinet. Ils se mélangent certes à la population résiduelle et l'animation des parties de pétanque en est un des signes. Mais ils ne travaillent pas la terre.

Il en est tout autrement avec l'installation des *retraités.* Ceux-ci forment l'essentiel d'une *deuxième vague de nouveaux occupants.* Plus âgés, et moins fortunés que les commerçants et les industriels, ils n'avaient ni les moyens

financiers, ni l'esprit d'entreprise nécessaires aux premières installations. Mais une fois le mouvement lancé, les villages pourvus de quelque confort : l'électricité, l'eau « à la pile », la viabilité restaurée, ils achètent une bicoque, la retapent et souvent, pour occuper les loisirs et réduire les dépenses de nourriture, achètent qui une vigne, qui un jardin, qui un verger. Souvent, ils se retrouvent à cette occasion de vieilles attaches familiales. Le village où l'on va finir ses vieux jours est celui où habitait un grand père, où réside encore quelque cousin. C'est la lointaine parenté qui a fait signe au bon moment, lorsqu'une maison ou un bout de terre étaient susceptibles d'être mis en vente. Souvent d'ailleurs, ces achats s'effectuent à l'avance, cinq, dix, quinze ans quelquefois avant que sonne l'heure de quitter la ville et l'emploi qui vous y retenait.

Ce serait se leurrer que de parler à cette occasion de retour à la terre. Ce ne sont là que des ruraux occasionnels, qui ne demandent à la culture qu'une occupation passagère et surtout une rémunération minime. Mais ils contribuent à entretenir une activité agricole qui n'est pas négligeable. Ils défendent, à l'occasion, les intérêts des cultivateurs. Enfin, les propriétés de ces tard-venus constituent un volant de terres non négligeable, soit lorsque retenus encore à la ville, ils les louent aux paysans de l'endroit, en attendant leur installation définitive, soit lorsque l'âge ou la fatigue se faisant sentir, ils les confient, de guerre lasse, à leurs voisins ruraux les plus proches.

Ainsi, grâce à des apports sociaux différents, mais dont l'effet est conjugué, *un certain nombre de villages perchés revivent.* Il n'empêche, que même pour ces agglomérations, un certain desserrement s'est cependant effectué. Il ne s'est pas traduit par le déplacement d'une partie de la population, mais par la diminution du nombre des habitants, l'abandon fréquent d'une partie des vieilles demeures, démolies pour la réutilisation de leurs matériaux, transformées en garages ou en resserres diverses. Délesté du surcroît de sa population, aéré, aménagé au gré des besoins modernes, le vieux village a trouvé dans des conditions architecturales, techniques et sociales différentes, les moyens d'une sorte de renouveau.

C) Les problèmes du perchement

Nous nous sommes interdit, jusqu'à présent, à propos des villages, d'examiner autre chose que le site villageois, ses principaux types, ses modifications, ses déplacements, ses persistances. Ce faisant, nous n'avons tenté qu'une étude morphologique.

Cependant, dans bien des cas, et en étudiant les diverses tendances qui se présentaient à nous, nous avons implicitement posé bien des questions. Pourquoi les hommes ont recherché certains sites, et pas d'autres ? Pourquoi, malgré les incommodités apparentes, ont-ils persisté des siècles durant à vivre où ils s'étaient installés ? Comment ont-ils, dans un habitat donné, résolu les divers problèmes quotidiens qui se présentaient à eux ? A la suite de quelles circonstances, de quels appels, de quels besoins se sont-ils déplacés ? Pour tout dire, quel a pu être le sens de ces choix dont souvent la constance étonne ? Voilà ce qu'il nous appartient maintenant d'examiner.

Après la description des habitants perchés provençaux, nous voulons tenter d'en élucider les problèmes.

1° *Le problème de l'eau*

Il est normal que dans les villages perchés, l'eau manque. Les villages perchés sur des pentes n'en ont jamais de façon régulière. A Allauch, le procès verbal d'affouagement nous apprend en 1698 (33) qu'à cette époque, le village est déjà descendu à mi pente, entre le château et la vallée du Jarret. « On n'y trouve

(33) Archives des Bouches-du-Rhône, C 121.

aucune fontaine, ni puits... mais seulement quelques citernes; on va puiser de l'eau aux puits qui sont en-dessous le village, à 400 pas, leur étant très incommode pour la descente et la montée rude ».

A Rougiers (Var), le village fortifié du vieux Rougiers, édifié au XII[e] ou XIII[e] siècle, à mi-pente lui aussi, se trouvait dans des conditions analogues. Faute de puits ou de fontaine, les habitants avaient aménagé une grotte, la plus haute et la plus vaste de toutes, en citerne. Elle était tapissée de sable fin et fermée d'une murette. Il le fallait bien, puisque la source la plus proche, celle de la Guillaudière, se trouve à une heure de marche de là ! (34).

A Venelles, même pénurie d'eau. On s'alimente pendant des siècles à la Source du Grand Puits, située en contrebas, à quelque distance. Ce n'est qu'à la fin du XIX[e] siècle qu'on construit une éolienne, qui permet de remonter l'eau de cette source dans un bassin construit aux Logis. Mais Venelles reste dépourvue d'eau courante. Encore faut-il signaler que la source du Grand Puits est insuffisante, qu'elle baisse dangeureusement en été, au point qu'en 1922 encore (35), on est obligé de réglementer la distribution. En 1925, le rationnement est fixé à 8 l par jour et par habitant. Il faut ces pénuries persistantes pour qu'à la délibération du 29 avril 1926, on se décide à organiser le pompage des eaux du canal du Verdon, malgré les 126 000 francs de frais que ce projet occasionnera à la commune.

A Cabriès, les étapes de l'adduction d'eau sont les mêmes : installation d'une éolienne refoulant l'eau d'un puits communal dans le bassin du château. Puis, en 1950 seulement, mise en route d'une station de pompage qui prend l'eau dans le canal de Marseille. Encore faut-il bien remarquer que dans la plupart des cas, l'eau ainsi montée à grands frais n'est pas potable. C'est de l'eau puisée à même un canal d'irrigation ou d'alimentation à ciel ouvert. Il la faut filtrer, généralement au moyen de filtres individuels, avant usage.

L'eau non potable n'arrive donc dans la plupart de ces villages perchés, que depuis très peu de temps. *Auparavant, les citernes suffisaient à tous les besoins* (36). Chaque maison avait la sienne, soigneusement entretenue, dont on vérifiait chaque année les canalisations d'arrivée et de départ. On en assurait la propreté et l'étanchéité. Au vieux village du Puy Sainte-Réparade, les citernes fonctionnent encore, bien que nul n'en boive plus l'eau. Aux Baux, les touristes peuvent admirer, visible à côté du chemin d'accès au plateau, l'aire dallée de réception des eaux pluviales, d'où les rigoles soigneusement nettoyées des poussières et des herbes parasites, convergent vers une citerne couverte. A la Gaude (Alpes-Maritimes) (37), BONIFFACY raconte que les nombreuses citernes particulières restant insuffisantes, et la loi faisant obligation aux écoles de posséder un robinet d'eau potable, on aménagea, en 1881, une vaste citerne dans les fondations du groupe scolaire. Ce qui n'empêchait pas, en 1888, la municipalité de faire construire une citerne publique.

Nous avons relaté, lors de la descente du vieux Cannet, la résistance farouche qu'offrent au transfert du chef-lieu, les défenseurs de l'ancien village. Ceux-ci proclament, en 1901, les vertus de leur eau « d'une pureté parfaite, contenue dans d'immenses citernes dont l'une a coûté 5 000 francs », et qu'ils opposent à celle de la gare, « tirée d'un puits qui, à 10 m de profondeur, ne donne qu'une eau méprisable ».

Au contraire de ce que nous pouvions imaginer, *l'eau ne faisait pas problème pour les habitants de ces villages perchés,* comme pour beaucoup d'autres d'ailleurs. Les bestiaux étaient menés à l'abreuvoir le plus proche, les lavandières descendaient également du village pour aller à la source, ou à la rivière la plus prochaine, en de véritables expéditions auxquelles la famille entière participait. Il est bien

(34) P. BAUDILLON, Les sites fortifiés de Rougiers (Var). *Provence historique,* II, 7, p. 14.
(35) Registre de délibérations du Conseil municipal.
(36) Les statistiques de l'I.N.S.E.E. relèvent encore pour le recensement de 1946, dans le département des Bouches-du-Rhône, 954 logements (27 °/₀₀) alimentés uniquement par des citernes dans les communes dites rurales, 313 (7°/₀₀) dans les communes de 2 000 à 10 000 habitants. Dans le Vaucluse, on en compte respectivement, pour les mêmes catégories de communes, 770 (23 °/₀₀) et 17 (6 °/₀₀), dans le Var 1 277 (33 °/₀₀) et 407 (22 °/₀₀). La seule ville de Toulon en renferme 315.
(37) Emile BONIFFACY, Evolution sociale d'une commune provençale : La Gaude, 1912.

possible que cette utilisation des citernes remonte fort loin. Le commandant Octobon (38) a retrouvé à Eze (Alpes-Maritimes), dans l'oppidum du Mont-Bastide des éléments de canalisation qui ne semblent pas être autre chose que des collecteurs guidant l'eau des toits jusque dans des cavités ou des jarres où on pouvait aisément la recueillir.

La pénurie d'eau, qui frappe l'imagination des contemporains, et les effraie, toute réelle qu'elle fut sans doute à certaines époques de l'année, n'avait donc pas grande importance.

2° *Les caractéristiques climatiques*

Passe pour l'eau, puisqu'il est démontré que les anciens provençaux souffraient moins de sa rareté que nos contemporains. Mais, quand on visite ces villages perchés, on ne peut manquer d'être frappé par la fréquence et la violence des vents, comme par l'ardeur du soleil. Sur ces promontoires, le vent se fait sentir presque en permanence, le *mistral* balaie les rues et les placettes avec une violence accrue par l'étroitesse des pertuis. On a dit que les sinuosités des ruelles tortueuses ralentissaient la vitesse du vent, brisaient ses bourrasques. Je crois plutôt par expérience que la multiplicité des carrefours et l'abondance des venelles et des porches, multiplient les courants d'air. Quant au soleil provençal, il frappe perpendiculairement à la pente, de sorte que l'insolation des façades exposées au midi est maximale.

Faut-il y voir des inconvénients ? ou des avantages ? Les habitants du vieux Cannet, dans leurs pétitions de 1901 (39) insistent dans leur défense, sur l'insalubrité de la plaine. Le climat, disent-ils, en est froid en hiver et torride en été. Ceux du vieux Saint-Julien, menacé lui aussi de transfert de chef-lieu, écrivent en 1928, que « beaucoup d'estivants achètent des maisons au village pour y venir respirer le bon air » (40). C'est également l'opinion des anciens habitants du vieux Vernègues, qui affirment qu'avant la descente, le village était « un petit Nice » (41).

Faisons la part de la faconde méridionale, et des arguments de circonstance. Mais souvenons-nous qu'un certain nombre de ces affirmations sont corroborées par les instruments de mesure modernes. Nos propres observations montrent que l'inversion nocturne des températures est la règle dans les dépressions, qu'en été, les hauteurs balayées par les courants d'air locaux sont souvent légèrement plus fraîches, qu'en tous cas à température égale, une ventilation plus accentuée rend les chaleurs nettement plus supportables à l'organisme humain. Il est donc certain que *les villages perchés ont un hiver moins rigoureux que celui des bassins, et que l'été y est plus supportable.*

Mais rappelons-nous que le climat provençal est rempli de brusqueries et de traîtrises.Le thermomètre accuse des sautes de températures diurnes accentuées, et l'hygromètre des variations quotidiennes brutales (voir première partie, chapitre II).

Pour pallier la rudesse et la promptitude de ces écarts, le méditerranéen utilise de son mieux une des causes de cette originalité climatique : la luminosité et l'insolation.

Tous les habitats provençaux recherchent le soleil et, dans cette course à la chaleur, les villages perchés sont certainement les mieux placés. Qu'ils soient juchés au sommet d'un piton, accrochés immédiatement sous le rebord d'un plateau ou blottis au pied d'un versant, l'incidence des rayons solaires, à supposer la pente uniforme, est partout la même. Partout, elle tend à offrir à une même quantité de radiations luminieuses et calorifiques, une superficie minimale, et à obtenir ainsi l'échauffement le plus élevé. C'est probablement la raison pour laquelle la plupart des villages sont à l'adret des collines, c'est-à-dire, en l'espèce, face au sud ou au sud-est. C'est aussi de cette façon qu'il faut expliquer la disposition des maisons

(38) Octobon, Le camp de Montbastide à Eze. *Provence hist.*, janvier-mars 1955.
(39) Arch. dép. du Var, XM-3-1, dossier Le Cannet.
(40) Arch. dép. du Var, XM-3-1, dossier Saint-Julien.
(41) Enquête orale, 1954.

de villages, échelonnées les unes au-dessus des autres, de façon à ce que le soleil vienne les frapper en partie, vers le milieu de la journée, du moins dans les étages supérieurs.

Il se trouve qu'en *cherchant le soleil, le village échappe la plupart du temps au vent.* C'est qu'après le froid, dont on ne parle pas assez, le vent est en terre provençale, le grand ennemi de l'homme. Passe pour le marin ou le levante, qui lourds et humides, ne sont pas si fréquents, mais il ne fait pas bon s'exposer aux rafales du mistral. L'homme s'efforce non de le freiner, mais d'y échapper le plus possible. Presque toujours, il lui tourne le dos. Et comme le mistral surgit d'entre nord et ouest, il suffit de tourner la façade des maisons entre sud et est, pour bénéficier du soleil et s'abriter du vent. On obtient ainsi du même coup, l'ensoleillement et l'abri.

Dans cette recherche simultanée, il semble bien pourtant que ce soit l'ensoleillement qui prime tout. Si en Basse Provence occidentale, le vent dominant souffle à l'opposé du soleil, il n'en est pas ainsi partout. Dans le Niçois par exemple, où le mistral a disparu, le vent le plus fréquent est celui du secteur sud et sud-est, et, loin d'être, comme le mistral un souffle desséchant il amène avec lui la pluie, voire la tempête. Pourtant la plupart des villages des montagnes niçoises, Saint-Paul-de-Vence, Saint-Jeannet, la Gaude, par exemple, regardent le sud ou le sud-est. La quête du soleil prime ici l'abri du vent et de la pluie.

Pour s'en convaincre encore un peu plus, il n'est que de revenir au domaine que nous étudions et se pencher sur le cas, moins rare qu'on le pourrait penser, *des villages provençaux d'ubac.*

Ils sont assez nombreux, les uns sont de vrais villages perchés, comme Venasque ou Ventabren, exposés de plein fouet, sur le bord de leur plateau rocheux, aux coups du mistral. D'autres, comme Oppède, Ménerbe, Bonnieux sont non seulement alignés sur le flanc nord du Lubéron, mais choisissent le versant septentrional d'une colline pour s'établir. Parmi les villages de pied de pente, il en est également qui sont construits à l'ubac, c'est le cas de Mazaugues, de Châteauneuf-des-Martigues, de Rougiers, de Forcalqueiret. Nous avons reproduit le plan de Meyrargues, village de pied de pente, allongé le long d'une route nord-sud, sur le flanc d'un étroit vallon où s'engouffre le mistral. Dans ce cas-ci, la disposition des lieux est telle que le vent, canalisé et accéléré par le relief, atteint une violence supplémentaire. Que dire des villages du Val de Durance, bâtis sur la rive méridionale au pied nord du talus des collines : La Roque-d'Anthéron, Alleins, Orgon, enfin de gros bourgs comme Barbentane ou Châteaurenard. L'homme ici reçoit les assauts du vent « maître », et s'y expose comme à plaisir.

Le site de ces agglomérations n'offre en aucune façon des abris comparables à ceux de Cabriès, d'Eguilles, de Jouques, voire d'Eygalières. L'habitat provençal ferait-il exception à la règle ? En apparence seulement. Dans ce cas, en effet, si l'abri naturel fait défaut, le village crée lui-même l'obstacle indispensable à l'atténuation des effets du mistral. N'oublions pas que l'habitat reste groupé, et les maisons serrées les unes contre les autres. Il suffit d'opposer aux rafales l'épaisseur des murs aveugles et de tourner les façades à l'opposé pour obtenir l'effet d'abri indispensable. L'exemple le plus typique est celui de Charleval, où les rues alignées d'est en ouest, sont bordées, sur leurs faces nord, de remises et de resserres tandis que sur toutes les faces sud, s'ouvrent portes et fenêtres des logis habités.

Le village provençal reste donc, qu'il soit à l'adret ou à l'ubac, qu'il soit construit en plaine ou en colline, *un village orienté,* par conséquent *dissymétrique.* Cette orientation et cette dissymétrie se manifestent d'abord dans la disposition des maisons accolées par leurs murs mitoyens, alignées en rangées parallèles, avec leurs façades toutes tournées du même côté. Cette disposition fondamentale, et qui se retrouve dans un certain nombre d'ensembles urbains (42), est accentuée par le choix de certains sites. Pour les villages de pied de pente, et surtout de bord de plateau, ainsi que les villages perchés, elle se double d'une dissymétrie de la dispo-

(42) Voir par exemple, dans Aix la disposition du quartier Mazarin, où les hôtels bourgeois du XVII[e] et XVIII[e] siècle ont tous un côté façade au Nord et un côté jardin au Midi.

sition générale de l'agglomération, déjà décrite, qui souvent masque la première, mais qui au fond, ne peut qu'en renforcer l'effet. Autant revient à dire que par ce choix des sites, comme par la disposition des constructions villageoises, le paysan provençal et peut-être ligure, a su en profitant de certaines conditions naturelles, accentuer, intensifier ou même créer de toutes pièces *un véritable micro-climat* (43) *villageois* particulièrement bien adapté aux conditions météorologiques locales.

3° *Les problèmes du travail et du transport*

Il est donc bien possible, que longtemps, tenu compte des conditions de vie rurale des époques qui nous ont précédé, il ait fait relativement bon habiter ces villages, puisqu'aujourd'hui encore, ils recommencent à attirer certains de nos contemporains. Mais il ne s'agissait pas que d'y vivre en dilettantes ou en oisifs, il fallait aussi y travailler. Etait-ce si facile ? Sans doute non. Chacun des villageois possédait, et possède encore, un jardinet, quelques pièces de vigne, souvent complantées d'arbres, sur le penchant de la colline. Encore que dans certains cas extrêmes, comme à Cabriès, à Fox-Amphoux, à Saint-Julien, le village coïncide tellement avec la colline, qu'il ne reste guère autour de lui, sur la pente, d'espace cultivable. Mais le reste des propriétés rurales est ailleurs. Force était donc — et force est donc encore — pour les cultivateurs qui ne se sont pas éloignés du village, de se livrer à des allées et venues répétées qui se compliquent d'autant de descentes rapides et de remontées abruptes. Les hommes peinent, les bêtes aussi.

Songeons qu'il faudra, pour emmener les moutons, les mulets ou les bœufs (44) à l'abreuvoir, effectuer, même s'ils n'ont aucun travail à fournir en plaine, un voyage supplémentaire. Les charrettes, si légères et maniables soient-elles, ne peuvent être lourdement chargées. Elles culbuteraient à la descente et seraient incapables de remonter une pente aussi rude. Il faut donc dédoubler les fardeaux et multiplier les voyages, c'est-à-dire que la peine des hommes doit s'en augmenter encore. On se demande d'ailleurs, lorsqu'on voit l'étroitesse et le dessin sinueux de certaines rues comment des voitures pouvaient y circuler. C'est qu'en général, et nous l'oublions aisément, on transportait plus fréquemment les récoltes sur des bâts que sur des charrettes : le mulet ou l'âne passait là où la voiture était arrêtée. D'où le peu de soin qu'on a longtemps pris de l'entretien des chemins et de l'aménagement des pentes.

Problème enfin de la rentrée des récoltes, qu'il fallait bien abriter après les avoir péniblement montées. Le blé, les grains, les olives, les fruits s'entassaient dans des jarres, des sacs. L'ail, l'oignon, les tomates à demi-séchées, se suspendaient au plafond et aux murs. Les melons s'entassaient sous les lits. Désordre incommode, où la surveillance était mal aisée, où les dégâts des rongeurs, des parasites, des moisissures étaient fréquents.

Il semble bien que l'habitat perché et tassé ait rendu *plus pénible* les menus travaux quotidiens de la vie rurale. C'est, disent la plupart des géographes et des historiens, que les hommes trouvaient, à fréquenter ces sites, de tels avantages défensifs que les inconvénients les plus sérieux leur paraissaient de peu d'importance au prix d'une sécurité assurée. Reste donc à examiner ce dernier problème.

4° *Les problèmes de défense*

Qu'une population groupée puisse plus aisément qu'une population dispersée, résister à une attaque imprévue, cela ne fait aucun doute. A l'abri de ses remparts, une masse relativement importante de défenseurs est aisément rassemblée, dirigée

(43) On emploie ici l'expression micro-climat, de préférence à celle de climat local. On se réfère, ce faisant à une distinction proposée par M. Sorre, qui ne voit de microclimat que lorsque les effets-parois sont sensibles.

(44) Encore nombreux dans l'ancienne Provence. Voir R. Livet, Le bœuf de labour dans l'ancienne Provence. *Revue de Géographie alpine*, 1957.

rapidement sur les points d'attaque. Bien commandée elle peut tenir en échec une masse d'assaillants bien plus nombreux qu'elle. Il est vrai que la position emportée d'assaut, le pays tout entier tombe d'un seul bloc entre les mains de l'agresseur, avec ses réserves de vivres. La dispersion se prête peut être mieux à une résistance éparpillée. Elle peut favoriser le combat de francs-tireurs ou de partisans.

Le village perché paraît plus inexpugnable encore que le village groupé du plat pays. Les abords en sont plus découverts, l'approche plus difficile, l'assaut plus périlleux. Mais là encore, cette forteresse une fois enlevée, ses avantages stratégiques tournent au profit des nouveaux occupants. Durant les « guerres civiles » bon nombre de villages devinrent ainsi des repaires inexpugnables de partisans ou de routiers.

Il est bon toutefois de remarquer que les villages perchés de bord de plateau paraissent comme ceux de pied de pente, particulièrement malaisés à défendre. Si vers l'aval ils sont en position dominante, vers l'amont ils restent dominés par le plateau ou la pente. C'est de là qu'un assiégeant peut aisément les couvrir d'un tir plongeant destructeur et meurtrier. Les murs de la cathédrale d'Aix portent encore la trace des boulets dont d'Epernon bombarda la ville lors du siège de 1592. Il ne lui avait fallu qu'installer commodément ses batteries sur le plateau Sainte-Eutrope pour commander toute la position.

Les villages de piton constituaient, par contre, de véritables nids d'aigles. Il est vrai que si on pouvait observer et contrôler à loisir les mouvements suspects de tous les environs, en revanche, ils attiraient l'attention de plusieurs kilomètres à la ronde, et par là même étaient peut être désignés d'office aux coups de main des pillards de passage.

L'histoire militaire nous prouve de surcroît qu'une forteresse, si solide soit-elle, ne vaut que par le courage et la détermination de ses défenseurs. Il aurait fallu aux paysans qui habitaient autrefois ces villages bien de l'audace, et certainement l'appui de soldats de métier pour s'opposer avec quelque chance de succès aux invasions qui ont déferlé sur la Provence. On ne voit pas, dans les chroniques locales, d'exemple de localités qui aient constitué des îlots de résistance indépendants et tenaces, au moment des périodes les plus troublées. Que le groupement et le perchement ait constitué un moyen de défense, ce n'est certes pas douteux. Qu'il faille y voir la raison d'être, et comme le sens profond de ces civilisations villageoises, nous nous permettrons de le contester.

IV. — Le sens de la civilisation villageoise provençale

1° *L'hypothèse classique de l'habitat défensif*

Elle a longtemps dominé. Elle reste extrêmement répandue. Elle conserve l'ancienneté et la vigueur d'une vieille tradition. C'est devenu comme une sorte d'habitude intellectuelle. Il faut cependant la discuter.

Si vraiment l'habitat perché est né d'un besoin général de défense, sa naissance, son déclin doivent coïncider avec des périodes historiques bien définies. Il doit se propager en traînée de poudre à l'époque où les périls les plus divers et les plus pressants contraignent les hommes à tout faire céder devant la nécessité de défense. Il paraît normal que sa disparition soit plus lente. En bonne théorie, l'habitat défensif devrait être abandonné progressivement à mesure que la sécurité devient plus assurée. Pratiquement il faut tenir compte du poids des traditions, de la force des habitudes acquises, en un mot de la rigidité des phénomènes sociaux, particulièrement sensible dans le monde rural. Si le resserrement et le perchement ont pu, sous la pression des circonstances se produire par exemple en un demi-siècle, voire en quelques décades, il est normal que l'évolution inverse mette plusieurs siècles à s'effectuer. Ces réserves faites, on devrait pourtant constater des corrélations historiques assez nettes. Une étude attentive montre que nous sommes loin du compte.

Nous avons décrit, dans un chapitre précédent, la dispersion des villas gallo-romaines. Quels sont les événements historiques qui auraient pu lui substituer le groupement en villages ? Nous en connaissons deux : les grandes invasions barbares du IIIe au Ve siècle, et les dévastatations sarrazines du IXe siècle.

Les invasions de 250 n'atteignirent pas la Provence, mais la vague d'épouvante qu'elles suscitèrent gagna cependant le pays. Ce furent, semble-t-il, les villes qui éprouvèrent le besoin de réparer leurs remparts ou de les reconstruire. C'est elles qui commencèrent dès cette époque à changer de physionomie (45). Puis après une sorte de récession, les invasions reprennent au IVe siècle, et devant la pression des barbares, l'Empire se replie sur lui-même. Qu'en résulte-t-il pour la Provence ? Un regain de prospérité, puisque c'est à Arles qu'on transporta la Préfecture des Gaules, après l'abandon de Trèves. Cette époque glorieuse ne dure pas : Arles est assiégée par les Wisigoths en 426, en 430, en 452 et en 461. Ceux-ci finissent par s'emparer du pays d'Arles et de Marseille, tandis que les Burgondes se rendent maîtres d'Avignon et de tout le pays jusqu'à la Durance. En 536 enfin, les Francs imposent leur domination à la Provence tout entière. Voilà, pendant une bonne centaine d'années, la Provence parcourue par des conquérants divers, et sans doute ravagée par des guerres incessantes. Or, nous avons montré, en étudiant le Polyptique de Vuadalde, qu'en 814, autant que puissent le démontrer des textes rares et obscurs, mais qui constituent jusqu'à présent nos seuls témoignages, que l'habitat rural était — faut-il dire « encore » ? — un habitat dispersé. Si la terreur des invasions barbares a provoqué le groupement défensif des paysans provençaux, il faudrait croire que ce groupement n'a guère duré davantage que les invasions elles-mêmes, et qu'une fois la vague passée, tout est revenu à l'état antérieur.

Mais on s'accorde généralement à penser que les invasions du IVe et Ve siècles n'ont point eu sur les rivages provençaux des conséquences bouleversantes. Le pays était paraît-il, trop romanisé, les institutions municipales trop solidement établies, les monuments et les constructions trop nombreuses et trop robustes, l'imprégnation trop générale et trop profonde. Il y aurait eu infiltration plus que substitution.

Selon certains auteurs, c'est l'*invasion sarrazine* qui aurait provoqué des ravages plus sérieux. Nous rappelons qu'il s'agit non point de tribus entières se déplaçant en quête de terres nouvelles, mais de bandes de pillards, relativement peu nombreuses, probablement renouvelées de façon constante par la voie maritime, et qui n'ont jamais ni fait souche dans le pays, ni surtout organisé de régime politique et social. Elles n'en étaient que plus dangereuses puisque, ne reposant pas sur la soumission au moins passive des populations, elles ne se souciaient pas de rétablir un ordre quelconque. Seules leur importaient les rapines régulières qui constituaient leur principal moyen de subsistance .C'est ce qui explique à la fois la ruine profonde que ces Sarrazins ont répandu en Provence, et l'extension croissante de leur champ d'action, puisqu'il fallait sans cesse aller quérir de nouvelles proies au delà des régions dont ils venaient d'achever la dévastation.

Il est donc vraisemblable que ces pillages sarrazins ont eu des conséquences plus néfastes et plus durables que les spectaculaires invasions wisigothes. Durant près d'un siècle, de 880 environ jusqu'à 972, ils dévastent le pays. Nous sommes, nous l'avons déjà dit, très mal renseignés sur cette obscure période. Les textes, dont beaucoup sont des récits après coup, font mention d'abbayes pillées et ruinées, de massacres, de destructions. On ne voit pas à travers eux, transparaître le phénomène que nous attendions : l'aménagement de villages défensifs. Tout porte à croire ou qu'il n'y en a point eu, ou qu'ils ont été emportés par les bandes musulmanes, ce qui signifierait que les essais d'organisation défensive n'ont guère eu de succès.

Nous l'avons déjà dit, les castra médiévaux n'apparaissent guère dans les textes qu'à partir du Xe et XIe siècles. Mais le document peut nous tromper sur l'évolution réelle. Les châteaux forts et les villages fortifiés sont peut être plus anciens que les premiers textes qui les mentionnent. On peut donc admettre à la rigueur, quoique la chose soit loin d'être prouvée, que les incursions sarrazines du IXe siècle ont été à l'origine de la concentration des ruraux dans les agglomérations fortifiées.

(45) Busquet et Bourrilly, Histoire de la Provence, p. 24.

Mais à ce compte, la période de terreur passée, les villageois enfin délivrés du cauchemar des brigandages se seraient empressés de réédifier des habitats analogues à ceux qu'ils avaient abandonnés, poussés par l'instinct de conservation. Or c'est aux XI^e^ et XII^e^ siècles que les mentions les plus précises et les plus fréquentes des castra sont faites dans les textes. Aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, c'est-à-dire à une époque où on ne peut guère invoquer la pénurie de documents écrits, les villages restent cantonnés dans leurs enceintes, et aucun d'entre ceux qui sont construits dans un site rocailleux ne semble vouloir en descendre. C'est pourtant à ce moment que la Provence connaît une des époques les plus prospères de son histoire. Les Croisades ont donné au commerce local un vif essor. Les villes les plus populeuses et les plus riches mettent au point, la plupart du temps sans heurts notoires, des organes de gouvernement autonome, et sous l'autorité de leurs consuls, puis de leurs podestats, connaissent une animation importante. Enfin, de 1219 à 1246, le règne de Raymond Béranger V marque l'apogée de la période. Les efforts déployés par ce prince pour administrer et unifier ses états donnent à la Provence « figure d'un Etat uni, remarquablement policé et déjà moderne » (46). Ç'aurait été le moment rêvé pour renverser l'évolution de l'habitat rural. Le calme règne, le commerce se développe, une relative prospérité s'étend sur le pays tout entier. Les souvenirs des dépréda-tions musulmanes sont loin. Certes le plat pays se peuple. Nous avons montré plus haut que les grandes exploitations isolées sont déjà fréquentes, que ce soient celles des moines, des seigneurs divers, ou des particuliers. Mais les villages ne semblent guère bouger.

La Provence traversera d'autres périodes troublées. Celle en particulier qui suivit la mort de la reine Jeanne et où les « guerres civiles » se multiplièrent. Voit-on à travers les textes de l'époque, les paysans abandonner les mas et les bastides pour s'installer à l'abri des murailles villageoises ? Pas le moins du monde. On constate simplement que des lieux-dits mentionnés dans des textes plus anciens ne réapparaissent jamais plus. Un certain nombre d'agglomérations, particulière-ment dans la zone frontière du Var, sont désormais rayées de la carte. Les guerres du XIV^e^ siècle provoquent des disparitions, plus que des transferts de populations.

L'ébranlement des villages ne commence qu'à partir de la seconde moitié du XV^e^ *siècle.* La date de 1450 constitue le point de départ d'une floraison exception-nelle *d'actes d'habitations.* Certains d'entre eux dorment encore dans les archives, mais la plupart ont été recensés ou publiés. Un des premiers est celui de Mougins en 1438, mais ils se multiplient surtout entre 1470 et 1520. Ces actes d'habitations précisent les conditions de reconstruction ou de transfert d'une trentaine de villages. Nous avons, chemin faisant, étudié ceux de Cuges et du Beausset en 1509, celui de la Roque-d'Anthéron en 1514.

Il est évident que ces mouvements de renouveau coïncident avec une période historique tranquille : le long règne du Roi René s'achève en 1480, immédia-tement suivi de l'annexion du comté de Provence au royaume de France. La descente des villages perchés ne serait-elle qu'un bienfait de plus à ajouter à la liste, outrageusement longue, de ceux que les historiens traditionnels rapportent au Roi René ? Mais comment expliquer que ni l'invasion de Charles Quint en 1524, marquée par la prise de Toulon et d'Aix, et le long siège infructueux de Marseille, ni celle de 1536, ou l'armée impériale se signala par d'odieuses et inutiles cruautés n'aient pas stoppé ce mouvement ?

Comment expliquer surtout que les guerres de religion qui débutent plus tôt en Provence qu'ailleurs, par le massacre des Vaudois du Lubéron dès 1545, et qui ne cessèrent d'opposer Razats et Carcistes en des luttes inexpiables, ne paraissent pas avoir modifié sensiblement les sites villageois ?

Enfin, et l'argument est de taille, *comment expliquer que des villages aient attendu l'époque moderne, voire contemporaine,* pour quitter les vieux sites où les aïeux les avaient installés ? Rappelons que la descente du Puy-Sainte-Réparade, ne s'effectue pas avant le XIX^e^ siècle, celle du Cannet date de 1903, que celle de

(46) Busquet et Bourrilly, op. cit., p. 69.

Saint-Julien-le-Montagnier de 1928. Qu'enfin il a fallu le séisme de 1909 pour précipiter celles de Vernègues, de Rognes, de Venelles !

Il faut bien convenir au terme de ce long rappel historique, que les corrélations sont loin d'être évidentes entre les vicissitudes de l'histoire et celles de l'habitat. En fait, que croyons-nous constater ? Non pas une série alternée de resserrements et de desserrements de villages, comme il serait logique, si l'installation des hommes obéissait à l'impératif de la sécurité, mais une floraison d'habitats groupés et fortifiés remontant au Haut Moyen âge, et une tendance au desserrement et à la descente qui se révèle à partir du début du XVI[e] siècle et se prolonge jusqu'à nos jours. Seuls les *rythmes longs* de l'histoire des civilisations peuvent rendre compte des variations de tendance, et non les rythmes courts de l'histoire événementielle.

Il serait d'ailleurs plus prudent et plus sûr d'appuyer ces considérations générales, dont il fallait bien se débarrasser, sur des faits et des textes précis. On a beaucoup parlé des descentes de villages, et des multiples raisons qui les pouvaient expliquer. Mais ces raisons, on les a imaginées, sans demander si nous ne raisonnions pas en modernes, si notre vision du monde villageois provençal était exacte, si nos besoins, nos goûts, nos répugnances étaient les mêmes que celles des Provençaux d'il y a seulement cent ans. Or il est possible, puisque les villages perchés ont continué leur lent mouvement de descente jusqu'à nos jours, *de retrouver des textes* d'âges et d'origines variés, où les motifs profonds du comportement des hommes sont d'autant plus nettement exprimés qu'ils le faisaient sans intention déformatrice aucune. Examinons-les.

Le plus ancien texte connu est contenu dans l'acte d'habitation de *Cuges*. Il remonte donc à 1509. L'acte d'habitation est précédé de considérants dans lesquels les motifs du déplacement du vieux village apparaissent avec netteté. Il est dit notamment que « le castrum étant construit sur une hauteur, les habitants du dit castrum et leurs habitations sont situés en un endroit aride et sec, d'accès fort pénible, que le four et autres commodités à l'usage des habitants y sont également placés ... il s'en suit que des inconvénients graves et multiples arrivent aux personnes habitant le castrum, soit qu'ils chauffent le four avec du bois, soit qu'ils transportent du blé ou des raisins, soit qu'ils se livrent à d'autres travaux... ». Les hommes et habitants du dit castrum, affirment « qu'il serait plus avantageux (salubrius) pour eux-mêmes, leur postérité et leurs successeurs, que la ville et communauté dudit castrum soient édifiés dans la plaine qui se trouve ici-même » (47).

Les habitants de Cuges souffrent donc de deux choses : d'abord du manque d'eau (le lieu est « aride et sec »), ensuite et surtout de l'incommodité générale des transports de toute espèce. Rappelons que la plaine de Cuges resta longtemps marécageuse et soumise à des inondations périodiques. Mais sur l'initiative d'Antoine de Glandevès (48), elle fut drainée et asséchée en 1472 et 1475. Une fois cette conquête consolidée, c'est vers l'espace libre et plan et vers les terres neuves que le village glisse, abandonnant la colline incommode d'autrefois. Nulle part, dans ces textes, il n'est question ni de protection ou de refuge offert par les vieilles murailles, ni de la sécurité relative qui aurait permis de les abandonner.

Même son de cloche pour *Le Beausset*. La transaction de 1509, à laquelle nous avons déjà fait allusion, reste muette sur les attaques d'antan. Elle ne nous dit jamais ni qu'elles ont eu lieu autrefois, ni qu'elles ont cessé. Elle note simplement « que les habitants du Beausset ont fait depuis plusieurs années beaucoup de maisons à la bourgade des cabanes, à cause de la grand' peine qu'il y a de monter au dit lieu, lequel vient à se détruire, étant situé sur une montagne fort difficile, et par ce sujet, désirent bâtir à l'avenir autres maisons et transporter à la dite bourgade l'église paroissiale afin de pouvoir plus facilement et plus commodément recevoir les sacrements » (49). Comme à Cuges, le vieux village est jugé de plus

(47) Traduction d'après le texte latin publié par le Baron Du Roure. Ouvrage cité.
(48) Boniffay, Histoire de Cuges.
(49) D'après Dupui, Monographie de la paroisse du Beausset. *Bull. soc. Draguignan*, 1876, p. 177.

en plus incommode. Et si la remise de sacrements devient ici l'argument capital, c'est uniquement parce qu'on demande non pas le transfert du chef-lieu mais celui de l'église paroissiale.

Trois siècles et demi plus tard, et dans des formes administratives différentes, ce sont des motifs analogues qui reviennent sous la plume des demandeurs. Nous avons vu qu'en 1886, les habitants du *Cannet-Bas* réclament « le droit de se mouvoir librement ailleurs que sur le sommet nu et escarpé d'une colline où ils manquent d'espace », et celui de « chercher cette aisance et cette facilité que donnent seuls le voisinage des grandes voies de circulation, la promptitude de relations dont l'homme de notre siècle, fils de la Révolution, a besoin ». Ces citoyens grandiloquents ne se doutaient guère que leurs ancêtres avaient déjà réclamé depuis longtemps les mêmes facilités auxquelles ils prétendaient avoir droit.

En termes moins pompeux, les villageois de *Saint-Julien-le-Montagnier* (Var) expriment des vœux identiques, lorsqu'en 1927 seulement, ils projettent de transférer la mairie au hameau de Saint-Pierre en contrebas. L'affaire est déclenchée semble-t-il, lorsqu'on s'aperçoit de l'importance des réparations qu'il faudrait effectuer pour restaurer la vieille mairie. L'architecte départemental étudie le problème dans un rapport circonstancié joint au dossier général de l'enquête, et daté du 27 juin 1928 (50). Il précise « que les véhicules qui montent au village doivent être réduits de 1 000 ou 1 250 kg à 800 kg, que le village ne dispose que d'une stricte quantité d'eau, qu'en conséquence, il faut utiliser l'eau des travaux de la plaine, et que son transport revient à 35 francs le mètre cube, que tout cela majore d'environ 35 % le coût normal des travaux de réparation et que, dans une telle situation, les propriétaires laissent se ruiner leurs immeubles ».

La pétition de 1927, allant dans le même sens, insiste sur la supériorité de Saint-Pierre, « mieux situé au point de vue des communications ». Saint-Julien, sur un point culminant, n'est desservi que par quelques chemins ruraux, tandis que Saint-Pierre, assis dans la vallée, est desservi par de nombreuses voies de communications. L'arrêt des autobus s'y trouve et le bureau de poste également.

Au *Puy-Sainte-Réparade* comme au Cannet et comme à Saint-Julien, ce sont les questions de communications qui paraissent les plus importantes. Une délibération du conseil municipal de cette commune, datée du 5 novembre 1854 (51), précise que « le chef-lieu de la commune appelé la Bourgade a pris beaucoup de consistance après l'établissement de la ligne des grandes communications traversant dans son parcours le pays. Quantité d'étrangers et même les gens de la commune ont quitté leurs hameaux pour venir se fixer au chef-lieu, se livrant à diverses industries. Mais ce qui manque pour en faire un pays très agréable, c'est une fontaine... Nous n'avons que quelques puits appartenant à des particuliers, la plupart sans eau en été, laquelle est puisée à la Durance, et très souvent bourbeuse, et impropre à pouvoir la boire ... lorsque le chef-lieu de la commune n'était composé que de quelques maisons isolées, les eaux du puits suffisaient. Aujourd'hui que l'agglomération est devenue conséquente et qu'elle augmente de jour en jour, les eaux des puits ne peuvent suffire ». Le conseil décide alors d'aller capter à mi-pente la source de la Taillade. Ce dernier texte, dont la naïveté et les barbarismes n'enlèvent pas la clarté résume le problème.

Du XV^e^ au XX^e^ siècle, si les descentes de villages se multiplient, ce n'est certes pas parce que les villageois aux aguets derrière leurs créneaux constatent que la sécurité règne enfin sans partage dans tout le bas pays. C'est *parce que la vie dans le vieux village tassé et perché, paraît de plus en plus incommode,* que les routes qui y mènent paraissent de plus en plus difficiles à parcourir. En désertant le vieux village, c'est surtout *la facilité et la rapidité de la circulation qu'on a cherchées.* Plus que par un motif impérieux et précis tel que la nécessité de la défense, c'est par la tendance d'*une civilisation* qu'il faut expliquer les caractéristiques et les modifications de l'habitat rural.

(50) Archives départementales (Var), XM - 3 - 1, dossier Saint-Julien.
(51) Archives comm. Le Puy-Sainte-Réparade.

2° *L'hypothèse de la civilisation arboricole*

Dion l'avait pressenti, lorsqu'il montrait (52) qu'il était trop simple de tout expliquer par le choix du site défensif. Les nécessités de la sécurité villageoise se sont fait sentir au moins autant dans le nord et l'ouest français, que dans le midi. Pourtant, ni les paysans du Bassin parisien, ni ceux de la France de l'Est, ni ceux de l'Aquitaine n'ont éprouvé le besoin de remonter leurs villages sur les collines. Le perchement des villages apparaît donc bien comme une caractéristique régionale (53), plus méditerranéenne que française. C'est pourquoi, Dion a cherché à le relier moins à des besoins particuliers qu'à des types généraux de civilisations agraires. Dion est frappé, dans l'agriculture provençale, par l'*importance des cultures arbustives et fruitières*. Non que les céréales et les troupeaux n'y offrent pas d'intérêt, bien au contraire. Mais le guéret dévasté se laboure et se resème. Le troupeau se reconstitue rapidement, surtout s'il est composé en grosse majorité de brebis et de chèvres. Par contre le verger, s'il est détruit, exige des années de patient travail et de constante surveillance pour retrouver son abondance originelle. La vigne réclame au moins quatre ou cinq ans de soins et d'attente. Si le figuier, dont la repousse est rapide, donne dès la troisième année une récolte satisfaisante, l'olivette, elle, attend dix ou quinze ans avant de reprendre vigueur. Elle croît avec la lenteur de la plante humaine, et si les conditions culturales sont difficiles, c'est pour ses propres fils que le planteur d'oliviers prodiguera sa peine. Ce sont donc là plus que le blé et l'orge, les plantes précieuses, dont la destruction serait catastrophique, celles qu'il faut sauvegarder à tout prix et dont la protection doit être assurée avant tout autre.

Or, le climat, le relief s'accordent avec les exigences des cultures arbustives pour les cantonner sur le penchant des coteaux, dans les terrains maigres et secs où l'ensoleillement est assuré. Construire le village sur la colline ou à proximité de celle-ci, c'est donc sinon rapprocher sciemment les hommes de leurs précieuses plantations, du moins associer le village, le verger et le vignoble, de façon à assurer la sécurité relative du premier, en même temps que celle des seconds. Le village perché, et nous ajouterons, puisque Dion n'en fait pas mention, le village de bord de plateau comme celui de pied de pente seraient donc dans les régions méditerranéennes, des villages d'arboriculteurs. L'hypothèse est séduisante, non seulement parce qu'elle semble logique, mais surtout parce qu'elle met en évidence ces faits de civilisation agraire dont on ne saurait trop affirmer le très haut intérêt.

Elle se heurte cependant à des objections sérieuses. La première est d'ordre *géographique*. A proximité de ces agglomérations de pente, la place est limitée. Parfois elle l'est si strictement qu'il est presque impossible de trouver autour du village un emplacement tant soit peu étendu pour organiser des jardins ou des vergers. C'est le cas à Cabriès, à Ventabren, à Cornillon-Confoux, à Eygahères, à Fox Amphoux, où le piton est si exigu que le village le couvre tout entier. Mais même si la disposition du relief est telle qu'il y ait place à proximité immédiate de l'agglomération pour des olivettes ou des vignobles, il est bien évident que les environs du village ne suffisent pas. Il faut, pour assurer une récolte suffisante, que le cultivateur aille planter sur d'autres collines, le long d'autres pentes. Le relief accidenté et varié des terroirs provençaux offre d'ailleurs, dans un même finage, bien d'autres expositions favorables à ces travaux d'arboriculture. En d'autres termes, l'hypothèse de Dion se révèlerait exacte si les cultures arbustives étaient ou avaient été cantonnées aux approches des agglomérations. Or, même dans les vieux cadastres du XVI[e] siècle, ce type de répartition ne se présente jamais. Les cultures les plus rapprochées des villages ne sont pas des vignes ou des olivettes, qui ne demandaient des soins qu'à intervalles éloignés. Ce sont celles qui

(52) Roger Dion, Effets de l'insécurité sur le choix des sites d'habitat rural. *Information géographique*, septembre-octobre 1946, p. 143.

(53) Autant qu'on puisse l'affirmer, en l'absence d'une carte des habitats perchés de l'Europe occidentale.

exigeaient la présence plus constante et parfois quasi continue des cultivateurs : les *jardins,* irrigués ou non, *les chènevières.* C'était là qu'on enfouissait le peu d'engrais naturels qu'on possédait ou qu'on fabriquait. C'était là qu'on faisait se succéder le plus de récoltes sur un même sol. Là qu'on allait arracher les légumes pour les besoins quotidiens. Les cultures que les hommes maintiennent à proximité d'eux sont celles qui exigent les allées et venues les plus nombreuses et les travaux les plus minutieux.

On peut répliquer qu'au XVI^e siècle, nous nous trouvons en présence d'un ensemble agraire déjà très complexe, où la multiplicité des traditions, le croît de la population, tant dispersée que groupée, les bouleversements séculairement répétés des héritages ont brassé les propriétés et les cultures. Mais que l'hypothèse se vérifierait peut-être aisément si on étudiait les conditions primitives de l'installation villageoise. Nous avons déjà montré qu'il était à la fois extrêmement difficile et extrêmement délicat de définir en quoi consiste une occupation villageoise « primitive ». Mais autant qu'on puisse connaître le passé agraire lointain de la Provence, l'hypothèse de Dion se heurte à un certain nombre d'objections qui cette fois sont *historiques.* Il faudrait, pour qu'elle soit exacte, que nous observions à travers l'histoire agraire provençale, des *corrélations mêmes grossières entre le développement des cultures arbustives et celui des villages fortifiés.*

Nous l'avons vu, les premiers oppida sont ceux que construisent les peuplades celto-ligures. Mais il est prouvé par l'abondance des restes de pressoirs à vin et à olives, que c'est la conquête romaine qui s'accompagne de l'extension massive de la vigne et de l'olivier. Or, nous avons vu que cette période coïncide avec le développement de l'habitat dispersé.

Faut-il alors imaginer qu'au moment où se construisent les castra, et où les populations s'y réfugient, les cultures arbustives aient été abandonnées dans les zones lointaines où la surveillance devenait impossible, et qu'elles aient été comme rassemblées aux environs des habitats fortifiés ? C'est possible, et même vraisemblable. Cependant, nous n'en avons pas de preuves. Et les premières séries de textes un peu abondants qui décrivent l'état agricole des terroirs du X^e et XII^e siècles, ceux des chartes, des donations monastiques par exemple, ne donnent jamais l'impression d'une répartition des cultures par grands blocs correspondant, sinon à des coutumes ou impératifs collectifs — ce seraient des soles — du moins à des types de terroirs différents. Au contraire, la formule classique, celle qui revient, comme stéréotypée, dans tous les cartulaires est celle de la donation d'un domaine avec « ses vignes, ses terres cultes et incultes, ses jardins, ses prés, ses pâturages, ses forêts, ses garrigues, ses arbres, portant ou non des fruits, ses eaux et leurs versures » (54).

L'hypothèse, si séduisante soit-elle, de la liaison entre l'habitat défensif et l'arboriculture, ne peut donc être retenue. Si l'esprit l'accepte aisément, elle ne s'appuie sur aucun fait, ni aucun texte.

3° *Les caractères originaux du village provençal*

Si nous rejetons les hypothèses précédemment exposées, soit comme insuffisantes, soit comme erronées, comment donc rendre compte de cet habitat villageois ?

Essayons pour ce faire de mettre en évidence ce que nous estimons être ses caractères originaux et fondamentaux.

a) *L'utilisation du rocher*

La plupart des sites villageois que nous avons étudiés possèdent un trait commun. Ils sont établis sur des pentes ou à leur immédiate proximité. Les villages perchés sont installés au sommet des collines, quelques uns sur des reliefs

(54) « vineis et campis cultis et incultis, ortis, pratis, pascuis, silvis, garricis, arboribus pomiferis et impomiferis, aquis, aquarum vel decursibus earum », cart. Saint-Victor, n° 70, charte de 984.

abrupts. Les villages de bord de plateau s'accrochent au sommet d'un versant souvent raide, ceux de pied de pente s'allongent au bas de versants analogues, comme soucieux de ne jamais s'écarter du flanc de la colline. Les localités bâties dans des gorges étroites sont dominées, voire surplombées par des escarpements impressionnants (Roquevaire). Seuls les villages de plaine échappent à cette loi, mais ils sont relativement peu nombreux par rapport aux autres.

Or, ces sommets de collines, ces reliefs de chicot, ces corniches, ces versants, constituent en Provence le domaine par excellence de la garrigue et du caillou. L'arbre y est rare. Les formations végétales ouvertes laissent voir de larges plaques de sol nu. Le profil typique de la corniche rocheuse du « baou » les accompagne. Un autre trait complémentaire du premier est la rareté des ombrages. Tout ce qui est vieux village, avec ses ruelles montantes, ses escaliers tortueux, ses maisons accrochées les unes au-dessus des autres, ne possède aucun recoin verdoyant. Si les routes de la dépression en contre bas sont bordées souvent de platanes, les villages de collines n'en possèdent généralement pas. Les maisons de pierre sont bâties sur le roc même, et celui-ci pointe fréquemment, constituant tantôt les fondations d'un mur, tantôt l'encoignure d'une maison, quand ce n'est pas l'escalier lui-même, taillé à coup de pic ou de burin dans la roche vive. Maisons nues, rues pavées, chemins construits, murettes sans cesse réedifiées, remparts où paraît le grain des blocs jointoyés, la pierre est partout, le bois masqué, l'arbre et l'herbe rares. L'ombre est celle que procure le mur de la maison voisine. Au fond des rues étroites et des maisons à étages, elle reste fraîche même en été. Parfois d'une fraîcheur de cave, tandis qu'à quelques pas de là, les pierres surchauffées reverbèrent et rayonnent la chaleur dans une encoignure dont les hommes, accroupis sur les dalles, sauront apprécier la tiédeur en hiver. Le soleil conspire avec le rocher pour inviter le villageois à organiser à l'aide des anfractuosités du relief ou des murailles, des abris dont il profitera à sa guise. L'eau manque, mais des rigoles creusées sur les pentes rassemblent l'eau des pluies dans un creux de rocher. La citerne est le complément normal du « cagnard ».

Une fois l'attention attirée dans cette direction, d'autres faits surgissent : la fréquence des pistes de crête encore signalées dans les plans cadastraux du Premier Empire, qui reliaient les uns aux autres villages, la persistance des chapelles, des oratoires, des ermitages, le long de ces pentes ou sur les sommets (55).

Notons également la présence insolite, en pleine agglomération, de rochers massifs et escarpés, souvent à peine utilisés par les hommes, mais qui semblent avoir eu valeur *de signe de ralliement :* Bouc Bel Air par exemple où le « Baou » de sa corniche éclatante domine la masse du village. A Alleins également, où, moins élevé et moins visible, le chicot rocheux se confond de loin avec les murailles grisâtres du village, à Noves, où il servit de refuge et de base au castrum, à Peyrolles, à Vitrolles, centrés comme Alleins autour d'un monolithe naturel.

Les vieilles cités provençales elles-mêmes ne sont-elles pas nées d'un refuge rocheux qui a servi de centre de rassemblement des hommes ? Avignon a son rocher des Dom; Tarascon, le Puy du Bouquet; Arles, la butte où s'édifient plus tard le théâtre romain et les arènes. L'ancien Salon n'est qu'une acropole, comme le vieux Draguignan, comme Istres, et si Aix, fondé en 125 avant J.-C. a grandi autour d'une source thermale, c'est qu'elle n'est jamais qu'une benjamine à côté des autres.

Nous avons déjà dit dans quelle mesure modeste, mais réelle il faut se servir de *la toponymie.* On ne peut s'empêcher pourtant en lisant la thèse de Rostaing (56) sur les noms de lieux provençaux, d'être frappé du nombre impressionnant de racines pré indo-européennes qui expriment *la présence de la montagne,*

(55) Voir par exemple, dans les seuls environs d'Aix : la chapelle Saint-Ser, le monastère de Sainte-Victoire, l'ermitage de Saint-Jean du Puy, le couvent de Notre-Dame des Anges, la chapelle Sainte-Anne sur le plateau de Manivert, au nord de Salon, etc. La grotte du Saint-Pilon, à la Sainte-Baume, constitue un exemple plus connu, mais analogue.

(56) Ch. Rostaing, Essai sur la toponymie de la Provence.

de la colline, de la grotte, du rocher, du caillou. Pour ne citer que les plus importantes ce sont : AK ou AKW, d'où viennent Avignon, Eyguières, Eygalières, Lançon, Alleins, Apt. BL qui donne Les Baux, Le Beaucet, les innombrables Baume et Beaumettes, KR, un des plus répandus avec sa descendance innombrable : Carry, Sousquières, La Couronne, Carro, Caronte, Carcès, Carqueiranne, Carnoules, Carpiagne, Cassis, le Caire, Cuers, Correns, Ceyreste et évidemment la Crau, TL ou TR qui a formé Tarascon, Trets, Tourtour, Le Thor, Trans, enfin le célèbre VN, qui est à l'origine non seulement des deux montagnes provençales : le Ventoux et la Sainte-Victoire (Sainte-Venture), mais aussi de Venasque, Vence, Vins, Venelles et Ventabren.

De cet ensemble de faits, venus des quatre coins de l'horizon intellectuel et géographique se dégage l'impression convaincante que nous avons encore aujourd'hui sous les yeux d'importants vestiges de l'*extension d'une civilisation du rocher,* où l'utilisation (pratique ? rituelle ? magique ? défensive ? agricole ?) des lieux escarpés, de la rocaille, de la pierre taillée, dressée, creusée, aménagée de cent manières diverses, constituait la base de l'installation humaine. On peut sans invraisemblance faire remonter ces traditions aux vieilles civilisations méditerranéennes qui ont précédé l'installation romaine.

Resterait cependant à expliquer comment et dans quelle mesure ces traditions auraient sinon disparu, du moins été mises en sommeil à l'époque gallo-romaine pour reparaître plus tard à une époque mal déterminée. Faudrait-il alors parler de résurgence d'un habitat pré-indo européen ?

b) *Une compression médiévale*

L'usage du rocher pour l'habitat n'implique pas forcément le rassemblement des hommes. On connaît des troglodytes dont les grottes s'éparpillent au flanc des falaises africaines ou américaines. Mais en Provence, nous l'avons déjà dit, le village est tassé, comprimé sur lui-même. Cette compression s'exprime à la fois par le coude à coude des habitations, presque toutes mitoyennes, et comme s'épaulant les unes les autres le long des pentes, et par l'étirement de chacune de ces habitations en hauteur. Des maisons de 3 ou 4 étages, qui se touchent presque toutes, et qui cèdent brusquement la place à la campagne, tel se présente le village provençal (57). A cet égard, il s'oppose de façon particulièrement saisissante aux villages aquitains, caractérisés par la régularité du plan, la largeur des rues, le nombre important de maisons basses, en un mot l'étalement de l'agglomération.

Cette disposition du village provençal entraîne une réduction extrême de la surface utile réservée à chaque habitant. Elle se traduit par l'absence des constructions rurales traditionnelles de l'Europe occidentale : pas de grange, pas de fenil, pas d'étable ni d'écurie, pas de remise ni de hangar, un « grenier » réduit au minimum, presque jamais de cave proprement dite (58). Tous ces traits impliquent une population de très petits producteurs, travaillant avec des moyens réduits : l'araire qu'on jette sur l'épaule, ou qu'on remplace par la houe, le mulet ou l'âne qu'on bâte, le panier d'olives qu'on porte. Cela suppose une récolte qu'il suffit de quelques jarres ou de quelques sacs pour enfermer, enfin une commercialisation infime, où jamais ne se pose la question de savoir où on entassera les surplus de la récolte réservés pour la vente.

C'est-à-dire que l'*habitat villageois provençal correspond* dans l'ensemble *à une structure foncière et sociale bien caractérisée :* une population de petits propriétaires, de journaliers, de brassiers, d'artisans, avec çà et là quelques personnages un peu plus huppés, comme le notaire, le médecin, un ou deux rentiers qui occupent des maisons plus spacieuses ou plus hautes que les autres. Cet habitat

(57) A Pernes, le recensement quinquennal de 1861 signale sur 2 206 maisons, 32 à un rez-de-chaussée seulement, 368 à un étage, 550 à 2 étages, 850 à 3 étages, 392 à 4 étages, 34 à plus de 4 étages.

(58) Ce n'est pas un des moindres paradoxes de cette installation sur le rocher en climat déjà chaud, que la rareté des véritables sous-sols creusés.

d'accès difficile, tant à cause des pentes qu'il faut escalader ou descendre, qu'à cause des ruelles qu'il faut parcourir, correspond à l'origine à une vie de relation réduite où la circulation se fait la plupart du temps à pied, ou à dos de mulet (59).

Ces mœurs rurales correspondraient assez bien avec ce que nous savons du comportement de la société rurale médiévale, de la réduction de son horizon de travail, de la médiocrité relative des niveaux de vie, de l'égalisation apparente des conditions sociales que le mode de vie imposait bon gré, mal gré.

Si l'on veut rendre compte du village provençal, dans ce qu'il a de plus profond et de plus original, il faudrait faire appel, selon nous, à un ensemble de comportements, de traditions, de structures sociales qui sont *celles du Moyen Age.*

Et c'est précisément à partir du moment où la société rurale médiévale commence à s'ébranler, en un mot, à partir du moment où surgissent les tendances de ce que nos manuels d'histoire appellent « le monde moderne », que les habitats villageois commencent à se modifier en même temps que les genres de vie ruraux évoluent.

Les villages rebâtis à l'aube du XVI^e^ siècle, ceux que les actes d'habitation décrivent, conservent encore le site et l'allure médiévale de leurs prédécesseurs. Mais les agglomérations construites au XVIII^e^ siècle obéissent à d'autres impératifs : César de Cadenet et Georges de Roux en modernes qu'ils sont, abandonnent le vieux plan et l'architecture ancestrale pour édifier à Charleval et à Brue-Auriac des demeures paysannes étalées et spacieuses.

A partir du XV^e^ siècle l'horizon de vie et de travail s'élargit, les intérêts profonds des hommes changent. On prend la lente habitude à la fois d'imaginer et d'entrevoir ce qui dépasse les limites du finage, de nouer des relations plus régulières avec les bourgs et les contrées voisines. On souhaite pouvoir sortir plus rapidement et plus aisément de son village et y revenir de même. On cherche à introduire dans la vie quotidienne de menues commodités supplémentaires, à épargner un peu de la rude peine qui était le lot quotidien des ancêtres. On s'arrange pour vivre mieux, et plus à l'aise, quitter les logis entassés, les ruelles étroites, les escaliers interminables. On voudrait confusément, mais nettement individualiser sa demeure.

Rien d'étonnant, dès lors que l'appel des routes et des villes retentit, à ce que le village descende pour aller vers des chemins moins raboteux, des carrefours plus fréquentés, pour que ses habitants circulent mieux et plus vite, que la communauté soit davantage baignée par ces courants qui brassent les hommes, satisfont à ce besoin de contact, cette soif de rapports sociaux, qui de nos jours exaspérée, est devenue une des caractéristiques de l'homme moderne. Dans ce lent desserrement des anciens villages, s'exprime non point un sentiment de sécurité ou même seulement un souci de bien être, mais beaucoup plus que les besoins ou que les goûts particuliers, le *glissement insensible d'une civilisation rurale toute entière.*

Où sont les institutions communautaires ?

Lorsqu'on étudie les civilisations rurales les plus diverses, on constate que presque partout, l'habitat en villages compacts s'accompagne d'institutions communautaires.

A une morphologie de groupement correspond la plupart du temps *une sociologie de collectivité.* Liens du sang, de la race, de l'ascendance, de la religion; règlements juridiques ou matrimoniaux; partage des terres, redistribution de celles-ci à date fixe, organisation d'un plan collectif de travail; défrichements et culture en commun; assolement obligatoire souvent associé à la pratique de la vaine pâture. Telles sont les manifestations les plus répandues de l'emprise exercée sur la vie rurale par la collectivité.

(59) C'est ainsi que circulent les commissaires qui dirigent les affouagements successifs (voir Arch. dép., affouagement de 1698 et 1715).

Or, s'il est un type d'habitat qui laisse supposer une vie collective intense, c'est bien le village provençal. Un type architectural plusieurs fois centenaire s'y perpétue. Dans cet espace réduit où les hommes sont tassés et comme juchés les uns sur les autres, rien ne se passe qui ne tombe sous le regard de la communauté. Il semblerait logique qu'à cette insertion de l'individuel dans le collectif correspondent des institutions rurales d'un caractère communautaire accentué.

Il n'en est rien, ou du moins si de telles institutions ont existé, elles ont depuis longtemps disparu. Malgré d'attentifs dépouillements, nous n'avons rien découvert en Provence d'analogue à ce que d'autres chercheurs ont retrouvé dans d'autres contrées : vaine pâture (60), assolement obligatoire de l'Europe occidentale ou méditerranéenne; communauté taisible; troupeau mis en commun à la pâture et gardé par un berger communal, ban des récoltes fermement établi et attentivement respecté.

Seuls deux usages ruraux paraissent avoir été réglementés partout depuis très longtemps : l'utilisation des eaux, et le passage des troupeaux. Mais les textes prouvent que les droits d'arrosage sont toujours exercés par des associations d'irrigants, composés par les seuls riverains de la source, de la rivière, du canal, jamais par une communauté rurale elle-même. Population villageoise et syndicat d'arrosage ne coïncident jamais. Quant aux bêtes itinérantes, marchant à travers le pays tout entier vers les pâturages montagnards, elles ont été très tôt occasion de litige et motif à règlements. Mais l'usage était trop répandu, le problème trop général pour que les pouvoirs publics laissent aux diverses communautés le soin de le codifier. La transhumance fait l'objet d'une législation uniforme, appliquée au pays tout entier. On pourra toujours en épluchant les textes, glaner quelques exemples d'usages locaux collectifs. Mais jamais nous n'avons rencontré de coutume collective dont on puisse dire qu'elle soit généralisée.

Force est donc de constater qu'*en Provence, il n'existe pas de rapport évident entre le rassemblement des cultivateurs dans les villages et la façon dont ils travaillent la terre.* Au lieu que l'habitat soit commandé et comme conditionné par la structure agraire, c'est au contraire lui, qui dans une mesure importante la détermine et la modifie.

Si on tente malgré tout de mettre en évidence un comportement collectif des villageois, ce n'est pas vers une solidarité du labeur qu'il faut se pencher, mais plutôt vers *celle des loisirs.* Les recherches concernant l'histoire du folklore sont encore à entreprendre. Nous ne sommes pas qualifié pour dire s'il a existé en Provence des traditions de jeux populaires, de fêtes locales assez puissantes et assez centrées sur l'habitat villageois, pour en être à la fois l'expression et le support. Tout ce que nous pouvons constater aujourd'hui, c'est la *régularité des rythmes de détente,* l'apparition aux mêmes heures des mêmes comportements individuels, le goût dans les mêmes conditions, des mêmes attitudes. La tradition presque partout respectée de la sieste estivale, en tous cas l'espèce d'engourdissement, qui au début de l'après-midi, gagne le village tout entier, la présence vers le soir des hommes d'âge sur le seuil des portes, la facilité avec laquelle l'opinion accepte qu'un certain nombre de personnages bien connus restent oisifs et étalent leur indolence familière en des lieux définis à des heures réglées, sont déjà des signes révélateurs.

Le goût de la discussion collective est en un autre. En fin de journée, des groupes se forment, debout au carrefour, assis sur les bancs autour de la fontaine, en été accroupis sur les trottoirs. On y commente la chasse du matin, la partie de pétanque du soir, avec un sens du geste et un goût du drame que la présence d'un auditoire amplifie. En hiver, c'est au café qu'on se réunit, plus pour raconter et commenter que pour boire, car le provençal reste sobre. De la pratique de ces manifestations verbales, certains glissent vers les carrières politiques où le jeu oratoire devient une technique nécessaire. Les contacts et les ardeurs du forum ont toujours fait partie de la vie quotidienne des populations méridionales. Reste

(60) On reviendra sur le problème de la vaine pâture en décrivant l'openfield provençal.

que chacun est entièrement libre de sa personne, quoique profondément sensible, attentif et soumis à ces impulsions collectives.

Des destinées personnelles évoluant dans un cadre d'une stabilité peu commune, l'alliance paradoxale d'un traditionalisme foncier et d'un individualisme profond, telle est l'originalité de la vie du village provençal.

V

LE HAMEAU

Cette forme d'habitat ne se définit que par rapport, d'une part au village, d'autre part à l'habitat isolé. Elle se différencie nettement de l'un et de l'autre.

Le hameau n'est pas un petit village. Celui-ci, de quelque taille qu'il soit, constitue le centre moteur unique d'un ensemble de terroirs variés. Les hommes et les énergies s'y rassemblent. Des impulsions en partent, qui contribuent à structurer moralement et socialement le finage selon un type rayonnant. Le village est un signe et un instrument de centralisation.

L'apparition de hameaux implique au contraire une sorte de morcellement de cette unité que le village exprimait. Il n'existe plus un groupe unique et central, mais un certain nombre de groupuscules distincts les uns des autres, et souvent sensiblement équivalents. Ces petits groupes épars sont constitués chacun d'habitats rassemblés et par là, s'opposent avec netteté au semis individuel des habitations isolées. Ces trois types de répartition peuvent s'associer dans des proportions variables pour donner des combinaisons diverses. Dans un même finage, on peut rencontrer à la fois le village, les hameaux et les fermes isolées. C'est le cas qui se présente dans certains coins du Massif Central, et particulièrement dans les Monts du Lyonnais. Dans d'autres régions comme le Champsaur, le hameau constitue la forme dominante, puisque le « village » n'est souvent que l'un d'entre eux, et que l'habitat isolé reste relativement rare. Mais dans un grand nombre de finages limousins, par exemple, on rencontre indifféremment au hasard des détours de la route, le hameau ou la ferme.

En Basse Provence, ces trois combinaisons peuvent se rencontrer, ce qui siginfie déjà qu'aucune ne prédomine. En fait, un examen rapide des cartes de Provence montre qu'il n'y existe pas de régions étendues dans lesquelles le peuplement en hameau domine aux dépens de tout autre. C'est que les hameaux provençaux sont partout et nulle part. On en rencontre qui présentent les formes les plus diverses dans les régions les plus variées. Mais il est bien rare qu'ils soient assez nombreux sur des espaces assez étendus pour caractériser ce qu'on pourrait appeler une zone de hameaux. Entre le village, si hautement original, et le mas ou la bastide universellement présents, le hameau fait figure, en Provence de forme mineure.

Si toutefois sa cartographie ne s'impose pas comme une nécessité, il paraît utile d'en signaler les types les plus répandus ou les plus significatifs.

A) Les principaux types de hameaux

1° *Les hameaux liés au cloisonnement du relief*

Le relief méditerranéen, et particulièrement le relief provençal, est un relief cloisonné. Nous avons déjà décrit les innombrables bassins ou cuvettes de toutes tailles, que divisent des échines rocheuses, ou que boursouflent des chicots. Lorsque le cloisonnement s'accentue et que le relief se hérisse au point de rendre difficiles les communications d'une dépression à l'autre, il est normal que la population se

répartisse en hameaux. C'est dire que ceux-ci devraient apparaître avec les collines salonnaises, et se multiplier à mesure qu'on avance vers l'est dans la Provence varoise. La réalité est fort éloignée de cette schématisation pourtant rationnelle. Que constate-t-on en examinant la carte ? D'abord qu'un très grand nombre de dépressions de petite taille ne sont pas occupées par des groupes de maisons, mais par des habitats dispersés, visiblement liés à de grandes exploitations. Autrement dit *la bastide l'a presque toujours emporté sur le hameau.* Ensuite, que lorsqu'on rencontre des hameaux qui paraissent effectivement plus fréquents dans la Provence varoise qu'ailleurs, ils n'occupent pas toujours une portion bien caractérisée du terroir. Prenons pour exemple l'espèce de dépression faillée où s'engage à l'ouest de Lorgues la route d'Entrecasteaux (feuille 50 000e, Draguignan). Quelques hameaux s'y succèdent le long de l'adret : ce sont ceux des Salettes, de Sainte-Foy, de Massebœuf. On ne voit pas qu'ils correspondent chacun à une dépression même mal définie.

Il n'en est pas de même le long de l'Argens moyen, dans le finage de la commune du Thoronet (carte 50 000e, Draguignan). On y voit, de chaque côté d'un pédoncule de méandre qui les isole en les rejetant dos à dos, les deux petits tas de maisons des Bertrands et des Mourres. Plus au sud-est, le groupe de Chaume (commune de Vidauban), paraît bien occuper à lui seul tout un coin relativement désert du plateau triasique. Au nord, et cette fois dans le finage de Lorgues, les hameaux de Descatis et des Manéous se rassemblent chacun dans un des creux du même plateau. Mais un des plus beaux exemples est peut-être celui de la Mourotte, commune de La Verdière, qui occupe l'essentiel d'une longue dépression tectonique, à 520 m d'altitude. Il semble donc bien que, dans ces cas particuliers, l'accentuation et le morcellement du relief aient pu favoriser l'installation de cette forme d'habitat, mais il est loin d'être général et proche de chacun des exemples que nous venons de citer, on pourrait mettre en évidence des bastides ou des mas isolés qui ont utilisé des sites analogues. Il n'était pas sans intérêt de signaler que la disposition du relief peut permettre, dans des régions dont l'altitude ne dépasse pas 300 à 500 m, l'installation de types d'habitats généralement réputés montagnards.

2° *Les hameaux patronymiques*

Mais il est beaucoup plus fréquent de rencontrer des hameaux dont le finage n'a manifestement aucun lien avec le relief.

Citons entre autres ceux qui se sont anormalement multipliés aux proches environs de Saint-Julien-le-Montagnier (feuille Tavernes 50 000e). Dans un rayon de 4 km voici les uns à côté des autres, Saint-Pierre, les Guis, les Maisons, l'Eclou, les Rouvières. Proches d'Aix, le hameau des Artauds se perche, tel un petit village, sur un dos d'âne rocheux. Celui des Bonfillons sur la route de Vauvenargues, n'a pas l'air d'être autre chose qu'une petite étape routière. Celui des Goirands à 1 km à l'est du Puy Sainte-Réparade serre ses maisons au milieu de la plaine alluviale de la Durance.

On ne peut manquer en soulignant la variété de leurs sites, d'être frappé par l'allure de leurs toponymes. Ce sont presque tous des pluriels de noms de personnes. Le hasard a voulu que tombent entre nos mains quelques documents qui nous ont permis de jeter des lumières précises sur l'origine de quelques uns de ces groupements : ceux qui, nombreux, sont répandus autour de Saint-Saturnin-les-Apt (1). En 1542, au quartier dit alors du Castellas, François Carré occupe un mas avec aire et jardin, ainsi que son « affar » de 3 saumés. Sa fille, Jeannette Carré, épouse Claude Gay. C'est celui-ci qui possède en 1572 les deux tiers de la propriété, soit 2 saumées. En 1648, c'est Anne, veuve de Claude Gay (un autre que le précédent sans doute), qui en est détentrice, tant pour elle que pour ses fils Jacques, Jean, Martin et Jaume. La propriété, sise « aux bastides des Gays », n'a que 8 éminées. Mais elle confronte un mas de Pierre Gay, et ceux de Jean et Antoine Gay, qui,

(1) Livet et Roux, Eléments de l'histoire agraire d'un terroir provençal, p. 85.

plus riches ou plus heureux, ont 2 saumées de terre au soleil. Au XVIII[e] siècle, on retrouve encore des Gays dans le quartier, Jean, Firmin et Estienne. Mais des nouveaux venus apparaissent et le terroir est divisé en 9 propriétés. Cependant, le toponyme est acquis et le nom de « bastides des Gays » restera.

Le hameau des Bardouins ne commence à se nommer ainsi qu'à partir du XVIII[e] siècle. Un Bardouin y est cependant signalé dès 1436. Ses descendants restent sur la terre, puisqu'un bail de 1518 donnait à Guillaume et Mathieu Bardouin 100 saumées de terre dans ce qui ne s'appelle alors que le quartier de Perréal. Mais en 1648, un article du cadastre signale « une bastide étable, ferrière, four, puits et relarguier (2) commun aux autres habitants des bastides des Bardouins ».

Le quartier des Bellots n'est encore désigné en 1542 que sous le nom de quartier Fortuné. C'est un terroir occupé depuis déjà longtemps, mais Rostaing Bellot y tient une « bastide avec jardin, aire et terre de 4 saumées, à côté de la bastide d'un sieur Guérin. En 1572, l'héritage a dû se diviser, puisque trois Bellots y possèdent trois bastides de 6 éminées chacune. Le cadastre de 1648 fait la preuve du changement de toponyme, c'est devenu désormais « la bastide des Bellots ». Les propriétaires en sont Antoine Guigou, mais également Honoré, Jean-Antoine et Rostaing Bellot. Ce dernier possède « une bastide, four, aire et terre, le tout se joignant, la dite aire indivise avec les autres bastides des Bellots ».

Ces divers exemples permettant de suivre dans le détail la constitution de ces hameaux patronymiques si fréquents en Provence : à l'origine un paysan et son mas, dans le quartier qui porte encore un vieux nom traditionnel : Fortune ou Perréal. Ses enfants se multiplient, en même temps que l'héritage se divise et que les bâtiments se reconstruisent, juxtaposés les uns aux autres. La terre se partage, la grange aussi, comme le jardin. Mais le relarguier reste indivis, l'aire et le four continuent d'être utilisés en commun par la petite communauté dans laquelle les liens familiaux sont encore sensibles. A côté des descendants des anciens possesseurs, des nouveaux venus sont arrivés (mariage ? achat ?). On se case tant bien que mal dans les maisons, on utilise au mieux des propriétés réduites à quelques hectares. Il faut croire qu'on ne construira plus rien d'important et que le morcellement du quartier s'arrêtera là, puisqu'aujourd'hui, la plupart des hameaux de Saint-Saturnin sont formés de bâtiments juxtaposés qui correspondent à peu près à ceux qui pouvaient suffire aux habitants du XVIII[e] siècle. L'habitat reste fidèle à la maison bloc classique. On voit donc, par ces quelques exemples, qu'à Saint-Saturnin, les nouveaux vocables sont employés presque toujours à partir du XVII[e] siècle. Il faut sans doute mettre leur apparition en liaison avec le vaste mouvement de peuplement et d'appropriation des terres qui se produit à la même époque. Dans la montagne, où l'espace libre ne manque pas, ce sont des exploitations isolées qui se multiplient sous les efforts des défricheurs. En plaine, le même phénomène se traduit par le morcellement des domaines, la multiplication des mas juxtaposés, et l'espèce de tache d'huile démographique de quelques familles probablement plus prolifiques, plus entreprenantes ou plus heureuses que les autres. Le vieux nom de quartier ne disparaît pas : les anciennes dénominations subsistent, mais elles ne suffisent plus, parce que trop imprécises. Les hommes sont trop nombreux, les propriétés trop morcelées, les maisons trop fréquentes, pour être facilement désignées par les anciens vocables. L'accroissement des hommes implique la multiplication des toponymes. L'apparition de ceux-ci prend donc une signification démographique et économique de première grandeur.

Il est rare de trouver dans les archives des documents aussi précis et aussi bien échelonnés dans le temps que ceux qui concernent Saint-Saturnin. Si cependant le phénomène que nous venons d'analyser a valeur générale, on doit pouvoir retrouver au XVIII[e] siècle et même encore au début du XIX[e] siècle, dans ces hameaux patronymiques, des occupants qui portent encore le nom du fondateur. Ce sont les

(2) On entend par « relarguier » l'espace vide et nu qui s'étend à proximité des bâtiments et qui sert à la fois de passage et de débarras. Ailleurs on l'appellera « régale » ou encore « patec ».

premières listes de recensement communal qui doivent pouvoir nous renseigner. Effectivement, il suffit de porter quelque attention aux noms des familles qui peuplent le quartier pour fournir la preuve à posteriori de l'origine du vocable. Nous avons signalé un peu plus haut, l'abondance des hameaux dans la commune de Saint-Julien-le-Montagnier. Le recensement de 1836 permet de repérer au hameau des Guis 45 personnes sur 68 qui portent encore ce nom. Aux Bernes, sur 75 habitants, 48 sont encore des Bernes, aux Maurras 25 personnes sur 65 s'appellent Maurras. Il suffit de feuilleter ces dossiers communaux pour accumuler des faits analogues. A Rians, en 1851, le hameau des Toulons est encore entièrement tenu par des familles du même nom. A La Fare, en 1832, les états de section cadastraux révèlent que le hameau des Guigues est encore habité par 6 Guigues, et que deux Emerics demeurent encore dans les maisons qui portent ce nom. A Charleval, des recherches effectuées sur les états de section de 1835 prouvent que si les terres du hameau des Chaffards sont divisées, elles sont encore presque toutes, comme les maisons, entre les mains des descendants de la même famille. A Sénas, en 1832, trois Martins habitent et possèdent le hameau des Martins. Cinq Bourges sont installés dans celui des Bourges (3). Il est donc très vraisemblable que la plupart des toponymes formés par un pluriel de nom propre sont le signe de l'ancienne prospérité d'une famille dont les générations successives ont œuvré à l'endroit même qu'elles ont fini par marquer de leur nom.

Remarquons cependant que les toponymes ainsi constitués ne s'appliquent pas toujours à un hameau. Nombre d'eux ne désignent aujourd'hui qu'une ferme isolée, voire un lieu dit. C'est que, malgré l'efficacité et la prolifération familiale, les maisons ont pu disparaître, et surtout le hameau a très bien pu ne jamais exister. Son existence et sa persistance dépendent de bien des facteurs dont certains restent imprévisibles. Il fallait que le quartier fut assez spacieux pour permettre à une « gens » de plus en plus nombreuse de vivre. Mais assez peu étendu pour la contraindre à ne pas s'éparpiller. Il fallait aussi que les partages successoraux s'accomplissent en bon ordre, soit que le chef de famille défunt ait eu assez d'autorité pour faire respecter ses volontés par delà la tombe, soit qu'une entente indispensable continue de règner entre ses héritiers. Il était également nécessaire que les fortunes ou les ressources de chacun des hoirs restent assez importantes pour permettre l'édification de bâtiments certes modestes, mais dont la construction ne fut jamais gratuite. Il fallait surtout le goût et la volonté de continuer à vivre côte à côte sur la terre où les ancêtres avaient peiné. Affaire de tradition locale peut-être, ce qui expliquerait que les hameaux n'apparaissent que çà et là en Provence. Affaire de tradition familiale certainement. Pourquoi certaines lignées paysannes ont-elles abouti dans certaines régions à ce surgissement de constructions rurales ? Une fois de plus la recherche géographique met en évidence les inconnues qui résultent d'un comportement social, certes déterminant, mais souvent imprévisible.

B) **Le hameau forme d'habitat groupé**

Intermédiaire par sa dimension et son site entre le village et la ferme isolée, le hameau serait-il une forme bâtarde qui tiendrait à la fois de l'un et de l'autre ? Nous n'hésiterons pas à dire une fois de plus que la forme de l'habitat ne signifie rien en elle-même, ou du moins qu'une morphologie de l'habitat doit être prudente pour ne pas être fallacieuse. Décrire un hameau comme un rassemblement de

(3) Réfutons une fois de plus en passant, l'espèce de légende tenace qui explique le nom du village des Milles, près d'Aix, par l'existence d'une station routière ou d'un miliaire romain. On la retrouve encore dans l'*Encyclopédie des Bouches-du-Rhne*. De Gérin-Ricard (Antiquités de la vallée de l'Arc, p. 162) avait pourtant montré qu'autrefois dénommé Plan d'Aillane, le hameau n'avait pris le nom des Milles que vers 1750, du patronyme d'une famille alors très nombreuse qui y habitait. Les recherches d'archives confirment ces indications, puisque la liste de capitation du terroir d'Aix en 1774-1775 recense aux Milles 7 familles qui portent ce nom, sur les 18 qui habitent l'endroit. (Archives municipales, Aix, C C 72.)

maisons rurales est exact, en conclure à un comportement social, à une structure est osé.

Le hameau peut fort bien, en effet, ne rapprocher qu'en apparence des habitats qui restent spécifiquement isolés. Les fermes bretonnes, à quelques dizaines de mètres les unes des autres, se tournent le dos. Les hameaux du Haut Beaujolais ont même allure; les maisons évitent soigneusement toute mitoyenneté : chaque ferme a son puits ou sa fontaine, sa cour, son chemin d'accès, bien distinct de celui des autres. Chaque exploitation ouvre sur ses terres, souvent ramassées d'un même côté du hameau. Enfin celui-ci porte rarement un toponyme patronymique, mais le plus souvent un toponyme de lieu-dit : Valtorte, Claveizette, le Bois, la Grandouze, la Font, la Lande, le Noyer. Ces hameaux, malgré l'apparent rassemblement des constructions, continuent d'être des agrégats d'exploitations profondément individualisées. Cette contradiction entre la morphologie de l'habitat et sa physiologie (on excusera ce terme scientifique, qui nous paraît le plus expressif) n'ont pas été élucidées.

En Basse Provence, il nous semble qu'à l'inverse, le hameau garde un certain nombre de caractères propres à l'habitat groupé. Il les tient d'abord de ses origines. Nous venons de démontrer que la plupart d'entre eux sont nés d'un lent travail familial, qui a concentré sur le même point du finage, et pendant plusieurs générations successives, l'effort conjugué d'hommes issus d'une souche commune. Il est infiniment probable qu'il leur a fallu, pour vivre côte à côte, et surtout pour prospérer, une volonté d'entente née des liens familiaux préexistants, mais qui pouvait aboutir à une prise de conscience communautaire et se soutenir d'une sorte d'orgueil familial. A Saint-Saturnin, les Bellots, les Bardouins, avaient de quoi être fiers d'eux-mêmes. Nous avons vu qu'ils continuaient au XVIII[e] siècle, à utiliser en commun leur four et leur puits, parfois l'aire. Le relarguier non plus n'était pas divisé. Pas plus dans les hameaux que dans les villages, nous n'avons pu découvrir d'autres traces d'usages collectifs, à plus forte de coutumes agraires communautaires. Mais l'architecture de ces hameaux est souvent révélatrice. Les maisons sont fréquemment mitoyennes; parfois, comme aux Goirands, elles sont dispersées selon un plan simple, mais géométrique. Ailleurs, comme aux Artauds, tout en restant serrées les unes contre les autres, elles s'étirent en hauteur. Enfin la recherche systématique de l'abri et de l'exposition est aussi générale que dans les habitats groupés que nous avons déjà décrits. Ce tassement, cet alignement, cette recherche de l'ensoleillement par le jeu compliqué de l'architecture mitoyenne et de l'élévation des étages, ces destinées individuelles inscrites dans un cadre collectif, tout rappelle la structure villageoise. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas à considérer le hameau provençal, comme une forme mineure du village. Il s'en distingue cependant par la dimension de ses divers bâtiments d'usage, généralement plus spacieux et d'accès plus commode. Enfin, et surtout, par la proximité relative des terres cultivées par ses habitants. Alors que le village implique l'éloignement et le morcellement des exploitations, le hameau s'accorde avec l'existence d'exploitations proches et massives. On s'étonne donc de ne pas en rencontrer plus fréquemment en Basse Provence.

Pourquoi une forme d'habitat qui paraissait s'accorder au relief du pays qui pouvait offrir aux hommes des conditions matérielles et sociales d'habitat qu'ils ont visiblement longtemps considérées comme essentielles, et qui, par surcroît offrait des commodités évidentes, ne s'est-elle pas davantage répandue ? Nous avouons que nous sommes incapable de présenter une réponse satisfaisante. Il nous faut seulement constater combien elle est rare, et par contraste, combien sont fréquentes les habitations rurales isolées, qu'il nous faut maintenant étudier.

VI

L'HABITAT DISPERSÉ

Nous avons étudié dans un précédent chapitre, l'importance et la répartition de la population dispersée. Nous n'y reviendrons pas. Rappelons simplement les chiffres que nous avons indiqués : dans 88 communes rurales provençales, sur les 270 que nous avons étudiés, la population éparse l'emporte sur la population groupée. Et comme le nombre et l'importance des hameaux sont insignifiants, celà revient à dire que l'immense majorité de la population dispersée occupe des habitats isolés, qui sont la plupart du temps des habitats individuels, n'abritant pas plus d'une ou deux familles. Seul l'habitat camargais fait exception à cette règle. Mais, si original soit-il, il ne rassemble jamais qu'environ 10 000 à 12 000 personnes au maximum sur un total d'environ 200 000.

Restent donc environ 180 000 habitants de la Provence qui sont dispersés dans des établissements ruraux séparés les uns des autres. Ce qui peut représenter en approximation grossière, à peu près 40 000 à 45 000 habitats sans compter ceux de Camargue.

A) Traits morphologiques généraux de l'habitat dispersé

On imagine aisément que l'aspect, le nombre et la répartition des bâtiments qui composent ces habitats, leur importance, leur matériel, leurs accessoires, enfin et surtout la structure sociale et foncière qui leur correspondent varient énormément d'un type à l'autre. De même que nous avons distingué et décrit des types différents de villages, il nous faudra décrire des types encore plus variés d'habitats dispersés. Cependant, il nous est apparu que, pour les uns comme pour les autres, des problèmes analogues s'étaient posés : ceux du site, de la disposition des bâtiments, que des solutions souvent analogues avaient été imaginées. Enfin que ces divers types d'habitats avaient assez de traits communs pour qu'avant d'en aborder l'étude particulière, on puisse essayer de fixer quelques-unes de leurs caractéristiques générales. Il ne peut s'agir bien entendu, que des caractères morphologiques. L'utilisation agricole de ces habitats et plus encore les structures sociales qui leur correspondent diffèrent trop profondément de l'un à l'autre pour qu'il soit possible de les étudier autrement que par chapitres distincts.

1° *L'appel du rocher*

Une des options les plus fréquentes et les plus significatives est celle qui se rencontre fréquemment dans les petits bassins de la Provence intérieure, ceux que nous avons déjà nommés : les bassins à chicots.

Il est bien rare dans ces types de terroirs qu'à une *bosse rocheuse* ne correspondent pas une bastide ou un mas. Ces bosses rocheuses sont la plupart du temps relativement peu apparentes. Il s'agit d'une sorte de dos d'âne peu accentué, recouvert quelquefois d'une pellicule de débris colluviaux. De sorte que dans la plupart des cas le chicot ou le dos d'âne n'est signalé de loin que par la présence

d'une exploitation rurale, que souligne très fréquemment le bouquet vert sombre d'une petite pinède ou le panache abondant de quelques platanes. Mais si on s'approche et qu'on examine un peu attentivement le site, on manque rarement d'apercevoir aux alentours immédiats de la ferme les lambeaux de garrigue maigre qui marquent dans toute la Provence la présence du socle rocailleux et souvent le rocher même auquel s'accrochent les fondations de la bâtisse. Tel est le cas dans la dépression du Plan de Campagne, qui s'étend en longueur, des Pennes Mirabeau à Gardanne, entre les dernières cuestas du Bassin d'Aix et les premiers contreforts du massif de l'Etoile. Mais là où l'extension de ce type d'habitat est le plus frappant, c'est bien dans la portion occidentale du Bassin d'Aix. Bastides, mas, cabanes s'y multiplient, tous ou presque piqués sur une échine rocheuse, une amorce de cuesta, un minuscule bloc basculé ou simplement l'affleurement d'un faciès plus résistant que ses voisins. Vu de haut, du sommet de la côte de Celony, c'est un surgissement interrompu de pinèdes à travers lesquelles pointent çà et là les tuiles roses d'un vieux toit. Dans cet éparpillement, aucun ordre. La dispersion de l'habitat rural traduit ici l'extrême variété structurale du sous-sol provençal.

Parfois cependant lorsque les éléments du relief sont plus régulièrement organisés, l'habitat, à son tour adopte une disposition régulière. Le cas le plus fréquent est celui des *barres ou des corniches continues,* qui courent de l'un à l'autre bout d'une dépression. Les bâtiments des exploitations rurales s'alignent alors en semis irrégulier tout au long de l'affleurement rocheux. C'est ainsi que dans la dépression du Val, au nord de Brignoles, une crête rocheuse plus ou moins bien indiquée court d'un bout à l'autre de la dépression. Elle porte d'abord à son extrémité orientale, le village du Val lui-même, puis des bastides, fermes, châteaux et bastidons divers, alignés comme au cordeau à quelque distance les uns des autres. Encore plus typique est l'alignement presque continu de bâtisses rurales qui s'allonge dans la haute plaine du Plan de Campagne. Elles sont toutes construites sur l'affleurement, large de quelques mètres, d'une barre rocheuse verticale qui émerge à peine des colluvions. A les voir de la route de Marseille s'allonger en chapelet à peu de distance de la corniche thanétienne, on pense d'abord à un peuplement de pied de cuesta. L'examen du terrain suffit à dissiper cette erreur d'autant plus compréhensible que les constructions dissimulent presque entièrement la barre calcaire qui les supporte. En d'autres endroits, par contre, les couches dures, plus épaisses et moins inclinées sont disposées *en structure monoclinale.* Les habitats qui s'alignent sur la crête sont perchés au-dessus de la dépression creusée dans les couches tendres. Cette disposition qui n'est pas sans rappeler, en beaucoup plus réduit, celle du village de bord de plateau, est celle des bâtiments de Kierbon, au sud de Trets, de Roqueshautes, sur le flanc de la Sainte-Victoire.

Les fermes ou bastides construites sur des affleurements rocheux sont donc nombreuses. Lorsqu'on a constaté que très fréquemment, cet affleurement était environné de terres cultivables, en tous cas qu'il en reste toujours très proche, on ne peut s'empêcher de proposer une explication simple et logique du choix de ce site. Dans ces dépressions, où sous des apparences uniformes, les caractéristiques pédologiques et la valeur agronomique des terres sont inégales, n'y a-t-il pas nécessité pour le cultivateur de *réserver la plus grande quantité possible de bonnes terres à la culture ?* et par conséquent d'établir ses bâtiments d'exploitation ailleurs que sur ce qui est susceptible de devenir un champ. Bâtir sur les chicots ou les bosses rocailleuses n'aurait pas d'autre but. Ce type d'habitat présenterait donc des analogies profondes avec le peuplement dispersé des Grands Causses (4), où la ferme ne se construit jamais qu'en bordure de la doline, en empiétant le moins possible sur la terra rossa qui en tapisse le fond. Dans deux régions très différentes par l'altitude, le climat, les ressources, la répartition en îlots du sol cultivable aurait donc eu les mêmes rententissements sur l'habitat.

Mais par là même, ne sommes-nous pas, au-delà des explications rationnelles

(4) Voir P. Marres, Les Grands Causses.

ramenés au grand thème qui nous avait paru dominer la civilistaion villageoise et en expliquer quelques aspects essentiels ? Ne sommes nous pas ici encore en face d'une nouvelle manifestation, à l'échelle réduite, *de cette civilisation du rocher* ? A bien réfléchir, il n'y aurait là rien que de très normal. Si la colline, le plateau ou les corniches les plus développées ont été utilisés par l'homme dans l'esprit que nous avions essayé de définir, pourquoi n'en aurait-il pas été de même pour des pointements plus menus, ou des corniches plus étroites ? Des rocailles moins étendues imposaient des habitats plus restreints, mais qui relevaient des mêmes tendances profondes.

Cependant, les habitats des collines provençales n'ont pas tous obéi à cet impératif qui semble venu du fond des âges. En ce qui les concerne, l'appel de l'eau résonne aussi fort que celui du rocher.

2° *La recherche de l'eau*

La source

Un certain nombre de fermes sont établies à proximité des sources. Les lignes de mas correspondant à des lignes de sources sont relativement fréquentes. Une des plus importantes est celle que nous avons signalée à propos de l'histoire de l'habitat dans la commune de Rognes. Elle correspond, sur les hauteurs de la Trévaresse, au contact, soit du calcaire aquitanien et du sable deś Figons, soit de l'helvétien et du tortonien. Elle forme une sorte de ceinture continue au coteau de la Trévaresse à laquelle correspond une ceinture de grandes et anciennes bastides.

Un autre alignement, plus net encore, se rencontre dans *le Val de Camps* (Var). Sur le flanc sud de la dépression jaillissent des eaux abondantes. La carte (Brignoles 50 000e) montre 5 sources en 4 km. De grosses fermes suivent leur alignement : ce sont Saint-Martin, Saint-Marc, Mendris, le Plan, Capenvert et la Présidente. Il en est de même sur la marge occidentale du bassin de Carcès-Cotignac : sources et bastides sont si bien confondues qu'elles portent des noms communs : la source de Nestuby est liée à la bastide de Nestuby, comme le château et la source de Pont Frac, le château et la source de Robernier. Dans la région de Bras (carte Brignoles), de nombreuses coïncidences du même ordre sont à relever. De chaque côté d'un petit vallon, des sources symétriques ont fixé l'une la bastique Blanquet, l'autre celle de Muscapeù. Plus au sud, la bastide du Peyrourier et celle d'Anadeau sont l'une et l'autre proches d'un jaillissement d'eau. Mais à quelque distance de là, dans le fond de la vallée du Cauron, deux grosses sources sans doute anciennes, puisque l'une porte le nom de Sainte-Aquilée, et l'autre s'appelle les Gours-Bénits, n'ont provoqué la fondation d'aucun établissement rural.

La corrélation entre l'exploitation rurale isolée et la source n'*est donc pas aussi fréquente* qu'on le pouvait croire. On voit des sources abondantes jaillir sans que l'homme ait paru s'intéresser à leur présence. Telle à quelques kilomètres au nord-ouest des Pennes-Mirabeau, la source de l'Infernet. Aucune construction rurale n'est implantée à son immédiate proximité. Il est vrai qu'elle sort d'une grotte dans la zone des argiles rutilantes de Vitrolles, qui paraissent ici particulièrement stériles. Mais en aval, les habitations n'apparaissent pas davantage. Seul un moulin est construit le long du cours d'eau.

Dans les collines qui dominent Varages, la source du Saint-Rosaire n'entraîne pas davantage la présence d'habitats ruraux. Elle est pourtant assez abondante, pour, comme celle de l'Infernet, faire tourner un moulin à quelques kilomètres de son point de sortie. Mais là encore, il s'agit d'une source de colline, qui naît au milieu des cailloux de la garrigue. Il aurait été difficile qu'une exploitation agricole s'y installât.

C'est ainsi qu'en Provence des eaux abondantes et permanentes, mais sortant de terre dans des zones rocailleuses trop élevées pour que les terres fertiles y subsistent, ou trop difficilement accessibles, n'ont jamais été utilisées à proximité

de leur point de jaillissement. Telles sont les innombrables sources vauclusiennes qui bordent le massif de la Sainte-Baume et ses contreforts.

Que les eaux des hautes terres provençales soient dédaignées par l'homme, cela s'explique. Mais il ne manque pas d'exemples de sources qui jaillissent au pied d'abrupt ou même en plaine, voire au milieu des terroirs prometteurs, et qui ne paraissent pas avoir été utilisées. Prenons un exemple, celui du fossé tectonique de Rians. Son flanc nord, le moins élevé et le moins abrupt, est tapissé de fermes et de bastides qui forment un alignement remarquable tout au long de l'adret ainsi constitué. Or, pas une des exploitations rurales n'est bâtie à proximité des sources existantes. Celles-ci jaillissent, soit en haut du talus, et nous retrouvons ici l'impossibilité matérielle de l'établissement agricole, soit en bas, dans la dépression. Mais celles-ci, pas plus que celles-là, n'ont attiré l'*homme, qui a préféré creuser des puits* un peu partout, plutôt que d'utiliser les sources.

Les hommes n'ont donc pas cherché à bâtir les constructions rurales immédiatement à côté du point de jaillissement. Il reste cependant que l'eau est souvent très largement utilisée pour irriguer les terres du domaine. Comme bien souvent en Provence, on a recherché l'eau non pas pour l'usage personnel que l'homme pouvait en faire, mais à cause des avantages divers qu'elle procurait pour la culture. C'est à l'*arrosage plus qu'à l'alimentation ou à l'hygiène* qu'on l'utilise. C'est donc l'emplacement de l'exploitation agricole beaucoup plus que celui de l'habitat qu'elle détermine.

Il est par conséquent plus fréquent de voir utiliser non pas la source elle-même que ses dérivations, que parfois on multiplie. Ce qui permet d'ailleurs le réchauffement tout au long du parcours d'eau, qui utilisée à la sortie de terre, risquerait par sa fraîcheur excessive de nuire aux cultures. A Sousquières (commune de Bouc Bel Air), on utilise une très ancienne source, probablement connue des romains, qu'on fait arriver par un canal à ciel ouvert de plusieurs centaines de mètres, jusqu'aux bâtiments d'habitation et d'exploitation. La bastide de la Foux, dans la plaine du Valavès, près de Rians, malgré son nom prometteur, est à presque un kilomètre de la « Foux » véritable. Elle reçoit l'eau qui lui donne son nom par une dérivation artificielle.

C'est donc *en aval de la source,* beaucoup plus qu'à proximité de la source elle-même, que sont disposés les bâtiments d'exploitations agricoles. Il s'ensuit qu'il est possible et même fréquent, de voir les exploitations d'un domaine rural arroser leurs terres avec l'eau d'une source située à quelque distance en amont, et en boire une autre. C'est alors celle d'un puits qu'on utilise.

Le puits

Le puits est en effet beaucoup plus fréquent que la source. Il exige un travail important, tant pour le repérage de la nappe souterraine, que pour le forage et la mise en place de la maçonnerie. Par contre, il n'a pas sur le site de l'habitat l'influence contraignante de la source. Dans la plaine comtadine, il est possible de le creuser à peu près n'importe où, tellement les nappes souterraines sont nombreuses et abondantes. Où que le paysan décide de construire son mas, il est assuré de trouver de l'eau.

Dans les plaines intérieures de la Provence, il faut certainement calculer davantage, mais à quelques dizaines de mètres près, on peut presque toujours atteindre l'eau souterraine à proximité de la ferme. La construction de celle-ci sur un pointement rocheux implique cependant que le puits doive en être à une certaine distance. Il n'est pas rare de voir la voûte de maçonnerie qui couronne la margelle, et empêche ainsi l'évaporation intense des longues journées d'été, se dresser en plein champ, à une cinquantaine de mètres de la route, voire davantage. Il en est ainsi pour la plupart des habitations rurales qui jalonnent le pied du plateau du Cengle, au sud de Sainte-Victoire, et qu'on peut voir défiler sous ses yeux en roulant sur la nationale 7. A Coquille, sur le plateau même du Cengle, la ferme aujourd'hui inhabitée est construite sur une pente où le roc

affleure. Son puits maçonné et clos est creusé à 150 m de là, où commence une dépression visilbement plus humide et d'ailleurs cultivable.

La citerne

Pourquoi s'efforcer de rapprocher l'habitation rurale d'une eau plus ou moins accessible, quand il est aisé de construire en même temps que la maison une citerne adjacente ? Il est peu de vieilles bâtisses qui n'en possèdent pas. Dans certaines régions, elles sont de règle, et suffisent à elles seules à l'alimentation en eau des hommes et des bêtes. C'est le cas pour le plateau de Saint-Christol, où toutes les fermes, souvent importantes, vivent encore de la leur. Il est vrai que la pluviosité est ici plus abondante, que, sur ce karst, le sous-sol est impuissant à ralentir les eaux, qu'enfin les moutons qui constituaient l'essentiel du troupeau n'exigeaient pas de grosses quantités de liquide. Mais aux environs de La Ciotat, dans des conditions climatiques et économiques différentes, la citerne s'est également imposée. Avant l'arrivée du canal de Marseille, on ne connaissait guère d'autres moyens de s'approvisionner en liquide. Ici la faiblesse des précipitations s'ajoute aux températures estivales pour déterminer un indice d'aridité élevé. Le sol calcaire absorbe les eaux de pluie, la rareté des couches marneuses ou argileuses et leur pendage font disparaître les eaux d'infiltration. Aussi les puits sont-ils rarissimes. La ville de La Ciotat n'en a longtemps connu que deux, utilisés avec la parcimonie qu'on imagine : là encore la citerne s'imposait. Non seulement chaque mas avait la sienne, mais également chaque maison de la cité.

Soit karstification du sous-sol, soit sécheresse climatique, soit rareté des nappes souterraines, et fréquemment, toutes ces causes réunies, il est donc *des régions entières de Provence où la citerne devient indispensable.* Tel le plateau de la Nerthe, à l'ouest de Marseille, le massif de Marseilleveyre à l'est, le plateau jurassique entre Rians et Saint-Maximin, une bonne partie du Lubéron et du plateau de Valensole, pour ne citer que les zones les plus étendues et les plus typiques.

Mais, même ailleurs, là où l'alimentation des hommes pouvait s'effectuer à l'aide de sources ou de puits, il était fréquent que la *citerne serve d'appoint.* C'est qu'en effet, l'été provençal est rude. Du début de juin à la fin de septembre, les pluies sont rares, la température élevée. Les sources diminuent de débit, parfois tarissent, les nappes baissent dans les puits. Au moment où les autorités municipales organisaient le rationnement des fontaines publiques, il était bon de pouvoir disposer encore d'un volume d'eau, certes réduit, mais que chaque propriétaire pouvait encore utiliser à sa guise.

D'ailleurs, pourquoi parler de ces choses au passé ? Si à La Ciotat, les citernes ont été comblées, abandonnées, transformées en celliers ou en water-closets, il existe encore à travers les campagnes provençales bon nombre de cultivateurs qui entretiennent leur citerne, lors même que des adductions d'eau importantes ont été aménagées dans leur commune. En hiver, on y puise pour le cheval et les bêtes, une eau attiédie qui leur convient mieux. En été, on y met à rafraîchir les boissons. Enfin sait-on jamais ? Les canaux peuvent crever, et il est bien vrai que celui du Verdon est en plusieurs endroits de son parcours fort vétuste, des grèves peuvent surgir, des incidents politiques troubler le cours normal des événements. On voit ici reparaître la vieille prudence paysanne. C'est elle qui explique le soin avec lequel on balaie les toits, on dégage les gouttières, on nettoie les canalisations. C'est cette tradition de la citerne qui explique, que dans certains endroits, il est encore obligatoire de retenir les pigeons dans les pigeonniers, pour éviter que leurs fientes ne salissent les tuiles et ne polluent l'eau qui les parcourt.

L'utilisation systématique de la citerne a donc permis le peuplement de nombreux terroirs provençaux. Nous avons cité plus haut les plus importants d'entre eux. Mais en dehors de ces zones étendues où l'usage de la citerne était général, et l'a été sans doute dès l'origine, il faut ajouter un certain nombre de points isolés, occupés à une époque beaucoup plus tardive. Ce sont les hauts vallons perchés dans le dédale des collines, les flancs des escarpements là où des

replats accumulaient suffisamment de terres cultivables, enfin les étendues rocailleuses des plateaux calcaires. Toutes terres souvent peu fertiles, éloignées des centres peuplés, d'accès difficile, mais que leur éloignement et leur pauvreté avaient fait dédaigner, jusqu'au jour où les pressions démographiques croissantes ont poussé les hommes à s'y établir. Les défricheurs du XVI[e] ou du XVIII[e] siècle ont eux aussi bâti des citernes dont les restes se retrouvent aisément parmi les ruines des mas qu'on découvre si fréquemment dans nos garrigues. On en construit encore, adjacentes aux cabanons du dimanche qui pullulent dans certaines banlieues (Photo X).

Si on dressait une sorte de tableau synthétique des établissements ruraux dispersés de Provence à travers l'histoire, on serait tenté de mettre en évidence plusieurs étapes successives que distinguerait entre bien d'autres choses, le problème de la recherche de l'eau.

On verrait volontiers une *première série de fermes* nées des villas gallo-romaines, ou rebâties sur leurs ruines, qui se caractériseraient par leur installation *à proximité d'une source* souvent importante. La plupart des grands domaines bourgeois actuels ne seraient que leurs successeurs. De sorte qu'il est possible que la possession des points d'eau les plus importants soit liée à travers l'histoire à la grande propriété foncière.

Une *deuxième vague d'habitations* rurales viendrait ensuite. Ecartées des sources d'ailleurs relativement peu nombreuses que les premières s'étaient réservées, elles auraient été dans l'obligation de *creuser des puits* aux emplacements les plus propices. Il est difficile d'assigner à cette deuxième vague un point de départ historique, comme une caractérisation sociale. Il est vraisemblable que bon nombre d'habitats de ce type se sont maintenus depuis l'époque de leur fondation. Il est encore plus certain que ce type s'est multiplié jusqu'à nos jours. C'est lui qui accompagne la colonisation rurale récente des zones basses et palustres.

Une *troisième vague apparaît* enfin à l'époque moderne, liée à la conquête par pulsions individuelles des garrigues et collines les plus écartées et les plus arides. *La citerne* est — par force — le mode d'alimentation en eau de ces habitats. Mais leur implantation s'effectue avec des difficultés et dans des conditions de précarité telles qu'on s'explique aisément leur rapide abandon.

Une telle schématisation est séduisante. Hâtons-nous de préciser que seules des études historiques patientes, détaillées et suffisamment nombreuses pourraient donner corps à ce qui ne peut être, en attendant, qu'une hypothèse de travail.

Toutefois, il paraît bien évident que la recherche de l'eau n'a pas joué dans l'implantation des habitats ruraux isolés un rôle aussi important qu'on l'aurait imaginé. Si l'eau de la rivière ou des ruisseaux est utilisée pour de multiples usages agricoles, ce n'est pas pour autant que la ferme ou la bastide iront s'établir sur leurs rives. La source même est loin d'exercer sur le paysan méditerranéen une attraction décisive. A cet égard, il est comme soucieux de préserver lors du choix d'un site rural sa liberté de détermination. Le forage d'un puits et mieux encore, la construction d'une citerne semblent alors n'être autre chose que des techniques qui lui permettent de disposer dans un milieu naturel relativement contraignant, d'une marge importante d'initiatives personnelles.

3° *L'exposition et l'abri*

Si la recherche et surtout la proximité de l'eau ne semble pas avoir beaucoup inquiété le constructeur rural, par contre, celle de l'exposition et de l'abri paraît une règle générale et absolue.

Comme les habitations villageoises, les fermes éparses dans la campagne provençale recherchent le soleil et s'abritent du vent. Comme elles, elles trouvent l'un en fuyant l'autre. Comme pour elles, enfin, cette fuite et cette quête provoquent une dissymétrie accusée et quasi universelle des bâtiments d'habitation et d'exploitation. L'orientation des mas adossés au mistral en devient parfois tyrannique. Nous avons reproduit (fig. 32) une portion du plan cadastral de Châteaurenard; le

parallélisme des bâtiments ruraux s'y accuse jusqu'à atteindre la géométrie. Rien d'étonnant à celà. Dans les plaines comtadines, l'habitat est à lui même son propre abri, et la violence souveraine du mistral oriente invinciblement toutes les constructions de façon identique.

Fig. 32. — Châteaurenard. Lieu-dit le Grand Quartier, d'après le plan cadastral de 1833. Dispersion ancienne. Maisons-blocs de toutes tailles, systématiquement orientées par rapport au mistral. Quelques appentis disposés devant la façade. Le chemin sinueux suit le bourrelet de berge d'un ancien méandre de la Durance.

C'est-à-dire que toutes les fermes provençales ont une façade vivante et un revers rébarbatif. Vers le soleil s'ouvrent la porte, les fenêtres, l'écurie, l'étable, s'il y en a une, le jas, les loges à cochons, le pigeonnier, les hangars. C'est là qu'aboutit le chemin, assez souvent bordé de deux lignes d'arbres. Vers l'arrière, les grands murs nus et sombrent se dressent, percés d'ouvertures rares et étroites; la lucarne de la « laverie », les bouches d'aération du cellier, le petit fenestron qui éclaire l'eescalier intérieur. Encore faut-il ajouter que le mas totalement aveugle vers l'ubac n'est pas rare. Souvent le toit lui même est dissymétrique par rapport au vent, le mur d'arrière, plus haut de 1 ou 2 mètres que le mur de la façade, soutient le poids d'une charpente construite en un seul plan incliné le long duquel déferlent les masses d'air, comme par dessus un barrage.

Cependant cette recherche systématique de l'ensoleillement ne va pas sans inconvénient. Cagnard en hiver, la façade du mas devient fournaise en été. C'est

pourquoi certains cultivateurs, mais non pas tous, ont eu soin de planter devant leur ferme quelques arbres. Il est rare qu'ils forment un ombrage continu, du moins pour les habitats de petite taille. Mais ils ménagent du moins un coin plus frais où on peut s'étendre pour la sieste. Notons toutefois, que bon nombre de vieilles demeures rurales provençales dédaignent ces modestes frondaisons. Comme leurs homologues villageoises, elles étalent au grand soleil de midi leurs façades nues. Mais les provençaux ont l'habitude : à ces heures caniculaires ils dorment. Après avoir dès les premières heures matinales ouvert et rafraîchi leur demeure, ils ont clos, dès que le soleil devenait trop ardent, les volets pleins et leurs fenêtres. Et derrière ce double rempart, les habitants font la sieste à la fraîche. Le soir tombant, on entrebaillera les ouvertures pour les ouvrir toutes grandes en pleine nuit.

Ce mode de vie estival, de type oriental autant que méditerranéen, est à la fois soutenu par les traditions, imposé par le climat et renforcé par les insuffisances de l'habitat rural, dont il faut bien avouer que la conception reste, à bien des égards rudimentaires. Il semble bien, en effet, qu'au-delà de cette recherche systématique de l'ensoleillement et de l'abri, les bâtisseurs provençaux n'aient pas été capables d'imaginer, ni des matériaux adéquats, ni des aménagements intérieurs suffisants pour pallier les rigueurs de l'hiver comme les chaleurs prolongées de l'été. Nous verrons cependant que cette sorte d'insouciance des variations climatiques n'est pas générale : les bastides bourgeoises marquent, plus que les mas des petits possédants, le souci qu'avaient leurs propriétaires du confort et de l'aménagement intérieur.

4° *Les habitats sans site défini des plaines occidentales*

Lorsque le cultivateur se propose d'implanter en dehors du village un établissement rural individuel, le problème du choix du site ne s'impose à lui que si le terroir à l'intérieur duquel il veut s'installer lui offre des possibilités variées. Mais si le milieu naturel est relativement homogène, s'il est géographiquement uniforme, le choix d'un emplacement propice n'est déterminé que par des facteurs humains.

C'est le cas pour les vastes étendues des plaines comtadines de la Crau et de la Camargue. Le relief est faible ou nul, le sol, quoique varié, de capacité agronomique équivalente, l'eau toujours proche à peu de distance, soit dans les nappes phréatiques superficielles, soit dans les canaux innombrables qui traversent la région. Nulle part de site naturel qui retienne l'attention; il suffit de creuser un puits ou de tracer une rigole pour obtenir l'eau à volonté. Dès lors l'implantation de l'habitat rural peut se faire à peu près n'importe où.

Dans ces régions, ce ne sont donc pas les conditions naturelles qui déterminent l'emplacement des fermes isolées, mais la densité du réseau d'habitats préexistants. Les principaux éléments qui influent alors sur l'établissement des habitats dispersés sont les suivants :

a) *La proximité des centres urbanisés*

L'homme attire l'homme. C'est pourquoi, autour de chaque centre important du Comtat, Carpentras, Cavaillon, Châteaurenard, Pernes, l'Isle-sur-Sorgues, Saint-Rémy, les fermes isolées composent des nébuleuses dont la densité va s'atténuant à mesure qu'on s'éloigne du bourg animateur. C'est en effet à l'intérieur de celui-ci que résident les artisans qui fabriquent ou qui réparent le gros et le menu matériel agricole, les commerçants qui ravitaillent, les autorités qu'on consulte. C'est là, à des emplacements aménagés, qu'on va vendre les récoltes. On a donc intérêt à ne pas trop s'en éloigner. Et si on le fait, on a soin de s'établir de préférence le long d'une route importante ou à proximité de celle-ci. Cette influence des bourgs et des villages, ainsi que de l'étoile des chemins qui en partent, sur la répartition des fermes isolées est particulièrement visible sur le croquis d'une portion de la commune de Cabannes que nous avons déjà commenté.

Mais le bourg central peut exercer dans certains cas une influence plus profonde et plus précise. Nous avons montré qu'à Châteaurenard, les efforts des municipalités successives avaient abouti à multiplier dès le XVII[e] siècle dans de véritables lotissements organisés à proximité de la ville les petites propriétés dispersées.

b) *La présence des canaux d'irrigation*

Cependant, la présence des bourgades et l'impulsion qu'elles peuvent donner ne suffisent pas. Nous avons déjà vu que sous l'apparente uniformité du relief, les plaines comtadines recèlent des sols et des formations géologiques très variées. Soit cônes de déjections voisins des collines bordières, soit nappes de gravier provenant de l'épandage de la Durance, il arrive que çà et là se rencontrent des étendues caillouteuses. Si l'homme s'y veut installer, c'est à une véritable colonisation qu'il lui faut procéder, en associant l'irrigation et le colmatage. La construction du canal d'amenée de l'eau est indispensable et son tracé déterminant. Ce n'est qu'à cette condition qu'ont pu être mises en valeur les garrigues du « Terradou » de Carpentras (5).

Mais, si localement le passage du canal d'irrigation peut être un facteur décisif de peuplement, l'influence urbaine reprend ses droits lorsqu'il s'agit de long parcours. L'exemple de la Crau vaut ici d'être analysé.

A la fin du XVIII[e] siècle, on y conduisit les eaux de la Durance, grâce au canal méridional des Alpilles, dont les branches parcourent la Crau en éventail depuis le sommet du cône de Lamanon.

Mais ells n'ont pas eu partout la même fortune. La branche orientale longe les collines qui bordent la Crau. Elle dessert les communes de Salon, de Grans, de Miramas, de Saint-Chamas et d'Istres. Toutes anciennement et pour quelques unes fortement peuplées. Les espaces neufs offerts à l'occupation agricole ont été d'autant plus vite occupés qu'ils étaient plus proches de régions démographiquement denses. Les hommes n'ont eu à se déplacer que de quelques kilomètres au plus pour trouver des terroirs nouveaux.

Par contre la branche septentrionale de ce canal, celle qui va de Lamanon à Arles en longeant le pied des Alpilles, puis le marais des Baux, et dont pourtant l'altitude de départ plus élevée devrait avoir permis l'utilisation plus abondante des eaux, parcourt encore aujourd'hui des espaces vides ou médiocrement occupés. Elle n'a attiré les hommes et leurs habitations sur le bord de ses filioles qu'à ses deux extrémités, c'est-à-dire à l'ouest, à proximité d'Arles et du faubourg de Raphèle, peuplé dès le XVII[e] siècle, à l'est, vers Salon, où le canal de Craponne permet les irrigations dès la fin du XVI[e] siècle. Le canal d'irrigation n'est donc peuplant que dans les banlieues. C'est bien la preuve que si le passage du canal et l'arrivée de l'eau sont nécessaires, ces conditions ne sont pas suffisantes. Ou du moins elles ne suffisent pas à assurer avec rapidité et efficacité le peuplement en ordre dispersé du territoire. Il faut des potentiels humains, des impulsions pionnières soutenues par des traditions techniques bien assimilées et que seuls les centres de peuplement préexistants peuvent fournir.

c) *L'obstacle des grands domaines*

Encore est-il nécessaire que cette avance des établissements agricoles modestes ne soit pas entravée par la présence de grandes exploitations constituant une sorte de bloc massif et résistant. Si on dresse (6), la carte des structures agraires des plaines comtadines, on voit paraître, insolites au milieu de la mosaïque des petits rectangles allongés des champs maraîchers, les taches vastes et claires de grandes parcelles centrées sur des bastides bourgeoises. Autour d'elles s'étend une zone cultivée mais vide d'hommes. Au-delà de ces vastes domaines, le pullulement des

(5) Voir GEORGE, Le Bas Rhône et Robert CAILLET, Le Canal de Carpentras.
(6) Comme le montrent les maquettes au 50 000[e] de l'atlas des structures agraires françaises, pour la feuille Châteaurenard ou Avignon.

fermes maraîchères reprend. Dans la région comtadine, la pression économique et sociale est trop forte pour que ces îlots de grande exploitation puissent résister très longtemps. La rentabilité des petites exploitations est telle que tôt ou tard, on assiste au morcellement des grandes. A Châteaurenard, les dernières grandes pièces de terre, celles du mas de la Dame, par exemple, ont cédé vers 1920 (7). Mais lorsque les conditions économiques sont moins favorables, la grande propriété dresse un obstacle insurmontable à l'expansion de l'habitat dispersé. Tel est le cas dans le Val de Durance, où aujourd'hui encore, les propriétés de 60 à 150 ha ne sont pas rares. Pourtant lorsqu'en 1861, on commença les travaux du canal de Peyrolles, le conseil municipal du Puy-Sainte-Réparade se félicita des heureux effets que l'arrosage ne devait manquer de produire. « Ce bienfait nouveau obligera le morcellement des grands domaines et de beaucoup de grandes propriétés situées dans la commune, ce qui ne pourra avoir que lieu que par une nouvelle et encore plus forte augmentation de bras » (8).

Ces espoirs restèrent en grande partie lettre morte. Ei si quelques petits exploitants s'installèrent çà et là, les gros propriétaires, tout en irriguant abondamment leurs domaines ne les morcelèrent pas pour autant. C'est qu'ici, dans des conditions différentes du Comtat, les cultures maraîchères et fruitières ne se sont guère répandues. L'essentiel du système de culture est constitué par la pomme de terre et le blé, cultures de haut rendement certes, mais cultures annuelles n'exigeant pas de surveillance particulière, et qui par conséquent sont loin d'exiger l'abondante main-d'œuvre des cultures maraîchères.

Il est donc en Provence, des zones étendues où l'installation de l'habitat dispersé dépend beaucoup *plus des conditions économiques et sociales, que des conditions naturelles.* Mais, plus encore que dans l'implantation, c'est dans la différenciation des types que ces influences paraissent prépondérantes.

II. — PRINCIPAUX TYPES D'HABITAT DISPERSE

Définitions préliminaires

Les registres cadastraux de l'ancienne Provence emploient *deux termes* différents pour décrire, d'une part les constructions rassemblées dans des villages ou les villes, d'autre part les constructions éparses en rase campagne; les premières sont toujours qualifiées de « maisons », les secondes sont toujours appelées des « bastides ». Etymologiquement, la bastide est une construction « bâtie », faite de pierres maçonnées, solide et durable par conséquent. Mais aujourd'hui encore, on ne parle jamais de bastide quand on veut faire allusion à un édifice urbain. Le mot est universellement employé dans la Provence centrale, entre Salon et Draguignan pour désigner une construction rurale, quelle que soit son allure et sa taille. Il faut qu'elle soit de dimensions bien réduites et faite de matériaux bien légers pour qu'on consente, en souriant, à la ravaler au rang de « bastidon ». Par contre dans la Provence rhodanienne, on a tendance à distinguer plus nettement deux catégories de bâtiments ruraux, classés selon leur importance. Le simple bâtiment rural est qualifié de « mas », voire de « grange », tandis que le mot « bastide » est souvent réservé à des édifices plus importants et surtout plus somptueux. Il nous est apparu, en parcourant la Provence, que cette distinction, amorcée dans le langage, valait la peine d'être accentuée et précisée, et que si on voulait saisir la réalité, on pouvait utiliser ces deux termes de « mas » et de « bastide » en leur conférant une signification géographique.

(7) Enquête orale.
(8) Délibération du conseil municipal du 14 juillet 1861.

Nous appellerons donc, comme nous l'avons déjà fait dans le cours de cet ouvrage « *mas* », l'exploitation rurale, souvent de taille moyenne, ou même modeste, qui ne comprend que des bâtiments d'exploitation agricole, y compris, cela va de soi, le logement des exploitants. Le « mas » est donc par excellence, l'unité d'exploitation rurale; il n'est que cela. Sa taille et son allure peuvent varier sensiblement, et nous serons obligé d'en distinguer un certain nombre de types.

Par contre, toutes les fois qu'à ces bâtiments proprement ruraux est accolé un ensemble plus ou moins important d'édifices et d'organes résidentiels, nous dirons que nous avons affaire à une *bastide*. La bastide forme donc un ensemble plus complexe et comme doté d'une double nature. Le propriétaire et l'exploitant s'y coudoient. Durant une partie de l'année, ils habitent l'un à côté de l'autre, et c'est cette juxtaposition de citadins et de ruraux, cet ensemble de constructions destinées, les unes à la mise en valeur des terres, les autres au loisir champêtre, qui en fait l'originalité. Ailleurs, cela constituerait un « château », une maison de plaisance. Mais en Provence la chose est si répandue, les bastides de toutes tailles sont si nombreuses, leur implantation a si puissamment contribué au développement et au progrès du monde rural, que nous croyons nécessaires d'en faire une catégorie distincte.

Si nous nous en tenions à la définition que nous avons donnée de la bastide, il faudrait y inclure ce qu'on nomme traditionnellement le « mas » *de Camargue*. Rien n'est plus trompeur que cette appellation traditionnelle. Le mas camargais n'a rien de commun avec le mas normal. Loin d'être fait, pour l'essentiel, d'une maison bloc, il éparpille la multitude de ses bâtiments sur des centaines de mètres carrés. Et surtout, il comprend toujours, et souvent fort distincts, des bâtiments destinés « au maître », c'est-à-dire en principe, au propriétaire. Il correspondrait donc bien à ce que nous venons d'appeler une bastide. En fait, c'est tout autre chose. Outre qu'on y réside de moins en moins, et que par conséquent les relations humaines entre propriétaires et exploitants y ont souvent cessé, le « mas » camargais se caractérise par l'étendue des terres exploitées, l'ampleur des spéculations agricoles qui s'y déroulent, le nombre important des salariés qui y travaillent et qui y habitent, la diversité et l'acuité des problèmes spéciaux qui y surgissent, et, de plus en plus par la haute technicité dont il est le siège et souvent le modèle. C'est un microcosme rural, qui s'est développé et organisé à une toute autre échelle, sur de tout autres modes, et avec une complexité beaucoup plus grande que la bastide. Il mérite une étude particulière, comme un nom différent.

Mais si c'est effectivement en Camargue que cet habitat est de loin le plus répandu, au point de constituer la forme à peu près exclusive du peuplement, force est bien de constater qu'on retrouve dans d'autres régions provençales des types analogues. Les grandes exploitations de Crau, comme celles qu'on rencontre, moins nombreuses, dans la Haute Provence Varoise, présentent un certain nombre de traits qui rappellent ceux du « mas » de Camargue. Partout, à la grande superficie du territoire exploité, s'ajoutent les mêmes caractéristiques : bâtiments ruraux nombreux et variés, ampleurs des spéculations commerciales, hardiesse d'une technique novatrice et modernisée, mécanisation souvent développée; mais qui n'exclut pas, bien au contraire, l'emploi d'un personnel salarié nombreux, logé et nourri pratiquement par l'exploitation, et dont la présence, le nombre, la permanence, posent d'importants problèmes matériels et sociaux. Nous proposons, puisque le dialecte fait ici défaut, d'appeler « domaine » cette forme originale liée à l'exploitation.

Nous aboutissons à distinguer trois grandes catégories d'habitat dispersé, que leur morphologie, leur sociologie, leur fonctionnement opposent à bien des égards.

Le *mas*, de taille réduite, et qui correspond à une petite exploitation familiale, est par excellence l'habitat du paysan. La *bastide* rapproche ou réunit dans ses murs et sur une étendue agraire déjà importante, une demeure bourgeoise, et un logis de cultivateur.

Le *domaine* groupe au centre d'une vaste superficie exploitée, toute une hiérarchie de travailleurs, utilisant un ensemble de constructions diverses. Mais son isolement relatif, comme les impérieuses nécessités nées du développement d'un

système de culture simple, intensif et commercialisé, confèrent à cet ensemble rural une unité particulièrement saisissante.

1° *Le mas*

C'est la forme la plus simple, la plus traditionnelle de l'habitat rural isolé. C'est aussi probablement la forme la plus ancienne. C'est également celle qui a persisté jusqu'à nos jours en subissant un minimum de transformations. C'est enfin la forme la plus stable et la plus vivante.

Cette perennité étonne d'autant plus que ce type d'habitat se rencontre en abondance dans des régions aujourd'hui bien différenciées les unes des autres. Rien de plus dissemblable et de plus opposé que la viticulture des bassins intérieurs du Var, et la spéculation maraîchère comtadine, que la polyculture de la Provence centrale, et les vacheries de Crau irriguée. Tout diffère : l'étendue des exploitations, les horizons et les rythmes de travail, les nécessités techniques, l'organisation commerciale et financière. Si on veut mettre en rapport la morphologie de l'habitat rural avec les occupations agricoles, que de paradoxes ne rencontrons-nous pas en Provence : viticulteurs sans cave, laitiers sans fenil, céréaliculteurs sans grenier. Tout se passe comme si dans toute la Provence, la vieille maison bloc traditionnelle avait suffit au cours des siècles à abriter dans ses flancs les activités agricoles les plus variées. Les éleveurs de moutons s'en sont accommodés aussi bien que les producteurs de garance. On y a trouvé la place nécessaire pour aménager des magnaneries comme des séchoirs à prunes ou à raisins. Puis ces occupations ont disparu pour faire place à d'autres, sans que la vieille coquille se soit sensiblement modifiée. Il n'y a pas eu d'adaptation de l'habitat à des tâches nouvelles. Faut-il voir dans ce phénomène singulier une preuve supplémentaire de l'indifférence du paysan à l'aménagement de sa demeure ? Si, comme l'a dit Demangeon, les constructions rurales sont essentiellement des outils, le provençal se contenterait-t-il d'un outil plus grossier et plus sommaire que les autres ? Inversement, d'aucuns, parmi les philosophes, n'y verront-ils pas une preuve éminente de détachement et de sobriété. Cette frugalité, cette simplicité des conditions de vie rurale seraient-elles le signe d'une sagesse, constituaient-elles comme une ascèse capable de forger des hommes physiquement et moralement plus robustes ? Ou plus simplement ne faut-il pas penser que cette forme élémentaire de maison bloc si répandue, est susceptible, à cause de sa simplicité même, d'être utilisée moyennant de sommaires et fugaces transformations à bien des fins différentes ? Il suffit de cloisonner une magnanerie pour la rendre habitable, d'allonger deux murs, en les couvrant d'un lattis rustique pour créer une remise supplémentaire. Une loge à cochon, comme un poulailler n'est qu'une construction légère posée à même le sol. Quant au jas, on le transforme à peu de frais en étable modèle.

Ajoutons également que depuis longtemps, le cultivateur provençal est habitué aux spéculations commerciales. Depuis longtemps, il produit des denrées diverses qui sont aussitôt vendues que récoltées. Olives, garance, amandes autrefois, aujourd'hui pêches, poires, melons, tomates, fleurs coupées, rien de tout cela ne reste à la ferme. Quelquefois rien n'y passe. Le foin lui-même peut être acheté sur pied, coupé et enlevé par des grossistes itinérants. Les stockages coopératifs du blé, du vin, de l'huile n'ont fait qu'accentuer le phénomène. De sorte que si le petit exploitant d'autrefois n'avait pas besoin de beaucoup de place pour serrer des produits peu abondants, le cultivateur moderne qui les entasse au sortir du champ dans sa camionnette, en exige encore moins. C'est probablement, jointe à un sens robuste du respect des coutumes, la raison qui explique la persistance du mas traditionnel et la modicité de ses transformations.

N'imaginons pas cependant que tout reste immuable. D'anciens modes de vie ont été assez prolongés et assez puissants pour modifier les types d'habitat reçus. Et nous voyons peu à peu apparaître, comme en surimpression sur de vieilles estampes, des formes récentes qui sont peut-être l'amorce d'une morphologie rurale moderne.

a) *Les principaux types traditionnels*

Le mas en maison bloc. C'est de loin la forme la plus répandue (v. Photo XVI et XXXIV). Et c'est naturellement à elle que nous empruntons la plupart des traits généraux caractéristiques de l'habitat rural dispersé. C'est là que la recherche de l'abri et de l'exposition, mais souvent l'insouciance à l'égard de l'ombrage se manifestent le plus.

C'est là que la disposition des locaux est la plus simple et la plus traditionnelle. Cette disposition remonte fort loin. Il suffira, pour s'en convaincre, de reproduire les passages essentiels de *la description faite en 1760* par les visiteurs de l'ordre de Malte, du mas qui venait d'être bâti à Mallemort, dans leur terre du Noyer, en exécution des prescriptions de visites générales de 1743 et 1753 (1).

C'est « un bâtiment très solide en pierre à chaux et sable, les coins et les ouvertures des fenêtres et des portes en pierre de taille. En façade, il mesure 8 cannes de long et 3 de largeur (soit 16 m × 6 m)... il est couvert d'un toit à deux pentes en brique touchant, et tuile par dessus (2), soutenues par un boisage en poutres neuves de sapin » (3). Il comprend : « au rez-de-chaussée, à droite, une cuisine avec cheminée et ayguier en pierre, avec une dépense sous les degrés. A gauche, un cellier attenant et une écurie à la suite, avec ratelier, au-dessus, relié par un escalier très solide, en pierre, une grande chambre (la seule), un grenier au blé au-dessus du degré, et un grenier à foin très vaste (au-dessus de l'écurie probablement). Le tout prenant jour au midi. Derrière, au nord (4), une bergerie de 5 cannes de long sur 10 pans de large (10 m × 5 m), garnie de portes et fenêtres peintes en rouge ». Devant le mas « un puys, garni de pierres de taille avec une pile pour abreuver les bestiaux. Une aire, pavée de cailloux de 10 cannes au carré (20 m de côté) ». La loge à cochons, nous l'avons vu plus haut, paraît manquer aux visiteurs de 1760, qui en recommandent l'établissement.

L'importance de l'exploitation peut être évaluée par le cheptel, ainsi que par la description des terres. « Le capital est de 2 mulets aveec harnais, 24 brebis de 2 ans et 13 de l'année. Les terres comprennent, en ordre dispersé : une terre de 12 charges de semence, dite la Gresse, une grande pièce de 16 charges dite de Saint-Jean, une terre de 4 charges dite les Noyers, une de 2 charges dit le Gresc. Enfin une terre dite la Gipière (terre de gypse) de 1 charge et demi. On a mis en pré une terre arrosable de 5 éminées, qui peut produire 25 quintaux de foin. On a fait complanter 110 ollières de vigne à la terre du Gresc. Les terres et les bords des fossés sont bordés de mûriers ou d'amandiers ».

L'ensemble constitue une exploitation d'une trentaine d'hectares, donc assez importante pour l'époque, et qui reste encore aujourd'hui supérieure à la moyenne des exploitations consacrées à la polyculture. Il est bien évident que si nous cherchions à comparer l'outillage, les techniques et les rendements, ainsi que les conditions sociales, nous relèverions d'importants changements. Mais il est frappant de constater que la description d'ensemble, faite il y a deux cents ans pourrait encore être valable aujourd'hui : les mûriers et les amandiers sont loin d'avoir tous disparus, l'association des céréales, de la vigne, des prairies irriguées et des ovins, reste le pivot de la polyculture provençale et le mas de 1760, dans sa robuste simplicité constitue un instrument rural commode, et qui paraît prêt à fournir une longue carrière.

Nous passerons rapidement sur le *mas sur voûte* de la région d'Eygalières. Il réservait autrefois son rez-de-chaussée à l'abri des moutons. La voûte en pierre tenait au chaud les bêtes en hiver et évitait aux habitants de l'étage de respirer les odeurs dégagées par le troupeau.

(1) Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, Fonds de Malte H 224.

(2) C'est-à-dire que les tuiles reposent sur une maçonnerie continue de briques.

(3) Il est possible que dans ces régions voisines de la Durance, ce « sapin » ne soit que du mélèze, descendu par flottage des Hautes-Alpes, tel qu'on en rencontre encore dans la charpente des vieux édifices.

(4) Cette disposition de la bergerie au Nord n'est pas fréquente.

Le *mas en cour fermée*, moins rare qu'on ne l'imagine, se rencontre surtout dans les massifs et plateaux calcaires peu peuplés (plateau de Rians, Haut Var, plateau de Saint-Christol). Plus imposant, plus massif, il paraît être en liaison, lui aussi, avec l'exploitation pastorale, ainsi qu'à la protection éventuelle dans des régions relativement désertes, des bêtes et des hommes contre des déprédations d'origine diverses (5).

Le *mas-ruche*. Nous nous étendrons davantage sur ce type d'habitat rural qui compte parmi les plus originaux (fig. 33).

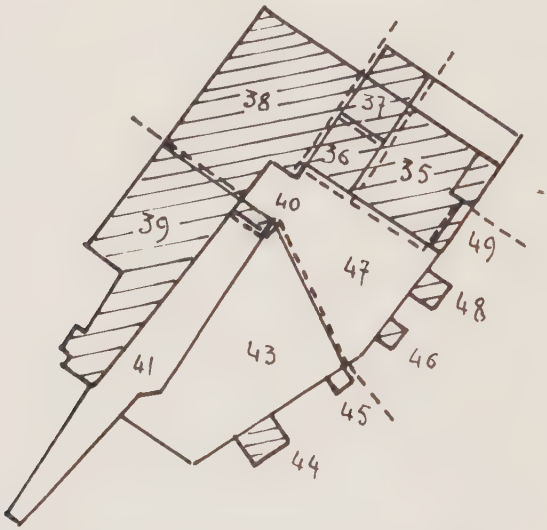

Fig. 33. — Plan d'un mas-ruche à La Cadière.

35. Gardon Francis, marin à La Ciotat. Sol de bastide, bastide, loge.
36. Gardon Joseph, ménager. Sol de bastide, bastide.
37. Gardon Jean-François, marin à La Ciotat. Sol de bastide, bastide, partie de bastide.
38. Gardon Joseph Augustin, ménager. Moulin à huile, bastide.
39. Bringuier, marchand à La Ciotat. Bastide.
40. Gardon Joseph Augustin. Poulailler.
41. Bringuier. Terrasse.
42. Bringuier. Labour.
43. Bringuier. Aire.
44. Bringuier. Loge à cochons.
45. Bringuier. Réservoir.
46. Gardon Joseph Augustin. Four en ruine et citerne.
47. Gardon Joseph Augustin. Patec (espace non bâti proche d'une maison).
48 et 49. Gardon Joseph Augustin. Loges à cochons.

Sa caractéristique est, autour d'un noyau ancien de taille relativement modeste, la prolifération de constructions nombreuses et tassées, qui donnent l'impression d'avoir été construites avec le souci de perdre le moins possible de place, comme si on s'était ingénié à utiliser au maximum une surface disponible assez restreinte. Les techniques architecturales les plus diverses ont été employées dans ce but : appentis mordant sur la cour, constructions en encorbellement, tourelles d'angles, et un peu partout, surélévation des locaux déjà existants. Il en résulte un ensemble assez chaotique et surchargé, avec une tendance à la maison en hauteur. Nous en connaissons deux séries d'exemples bien caractérisés et bien distincts : dans la région de La Cadière, et dans celle des plateaux de Forcalquier.

Au Sud de Forcalquier, dans la région qui s'étend entre la montagne de Lure

(5) Tradition et explication rapportées par A. Benoit.

et la barre urgonienne qui forme obstacle à l'est vers la Durance, s'étendent des plateaux secs, de moyenne altitude, sillonnés par des crêtes de cuestas. Zone de polyculture extensive, en voie de développement. Le mas-ruche est ici développé à partir d'une ferme en cour, souvent fermée. Cette cour constitue comme la barrière à l'intérieur de laquelle le bourgeonnement architectural s'est effectué sans jamais pouvoir — ou vouloir — en sortir. L'impression de désordre n'en est que plus marquée. L'utilisation d'une pierre grisâtre ne contribue pas à égayer le tableau.

A 150 km de là, vers le sud, nous retrouvons d'autres mas-ruches. Ce type règne sans partage dans *la dépression qui s'étend du Beausset à Sanary,* dans le Var. La partie méridionale de la dépression qui débouche sur la mer, a vu se développer, à proximité de la plage des Lèques, des stations balnéaires. Mais, à l'intérieur, nous avons affaire à une des plus vieilles régions viticoles de la Provence. Cette primauté de la vigne explique que le territoire soit traditionnellement divisé en exploitations de superficie réduite, dotée chacune d'un mas. Là le type primitif de l'habitat est la maison-bloc mais, comme dans la région de Forcalquier, sont venues s'y accrocher des constructions variées d'allure diverse, serrées les unes contre les autres, et qui tendent, elles aussi, à une surélévation inégale des bâtiments. Mais jamais on ne voit ici l'ensemble évoluer vers une cour, même ouverte. C'est tout au plus si, dans quelques mas, on a construit en équerre. Dans les deux cas, la forme type initiale a manifestement imposé ses servitudes. A Forcalquier, on n'a pas su sortir de la ferme cour. A La Cadière, on n'a pas su la créer.

Mais comment expliquer, dans deux régions aussi dissemblables et aussi éloignées, l'apparition de formes analogues ? Evidemment, par un accroissement lent, mais continu, soit de l'exploitation, soit de la famille, peut-être. Mais, si plusieurs générations successives persistent à vivre dans le mas ancestral, il faudra bien qu'on trouve le moyen d'aménager si restreints soient-ils, des locaux d'habitation nouveaux. On en pouvait choisir l'emplacement à proximité du vieux mas. On n'a pas opté pour la solution des bâtiments rapprochés, mais pour celle des bâtiments enchevêtrés et superposés. Il est possible qu'il y ait eu là quelque obstacle juridique. Si quelque clause du bail, ou quelque impératif dans la coutume locale interdisait de construire ailleurs qu'en l'espace traditionnellement réservé, ou si elle ne le permettait qu'au prix de trop lourdes redevances, force était au tenancier de resserrer ses nouvelles bâtisses autour de l'ancien mas, dans le seul endroit permis (6). Mais, dans les cas signalés, nous avouons n'avoir pas, malgré nos recherches trouvé trace de preuves. Les baux ruraux et les coutumes locales n'offrent rien de particulier à cet égard. Quoiqu'il en soit, cela ne suffit pas à tout expliquer. Il faut également, et surtout, admettre que dans ces deux régions, la prolifération familiale n'a donné lieu, ni à l'émigration paysanne, ni au morcellement de la propriété. A moins que le morcellement ne se soit pas accompagné d'un éclatement familial correspondant. Concours de circonstance difficile à admettre, et que pourtant corrobore une enquête de 1892 (7). Celle-ci précise « qu'à Forcalquier, l'habitation héréditaire est divisée entre les frères »... On aboutit ainsi à la transformation de la bastide en hameau, et à la juxtaposition de plusieurs familles voisines de la même souche, conservant chacune un foyer distinct *sur l'emplacement de l'ancien foyer commun.* Ces hameaux ainsi formés portent toujours le nom de famille au pluriel et non plus au singulier (les Rolands, les Jourdans, les Armands).

Nous avons déjà décrit ce phénomène toponymique, lorsqu'il exprimait la construction de hameaux véritables, faits de plusieurs constructions distinctes. On ne peut ici employer ce terme. Il s'agit bien d'un mas qui reste mas, construction unique mais habitée par plusieurs familles, au prix d'aménagements secondaires.

(6) On n'a pas assez songé à notre avis aux incidences qu'ont pu avoir sur la disposition de l'habitat rural des dispositions juridiques ou fiscales. De Saint-Jacob a montré en Bourgogne qu'elles pouvaient être profondes.

(7) Jannet, Enquête, 1892.

Il est probable que dans la région de La Cadière, un processus analogue a dû se produire. On nous y a signalé l'importance ancienne des traditions familiales, la ténacité avec laquelle des générations entières restaient sur place et vivaient dans le même mas des mêmes terres. C'est d'autant plus plausible que le riche et ancien vignoble de La Cadière était réputé dès le XVIII[e] siècle. Une population en voie d'accroissement pouvait vivre aisément des produits du sol sans avoir recours à une émigration massive.

Mais, si étayées qu'elles soient sur des textes ou des enquêtes, les hypothèses que nous avons avancées n'expliquent pas tout. Pourquoi a-t-on, lors du partage successoral, divisé jusqu'au mas ? L'exploitation de la propriété n'en devait pas être facilitée. Pourquoi, comme dans les régions voisines, quelques uns au moins des cohéritiers n'ont-ils pas éprouvé le besoin de s'installer sur la portion du domaine qui leur revenait, et où ils auraient été plus au large ? Les ressources manquaient-elles à ce point qu'on a préféré l'aménagement étriqué d'un bâtiment existant, à la construction, même sommaire, d'un cabanon isolé ? Peut-être à Forcalquier, sans doute pas à La Cadière. D'où vient cette étonnante rigueur de la tradition familiale ? N'y avait-il donc pas d'autre horizon de travail dans les parages ? Et pourquoi l'émigration n'a-t-elle pas eu dans ces régions les conséquences qu'elle a entraînées ailleurs ? Il est singulier qu'à La Cadière, en particulier à proximité immédiate de Toulon et de La Ciotat, l'appel de la mer ait si peu retenti. En définitive, l'explication profonde est à chercher, difficilement, dans des comportements sociaux et individuels, c'est-à-dire dans une psychologie.

b) *Les transformations récentes*

Mais les quelques variantes que nous venons de signaler sont peu nombreuses ou bien localisées. Dans l'ensemble, c'est bien le type traditionnel du mas qui l'emporte, et de très loin. C'est lui, qui sans conteste, règne sur l'ensemble de la Provence avec une autorité singulière et que rien jusqu'ici n'a entamée. Les puissantes et profondes forces qui travaillent depuis une quinzaine d'années le monde rural, sont-elles susceptibles de modifier ce type d'habitat hérité d'un lointain passé ?

Nous avons vu comment le village, et surtout le village perché se transformait sous l'impulsion de tendances nouvelles. En est-il de même de l'habitat isolé, et quelles sont les transformations qu'il est en train de subir ?

L'évolution vers la cour ouverte

Nous avons noté, chemin faisant, la force avec laquelle le type de la maison-bloc en longueur paraissait s'imposer un peu partout et surtout, l'incapacité du cultivateur à sortir de ce mode architectural. Ou bien on allonge le bâtiment en construisant sur le même alignement que le noyau initial, ou bien, comme dans le mas ruche, on lui accroche tant bien que mal des bâtiments adventices.

Ces modalités d'agrandissement ne peuvent cependant être utilisées que jusqu'à une certaine limite. Si le besoin se fait sentir de multiplier encore les bâtiments ruraux, force est bien de rompre avec la tradition. On ne peut indéfiniment, ni allonger le mas, ni accrocher à ses basques des logis supplémentaires.

C'est ce qui explique que çà et là, on voit disposer les constructions nouvelles selon un plan en équerre, amorçant ainsi une sorte de ferme en cour. Mais cette cour n'est jamais une cour fermée. Les besoins modernes ne font jamais renaître la forme protectrice du mas à moutons des domaines isolés. Sans doute parce que les cubages de maçonnerie nécessaires seraient aujourd'hui trop onéreux, mais aussi parce que, même pour le cultivateur de la seconde moitié du XX[e] siècle, la quête de l'ensoleillement reste aussi tyrannique que pour ses aïeux. Disposer des bâtiments selon leur plan en cour, c'est se priver, pour 3 sur 4 d'entre eux, de l'exposition bienfaisante. Aussi est-il fréquent de voir les bâtiments ordonnés en rectangles approximatifs, mais avec leurs façades au Midi. C'est le cas pour la ferme de Beaume dont nous reproduisons le plan schématique (fig. 34).

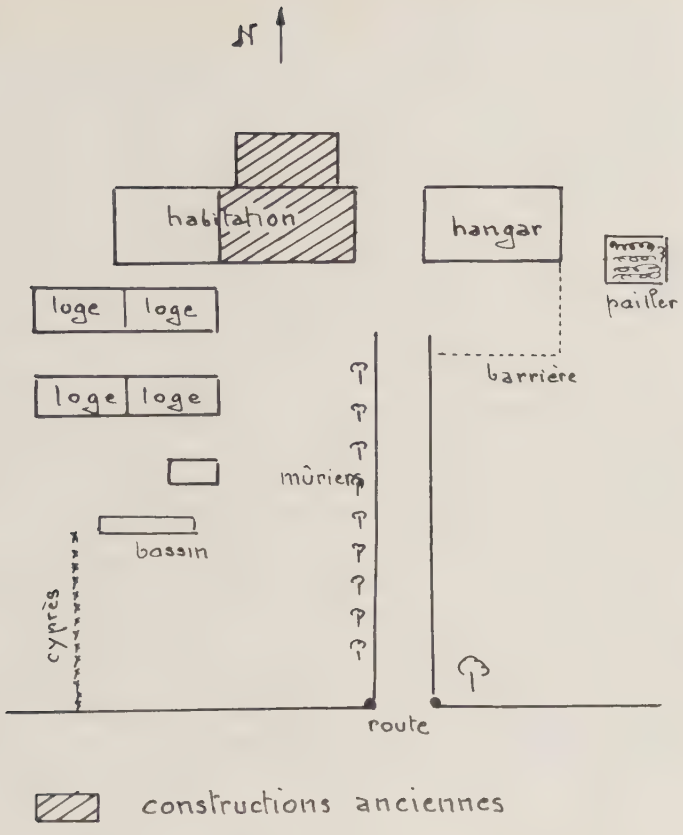

Fig. 34. — Mas de Beaume.
Habitat du type maison-bloc en longueur passant à un habitat en échelon. Loges à porcs.

Le point de départ en est un mas solide en maison bloc, construit à quelque distance de la route, à laquelle le relie une allée de mûriers. Autour de lui, sur un plateau calcaire de fertilité médiocre, la polyculture habituelle : blé, vigne, oliviers. On l'a agrandi d'abord en édifiant, dans son alignement, un hangar servant de remise. On a placé les loges à cochons un peu en avant, en conservant soigneusement l'exposition optimale. Puis, on a ajouté à l'ouest une construction neuve, respectant l'alignement ancien. Mais les transformations postérieures rompent avec le plan traditionnel : deux loges à cochons s'édifient au midi des anciennes; une petite remise s'avance encore plus loin en ordre isolé. De l'autre côté de l'allée, on aménage une barrière en fil de fer pour parquer les animaux. Des haies de cyprès et de cannes vont, à proximité d'un bassin d'arrosage rejoindre la route. Il est clair qu'à l'ancien axe est-ouest, sur lequel se sont alignés pendant longtemps les constructions, tend à se substituer un axe nord-sud. C'est l'allée centrale qui commence à servir de ligne ordonnatrice de l'ensemble.

Faut-il cependant parler de cour ouverte ? La cour implique une convergence des allées et venues vers un espace central, une structure vaguement concentrique qui atteint sa plénitude dans la disposition en cour fermée. Il est probable que l'usage quotidien finira par imposer cette disposition, qui épargne bien des parcours inutiles. Mais il serait plus exact, si l'on s'en tient à la disposition actuelle, qui est probablement transitoire, de parler de *ferme en échelon.*

L'évolution vers le mas en hauteur.

La disposition de la ferme en cour paraît relativement commode, celle en hauteur ne l'est pas moins. Elle oblige les habitants à des montées et descentes fréquentes. Mais elle permet une surveillance plus facile : on entend mieux ce qui se passe au rez-de-chaussée. La nuit, le piaffement régulier du cheval ou le meuglement des vaches laitières monte aisément aux oreilles de l'exploitant. Les tracteurs et les camionnettes trouvent un garage mieux protégé des rigueurs hivernales que s'ils étaient isolés dans la cour. Enfin, il est moins coûteux, à notre époque de construction onéreuse, de bâtir deux locaux sous un même toit, en surélevant les murs, que de multiplier fondations, charpentes et gouttières. Ajoutons qu'en Provence, où l'hygrométrie passe rapidement d'une valeur extrême à l'autre, il est plus sain de hausser les locaux d'habitation à l'étage. Enfin, il n'est pas interdit de penser que cette disposition moderne tente de copier les villas de banlieue urbaine. Serait-il défendu au cultivateur de se loger comme le fonctionnaire ou le commerçant ? La ménagère n'aurait-elle pas le droit de souhaiter un logement qui ne soit plus visité à longueur de journée par les volailles ou les chiens ? dans lequel la boue, les déjections d'animaux et les débris variés qui traînent toujours dans une cour de ferme ne soient plus amenés à la moindre démarche ? Toutes ces raisons font donc apparaître un type nouveau d'habitat, mieux adapté peut-être aux exigences techniques actuelles, plus conforme également aux goûts et à la mentalité de notre époque.

Un des exemples les plus caractéristiques est celui de *l'exploitation de Mr F. au quartier du Plan (commune de Meyrargues).* On reconnaît, sur le plan, l'ancien mas en longueur, à ras du sol. Il paraît bien étriqué par rapport aux locaux d'habitation actuels. Les deux chambres et la cuisine qui le composaient ont été abandonnées par les hommes et sont utilisées comme resserres pour les grains, les engrais et comme débarras. Il en est de même de l'ancienne étable. L'habitation nouvelle, vaste et commode, s'ouvre au midi. Elle occupe le 1er étage d'une construction plus ample. En-dessous : l'écurie et les garages (v. fig. 35).

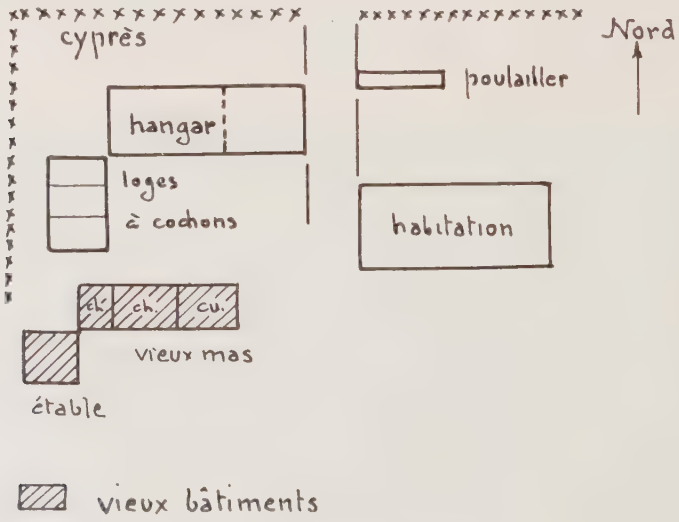

Fig. 35. — Transformations récentes de l'habitat. Ferme de M. F... à Meyrargues.

En même temps qu'on montait l'habitation en hauteur, on organisait, autour d'elle, une sorte de cour ouverte. Au midi, le vieux mas, au nord, un hangar à paille ouvert à l'ouest et, offertes au soleil levant, les loges à cochons. Un poulailler est construit en retrait. L'ensemble est protégé du mistral, ainsi que le jardin attenant, par deux rangées de cyprès disposés en coin. On voit ici s'associer le souci encore très réel de l'exposition et de l'abri, *la maison en hauteur et la disposition en cour ouverte*. Si à la Beaume, le vieux mas constituait encore la pièce centrale de l'ensemble, il n'en est plus de même ici où l'habitation moderne l'a emporté. Mais c'est encore le chemin d'accès, autant que la cour intérieure, qui constitue l'axe de l'habitat.

Devant de pareilles transformations, folkloristes et félibres lèvent les bras au ciel : la vieille Provence a disparu. Il est vrai que M^r^ F... a recouvert sa maison moderne de tuiles mécaniques, que ses fenêtres sont d'un format standard, que le hangar est fait de deux murs de parpaings, que sa charpente en tubes d'aciers est recouverte d'éternit. Et il est exact que la modernisation rurale est en train de faire disparaître un certain nombre de vieilles choses, comme aussi d'effacer les traditions, d'uniformiser les mœurs et les habitats de nos campagnes. Mais des transformations aussi radicales que celles-ci ne sont pas encore très fréquentes. On ne les rencontre que dans des régions riches, celles des cultures intensives : vallée de la Durance, plaines comtadines. Il est souhaitable qu'elles s'accélèrent. Le cultivateur provençal a droit, comme les autres, à une maison moderne. La révolution agricole ne peut s'effectuer uniquement sur le plan technique. Elle doit concerner également les mentalités et les modes de vie. Une paysannerie évoluée et modernisée ne peut se concevoir dans un habitat archaïque.

2° *La bastide*

Nous avons caractérisé la bastide par son double aspect : la juxtaposition des locaux destinés aux cultivateurs et à la culture, et de ceux utilisés pour la résidence ou le loisir. Ce double aspect ne fait qu'exprimer une caractéristique sociologique : la bastide est le résultat d'une des associations les plus étroites qui soient entre deux classes sociales bien distinctes et à certains égards opposées : les exploitants agricoles et les bourgeois citadins.

Les notables de Marseille, d'Aix, d'Avignon pouvaient se contenter, et ils n'ont pas manqué de le faire, de placer leurs capitaux en achetant des terres et en y installant des fermiers ou des métayers pour les mettre en valeur. C'est une forme bien connue des rapports qui peuvent s'établir entre ville et campagne. Il en existe de plus simples : celle qui consiste par exemple à acheter de la terre en se contentant de la louer ensuite à des cultivateurs installés. Ce n'est pas cette liaison réduite à de simples rapports financiers qui a régi, en Provence, les relations du monde rural et du monde urbain. Des rapports beaucoup plus complexes et plus intimes ont prévalu, dès une époque relativement reculée. Quels sont donc les motifs divers de la création des bastides ?

a) *La création des bastides*

Peut-être faut-il noter tout d'abord l'importance, la variété et l'ancienneté de la vie urbaine en Provence. A cet égard, les historiens sont bien d'accord. Très tôt et très aisément des organismes urbains se développent. Enrichies, soit par le trafic maritime comme à Marseille, à Arles, plus tard à la Ciotat et à Toulon, soit par le commerce régional et le développement de la magistrature, comme à Aix, à Draguignan, à Salon, soit par la création de principautés indépendantes et le jeu des institutions politiques, comme à Avignon ou à Carpentras, des bourgeoisies de divers types se développent et étendent sur la campagne environnante un réseau serré de possessions rurales.

Cette emprise traduit, cela va sans dire, *la richesse d'une classe sociale* qui essaie de placer de son mieux les capitaux qu'elle accumule. Et pendant longtemps

les placements fonciers furent à peu près les seuls possibles. Notons cependant que, précisément le long des rivages méditerranéens, d'autres spéculations se révélaient fructueuses : l'armement des navires, le trafic avec l'Espagne, le Levant, la Barbarie, à un moment donné l'énorme entreprise des Croisades. Or, c'est à proximité des ports provençaux que les constructions des bastides ont été les plus importantes et restent encore les plus visibles. Ce qui donne à penser que la recherche des placements fructueux ne devait pas être le seul motif de ces entreprises. Il faut ajouter certainement la volonté de faire paraître aux yeux des contemporains l'accroissement de la richesse et de la puissance familiale. La construction ou l'achat de la bastide est l'expressioin de la surface sociale qu'on est en train, ou qu'on a la volonté de conquérir. Elle consacre une situation sociale acquise. N'oublions pas que le méridional et le méditerranéen cèdent volontiers au goût de paraître; qu'ils ont, plus que les habitants d'autres provinces, le souci et le soin du comportement extérieur.

Mais l'étude des faits et des textes montrent que ce serait leur faire injure que d'imaginer à leur comportement des motifs uniquement pécuniaires ou ambitieux. Le provençal, quoique citadin par excellence, conserve le goût de la campagne. Pas peut-être pour s'y retremper dans un cadre agreste. Mais pour s'y reposer, s'y détendre. Pour fuir, lors des étés caniculaires, la chaleur étouffante des villes. Pour chasser, aussi, en fusillant à poste fixe, les migrateurs que l'automne et le printemps font repasser au-dessus du territoire. Enfin, sans en démêler l'étiologie exacte, les Marseillais du XVII[e] et du XVIII[e] siècles connaissaient suffisamment bien les conditions de développement des épidémies de peste pour savoir qu'elles étaient apportées par des vaisseaux du Levant, et qu'un des meilleurs moyens d'en éviter les ravages était de fuir les ports et les villes pour aller se réfugier à la campagne. Domaines de rapports, de résidence et de réception, certes les bastides l'étaient et le sont encore. Mais en même temps, asile de repos et de fraîcheur. Terrains de sport agréables et lieux de cure, comme nous dirions aujourd'hui.

C'était on le devine, *une œuvre de longue haleine* que l'acquisition et l'aménagement d'une bastide. Un des exemples les plus représentatifs est celui de la bastide de Ribbe, sur la partie du plateau de Puyricard, qui est compris dans le finage de Rognes (8). La famille Ribbe, originaire de Cucuron, se fixe à Rognes dès 1678. En 1684, Isabeau de Ribbe fait don à son fils d'une petite propriété de 7 ha au lieu-dit de Roubert ou du Grès. C'est l'exploitation rurale qui est organisée la première : les deux pièces voûtées primitives (probablement un jas) sont remplacées par une « vaste ferme avec portail sur la cour et four à pain ». Mais la famille de Ribbe ne s'y installe pas. Elle vit au village de Rognes, où elle se fait construire une belle habitation. Bientôt cette demeure ne suffit plus aux Ribbe. C'est que leur situation sociale s'est améliorée : Sauveur Augustin de Ribbe est en 1742 trésorier général de France en Provence. Son fils épouse Anne Madeleine de Miollis. Un de ses petits-fils est conseiller à la cour d'appel d'Aix. C'est lui qui achète à Aix, l'hôtel de Thorame en 1830. Les De Ribbe, tout en améliorant leur position et en accroissant leur capital, n'ont pas cessé de s'intéresser au domaine qui porte leur nom. Vers 1835, il n'a déjà plus rien de commun avec le jas initial entouré de ses 7 ha. Ce n'est encore cependant qu'une exploitation rurale, où le maître et sa famille ne résident pas. Il faut l'épidémie de choléra qui ravage la France en 1839, pour que les De Ribbe, fuyant la contagion, commencent la construction d'une maison d'habitation à côté de la ferme. On voit vite les inconvénients d'une installation hâtive : la salle à manger, ainsi que plusieurs chambres donnent sur la cour d'où montent les odeurs des cochonniers. La bergerie elle-même est trop proche. Enfin, le séjour prolongé de Charles de Ribbe sur ses terres lui fait vite comprendre que la ferme elle-même est mal distribuée, et qu'elle est devenue trop petite pour le domaine. C'est l'occasion d'un remaniement complet : la bergerie est reconstruite derrière les bâtiments, et devient le centre d'une série

(8) DEMIANS D'ARCHIMBAUD, Charles de RIBBE, diplôme études supérieures, *Fac. d'Aix*, publié en partie dans le Courrier d'Aix, 1952-1953.

de constructions rurales : remise, écurie, poulailler, fromagerie, pigeonnier, loges à cochons, au-dessus desquelles s'allonge un grenier pour la paille et le foin. En même temps, la maison d'habitation est transformée. On organise une terrasse à la place de l'ancienne cour de ferme. Les deux portes-fenêtres du grand salon y débouchent, l'escalier est refait, la salle à manger agrandie, ainsi que le vestibule, et toute une série de chambres installées au deuxième étage. Enfin une chapelle s'est crée, et sa consécration en 1861 de la main du R. P. Paul de Ribbe, marque la fin des principaux aménagements. Restait à s'occuper du jardin. Les platanes et les érables primitifs furent complétés par un bouquet de marronniers, entourés de cèdres et de châtaigniers. Un spécialiste de Marseille vint tout exprès dessiner le parterre, en mars 1861. En 1862, on plante des peupliers et des fruitiers. En 1863, une pinède. Tout cela exigeait, tant pour l'usage domestique que pour l'entretien des plantations et des jardins, un arrosage abondant et continu. La source qui coulait dans le domaine s'avéra vite insuffisante et irrégulière. En 1700, on avait établi une fontaine. Elle fut tarie très vite. En 1821, on en reconstruisit une autre, qui se tarit bientôt de nouveau. En 1837, un puits est creusé, on fut obligé de le refaire en 1869, sans amélioration bien sensible. Les efforts et ces tentatives répétées marquent combien le manque d'eau ne cessa d'être sensible à Ribbe. Ce ne fut qu'en 1884 que l'arrivée des eaux du canal du Verdon mit un terme définitif à cette pénurie. Le domaine pourtant prospérait avec ses vignes, ses terres, ses oliviers, ses prés, auxquels s'ajoutaient quelques hectares de bois et de garrigues. C'était une terre de grand rapport, et qui, à en juger par les fréquents séjours de la famille de Ribbe, devait être agréable à habiter.

b) *Les caractéristiques de la bastide*

On vient de voir combien, dans les bastides, qu'il s'agisse de leur création ou de leur entretien, les exigences de l'exploitation agricole et le souci du confortable sont étroitement liés. L'un ne va pas sans l'autre, et c'est rare qu'on sacrifie l'une de ces perspectives. Aussi est-ce uniquement pour les besoins de l'analyse descriptive que nous séparerons les deux séries de constructions et d'aménagements qui leur correspondent.

1° *La maison du maître et ses accessoires.*

On devine que ses dimensions varient énormément. Elles sont fonction non seulement de l'importance du domaine au centre duquel elle se trouve, mais aussi de la fortune et de la situation sociale de son propriétaire. Selon ses goûts et ses relations, le nombre des pièces de réception augmente ou diminue. Restent cependant un certain nombre d'éléments fondamentaux, qui caractérisent la bastide.

D'abord sa *forme* qui n'est ni celle de la maison villageoise étirée en hauteur, ni celle du mas-bloc allongé à terre. La bastide est une grande bâtisse à deux étages dont la façade est assez large pour comporter 5 à 7 ouvertures pour le moins. Elle prend donc l'aspect d'un bâtiment rectangulaire. Mais qui n'a rien de massif. Les proportions générales en sont si bien calculées, la hauteur respective des étages si justement proportionnée, le dessin des baies et des combles, si heureux que l'ensemble donne toujours l'impression d'un agréable équilibre. Quelques sculptures aux clefs de voûte des portes et des fenêtres, un ou deux balcons en fer forgé, le détail des boiseries d'une porte dix-huitième, achèvent de remplir d'aise l'œil de l'amateur.

On descend de cette demeure cossue par des degrés vers une *terrasse ombragée.* Autant l'arbre est rare au devant du mas rustique, autant il est ici fréquent. Il est exceptionnel que les ormeaux, si répandus au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles aient survécu. Ce sont généralement des marronniers ou des platanes qui leur ont succédé. De la terrasse part *une allée bordée,* elle aussi, d'arbres réguliers qui mène au *portail d'entrée.* Il est rare en effet, que la bastide soit proche d'un chemin dont le tumulte, la poussière ou tout simplement la curiosité des passants pourraient gêner. Mais il faut cependant signaler sa présence; le portail y pourvoit. Souvent

monumental, avec ses vieux piliers sculptés dans la mollasse dorée, ses grilles d'époque, couronné d'armoiries, parfois plus discrètement campagnard, il exprime à soi seul l'importance terrienne et sociale de son propriétaire.

Proche de la maison, le *jardin* est de règle. D'abord le jardin potager et fruitier nécessaire pour assurer la subsistance des hôtes, et soigneusement entretenu par le tenancier, à qui le bail en fait une obligation. L'eau d'arrosage lui est indispensable. Mais, il est bien rare qu'en plus, elle n'assure pas l'entretien ou le fonctionnement de *jeux d'eaux* variés : bassins alimentés par des fontaines jaillies de mascarons, vasques garnies de plantes aquatiques et disposées en cascades, jets d'eau retombant sous les ombrages. C'est autant pour le fonctionnement de ces superfluités que pour garantir les arbres et les légumes des sécheresses estivales que les propriétaires des batides cherchaient l'eau avec acharnement.

C'est ce qui explique que souvent les bastides se soient installées à proximité, parfois sur l'emplacement même des villas gallo-romaines, toujours attirées par les sources. La source, relativement rare, a toujours été convoitée. Mais seul le gros propriétaire pouvait acheter l'emplacement le plus proche, seul, il avait assez d'influence, pouvait exercer une pression suffisante pour que les rivaux s'effacent devant lui. Il ne faut donc pas s'étonner, si en général, les vestiges antiques sont plus fréquents à proximité des bastides que des mas (9).

L'exposition du bâtiment, vers le midi ou le levant, analogue à celle des mas et des villages, procure, jointe à l'ombrage, un agréable séjour. Encore faut-il assurer quelques distractions champêtres : la plus répandue et la plus recherchée est la chasse. Conçue comme une occupation de détente, plus qu'un exercice violent, elle entraîne l'aménagement d'un *poste de chasse,* et par voie de conséquence, celle d'une pinède (v. photo XIV). Imaginer que les nombreux bouquets de pins d'Alep, ou, vers Toulon, de pins pignons qui parsèment la campagne, sont des vestiges de la végétation naturelle, serait une erreur. La plupart d'entre eux ont été plantés. Nous avons vu Charles de Ribbe se soucier de sa pinède. On profite pour cela d'un coin de garrigue rocailleux et stérile. Il est bien rare qu'il fasse défaut, d'autant plus que l'habitat, nous l'avons vu, fuit les dépressions et recherche les flancs de collines et les bosses rocheuses. Pinède et poste de chasse sont donc proches de la bastide. Il en est de bien des sortes. Parfois rustiques : une simple cabane de branches; mais souvent, ils sont plus ingénieux, et plus confortables. Un escalier sommaire y mène. J'en connais qui, cimentés, percés sur les quatre faces de regards, clos de volets mobiles, pourvus de sièges, de prise de courant pour radiateur électrique, sont disposés pour assurer dans un espace réduit le confort et l'efficacité du tireur. Couverts à l'extérieur de branchages et de feuilles, à demi enfouis dans le sol, ils passent inaperçus. Mais le terrain, autour d'elles, est soigneusement dégagé. On a placé à fleur de terre des bassins cimentés, qu'il suffit de remplir d'eau pour les transformer en abreuvoir susceptible d'attirer les oiseaux. On devine que les meurtrières sont disposées en conséquence.

Si le poste de chasse est encore abondamment utilisé, il n'en est pas de même pour « *la thèse* », dont beaucoup de Provençaux semblent avoir perdu l'origine de vue. On appelle ainsi une allée, longue et étroite, bordée d'arbustes soigneusement

(9) Les preuves archéologiques manquent la plupart du temps. Voici pourtant quelques exemples de domaines présumés occupés avec le maximum de continuité depuis le début de l'ère chrétienne :

1. — *La Présidente.* Commune de Brignoles, dans la dépression de Camps la Source. Vestiges gallo-romains. Mention en 558, 1011, 1017; tire son nom de Duchaîne, second président au Parlement d'Aix au XVII[e] siècle. V. GAMERRE, *arch. d'hist. et d'arch. de Fréjus et de Toulon,* 1936.

2. — *Bastide de Richaume ou de Richelme.* Commune de Puyloubier, ruines d'un somptueux édifice romain, possession des Templiers. V. CHAILLAN, le Cengle, p. 87.

3. — *Saint-Jean de Melissane.* Plaine de Trets, carte Aix 20 000[e], n° 2, fondation et aqueducs romains, donation à Montmajour en 1118. Tenu ensuite par les Templiers et les hospitaliers. V. DE GUÉRIN-RICARD, vallée de l'Arc, p. 261 et 166.

4. — *Font Blanche et la Tuilière.* Commune de Vitrolles, vaste propriété gallo-romaine. Marbre, mosaïque, colonnes, moulins à bras, réservoir de captation des eaux sauvages. V. DE GÉRIN-RICARD, vallée de l'Arc, p. 268.

5. — *Lagoy.* Voir bref historique de Legoy, *supra.*

taillés, et qui conduit généralement à un cul-de-sac en rond-point orné d'une statue. Le but de cet aménagement paraît uniquement ornemental. D'aucuns pourraient songer à un reste de coutume religieuse, sans remarquer que la statue n'a pas toujours valeur hagiolâtrique. Quelques textes glanés çà et là prouvent qu'à l'origine, la thèse et surtout les buissons qui l'entouraient étaient destinés à capturer les oiseaux. Le 18 octobre 1732, M. de Boyer Bardol écrit une lettre aux consuls pour l'autoriser à prendre dans le défens d'Auriol des arbres propres à attirer les becfigues, pour en faire une thèse à sa terre de Valbrillant (10).

Monsieur de Meyronnet, vers 1767, après avoir acquis le domaine de la Pioline (v. *supra*, p. 154), s'inquiète d'acheter « un filet pour la thèse, avec des poutres et des entonnoirs ». Il y dépense 207 livres (11). On devait donc attirer les oiseaux par des appâts naturels bien choisis. La double haie d'arbustes taillés devait à la fois fournir une nourriture abondante et permettre aux filets pièges de se rabattre avec efficacité. Elle facilitait le dégagement de l'appareil et la capture des oiseaux. Il faut donc voir dans la thèse le vestige abandonné d'une sorte de chasse aux palombes ingénieusement aménagée.

Pour terminer, précisons que la bastide apparaît, de la grand' route, comme le centre d'un *domaine clos*. La grille du portail, les murs ou les clôtures qui s'appuient sur les piliers et se prolongent le long du chemin, manifestent la volonté du propriétaire de s'isoler des fâcheux. En pleine campagne, les éléments de clôture ne se prolongent pas au-delà de quelques centaines de mètres. Et il est aisé de pénétrer sur les terres du domaine au prix d'un léger détour. Il n'empêche que ces barrières plus évidentes qu'efficaces existent rarement devant le mas, dont rien ne défend l'accès, et que rien n'isole du passant. Il ne s'agit pas d'une indifférence à un problème mineur, mais d'une volonté de ne pas se clore. Un cultivateur, interrogé sur les inconvénients de l'absence de clôture autour de sa maison, répondait « je ne suis pas marseillais, je ne ferme à personne ». Trait caractéristique de mentalités différentes, opposant le quant à soi du citadin, à l'affabilité paysanne.

La bastide est donc conçue à l'usage et pour la commodité de son propriétaire. Elle en porte la marque, et celui-ci va jusqu'à lui donner son nom. Le mas n'en a pas qui lui soit propre : on dit chez Richaud, chez Imbert, chez Pascal. La bastide porte un toponyme particulier, souvent fabriqué par une dérivation à partir du nom de son propriétaire, mais issu également de sa situation sociale : ainsi, la Présidente, la Générale, l'Avocate. Ce dernier indice achève de caractériser ce type d'habitat rural, marqué par la personnalité, les goûts, les besoins du propriétaire qui reste, par bien des côtés, plus citadin que campagnard.

2° *La maison du « paysan » et ses dépendances.*

Si pourtant la bastide n'était constituée que par une demeure de plaisance, nous ne l'aurions pas incluse dans notre étude. Au delà du jardin et de la pinède s'étendent les champs et les vignes; non loin de la terrasse, les porcheries et les remises; à côté de la maison du maître, la maison du « paysan ». C'est ainsi qu'on la nomme dans les actes officiels et il nous a semblé qu'on pouvait conserver l'expression. Il arrive que le logis du tenancier, ainsi que ses dépendances rurales, soit relégué à quelque distance de la bastide. Mais c'est peu fréquent. Si on établissait une statistique, on serait surpris du nombre de cas où le tenancier est logé à proximité du propriétaire, et comme sous ses yeux. Est-ce pour qu'une surveillance plus attentive puisse s'exercer ? Ce serait l'indice d'une méfiance prononcée. Mais lorsqu'on a constaté que dans la majorité des bastides, le logement du tenancier est mitoyen à celui du propriétaire, on écarte cette interprétation malveillante. En réalité, ces bourgeois, ces commerçants, ces magistrats qui ont fait bâtir à la campagne, avaient en dépit des apparences le goût des pratiques agraires, et comme le respect du travail rural. On ne peut expliquer autrement la

(10) Rambault, Inventaire sommaire des arch. comm. d'Auriol, BB 34.
(11) Voir Méjanes, MS RA 64.

proximité immédiate des deux groupes de constructions, celles qu'on avait appropriées au loisir et celles qu'utilise le travail. Le maître et sa famille vivaient à côté des troupeaux et des paysans. Et si les loges à cochons, gênantes, sont reléguées à proximité des latrines, le passage des bêtes, le va et vient des charrettes, comme celui des laboureurs, les cris de la volaille, les roucoulements des pigeons, le bêlement des brebis, étaient accueillis par les propriétaires comme les signes d'une activité nécessaire, sympathique et pittoresque.

L'exploitation du domaine était suivie et encouragée par le propriétaire, qui ne se contentait pas d'en dépenser les revenus. Nous avons vu M. de Meyronnet à la Pioline (v. p. 154), comme M. de Ribbe à sa bastide (v. p. 250) concourir par leur initiatives et leurs dépenses à l'amélioration rurale de leur propriété.

Il en résulte que les locaux destinés à l'usage du cultivateur sont généralement, dans les bastides, plus spacieux et mieux aménagés que dans les mas. Cette caractéristique n'est pas moderne, puisque, dès le XVIII[e] siècle, on en peut déjà faire la remarque. A cet égard, les inventaires dressés à l'occasion de la vente des biens nationaux donnent de précieuses indications.

En général, la maison du paysan est bâtie et aménagée en proportion de la demeure du maître. Dans la propriété Icard à Saint-Barnabé (12) une des plus belles de celles qui furent confisquées, le « bâtiment du mégier » occupe 30 cannes carrées, soit 120 m^2. Il comprend « au rez-de-chaussée, 5 pièces : salle d'entrée, cuisine avec cheminée, dépense, potager, pile, trois chambres dont une avec alcôve. Les dites pièces lambrissées avec moulures de plâtre. A l'étage, 2 chambres. Il s'y joint, au nord, un enclos avec poulailler, divisé en quatre avec grillage en bois, et une écurie adossée au bâtiment. Sur la même direction, une remise et un grenier à foin par-dessus, avec deux petites chambres attenantes, au-dessus desquelles est un cellier. Au nord, un corps de bâtiments pour pousaraque et à côté une loge à cochons. On voit, à côté des dépendances traditionnelles, les dimensions inusitées que prend dans ce cas l'habitation du cultivateur.

Dans la propriété de « l'émigré Clastrier », à Sainte-Marthe (13) le « logement du paysan » se compose de « 3 pièces au rez-de-chaussée, carrelées de briques communes et de 4 pièces au premier étage. Plus une remise, une écurie, un cellier, carrelés en briques, une pièce sur la façade pour la lessive, au-dessus un grenier à foin. A côté, le poulailler, le colombier, et 2 loges à cochons ». Mais certaines dépendances, liées à l'habitation du fermier sont visiblement aménagées en fonction des besoins du maître. C'est ainsi que la remise de Clastrier, de 32 pans sur 26 (8 m × 6,5 m) est munie d'une grande porte à deux battants, et pavée de petits cailloux ». Elle communique au fond, avec une écurie, pavée de même, munie d'une crêche et d'un ratelier. C'est là que probablement M. Clastrier gare la voiture et le cheval qui l'amènent de Marseille. De fait, l'écurie et la remise pour le cabriolet du maître sont constamment présents dans les inventaires du XVIII[e] et du XI[e]X siècles.

La présence de la bastide implique donc, pour le tenancier de celle-ci, qui fut longtemps un métayer, *avec quelques avantages :* un logement plus spacieux et plus agréable, l'utilisation partielle des légumes et des fruits, l'abondance relative de l'arrosage, la quasi certitude d'être conseillé et soutenu dans son travail, un *certain nombre d'obligations supplémentaires* dont certaines poussées à l'excès apparaissent comme des véritables gênes. Le propriétaire qui vient fréquemment habiter sa bastide tient à avoir ses aises, et à trouver les locaux en état. Il demande donc au tenancier non seulement d'assurer le roulement et la rentabilité de l'exploitation agricole, mais également d'effectuer un certain nombre de travaux d'entretien dont certains peuvent aisément tourner en servitude. Celles-ci ont persisté plus longtemps qu'on ne le pense. Voici, tiré des archives de la conservation des hypothèques, quelques clauses d'un bail passé en 1935 pour une bastide du quartier des Cruyes, aux environs d'Aix.

(12) Archives Bouches-du-Rhône, 4 Q 99, p. 1207.
(13) Archives Bouches-du-Rhône, 4 Q 100, p. 382 et suivantes.

Le propriétaire se réserve les produits des arbres fruitiers, des amandiers, des tilleuls, des haies, des bosquets et du poste à feu. Les volailles ne devront pas le gêner. Le locataire sera tenu de vider les ordures, d'enlever les feuilles mortes, d'entretenir les chiens, de mettre en état le poste à feu, d'entretenir les appâts des cages. Il s'obligera à ne pas passer sur la terrasse, à fournir le raisin de table, à aérer la maison du maître entre le 1er octobre et le 1er juillet, enfin à allumer les feux avant l'arrivée des propriétaires. Un autre bail, daté de 1934, et concernant un domaine du Puy-Sainte-Réparade, demande au fermier de conduire en voiture le propriétaire de la bastide et sa famille à la messe, de la bastide à Aix et vice-versa.

Mais gênes et obligations étaient somme toute réciproques, et, pendant très longtemps la bastide a constitué un mode original d'occupation et d'exploitation rural. C'est grâce aux bastides que s'est effectuée une bonne part de la mise en valeur des campagnes provençales. L'association des capitaux et des initiatives issus d'une bourgeoisie urbaine avec l'effort et l'expérience des cultivateurs s'y est faite avec une continuité et une efficacité particulières, qui ont largement contribué et contribuent encore, dans une plus faible mesure, il est vrai, à l'aménagement et à la modernisation de l'agriculture méridionale.

Il est temps cependant, après avoir marqué les caractères généraux de ce mode d'habitat rural, d'en mettre en évidence la diversité.

c) *Les principaux types de bastides*

Les types principaux de bastides se distinguent essentiellement par la *proportion diverse dans laquelle se combinent les deux éléments fondamentaux* que nous avons distingués : les constructions réservées aux loisirs et celles destinées à l'exploitation agricole.

1° *Le pavillon de plaisance.*

Nous appellerons ainsi les bastides où l'élément résidentiel domine très nettement l'autre. Ses proportions et son développement sont tels que l'on finit par ne plus remarquer que lui. Il en vaut la peine. Ses amples dimensions, l'élégance des proportions, l'abondance de l'ornementation extérieure, la variété et la profusion des accessoires, enfin le luxe de l'aménagement interne, en font de véritables œuvres d'art. Certaines de ces bastides sont réputées, tel le Pavillon de Lenfant, à Aix.

La plupart d'entre elles datent du XVIIIe siècle. De sorte qu'une description encore valable peut en être puisée dans les inventaires des biens d'émigrés. Telle la Sibounne, campagne de « l'émigré Bertrand » à Saint-Loup (14) (fig. 36).

Environné de 35 carterées 1/2 (28 ha) de terres, vignes vieilles et jeunes, oliviers, fruitiers, friches et pinèdes, le «bâtiment bourgeois» comprend, « au rez-de-chaussée, un vestibule, au fond duquel est l'escalier, une grande cuisine, prenant jour au midi, un salon de compagnie au nord, avec cheminée de marbre. Au couchant du vestibule, une fontaine en marbre nichée et 3 petits offices, ayant chacun leur dessus de porte en sculpture et ornements de plâtre, un bas-relief représentant une noyade *(sic)* en plâtre, ainsi que des panaux. Dans le vestibule, une table de marbre sur une console, et dans le salon de compagnie, une pareille table... Au premier étage 2 pièces au midi avec leur cabinet, 3 pièces au nord avec leur alcôve, le tout pavé de tomettes. Sur la même terrasse que cette demeure cossue, s'ouvre pourtant la maison du « mégier », ainsi qu'en fait foi le plan joint à l'inventaire et que nous reproduisons (fig. 36) ».

2° *La bastide de banlieue.*

Il fallait toutefois disposer d'importants revenus pour pouvoir édifier ou embellir à ce point ce qui n'était somme toute, qu'une résidence secondaire. La plupart du temps, les bourgeois se satisfaisaient à moindres frais. Mais pour être plus modestes, ils n'en étaient pas moins attachés à leur bastide.

(14) Archives Bouches-du-Rhône, 4 Q 99, p. 697.

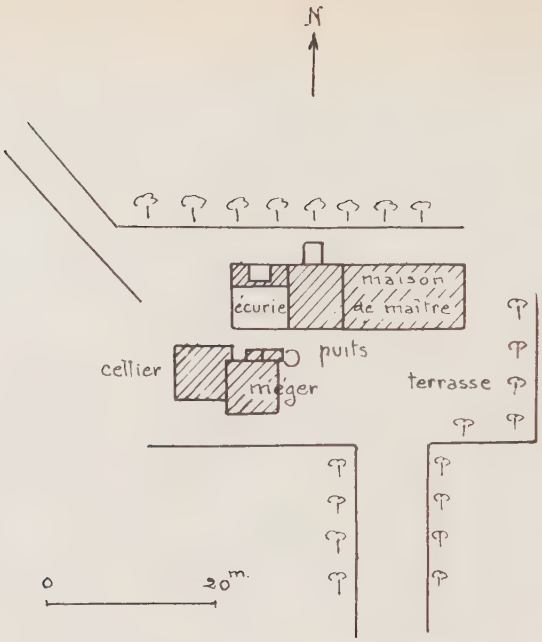

Bastide La Siboune. Saint-Loup.

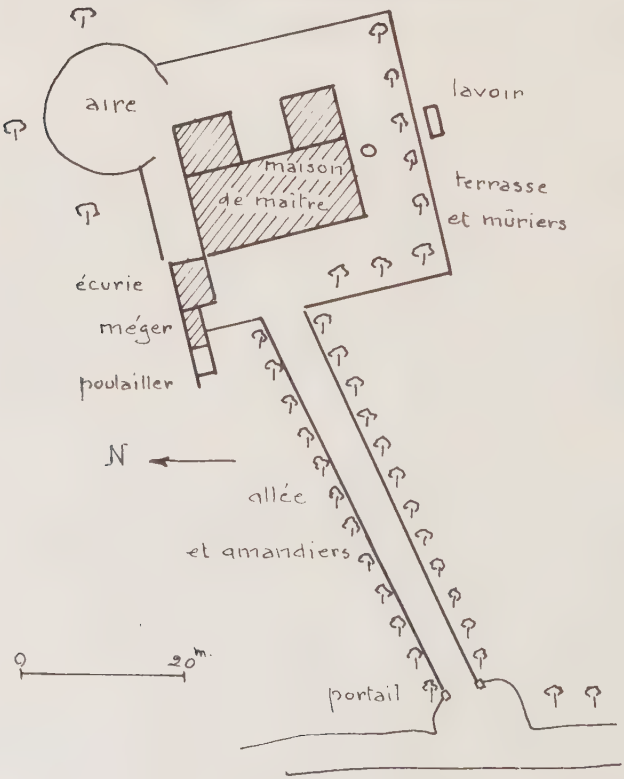

Bastide Bagarri. Château-Gombert.

FIG. 36. — Plans de bastides du XVIIIe siècle.

Marseille.

Aux environs immédiats des grandes villes provençales, c'est une véritable floraison de demeures agrestes, dont l'aspect varie selon les ressources habituelles du terroir, l'importance des capitaux dont disposent leurs propriétaires, comme aussi les coutumes locales (voir photo XV). Nous avons donné dans un précédent chapitre, quelques indications sur l'origine et l'histoire des bastides marseillaises. Elles ont, dès la fin du XVIII[e] siècle, un aspect bien particulier. MASSON les décrit comme de « solides constructions quadrangulaires au toit à 4 pans, percées de 3 à 5 fenêtres... ». Ce qu'il ne dit pas, et que MILLIEN note en 1807 (15), c'est la « pâle verdure des amandiers et des oliviers qui les entourent » et sur lesquels se « détache la blancheur éblouissante de ces habitations ». En effet, à cette époque, « les grands arbres sont relativement rares ». Dans sa partie haute, le terroir marseillais est aride. L'eau manque et ce n'était que dans les vallons parcourus par le Jarret et l'Huveaune, que l'eau était assez abondante pour alimenter les bassins et les fontaines dont les grands propriétaires aimaient à parer leur domaine. Partout ailleurs, « les architectes construisaient à prix d'or de vastes réservoirs que les rares pluies devaient remplir », et qui, « utilisés parcimonieusement, alimentaient des jets d'eau fonctionnant en temps opportun » (16). La pénurie d'eau a longtemps empêché la verdure et les ombrages de proliférer sur les pentes du Bassin marseillais. D'où l'impression de sécheresse pénible qu'en rapporte MILLIEN frappé par « l'ensemble triste et maussade, jamais recréé par le murmure des eaux, et le ramage des oiseaux y est remplacé par le bruit monotone et insupportable des cigales ». Ajoutons que ces bastides sèches étaient entourées de muraille. MILLIEN, toujours excessif et décidément peu réceptif à ces ensembles méditerranéens, décrit les « murs très hauts dont la blancheur éblouissante réfléchit les rayons d'un soleil brûlant, et fatigue la vue ». Mais STENDHAL (17) tout en appréciant davantage le charme de ce paysage de banlieue, note qu'« on y voyage entre des murs de 8 à 9 pieds de haut », de sorte qu'en restant à 200 pas de ses voisins, on conserve cependant sa tranquillité.

Les bastides marseillaises, du moins celles que la croissance urbaine n'a pas submergées, conservent encore ces caractères. Trop rapprochées les unes des autres pour qu'une longue allée d'arbres les sépare du chemin le plus proche, on y a résolu le problème de l'isolement par la construction de hauts murs, et l'impression qu'avait Stendhal de voyager entre des murailles est encore fréquente. Par contre, avec l'arrivée des eaux du Verdon la verdure s'est multipliée. Le canal longe les collines à mi-pente, en épousant les sinuosités du terrain, et déverse l'eau bienfaisante dans les prairies, les jardins, les fontaines. MILLIEN, s'il était revenu un siècle plus tard, aurait sans doute été plus agréablement satisfait.

Nombreuses, réduites, closes de murailles, irriguées, telles sont les bastides de la banlieue marseillaise.

Elles sont cependant longtemps restées rurales. Bien qu'utilisées essentiellement en « semaine anglaise » — ou en semaine marseillaise ? — par des citadins qui cherchaient une détente reposante, elles conservent le caractère spécifique de la bastide, l'association intime de la résidence et du travail rural. Il est en effet remarquable que malgré la proximité immédiate de la grande ville, la bastide marseillaise n'est, pas plus que les autres, une espèce de maison de repos où le citadin pouvait se détendre et se distraire. Elle est également, à des degrés divers, mais certains, une exploitation rurale destinée non seulement à fournir à son propriétaire sa provision de vin, de farine, de fruits ou de bois, mais elle produit fréquemment des surplus de denrées agricoles dont la vente vient s'ajouter aux divers revenus urbains de son propriétaire.

MILLIEN (18) notait déjà que « chacune des bastides a ses petits produits : un petit champ de légumes et de vignes, où s'élèvent quelques oliviers, des amandiers,

(15) MASSON, La Provence au XVIII[e] siècle ,p. 196; MILLIEN, Voyage dans le Midi.
(16) DE MICHELIS, D.E.S., Aix.
(17) STENDHAL, Voyage dans le midi de la France, 1838.
(18) MILLIEN, ouvrage cité.

des figuiers, des mûriers ». Spannel (19) travaillant sur le fonds des archives de l'Enregistrement du début du XIX[e] siècle, note avec une surprise qui se serait dissipée s'il avait eu le loisir d'étudier la question d'un point de vue plus général, que les revenus ruraux issus des bastides constituaient une part appréciable de la fortune des notables marseillais sous la monarchie de juillet. Le même auteur insiste sur « l'âpreté toute paysanne » avec laquelle les commerçants les plus fortunés rassemblent à prix d'or et avec quelle infinie ténacité, les multiples parcelles dont ils finissent par composer leurs domaines de banlieue.

Billioud, plus averti (20), nous montre, au XVIII[e] siècle, la vigne grimpant à l'assaut des collines jusqu'à 8 lieues de la mer, et calcule le revenu modeste, mais non négligeable que sa culture rapporte à son propriétaire. Il l'évalue aux environs de 1756 à environ 150 francs pour une bastide de 5 ha, dont le tiers serait planté en vignes. En 1825, le terroir de Marseille produisait, selon lui, 90 000 hectolitres de vins, dont certains étaient assez réputés pour s'exporter jusqu'en Allemagne, en Hollande et même en Russie. Sous le Second Empire, les tenanciers des bastides émettent des doléances amères à propos de l'abaissement des taxes douanières sur les blés étrangers. Comment, dorénavant, payer leurs fermages, si le blé qu'ils produisent se vend à vil prix ? Aujourd'hui, le blé a presque disparu de la banlieue marseillaise, la vigne est en très nette régression. Les cultures maraîchères sont la plupart du temps liées au faire valoir direct. Mais il ne manque pas de bastides dont les terres ont été transformées en prairies irriguées d'un gros rapport.

La Ciotat.

A La Ciotat, ce type de spéculation agricole fait défaut. Le terroir, même après l'adduction des eaux du Verdon, reste trop sec, le climat trop ensoleillé pour les tolérer aisément. Les bastides sont cependant nombreuses dans la banlieue de cette cité. Mais elles prennent, par rapport à Marseille, des caractères originaux. Nous avons noté les diverses étapes de leur développement. Elles sont nées plus tardivement qu'à Marseille. Ajoutons que le mouvement de construction s'est arrêté plus tôt, en même temps que le grand commerce méditerranéen s'étiolait dans ce petit port. Il en résulte que, toutes proportions gardées, les bastides ciotadines sont beaucoup *moins nombreuses, donc moins serrées* que les bastides marseillaises. Plus espacées, plus au large dans leurs terres, elles ne disparaissent pas derrière ces murs qui rebutaient Stendhal, encore que ceux-ci restent bien visibles. C'est peut être aussi qu'elles sont *plus hautes*. Dans ce terroir plus plat qu'à Marseille, peut être fallait-il que les armateurs ou les capitaines qui les habitaient à l'origine, fassent construire un étage supplémentaire pour pouvoir contempler cette mer dont ils vivaient ? Ou plus simplement, n'est-ce pas une mode architecturale italienne dont les dernières vagues sont parvenues jusqu'ici ? Quelque explication qu'on adopte, force est bien de constater que le parallélépipède allongé des bastides marseillaises et aixoises fait place jusqu'ici à une structure en hauteur. La façade carrée l'emporte sur la façade rectangulaire. Le deuxième étage est fréquent, ce qui, avec la gênoise élargie, donne une silhouette moins agréable qu'à Marseille. Enfin, dans ce pays aride, un des plus secs de Provence, *les arbres sont moins nombreux et moins opulents*. Les pins parasols apparaissent, avec, dans les jardins, des essences nouvelles. Millin (21) remarquait déjà que les orangers, les cédrats, les citronniers, les dattiers (palmiers) y venaient en pleine terre. L'ensemble compose un paysage qui rappelle plus la moderne Côte d'Azur que la Provence intérieure, et qui est surtout moins heureusement équilibré. D'ailleurs ici la bastide actuelle est plus loin de ses origines. La bourgeoisie opulente et fière qui les a construites a disparu depuis longtemps, pour les laisser entre les mains d'agriculteurs, de retraités, d'estivants, dont la mentalité et les perspectives ne sont plus celles de la classe sociale créatrice. La bastide ciotadine, malgré de beaux restes, n'est plus qu'une forme abâtardie de la bastide de banlieue.

(19) Spannel, Les éléments de la fortune des grands notables marseillais au début du XIX[e] siècle. Prov. hist. av. juin 1957.
(20) Billioud, Les vignobles marseillais, op. cit.
(21) Millin, op. cit.

3° *La bastide rurale de rapport.*

A mesure qu'on s'éloigne de ces deux villes portuaires, le semis des bastides est moins serré. Leur rôle de résidence hebdomadaire s'atténue. Et si, çà et là, pointe entre ses platanes ou ses pinèdes la haute silhouette d'une riche demeure, la majorité des bastides se compose de domaines où les deux fonctions résidentielles et rurales s'équilibrent. Non pas que les nuances aient disparu. Dans le détail, elles sont innombrables, depuis le « château » sans grâce, demeure permanente où le hobereau besogneux tient à distance un fermier récalcitrant, jusqu'à la « campagne », dont le bailleur ne se réserve plus que « la jouissance personnelle du grand salon et du petit jardin y attenant » (22).

Mais ces bastides ont en commun le rôle relativement important tenu dorénavant par l'exploitation agricole. Qu'en résulte-t-il ? Dans la morphologie, l'importance du bâtiment bourgeois s'atténue, jusqu'à disparaître. Non que le logement du « mégier » s'agrandisse : c'est la résidence du propriétaire qui se réduit jusqu'à se confondre avec celle du paysan dont, à la limite, plus rien ne la distingue, si ce ne sont les volets qui closent les ouvertures une partie de l'année durant. Dès lors la portion vivante de la bastide, celle qui attire l'attention, et qui finit peu à peu par constituer le pôle de l'ensemble, c'est l'exploitation agricole et ceux qui la font vivre.

Souvent alors, l'écurie a disparu, ou bien sert à des fins agricoles, les jardins sont négligés ou transformés en terrain de culture, les jeux d'eau abandonnés. Seul le poste de chasse est encore utilisé mais pour le plaisir du tenancier et de ses amis. La bastide n'est plus qu'accessoirement un lieu de vacances et de loisir. Elle glisse vers l'exploitation rurale pure et simple. C'est ce qu'elle deviendra si le fermier parvient à s'en rendre propriétaire. Mais longtemps encore, l'alignement des arbres de l'allée, la silhouette des constructions, la présence d'une fontaine tarie mais sculptée, les piliers démantelés du portail trahiront son origine. C'est qu'en effet, la bastide née de l'ascension d'une classe sociale, dont elle garantit la fortune et exprime l'ambition, ne peut manquer de décliner avec elle.

d) *Le destin des bastides*

Beaucoup de bastides ne sont plus aujourd'hui que des coquilles vidées de leur contenu originel. Si le village perché est *la forme décadente* de l'habitat rural groupé, la bastide lui correspond en ce qui concerne l'habitat dispersé. Il est relativement rare de rencontrer une bastide où les deux types de bâtiments qui la composent soient aussi bien entretenus l'un que l'autre, et où les deux catégories sociales qui l'utilisent soient en rapports équilibrés. L'association du bourgeois et du paysan, qui en fit la fortune, devient en effet de plus en plus difficile à réaliser.

Non point que les capitalistes urbains tiennent pour méprisables les placements ruraux. Nous verrons qu'il n'en est rien. Si les fonds utilisés à l'achat d'une propriété rapportent moins, le placement en paraît sûr, l'expérience de la dernière guerre l'a montré. Et surtout les dissimulations fiscales sont plus faciles et les impôts allégés. On achète donc encore pas mal de terres et de fermes. Le capitaliste devenu détenteur d'un domaine à la campagne est susceptible de s'y intéresser. C'est un des traits originaux du citadin provençal, que de n'avoir pas encore complètement perdu le sens et le goût des occupations rurales. Le tenancier peut donc, aujourd'hui encore, attendre de lui un soutien moral et financier.

Mais le propriétaire abandonne peu à peu la tradition résidentielle qui caractérisait l'ancienne bastide. Les citadins, lorsqu'ils s'éloignent momentanément de la ville, cherchent un confort et une détente que la vieille bastide ne leur procure pas toujours. Quitte à se dépayser, pourquoi rester en Provence, quand une demi-journée de voyage aisé, ferroviaire ou automobile, peut amener d'une traite la famille entière dans la fraîcheur des altitudes alpestres ? A chercher une résidence d'été, autant vaut l'organiser dans la Haute Ardèche, le Vivarais, la Lozère, le

(22) Bail du 22 sept. 1921. Etude de Me Laville à Orgon.

Vercors ou le Queyras. A la rigueur, on se contente du Haut Var ou de la montagne de Lure. Mais l'estivage en Basse Provence rurale, devient de plus en plus le propre des petites gens.

La raison principale de ce délaissement paraît cependant être financière : *l'entretien d'une bastide est de plus en plus onéreux.* Dans ce vaste bâtiment, tout est motif à dépenses importantes : les murs qu'il faut recrépir, le toit et la charpente à surveiller, les nombreuses portes et fenêtres à repeindre, les carrelages et les plafonds qui atteignent des dimensions aussi considérables que celles d'un immeuble urbain de taille moyenne. Sans compter les canalisations d'eau, les terrasses, les jardins, les allées, le portail. Ce sont des frais sans cesse renouvelés. Et pour quel confort ! L'eau courante manque, comme les salles de bains. Et la promiscuité paysanne est là, qui impose ses horaires de travail, avec ses bruits matinaux, ses odeurs, ses corvées. Il n'est pas même certain que les légumes du potager soient aussi savoureux que les primeurs de la ville. Tout, ce qui autrefois, passait pour contribuer au charme rustique de ce séjour, devient médiocre ou importun. Aussi voit-on les bastides glisser les unes après les autres vers des conditions variées qui toutes marquent l'insuffisance actuelle du domaine à suffir aux besoins divers de deux groupes familiaux juxtaposés. De plus en plus, la bastide n'abrite plus qu'*un seul élément social,* dont le caractère peut varier à l'extrême.

Il est fréquent, au moins pour les bastides de moyenne importance, que l'ancien tenancier en soit devenu l'actuel propriétaire. Si ce n'est pas lui qui a acheté, c'est un voisin. De toute façon, c'est un agriculteur qui s'en empare. Généralement, il délaisse la maison du maître, trop vaste, et aménage, en le modernisant, le logis du paysan. S'il est proche d'une agglomération ou d'une zone industrielle, il aura la chance de la louer, meublée naturellement, et parfois en divisant en plusieurs appartements la maison principale, ce qui n'en rend pas le séjour bien commode. Par un retournement singulier de la situation, ce sont les nouveaux venus qui subissent la loi de celui qui n'était autrefois qu'un tenancier respectueux.

Il se peut aussi que le propriétaire, dans un sursaut d'énergie, se décide à exploiter lui-même le domaine. C'est généralement le signe de la diminution de ses ressources. La bastide n'était que la marque d'une fortune immobilière qui la dépassait. Elle devient le refuge et comme la dernière carte d'une famille bourgeoise en décadence. Il est rare que l'adaptation réussisse, surtout si la famille est en déclin démographique.

Ce sont alors des misères dorées qui se cachent derrière les restes de l'opulence d'autrefois. Nous connaissons dans la proche banlieue aixoise des sexagénaires d'authentique noblesse provençale, qui après avoir vendu lopin par lopin l'ancien domaine, laissent la friche envahir la dernière olivette, mangent les légumes du jardin, et vivent de souvenirs, au milieu des bergères Louis XV dont il faudra bien qu'ils se débarrassent un jour ou l'autre sous la pression de la nécessité. La bastide fait alors penser à ces globes défraîchis dont nos grand-mères ornaient leurs commodes, et dont le verre fragile protégeait seul de la décrépitude des bibelots fanés et vieillis.

A l'inverse, on rencontre des bastides systématiquement délaissées par leurs propriétaires. Ils l'ont reçue de quelque parent, ou bien elle est venue dans la famille à la suite d'un mariage. Mais ce qui fut l'orgueil d'un lointain ancêtre n'a plus d'intérêt pour les héritiers, dont les occupations et les soucis sont ailleurs. Ce n'est plus qu'un capital qui se détériore lentement. De temps à autre on vient constater avec regret la décrépitude grandissante de l'ensemble ou enlever un vieux meuble redevenu à la mode. Mais les grilles se rouillent, les tuiles se fendent, et le fermier, abandonné à lui-même, se morfond sur une terre dont il sait bien qu'on se désintéresse sauf aux échéances.

Certaines d'entre les bastides, les plus illustres ou les plus belles, ont eu la chance d'être classées monuments historiques. Devenues pièces de musée, restaurées, entretenues par les services nationaux, elles peuvent encore être utilisées par leurs propriétaires, qui subissent sans déplaisir les servitudes de cette situation nouvelle, parce qu'ils n'en ont plus les charges écransantes. Mais toutes les bastides n'ont pas la qualité du Pavillon de l'Enfant ! Le destin le plus commun de la plupart d'entre

elles, au moins de celles dont les dimensions et le style le permettent, c'est d'être achetées par des collectivités qui les utilisent comme maisons de repos ou colonies de vacances. Les bâtiments avec les terrasses, les cours et les ombrages, se vendent à bas prix. Il les faut ensuite réparer, aménager, installer l'eau courante dans les salles de douches, les cuisines, à frais énormes. Seules des œuvres sociales, publiques ou privées, peuvent se le permettre. Mais la dépense en fin de compte ne paraît pas excessive. Son utilité sociale ne fait pas de doute. Et c'est la seule façon de conserver, autrement qu'à titre de vains souvenirs, des constructions, qui, la plupart, en valent la peine.

A moins que des mécènes ne s'installent, dont la fortune peut permettre l'entretien des bâtiments, car généralement le domaine rural ne les intéresse plus guère. C'est le cas vers les B., tout près de Venelles. Nous sommes ici en présence de ce que nous avons appelé une bastide de rapport. L'architecture en est quelconque. La maison de maître, surmontée de son pigeonnier, ne se signale que par ses dimensions plus imposantes et son allure plus massive. Tout autour, une exploitation qui a du suffire aux besoins d'une économie ancienne : des bois et des garrigues à parcours sur des collines assez abruptes. Dans les vallons, des creux de terrain susceptibles de porter la vigne ou des champs de céréales piquetés d'amandiers. Mais le sol est pauvre, caillouteux, rongé par les averses, la surface réellement cultivable réduite, le chemin d'accès cahoteux, l'eau d'arrosage manque : le canal du Verdon passe à peu de distance, mais en contrebas. Et l'arrosage n'aurait pas suffi à transformer ces terres médiocres. M. X..., négociant en vins à Marseille, qui a acheté le domaine se contente d'en faire un séjour de week-end. Quelques sapins — étranges dans ce coin pelé de Provence — composent un embryon de parc, en tout cas donnent de l'ombrage. Des chambres d'amis, une vaste salle de séjour, des garages sont aménagés. Mais la vigne a été arrachée, le verger, quoique assez beau, est à demi abandonné, la vieille aire parsemée de débris inutiles. Le fermier a été remplacé par un garde-chasse, et le poste à tirer les oiseaux conservé... L'association séculaire du travail paysan et des capitaux bourgeois est ici rompue.

3° *Le « domaine »*

Cette forme d'habitat n'est pas plus complexe que les deux autres, elle est plus ample. Elle correspond à la mise en valeur d'un vaste espace agricole, que son propriétaire n'a pas divisé pour en assurer l'exploitation.

Il n'est pas étonnant qu'on y retrouve les éléments caractéristiques de la bastide : demeure du maître et logis de cultivateur. Mais si le maître reste unique, les travailleurs sont ici beaucoup plus nombreux. C'est toute une troupe qu'il faut abriter et avec elle le chef qui la commande, et souvent les sous-chefs qui l'encadrent. Le premier problème est ici celui du *logement d'une forte équipe de salariés permanents,* et de leur famille. Les solutions en sont multiples. Mais l'une d'entre elle au moins est exclue : jamais on n'aperçoit ce qui correspondrait à des cités ou à des maisons ouvrières. On n'a jamais conçu des blocs de constructions destinés par avance à cet usage. Partout, on utilise des bâtisses diverses, souvent anciennes, réaménagées au gré des possibilités et des besoins. Rien non plus, dans l'aspect des bâtiments du domaine ne fait songer au village, ni même au hameau. Il est rare que les maisons se touchent, ou se ressemblent. La répartition des habitats ne donne jamais l'impression de correspondre à un souci de séparation individuelle. Rien ne signale qu'il y ait une maison pour une famille, ni que devant ou derrière la maison, soit réservé quelque espace individuel que chacun organise à sa fantaisie. Il est enfin bien rare qu'on y retrouve l'orientation systématique du logis, si tyrannique dans le village ou le mas. C'est qu'ici, ce ne sont pas les habitants qui ont conçu leur demeure; c'est le patron qui leur a préparée, aux moindres frais, en tirant parti de ce qui existait déjà. *L'habitation du régisseur* ou du chef de culture n'échappe pas à cette règle de l'aménagement des restes. Si elle est plus spacieuse, ou plus confortable elle n'est pas toujours tellement visible et il arrive qu'elle soit mitoyenne à celle des plus humbles travailleurs du domaine. Par contre, *la maison*

du maître garde une assez fière allure, visiblement soignée, souvent isolée des autres par un jardin, masquée, comme dans les bastides, par un petit parc arboré, elle devient parfois une demeure campagnarde de plaisance, que toute la famille vient occuper à l'époque des loisirs.

Ces divers locaux d'habitation ne constituent cependant pas l'essentiel de l'habitat rural du domaine. L'important, qui se voit de loin et donne tout de suite une idée de l'ampleur de la vie agricole, ce sont les *bâtiments d'exploitation*. Ils varient selon la nature des spéculations entreprises. Mais ils est bien rare que l'appareil de vinification ne tienne pas la place prépondérante : fouloirs, cuves à raisins, cuveries, celliers, se juxtaposent ou s'empilent dans des bâtiments d'une centaine de mètres de long, parfois davantage. A quelque distance, les hangars, les écuries, les jas, allongent leur massive silhouette. Souvent les fourrages, les chevaux, les moutons s'y abritent encore. Parfois on les a réutilisés et transformés en remises, en garages, en ateliers de réparations. Mais on n'a jamais hésité, lorsqu'il le fallait, à construire du neuf. L'argent ou la place qu'on mesurait aux hommes, on les a trouvés pour les bêtes, les récoltes ou les machines. Telle est encore la loi rurale, même dans ces grands organismes modernes.

Il va de soi que le domaine s'isole au milieu de ses terres. Son site n'a souvent rien de particulier. Dans les plaines de Camargue ou de Crau, il semble n'obéir à aucune loi précise, pas plus que le petit mas individuel. Dans les collines varoises, il fuit comme tous les autres habitats isolés les fonds humides, se plaque en « pied de pente » le long des bords abrupts d'une dépression, ou se perche sur un pointement rocheux surgi du sol.

Obéissant aux mêmes lois, faut-il également le ranger parmi la même catégorie, doit-on le classer, comme nous le faisons, parmi les habitats « dispersés » ? De fait, il est à l'écart d'autres cellules rurales. Les dimensions mêmes de l'exploitation qu'il gouverne suffisaient à l'éloigner des mas et des villages. Pourtant n'abrite-t-il pas un groupe social déjà important ? Il n'est pas rare d'y compter une trentaine d'habitants permanents. D'aucuns, dans le Haut Var, réunissent, sur leurs 2 ou 3 000 hectares une centaine de personnes. Et certains domaines de Camargue ont besoin de 300 à 400 individus pour être exploités. C'est-à-dire plus que n'en comptent un certain nombre de villages déclinants des collines provençales. *Est-ce à dire qu'il faille considérer le « domaine » comme un habitat groupé ?*

Les hameaux, que nous avons classés dans cette dernière catégorie, sont souvent moins peuplés que tel grand domaine voisin. On peut même ajouter que le domaine tend de plus en plus à s'organiser comme une petite société rurale. L'époque contemporaine n'admet plus qu'on se désintéresse des problèmes collectifs et sociaux. C'est pourquoi, en plus de la cantine, presque obligatoire, quelques domaines importants ont organisé une école. Lorsqu'une chapelle consacrée existe encore et que le propriétaire s'en soucie quelque peu, un prêtre du voisinage vient à intervalles réguliers dire une messe. Le médecin, appointé par l'exploitation, reçoit les consultants, lors de son passage hebdomadaire. La satisfaction des besoins collectifs n'est-elle pas déjà le signe de l'existence d'une communauté vivante ?

Interprétation très fugitive, qui ne tient pas devant la réalité. Il n'y a de collectivité qu'organisée, hiérarchisée, diversifiée. Il n'existe de véritables structures sociales collectives que celles qui résultent de l'acceptation spontanée par chacun de sa tâche et de sa place. Dans le domaine, nous sommes loin du compte. Nous sommes en présence d'une masse de salariés, aux initiatives réduites, d'autant plus dociles aux suggestions et aux entreprises patronales qu'ils sont isolés et dépendants. Que des personnalités y puissent jouer un rôle, que tel caractère se puisse imposer, cela va de soi. Mais quelle que soit l'importance du groupe, on n'y rencontre que des diversifications techniques. Jamais on ne voit apparaître ces catégories sociales variées et complémentaires qui prouvent la vitalité d'un ensemble social.

Pas de commerçants, pas de fonctionnaires, à l'exception de l'instituteur. Le cantinier à qui est interdite la vente des boissons alcolisées, n'est même pas tenté de devenir bistro. A plus forte raison ne rencontre-t-on jamais l'embryon d'un organisme politique. Le domaine ne coïncide jamais avec une unité administrative quelconque.

Quant à l'unité sociale, autant n'en vaut pas parler. Personne n'a l'impression, au domaine, d'avoir quelque chose en commun avec ses voisins, si ce n'est la soumission aux ordres donnés et parfois le désir de rompre l'isolement, physique et moral pour aller faire une tournée dans la ville la plus proche. Le hameau a eu, et peut encore avoir une âme collective. Le domaine n'en a pas encore, et rien n'est sérieusement fait pour qu'il en ait une. Si l'avenir est peut être à cette technique de la grande exploitation agricole, on ne voit jamais poindre dans le domaine rien qui rappelle la naissance du village médiéval, ou qui ressemble au kolkhoze soviétique.

Nous sommes en présence d'un type d'habitat dont les origines sont parfois fort anciennes, qui a sans cesse grâce aux fortunes urbaines ou industrielles, fait progresser ses méthodes d'exploitation et perfectionné ses techniques, mais qui a oublié de vivre. Des hommes s'y sont succédé sans y trouver de motif d'enracinement.

On ne peut qu'être frappé de la disproportion qui existe entre la puissance apparente de ces organismes ruraux, et leur parfaite inefficacité humaine.

Conclusion générale sur l'habitat

C'est bien en effet, l'impression d'un constant décalage, et parfois de profondes ruptures, qui ressort de cette étude de l'habitat rural en Provence.

Nous venons de dire l'impuissance où est le « domaine » à créer une collectivité vivante. Sans cesse animé par d'importants capitaux, doté des techniques les plus modernes, agréé souvent comme station pilote par les services agricoles, il paraît impuissant à fixer les hommes, ou tout au moins à leur offrir des tâches, des responsabilités, des joies, qui les soulèvent et les entraînent. Financièrement solide, techniquement irréprochable, on le prend volontiers pour un des pionniers du monde rural moderne. Il faudrait de bien grandes transformations économiques et sociales, en fait, une véritable révolution, pour qu'à ce poste de pointe il puisse jouer dans l'humanité rurale un rôle d'animateur social proportionnel à sa puissance agronomique. Cet outil magnifique brasse une pâte qu'aucun levain ne travaille.

Les bastides, elles, semblent avoir terminé leur rôle. Elles ne sont pas si anciennes, puisque nous avons pu étudier les actes de naissance des dernières d'entre elles. Il est cependant visible qu'elles ont fini de servir, et ces locaux, autrefois si bien ajustés à leur destination première paraissent aujourd'hui soit pompeux, soit démesurés, soit mal commodes, en tous cas inutiles. Le négociant marseillais emploiera deux ou trois millions à acheter un chalet sur les pentes du col d'Allos, il ne construira pas une bastide. C'est à peine s'il réparera celle dont il a hérité. Cependant à lire les textes, et plus encore à voir ces bâtiments on comprend bien quelle en a été l'utilisation, quelles raisons ont poussé à les édifier, quelle mentalité ils expriment, de quels milieux ils sont issus.

Le mas, en ses divers aspects, pose déjà des problèmes moins susceptibles d'être résolus. Les paysans l'utilisent beaucoup plus que la bastide, il est le siège d'une activité permanente, il constitue non seulement un lieu d'usage quotidien, mais l'abri d'une famille, il est par là même le cœur battant d'une incessante vie rurale. Et pourtant, sa simplicité même nous déconcerte, sa rusticité nous étonne. Les raisons de son implantation, de sa disposition ne sont pas toujours très claires. Autant nous comprenons les intentions du bourgeois du XVII[e] siècle, possesseur de bastides, autant nous échappent les contingences matérielles ou psychologiques, qui ont pesé sur les constructeurs des premiers mas. L'indifférence à la proximité de l'eau, l'exiguïté du logement, tant des hommes que des bêtes, la négligence avec laquelle on construit le cellier, l'emploi universel de la tuile ronde, malgré ses inconvénients évidents, tant d'usages mal justifiables ou d'interdits énigmatiques surgissent d'une étude attentive, qu'il faut bien se résigner à considérer le mas provençal, dans sa forme actuelle, comme l'héritage complexe d'un passé déjà lointain.

Pour *les villages,* c'est pis encore. L'impuissance où nous sommes à retrouver ou même à imaginer leurs origines, leur architecture, leur vétusté, leur abandon, le choix très précis de sites déroutants pour nos habitudes, et déconcertants pour notre mentalité, l'incompatibilité totale de ces habitats millénaires avec la vie rurale moderne, nous porte à y voir des formes archaïques, témoins de structures agraires ou sociales révolues, et que seules des habitudes invétérées, des pressions sociales plus puissantes encore, et surtout des nécessités économiques et démographiques durement contraignantes ont pu faire utiliser de façon continue jusqu'à nos jours.

L'habitat rural marque les campagnes, en Provence, comme ailleurs. Le mas, la bastide font si bien partie intégrante du milieu, que leur destruction scandalise, et leur disparition font naître le sentiment d'un vide, souvent impossible à combler. C'est précisément cette incrustation des formes habitées dans le paysage rural, qui en prouve le caractère archaïque. Une ferme neuve construite selon les exigences modernes nous choquerait. Mais ce conditionnel n'a même pas de valeur de futur; s'il y a des villes récentes, des immeubles et surtout des villas neuves, il n'y a guère de fermes neuves. Il y en a eu, n'y en aura-t-il jamais plus ?

Les récentes et timides tentatives de modification et de modernisation de l'habitat rural ne peuvent aboutir à une transformation profonde, encore moins à une création. Il est certain qu'à des époques diverses, mais déjà reculées, l'évolution agraire s'est exprimée dans un élan constructeur et créateur. Les bastides sont nées d'une de ces poussées de croissance. Depuis près d'un siècle, les transformations de la vie rurale ne se traduisent pas par l'invention d'un type d'habitat original, ni même par la transformation de celui qui existe. C'est ailleurs, dans la variation de la superficie de l'exploitation rurale, dans celle des techniques agricoles, dans la modification des systèmes de culture, comme de tenure, dans l'apparition des spéculations commerciales nouvelles, qu'il faut chercher les signes d'une évolution des campagnes provençales.

Ce sont *les structures agraires,* beaucoup plus que l'habitat, qui rendent compte de la vie rurale contemporaine.

TROISIÈME PARTIE

LES STRUCTURES AGRAIRES

A

LES TRAMES DES STRUCTURES AGRAIRES

QU'EST-CE QU'UNE STRUCTURE AGRAIRE ?

Les définitions qu'on en donne varient. Certains ne comprennent dans les structures agraires que le dessin et la disposition des parcelles, et se bornent à étudier les diverses formes des champs, reproduites sur les plans parcellaires. Par là même, ils s'engagent à analyser et à expliquer les modes et les facteurs de leur répartition dans l'espace. Ils sont conduits à étudier le dessin des trames à mailles plus ou moins serrées qui ordonnent les parcelles et surtout à mettre en évidence les rapports de ce puzzle avec les différents éléments géographiques qui peuvent le déterminer ou le modifier : relief, réseaux hydrographiques, blocs forestiers, canaux d'irrigation, emplacement et importance des habitats, etc. Cette *étude morphologique* des structures agraires stricto sensu est indispensable. Nous y avons consacré une série de chapitres que nous avons intitulés : « Les trames des structures agraires ».

Cependant, réduite à cette description formelle, la conception des structures agraires paraît insuffisante. Elle laisse sur sa faim le géographe en quête des comportements humains. C'est pourquoi nous pensons que « son étude ne peut être séparée de celles des *rapports juridiques et sociaux* entre l'homme et la propriété foncière » (1). Comment l'homme s'est-il approprié la terre, comment l'a-t-il divisée et répartie, quels rapports se sont établis entre les possesseurs du sol et les exploitants des champs, tel nous paraît être le domaine essentiel de recherche d'une géographie des structures agraires. L'étude de la taille des exploitations, de leur emplacement, de leur morcellement, celle des divers modes de faire-valoir qui les régissent, sont les éléments qui doivent s'ajouter aux données morphologiques pour aboutir à une étude valable. Nous y consacrerons une deuxième partie que nous avons intitulée : « Les éléments des structures agraires ».

Mais, une fois définies les structures agraires et analysées leurs diverses composantes, reste à s'engager dans la tâche essentielle, celle qui consiste à montrer comment dans les cadres proposés par le milieu, ces éléments variés s'associent pour constituer des unités agraires vivantes. Une *étude régionale* des structures agraires s'impose. On y montrera, région par région, quels sont les types fonciers qui dominent et, avec eux, les groupes sociaux qui, exerçant une prépondérance plus ou moins accentuée, ont fini par commander l'organisation rurale; les uns, en évolution et en progression constantes parce qu'ils sont plus dynamiques; les autres, parce que leur solidité, leur ancienneté, leur capacité d'action, leur confèrent une remarquable stabilité.

Mais si nous voulons démêler le mécanisme de ces pressions et de ces résistances, il nous faudra souvent pour aboutir à des explications valables dépasser les éléments dont nous nous étions contenté tout à l'heure. Les facteurs qui commandent le développement, l'organisation, la transformation des structures agraires varient

(1) P. George, La campagne, p. 72.

selon les régions et les milieux. Le système de culture joue dans cette évolution un rôle souvent important. Mais, parfois, c'est le climat qui interdit toute modification des spéculations rurales. Ailleurs, le relief, la présence ou l'absence d'eaux profondes, la qualité des sols, orientent de façon décisive les choix des agriculteurs. En d'autres endroits, les structures agraires dépendent de causes beaucoup plus variées; de la création et du maintien des courants commerciaux comme du développement des moyens de transport; de l'apparition d'une technique, de la proximité ou de l'éloignement des centres urbains, ou même de la clairvoyance d'une classe sociale et de la prise de conscience plus ou moins aiguë qu'elle peut avoir de ses intérêts.

Il n'est certes pas question de traiter à fond ces problèmes et nous nous contenterons chemin faisant, de les poser beaucoup plus que de les résoudre. Toutefois, sans jamais ni outrepasser les définitions que nous nous sommes données, ni surtout nous engager dans des descriptions régionales exhaustives, qui auraient été hors de propos, il nous a paru impossible de terminer cette étude sans décrire des groupes fonciers régionaux, en indiquant sommairement, en même temps que leur caractère, leur origine, leur comportement et leur devenir.

I. — LA TRAME DES FINAGES COMMUNAUX

A considérer la carte générale des limites des communes françaises (1), la Basse Provence fait partie de la vaste zone des grandes communes du Sud-Est. Cette zone, qui commence à l'ouest de la Camargue, remonte le long de la vallée du Rhône, où les finages diminuent insensiblement de taille vers le nord, se rattache vers le nord-est à la région des vastes communes alpines, qui forme une large bande continue à l'ouest de la frontière italienne jusqu'à Chamonix.

C'est en effet en Basse Provence que se trouvent quelques-unes des communes françaises les plus étendues, à commencer par la plus grande de toutes, celle d'Arles, qui compte aujourd'hui plus de 70 000 hectares, mais dont la superficie cadastrée s'élevait au début du XIX[e] siècle à 96 000 ha, avant qu'on en détache Saint-Martin-de-Crau et Port-Saint-Louis du Rhône. A côté de cette commune géante, d'autres finages restent encore fort étendus par rapport aux autres communes françaises. Saint-Martin-de-Crau compte 21.200 ha, Istres : 11 200, Fos : 9 080, les Saintes-Maries : 7 000, Salon : 6 800. Il est vrai que toutes ces communes sont en grande partie comprises dans la Camargue et la Crau. Mais Aix, dont le terroir est pourtant fertile s'étend sur 18 000 ha (2). Marseille, même diminuée de créations récentes, sur 21 000 ha (3).

Dans le Var, Rians voit sa superficie s'élever à 9 500 ha, Saint-Julien-le-Montagnier à 7 400, Signes à 13 300, toutes il est vrai, situées dans la zone montagneuse et boisée. Cependant, Saint-Maximin centrée sur un riche bassin viticole, s'étend sur 6 200 ha. Le Cannet et Vidauban, à cheval sur la Dépression Permienne, ont respectivement 7 000 et 5 000 ha, Lorgues, dans une région viticole et fruitière, a une superficie de 6 200 ha, et Cuers en pleine zone de vergers de grand rapport, s'étend sur 5 000 ha. On voit que *les communes les plus étendues ne correspondent pas toujours à un terroir peu fertile ou peu peuplé.*

Inversement d'ailleurs, *les communes les plus restreintes ne sont pas toujours placées dans les terroirs les plus fertiles.* Si dans la plaine comtadine, Mas Blanc

(1) Publiée dans les Annales (Soc., Econ., Civilisation) de juillet-septembre 1958, avec un commentaire collectif rédigé par une équipe d'économistes, d'historiens et de géographes auquel se réfère tout ce chapitre.

(2) Il est regrettable que sur la carte des communes françaises, une ligne divisoire cantonale partage en deux le finage de la commune d'Aix. On rectifie aisément lorsqu'en examinant la carte par transparence, on s'aperçoit que la ville d'Aix est placée exactement sur cette ligne.

(3) On arrondit systématiquement ici les superficies. Une comparaison sommaire des diverses sources, en particulier de celles qui ont plus de chance d'être exactes : les matrices cadastrales successives d'une même commune, montre qu'on ne peut évaluer la superficie d'une commune qu'à quelques dizaines et parfois à quelques centaines d'hectares près.

n'a que 151 ha, et Verquières 447, L'Isle-sur-Sorgues s'enfle jusqu'à 4 300 ha et Pernes à 5 000 ha, cependant qu'à une dizaine de kilomètres de là, à cheval sur des hauteurs caillouteuses, Jonquerettes n'a que 248 ha et Saint-Saturnin-les-Avignon que 600 ha. De même, centré sur sa fameuse fontaine, et sur les rochers escarpés d'où elle jaillit, Vaucluse n'a jamais que 700 ha. Dans le Pays d'Aigues, c'est-à-dire dans une région de fertilité moyenne, La Bastidonne ne dépasse pas 570 ha, ni Saint-Martin-de-la-Brasque 550 ha.

Ailleurs que dans le département du Vaucluse, des exemples analogues se rencontrent. Si, proche l'étang de Berre, et dans ce qu'on peut encore appeler un bon pays, Saint-Victoret n'a que 483 ha, Riboux, sur le versant méridional de la Sainte-Baume, s'étend sur 1 300 ha, ce qui est peu pour une région aussi déshéritée. On voit donc que la relation habituelle qui associe la modestie des superficies à la richesse du terroir, l'étendue du finage à sa médiocrité, est loin d'être ici la règle.

Notons cependant que le dessin de ces frontières communales est loin d'être immuable. Le département des Bouches-du-Rhône est sans doute un de ceux où ces limites ont été le plus fréquemment modifiées. Pas tellement d'ailleurs en fonction de la croissance marseillaise, comme on pourrait le croire. On a même vu, en 1937, dans la proche banlieue de la grande cité, et pour des raisons rien moins que géographiques, Plan-de-Cuques se constituer aux dépens d'Allauch. Les créations les plus spectaculaires et pas toujours les plus justifiées sont celles qui, dans la région des mines de Valdonne, ont multiplié les petites cellules communales. La Destrousse détache en 1870 ses 280 ha de la commune de Peypin. En 1880, La Bouilladisse se scinde de la commune d'Auriol, il est vrai assez étendue (5 700 ha). Et en 1900, Saint-Savournin, qui ne possédait que 758 ha, se voit réduire à 576 ha par le détachement de Cadolive.

Ici développement (avorté) d'une exploitation minière, ailleurs créations urbaines et portuaires : Port-de-Bouc est formé en 1866 au détriment de Martigues. Et Port-Saint-Louis-du-Rhône (autre avortement) en 1904, aux dépens des communes d'Arles et de Fos.

Mais l'évolution urbaine et industrielle n'est pas la seule responsable de cet éclatement communal. En 1923, si Plan-d'Orgon est détaché d'Orgon, c'est uniquement la multiplication des exploitations agricoles qui en est la cause. La création toute récente de Coudoux dans une zone oléicole paraît moins justifiée. Mais en 1925, des considérations tirées de la prospérité rurale, ont justifié la formation de Saint-Martin-de-Crau, arrachant 20 000 ha aux communes d'Arles, d'Istres et de Fos, comme en 1934, Saint-Etienne-du-Grès avait soustrait 2 800 ha à celle de Tarascon.

Mentionnons enfin, pour en finir avec cette revue de créations communales, celles qui s'échelonnent en chapelet le long de la côte à l'est de Marseille. Ce sont : Ensuès, détaché du Rove en 1923, et Sausset, enlevé en 1924 à Carry; le long de la côte varoise, ce sont Saint-Cyr détaché de La Cadière dès 1825, La Crau séparé d'Hyères à la satisfaction des deux parties en 1853, Le Pradet distrait de la Garde en 1894, Carqueiranne, détaché d'Hyères en 1894. Bandol enfin, créé aux dépens de La Cadière. On remarquera que ces manifestations administratives se sont effectuées à une époque où personne n'imaginait qu'une riviera varoise pût un jour s'organiser !

Je veux bien que dans ce Midi, les fiertés locales soient ombrageuses, et que la démangeaison politique soit fréquente. On a cité chemin faisant, quelques-unes des créations les plus contestables. Il reste tout de même une bonne douzaine de créations communales abondamment justifiées pour des raisons diverses : la transformation des systèmes de culture n'est pas la moindre. C'est la preuve, s'il en fallait une, que l'économie rurale provençale est en mouvement depuis le début du XIX[e] siècle.

On expliquera ainsi l'existence, dans la carte des finages communaux, de plusieurs zones de finages de taille réduite : celle qui se trouve au nord-est de Marseille (La Bouilladisse, Saint-Savournin, La Destrousse, Cadolive), celle qui s'étend à l'est de Toulon (Carqueiranne, Le Pradet, La Garde) comme à l'ouest

(Sanary, Bandol). Celle enfin qui frange au sud de la côte de la Nerthe (Le Rove, Ensuès, Carry, Sausset).

Ainsi éclaircies certaines singularités, dans quelle mesure la carte des finages provençaux exprime-t-elle la contrainte des réalités géographiques ? La structure de ce réseau communal a-t-elle quelques rapports avec les traits fondamentaux du relief ou de l'hydrographie ? Les rivières secondaires ne jouent aucun rôle décisif dans l'organisation de ce puzzle. Les limites communales chevauchent avec une belle indifférence le tracé de l'Arc, de l'Argens, de l'Huveaune, de l'Aille, du Gapeau, du Réal Martin, du Calavon. Le cañon du Verdon, s'il sépare en gros les communes du nord et celles du sud, n'exclut pas cependant l'existence de menues enclaves sur la rive opposée.

Une seule grande rivière paraît avoir un pouvoir séparateur incontesté : la Durance. Entre Bouches-du-Rhône et Vaucluse, elle trace une limite évidente, et qui reste encore sensible jusque sur la carte des communes au 1/2 000 000. Les finages cependant ne s'ordonnent pas toujours de la même façon. Dans la plaine comtadine, deux types de dessins s'opposent : côté Vaucluse, les finages s'allongent obliquement presque parallèlement au fleuve; du côté Bouches-du-Rhône, les communes s'orienteraient plutôt en sens inverse : perpendiculairement au thalweg. Il est difficile de proposer une explication de ce contraste. Par contre, dans le Val de Durance, il est fréquent que les communes soient allongées perpendiculairement à la vallée tendant à dessiner une arête de poisson bien visible (Saint-Paul, Jouques, Peyrolles, Meyrargues, faisant pendant à Beaumont et Mirabeau).

Mais plus encore que la Durance, ce sont les éléments du relief qui constituent des lignes directrices de cette organisation communale. La longue arête du Lubéron est celle qui joue le rôle capital : véritable épine dorsale du dessin des finages, elle voit s'ordonner en bandes perpendiculairement allongées à sa crête 12 communes au sud, et autant au nord. Il est vraisemblable que si la chaîne de Sainte-Victoire était plus longue, elle jouerait un rôle analogue. Plus courte, elle ne fait barrière qu'entre deux communes au nord et trois au sud. Il n'en est pas de même pour le troisième grand chaînon montagneux parallèle aux deux premiers : la Sainte-Baume. La dissymétrie de son relief se traduit dans celle des finages : au sud, dévalant de la longue crête, quatre communes s'allongent qui lui sont grossièrement perpendiculaires : celle de Signes, Riboux, Cuges et Gémenos. Au nord, par contre, l'escarpement tombe brutalement sur un haut plateau où s'allonge, parallèlement à la crête, cette fois, la commune montagnarde de Plan d'Aups. Les trois chaînes principales de la Basse-Provence jouent donc, chacune à sa manière, un rôle important dans le dessin des limites communales.

Il en est de même pour certaines dépressions bien caractérisées par leur étroitesse relative, leur allongement, et la régularité de leur bordure. La dépression de Rians est l'une d'entre elles. Quatre finages la chevauchent dont trois de dimensions et de dessin à peu près égaux : ceux d'Artigues, d'Esparron et de Saint-Martin, auxquels s'ajoute, en les prolongeant, la vaste commune de Rians. Et les quatre villages perchés sur le flanc sud du fossé tectonique s'espacent à égale distance les uns des autres sur une ligne est-ouest.

Mais la disposition la plus remarquable est sans contredit celle des communes de la Dépression Permienne varoise. Au moins dans sa partie médiane, où elle prend l'allure d'un véritable couloir, on voit les communes de toute taille s'allonger perpendiculairement à celui-ci, prenant appui d'une part au nord-ouest sur le plateau calcaire triasique, d'autre part au sud-est, sur le massif ancien des Maures. Dès lors, les variations de leur superficie ne sont pas tellement fonction de la largeur du finage, qui occupe dans la dépression une tranche relativement uniforme, que de l'ampleur avec laquelle la commune empiète sur les deux séries de collines bordières. Le Luc et Le Cannet ne sont pas plus larges que Gonfaron. Mais elles sont deux fois plus longues.

Cette disposition symétrique des finages communaux par rapport à certains accidents de relief contribue à mettre en évidence cette recherche de terroirs complémentaires qui semble avoir constitué en Provence, comme dans toute l'Europe occidentale, le souci majeur des agriculteurs inconnus auxquels nous

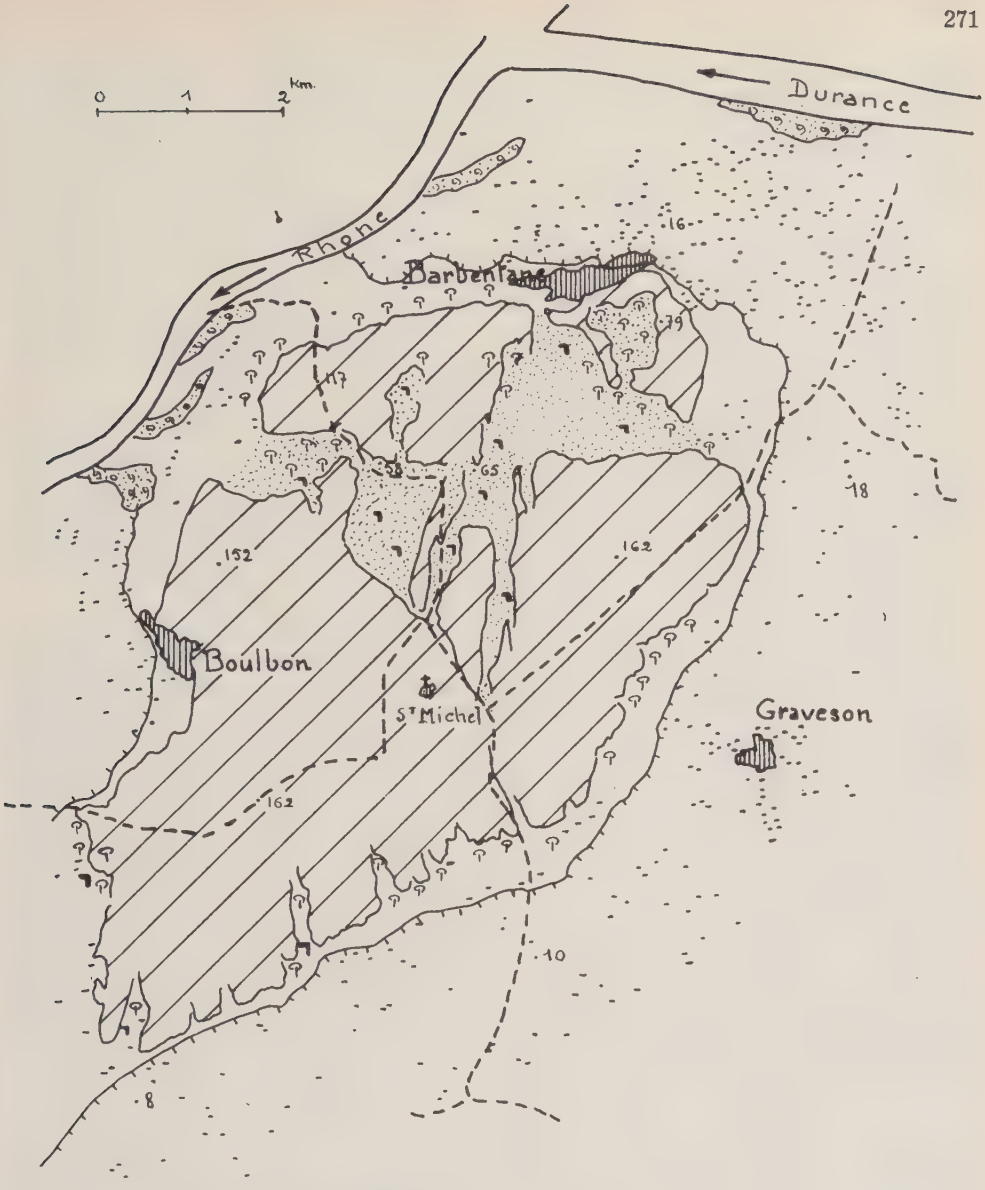

1 : garrigue en collines.

2 : dépressions perchées et cultivées.

3 : olivettes.

4 : iscles du Rhône et de la Durance.

5 : limites communales.

6 : canaux.

7 : bastides.

8 : mas.

Fig. 37. — Finages et terroirs dans la Montagnette.

sommes redevables du dessin du réseau communal. Dans la dépression de Rians, comme dans la Dépression Permienne, la commune occupe des terres dans la zone basse, des garrigues et des forêts sur les hauteurs les plus proches. Les champs qui nourrissaient les hommes, les pâtures qui alimentaient les troupeaux, telles étaient bien les besoins vitaux des paysans de l'ancienne Provence. Et entre les deux, et faisant transition, des pentes où s'accrochaient vignobles et vergers. Lorsqu'on pouvait, à ces trois types de terroirs fondamentaux, ajouter un fond de vallée humide qui fournissait les pâtures estivales, et une zone susceptible d'être irriguée, on estimait qu'on était favori des dieux. Il suffit d'examiner rapidement sur la carte au 1/50 000, la disposition des limites communales, pour s'apercevoir que dans la plupart des finages dont le dessin ne paraît pas ordonné, cette association impérative a été réalisée. Mais la confusion et le morcellement du relief provençal sont telles que le seul dessin des limites communales est impuissant à la signaler, sauf dans les dépressions que nous avons étudiées.

Les exemples abondent. Nous nous contenterons de préciser celui, particulièrement topique de la Montagnette. Ce massif calcaire est un horst basculé. Les calcaires résistants s'y empilent, de l'Hauterivien à l'Urgonien. Les dépressions intérieures, en liaison avec des zones de fractures, sont tapissées de mollasse miocène et de cailloux rhodaniens et duranciens. L'ensemble, culminant à 162 m sur sa bordure sud orientale dresse ses roches pelées, piquetées de taches de garrigues au milieu des plaines rhodaniennes, à quelques kilomètres du confluent de la Durance.

L'altitude relative, la rareté de la terre cultivable, la maigreur de la végétation, l'absence d'eau, l'existence quasi certaine d'un climat local plus contrasté, en font un monde bien distinct des régions basses et alluviales qui l'entourent. La Montagnette, véritable unité géographique locale, ne correspond cependant pas à une unité administrative. Quatre communes s'en partagent l'étendue et les ressources (v. fig. 37) : Barbentane au nord, Graveson et Boulbon à l'est, Tarascon au sud. Depuis le cœur de la Montagnette jusqu'aux rivages proches de la Durance ou du Rhône, les finages communaux voient se succéder les mêmes types de terroirs.

D'abord les âpres garrigues stériles du haut massif où la roche nue perce à chaque instant le manteau végétal, fait de kermès, de romarins et de cistes, que dominent çà et là quelques pins échappés à la dent des moutons. Des ravins profonds et sauvages accidentent ces pierrailles et rendent la circulation difficile. Il faut croire cependant que ces collines rebutantes avaient quelque intérêt : Barbentane qui aurait pu se contenter des plateaux situés immédiatement au sud du village où le placage de mollasse et d'alluvions procure une certaine fertilité, pousse jusqu'au sud, au-delà du Pic de Vue (157 m), du Rocher troué (162 m), du mont de la Mère (165 m), pour englober, avec les « plaines de la montagne » le « Bois de Barbentane », dont d'ailleurs les arbres sont aujourd'hui réduits à leur plus simple expression.

Il est possible que ces régions hautes et relativement lointaines aient été boisées. Mais très tôt, elles n'ont plus servi que de terrain de parcours et de glandage. Proches d'elles, pourtant, les hommes sont présents : chaque dépression intérieure de la Montagnette possède ses exploitations. Sur leurs sols issus de la décomposition des mollasses et des alluvions anciennes, les cultures sèches dominent, coupées çà et là de vignobles. De grandes fermes sont installées au contact de la terre cultivable et de la garrigue dans un site dont nous avons déjà reconnu la fréquence.

Les olivettes sont nombreuses sur les bordures extérieures du massif, qui semblent constituer leurs terroirs de prédilection. Chaque commune a les siennes : celles de Graveson, bien visibles de la ligne de chemin de fer Arles-Avignon, qui les longe : elles s'égrènent le long de l'abrupt du bloc basculé. Celles de Barbentane, quoique exposées de plein fouet au mistral, s'étendent en une longue bande continue depuis le village jusqu'au mas Livent. Boulbon étend les siennes en deux terroirs analogues : les pentes qui dévalent du Mont de Rouchon et celles qui du côté de Marroumian et de la chapelle de Saint-Julien, s'insinuent en une sorte de golfe à l'intérieur du massif. Au sud-ouest, ce sont, sur le finage de

Tarascon, les quartiers de la chapelle Saint-Victor, du Mas de Sausse, de Guigne, de Grate-Semelle.

Ainsi les communes se partagent, sur les bordures de la Montagnette, les éboulis plus ou moins décomposés et mélangés de terra rossa, qui forment transition entre la rocaille et la plaine alluviale et constituent tout autour du massif une ceinture de vergers et de terres sèches, mais cultivables.

Plus bas, et en surélévation de quelques mètres seulement par rapport aux deux grands fleuves, s'étendent les petits champs protégés du vent par leurs haies de cyprès. Les légumes, les vignes à raisins de table, les fruits, les prairies irriguées s'y succèdent, les canaux et leurs filioles sillonnent la région. Les petits mas pullulent. C'est la zone des cultures riches, la zone peuplée, la zone vivante.

Au-delà de celle-ci, les finages de Barbentane, de Boulbon, de Tarascon s'étendent jusqu'au fleuve, englobant un dernier type de terroir qui correspond à peu près au lit majeur. Les iscles, vives ou mortes, s'y étendent, séparées de la terre ferme par des bras morts parfois occupés par un canal de drainage. Les digues contiennent la violence des crues. Des broussailles basses, des peupliers nains, des osiers, masquent la vue. Autrefois terroir de pâturages communaux, aujourd'hui terres à moitié conquises. Ainsi, des roches de la montagne aux marécages fluviatiles en passant par les olivettes des pentes, les cultures sèches des dépressions perchées, et les riches plaines irriguées, s'étend la variété des terroirs.

Tous les finages n'ont pas la chance de pouvoir, en quelques kilomètres, juxtaposer des terrains aux aptitudes si variées. C'est cependant le cas pour presque toutes les communes du Val de Durance. Inversement, il existe au milieu des plaines comtadines, des finages qui ne comportent apparemment qu'un seul type de terroir. Il est bien rare cependant qu'une étude attentive de la carte au 1/50 000 et au 1/20 000, et surtout des plans cadastraux ne prouve pas l'existence, dans ces communes d'allure homogène et de relief presque insensible, de zones plus ou moins étendues dont les aptitudes sont différentes. C'est ainsi qu'à Maillane, dont les cotes extrêmes se situent entre 9 et 15 m, on peut reconnaître un quartier haut consacré aux légumes et aux vignes, et un quartier bas (le Joncas, le Patouya, les Fontanilles) où l'emportent les prairies irriguées.

Les immenses communes de la Crau ou de la Camargue n'échappent pas à cette règle de la complémentarité des terroirs. Toutes les communes de Crau ont une portion importante de leur finage qui s'étend dans les collines bordières. Elles rassemblent ainsi côte à côte les bois et broussailles des garrigues, les pentes à olivettes et à vergers, le belt irrigué qui court tout au long des canaux d'eau vive, enfin le coussou à moutons, qui n'était pas autrefois le moins important de ces terroirs. Arles même comprend encore, après les amputations massives du début du xx^{e} siècle, outre ses vastes étendues de Camargue, dont les aptitudes agricoles varient énormément de la tête du delta à la mer, le pertuis de Barbegal et la partie aval du marais des Baux, d'où provenait une partie des eaux d'alimentation de la ville, et surtout une portion étendue de la Crau occidentale. Dans celle-ci même, les terroirs ne manquent pas de variété : au nord, culminant à 57 m d'altitude (Arles n'est qu'à 4 m) la caillouteuse échine qui domine les marais des Baux et où les olivettes alternent encore avec les taillis de la garrigue. Un peu plus bas, le canal des Alpilles correspond à une zone de prairies irriguées et de mas dispersés. Au sud, les marais de Meyranne offrent encore la possibilité de prairies estivales de fauche et de pâtures, et sur la rive gauche du grand Rhône s'allonge un vaste pan de Crau. Le droit d'esplèche permettait d'y mener paître les troupeaux communaux et la récolte du kermès constituait une ressource si appréciée qu'elle était réservée aux seuls arlésiens.

Ainsi, dans les conditions très particulières qui régissent le milieu méridional, chaque commune, par un effort venu du fond des âges, tend à procurer à ses habitants une gamme aussi étendue que possible de ressources complémentaires.

On reconnaît dans cette association de deux types de terroirs, l'un d'utilisation pastorale, d'occupation lâche, d'importance secondaire, l'autre voué par nature aux cultures intensives, le contraste classique qui oppose dans le monde méditer-

ranéen la colline et le champ, *le saltus et l'ager* (4). Mais, de l'une à l'autre des contrées qui composent cette grande famille géographique, si la position relative des terroirs ne varie guère, leur proportion peut changer. Selon que s'accroît l'étendue des terres cultivées ou celle des collines broussailleuses, l'économie rurale s'oriente vers l'abondance ou la gêne.

Dans cette répartition des possibilités naturelles, la Provence n'a guère été avantagée. Partout le saltus domine. Il peut prendre des aspects variés, s'étendre sur les régions élevées : collines pelées de la Provence occidentale, rochers déserts des chaînes centrales, montagnes forestières du Var, comprendre des étendues plates et humides : paluns localisés des dépressions, vallées du Rhône et de la Durance, ou même s'étaler dans les coussous de Crau. De toute façon, entre les saltus trop secs des hauteurs et les saltus trop humides des fonds, il reste peu de place disponible pour l'ager. Les terroirs les plus propices à la culture sont réduits à des bordures de bassins, cantonnés sur des pieds de pente de largeur médiocre, qui s'allongent capricieusement entre deux courbes de niveau. C'est de ces belts réduits que le relief multiplie et sépare, que la plupart des communes provençales ont dû se contenter pour vivre.

II. — LA TRAME DES CHEMINS RURAUX

A l'intérieur de chaque finage, routes, chemins d'intérêt communal et chemins ruraux dessinent un réseau dont les mailles plus ou moins serrées peuvent se disposer de bien des façons. Deléage (1) entre autres, a porté son attention sur le dessin de ceux de la Bourgogne. Il en a tiré des conclusions historiques sur les caractères des civilisations médiévales et pré-médiévales dans cette région. Sans aller aussi loin que lui, il n'est pas sans intérêt d'étudier le réseau des chemins ruraux en Basse Provence. Il n'est pas toujours prudent, pour le faire, de se borner à l'examen du dessin actuel, tel qu'on peut le retrouver sur une carte au 1/50 000 ou au 1/80 000 par exemple. Les petits chemins de terre y sont bien indiqués, mais les grosses mailles du réseau sont constituées par les routes modernes, dont certaines à grande circulation. Or le tracé de ces artères a été depuis le milieu du XIX^e^ siècle assez fréquemment modifié et l'est de plus en plus. Non seulement on a recoupé des virages, construit des bretelles, rectifié certains parcours sinueux, mais on tend depuis une dizaine d'années à éviter la traversée d'un certain nombre de villages bouchons où la circulation routière est ralentie de façon sensible, sans que le commerce local en profite. Le réseau routier s'organise aujourd'hui en fonction des relations régionales. Il court-circuite le réseau des liaisons villageoises où circulait autrefois l'essentiel du trafic. Il est donc bien préférable de recourir, si l'on veut avoir une idée plus juste des rapports qui peuvent exister entre les chemins ruraux et la trame des parcelles, d'examiner les plans dits « de situation » qui se trouvent joints aux plans parcellaires cadastraux. Les chemins ruraux y sont soigneusement reportés, puisque ce sont eux, qui la plupart du temps ont été choisis pour délimiter les différentes sections cadastrales.

Les plans de situation du début du XIX^e^ siècle ont un intérêt certain. Ils constituent les témoins d'un monde rural à une époque où il connaissait une vigueur générale, aujourd'hui en partie diminuée. C'est le moment où le réseau de chemins ruraux était certainement le plus complètement organisé et le plus vivant (2).

(4) Voir Braudel, Kunholtz-Lordat, etc.

(1) Déléage, Le réseau des chemins ruraux dans la plaine chalonnaise et la centuriation romaine. *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 1940.

Id., La vie économique et sociale de la Bourgogne dans le Haut Moyen âge.

(2) Des études fort intéressantes pourraient être tentées. Ne serait-ce que celle du réseau des anciennes « carraires » à moutons, qui sont soigneusement dessinées et mentionnées sur les

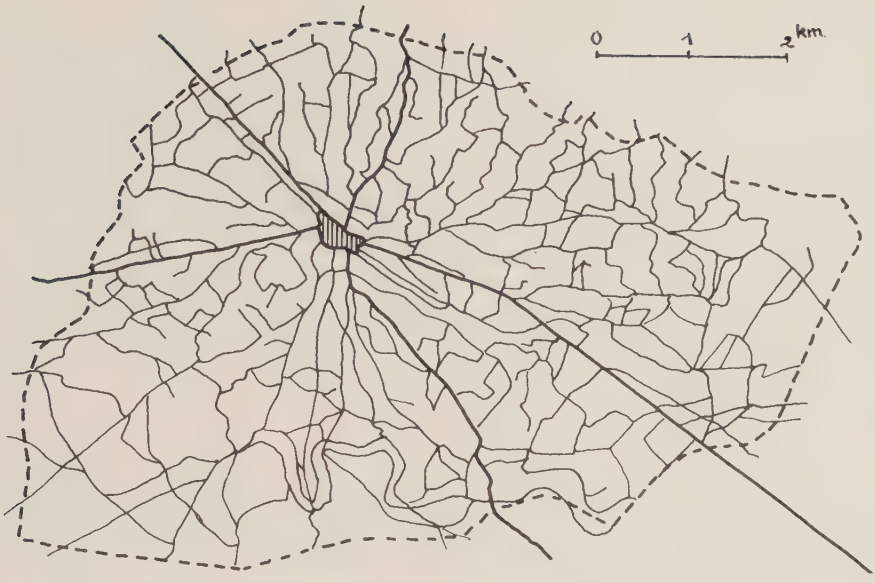

Saint-Cannat. Structure rayonnante.
Les espaces plus clairs au nord-est et au sud-ouest correspondent à des étendues boisées.
Les chemins suivent, en les doublant, les méandres encaissés de la Touloubre.

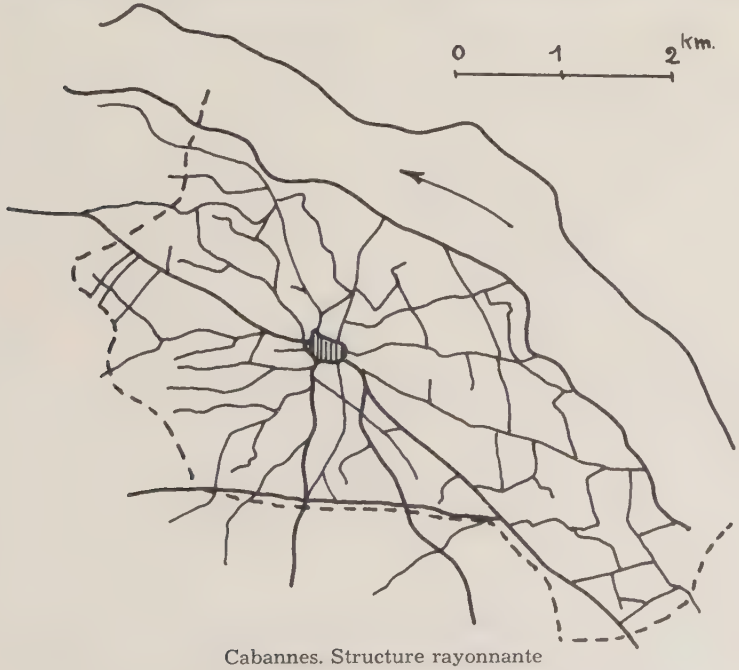

Cabannes. Structure rayonnante

Fig. 38. — Trames de chemins ruraux à structure rayonnante.

A les étudier, que constate-t-on ? Le fait essentiel et général de la Basse Provence, c'est la prépondérance massive *des trames à structure rayonnante.* On les rencontre aussi bien dans les collines escarpées qu'au long du littoral, dans les montagnes varoises comme dans les plaines comtadines. C'est dire que la corrélation qu'on penserait rencontrer avec les zones d'habitat groupé n'existe pas. A Lorgues ou à Saint-Maximin, où le groupement l'emporte de très loin, les chemins divergent à partir du village, comme ils le font en pleine région maraîchère, à Cabannes (v. fig. 38), à Maillanne ou à Monteux. C'est la preuve que le tracé des chemins ruraux est beaucoup plus ancien que la dispersion massive que nous constatons dans ces régions à l'heure actuelle.

Les réseaux quadrillés. — Il existe cependant, en Basse Provence quelques ensembles communaux, où le tracé des chemins ruraux se fait selon un schéma différent. Les réseaux quadrillés apparaissent, mais seulement sur une partie du finage. On les rencontre dans deux types de régions bien distinctes.

a) *Les basses plaines de colonisation récente.*

Ce sont surtout celles de la Basse Durance et du Comtat. Mais il faut bien noter que seules les zones récemment conquises portent ce carroyage caractéristique. Il s'agit de la portion du lit majeur que l'endiguement des années 1840 à 1860 a permis d'occuper. Les dessins les plus caractéristiques sont ceux qui couvrent

FIG. 39. — Cadenet.
Structure rayonnante dans les vieux terroirs du plateau (pointillé).
Quadrillage des chemins dans la plaine alluviale récemment mise en valeur.

plans communaux de la Restauration. Il suffirait de les suivre à la trace commune par commune et de les reporter sur une carte d'ensemble. A notre connaissance, le travail n'a jamais été entrepris.

la plaine alluviale à Cheval Blanc, à Charleval, comme à Peyrolles, à Meyrargues, au Puy-Sainte-Réparade. Les chemins de terre les plus importants s'allongent parallèlement au fleuve et sont rejoints par des chemins plus courts qui leur sont perpendiculaires. Il est évident que ce quadrillage est d'origine récente. La preuve, s'il en fallait une, serait fournie par la comparaison des plans de situation au début du XIX[e] siècle avec les plans actuels. Il en résulte que dans certaines communes comme celle de Cadenet (v. fig. 38), on se trouve en présence des deux trames juxtaposées : la trame à dessin rayonnant courant à travers la partie du finage anciennement exploitée, la trame quadrangulaire de la région conquise depuis peu.

Ce dernier type de trame se retrouve partout où une zone palustre longtemps abandonnée ou occupée par intermittence a été définitivement mise en valeur par les hommes. Ainsi le finage d'Althen-les-Paluds, en Vaucluse, l'étendue des anciens marais de Mollégès entre les communes de Noves, Mollégès, Saint-Andiol, la petite bande littorale qui est comprise entre l'agglomération de Marignane et le rivage de l'Etang de Berre, l'ensemble du delta de l'Arc, au nord de Berre. Ajoutons y des régions plus anciennement occupées, mais de même nature, comme la plaine de Brue-Auriac sur le haut Argens, où le polje de Cuges, dont le dessèchement remonte au XV[e] siècle.

b) *Les dépressions allongées du Var.*

Cependant, un certain nombre de bassins ou de dépressions varois ne doivent par leur mise en valeur à des travaux collectifs récents. Ce sont de vieux terroirs, depuis longtemps mis en culture, et dans lesquels aucune conquête moderne n'est venue augmenter la superficie cultivée. On y trouve cependant des quadrillages de chemins ruraux indiscutables.

C'est le cas de la dépression allongée de Brignoles, où une sorte de quadrillage un peu flou, il faut bien le dire, s'inscrit sur la pente qui monte doucement au nord, vers le Gros Clapier et le sommet du Juge. Mais la dépression du Val et celle de Camps, qui lui sont parallèles, présentent des faits analogues, ainsi qu'une partie du Bassin de La Roquebrussanne. Faut-il en conclure que le relief a une influence sur le tracé de ces petits sentiers de desserte ? Ou tout au moins que l'allongement des dépressions, le parallélisme des corniches qui les bordent forment déjà une sorte de cadre rectangulaire naturel qu'il suffisait de tronçonner pour obtenir un aménagement satisfaisant ? De fait, le grand graben de Fox Amphoux-Montmeyan-Quinson, à une cinquantaine de kilomètres au nord, présente à maints endroits des amorces de découpage quadrangulaire, avortées, semble-t-il, du fait de l'irrégularité structurale du fond de la dépression.

Mais la région d'ancienne occupation rurale où cette trame en damier est la plus fréquente et la plus régulière, est celle *de la partie centrale de la Dépression Permienne* (3).

Au sud, passé La Garde, on note déjà le parallélisme des petits chemins de terre. Mais ce parallélisme n'aboutit pas ici à la structure en damier telle que nous l'avons déjà décrite. Tantôt perpendiculaire à l'arrondi d'une colline, tantôt parallèle aux rivières et aux canaux d'irrigation, visiblement tiraillé sur les confins des finages entre des influences opposées, le dessin de ces chemins se structure en îlots plus ou moins étendus dans lesquels l'orientation principale diffère. Il n'en est pas de même plus au nord. De Cuers à Vidauban et aux Arcs, de chaque côté de la nationale 97 qui joue ici le rôle d'épine dorsale, les chemins de terre se succèdent en un parallélisme impressionnant. A quelque distance de la grand route, des voies secondaires en partent. L'ensemble constitue un réseau de type quadrangulaire dont une partie serait oblitérée ou n'aurait jamais été construite.

(3) On regrettera ici de se trouver en désaccord avec J. Nicod (Les chemins ruraux de Basse Provence, *Mélanges Bénévent*, p. 278, note) qui écrit : « la Dépression Permienne n'offre que peu d'exemples de système quadrangulaire de chemins ».

Au confluent de la Nartuby, où s'ouvre une plaine triangulaire dont les côtés sont occupés par les agglomérations du Muy et de la Motte, le quadrillage devient peu distinct. Mais à partir de Roquebrune jusqu'à l'embouchure de l'Argens, il reparaît avec une régularité obsédante. Ajoutons pour compléter ce tableau, d'abord que l'habitat reste énergiquement groupé à partir de Cuers, et surtout qu'un certain nombre de communes paraissent ne plus obéir du tout à la loi de la structure rayonnante. Cuers, Puget-ville et Pignans organisent leurs chemins autour de deux ou trois carrefours successifs, c'est-à-dire que la quadrangulation structure non seulement les mailles fines et serrées des chemins de desserte, mais également les mailles plus vastes des routes qui vont de commune à commune. Devant ces faits, et dans ces régions de très ancienne et traditionnelle occupation agraire, on est alors tenté de se demander si l'*hypothèse de la cadastration romaine* ne pourrait pas être envisagée.

Les travaux de médiévistes comme Déléage (4), de spécialistes d'histoire ancienne, comme Piganiol (5), d'archéologues comme Caillemer et Chevallier (6) ou comme Baradez (7), ont jeté déjà quelques lueurs sur ces problèmes. Piganiol, en étudiant minutieusement les fragments récemment découverts du cadastre romain d'Orange, a en particulier confirmé les hypothèses de Déléage. Selon ces deux auteurs, la cadastration romaine, ordonnée à partir du décumanus, dessinait des « centuries » carrées de 709 m de côté, mesurant 200 jugères de superficie, et susceptibles d'être subdivisées en lots plus réduits. Effectivement, si on promène sur la carte des terres basses qui s'étendent à l'ouest d'Orange, au nord et au sud de l'Eygues, une grille formée de carrés de 709 m de côté réduits à l'échelle, on notera aisément un certain nombre de concordances entre le réseau actuel des chemins et le damier de la cadastration romaine.

Si on effectue la même opération sur les finages de la Dépression Permienne, on s'aperçoit que les concordances sont pour le moins aussi nombreuses que celles relevées dans la région d'Orange. Très nettes à l'est de Puget-Ville, encore sensibles entre Pignans et Gonfaron, brouillées, mais indéniables au sud du Luc, elles reparaissent vers Ramatuelle, pour s'accentuer dans le Bas Argens entre Roquebrune et Fréjus. Nous lancerons donc pour les réseaux quadrangulaires de la Dépression Permienne, l'hypothèse de la cadastration romaine, quitte à abandonner aux historiens et aux archéologues le soin de la vérifier. Ailleurs, à Brignoles, à Montmeyan, à Camps, l'épreuve de la grille ne fournit pas de résultats satisfaisants. Pas plus que dans les régions plus occidentales de la Provence, où le passage de la Via Aurelia est pourtant parfaitement repérable. Entre Pélissanne et Salon, où on s'accorde à situer l'emplacement d'une importante étape romaine, pas plus qu'à l'entrée de la Via Aurelia en Crau, il n'y a pas de coïncidence entre la grille du cadastre romain théorique et le réseau visible des chemins. Mais des photographies aériennes sous éclairage rasant et des fouilles méthodiques conduiraient peut-être à d'autres conclusions.

De toute façon les réseaux quadrangulaires de chemins ruraux sont assez peu nombreux en Basse Provence. Si nos hypothèses sont exactes, il faudrait en rechercher l'origine dans *deux processus analogues quoique historiquement bien distincts.* La cadastration romaine, vieille de deux millénaires, n'est au fond qu'une expropriation massive effectuée par les conquérants au détriment des populations vaincues (8). Le vaste territoire ainsi récupéré (180 km^2 à Orange) devait être réparti entre un certain nombre de preneurs. Le même problème se présentait aux assécheurs des paluns et de plaines inondables du XVIII^e et XIX^e siècles. Brusquement, une superficie importante de terres neuves était mise à la disposition d'une communauté paysanne. Dans les deux cas on divise l'espace agraire en lots égaux, géométriquement dessinés.

(4) Déléage, Le réseau des chemins ruraux. *Op. cit.* — Les cadastres antiques jusqu'à Dioclétien. *Etudes de Papyrologie,* tome II, 1934.
(5) Piganiol, Sur un nouveau fragment du cadastre d'Orange. *C.R. Ac. Ins.,* 1950.
(6) Caillemer et Chevalier, La centuriation de l'*Africa vetus. Annales,* oct.-déc. 1954.
(7) Baradez, Vue aérienne de l'organisation romaine dans le Sud algérien.
(8) Voir Piganiol, *op. cit.*

Remarquons toutefois que cette *géométrie agraire ne préjuge pas de la répartition de l'habitat* (9). Les chemins rayonnants ne sont pas spécifiques de l'habitat groupé, puisqu'à Cabannes ou à Maillanne, ils s'accompagnent d'un pullulement de mas dispersés. Et si la trame en damiers d'Althen les Paluds coïncide avec la dispersion maraîchère, elle s'étend à Peyrolles et à Cadenet, comme à Cuges, à Pignans et à Roquebrune, dans une plaine cultivée, mais à peu près vide d'hommes.

La répartition géographique des *trames de chemins ruraux ne préjuge pas davantage de la forme des parcelles.* Les parcelles rectangulaires ou carrées se retrouvent indifféremment dans des communes à structure rayonnante (Trets par exemple) ou dans des communes à structure quadrillée (Dépression Permienne). Et, dans le Val-de-Durance, les lanières les plus minces et les parcelles les plus massives s'étendent côte à côte. Forme et disposition des parcelles semblent obéir à d'autres lois, qu'il nous faut maintenant mettre en évidence.

III. — LA TRAME DES PARCELLES

1° *Les documents*

Pour commencer, qu'est-ce qu'une « parcelle » ? Longtemps, leurs ensembles n'ont été visibles, en dehors de quelques points dominants d'où la vue plongeante offrait des perspectives favorables, que sur *les plans parcellaires* annexés dans chaque commune à la matrice cadastrale, et dont la copie se trouve rassemblée dans les bureaux départementaux du service du cadastre (1). Ces documents dont l'importance et l'intérêt géographiques ne sauraient être sous estimés, sont malheureusement des documents fiscaux. Ils ne servent qu'à reconnaître l'emplacement des propriétés, à évaluer leur valeur et à déterminer la quotité des contributions foncières. Il s'ensuit que la parcelle cadastrale est au premier chef une *parcelle fiscale* et n'est que cela.

Qu'est-ce à dire ? Une portion de terre n'est individualisée sur les plans parcellaires que si elle répond aux deux impératifs suivants, d'abord appartenir à un propriétaire différent de celles qui l'entourent, ensuite, pour les parcelles voisines qui appartiennent au même propriétaire, avoir des valeurs fiscales différentes. Ces valeurs fiscales sont déterminées en fonction de la fertilité (la matrice communale dit de la « classe ») des terres, et de la nature des cultures qu'elles portent régulièrement. Mais les catégories de cultures retenues par les contributions directes sont peu nombreuses. Cette administration se borne à énumérer les bois, les landes, les vignes, les vergers, les prairies naturelles, enfin les terres labourables. Les cultures maraichères et florales n'ont été introduites que récemment dans cette nomenclature. Et, comme elles sont taxées à haut prix, le contribuable use de tous les artifices posibles pour les faire glisser dans la rubrique passe-partout des terres labourables. C'est évidemment cette dernière étiquette qui peut le mieux masquer les réalités les plus variées. Imaginons côte à côte des pommes de terre, du blé, des melons au sec ,de la luzerne, de la vesce; le dessin du plan parcellaire ne fera entre ces cultures d'aspect et de rapport si opposés aucune différence. Réputés « terres labourables », les champs qui les portent ne constitueront sur les plans qu'une seule et même parcelle. La trame figurée sur les plans cadastraux est donc différente de celle qui est visible : la mer de vigne du Languedoc, comme

(9) Contrairement à Nicod : « En général l'établissement d'un réseau géométrique simple de chemins et la multiplication des mas vont de pair en procédant des mêmes causes » (*Op. cit.*, p. 275.)

(1) Notons toutefois que dans le Var, département bicéphale, le service du cadastre et les documents cadastraux se trouvent répartis en deux groupes : l'un à Draguignan, l'autre à Toulon.

l'uniforme étendue dès coussous cravens sont divisées en parcelles fiscales, puisqu'elles se répartissent entre des propriétaires différents. Inversement, le kaléidoscope de la polyculture risque de ne guère apparaître sur les plans cadastraux qui ramèneront la variété des cultures à trois rubriques fondamentales : terres labourables, vignes, vergers.

Heureusement, nous disposons depuis quelques années d'une série de documents nouveaux. Ce sont les *photographies aériennes verticales* qui ont servi à l'I. G. N. à dresser ses cartes les plus récentes. A l'inverse des plans parcellaires cadastraux, elles donnent une idée fidèle du paysage rural. Elles expriment par une gamme qui va du blanc grisâtre au noir le plus sombre, à la fois la variété et la répartition des cultures. Ces photographies, qui se veulent documents de technicien, ont donc une valeur géographique nettement plus grande que les plans parcellaires : elles reproduisent le réel, au lieu d'en donner une représentation abstraite, partielle et systématiquement incomplète. Il faut bien voir pourtant quelles possèdent leurs inconvénients.

Malgré la précision des appareils avec lesquels elles ont été faites, un certain nombre de détails sortent mal sur ces clichés. Selon l'heure et la saison, il n'est pas toujours aisé de distinguer les natures de cultures les unes des autres : c'est ainsi que les vignes garnies de leurs pampres et les vergers bas ont de singulières ressemblances : les uns et les autres se traduisent par des alignements réguliers de lignes grisâtres où les points qui devraient représenter chaque arbre ou chaque cep ne se distinguent guère. L'usage même d'une forte loupe ne permet pas de discriminations bien nettes.

Autre remarque et autre lacune : l'uniformité des cultures peut masquer et masque effectivement les lignes divisoires des propriétés. Là où le plan cadastral faisait apparaître des parcellages bien nets, la photo aérienne de bois, de taillis, de prairies de fauche, de vignes étendues, de landes, pâtis ou garrigues, ne met en évidence que l'uniformité du manteau végétal, sans nous faire deviner qu'il est réparti entre des possesseurs différents.

Par rapport aux plans parcellaires, la photographie aérienne tantôt exagère le parcellage, tantôt le réduit jusqu'à le faire disparaître. Il faut toutefois reconnaître après une étude comparative sérieuse des deux ensembles de documents que les indications données par les uns et les autres, si elles diffèrent nécessairement sur des points particuliers, s'accordent assez bien lorsqu'il s'agit de grands ensembles. Les dimensions exactes des parcelles peuvent ne pas être les mêmes — et d'ailleurs les deux documents ne sont pas de même date. Mais les groupes de tailles et les valeurs d'allongement restent assez voisins, du moins en Basse-Provence.

Si les photographies sont plus proches de la réalité, les plans parcellaires ont l'incontestable mérite de nous donner par référence aux états de section et aux matrices cadastrales, des renseignements précis sur l'appartenance des parcelles. La photographie permet l'étude rapide des masses végétales et des formes parcellaires sur de vastes étendues. Le plan cadastral est irremplaçable lorsqu'on veut engager une étude sociale.

Enfin, le plan cadastral, parce qu'il constitue le terme d'une série de documents analogues, reste *le support obligatoire d'une étude dynamique* et historique de l'évolution des parcelles. Les premiers plans en date sont ceux, qui, commencés à l'instigation du Premier Empire ont été poursuivis jusqu'en 1845. Ils donnent donc une idée de l'organisation agraire au début du XIX[e] siècle. Ils restent encore, pour un certain nombre de communes françaises, les seuls qui existent. Les communes dites « non révisées » ne possèdent en effet que ces seuls plans. La révision, c'est-à-dire en fait, la confection de nouveaux plans parcellaires, indispensables en particulier par les ensembles urbains se poursuit à cadence assez rapide. On peut estimer, qu'en Basse Provence, un quart seulement des communes n'ont pas été révisées. Parmi elles, il faut malheureusement compter la commune d'Arles et celle d'Aix.

Pour la majorité des communes, nous disposons par conséquent de deux plans parcellaires, rédigés à environ un siècle d'intervalle. Mais ce sont les seuls. A l'inverse des communes septentrionales, *nous ne possédons pas pour les commu-*

nautés provençales ces magnifiques plans du XVIII^e *siècle,* dont R. DION (2) et DAUVERGNE (3), ont tiré un si beau parti. En Provence, le livre des cadastres suffit, sous l'ancien régime, à répartir l'impôt, et il n'existe pour ainsi dire jamais de plan communal antérieur à la Révolution. Le seul que nous ayons rencontré est celui qui, peint sur toile et roulé sur baguette, est conservé à la Mairie de Gémenos. Encore est-il loin d'avoir la précision de ceux du nord. Il existe pourtant, aux archives départementales, des plans fragmentaires. Ce sont généralement ceux qui représentent les possessions d'une communauté ecclésiastique. Les plus nombreux sont encore ceux qui ont rapport aux biens de l'ordre de Malte (4) et à ceux de l'abbaye Saint-Cesaire d'Arles (5). Ils sont loin de couvrir toutes les possessions de l'une et de l'autre, et ne concernent que quelques domaines. Mais ils sont précis et en bon état. Ceux qui représentent des fragments de Camargue (6), et dont quelques uns datent du XVII^e siècle, sont déjà plus incertains. Par contre les dossiers de vente des Biens Nationaux conservent d'assez nombreux plans précis de propriétés d'émigrés (7). Ils ont été dressés lorsqu'il s'agissait de représenter des propriétés comprenant une maison de plaisance. Nous les avons utilisés pour notre étude des bastides. Lorsque nous aurons ajouté à cette courte liste des plans du finage de Saint-Saturnin d'Apt (8) qu'une heureuse bonne fortune a fait sortir d'archives privées, on en aura terminé avec la liste des anciens plans parcellaires provençaux. Nous n'avons du moins découvert que ceux-là. Ces recherches nous permettent néanmoins d'affirmer qu'en Provence, les communautés n'ont pas jugé utile de faire lever le parcellaire de leur territoire. Les seigneurs pas davantage, et la commune de Gémenos comme le Marquis de Monclar à Saint-Saturnin sont les exceptions qui confirment la règle. Nous ne possédons par conséquent que des plans très partiels, parfois quelques pièces de terre seulement, et qui représentent des portions de Provence très éloignées les unes des autres. Nous sommes donc loin de l'ampleur et de l'abondance des plans septentrionaux, à plus forte raison du cadastre général que le duc Amédée de Savoie avait fait dresser pour ses états dès 1738 (9). On a essayé cependant de tirer parti de quelques uns de ces documents. Ils représentent, par rapport aux parcellaires du Premier Empire un état antérieur, qu'il n'est pas sans intérêt d'examiner. C'est toutefois de l'examen comparé des parcellaires du XIX^e et du XX^e siècles, complété par celui des photographies aériennes, que nous avons tiré les renseignements qui vont suivre.

2° *Les types de parcelles* (10)

a) *Les petites parcelles carrées*

Il suffit de feuilleter les plans parcellaires cadastraux ou les photographies aériennes pour s'apercevoir qu'en Basse Provence, ce qui domine presque partout, ce sont des champs d'assez petites dimensions, et peu allongés. Leur longueur oscille entre 35 et 100 m, leur largeur ne descend pas au-dessous de la moitié de la longueur. Fréquemment, les deux dimensions restent voisines. C'est ce que nous appellerons, pour adopter une étiquette simple, *la petite parcelle carrée.* Ce qui ne signifie pas qu'elle ne puisse, en déformant ses angles, passer aisément à une sorte de trapèze ou de quadrilatère irrégulier. Mais elle conserve généralement son

(2) R. DION, Essai sur la formation du paysage rural français.
(3) DAUVERGNE, Les anciens plans ruraux des colonies françaises. *Revue d'histoire des colonies françaises,* 1948.
(4) Archives dép. Bouches-du-Rhône, séries H et G.
(5) Archives Bouches-du-Rhône, 60 H.
(6) Archives Bouches-du-Rhône, fonds des plans et cartes.
(7) Archives Bouches-du-Rhône, 4 Q.
(8) Musée Arbaud, Aix. Partiellement reproduits dans LIVET et ROUX *(op. cit.).*
(9) Voir à ce sujet P. GUICHONNET, *Rev. Géogr. alpine,* 1955.
(10) Un aperçu sommaire de la question a été publié par SION. *Bull. Soc. lang. Géogr.,* XI, 1940, p. 19.

allure massive, de sorte que l'ensemble donne l'impression d'un quadrillage dense et relativement régulier.

Ce damier de petits champs est très répandu. Il couvre encore aujourd'hui la plus grande partie des espaces plans cultivables (v. photos aériennes II, IV, XI, XII). On le rencontre dans les plaines comtadines, dans le Val-de-Durance (Peyrolles-Meyrargues). Il est la règle dans les fonds de bassins cultivés, que ce soit ceux de la Provence occidentale (Lambesc, Trets, Puyloubier, Aix), ou ceux du Var (Saint-Maximin, Cuges, La Roquebrussanne) (fig. 40). Il s'étend tout au long de la Dépression Permienne de Solliès-Pont à Fréjus.

Fig. 40. — Damier de petites parcelles carrées.
Saint-Maximin, section D/u. Plateau triasique.

A scruter plus attentivement les divers documents que nous possédons, on ne constate pas que ce type de parcelle soit lié à un type de terroir. Il est fréquent en plaine, dans les terres profondes et depuis longtemps occupées et cultivées. Mais

il l'est également sur des plateaux caillouteux, ceux de Saint-Cannat, d'Eguilles, de Lançon par exemple. Le Pays d'Aigues, sur les mollasses miocènes entre Lubéron et Durance, est une région de petites parcelles carrées, comme les calcaires et les marnes de la région d'Apt, au nord de la même chaine montagneuse. Et le damier que nous avons décrit s'étend sur les cailloutis pliocènes et quaternaires des bordures de Crau, comme sur le muschelkalk triasique des plateaux du Var. Les photographies aériennes du Val de Durance montrent, entre Sénas et Alleins, la trame de ces petites parcelles carrées partir de la plaine alluviale irriguée, escalader la colline de la Labre et celle de Pécoule, qui ne sont que des plateaux couverts de garrigue, redescendre vers le canal de Craponne, puis remonter les pentes caillouteuses qui bordent les contreforts de la chaîne des Costes, sans pour cela se modifier sensiblement. On a cependant traversé chemin faisant des cultures maraîchères, des vergers, des olivettes, des landes abandonnées évoluant vers la thymaie, des prairies irriguées, des vignes et des champs de céréales. Indifférent aux cultures, comme au terrain, le champ carré ne s'arrête que pour faire place au nord, aux lanières des paluns de Durance asséchés, au sud, aux parcelles géantes et irrégulières des collines boisées.

Les divers exemples que nous venons de citer montrent bien qu'il n'est pas question de déceler, dans sa répartition, un rapport quelconque avec la dispersion ou le groupement de l'habitat. Ce type de parcelle semble donc posséder *une capacité de recouvrement* peu commune. Abondamment répandu dans l'espace provençal, est-il capable de résister aux assauts du temps ?

Nous avons vu que les anciens plans parcellaires sont rares. Ceux que nous connaissons prouvent que le parcellage en petits champs carrés existait déjà à quelques modifications de détail près, au XVIII[e] siècle. Nous ne pouvons citer que deux exemples caractéristiques. A Gémenos, la comparaison des plans de 1773 (11), de 1809 et de 1934 (12), montre qu'en zone rurale, et mis à part, cela va de soi, le tracé des routes importantes et le pullulement banlieusard, le type de parcellage n'a pas varié. Malgré le progrès des cultures maraîchères, les petites parcelles carrées sont aussi répandues aujourd'hui qu'au XVIII[e] siècle. A Saint-Saturnin d'Apt, des constatations analogues peuvent être faites. La comparaison du plan parcellaire du quartier du Plan de Séoule vers 1770 et des plans cadastraux modernes (13) montre un parcellage complexe, où se mêlent les lanières et les rectangles trapus. Ceux-ci se sont perpétués, en modifiant certes leurs dimensions et leurs contours, mais en conservant leur allure générale. Il semble donc établi, malgré la pénurie des documents, qu'en ce qui concerne les petites parcelles carrées, *la trame parcellaire n'a pas sensiblement varié depuis deux cents ans.*

Est-il possible d'avoir quelque idée de ce qu'elle fut en des périodes antérieures ? Nous avons déjà dit que les plans parcellaires sont extrêmement rares avant la Révolution française. Seuls en Provence, les livres cadastraux de l'ancien régime pourraient nous renseigner, s'ils indiquaient avec la superficie et les confronts des parcelles, leurs dimensions. Or, cette dernière précision qui nous serait précieuse est systématiquement omise dans ces registres.

A remonter à travers le cours des âges, c'est *la période médiévale* qui nous fournit encore les documents les plus intéressants. En parcourant les cartulaires les plus connus, on constate, dans la plupart d'entre eux, la présence de quelques chartes qui donnent les dimensions des terres léguées ou données aux monastères. Ces chartes, peu nombreuses, datent presque toutes des X[e] et XII[e] siècles (14). Les cartulaires d'où elles sont extraites n'en fournissent pas d'exemple, ni avant, ni après. Marc Bloch a cité deux d'entre elles (15). Nous en avons relevé 25 autres qui mentionnent au total 35 pièces de terre et donnent les dimensions de leurs

(11) Archives municipales de Gémenos.
(12) Plans cadastraux, mairie de Gémenos.
(13) R. Livet et Roux, *op. cit.*, p. 63 et 64.
(14) Duby a fait la même constatation pour le Mâconnais (communication orale).
(15) M. Bloch, Caractères généraux de l'histoire rurale française, p. 50. Ce sont les n[os] 198 et 269 du cartulaire de Saint-Victor.

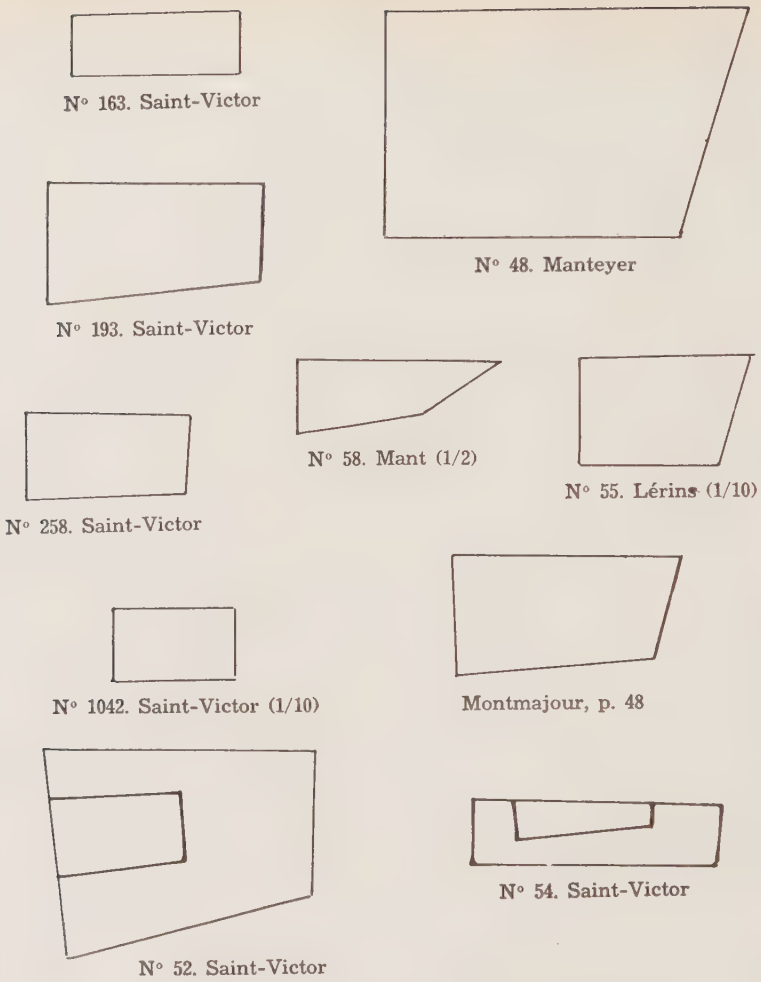

Fig. 41. — Essai de reconstitution de parcelles médiévales, d'après des chartes du x[e] et xi[e] siècles.
Pour chacune d'elles, on a indiqué la source documentaire et le cas échant, l'échelle.

quatre côtés (16). Un assez grand nombre sont situées dans « le pays d'Avignon » (Manteyer) ou dans le pays d'Arles (Saint-Victor), d'autres à Artigues et Esparron (Saint-Victor, n° 269), à Ampus (Lérins, n° 55). Les mesures sont toutes exprimées en « dextres ». Il est bien hasardeux de proposer une équivalence avec les unités modernes. Mais, sans se livrer à ces hypothèses, on peut calculer le rapport entre la longueur et la largeur, c'est-à-dire l'allongement des parcelles. Sur les 49 parcelles (y compris celles signalées par M. Bloch, dont 5 se situent dans l'Uzégeois, c'est-à-dire hors des limites de notre étude), 10 sont à peu près carrées, 22 ont

(16) Voici la liste de ces chartes :
1° Cartulaire de Saint-Victor, n[os] 163, 178, 182, 193, 258, 1042.
2° Manteyer, Les chartes du pays d'Avignon, n[os] 48, 51, 52, 54, 55, 58, 65, 75.
3° Cartulaire de Lérins, n° 55.
4° Chartes de Montmajour *in Revue historique de Provence*, I, n[os] 40, 41, 42, 43, 45, 48, 60, 73, 85.
5° Mentionnée par Mad. Villard *in Mém. Inst. hist. de Provence*, 1943. « Une charte du pays d'Avignon. x[e] siècle ».
Cette liste ne prétend pas le moins du monde être exhaustive.

les dimensions de leurs parcelles dans un rapport de 1 à 2, 7 atteignent le rapport 1 à 3. Il en reste 7 qui dépassent le rapoprt 1 à 3, c'est-à-dire dont l'allongement est évident, mais une seule atteint le rapport 1 à 10 et peut être considérée comme une véritable lanière.

Pour en avoir une notion plus concrète, et une vision qui soit comparable à celle que nous avons en examinant les plans cadastraux ou les photographies aériennes, nous avons essayé de dessiner ces parcelles (fig. 41). On pourra d'autant mieux chicaner sur leur représentation que, mathématiquement parlant, il est impossible de déterminer un quadrilatère lorsqu'on ne connaît que la longueur de ses quatres côtés. Nous avons seulement tenté de dessiner des formes de champs plausibles, et dont les dimensions soient en rapport avec les longueurs mentionnées dans les vieux textes. Les uns sont très grands (336 × 273 × 210 × 260 - Lérins, nº 55), d'autres très petits (18 × 18 × 7 × 6 - Manteyer, nº 55). Quelques-uns comportent des enclaves, ce qui suppose des remaniements ou des servitudes antérieures. Mais il est bien évident que tous ont des formes analogues, ce qui signifie qu'au Xe et XIe siècles, *la forme carrée ou trapue était déjà la forme dominante.*

Peut-on essayer de remonter plus avant le cours des âges ? Nous venons de faire du XVIIIe siècle au Xe siècle, un saut de 800 ans. Sommes-nous de ce fait autorisé à en effectuer un autre qui lui soit semblable ? Nous y sommes contraint, du fait que les seules données antérieures à l'époque médiévale concertant les parcellages, sont celles qui surgissent des brumes de l'histoire agraire latine.

Il est tentant de rapporter les ensembles persistants de formes carrées que nous avons décrits à ce que nous savons des *cadastrations romaines.* Il est certain que les cadastrations qui ont suivi les conquêtes ont abouti à fragmenter l'espace cultivable en dessinant un damier rigide. Nous avons vu qu'il était possible que le quadrillage de quelques chemins provençaux actuels ait ces vieilles cadastrations pour origine. Mais un chemin a bien plus de chances de persister qu'un tracé parcellaire. Le chemin sert; le dessin parcellaire, que rien ne souligne en Provence, de façon bien sensible, varie au gré des achats, des successions, des héritages. Il est possible, et même très probable, que le carroyage à 709 m de la cadastration romaine ait entraîné une trame parcellaire plus menue, à structure carrée. Il n'est pas certain du tout que la trame actuelle soit héritée de cette trame du Ier siècle. avant J.-C. Ce l'est d'autant moins que les cadastrations hypothétiques que nous avons mentionnées ne s'étendent pas à la Basse Provence tout entière.

Nous pensons surtout que si les trames en damier des parcellaires actuels peuvent remonter à d'assez lointaines origines, elles le doivent moins à une répartition autoritaire et systématique du sol qu'à la persistance de certains usages agraires. Allons plus loin : si les Romains éprouvaient comme une attirance invincible vers les répartitions de territoire en ordre carré (voir les castra, l'ordonnance selon le cardo et le decumanus, etc), ce n'est pas uniquement parce que cette disposition paraissait à la fois la plus simple et la plus équitable. Cette géométrie rurale marque des façons d'être, de travailler, de vivre, de concevoir l'espace; elle révèle une conception de la vie et du monde. Il ne nous appartient pas d'aller plus loin ou plus haut. Signalons cependant, pour rester dans les préoccupations de ce livre, quelques *curieux textes écrits par les agronomes romains.*

Celui-ci d'abord. « Pour ce qui est de la distribution des terrains en planches, le propriétaire suivra son goût. On se règlera sur l'exigence du lieu pour le faire, soit en formant des planches d'un jugerum entier, soit en ne faisant que des planches quatanariæ, c'est-à-dire des planches *carrées,* qui ne contiendront que le quart du jugerum ». « Voici la mesure de terre façonnée au pastinum qui contiendra la *planche carrée* d'un jugerum entier : *chacun de ses côtés sera de quatre vingt pieds de long* » (Palladius. De de rustica 11-12). On voit avec quelle obstination l'auteur insiste sur ces planches carrées qui lui paraissent indispensables à la culture correcte du domaine.

Mais, c'est du texte le plus ancien que nous vient le détail le plus curieux. Caton, qui écrit au IIe siècle avant J.-C. et qui décrit ses domaines personnels dans les Sabines, affirme doctement que « le laboureur n'arrêtera jamais ses bœufs au

milieu d'une ligne; ce n'est qu'au bout du sillon qu'il les laissera se reposer, pour qu'ils aient plus d'ardeur au travail et qu'ils parcourent plus vite la longueur du sillon ». Mais, il ajoute aussitôt : « Il est dangereux pour les bestiaux d'ouvrir un sillon de plus de 120 pieds de longueur, car ils se fatiguent trop s'ils dépassent cette distance » (De re rustica II, 3, p. 198). Deux bœufs n'auraient-ils donc pas la force suffisante pour traîner un araire sur plus de 40 mètres de longueur ? Il est vrai que Caton ne veut pas qu'ils s'arrêtent en chemin. Mais qui a vu un attelage labourer, sait bien que ces arrêts sont à la fois imprévisibles et fréquents. La façon qu'avaient les Romains d'attacher le joug au front de leurs bêtes était-elle donc si rudimentaire ? C'est assez difficile à croire. Mais alors pourquoi cette limitation impérative. Il est clair que Caton pense difficilement qu'on puisse travailler avec fruit des terres de dimensions supérieures. Faut-il expliquer ces conseils et cette attitude par l'influence de vieux gestes rituels ? Faut-il y chercher la trace de façons culturales qui nous échappent ?

Haudricourt et Delamarre (17), pensent que le champ en largeur est lié à l'emploi de l'araire, comme le champ en longueur à celui de la charrue. Mais dans le cours de leur ouvrage (p. 299) ils ont mentionné, chemin faisant, les « lanières démesurées des champs syriens, qui n'ont que quelques raies de large, sur 3,5 km de long » et qui sont encore travaillés à l'araire ! Plus qu'à les mettre en rapport avec un instrument de travail — car, enfin, un certain nombre de parcelles carrées furent longtemps retournées au lichet manié à la main — il faudrait, selon nous, établir une liaison avec les *façons culturales* et en particulier avec les *labours croisés,* encore usités de nos jours en Provence. Ce mode de labour, qui reste relativement superficiel, est destiné à ameublir et à aérer le terrain, mais aussi et peut être surtout à détruire les mauvaises herbes et à constituer à la surface du sol une couche pulvérulente qui emmagasine l'eau des pluies et empêche l'évaporation. C'est bien avant le mot, un procédé de « dry farming », particulièrement utile en climat méditerranéen. La pratique du labour croisé constitue une façon culturale particulièrement contraignante. C'est elle en grande partie, qui a contribué au maintien de l'araire. Nous pensons qu'indépendamment des dessins parcellaires tracés ici et là par la conquête romaine, des traditions immémoriales respectueusement transmises et maintenues, l'usage des labours croisés a fortement contribué à la persistance de la petite parcelle carrée.

b) *Les grandes parcelles carrées*

Il faut distinguer des petits champs trapus, qui sont, de loin, les plus fréquents en Provence, d'autres parcelles, homologues des premières, mais beaucoup plus étendues et de forme généralement beaucoup plus géométriques.

Mais, et c'est ce qui prouve combien peut être fallacieuse une étude fondée uniquement sur la morphologie, on reconnaît très vite l'existence de deux types de « grandes parcelles carrées » que l'emplacement par rapport au relief, la composition du sol, la nature des cultures, l'appropriation enfin, contribuent à différencier.

Le premier type, de beaucoup le plus répandu, est celui des parcelles *cultivées* qui constituent la partie centrale des *grands domaines.* Leurs dimensions peuvent être considérables : plusieurs centaines de mètres sur chaque dimension. Elles se trouvent la plupart du temps, mais pas toujours, dans des régions de relief peu accentué : bassins intérieurs, plateaux cultivés, Val de Durance. On les reconnaît généralement sur les plans cadastraux parce qu'elles sont environnées de petits champs carrés ou de lanières qui font avec elles un contraste éclatant, mais aussi, à l'existence, au centre du bloc de grandes parcelles, de la bastide et des bâtiments d'exploitation qui en sont étroitement solidaires : l'étendue des pièces de terre, comme le volume des constructions expriment bien l'importance de ces gros centres d'exploitations agricoles (fig. 42).

(17) Haudricourt et Delamarre, L'Homme et la charrue à travers le monde, p. 386.

Fig. 42. — Puy-Sainte-Réparate. Section F 3.
Plaine alluviale de la Durance. Grandes parcelles carrées en liaison avec une bastide.
Début de division d'un patrimoine par des lanières.

En Camargue, où règne à la fois ce mode de parcellage et ce type d'habitat, les dessins des parcelles sont moins réguliers : c'est qu'ici le réseau ancien ou récent des bras du Rhône, des bourrelets de berge, des roubines, des étangs, impose son dessin ondoyant comme cadre au parcellage. Mais le « domaine » camargais est toujours présent, qui donne son sens au plan cadastral.

En Crau, par contre, où peut-être rencontre-t-on les parcelles les plus vastes de toute la Basse Provence, l'allure géométrique du plan cadastral s'accentue (voir photo aérienne I). Sur des hectomètres, voire des kilomètres, les lignes divisoires filent, rectilignes, à travers le désert caillouteux. Et c'est à peine, dans la Crau méridionale en particulier, si de temps à autre apparaît sur le plan le dessin

Fig. 43. — Rousset. Section A 1.
Grandes parcelles trapues et géométriques sur le versant du Cengle.
Au centre, une zone de petites parcelles irrégulières
traduit le défrichement de la colline sur un replat caillouteux.
Les limites des parcelles du sud prolongent celles des parcelles du nord.
Propriétaires nombreux et différents. Bois et garrigues.

d'un jas ou d'un puits. La grande parcelle, massive plus que carrée, car il en existe qui sont triangulaires ou trapézoïdales, n'est plus délimitée que par des lignes idéales courant à vol d'oiseau à travers l'étendue homogène. Elles délimitent toutefois, malgré les apparences, des espaces chèrement disputés, et dont la valeur pastorale, voire agricole, n'est pas contestable.

Il n'en est pas de même pour d'autres parcelles carrées de grandes dimensions, qu'on rencontre la plupart du temps sur des *pentes boisées*, d'où les terrasses et les vestiges de terrasses sont absents, et où il est difficile de croire qu'autre chose ait pu pousser que la garrigue ou la forêt. Elles sont fréquentes dans les montagnes varoises. Plus rares dans la Provence occidentale, on les y trouve cependant, par exemple sur les pentes raides et parsemées de blocs d'éboulis qui descendent du plateau du Cengle vers la plaine de Trets (fifi. 43). La disposition de ces parcelles est simple : des longues lignes divisoires, parfaitement droites et tracées selon la pente, joignent à intervalles réguliers le haut de la colline au bas du versant. Perpendiculairement à ces tracés directeurs, d'autres lignes droites peuvent découper chacune de ces larges et longues bandes en rectangles inégaux, mais très réguliers. A consulter plans et documents cadastraux, il semble que nous soyons en présence d'un procédé simple, parce que géométrique, d'égale répartition d'un terroir relativement homogène.

La dimension des parcelles, la rectitude des lignes divisoires, la régularité de ce quadrillage, indifférent aux accidents mineurs du relief comme aux variations du sol prouvent qu'il s'agit d'un *terroir pauvre*, et dont le détail importe peu. La technique du parcellage rappelle celle employée en pays neuf, mal connu, sommairement peuplé. Dans ces régions encore mal différenciées le géomètre l'a emporté sur l'agriculteur. Fréquent dans les terroirs forestiers établis sur des pentes régulières, ce type de parcellage se rencontre également dans des zones palustres, et pour les mêmes raisons : le sol est pauvre, l'exploitation maigre, les défrichements difficiles, les limites naturelles incertaines ou inexistantes. On y découpe à l'emporte-pièce d'énormes parcelles géométriques. Tel est le cas dans les marais des Baux, au sud des Alpilles. Tel se présentait, au début du XIX^e^ siècle, le parcellage des paluns de Mollégès.

Il est évident que ces grandes parcelles carrées n'ont rien de commun avec les petites parcelles trapues que nous avons décrites plus haut. Seule leur forme les en rapproche. Mais cette analogie reste purement morphologique. Les petites parcelles, très vraisemblablement fort anciennes, sont en rapport probable avec des traditions et des techniques agraires millénaires. Elles expriment, dans leur pérennité, la stabilité d'un ensemble rural complexe. Elles traduisent une occupation serrée du sol par un nombre relativement élevé de cultivateurs. Elles sont le signe parcellaire d'un peuplement rural important.

Il ne faut voir dans le dessin des grandes parcelles qu'un *procédé commode pour répartir un espace réputé homogène* entre divers occupants ou diverses cultures. Mais ces occupants sont peu nombreux et ces cultures se répartissent par grandes masses, de sorte que ce mode de parcellage révèle, soit la médiocrité d'un terroir, soit sa vacuité, soit les deux à la fois.

c) *Zonation des grandes et petites parcelles carrées par rapport aux finages : banlieues morcelées et domaines agglomérés.*

Mais petites et grandes parcelles carrées soulignent un contraste non pas forcément entre des terroirs différents, mais surtout entre deux types d'occupation rurale absolument opposés. Ce contraste est difficilement visible sur les plans parcellaires communaux. Par contre, il éclate lorsqu'on examine des photographies aériennes verticales qui, à l'échelle du 1/20 000, embrassent une superficie bien plus importante. On constate alors que les petites parcelles se rassemblent autour des villages, en formant une auréole irrégulière qui peut atteindre plusieurs kilomètres de rayon. Au delà, la taille des parcelles augmente lentement. Les plus vastes se rencontrent sur les limites des finages communaux. Celles-ci tronçonnent souvent des ensembles de grandes parcelles, ce qui explique que le phénomène apparaisse

mal sur les plans cadastraux. JANNET (18) avait déjà signalé dès 1867 ce qu'il appelait : « les banlieues (de village) morcelées et les domaines agglomérés ».

C'est dans la région des collines aixoises qu'il est le plus net. DE RÉPARAZ (19) l'a décrit pour le plateau mollassique qui s'étend entre Aix et Salon sur les communes de Lambesc, Rognes et Saint-Cannat.

Dans les collines varoises, le relief l'estompe, en même temps que l'extension des masses forestières, qui masquent le parcellage sur les photographies aériennes. Il apparaît cependant avec une évidente netteté dans les dépressions du Haut-Var. D'origine en partie tectonique, ces dépressions taillées à l'emporte-pièce font, sur la carte au 1/50 000 ou sur les photographies aériennes, un contraste éclatant avec les plateaux ou les collines boisées qui les entourent. Couvrant ces dernières, s'étend le moutonnement des taillis ou des futaies de chênes et de pins. Les seules portions cultivées du territoire sont les alluvions ou les marnes contenues dans ces dépressions. Celles-ci dessinent des couloirs agricoles par où souvent, passent les routes, et qui peuvent s'étendre de village à village. Tel le long graben qui va de Quinson à Montmeyan et Fox-Amphoux, telle également, entre Rians et Ginasservis, la plaine de Valavès. L'étude des photographies aériennes y montre avec netteté une répartition *des parcelles dont la taille à l'air d'être proportionnelle à l'éloignement des agglomérations* (fig. 44). Autour de Ginasservis, comme de Rians, on ne rencontre que des champs de dimensions modestes, dont la plus grande ne dépasse pas 125 m. Cette zone de petites tenures s'étend plus ou moins loin selon les facilités qui lui sont offertes. Bloquée par le relief au nord de Rians, elle progresse aisément vers l'est dans la dépression de Rians-Esparron. A Ginasservis, elle couvre, sur plus de 2 km de profondeur, la plaine de Valavès, qui s'ouvre en entonnoir au sud du village. Par contre, au nord et à l'est, l'obstacle des collines la gêne. Les petits champs sont obligés de s'éparpiller dans la garrigue, à la recherche des menus espaces cultivables. Au delà commence la zone des parcelles moyennes : de 125 m à 225 m dans leur plus grande dimension. Elle occupe dans le finage de Ginasservis une étendue considérable. Vient enfin une zone de champs de grandes dimensions : de 225 m à 375 m. Elle s'étend largement dans le Valavès, où elle est plus proche de Rians que de Ginnasservis.

Ce type de répartition n'est pourtant pas général. Il est fréquent dans la région de bassins et de collines qui s'étend de Salon à Brignoles, quoique plus ou moins net selon les communes et la disposition réciproque du relief et des terres cultivables. Dans le Val de Durance, il se brouille. Dans le Pays d'Aigues, au nord du Val de Durance, on ne le retrouve déjà plus. La trame des petites parcelles couvre uniformément la région. Le triomphe de ces dernières est encore plus net dans le Comtat. Les grandes parcelles y sont rares. Et le seul contraste visible sur ces photographies aériennes est celui, très net et très constant, qui oppose les parcelles carrées des régions vouées encore aux cultures sèches et les parcelles allongées des zones soumises à l'arrosage et la plupart du temps occupées par des cultures maraîchères. Mais le contraste est plus photographique que cadastral. Nous avons déjà expliqué pourquoi. Dans la Dépression Permienne, les petites parcelles carrées couvrent uniformément toute la plaine cultivée, et leurs dimensions, à peu près partout les mêmes, ne varient pas selon qu'on s'approche ou qu'on s'éloigne des villages.

Comment rendre compte de cette répartition des types de parcelles par rapport aux finages ? *Deux explications* viennent à l'esprit. L'une est géographique et agronomique : Petites et grandes parcelles correspondraient à des terroirs distincts, dont la nature pédologique et la valeur agronomique seraient différentes. Les terroirs à petits damiers, pas forcément plus fertiles, mais plus aisément cultivables, parce que plus perméables, mieux égouttés, plus faciles à retourner et à travailler, auraient été repérés assez vite et occupés les premiers. A l'inverse, les sols lourds, humides, les régions boisées, les rocailles à chicots qui exigeaient des travaux de défrichement plus difficiles, plus longs, des techniques plus massives et partant

(18) JANNET, Enquête...
(19) DE RÉPARAZ, Les structures agraires entre Touloubre et Trévaresse. D.E.S., Aix, 1956.

FIG. 44. — Dépression de Valavès.
Zonation des parcelles selon leur taille par rapport aux limites des finages.

plus coûteuses auraient été laissés de côté par le menu peuple des travailleurs agricoles. Les groupes ou les individus qui disposaient de moyens plus importants les auraient au contraire aisément mis en valeur. Cette hypothèse laisse de côté la question de savoir quels sont de ces deux types de terroirs, ceux qui auraient été exploités les premiers.

Elle se heurte à de sévères objections. Dans certains cas, on croit bien voir, en effet, que les grandes parcelles, avec le domaine ou la bastide qui les organise correspondent en gros à des terroirs plus difficiles à gagner à la culture. Mais pas toujours : dans le Valavès par exemple, la tache de grandes parcelles s'élargit au plein cœur de la dépression, mais également à son extrémité sud-orientale. Dans l'un comme dans l'autre cas, elle correspond à des sols alluviaux assez bien égouttés. Si la tache du sud-est paraît située dans une sorte de cul de sac du Valavès, d'accès plus difficile, en tout cas plus lointain, la tache centrale, elle, est aisée à atteindre. La grand route de Rians à Manosque par Ginasservis et Vinon la traverse.

Mais surtout, si la juxtaposition des ensembles de petites et de grandes parcelles s'expliquait par une différence de nature des terroirs, il faudrait alors admettre que le Comtat, comme la Dépression Permienne, seraient d'une homogénéité rare. On sait qu'il n'en est rien. Comme ailleurs, et peut-être plus

qu'ailleurs, sur les plaines apparemment uniformes se succèdent les roches et les sols les plus variés. Pourtant sur les pédiments, comme sur les alluvions récentes, sur les argiles comme sur les grès du rhétien, le quadrillage des petits champs reste le même.

Si les grandes parcelles carrées des périphéries des finages ne paraissent pas pouvoir être rapportées à des différenciations géographiques, il faut se tourner vers des hypothèses d'un autre genre. L'histoire aide à faire comprendre ce que la géographie est impuissante à expliquer. Il faudrait alors admettre que les deux types de parcellage que nous avons décrits correspondent à *deux vagues successives d'occupation rurale*. La première, celle des agriculteurs villageois, aurait mis en valeur d'abord la zone centrale du finage, celle qui s'étendait autour du village à quelques kilomètres de celui-ci, sans tenir un très grand compte de la nature ou de la qualité des terres arables. A cette mise en valeur, qui est le fait d'une collectivité, auraient succédé des colonisations individuelles. Ces dernières venues occupent les espaces résiduels, encore importants, mais déjà plus éloignés : les écarts. Dès lors, les deux sortes d'établissements ruraux exercent l'un sur l'autre une pression réciproque. Sans qu'aucun combat conscient s'engage, le terrain perdu par les uns sera gagné par les autres, et réciproquement. Dans le Comtat, les deux types d'occupation du sol ont coexisté : l'examen des anciens plans cadastraux montre que les grandes parcelles carrées étaient autrefois plus fréquentes qu'aujourd'hui. Il est difficile, en l'absence de photos aériennes, d'avoir une vue d'ensemble à petite échelle du dessin des finages et des parcelles au début du XIX^e^ siècle. Toutefois, en essayant de raccorder l'un à l'autre les plans de situation communaux, on croit apercevoir, dans la trame rurale de cette époque, des faits analogues à ceux que nous venons de décrire. Mais, au cours du XIX^e^ siècle, l'apparition des cultures maraîchères, la multiplication des canaux d'arrosage, la pression démographique et économique des petits propriétaires a fait progresser en tache d'huile les petites parcelles. Nous avons vu le rôle qu'ont joué, dans cette offensive agricole récente, les gros bourgs ruraux, à partir desquels a progressé l'essaim des petits mas maraîchers. Il est vraisemblable qu'à une échelle plus réduite, les villages ont eu une influence analogue sur le progrès du petit parcellage.

Dans la Dépression Permienne, on ne voit pas se dessiner une évolution analogue. Le quadrillage des petites parcelles est probablement fort ancien. Peut-être n'y a-t-il pas eu ici, ni cette occupation en deux temps, ni par conséquent cette progression conquérante des petits parcellages à partir du noyau villageois ? Ou si elle s'est produite, ç'aurait été beaucoup plus tôt. Mais alors, comment expliquer la pression et la victoire totale des champs minuscules ? La conquête viticole du XIX^e^ siècle n'a pas eu ici l'ampleur, ni surtout les conséquences révolutionnaires du développement maraîcher comtadin. Force est bien d'invoquer autre chose qu'un changement de cultures. L'influence de la vieille, traditionnelle et importante voie de passage qui a toujours utilisé la dépression ? Celle d'une pression démographique prolongée et ancienne ? A la fin du XIX^e^ siècle, le nombre des petites exploitations est très élevé dans toutes les communes de la région. Mais qu'en était-il en des temps plus lointains ? Pour lever ces hypothèses, et dissiper les incertitudes, des études historiques précises seraient, ici encore, nécessaires.

d) *Les parcelles allongées*

Les parcelles en lanières, ou encore en lames de parquet, comme disent certains auteurs, sont loin d'être aussi répandues que les « petites parcelles carrées ». Elles sont cependant assez fréquentes, mais elles apparaissent dans des terroirs et dans des conditions très diverses.

1° *Les groupes isolés de lanières.*

Il n'est pas rare de voir surgir, au milieu du damier des petits champs carrés, un ou plusieurs îlots de lanières. Voici par exemple, dans la section F 3 du plan

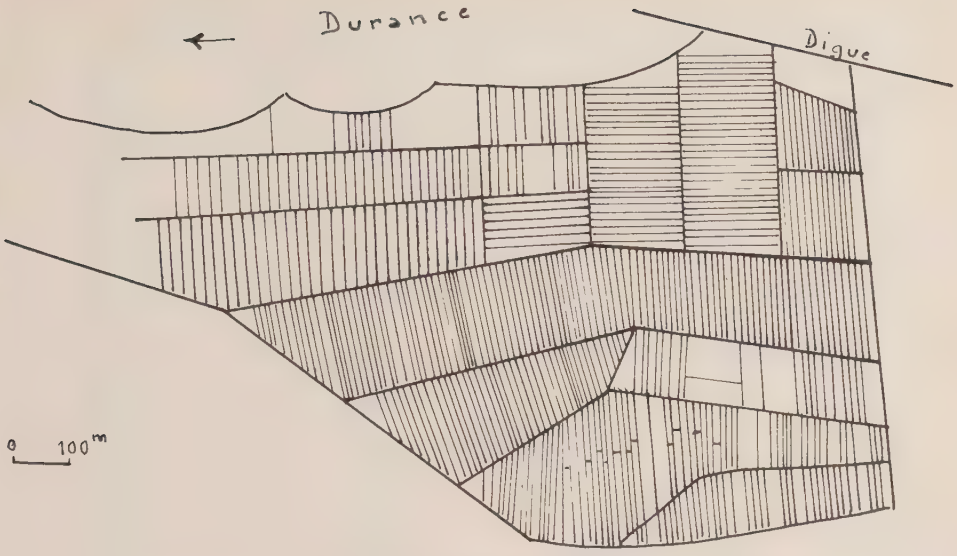

Fig. 45. — Peyrolles. Section A 1.
Découpage en lanières de la plaine inondable de la Durance endiguée.

cadastral du Puy-Sainte-Réparade daté de 1813 (fig. 42), entre le quartier des Ponses et celui de Rigaud, le domaine de la Ferratière. L'ensemble est constitué de parcelles carrées d'assez grandes dimensions, comme il est normal aux environs d'un mas isolé dans la plaine alluviale du Val de Durance. Mais, rompant le quadrillage régulier du damier apparaissent des taches de lanières, séparées les unes des autres par d'assez vastes morceaux de parcelles carrées. L'étude des matrices cadastrales montre que le domaine de la Ferratière a appartenu à un sieur Porte. Celui-ci décédé, le vaste patrimoine a été divisé en un certain nombre de copartageants. Certaines pièces de terre — pourquoi celles-ci, et pas d'autres ? — ont été découpées en bandes égales dans le but visible d'assurer à chacun une part équivalente de l'héritage. En 1813, *toutes* les lanières qui sont situées à proximité de la Ferratière appartiennent encore, sans exception, à des Porte. Mais il est rare que deux lanières appartenant au même propriétaire soient voisines. On saisit ici sur le vif, la formation de lanières aux dépens des parcelles carrées.

Ce type de parcellage, surtout lorsqu'il est isolé, nous paraît donc le plus fréquemment *issu d'un partage successoral.* Mais il peut occuper sur les plans cadastraux un espace plus important. Voici quelques exemples qui permettront de préciser dans quelles circonstances sont nés ces ensembles.

Mas de Quiqueran (Camargue).

Les archives des Bouches-du-Rhône conservent un plan du tènement de Quiqueran antérieur à 1750 (20). Ce mas est situé dans la Moyenne Camargue à quelques kilomètres à l'ouest du Grand Rhône. De grandes parcelles carrées l'entourent, de dimensions respectables (quelques unes ont plus de 400 m de côté) et de tracé rectiligne. En 1757, un deuxième plan est levé, qui met en évidence de profondes modifications du terroir. Six de ces grandes parcelles, ont été divisées en lanières. Les dimensions de celles-ci sont variables. Leur longueur est celle de la parcelle primitive, leur largeur oscille entre 10 et 25 m. On s'aperçoit vite que le rapport de ces deux dimensions est calculé de façon à obtenir des bandes de terre dont la superficie uniforme est tantôt de 2 saumées, tantôt de 3 saumées (1 600 ou 2 400 m²). Les noms des tenanciers sont inscrits dans chaque parcelle : ce ne sont

(20) Archives Bouches-du-Rhône, H 1263.

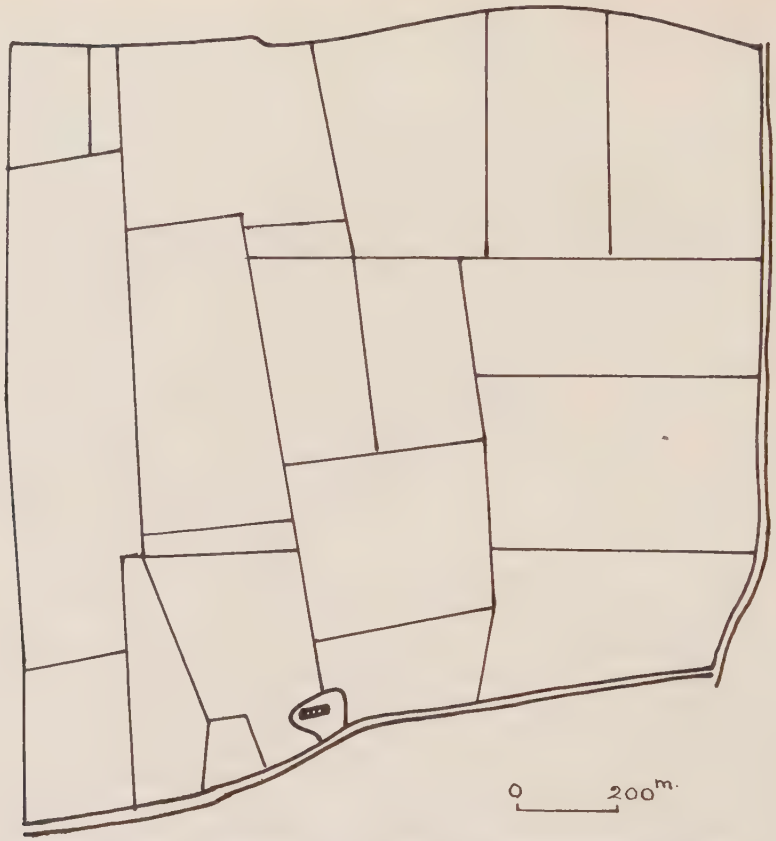

Fig. 46*a*. — Mas de Quiqueran avant 1750. Très grandes parcelles carrées.

jamais les mêmes. Il s'agit donc d'un lotissement. Pour des raisons que nous ignorons, le tènement a subi en 1757 un début de lotissement qui aboutit à un laniérage partiel. Si on se reporte au plan cadastral de la commune d'Arles dressé au début du XIX[e] siècle, on constate que les zones parcellées de 1757 n'ont pas sensiblemnet varié. Les lanières sont çà et là un peu plus serrées qu'auparavant. Elles ont toutefois gagné du terrain dans le coin sud-est et dans le coin sud-ouest. Les propriétaires de ces nouvelles lanières, sont encore différents de ceux qui possédaient les lanières de 1757. Mais la superficie de chacune de ces bandes de terre est analogue à celle des anciennes. Tout cela signifie que le lotissement a progressé. Autour du Mas de Quiqueran ne subsistent plus que 3 grandes parcelles carrées, les plus proches des bâtiments, qu'on a réservées pour l'exploitation directe du domaine (fig. 46).

Le domaine de Saint-Jean-de-Malte à Rognonas.

Là encore, les archives nous sont d'un précieux secours. Le fonds copieux de l'Ordre de Malte, aux archives des Bouches-du-Rhône, contient d'assez nombreux plans de domaines isolés. Extrayons de ces volumineux dossiers celui du domaine de Saint-Jean-de-Rognonas, dépendant de la commanderie d'Avignon (21), daté de 1770. Il représente un vaste domaine d'une superficie de 65 ha d'un seul tenant, à

(21) P. Moulin, Documents relatifs à la vente des biens nationaux, II, p. 260, et arch. dép. B.-du-Rh., H 1263.

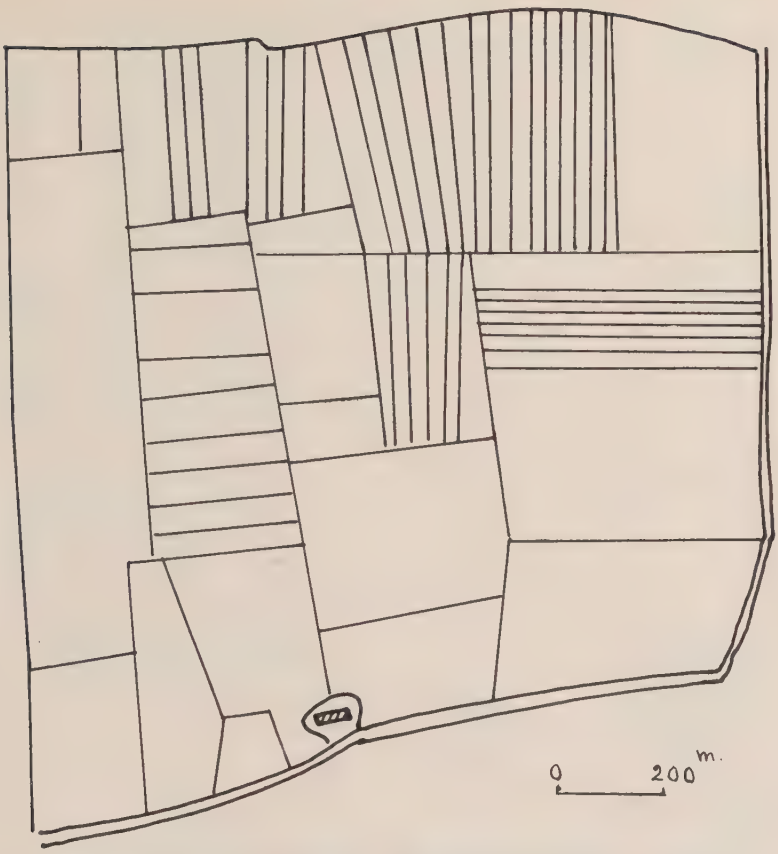

Fig. 46b. — Mas de Quiqueran. 1757. Début de division en lanières.

cheval sur les communautés de Rognonas et de Châteaurenard, à peu de distance de la Durance (aujourd'hui mas Saint-Jean). C'est, nous l'avons vu, l'époque où la communauté de Rognonas se développe, celle où la municipalité de Châteaurenard case son surplus de manouvriers sur des lotissements dans la plaine alluviale. Il ne faut donc pas s'étonner de voir les terres mitoyennes de celles des chevaliers de Malte déjà réparties entre de nombreux tenanciers qui occupent des champs rectangulaires allongés. Autour de la grande ferme, le laniérage a déjà commencé. A la Révolution, les possessions de l'ordre sont déclarées Biens Nationaux et mises en vente. A l'inverse de ce qui s'est passé la plupart du temps en Provence, les petits possédants se précipitent sur ces terres disponibles et probablement convoitées. Les commissaires à la vente tirent profit de cette situation. Une terre, la plus importante, est divisée en 69 lots, d'environ 30 ares chacun. Les parcellages de 1832 montrent le pullulement des lanières qui en résulte. Il est vraisemblable que depuis la vente révolutionnaire, un regroupement s'est amorcé : certaines parcelles sont plus larges que d'autres. D'aucunes sont même tronçonnées dans leur longueur. On saisit ici, après le stade du découpage en lanières, celui qui tend à reconstituer à une échelle plus petite, les formes trapues d'auparavant.

Deux zones n'ont pas été laniérées; une portion de 2 ha, au nord de la ferme, liée à celle-ci, et un vaste tènement allongé, dit les Patys, qui sert de communal aux habitants de Rognonas. Il ne résistera pas à la pression économique et sociale et sera lui aussi découpé après 1832 en menues parcelles (fig. 47).

Ces divers exemples prouvent surabondamment l'origine de ces îlots de laniè-

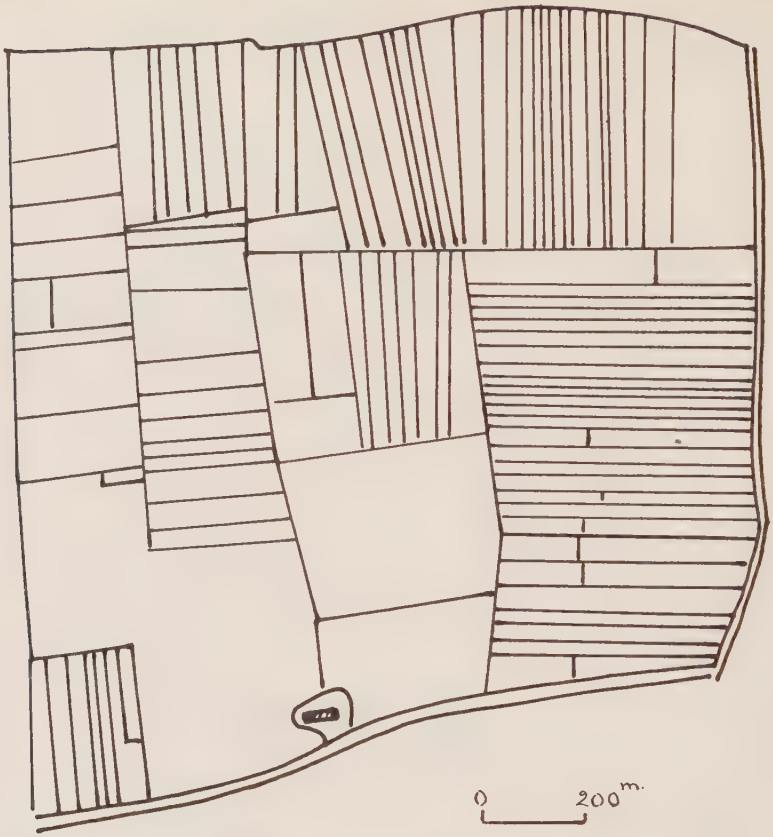

Fig. 46c. — Mas de Quiqueran. 1813. Cadastre d'Arles, section A.
La division en lanières s'est étendue et accentuée, sauf aux environs du mas.

res : *ils naissent d'un partage*. Ils traduisent sur le sol, comme sur les plans cadastraux, à la fois la prolifération des hommes, leur soif de terre, et le désir profond d'une répartition égalitaire de lots peut-être minimes, mais sensiblement équivalents entre toutes les parties prenantes. Il est vraisemblable que, comme à Châteaurenard, on a tenu compte, pour opérer le partage, de la modeste capacité de paiement de chaque partie prenante, comme de l'intérêt que pouvait présenter au sein d'une petite paysannerie, la promotion sociale que constitue toujours l'accession à la propriété ou l'agrandissement de celle-ci.

2° *Les blocs de lanières.*

Il suffit d'amplifier le processus pour passer d'un groupe de lanières isolé au milieu des champs trapus, au laniérage de tout un terroir. C'est surtout dans la partie du Val de Durance récemment gagnée sur le fleuve qu'on trouve ces vastes superficies laniérées. L'endiguement du milieu du XIX^e^ siècle a livré aux hommes au-delà des digues, de chaque côté du lit majeur retréci, deux longues bandes basses, auparavant recouvertes à intervalles irréguliers par les crues, occupées par des bras morts ou des iscles, couvertes de buissons, de roselières, d'herbages, et consacrées au pâturage. Souvent ces zones inondables appartenaient à la commune, ou bien les paysans y avaient droit d'usage. Après l'endiguement, ces terres fertiles ont été loties suivant le procédé décrit plus haut, et le découpage en lanières y fut utilisé pour les mêmes raisons. C'est là qu'il est le plus serré

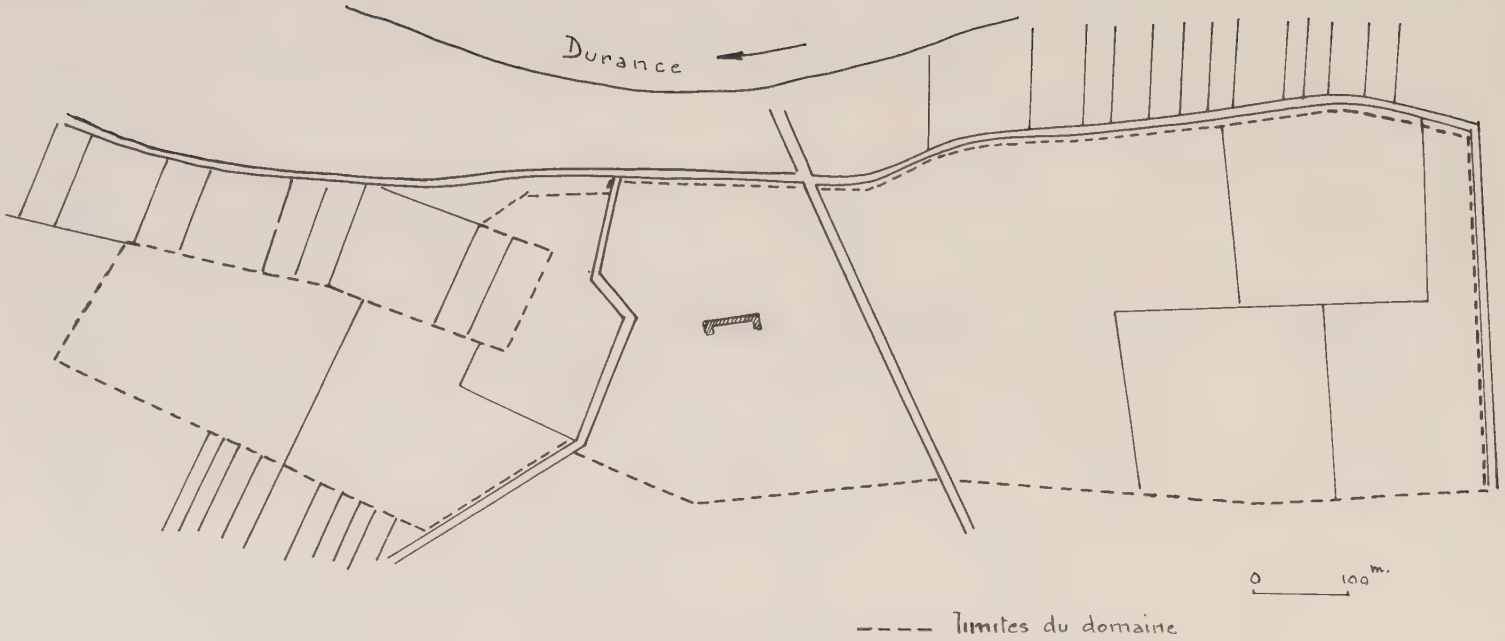

Fig. 47*a*. — Domaine de Saint-Jean. 1770. Durance non endiguée.
Les lanières des petits propriétaires enserrent déjà le domaine.

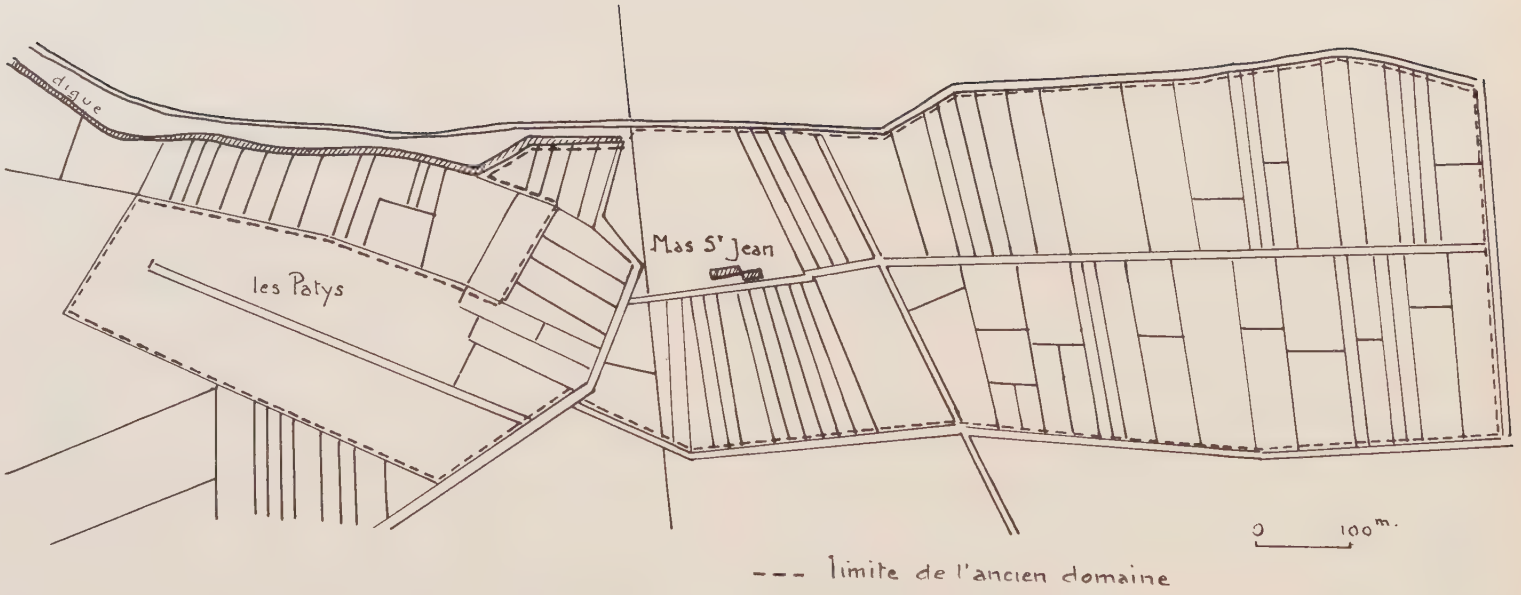

Fig. 47b. — Domaine de Saint-Jean. 1832.
Section B de Rognonas et section F 2 de Châteaurenard.
Laniérage général, excepté le communal des Patys et la réserve du mas Saint-Jean.

Si les bandes de terre ne sont jamais très longues, et n'atteignent jamais l'allongement stupéfiant de certaines lanières de Lorraine, elles se réduisent à quelques mètres de large. A Peyrolles, et à Meyrargues, le sol est littéralement effiloché. Mais là comme ailleurs les propriétaires pullulent, et il est rare de trouver dans les états de section deux parcelles contiguës appartenant au même individu. Il en résulte que chacun tient à juxtaposer, dans sa parcelle, le plus de cultures possibles. C'est ce que le plan cadastral exprime par le sectionnement longitudinal des lanières. Dans ces régions récemment conquises et alloties, le regroupement des propriétés ne s'est pas encore effectué. Notons toutefois que cette pulvérisation de la terre n'est pas continue tout au long des digues de la Durance. Le laniérage est impossible là où subsistent de grandes propriétés. Par exemple près du confluent de la Durance, sur la rive droite. C'est également le cas du côté de Charleval, où subsistent encore les domaines de la Roquière, dont les vastes espaces libres contrastent étrangement avec les petites parcelles allongées qui les entourent. A Peyrolles, même, on peut en longeant le fleuve relever des oppositions aussi brutales aux alentours du domaine de Plantin. Nous avons affaire ici à ces granges de défrichage crées dès le XVI[e] siècle par des grands propriétaires ecclésiastiques ou bourgeois. Mais à Châteaurenard, également les lanières disparaissent : le quadrillage des champs trapus s'avance jusqu'aux bords du fleuve. C'est que les lotissements organisés par cette communauté ne supportaient pas le laniérage : on lotissait pour bâtir, et dès lors le carré ou le rectangle traditionnels s'imposaient.

On voit donc, que, même répandu sur de grands espaces, le découpage en lanières exprime toujours un fait analogue : le partage.

Ce procédé de répartition est d'ailleurs ancien. Dès le XIV[e] siècle, *les paluns de Mollégès* sont divisés de cette manière. Les évêques d'Avignon, en donnant une impulsion vigoureuse, avaient réussi à en organiser le drainage. Une bulle du pape Jean XXII, datée du 1[er] octobre 1328, constate que ces « paluds de Saint-Rémy, confrontés avec Saint-Andiol et Mollégès, ont été rendus à l'agriculture grâce à l'industrie humaine, qui en a fait le dessèchement ». Un règlement du 3 mars 1335 stipule que les notables « pourront requérir la division de la palud qui n'est pas encore partagée ». Ce partage s'effectue peu après, par acte du 8 février 1336 (22). En présence de François de Barbe, juge mage, et de François de Gros, professeur de droit civil, les hommes et la communauté sont rassemblés. Ils désignent 5 représentants, avec pouvoir « d'établir des chemins vicinaux dans la palud à partager, et y déterminer des portions égales pour les attribuer tant aux hommes nobles que plebeiens de la dite communauté, suivant l'état et la faculté de chacun ». L'acte donne ensuite le détail du partage de la palud en « régions ou faysses » (regiones sive fayssias). Ce vocable est caractéristique. Il désigne primitivement la longue bande d'étoffe qui sert à emmailloter le nouveau né. On le retrouve dans les vieux textes provençaux, comme dans la toponymie actuelle, pour désigner des parcelles allongées. A Mollégès chacune porte le nom de son propriétaire. L'acte en dénombre 98, dont il indique la superficie et les confronts.

On pourrait citer encore d'autres exemples tout aussi pertinents. Celui des « ségonaux » (23) du Grand Rhône aux environs d'Arles, où le laniérage s'est effectué perpendiculairement au fleuve, sans doute pour répartir également les chances de colmatage, et les malchances de l'inondation. Celui, particulièrement typique, de l'iscle du Verdon, à Bauduen, où l'endiguement du torrent s'effectue en deux étapes, mais où, à plus d'un siècle d'intervalle, le découpage en lanières s'effectue de la même façon, qu'il s'agisse du plan cadastral de 1831 ou de celui de 1937 (24), celui de Maussane, où, en plein marais, un îlot de terre fertile oppose ses lanières déjà tronçonnées aux énormes parcelles régulières des paluns (25), celui de Vinon (v. Photo aérienne X).

(22) LEROY, Les archives communales de Saint-Rémy, II, p. 193, et Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 507.

(23) On appelle ainsi la zone comprise entre le Rhône et ses digues. Cette zone inondée, voire dévastée par le fleuve est particulièrement fertile. Voir cadastre d'Arles, Section 03.

(24) Bauduen (Var), Section A 1.

(25) Maussane (B.-du-Rh.), Section B 2.

Ces multiples exemples, choisis à dessein dans les régions les plus diverses, nous donnent le droit d'affirmer qu'en Basse Provence, l'*apparition de la lanière,* même sur des surfaces étendues, n'est jamais liée, comme dans la France du Nord, ni à une technique de labour, ni à un système d'assolement et de contraintes collectives. Autant nous sommes d'avis qu'on peut expliquer les champs carrés par des coutumes ou des procédés culturaux probablement fort anciens, autant nous pensons qu'il faut ramener la lanière provençale à l'explication du *procédé géométrique de partage égalitaire* entre les membres d'une communauté relativement nombreuse.

Remarquons toutefois que si la lanière dérive d'un partage, tout partage n'entraîne pas forcément la lanière. Nous connaissons quelques terroirs où le sol a été réparti en utilisant la parcelle carrée. Tel celui de la plaine de Cuges, dont nous n'hésiterons pas à faire remonter le damier d'une régularité exemplaire au dessèchement collectif du XV^e^ siècle. Tel celui, beaucoup plus récent de Châteauneuf-les-Martigues (26) où, sur la plaine de colmatage littoral qui s'étend au sud du Jaï, aux vastes parcelles de 1813, ont succédé en 1934 de petits champs carrés réguliers. La lumière n'est pas faite sur ces cas aberrants. Il nous semble qu'on peut y voir des exemples de la vitalité exceptionnelle du champ carré ou rectangulaire. Une preuve supplémentaire de celle-ci est, à notre avis, fournie par la tendance au tronçonnement longitudinal des lanières, lorsqu'elles ne sont pas trop étroites. Schématiquement, l'évolution est la suivante : constitution de grandes, voire de très grandes parcelles carrées — fragmentation de celles-ci par laniérage, plus que par carroyage — cette deuxième forme n'étant cependant pas inconnue — apparition par tronçonnage longitudinal des lanières d'un carroyage de deuxième degré, dont les mailles plus petites que les premières restent cependant leurs homologues.

Terminons cette étude en attirant l'attention des chercheurs sur deux problèmes annexes : celui des *fausses lanières* d'abord. Ce sont celles qui apparaissent sur les photographies *aériennes* de la plaine comtadine. Les haies de cyprès y dessinent des parcelles allongées et régulières qui se répandent sur une superficie considérable. Mais, comme nous le verrons plus loin, la haie de cyprès ne correspond pas, ni aux lignes divisoires, ni aux limites des natures de culture. Les parcelles cadastrales de la région maraîchère sont en réalité des parcelles carrées.

Inversement, il existe ou plutôt il a existé en Basse-Provence des lanières qui n'ont presque jamais été représentées sur les plans cadastraux. Ce sont celles que devaient dessiner sur le sol cultivable, les *oulières,* et les *outins,* ces longues bandes alternées de céréales et de vignes. On omettait de les transcrire, sauf exception, sur les plans cadastraux napoléoniens, et on se contentait de les mentionner sur l'état de section sous la rubrique de « vigne plantée » ou tout simplement de « vigne ». La raison en était que sur le même sol, on alternait au bout d'un certain temps l'oulière et outin. La valeur fiscale restait la même. Il paraissait donc inutile de distinguer, à l'intérieur de la même parcelle, des cultures qui s'y déplaçaient régulièrement.

3° *Les parcelles curvilignes des terrasses.*

Il existe en Provence, d'autres parcelles aux formes allongées. Ce sont celles qui représentent les terrasses. Il faut en faire une catégorie particulière. Outre que leur forme curviligne les distingue suffisamment des précédentes, il est bien évident qu'elles n'ont ni la même origine ni la même signification. Leur régularité apparente est rarement due à une division systématiquement égalitaire du sol. Elle tient à des causes purement physiques : la régularité relative de la pente, le long de laquelle les murettes, qui ne peuvent dépasser une certaine hauteur, se succèdent à intervalles réguliers. Lorsque la pente s'accentue, les murettes se rapprochent et donnent naissance à des parcelles étroites et allongées, qui épousent les courbes de niveau.

Les provençaux d'autrefois avaient été frappés surtout de la longueur inusitée de ces pièces de terre, c'est pourquoi ils les qualifiaient de « faïsse », au même titre

(26) Châteauneuf-les-Martigues, plan cadastral, Section A1.

que les lanières des plaines basses. Nous, nous sommes plutôt attentifs à la courbure de leur dessin, qui permet au premier coup d'œil de les reconnaître entre toutes les autres. Dans certains cas particulièrement typiques on peut, au seul examen du parcellaire, reconnaître le modelé du relief. Tel ce plan de la section B 8 de Tourves (Var), où le tracé des parcelles silhouette, mieux encore que la carte au 1/20 000, la courbe harmonieuse du flanc de la colline (fig. 48).

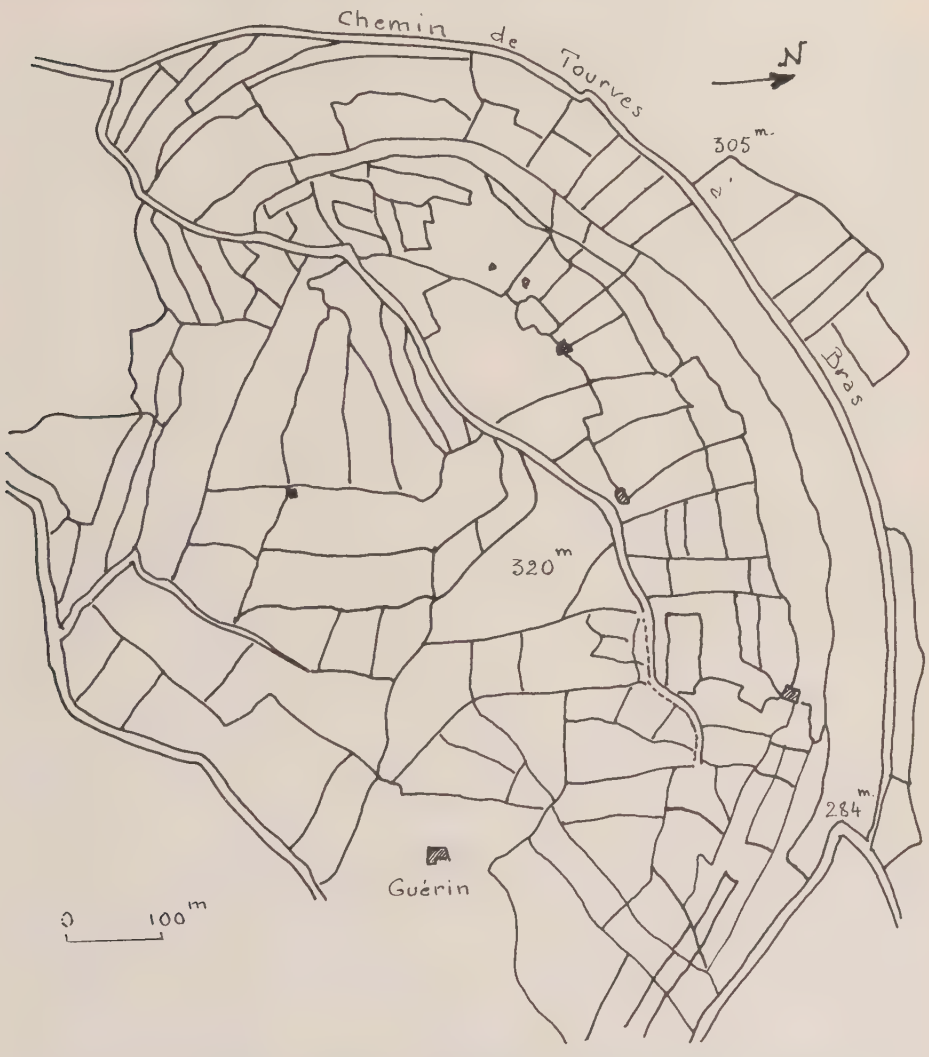

Fig. 48. — Tourves. Section B 8.
Parcelles curvilignes épousant les courbes de niveau. Bois, vignes, oliviers.

Toutes les terrasses ne sont pas cependant visibles sur les plans cadastraux. Il s'en faut même de beaucoup. C'est que dans la plupart des cas, le même propriétaire en possède plusieurs qui sont mitoyennes, et les cultive de la même façon. Dans ce cas, il n'existe plus aucun motif fiscal de les représenter sur le parcellaire, qui les dédaigne. La propriété qui les contient prend sur le plan une forme carrée ou rectangulaire, qui atténue la courbure de ses côtés. Les parcellaires ne les révèlent

Fig. 49. — Peyrolles. Section D 2.
Parcellage de colline. Vastes espaces vides couronnant la Vieille Couelle.
Petites parcelles irrégulières. Au sud, champs allongés au fond du vallon de Coniou.
Bois, friches, garrigues, vignes.

donc que dans des cas extrêmes : ceux où la culture en terrasses est généralisée, et où elle constitue l'essentiel de la disposition agraire du terroir. On devine que ces cas ne peuvent se rencontrer que dans les régions où le relief s'exaspère, et où les espaces plans cultivables sont restreints. C'est la raison pour laquelle ce sont surtout les plans cadastraux des régions montagneuses de la Provence orientale qui nous en fournissent les beaux exemples.

e) *Les parcelles irrégulières des collines*

Champs carrés ou rectangulaires, lanières, parcelles curvilignes des terrasses, constituent des familles de champs aux formes relativement régulières et qui, à l'intérieur d'une même catégorie, possèdent quelque homogénéité. Ces caractères disparaissent lorsqu'on examine les parcelles des collines (fig. 49).

C'est en effet dans les régions accidentées qu'on les rencontre. Celles-ci ne se confondent pas toujours avec les zones élevées. Les montagnes provençales sont parcellées très simplement. La Sainte-Victoire, la Sainte-Baume, le plateau du Plan d'Aups qui s'étend à son pied sont parcourues par des lignes divisoires régulières qui délimitent d'amples espaces.

C'est au contraire dans le dédale des collines montueuses que triomphe l'irrégularité du parcellage.

Irrégularité de dimensions d'abord : côte à côte voisinent des parcelles géantes et d'autres qui sont minuscules.

Irrégularité de forme ensuite. Il est impossible de rapporter ces parcelles à une figure géométrique simple. Lignes courbes et lignes brisées s'associent pour composer un ensemble bizarre, et le calcul des superficies a dû donner, dans ces régions, bien du tintouin au géomètre.

Irrégularité de disposition enfin. Les plans parcellaires des collines provençales composent une marquetterie dont la moucheture paraît au premier abord échapper à toute loi. Ici s'allonge une sorte de chapelet formé de grains irréguliers, là s'enchevêtrent les découpures compliquées d'un puzzle déconcertant. Plus loin des taches aux contours bizarres paraissent dispersées au hasard. La comparaison du plan parcellaire et du terrain montre que le dessin de ces parcelles est étroitement lié à la présence conjointe de la terre arable et du micro-relief. Toute saillie de la roche sous-jacente crève pour ainsi dire le papier du géomètre. Il suffit d'un ressaut de rocher, d'une bosse caillouteuse, d'une plaque nue de calcaire, pour faire dévier la ligne divisoire, qui tourne autour du caillou. Inversement le creux d'un vallon sommital, l'infléchissement de la ligne de crête, le ressaut d'un replat constituent des zones de moindre érosion très étroitement localisées et la mince couche de terre qui peut y persister a été âprement défendue et disputée.

Sans prétendre classer ce qui est inclassable, on peut essayer de présenter divers types de ce puzzle étonnant. Celui des dolines est bien reconnaissable, les dépressions karstiques y prennent l'allure de vastes taches irrégulières, un peu ovales, où les indentations de petits vallons asséchés alternent avec les longues lignes courbes qui dessinent l'ensemble du bassin fermé. Tout autour, se déchiquettent des parcelles irrégulières de toutes tailles. Il arrive que l'intérieur de la doline, si celle-ci est de dimensions importantes, se tronçonne en parcelles carrées régulières.

Tout autres se dessinent les crêtes des plateaux du Haut Var. Ici, ce sont les grandes parcelles qui dominent, aussi irrégulières qu'on voudra l'imaginer. Mais çà et là, une traînée de petits champs surgit. Elle dessine tels les cailloux du Petit Poucet, soit la tête d'une vallée sèche, soit plus fréquemment, les vestiges d'un ancien chemin, aujourd'hui délaissé, mais au long duquel on avait tenté quelques cultures.

Ajoutons que ces dispositions déconcertantes sont beaucoup plus visibles sur les plans cadastraux que sur les photographies aériennes. C'est que dans la plupart des cas, il ne s'agit pas — ou plus — d'espaces cultivés. Ici règnent la friche, la garrigue, la pinède ou la chênaie, qui sur les photographies masquent tout de leur manteau uniforme. Il n'empêche que ce qui paraissait sans maître est partagé, et que souvent,

les propriétaires de ces parcelles lointaines s'accrochent à leurs possessions. C'est qu'elles gardent encore quelque intérêt. Les unes restent encore terres de parcours, et par conséquent susceptibles d'être louées à quelques bergers, les autres couvertes de forêt, rapportent encore le revenu d'une coupe de bois à intervalles espacés. Mais toutes sont terrains de chasse, et le moindre coin de garrigue confère à son possesseur un droit d'y poursuivre le gibier qu'il n'est pas le moins du monde enclin à abandonner.

Il n'empêche que d'une révision cadastrale à l'autre, le dessin parcellaire de ces collines se simplifie. Le départ des cultivateurs, l'abandon progressif des cultures, l'énorme perte de temps qu'entraînait la mise en valeur de ces terres d'accès difficile, explique que peu à peu, elles soient rachetées par quelque voisin, à moins que tombées dans le domaine public, la commune s'en empare, si quelque usurpateur audacieux ne l'a fait auparavant.

f) *Le parcellage des petites dépressions cultivables*

Mais il est, au creux des collines provençales, des zones très localisées, où se maintient la culture et où le parcellage prend une allure bien caractéristique. Ce sont celles, où pour des raisons diverses, la terre arable est suffisamment abondante et fertile, pour que l'homme y ait maintenu ses champs.

Les plus fréquentes sont installées dans des vallées sèches (fig. 49). Le climat y est probablement plus rude : l'inversion des températures et la diminution de l'ensoleillement s'associent pour provoquer des gels fréquents. Mais le fond plat, tapissé de colluvions et d'argile de décomposition mélangée à des débris sableux, est relativement fertile. Les pluies y concentrent les eaux, qui cheminent sous le thalweg en nappes souterraines, qu'un puits atteint aisément. Si, vers l'amont, on se heurte généralement à la garrigue, l'aval débouche vers des chemins plus carrossables et des lieux plus fréquentés.

Aussi le vallon allonge-t-il, en courbes amples, les sinuosités de longues parcelles cultivées. De chaque côté, leurs contours épousent ceux plus ou moins réguliers de la colline pierreuse qui les bloque inexorablement. En aval, comme en amont, des lignes droites les limitent. Elles peuvent correspondre à des murettes transversales qui adoucissent la pente, et freinent l'érosion. De toute façon, il est rare qu'un de ces vallons appartienne tout entier à un même propriétaire : ici comme ailleurs, la division de la terre cultivable est la règle.

Occupés par des terres maigres à céréales, ou par des vignobles, *les champs de vallon* allongent au cœur des collines le long ruban sinueux de leurs cultures. A l'inverse des parcelles irrégulières de colline, ils se détachent avec une netteté surprenante sur les photos aériennes, comme sur les plans cadastraux (voir photo aérienne V).

Il en est de même pour ceux qui occupent, au sein de la garrigue ou de la forêt, des dépressions de petite taille, mais d'origine très différente.

Les unes sont liées à des *structures appalachiennes* (voir photo aérienne VI). D'autres à des effondrements entre failles.

Dans un cas comme dans l'autre, le contraste est vigoureux entre le fond fertile de ces dépressions d'où l'eau est rarement absente et le rocher parfois nu et stérile de la garrigue toute proche. La Provence n'est pas assez riche de terres cultivables pour que ces aubaines aient été dédaignées. Mais le parcellage de ces dépressions irrégulières n'a plus rien de commun avec celui des vallons. Ceux-ci se découpaient en tronçons allongés, qui s'alignaient bout à bout tout au long du thalweg.

Les dépressions appalachiennes ou tectoniques sont, la plupart du temps, divisées en tranches minces, perpendiculaires aux parois rocheuses. On y voit donc, assez souvent réapparaître des lanières. L'examen des états de section prouve qu'elles appartiennent rarement au même propriétaire. Ici comme dans les iscles de la Durance ou les paluns de Saint-Rémy nous retrouvons la même avidité paysanne, le même souci de répartir au mieux entre le plus de bénéficiaires possible les terres d'autant plus recherchées qu'elles sont chichement mesurées par la nature (fig. 50).

Les terres de ces dépressions sont en effet souvent plus riches que celles des

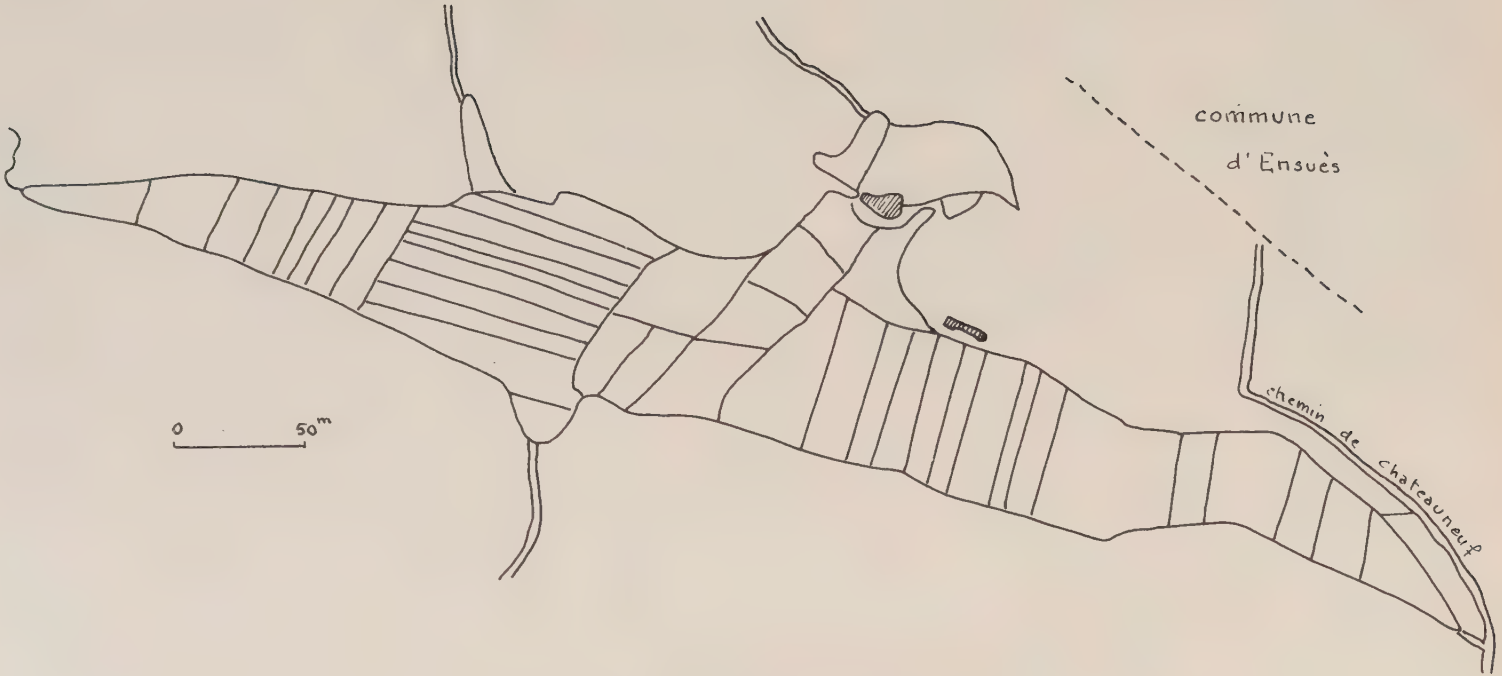

Fig. 50. — Carry-le-Rouet. Quartier de Roumaron. Section B 2.
Dépression appalachienne creusée dans les marnes aptiennes du plateau de la Nerthe.
Laniérage de la dépression. 48 parcllles, dont les 3/4 en vignes. 28 propriétaires.
Tout autour, immensés parcelles de la garrigue.
Habitats relégués à la limite des terres cultivables.

vallons allongés. Ceux-ci sont remplis de colluvions assez grossières, où cailloux et sables tiennent la plus grande place. Les dépressions, d'origine plus ancienne, possèdent des sols plus évolués. La terra rossa est plus abondante, leur profil en long est moins tendu, ce qui signifie que l'érosion récente n'y a pas encore étalé les débris grossiers ou stériles dont elle tapisse le fond des champs de vallons. Le laniérage, ou simplement le morcellement du parcellage est d'ailleurs un signe révélateur de la fertilité du sol. Une dépression peu ou pas divisée doit être tenue pour médiocrement fertile. Au contraire, ce creux de colline haché de lanières constitue certainement un terroir riche, favorable aux cultures rémunératrices.

g) *Signification géographique des parcellages provençaux*

Les parcelles de Basse-Provence peuvent prendre, comme on vient de le voir, des formes très variées et bien caractéristiques.

Quel sens géographique général doit-on leur conférer ? Le parcellage exprime d'abord, à le considérer dans son ensemble, les réactions variées grâce auxquelles une civilisation agricole s'adapte à un milieu déterminé.

Or ce pays, où le surpeuplement des campagnes fut longtemps chronique, est un pays où la bonne terre a toujours manqué. Soit que le rocher le perce, soit que le torrent l'emporte ou le submerge, soit que la remontée insidieuse des eaux le transforme en marécage, le sol cultivable n'est jamais très étendu. On pourrait donc penser qu'un règlement général de culture, imposé à un groupe rural dont l'habitat villageois faciliterait la surveillance, aurait eu quelques chances d'être efficace. Ces dispositions n'ont jamais fleuri en Provence et nous avons vu qu'on n'y retrouve pas de traces analogues à celles qu'ont laissées des systèmes communautaires dans la France du nord-est par exemple.

Pourtant, à bien lire les plans parcellaires et les photographies c'est bien *l'ardente recherche de la terre cultivable* qui s'exprime à travers des signes multiples. Le puzzle des parcelles irrégulières des collines, l'utilisation des colluvions récentes des vallons allongés, le partage des dépressions appalachiennes gorgées de terra rossa, l'aménagement des terrasses curvilignes, prouvent la ténacité avec laquelle le paysan cherche à conquérir ou à préserver dans les régions accidentées, les moindres lambeaux de sol, fut-il d'une médiocre fertilité. En même temps, cette quête incessante s'exerçait dans une autre direction, vers les zones humides, marécageuses ou inondables. Le laniérage des plaines n'a pas d'autre sens.

L'incohérence apparente du parcellage en régions accidentées et la régularité géométrique des lames de parquet du Val de Durance expriment l'un et l'autre le même phénomène : l'aménagement des collines est sans doute plus ancien, la conquête des plaines basses plus récente. Le premier n'a nécessité que l'effort individuel et tenace du paysan. Le second exige des travaux d'art importants et coûteux. La première forme d'appropriation du sol est périmée : la friche gagne dans les dolines, les vallons et les pentes, tandis qu'en Camargue, le drainage fait aujourd'hui encore reculer le marais. Mais ce ne sont là que deux expressions différentes d'un même comportement : la *recherche constante d'une terre trop rare et l'aménagement difficile d'une marge pionnière* toujours chèrement conquise. Il s'agit bien là d'une constante proprement géographique.

Moins certaine est l'explication que nous avons proposée de la persistance à travers les âges du damier des champs carrés. Elle nous paraît vraisemblable, dans l'état actuel des recherches. Si d'autres découvertes venaient à la confirmer, il faudrait bien y voir, par delà l'emploi millénaire d'une technique et le respect d'antiques traditions, la marque d'un milieu. Ou plus exactement, la réaction d'un monde rural aux prises avec des problèmes climatiques, pédologiques et agronomiques bien particuliers.

Que le parcellage puisse témoigner de constantes aussi impératives et de traditions aussi lointaines, nous le croyons possible. Il est plus curieux de constater qu'il n'exprime jamais la variété des types de cultures : il est impossible, à considérer la forme d'une parcelle, d'en déduire la nature des cultures qui y sont implantées. Elles ont cependant des exigences bien différentes. A la limite, on peut être

certain que les cultures maraîchères ne peuvent s'installer dans les parcelles irrégulières de collines. Il est rare de rencontrer des vergers dans des lanières. Mais on a vu des rizières du type Camargue, s'installer dans des champs allongés de vallon — pour y péricliter rapidement d'ailleurs. Les vignes peuvent couvrir les champs trapus de la plaine de Trets, les lanières du Val de Durance à Peyrolles, comme les terrasses curvilignes de Tourves, les parcelles ovales des dolines, où s'installer comme au hasard dans le puzzle de la garrigue. L'olivier se rencontre partout, sauf dans les plaines basses trop humides. Mais du côté de La Fare ou de Mouriès qui sont les régions grandes productrices, il couvre d'immenses champs carrés; par contre, dans les coteaux du Var, on l'a planté de préférence sur des terrasses, dans les vallons, ou disséminé au sein des garrigues. Quant aux céréales et aux cultures fourragères, elles s'installent partout, dans des conditions de rendement et de rentabilité différentes, certes, mais on ne peut reconnaître leur présence à la forme des champs qui les supportent.

S'il est impossible de mettre en évidence une corrélation quelconque entre les types de parcelles et les cultures, il n'en est pas de même en ce qui concerne *les terroirs*. Il est visible, au contraire, que dans l'ensemble, un type de parcelle donné se rencontre uniquement dans un milieu géographique défini de façon suffisamment précise par son relief, son hydrographie, son ou ses sols, enfin par ses aptitudes agronomiques. Mais qu'est-ce que cet éventail de possibilités offertes à la vie et aux installations rurales, sinon un terroir ?

Chemin faisant, en même temps que nous décrivions les aspects du parcellaire provençal, nous avons noté quelques-unes des caractéristiques du milieu géographique auquel ils correspondraient. Il n'est que de les reprendre pour en constituer un tableau valable.

Sauf exception, le carroyage menu plus ou moins serré, est celui des *plaines cultivables*. On y trouve un sol d'épaisseur suffisante et de valeur homogène. Le peuplement peut être groupé comme à Saint-Maximin ou dans le Bassin d'Aix, ou dispersé comme dans le Comtat, cela n'a aucune importance. Il se peut également que le carroyage englobe dans ses mailles quelque pan de collines, comme à Sénas, quelque morceau de garrigue, comme dans la Crau de Châteaurenard ou l'ancien Terradou de Carpentras. Mais il s'agit alors de surfaces relativement planes et basses, enserrées dans la masse des champs cultivés, qui les a comme submergées. Petits et grands domaines ne se distinguent que par la taille des parcelles. Mais celles-ci conservent une allure analogue; leur indice d'allongement ne dépasse pas 1/2 ou 1/3.

L'apparition des *lanières*, à condition quelles soient disposées en blocs compacts et suffisamment étendus, marque l'entrée dans un terroir bien différent. Il se signale d'abord par la richesse relative du sol. Les régions pauvres, sèches, caillouteuses, ne sont pas laniérées, mais à l'inverse, les espaces de terre profonde, irriguée ou irrigable, cultivable, prometteurs de récoltes abondantes. Ces prémices peuvent n'être que relatives : les iscles du Verdon à Montmeyan, sont loin d'avoir la fertilité de celles du val de Durance. Il n'empêche qu'à côté des plateaux caillouteux des Plans de Provence, elles constituent des pays de cocagne. Il faut enfin, et surtout, que la conquête, l'aménagement, l'appropriation en aient été effectuées en bloc et de façon assez rapide. C'est la condition indispensable de leur découpage si particulier. Les lanières expriment à leur manière le glissement récent et massif des populations rurales vers les plaines inondables.

A ces terroirs d'occupation rurale ancienne ou récente, *mais continue*, s'opposent les terroirs où *la culture fut toujours irrégulièrement répartie*. Dans les collines, la structure, le relief, la morsure plus ou moins vigoureuse de l'érosion récente, les contrastes d'exposition et de climat, l'application ou le relâchement de l'effort agricole, contribuent à éparpiller les cultures et à développer ou à diversifier les parcelles. Les taches forestières dominent, composées de pinèdes ou de chênaies, passant progressivement à la garrigue la plus basse et la plus ouverte. Mais les lopins de vigne ne sont pas rares, non plus que les champs de céréales, piquetés d'amandiers ou d'olivettes. Çà et là, au gré des fantaisies des hommes, parfois, mais pas toujours, à cause de la présence d'une source ou d'un

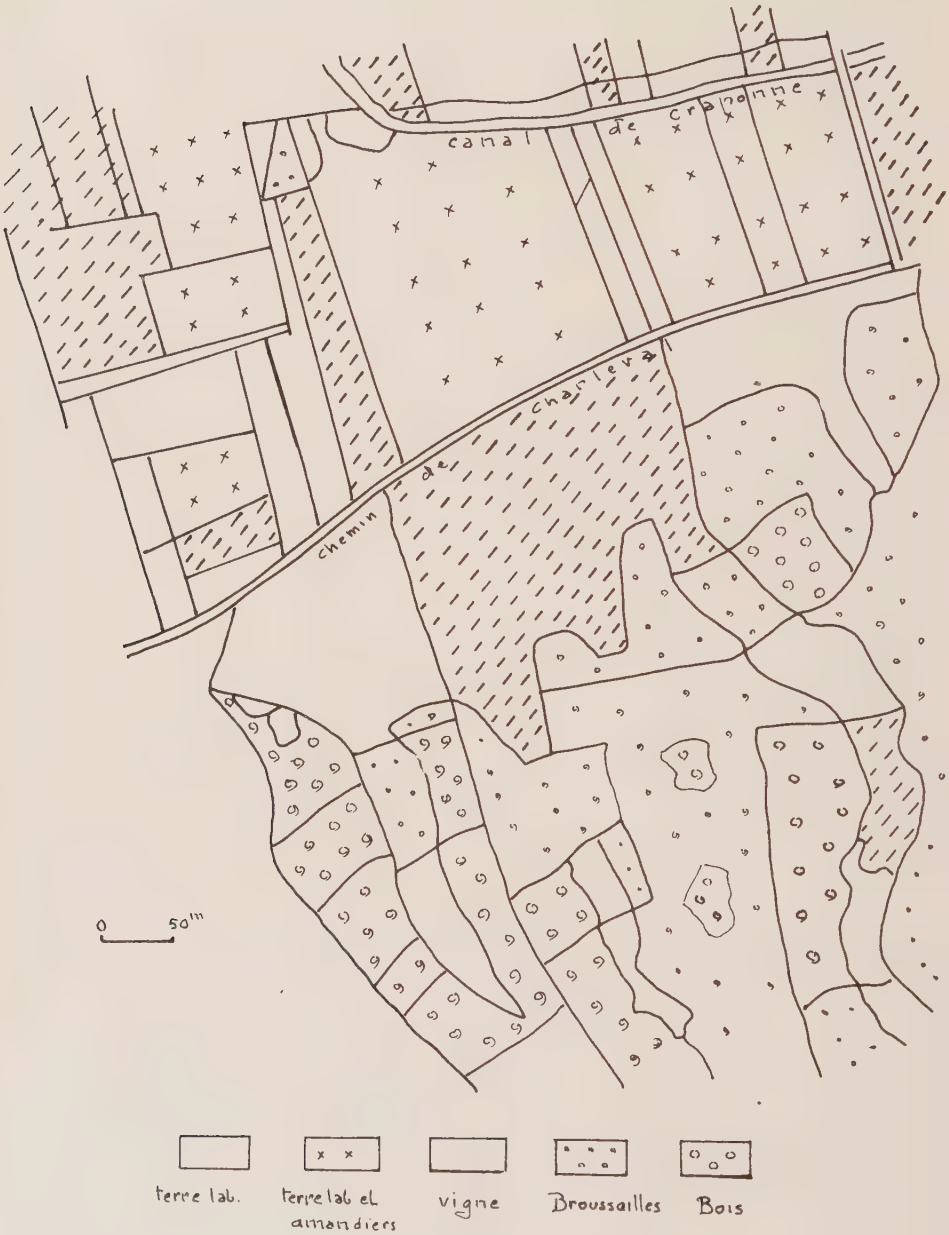

FIG. 51. — La Roque d'Anthéron. Section D 3.
Contacts de terroirs mis en évidence par le parcellaire.
Au sud, parcelles irrégulières des bois et broussailles des collines, coupés par les champs allongés de vallon.
Au nord, grandes parcelles carrées du Val de Durance.
Les amandiers se localisent au-dessus du canal de Craponne.
Au-dessus comme au-dessous de celui-ci, quelques lanières.

puits, un grand domaine isolé marque la présence d'un lot de terres plus fertiles ou plus étendues. Mais les parcelles qui le constituent, quoique vastes, gardent des contours irréguliers, comme toutes celles, petites ou grandes, trapues ou longilignes, qui les avoisinent. Parfois rompant d'un accent géométrique l'enchevêtrement de ces formes, de grandes lignes droites divisoires apparaissent. Elles découpent à l'emporte-pièce, sur les pentes les plus raides et les plus sauvages, des lots forestiers ou broussailleux. Il faut aller dans les cantons les plus déserts ou les plus difficilement accessibles pour rencontrer les immenses parcelles des communaux ou des forêts domaniales. Inégalité des superficies, irrégularité des formes, complexité des ensembles, tels sont les caractéristiques du *parcellaire de colline.*

Entre les vastes étendues plates uniformément cultivées, et le fouillis inégal de la colline, une *zone marginale* se dessine : celle qu'occupent les pentes les plus douces, et les vallons les plus larges, celle aussi qui est la plus proche des régions de peuplement dense et régulier. Le long des pentes, les champs carrés montent à l'assaut. Ils s'arrêtent là où la pellicule de terre n'est plus suffisante pour cultiver. Le contact des dernières parcelles avec la pinède ou la rocaille a le dessin irrégulier qui signale la présence d'obstacles naturels irréductibles. Le long de ces coteaux, abondent les cailloutis, les graviers.

La vigne y vient aisément, comme les vergers d'oliviers, d'amandiers. Les bonnes expositions acceptent l'abricotier. Mais les céréales s'y trouvent encore, voire des luzernes au sec dont le rendement reste très médiocre, mais qui peuvent servir de pâtures à moutons. De temps à autre, cette ceinture de cultures perchées est interrompue par l'échancrure d'un thalweg sec, d'où s'élance, vers l'intérieur de la colline, la langue ondoyante d'un champ de vallon.

On voit comment l'analyse rapide d'un plan parcellaire peut aboutir à la mise en évidence des types de terroirs, c'est-à-dire à la reconnaissance des unités géographiques locales. Point n'est besoin, cela va sans dire, d'avoir toujours recours à ce procédé. Mais sa réussite est la preuve que les parcellages provençaux sont non seulement des instruments fiscaux, mais par surcroît des documents géographiques de première importance (fig. 49 et 51).

3° *Bornages, limites, clôtures*

Le dessin des parcelles est, nous venons de le voir, chargé de signification géographique. Mais on n'en peut prendre une vue d'ensemble qu'à l'aide des plans cadastraux, ou des photographies aériennes. Les uns et les autres ne font que dessiner des contours sur un plan. Reste à savoir dans quelle mesure ces lignes divisoires nées de la main de l'arpenteur se matérialisent dans l'espace. Piquets, bornes, murettes, buissons, haies vives, palissades, barrières de toute espèce tachent de leur couleurs et de leurs ombres les espaces cultivés, et peuvent contribuer, au moins autant que les cultures, à composer un paysage agraire. Qu'en est-il en Basse-Provence ?

a) *Les marques de bornage*

Le fait le plus frappant et de loin le plus général, c'est l'absence de clôtures. Dans l'immense majorité des cas, rien ne sépare les unes des autres, ni les propriétés, ni les cultures.

Les limites d'une terre se reconnaissent uniquement par le bornage. Le bornage tel qu'il se pratique en Provence est fort ancien : un manuscrit conservé à la Bibliothèque Méjanes (27) et qui date du XIV[e] siècle, le « livre des termes », le décrit — déjà — avec minutie. Un autre manuscrit, rédigé par Gallicy en 1720 (28)

(27) *Liber terminum*, Méjanes, M.S. 1056 K 609. Le manuscrit 1056 en donne une traduction en français du XVII[e] siècle. Un autre exemplaire, appartenant à la Bibliothèque de Carpentras a été décrit par Robert Caillet (Bibliothèques de France, éditions d'art et d'histoire, Le Trésor des gravures, p. 140).

(28) Gallicy père, Maison rustique, ou recueil de tout ce qui peut servir au ménage de la campagne, Méjanes, M.S. 1102.

en donne avec précision le détail : « Pour planter un terme, il faut trois pierres : savoir la grande et terminale, et deux *agachons* pour le moins. Les agachons (29) sont appelés de ce nom, d'autant qu'entre deux confins ou limites ils regardent un autre terme planté directement à l'opposite; et bien que la grande pierre terminale soit accompagnée de deux agachons, ils ne justifieront pas pourtant que ladite pierre est un terme, si les agachons ne sont pas bien *accordants, loyaux et véritables.* Or les agachons appliqués sous terre aux côtés de la pierre terminale sont frères bien accordants et véritables, lorsque iceux au nombre de deux ou davantage sont tous partis d'une même pierre brisée en autant de parts qu'il y a d'agachons, en façon qu'on puisse les rejoindre et accoler tous ensemble, chacun sur la jointure de la rupture. Les agachons se doivent tous mettre en terre et séparés aux côtés du bas de la pierre terminale, ayant leurs ruptures en bas et regardant chacun droit entre deux limites un autre terme s'il y en a à l'autre bout. La rupture des agachons doit être en bas de peur qu'on ne les endommage à l'endroit de leur rupture ce qui les empêcherait d'être rejoints et accordés. »

Ce procédé est employé au milieu du XIX^e^ *siècle,* ainsi qu'en témoigne le recueil des « usages et règlements locaux, ayant force de loi dans le département des Bouches-du-Rhône » dressé en 1859 par Charles Tavernier. Et le récent recueil des « usages locaux à caractère agricole » (30) publié en 1955 ne trouve d'autre moyen pour indiquer les procédés de bornage que d'emprunter au jurisconsulte Bomy (31) qui faisait autorité au XVII^e^ siècle, une description en tous points analogue à celle que nous avons citée. Nous sommes donc une fois de plus en face d'une solide et ancienne tradition, que rien ne paraît avoir modifiée. A vrai dire, elle n'est pas propre à la Provence. On la retrouve, avec des variations de détail, dans d'autres régions, comme les Alpes et le Massif Central et il est possible qu'une enquête rapide montre son extension bien au delà de ces régions déjà méridionales. Les agachons prennent alors un nom différent : on les nomme garants, perdriaux, filleuls. Quoi qu'il en soit, ce mode de délimitation des propriétés paraît fortement ancré en Provence, où il fait indubitablement partie des traditions folkloriques.

Cependant, dans un certain nombre d'endroits, on lui voit associer des signes plus visibles. Mais leur emploi même limité à un terroir donné, n'est jamais qu'occasionnel. En zone irriguée ou palustre, il est fréquent que les *canaux* qui amènent l'eau, ou ceux qui servent à l'écouler servent de délimitation visible. « Par *les marais d'Arles,* le fossé mitoyen est souvent utilisé comme limite, sans autre but que la délimitation, notamment dans les clos d'enganes et les marais » (32) secs. Dans ces sols mous, les bornes et leurs agachons risquent de se déplacer ou de disparaître. Le fossé n'est alors qu'un renfort supplémentaire. Et, comme il est susceptible d'être envasé et comblé, il arrive qu'on indique la ligne séparative « par des tamaris, qu'on laisse pousser et qui sont désignés sous le nom de gacholes. Dans les oseraies, ce sont des pieds d'osier qu'on ne coupe pas ou qu'on a soin de choisir d'une variété différente. On les appelle des « agachons » (32). Ces deux vocables ont même origine. Ils rappellent que ces signes apparents ne sont que les témoins des marques enterrées, qui seules comptent. EYSSETTE rapporte, à Beaucaire, une coutume analogue lorsqu'il nous dit que les peupliers blancs, ou aubes, étaient considérés comme les bornes des héritages (32).

En Crau, c'est le problème inverse qui se pose : la pierre est si abondante qu'on risque de ne plus retrouver le terme, confondu parmi tant d'autres cailloux de toutes tailles, d'autant que les parcelles sont immenses et les bornes souvent fort éloignées les unes des autres. Pour éviter le vagabondage des troupeaux, et signaler au pâtre qu'il fourvoie ses bêtes, « l'usage est d'établir entre les termes et sur la ligne séparative, des lignes de cailloux, continues ou non, appelées « terminudes » ou clapiers. Les clapiers sont mitoyens » (33).

(29) Du provençal « agachar » = regarder.

(30) *Usages locaux à caractère agricole,* codifiés par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, deuxième édition, 1955.

(31) BOMY, *Statuts et coutumes du Pays de Provence,* Aix, 1620, ch. XV, p. 34-35.

(32) *Usages locaux,* 1955, *op. cit.,* p. 158.

(33) EYSETTE, *Histoire administrative de Beaucaire,* 1884, II, p. 166.

Mais on le voit, ces signes apparents ne sont employés que là où le terme traditionnel ne peut, pour des raisons diverses, remplir exactement sa fonction. *Jamais ils ne le remplacent ni ne l'évincent.*

b) *L'openfield provençal et la vaine pâture*

Ce ne sont pas les terminudes de la Crau ni les tamaris de la Camargue qui peuvent opposer aux divagations des bêtes ou au passage des hommes des obstacles bien sérieux. Les champs de la Provence, sauf bien entendu l'obstacle naturel des collines, se présentent donc comme des espaces sans limites visibles où les déplacements sont aisés. De là à les représenter à l'image des openfield septentrionaux, comme des zones susceptibles d'être utilisées comme pâturages, il n'y a qu'un pas à franchir. D'aucuns ont aisément accompli l'enjambée. Pinatel, en particulier (34), pense que « si les régions méridionales ont toujours eu la réputation d'être régies par un système juridique d'inspiration toute différente des pays de droit coutumier », cette impression n'est pas toujours justifiée; « au contraire à comparer les travaux de Bloch avec ceux qui nous sont fournis par la pratique méridionale et les jurisconsultes, on s'aperçoit qu'entre les deux situations, il y avait tout au plus une différence de mots »; « sous les dénominations différentes, les pratiques provençales se rapprochent de celles suivies pour les pays de « coutume ». Ce n'est pas le lieu d'entamer une controverse historique et juridique qui nous entraînerait trop loin. Les recherches de textes, de jugements, d'archives que nous avons effectuées mettent en évidence, bien au contraire, la rareté de la vaine pâture véritable et *la tendance profonde et ancienne à l'individualisme agraire* qui est caractéristique du paysan provençal.. Jurisconsultes d'aujourd'hui et d'autrefois citent à l'envi les statuts médiévaux. Bomy (35), Mourgues (36), Julien (37), La Touloubre (38), s'y réfèrent constamment. « Le vieil adage provençal veut en effet que chacun soit maître dans sa propriété et des fruits qui y croissent. C'est sur ce principe que les Etats demandèrent au prince que les possessions défensables puissent être défendues toute l'année. La demande fut accordée parce qu'il est juste et équitable que chacun dispose à son gré de ce qui lui appartient » (39).

En fait, il faut distinguer, en matière de zones de pâturages, et c'est ce que Pinatel n'a pas toujours fait de façon suffisamment claire, les étendues des propriétés privées et celles qu'on appelait autrefois les « *terres gastes* » (40).

Les « *terres gastes* » composées des garrigues et des forêts des collines, des iscles de Durance, des coussous cravens, étaient ouvertes sous certaines conditions à la dépaissance des troupeaux appartenant aux usagers locaux. On y réservait des défens pour assurer le reboisement partiel, comme pour fournir des réserves de bois d'œuvre. Le seigneur et la communauté s'y disputaient à qui mieux mieux, des droits opposés et vénérables. Enfin, il fallait fréquemment, dans ces maigres pâturages, limiter le nombre des bêtes dans des proportions variables, mais toujours délicates à préciser (41). Mais à ces limitations et ces variations près, ces pâtures étaient d'usage commun. Tous y avaient accès dans les limites autorisées par les règlements.

Il n'en était pas de même pour les *terres cultivées* par les particuliers. Les vignes, les vergers de toute espèce, les jardins, étaient presque partout interdits aux troupeaux, sous peine de sévères amendes, voire de confiscations des bêtes coupables. Les prairies n'étaient pas toujours préservées de la dent des bêtes. Dans

(34) José Pinatel, Droit d'usage et vaine pâture dans l'Ancienne Provence, *Ann. Fac. de Droit d'Aix*, 1943, p. 78.
(35) Bomy, *op. cit.*, 1620.
(36) Mourgues J., Les statuts et coustumes du pays de Provence.
(37) Julien Jean-Joseph, Nouveau commentaire sur les statuts de Provence, 2 volumes, 1778.
(38) La Touloubre, Des Droits seigneuriaux, II, p. 327.
(39) Julien, I, p. 574.
(40) V. à ce sujet thèse Sclaffert, Cultures en Haute Provence.
(40) Nous n'avons pas la prétention dans ce bref aperçu de résumer une question aussi importante et aussi complexe.
(41) Boniface, II, 378.

certaines régions, une fois la première coupe enlevée, le regain leur était livré. Un acte du 17 février 1306, établit après enquête, que le pré de Pierre Berzant, situé aux Ouydes près Saint-Rémy, peut être pâturé dans ces conditions (42). Ce qui prouve que le propriétaire était, dès cette époque, peu disposé à tenir compte de la coutume ! Mais c'étaient les terres céréalières qui attiraient le plus la dent des moutons. Robert Brun a publié les statuts de la cour temporelle de Salon, datés de mai 1293 (43). Ils instituent un ban des blés (entendons des céréales), un autre pour les olives, d'autres encore pour les figues et les raisins. Ce qui suppose que le ban levé, et les récoltes ramassées, ces terres pouvaient être ouvertes aux troupeaux. Mais il est juste d'ajouter qu'un texte du 1er janvier 1450, publié par le même auteur, fait « défense au bétail de pénétrer dans les vignes, vergers d'oliviers ou d'amendiers, ainsi que dans les terres semées ou deffendues, et dans les prés... » (44).

Les contraintes collectives, observées au XIIIe siècle à Salon n'excluent pas, par conséquent, dès le XVe siècle au plus tard, des mises en défens individuelles. Ce *droit imprescriptible* à interdire à autrui l'entrée de ses propres terres s'exerce avec une aisance déconcertante. Point n'est besoin de clore ses propriétés pour l'assurer. Il suffit d'y faire des « défendues », marquées par l'assemblage de quelques mottes de terre en forme de pyramides, ou de pierres qui sont appelées montjoyes, ou plus simplement d'entourer la propriété de quelques raies faites avec le soc de l'araire (45). Une coutume analogue est décrite par Brutails dans le Roussillon, ou dès 1309 il est loisible de « réserver son héritage au moyen de trois sillons à l'entour, appelés cotives » (46).

Il apparaît donc assez clairement que *très tôt, la mise en défens individuelle s'affirme de façon courante.* Les droits de vaine pâture sur les possessions individuelles ne continuent à s'exercer que dans des régions où la nature des terres et des cultures l'exigeait. C'est encore le cas en Crau. La commune d'Istres a réglementé ces droits par un arrêté municipal du 27 juillet 1867. Celles de Fos et de Port-de-Bouc par arrêté du 18 mai 1890, qui rappelle les transactions de 1561 et de 1789 (47). Ils sont encore en usage à Salon. A Arles et à Saint-Martin-de-Crau, ils se confondent avec l'antique droit d' « esplèche », dont on retrouve la mention solennelle dans tous les actes municipaux depuis 1251 (48), toutefois les usages locaux actuels ont bien soin d'ajouter « qu'il tombe devant toute culture ».

Résumons : S'il est possible que la vaine pâture ait été relativement importante autrefois, elle n'a pu l'être qu'à une époque lointaine, et souvent très localement. Très vite, le cantonnement du troupeau dans les terres gastes, comme la pratique universellement reconnue de la défense des propriétés individuelles, l'a fait reculer et disparaître, sauf dans les régions où elle apparaissait comme inhérente au milieu. Pour revenir à notre propos initial, il est impossible de découvrir, comme dans les régions septentrionales, ou même dans la Sardaigne (49), un lien quelconque entre les champs sans clôture et les coutumes collectives. En particulier, la notion de sole, si caractéristique et si répandue autrefois dans d'autres contrées est parfaitement inconnue en Provence, où la marquetterie des cultures a toujours été la règle. Il paraît dès lors difficile de parler de l'openfield provençal, si on confère à cette expression un sens plein, et si on veut désigner par là non seulement un aspect de la terre cultivée, mais plus encore un ensemble complexe et cohérent de traditions, de contraintes, d'usages, qui se traduisent par l'édification d'un paysage particulier. On se contentera de dire que dans la plupart des cas l'agriculture provençale s'accompagne d'un *paysage découvert.*

(42) Leroy, Archives de Saint-Rémy, p. 120.
(43) Robert Brun, La ville de Salon au Moyen âge, Aix, 1924.
(44) Art. 27 : « De non inmictendo averia in vineis aut viridariis olivariarum, vel amigdalorum, terri seminatis vel deffendis, nec etiam in pratis... »
(45) Mourgues, *op. cit.*, p. 300, ainsi que Julien, *op. cit.*, I, p. 574.
(46) Brutails, Etude sur la condition des populations rurales.
(47) Usages locaux, *op. cit.*, p. 123.
(48) Voir sur cette question, Usages locaux, p. 166.
(49) Le Lannou, Pâtres et paysans de Sardaigne.

c) *Les barrières végétales*

Pas toujours cependant. Le paysan méridional n'ignore pas l'usage des barrières naturelles constituées par des éléments végétaux. Les cannes de Provence, le cyprès, l'aubépine, le cognassier peuvent se multiplier jusqu'à envahir le paysage et masquer l'horizon. Mais il faut des conditions bien particulières.

Boyer de Fonscolombe « remarque déjà qu'en Provence le sol est trop peu fertile pour qu'il soit à propos d'y former des haies d'arbustes. Le bon terrain est trop rare pour qu'on puisse en sacrifier la moindre partie à des plantations qui diminueraient des récoltes précieuses » (50). Il est bien vrai que les haies vives d'arbustes ou d'arbres ne se rencontrent que dans les régions où le sol est suffisamment fertile pour nourrir à la fois les cultures et leurs enceintes protectrices.

La *canne de Provence* dont les tiges nombreuses et serrées s'élèvent jusqu'à 4 ou 5 mètres de hauteur, ne paraît pas être spontanée dans nos régions. Elle ne vient qu'en terrain humide. L'homme ne l'a donc multipliée par boutures qu'à proximité des cours d'eau, ou le long des rigoles d'arrosage. Encore faut-il qu'elle ne gêne pas par son ombrage excessif les cultures voisines. Enfin, c'est une plante envahissante, à croissance rapide, et qui, en terrain propice, se répandrait facilement. C'est probablement la raison pour laquelle on emploie bien davantage ses tiges coupées et séchées, que la plante à l'état naturel. La canne est surtout répandue dans les régions les plus méridionales : la côte, entre La Ciotat et Hyères, la dépression du Beausset, le sud de la Dépression Permienne, enfin la vallée inférieure de l'Argens, comme le delta de l'Arc, voient se multiplier les rangées de ses panaches touffus.

Le *cyprès* lui, est lié, comme chacun sait, à la culture maraîchère comtadine. C'est un nouveau venu. Son introduction paraît relativement récente, fonction du progrès des cultures maraîchères ou légumières dans des plaines balayées par le mistral. Achard (51), qui décrit avec précision les jardins de Châteaurenard, de Cavaillon, n'en parle pas. Par contre, il fait état des mûriers et arbres fruitiers de toute espèce, qui dit-il, masquent la vue. Young, qui traverse le pays en août 1789, ne les a pas vus (52). Tolosan (53) préconise en 1804 l'emploi des haies pour protéger les cultures. Mais Boyer de Fonscolombe (54), en 1819, ne pense encore qu'aux haies de petits mûriers, qui dit-il, « sont les plus utiles de toutes ». Il est vraisemblable que le recul du mûrier devant le cyprès est lié à la crise de la sériculture du Second Empire. L'usage des haies vives était cependant assez répandu dans le Comtat bien avant cette époque. La Statistique de Villeneuve, en 1821, signale qu'elle est « très en usage dans les territoires riverains de la Durance » (35). Mais ce ne sont alors à Saint-Rémy que des épines-vinettes. Sion (56) rapporte qu'en Languedoc, les haies d'aubépine, de grenadier, de ronces, d'épine-vinette étaient possibles. C'est probablement à de vieilles souches plus que séculaires, qu'il faut attribuer les haies de la région de l'Isle-sur-Sorgues, du Thor, de Pernes-les-Fontaines, faites en partie d'aubépines, d'épine noire et même de cognassiers, rabattus et taillés chaque année. Remarquons cependant qu'elles ne subsistent que là où les cyprès ne leur ont pas fait concurrence, c'est-à-dire sur les côtés des parcelles qui n'exigeaient pas d'être protégés par le vent.

C'est probablement *sous le Second Empire* que le cyprès conquiert définitivement droit de cité, en même temps que les cultures légumières gagnent du terrain à grande allure. C'est donc depuis un peu plus d'un siècle que les haies de cyprès ont commencé de transformer les plaines comtadines en un véritable bocage. Du haut de la colline de Châteaurenard, ou de celle qui domine Cavaillon, le spectacle est caractéristique. A perte de vue, les rangées sombres de ces conifères se relaient

(50) Boyer de Fonscolombe, Aix, I, p. 85, 1819.
(51) Achard, *op. cit.*
(52) Young, Voyages en France.
(53) Tolosan, cité dans l'Encyclopédie des Bouches-du-Rhône, VII, p. 304.
(54) Boyer de Fonscolombe, *op. cit.*
(55) Statistique de Villeneuve, IV, p. 154.
(56) Sion, Structures agraires de la France Méridionale, p. 126.

comme les coulisses d'un théâtre masquant derrière leur succession régulière les mas et les cultures. Leurs fers de lances s'étendent au sud jusqu'aux Alpilles, au sud-est jusqu'à Mallemort et Charleval le long de la Durance. Ils franchissent le seuil de Lamanon pour occuper la zone irriguée consacrée aux légumes et aux prairies irriguées qui s'étend à l'ouest de Salon. Ils s'arrêtent au sud-ouest pour buter sur les grandes parcelles céréalières de la plaine de Tarascon et d'Arles, mais réapparaissent à l'entrée de la Crau, autour de Moulès et de Raphèle, où ils abritent de nouveau les prairies à l'arrosage. Au nord, on les suit jusqu'à Bédarrides et Carpentras, et il faut arriver aux vignobles de la région de Gigondas, aux collines de Suzette, et aux environs d'Orange pour voir la mer de cyprès s'éparpiller en vagues menues. Mais on les retrouve encore le long de la vallée du Rhône comme à l'intérieur du Val de Durance, où ils marquent le progrès des cultures maraîchères. Nous sommes en présence d'un paysage original, lié au climat, à la nature du sol, ainsi qu'à des spéculations agricoles nettement définies. On ne peut rêver d'un milieu géographique plus spécifique que celui-là.

Le rôle de ces haies de cyprès est bien défini. Plantés à cinquante centimètres les uns des autres, leurs fûts rectilignes et parallèles, leur feuillage homogène et serré rompent les brusques et violentes rafales du mistral. Leur facilité d'émondage rend aisé l'entretien de la haie. On a depuis longtemps constaté que leur protection n'est efficace qu'à condition d'espacer méthodiquement leurs rangées. On tient généralement qu'un intervalle de 20 à 30 m est suffisant, à condition de placer à l'intérieur de celui-ci des alignements de cannes, qui accentuent l'effet de coupe-vent en brisant les rafales secondaires rabattues vers le sol par l'obstacle des cyprès (57).

De cette façon, l'espace cultivable, protégé des remous et des violences atmosphériques, est divisé en casiers réguliers, dans chacun desquels l'arrêt relatif des filets d'air, la réverbération de la chaleur et de la lumière, l'arrivée régulière et calculée de l'eau d'arrosage créent un véritable *micro-climat* (58) au sens propre du terme. Il vaudrait mieux dire des micro-climats. Car enfin à l'intérieur même de chaque casier, la présence de la haie, comme des cannes, et de leur ombrage, oppose nettement un adret et un ubac. Il en résulte que si les terres qui sont au sud de la haie sont bien exposées au soleil, celles toutes proches qui sont au nord ne le voient guère paraître tout au long de l'année. Il n'est que de parcourir le Comtat pour constater que la haie de cyprès sépare très souvent deux natures de cultures — et au fond, *deux micro-terroirs* différents : l'un consacré aux légumes, voire aux primeurs : c'est au pied même des cyprès qu'on place les couches de melons et les tuteurs des aubergines. L'autre, réduit à une bande de quelques mètres de large, est souvent occupée par une luzerne, ou une vigne dont la précocité n'est pas recherchée.

La présence des cyprès, si elle a permis — en partie — le développement des cultures à haute rentabilité a aussi ses inconvénients. C'est pourquoi il est interdit de les planter à proximité de la ligne séparative des propriétés. A Châteaurenard, la distance imposée est de 2 m, comme à Graveson et à Rognonas. A Noves, on exige 2,25 m, à Barbentane 3 m, à Saint-Rémy ils ne sont tolérés à 2 m que s'ils sont étêtés à 4 m au-dessus du sol. Si on les taille à 8 m de hauteur, ils les faut éloigner davantage de la propriété voisine. Par contre les haies vives, plus basses et moins exigeantes, peuvent être avancées jusqu'à 0,50 m de la limite. C'est dire par là même que la haie de cyprès ne se confond jamais avec une ligne divisoire, et que par conséquent, si elle sert d'abri, *elle n'a jamais valeur de clôture.* Elle l'a d'autant moins qu'elle n'entoure pas complètement les propriétés, et que surtout elle les tronçonne en bandes régulières, larges de quelques dizaines de mètres au plus. Il en résulte un contraste saisissant entre le parcellage des photographies aériennes, et celui des plans cadastraux (voir photo aérienne III).

A croire les premières la plaine comtadine est couverte de courtes lanières dont

(57) V. croquis dans George. Les plaines du Bas Rhône.

(58) Il serait intéressant de faire de ces micro-climats des études systématiques. Cette entreprise n'a pas encore été tentée.

le parallélisme obsédant s'étend sur des dizaines de kilomètres. A se fier aux seconds, la petite parcelle carrée reste la règle, et le damier qu'elle dessine n'est rompu ici et là que par la tache des rares grands domaines qui ont résisté à l'assaut répété des petites tenures. Mais comme il est fréquent qu'une partie au moins de ces grands domaines soit abritée par des haies de cyprès, le parcellage photographique en minimise l'importance. Dans ces régions, *le paysage ne correspond plus à la structure foncière réelle.*

Un mot pour finir, *sur l'orientation des haies.* Théoriquement, elles n'acquièrent leur efficacité maximum que si elles sont plantées perpendiculairement à la direction du vent. Pratiquement, on les dispose parallèlement aux limites de parcelles. Il en résulte que si, sur de petites distances, leur orientation peut paraître identique, celle-ci subit d'une commune à l'autre des variations qui peuvent atteindre et dépasser 90 degrés (région de Sénas). La photo aérienne retrouve ici son utilité qui est de nous renseigner sur les grands ensembles. Elle montre, sur deux ou trois kilomètres de distance, les haies qui tournent lentement au gré de la direction générale du parcellage. Autrement dit, l'érection des cyprès et leur utilisation systématique sur de grands espaces n'a pas contribué à modifier le type primitif de parcellage. C'est une nouvelle preuve de la stabilité des parcelles carrées qui couvrent les plaines cultivables.

d) *Murs*

Dans ce pays où pointent les rochers et où les cailloux parsèment les terres basses, il est assez surprenant de constater que les murailles ne sont employées pour clore ou délimiter les propriétés que dans des circonstances très particulières.

Aux proches environs des villes, il est fréquent de voir les propriétaires des *bastides* entourer leur *domaine de murailles* régulières qui peuvent s'élever jusqu'à deux mètres de hauteur. Cet usage est répandu dans la banlieue marseillaise. Millin (59) constatait avec curiosité « qu'en descendant la Viste, la vue (était) bornée de chaque côté par un mur continu qui borde une rangée de champs et de bastides ». Stendhal admirait à Saint-Just de « charmantes bastides », mais il ajoutait avec humeur qu'on y « voyageait entre deux murs de 8 à 9 pieds de haut » et que « le chemin avait l'air d'une ronde de prison » (60). Au début du XIX[e] siècle, une bonne partie de ces murailles était encore faite de terre tassée recrépie de mortier, de sorte que chaque averse en démolissait une partie » (61). Aujourd'hui, il est assez rare qu'elles ne soient pas maçonnées, ce qui les rend singulièrement coûteuses. Mais, nous l'avons vu, les grands bourgeois marseillais qui achetaient une propriété ne regardaient pas à la dépense, surtout lorsqu'elle leur permettait de jouir en toute tranquillité du repos dominical dans une agréable fraîcheur.

Ailleurs l'enceinte de murailles qui clôt les bastides est rarement continue. Toujours présente sur la façade de la propriété qui donne sur la route, elle n'existe souvent que de chaque côté du portail, sur une certaine longueur. Mais les autres limites ne sont défendues que par des barbelés en mauvais état assortis d'écriteaux « chiens méchants » qui ne font peur à personne.

Le paysan, lui, n'a jamais ce souci égoïste de propriétaire parvenu : les murs de clôtures sont rarissimes dans les campagnes provençales. Il a pourtant utilisé la murette de pierre lorsqu'il a édifié les innombrables terrasses qui parsèment les collines. Mais, ce faisant, il avait moins le souci de clore que celui de conquérir et d'organiser des espaces cultivables. D'ailleurs, la plupart du temps, les matériaux des terrasses sont tirés du sol même. C'est en extirpant les blocs gênants, en brisant à coups de masse les pointements rocheux qu'on se procure les pierres.

Enfin il est à noter que *la terrasse ne constitue pas plus une limite que la haie.* La législation provençale veut que le terrain qui supporte le mur de terrasse appartienne au propriétaire de celle-ci. Autrement dit, la ligne divisoire ne passe jamais au sommet d'une terrasse mais toujours à son pied, ou même au delà de

(59) Millin, Voyage dans le Midi, 1807, II, p. 369.
(60) Stendhal, Voyages dans le Midi de la France, 1838, p. 267.
(61) De Villeneuve, Statistique, IV, p. 154.

celui-ci. Une fois de plus se manifeste le dédain prononcé du cultivateur provençal pour tout ce qui pourrait marquer de façon trop visible les limites de ses terres. Dans un pays de pierres et de maçons, on ne bâtit pas de murs pour se clore; là où règne une longue tradition de droit écrit on ne dresse pas de plans, et sur cette terre d'individualisme agraire prononcé, on néglige les marques visibles de la propriété personnelle.

4° *Les modifications du parcellage*

L'étude que nous avons faite jusqu'à présent du parcellage provençal reste surtout statique. Nous avons étudié les formes des champs et leurs limites telles qu'elles nous apparaissent aujourd'hui. Ce faisant, nous nous sommes demandé qu'elles pouvaient être les origines des divers types que nous rencontrions. Une fois cette étude effectuée, il est intéressant de rechercher dans quelles circonstances le parcellage a pu se modifier, et surtout quels sont, parmi les facteurs de transformation, ceux qui ont joué un rôle prépondérant, voire accélérateur.

a) *Les techniques agricoles*

Si répandue qu'elle soit, et peut être parce qu'elle est répandue, l'irrigation ne paraît pas avoir toujours réussi à modifier la forme des parcelles.

Une des preuves les plus convaincantes est administrée par l'examen des photos aériennes qui jalonnent le parcours du canal de Craponne. Depuis le XVI^e^ siècle, où il fut construit, il semble que sa présence ait eu largement le temps de faire sentir ses effets sur la forme des parcelles qu'il traversait ou arrosait. Or que constate-t-on ? D'abord que très certainement, le parcellage s'est modifié depuis cette époque. Il est extrêmement rare de voir les limites des parcelles situées au-dessus du canal se prolonger dans celles de dessous. C'est pourtant ce qui, nécessairement, devait se produire à l'origine, puisque le tracé du canal, commandé principalement par la pente, devait couper en deux un certain nombre de propriétés. Le parcellage actuel, comme il fallait s'y attendre, n'a donc plus rien de commun avec le parcellage du XVI^e^ siècle.

Cependant, on ne voit pas que le canal de Craponne sépare deux types de parcellages différents, ce qui se serait immanquablement produit si l'irrigation avait, en ce chapitre, quelque influence. Au-dessus comme au-dessous du canal, on voit se succéder tantôt des grandes pièces carrées, tantôt des lanières, mais ce qui domine, ce sont ces petits champs carrés dont on a déjà dit qu'ils pouvaient couvrir indifféremment toutes sortes de terroirs juxtaposés. Il paraît pourtant logique que, dans les zones irriguées, les parcelles s'ordonnent perpendiculairement au canal, en s'allongeant au maximum. C'est de cette façon que le plus d'exploitants possible pourront profiter chacun d'une prise directe sur le canal. La réalité provençale n'est pas conforme à cette théorie. S'il peut exister, accrochés aux flancs des canaux, des groupes de lanières, un examen sommaire des finages montre que le réseau directeur qui oriente et gouverne la disposition générale des parcelles n'est pas constitué par les canaux, et les filioles, mais par les chemins. Ce sont les voies de terre, et non les aqueducs qui jouent ici le rôle prépondérant.

Il est vrai que dans quelques cas, on voit effectivement les lanières se grouper, en arêtes de poisson, autour des canaux. Souvent cette disposition coïncide avec la présence de grandes propriétés. C'est à l'intérieur de celles-ci qu'il était possible d'organiser d'emblée un réseau rationnel de filioles qui portaient en ligne droite l'eau bienfaisante aussi loin que le permettait la pente. On pouvait ainsi éviter les coudes qui ralentissent le courant, creuser les rigoles à égale distance les unes des autres. Mais il fallait être libre de travailler à sa guise sur un espace assez étendu. La grande propriété procurait ici des facilités évidentes. Elle a pu, par la suite, se morceler, diminuer, voire disparaître. Les filioles subsistent, et ce sont elles qui exceptionnellement, commandent la trame des parcelles, parce qu'elles leur étaient préexistantes. On aboutit ainsi à cette formule, qui n'a du paradoxe que l'appa-

rence : l'irrigation commande le parcellage en terrain vierge. En zone déjà cultivée, elle est commandée par le parcellage préexistant.

On vient cependant d'inaugurer, en Provence, une technique nouvelle dont nous pensons qu'elle pourra peser plus sérieusement sur le dessin parcellaire : c'est l'irrigation par aspersion sous pression. Elle suppose l'emploi, sur un espace homogène, d'un matériel au prix élevé, et dont le déplacement doit s'effectuer aisément et rapidement. Il est clair que la surface qui correspond le mieux à cette technique est soit une parcelle carrée, soit une parcelle allongée, dont les dimensions sont des multiples des dimensions de l'aire d'arrosage optimale de chaque appareil distributeur. Il est surtout évident que le remembrement des propriétés devient indispensable. Pour éviter les frais supplémentaires inutiles, l'exploitation doit dorénavant se centrer sur la prise et le compteur qui lui est annexé. Moins on s'en écartera, plus la pression sera forte et les dépenses de tous ordres réduites. C'est du moins ce schéma qui nous paraît commander l'évolution future des parcellages dans les régions où s'étendra cette technique. Il est vraisemblable que la présence d'un relief assez accentué se combinera avec la présence d'exploitations de toutes tailles, comme avec des systèmes de culture variés pour nuancer cette vue toute théorique du problème.

b) *Le changement des systèmes de culture*

Si l'irrigation actuelle ne modifie pas profondément le parcellage, en est-il de même lorsqu'à un système de culture donné s'en substitue un autre ? A cet égard, existe-t-il des cultures révolutionnaires ? La question est délicate à résoudre. Le canal d'irrigation partage la région qu'il parcourt en deux terroirs bien différents et séparés au cordeau. Mais où commence et ou s'arrête un système de culture ? Est-on assuré de l'extension ancienne de celui à qui il succède ? Est-il aisé de retrouver des plans parcellaires qui puissent témoigner de ces changements ? Autrement dit le phénomène peut-il être exprimé à l'état pur et prouvé de façon décisive ? Rien n'est moins sûr. Tentons cependant de rapprocher quelques hypothèses de quelques faits.

Nous savons qu'au début du XIX[e] siècle, les vignes étaient disposées en outins, c'est-à-dire que de longues bandes de vigne plantées sur deux ou trois rangs, et constituant les outins (62) alternaient avec des intervalles de 16 à 24 pieds, cultivés en blé : les oulières. Il en résultait, nous l'avons déjà vu, un type de parcellage que les plans cadastraux ne nous restituent pas, mais sur lequel s'appuyait un paysage aujourd'hui complètement évanoui (63) et qui paraissait aux yeux des contemporains singulièrement pittoresque (64) et prometteur. Quelles sont les causes de cette disparition ? Celle-ci a commencé sous le Second Empire. Les comptes rendus de comices agricoles de cette époque vantent les efforts des premiers exploitants qui ont eu l'audace de supprimer les oulières dans les vignes de leurs propriétés (65). C'est qu'ils y ont intérêt : le *Bulletin de la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône* de 1854 publie un mémoire de LEROY qui est significatif : « On demande, écrit-il, s'il y a avantage à planter une vigne à plein ou à la planter en allées, dites oulières. La plantation à plein donne plus de rendement que les oulières, mais quand le prix du vin descend à 6 francs l'hectolitre, et que le blé vaut 40 francs les huit double décalitres, il vaut mieux faire du blé. *Si le prix du vin augmente,* il vaut mieux planter à plein. L'excédent des produits compensera et au delà les frais de culture et le coût des engrais consacrés à la vigne ». La disparition de l'oulière est la conséquence à la fois de la politique économique du Second Empire qui abaisse les tarifs douaniers sur les blés étrangers et de l'élévation

(62) V. LAURE, Manuel du cultivateur provençal, 1837.

(63) Les seules oulières survivantes que nous avons aperçues se trouvent — pour combien de temps encore ? — dans un petit champ carré situé le long de la voie ferrée, entre Carnoules et Gonfaron. Il est possible que quelques rares autres exemplaires nous aient échappé.

(64) Description dans MILLIN, *op. cit.*, II, p. 189, 451 et III, p. 37.

(65) Revue agricole et forestière de Provence, 1867, p. 182, et Bulletin société agricole des Bouches-du-Rhône, 1854-1864, 66-68.

générale du niveau de vie qui fait du vin une boisson de plus en plus répandue. Voilà une évolution économique et sociale qui a sur le parcellage et le paysage agraire des conséquences révolutionnaires. Mais on voit bien que ce n'est pas tant la substitution d'une culture à l'autre qui compte, que le moment précis de l'évolution économique et sociale où elle s'opère et qui d'ailleurs la conditionne : persistance de la technique des oulières, disparue dans le Languedoc depuis le XVIII[e] siècle, apparition de procédés de culture intensive de la vigne, perspective d'une organisation commerciale du marché du vin, extension de l'usage des engrais, etc.

Plus tard, on verra — en Camargue par exemple — la vigne s'étendre aux dépens des céréales. Il n'en résultera pas une modification profonde du parcellage. L'opération inverse, l'arrachage des vignes, qui s'est opéré ces dernières années, n'a pas eu partout de sérieux retentissements. Dans la Provence centrale, le vignoble a été remplacé par des prairies artificielles ou des céréales, parfois des vergers. Le parcellage n'a pas varié d'un iota. Par contre, en Camargue, où le riz a rapidement pris la place des vignes disparues, nous assistons, depuis quelques années à un bouleversement du parcellaire. La rizière exige un travail préalable de reconstruction du micro-relief. Il faut, une fois effectuées les études précises de nivellement du terrain, travailler à coups de bulldozer ou de pelleteuse pour organiser les casiers étagés où l'irrigation puisse se faire selon les règles de l'art. Autant que le permet l'étendue de l'exploitation et la proximité des cultures conservées, c'est un parcellage neuf qui surgit.

Le développement des cultures maraîchères et légumières fait sentir ses effets à une cadence moins rapide. Il s'agit moins ici des conséquences d'une technique que de celles d'une modification de la taille des exploitations agricoles. La culture maraîchère impose depuis un siècle, l'exploitation familiale réduite à quelques hectares. Elle s'est peu à peu étendue, entourant et grignotant les grands domaines. Dans la plaine comtadine, peu de ces derniers subsistent encore. Ils se révèlent sur les plans cadastraux et les photographies aériennes par la vaste tache claire qu'ils jettent au milieu de l'étendue uniforme des petits champs carrés. Mais il n'est pas certain que ce mouvement continue longtemps. Outre la tendance qui s'amorce à augmenter la taille des exploitations, on voit poindre les techniques américaines, qui grâce à la spécialisation et à la mécanisation, peuvent triompher de l'étendue. La grande exploitation maraîchère, si elle réussit à se développer, amorcera vraisemblablement une évolution inverse de celle qui s'est produite depuis cent ans.

D'autres cultures par contre, paraissent n'avoir pas d'influence ni sur la structure foncière, ni sur le parcellage. Telle est la prairie irriguée. En Crau, où elle est née de l'irrigation et du colmatage, on la voit tantôt réduite à quelques parcelles autour d'un petit mas, tantôt couvrant d'un seul tenant des hectares d'étendues verdoyantes.

De même qu'il existe des cultures peuplantes et d'autres qui ne rassemblent point les hommes, il en existe qui, plus ou moins rapidement, bouleversent les dessins parcellaires ou qui se succèdent sans laisser de traces à l'intérieur des mêmes champs. Encore faut-il, nous l'avons vu, qu'elles se développent dans un certain contexte économique, technique et social.

c) *Le remembrement*

Depuis quelques années, le remembrement fait en France des progrès certains. Il ne semble pas qu'en Provence il puisse gagner du terrain aussi aisément qu'ailleurs. On sait qu'il est relativement aisé dans des régions au relief peu accidenté et au sol homogène et qu'il est favorisé ou gêné par la présence de cultures déterminées.

Le relief provençal, si tourmenté et si compartimenté, ne se prête guère à une

(66) On se reportera pour plus de détails, à l'étude de JOURDAN sur « le remembrement rural dans le département des Bouches-du-Rhône et la région de Donzère-Mondragon. D.E.S., *Faculté des Lettres d'Aix*, 1956.

évaluation facile de la valeur de la terre. D'autre part, la présence universelle de la vigne et celle, fréquente, des arbres fruitiers de toute nature, compliquent encore le problème. Le Génie rural sait bien qu'échanger des parcelles de vigne est une entreprise presque impossible : la nature du sol, le degré de l'exposition, la qualité des cépages, la plus ou moins grande ancienneté de leur plantation constituent trop de variables indépendantes pour qu'une entente à l'amiable soit facile.

Restent les étendues plates de la Provence occidentale. Crau et Camargue s'excluent d'elles-mêmes de l'opération. Ce qui serait intéressant ici est plus le découpage des domaines que leur remembrement. Il ne peut être question de remembrer les exploitations comtadines, qui ne souffrent ni de l'exiguïté, ni du tronçonnement. C'est ce qui explique que les opérations de remembrement ont été jusqu'ici rares (66). En 1956, on ne comptait dans les Bouches-du-Rhône que trois périmètres réduits, dans lesquels un remembrement avait été effectué : 190 ha près du Mas Thibert, en Camargue; 63 ha à Marignane, où il ne s'agissait que de redistribuer au mieux à ses anciens propriétaires, un terrain militaire occupé par les troupes américaines; enfin 300 ha à Mollégès. C'est là, sur l'emplacement d'une ancienne zone palustre divisée en faïsses parallèles, que le remembrement a produit ses meilleurs résultats. Le nombre des parcelles passe de 450 à 236, et la superficie moyenne de celles-ci de 61 ares à 1 ha 23. Comme il est normal, la plupart des parcelles allongées, dont certaines avaient l'allure de lanières, ont vu leur forme se modifier. Désormais, le petit champ carré l'emporte. On peut donc penser que, s'il s'organisait sur une grande échelle, le remembrement ne pourrait qu'accentuer la prépondérance déjà grande de ce type de parcelles.

d) *Les tendances actuelles*

Tout compte fait, et compte tenu des influences diverses et parfois opposées que nous avons étudiées, dans quel sens évolue le dessin parcellaire provençal ? Certainement dans celui de la simplification.

Par réduction des espaces cultivés d'abord.

Longtemps traduite par un grignotage menu, la croissance urbaine et industrielle se transforme depuis une dizaine d'années en un véritable assaut. Sur les rives nord et est de l'étang de Berre, c'est par pans entiers que les champs s'effacent sous les parcs à mazout, les tours à cracking et les cités ouvrières. Marseille achèvera dans peu d'années l'occupation totale de son bassin, déjà si exigu pour elle. Sur la côte les agriculteurs sont chassés peu à peu par les estivants ou les banlieusards de Cap Couronne à Toulon et Hyères. Le littoral est envahi de villas, d'hôtels, de boutiques. En Provence intérieure l'extension urbaine d'Aix, d'Avignon, d'Arles, de Salon, se poursuit à des rythmes divers. Le creusement du canal agro-industriel de la Durance, et la construction de ses hydro-centrales vont encore accaparer une superficie importante, dont une partie sera enlevée aux meilleures terres du Val de Durance.

En même temps que le secteur tertiaire s'accroît, l'activité agricole abandonne un certain nombre d'espaces dont certains définitivement. Les collines, les plateaux, les vallons et les creux les plus lointains, les pentes mêmes, pourtant proches des guérets cultivés, ne tentent plus le cultivateur. La friche puis la garrigue s'étendent sur le champ. Passe une génération, et les parcelles abandonnées se confondront avec leurs voisines. Dans toutes les régions accidentées la comparaison des plans cadastraux de 1810 et de 1930 montre une réelle simplification du dessin.

Là où la culture persiste, on assiste, comme dans le reste de la France, à une augmentation lente, mais sûre, de la taille de l'exploitation. En zone de culture sèche, il semble que ce mouvement aille plus vite, surtout lorsque les terres labourées tiennent encore une place importante.

Qu'il s'agisse de céréales, ou de prairies artificielles, de terres à blé ou d'élevage intensif du mouton, la petite exploitation n'est plus guère rentable, et la motorisation progresse rapidement. L'utilisation du tracteur peut seule faire subsister ces types d'exploitations rurales, et ne peut être intéressante que sur de grandes superficies homogènes.

Par contre, en région viticole, la présence des coopératives contribue à maintenir et par endroits à augmenter le nombre des exploitants. L'utilisation de leur matériel, la sécurité de leur organisation commerciale, les possibilités qu'elles offrent à leurs adhérents pour l'achat des engrais, de produits chimiques, de plants, les conseils techniques qu'elles distribuent, soulagent d'autant le petit viticulteur, et constituent une protection à la fois matérielle et morale.

Dans le Comtat, le mouvement de regroupement est insensible, mais de bons observateurs constatent l'augmentation de la superficie des exploitations, qui se motorisent avec du petit matériel. Si les coupe-vent des cyprès ne bougeront pas de sitôt, cela n'empêchera pas le dessin du parcellaire de se simplifier, à cadence ralentie.

Il est donc certain, compte tenu de ces nuances locales, que dans l'ensemble, et en ce qui concerne certains secteurs, à cadence rapide, la diminution du nombre des exploitants comme les progrès de la motorisation contribuent, en Provence comme ailleurs, au rassemblement et à l'agrandissement des parcelles.

B

LES ÉLÉMENTS DES STRUCTURES AGRAIRES

I. — Etude critique de la documentation

Une fois étudiées et mises en place les diverses trames sur lesquelles s'appuient les structures agraires, il est indispensable, si on veut aller plus avant dans leur étude, de recenser les documents d'origine variée qui nous renseignent à leur égard et surtout de déceler leurs lacunes et de préciser leur crédibilité. Ainsi saurons-nous exactement ce que nous pouvons en attendre, et ce qu'ils sont incapables de nous livrer.

1° *Les recensements généraux du Ministère de l'Agriculture*

A intervalles réguliers, mais hélas, combien lointains, le Ministère de l'Agriculture organise un recensement général.

Une des premières enquêtes importantes et solides qui aient été faites paraît être *celle de 1848*. Elle a été, on ne sait pourquoi, conservée à la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale à Paris, mais elle a été détruite avec d'autres ouvrages au cours d'un incendie partiel, au moment de la Libération. Si nos devanciers ont eu le bonheur de la consulter, nous avons le regret de n'avoir pu en faire usage. Notons cependant qu'il ne nous est jamais apparu, au cours de nos recherches, qu'elle ait été utilisée pour l'étude de la Provence.

Le recensement agricole de 1892

Après elle, il faut attendre 1892 pour voir s'organiser à nouveau une enquête systématique générale. Si ces résultats départementaux ont été consignés dans des volumes qui sont sinon répandus, du moins accessibles, les résultats détaillés ont la plupart du temps disparu. Nous voulons parler des dossiers communaux, qui récapitulaient, commune par commune, les résultats des recensements individuels. En principe, ces dossiers auraient dû être conservés aux archives départementales, ou aux archives des services agricoles. En fait, il est relativement rare de les y découvrir. Dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, ils n'existent plus. Par contre nous avons le plaisir de les consulter aux archives départementales du Var. La collection est à peu près complète, puisqu'il n'y manque que les dossiers du canton de Barjols.

Ce recensement de 1892 est très complet. Pour chaque commune, il indique le nombre et la superficie totale des exploitations agricoles classées selon leur taille, de 1 ha à plus de 50 ha. En même temps, il donne, ce que ne feront plus les recensements postérieurs, pour chacune de ces classes d'exploitations, la superficie totale des diverses natures de culture, exprimée en hectares, ares et centiares.

Il ne faut pas se leurrer sur la précision apparente de ces indications. En principe, le secrétaire de mairie aurait dû les calculer d'après les indications fournies par ses matrices cadastrales. En fait, si on se rend compte de l'énormité des

calculs nécessaires, on peut penser que dans beaucoup de cas, les mairies ont travaillé de façon très approximative. On ne retiendra donc pas le détail des nombres. Mais il est cependant très important de savoir que, pour une catégorie donnée d'exploitations, la superficie des bois l'emporte sur celle des terres labourables, ou celle des vergers sur celle des vignes. Ce sont là de précieuses indications sur la structure agraire de détail.

Le recensement de 1892 ne s'arrête pas là, il précise le mode de faire valoir des exploitations, la nature de leur outillage, la composition — moyenne et sommaire, cela va de soi — des engrais employés dans la commune, la superficie des diverses natures de cultures, l'importance et la composition du bétail, la quantité de soie produite, enfin le nombre total de parcelles cadastrales. Il constitue donc un document de première importance, et il faut déplorer que la négligence ou l'indifférence des services l'ait fait disparaître dans un certain nombre de départements français.

Le recensement agricole de 1929

Il faut attendre 37 ans, pour pouvoir disposer de renseignements analogues. Malheureusement, les perspectives des organisateurs du recensement ne sont pas exactement les mêmes qu'en 1892. C'est pourquoi, si dans l'ensemble, les rubriques coïncident, certaines données ne sont pas exactement comparables de l'un à l'autre document. Les exploitations agricoles sont d'abord classées par catégories selon leur taille. On y retrouve, ce qui est peut-être une erreur statistique, la catégorie des exploitations de moins de 1 ha. Mais, tandis qu'en 1897, on détaillait les exploitations de 20 à 30 ha, de 30 à 40, enfin de 40 à 50 ha, en 1929, on se contente d'une rubrique plus générale : on recense en bloc les exploitations de 20 à 50 ha. Pour la Provence, il n'y a pas grand mal, on peut estimer que ce groupe rassemble des exploitations de taille déjà importante, et dont les caractères sont analogues. Mais la si intéressante rubrique des natures de cultures par classes d'exploitation disparaît.

Le mode de faire valoir est indiqué par contre de façon beaucoup plus détaillée, puisqu'on recense, en même temps que les fermiers, les métayers et les propriétaires travaillant, les ouvriers salariés permanents, le personnel temporaire, et même les petits propriétaires travaillant chez autrui à la journée, ainsi que les « régimes autres ou étrangers ». On s'intéresse également aux exploitants forestiers, aux associations agricoles (qui se sont développées depuis 1892). Une rubrique recense le « nombre des propriétés », ainsi que la superficie des propriétés cultivées et non cultivées. Nous n'avons pu retrouver les instructions générales préliminaires au recensement, et par conséquent nous ne savons pas si l'intention des organisateurs était de distinguer vraiment entre propriétés et exploitations. Mais comme les chiffres de la rubrique « total des exploitations » coïncident toujours à quelques unités près, avec celui du « total des propriétés », il faut en conclure que les agents de base du recensement ont confondu les deux catégories.

Enfin, comme il est normal, le recensement de 1929 dénombre pour chaque commune, la superficie des diverses natures de cultures. Il le fait de façon plus détaillée qu'en 1892, puisqu'il évalue la superficie plantée en pommes de terre, en légumes de plein champ, plantes à parfum. Mais en 1892, on précisait le rendement de chaque catégorie de cultures, ce qu'on omet de faire en 1929. Par ailleurs, le détail du troupeau est indiqué, ainsi que le nombre des huileries, des magnaneries et le poids des cocons produits.

Le recensement de 1942

Les nécessités de la guerre, les exigences de l'occupant, comme celle du rationnement de la population ont contraint à organiser rapidement le recensement de 1942. Il ne fallait pas penser à rassembler dans ces conditions une quantité de renseignements aussi grande qu'en 1892 et en 1929. Pour l'essentiel, on s'est borné à dénombrer les exploitations en les classant par superficie, en divisant toutefois la rubrique, unique en 1929 : exploitations de 20 à 50 ha, en deux catégories :

20 à 40 ha et 40 à 50 ha. Il faut avouer que la distinction est assez contestable, ce que prouve d'ailleurs la faiblesse numérique de la dernière catégorie.

Le recensement de 1954

Il a été prescrit par décret du 2 septembre 1954, portant en principe sur la campagne de production 1954-1955, sauf le cheptel, qui devait être recensé selon son état au 1er janvier 1956. Le recensement s'est en fait étalé sur une période assez longue, de mars 1956 à janvier 1957. Au départ, il se révélait assez ambitieux. On estimait que les recensements précédents, basés plus sur des appréciations communales que sur des renseignements individuels étaient entachés au départ d'erreurs importantes. On voulait par conséquent le faire reposer sur les évaluations obtenues à la base par des questionnaires détaillés, remis aux exploitants et remplis par eux-mêmes. C'est pourquoi on a mis au point et imprimé, en plus des deux questionnaires généraux, l'un destiné aux exploitants habituels, l'autre (sur papier vert) réservé aux exploitations spéciales (nourrisseurs, aviculteurs, agriculteurs, champignonniers, etc.), dix questionnaires individuels détaillés, étalés chacun sur quatre à six pages, et comportant une centaine de questions (1). C'était beaucoup trop exiger de la part des cultivateurs. Certains, parmi les plus évolués, ont compris tout l'intérêt général qu'il pouvait y avoir à formuler des réponses précises. Mais la plupart, pressés par leurs occupations, incapables souvent de donner les précisions chiffrées qu'on exigeait d'eux, enfin dans certains cas, organisant un boycottage systématique de l'enquête, ont répondu de façon évasive, ou même n'ont pas répondu du tout. Les enquêteurs et les secrétaires de mairie l'ont fait pour eux.

On s'est aperçu rapidement des lenteurs et des lacunes auxquelles allait aboutir l'enquête ainsi conçue. C'est pourquoi on l'a contrôlée en utilisant les fiches individuelles établies par les caisses départementales d'allocations familiales agricoles. Celle-ci, pour donner une assiette solide au recouvrement des cotisations qui les alimentent, ont, depuis longtemps, fait remplir par leurs adhérents des fiches signalétiques sommaires, mais suffisantes, dont l'I.N.S.E.E. a d'abord pris copie, mais qui, dans beaucoup de cas, par suite de l'insuffisance ou de la carence des réponses au questionnaire officiel, ont été utilisées à la place de ces dernières.

On voit par là que si ces deux sources différentes d'informations se complètent, et se contrôlent dans certains cas, dans la grande majorité des autres, elles se juxtaposent sans se recouper. Le recensement dit de 1954 rassemble donc des données qui, sans être à proprement parler inexactes, s'étalent sur une assez longue période et qui surtout, n'étant pas recueillies dans les mêmes circonstances, ni issues des mêmes exigences administratives, confondent dans une même statistique des éléments de valeur dissemblable. Le pire est que cette hétérogénéité n'est pas décelable, car la statistique n'indique jamais de quelle source proviennent les chiffres qu'elle propose.

A ces faiblesses originelles, le recensement de 1954 en ajoute d'autres, moins sérieuses parce que partielles, puisqu'elles ne concernent que certaines rubriques particulières, mais qu'il faut connaître pour interpréter correctement ses données. L'une d'entre elles, la plus singulière peut-être, provient de ce que les *superficies boisées* n'ont jamais été comptées dans la superficie des exploitations. C'est, à notre sens, une grave lacune. En Provence, et en bien d'autres régions françaises (Massif Central, Aquitaine, Alpes du Nord et du Sud, Jura, Vosges, etc.), l'exploitation familiale de petite et moyenne superficie comprend fréquemment, à côté des terres cultivées, des landes et des jachères, des bosquets ou des bois qui jouent un certain rôle dans la vie rurale. En Provence varoise, la pinède, ou la chênaie sont

(1) Tout en se recoupant les uns les autres, ils essaient de mettre en évidence les divers aspects de l'exploitation rurale : exploitation individuelle familiale, exploitation avec salariés, bâtiments et habitat, matériel, détail des natures de cultures, vente des produits agricoles, engrais, amendements, semences, niveau d'éducation technique, dénombrement détaillé du cheptel, production et vente des animaux, dépenses techniques.

régulièrement exploitées, même par les petits possédants. Ce ne serait qu'un moindre mal si le recensement de 1954 donnait, à côté de la superficie totale dite cultivée des exploitations, la superficie boisée. Mais il omet purement et simplement cette donnée.

Aucune mention n'est faite dans la rubrique « superficie des natures de cultures » des bois. Il n'est pas davantage question des landes, ni, ce qui peut sembler plus surprenant, des vergers ! Ces énormes omissions ne sont pas réparables. Force est donc pour y pallier, d'aller puiser à d'autres sources ces chiffres pourtant indispensables à notre étude. Dès lors, après avoir constaté ces lacunes béantes, quelle valeur conférer à la colonne « superficie totale », qui suit immédiatement celle des natures de cultures, et qui, en bonne logique devrait les récapituler ? Une chose est certaine : le nombre inscrit dans cette colonne n'est pas le résultat de l'addition des colonnes précédentes. Aux rubriques de celles-ci : terres labourables, prairies, vignes, cultures maraîchères, il faut ajouter autre chose pour obtenir la « superficie totale ». Mais quoi ? On ne sait exactement, puisque, nous l'avons vu, les rubriques bois, landes et vergers n'existent pas, celle de la superficie cadastrée (superficie totale de la commune) non plus. Les techniciens de l'I.N.S.E.E., consultés, hésitent. A recouper les superficies par nature de cultures d'origines différentes, il semble qu'il faille exclure de la « superficie totale » des exploitations, certainement les bois, pas forcément les landes, qui dans certaines communes — pourquoi celles-ci ? — paraissent avoir été comprises dans le décompte. Mais qu'il faille y faire entrer les vergers, quoique non inscrits parmi les rubriques de tête. On n'ignore pas qu'une statistique doit être critiquée, mais il faut avouer que les inspirateurs de celle-ci n'ont guère facilité le travail des chercheurs.

Autre difficulté, mais bien provençale celle-ci : *le décompte des ovins* commune par commune. En principe, il aurait dû être effectué à la date du 1er janvier 1956. En réalité, le recensement s'est opéré entre mars et octobre 1957, c'est-à-dire qu'une fois sur deux, les transhumants n'ont pas été compris dans le total. Tous les troupeaux provençaux ne transhument pas et l'élevage ovin en stabulation gagne chaque jour du terrain. Mais cela ne fait que compliquer le problème. Là encore, une comparaison s'impose avec d'autres données, qui reste, on le devine, délicate.

Il n'est pas jusqu'au nombre des exploitations qui, à l'expérience, se révèle décevant. Le recensement en fait le décompte par classes d'après la superficie. Ces classes ne sont pas exactement les mêmes que celles de 1942, 1929 ou 1892, puisqu'on rassemble contrairement au recensement de 1942, les exploitations de 20 à 50 ha en un groupe unique. Par contre, on détaille celles qui sont inférieures à l'ha, en trois catégories : de 0 à 20 ares, de 20 à 50 ares, de 50 ares à l'ha. Ce qui a son intérêt. Mais, si on compare le nombre d'exploitations de chaque commune indiqué par le recensement de 1954, avec celui que donne le recensement de 1942 et celui fourni par la statistique agricole annuelle de 1956, on commence à avoir des doutes sérieux sur le résultat des derniers efforts des statisticiens. Si on les acceptait à la lettre, il faudrait croire que dans des communes voisines, de mêmes caractéristiques agricoles, les tendances ont été radicalement et profondément inversées. Nous n'entrerons pas dans le détail de la critique statistique que nous avons entreprise. Elle part d'un principe simple : la comparaison du plus grand nombre de données possible, d'âge et de sources différentes, tenu compte d'une tendance générale déduite de la nature des travaux agricoles et de l'évolution de la région (urbanisation, développement des rivieras, abandon des cultures, diminution de la population rurale, etc.). Etant bien entendu que l'intuition personnelle ne suffit pas et qu'il la faut compléter par les avis autorisés des compétences locales : ingénieurs agronomes, techniciens du cadastre, agriculteurs avertis, notaires, etc.). On ne dissimulera pas la part inévitable d'interprétation personnelle que comporte cette méthode. Nous en prenons la responsabilité. Elle aboutit d'abord à proposer pour chaque commune un *chiffre pondéré* qui exprime la quantité moyenne probable d'exploitations agricoles qui y sont établies. Elle démontre également qu'en ce qui concerne cette donnée particulière, il n'y a pas de recensement plus exact que les autres. Tantôt le chiffre de 1942 paraît devoir être retenu, tantôt celui de 1954, tantôt celui de la statistique annuelle de 1953. Bien rares sont les communes dans

lesquelles les trois chiffres, pour ne citer que les plus récents, s'accordent à quelques dizaines d'unités près, en plus ou en moins.

Ces diverses remarques font ressortir les imperfections, les incertitudes, les lacunes de ce dernier recensement agricole. Il faut bien reconnaître que malgré les louables initiatives qui l'ont inspiré, et malgré les efforts consciencieux qui ont été déployés lors de son établissement, il ne paraît pas être d'une précision et d'une qualité supérieure à celles de ses devanciers. A certains égards, il leur paraît même inférieur. Nous avons appris toutefois, à nous contenter d'instruments imparfaits. Toutes les statistiques sont fausses. A ceux qui veulent les utiliser d'en tirer, au prix d'une critique interne, le plus grand nombre possible de renseignements utilisables.

Or, c'est en quoi ce rencensement se distingue profondément des autres, l'I.N.S.E.E., entre les mains duquel les fiches ont été déposées, a commencé à en mettre en œuvre les données à l'aide des techniques les plus modernes. On sait que chaque fiche individuelle d'exploitant est « traduite » par une carte perforée. Ce sont celles-ci, triées et recensées par des machines électroniques dirigées par un personnel spécialisé, qui permettront d'obtenir à l'aide de recoupements horizontaux ou verticaux, des renseignements infiniment plus nombreux et plus révélateurs que ceux élaborés autrefois à la suite de comptages minutieux qui n'étaient jamais exempts d'erreurs... On pourrait donc s'estimer satisfait. Si le recensement n'est pas meilleur que les autres, les données qu'on en peut extraire sont à la fois plus exactes, plus abondantes et plus instructives.

C'est le cas d'un très grand nombre de renseignements qui nous sont fournis à la fois par nature de cultures et par classes de superficies. Les machines électroniques ont ainsi élaboré jusqu'à présent plus de 70 tableaux à double entrée, concernant les rubriques les plus diverses : classe d'exploitation répartie selon le nombre des propriétaires, bâtiments, type de faire valoir, moyens de traction, surface en céréales, en prairies, en vignes, en cultures maraîchères, le nombre d'ovins, de vaches laitières, de main-d'œuvre salariée étrangère, familiale, etc. Si le recensement en lui-même nous paraissait de valeur quelconque, on ne peut donc que louer la très neuve et très abondante exploitation qui en est faite.

Il faudrait du moins le faire bien haut si *les cadres territoriaux* dans lesquels s'effectue cette exploitation étaient acceptables, or ils sont loin de l'être toujours. Expliquons nous. On peut et on doit critiquer la répartition et la publication des données du recensement commune par commune. La commune est un cadre administratif, qui est loin de coïncider avec une zonation géographique. Ni la commune, ni les groupes de communes ne sauraient constituer une unité géographique vraie. Une des raisons en est que la plupart des communes sont constituées par des assemblages de terroirs. Il s'en suit que les limites des finages, qui sont administratives, recoupent celles des terroirs, qui sont géographiques. Le cas le plus typique est celui du Val de Durance, magnifique unité géographique naturelle, qui disparaît complètement sur une carte des finages, et d'autant mieux que la limite départementale du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône le partage dans sa longueur.

Il reste qu'il faut bien adopter un cadre statistique de base et que la commune constitue la plus petite de ces unités de départ sans lesquelles un recensement ne saurait s'opérer. Il est donc normal, bien que gênant d'un point de vue géographique que l'I.N.S.E.E. publie un certain nombre de renseignements en les rapportant au cadre communal. Il s'agit du nombre d'exploitations, du nombre de salariés, de tracteurs, de l'effectif du cheptel, enfin des principales natures de cultures — à l'exclusion bien entendu des bois, des landes et des vergers.

Mais en ce qui concerne les renseignements les plus importants et les plus caractéristiques : ceux qui se rapportent aux différentes catégories d'exploitation classées selon leur superficie et à tout ce qui s'y rattache, il a été jusqu'a présent impossible d'obtenir de l'I.N.S.E.E. des renseignements commune par commune. Les mécanismes des machines calculatrices ont été réglés, et leurs résultats rassemblés et publiés en se basant uniquement sur les régions dites « géographiques » dont les cadres ont été retenus par l'I.N.S.E.E.

Il est certain que la délimitation de ces régions repose sur un très gros et très sérieux travail auquel ont participé, en leur temps, les géographes, à côté d'autres spécialistes. Il est possible, que dans certains secteurs français, cette division régionale donne des résultats valables. Il faut avouer qu'en Basse Provence, elle est loin d'être parfaite. Une première raison, est que chacune de ces régions est faite uniquement de communes entières. A aucun moment, et malgré les oppositions flagrantes de terroirs qu'un même finage peut offrir, on n'a divisé la commune pour en répartir au mieux les éléments géographiques qu'elle contenait. Il faut bien reconnaître que, ce faisant, on se serait privé de toute base statistique de départ.

Admettons donc que ce mal était nécessaire et que si à l'échelle locale, les anomalies flagrantes sautent aux yeux, les différences s'estompent et les singularités disparaissent lorsqu'on s'efforce de n'examiner que des ensembles de communes d'une certaine taille. Nous ne procéderons donc pas à l'épluchage détaillé des régions géographiques de l'I.N.S.E.E. Couper les cheveux en quatre est toujours plus ou moins ridicule. Mais on ne peut accepter de grossières erreurs de découpage.

Les limites I.N.S.E.E. de la région Camargue ne sont pas contestables, non plus que celles de la région Crau. Nous pensons toutefois qu'il est nécessaire d'inclure dans cette dernière la commune de Fontvieille qui possède, encore, bien qu'atténué un caractère craven indiscutable. Mais il nous paraît inacceptable de faire aller la région dite de la Basse Provence (notre Val de Durance) de la commune de Saint-Paul à celle de Sénas. C'est étendre abusivement les limites de cette unité géographique. Saint-Paul, par l'exiguïté de ses terres labourables (300 ha dans une surface cadastrée de 4 200 ha), par la faible étendue de son vignoble (70 ha) et surtout l'importance de ses forêts (3 500 ha) est à rattacher à l'ensemble du Haut Var, bien qu'administrativement commune des Bouches-du-Rhône. La cluse de Mirabeau qui le sépare des communes les plus voisines constitue une barrière géographique de premier ordre. Par contre, vers l'aval, il est abusif de ne pas rattacher à la région « Comtat » les communes de Sénas et Mallemort. Le nombre élevé des exploitations rurales, l'exiguïté relative de leur superficie moyenne, l'importance déjà prise par les cultures maraîchères, la diminution des étendues boisées qui ne dépassent pas respectivement 160 et 60 ha sont significatifs. Ce sont là déjà des caractères comtadins.

Inversement, il est difficile de réduire la « région fruitière de Solliès Pont » au point d'en exclure la commune de Cuers, où le nombre des exploitants comme le % de la superficie en vergers (35 %) est certes plus caractéristique que les chiffres correspondants de La Farlède et de Méounes, qui sont pourtant comprises dans cette région économique.

Mais ce sont là de pures vétilles à côté de l'énormité géographique qui ne veut voir qu'un seul bloc économique dans la zone qui s'étend des Alpilles à l'Estérel, dénommée officiellement « coteaux de Provence ». On y confond allégrement la rude économie semi-montagnarde et extensive de communes à demi vides comme Plan d'Aups, Riboux, Saint-Marc, Saint-Antonin, Vauvenargues, Aurons, La Barben, avec celle de bassins à population agricole déjà dense, vouée à une polyculture de rapport, du type Saint-Cannat, Rognes, Bouc Bel Air, Puyloubier. Et la même étiquette recouvre indifféremment, outre les types agricoles déjà décrits, les bassins varois emplis jusqu'aux bords de pampres serrés et les communes rhodaniennes dont l'oléiculture constitue un des revenus essentiels.

Mais notre propos n'est pas ici de livrer un assaut décisif à des cadres statistiques auxquels nous dénions dans la plupart des cas une valeur géographique. Nous proposerons chemin faisant un autre découpage, qui nous paraît plus conforme aux réalités. Arrêtons nous à une dernière remarque, qui ne sera pas moins sévère. A se contenter du cadre statistique des régions I.N.S.E.E., il fallait l'utiliser dans son intégralité. C'était d'autant plus facile que coiffant les administrations locales, la région économique du Sud Est centralisait à Marseille les statistiques des 5 départements du Sud Est. Belle occasion de répudier les limites départementales quand la nécessité s'en imposait. Au lieu de cette ample révision des cadres et des structures qu'on pouvait attendre, est née une cote mal taillée, qui

résulte d'un compromis entre les limites des régions découpées par l'I.N.S.E.E. et celles des départements.

On a conservé les limites départementales, et les régions économiques ne sont valables qu'à l'intérieur de celles-ci. On a donc opéré un double découpage : d'abord par département, puis par région. Il en résulte que des régions que l'I.N.S.E.E. propose à tort ou à raison comme homogènes, sont tronçonnées. La statistique du Var comporte une région dite « coteaux de Provence », que l'I.N.S.E.E. tient pour être de même nature que celle du même nom qui s'étend dans les Bouches-du-Rhône. Le département du Vaucluse et le département des Bouches-du-Rhône connaissent chacun, pour la même raison, une région prénommée « Basse vallée de la Durance » et une autre qui s'appelle « Comtat ». Le simple bon sens proclame qu'il aurait fallu regrouper les dénombrements qui se rapportent aux unes et aux autres pour reconstituer des unités géographiques et statistiques solides.

Résumons nous : le recensement agricole général de 1954 est de toute première importance. Il était, après les bouleversements de la guerre, et au seuil d'une révolution agricole imminente, l'instrument indispensable d'un inventaire urgent. Il fournit à l'économiste comme au géographe des renseignements plus détaillés et plus abondants que tous les recensements précédents. A l'échelle nationale ou départementale, on peut tenir ses indications pour valables, à condition d'y chercher, comme dans la plupart des statistiques, plus un ordre de grandeur, et une tendance, que des chiffres précis. Mais si on veut l'utiliser à plus petite échelle, l'emploi de ses données exige une critique extrêmement sérieuse, et surtout un reclassement presque total dans des cadres géographiques corrects.

Il est donc bien entendu que lorsque nous citerons au cours de ce chapitre et de ceux qui suivent des chiffres qui s'y rapportent, il ne s'agira que de chiffres critiqués et pondérés. Quant aux régions géographiques que nous proposons à la place de celles de l'I.N.S.E.E., nous en précisons les caractères et l'étendue à mesure que nous les étudierons en détail.

2° *Les enquêtes agricoles annuelles*

Ces statistiques émanent d'une autre source : elles sont élaborées par la Direction Départementale des Services Agricoles (D.S.A.) à l'aide de procédés apparemment beaucoup moins précis. Elles indiquent, chaque année, et pour chaque commune du département, les renseignements essentiels : nombre d'exploitations classées par mode de faire valoir, étendue des diverses natures de cultures, y compris, cela va de soi, vergers, landes et bois, importance du cheptel. Il ne peut être question d'obtenir chaque année ces diverses données en partant d'une enquête à la base. Aussi procède-t-on, pour établir cette statistique, à une sorte de révision sommaire des estimations antérieures. Pour certaines rubriques, on dispose de chiffres plus précis émanant de divers organismes : déclaration des emblavures en céréales, déclaration des récoltes de vin, des plantations ou des arrachages de vigne, subventions aux oléiculteurs, etc... Le rapprochement de ces données avec les données antérieures permet de serrer de plus près la réalité. Mais ce qui contribue à conférer à ces enquêtes annuelles une solidité certaine — qui ne va certes pas jusqu'à l'infaillibilité — c'est la connaissance personnelle qu'ont des réalités agricoles les principaux chefs de service de la D.S.A. Leurs fréquentes tournées, leurs conférences, leurs missions de tous ordres, les impulsions qu'ils donnent incessamment au monde rural les mettent en contact à peu près permanent avec les agriculteurs les plus avertis dans les secteurs les plus divers. C'est cette énorme expérience sans cesse mise à jour qui procure aux services d'une D.S.A. active une connaissance approfondie et renouvelée des réalités agricoles locales et de leurs fluctuations. Les statistiques qui en émanent ne se piquent pas d'une précision illusoire. Mais elles constituent, pour l'essentiel des faits ruraux, une base d'étude commode et sûre.

3° *Les dossiers des Caisses d'allocations familiales agricoles*

Ces caisses départementales se rattachent au service de la Mutualité agricole. Elles élaborent deux types de documents différents : ceux d'abord qui leur permettent d'asseoir sur des bases relativement solides le recouvrement des cotisations qui alimentent leur trésorerie. Ensuite ceux qui concernent le paiement des allocations familiales. Seuls les premiers documents nous intéressent. Ils sont d'ordre et de valeur variés.

A la base, la fiche individuelle. Elle indique, avec les noms, prénoms, adresse et situation de famille, l'étendue de l'exploitation, et le mode de faire valoir, mais ne détaille pas la nature des cultures. Celle-ci ne présente aucun intérêt pour l'administration.

A partir de ces fiches individuelles, la caisse départementale dresse des tableaux plus généraux : le « journal d'immatriculation par commune d'exploitation ». Ce document donne, commune par commune, le nom de chaque contribuable, son numéro matricule, le numéro du folio de la matrice cadastrale qui lui correspond, la superficie totale de l'exploitation et le revenu cadastral. Les calculatrices qui ont établi ces listes d'après les fiches individuelles donnent, pour chaque commune, la superficie totale des exploitations, ainsi que le revenu cadastral total. Ce sont là des indications précieuses : la superficie cadastrale est calculée sur l'exploitation tout entière, c'est-à-dire qu'elle comprend en principe les superficies boisées que le recensement de 1954 omettait. Quant au revenu cadastral annuel communal, on pourrait le trouver dans les bureaux du cadastre. Mais au prix de manipulations assez lentes, puisque les registres communaux sont distincts les uns des autres. Ici, il suffit de feuilleter le « journal » et d'opérer un dépouillement rapide pour recueillir une documentation importante. Malheureusement, ce journal ne fournit pas le nombre des exploitations par commune. Cette donnée n'intéresse pas l'administration. Il lui serait d'ailleurs difficile de l'extraire du « journal », car chaque ligne correspond non pas à un exploitant, mais à un folio de la matrice cadastrale (qui a constitué le document de base de la rédaction du journal). Il en résulte que très fréquemment, plusieurs lignes du journal sont consacrées au même exploitant, ce qui ne gêne pas la comptabilisation, ni des surfaces, ni du revenu cadastral, mais qui rend impossible la comptabilisation des exploitants, à moins de se livrer à un comptage individuel interminable.

Reste un dernier document : « le journal d'immatriculation par commune de résidence », qui donne, pour chaque adhérent la superficie exploitée sur diverses communes. Ces indications sont, en soi, fort intéressantes. Elles le sont d'autant plus qu'elles constituent la seule source de documentation permettant d'approcher autrement que par l'enquête, le très difficile problème d'exploitations réparties sur des communes variées. Malheureusement, outre que ces documents sont codés, c'est-à-dire que les communes ne sont indiquées que par des numéros de référence, aucune comptabilité n'est effectuée, ni par commune de résidence, ni par commune d'exploitation. Là encore, on est réduit à des vérifications et à des ventilations individuelles d'une extrême lenteur.

4° *Les documents cadastraux*

Nous avons déjà montré en étudiant les diverses trames qui ordonnent les structures agraires, le parti qu'on pouvait tirer à cet égard des documents cadastraux, les réserves qu'on pourrait faire à leur sujet, et les lacunes inévitables qu'elles comportaient.

Qu'en est-il à l'égard des divers éléments qui s'associent pour composer les structures agraires ? Matrices, états de section et plans parcellaires se recoupent pour fournir au géographe une quantité impressionnante de renseignements, dont l'abondance même écrase l'enquêteur.

Les matrices cadastrales, remises à jour après chaque vente, ou chaque suc-

cession, sont les seules sources accessibles (2) qui permettent d'avoir une idée exacte de la *répartition des propriétés*. Par contre, tout ce qui concerne l'exploitation ne les intéresse à aucun degré. En effet, la matrice cadastrale se compose d'autant de feuilles qu'il existe de propriétaires dans la commune. Sur ce feuillet sont indiquées les diverses parcelles possédées, avec l'indication de leur situation, du nom et de l'adresse de leur propriétaire sur le plan parcellaire — ce qui permet de les situer géographiquement — de leur étendue, de leur nature de culture, de leur « classe » à l'intérieur de chacune de ces natures, enfin de l'assiette de l'impôt qui leur est imparti.

Une étude détaillée et systématique de ces données permet par conséquent d'obtenir des indications sur les diverses catégories de propriétaires et de propriétés ainsi que sur leur nature, leur situations réciproques, leur valeur. On aboutit par là à une géographie sociale particulièrement révélatrice. Malheureusement, elle exige, même si on pouvait disposer d'une équipe de collaborateurs et de machines à calculer suffisamment nombreuses, un très long travail de dépouillement, de vérification et de comptage. Ce travail peut se mener à bien lorsqu'on restreint son enquête à quelques communes. Il était impossible de l'entreprendre dans le cadre régional assez vaste qui est celui de notre étude. Pourtant, l'étude de matrices cadastrales est la seule méthode qui permette de jeter quelques lueurs sur le très gros et très inconnu problème des rapports de la propriété et de l'exploitation. Il ne nous restait qu'un procédé d'investigation : le sondage. Nous avons donc entrepris, pour chaque région géographique des dépouillements cadastraux limités à quelques communes, dont les statistiques et l'enquête directe nous font penser qu'elles sont particulièrement représentatives (3).

L'étude du morcellement des propriétés exigerait, si on voulait également le pousser à fond, un labeur identique. Mais on peut se contenter plus aisément de résultats partiels et de sondages. Le recensement et le classement par catégories des propriétaires d'une même commune donne déjà une idée approximative de l'emplacement de chaque parcelle, et par conséquent, fournit une vue sommaire du morcellement des propriétés. Dès lors, il suffit, pour chaque classe de superficie de cartographier quelques propriétés types pour donner du phénomène une idée satisfaisante.

On peut extraire bien d'autres renseignements des documents cadastraux. Les indications proprement fiscales qu'ils contiennent, pour ne citer qu'elles, fournissent sur la richesse foncière un nombre assez important d'indications qu'on s'étonne de n'avoir pas vu utilisées jusqu'à présent.

5° *Les recensements de la population*

Le recensement de 1946, dont l'exploitation a été poussée relativement plus loin, fournit quelques renseignements intéressants qui peuvent se rapporter aux structures agraires. Il indique en effet, commune par commune, le pourcentage de la population vivant de l'agriculture, ainsi que le nombre d'exploitations agricoles. Il donne également, commune par commune, des renseignements concernant les caractéristiques du logement : nombre d'immeubles à 1, 2, 3, 4 logements, nombre d'immeubles dotés de l'eau courante, de l'électricité, du gaz, du tout-à-l'égout.

Mais les renseignements les plus intéressants sont ceux qui concernent les professions et les classes d'âges commune par commune. Le nombre des différents métiers exercés dans une commune est révélateur. Non seulement il est intéressant de connaître le nombre d'ouvriers agricoles ou de journaliers agricoles employés dans la commune, le nombre des bergers ou de bûcherons qui y travaillent. Mais le nombre et l'emploi des artisans, comme des commerçants, révèle l'existence d'un

(2)Il existe en effet d'autres sources de données : les dossiers fiscaux individuels établis par les services des Contributions Directes. Mais, sauf exception, ils sont inaccessibles aux chercheurs.

(3) Le sondage dit au 1/20 et dont l'I.N.S.E.E. a tiré jusqu'ici une documentation remarquable, est en effet inopérant, étant donné l'arrangement des documents de base.

milieu social où les relations sont plus ou moins complexes et développées, dont le tissu est plus ou moins serré. Si on complète ces données par celles des classes d'âge, on peut alors brosser de la société rurale un tableau non seulement vivant et nuancé, mais tenter une dynamique sociale et dessiner une évolution.

6° *L'enquête géographique*

Ne croyons pas cependant que l'utilisation même exhaustive de ces divers documents, non plus que leur comparaison, puisse suffire à nous donner des structures agraires un tableau suffisamment complet.

Le dépouillement des statistiques fournit des directions de travail précieuses, oriente les recherches, il permet de préciser les catégories, de poser des questions, de hasarder des définitions. Il laisse dans l'ombre quantité d'importants problèmes.

S'il renseigne en général sur les grandes catégories de natures de cultures, il ne les détaille absolument pas. Terres labourables soit, mais sont-elles cultivées en prairies artificielles, en cultures fourragères, en plantes industrielles ? Les betteraves rouges, les melons au sec, les aulx, si caractéristiques et si rémunérateurs, il faut les voir pousser pour reconnaître leur existence. On ne précise jamais le type de cultures maraîchères dominant. Mais rien n'est plus différent de la carotte ou la salade classique, que les asperges forcées en serre, ou les tomates industrielles. Les vergers ne sont pas davantage précisés, si ce n'est dans les régions qui en font une spécialité évidente. Enfin, la distinction capitale entre vigne à raisin de cuve et vigne à raisin de table n'est jamais esquissée. A plus forte raison n'est-il pas question de déterminer les cépages, ou pour les blés par exemple, la semence. Les anciennes statistiques se hasardaient à proposer des chiffres de rendements. Il faut aujourd'hui les demander aux techniciens ou aux cultivateurs.

Enfin la présence et l'emploi de l'eau d'arrosage, si précieuse, n'est indiquée nulle part. Les matrices cadastrales se contentent de classer les parcelles irriguées parmi les terres ou les prairies de première classe, mais conjointement avec d'autres, de sorte qu'elles ne permettent jamais d'en faire la distinction. Les cartes ne procurent que des indications partielles. Là encore il faut aller sur le terrain.

C'est encore l'enquête et elle seule, qui renseigne sur les assolements, les engrais, les amendements, qui permet d'avoir une idée exacte et complète du train de culture, des modalités de l'élevage, en particulier de la proportion des transhumants que contient le troupeau, notion qui, chose singulière, n'est nulle part indiquée.

Si les stipulations habituelles des contrats de fermage et de métayage peuvent être connues en partie par l'examen des copies de baux dans les bureaux de conservation des hypothèques (4), le *très gros problème du volant des terres en location annuelle* ne peut être approché que par l'enquête orale.

Enfin, il va sans dire que la rentabilité des travaux agricoles ne peut être évaluée, avec quelle incertitude, qu'après maints entretiens menés avec la plus grande prudence. Reste par surcroît, l'évaluation, toujours difficile des facteurs psychologiques et sociaux. Pourquoi dans telle contrée, telle catégorie de cultivateurs se sent mal à l'aise, et souhaite confusément, sinon un départ, du moins l'évolution vers un autre horizon de travail, voire d'autres genres de vie ? Pourquoi, telle classe rurale apparemment dotée de ressources minces, paraît au contraire stabilisée, et sinon modernisée, du moins relativement satisfaite de sa situation actuelle ? Le réseau des traditions, des appétits, des espoirs, se tisse pour chacun de façon si variée, que les contacts humains permettent à peine d'avoir de ces problèmes plus qu'un vague sentiment.

C'est dire sur quelles insatisfactions nous laissent ces recherches et, malgré une quête incessante et une curiosité passionnée, combien, si souvent, nous avons eu l'impression décourageante de n'avoir su fixer que quelques aspects passagers et incomplets du tableau géographique rural dont nous rêvions.

(4) Les contrats sous seing privé y sont accessibles à partir de 1925.

Comment exposer les résultats de ces recherches et de ces enquêtes ? On hésite entre de multiples tableaux généraux couvrant toute l'étendue du secteur que nous nous sommes proposé d'étudier et concernant chacun un problème important : types de sols, répartition des cultures, modes de faire valoir, zones irriguées, etc... et la description synthétique mais successive des nombreux ensembles régionaux qui composent la Basse Provence.

La première méthode a l'avantage pour chaque question donnée, de fournir les éléments d'ensemble d'un problème. Mais de lui seul. Resterait donc après une longue série d'études intéressantes, mais indépendantes les unes des autres, à rassembler les principaux éléments dans des synthèses locales. C'est s'exposer à des redites nombreuses; c'est surtout, étant donné le cloisonnement des unités géographiques provençales, s'engager à maintes reprises dans des exposés décousus, où nul fil conducteur n'apparaîtrait.

La deuxième méthode au contraire, aboutirait à mettre d'abord en évidence les noyaux vivants et caractéristiques de l'activité rurale provençale en dépeignant la multiplicité des petits mondes qui la composent. Mais elle démonte ce kaléidoscope pour se contenter d'en décrire les brillantes facettes, sans en étudier l'ensemble. Sans verser, ni dans l'une, ni dans l'autre, nous essayerons ici de suivre un plan dont on constatera probablement la rigueur, mais dont la souplesse relative nous permettra de respecter à la fois l'existence des problèmes généraux et des unités régionales.

Il nous a paru qu'un certain nombre de questions supportaient un exposé d'ensemble, et qu'on pouvait les étudier pour la Basse Provence tout entière. Elles concernent des problèmes généraux qui se posent en termes simples. Soit qu'on les retrouve un peu partout, soit que leur répartition régionale soit suffisamment nette pour ne pas exiger des analyses détaillées. Il s'agit essentiellement de la répartition des exploitations selon leur taille, de leur morcellement, enfin de la répartition des modes de tenure.

Nous aurons ainsi une notion certes schématique, mais cependant déjà révélatrice des différenciations régionales. Elle nous permettra d'aborder l'étude de ces différentes unités rurales dont nous ferons une analyse régionale aussi exacte que possible.

II. — La superficie des exploitations

La superficie de l'exploitation agricole constitue un des éléments les plus caractéristiques de celle-ci. Sa taille fournit des indications précieuses non seulement sur la densité de l'occupation du sol, mais également sur l'intensité du travail agricole et sur le type dominant de la propriété. Elle commande les problèmes de main-d'œuvre et de motorisation, elle implique l'existence et la nature de diverses catégories de populations rurales comme celles de leurs relations et de leur niveau de vie. Tenu compte que généralement, la grande exploitation est relativement plus stable que la petite, elle offre enfin d'intéressantes perspectives sur l'évolution des régions rurales et des sytèmes agraires.

Quelles sont, en Provence, les limites entre lesquelles évolue la taille des exploitations rurales ? Quelles sont, si on veut s'exprimer de façon plus mathématique, les fréquences les plus significatives ? On sait d'après le recensement agricole général de 1956-1957, que la superficie moyenne de l'exploitation agricole française est de 14 ha, 23 (5). Mais ce chiffre paraît trop élevé pour la Basse Provence. La même source indique, pour le département des Bouches-du-Rhône, une superficie moyenne de 10,18 ha, qui descend pour le Vaucluse à 8,57 ha, et tombe à 5,21 ha pour le Var. Il n'est pas question de nous engager ici dans une étude critique de ces statistiques et de ces chiffres. Il nous suffit qu'ayant la même origine, ces données soient comparables. Elles prouvent que, dans l'ensemble,

(5) Voir entre autres *Bull. hebd. de Statistique*, n° 474, 1er juin 1957.

les exploitations rurales qui nous intéressent ont une superficie inférieure à la moyenne française. Il en résulte qu'il faut décaler vers le bas les limites des catégories généralement usitées.

Les enquêtes effectuées auprès des agriculteurs donnent la même impression : une exploitation de 14 ha est pour eux une exploitation déjà importante. C'est la raison pour laquelle nous n'hésiterons pas à proposer les catégories suivantes : Nous appellerons *petites exploitations* celles qui ne dépassent pas 10 ha et *grandes exploitations* celles dont la superficie s'étend sur plus de 50 ha. Ces deux tailles extrêmes sont les plus caractéristiques en ce sens que leur présence est révélatrice d'une tendance essentielle du milieu rural, et que leur abondance exprime une caractéristique majeure de ce même milieu.

Leur répartition dans l'espace provençal est particulièrement expressive, comme nous le verrons par la suite. Inversement, les groupes d'exploitations dont la superficie est comprise entre 10 et 50 ha se rencontrent un peu partout sans dominer nulle part. Quoi qu'il en paraisse et bien qu'à l'intérieur de ces limites statistiques existent des types d'exploitations et de systèmes de culture très divers, on est donc en droit *statistiquement* et *cartographiquement* parlant, de les grouper pour n'en consituer qu'une seule et même catégorie, que nous appellerons, d'une étiquette commode mais vague : *les exploitations moyennes.*

Les statistiques les plus diverses emploient deux procédés pour mettre en évidence l'importance des diverses catégories d'exploitations classées par superficies. Un premier comptage porte sur le nombre des exploitations par classe et aboutit à un pourcentage en nombre. Un deuxième comptage s'intéresse à la superficie totale de chacune des classes étudiées. Il en résulte en second pourcentage : superficie de chaque classe par rapport à la superficie totale.

A manipuler et à cartographier les chiffres et les pourcentages, il nous est apparu que le second procédé statistique était beaucoup plus révélateur que le premier. Il est intéressant de savoir par exemple que les exploitations de moins de 5 ha atteignent 60 % du nombre total des exploitations d'une commune ou d'une région donnée et que celles de plus de 50 ha n'en font que 5 %. Cela ne signifie pas forcément que la petite exploitation domine. Si ces 60 % d'exploitants en nombre occupent 40 % de la surface totale, on peut effectivement penser que la petite exploitation tient une place importante. Mais si les exploitations de moins de 5 ha n'occupent que 10 % de la superficie, et celle de plus de 50 ha 40 %, on est bien obligé de reconnaître que les microfumdia sont dominés par les grands domaines et que ce sont ces derniers dont le poids pèse le plus lourdement dans la balance agricole.

C'est la raison pour laquelle nous avons dressé nos cartes en utilisant le pourcentage par rapport à la superficie totale des exploitations. Nous n'utiliserons le pourcentage en nombre que pour étudier des cas particuliers et nuancer les problèmes régionaux.

1° *Les régions de petites exploitations*

Examinons tout d'abord la carte de la répartition des exploitations de moins de 10 ha en 1942, commune par commune. Trois régions s'y détachent avec une netteté saisissante : la plaine comtadine, la région marseillaise, la région toulonnaise. Analysons les de façon plus précise (fig. 52 et 53).

a) *La région marseillaise*

La région marseillaise est celle où la petite exploitation constitue le bloc le plus compact et où elle occupe proportionnellement la superficie la plus importante : dans les communes de Marseille, La Penne, Aubagne, Plan de Cuques, comme celles plus à l'ouest d'Ensuès, Châteauneuf-les-Martigues et Marignane, elle couvre plus de 70 % de la superficie totale. Dans cette grande banlieue marseillaise, la petite propriété est reine. A cette zone dans laquelle elle exerce

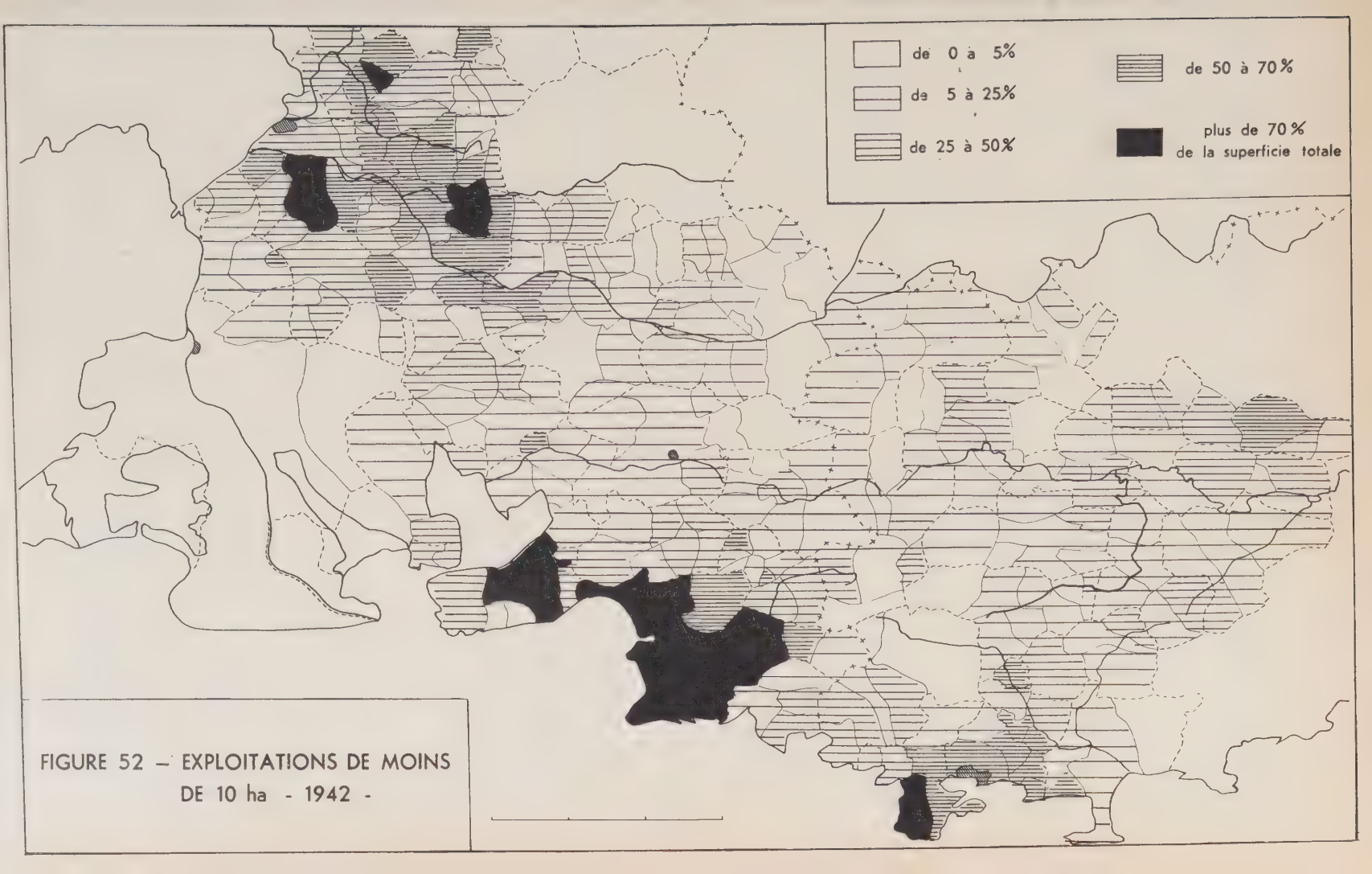

FIGURE 52 – EXPLOITATIONS DE MOINS DE 10 ha - 1942 -

une suprématie incontestée, on peut joindre des communes limitrophes, où elle occupe encore entre 50 et 70 % de la superficie; celles de Gémenos et d'Allauch. Mais on la voit couvrir encore des étendues assez considérables, entre 25 à 50 % de la superficie, à Roquevaire, Auriol et Saint-Zacharie, le long de la vallée de l'Huveaune, ainsi qu'à Septèmes, au Rove, à Gignac et aux Martigues. Si on se souvient que c'est Marseille qui, de tout le département, compte le plus grand nombre d'exploitations rurales, on aura une idée encore plus exacte de l'importance de ces petites tenures agricoles.

Dans chacune de ces communes, elles couvrent des étendues considérables : à Châteauneuf-les-Martigues, 76 % de la superficie totale des exploitations, à La Penne 73 %, à Aubagne 70 %, à Marseille 80 %, à Plan de Cuques 95 %.

Dans ces conditions, il est évident que la superficie détenue par les exploitations plus étendues est infime. Pratiquement, le nombre de ces dernières est réduit à quelques unités. Des exploitations de plus de 10 ha, on n'en compte à Châteauneuf que 9 sur 149, à Allauch que 12 sur 161, à Plan de Cuques 3 sur 127, à Ensuès, 1 sur 33. A Marseille même, où la loi des grands nombres devrait en jouant, leur donner une certaine importance; la statistique n'en dénombre que 23 sur 1 323 !

Si, au lieu de s'intéresser à la carte des exploitations de moins de 10 ha, on examine celle des exploitations de moins de 5 ha, on s'aperçoit que si la tache marseillaise a diminué d'étendue, elle garde toutefois une réelle intensité. Seule la petite commune de Plan de Cuques voit encore ces microfundia couvrir plus de 75 % de la superficie des exploitations : exactement 88 %. Mais à Marseille, on compte 1 218 très petites exploitations qui s'étendent sur 1 833 ha : 63 % de la superficie totale. A La Penne sur Huveaune, ce pourcentage atteint encore 60 % de la superficie totale. Par contre à Gémenos, il descend à 45 %, ce qui est encore considérable, mais cependant nettement inférieur. A Aubagne, comme à Châteauneuf-les-Martigues, il n'atteint que 41 %. A Auriol, il reste encore de 37 % et à Allauch de 32 %.

L'analyse révèle donc l'existence, à Marseille même et dans la proche banlieue d'un *noyau important de très petites exploitations agricoles*. A mesure qu'on s'éloigne de ce foyer central, la taille des exploitations agricoles augmente. A côté des exploitations de moins de 5 ha, et qui restent importantes, s'accroît le nombre de celles dont la superficie est comprise entre 5 et 10 ha. Cette prédominance des petites tenures de moins de 10 ha s'exerce encore là où l'influence de l'agglomération marseillaise a déjà nettement diminuée. A Gémenos, par exemple, à Auriol, et même au-delà de la barrière de la Nerthe, à Châteauneuf-les-Martigues. C'est sous-entendre que cette tache de petites exploitations dépend de bien des facteurs divers. Mais elle possède une consistance, une densité, une continuité que les autres sont loin de présenter, puisqu'elle rassemble 2 800 exploitations de moins de 10 ha, alors que le nombre total d'exploitations de toute taille ne dépasse pas 2 900 dans ces mêmes communes.

b) *La région toulonnaise*

On ne retrouve pas dans la région toulonnaise une prépondérance des petites exploitations aussi marquée qu'aux environs de Marseille. La seule commune où les pourcentages atteignent des taux aussi élevés que dans la zone marseillaise est celle de Six-Fours, où les exploitations de moins de 10 ha couvrent 83 % de la superficie. Dans toutes les autres communes, elles occupent des superficies nettement moins importantes, puisqu'elles restent comprises entre 50 et 70 % de la superficie totale. Encore sont-elles plus proches de 50 que de 70%. Si à La Farlède, elles atteignent 69 %, à Ollioules 67 %, à Solliès Pont, elles ne dépassent pas 54 % et descendent à 51 % à La Valette et à 50 % à La Garde. C'est dire par là même que les classes d'exploitations dont la superficie est supérieure tiennent dans cette région une place plus importante que dans la région marseillaise.

On se doute, dans ces conditions, que les très petites exploitations, celles de moins de 5 ha, n'ont plus l'importance qu'elles avaient dans la région marseillaise. Elles conservent une place prépondérante à Ollioules, où elles couvrent 63 %

de la superficie totale. Mais c'est bien la seule commune où elles dominent. A Six Fours, où le groupe 0-10 ha occupait 83 % de la superficie, les exploitations de moins de 5 ha n'en occupent que 37 %. Ailleurs le pourcentage occupé est encore moins élevé : au Pradet, 28 %, à La Valette 27 %, à La Garde 26 %, à Solliès-Pont, 24 %.

Si on peut encore parler de la prépondérance de la petite exploitation dans la région toulonnaise, il est certain qu'elle n'y exerce pas l'empire absolu que nous avons constaté à Marseille. D'abord parce que les exploitations qui dépassent 10 ha occupent une superficie proportionnellement plus grande. Ensuite parce que à l'intérieur même de la catégorie des petites exploitations, la place tenue par les microfundia est plus réduite. Tout se passe comme si au lieu d'être centrée sur ces derniers types de tenures, la gamme des exploitations était plus étalée, des petites jusqu'aux moyennes.

c) *La région comtadine*

La tache comtadine, tout aussi nette que les deux précédentes, présente des caractères différents de celle-ci. Plus étalée, elle est aussi plus vacuolaire, avec des pleins très accentués et des trous plus visibles. Analysons la en détail.

Dans certaines communes l'exploitation de moins de 10 ha domine encore plus massivement que dans la banlieue marseillaise : Châteaurenard, Rognonas et Eyragues constituent un premier bloc, où les pourcentages des superficies couvertes atteignent respectivement 90 %, 87 % et 73 %. Le nombre d'exploitants y est particulièrement élevé, mais pratiquement composé à peu près uniquement de détenteurs de petites tenures, puisqu'à Châteaurenard, ils sont 943 sur 975, à Rognonas 198 sur 207, et à Eyragues 275 sur 313. De l'autre côté de la Durance, au pied de l'extrémité occidentale du Lubéron, se dessine un bloc homologue, composé des communes de Maubec, Robion et des Taillades. Les exploitations sont nettement moins nombreuses, on n'en compte en tout que 310, alors que le groupe de Châteaurenard en rassemblait près de 1 500. Mais les caractéristiques restent les mêmes : les exploitations de moins de 10 ha couvrent respectivement : 72, 85 et 86 % de la superficie exploitée.

Mais une analyse plus détaillée fait ressortir de nettes différences par rapport au groupe marseillais. Dans celui-ci c'était les très petites exploitations, celles de moins de 5 ha, qui constituaient le gros des troupes. Dans le Comtat, cette caractéristique ne vaut que pour Châteaurenard où cette catégorie couvre encore 75 % de la superficie. Mais à Eyragues, elles ne retiennent plus que 47 % du total et à Rognonas que 45 %. Des remarques analogues sont valables pour le groupe lubéronais voisin : seule, la commune des Taillades étend ses microfundia sur 74 % du territoire cultivé. A Robion, ces petites tenures ne comptent que 40 % et à Maubec 12 % seulement de l'enesmble. On retrouve ici un des caractères du groupe toulonnais : l'*effacement de la prépondérance des exploitations* de 0 à 5 ha.

Dans le reste du bloc comtadin des petites exploitations, ce phénomène est encore plus marqué. Sur la carte des exploitations de moins de 5 ha, la plaine de la Basse Durance s'uniformise : les pourcentages s'échelonnent entre 25 et 50 %. Et dans la majorité des communes, le pourcentage des superficies des exploitations de 5 à 10 ha dépasse celui des exploitations de moins de 5 ha. Le tableau ci-contre donne le détail de la répartition. Il est curieux de constater que les communes où l'exploitation de 5 à 10 ha l'emporte sont en très grosse majorité des communes du département du Vaucluse. Et pour quelques unes d'entre elles, l'écart entre les deux catégories d'exploitations est beaucoup plus important qu'on ne s'y attendait, parfois même considérable. A Châteauneuf, les chiffres respectifs pour les exploitations de 5 à 10 ha et celles de moins de 5 ha sont de 45 % et de 13 %, au Thor, de 43 % et de 12 %, à l'Isle-sur-Sorgue, de 41 % et de 16 %, à Oppède de 47 % et de 20 %, à Mazan, de 40 % et de 10 %, à Maubec enfin, où l'écart prend des allures de fossé, de 40 % et de 12 % ! Sans entrer dès maintenant dans des explications qui seraient mal placées dans ce chapitre, disons qu'il y a là non seulement des natures de cultures différentes, mais que très vraisemblablement

la partie vauclusienne du Comtat paie le retard profond dû à une stagnation historique. L'administration pontificale s'y est, comme on le sait, exercée jusqu'en 1792. On remarquera en étudiant le tableau des pourcentages, que les seules communes vauclusiennes où les exploitations de 5 à 10 ha ont des pourcentages minoritaires sont celles de Cavaillon, Cheval Blanc et les Taillades. Elles constituent un bloc limitrophe de la Durance et par suite des Bouches-du-Rhône. L'irrigation y a été aisée et précoce (canal de Saint-Julien dès le XIII[e] siècle) et l'influence des maraîchers méridionaux a pu s'y faire sentir plus tôt qu'ailleurs.

Communes comtadines où 50 % et plus de la superficie exploitable est occupée par des exploitations de moins de 10 ha (1942)

	1 % de la superficie occupée par des exploitations de moins de 5 ha	2 % de la superficie occupée par des exploitations de 5 à 10 ha	Communes où le % 2 est supérieur au % 1
Bouches-du-Rhône :			
Barbentane	31	22	
Cabannes	34	26	
Châteaurenard	75	15	
Eyragues	47	26	
Mallemort	27	31	+
Noves	29	21	
Plan d'Orgon	39	21	
Rognonas	45	42	
Senas	21	37	+
Vaucluse :			
Althen	29	48	+
Caumont	25	42	+
Cavaillon	33	31	
Châteauneuf-de-Gadagne	13	45	+
Cheval Blanc	32	26	
Entraigues	26	34	+
Lagnes	20	31	+
Le Thor	12	43	+
L'Isle-sur-Sorgue	16	41	+
Maubec	12	60	+
Mazan	10	40	+
Monteux	31	35	+
Oppède	20	47	+
Robion	40	45	+
Saint-Saturnin-les-Avignon	15	34	+
Taillades	74	12	

2° *Les régions de grandes exploitations*

Ce sont celles où les exploitations de plus de 50 ha occupent plus de la moitié de la superficie cultivée. L'examen de la carte montre qu'elles sont relativement plus répandues en Basse Provence que les petites exploitations. Alors que ces dernières dépassaient le pourcentage de 50 % dans 50 communes, les grandes exploitations dominent dans 138 d'entre elles. Si on cherche le nombre de communes occupées à 75 % par ces deux types d'exploitations opposés, on obtient des chiffres analogues : 14 communes occupées presque intégralement par les exploi-

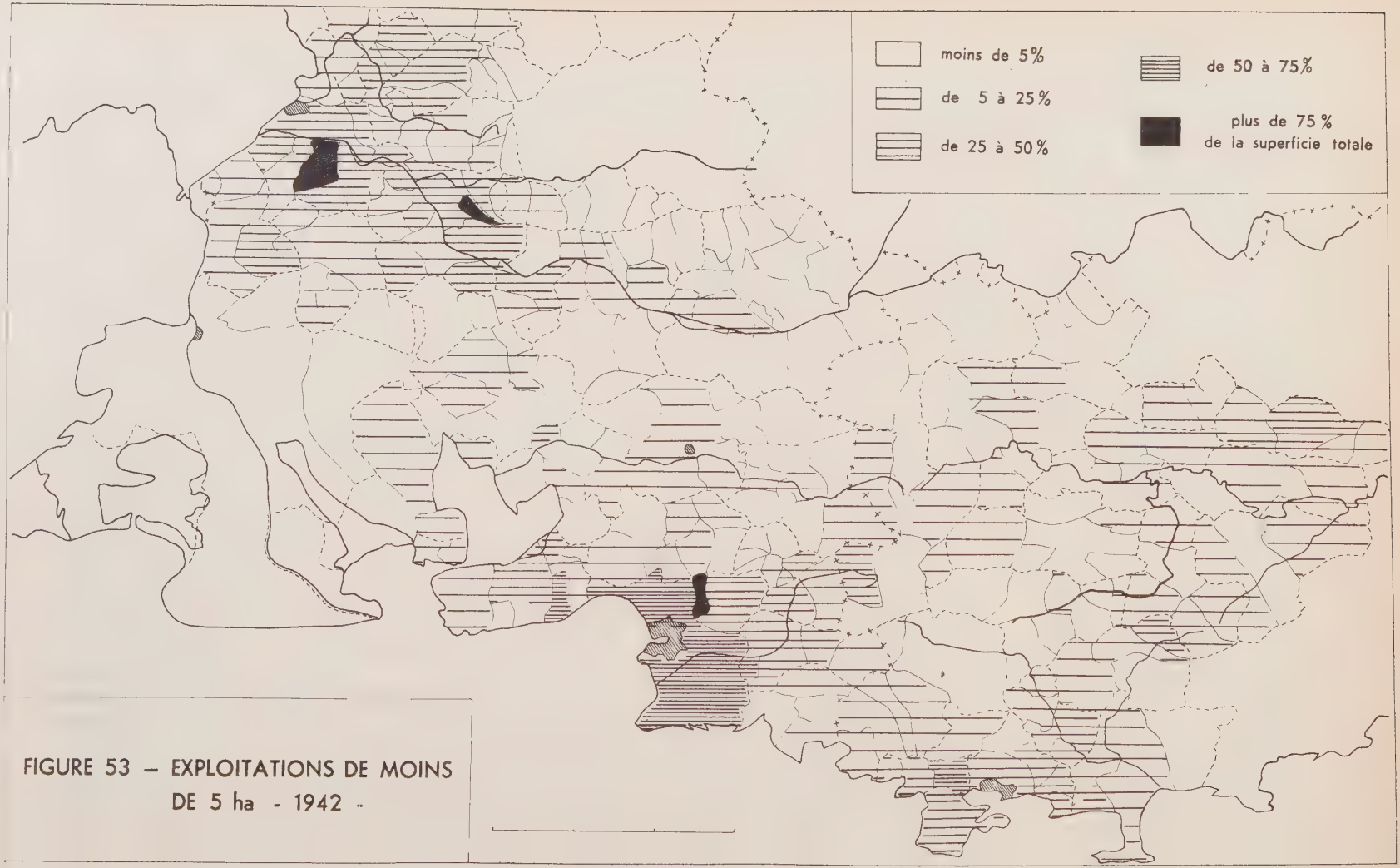

FIGURE 53 – EXPLOITATIONS DE MOINS DE 5 ha - 1942 -

tations de moins de 5 ha, contre 38 communes occupées dans les mêmes proportions par celles de plus de 50 ha (fig. 54).

Une analyse sommaire permet de reconnaître plusieurs groupes bien distincts :

a) *L'ensemble Crau-Camargue*

La prépondérance de la grande exploitation s'exerce ici de façon souveraine; 90 % de la superficie exploitable de la commune d'Arles, 97 % de celle des Saintes-Maries, 98 % de celle de Port Saint-Louis, 95 % de Saint-Martin de Crau, 92 % de Fos, 80 % de Miramas, 77 % d'Istres, 76 % de Fontvieille lui appartient. Que ces chiffres recouvrent des types d'économie bien différents les uns des autres en Crau et en Camargue ne nous intéresse pas pour le moment. L'essentiel est qu'ici la grande exploitation soit la maîtresse incontestée de la vie rurale.

b) *Le Haut Var*

La grande exploitation occupe ici un domaine plus étendu, mais aussi moins homogène. Les communes où elle domine à 75 % et davantage alternent avec des communes où elle perd la prépondérance, et descend en dessous de 50 %. On peut distinguer deux ensembles assez nets :

Au nord de l'Argens, un groupe assez irrégulier, mais fort étendu : il déborde à l'ouest jusqu'à Jouques (84 %), Vauvenargues (78 %), Saint-Marc (89 %) et Saint-Antonin (99 %); on peut aisément y inclure Peyrolles (60 %) et Meyrargues (60 %) dans le Val de Durance, et au nord de cette rivière, la région des communes dépeuplées de l'est du Lubéron, avec Grambois (51 %), Mirabeau (62 %), Vitrolles (68 %), Beaumont (69 %), La Bastide des Jourdans (55 %). Nous retrouvons ici à l'aide d'autres critères statistiques, les communes que l'étude des densités de population nous avait fait classer parmi les régions à peuplement squelettique.

Au centre, ce groupe s'appuie sur les communes de La Verdière (77 %), Esparron (75 %), Artigues (87 %), Ollières (96 %). A l'est enfin, les pourcentages ne sont pas moins élevés, puisque Fox Amphoux atteint 86 %, Chateauvert 89 %, Pontevès 77 %, Moissac 76 %, Artignosc 74 %. Ces localités voisinent avec des communes que la nécessité de choisir des limites statistiques a fait distinguer des premières sur la carte, mais dont les pourcentages, pour être inférieurs n'en sont pas moins bien rapprochés des précédents : Rians (68 %), Ginasservis (73 %), Saint-Martin (71 %), Régusse (71 %), Montmeyan (70 %). Cotignac fait figure de point faible dans cette série impressionnante; elle compte pourtant 66 % de sa superficie en exploitations de plus de 50 ha ! A mesure qu'on s'approche du cours inférieur de l'Argens, le bloc s'amenuise puis disparaît. A Entrecasteaux, Le Thoronet et plus encore vers Flayosc et Draguignan, la grande propriété perd de son importance, et passe au second rang, sans toutefois complètement disparaître.

Il faut, pour qu'elle recommence à dominer de loin le paysage agraire, descendre au *sud de l'Argens.* Là, dans la région montagneuse qui prolonge la Sainte-Baume vers l'est, nous retrouvons des communes où la grande exploitation agricole reste la caractéristique majeure. Il s'agit ici d'un bloc compact, où les pourcentages dépassent 75 %. Plan d'Aups et Signes sont têtes de liste avec respectivement 91 et 90 % de la superficie exploitée. Nans suit de près avec 85 %, Riboux avec 84 %, Mazaugues 77 % et Le Revest 75 %. Mais vers le nord, descendant vers l'Argens et faisant la liaison avec le groupe septentrional, voici des communes où certes le pourcentage est plus faible, mais où les grandes exploitations couvrent encore plus de la moitié de la superficie. Au nord ce sont Pourcieux (55 %), Saint-Maximin (51 %), Bras (53 %), Tourves (58 %), Brignoles (65 %), La Celle (65 %). Vers l'ouest, Forcalqueiret avec 73 % et Flassans avec 61 % prolongent cette tache importante. Et, çà et là, nous retrouvons dans la Dépression Permienne des communes qui ont des caractéristiques analogues. Le Cannet (76 %), Vidauban (51 %), Pierrefeu (71 %), La Londe déjà en grande partie centrée sur le massif des Maures atteint 81 %, mais Hyères avec pourtant 28 % de sa superficie consacrée à des exploitations de moins de 10 ha, garde encore 64 % de son

territoire cultivable en grandes exploitations. C'est que Hyères, très étendue, conserve encore une partie importante de son finage, soit en marais dans la presqu'île de Giens, soit en collines boisées au nord-est du côté des Maures.

Dans le Var, la corrélation est bien évidente : Les communes où domine la grande exploitation sont celles qui sont situées dans des régions montagneuses, ou tout au moins accidentées. Et il semble bien que la proportion des superficies couvertes par ce type de mise en valeur croisse en même temps que l'altitude augmente, que le relief se hérisse, que la forêt ou la garrigue s'étende.

En première approximation, la grande propriété de type varois est paradoxalement le signe de la réduction des superficies cultivables, celui d'une économie rurale organisée en îlots cernés par des espaces sauvages et déserts.

c) *La grande exploitation dans les collines de l'ouest*

En est-il de même dans la région de collines et de bassins qui s'étend à l'ouest entre les montagnes provençales et le Rhône ? Il est difficile de le dire à n'étudier que les statistiques et les cartes. Mais il est évident que si la grande exploitation occupe encore çà et là une place importante, elle n'y connaît plus ni une domination sans partage, ni une extension continue. Les communes d'Aurons (82 % de la superficie exploitée), de Lamanon (92 %), des Baux (82 %), peuvent encore, à cause de l'étendue des superficies boisées et montueuses autoriser un rapprochement avec le type varois. Il n'en est déjà plus de même à Lançon, bien que la grande exploitation y occupe 75 % des terres exploitables, ni à La Barben, avec ses 73 %. Quant à des communes aussi différentes que celle de Berre (55 %), de Cabriès (56 %), de Saint-Rémy (50 %); de Boulbon (56 %), de Grans (53 %), la similitude des pourcentages ne doit pas faire illusion. Si effectivement, la grande exploitation détient la majorité du territoire agricole, c'est dans des conditions agronomiques et sociales telles qu'il n'est plus possible de classer les différentes localités dans un même type. Il n'empêche que, pionnière ou traditionnelle, l'exploitation de plus de 50 ha réduit singulièrement les possibilités d'expansion des exploitations plus réduites et parfois plus rentables. Nous aurons à préciser ces problèmes en étudiant, au-delà du critère trop simple de la superficie totale exploitée, les structures complexes de ces régions.

3° *Les régions où domine l'exploitation moyenne*

Nous avons convenu de ranger sous cette rubrique les exploitations dont la superficie est comprise entre 10 et 50 ha. Un rapide coup d'œil jeté sur les statistiques nous apprend qu'en réalité, les exploitations comprises entre 40 et 50 ha sont assez peu nombreuses en Basse Provence; très fréquemment les colonnes qui les concernent restent vierges. Nous les avons incluses dans le calcul, mais pratiquement, la carte est en fait celle des exploitations de 10 à 40 ha. Ajoutons une remarque : si on tente de dresser la carte des exploitations de 20 à 50 ha, on obtient une répartition à peu près égale dans toute la Basse Provence. Une seule région se détache parmi les autres : le Pays d'Aigues où les pourcentages varient entre 30 et 50 %. Si par contre on dresse la carte des exploitations de 10 à 20 ha, on obtient une représentation beaucoup plus caractérisée, où un certain nombre de régions tranchent nettement par rapport aux autres. Ce sont donc les *exploitations de 10 à 20 ha qui donnent le ton au phénomène;* non point que celles de 20 à 40 ha ne soient point nombreuses, mais leur répartition n'est pas révélatrice (fig. 55).

Elles sont exclues (moins de 5 % de la superficie) de la Camargue et de la Crau, comme de la chaîne de la Sainte-Baume (commune de Signes et de Nans) et nous savons déjà que ces régions sont vouées à la grande exploitation. Elles le sont également de certaines communes comtadines (Châteaurenard, Robion, Taillades), ou à l'inverse, c'est la très petite exploitation qui l'emporte. C'est également vrai dans la région marseillaise comme dans celle d'Ollioules et de Six Fours.

Ailleurs, elles englobent un pourcentage relativement faible de la superficie

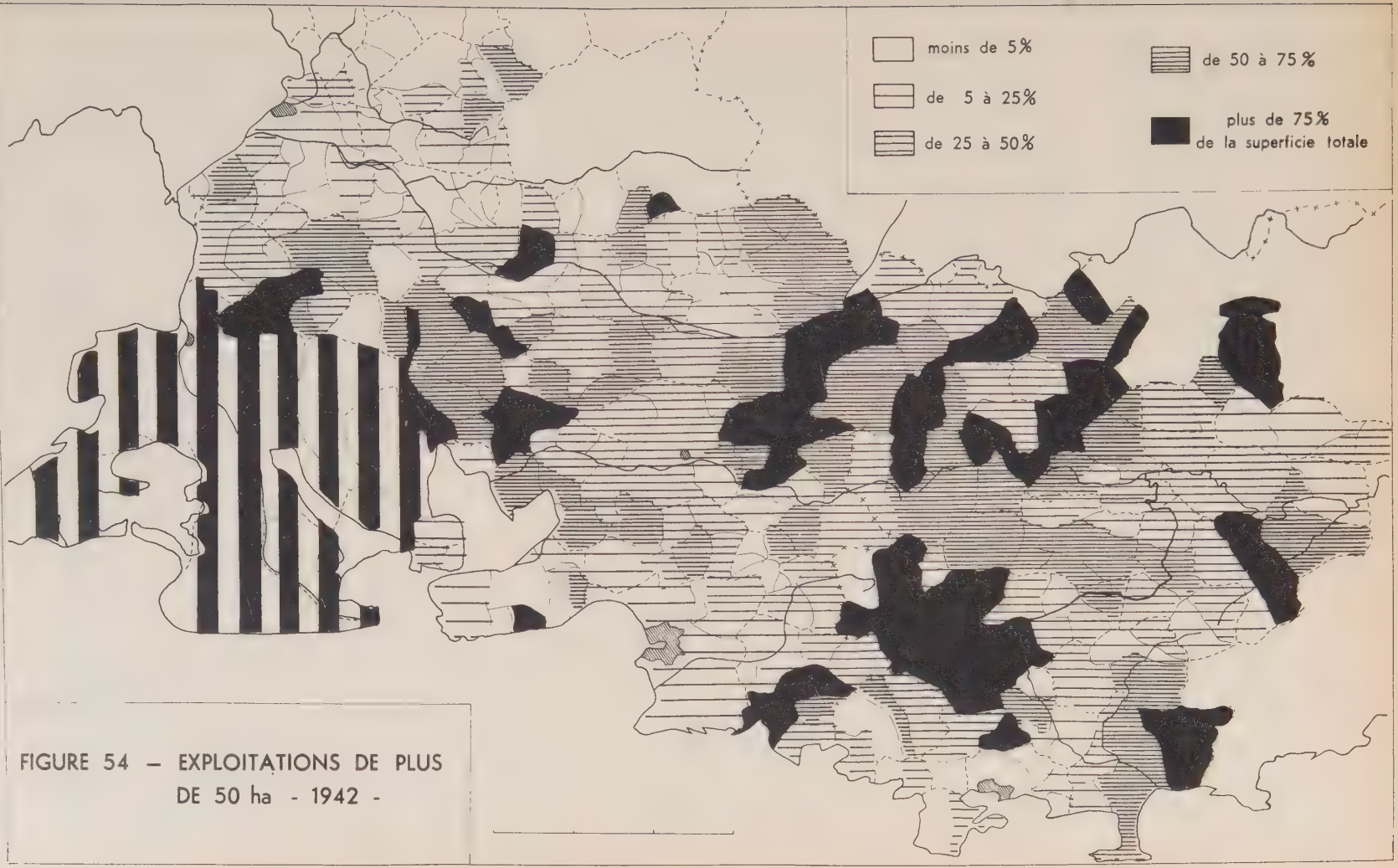

FIGURE 54 – EXPLOITATIONS DE PLUS DE 50 ha - 1942 -

exploitée (moins de 25 %). C'est le cas dans les collines bordières de la Crau (Fontvieille, Les Baux, Le Paradou, Maussane, Mouriès, Aureille, Eyguières, Salon, Grans, Miramas, Istres, Cornillon-Confoux, Lançon).

On peut penser qu'il s'agit là d'une des conséquences du relief, puisque le phénomène s'accentue dans le Var. Nous avons montré les rapports qui unissaient la grande exploitation avec l'augmentation de l'altitude et surtout la réduction des espaces cultivables. Et de fait, le bloc haut varois se marque en négatif sur la carte des exploitations moyennes. Depuis Jouques jusqu'à Entrecastreaux au nord de l'Argens, de Saint-Maximin au Cannet au sud, le pourcentage des superficies consacréées à la moyenne exploitation dépasse rarement 25 %.

Où s'étale donc cette catégorie d'exploitations ? Le groupe le plus important d'entre elles est sans contredit celui du *Bassin d'Aix*. Un peu déformé par le tracé des limites des finages, il dessine cependant *grosso modo* les contours de cet ensemble structural : Aix domine, avec 61 % de la surface exploitable consacrée aux exploitations de 10 à 15 ha. Mais Fuveau atteint également 61 %. A l'ouest, Eguilles y consacre encore 43 % de sa superficie, Ventabren monte à 48 %. Au sud, Bouc-Bel-Air à 49 %; à l'est, le bloc se prolonge le long de la haute vallée de l'Arc par les communes de Meyreuil (47 %), Fuveau (61 %), Rousset (53 %), Peynier (46 %), Trets (42 %), Pourrières (54 %). Vers le nord le groupe se prolonge vers le val de Durance où le Puy-Sainte-Réparade atteint le pourcentage de 61 %.

Un deuxième groupe, moins homogène, mais aussi étendu s'étale au nord de la Durance, entre ce fleuve et le Lubéron. C'est celui *du Pays d'Aigues*. Nous avons vu que, à l'inverse du précédent, il est constitué surtout de tenures dont la superficie s'échelonne entre 20 et 40 ha. Dans deux communes, ce type d'exploitation l'emporte de très loin. Ce sont Sannes avec 95 % et Ansouis avec 74 %. Des pourcentages aussi élevés sont rares en Provence. Autour de ces champions, voici Cucuron (66 %), Vaugines (61%), La Motte-d'Aigues (55 %), Cadenet (43 %), Puyvert (47 %), Puget (46 %). Le bloc se prolonge au nord du Lubéron, avec Bonnieux (66 %) et Lacoste (49 %). Mais à l'est, il n'est pas moins solide puisqu'il compte des pourcentages de 58 % à La Tour-d'Aigues et à La Bastidonne, et de 42 % à Grambois. Bassin d'Aix et Pays d'Aigues, ces deux régions de dépôts éocènes et de mollasses miocènes, constituent les bastions de la moyenne exploitation. En dehors d'eux, on ne trouve que des taches plus réduites.

L'une d'entre elles se situe *au nord d'Avignon* dans la région qui s'étend entre le Rhône et les horts basculés des Châteauneuf (de Gadagne et du Pape). Elle comprend les communes du Pontet (68 %), de Vedène (52 %), de Sorgues (53 %) et de Bédarrides (62 %).

Symétrique par rapport à la plaine alluviale, un autre bloc lui fait pendant qui s'accroche *aux premières pentes des Plateaux de Vaucluse*. Il se compose de Lagnes (47 %), de Vaucluse (99 %), du Beaucet (85 %) et de la Roque-sur-Pernes (63 %).

Une tache isolée, mais compacte, est celle qui se centre sur *Tarascon*. Les moyennes exploitations y sont comme coincées entre les petites exploitations comtadines et les grands domaines de Camargue. Il y a là une région de transition, qui rassemble Tarascon (49 %), Saint-Etienne-du-Grès (52 %) et Mas-Blanc (49 %).

Reste enfin une série de communes varoises disposées en chapelet. Ce sont celles qui, de l'ouest à l'est, s'alignent entre La Roquebrussane et Les Mayons. Elles s'échelonnent sur le bassin de *La Roquebrussane*, où cette commune atteint un pourcentage de 52 %, Garéoult : 58 %, Rocbaron : 71 %. Mais Néoules mérite d'y être incluse, avec 40 % encore consacrés à la moyenne exploitation. Dans la Dépression Permienne, il semble que ce soit la partie centrale, la plus élevée et surtout la plus sèche, où la moyenne exploitation domine. Dans la zone de partage des eaux, Pignans connaît un pourcentage de 59 %, elle est encadrée au nord-est par Les Mayons (51 %) et au sud-ouest par Puget-Ville (55 %). A Cuers, le pourcentage est encore de 37 et à Solliès-Pont de 38.

A schématiser ces analyses cartographiques, on peut en simplifiant beaucoup, reconnaître des correspondances entre les grandes zones du relief de la Basse Provence et la distribution des types d'exploitations par superficie.

Au nord-est et à l'est, à la région *élevée, escarpée et boisée,* qui va du Lubéron à Draguignan, correspond une bande de *grandes exploitations.* Elle émet au sud un prolongement vers la chaîne de la Sainte-Baume.

Au sud-ouest et au sud, parallèle à la précédente, s'allonge une bande discontinue de basses *plaines alluviales ou littorales.* Les mieux aménagées d'entre elles : Comtat, Bassin marseillais et ses dépendances, dépression toulonnaise, sont occupées de façon massive par *les petites ou très petites exploitations.* Les autres, mal ou difficilement aménagées, sont restées le domaine prépondérant de la grande exploitation. Ce sont la Crau et la Camargue.

Entre ces deux ensembles bien caractéristiques, on peut reconnaître l'emplacement *de plateaux et de bassins* encadrés de collines, mais où l'espace ne manque encore pas pour l'extension de l'agriculture, et où les influences urbaines ont pu, çà et là, s'exercer : Pays d'Aigues, Bassin d'Aix, Bassin de La Roquebrussane, Dépression Permienne centrale. Les environs d'Avignon et de Tarascon peuvent à la rigueur être compris dans cet ensemble composite et dispersé — qui constitue le domaine où *la moyenne exploitation* sans jamais exercer une absolue prépondérance, tient cependant une place importante.

III. — Le morcellement des exploitations

En Basse Provence, le morcellement des exploitations agricoles prend le caractère d'une constante historique et sociale. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire agraire, aussi variés que soit les documents, aussi différents que soient les points de vue des auteurs, l'accord est total. C'est avec une sorte de fureur qu'on voit découper les patrimoines et s'en arracher les lambeaux.

Kiener (6), interprétant *les documents médiévaux,* fait en Provence deux constatations qui convergent. D'une part, la petite propriété se maintient de façon permanente, sans jamais être subjuguée ou étouffée comme dans le nord par la grande propriété. Des institutions très vivantes et très répandues comme l'alleu ou le bail à complant favorisent puissamment d'abord sa résistance, puis sa multiplication. D'autre part, la grande propriété, lorsqu'elle n'est pas divisée par la pratique des successions, est fréquemment éparpillée, elle se compose plus de domaines distincts et séparés les uns des autres que de grandes exploitations d'un seul tenant. Kiener insiste sur l'originalité de cette occupation agraire : le pays n'est peut être pas plus peuplé que les régions septentrionales — en fait il l'est probablement moins — mais la terre est déjà beaucoup plus divisée et la petite paysannerie beaucoup plus vivace.

Quoi d'étonnant dès lors que dès le *début du* XIV^e^ *siècle,* on la voie proliférer avec une vigueur stupéfiante. De Ribbe (7) en s'appuyant un des premiers sur les archives et les cadastres communaux, écrit : « Au XIV^e^ siècle, la terre, possédée pour une portion considérable par les cultivateurs, était morcelée entre eux, autant et plus que de nos jours... Nulle part plus qu'en Provence, la petite propriété n'a eu de lointaines origines : quelques pieds d'oliviers, quelques cordons de vigne suffisent au paysan ». Le même auteur note que déjà, dans le cartulaire de Saint-Victor, apparaissent « une multitude de petites propriétés qui, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, sont déjà vendues, morcelées, partagées ». Il est en effet question, dès cette époque de vignobles d'une quarterée, d'une demi-quarterée, d'un tiers de quarterée, or la quarterée d'Aix ne valait que 23 ares 72, et celle de Marseille 20 ares ! Un peu plus tard, lorsque apparaissent, au XV^e^ siècle, les premiers livres terriers ou cadastres, des notations analogues sont fréquentes. Le livre de reconnaissances foncières d'Ansouis mentionne à la date du 10 février 1412, un petit jardin (ortetum), un petit pré (pradetum), un petit bois (bosquetum). Le cadastre de Maillanne, daté de 1471, donne la liste des possessions terriennes de chacun. Un certain nombre d'habitants possèdent jusqu'à 20 et 30 parcelles, dont quelques-unes sont encore indivises. Il n'y avait pas

(6) Kiener, Verfassungs geschichte der Provence (510-1200).
(7) De Ribbe, La société provençale à la fin du Moyen âge, 1898, p. 377.

que la terre de divisée. Les droits seigneuriaux l'étaient au moins autant. De Ribbe, toujours lui, rapporte que le 19 février 1327, Boniface de Sana acquiert 1/16 des droits de fournage, 1/25 de juridiction, 1/25 du péage de la Durance, enfin 1/25 des quartiers de cerf dûs par les habitants ayant liberté de la chasse (8).

La tendance à la pulvérisation des biens fonciers ne paraît pas s'atténuer *aux temps modernes*. Au contraire, la paix relativement durable, l'accroissement de la population, la montée des demandes de produits alimentaires, l'augmentation du niveau de vie et des ressources personnelles, ne font que stimuler les besoins et les ambitions. On se jette sur ce qui représente encore l'essentiel de la richesse avec une impatience et une avidité accrues.

De Ribbe, dépouillant le livre de raison de Jaume Deydier, bourgeois d'Ollioules, entre 1477 et 1521, dépeint la difficulté que celui-ci éprouve à arrondir son jardin (9). Il finit à force d'acharnement par acquérir l'une après l'autre 19 parcelles de terre qui lui composent un terrain de 100 pas de long sur autant de large. Il est probable qu'il s'agissait de terres proches du village, à la sortie des gorges, bien exposées et bien irriguées, et où sont encore aujourd'hui les meilleurs terrains maraîchers. Mais l'étude des cadastres les plus divers révèle un peu partout des faits aussi révélateurs que variés. Le cadastre d'Alleins de 1561 (10) abonde en mentions telles que : la moitié d'une maison, le quart d'une vigne, la moitié d'une étable, « le tiers part de deux saumées de terre » (= 40 à 60 ares), la « quarte part d'un bosquet ». Un tenancier affirme qu'il possède « la tierce partie d'une bastide sise à la Rabasserie ». Au même quartier, un autre n'en possède que le sixième. A Cuges, le cadastre de 1634 (11) énumère longuement les tenures ou les possessions de chacun. Sa lecture est révélatrice; il est extrêmement rare que chaque encadastré ait deux terres importantes dans le même quartier. Voici George Bonifacy, allivré pour 28 livres 2/4 *(sic)*. C'est un propriétaire moyen. Il déclare : une maison à la Roquière — un jardin au même endroit (attenant ?) — une terre au Pouet — une terre au Castellet — une terre au chemin Marsillier, une terre à la Fournière, une terre et jardin au quartier de Caramie, deux petits coins de terre à la Pallun — une terre au Croig — une terre aux amandiers de Pigeon — une terre à Mauviffin — au total 11 articles. Pour autant que l'on puisse identifier les lieux-dits, ces possessions sont égaillées aux quatre coins du finage. De Ribbe tenait pour stupéfiant le morcellement qu'il avait constaté à Cadenet, où 700 propriétaires détenaient 5 000 parcelles. Mais chacun n'avait à travailler en moyenne que 7 parcelles. A Rognes, les détenteurs de 12 ou 15 parcelles ne sont pas rares : les hoirs de Louis Boniface en possèdent 21, ceux de Jehan Bonifay 15, ceux de Jehan Espanet 21, Mathieu Espanet 20, François Gay 23. Ils font figure, répétons-le, de propriétaires moyens.

Le morcellement ne paraît pas stoppé *au* XVIII^e^ *siècle*. A Cabriès, où un cadastre est dressé en 1754 (12), des faits analogues sont nombreux. Le nombre des parcelles est moins important (3,1 par possédant) mais le morcellement garde la même allure : petits champs dispersés à travers le finage, morceaux de maison, portions d'étable, passages indivis, caves séparées de l'habitation. D'autres documents que les cadastres permettent non seulement de constater le morcellement de la propriété foncière à une date donnée, mais d'en suivre l'évolution, ce sont dans certains cas, les actes de reconnaissance. Il arrive, en effet, que quelques-uns d'entre eux, rédigés de façon plus minutieuse et plus méthodique que les autres ne prennent pas comme point de départ le propriétaire ou le tenancier, mais la parcelle, et suivent celle-ci, à travers les vicissitudes de sa transmission, plusieurs siècles durant. C'est le cas pour deux séries de documents que nous avons dépouillés : le cadastre dressé à Saint-Saturnin-les-Apt en 1738 par M. de Monclar (13) et le registre de recon-

(8) De Ribbe, *op. cit.*, p. 411.
(9) De Ribbe, *op. cit.*, p. 395.
(10) Musée Arbaud. MP 614. La bibliothèque du Musée Arbaud contient toute une série de cadastres d'Alleins, du XV^e^ au XVIII^e^ siècles.
(11) Musée Arbaud, MP 88.
(12) Bibliothèque du laboratoire de géographie. *Faculté d'Aix*.
(13) Musée d'Arbaud 2705 B 2 à 2075 B 30.

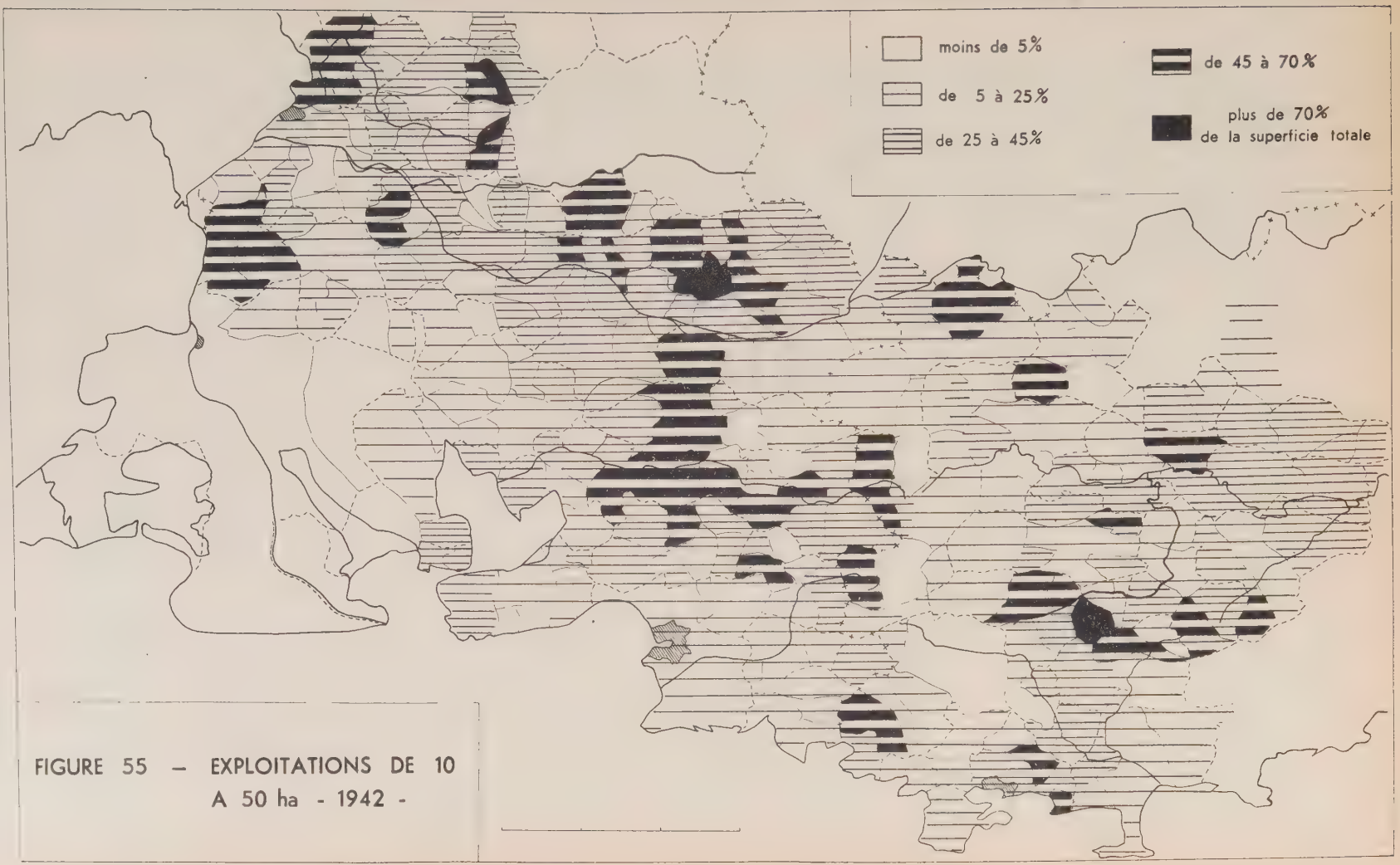

FIGURE 55 – EXPLOITATIONS DE 10 A 50 ha - 1942 -

naissances de l'abbaye de Saint-Césaire d'Arles (14) rédigé en 1775. L'un et l'autre, en s'appuyant vraisemblablement sur des séries continues de terriers et de documents notariés plus anciens font remonter la généalogie parcellaire jusqu'au XV[e] siècle. Ils concernent des régions très différentes : le cadastre de Saint-Saturnin-les-Apt est celui d'un village de bassin en cultures sèches des plateaux de Vaucluse. Les registres de Saint-Césaire d'Arles se rapportent uniquement à des terres de Crau et surtout de Camargue. Dans ces conditions il est d'autant plus frappant d'y constater une évolution foncière analogue, et qui, dans les deux cas aboutit au morcellement des tenures. C'est ainsi qu'à Arles, une parcelle de 53 setérées, sise au quartier du Trébon et qui subsiste, intacte, de 1525 à 1623, est à cette date, divisée en 7 morceaux et à partir de 1746, en 9 (15). Une autre, qui contient en 1427 13 setérées, est coupée en deux parties inégales en 1575, elles-mêmes encore une fois divisées en 1694 et aboutit finalement à la constitution de 5 parcelles (16). Une troisième intacte en 1427, se divise en 1595, en 1624, en 1685, subit encore au XVIII[e] siècle des avatars variés, pour former en 1775 7 parcelles différentes (17). On ne trouve pour ainsi dire pas d'exemple dans ce registre arlésien, de tenures qui soient le résultat d'un groupement. Quelques-unes ont traversé le cours des siècles à peu près intactes. Mais la plupart ont été fragmentées.

A Saint-Saturnin, le mouvement paraît également général. Renvoyant pour l'essentiel à l'étude statistique précise que nous en avons faite(18) on se contentera de quelques indications caractéristiques. Dans le quartier du Plan de Séoule, l'étendue des terres cultivées s'accroît lentement. En 1542 elle n'est que de 101 saumées, en 1580 de 42 saumées, en 1667 elle a atteint 138 saumées. Elle ne variera désormais plus guère, puisqu'en 1738 elle n'est que de 131 saumées. Par contre, le nombre des parcelles augmente à une cadence bien plus rapide : de 46 qu'il était en 1542, il passe à 67 en 1580, à 110 en 1667 et à 125 en 1738. De sorte qu'à ces dates respectives, la superficie moyenne de chaque parcelle est de 4,8 saumées, puis 4,5, puis 3,2, et enfin 2,1, c'est-à-dire qu'elle passe de 38 ares environ à 16 ares. En deux siècles, alors que la superficie cultivée n'a augmenté que de 30 %, leur nombre s'est accru de 86 % et leur superficie moyenne a diminué de 56 %.

Pourtant en face de cette tendance profonde de pulvérisation foncière, il faut noter l'existence d'un mouvement inverse. Au XVIII[e] siècle en particulier se multiplient *les rassembleurs de terre*. Nous avons décrit, à propos de l'origine et de la fondation des bastides, les efforts d'un certain nombre d'entre eux (18). Pourtant si leur ambition tend à constituer autour d'une demeure campagnarde un bloc compact de propriétés foncières, il faut bien noter qu'ils n'y réussissent pas toujours. Souvent, au contraire les possessions de ces grands propriétaires souffrent de la même dispersion que celles des petites cultivateurs. A Cuges, M. de Cuges est inscrit en 22 articles distincts, et dont les emplacements sont extrêmement variés. A Cabriès, le marquis de la Roquete *(sic)*, seigneur de l'endroit, possède, y compris les biens nobles encadastrés en 1789, environ 230 ha. Certaines terres sont très vastes. Il est juste d'ajouter que fréquemment on y a inclus des friches et des garrigues. C'est ainsi qu'une terre et hermas à la Gramenière mesure 12 600 cannes carrées (5 ha). Au quartier de Valvénois, un autre ensemble de terre et hermas s'étend sur 25 000 cannes carrées (10 ha). La bastide de Violet et son « affar » va jusqu'à 35 000 cannes (14 ha). Mais l'ensemble de cette fortune foncière est répartie en 50 articles, et l'examen de la carte prouve une fois de plus que ces possessions se répartissent un peu partout à travers les plaines et les collines. A Saint-Saturnin, Charles de Tamisier, au XVIII[e] siècle, se lance dans une entreprise analogue (19). Nouvellement anobli, devenu substitut du procureur général au Parlement de Provence, c'est une puissance locale. Il possède une maison au village, une bastide au Pont, une autre à Croagnes et 28 pièces de terre. Le tout est décompté en 43 articles,

(14) Arch. des Bouches-du-Rhône, 60 H 66.
(15) Portant en 1775 les numéros 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221.
(16) Numéros 264 à 268.
(17) Numéros 282 à 286.
(18) Livet et Roux, Eléments d'histoire agraire, *op. cit.*
(19) Livet et Roux, *op. cit.*, p. 67.

éparpillés dans divers quartiers. Dans le nombre sont quelques pièces importantes : une de 12 saumées (plus de 9 ha), deux autres de 4 saumées (3 ha), mais la plupart ont une superficie inférieure à 1 saumée. L'effort de ces rassembleurs de terres est patent. Il ne semble pas pourtant qu'il réussise à triompher rapidement de la pulvérisation foncière qui caractérise la Provence de l'ancien régime.

L'opération des Biens nationaux ne nous paraît pas avoir amené en Provence un remaniement sérieux du parcellage. Masson (20) pencherait pourtant vers l'hypothèse inverse. Ce faisant, il suit la trace des historiens de son époque, qui avaient tendance à majorer les conséquences foncières de la Révolution. A bien étudier les dossiers réunis par Moulin (21) pour les Bouches-du-Rhône, on s'aperçoit d'abord que les confiscations de biens privés ont été peu importantes. Les opérations les plus sérieuses ont été celles qui ont suivi la révolte de Marseille se rebellant contre la Convention et qui portent sur les biens de grands bourgeois marseillais, presque tous situés dans la ville et en banlieue. De sorte qu'en ce qui concerne cette catégorie de Biens nationaux, la Révolution n'a pas mis à la disposition de la masse paysanne un très grand volume de terres.

Il n'en est pas de même pour les Biens nationaux de première origine, ceux qui appartenaient au clergé. Masson démontre (22) que le clergé provençal connaissait par rapport à celui du reste du royaume, une pauvreté relative. Il possédait néanmoins de grands biens. Mais une grosse partie de ceux-ci consistait en immeubles urbains dont la redistribution ne nous intéresse pas. Quant aux domaines fonciers, il est fréquent qu'ils n'aient pas été morcelés à la mise en vente. Les grands tènements de Camargue, de Crau, ceux du Val de Durance, ont été vendus tels quels, apparemment parce qu'il était inutile de les fragmenter pour en tirer un meilleur prix. Et ce sont généralement les bourgeois ou les notables aixois, arlésiens ou marseillais qui les achètent. S'il y a donc un transfert social qui résulte des ventes des Biens nationaux, nous ne croyons pas qu'il ait provoqué une très sérieuse modification foncière. Moulin donne plusieurs exemples de Biens nationaux qui ont été dispersés au feu des enchères entre un assez grand nombre de petits possédants. Nous avons décrit ici-même l'espèce de lotissement qu'a subi le mas de Grand-Saint-Jean, à Barbentane. Mais il serait excessif d'en induire que le morcellement a été général. Au contraire, c'est l'extrême division qui paraît bien avoir été exceptionnelle. La Révolution française n'a donc pas sensiblement accéléré le mouvement de division des terres qui sévissait depuis au moins le XV^e^ siècle.

Que devient-il *au* XIX^e^ *siècle* ? On le sait mal. Une telle réponse peut paraître paradoxale. Il semble aisé de résoudre le problème en s'appuyant sur les divers recensements ou statistiques agricoles qui se sont succédés depuis 150 ans. Pourtant Masson, en 1928, après une longue critique des chiffres d'origine variée qu'il est parvenu à rassembler, conclut « que l'étude de ces statistiques officielles est décevante, et qu'il est impossible de mesurer de façon précise les progrès du morcellement de la propriété dans la première moitié du XIX^e^ siècle ». Il poursuit néanmoins avec courage son étude, pour, quelques pages plus loin, constater que les « comparaisons ne sont pas faciles malgré les renseignements très variés fournis par les enquêtes décennales de 1882 et de 1892, et ceux très insuffisants que donne l'enquête sommaire sur la propriété rurale de 1909 » (23). Heureux auteur, pourtant, puisqu'il devait avoir à sa disposition les dossiers détaillés des grandes enquêtes de 1882 et 1892, aujourd'hui disparus. Seule la série varoise de ces documents a été conservée. Elle nous fournira de précieux renseignements sur l'évolution des structures agraires de ce département. Nous en réservons l'exploitation au moment où nous décrirons les ensembles régionaux. Pour l'ensemble de notre étude force est donc de nous rabattre sur des éléments moins solides et surtout moins précis issus d'origines diverses. Jannet (24) est évidemment de parti-pris. Il ne néglige aucune occasion de fulminer contre la division des héritages et des terres, et loue à l'inverse

(20) Masson, Encycl. départ. des Bouches-du-Rhône, VII, p. 355.
(21) Moulin, Documents relatifs à la vente des Biens Nationaux, 1908.
(22) Masson, La Provence au XVIII^e^ siècle, p. 307 et 355.
(23) Masson, Encyclopédie, VII, p. 24.
(24) Jannet, Enquête sur l'application des lois de succession, Provence, 1892, p. 322.

toutes les fois qu'il le rencontre, ce qu'il appelle « le régime de famille souche », qui maintient intacts, avec les traditions et les mœurs, les patrimoines. Néanmoins cette enquête, effectuée consciencieusement canton par canton, paraît constituer une source solide. Dans un certain nombre de régions, le morcellement ne semble pas avoir cessé, bien au contraire. C'est le cas à Peyrolles, où « les progrès de la désorganisation sociale » s'accentuent. « Les paysans n'y songent pas à tester et l'égoïsme les entraîne ». Dans les cantons de Lambesc, Salon, Gardanne et Trets où « la majeure partie du sol est possédée par les cultivateurs », « chaque héritier prend sa part en nature et construit une maison sur son lot ». Il en résulte une multiplication des parcelles, un enchevêtrement des terres et une abondance de constructions inutiles. A Draguignan, à Brignoles, à Toulon règne le régime de la « famille instable ». Aussi est-ce la région des villages à banlieue morcelée. Le phénomène connaît une ampleur maximale dans des cantons « comme celui des Martigues, où on a « la fureur des morcellements », celui de Cadenet, où la commune du même nom compte pour 700 propriétaires, 5 000 parcelles, toutes distantes les unes des autres, n'ayant souvent chacune pas plus de 3 m sur 150 m. Mais c'est dans les environs d'Avignon et de Carpentras (25) que « le morcellement est poussé à ses limites extrêmes : aux environs de Carpentras, les petits propriétaires sont obligés de se louer les uns aux autres leurs parcelles, pour arriver à constituer des exploitations de 4 à 5 ha, sur lesquelles l'emploi de la charrue soit possible ». Dans toutes ces régions, il ressort de l'enquête de JANNET que le morcellement des terres prend l'allure d'une calamité.

Ailleurs par contre, la même tendance existe, mais se révèle plus supportable. C'est le cas dans les cantons de Châteaurenard et d'Eyguières, où des irrigations anciennes et fort bien entendues « ont développé la culture maraîchère et offrent ainsi des facilités au morcellement ». Des conditions analogues expliquent que dans les territoires de Marseille, d'Aubagne, de Roquevaire et de La Ciotat, « la division des petits domaines ait moins d'inconvénients qu'ailleurs à cause du grand développement de la culture maraîchère et du câprier ». Plus loin vers l'est, à Grasse, « le partage égal, pur et simple des biens a prévalu, mais la culture purement individuelle des fleurs, qui est la principale production de la localité, n'exige nullement la constitution de domaines agglomérés ».

Enfin, JANNET note l'existence, en Provence, d'un troisième type de propriétés foncières où domine un régime social et foncier tout différent. Il l'appelle « le domaine aggloméré ». Il peut résulter de la persistance du régime dit de « famille-souche » où la tradition et la jurisprudence s'accordent pour assurer la transmission intacte du patrimoine de père en fils. Il domine dans les cantons périphériques de la Provence : ceux d'Orange, de Gordes, de Bonnieux, d'Apt, de Sault, de Pertuis, comme dans ceux de Nice et de Puget-Théniers. Mais il provient aussi de l'effort séculaire de l'aristocratie provençale et des bourgeoisies urbaines, comme dans la banlieue d'Aix, « où la moitié du territoire est possédée par les citadins et occupée par des métayers ». Enfin et surtout, il caractérise l'arrondissement d'Arles, où la terre répartie en grands domaines, appartient soit à une aristocratie rurale, soit à une bourgeoisie nombreuse et puissante. La propriété s'y maintient. Et lorsqu'elle est divisée, « la production des céréales et de la vigne y remplace alors l'élevage en grand du bétail ».

L'enquête agricole, si vivante, de JANNET, confirme et précise ce que nous savions déjà de l'évolution du morcellement rural en Provence. Dans les régions traditionnelles de grande exploitation, Camargue et Crau, auxquelles il faudrait ajouter, ce dont JANNET ne dit mot, le Haut Var, le domaine aggloméré subsiste. C'est en gros autour des habitats dispersés que se centre l'exploitation rurale. Que celle-ci soit entamée lentement sur ces zones marginales par une avance lente de la petite et moyenne exploitation liée à un front pionnier de colonisation, c'est normal. Mais cette avance est assez lente pour ne pas constituer une révolution agraire.

(25) On rappellera qu'en 1868, le canal de Carpentras n'existait pas encore.

Fig. 56. — Morcellement de l'exploitation. Cadenet.
Emplacement des parcelles exploitées par un cultivateur du village.

1. 1 ha, 80, raisin de table et de cuve. Fruitiers.
2. 0 ha, 62, blé (assolement de pommes de terre).
3. 0 ha, 24, blé (assolement de pommes de terre).
4. 0 ha, 82, Pommes de terre (assolement de blé).
5. 2 ha, raisin de table et de cuve.
6. 0 ha, 62, raisin de table.
7. 0 ha, 14, raisin de table.
8. 0 ha, 30, raisin de table.
9. 0 ha, 42, pommes de terre.
10. 0 ha, 50, Bois.
11. 0 ha, 48, inculte.

Total .... 7 ha, 94.

Dont 3 ha, 48 en plaine (1, 2, 3, 4) et 4 ha, 46 en plateau (pointillé).
En vigne : 4 ha, 86.

Ailleurs, le domaine aggloméré a généralement des dimensions plus réduites. Venu parfois du fond des âges, issu souvent de l'effort tenace des aristocraties récentes, dont il est le signe de l'ascension sociale, il est réparti de façon moins massive. Jannet l'a vu dominer dans le finage d'Aix. Nous l'avons repéré, grâce aux photographies aériennes, isolé à la périphérie d'un certain nombre de finages entre Salon et Draguignan. Il y fait obstacle à la division extrême du territoire cultivable qui caractérise le reste du pays. Vers 1870, issue des agglomérations paysannes, s'exerçant à plein dans les contrées irriguées où la très petite exploitation reste, plus que jamais, rémunératrice, se fait sentir partout, dans la campagne provençale une pression agraire considérable, qui ne paraît pas avoir décru depuis

Fig. 57. — Morcellement de l'exploitation. Boulbon.
Répartition des parcelles exploitées par trois cultivateurs du village.

longtemps, et dont une des conséquences est *le morcellement incessant et sans cesse accru* des territoires cultivables (fig. 56 et 57).

Les causes de ce morcellement sont multiples. La première de toutes, celle sans laquelle rien ne s'explique, nous paraît être *d'ordre juridique*. En Provence, la coutume, héritée du droit romain, non seulement n'admettait pas, ou bien mal, que le père léguât à un héritier unique, mais il admettait en plus les filles à entrer en concurrence avec les fils. Il était donc de règle que les héritages sans cesse regroupés et augmentés, soient, par un travail de Pénélope, sans cesse dispersés. Le tempérament individualiste du provençal n'y répugnait pas, bien au contraire. Il en résultait que s'il était possible en une génération, au prix d'un effort soutenu, d'augmenter les possessions familiales par une politique persévérante d'achats bien

calculés, il était beaucoup plus difficile de regrouper en un seul bloc les terres acquises. Pourquoi s'y acharner puisqu'elles seraient de nouveau réparties ? et qu'il était plus aisé d'attribuer à chacun sa part lorsque la propriété n'était faite que de parcelles séparées. Ajoutons-y, comme il est normal, le souci très paysan de répartir systématiquement ses possessions dans les terroirs les plus variés, afin de récolter dans l'un, des olives, dans l'autre, des céréales, dans le quatrième du foin, des légumes, à moins que ce ne soit du bois ou des glands.

Mais en Provence, ce souci d'assurer par des récoltes variées, la subsistance complète de la famille et de l'exploitation, s'exaspère en fonction *du relief*. Dans la région des collines moyennes, où les alluvions se dispersent dans des plaines réduites ou morcelées, où les coteaux multiplient leurs facettes et par conséquent les expositions, où les sources s'égaillent de façon irrégulière, la nature imposerait à elle seule, l'éparpillement des efforts et des cultures. Remarquons que c'est précisément entre Salon et Draguignan que la tendance au morcellement a le plus longtemps persisté.

Mais à ces causes juridiques et agronomiques, il faut en ajouter une troisième qui est démographique. C'est *l'augmentation de la population rurale* qui explique la soif de terre des ruraux. Et des études historiques précises montreraient que c'est probablement elle qui donne le branle à cet accaparement du sol, et à sa division. Lorsqu'à des époques diverses la population s'accroît, on cherche de toutes les façons à augmenter la quantité des subsistances. Deux moyens se présentent : gagner de la terre. Et ce sont les dessèchements de paluns, les défrichements de garrigue, l'essartage des montagnes. Mais aussi la mieux répartir, la mieux travailler, et c'est l'intensification de l'effort paysan par la multiplication des tenures et la division des héritages. La loi s'y prêtait, la tradition le justifiait, la disposition du terroir y invitait, la nécessité y poussait. Jusqu'au jour où la division du sol aboutit à l'émiettement, puis à la pulvérisation. Dès lors la valeur optimale de la division du sol étant dépassée depuis longtemps, il suffit que la pression démographique rurale s'arrête, que de nouvelles possibilités de gagne-pain apparaissent pour que le morcellement se ralentisse ou même que s'amorce une tendance nouvelle.

Il semble bien en effet, que ce soit entre 1870 et 1885 que se dessine un palier dans la courbe jusqu'alors ascendante de la division des propriétés foncières. Masson a pu rassembler le nombre des cotes cadastrales foncières de 1826 à 1884 (26). Le graphique qu'on en peut tirer est révélateur. De 1816 à 1874, le nombre des cotes foncières dans les Bouches-du-Rhône passe de 81 248 à 124 377. Il augmente de 43 % en 48 ans. Mais en 1881, il n'est que de 127 864, et en 1884 il redescend, pour la première fois, et tombe à 121 350. Or c'est précisément vers cette époque, aux trois quarts du siècle environ, que s'amortit la courbe de croissance de la population rurale française, que la natalité commence à décroître, que la population urbaine augmente plus rapidement, enfin en Provence, que le port de Marseille part en flèche en dépassant définitivement ses anciens concurrents

Il est extrêmement difficile, faute de données statistiques et d'études précises, de mettre en évidence les caractéristiques de l'évolution à partir de 1880. Baudrillart (27), en 1893, décrit une Provence où le morcellement des propriétés et des exploitations est encore la règle. On compte, dans les Bouches-du-Rhône, dit-il, 57 655 propriétaires, qui détiennent 690 813 parcelles. Si ces chiffres sont exacts (mais ils ne correspondent en rien à ceux que nous avons extraits de Masson), on obtiendrait une moyenne de 12 parcelles par propriétaire, c'est un gros chiffre. Il paraît cependant corroboré par des observations directes du même auteur, qui affirme qu'à Aix, il n'est pas rare qu'un propriétaire moyen possède 5 ou 6 parcelles. Par ailleurs, les biens ruraux paraissent toujours l'objet d'une surenchère constante. « Le paysan — dit Baudrillart — achète non pas une maison, mais un étage d'une maison, habitée en commun, et la propriété de cet étage se fractionne encore plus d'une fois ». Si on suit cet auteur, qui paraît sérieux, on concluera que le morcel-

(26) Masson, Encyclopédie, VII, p. 41.
(27) Baudrillart, Les populations du Midi, 1893.

lement, s'il s'est quelque peu ralenti vers la fin du XIXe siècle, est encore à cette époque loin d'être stoppé.

Plus tard, vers 1920, MASSON se contente d'affirmer « qu'il y a eu, ici comme ailleurs, ralentissement ou arrêt dans le morcellement, par suite de la crise agricole, générale, et des crises locales successives de la garance ,de la vigne, de l'olivier. Mais il n'y a pas eu de retour vers la grande propriété comme on l'a affirmé. Il est bien possible qu'à la date où il écrivait, vers 1920, les tendances actuelles ne se soient pas encore révélées. Les enquêtes que nous avons faites semblent montrer qu'*aujourd'hui les principaux secteurs de l'agriculture provençale évoluent à des cadences diverses et dans des sens différents.*

La grande exploitation varoise a certainement progressé. Nous en aurons la preuve en comparant les statistiques de 1892, 1929 et 1942. Elle l'a fait au détriment de la petite et moyenne exploitation, qui dans certaines communes du Haut Var est en voie de disparition quasi totale. Il nous semble qu'en Camargue l'évolution, quoique moins sensible, s'est effectuée dans le même sens. C'est du moins ce qui résulte de l'examen des quelques séries statistiques que nous possédons.

La petite exploitation, longtemps encore après 1880 et jusqu'à une date relativement récente a progressé, en liaison avec les systèmes de culture qui la favorisaient. Dans le Comtat, elle a marché à l'assaut des îlots de grands domaines qui pouvaient encore persister çà et là. Son succès n'a pas été partout de même envergure. Triomphal dans les régions purement maraîchères, il est resté modéré, là où dominait le verger ou le raisin de table, voire la prairie irriguée. Sur le littoral varois, comme dans la région fruitière de Sollies Pont, il semble qu'on soit parvenu à un palier. Le verger complexe de Sollies Pont et de Cuers, comme l'exploitation maraîchère ou florale d'Ollioules et de Carqueiranne ne se morcelle plus guère. Les parcelles chèrement disputées se maintiennent dans un état de stabilité relative, à moins qu'elles ne soient conquises par le flot des estivants ou des retraités. On assiste pourtant, dans certaines communes du Comtat, à un regroupement léger, mais sensible, lié à la motorisation.

Restent les régions des collines, celles où étaient en présence les « domaines agglomérés » et les « banlieues de villages morcelées ». Le recul de la petite exploitation y est extrêmement sensible. En même temps que s'est manifesté depuis 50 ans un dépeuplement parfois massif, on voit à la fois diminuer la superficie cultivée et progresser les moyennes et les grandes exploitations. Autour des villages même, il n'est pas rare de trouver des parcelles abandonnées, servant de pâtures à moutons avant de retourner à la friche, puis à la garrigue. Dans les collines plus lointaines, l'abandon est considérable, et nous l'avons vu, c'est là que les révisions cadastrales ont opéré les remaniements les plus importants. Qui profite de ces reculs ? Un certain nombre de moyennes et grandes exploitations, qui s'arrondissent peu à peu, par achats ou locations successives. Au morcellement d'antan succède lentement un regroupement autour de nouveaux rassembleurs de terre. Ce ne sont plus les aristocrates ou les bourgeois d'autrefois qui en sont les auteurs, mais d'authentiques cultivateurs appuyés sur une solide expérience, animés d'une audace calculée, et nantis d'importants capitaux.

Les considérations qui précèdent expliquent que si on étudie le morcellement des exploitations agricoles en Basse Provence, on peut reconnaître trois types principaux de répartition des parcelles.

Les très petites exploitations ont généralement leurs parcelles rassemblées autour des bâtiments d'exploitation. Elles sont le fait des exploitants maraîchers, des cultivateurs de fleurs coupées, des jardiniers banlieusards. C'est aussi le cas des petites exploitations des prairies de Crau.

A l'opposé, *les grandes exploitations* manifestent une tendance analogue. En Crau, en Camargue, dans le Haut Var, comme ici et là dans les bassins intérieurs, le domaine étend son empire sur un espace considérable, mais qui est souvent continu. Pourtant, on peut trouver d'assez nombreux exemples de domaines constitués par plusieurs ensembles parcellaires, étendus et massifs, mais distincts. Le domaine apparaît alors découpé en trois ou quatre parties, de superficie

inégale. Mais la taille de chacune d'entre elles reste suffisante pour ne pas entraîner de difficultés majeures lors de l'exploitation.

Il n'en est pas de même pour les *exploitations de dimensions moyennes* qui sont répandues dans les régions de collines. Ce sont elles qui connaissent, aujourd'hui encore, le morcellement le plus accentué. Il faut ajouter que presque toujours, la répartition des parcelles assure à leur exploitant l'utilisation optimale de tous les terroirs du finage. C'est vraisemblablement cette variété même, jointe à l'individualisme foncier du cultivateur provençal, qui s'oppose à un remembrement qui devient de plus en plus nécessaire. Malgré les efforts des services agricoles, il ne faut l'attendre à long terme que de la pression des circonstances et de l'évolution de l'économie et de la mentalité.

IV. — Les modes de faire valoir

La carte des modes de faire valoir met une fois de plus en évidence la variété des types régionaux. Faire valoir direct, fermage, métayage se disputent la Basse Provence. Mais leur répartition ne correspond pas toujours, ni aux régions géographiques, ni à la superficie des exploitations.

1° *Le faire valoir direct*

En Basse Provence, le faire valoir direct domine très largement. C'est ce qui ressort de l'examen de toutes les séries statistiques, qu'elles émanent de l'I.N.S.E.E. ou de la Direction des services agricoles, qu'elles soient établies par communes ou par département, par régions géographiques ou par régions statistiques. On peut estimer qu'en moyenne 75 à 80 % du nombre des exploitations sont soumises à ce mode d'exploitation. Il est vrai que les statistiques ne précisent pas s'il s'agit d'une gestion personnelle ou d'une gestion par régisseur ou par maître valet. Mais, nous le verrons par la suite, ces deux derniers modes sont relativement peu répandus, en tout cas, limités à des régions et à des structures très précises.

La carte *du pourcentage des exploitations non gérées en faire valoir direct,* donne une sorte de négatif de la répartition du phénomène (figure 58). C'est dans le Var que ce mode d'exploitation est le plus répandu. Il s'étend uniformément sur la Dépression Permienne, les collines et les bassins intérieurs comme sur les régions montagneuses du sud et du nord. Les cartes de densité de population, comme celles de la superficie des exploitations avaient révélé l'existence dans ces régions de structures démographiques et foncières sensiblement différentes. Pourtant, le faire valoir direct s'applique uniformément aux grandes exploitations de Régusse, de Moissac, de Rians, de Mazaugues, de Signes, comme aux exploitations moins étendues de Cuers, de Draguignan ou de La Roquebrussanne. Il règne sur les communes squelettiques du Haut Var, comme sur les bassins peuplés de Lorgues, de Saint-Maximin, de Cotignac ou de Vidauban.

Les natures de culture elles mêmes, n'entraînent pas de modification sensible du mode d'exploitation : vignobles, vergers, légumes sont en faire valoir direct, comme les céréales des plateaux ou les forêts des collines. Le faire valoir direct a dans ces régions varoises un pouvoir recouvrant égal à celui qu'avait, sur le parcellage, le damier des petites parcelles carrées. A bien détailler la carte, on constate même qu'il s'avance vers l'ouest jusqu'à comprendre des communes comme Jouques, Vauvenargues, Saint-Marc, dont nous avions dit qu'elles avaient des caractères varois bien accusés, mais également jusque dans le bassin de l'Arc, puisque Trets, Puyloubier, Peynier en font partie, ainsi que dans la haute vallée de l'Huveaune, où il domine à Auriol et à Roquevaire. Cette répartition uniforme sur des espaces géographiques aussi différents est la preuve que l'extension du faire valoir direct n'est pas le résultat de composantes simples, en tous cas qu'il ne dépend pas partout des mêmes facteurs.

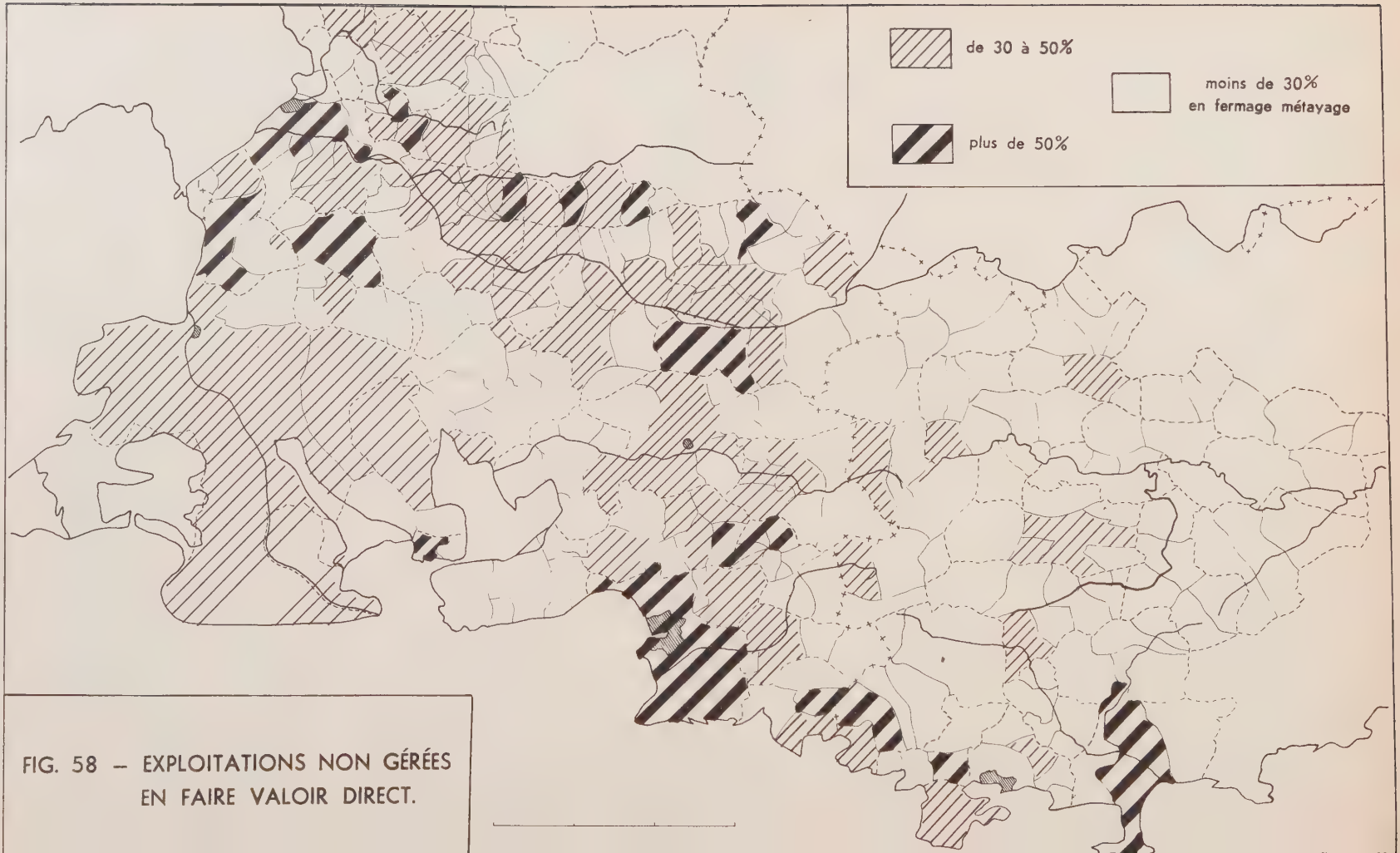

FIG. 58 – EXPLOITATIONS NON GÉRÉES EN FAIRE VALOIR DIRECT.

Il s'étend également de façon nette dans les Bouches-du-Rhône, dans la bande de collines et de petits bassins qui s'allonge du nord-ouest au sud-est en bordure de la Crau et de l'Etang de Berre. D'Eygalières et Orgon aux Martigues, de Miramas à Rognes, à Eguilles et à Cabriès, on compte environ 35 communes où le faire valoir direct est de règle sur plus de 70 % des exploitations. A l'inverse du Var, nous sommes ici en présence d'une zone homogène, où la moyenne exploitation l'emporte, liée à une polyculture à base de céréales et de vigne, et à un peuplement agricole relativement peu fourni. Cette bande pousse un prolongement le long des Alpilles, dans les communes de Mouriès, Le Paradou, Fontvieille.

Partout ailleurs, d'autres modes d'exploitations entrent en concurrence avec le faire valoir direct. Les régions où ce dernier ne détient pas la majorité des exploitations sont cependant peu nombreuses. Ce sont essentiellement une bande littorale irrégulière, où se détachent avec de forts pourcentages : Hyères, Ollioules, La Cadière et surtout Marseille : une série de taches éparpillées dans les plaines comtadines et rhodaniennes; de Tarascon au Thor en passant par Saint-Rémy, Rognonas, Avignon, enfin des taches irrégulières qui apparaissent liées au massif du Lubéron ou au Val de Durance.

Régisseurs et grangers

Les statistiques ne distinguent généralement que trois catégories de faire valoir : faire valoir direct, métayage et fermage. Elles postulent ainsi une définition implicite de la première de ces catégories : doit être réputée exploitation directe celle où le propriétaire ne remet pas explicitement et légalement en d'autres mains que les siennes la mise en valeur de son exploitation. Métayers et fermiers sont rémunérés en fonction de l'importance de la récolte. Ils n'ont jamais ni gages, ni salaires. Mais à partir de l'instant où le maître du sol se contente de rétribuer régulièrement des techniciens pour l'aider à exploiter ses terres, on considère que le faire valoir direct existe.

En réalité, l'utilisation des salariés agricoles est extrêmement souple. Elle va du commandement direct par le propriétaire-exploitant d'une troupe de subalternes à l'abandon pur et simple de la gestion du domaine entre les mains de celui qui reste un simple salarié, mais qui peut assumer une responsabilité totale. Dans cette gamme étendue de pouvoirs plus ou moins délégués et de fonctions plus ou moins effectives, distinguons deux catégories de personnages assez répandus en Provence : les régisseurs et les grangers.

Les régisseurs exercent des pouvoirs étendus sur des domaines importants du Haut Var et de la Crau. Il se recrutent fréquemment parmi les ingénieurs agronomes. Mais on en voit dont la compétence n'est sanctionnée par aucun diplôme. Ce sont de simples cultivateurs dont la réussite s'appuie à la fois sur une connaissance du domaine souvent transmise de père en fils, sur une personnalité affirmée, sur un sens très sûr des variations du marché agricole. Les uns et les autres dirigent le personnel, résolvent les problèmes techniques et sociaux, traitent avec les grossistes la vente des produits. Salariés, ils perçoivent, outre un traitement convenable, des avantages en nature substantiels, auxquels s'ajoutent des soultes, pourcentages ou participations aux bénéfices sur lesquels la discrétion est de règle. Il est fréquent qu'ils s'attachent à l'exploitation dont ils ont contribué à faire une entreprise agricole vivante et en constants progrès.

Le granger par contre, fait figure à côté du régisseur de pauvre diable. Le terme qui le désigne est ancien. Des actes du XVII[e] siècle mentionnent des grangers en nombre plus important qu'aujourd'hui. Mais l'institution est en déclin. On ne les trouve plus que dans la région aixoise et les zones limitrophes. La jurisprudence et les usages locaux (28) témoignent de leur existence dans les cantons de Trets, Gardanne, Peyrolles et Berre. Il faut avouer qu'ils sont peu répandus. La plupart sont des cultivateurs d'un certain âge trop malchanceux ou trop malavisés pour être devenus propriétaires ou fermiers, et qui d'ailleurs ressentent assez vivement

(28) Usages locaux à caractères agricoles, Bouches-du-Rhône, *op. cit.*

la médiocrité de leur condition. Ce sont aussi parfois des étrangers : italiens par exemple. Généralement, ils sont seuls avec leur femme à assurer la marche d'une exploitation de superficie moyenne. Rien ne leur appartient, ni bâtiment, ni logement, ni train de culture, ni cheptel. Mais rien ne rentre dans leur bourse, si ce n'est leur salaire mensuel, d'autant plus maigre qu'il est tenu compte dans son calcul, du logement et des menus avantages en nature qu'on leur octroie : un coin de jardin, de quoi tenir quelques volailles, le droit de ramasser les émondages pour se chauffer. L'exploitation n'est plus en effet assez étendue, sa rentabilité n'est plus suffisante pour assurer à la fois un niveau de vie décent au salarié et maintenir la rémunération du propriétaire. Celui-ci d'ailleurs, veille de près à la gestion de l'exploitation. C'est lui qui prend les décisions importantes, change au besoin le système de culture, ordonne les façons culturales, ramasse la récolte, enfin et surtout organise les ventes. C'est un maître, dont le contrôle et l'action peuvent peser lourdement sur le granger. La loi, si pleine de sollicitudes pour le fermier et le métayer, n'a rien prévu pour le défendre. On s'explique que les jeunes n'acceptent qu'à regret cette condition difficile, et que les vieux en gémissent. Cette forme capitaliste de tenure peut être considérée comme une relique. Géographiquement, elle ne persiste que dans la région où les bastides sont encore assez importantes. Elle recule partout devant le métayage et surtout le fermage.

2° *Le métayage*

Le métayage fut longtemps florissant en Basse Provence. Les juristes, en particulier ceux du XIX[e] siècle, l'appelaient le « colonat partiaire ». Mais les provençaux se contentaient de parler de « mégeries » tenues par des « mégers ». Il semble, autant qu'on puisse appuyer un exposé sur des chiffres incertains, que ni les mégers, ni les fermiers n'aient jamais supplanté le faire valoir direct. Mais la proportion respective de ces deux sortes de tenanciers a varié de façon très sensible. Voici les chiffres que donne Masson pour le département des Bouches-du-Rhône.

Dates	Fermiers	Mégers	% des mégers par rapport aux fermiers
1851	6 131	3 232	51 %
1862	8 729	7 386	88 %
1882	6 508	5 431	83 %
1892	11 598	4 420	38 %
1953	4 897	1 276	25 %

Nous les avons élaborés et complétés par les chiffres donnés par la Direction des Services Agricoles en 1953. On constate que ce serait vers 1862 que le pourcentage des métayers par rapport aux fermiers a passé pour un maximum. Il aurait connu une baisse rapide et sensible en quelques années, puisqu'il passe de 83 % en 1882 à 38 % en 1892. Ensuite, sa décrue, quoique constante, aurait été sensiblement moins rapide jusqu'à nos jours et ce n'est pas la moindre surprise que la persistance vivace du métayage dans certains cantons provençaux. Qu'il ait connu une décadence sensible et brutale entre 1880 et 1900, c'est ce que tous les économistes s'accordent à reconnaître. Les causes en sont bien connues. Un bon observateur, JOUVE (29) les énumère : crise agricole généralisée qui s'amorce vers 1860 et se prolonge sous l'effet de causes diverses jusqu'en 1890, concurrence persistante et croissante des produits étrangers qui dévalorisent les productions françaises, dépopulation rurale et croissance urbaine qui raréfient la main-d'œuvre dans les campagnes, enfin ajoute-t-il, développement de la lutte des classes, la

(29) I. JOUVE, Du colonat partiaire. *Bull. soc. agr.*, B.-du-Rh., 1909, p. 5 à 11 et 32 à 36.

mégerie étant un contrat de bonne foi qui ne peut être respecté si une méfiance réciproque s'empare à la fois du preneur et du bailleur. Il faut ajouter que la mégerie qui laisse au propriétaire le soin de fournir matériel, cheptel, engrais, plançons de vigne et de fruitiers est par essence le type de contrat qui accompagne le défrichement et la conquête agraire. Dans cette avance pionnière, elle associe les bras et l'énergie du manouvrier et les capitaux du bourgeois ou du gros propriétaire. Celui-ci qui ne confie ses biens qu'à bon escient, reste un guide, capable d'orienter, de soutenir, de stimuler l'effort et l'ambition du paysan. C'est ce type de contrat qui a permis la mise en valeur des terres neuves gagnées sur la forêt, la montagne ou le palus. La mégerie ne vaut donc que dans un concours de circonstances bien précis : espaces agraires à organiser ou à réorganiser, capitaux disponibles, spéculations agricoles rentables, enfin présence de main-d'œuvre solide et décidée. A mesure que ces conditions optimales disparaissent ou qu'elles s'amenuisent, le métayage perd de son intérêt. C'est ce qui se passe dès la fin du siècle dernier, où le problème n'est plus de conquérir des terres, mais d'intensifier les productions en jouant, d'une part sur l'usage des techniques, d'autre part, sur les perspectives du marché. Dès lors, le fermage qui laisse au preneur une bien plus grande liberté d'allure et l'espérance d'une rentabilité rapide a partie gagnée.

Dans ces conditions, où le métayage a-t-il encore quelques chances de subsister ? D'abord là où il conserve encore sa valeur créatrice d'antan. C'est le cas dans toutes les régions du littoral où la culture des fleurs coupées a fait des progrès sensibles depuis quelques années. Le point de départ de cette nouvelle orientation agricole est à chercher dans le Niçois. Elle s'est propagée le long de la Côte varoise sautant de bassin en bassin. On constate aujourd'hui ses progrès dans deux secteurs qui nous intéressent : à Hyères et à Ollioules, le métayage s'étendait en 1952 dans ces deux communes, respectivement à 42 % et à 31 % des exploitations agricoles. Il est presque toujours l'apanage d'ouvriers italiens, durs travailleurs, établis avec leur famille sur des espaces minuscules, moins de 1 ha, qu'un cultivateur faisant figure de gros propriétaire a détaché des terres qui lui appartiennent. Le propriétaire, spécialiste averti, cultivateur lui même, reste à proximité pour donner ses conseils, éviter les maladresses et surveiller la vente. Mais lorsqu'il s'agit d'une culture unique très spécialisée et dont la vente emprunte des circuits commerciaux bien définis, la comptabilisation est aisée.

C'est très vraisemblablement cette deuxième condition qui explique la persistance relative du métayage dans d'autres régions provençales, telles que le Bassin du Beausset, les communes varoises qui vont de Cuers à Brignoles, en passant par le Bassin de La Roquebrussanne, enfin le Pays d'Aigues tout entier. En effet, dans toutes ces régions, le métayage constitue encore le mode de faire valoir de plus de 25 % des exploitations (fig. 59).

La proportion habituelle est d'environ 1/3. C'est celle de la plupart des communes du Pays d'Aigues, où les plus favorisées comme La Tour d'Aigues ne dépassent guère 40 %. La moyenne du bassin de La Roquebrussanne est un peu plus basse, elle tourne autour de 27 %. Par contre à Brignoles, elle atteint 33 % et à La Celle, culmine à 50 %. Dans le Bassin du Beausset, si Le Castellet et Le Beausset ne dépassent pas 27 et 28 %, la commune de La Cadière atteint le plus fort pourcentage de la Basse Provence avec 60 % des exploitations gérées par métayage.

Ces régions paraissent au premier abord bien différentes les unes des autres. Leur sol, leur relief, leur climat, sont loin d'être semblables. Mais on ne peut manquer d'être frappé par l'existence d'un commun dénominateur : la vigne. C'est elle qui fait l'unité agronomique de ces communes. Dans le bassin du Beausset, comme dans celui de La Roquebrussanne, elle constitue la seule ressource valable. Dans le Pays d'Aigues, elle s'associe avec les céréales, mais reste la culture par excellence. C'est du moins l'explication qui nous paraît justifier la persistance singulière du métayage dans ces régions. La même explication nous paraît également valoir pour les communes isolées de Boulbon et de Châteauneuf-de-Gadagne, îlots de viticulture persistants au milieu de la plaine maraîchère comtadine.

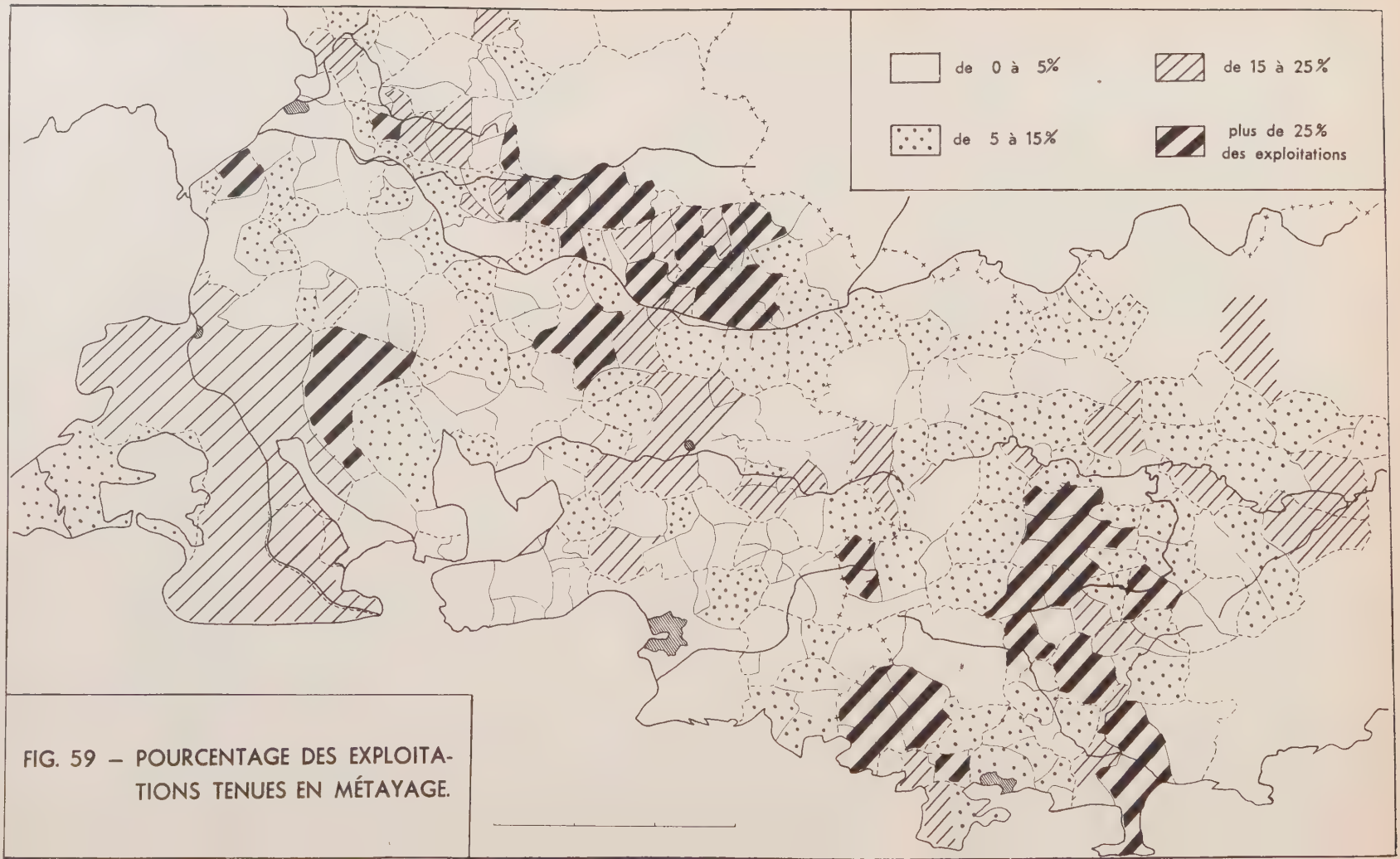

FIG. 59 – POURCENTAGE DES EXPLOITATIONS TENUES EN MÉTAYAGE.

Mais si la vigne explique l'essentiel, elle éclaire pas tout : il reste en Provence des régions très nettement viticoles où le métayage n'a pas persisté : tel le bassin de Saint-Maximin, celui de Cotignac-Correns sur le moyen Argens. Telle aussi, pour l'essentiel, la Dépression Permienne, où la vigne submerge le paysage, mais où l'emporte, et de très loin, l'exploitation directe. On devine, à travers ces modes de faire valoir, des différences de structures foncières, sociales et agraires très diverses.

Il reste que malgré les dispositions extrêmement défavorables du statut du 13 avril 1946 (33), le métayage conserve en Basse Provence une position modeste, mais précise et qui ne paraît pas susceptible de se modifier très rapidement.

3° *Le fermage*

Le fermage est plus répandu que le métayage. Un calcul effectué d'après les statistiques de la Direction des Services Agricoles montre que si dans le Var le métayage gouverne 15 % des exploitations, contre 3 % pour le fermage, ailleurs, la proportion est très nettement renversée, puisque dans le Vaucluse, ce sont 23 % des exploitations qui sont soumises au fermage, contre 14 % au métayage, et dans les Bouches-du-Rhône 27 %, contre 6 % seulement au métayage. Absent ou presque de la Provence orientale, le fermage est donc relativement fréquent dans les régions occidentales. Sa répartition régionale est très nette. La carte du fermage (fig. 60) nous le montre occupant plus de la moitié des exploitations dans deux ensembles localisés : le bassin de Marseille et la région de Tarascon.

Dans la commune de Marseille, ce sont 72 % des exploitations qui lui sont soumises. A La Penne-sur-Huveaune 52 %. A des distances plus grandes de la cité phocéenne, Aubagne compte encore 35 % des exploitations en fermage. Ce qui est extrêmement frappant, c'est que dans tout cet ensemble, le métayage est à peu près inexistant. Il est visible que la très petite exploitation maraîchère ne s'en accommode guère.

La région de Tarascon, quoique plus réduite, présente de fortes analogies avec celle de Marseille. Ici comme là, une commune type : Tarascon où le pourcentage des fermiers atteint 60 %. Mais autour d'elle, le taux diminue très vite : Saint-Etienne-du-Grès n'a plus que 17 %. Mais là encore, le fermage ne s'accommode pas du métayage. On trouve 20 % de métayers seulement à Tarascon.

Une troisième tache attire l'attention sur la carte : celle qui couvre quelques communes du *sud du Val de Durance :* le pourcentage des fermiers atteint 62 % à Meyrargues, 40 % au Puy-Sainte-Réparade, 25 % encore à Peyrolles. Mais à Jouques, immédiatement à l'est, il tombe à 8 %, tandis que le faire valoir direct monte à 86 %. C'est un taux varois et nous avons déjà constaté qu'à bien des égards, il fallait rattacher au bloc oriental cette commune des Bouches-du-Rhône.

Enfin, le fermage reste important dans le vaste ensemble *des plaines comtadines.* Dans certaines communes, il détient la majorité des exploitations : 60 % à Barbentane, 54 % à Rognonas. En général pourtant, il n'occupe qu'un pourcentage modéré : entre 30 et 50 %. Mais il reste important dans de nombreuses communes : Saint-Rémy 49 %, Châteaurenard et Cabannes 56 %, Eyragues 43 %, Mallemort 40 %, Noves 39 %. Au nord de la Durance, on relève des chiffres analogues : Avignon 49 %, Althen les Paluds 36 %, Monteux 41 %, Pernes 41 %, Cheval Blanc 36 %. Notons toutefois que cet ensemble n'est pas homogène. Des communes situées côte à côte avec les précédentes, comme Graveson, Saint-Andiol, Cavaillon, Velleron, connaissent des pourcentages nettement moins élevés. Une fois de plus, nous reconnaissons l'hétérogénéïté foncière de la zone maraîchère comtadine. Par contre, ici comme à Marseille, comme à Tarascon, le fermage paraît peu compatible avec le métayage. A l'exception déjà notée de Châteauneuf-de-Gadagne, les pourcentages de ce dernier mode de faire valoir ne sont jamais très élevés.

(33) Loi du 13 avril 1946, art. 21 : « tout bail à colonat partiaire doit être converti en bail à ferme si le propriétaire ou le colon en fait la demande ».

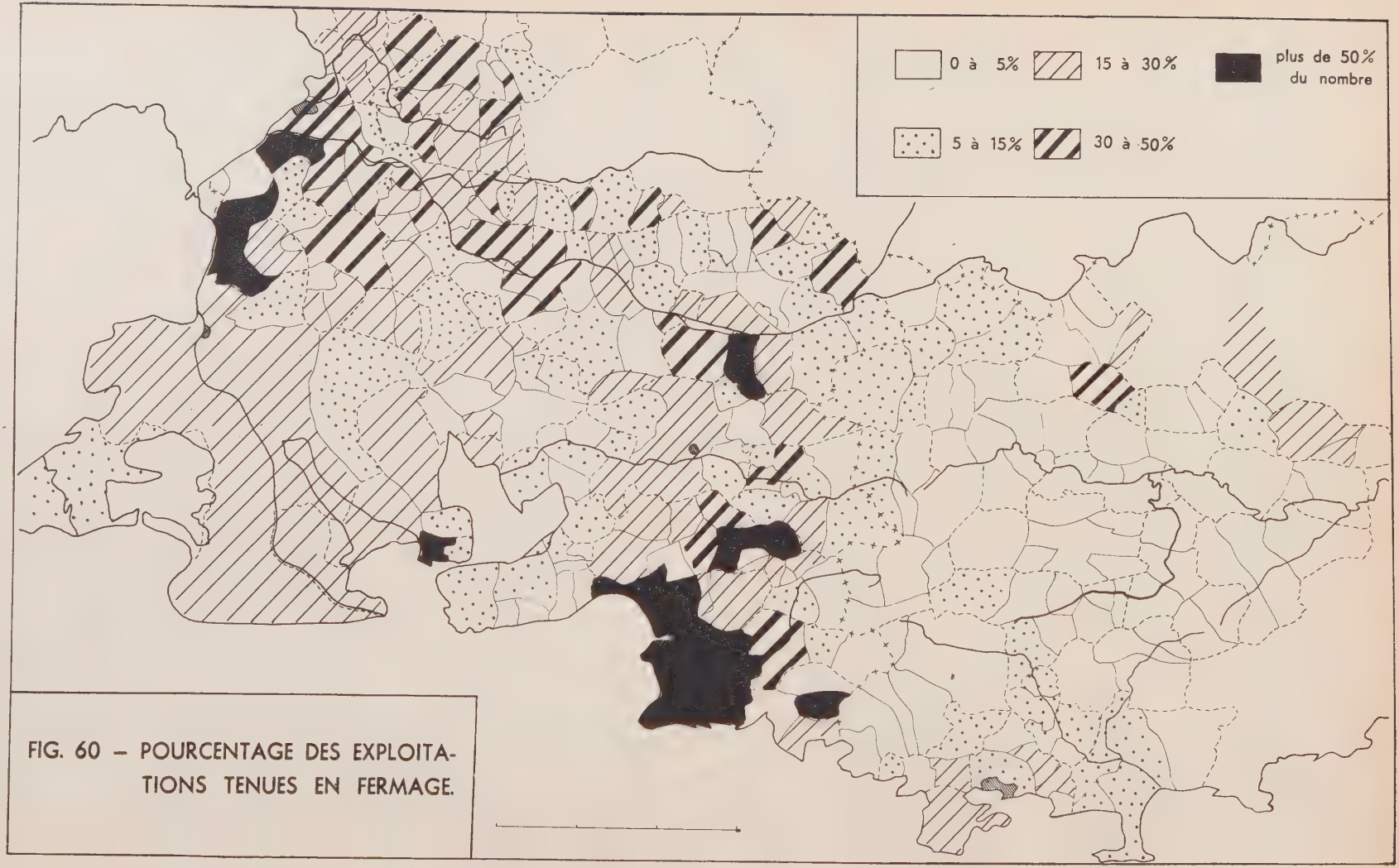

FIG. 60 – POURCENTAGE DES EXPLOITATIONS TENUES EN FERMAGE.

4° *Modes associés*

Il existe pourtant à l'intérieur de notre zone d'étude, quelques ensembles où fermage et métayage vont de pair, c'est-à-dire qu'ils régissent une part non médiocre des exploitations (entre 30 et 50 %), tout en se les répartissant dans des proportions sensiblement équivalentes. C'est ce qui explique qu'ils n'apparaissent, ni sur la carte du fermage, ni sur celle du métayage, mais sur celle qui groupe l'ensemble des exploitations gérées en faire valoir direct.

La première région est celle des grandes exploitations de *Crau-Camargue,* fermage et métayage y détiennent des parts diverses. Mais non négligeables : le premier détient à Arles 25 % des exploitations et 12 % seulement à Saint-Martin-de-Crau. On devine que le métayage s'y répartit à l'inverse : 32 % à Saint-Martin, contre 17 % à Arles. Ces proportions respectives sont à peu près les mêmes dans l'énorme *commune d'Aix,* où fermage et métayage se répartissent dans les proportions de 22 % et de 16 % les exploitations. Mais une fois de plus, la concordance statistique masque des réalités bien différentes. La nature du sol, le climat, la taille des exploitations, le système de culture, l'histoire agraire, sont absolument dissemblable. En Camargue comme en Crau, l'importance de la gestion indirecte est liée aux dimensions de l'exploitation et à l'absentéisme relatif de propriétaires aux résidences lointaines. A Aix, sur des exploitations de taille beaucoup plus réduites, et où la culture prend une allure plus intensive, la gestion indirecte exprime au contraire l'intérêt que les bourgeoisies citadines ont porté aux fortunes foncières. Métayage et fermage s'y perpétuent dans la mesure où les bastides sont encore vivantes.

L'étude des cartes et l'analyse des chiffres nous a mis en présence du kaléidoscope provençal. Qu'il y ait en Provence de grands ensembles géographiques c'est l'évidence. Plaines alluviales récentes, bassins élargis entre des collines modérées, montagnes varoises boisées coupées de dépressions viticoles, ce triptyque est facilement reconnaissable. Mais si on veut pousser au-delà de ce schéma simpliste, les difficultés commencent.

Qu'on cherche du côté de la densité du peuplement rural ou de sa constance, qu'on fasse cas de l'indice de dispersion, ou bien de la taille des exploitations agricoles, qu'on explore les modes de faire valoir ou les systèmes de culture, il est bien rare que ces diverses données se combinent pour mettre en évidence des unités régionales tranchées. Partout, les corrélations qu'on croit voir surgir au premier examen, se révèlent, à les approfondir, sans signification générale valable. A l'habitat groupé du Var semble correspondre le faire valoir direct. Mais aussitôt on constate que cet ensemble varois recouvre des réalités aussi variées que la grande exploitation du Haut Var, la moyenne de la Dépression Permienne et de la dépression de l'Argens. Vigne et céréales en culture sèche appellent, semble-t-il, le métayage dans le Pays d'Aigues, mais le même système de culture s'accorde avec le faire valoir direct dans la région de Salon, et se laisse aisément contrôler par le fermage dans la région aixoise. Les jardins maraîchers sont tenus en fermage à Marseille, en faire valoir direct à l'est de Toulon, de l'une et de l'autre façon dans le Comtat. La grande exploitation règne en maîtresse sur la Crau, la Camargue et le Haut Var. Mais dans la première région, elle fonde son activité sur le foin et le mouton. Dans la troisième, elle exploite à la fois de vastes étendues forestières et des bassins viticoles en monoculture.

En vérité, si on veut tenter d'expliquer plus à fond et si on veut surtout saisir les complexes géographiques de base, il faut en venir *aux études régionales* des structures agraires qui seules, permettent de dégager les véritables unités géographiques.

C

LES STRUCTURES AGRAIRES : ÉTUDES RÉGIONALES

I. — Les régions de grandes exploitations

1° *La Camargue*

a) *Les conditions naturelles*

On désigne sous ce nom le delta rhodanien, enserré entre les deux bras du grand Rhône à l'est et du petit Rhône à l'ouest. Il faut y ajouter parce que les caractéristiques géographiques en sont analogues : la petite Camargue, à l'ouest du petit Rhône, et séparée du département du Gard par le canal de Silveréal, et le Plan du Bourg, c'est-à-dire la zone palustre qui s'étend sur la rive gauche du grand Rhône, entre ce fleuve et la « costière » de Crau, depuis Arles jusqu'à la mer.

L'argile.

Les caractères physiques sont partout les mêmes : sur plus de 95 000 ha (1) s'étendent des terres basses et plates. L'altitude maximale à la tête du delta, près d'Arles, ne dépasse pas 4 m, 50. Ce pays est né du fleuve. C'est le Rhône qui l'a formé en accumulant ses alluvions sur des épaisseurs considérables, augmentées par un effet de subsidence. Ce sont ses crues, à la fois dévastatrices et fertilisantes, qui ont longtemps rythmé la vie agricole et le développement de la région. Ce sont ses eaux amenées au rythme moyen de 1 850 m^3/seconde, qui ont permis l'établissement des hommes, le dessalage des terres, et le développement des cultures. Par contraste avec les plateaux rocheux ou les plaines caillouteuses qui l'environnent, la Camargue est par excellence le pays du limon. La pierre y est inconnue, le caillou absent, le gravier rare. Ces dépôts fluviatiles fins sont généralement riches. La Camargue ne faillit pas à cette règle : son argile issue du bassin rhodanien tout entier est bien pourvue en potasse assimilable, riche en calcaire (pH = 8). Sa profondeur permet les façons culturales modernes, comme les terrassements d'aménagement agricole. Une fois enrichie d'humus et d'azote, elle constitue un sol favorable. A proximité de ces terres fertiles, l'eau coule, inépuisable, surabondante. De quoi irriguer la Provence toute entière !

Malgré ces deux atouts majeurs, la Camargue est restée longtemps une région sauvage, mal mise en valeur, et les grands espaces incultes ou déserts n'y manquent pas aujourd'hui encore. Une sorte de Cendrillon ou de Belle au Bois Dormant, qui n'est qu'à demi réveillée.

C'est qu'elle souffre d'un climat rude qui aggrave les conditions naturelles et d'un isolement qui en fait encore un bout du monde.

Le climat.

Le climat est un des plus arides de Provence. La pluviométrie reste steppique : les quantités d'eau tombées décroissent du nord au sud depuis Orange, avec

(1) Delta : 74 000 ha; Petite Camargue : 9 000 ha; Plan du Bourg : 13 000 ha.

une rapidité déconcertante. A Bollène on recueille encore 729 mm d'eau, à Avignon 645 mm, mais à Arles, à 20 km plus au sud, seulement 588 mm. Aux Saintes-Maries, on n'en enregistre plus que 504 mm et à la pointe de Faraman, 453 mm. L'insolation méditerranéenne a vite fait de pomper ces faibles précipitations. Elle est aidée par les vents qui balayent en maîtres ces vastes étendues planes. Le mistral domine, naturellement; le vent du sud-est, moins fréquent, plus humide, mais aussi plus chaud, ajoute encore ses effets pernicieux et augmente l'évaporation. Quoi d'étonnant qu'une des plus grandes salines françaises se soit établie à la pointe du delta ? C'est à la Compagnie des Salins de Giraud que nous sommes redevables de mesures précises : s'il tombe 450 mm de pluies, les effets conjugués du soleil et du vent en font évaporer 1 500. La terre de Camargue, à son état naturel, est donc le siège d'un incessant mouvement de l'eau vers le haut. C'est à l'indice d'aridité élevé qu'est due en grande partie la formation de croûtes de sel, ce « salant » qui reste un des fléaux de l'agriculture camargaise;

Cérighelli et Gand (2) ont montré que le sel qui imprègne la terre de Camargue ne provenait pas seulement d'un apport intermittent et superficiel comme celui des salivades, ou localisé, comme celui de lagunes saumâtres, mais qu'il était *originel;* il est le résultat de la floculation qui se produit, lorsqu'au contact de l'eau de mer, les particules d'argile en suspension dans les eaux douces fluviatiles se précipitent en entraînant chacune une particule de sel dans leur mouvement. Ce sont des *chlorures de constitution* qui imprègnent la masse entière des argiles de Camargue, et, comme le delta rhodanien n'a pas dû se former autrement que ses innombrables homologues, il en faut bien conclure que la remontée des chlorures et la prolifération des plaques de salant ne constituent pas une particularité du sol camargais, mais qu'elles requièrent une explication plus générale, qui est ici climatique.

Le vent, le soleil, l'aridité extrême, l'humidité des étangs et des marécages, les innombrables moustiques, le paludisme, endémique encore aujourd'hui, rendent le climat sévère.

L'isolement.

Cette terre rude est également une terre lointaine. Non par la distance : il n'y a que 45 km d'Arles aux Saintes-Maries, mais par la difficulté et l'incertitude des communications.

Avant qu'on ne l'endiguât, le Rhône, deux ou trois fois l'an balayait son delta. Les eaux s'écoulaient alors dans des chenaux divagants, modifiés d'une inondation à l'autre. On conserve encore le souvenir de grandes crues, capables de déplacer en quelques heures le lit principal, et de déverser d'un seul coup le fleuve sur des quartiers nouveaux du delta. Le fleuve a longtemps erré à travers la planitude limoneuse; il constituait à la fois un danger et un obstacle. Le long de chaque bras ancien ou nouveau, s'allongeaient des bourrelets de berge, où le sable se substituait à l'argile, et où on pouvait trouver une relative sécurité. Là, s'étaient installés les hommes. Là couraient les chemins en des tracés sinueux. Sur ces sols mous, vite creusés par les ornières, transformés en fondrières par les pluies ou les inondations, impossibles à paver ou à empierrer, faute de matériaux, les transports étaient difficiles. De chaque côté de ces chenaux, morts ou vifs, s'étendaient, au-delà des bourrelets sablonneux, en des dépressions à peine marquées, des étangs, ou, pire encore, des zones palustres, roselières en été, marécages en hiver. Dans ces plaines basses, au sol imperméable, le micro-relief joue un rôle essentiel. Des pentes insensibles, des croupes de quelques décimètres commandent l'écoulement des eaux, qu'une crue ou une pluie subite venait arrêter ou renverser. Aucune ligne directrice n'ordonnait ces étendues. Peu de repères à l'horizon. Partout, des passages incertains, des tracés hésitants, des sentiers qui pouvaient devenir dangereux. Et, à l'est comme à l'ouest, les eaux du Grand et du Petit Rhône faisaient barrage. Longtemps, le cheval de selle constitua le mode ordinaire de

(2) Cérighelli et Gand, Les sols de Camargue.

déplacement. Et si on voulait sortir du delta, en fin de compte c'était en remontant le fil des eaux dans des barques plates et basses, vers la tête de Camargue, qu'on trouvait le passage le plus sûr.

L'issue du delta est à Arles, et c'est Arles qui commande la Camargue. Aujourd'hui encore, le réseau de voies carrossables et de chemin de fer à voie étroite y converge. Ce bloc triangulaire fait obstacle aux grands itinéraires routiers. Si le Petit Rhône n'est franchi aisément qu'au pont de Silveréal, le Grand Rhône, entre Arles et la mer, ne se traverse qu'au bac de Barcarin. La route qui longe la côte, trop basse et mal assise sur des fondations tremblantes, est interdite aux jours de tempête. Si on veut, de Palavas, atteindre Marseille, il faut d'Aigues-Mortes remonter vers Arles, pour redescendre vers Fos ou vers Salon. La Camargue ne se traverse pas. On s'y enfonce par nécessité personnelle, par curiosité touristique, ou par élan religieux comme les gitans aux fêtes annuelles des Saintes-Maries.

Terre sauvage soumise aux rudesses du climat et aux caprices du fleuve, la Camargue a fait longtemps — et fait encore — figure de terre lointaine où l'espace n'était plus à la mesure de l'homme réduit à ses ressources individuelles.

b) *La structure foncière*

Cette sorte de Far-West provençal semble bien avoir toujours été occupé par de très vastes domaines. C'est *la terre par excellence de la grande propriété* (v. photo XVII). On a déjà dit que l'histoire agraire n'en était pas faite. On croit voir, à travers la masse des documents, que les grandes abbayes, celles de Saint-Césaire d'Arles, de Saint-Victor de Marseille, puis plus tard de Montmajour, d'autres encore, y ont possédé d'immenses territoires, à côté de ceux non moins vastes que détenaient de puissantes familles seigneuriales, comme celles des Baux. Il semble que, lentement, les domaines se soient morcelés. Nous avons décrit le partage de celui du Mas de Quiqueran, mais ils conservaient encore des dimensions considérables. L'opération des Biens Nationaux, si elle a fait disparaître les biens ecclésiastiques, n'a rien modifié de la structure agraire : aucune propriété n'y fut démembrée. La terre n'a fait que changer de main. C'est que le domaine, en Camargue, ne vaut que par son étendue. Longtemps consacré à des activités agricoles extensives, il n'avait de raison d'être que par l'association de vastes espaces complémentaires de guérets, de jachères et de pacages, sur lesquels l'alternance des zones palustres ou inondables avec les plaques de salant laissaient en réalité peu de place aux labours. Encore aujourd'hui 30 % de l'espace camargais reste improductif.

Ajoutons que la maîtrise de la nature exigeait une puissance de moyens qui excédait les forces du petit propriétaire rural. La construction des digues, le creusement de kilomètres de roubines, l'acheminement de matériaux, l'achat et l'entretien du cheptel, l'organisation de la vente des produits, demandaient des capitaux et des énergies renouvelées, supposaient des perspectives qui dépassaient les moyens et les horizons de travail des petites gens.

Il n'est donc pas étonnant que les secousses politiques comme les ébranlements économiques aient glissé sur la Camargue sans en modifier les structures et qu'Achard (1787) (3) comme Villeneuve (1825) (4) s'accordent pour décrire ce qu'ils appellent l'un et l'autre « la grande culture », c'est-à-dire celle qui utilise de gros moyens sur de grandes étendues.

Pour le XIX[e] siècle, nous ne disposons pas de séries statistiques suffisamment sûres. Leurs chiffres s'appliquent tantôt à la commune d'Arles — qui ne couvre pas toute la Camargue, mais qui la déborde au nord vers Tarascon et à l'est vers la Crau, tantôt à une Camargue mal déterminée et dont on se garde de préciser l'étendue. Enfin, leurs définitions statistiques sont souvent loin d'être les mêmes. Un état de 1873 donne pour la commune d'Arles le nombre des propriétaires en les classant selon leur superficie. Il y en aurait à cette époque 6 020. Le recensement

(3) Achard, *op. cit.*
(4) Villeneuve, *op. cit.*

de 1955 dénombre environ 940 exploitations pour la région de Camargue tout entière. En Camargue le nombre d'exploitations est probablement inférieur à celui des propriétés, par suite de l'assez grand nombre de terres louées. Mais il existe entre ces deux chiffres une disproportion énorme. Si on détaille, on s'aperçoit qu'en 1872, on a dénombré 3 840 propriétés inférieures à 1 ha, contre 43 en 1955. Les définitions de base ne sont certainement pas les mêmes. Alors qu'en 1955, on a écarté du recrutement tout ce qui était inférieur à 20 ares. il est vraisemblable qu'en 1872 on a compté jusqu'aux plus menues parcelles de la banlieue arlésienne. Ecartons donc les chiffres de moins de 1 ha, non comme irrecevables, mais comme non comparables, et avec eux, le chiffre total; ce qui nous interdit du même coup le calcul par pourcentages. Il reste que, pour les catégories de la superficie supérieure à 1 ha, les chiffres peuvent être comparés. Les voici :

Catégories classées par superficie	1872 Nombre de propriétés Commune d'Arles	1955 Nombre d'exploitations-Camargue (commune d'Arles, Saintes-Maries et Port Saint-Louis)
1 à 5 ha	1 300	289
5 à 10 ha	390	153
10 à 20 ha	130	118
20 à 50 ha	100	110
50 à 100 ha	70	84
+ de 100 ha	190	138
Total	2 180	892

Si ces données sont exactes, il faut en conclure à la disparition d'un très grand nombre de propriétés dont la superficie ne dépassait pas 10 ha, au profit des catégories supérieures : celles surtout de 20 à 100 ha et probablement aussi de celles de plus de 100 ha qui peuvent fort bien avoir diminué en nombre, mais augmenté en superficie.

La répartition des exploitations en 1955 est représentée par le schéma suivant :

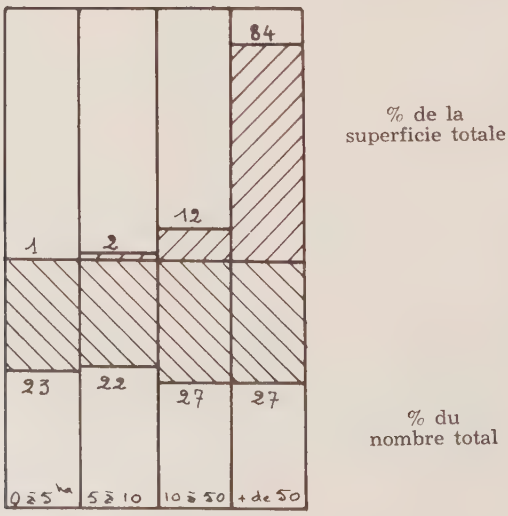

Fig. 61. — Structure foncière de la Camargue.

On le résume aisément en disant que *80 % de la superficie cultivée est répartie entre des exploitations de plus de 100 ha.* On peut ajouter que parmi ces dernières, 58 s'étendent sur 200 à 300 ha, et 22 dépassent 500 ha.

Nous sommes donc en présence d'une des régions de Basse Provence où la très grande exploitation exerce une domination massive. Il est bien rare que dans ces conditions le faire-valoir direct soit général. Bien au contraire, on ne risque rien à parier sur l'absentéisme d'un certain nombre de propriétaires. En réalité, le mode de faire valoir, si la structure foncière de la Camargue paraît stabilisée, a sensiblement varié. Si on compare les pourcentages de 1873 et de 1955, on obtient le tableau suivant :

Modes de faire valoir	1873 % par rapport au nombre total	1955 % par rapport au nombre total
Exploitation directe	22 %	75 %
Fermage	74 %	17 %
Métayage	4 %	8 %

Le métayage reste faible. Sa lente augmentation peut cependant surprendre. Mais, ce qui est étonnant, c'est le renversement total des proportions entre le faire valoir direct et le fermage. Autant celui-ci dominait en 1873, autant il est réduit en 1955. Mais là encore, on peut discuter les chiffres. Ce que le dernier recensement appelle faire valoir direct masque plusieurs réalités différentes. Il est exact qu'un certain nombre de propriétaires résident sur place — pas toujours en permanence — en ce sens que leur domicile légal est celui de leur habitation de Camargue. Mais il est très fréquent qu'ils en aient un ou plusieurs autres, et qu'ils confient ordinairement la direction du domaine à des techniciens spécialisés. La pratique du *régisseur* est, sinon la plus fréquente, du moins très répandue; en tous cas une caractéristique de la région. Elle marque à la fois la difficulté d'une gestion suffisamment habile et souple dans une région où le système des cultures est mouvant et les problèmes agronomiques sans cesse renouvelés, l'importance des profits tirés de la terre, enfin l'absentéisme effectif ou moral d'un certain nombre de propriétaires. En réalité, les véritables pionniers de Camargue, sont ces directeurs avertis, qui vivent toute l'année sur le domaine, dirigent les hommes, surveillent les récoltes, épient la montée des eaux ou du salant, et dont l'attachement à leur coin de Camargue n'a d'égal que la vaste information et la haute technicité.

Où sont donc les propriétaires du sol ? Un comptage attentif effectué d'après les matrices cadastrales de la commune d'Arles donne les résultats suivants : 12,6 % des propriétaires du sol résident à Arles. Une proportion strictement égale : 12,6 % réside ailleurs dans le département des Bouches-du-Rhône, et principalement à Marseille. 17,6 % symétriquement placés, sont domiciliés dans le département du Gard; 21,5 % habitent au-delà de ces deux départements : à Paris, à Lyon, à Lille, au Maroc, voire même en Suisse. Quelques uns de ces propriétaires lointains sont des industriels, d'autres des descendants de famille noble, qui ont gardé une partie de leur patrimoine mais, à la suite d'alliances diverses, ont été s'installer ailleurs. Restent 35,5 % de possesseurs du sol qui déclarent résider dans leur exploitation de Camargue. C'est relativement peu : un peu plus du *tiers* du total. Mais nous l'avons déjà dit, c'est encore trop. Il est impossible, faute de moyens statistiques, de déceler, parmi ces fidèles Camargais, ceux qui dirigent effectivement leurs terres, ceux qui ne s'en occupent que passagèrement, laissant la responsabilité pratique aux mains de quelque parent ou de quelque subalterne; ceux enfin qui l'abandonnent aux soins experts des régisseurs.

Il est toutefois une catégorie de propriétaires dont on peut affirmer que tout en étant domiciliés sur le domaine, ils en confient la gestion à d'autres mains, ce sont les *sociétés agricoles anonymes.* Cette forme juridique de l'exploitation

agricole se répand depuis quelque temps. Dans la seule commune d'Arles, nous en avons compté, en 1959, 31, en exceptant les 13 453 ha possédés par Péchiney, et qui ne constituent qu'une partie des vastes salines du sud du delta, le reste étant cadastré dans les communes des Saintes-Maries et de Port-Saint-Louis. Cette étiquette juridique peut recouvrir bien des réalités différentes. Entre 1830 et 1850, de grandes sociétés capitalistes se fondent pour exploiter la région (5). Mais ce sont des sociétés de techniciens, qui ont pour premier objectif de transformer les conditions naturelles par des assèchements et des pompages, avant de tenter une mise en culture. C'est ce qui explique qu'elles s'installent dans les espaces incultes du sud et de l'est du delta, qu'elles ne parviennent d'ailleurs pas à valoriser comme elles l'espéraient. Aussi disparaissent-elles assez rapidement. D'autres, relativement plus récentes ne sont que des filiales de grandes entreprises françaises : Sucre Saint-Louis, établissements Solvay. Elles datent souvent de la fin du XIX[e] siècle.

Les plus récentes et les plus nombreuses s'intitulent : « *sociétés agricoles et familiales* ». Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre à travers les indications des matrices cadastrales, que dans la plupart des cas, la terre n'a pas changé de propriétaire : à une personne physique s'est substituée par acte notarié une personne morale. On bénéficie, ce faisant, d'un double avantage : en cas de décès de celui qui n'est plus qu'un actionnaire, on maintient dans l'indivision le domaine, on en facilite la transmission, on rend aisés et relativement peu onéreux les partages successoraux. Mais surtout, depuis le décret du 9 décembre 1948, les sociétés civiles de but exclusivement agricole bénéficient d'un régime fiscal extrêmement avantageux. Auparavant, elles payaient non seulement l'impôt sur le revenu à titre agricole, mais également un impôt supplémentaire de 30 % sur le revenu des valeurs mobilières, à quoi s'ajoutait un prélèvement de 30 % sur les plus values de l'exploitation. Dorénavant, ces deux taxes sont supprimées. On s'explique ainsi que si la première en date de ces « sociétés civiles agricoles » n'apparaît qu'en 1927, la plupart d'entre elles sont nées après 1945, et qu'elles semblent se multiplier depuis les dernières années. Ces sociétés agricoles sont domiciliées en Camargue. Mais, seules des enquêtes indiscrètes et individuelles pourraient permettre de dire si ces exploitations relèvent du faire valoir direct ou d'un régisseur. Il est toutefois intéressant de signaler qu'à elles seules, elles couvrent 6 500 ha, soit 27 % de la superficie cultivée, et que leur superficie moyenne est de 209 ha. Nouvel avatar de la grande propriété, et nouvelle preuve de son enracinement.

c) *L'habitat*

Il est normal qu'à cette structure foncière monolithique corresponde un type d'habitat bien caractérisé. Le « domaine » de Camargue, à quelques variantes près, persiste à travers les variations de l'économie et les changements de propriétaire. Comme nous l'avons dit dans l'étude générale que nous en avons faite, il s'agit d'un habitat qui, par sa morphologie, s'apparente aux exploitations isolées, mais qui abrite une organisation de type collectif. C'est en effet toute une communauté agricole qui vit à part de ses semblables, séparée d'elles par des distances qui sont souvent de l'ordre de plusieurs kilomètres, et peuvent atteindre davantage.

Le trait fondamental du « domaine » est donc la réunion d'un personnel varié et d'un train de culture important, l'un et l'autre nécessaires à la mise en valeur d'une exploitation de plusieurs centaines d'hectares.

Les plus anciens de ces habitats camargais sont installés dans des sites bien précis : souvent sur un bourrelet de berge ancien ou récent qui les mettait à l'abri des crues moyennes. D'autres ont essayé de construire un refuge artificiel en amassant assez de terre pour en faire une « motte » de quelques décimètres de hauteur. On les reconnaît au creux relativement prononcé qui entoure la maison de maître.

(5) Masson : la conquête de la Camargue, *in* Encyclopédie des B.-du-Rh.

L'habitation est hiérarchisée. Au centre, élevée de un ou deux étages, la demeure du propriétaire, qu'on appelle presque partout le « château ». Malgré cette dénomination pompeuse, elle ne renferme pas toujours des appartements bien luxueux. Quelquefois, cette même bâtisse abrite la demeure du régisseur. Dans la plupart des cas celui-ci est logé à part; puis viennent les logis du personnel. Or il est fréquent qu'il y ait sur le domaine, une dizaine d'ouvriers permanents, avec leur famille. Les bâtiments se multiplient en conséquence. Ce sont alors des superpositions pittoresques, mais incommodes, de cellules familiales, qui rassemblent tout le personnel en un petit espace. Le plus souvent, comme la place ne manquait pas, on a construit en ordre dispersé, en réutilisant ce qui pouvait l'être, ou en bâtissant rapidement l'indispensable. L'ensemble donne une impression de disparate et d'éparpillement. Autour des constructions hautes ou basses, longues ou carrées, le sol nu et poussiéreux s'étale. Peu de verdure, sauf autour du château le bouquet de vieux arbres qui marquent de loin la présence du « domaine ». Partout les treillages métalliques garnissent les fenêtres pour préserver des moustiques. Rien n'est très neuf, ni très propre, ni très agréable.

Il est vrai qu'on n'est pas là pour s'amuser. C'est peut-être ce qui explique l'*importance des bâtiments utilitaires*. Par leur masse et leur nombre ils expriment l'importance de l'exploitation : vastes et multiples hangars à charrettes, à camions, à machines, immenses installations vinicoles, dont certaines entassent sur trois étages les cuves. Autrefois, au temps de la primauté de la vigne, des chemins de fer Decauville brinquebalants véhiculaient sur des centaines d'hectares les raisins par trains entiers, les basculaient dans d'immenses silos, d'où des pompes puissantes les reprenaient pour les acheminer vers les pressoirs. Quelques-unes de ces installations industrielles fonctionnent encore.

Un peu partout se rencontrent les signes qui témoignent de la dimension exceptionnelle de l'exploitation agricole et de sa modernisation : la bascule enregistreuse sur laquelle passent camions et charrettes à l'entrée et à la sortie, l'atelier de réparations, mieux outillé que le garagiste de la ville voisine, et dirigé par un spécialiste permanent, la pompe à essence, munie de ses enregistreurs, le laboratoire, d'apparence rustique, mais assez bien outillé pour mener à bien les analyses les plus urgentes. A côté d'eux, les vestiges encore utilisés de l'ancienne économie; les jas où peuvent s'entasser 200 à 300 moutons; les écuries, car il est rare qu'on n'utilise pas toujours quelques chevaux; les granges ou les hangars à foin, où s'ordonne la luzerne en bottes mécaniques carrées.

Mener à bon port des exploitations de cette taille n'est pas facile. Il faut, outre les compétences techniques qui ne s'improvisent guère, les contacts permanents avec les marchés extérieurs (placer au bon moment 3 000 ou 4 000 hl de vin demande du flair) une autorité, un sens des hommes et du travail, un goût des responsabilités, un souci de la justice qui ne sont pas si communs. La tâche se complique, lorsqu'au personnel permanent s'ajoute l'afflux des travailleurs saisonniers; de tout temps, même lorsqu'ils se contentaient d'une condition de vie plus que sommaire, il a fallu prévoir leur abri et leur nourriture. Aujourd'hui les fourneaux et les longues tables de la cantine sont prêts à les recevoir, et, souvent on a construit un ou deux dortoirs munis de postes d'eau.

Gros et constant problème que ce recrutement des salariés agricoles permanents et temporaires. Autrefois il était facile. Chaque année, sur le marché d'Arles, s'assemblaient des troupes de journaliers ambulants, venus des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de la Drôme, leur longue faucille courbe accrochée dans le dos. On venait du fond de la Camargue les engager. A leur salaire s'ajoutait un jour de marche à aller et un autre au retour, pour tenir compte des distances. Ce temps n'est plus...

La raréfaction de la main-d'œuvre agricole s'est poursuivie tout au long du XIX[e] siècle. Depuis quelques années, il a fallu aller recruter des équipes d'espagnols pour pouvoir procéder au repiquage dans les rizières. Mais de plus en plus, les permanents eux-mêmes deviennent introuvables. Les régisseurs en sont réduits à embaucher ce qu'ils trouvent, quand ils trouvent. C'est ce qui explique le recrutement hétéroclite et l'instabilité de cette main-d'œuvre pourtant indispensable.

A côté de quelques familles de vieille souche provençale et qui constituent une armature solide, mais insuffisante, on trouve d'anciens prisonniers de guerre allemands, souvent originaires de l'Allemagne de l'Est, qu'ils n'ont pas voulu regagner, des italiens, des nords-africains. Certains restent, satisfaits d'un travail régulier, qui leur apporte le gîte et le couvert. D'autres, après quelques jours ou quelques semaines d'essai, s'en vont à la recherche d'autres tâches. Ils constituent une main-d'œuvre vagabonde de trimardeurs qui ne s'astreignent à un travail que lorsque le besoin se fait sentir. On comprend que dans ces conditions difficiles qui sont loin de s'améliorer, les Camargais fassent de plus en plus appel à des entrepreneurs spécialistes, auxquels on confie à prix forfaitaire, l'exécution rapide de tâches précises et massives. Celles-ci sont fonction des actuels systèmes de culture.

d) *L'effort du capitalisme agricole et l'évolution des systèmes de culture*

La Camargue at-elle une vocation culturale précise ? A voir se succéder en une centaine d'années sur ses terres, le blé associé au mouton, la vigne, enfin le riz, il n'y paraît guère. C'est que, de tous temps, l'agriculture camargaise est restée une économie de spéculation, liée d'une part, aux profits substantiels autorisés par la conjoncture économique, d'autre part à la possibilité rapide de transformation du système de culture, grâce à l'investissement massif de capitaux au moment nécessaire (6).

Ces reconversions brusques, coûteuses, mais payantes, se sont succédées à deux reprises en un siècle. *La première suit de près l'endiguement de la Camargue :* celle-ci ceinturée de levées du côté des fleuves comme du côté de la mer, protégée des crues catastrophiques, mais aussi des inondations bienfaisantes, est bientôt envahie par le salant. Devant le danger, les exploitants organisent rapidement une irrigation artificielle. Des pompes à vapeur puissantes puisent l'eau dans les Rhônes, la déversent par tout un réseau de canaux d'irrigation vers le Vaccarès, d'où il fallut l'évacuer par un autre système de rigoles de drainage. Les frais énormes occassionnés par ces aménagements supplémentaires étaient à peine récupérés, que la crise agricole du Second Empire se déclanche. Le blé et l'avoine durement concurrencés par les produits étrangers voient leur prix s'effondrer. Comment transformer l'agriculture camargaise, et lui donner une rentabilité que l'ancien système de culture est impuissant à lui assurer désormais ?

C'est la crise du phylloxera qui allait sauver la Camargue. Une fois la cause du fléau découvert, on s'aperçoit après maints tâtonnements qu'on peut se débarrasser de l'insecte, soit en plantant la vigne dans les sables, soit en inondant le vignoble durant 40 à 50 jours. La Camargue était placée dans des conditions idéales. Sur les bourrelets de berge sablonneux ou les dunes du littoral, les insectes périssaient étouffés. Partout ailleurs, la submersion était aisée, puisque les stations de pompage étaient en place. *La conversion de la Camargue à la viticulture* fut rapide. Elle fut aussi onéreuse : outre les façons culturales, il fallait se procurer les plants, engager un nouveau personnel, puis pendant les trois ou quatre années qui précédaient la première récolte, construire des chaix, acheter le matériel vinaire le plus perfectionné, recruter les spécialistes indispensables. Cette révolution agronomique qui exigeait des capitaux individuels engagés à long terme ne pouvait être accomplie que par des gros propriétaires, dont la situation financière était solidement assurée.

La *substitution de la rizière* au vignoble, entreprise depuis quinze ans, constitue une opération d'aussi vaste envergure. On en connaît les origines. Alors que la guerre de 1939-1945 coupait le pays de ses sources coloniales de ravitaillement, que le rationnement réduisait les quantités disponibles de denrées alimentaires, M. Clave, Directeur des Services agricoles des Bouches-du-Rhône sut intéresser à la culture du riz à la fois les pouvoirs publics, les techniciens, et les grands

(6) Voir pour plus de détails sur l'histoire économique de la Camargue : Giraud « L'évolution de l'agriculture en Camargue depuis le début du XIXe siècle » D.E.S., Aix.

propriétaires. Une partie de ceux-ci avaient l'enthousiasme des nouveaux venus : dès le début du conflit, en 1939-1940, un grand nombre d'industriels ou de négociants marseillais avaient cherché à mettre leurs capitaux à l'abri. Ils effectuèrent des achats massifs de terres, un peu partout, mais spécialement en Camargue et en Crau, c'est-à-dire dans les régions de grandes propriétés où on pouvait en une seule opération placer des sommes importantes. Une fois le domaine acquis, on s'intéressa à sa mise en valeur avec une hardiesse, une audace, des techniques et des capitaux qui provenaient plus d'hommes d'affaires que d'agronomes. Après les inévitables tâtonnements du début, la riziculture camargaise est devenue assez rapidement maîtresse de ses procédés. On ne décrira pas les conditions assez contraignantes, climatiques surtout, qui limitent ses possibilités. Il suffit de rappeler qu'aujourd'hui, comme à ses débuts, elle continue à exiger l'intervention de *capitaux abondants* et de techniques modernes et massives. La mise en forme méticuleuse du terrain est commandée par un arpentage et un nivellement de précision. On calcule ensuite un plan de terrassement nécessaire à l'organisation régulière de l'irrigation future. Puis les machines se mettent au travail. La première nivèle, une autre creuse les fossés, une autre dresse les digues. Pendant ce temps, il faut préparer les pépinières, recruter dans le Levant espagnol les épiques de repiqueurs. La moisson, comme les autres travaux agricoles, est effectuée par des entreprises spécialisées; les moisonneuses-batteuses itinérantes, qui ont coupé le blé en juillet dans le Midi remontent lentement à travers la France pour aller en Champagne ou en Artois au début d'août, redescendent dans les vallées alpestres, pour terminer leur campagne annuelle par la moisson des rizières de Camargue. Le paddy est centralisé à Arles, où ont été construites d'importantes rizières coopératives. La culture reste en constante évolution. On songe, à l'imitation des américains et des italiens, à mécaniser le repiquage, on cherche à créer de nouvelles variétés, encore mieux adaptées au climat. On n'oublie pas qu'il y a place sur le marché français pour un riz de luxe que la Camargue ne produit pas encore en quantités suffisantes.

Le vignoble, quoiqu'en net déclin, constitue la deuxième grande culture camargaise (7). Il rapporte moins que le riz. On a calculé qu'en 1951, alors que la valeur de la production d'un hectare de riz s'élevait à 260 000 frs, celle de la vigne ne montait qu'à 165 000 frs. On estime qu'en Camargue, si la vigne fournit 42 % du revenu brut agricole, le riz en assure 53 %. Pourtant il s'agit d'un vignoble relativement jeune (8). Les vignes de moins de trente ans couvrent près de 80 % de la superficie, et 74 % de celle-ci est occupée par des vignes qui n'ont pas plus de dix ans. Sa composition est homogène et bien caractéristique : les plants à gros rendements couvrent la majorité de l'espace viticole, à commencer par le classique aramon (47 %). Les hybrides dont la progression a été très rapide occupent encore une place importante (10 %). On obtient ainsi une production moyenne de 90 hl/ha, très supérieure à la moyenne française, et même à la moyenne languedocienne. En même temps que le rendement s'élève, la superficie moyenne cultivée en vignes par exploitation s'accroît : dans le Narbonnais, elle n'est que de 4,2 ha. En Camargue, elle atteint 8,9 ha. On note par surcroît que la superficie cultivée en vigne par exploitation croît avec la taille de celle-ci, en même temps que s'élève le rendement. Plus le domaine viticole est vaste, plus le caractère intensif de sa production est marqué.

e) *L'avenir de la Camargue*

Le résultat caractéristique le plus clair d'une évolution agricole d'un siècle et demi, c'est en effet la recherche de rendements plus importants, et surtout la mise en place de cultures de plus en plus rémunératrices. Mais cette intensification agricole n'a modifié en rien la structure foncière de la région. La grande exploitation qui a toujours constitué le trait dominant de l'agriculture camargaise n'a fait

(7) Sur 54 000 ha de superficie exploitable, 12 000 sont consacrés aux céréales, 6 000 aux vignobles, 4 000 aux prairies entretenues. Restent 18 000 pour les jachères et les pacages.

(8) V. « La structure du vignoble des Bouches-du-Rhône », édité par l'I.N.S.E.E. « La structure et les rendements du vignoble du Bas Languedoc et du Roussillon » idem.

qu'accentuer son emprise. Le domaine camargais, plus significatif que le taureau de combat ou la manade, avec les espaces considérables sur lesquels il s'étend, ses troupes de salariés permanents ou temporaires, ses énormes moyens financiers, son souci de modernisation constante, sa capacité de renouvellement, sa volonté de constituer une entreprise de pointe, paraît d'une solidité à toute épreuve.

Mais en même temps que ses dimensions s'accroissent et que son potentiel économique augmente, la *population camargaise diminue*. C'est la rançon inexorable d'une motorisation accrue en même temps que de la crise généralisée de la main-d'œuvre agricole. Les seules indications numériques sur lesquelles on puisse s'appuyer solidement sont celles qui concernent la population éparse.

Dans la commune d'Arles, elle atteint son maximum en 1946, avec 20 138 habitants dispersés. Mais ce chiffre est fallacieux, gonflé qu'il est de l'afflux artificiel de citadins échappés aux rigueurs alimentaires des villes.

C'est, pensons-nous, en 1936, avec 17 940 habitants épars (D = 23) que la zone rurale de la commune d'Arles est la plus peuplée. En 1954, elle n'en renferme plus que 13 667, soit une diminution de 23 %. Plus au sud, la population éparse des Saintes-Maries est stationnaire. C'est en 1901 qu'elle a atteint un niveau étale avec 917 habitants. Depuis, les chiffres ne varient guère : 949 en 1936, 922 en 1946, 953 en 1954. *Le peuplement reste médiocre* (D = 2), lié qu'il est aux domaines les plus étendus et aux terres les plus sauvages du delta.

Pourrait-on imaginer qu'il en soit autrement ? Ailleurs qu'en France, d'autres étendues littorales ont été progressivement conquises, aménagées, défendues, occupées, labourées. Elles comptent parmi les terres les plus riches et les plus peuplées de l'Europe. La Camargue ne présentait pas d'obstacle majeur à des entreprises analogues. Elle est endiguée sur toutes ses faces depuis un siècle. Des réseaux de canaux d'irrigation et de drainage la parcourent. Des pompes puissantes règlent les quantités d'eau déversées sur les terres. Les problèmes complexes du salant, de la remontée des nappes phréatiques, de leur maintien à un niveau constant et calculé, n'ont rien d'insoluble, puisque quantité d'exploitants les ont empiriquement abordés et résolus sur leurs terres. Tout bien pesé, on peut penser que si ce polder en puissance est resté à demi-inachevé, c'est parce que les multitudes ont manqué pour le conquérir. Même dans cette Provence démunie de sols cultivables, où le besoin de terres a longtemps travaillé les masses paysannes, la progression démographique n'a jamais été telle qu'on ait été obligé d'entreprendre la mise en valeur du delta. On s'est d'abord attaqué à d'autres portions de territoires moins étendus, et de ce fait, plus aisés à gagner à la culture : des paluns localisés mais nombreux, les terres gastes, les rives inondables de la Durance, ont attiré les défricheurs bien avant la Camargue. On peut également se demander si la lutte massive contre les eaux fluviales et marines convenait bien au tempérament de l'agriculteur provençal, et si en fait, il ne préférait pas, comme tant d'autres méditerranéens, conquérir des terres en amenant l'eau sur des terrains réputés stériles, plutôt que de l'extirper des marécages ou des deltas. L'irrigation ne serait-elle pas, à tout prendre, plus aisée et plus rentable que le drainage, l'aqueduc plus aisément conçu que la digue ?

La mise en valeur de la Crau, ainsi que sa structure agraire actuelle, invite en tout cas à méditer le problème. Quoiqu'il en soit, la structure agraire camargaise paraît aujourd'hui difficilement modifiable. La grande exploitation, puissante, solide, rentable, moderne, paraît seule capable d'achever la conquête des étendues palustres, mais le jour où elle en sentira le besoin ne paraît pas encore venu.

2° *La Crau*

De même que la Camargue coïncidait avec l'étendue des limons alluviaux du delta rhodanien, la Crau se caractérise et se définit par la présence des galets d'origine durancienne épandus depuis Lamanon jusqu'à la mer. D'après les statistiques de l'I.N.S.E.E., en font partie les communes de Saint-Martin de Crau, Fos,

Grans, Miramas, Istres et Salon. Nous y ajoutons pour notre part, la commune de Fontvieille, dont les critères statistiques nous paraissent se rapprocher davantage de ses voisines cravènes que du finage de Tarascon, situé plus au nord. Ainsi délimitée schématiquement, la Crau s'étale sur 57 000 hectares, où peuvent être dénombrées environ 1 300 à 1 400 exploitations agricoles.

a) *Les conditions naturelles*

1° *Le sol : les cailloux.*

L'unité de la Crau, à la fois structurale et pédologique, est évidente et saisissante. Les nappes de cailloux roulés ont comblé, puis nivelé un substratum inégal qui pointe encore çà et là, vers les étangs de Dezeaumes et de Meyranne.

Partout ailleurs, les galets duranciens couvrent le pays. On sait qu'ils ne sont pas tous du même âge; à l'ouest, s'étendent les plus anciens : ceux du pliocène supérieur. Ils constituent la Crau d'Arles. A l'est, les épandages quaternaires forment la Crau de Miramas. On passe de l'une à l'autre formation sans transition visible. Rien dans le relief qui marque une limite ou une coupure. Partout les pierres apparaissent, bosselant à l'infini le sol presque nu (v. photo XVIII). A l'état naturel, la monotonie, la planitude, l'immensité, la stérilité de cette steppe pierreuse sont impressionnantes.

Comme en Camargue, et pour les mêmes raisons, on y reconnaît mal son chemin, à travers le réseau des drailles uniformes qui la parcourent. Mais les limons du delta s'ouvraient aisément sous le soc des charrues. Ici, les galets accumulés sur des épaisseurs considérables opposent aux efforts des défricheurs un obstacle presque insurmontable. Les enlever est inutile : ils sont trop serrés, trop nombreux, trop gros (1), trop lourds. Retourner cette terre truffée de cailloux constitue une entreprise difficile. Le poids des pierres exige le déploiement d'une puissance anormale, et l'outil le plus robuste s'use vite dans des chocs répétés contre les quartzites. L'eau y disparaît avec une vitesse inquiétante, à la fois absorbée par un sol des plus perméables et entraînée vers l'aval du cône par la pente relativement forte des couches.

Du seul fait du sol, l'agriculteur rencontre donc en Crau d'assez sévères difficultés. A celles-ci s'ajoutent les multiples et rigoureux effets du climat.

2° *Le milieu : l'action du climat.*

A certains égards, le climat de la Crau rappelle celui de la Camargue, dont nous sommes proches; même faiblesse des précipitations, même évaporation intense dont le mistral et le soleil sont responsables. Les indices d'aridité sont analogues, un peu moins sév.res toutefois à mesure qu'on s'approche du massif des Alpilles au nord, ou des collines mollassiques de l'est, où les pluies sont légèrement plus abondantes. Mais la Crau présente quelques particularités supplémentaires qui en font l'originalité; et d'abord l'intensité avec laquelle l'érosion éolienne s'y exerce.

Des vents fréquents et violents dont l'action n'est contrariée par aucun obstacle naturel, une végétation rare, une aridité excessive, qu'exagère encore la perméabilité naturelle du sol, enfin la présence entre les galets de dépôts intersticiels fins, toutes les conditions classiques sont rassemblées pour que les actions éoliennes destructrices se fassent sentir. Il n'est pas rare, lorsqu'on parcourt la Crau par mistral, de sentir sur ses jambes les chocs répétés des menues parcelles soulevées par les tourbillons aériens. Un vent moyen ne les met en mouvement qu'au niveau du sol. Un fort mistral les soulève aisément jusqu'à la figure du promeneur, dont les joues sont fouettées par les gravillons. Alors peuvent se former çà et là des trombes de poussière de quelques mètres de hauteur, qu'on voit vivevolter sur la plaine. Le déchaussement continu des cailloux cravens est le résultat le plus évident de l'action de ces forces destructrices. Le caillou « pousse » disent les bergers. Pourtant il ne paraît pas que la proportion de sol meuble et de galets se modifie. C'est

(1) Le galet craven atteint normalement une longueur de 10 à 25 cm. Les spécimens de 40 cm ne sont pas rares.

probablement que la décomposition lente des cailloux permet de réalimenter partiellement le sol en débris fins. Quoiqu'il en soit, l'érosion éolienne, déja sensible en Crau sauvage, devient redoutable lorsqu'elle peut s'exercer sur les surfaces cultivées.

Il est juste toutefois d'ajouter qu'en augmentant la surface caillouteuse, elle favorise la réverbération des rayons solaires et contribue ainsi à constituer au niveau du sol, *un micro-climat de rayonnement calorifique,* dont l'importance est loin d'être négligeable. Ses effets n'ont jamais été étudiés de façon précise. On peut cependant penser que, par temps découvert, fréquent en Provence, et plus fréquent encore en Crau, le réchauffement diurne s'exerce à plein sur un sol presque dépourvu de végétation. Les galets qui couvrent de 70 à 80 % de la surface totale absorbent et réfléchissent à la fois les calories. Ils réchauffent par conséquent la terre qui les enrobe et les plantes qui poussent dans leurs intervalles. Enfin, ils restituent, une fois le soleil disparu, une partie de la chaleur emmagasinée, ce qui probablement diminue en partie les risques du gel nocturne, mais accentue l'aridité.

3° *Le milieu : la végétation.*

Sur ce sol et dans ce climat, on est en définitive surpris de rencontrer des espèces végétales relativement variées. Il est vrai qu'il s'agit surtout d'une strate herbacée, où les annuelles thérophytes ou géophytes dominent, séparées par des plaques de sol nu où affleurent les galets. Ce tapis végétal discontinu, ces herbes frêles et fines, ces touffes éparpillées, l'absence générale des arbres, au moins dans la Crau pierreuse, la rareté même des formations buissonnantes, composent un ensemble analogue à celui des steppes méditerranéennes classiques.

C'est cette steppe caillouteuse que le provençal appelle le *coussou* et qui paraît par nature vouée à la seule forme d'exploitation agricole qui puisse lui convenir : le *pâturage extensif à moutons.*

Pourtant les apparences sont trompeuses. Molinier (2), pense que la stérilité de la Crau n'est pas originelle. Il relève en maintes stations la présence d'espèces qui font partie normalement de l'association du chêne-vert. Celle-ci se serait donc étendue autrefois sinon sur la Crau tout entière, du moins sur une bonne partie de la région.

Ces remarques de paléo-botanique permettent toutefois d'attirer l'attention sur les possibilités culturales de la Crau. La terre quoique parsemée de pierres énormes, est fertile, comme dans la plupart des steppes non salées. Le micro-climat peut favoriser la culture des plantes tenues au sol ou à faible distance de celui-ci (melon, tomates, fruitiers en espaliers bas). Reste à vaincre les deux obstacles majeurs que nous avons signalés : la sécheresse et le caillou. Il se trouve que l'irrigation, avec le colmatage qu'elle entraîne, peut triompher de l'un et de l'autre.

4° *Le problème de l'eau et le colmatage.*

L'eau ne manque pas en Crau. On connaît depuis très longtemps l'existence de nappes phréatiques importantes. On a cru d'abord qu'il s'agissait d'infiltrations duranciennes qui avaient calqué sous le seuil de Lamanon le cours pliocène et quaternaire de l'ancien fleuve. Des études récentes et précises entreprises en liaison avec les travaux de l'E.D.F., ont montré que le pertuis de Lamanon constituait un seuil hydrologique, aussi bien que topographique, et que la Durance n'a rien à voir avec les nappes phréatiques de Crau (3). Celles-ci sont alimentées essentiellement par les infiltrations karstiques des massifs de bordure. C'est ce qui explique que les nappes se situent à faible profondeur, mais en dessous d'une couche de poudingue compact, véritable strate cimentée de 40 à 60 cm d'épaisseur, qui court à travers tout le sol de la Crau, et joue le rôle d'une couche imperméable. Il faut donc, si on veut utiliser l'eau souiterraine forer des puits. On peut alors l'obtenir en abondance, car le potentiel de ces nappes paraît énorme. Des

(2) Molinier et Tallon. La végétation de la Crau.
(3) Gouvernet. Rapport; Bénévent, Problèmes soulevés dans l'utilisation des eaux...

pompes électriques jaillissent des débits de plusieurs milliers de litres à l'heure sans que le niveau de la nappe d'eau baisse.

Serait-il donc possible d'irriguer la Crau ? Oui, mais pas avec cette eau là. Des novices l'ont cru, ont acheté des terres, effectué des forages, investi des capitaux. Ils ont payé cher leur imprudence. Outre que cette eau de pluie est fraîche et que son emploi annule les effets réchauffants du soleil et des pierrailles, son utilisation massive provoque un lessivage du sol qui a des conséquences désastreuses. Limons et graviers, déjà rares, sont vite entraînés par l'eau qui s'infiltre entre les cailloux. Le sol cultivable s'échappe en profondeur, comme aspiré par le ruissellement intersticiel. Les exploitations arrosées par pompage des nappes menaçaient de disparaître en quelques années.

C'est l'eau boueuse de la Durance, attiédie par son parcours dans les canaux, qu'il faut employer. Répandue sur les coussous, elle s'y filtre et dépose avant de disparaître, une couche mince de limon fertile. Cette pellicule n'augmente que d'un millimètre tout au plus par an. Cela suffit pour déposer sur un hectare dix à quinze tonnes de dépôts argilo-calcaires, dont l'importance agronomique est considérable. Ce colmatage répété permet, malgré l'érosion éolienne, d'augmenter lentement l'épaisseur de la couche arable. Il n'est pas rare de constater que certaines terres ainsi traitées sont en surélévation d'une dizaine de centimètres par rapport à leurs voisines. Les galets en ont disparu, enfouis sous le limon. Les formes culturales deviennent plus aisées, l'irrigation plus facile, les travaux plus rentables. Ce sont sur ces sols fabriqués que sont installées les prairies. Leur feutrage serré accentue les effets du colmatage, et annule ceux du vent.

Ce mode d'occupation agricole paraît donc un des mieux appropriés à la mise en valeur de la région qu'il nous faut maintenant étudier.

b) *La mise en valeur : le mouton*

Le colmatage n'a pu s'exercer qu'à proximité des canaux d'irrigation et de leurs filioles. Mais la superficie arrosable ne couvre pas toute la Crau. Pour 7 500 hectares de prairies, 8 000 hectares de terres labourables, et 3 300 hectares de vergers, on compte 23 000 hectares de landes, en grande partie constituées par des coussous, qui recouvrent 40 % de la surface totale. Ces terrains apparemment stériles sont loués à des éleveurs.

C'est qu'en effet la propriété du troupeau et celle du sol qu'il pâture ne sont généralement pas liées. Il existe des éleveurs sans terre, et qui, comme les emboucheurs charolais, vivent d'une habile combinaison, fondée sur l'achat des bêtes, la location des pâtures et la vente bien calculée des éléments du troupeau les mieux à point.

A l'inverse, on rencontre des cultivateurs qui utilisent une partie de la superficie qu'ils travaillent et des récoltes qu'ils en tirent pour assurer la subsistance d'une centaine d'ovins. Mais la plus grande partie des éleveurs sont des gens qui possèdent relativement peu de terres. Quelques coussous, un peu de céréales leur suffisent. L'essentiel, c'est le jas qui abritera les bêtes et le puits qui leur fournira l'eau indispensable. Pour le reste, des contrats verbaux passés entre le propriétaire des bêtes et celui du sol interviennent.

Le troupeau, sous la conduite de son berger, va lentement de l'une à l'autre pâture. En automne, il dispose de nourritures abondantes et variées : l'herbe des coussous, que les premières pluies de la fin septembre ont ranimée, les chaumes des céréales. Puis, on le guide sur les prairies irriguées de la région, où il broute ce qui reste après la dernière coupe de foin. Les froids de l'hiver ne sont pas assez rigoureux, ni pour arrêter complètement la pousse de l'herbage, ni pour empêcher les bêtes de sortir. Les difficultés commencent à partir de février. Il y a là une période de soudure qui peut être difficile. On ne peut plus admettre le troupeau sur la prairie irriguée, où la pâture est interdite à partir du 15 février pour assurer la repousse correcte du foin. L'herbe du coussou ne repartira avec une vigueur nouvelle qu'en mars-avril. L'éleveur utilise alors les herbages préparés par le cultivateur à cet effet : luzernes ou sainfoins, dont la repousse plus vigoureuse peut

s'accommoder de la dent des bêtes, et surtout la traditionnelle « barjelade » : un mélange d'orge, d'escourgeon, de vesce, semé en automne, et pâturé en vert sur le champ. Mais quelle que soit l'époque du passage du troupeau, et la nature de sa provende, il est bien entendu qu'il n'y a jamais location de terres, mais seulement *vente d'herbages*. L'éleveur ne dispose pas du sol, qu'il ne peut travailler ni ensemencer à sa guise, mais des plantes qui y ont été semées par d'autres que lui. Et bien que le troupeau dispense à ces terrains de parcours une fumure naturelle abondante et recherchée, la vente d'herbages se fait à des prix assez élevés. Il n'est pas rare de voir de tels contrats se traiter sur une base de 15 à 20 000 francs l'hectare, pour la saison. Ces conditions, qui peuvent paraître singulières, sont cependant considérées comme satisfaisantes par les deux parties. Il faut croire que le bénéfice de l'une et de l'autre reste substantiel. En tous cas, on ne voit pas le cultivateur se faire éleveur, ni inversement le « capitaliste » possesseur d'un troupeau, essayer d'acheter ou de louer des terres, pour y organiser des pâtures à sa guise. Le glissement de l'une à l'autre des activités rurales ne s'effectue pas. Apparemment, elles requièrent des aptitudes dissemblables, des préoccupations divergentes, elles développent des mentalités opposées. S'il va de soi que l'élevage des ovins influe en partie sur le système de cultures, puisqu'on prépare des récoltes entières à l'intention du troupeau, il est non moins évident que pour l'ensemble, les spéculations des cultivateurs sont orientées vers d'autres buts.

c) *La mise en valeur : le foin de Crau* (4)

C'est, rappelons-le, le coussou, c'est-à-dire la Crau steppique, qui constitue la terre à pâture. Partout ailleurs, le mouton n'est admis qu'à titre temporaire durant une période soigneusement limitée, l'élevage ovin considéré comme une activité certes non négligeable, mais de caractère complémentaire. La spéculation agricole de loin la plus répandue, la plus caractéristique, la plus originale, c'est la production du foin de Crau sur sol colmaté et irrigué (voir photo XIX). C'est cette association de l'irrigation, du colmatage et de la prairie qui a permis la transformation, la conquête, le peuplement de la steppe primitive. Elle constitue l'instrument d'une véritable colonisation.

Son démarrage date de l'arrivée dans la Crau salonnaise de l'eau de la Durance par le canal de Craponne (vers 1550). Elle s'amplifie avec la construction du canal de Boisgelin et de celui des Alpilles (fin XVIII^{e}, début du XIX^{e} siècle). Outre la construction des canaux, elle a nécessité un épierrage superficiel préalable, des labours répétés, le nivellement du terrain, enfin la plantation de haies de cyprès, qiu jouent, comme dans le Comtat, le rôle de coupe-vent. Mais le foin qu'on récolte, en trois coupes successives, est d'une qualité exceptionnelle. Sa teneur élevée en azote comme en chaux, mais faible en cellulose, en fait un aliment de premier choix. On a reconnu que ces caractéristiques sont liées essentiellement au sol : seul le substratum caillouteux est susceptible de produire ce foin réputé. C'est la raison pour laquelle, dès 1941, on a pu délimiter officiellement une *zone d'appellation contrôlée,* dont chaque parcelle agréée a été définie sur le cadastre. Un groupement interprofessionnel du foin de Crau, qui contrôle près de 5 500 hectares de prairies, s'est constitué et a obtenu la création d'un label et de certificats d'origine.

Nous sommes donc en présence d'un produit agricole de haute qualité, de prix relativement élevé, de vente relativement sûre, de rentabilité assurée.

Il constitue un excellent exemple de ces cultures méditerranéennes intensives et commercialisées, presque tout entières exploitées hors de la région productrice. Produit en Crau, le foin ne s'y utilisait pas. Dès lors, la prairie irriguée constitue une spéculation agricole simple, demandant des travaux réduits et espacés, n'exigeant pas ni présence continue, ni main-d'œuvre abondante. La récolte même peut être confiée aux soins d'un entrepreneur de fenaison, souvent confondu avec le commissionnaire-expéditeur. Cette facilité dans l'exploitation explique que la prairie cravène puisse se rencontrer à la fois dans de très grandes exploitations

(4) Voir LONG. Le foin de Crau.

où elle arrive à couvrir des dizaines d'hectares d'un seul tenant, et dans de petites exploitations familiales. A cet égard, elle ressemble à la vigne languedocienne, qui juxtapose les uns à côté des autres les grands domaines à régisseurs et les petits lopins de brassiers.

Cependant une évolution se dessine, qui tend à modifier cet état de choses. Les clientèles traditionnelles du foin de Crau sont en train de disparaître. Fourrage d'un prix élevé, mais d'un rendement énergétique exceptionnel, il était recherché à la fois par les viticulteurs du Languedoc et les laitiers en stabulation de la Côte d'Azur. Mais la viticulture se motorise, réduit sa cavalerie, arrache ses vignes, en même temps que les laits du Lyonnais ou du Toulousain font une dure concurrence aux petits producteurs du littoral. La demande de foin de Crau se réduit. Il ne reste plus d'autre solution que la valorisation sur place du produit. Divers débouchés se présentent : lait, produits laitiers, élevage à viande. Depuis longtemps, dans la banlieue de Salon, de petits producteurs possèdent quelques vaches laitières et suffisent à la demande de cette petite ville. D'autres exploitants transforment eux-mêmes le lait en yaourt, qu'ils écoulent à Marseille, ou dans la région usinière de l'Etang. On songe sérieusement à organiser des élevages bovins ou ovins à viande, des *embouches*. Il faudrait protéger les bêtes des chaleurs estivales, sélectionner les races, croiser probablement le fameux mérinos d'Arles, admirablement adapté à l'herbe et au climat du coussou, mais dont le rendement en viande reste très moyen. Il faudra surtout ajouter à la récolte de l'herbe des travaux supplémentaires, et des soucis d'un nouveau genre. L'irrigateur doit se compléter d'un éleveur compétent et d'un commerçant attentif aux fluctuations du marché. Mais on sait que l'élevage, et surtout l'élevage bovin, requiert une main-d'œuvre abondante et stable. Dans l'état actuel des techniques et des traditions, l'étable française est l'étable de 8 à 10 vaches, c'est dire que la prairie de Crau peut de moins en moins être le support ubiquiste des exploitations de toutes tailles. Normalement, elle devrait glisser lentement vers l'exploitation de taille moyenne (15 à 30 ha) liée à l'élevage intensif. Mais on peut également imaginer que de grands propriétaires, plutôt que de morceler leur exploitation ou de s'encombrer de personnel, remplacent leurs prairies par un ensemble de cultures intensives de très haut rapport. Il existe déjà en Crau irriguée, des exemples et des réussites qui peuvent faire boule de neige.

d) *La mise en valeur : les terres cultivées*

Il y a toujours eu des terres cultivées en Crau. On l'a vu, le sol est fertile avant qu'il soit irrigué. On pratiquait près des fermes ou des agglomérations, la vieille association provençale des céréales et des arbres fruitiers traditionnels. Sans eau, sans engrais, sous ce climat rude, la culture sèche ne pouvait obtenir des rendements bien élevés. Il s'agissait pour le blé, comme pour l'amandier, d'une culture extensive, où la jachère biennale était de règle.

Mais aussitôt que l'eau arrive, les perspectives se modifient. Ce sont les cultures fruitières ou maraîchères qui sont, comme ailleurs, les plus rentables, et qui transforment le plus l'agriculture cravène. Les unes comme les autres, exigent un épierrage préalable, mais superficiel, pour débarrasser le sol des pierres les plus encombrantes. On l'effectue aujourd'hui à l'aide de moyens mécaniques puissants : griffes râcleuses qui déchaussent les galets, bull-dozer qui les entasse, pelleteuse qui les charge sur des camions. L'épierrage est accompagné, parfois précédé, de la plantation de haies de coupe-vent, où le thuya tend à supplanter le cyprès. Mais le colmatage n'est pas nécessaire pour ces cultures qui exigent une maturation précoce. Au contraire, le microclimat créé à ras du sol par le caillou craven est ici des plus utiles. C'est la raison pour laquelle les fruitiers sont taillés ou menés bas : pêchers en gobelets qui ne dépassent pas deux mètres, poiriers et pommiers en espaliers à 50 centimètres du sol. Mais les uns et les autres exigent de gros investissements, et ne produisent leur première récolte qu'après plusieurs années d'attente (4 ans pour les pêchers, 6 à 7 ans pour les poiriers).

Les cultures maraîchères, aussi délicates, et parfois plus difficiles à réussir, sont

au contraire, d'un rapport immédiat. La plus répandue et qui fait des progrès spectaculaires, est celle *du melon* (5). Il fût introduit tout d'abord, il y a une trentaine d'années environ, par des maraîchers de Cavaillon, grands spécialistes de cette culture. Ils cherchaient alors des terres vierges. Le melon, en effet, comme l'asperge ou l'aubergine, semble empoisonner le sol dans lequel il vit. L'assolement, même régulièrement respecté, ne suffit pas à débarrasser la terre des sécrétions radiculaires qui finissent par provoquer une sorte d'auto-intoxication de la plante. Il faut alors chercher une terre neuve pour installer la melonnière. La Crau offrait les siennes. On se rendit vite compte que la qualité des fruits était remarquable, et leur maturation précoce. A l'effet du décalage de la latitude, s'ajoutait celui de la chaleur rayonnée par les galets. La Crau devenait la terre de prédilection du melon dit de Cavaillon. Il conserve encore cette appellation traditionnelle. Mûri dans le caillou des coussous défrichés, il est vendu par les cavaillonnais, qui le conditionnent et l'expédient. Si Cavaillon n'est plus seul à produire le melon qui a fait sa renommée, il est encore seul à le commercialiser. Avec le melon, la tomate, l'artichaut, le raisin de table, gagnent du terrain sur le coussou ou la prairie.

Pourtant ces modifications du système de culture ne paraissent pas avoir entamé la structure foncière de la région. Ni melons, ni fruitiers n'ont réussi à faire reculer la grande exploitation cravène. C'est que pendant longtemps les melonnières du Comtat n'étaient qu'à des locataires. D'abord hésitants, au temps des premières melonnières, ils ne voulaient pas abandonner leurs mas maraîchers de la vallée de la Durance, pour s'installer en défricheurs dans une terre mal connue et relativement éloignée du marché de Cavaillon, mais surtout, la location des terres cravènes répondait parfaitement à leurs besoins. Ce contrat à court terme leur permettait de déplacer aisément les melonnières au premier signe d'affaiblissement de la production. Le louage, en facilitant le nomadisme, évitait l'empoisonnement du sol. Enfin, le producteur cavaillonnais gardait le contrôle du marché.

On a vu depuis des exploitants cravens s'intéresser à cette spéculation agricole, et consacrer une partie de leurs terres au melon. L'exploitation ne se morcelle pas pour autant. La grande propriété offre même des conditions plus favorables que la petite tenure; une melonnière de 4 à 5 ha qui revient après dix ou quinze ans, sur son emplacement primitif, exige 40 à 75 hectares de terre, selon les exigences de la plante et les calculs de l'exploitant.

Le passage des moutons sur le domaine, son séjour dans les jas, fournit une bonne part de l'importante fumure réclamée par le melon. Le point noir reste encore le recrutement de la main-d'œuvre. Cette culture ne vient à bien qu'entre les mains des spécialistes avertis, capables d'effecter correctement les délicates opérations de repiquage et d'écimage. L'ouverture des châssis des pépinières, l'arrivée d'eau, d'engrais chimiques, s'ils sont mal calculés, peuvent faire avorter une récolte entière. On ne trouve pas toujours, même en le payant bien, le chef de culture dont dépend la prospérité de l'exploitation.

e) *La structure foncière*

Ce n'est donc pas du système de cultures que dépend la structure foncière. Le coussou est lié à la grande exploitation, mais la prairie irriguée peut indifféremment être le lot des grands domaines, des vacheries moyennes, comme des petites tenures. Et ce n'est pas une des moindres singularités rencontrées dans la Crau que le spectacle de cultures maraîchères dans des propriétés de 7 à 800 ha comme dans des exploitations familiales de quelques hectares à peine. Ce n'est pas non plus tellement de l'irrigation. Là où l'eau de la Durance n'arrive pas, règne, cela va de soi, sur de grandes étendues, la steppe caillouteuse, interrompue çà et là par des cultures sèches extensives. Mais, là où elle arrive, le morcellement ne s'est pas toujours produit; il ne manque pas, dans la partie septentrionale de la Crau, en particulier, d'exploitations de plusieurs centaines d'hectares sur lesquelles une partie des récoltes est liée à l'arrosage (voir photo aérienne I).

(5) Le Gloru. Le melon en Crau.

Le progrès de la petite exploitation est ici plus la conséquence de *facteurs historiques et démographiques*, que de facteurs agronomiques. Partie des banlieues cultivées de Salon et d'Arles, relayée par la présence de bourgs ou de villages, comme Grans, Miramas, Istres, Fontvieille, la petite exploitation s'est d'abord installée sur les marges de la Crau. C'est à partir de ces bases de départ solides et anciennes qu'elle s'est peu à peu répandue vers les zones centrales, mais lentement. On ne retrouve ici rien qui ressemble à la pression constante, croissante et finalement victorieuse, qui la caractérise dans les plaines comtadines. La présence et le développement d'une agglomération récente : celle de Saint-Martin-de-Crau placée au centre de la région, lui procure une sorte de relais où elle fait tache d'huile. Mais la majeure partie de la Crau est encore couverte d'exploitations de grande taille : celles de plus de 50 hectares couvrent 72 % de la superficie, le reste, soit 28 % seulement, est occupé par des exploitations de taille inférieure. Nous étudierons successivement ces deux grandes catégories bien distinctes (fig. 62).

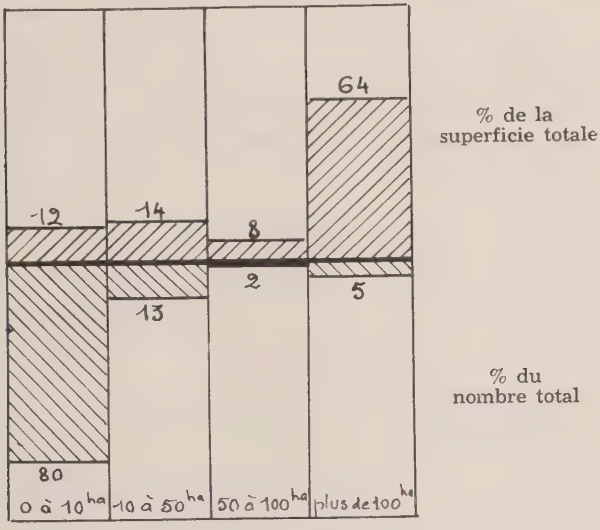

Fig. 62. — Structure foncière de la Crau.

1° *Les grandes exploitations.*

Quoique prépondérantes, elles n'ont pas en Crau l'importance qu'elles avaient en Camargue, où les exploitations de plus de 50 hectares s'étendaient sur 87 % de l'étendue cultivable. En Camargue cette catégorie d'exploitations comprenait 14 % du nombre total. En Crau 5 % seulement. Il en résulte que la superficie moyenne de l'exploitation cravène est inférieure à celle de l'exploitation camargaise (21 ha contre 61). Comme en Camargue, c'est en allant vers le sud, c'est-à-dire en s'éloignant des canaux et des agglomérations que se rencontrent les exploitations les plus vastes. A Grans, la superficie moyenne des exploitations est de 10 hectares. A Miramas elle n'est que de 11 ha 3. Mais à Istres, elle monte à 22 hectares, pour atteindre 68 hectares à Saint-Martin-de-Crau et 70 hectares à Fos.

Autre différence avec la Camargue, *la proportion des propriétaires forains diminue*. Dans la commune caractéristique de Saint-Martin-de-Crau, 82 % de la superficie cadastrée est entre les mains de propriétaires domiciliés dans la commune ou dans les communes limitrophes, y compris Arles et Salon. Contre 47 % en Camargue, 8 % seulement résident en d'autres régions du département (Aix ou Marseille), et 9 % sont au delà des limites départementales, contre près de 40 % en Camargue. Enfin, les sociétés agricoles sont rares. Si la Crau reste encore un des bastions du capitalisme rural, ce sont des capitaux régionaux qui s'y sont investis

en très forte majorité. Peut-être est-ce la proximité de Marseille qui joue, et surtout la facilité relative des communications ? (la Crau était dès l'occupation romaine traversée de part en part par la Via Aurelia qui montait vers Arles. Elle est encore parcourue par la Nationale 7). Toujours est-il que dès le Second Empire, de grands industriels ou négociants marseillais achètent des domaines, investissent des capitaux importants. Séren, courtier à Marseille qui acquiert le Mas de Verry (307 ha) à Entressen; Scaramanga à la Grande Vaquière (3 000 ha), le tanneur Jullien à la Feuillane, près de Fos, le savonnier Paul à Sulauze (1 200 ha), sont parmi les plus connus (6). De multiples expériences sont tentées : forage de puits, créations d'olivettes, d'amanderaies, de vignobles, et surtout extension des prairies par le colmatage.

Aujourd'hui, comment se présente cette grande exploitation cravène ? Elle comprend toujours une part importante de coussous : souvent plusieurs centaines d'hectares. Ceux qu'on ne peut irriguer sont loués comme terrains de parcours, ou occupés par les cultures sèches (céréales surtout, au gré des assolements). D'autres proches des puits peuvent être défrichés et plantés en fruitiers, qui n'exigent que des arrosages espacés. L'eau d'origine souterraine, utilisée modérément, n'entraîne pas trop de terre arable en profondeur, et conserve ses effets bienfaisants. D'autres enfin, où peut intervenir l'eau de la Durance, sont voués à la melonnière itinérante, organisée soit par des maraîchers du Comtat sous contrat de location, soit par le grand exploitant lui-même. Les cultures de tomates, parfois d'artichauts sont plus stables. La vigne, pour laquelle la Crau s'est engouée autrefois, a reculé. Les premiers porte-greffes avaient été mal choisis. La plante exigeait en outre d'être protégée de cyprès brise-vents qui augmentaient encore le prix de revient. Ce n'est pas à notre époque de crise viticole qu'elle peut gagner du terrain. Il vaudrait cependant la peine d'essayer le raisin de table sur les glacis septentrionaux, relativement abrités du mistral par les Alpilles et où le microclimat, déjà favorable aux fruitiers, paraît donner aux grappes une plus-value commerciale certaine. Ce sont là des cultures peu étendues (une dizaine d'hectares au maximum) mais qui sont de gros rapport.

Mais celles qui occupent le plus d'espace sont comme autrefois *les prairies irriguées*. Les grandes exploitations en comportent toujours des surfaces considérables, jusqu'à 100 et 150 hectares, souvent rassemblées en vastes parcelles, que coupent seulement les tranchées de canaux d'irrigation, et les haies de cyprès. A la prairie spontanée, faite de légumineuses et de graminées, on a parfois substitué la luzerne, ou même le sainfoin, qui ont un rendement supérieur, mais qui ne peuvent bénéficier du label. Toutes ont l'avantage d'exiger peu de main-d'œuvre, et tant à cause de la vente du fourrage que de la location hivernale, de procurer un revenu rémunérateur.

Ainsi se combinent, dans ces grandes exploitations, les utilisations extensives traditionnelles, qui occupent encore la majeure partie du terrain, la production et la vente du fourrage de qualité, auquel sont consacrées des superficies déjà moins importantes, mais qui restent cependant considérables, enfin la culture intensive de produits maraîchers, de fruitiers, sur des surfaces réduites, mais dont la rentabilité est supérieure. Ajoutons-y le revenu non négligeable de la location des herbages et de terres à primeurs, et nous avons une idée satisfaisante de cet ensemble à la fois souple et complexe, où s'associent dans un calcul habile, la tradition la plus ancienne et les combinaisons culturales les plus modernes.

Le *problème de la main-d'œuvre* se pose avec autant d'acuité qu'en Camargue. Ce n'est pourtant pas exactement le même. Les domaines qui continuent à entretenir un troupeau personnel, éprouvent partout des difficultés analogues, lorsqu'il s'agit de recruter des bergers, à plus forte raison le maître-berger, le « bayle », celui sur qui repose la responsabilité pastorale tout entière. Métier délicat, difficile, rude aussi, car il faut mener les bêtes deux fois par jour à la pâture, et le mérinos d'Arles, rustique par excellence, supporte aisément les bourrasques du mistral, aussi bien que la pluie et le soleil. La longue solitude de cette garde quotidienne est

(6) V. Masson. Encycl., Bouches-du-Rhône, t. VII, p. 370 ss.

pénible. Tous ne la supportent pas. Mais les meilleurs bergers ont, en plus, cet amour profond des animaux, qui les attache au troupeau, leur permet de reconnaître les bêtes presque individuellement (7), d'être attentif à leurs besoins et à leurs malaises.

De telles caractéristiques deviennent rares, et les écoles de bergers ne forment ces sujets d'élite qu'en trop petit nombre. Les spécialistes maraîchers ou fruitiers se recrutent plus aisément, parmi les Provençaux ou les Italiens francisés. Reste la main-d'œuvre à toutes mains, l'ouvrier agricole, qui partout est rare. Comme en Camargue, chaque domaine possède ses permanents, sur lesquels il veille jalousement, auxquels il octroie des avantages divers, plus en nature qu'en argent. Quant aux temporaires, sans être nombreux, ils sont ici plus aisés à trouver qu'en Camargue : les communications moins difficiles expliquent la fréquence relative des trimardeurs. La masse algérienne marseillaise n'est pas loin, mais c'est dans les bourgs les plus proches : Salon, Saint-Chamas, Miramas, Istres, qu'on va puiser à l'époque des binages des plants, du tuteurage des tomates, du ramassage de la récolte, une main-d'œuvre féminine. Femmes ou filles d'ouvriers, d'artisans, de cheminots, sont prêtes à se louer quelques jours ou quelques semaines. Transportées, souvent nourries à midi, elles y gagnent un salaire d'appoint. Cependant on voit apparaître, venues d'Espagne, des équipes de Valenciens, rompus aux besognes rurales, âpres à la besogne, satisfaits par de plus faibles salaires.

Au-dessus de ce peuple mêlé de travailleurs agricoles, règne comme dans le delta, le régisseur. Mais il est encore plus fréquent de voir le propriétaire s'occuper de son exploitation. Un certain nombre d'entre eux résident sur place, véritables gentlemen-farmers. D'autres viennent deux ou trois fois par semaine de Marseille, ou d'Aix, pour surveiller les travaux. Ils y apportent une attention vigilante en même temps qu'une hardiesse qui va parfois jusqu'à la témérité.

Le mode d'habitat qui correspond à ces grandes exploitations est le « domaine ». Il ressemble au « domaine » camargais, par son isolement, par l'ampleur et la multiplicité de ses constructions, par leur orientation très systématique qui leur fait tourner le dos au mistral, comme par le dédain de l'ombrage et du confort. Il en diffère sur d'autres points importants : le « château », la demeure de maître, est ici plus rare. Quand elle existe, elle est toujours moins ornée, moins apparente. Sa proximité des bâtiments ruraux dont elle est souvent mitoyenne, rappelle la maison de maître de la bastide. Elle n'en a cependant ni l'agrément ni l'harmonie : la Crau n'est manifestement pas un pays de villégiature. Le domaine craven comporte autant de remises, de hangars, de garages que celui de Camargue. Et dans l'un comme dans l'autre, les tracteurs occupent l'ancienne écurie. Mais les bâtiments vinicoles jouent un rôle beaucoup moins important. C'est le troupeau, autrefois plus fréquent, qui a imposé sa marque au domaine. Partout existent, occupés par les bêtes de l'exploitant ou ceux de l'éleveur locataire, *les grands jas,* immenses et longues bâtisses sans étage percées de rares ouvertures au midi. Elles s'ouvrent à chaque bout des 50 ou 60 mètres de leur longueur par une grande porte à double battant, par où s'engouffrent, au retour, les centaines de bêtes du troupeau. Le fumier s'y entasse. On l'enlèvera au printemps, noirâtre et durci par le piétinement des animaux. Des mangeoires basses sont fixées aux murs, d'autres portatives permettent d'attirer le troupeau, d'en séparer les agneaux, les brebis, les béliers, lorsque le besoin s'en fait sentir. Des claies mobiles servent à les isoler les uns des autres. Le temps est passé où les bergers reposaient sur un bâti maçonné garni de paille, à proximité de leurs bêtes. Ils disposent aujourd'hui d'un logement plus confortable, mais proche. Il arrive encore qu'au moment de l'agnelage, lorsque les naissances se succèdent, et que les accidents se multiplient, les hommes et surtout le bayle, utilisent l'antique couche pastorale.

Presque chaque domaine comporte encore son jas central dont la silhouette massive donne son cachet à l'habitat craven. Mais il est fréquent d'en trouver

(7) Au point qu'un bon berger est capable de guider chacun des agneaux nouveaux-nés égarés vers sa mère, c'est-à-dire de reconnaître les uns et les autres parmi des centaines de bêtes.

plusieurs autres, éparpillés dans les coussous. C'est surtout dans la Crau méridionale qu'on les rencontre. Isolés à plusieurs kilomètres les uns des autres, apparemment déserts, puisqu'en été les troupeaux transhument, et qu'en hiver ils sortent tout le jour pour pâturer. A côté de chacun de ces jas solitaires, un puits a été foré. Il alimente un abreuvoir rustique : bacs en ciment, tôles en gouttières allongées. Il est fréquent que tous ces bâitments, et surtout les bergeries isolées soient construites avec les mêmes matériaux : les galets de Crau, ramassés à même le sol, et cimentés obliquement en longues rangées superposées.

Un dernier trait achève de différencier le domaine craven du domaine camargais : la faible importance relative des locaux destinés à l'habitat du personnel. Non que le besoin de main-d'œuvre soit moins important. Mais le nombre d'exploitations est plus faible en Crau, leurs dimensions moins importantes, le personnel total moins nombreux (l'I.N.S.E.E. recense 2 000 salariés en Camargue contre 700 en Crau). Enfin, et surtout, les communications plus aisées, en permettant aux temporaires le retour quotidien à domicile, évitent en partie de pourvoir au logement des travailleurs. Lorsqu'on désire le faire, comme en Camargue, on réutilise de vieux locaux, on coupe à mi-hauteur un hangar par un plancher, on cloisonne l'ensemble à la hâte. Ainsi s'aménagent des locaux sommaires mais peu rationnels.

Les dimensions moindres de l'exploitation, les facilités relatives de déplacement, font du domaine craven un ensemble rural moins isolé que le domaine camargais. Aussi les problèmes sociaux sont loin d'y avoir la même importance. Arles, Raphèle, Saint-Martin, Salon, Istres, Fos, sont trop proches pour que le médecin n'en puisse pas venir au moindre appel. Jamais les habitants du domaine ne se sentent isolés comme en Camargue. Des traits anciens le marquent : la rareté des chapelles particulières, l'absence d'un barême des salaires tenant compte, comme à Arles, des distances à parcourir pour aller au lieu de travail et en revenir. Quant aux écoles, dispersées, assez nombreuses, elle ne sont pas comme en Camargue, installées au cœur d'un domaine et comme intégrées à celui-ci. Le « domaine » et la grande exploitation à laquelle il est lié, n'imprime pas au paysage rural la marque tyrannique et universelle que nous avons décrite en Camargue. Il est vrai qu'en face de lui, les petites et moyennes exploitations sont assez nombreuses pour constituer un contre-poids efficace.

2° *Les petites exploitations.*

Par contraste avec les grandes exploitations, on peut en Crau rassembler sous cette étiquette les exploitations de 10 à 50 hectares, et celles de moins de 10 hectares. Elles couvrent l'une et l'autre des superficies équivalentes : 14 % de la surface totale pour les premières, 12 % pour les secondes. Mais les premières ne rassemblent que 13 % du nombre total des exploitants, alors que les secondes en groupent 80 %.

Leurs procédés de culture intensive, comme leurs dimensions déjà réduites, laissent peu de place aux espaces vides : les terres réservées aux assolements, aux déplacements des melonnières, aux conquêtes rurales, à plus forte raison les coussous stériles occupent une superficie déjà restreinte chez les exploitants de 20 à 50 hectares. Au-dessous, cette marge de manœuvre disparaît. La culture occupe l'exploitation tout entière.

C'est donc plus la *disparition de ces terres vides* et la réduction de taille de l'exploitation, que le système de cultures qui caractérisent ces unités agricoles. On a déjà noté leur position périphérique. Elles dessinent autour de la Crau comme un front de colonisation. Prolongeant les faubourgs de Salon le long des routes principales, elles s'avancent jusqu'à l'école d'agriculture du Merle. Elles y rejoignent celles qui descendent d'Eyguières, et celles qui viennent de Grans et de Miramas. Mais sur cette frange, elles sont déjà en partie relayées par les exploitations de 20 à 50 hectares, qui les remplacent peu à peu. Vers la bordure sud-est, la ceinture des petites exploitations est discontinue. Tantôt dense à proximité d'Istres, ou de Fos, elle se réduit à peu de chose le long des collines pelées qui séparent ces localités.

Au nord-ouest, elles partent d'Arles, et s'étalent entre au nord le canal des

Alpilles et, au sud, la Nationale 572. *Ce belt irrigué de petites et moyennes tenures,* se prolonge irrégulièrement jusqu'à Raphèle, puis jusqu'à Moulès. Au delà d'une interruption liée à la persistance de grandes exploitations, il se termine par la banlieue de Saint-Martin-de-Crau. Il est ainsi encadré au nord par la longue échine de la Crau sur Durance et, au sud, par les coussous cravens et les marais des Chanoines et de Meyranne.

A une échelle supérieure, cette disposition de la structure foncière rappelle étrangement celle des banlieues de villages morcelées, que nous avons signalée en étudiant les arrangements parcellaires. Mais ici, elle est guidée non seulement par la présence des agglomérations rurales qui exercent une influence prépondérante, mais en plus, par le dessin des canaux d'irrigation qui orientent et limitent les poussées démographiques et la vague des petits mas maraîchers.

Ces exploitations de dimensions moyennes ou modestes, à l'inverse de beaucoup de leurs congénères provençales, sont généralement *peu morcelées.* Même lorsqu'elles dépassent 10 hectares, les parcelles qui les composent sont proches les unes des autres, et les exploitations d'un seul tenant ne sont pas rares. Il est probable que cette allure ramassée provient de ce qu'elles ont été constituées à une époque relativement récente, et surtout de ce que leur conquête est le résultat, non de l'achat successif et lent de différentes parcelles l'une après l'autre, mais de l'installation d'une famille de défricheurs en terre neuve. Leur taille relativement réduite les voue aux cultures intensives, mais les systèmes de culture qui y sont pratiqués, comme l'orientation de leur économie, permet de distinguer plusieurs types :

Les exploitations moyennes.

La plupart du temps, elles associent sur 8 à 15 hectares, la prairie irriguée aux cultures fruitières et maraîchères. A cet égard, elles ne se distinguent des grandes exploitations de l'intérieur de la Crau, que par l'exiguïté de leurs dimensions et l'absence des coussous, et par conséquent la disparition du troupeau. *La production du foin* occupe la plus grande partie de l'exploitation : la moitié au moins, sinon davantage. Mais son rapport n'est pas proportionné à son étendue. En admettant que le rendement élevé de 70 qx/ha soit obtenu chaque année, et que le prix moyen de 10 frs le kg se maintienne, ce qui n'est pas toujours le cas, une exploitation de 10 hectares qui maintient en prés la moitié de sa superficie ne tirera de son foin qu'un revenu brut de 350 000 frs par an, à quoi s'ajoute la location hivernale des mêmes prés, soit 50 000 frs à 60 000 frs. C'est peu. L'essentiel du revenu agricole est ailleurs : 1 ha de vergers, 1 à 2 ha de cultures maraîchères (artichauts, melons, tomates), et si le pied de pente des collines bordières est suffisamment proche, 1 à 2 ha de vignes. Il est fréquent que l'élevage de volailles, pintades, canards, complète la gamme des ressources. L'exploitation est travaillée par une main-d'œuvre familiale. L'emploi de ce personnel restreint explique qu'il soit difficile d'étendre les cultures les plus rémunératrices. La substitution des légumes au foin de Crau serait certes, payante, mais exigerait l'embauche de travailleurs salariés. Celle-ci paraît trop onéreuse.

La petite exploitation maraîchère.

Lorsque la taille de l'exploitation diminue, on voit généralement diminuer, voire disparaître la prairie irriguée. Les cultures de *légumes ou de fruits* couvrent alors presque toute la superficie disponible. Celle-ci, réduite, doit être travaillée de façon intensive pour constituer le gagne-pain familial. L'exploitation devient très proche de celle des plaines comtadines. Elle s'en distingue par sa situation. Elle se cantonne sur les bordures de la Crau, très près des canaux qui assurent sa prospérité, et des bourgs où se rassemblent chaque jour les denrées. Il est bien rare que parmi le système de culture, on ne retrouve pas le melon ou les fraises, liés au caillou craven, et un morceau de prairie à foin, souvent planté d'arbres fruitiers. Enfin, il est fréquent qu'un membre ou deux de la famille aille compléter le revenu familial aux usines les plus proches : conserves

de tomates de Saint-Chamas, raffineries de Berre, usines chimiques de Port-de-Bouc, ou de Lavera. L'association du revenu agricole et du salaire ouvrier est même la règle pour les petits exploitants : ceux qui possèdent moins de deux hectares. Mais l'ouvrier n'est paysan qu'à ses moments perdus. L'essentiel du travail rural est fait par les membres de la famille qui ont choisi de rester à la maison. C'est surtout dans les bordures orientales de la Crau, proches des centres industriels de l'Etang, que ces genres de vie sont les plus répandus.

Les exploitations laitières.

D'autres agriculteurs, délaissant les cultures de légumes ou de fruits, ont délibérément opté pour la prairie irriguée. Mais celle-ci, lorsqu'elle couvre la presque totalité de la superficie exploitée, n'est rentable que si ses produits sont valorisés. D'où l'organisation d'exploitations laitières. Les unes ne sont pas autre chose que des installations classiques de banlieues : elles se tiennent dans les faubourgs salonnais. D'autres se sont installées aux environs de l'étang d'Entressen, où la présence d'argiles pliocènes constitue un substratum favorable à la pousse des herbages. Le foin n'est pas vendu, on le conserve soigneusement pour la nourriture des bêtes, souvent des hollandaises sélectionnées, achetées pleines, c'est-à-dire prêtes à produire, et dont on se débarrasse aussitôt que baisse leur rendement. La prairie irriguée étant avant tout destinée à fabriquer le fourrage, il n'est pas question d'y faire pâturer les animaux. Leur piétinement abîmerait l'herbage, leurs coups de dents en retarderaient la pousse. C'est en hiver seulement que l'éleveur laitier leur permet d'aller goûter l'herbe fraîche. Mais plus sensibles que les moutons au vent et au froid, elles ne sortent que par beau temps, de sorte qu'on ne les voit guère. C'est le type même de l'élevage intensif en stabulation permanente, si répandu dans les régions méditerranéennes. Ajoutons que, malgré sa qualité et son abondance, le fourrage récolté sur la propriété n'est pas toujours suffisant. Il faut fréquemment en acheter des quantités supplémentaires, et le compléter par d'autres aliments : tourteaux, luzerne, maïs, orge en grains. On voit même de petits éleveurs dont les prairies sont réduites se procurer à l'extérieur l'essentiel de la nourriture de leur troupeau. Dans ces conditions, l'élevage laitier revient cher. Il n'est rémunérateur qu'à la condition de concentrer ses efforts sur le rendement et la qualité du produit. Beaucoup de ces éleveurs sont italiens ou d'origine italienne, piémontaise la plupart du temps, et les techniques laitières de la plaine du Pô leur sont familières. Enfin la coopérative laitière « Stassalait » de Salon, contribue à l'amélioration et à la modernisation de ce type original d'exploitation rurale.

f) *La Crau est-elle encore une région pionnière ?*

La répartition des petites et des grandes exploitations révèle l'existence d'un front de colonisation. La limite floue et approximative qui les sépare, traduit le déplacement de celui-ci. Il est certain qu'à l'échelle historique, il a avancé. La comparaison de la carte de Cassini avec les cartes actuelles le prouve. Mais cette lente progression se poursuit-elle encore ? En l'absence de séries de statistiques foncières précises, les chiffres qui se rapportent à la population *dispersée* gardent une certaine valeur. En 1901, pour l'ensemble des communes que nous avons énumérées au début de ce chapitre, cette population peut être évaluée à environ 8 500 âmes (8). En 1936, elle s'élève à un peu plus de 11 000 habitants; en 1954, à près de 14 000. La croissance de la population éparse de Miramas est due beaucoup plus au développement de la voie ferrée et de la gare de triage qu'aux établissements ruraux. Une partie de la banlieue salonnaise s'organise en fonction d'activités urbaines, et non agricoles. Un calcul simple montre que de 1901 à 1954, la population dispersée de ces deux localités a augmenté d'environ 1 500 personnes. Si nous les éliminons de nos statistiques, nous arrivons à une population rurale éparse d'au

(8) Estimation approchée. Jusqu'à cette époque, la commune de Saint-Martin de Crau n'est pas encore créée, et sa population est recensée avec celle d'Arles.

moins 12 500 habitants en 1954, c'est-à-dire qu'au cours du dernier demi-siècle, la population agricole de la Crau a augmenté au bas mot de 47 %.

Ce mouvement se fait-il encore sentir ? S'il se perpétuait, ce serait à la fois par le morcellement des grandes exploitations et par la conquête de la steppe en liaison avec le développement du réseau des canaux d'arrosage. Il ne semble pas que les grands domaines soient disposés à se laisser grignoter. La vente d'herbage n'a rien de menaçant pour eux. Les locations de terre aux melonniers, pas davantage : cette culture itinérante ne peut fixer le cultivateur. Le prodrome de l'attaque serait l'installation sur une partie délimitée du domaine d'un fermier ou d'un métayer. Mais de plus en plus, les propriétaires ou régisseurs dirigent eux-mêmes leurs cultures, y compris les cultures maraîchères. Entreprenants, avertis des possibilités des marchés modernes, initiés aux techniques les plus récentes, largement pourvus de capitaux qu'ils n'hésitent pas à investir, ils mènent le jeu, et sont souvent les premiers expérimentateurs de pointe.

Les projets d'arrosage liés à la construction du canal agro-industriel de la Durance ne les décontenancent guère. Ils ont l'utilisation des eaux nouvelles. Il est peu vraisemblable qu'ils vendent, ou même louent leurs coussous, pour laisser à d'autres le soin de les colmater et de les mettre en valeur. Sur les 6 000 hectares promis à l'arrosage, ils se préparent à organiser eux-mêmes, dans quelques années, une maraîcherie de type américain, spécialisée, motorisée, mécanisée, qui permettra avec un minimum de main-d'œuvre, une rentabilité supérieure. Il est possible qu'à travers les mailles de ce capitalisme de choc, quelques petites tenures puissent s'insérer. Il paraît exclu qu'elles prennent dorénavant une place aussi importante que dans un passé aujourd'hui révolu. Que la Crau laisse encore espérer aux agriculteurs des récoltes rémunératrices, c'est certain. Déjà se dessine, parti du Comtat, ce glissement des cultures maraîchères et fruitières vers le sud-est, dont nous avons décrit les modalités. Que la steppe cravène puisse constituer une zone de peuplement rural aussi intense qu'autrefois, c'est assez peu probable.

3° *Le Haut Var*

a) *Le milieu*

Le relief commande l'économie rurale du Haut Var. A mesure qu'on s'éloigne de la vallée de l'Argens vers le nord, l'altitude s'accroît, en même temps que le volume des masses montagneuses. Les plateaux, les hauteurs, les gorges occupent la place la plus grande, au détriment des terres cultivables dont la superficie va en diminuant. En même temps, le climat devient plus rude, la pluviosité augmente, les influences continentales deviennent plus évidentes. Sur les plateaux, la neige fait son apparition régulière en hiver. Le gel est fréquent et sévère. Il est vraisemblable que dans les dépressions cultivées, les inversions de température sont encore plus nombreuses et plus accentuées que dans la Provence centrale.

De ce fait le système de cultures subit de profondes transformations : les productions maraîchères et primeuristes deviennent impossibles. Non seulement le figuier a disparu, mais la culture du pêcher, du cerisier deviennent aléatoires. La vigne elle même est en recul caractérisé. Partant de Saint-Maximin ou de Cotignac, il suffit de monter d'une trentaine de kilomètres vers le nord pour la voir presque disparaître, ou tout au moins se réfugier, comme les olivettes, sur les adrets les mieux exposés. Sur les 80 000 hectares couverts par la vingtaine de communes que nous avons incluses dans notre étude, c'est à peine si on recense 3 000 ha de vignoble. Par contre les terres labourables couvrent 6 000 ha. C'est bien peu de chose par rapport aux 12 000 ha de landes et surtout aux 55 000 ha de forêts (70 % de la superficie totale). Ces contrées comptent parmi les plus boisées de France. Au sud, ce n'est encore qu'un taillis maigre, où dominent le chêne vert, le pin d'Alep, le pin màritime, mais ce taillis continu couvre d'un manteau uniforme plateaux et collines. A mesure qu'on marche au nord, le taillis passe insensiblement à la futaie. Le chêne blanc tend à dominer les autres essences. Il est

relayé, dans les ubacs du cañon du Verdon, par le hêtre, le pin sylvestre, voire le sapin et le mélèze. Dessous les arbres puissants se développent des strates arbustives et herbacées qui prouvent la vigueur de l'association végétale. Nous ne sommes pas en présence d'un reboisement artificiel, mais d'une couverture forestière vivace, qui paraît bien représenter un véritable climax. La forêt du Haut Var est la forme normale de l'occupation du sol dans sa presque totalité. Cela explique le rôle important qu'elle joue dans tous les types d'exploitation agricole (v. photo XX).

b) *La structure foncière*

Deux traits caractérisent l'ensemble des exploitations, la place occupée par *la forêt,* et l'*absentéisme* d'une proportion importante de propriétaires. La forêt occupe entre 65 et 85 % de la superficie totale des exploitations de plus de 100 ha. Mais dans celles qui ne dépassent pas 8 à 15 ha et qu'on peut ici qualifier de petites, il arrive que ces étendues boisées comptent pour une proportion équivalente. En tous cas, il est bien rare qu'elle descende au-dessous de 25 %. C'est à dire que le bois l'emporte partout et de loin, sur les terres et les vignes. Est-ce une richesse ? Oui, en ce sens que les revenus forestiers sont loin d'être négligeables. Non si on compare ces boisements à ceux de l'est ou du nord-est français. La dominance écrasante des feuillus, l'abondance des taillis, la lenteur relative de la croissance des arbres en un climat de type méditerranéen, la faible importance de leur valeur comme bois d'œuvre, font de la forêt varoise une forêt médiocre. On l'exploite plus pour le bois de feu et le fagotage que pour la menuiserie. D'ailleurs, ni le propriétaire, ni le tenancier ne participent à sa mise en valeur : ce sont des équipes itinérantes de bûcherons italiens qui se chargent de la coupe, du débardage, du transport.

Ils le font d'autant plus volontiers qu'une bonne part des propriétaires du sol a quitté la région. La dépopulation sévit ici à l'état chronique. Depuis 1880 (et parfois la fuite a commencé plus tôt), la population des 20 communes étudiées a passé de 11 850 à 5 724 habitants, soit une perte de 52 %. En moyenne, chaque commune n'a plus que 280 habitants, et la densité générale ne dépasse pas 7 au km^2. L'exode a touché toutes les catégories foncières. A Fox Amphoux, qui n'est pas une des localités les plus atteintes, des relevés précis montrent qu'aujourd'hui 56 % des propriétés de 0 à 5 ha appartiennent à des forains, 34 % de celles de 5 à 10 ha, 53 % de celles de 10 à 50 ha, et 77 % de celles de plus de 50 ha. L'examen attentif des lieux de domicile, des mutations cadastrales, complété par l'enquête, prouve toutefois qu'il faut distinguer parmi ces propriétaires éloignés de leurs possessions *deux catégories bien distinctes :* ceux qui détiennent moins de 50 ha, disons pour simplifier *les petits possédants,* sont *des émigrés.* Ils ont quitté leur village parce que la terre divisée devenait trop petite, ou tout simplement qu'ils n'avaient plus le goût d'y vivre. Laissant leurs propriétés au soin de quelque parentèle, ils sont descendus vers la côte à Toulon, à Hyères. Quelques uns n'ont pas dépassé les plus gros bourgs de la région et résident à Brignoles, à Saint-Maximin, à Aups, d'autres, fonctionnaires, habitent Paris ou Marseille. Peut-être reviendront-ils prendre leur retraite au pays natal ? Ce n'est pas sûr. En tous cas leur départ est le signe de l'abandon : ils se désintéressent de la terre.

Au contraire, les forains à qui appartiennent *les grandes propriétés* sont de *nouveaux venus.* Ce sont des citadins d'origine, enrichis par le commerce ou l'industrie, qui ont acheté des domaines. Certes, ils n'habitent pas le pays en permanence. Mais ils ne dédaignent pas d'y venir inspecter leurs possessions, ou même, perpétuant les habitudes des propriétaires de bastides, d'y passer quelques semaines en été, au frais. A Fox Amphoux, on compte parmi eux, un Parisien, un Niçois, un Toulonnais. Mais ce sont les Marseillais qui dominent : à eux seuls, ils possèdent 963 ha, soit 35 % des grandes propriétés foraines, et 25 % de la superficie totale. Avec eux, ils apportent les capitaux, les perspectives commerciales, les initiatives techniques. Le mouvement centrifuge des petits propriétaires vide peu à peu le pays de ses énergies humaines. La présence des propriétés foraines l'alimente en ressources matérielles et morales qui sont loin d'être négligeables.

Cette grande propriété n'est cependant pas récente. L'examen des recensements agricoles généraux de 1892 et de 1929 dont les dossiers sont conservés aux archives du Var, permet d'avoir une idée précise de l'évolution de la structure foncière de ces régions. Elle montre (fig. 63), depuis plus d'un demi-siècle, la persistance de la grande exploitation. Il est difficile de remonter plus avant dans l'histoire agraire. Les documents, qui ne manquent pas, n'ont pas été examinés en détail par les chercheurs. Pourtant Albert (1) qui a étudié le problème à Rians, montre qu'à la fin du XVIII[e] siècle, les classes laborieuses détenaient une partie importante des terres : négociants, artisans et cultivateurs, soit 94 % de la population, possédaient 57 % de la superficie cultivable, la bourgeoisie 28 %, la noblesse 12 % seulement. A une forte minorité de gros et moyens propriétaires, s'opposait une faible majorité de petits tenanciers dont la plupart ne travaillaient qu'un domaine réduit : souvent moins de 1 ha. Or aujourd'hui, à Rians, les propriétaires de 0 à 10 ha (68 % des possédants) ne détiennent que 10 % du sol, tandis que ceux de plus de 50 ha en contrôlent 68 %.

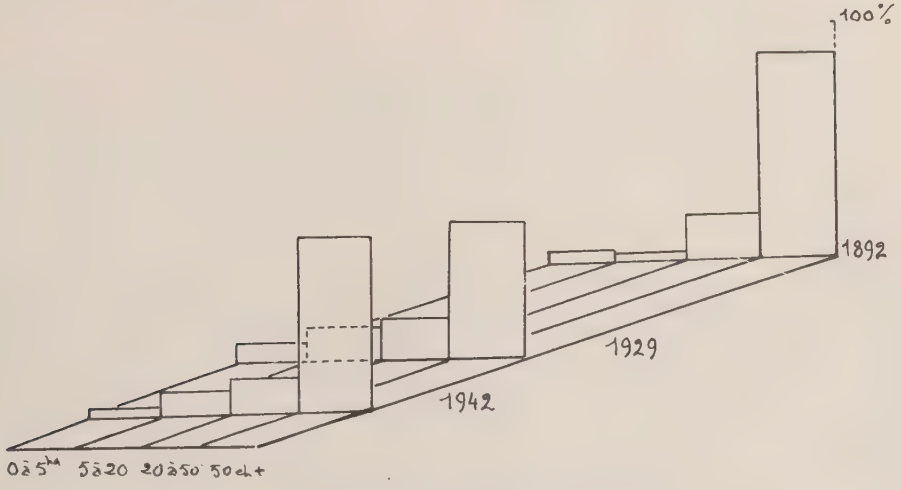

FIG. 63. — Evolution de la structure foncière de la commune de Régusse (Haut-Var) depuis 1892.

Rians n'est pas Fox Amphoux, certes. Un gros bourg rural qui fut un centre administratif local avec une bourgeoisie vivante n'a rien de commun avec un petit village montagnard. L'évolution foncière de l'un et de l'autre, si elle suit des rythmes différents, doit cependant présenter bien des traits communs. Par des processus qui nous échappent en partie, il faut bien admettre une disparition rapide au cours du XIX[e] siècle, des petits paysans propriétaires, un regroupement lent, mais certain des propriétés de taille moyenne, le tout au profit des grands propriétaires forains.

Aujourd'hui, la prépondérance de ces derniers est totale. A Fox Amphoux (fig. 64) les exploitations de plus de 50 ha regroupent 84 % de la superficie cultivable. Celles de 10 à 50 ha, 12 %. Reste 4 % pour les exploitations inférieures à 10 ha, autant dire rien. Si on ajoute que les grandes exploitations disposent en plus de leurs possessions propres des terres qui leur sont louées par les petits et moyens propriétaires forains, on réalisera comment et combien, bien plus solidement qu'en Crau et même qu'en Camargue, les domaines peuvent commander l'économie de la région.

(1) ALBERT. La propriété foncière à Rians à la fin du XVIII[e] siècle.

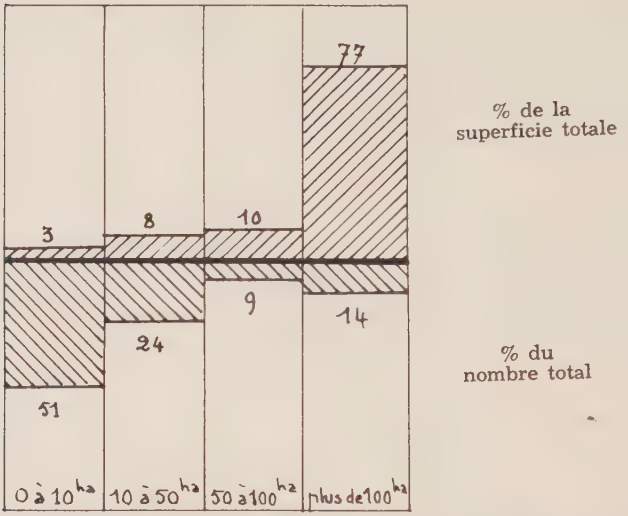

FIG. 64. — Structure foncière de la commune de Fox-Amphoux (Haut-Var).

c) *Le « domaine » du Haut Var*

Généralement moins étendu que dans les plaines occidentales, il ne dépasse guère 300 à 400 ha, et oscille, dans ses dimensions moyennes entre 150 et 250 ha. Une part considérable de sa superficie est couverte de forêts. A Fox Amphoux, le domaine du Basségat comprend 151 ha boisés sur 195, soit 75 %. Souvent, ces étendues forestières sont immenses : une seule parcelle renferme 101 ha, une autre 26. La part vivante de l'exploitation est ailleurs : dans les 40 ha de terres (18 % de la superficie), qui s'étalent en très vastes parcelles, presque toutes comprises entre 1 et 4 ha. L'une d'entre elles, géante, atteint plus de 20 ha de superficie. La vigne (3,8 ha) ne joue plus qu'un rôle modeste : elle alimente le domaine, les prés se réduisent à 2,9 ha. Mais là encore, on cherche à aménager des étendues importantes cultivées d'un seul tenant : une parcelle de vigne s'étend sur 3,1 ha et une autre en pré sur 2,2 ha. Ce sont les terres labourables qui constituent la partie rentable. On les cultive en blé, dont on cherche à augmenter le rendement le plus possible, à moins qu'on ne se consacre à l'obtention de blés de semence sélectionnés. Dans ce climat vif et rude, on obtient des souches particulièrement résistantes. A côté du blé s'étendent souvent des prairies artificielles. On complète les revenus avec les coupes de bois et l'élevage des moutons, parfois avec la lavande. Mais ces deux activités sont loin d'avoir le développement qu'elles prennent plus au nord, sur le plateau de Valensole par exemple.

L'importante place prise par les bois, le rôle joué par la culture céréalière ou fourragère, la diminution des superficies plantées en vigne, en prés, enfin les dimensions des parcelles cultivées expliquent que *les problèmes de main-d'œuvre* soient moins aigus qu'ailleurs. Le recrutement, le logement, le transport des travailleurs et de leur famille sont relativement aisés. Aucune des exploitations n'est très éloignée du chef-lieu communal, et malgré les obstacles du relief, on ne retrouve pas ici le problème irritant des distances et de l'isolement qui caractérise les basses plaines occidentales. Il reste que pratiquement, ce sont les « domaines » qui, après avoir contribué, par l'élimination des petits cultivateurs, à la dépopulation, maintiennent un certain nombre de travailleurs à la terre. A leur existence est liée la dispersion squelettique que les statistiques nous avaient permis de mettre en évidence.

Le *bilan démographique* reste toutefois peu reluisant. Si on se contente, en se fondant sur l'exploitation qu'a fait l'I.N.S.E.E., du recensement de 1954, de consi-

dérer les quatre grandes classes d'âges, on note la faiblesse relative des personnes de 0 à 14 ans (entre 13 et 18 % selon les communes), le creux accentué des jeunes travailleurs de 14 à 25 ans (de 8 à 13 %) et l'importance inquiétante des vieux (de 13 à 20 % pour les plus de 65 ans). Les travailleurs adultes fixés au domaine sont assez nombreux (50 à 54 %). Mais recrutés par contrats, souvent à l'extérieur, ils ne se renouvellent pas de souche. Le vieillissement s'accentue, tandis que les jeunes, parvenus à l'âge du travail, partent. On mesure devant ces chiffres l'incapacité profonde du « domaine » à développer le potentiel humain. Pourtant, s'il disparaissait que deviendraient même les centres communaux ? Tout au plus des relais touristiques d'été. Si on a pu imaginer les conditions de transformation des « domaines » camargais et craven, on est bien obligé ici de reconnaître la nécessité du « domaine » varois. De sa prospérité dépend l'économie et le peuplement de communes entières qui sans lui deviendraient moribondes.

Conclusion sur les régions de grande exploitation

Crau, Camargue, Haut Var présentent d'incontestables analogies. La grande exploitation y couvre une proportion considérable du territoire, qui oscille entre 65 et 95 %. Mais sur les centaines, parfois les milliers d'hectares dont elle dispose, une grande partie est occupée par des terres peu ou mal cultivées : paluns en Camargue, coussous en Crau, forêt dans le Haut Var. Pour le reste, des systèmes de culture simples couvrent des parcelles de dimensions considérables qui s'agrègent autour d'habitats complexes et spacieux, mais séparés les uns des autres par de vastes espaces vides. Malgré le développement de la mécanisation et de la motorisation, la mise en valeur exige le recrutement de troupes de travailleurs agricoles, et leur utilisation pose partout des problèmes psychologiques et sociaux difficiles à résoudre. Enfin partout, *le capitalisme d'origine urbaine* s'est solidement installé. Il entraîne avec lui la modernisation des techniques, la recherche des profits, en même temps que le développement d'une hiérarchie des salariés née des dimensions de l'exploitation, mais aussi de l'absence ou de l'éloignement des propriétaires.

A côté de ces traits communs, les différences sont pourtant profondes. Les domaines du *Haut Var,* moins nombreux, moins étendus, moins peuplés, restent attachés à des systèmes de culture traditionnels, dont la rentabilité reste faible. On ne voit pas que leur stabilité puisse être ébranlée : le futur canal de Provence irriguera plus aisément les bassins du Var central que les dépressions perchées du nord. La grande exploitation est ici une forme rurale de maintien, beaucoup plus qu'un instrument de transformation ou de conquête. Sa domination ne peut que s'accentuer, entraînant avec elle une relative sclérose démographique et économique.

A côté du Haut Var, *la Camargue* fait figure de région dynamique et vivante. Aidés de mises de fonds énormes, soutenus par la sollicitude des pouvoirs publics, les camargais ont su maîtriser les redoutables forces naturelles auxquelles ils avaient à faire face, et n'ont pas hésité à entreprendre des transformations audacieuses. Sous leur impulsion, la contrée a subi de véritables métamorphoses, dont il n'est pas certain que l'actuelle soit la dernière. Mais ces coups de baguette successifs, s'ils font apparaître des types d'économie inédits, surgir de nouveaux pactoles, ne font que substituer un système de culture à un autre. Le décor change, le potentiel agricole ne s'augmente pas sensiblement.

La Crau, par contre, paraît plus riche de virtualités. Sa conquête, certes lente, n'est commencée que depuis quatre cents ans. C'est donc, à l'échelle de l'Europe occidentale, une terre encore vierge. Pour tirer parti d'un milieu plus âpre, plus ingrat, plus contraignant que celui de la Camargue, les provençaux ont imaginé une technique agricole de conquête à la fois simple et efficace, de sorte que tous ceux des sols de la Crau qui ne sont pas neufs n'ont cessé d'être améliorés depuis leur mise en valeur. L'apport du capitalisme marseillais, comme ailleurs, s'est marqué par l'intensification des cultures et la recherche des plus profitables commercialisations. Mais à l'effort des gros propriétaires, il faut ajouter celui des

moyens et petits exploitants, dont l'ingéniosité, la patience, le labeur, supplée en partie au manque de moyens. Il en résulte des combinaisons foncières plus variées, des efforts plus souples et plus efficaces. C'est en Crau, en définitive, que les hommes sont les plus nombreux, l'espace le plus disponible, les possibilités de progression les plus grandes.

II. — Les régions de moyennes exploitations

1° *Caractères généraux*

La moyenne exploitation domine toute la Provence centrale. De la Dépression Permienne à la Crau, du Lubéron au Beausset, c'est elle qui détient les superficies les plus étendues, rassemble le plus grand nombre de cultivateurs, fournit les productions les plus importantes. Dans ces régions elle commande les activités rurales.

On serait tenté d'expliquer son emprise en soulignant que les différentes unités régionales qui la subissent présentent des caractères communs évidents. *Le relief* exerce un rôle important : il commande la répartition des terroirs, et par conséquent des cultures. Si l'altitude générale s'abaisse, le contraste que nous avons reconnu dans le Haut Var entre les hauteurs et les dépressions subsiste. Toutefois, les dépressions se multiplient et s'élargissent, les sommets se réduisent à des collines de plus en plus basses. Mais elles restent rocailleuses, sauvages, incultes, répulsives au premier chef. Les belts de pied de pente, avec leurs sols légers et perméables, faits de matériaux d'origine et de nature variées, forment les terroirs les plus favorisés. Les dépressions à sols argileux profonds et tenaces constituent cependant des guérets dont on peut tirer parti. La diversité des terroirs, leur rapprochement qui permet sur de petits espaces des combinaisons fructueuses, expliquent l'intensité relative du peuplement. Nous sommes ici dans la zone où domine le peuplement groupé, associé avec des habitats dispersés de type et d'importance variables. Partout sévit le morcellement des exploitations. La trame uniforme des petites parcelles carrées s'étend sur la grande partie du territoire cultivé. Elle ne desserre ses mailles qu'à l'approche des bastides bourgeoises. Ainsi s'opposent dans la majorité des finages, le parcellage de la banlieue villageoise morcelée au damier plus espacé des grandes exploitations repoussées sur les confins des communes.

Il est très probable que les petites tenures ont été autrefois plus nombreuses et plus vivantes. Les innombrables terrasses abandonnées en sont une des preuves. Fondées sur les cultures alimentaires traditionnelles, ces exploitations de taille réduite associaient les céréales, la vigne, l'olivier. Le mouton jouait dans cette économie un rôle important. Il y a une centaine d'années, l'unité agronomique de cet ensemble rural devait être saisissante. Depuis le milieu du XIX^{e} siècle, une évolution s'est produite. Un peu partout, on constate l'abandon de certaines activités traditionnelles : la sériciculture a disparu, l'olivier recule et dépérit. L'élevage ovin est en très nette régression. Par contre, *la vigne* a conquis à partir de 1860, puis reconquis après 1880 des positions importantes. Sa présence constitue *le dénominateur commun de ces polycultures* parfois si différentes. Mais le manteau régulier des vignobles partout présents, masque des différences trompeuses (1). Dans les fonds humides et froids, seuls résistent *les hybrides*. Mais leur vin de basse qualité est généralement réservé à la consommation familiale. Leur rusticité, qui se passe de soins délicats, permet de créer des vignobles tout-venants, dans lesquels le travail rural est réduit au minimum. Les terrains argileux de plaines peuvent porter des Aramon. Comme en Languedoc et en Camargue, ils fournissent en abondance des V.C.C. que les grossistes du commerce ramassent. Par contre, les Mourven, les

(1) Ce sont ces différences dont les statisticiens de l'I.N.S.E.E. ont oublié de tenir compte lorsqu'ils ont étudié le vignoble des Bouches-du-Rhône et celui du Var (Etudes et Conjoncture, 1957).

Grenache, les Carignan, soigneusement sélectionnés, plantés en exposition favorable sur des coteaux limités, offrent des gammes savoureuses de *vin d'appellation contrôlée* (V.D.Q.S.) qui valent la mise en bouteille et la dégustation. Enfin, sur les crau de pied de pente, et liés à une petite exploitation familiale en raison de la main-d'œuvre et de la surveillance qu'ils exigent, *les raisins de table* permettent grâce à une commercialisation organisée, des gains rémunérateurs. A chacun de ces types de vignobles correspond non seulement un choix de cépages et un terroir bien caractérisé, mais également un type de structure foncière, de mode de faire-valoir, de train de culture, des horizons commerciaux, toujours dissemblables et souvent opposés.

A ces éléments de diversification régionale, s'ajoutent divers autres facteurs : les poussées ou les reculs démographiques, les pressions, les appels, les influences urbaines sont les plus importants. Mais leurs conséquences sont variables selon la mentalité locale, la cohésion des groupes sociaux, l'existence de traditions politiques régionales. Les nuances climatiques interviennent pour favoriser telle culture nouvelle, empêcher l'introduction de telle autre, accélérer ou ralentir la reconquête de la friche par le taillis. La moyenne exploitation n'est ici qu'une expression statistique commode qui marque des structures agraires différentes. Ce sont leurs principaux aspects que nous allons étudier.

2° *Les bassins varois*

Le milieu.

De la Dépression Permienne aux chaînes de la Sainte-Vistoire et de la Sainte-Baume, s'étend la mosaïque des petits bassins varois (2). Le climat, toujours vigoureusement contrasté, est moins froid que dans le nord, mais plus humide que dans la Provence occidentale. Le relief, quoique moins accusé que dans le Haut Var, reste suffisamment accentué pour rendre les communications difficiles. Dans ce pays coupé, les villages sont isolés les uns des autres, les gros bourgs plus rares, les villes moins importantes. Les seules qui puissent encore faire figure de centres d'impulsion régionale sont Brignoles et Draguignan. Elles sont loin d'avoir le rayonnement d'Aix, d'Avignon, d'Arles même. Aussi ont-elles été impuissantes à contrebalancer l'attraction de Toulon et d'Hyères. Lorsque, comme ailleurs, les campagnes ont commencé à se vider, c'est vers la côte que sont descendus les hommes. Le contraste est grand entre les rivieras méridionales, vivantes et peuplées, et les campagnes de l'intérieur, tombées dans un demi-oubli. C'est peut-être à ce déplacement massif des pôles de développement qu'est dû le manque d'équipement rural. A l'ouest, Salon, Marseille, Aix, ont pesé suffisamment sur les pouvoirs publics pour qu'on entreprenne des travaux d'irrigation et d'adduction d'eau. Dans les bassins varois, l'arrosage se pratique presque individuellement, en utilisant au mieux les ressources locales. Le projet, souvent rêvé, d'un canal distribuant à travers la région les eaux abondantes du Verdon, n'a été activement poussé que depuis quelques années. Tout conspire au freinage du mouvement économique rural.

Le paysage agricole est d'une simplicité vigoureuse : au fond des dépressions, une mer de vignes, parfois mélangée d'arbres fruitiers. Au-dessus des pampres, la forêt couvre les pentes, les plateaux, les hauteurs d'un tapis uniforme. Entre les deux couvertures végétales, aucune transition. La terre gaste, la friche, la lande sont rares. L'arbre et le cep sont côte à côte : où finit le vignoble commence la forêt (v. photos aériennes XI et XII).

Les structures foncières.

Ce contraste entre les hauteurs abandonnées et les bassins cultivés est relativement récent. Pendant longtemps, ces régions varoises ont été le sujet d'une

(2) Parmi lesquels, nous incluons quelques communes du département des Bouches-du-Rhône : Cuges, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Paul de Durance, Jouques, dont les caractères varois sont manifestes.

activité rurale intense. Une population nombreuse de très petits propriétaires, de journaliers, de brassiers travaillant le sol au lichet, parvenait à force de travail, à y trouver sa subsistance. Dans les fonds se plaçaient les terres à blé; les pentes modelées patiemment en terrasses, portaient des vignes, des fruitiers, des oliviers surtout, qui ont fait longtemps la renommée et la richesse du pays (v. photo XXIII). Cette structure de démocratie rurale a longtemps persisté. Elle semble, autant que le montrent de sommaires recherches, avoir pu traverser la crise phylloxérique qui acheva, vers 1880, de substituer la vigne aux céréales dans les fonds. Le recensement de 1892 prouve la persistance, dans de nombreuses communes, d'une masse considérable de petits exploitants, qui peuvent comme à Pignans, à Carnou-

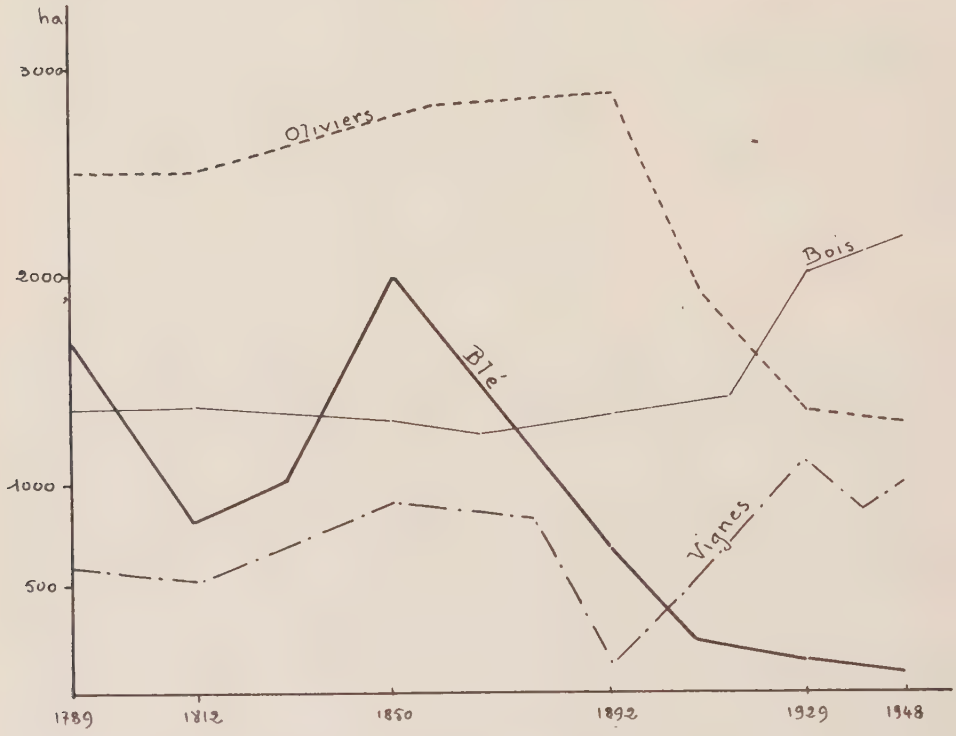

Fig. 65. — Evolution des cultures à Lorgues (Var), d'après Délétang.

les, à Besse, à Flayosc, détenir encore la majorité de la terre. A certains endroits on note même une prépondérance de la très petite exploitation qui semble alors, autant que les statistiques soient exactes, avoir exercé une emprise aussi absolue que dans les régions maraîchères actuelles. On voit mal les motifs d'une persistance aussi prolongée. On devine qu'elle a cédé brusquement dans le premier quart du xx^{e} siècle. La dépopulation précède ici la transformation des structures. Ce sont d'abord les bras qui manquent. Il en fallait pour effectuer à longueur d'année ces travaux de fourmi. Puis la modernisation de la technique, les progrès de la mécanisation ont achevé de rendre improductif et onéreux l'effort manuel des petits cultivateurs. Partout, le recensement de 1929 marque l'effondrement des petites tenures, et par voie de conséquence, le progrès subit des moyennes ou grandes exploitations.

La *structure foncière actuelle* associe des exploitations de tailles différentes. Il en reste encore un certain nombre qui ne dépassent pas 5 ha. Elles persistent dans la région de Draguignan et sur les adrets remarquablement exposés des

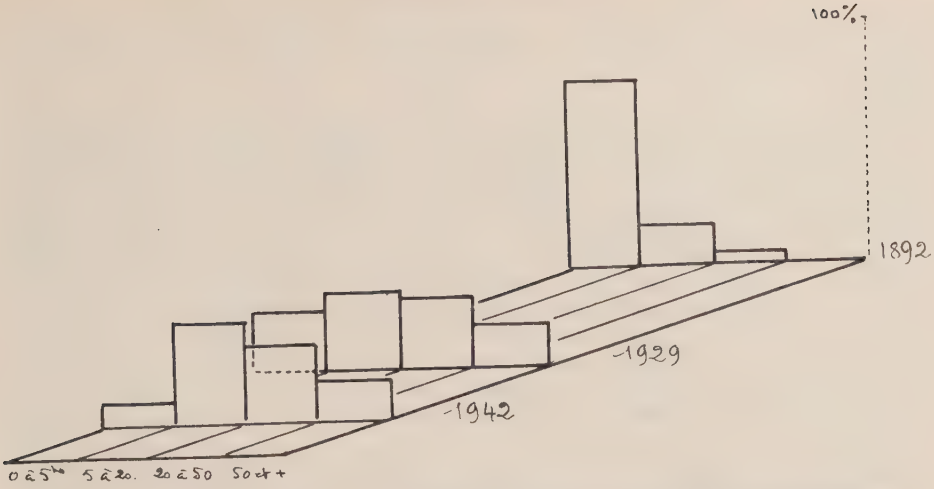

FIG. 66. — Evolution de la structure foncière de la commune de Pignans depuis 1892.

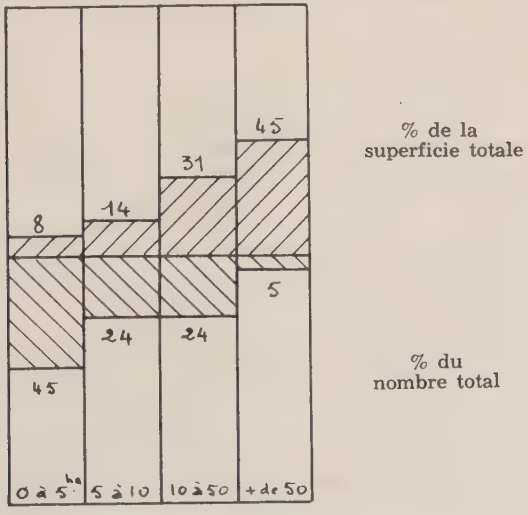

FIG. 67. — Structure foncière de la commune de Besse (Var).

premières pentes qui mènent aux hautes terres provençales. L'irrigation, organisée avec les eaux de la Nartuby ou de ses affluents, la demande légumière de Draguignan, leur permettent de se maintenir encore. Mais les gelées de 1956 ont porté aux olivettes un coup terrible faisant ainsi disparaître pour de longues années une des ressources les plus sûres de ces microfundia. Il faudrait une aide attentive et prolongée des services agricoles officiels pour maintenir ce type d'exploitation et avec lui, l'économie et le peuplement des villages. Mais depuis ces vingt dernières années, bon nombre de propriétaires sont partis (3) (fig. 66 et 67).

Il n'est pas rare que 20 % à 30 % de la superficie des propriétés inférieures à 5 ha soit détenu par des forains. La proportion peut monter à 40 % et même 50 % dans certains cas limites. Au départ des hommes correspond l'abandon de la terre.

(3) Voir pour plus de détails : J. NICOD, Grandeur et décadence de l'oléiculture provençale. R. G. Alp., 1956, p. 247.

La friche s'empare des terrasses et le ravinement les démantèle, à moins que ces petits lopins ne soient rachetés à bon compte par le plus proche des gros propriétaires.

Mais les terrasses sont rarement réoccupées par *les exploitants de plus de 50 hectares.* Comme dans le Haut Var, ceux-ci conservent la majeure partie de leurs terres sous couvert forestier, qui peut occuper jusqu'à 60 % de la superficie. C'est l'avancée du taillis sur les dernières terrasses abandonnées qui donne au paysage sa brutalité contrastée. Mais dans ce climat plus chaud et plus sec, la vigne s'est substituée aux céréales et aux fourrages qui caractérisaient les grandes exploitations septentrionales. Le « domaine » est ici à prépondérance viticole. Qu'il recherche le vin de consommation courante, ou qu'il ait réussi à se faire admettre parmi les crus classés (4), il vinifie lui-même ,et souvent bonifie et commercialise seul ses produits. D'où l'importance que prennent les bâtiments et les instruments vinicoles, à quoi le domaine varois se reconnaît aisément. Là encore, la terre appartient en grande partie à des forains qui entretiennent un régisseur. Une bonne part des petits exploitants trouve, à longueur d'année, un travail occasionnel dans ces grandes propriétés.

Mais c'est *le groupe des exploitations moyennes* qui donne à ces régions l'accent le plus caractéristique. Presque toujours, ce sont des exploitations familiales, tenues en faire valoir direct, cultivées avec l'appui momentané des amis, des voisins, des parents, à charge d'une entr'aide réciproque. Une polyculture à dominante de vigne y règne. Le bois n'en est jamais absent. Chacun possède dans la colline quelques hectares de pinède ou de taillis qui lui fournit du combustible. De temps en temps, on vend une coupe aux marchands de bois. Plus bas, le vignoble s'étend, planté de fruitiers : pêchers, mais surtout cerisiers et abricotiers. On n'a pas ici séparé la vigne du verger comme à Solliès-Pont. L'arbre, travaillé en même temps que le cep, en souffre peut-être. L'usage, très ancien, d'une cultura promiscua, l'emporte sur la logique. Les céréales, les olivettes en faible quantité, complètent le tableau. Le mouton, autrefois abondant, est devenu rare. Les petites parcelles le gênent, le vignoble et le verger lui sont interdits, le taillis dense de la colline lui est impénétrable, les guérets qui lui fournissaient un abondant pacage sont trop peu étendus. Enfin la vigne constitue une occupation trop absorbante pour donner le loisir d'un travail pastoral extensif. C'est elle qui procure l'essentiel des revenus. La plupart du temps, la moyenne exploitation ne cherche que le vin de consommation courante, à gros rendement. A l'inverse des domaines elle ne vinifie guère. Souvent la vendange est prise en charge par la coopérative qui dispose d'appareils perfectionnés, de chaix, de spécialistes. A elle incombe le travail délicat de la conservation et de la commercialisation du produit. Le petit viticulteur est heureux de lui apporter sa récolte. Déchargé des tâches difficiles, des investissements coûteux, des aléas financiers, il se sent à la fois plus libre et plus en sûreté. Peut-être ainsi dégagé des responsabilités, s'endort-il plus aisément dans une routine à courte vue. Les coopératives vinicoles, si elles constituent la meilleure sauvegarde des exploitations de taille réduite, peuvent provoquer, puis entretenir un engourdissement néfaste. Les travaux du canal de Provence peuvent stimuler cette économie varoise, amorcer une modification des systèmes de culture (on songerait à remonter la vigne sur les coteaux), contribuer à fixer la population rurale. Celle-ci est en diminution. Comme ailleurs, les jeunes s'en vont (9 à 11 % des personnes entre 15 et 21 ans). Le vieillissement (20 % de plus de 65 ans) est encore accentué par la présence ou le retour de retraités relativement nombreux. Dans les gros villages varois à allure de bourgade, la vie reste animée et plaisante. La lumière provençale colore une campagne d'allure opulente, plus pittoresque et plus variée qu'ailleurs, qui n'est pas encore devenue la « gueuse parfumée » que décrit la tradition littéraire. Il ne faudrait pas qu'elle s'endorme dans une fausse tranquillité.

(4) La classification des appellations contrôlées ne s'est pas faite ici parcelle par parcelle, mais domaine par domaine. On s'est contenté d'entériner les positions établies.

3° *Le bassin viticole du Beausset*

Entre les derniers contreforts de la Sainte-Baume et le bloc des massifs secondaires qui cernent Toulon, une dépression structurale s'étend. De l'ouest à l'est, les assises qui la constituent donnent naissance à des reliefs variés : longues pentes arides et sèches qui descendent des plateaux de la Sainte-Baume, dépression monoclinale basse et mal drainée, cuesta abrupte sur laquelle se perchent les villages, enfin vaste plateau bosselé formé par un lambeau de recouvrement où se mélangent les argiles triasiques, les lignites, les marnes et les calcaires secondaires. Quatre communes (5) seulement se partagent cette petite région, mais l'ensemble a une si puissante unité, une originalité si anciennement établie, qu'il faut le décrire à part.

Plus que le relief et le climat, c'est *l'histoire des deux derniers siècles* qui a modelé ce petit pays provençal. C'est vers 1750, que sous l'impulsion de quelques bourgeois ciotadins (6) des bastides bourgeoises se construisent, centrées sur des exploitations viticoles. Le port de La Ciotat est proche, la rade de Bandol, celle de Saint-Cyr sont commodes, les vins rouges, riches en alcool et en tanin, supportent aisément le transport maritime. Bientôt ils font prime aux Antilles. Ainsi, entre 1760 et 1780, naît de l'exportation le vignoble qui constitue aujourd'hui encore le pivot de l'économie régionale. Les cadastres de cette époque décrivent une structure foncière un peu analogue à celle du Var : un mélange de grosses propriétés bourgeoises et de petites exploitations villageoises. Aujourd'hui, si les propriétés sont de tailles diverses, c'est l'exploitation moyenne qui domine. Les petites, de 4 à 8 ha, sont encore en faire valoir direct. D'autres, plus étendues, ont dû être fractionnées pour l'exploitation et confiées à des métayers. La vigne est partout, mais en quelques kilomètres, les types de vignobles diffèrent. Dans la dépression monoclinale où les nappes phréatiques sont peu profondes (il reste encore un lieu dit les Paluns), l'aramon des vins à consommation courante domine. Sur les coteaux, les vignobles d'appellation contrôlée s'installent sur des sols variés issus de la décomposition et du mélange des assises géologiques. Ici la terrasse est encore vivante et monte jusqu'au sommet des collines vers les villages qui dominent tout le pays de leur silhouette perchée. Parsemant les pentes et les dépressions, les bastides bourgeoises et les mas-ruches sont les témoins de la *double origine sociale* d'une commune prospérité (v. photo XXII).

Celle-ci a connu des vicissitudes. La crise phylloxérique avait obligé le viticulteur à abandonner les plants traditionnels pour replanter sur cépages américains. Là, comme ailleurs, le vignoble avait glissé dans les fonds, gagnant en rendement, mais perdant en qualité. La reconversion du vignoble français commençait de peser lourd sur cette économie en perte de vitesse. Mais, depuis une vingtaine d'années, grâce à l'effort tenace de personnalités locales, le vignoble de qualité regagne du terrain. On a recherché les vieux plants qui assuraient au vin des îles ses caractères exceptionnels, on a replanté le haut des côteaux, refait les terrasses. La Commission de contrôle des appellations contrôlées a vérifié, pièce à pièce, le vignoble, et classé les vignes. Une coopérative de vieillissement des « vins de Bandol » s'est organisée. Elle se charge, une fois le vin en futailles, puis en bouteilles, d'en surveiller la bonification, d'en assurer la vente. Grâce à cet ensemble de mesures, on peut espérer non seulement conserver de vieilles et respectables traditions viticoles, mais aussi maintenir une structure sociale et foncière de petits et moyens exploitants ruraux. Pourtant un autre danger les guette : l'appel de la riviera, à quoi s'ajoute l'afflux des estivants étrangers. La côte est proche, avec la plage des Lèques déjà réputée, le port pittoresque de Bandol. Le paysage est admirable : du haut de la cuesta de La Cadière, une ample perspective promène les regards de la Sainte-Baume au golfe de La Ciotat. Les agences s'arrachent à prix d'or les terres les mieux situées. Ce sont aussi celles qui

(5) Le Beausset, Le Castellet, La Cadière, Saint-Cyr, du nord au sud.
(6) Voir : « les grandes étapes du peuplement rural » : Saint-Cyr et Les Lèques.

produisent le meilleur vin. Longtemps le vignoble du Beausset a vécu de la proximité de la mer. Il menace aujourd'hui d'en mourir.

4° *Collines et dépressions de la Provence occidentale*

A l'ouest des grandes chaînes centrales, s'étend une région qui présente quelques analogies avec les bassins varois de l'est : même type de relief où alternent les plateaux et les dépressions, mêmes contrastes culturaux entre les hauteurs abandonnées et les creux cultivés, même structure foncière où domine l'exploitation moyenne. Mais des nuances importantes apparaissent, qui obligent à faire une place à part à cette région : le relief, aussitôt passés les abrupts de la Sainte-Victoire et de la Sainte-Baume, s'amortit. Les collines bosselées du Var sont remplacées par des plateaux. Les abrupts sont moins fréquents et moins accentués. Est-ce pour cette raison, le climat devient nettement plus sec : alors que la plupart des bassins varois recevaient plus de 700 mm d'eau, ici on dépasse rarement 600 mm, et les précipitations diminuent à mesure qu'on s'avance vers le sud-est. Les hauteurs ne sont plus, comme à l'est, protégées par un couvert forestier continu. La garrigue l'emporte sur la forêt (v. photo XXVIII). Celle-ci, lorsqu'elle existe, n'est plus faite de chênes blancs, relégués dans les vallons les plus frais. Le chêne vert lui-même, recule devant le pin d'Alep qui est l'arbre le plus répandu. Et surtout le kermès étale partout ses buissons bas et impénétrables. En même temps que le manteau végétal, le système de cultures change : la vigne, toujours présente, n'exerce plus dans ces régions l'emprise absolue qu'elle avait dans le Var : les céréales, les prairies artificielles, irriguées, cela va de soi, tiennent dans le paysage rural une place importante. Le mouton n'a pas cessé, comme dans le Var, de pâturer sur les chaumes et les meilleures garrigues. A s'en tenir aux apparences, l'agriculture paraît ici plus proche de ses allures traditionnelles.

L'explication vraie est que *la structure foncière a évolué plus rapidement.* Nous avons vu, dans le Var, jusqu'à quelle date tardive s'est maintenue la petite propriété paysanne. Il a fallu la guerre de 1914-1918 pour l'ébranler définitivement. A feuilleter les cadastres et les statistiques diverses on croit voir qu'à la fin du XVIII[e] siècle, la petite tenure détenait ici comme dans le Var, des positions importantes. Mais dès cette époque l'assaut des propriétés moyennes se faisait vigoureusement sentir. Partant d'Arles, de Salon, de Marseille, les fortunes bourgeoises ont montré très tôt à l'attaque des petites exploitations. En même temps, l'appel urbain se faisait plus précis et plus tentateur. Enfin, les banlieues urbaines, d'un mouvement continu, n'ont pas cessé de s'agrandir aux dépens des superficies cultivées. C'est dans cette Provence occidentale que *les influences citadines* ont été les plus anciennes et les plus fortes.

La structure agraire en est profondément marquée. La superficie moyenne de l'exploitation passe de 5,6 ha dans les bassins varois, à 8,6 ha (7). Les propriétaires forains sont plus nombreux. Le faire valoir direct est en conséquence moins répandu, le fermage et le métayage plus fréquents. Par contre si le cultivateur est plus subordonné aux possesseurs du sol, ces derniers peuvent disposer de capitaux plus importants. La modernisation rurale est ici plus générale, la tractorisation plus marquée, les initiatives plus hardies. Ce sont les besoins en eau des grandes villes qui ont suscité la construction de canaux comme le canal de Marseille, celui du Verdon, dont ont profité les cultivateurs. C'est enfin la proximité des villes, l'intensité de leurs demandes, les facilités de transport et de spéculation qu'elles offraient qui ont favorisé le développement de productions commercialisées : tomates de conserves, artichauts, betteraves légumières, élevage intensif du porc et plus récemment du mouton.

On se contentera pour donner une idée précise de ces structures à la fois traditionnelles et intensives, d'étudier en détail une commune type : *celle de Rousset.* A 15 km d'Aix, elle étage ses terroirs entre la vallée de l'Arc et le

(7) Chiffres calculés, pour être comparables, d'après les données I.N.S.E.E. du recensement de 1954.

plateau du Cengle. Les vignes, en cépages de consommation courante, garnissent les pentes des coteaux. Les dépressions sont occupées par les céréales, où domine le blé, et quelques prairies artificielles. La superficie moyenne de la propriété n'est que 6,1 ha. Mais les terres se répartissent entre des catégories très différentes de cultivateurs : *les petites tenures* de moins de 5 ha, représentent 66 % des propriétaires, mais ne rassemblent que 17 % de la superficie totale. Leur importance apparaît encore plus réduite quand on sait que 47 % de ces petits propriétaires sont des forains. Presque tous ces absents habitent Aix, Marseille, Gardanne, où ils exercent des professions diverses : gendarmes, concierges, cheminots, employés de banque, etc... Quelques uns sont commerçants. Que possèdent-ils ? Quelques parcelles dispersées, dont la plupart sont proches du village. Des vignes, des terres labourables en font partie. Elles sont louées à quelque cultivateur voisin. Mais même si elles restent en friche, le propriétaire les garde. Il s'agit d'un bien de famille, d'une sorte de souvenir auquel on reste attaché. Peut-être a-t-on l'espoir de revenir un jour à Rousset prendre une retraite bien gagnée. Les parcelles boisées se gardent non moins jalousement : leur possession suffit pour donner à leur propriétaire le droit d'entrer dans la société de chasse locale et de payer une cotisation réduite. Malgré l'acharnement de leurs possesseurs à garder quelques racines terriennes, il est bien évident que ces microfundia perdent leur valeur agricole. Moins encore que dans le Var, ils pèsent sur la balance économique.

Les grandes propriétés de plus de 50 ha sont peu nombreuses. Elles ne tiennent pas ici la place qu'elles ont dans les bassins varois. Si elles couvrent 20 % de la surface totale, leurs propriétaires ne forment qu'une fraction réduite : 1,2 %. Comme ailleurs, elles sont constituées de grandes parcelles souvent placées, avec les bastides qu'elles entourent, à la limite des finages. Mais l'importance relative des étendues boisées ou incultes reste importante. Comme ailleurs, la plupart des possesseurs (75 %) sont absents et souvent lointains : on en recense qui ont leur domicile à Lyon et à Paris. C'est le fermage qui régit ces grands domaines dont l'importance reste relative (fig. 68).

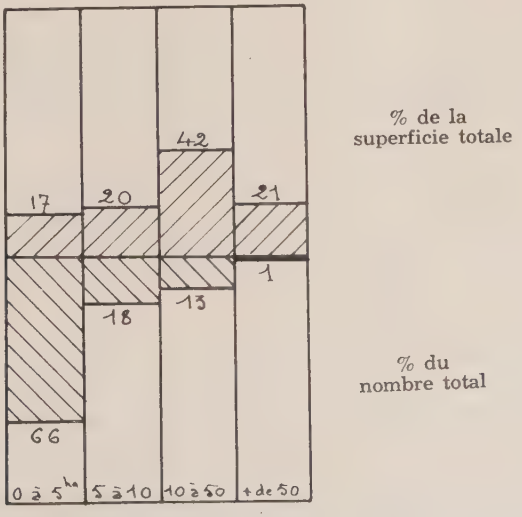

Fig. 68. — Structure foncière de la commune de Rousset.

Les propriétés moyennes de 5 à 50 ha sont beaucoup plus vivantes. Elles représentent 32 % du nombre, et 61 % de la superficie. Si on s'attache seulement aux propriétés de 10 à 50 ha, on constate qu'elles englobent 41 % de la surface cultivée. Pour ces catégories, la proportion des forains diminue sensiblement : 1/3 seulement entre 5 et 10 ha, 1/4 entre 10 et 50 ha. Mais à l'inverse des grands propriétaires, ils ne sont jamais très loin : comme les petites gens, ils habitent Aix

ou Marseille, où généralement ils exercent des professions commerciales ou libérales. Une part d'entre eux sont des exilés, qui ont quitté le sol et le pays natal. Par contre, d'autres sont des citadins, qui ont acquis de la terre par achat ou par héritage. On saisit ici sur le vif comment dans une même catégorie foncière, peuvent se rencontrer des possédants d'origines sociales diverses. De toute façon, confiées en fermage ou données en location, ces terres servent à augmenter le potentiel économique de ceux qui restent.

Si on étudie d'autres communes, les pourcentages peuvent varier. Mais en gros, les faits restent analogues. Le tableau ci-dessus résume les résultats d'une enquête faite pour la commune d'Aix-en-Provence (8). Le finage, très étendu (18 000 ha) oblige à introduire, outre les résidants et les forains, une troisième catégorie de propriétaires fonciers : les aixois, qui sont pour la plupart des absentéistes confiant à d'autres le soin de faire valoir leurs possessions.

Aix-en-Provence. % du nombre de propriétaires

Catégories foncières	1 Demeurant sur leur propriété ou à proximité immédiate	2 Aixois	3 Demeurant dans la commune (1 + 2)	Forains	dont forains habitant	
					Marseille	Paris
0,2 à 2 ha	45,6	29,6	75,2	24,8	14,7	1,7
2 à 10 ha	58,8	15,8	74,6	25,4	11,9	1,7
10 à 40 ha ..	47,1	18,4	65,5	34,5	20,2	4,7
+ de 40 ha ..	31,4	9,2	40,6	59,4	29,6	9,2

On y constate les mêmes faits :

— proportion importante des forains petits propriétaires (24 %);

— rôle décisif joué par les propriétaires moyens et exploitant ou surveillant eux-mêmes leur propriété (58,8 % de 2 à 10 ha; 47,1 % de 10 à 40 ha);

— proportion considérable de grands propriétaires forains (60 %) et parmi ceux-ci, pourcentage relativement élevé de propriétaires lointains (9,2 % de Parisiens).

On met également en évidence l'originalité de la structure foncière aixoise, qui comporte une part plus importante qu'ailleurs de petits propriétaires exploitants : il s'agit d'un phénomène double : banlieue maraîchère et laitière développée aux proches environs d'une ville de 45 000 habitants, et petits jardins familiaux individuels. D'une part les ruraux nourrisseurs de la cité, d'autre part les citadins à occupation rurale occasionnelle.

Ainsi dans toute la Provence occidentale, c'est bien avec des appropriations et des modes de tenure divers, la propriété moyenne qui l'emporte statistiquement. Economiquement, est-elle viable ? Il le semble. Quatre types de spéculations agricoles souvent conjointes, l'occupent. *La vigne* n'est pas l'essentielle : Tantôt répartie en petites exploitations que seule soutient l'organisation coopérative, tantôt ramassée en grandes propriétés d'une solidité financière à toute épreuve, elle est presque toujours vouée au vin de consommation courante. C'est-à-dire à une reconversion plus ou moins lointaine, mais difficilement évitable. *Les céréales* continuent à jouer un grand rôle (photo XXVII). Grâce à l'exemple de quelques exploitants de pointe, on s'est rapidement orienté d'une part vers la motorisation, d'autre part vers la recherche des rendements rémunérateurs. L'Etoile de Choisy fait merveille et certaines fermes pilotes atteignent aisément des rendements de 45 qx/ha. Mais toujours soucieuse de spéculations nouvelles, la céréaliculture essaie depuis quelques années de s'orienter vers la production du *blé dur*. Le climat

(8) Bolla, Structures agraires d'Aix-en-Provence, D.E.S., 1959.

provençal est favorable. Il suffirait d'éviter les coups de froids printaniers par des semailles un peu plus tardives. Les techniques sont au point, les variétés déjà arrêtées. Tout dépend du cours du marché. Le blé dur rend moins (25 à 28 qx/ha), donc doit être vendu plus cher pour rapporter autant que le blé tendre. Le seul danger est la concurrence nord-africaine, atténuée ou amplifiée selon les besoins diplomatiques et les attitudes gouvernementales. Une fois de plus la prospérité d'un système de cultures et derrière lui d'une catégorie rurale dépend étroitement des conjonctures économiques internationales.

Le mouton offre moins d'aléas. Peu d'activités rurales ont subi d'aussi importantes transformations. Il y a encore cinquante ans, la plupart des exploitations possédaient leur troupeau, voire leur jas. Les ruines de ceux-ci, parmi les collines, attestent encore la vitalité ancienne de cet élevage. Malgré un très fort recul, dû à la pénurie des bergers, à la régression de la transhumance, à la recherche des cultures intensives et rentables, le mouton s'est mieux maintenu dans l'ouest que dans l'est provençal (v. photo XXVI). Il est vraisemblable que la persistance des céréales, offrant avec leurs chaumes des pâtures étendues, y est pour quelque chose, l'abondance des garrigues également. Enfin la dimension assez grande des pièces de terre dans ces régions où la moyenne propriété l'emporte, rend les démarches du troupeau plus aisées. Cependant le recul ovin était continu. L'initiative de quelques audacieux commence à renverser le mouvement. Abandonnant délibérement les vieilles méthodes, cherchant à s'adapter aux désirs d'une clientèle urbaine proche et exigeante, ils essaient de mettre au point un élevage en stabulation pour la viande. Issus de croisements calculés, l'agneau et le mouton charnus de quelques élevages font prime. Leur production, répartie sur toute l'année, doit être fonction des productions de la ferme. Si cette spéculation se répand, les prairies artificielles, irriguées ou non, l'orge, doivent peu à peu se substituer au blé. L'irrigation par aspersion sera ici d'un précieux secours.

Encore faut-il disposer de suffisamment d'espace pour pouvoir suffir aux besoins alimentaires d'un troupeau important. Aussi cette polyculture à but pastoral est-elle le lot d'un certain nombre de grandes exploitations.

Les exploitations plus modestes ont d'autres cordes à leur arc. Elles ne peuvent s'écarter d'une polyculture plus savante, qui combine cultures extensives et cultures de rapport. Si la plus grande part du fonds est occupée encore par les céréales (blé), la luzerne, le sainfoin, d'autres cultures plus rémunératrices se succèdent sur des superficies moins étendues : le melon, l'ail, sont par excellence, et depuis longtemps, plantés dans les terres fortes et sèches. Dans les champs irrigués, les artichauts, les tomates de conserve, le maïs fournissent des récoltes annuelles abondantes. Un peu partout, selon la vieille tradition provençale, on élève des porcs, des volailles. Souvent nourris en vue d'une alimentation familiale ou plus encore d'une production d'engrais, ces animaux peuvent aussi, et de plus en plus, être soignés de façon plus attentive voire moderne. Ils sont alors un instrument de rapport non négligeable.

On voit par là que dans une région moins favorable, la moyenne exploitation demeure encore plus vivante que dans les bassins varois. Plus attentive aux modifications des techniques et des clientèles, mieux outillée, mieux apprivisionnée en capitaux, elle se défend mieux que sa voisine orientale, malgré les empiétements constants que le monde urbain et ouvrier ne cesse de faire sur ses marges.

5° *Le Val de Durance*

Le Val de Durance est certainement une des petites régions provençales les mieux individualisées. Nous avons donné ce nom à la portion de l'ancien lit majeur durancien qui s'étend du défilé de Mirabeau au rétrécissement de Mallemort. La Durance y divaguait autrefois d'un bord à l'autre des plateaux qui la dominent de quelques dizaines de mètres. Aujourd'hui, contenue entre deux séries continues de digues parallèles, elle ne ravage plus que des iscles encombrées de galets et d'oseraies. Ce sont ses alluvions qui forment la plaine alluviale en épaisseurs

considérables. Pour être inégalement caillouteux, le sol de celle-ci n'en est pas moins riche. Ici, l'obstacle principal n'est pas pédologique, mais climatique. Ce couloir bas et plat de 3 à 4 km de large sur une quarantaine de kilomètres de longueur, bien encadré par des abrupts courts mais accentués constitue un site idéal pour les inversions de température. Des brouillards s'élèvent du lit de la Durance. Du plateau aixois au sud, du Pays d'Aigues au nord descendent, par temps calme, des masses d'air froid qui s'accumulent dans ce long corridor. L'orientation est-ouest de la vallée, la présence, à quelques kilomètres au nord, de l'écran de la chaîne du Lubéron, gênent le brassage des couches atmosphériques par le mistral. Enfin la position déjà semi-continentale de la région abaisse les moyennes thermométriques. La faiblesse relative des précipitations (600 mm à 630 mm) ne tempère pas les écarts des températures. Tout cela compose un climat déjà rude, où les gelées hivernales et printanières sont particulièrement redoutables.

Aussi s'explique, que, débouchant par Mallemort et Sénas sur les riches plaines comtadines, le Val de Durance n'ait pas suivi leur exemple : les cultures maraîchères, qui ont de Châteaurenard et de Cavaillon rayonné sur le Bas-Rhône, n'ont pu remonter jusqu'ici, ni avec elles les structures foncières et agraires qui les caractérisent. A Mallemort s'arrête, avec le légume et les haies de cyprès, la petite exploitation et le faire valoir direct. Pourtant l'irrigation s'est développée. Des vieux canaux romains comme du canal agro-industriel en voie d'achèvement, l'eau court arroser les récoltes dans la plaine. Rien n'y fait : structure sociale et système de cultures paraissent ici liés depuis longtemps et de façon indissoluble.

C'est sous le Second Empire que *la structure agraire* commence à se dessiner. Auparavant, comme ailleurs, la petite paysannerie comme la propriété bourgeoise vivaient des cultures traditionnelles. La vigne en oulière est attestée en 1864 (9). Mais, dans ce pays proche de la capitale aixoise, la pression citadine s'exerce à plein : les grandes propriétés gênent l'extension paysanne. Dès 1861, au Puy-Sainte-Réparade, on attend avec impatience la prolongation du canal de Peyrolles, en espérant que « ce bienfait nouveau obligera le morcellement des grands domaines » (10). Le canal fut réalisé, mais non le morcellement. Celui-ci ne pouvait s'effectuer qu'en liaison avec le développement d'une culture suffisamment exigeante pour fixer à la terre un peuple de manouvriers et suffisamment intensive pour le faire vivre. Or le climat interdisait des légumes précoces. D'autre part, les gros propriétaires au courant de la conjoncture économique et avertis des diverses possibilités culturales s'organisaient. Dès 1865 (11) apparaît l'économie actuelle. Elle est liée à la culture intensive de deux plantes qui se succèdent sur la même terre en assolement continu : *le blé et la pomme de terre*. Comme dans l'association bien connue blé-betterave, c'est la plante sarclée qui commande la céréale. Plantée tardivement dans un terrain grassement fumé, la pomme de terre assure le nettoyage du sol et oblige à apporter l'engrais en quantité. Elle donne des récoltes abondantes, mais tardives. Ramassée en demi-primeur, elle peut être vendue dès juillet à des prix encore avantageux. Le blé paie moins, même avec des rendements de 50 qx/ha, mais il est indispensable à l'équilibre cultural. L'arrosage, qu'il n'est pas nécessaire de multiplier autant que pour le légume, achève l'intensification des récoltes. L'ensemble est d'autant plus rémunérateur qu'il exige peu de main-d'œuvre, et que la mécanisation a été répandue très tôt.

Il est difficile, à cause du découpage administratif de lancer des chiffres précis concernant la structure foncière : les finages communaux englobent tous, avec une partie du Val de Durance, une portion étendue des plateaux voisins. Une étude conduite sur *la commune de Peyrolles*, permet de dégager quelques traits essentiels. L'importance apparente de la grande propriété : 60 % de la superficie totale, ne doit pas faire illusion; il s'agit des étendues désertes et boisées qui couvrent le plateau et les collines montant vers Sainte-Victoire. La place déter-

(9) *Bull. agr. dép. des B.-du-Rh.*, 1866, p. 227.
(10) Délibération du conseil municipal, du 16 juillet 1861, *Arch. comm. du Puy-Sainte-Réparade.*
(11) *Bull. soc. agr. des B.-du-Rh.*, août 1865.

minante est prise par les propriétés de 5 à 10 ha et celles de 10 à 50 ha (20 % et 33 % de la surface cultivée). La petite propriété occupe statistiquement 22 % des terres. Mais la proportion des forains est élevée : 35 % de la superficie de cette catégorie foncière leur appartient. De sorte qu'ici comme ailleurs, la petite propriété si elle n'est pas cantonnée dans des exploitations de type familial, ou bien reste en friche, ou bien retombe, par le biais des locations et des fermages sous la coupe des propriétaires moyens. Une partie de ceux-ci sont encore des forains, ces derniers détiennent environ 25 % des terres. C'est une proportion moindre que dans la région aixoise. C'est pourtant dans le Val de Durance que se rencontrent encore quelques uns des derniers « grangers » de Provence. La persistance de cette déplorable condition montre bien que nous sommes en présence d'un type de structure agraire marqué par un conservatisme accentué. Ce qui n'exclut pas le souci d'une rentabilité confortable.

On voit poindre cependant, les signes précurseurs d'une modification des structures (v. photo XXX). Quelques cultivateurs s'essayent à des spéculations nouvelles. Le cerisier descend des plateaux du Pays d'Aigues. La culture des plantes à graines, du bulbe à fleurs fait son apparition. En évitant les productions précoces qu'il faut proscrire à tout prix, on tirerait parti de ce climat relativement sévère, mais ensoleillé et vigoureux. Il faut toutefois attendre davantage pour savoir si de telles orientations auraient sur la structure foncière des retentissements durables.

6° *Le Pays d'Aigues*

Entre la chaîne du Lubéron au nord, et le val de Durance au sud, s'étend le plateau du Pays d'Aigues. Les mollasses miocènes qui le constituent donnent des sols argilo-calcaires, dans l'ensemble légers et fertiles. En profondeur, la variété des faciès, qui passent constamment de l'argile au sable et au calcaire assure un peu partout la présence de nappes phréatiques irrégulièrement réparties, et probablement alimentées par des infiltrations karstiques du Lubéron. Il est rare qu'un puits ne trouve pas l'eau entre 3 et 10 m. De là vient en partie la facilité avec laquelle l'habitat se disperse. Mais si cette eau profonde suffit à l'homme, elle est rarement assez abondante pour assurer l'irrigation. Comme les torrents qui dévalent de la montagne sont d'ordinaire à sec, on n'a organisé que des réseaux d'irrigation locaux. Le plus important est celui qui part de l'étang artificiel de La Bonde. Ces faibles ressources sont impuissantes à transformer une économie. Partout celle-ci repose sur des cultures au sec : céréales, vigne, fruitiers.

Pourtant ce pays est prospère. C'est que depuis longtemps, *deux influences extérieures* ont joué qui n'ont cessé de l'animer selon des impulsions différentes : l'une aixoise, l'autre comtadine. D'Aix, la région tire son nom (12). Dès le XVI[e] siècle, des capitaux aixois étaient investis dans les terres. Des bastides, des châteaux se construisaient. Malgré l'obstacle de la Durance, des échanges de produits, d'hommes se faisaient vers le sud, car c'est dans cette direction que la région est naturellement orientée. C'est par une implantation citadine qu'il faut, autant que par la présence de nappes phréatiques, expliquer l'éparpillement des fermes et des bastides. C'est elle également, qui est à l'origine de la structure foncière actuelle, centrée sur l'habitat et organisée en tenures de moyenne étendue.

Par sa présence séculaire, la bourgeoisie aixoise a contribué à organiser les structures. Les exemples et le négoce comtadins ont orienté les activités. Mais cette influence, plus visible, s'est fait sentir plus tard. Longtemps, les communications vers l'ouest ont été difficiles : la masse du Lubéron, tombant à pic sur la Durance, barrait le passage. Il a fallu l'endiguement du fleuve, la construction de routes dans le val de Durance, le développement des cultures maraîchères dans les plaines occidentales, enfin l'arrivée du chemin de fer d'Avignon pour que le Pays se détache peu à peu de l'influence aixoise pour regarder d'autres horizons et y trouver d'autres exemples. Ce sont ceux des spéculations agricoles orientées vers

(12) Pays d'Aigues = Pays d'Aix.

la commercialisation, la rentabilité. Toutes les communes du Pays d'Aigues n'ont pas été également sensibles à ces nouvelles perspectives. A l'ouest, plus proche, plus plat, plus riche, on en a tiré parti : Cavaillon, le grand marché de légumes et de fruits n'est qu'à une petite heure de route. Par contre l'est, plus éloigné, plus accidenté, aux sols moins profonds et moins fertiles, au climat plus rude, est à la fois moins susceptible d'entendre ces appels et moins capable de les faire passer dans la réalité.

Les cultures légumières ou maraîchères sont encore peu répandues : l'eau n'est abondante que dans le Val de Durance, là où précisément les gelées sont les plus redoutables. Cependant, sur des terrains sablonneux et bien exposés, la production des asperges s'est développée. Mais l'asperge ne peut se soutenir sur une même terre qu'une dizaine d'années au plus. Comme le melon, et pour les mêmes raisons, elle empoisonne le sol. Comme lui, on est obligé de la déplacer périodiquement. Cette culture itinérante oscille d'une extrémité à l'autre du Pays d'Aigues. Autrefois concentrée à Lauris, elle a glissé vers La Tour d'Aigues et Pertuis, pour revenir ensuite à son point de départ. Mais c'est ici une culture légumière plus que maraîchère qui n'occupe qu'une petite partie des exploitations. Les terres labourables, les vignes à vin de consommation courante occupent encore la superficie la plus étendue. Les bois couvrent un espace important. Le mouton n'est pas négligé comme dans le Var, mais ne connaît pas le regain d'intérêt qu'il a suscité dans la Provence occidentale. Il faut chercher les ressources clef ailleurs : du côté des *vergers et des raisins de table*. Pour les uns comme pour les autres, on a utilisé les pieds de pente : soit ceux qui descendent du plateau vers le Val de Durance, soit plus fréquemment encore ceux plus larges, mieux abrités, plus chauds malgré leur altitude supérieure, qui bordent les pentes du Lubéron. Les sols de crau ou de grès y sont fréquents. Leur perméabilité favorise l'abricotier, le pêcher. Les cerisiers veulent des terres plus profondes et plus humides : les mollasses argileuses sont plus favorables. C'est elles qui portent les vergers les plus importants. On n'obtient pas ici de variétés précoces qui soient expédiées à l'étranger comme celles de Solliès Pont par exemple. C'est vers le marché intérieur, ou plus encore vers les confitureries et les usines de fruits confits d'Apt que les cerises sont envoyées. Le raisin est mieux valorisé : blanc ou rouge (muscat de Hambourg surtout), il est cueilli précautionneusement, ciselé, emballé, expédié par Cavaillon jusqu'en Allemagne ou en Belgique. Les soins à donner aux arbres et aux ceps, les cueillettes, l'emballage et l'expédition fournissent du travail irrégulier, mais abondant à une main-d'œuvre féminine locale.

Ces cultures fruitières sur fond de polyculture traditionnelle se répartissent en exploitations de dimensions relativement importantes. A la Tour d'Aigues, à Cucuron, à Ansouis, ce sont *les exploitations de 10 à 50 ha* qui rassemblent partout nettement plus de la moitié de la superficie exploitée. Par contre la grande exploitation est très peu importante, ainsi que la très petite. Celle-ci a occupé autrefois une place non négligeable. Mais la dépopulation rurale, importante, a sévi surtout sur les petits exploitants, aisément partis vers Marseille ou vers Avignon. Les forains sont moins nombreux qu'on imaginerait. Les plus gros propriétaires ont divisé leurs terres en plusieurs exploitations, et confié celles-ci à des fermiers ou à des métayers. L'économie rurale reste ici entre les mains d'un solide noyau de cultivateurs avertis, prompts à tirer profit des expériences les plus récentes, à supputer l'intérêt des organisations futures des marchés (fig. 69).

*
* *

Il reste à s'interroger sur les perspectives que l'avenir réserve aux différents types d'exploitations moyennes que nous venons d'étudier .

Nées en partie des ambitions des bourgeoisies urbaines, elles paraissent toutes avoir progressé depuis le siècle dernier. Partout ce progrès s'est effectué aux dépens des petites tenures. L'affaiblissement, et dans certains cas l'effondrement de ces dernières constitue le fait le plus important de l'histoire récente des structures foncières dans la Provence centrale. Avec elles a disparu ou est sur le point de

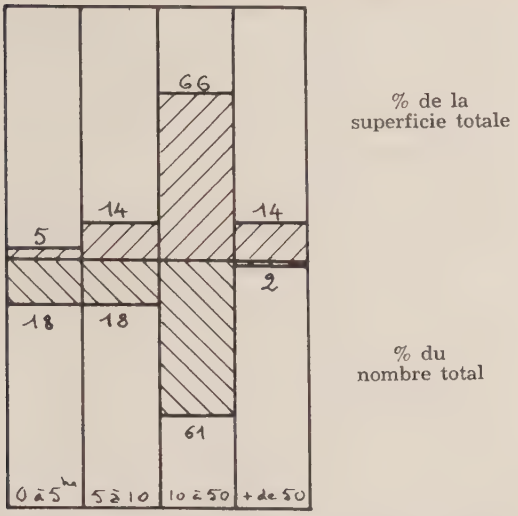

Fig. 69. — Structure foncière de la commune de Cucuron.

disparaître une des formes les plus originales, non seulement de l'économie rurale méditérranéenne, mais aussi de la démocratie rurale traditionnelle.

Cette paysannerie moyenne est cependant guettée par des ennemis, menacée dans ses structures. Partout où la grande exploitation est présente, cette dernière n'attend qu'une occasion pour l'absorber. C'est le cas dans le Var central. Ailleurs, ce sont les pressions urbaines qui la grignotent, les croissances industrielles qui absorbent sa main-d'œuvre, les lotissements de la riviera qui la submergent. Les crises agricoles, les méventes peuvent lui être funestes. Tout ce qui n'est pas vignoble de qualité est en proie à des difficultés croissantes. Malgré les paravents coopératifs, les exploitants en sont réduits à souhaiter des récoltes médiocres pour se tirer d'affaire. Les céréales menacent bientôt, devant la pléthore française, de devenir d'une rentabilité dérisoire. Le gel de 1956 a achevé de ruiner les maigres espérances qu'on pouvait fonder sur les olivettes. Une inquiétude sourde ronge ces exploitants modestes. Faut-il vraiment abandonner les cultures installées ? Il le semble, mais dans quelle direction s'engager ? Les réactions, les espérances, les attitudes de chacun des groupes sont différentes.

Ce sont les bassins varois qui paraissent les plus compromis. Seule une volte-face rapide opérée du côté des vignobles de qualité ou des fruits peut encore les tirer d'affaire. Le canal de Provence doit les y aider.

Ailleurs, les tournants décisifs sont déjà amorcés. Le vin de Bandol apparaît comme une tentative héroïque, mais intelligente pour sauvegarder une viticulture de qualité. L'élevage du mouton à viande, du porc, la recherche des rendements comme des variétés les plus rentables, et surtout le développement des semi-primeurs, des vergers, des raisins de table, doivent aider la moyenne paysannerie de Provence à se moderniser tout en se consolidant. L'irrigation par aspersion, qui se répand en traînée de poudre, apparaît d'ores et déjà comme la technique la plus efficace de stabilisation des structures et de progrès des économies.

III. — **Les régions de petites exploitations**

De Solliès-Pont à Carpentras, en passant par la région toulonnaise, le littoral ciotaden, la banlieue marseillaise, les environs de Salon, la région de Mallemort et de Sénas, la Basse Provence est ceinturée d'une bande presque continue de petites exploitations. La superficie de chacune ne dépasse pas 10 hectares, descend très fréquemment aux environs de 5 hectares, et se réduit même, en quelques régions, à moins de 2.

Sous des allures très variées, ces régions de petites exploitations présentent d'*indiscutables caractères communs*. Non seulement elles comprennent partout la grosse majorité du nombre des exploitations, mais elles couvrent une *part considérable de la superficie cultivée*. Mais la petite exploitation, et surtout la très petite, le microfundium, ne se contente pas d'être statistiquement prépondérante, elle constitue dans ces régions une structure agraire vraiment dominatrice. A comparer en effet, le recensement des exploitations fait par l'I.N.S.E.E. et le recensement des propriétés qu'on peut tirer des cadastres, on s'aperçoit que si la moyenne propriété, celle de 10 à 50 ha, et même parfois la grande propriété, couvrent des espaces non négligeables, leur présence ne se traduit guère dans le comptage des exploitations. Structure foncière et structure agraire sont ici nettement dissemblables. La terre peut être possédée par masses relativement importantes : elle ne produit son revenu optimal que si elle est répartie, travaillée, en exploitations de taille réduite. Le microfundium devient, en raison des pressions économiques et sociales, *la seule forme normale d'exploitation agricole*, celle vers quoi tend toute l'évolution agraire.

Elle constitue également *la forme la plus peuplante et la plus rémunératrice*. Elle commande un habitat dispersé d'un extraordinaire pouvoir recouvrant. Elle s'accompagne d'une occupation dense du sol. L'intensification des travaux qu'elle réclame détermine sur des étendues de plusieurs centaines de kilomètres carrés, des densités purement rurales qui dépassent aisément 100 et atteignent souvent 150 et 160. La masse des produits qu'elle fait rendre à la terre, la qualité qu'elle leur confère, la valeur marchande qu'elle en tire, permettent de faire vivre aisément, en plus d'une importante population de cultivateurs, une quantité considérable de travailleurs divers, depuis les journaliers agricoles jusqu'aux transporteurs et aux commerçants. Nous ne sommes pas en présence de cellules capitalistes de grande taille, ni de villageois qui essaient tant bien que mal de ne pas se laisser distancer par le monde moderne, mais d'une société complexe, solidement organisée, pleine de vie, productrice de richesses.

1° *Horticulteurs et maraîchers depuis plusieurs générations : Ollioules*

Depuis le XVI[e] siècle au moins (1), la région d'Ollioules est occupée par de très petites tenures. Aujourd'hui la superficie moyenne de l'exploitation n'est que de 2 ha 3. Ce peu de terre suffit pour faire vivre une population nombreuse sur un territoire intensément exploité, mais réduit. Des conditions locales très strictement limitées commandent ici l'organisation de l'économie rurale. Le bourg d'Ollioules est construit sur une croupe, au débouché des gorges de la Reppe sur la plaine qui prolonge, à l'ouest de Toulon, la Dépression Permienne. Mais ce n'est pas l'adret, ni même tellement le pied de pente qui est ici le siège de l'activité rurale. Celle-ci dépend moins de la présence dans la dépression de sols fertiles et profonds (grès permiens et alluvions fluviales) que de l'existence d'un micro-climat. La latitude est déjà basse : nous sommes à l'extrême sud de la Provence, la mer proche. A ces influences d'ordre général, s'ajoutent celle des sources chaudes (24°) qui jaillissent au pied des collines, et achèvent d'adoucir un climat déjà singulièrement tempéré. Mais la dépression pourrait être une fois de plus victime des inversions de température si des gorges de la Reppe ne descendaient des courants d'air qui brassent suffisamment l'atmosphère pour égaliser les températures. Ollioules reste indemne des gelées blanches, alors que Sanary, plus proche du littoral, les subit de temps à autre. C'est en fonction de l'existence de ce terroir privilégié que s'est développée la culture florale à Ollioules.

On l'y connaissait depuis longtemps. Dès la fin du XVIII[e] siècle, les auteurs (2) décrivent les champs couverts de jasmin, de violettes, de jonquilles. Mais c'étaient des cultures au sec, pratiquées sur les terrasses, sous les oliviers et les amandiers, et qui n'occupaient la terre que quelques semaines au printemps. Ces cultures de

(1) V. cadastres d'Ollioules (arch. communales d'Ollioules), et De Ribbe, La société provençale à la fin du Moyen Age.
(2) V. Achard, art. Ollioules.

collines se sont perpétuées tout en déclinant. La production la plus rémunératrice, celle des immortelles, est elle-même en décadence. A l'inverse, les cultures florales forcées, organisées dans les terrains bas à l'arrosage, connaissent une vogue croissante. Pratiquées dans les jardins les plus proches du village et des sources dès le début du XIXe siècle, elles se sont répandues lorsque les liaisons ferroviaires rapides leur ont fourni une clientèle nationale. Mais celle-ci impose ses goûts. Longtemps on n'a cultivé que l'œillet, à l'imitation des niçois. Depuis quelques années, la tulipe, l'anémone et surtout le glaïeul font de constants progrès. Comme aux environs de Nice, nous sommes en présence d'une culture intensive de haut rapport qui exige une extrême spécialisation et se pratique sur des exploitations très réduites (fig. 70).

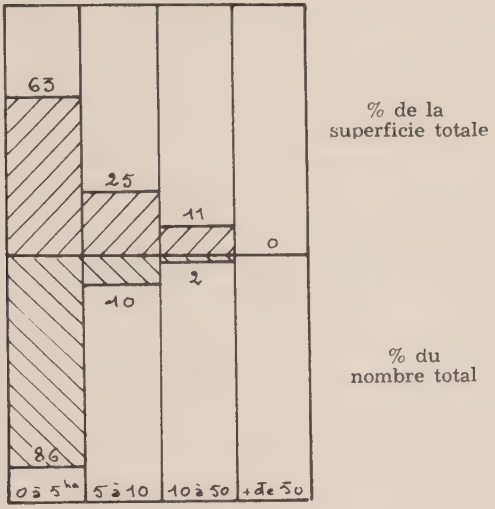

FIG. 70. — Structure foncière de la commune d'Ollioules.

Il suffit d'un demi-hectare pour occuper une famille et la faire vivre. Aussi voit-on les propriétaires les plus importants de l'endroit diviser leurs possessions et les organiser en autant de métayages qu'il leur est nécessaire. Le propriétaire, lui-même horticulteur depuis plusieurs générations, met la main à la pâte. En même temps qu'il dirige une exploitation pilote, il surveille le travail de ses métayers, les fait profiter de son expérience, fournit l'engrais, l'eau, enfin contrôle les ventes de fleurs coupées envoyées quotidiennement au marché d'Ollioules. Cette tutelle, si serrée soit-elle, paraît bienfaisante. Il n'est pas rare que les métayers, italiens (3) pour une bonne part, accèdent à leur tour à la propriété. Toutefois, le terroir horticole est trop peu étendu, trop disputé pour que tous puissent s'y installer aisément. C'est au delà de ces zones privilégiées que les nouveaux venus vont s'établir. Ils cultivent, sur des exploitations de 2 à 4 hectares, des primeurs : artichauts, petits pois, tomates, qui alternent avec le raisin de table et les fleurs coupées.

L'activité de ce petit secteur ne cesse de croître. Faisant tache d'huile à partir d'Ollioules, les cultures florales gagnent du terrain. Les confiscations et les destructions opérées par les troupes d'occupation ont favorisé cette avance : l'arrachage des vignes, l'abattage des vergers à proximité immédiate du littoral ont fait place nette : des maraîchers, des horticulteurs sont établis qui puisent l'eau par pompage dans les nappes souterraines. Des châssis, des serres, préservent des gelées les jeunes pousses que le micro-climat d'Ollioules ne protège plus. Malgré la concurrence du Niçois, spécialisé dans les fleurs de luxe, et surtout des italiens qui ont une position très forte sur le marché européen, les dirigeants régionaux envisagent l'avenir avec confiance (voir photo XXIX).

(3) Les calabrais, depuis quelques années, relaient les piémontais traditionnels.

2° *La région fruitière de Solliès-Pont*

A l'inverse de celle d'Ollioules, la région fruitière de Solliès-Pont est de création récente (4). A la place de l'habitat dispersé et des petits vergers actuels, les anciens plans cadastraux montrent un groupement villageois centré sur le pont du Gapeau, entouré de la mosaïque habituelle de vignes, de céréales et d'olivettes. Pourtant, l'eau est déjà abondante : des retenues sur le Gapeau, dont certaines datent du Moyen Age, permettent déjà d'irriguer des jardins et des prairies. Le climat est favorable aux cultures fruitières : nous sommes à l'extrémité méridionale de la Dépression Permienne, non loin de son débouché sur la mer. Une remontée des influences chaudes, partant du littoral, se fait sentir d'une part dans la plaine jusqu'aux environs de Puget-Ville, d'autre part le long de la gorge du Gapeau jusqu'au delà de Méounes (5).

Il semble pourtant qu'il ait fallu attendre la fin du XIX[e] siècle pour que, profitant des liaisons ferroviaires et répondant aux demandes d'une clientèle française, puis étrangère, l'agriculture locale s'oriente vers les systèmes de cultures actuels.

Dans sept ou huit communes (6) *le verger constitue la production essentielle.* Les arbres se touchent, plantés à quelques mètres les uns des autres, taillés pour faciliter les traitements et les cueillettes, à la même hauteur de 3 à 4 m et selon la même forme en gobelet. Entre les vergers, des haies vives basses bordent les canaux, Arbres et haies composent un paysage bocager qui couvre la plaine tout entière. Près des ruisseaux ou des canaux, on entretient sous les vergers des prairies irriguées. Dans les terroirs plus élevés ou plus perméables, c'est la vigne qui forme le « fond de teint » de ces riches cultures. En mars-avril, le coup d'œil est étonnant : le fond verdoyant des prairies, la terre rouge et nue des vignobles font valoir les couleurs tendres des arbres fleuris. Les cerisiers dominent, avec des blancheurs délicates et vite fanées. Des pêchers, des abricotiers y mêlent leurs roses éteints. Puis les troncs gris et tordus des figuiers déploient lentement leurs jeunes pousses vertes. Les pluies printanières avivent ces tonalités, le soleil méditerranéen les exalte. Peu de paysages ruraux possèdent en Provence ce charme de jouvence et de fraîcheur.

Abritées, comme dans les plaines occidentales, de leurs pinèdes ou de leurs platanes, des bastides se dressent encore au-dessus de ces cultures. Il est rare qu'elles commandent des exploitations étendues. Le verger impose sa loi à la structure foncière. En faire valoir direct, comme en fermage c'est la *tenure de 4 à 6 ha qui est la règle.* La superficie moyenne de l'exploitation, pour toute la région est de 5 ha 3. A Solliès-Pont, commune-type, elle descend à 4 ha 1. Ces superficies sont plus élevées que celles des cultures maraîchères ou florales. C'est que l'arbre réclame plus d'espace que le légume ou le glaïeul mais il exige autant d'attention et les soins de mains expertes. Les travaux sont plus minutieux qu'absorbants, et la main-d'œuvre familiale suffit à les fournir. L'époque de la cueillette réclame un personnel nombreux, mais il se recrute aisément dans l'agglomération toulonnaise. L'emballage et l'expédition ne comportent pas de soins particuliers : la pêche, fruit délicat, ne tient pas ici la place de choix qu'elle a du côté de Fréjus. Figuiers et cerisiers sont les arbres les plus répandus. Dès 1913 (7) 470 tonnes de figues fraîches partaient vers Paris. Les cerises se vendaient déjà comme fruits primeurs en Angleterre, en Allemagne, en Belgique. Le commerce international n'a pas cessé depuis. Il semble que les vergers se soient étendus. Ils ont remonté lentement la vallée encaissée du Gapeau. Laissant les prairies occuper le fond étroit et humide, on a cantonné les fruitiers sur les banquettes des versants. L'arboriculture fait ici revivre la terrasse, comme le vignoble de cru dans le Bassin du Beausset. Enfin ces

(4) V. plan cadastral et matrices cadastrales de Solliès-Pont.

(5) V. pour plus de détail, Livet R., La végétation forestière d'une montagne provençale.

(6) Dépassant les limites proposées par l'I.N.S.E.E., nous englobons dans cette région fruitière les communes de Solliès-Pont. Solliès-Toucas, Solliès-Ville, la Farlède, Cuers, Puget-Ville, Méounes et Belgentier.

(7) *Bulletin mensuel des syndicats agricoles, Alpes et Provence,* juin 1914.

dernières années ont vu planter les cerisiers en amont de la Dépression Permienne, soit au milieu des vignes à consommation courante, soit en remplacement des olivettes de pied de pente détruites par le gel. Mais le verger ne constitue plus ni la ressource principale ni l'occupation essentielle du sol. A la monoculture spécialisée de Solliès-Pont s'est substituée une polyculture à fond viticole. C'est déjà l'exploitation varoise qui commence.

3° *La frange mouvante des banlieues maraîchères marseillaises*

Tant à Marseille que dans le proche bassin d'Aubagne, 2 000 à 2 300 (8) exploitants, 3 500 à 4 000 hectares de terres sont consacrés aux cultures maraîchères ou à des spéculations agricoles qui leur sont étroitement apparentées. Partout, les dimensions de l'exploitation deviennent extrêmement modestes. Dans la commune de Marseille, la superficie moyenne est de 2 ha 8, à Plan-de-Cuques elle se réduit à 1 ha 8. A Aubagne, elle n'est encore que de 3 ha 5. A Roquevaire pourtant plus éloignée du centre marseillais, elle redescend même à 3 ha 3. Ces moyennes masquent, comme à l'ordinaire, les réalités. Selon des études récentes (9) l'exploitation maraîchère de 1 ha 5 est de loin la plus fréquente, au moins à Marseille et dans les communes limitrophes.

Il est évident que ce pullulement de toutes petites exploitations intensives est lié à la présence du deuxième groupe urbain français. C'est le ravitaillement de l'agglomération marseillaise, l'intensité de la demande urbaine, qui constitue de loin le facteur le plus important du développement maraîcher. A cet égard, la banlieue maraîchère marseillaise évolue selon les mêmes lois que ses congénères : après s'être développée, au cours du XIX^e^ siècle, selon un rythme analogue à celui du noyau urbain, elle est rapidement submergée par l'avance des constructions urbaines et des installations industrielles, qui la repoussent vers une périphérie sans cesse plus lointaine.

Toutefois, cette banlieue provençale d'une ville méditerranéenne n'est pas sans originalité. Comme toute culture intensive sous ce climat, elle exige une *irrigation abondante*. Depuis le Moyen Age (10) celle-ci fut assurée par les petites rivières qui parcourent le bassin de Marseille : le Jarret, l'Huveaune, le ruisseau des Aygalades. D'où jusque vers 1840, une localisation stricte des cultures : le long des thalwegs, les légumes et les prairies. Sur les versants et jusqu'au pied des pentes rocailleuses qui cernent le bassin de Marseille, les cultures au sec : vignes en oulières, céréales, amandiers, olivettes. C'étaient donc les zones basses qui assuraient le ravitaillement laitier et légumier. Malheureusement, ce sont celles qui ont été les premières envahies par les constructions urbaines. Marseille s'est d'abord étendue en tentacules, en progressant rapidement le long des thalwegs.

Heureusement, la construction du canal de Marseille, en bouleversant les conditions hydrologiques naturelles a offert aux maraîchers des possibilités d'extension rapide sur des terrains nouveaux et plus éloignés. Achevé en 1850, débouchant dans le bassin de Marseille à une altitude de 149,50 m, prolongé par la suite en épousant les sinuosités de toutes les collines jusqu'aux pentes du massif de Carpiagne, le canal permit non seulement l'alimentation en eau de la ville, mais par surcroît, l'extension des cultures maraîchères dans la zone des cultures sèches. On assiste par conséquent, depuis un siècle, à la fois à un éloignement de la ceinture maraîchère, et à *une remontée des exploitations sur les premières pentes du bassin.* Les cultures des fonds humides n'étaient cependant pas partout abandonnées. Soit que des bastides bourgeoises s'y soient installées au centre de propriétés relativement vastes, soit que les petits exploitants aient tenu contre vents et marées à conserver leur patrimoine, un certain nombre ont persisté jusqu'à nos jours. Mais ce glissement des exploitations désormais placées sur des sols et dans des situations climatiques différentes provoque des différenciations sensibles (fig. 71).

(8) Il est difficile, en raison de l'imprécision des définitions et des statistiques, de donner des chiffres plus précis.

(9) TIRONE L.. La vocation florale et maraîchère du Pays de Marseille, D.E.S., Aix, 1958.

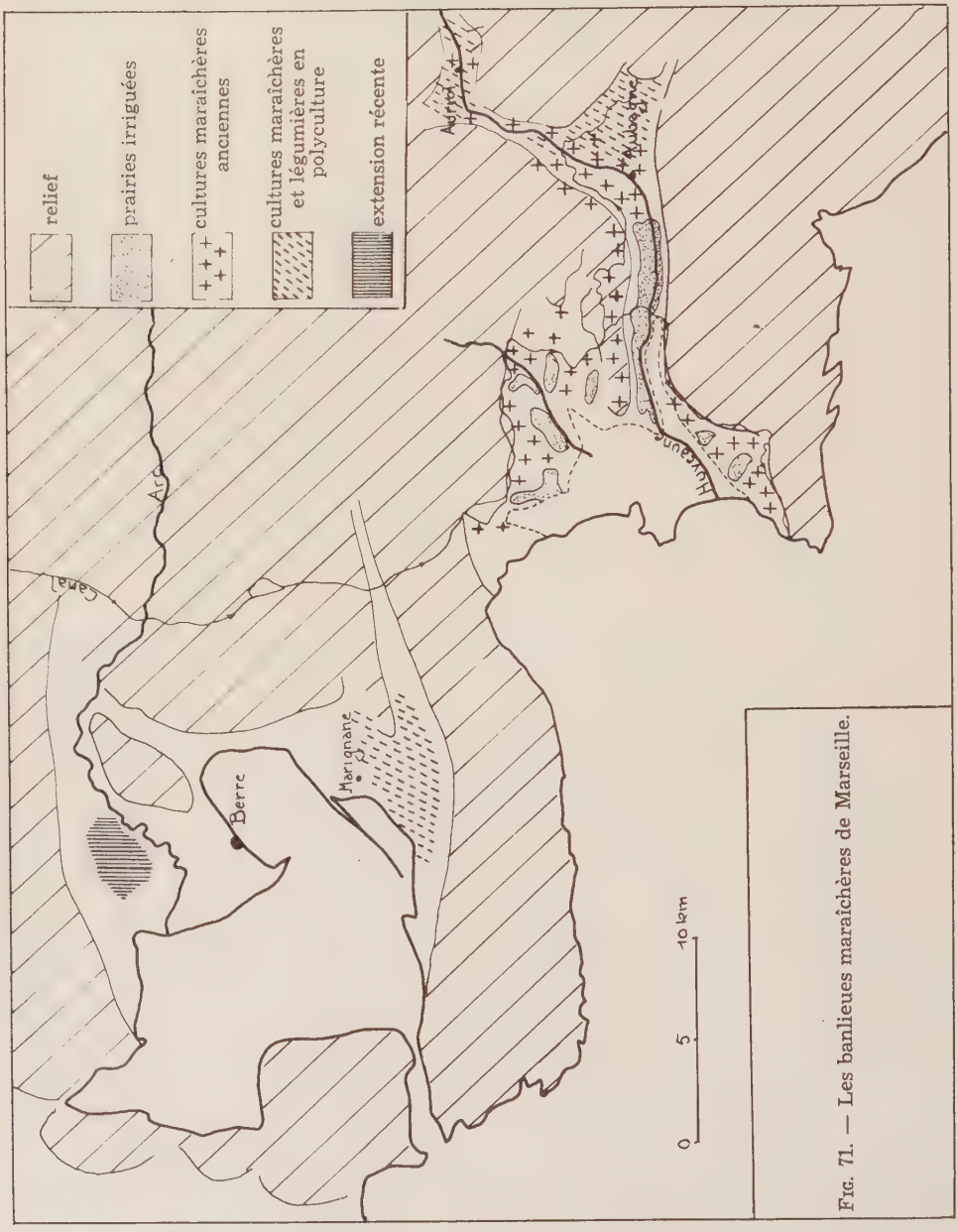

Fig. 71. — Les banlieues maraîchères de Marseille.

Les fonds de vallée sont constitués de sols argileux, humides, plus riches et plus profonds. Mais ils restent plus froids et sont soumis, comme toutes les dépressions provençales, à l'inversion de température qui peut provoquer le gel nocturne. Les versants par contre, et surtout ceux du nord et de l'ouest, bien abrités par l'écran des collines rocheuses, offerts aux rayons du soleil méditerranéen, constituent des adrets remarquables. Certes les sols sont plus graveleux, caillouteux même, parfois lardés de poudingues. L'eau s'y perd plus vite. Mais ils sont légers et, bourrés d'engrais, fournissent des terres excellentes. Enfin il faut faire une place à part à la frange maritime. Celle-ci comprend à la fois les terres basses de la vallée inférieure de l'Huveaune, où s'étendent les quartiers horticoles et maraîchers de Mazargues et Saint-Giniez et les pieds de pente qui s'allongent de Grandval à Montredon. Aux habituelles influences amortissantes de la mer s'ajoute celle du golfe climatique de sécheresse dont le Cap Croisette est le centre. Paradoxalement, l'humidité décroît à mesure qu'on s'approche du rivage, en même temps que la moyenne thermométrique augmente. Les gelées y sont pratiquement inconnues à partir du 15-20 février, et les légumes poussent avec une avance de 15 jours sur le reste du bassin.

L'existence de terroirs originaux suffit donc à différencier les exploitations qui sont comprises dans la ceinture maraîchère de la proche banlieue. Au delà de cette limite, c'est semble-t-il, la loi de la distance qui joue. A mesure qu'on s'éloigne de Marseille, la superficie de l'exploitation augmente jusqu'à atteindre 5 ou 6 ha aux environs de Géménos, le système de cultures se diversifie, le rythme du travail se ralentit. On passe insensiblement de la culture maraîchère à une polyculture intensive où les primeurs n'occupent qu'une place de plus en plus réduite. La combinaison des facteurs historiques, de la présence de micro-climats et de sols privilégiés, de l'éloignement des influences urbaines, permet donc de distinguer parmi cet ensemble voué au ravitaillement quotidien de la grande ville, plusieurs types bien distincts d'exploitations agricoles.

a) *Les exploitations laitières des fonds humides*

Les terres argileuses, plates, aisément arrosables, du fond des thalwegs sont naturellement vouées à la prairie irriguée. Sans avoir la qualité de celui de Crau, le foin qu'on y récolte est abondant. Quatre coupes par an sont considérées comme une récolte normale. On peut en faire cinq les années favorables. Mais ces prairies ne sont pas des pâturages : les bêtes n'y sont introduites qu'en novembre, une fois le dernier regain ramassé, et pour peu de temps : leur piétinement empêcherait la repousse rapide. Le troupeau, composé de vaches laitières sélectionnées et dont on se débarrasse aussitôt que le rendement faiblit, est nourri à l'étable. Aux coupes de foin toujours insuffisantes parce que les exploitations sont trop réduites par rapport au troupeau, s'ajoutent les céréales, les tourteaux issus des huileries marseillaises, les aliments composés. Il faut ajouter au coût de ces nourritures celui du renouvellement du bétail, enfin la location, car il est rare que le laitier soit propriétaire. Le lait ainsi produit revient cher. Aussi, malgré la frugalité et l'acharnement des piémontais qui, un peu partout monopolisent cet élevage en stabulation, voit-on cette activité reculer. De grosses sociétés, qui font venir des laits du Lyonnais, du Dauphiné par camions ou wagons frigorifiques, mènent la vie dure aux petits producteurs. Les entreprises de pasteurisation, pour diminuer leurs frais, refusent d'aller chercher le lait à domicile. Les laitiers sont obligés de conduire eux-mêmes leur produit à l'usine.

Tout ceci explique la diminution des laitiers dans la banlieue marseillaise. Lorsque les prairies ne sont pas transformées en lotissements, elles sont morcelées et louées à des *maraîchers*. Ceux qui s'y installent sont obligés de se spécialiser. Le sol profond et fertile est favorable aux légumes-fruits. Mais l'humidité de ces bas fonds, les gelées qui s'y font sentir tardivement interdisent la production du melon, de la tomate, de la courgette, en pleine terre. C'est en serres ou en châssis que

(10) V. cartulaire de Saint-Victor.

s'effectuent les semis, puis les repiquages et que s'achève le mûrissement. Dans des exploitations de moins de un hectare, on obtient ainsi des légumes précoces et qui, malgré leur prix élevé, font prime sur le marché marseillais : la clientèle préfère les productions du pays à celles de l'Afrique du Nord.

b) *La petite exploitation maraîchère des plateaux et des versants*

Le bas-fond, à cause de ses conditions originales, impose une spécialisation particulièrement poussée. Sur les sols légers des hauteurs (qui ne dépassent guère 150 m d'altitude) le légume-fruit vient plus malaisément. Par contre les légumes-racines et les légumes-feuilles peuvent se passer des précautions et des appareillages coûteux. Pour les salades, les poireaux, les choux, le châssis n'est employé que pour la germination, le repiquage se fait en pleine terre. L'ensoleillement de ces adrets, la tiédeur des pentes soumises aux influences marines suffisent pour assurer la maturation du légume. Mais il faut bourrer la terre d'engrais. Les gadoues, les tourteaux, les déchets marseillais traditionnellement employés ne suffisent pas. Pour se procurer les 80 à 100 tonnes de fumier nécessaires à l'hectare, chaque exploitant a organisé sa porcherie. Nous retrouvons ici, utilisée de façon systématique et massive, une des vieilles traditions provençales. On compte jusqu'à 50 et 60 porcs par exploitation. Les bêtes sont vendues, aussitôt en état, aux usines de conserves de la banlieue. Malgré cet appoint les exploitations maraîchères rapportent relativement moins que celles, spécialisées, des vallées. Aussi sont-elles souvent plus étendues. Ici c'est entre 1 ha 5 et 2 ha 5 que se tiennent la plupart d'entre elles. Pratiquement, elles ont doublé d'étendue en gravissant les coteaux. Mais elles restent orientées sur la vente massive et quotidienne des produits au grand marché de légumes de la Plaine, organisé au cœur de Marseille.

c) *Les polycultures légumières de la banlieue lointaine*

Au delà des hauteurs qui ceinturent le bassin de Marseille, la petite exploitation exerce toujours son empire. Mais les conditions des cultures ont changé, en même temps que la distance s'est accrue. Dans le bassin d'Aubagne, et plus loin encore en remontant l'Huveaune, jusqu'à Roquevaire et Auriol, l'irrigation n'est assurée que grâce à l'eau de la rivière. On l'utilise, en certains endroits, depuis le Moyen Age. Mais désormais, la culture arrosée ne peut s'effectuer que dans les fonds. Or le bassin d'Aubagne, celui d'Auriol, forment des cuvettes encaissées, humides et froides.

D'où l'existence de *deux types principaux de terroirs :* les zones basses, au sol souvent profond, irrigables, proches de l'Huveaune et du Fauge peuvent encore porter des cultures légumières. Mais le climat plus sévère ne permet que les espèces robustes : plantes à tubercules ou à feuilles, carottes, choux, pomme de terre, dominent. Les fraises du quartier de Beaudinard constituent une exception qui repose sur une tradition plus que centenaire. Les pieds de pente, les replats qui montent vers les rocailles calcaires des collines, sont mieux exposés, mais restent secs. Des olivettes les ont longtemps occupés. Elles ont très nettement reculé devant les vergers, l'ail, l'oignon, les artichauts, qu'on cultive au sec et qu'on récolte à la fin du printemps. L'exploitation, moins rentable que dans le bassin de Marseille, doit, pour subsister, atteindre une *dimension* optimale *plus grande*. Les tenures de 3 à 4 ha ne sont pas rares. Le morcellement commence à se faire sentir. Des parcelles éparpillées dans les divers terroirs du bassin, le cultivateur tire parti de son mieux. La vigne, le blé, introduits pour assurer l'assolement réapparaissent. Les fruitiers sont nombreux : pruniers, pommiers, cerisiers donnent à certains coins une allure bocagère. Mais le verger ne domine jamais aussi complètement qu'à Solliès-Pont. Les étendues cultivées commencent à l'emporter sur les constructions urbaines, les usines, les villas. La culture maraîchère fait place ici à une culture légumière qui glisse insensiblement vers la polyculture provençale traditionnelle. L'ensemble reste orienté commercialement vers Marseille, dont l'influence est très forte et la croissance conquérante tous les jours plus sensible (fig. 72).

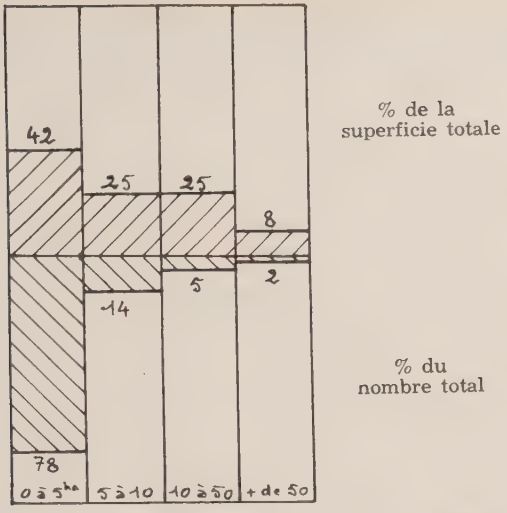

FIG. 72. — Structure foncière de la commune d'Aubagne.

d) *L'exode maraîcher hors du bassin de Marseille*

La pression urbaine tend à réduire l'étendue des terres cultivables les plus proches. La plupart des exploitants cèdent leur propriété aux plus offrants et quittent définitivement la culture. D'autres résistent mieux, mais souvent une expropriation les contraint d'abandonner les quelques hectares où ils voulaient continuer à vivre. Les plus courageux d'entre eux cherchent à se réinstaller ailleurs. Les coins de terre encore libres sont rares. Il faut, pour les trouver, quitter le bassin de Marseille ou celui d'Aubagne, et franchir les hauteurs qui les encerclent. C'est à l'ouest que, la plupart du temps, les maraîchers itinérants se dirigent. N'essayons pas d'y retrouver quelque loi générale des migrations urbaines : c'est dans cette direction que les conditions sont plus favorables. A l'est, se dresse l'obstacle de la Sainte-Baume, du massif de Carpiagne et des plateaux rocailleux qui le prolongent. A l'ouest s'étendent les plaines basses qui bordent l'étang de Berre. Autour de cette nappe d'eau, une frange d'influences marines exerce son action adoucissante. Et si le climat devient plus sec et plus venté, l'irrigation est assurée par le canal du Verdon ou l'une de ses nombreuses branches. Tout ceci explique que l'immigration maraîchère ait commencé il y a bientôt vingt-cinq ans aux environs de Marignane, de Châteauneuf-des-Martigues, de Gignac. Elle s'est accompagnée, comme à Marseille, de l'élevage des porcs et de la petite exploitation. Mais elle a été rapidement freinée par le développement de structures annexes de l'agglomération marseillaise : l'extension de l'aérodrome de Marignane, celle plus tardive mais encore plus rapide des raffineries pétrolières de Berre et de La Mède, ont définitivement entravé le mouvement. Depuis quelques années, c'est dans le delta de l'Arc que s'installent les nouveaux venus. Là s'étendaient sur des cailloutis d'épandage ancien, de véritables coussous pierreux et stériles. D'audacieux pionniers ont acheté quelques hectares de « gravons ». Des forages ont trouvé entre 15 et 25 m une eau abondante. Amenée en surface par pompage électrique, elle irrigue dorénavant des terrains dont la valeur s'accroît chaque jour. Les propriétaires du sol, instruits par l'expérience, ne vendent plus : ils divisent les coussous en *lots de 6 à 15 hectares* et les louent aux nouveaux venus.

Le coin se peuple et s'enrichit. Tout était à faire : les chemins, les constructions; les terres elles-mêmes devaient être profondément modifiées. Au début, les exploitants se sont contenté de loger dans des baraquements sommaires. A ces installations de fortune succèdent des villas confortables. Mais il n'est plus question de reprendre ici le système de cultures marseillais : le sol caillouteux, le climat

venté, l'interdisent. A 30 kilomètres de Marseille, nous sommes à une distance limite. Pour le moment, les cultures sous châssis et les légumes délicats ont été abandonnés. On s'est tourné soit vers une culture légumière massive : oignons, artichauts, soit vers la production des fraises. Abrités du mistral par des haies de cyprès ou des canisses, les fraisiers profitent d'un micro-climat déterminé par la présence des cailloutis qui truffent le sol. Les fruits, savoureux et charnus, rappellent ceux que produisent les environs de Carpentras. Ils trouvent d'autant plus facilement preneur qu'ils mûrissent, en raison de la latitude et de l'ensoleillement, deux à trois semaines plus tôt.

D'autres producteurs cherchent à tirer parti des tomates primeurs, ou des melons. On écoule ces récoltes non plus vers Marseille, mais vers Cavaillon et les centres comtadins. Cette orientation, ces pratiques, ces cultures rappellent celles que nous avons étudiées en Crau. A vrai dire, c'est dans une petite Crau à demi colmatée naturellement que les marseillais se sont installés. Reste à savoir si des problèmes analogues à ceux qu'ont rencontrés les exploitants cravens ne surgiront pas; en particulier si le sol résistera à l'emploi massif d'une eau puisée en profondeur et qui ne doit pas manquer d'exercer un lessivage continu. Mais ici la terre est neuve, les hommes ardents, les exploitations assez vastes pour pouvoir déplacer les cultures sur des espaces vierges, l'expérience agronomique certaine, enfin les capitaux suffisants. Il sera intéressant de savoir dans quel sens vont s'orienter ces installations pionnières.

Toutefois, l'espace reste mesuré à ces tentatives conquérantes. Dans le delta de l'Arc il n'existe que quelques centaines d'hectares disponibles. Si la fuite maraîchère continue, les hommes nouveaux venus seront contraints de s'installer sur les bordures de la grande Crau. On a suffisamment décrit l'économie cravène, pour imaginer à quelles résistances ils vont se heurter. De toute façon, les espaces maraîchers proches de Marseille se réduisent de plus en plus. Pris entre l'assaut des immeubles et la rocaille des collines, ils sont voués à une disparition prochaine. Dès lors ce sera vers les exploitants comtadins que Marseille devra se tourner pour assurer sa subsistance.

4° *Le complexe comtadin*

D'Orange à Cavaillon, de Carpentras aux bords du Rhône, la plaine comtadine est tout entière occupée par des petites exploitations où domine la culture maraîchère ou légumière (voir photo XXXI). Sur 120 000 hectares, s'étend la première région productrice de France. Il n'est pas question ici de l'étudier à fond P. George l'a fait dans un ouvrage mémorable (11), et malgré les modifications qu'une évolution de vingt années a pu provoquer, les traits généraux de l'ensemble n'ont pas sensiblement varié. Mais outre que l'étude des structures agraires n'a pas été faite en détail, il nous a paru qu'un tableau de l'économie rurale provençale ne pouvait être complet sans l'évocation de ce qui en constitue la région à la fois la plus vivante, la plus riche et la plus étendue.

a) *Les facteurs de la complexité.* — La simplicité apparente d'une activité agricole vouée par excellence aux légumes, aux fruits et aux primeurs ne doit pas faire illusion. Si la culture maraîchère est partout, elle s'oriente de tant de façons différentes, elle s'accompagne de tant d'activités annexes, elle s'évanouit par endroit de façon si inattendue, qu'il faut insister d'abord sur les causes multiples de ces incessantes variations. En étudiant les origines de ces cultures maraîchères, nous avons montré comment dès la fin du XVIII[e] siècle, des banlieues horticoles s'étaient développées autour des villes les plus peuplées et les plus riches : Avignon, Carpentras, Cavaillon, Châteaurenard. C'est aux environs de ces bourgs que le jardinage a mis au point les techniques aujourd'hui répandues : les irrigations, les fumures, les assolements, les abris de cannes, de mûriers, d'aubépines qui ont préludé aux alignements des cyprès. C'est à partir de là que les taches d'huile maraîchères se

(11) P. George, Le Bas Rhône.

sont élargies pour recouvrir peu à peu toute la région. De cette progression naît un décalage. Anciennes, savantes, spécialisées, dans les faubourgs et aux proches environs des villes maîtresses, les façons culturales se simplifient à mesure qu'on s'en éloigne. De la production des primeurs en serre et sous châssis on glisse insensiblement à une polyculture légumière en pleine terre.

Un autre décalage, plus profond celui-là, n'est que la conséquence lointaine, certes atténuée, mais encore sensible de l'opposition qui dressa longtemps *la Provence contre les Etats pontificaux*. Ces derniers, enclavés dans le royaume de France, qui ne se gêna guère pour exercer à maintes reprises des actions de boycottage ou de blocus économique, soumis à une administration ecclésiastique somnolente et outrageusement conservatrice, connurent aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles une stagnation profonde. En 1792, lorsqu'on les réunit à la France, dans l'enthousiasme général des populations, leur retard économique et social était considérable. Peu d'historiens se sont penchés sur ce problème (12). A travers les mémoires et les archives, on entrevoit l'action retardatrice d'un bourgeoisie nantie de domaines fonciers importants et que les impulsions du négoce provençal n'ont vivifiée que tardivement, la persistance d'une polyculture vivrière à laquelle les paysans sont très longtemps restés attachés, le mauvais état des routes et chemins locaux. Enfin, le retard social expliquant le retard technique, la conception et la construction des systèmes d'irrigation se sont effectuées plus tardivement et plus lentement dans le Comtat. Alors que dès la fin du XVIII^e^ siècle, le Bas Rhône provençal est sillonné par un réseau important de canaux issus de la Durance, il faut attendre le dernier tiers du XIX^e^ siècle pour voir entreprendre le canal de Carpentras. Aujourd'hui encore, certaines rivalités ne sont pas éteintes. Cavaillon et Avignon s'opposent à Châteaurenard et les électeurs centristes du Vaucluse regardent avec quelque mépris la Vendée provençale voter à droite. Les statistiques montrent qu'au nord de la Durance, la superficie moyenne de l'exploitation est légèrement plus grande (6 ha 2 contre 5 ha), les terres labourables plus importantes, la vigne plus répandue (20 % contre 11 %). Par contre les vergers, dont l'extension est le signe du progrès agricole, occupent davantage de place au sud (8 % contre 4 % au nord). Ces nuances pour être délicates, n'en sont pas moins révélatrices. Si on ne peut plus parler d'un retard vauclusien, ces menues différences sont la marque d'un passé qui n'est pas encore complètement révolu.

A ces bigarrures qui résultent d'une longue évolution économique et politique, s'ajoutent celles, plus déterminantes, qui proviennent des conditions naturelles. *La présence de l'eau* et la possibilité de son utilisation agronomique constituent sans conteste la facteur capital. Dans cette plaine basse, parcourue de fleuves et de rivières, l'eau est partout en profondeur. Le pompage électrique s'est substitué aux vieilles norias. Mais cette eau profonde, est, comme en Crau, fraîche et pure. Déversée en trop grande quantité, elle lessive la terre, et surtout freine la croissance végétale et risque d'annuler les efforts des techniques de forçage.

On se méfie également des eaux de la Sorgue. Issues de la Fontaine de Vaucluse, elles sont aussi trop peu chargées de limons pour n'être pas dangereuses. D'autre part, les industries qui les utilisent depuis le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles (13) exercent une sorte de monopole. Il est aujourd'hui encore interdit de déverser dans la Sorgue les eaux de colature des réseaux d'arrosage : les limons apportés les rendraient impropres aux usages industriels. Par contre l'eau de Durance, boueuse et réchauffée lentement tout au long de son parcours dans les canalisations à ciel ouvert, convient admirablement aux irrigations maraîchères (14). C'est à elle, autant qu'au climat et qu'aux traditions qu'est dû l'essor comtadin. Partout où elle peut être amenée, partout où on peut la faire remonter au prix d'un léger pompage,

(12) CHOBAULT est mort trop tôt pour tirer parti des notes qu'il avait accumulées sur l'histoire économique du Vaucluse.

(13) V. plus haut : Les villages : les sites répulsifs.

(14) De ce fait, il n'est pas certain que l'irrigation par aspersion puisse jouer dans le Comtat le rôle qu'elle commence de remplir dans la Provence Centrale. On ne pourra utiliser l'eau de la Durance dans les asperseurs que partiellement délimonée et le parcours souterrain la rafraîchira.

le légume, la prairie, le verger s'installent. Le tracé de la branche mère du canal divise le pays en deux terroirs d'inégales valeurs : au-dessus, « *l'hauture* » est vouée aux cultures sèches traditionnelles. La vigne, les céréales, l'amandier, l'olivette, perpétuent l'antique système de cultures et avec lui un niveau de vie médiocre. Au-dessous du canal la « *bassure* » permet les productions les plus fructueuses. A ces deux types d'intensification agricole correspondent des structures foncières opposées : la moyenne ou la grande exploitation sont la règle dans l'hauture tandis que la bassure est vouée au microfundium.

Mais les terres irriguées de la plaine sont loin de présenter partout des conditions agronomiques analogues. *La variété des sols* est extrême. Outre les dépôts profonds de l'argile bleue plaisancienne, qui réapparaissent par place en surface, des formations alluviales de toute espèce ont contribué à former les plaines du Bas-Rhône. Dans ce creux tectonique se sont rassemblés les énormes galets de la Durance, les graviers véhiculés des Monts de Vaucluse par le Calavon, l'Eygues, l'Ouvèze, les sables et les argiles rhodaniens. Mais chacune de ces rivières est susceptible en crue de charrier des alluvions de plus gros calibre, comme lors des maigres de déposer des limons fins. Ajoutons que les lits des unes et des autres n'ont cessé de se déplacer dans le golfe comtadin. Il en résulte, autant en profondeur qu'en étendue, des changements de faciès continuels, qui font alterner, à quelques dizaines de mètres de distance, les zones les plus argileuses et les cailloutis les plus grossiers. Brochant sur le tout, les colluvions habituelles tapissent les pieds de pente, et les paluns les plus récemment asséchés (ceux d'Althen, de Mollégès, par exemple) offrent des glaises riches et profondes mais asphyxiantes et tenaces. Quelque effort que puisse déployer le cultivateur pour améliorer les terrains, il n'a pu leur donner l'homogénéité qui leur manque. Leur répartition commande dans une mesure non négligeable la répartion des cultures et des exploitations.

Cette variété pédologique a contribué à maintenir en place quelques-unes des cultures les plus traditionnelles. C'est en effet une des originalités de cette contrée, que *la persistance*, à travers le flot des légumes, des primeurs, des fruitiers, *d'un certain nombre d'activités rurales anciennes* qu'on s'étonne de voir subsister. Un peu partout, le blé subsiste, employé, comme dans la région marseillaise, en assolement pour reposer la terre fatiguée d'avoir porté des récoltes qui se sont trop rapidement succédées. La vigne tient une place importante. Elle occupe encore les horsts calcaires basculés qui pointent à travers la plaine alluviale : Petite Crau, collines de Châteauneuf-de-Gadagne. L'appellation contrôlée de Châteauneuf-du-Pape correspond exactement à l'étendue recouverte de quartzites rhodaniennes pliocènes. Dans la plaine elle-même, elle couvre des espaces non négligeables. Productrice de raisins de table, elle règne dans la région du Thor et de l'Isle-sur-Sorgue. Enfin beaucoup d'exploitants maraîchers gardent encore un petit carré d'hybrides qui suffisent à la consommation familiale. On réserve à ces cépages médiocres mais résistants le pan de terrain ombragé par les cyprès. Mais il arrive également qu'à la place de la vigne, ce micro-ubac de quelques mètres de large soit occupé par une luzerne ou une prairie irriguée(voir photo XXXIV). On y récolte encore une partie du fourrage destiné à l'unique cheval de l'exploitation. Si celui-ci a disparu c'est un éleveur de moutons monté de la Crau ou descendu des monts de Vaucluse qui loue ce pâturage d'hiver. Les *vestiges de l'ancienne polyculture* sont donc nombreux et vivants. Leur place est d'autant plus importante que l'exploitation est moins spécialisée. De là naît toute une gamme de types culturaux où primeurs, légumes en plein champ, fruitiers, céréales, vignes, prairies s'associent ou s'opposent, selon la force des traditions et des courants commerciaux, la proximité des marchés locaux, l'abondance et la qualité des eaux, les possibilités des terroirs. Il est difficile de discerner, dans cette marquetterie, une répartition géographique dans l'espace. On peut par contre, en schématisant, décrire quelques types simples d'exploitations rurales.

b) *Les exploitations primeuristes et maraîchères.* — Hautement et savamment spécialisées, elles produisent sur des espaces réduits des récoltes de qualité supé-

rieure, et de valeur marchande considérable. La superficie de l'exploitation dépasse rarement 2 à 3 hectares. Très souvent elle se réduit à 1 ha ou 1 ha 5. Tout est combiné pour profiter au maximum des avantages climatiques régionaux, et les accentuer le plus possible. Dès janvier on sème sous châssis. On repique en mars en serres, basses pour les melons, hautes et soigneusement closes pour les asperges; aubergines, tomates, concombres, achèvent leur maturation au pied même des haies de cyprès. On a décrit plus haut la location des terres neuves de Crau par les melonniers de Cavaillon. Toutes ces pratiques exigent une activité incessante, une technique minutieuse souvent individuelle (les melonniers ont chacun leurs tours de main, et pincer un melon au bon moment et au bon endroit est un art), des capitaux importants. Il est normal qu'on recherche dans ces conditions le profit maximal. On le trouve généralement dans le forçage des primeurs, où quelques jours d'avance sur la récolte moyenne se traduisent par un gain qui peut varier du double au quintuple. Quelques exploitants ont essayé de passer des contrats avec les troupes

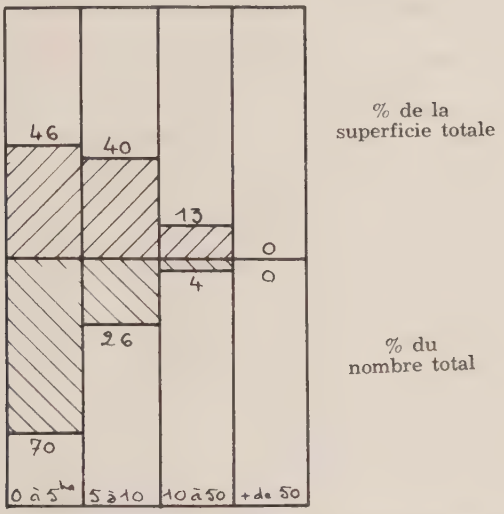

Fig. 73. — Structure foncière de la commune de Rognonas.

américaines stationnées en Allemagne : il s'agissait de ravitailler l'intendance U.S.A. en cœurs de salades longues, produites à l'aide de semences venues des Etats-Unis. Le jeu n'en valant pas la chandelle, on a abandonné l'entreprise. Dans la région de Saint-Rémy, une activité plus rémunératrice et plus sûre est la production des graines de semence (15). Dans chaque exploitation, on réserve quelques ares aux porte-graines de carottes, de céleri, de poireaux, d'oignons, de plantes à parfums. On traite sous contrat avec des maisons de renommée mondiale, à moins qu'on n'attende l'arrivée annuelle de courtiers étrangers. Et si par hasard les cours sont à la baisse, on ensache soigneusement les quelques kilos de précieuses graines jusqu'à la remontée des prix. Tout cela suppose une surveillance attentive des cultures et des marchés, une expérience assurée, la possibilité de donner au moment nécessaire le coup de collier indispensable. Jusqu'à présent, seule l'exploitation familiale grâce à sa souplesse paraît capable de répondre à ces exigences. On conçoit que la structure foncière ne soit plus du tout semblable dans ces conditions à celle de la Provence centrale (fig. 73).

Les grandes propriétés sont extrêmement rares. Pratiquement, on peut dire qu'elles n'existent plus. A cet égard, il existe des zones non plus de transition, mais de rupture, où le passage d'un type foncier à l'autre s'effectue en quelques centaines

(15) V. Mercier, Les cultures spéciales de Saint-Rémy, D.E.S., Aix, 1955.

de mètres : c'est le cas entre Mas Blanc et Arles, dans le détroit qui sépare les Alpilles de la Montagnette où les petites parcelles allongées, bordées de cyprès et de canaux font place brutalement à l'open field où s'étendent d'énormes pièces de rizières ou de luzerne. Mais à *Rognonas,* à 15 kilomètres de là, le cadastre ne mentionne aucune propriété de plus de 50 hectares. Par contre les propriétés de moins de 5 ha occupent 46 % de la superficie. Celles de 5 à 10 ha 40 %. Restent 13 % pour les propriétés de 10 à 50 ha. On voit combien dominent ici les petites tenures. Elles peuvent, dans certaines communes, exercer une prépondérance encore plus absolue. A Châteaurenard les microfundia de moins de 5 ha couvrent 75 % de la surface cultivée, aux Taillades 74 %. Ce sont des taux limites. La proportion habituelle oscille entre 40 et 60 %, ce qui est déjà considérable. En même temps la domiciliation des propriétaires change. *Les forains* qui tenaient dans les grandes et moyennes exploitations une place si importante jouent ici un rôle singulièrement plus réduit. A Rognonas, 22 % des propriétés de moins de 5 ha leur appartient. Ce serait énorme si on ne constatait que ces étrangers à la commune sont en réalité des voisins, presque tous sont domiciliés dans les communes limitrophes : Barbentane, Châteaurenard, Graveson, Avignon. Presque tous sont cultivateurs. Nous ne retrouvons pas ici la fuite vers les centres urbains les plus proches qui aboutissait, en Provence centrale, à un abandon progressif de la terre. On ne délaisse pas des champs si riches, on les achète soit pour les confier à quelqu'un de la famille, soit pour les donner en location à haut prix. La proportion des forains se réduit encore pour les propriétés de 50 à 10 ha : elle descend à 14 %. La plupart ici encore n'ont pas quitté le voisinage. Ce n'est que pour les propriétés les plus étendues, celles de 10 à 50 ha, qu'on voit augmenter nettement le taux de la superficie foraine : il atteint 38 %. Quelques-uns de ces propriétaires — mais pas tous — sont déjà plus lointains : ils résident à Aix, à Marseille, aux colonies. Nous voyons donc réapparaître l'absentéisme qui caractérisait les moyennes propriétés.

Notons toutefois que les propriétés étendues, lorsqu'elles sont en plaine, ne sont jamais cultivées d'un seul tenant. La technique maraîchère le permet encore moins qu'à Solliès-Pont et à Ollioules. *L'exploitation impose ici sa loi à la propriété.* Celle-ci est partout divisée en petites tenures, centrées chacune sur un mas maraîcher isolé. Nous avons montré que dans beaucoup de communes centrales du Comtat, cet éparpillement des maisons rurales est ancien. Ce mode d'habitat s'est perpétué jusqu'à nos jours sans modifications sensibles, et beaucoup de cultivateurs habitent encore, entre Rognonas et Noves, des mas en tapy dont la construction date au moins du XVIII[e] siècle. Le travail, considérable, est assuré par la main-d'œuvre familiale. On s'entraide beaucoup. Le prêt des tracteurs, d'outils portés, de véhicules est fréquent. Il est juste d'ajouter que beaucoup de familles sont alliées. Par endroits, elles constituent des dynasties maraîchères, dont l'importance sociale peut être considérable. Ce fait est à rapprocher de ceux signalés par PHILIPONNEAU (16) dans la région parisienne. Cette volonté d'ascension, cette fierté de réussite, ce souci du maintien et de l'augmentation du patrimoine, accompagnés de la stabilité dans la profession, sont les signes d'une évidente vitalité.

c) *Les exploitations fruitières.* — Le verger peut s'accommoder des exploitations de toute taille. Sans aller chercher l'exemple des installations géantes de Californie, il existe dans le Val de Durance, comme dans le Comtat, des exploitations de plusieurs dizaines d'hectares complantées uniquement de fruitiers. Elles sont généralement situées dans des zones alluviales et succèdent aux grandes propriétés bourgeoises qui avaient organisé des cultures extensives. Mais le verger de grandes dimensions est tout de même exceptionnel dans le Comtat. La culture fruitière est la plupart du temps *le lot d'exploitations de dimensions réduites.* On la rencontre un peu partout, étendue pour chaque exploitation sur une superficie de quelques ares. Elle ne constitue l'essentiel du revenu et ne compose vraiment un paysage agraire que dans quelques coins très spécialisés comme la région de Cabannes et Saint-Andiol, que nous prendrons comme exemple. Alors que sur les

(16) PHILIPONNEAU, La vie rurale dans la banlieue parisienne.

coteaux des bordures le cerisier et l'abricotier viennent aisément dans les terrains secs voire caillouteux, l'irrigation permet en plaine le développement du pêcher, du poirier, du pommier. Taillés en gobelets ou menés en cordons bas, protégés par les traditionnels cyprès, les vergers couvrent des centaines d'hectares. A l'inverse de Solliès-Pont, ils ne s'accompagnent pas d'une prairie arrosée. On plante les fruitiers dans une vigne, ou même souvent dans un sol nu. Récemment on a essayé de semer du ray-grass sous les arbres, mais cette graminée n'est jamais fauchée, ni même pâturée. On l'enfouit comme engrais vert. On ne cherche pas non plus à obtenir un fruit précoce. Certains vergers du sud des Alpilles bien exposés, bien abrités y parviennent, mais non point ceux du Comtat. Il s'agit d'une production massive de saison normale, qu'on se contente d'étaler par un choix judicieux des diverses variétés de fruits, à moins qu'on ne recule la vente des fruits gardés en frigorifiques jusque dans l'arrière-saison.

Comme à Solliès-Pont, la *taille de l'exploitation* dépasse nettement celle des cultures maraîchères. En moyenne, elle oscille entre 3 ha et 7 ha (Cabannes : 5,2 ha, Noves : 6,5 ha, Saint-Andiol : 7 ha). La structure foncière ne diffère sensiblement pas des communes maraîchères : même absence des grandes propriétés, même importance relative des très petites (Cabannes : 0 à 5 ha : 51 % de la superficie totale) ; même proportion faible de forains (17 % de la superficie totale) ; même distinction entre les petits forains installés dans le voisinage et les forains de 10 à 50 ha domiciliés à Marseille ou à l'étranger. Mais les *propriétés de taille moyenne* occupent ici une étendue considérable, 27 % pour les propriétés de 5 à 10 ha, 21 % pour celles de 10 à 50 ha. Le *système de cultures commande, à n'en pas douter, la structure foncière.* Il détermine également le niveau de vie. Les plus gros exploitants ont ici plus belle apparence que leurs voisins maraîchers. Au mas légumier traditionnel, se substitue lentement une sorte de villa à étages, déjà à demi bourgeoise, tandis que les bâtiments d'exploitation, réduits à un garage et un hangar, s'écartent pour se dissimuler derrière le bocage des fruitiers. Ces constructions à usage agricole sont d'autant moins importantes que les coopératives fruitières se chargent des tâches les plus délicates : calibrage, emballage, mise en frigorifique, vente, expédition, deviennent de plus en plus leur affaire. Ce sont leurs techniciens qui mettent au point les procédés de conservation, améliorent les variétés, expérimentent les insecticides et les hormones de croissance. En même temps que le progrès technique, la coopérative facilite le maintien des petites exploitations fruitières.

d) *Les vignobles à raisin de table.* — La superficie moyenne de l'exploitation augmente encore lorsque le raisin de table devient la spéculation principale. Cette culture n'est pas aussi exclusive que le maraîchage ou le verger. Comme elle exige des soins moins constants que les deux autres, elle accompagne fréquemment des cultures légumières simples : salades, poireaux, carottes. Elle s'est installée, soit sur des terrains graveleux en plaine comme à Boulbon et à Mézoargues, ou en coteaux, comme à Châteauneuf-de-Gadagne et à Saint-Saturnin-les-Avignon. Mais le grand foyer comtadin du raisin de table est la *région du Thor et de l'Isle-sur-*Sorgue (v. photo XXXII) où les caractéristiques des eaux de la Sorgue ont toujours freiné les irrigations et ralenti le développement maraîcher. Dans ces deux communes, plus de 2 000 hectares sont recouverts de vignobles spécialisés, soit en blanc avec des Chasselas précoces, des Admirables, des Gros Verts, soit en rouge, où dominent le muscat de Hambourg et le Plant d'Arles. Cette viticulture sort de l'ordinaire : les tailles, les fumures, l'effeuillage sont différents pour le raisin de table et le raisin de cuve. La récolte, échelonnée selon la maturité, exige des soins minutieux. L'emballage également. Les cultivateurs n'ont pas jusqu'à présent organisé de coopératives de conditionnement et de vente comme à Cabannes. Les coopératives viticoles jouent un rôle important : c'est vers leurs cuves qu'en cas de récolte médiocre ou de mévente, on dirige le raisin qui ne trouve plus preneur sur le marché. Au lieu d'amorcer le progrès agricole, elle ne servent plus que de volant régulateur. A ce titre, elles contribuent cependant à maintenir les structures existantes. Ici, le microfundium recule. Au Thor, les propriétés de moins de 5 ha

n'occupent plus que 13 % de la superficie, par contre celles de 5 à 10 ha et de 10 à 50 ha s'étendent respectivement sur 42 et 44 % de la surface cultivée. A l'Isle-sur-Sorgue, ces derniers taux atteignent encore 33 et 41 %. La grande propriété, si elle n'est pas toujours absente, occupe une place extrêmement réduite. Quant à la propriété foraine, elle présente les mêmes caractéristiques que dans le reste du Comtat. Les très petites superficies servent à arrondir les exploitations moyennes. Les plus grandes propriétés sont généralement divisées et données en métayage ou en fermage. Ainsi s'affirme, malgré la variété des systèmes de culture, l'*unité profonde de la structure agraire comtadine* (fig. 74).

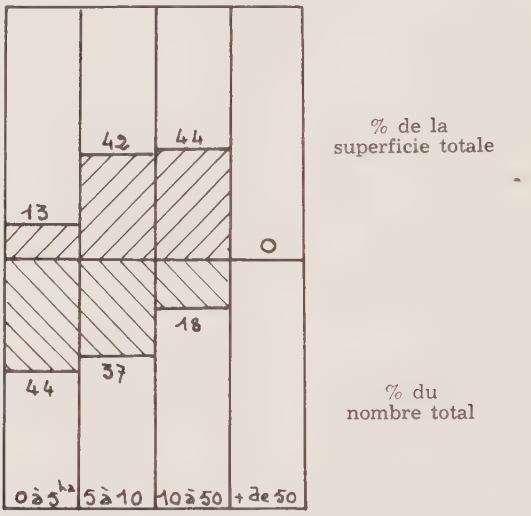

Fig. 74. — Structure foncière de la commune du Thor.

e) *Une population rurale jeune, croissante et prospère.*

Nous l'avons vu, malgré les dimensions variées qu'imposent les systèmes de cultures, l'exploitation reste de taille réduite, et dépasse rarement les capacités d'une main-d'œuvre familiale. La vente à haut prix de primeurs spécialisés, de légumes de choix, de fruits sélectionnés, s'ajoute aux revenus d'une polyculture intensive pour assurer à ces populations rurales un niveau de vie qui dépasse singulièrement celui de beaucoup d'autres régions françaises. En même temps qu'un certain confort, les travaux, les préoccupations commerciales, voire les spéculations de ces agriculteurs leur procurent des occasions de réflexion et de contact, permettent l'enrichissement et l'élargissement des personnalités. On ne peut plus, devant ces hommes qui écoutent à la T.S.F. les cours quotidiens des marchés mondiaux, qui offrent aux grandes firmes chimiques des terrains d'expérience, qui organisent des voyages d'étude en Italie, en Hollande, en Californie, parler de paysannerie. Nous n'avons plus affaire à de braves gens qui doivent à un hasard malheureux leur état de cultivateurs, mais à des spécialistes hautement qualifiés, conscients d'appartenir à une profession qui ne manque ni de ressources, ni d'éclat.

Cette vitalité se traduit dans les statistiques démographiques. Si la proportion d'adultes n'est pas tellement plus forte qu'ailleurs, *celle des jeunes* est nettement plus importante. Presque partout, le pourcentage des habitants de moins de 15 ans dépasse 20 %. A Châteaurenard, il atteint 21,7 %, à Rognonas 22 %, à Sénas 21 %, à Althen-les-Paluds 21 %, à Cheval-Blanc, il monte à 23 %, à Pernes, il atteint 23,3 % et culmine à Lagnes avec 24 %. Inversement, le nombre des vieillards de plus de 65 ans diminue : leur proportion oscille entre 11 et 12 % sans jamais

dépasser ces taux. Ces constatations prennent toute leur valeur lorsqu'on remarque que ces régions comptent parmi celles où le secteur primaire est de loin le plus développé : il occupe fréquemment entre 60 et 75 % des travailleurs et dépasse parfois ce chiffre. A Cheval Blanc, on compte 76 % de la population active occupée au secteur primaire, et 80 % à Lagnes. Il est vrai que ces cultures intensives et minutieuses réclament les soins des petits et des grands. Nulle part en Provence, les femmes ne participent autant à la vie rurale : à rassembler sous une même rubrique propriétaires et salariées, on s'aperçoit que partout, *l'emploi agricole féminin est extrêmement élevé.* Les femmes fournissent 25 à 35 % des travailleurs du secteur

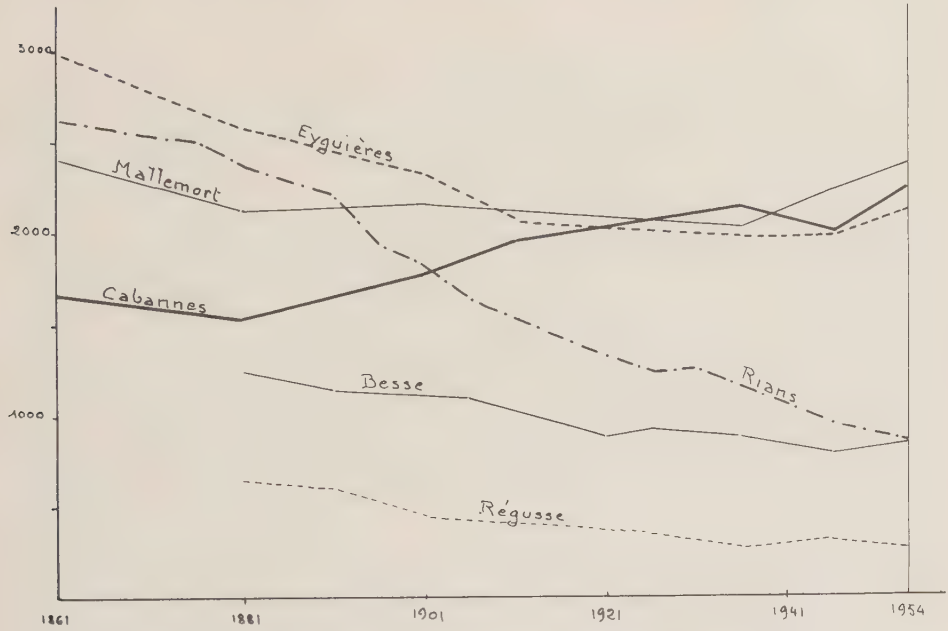

FIG. 75. — Evolution de la population dans quelques communes types.

primaire. L'importance des ressources, l'abondance de l'emploi, ne sont pas près de disparaître. Depuis presque un siècle, l'activité rurale est intense dans ces régions et les perspectives du Marché Commun permettent de penser qu'une intensification supplémentaire est possible. Les courbes communales de population expriment cette prospérité croissante. Alors que les communes du Haut Var connaissent un dépeuplement ancien et accentué, que les villages varois et aixois voient leur population diminuer lentement mais de façon constante, les campagnes comtadines sont, parfois depuis plus de cinquante ans, en constant accroissement démographique (fig. 75). La grande exploitation provençale est souvent une entreprise pilote : les progrès techniques y sont constants, les initiatives agronomiques fréquentes. Mais l'activité du micro-fundium, sans être en retard sur le mouvement qui anime l'agriculture française, suffit à constituer le moteur essentiel d'une société rurale vivante et prospère. Et en définitive, il nous paraît qu'une société doit être jugée non point tant sur les perfectionnements techniques qui l'accompagnent que sur la vigueur et la vitalité des hommes qui la composent.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail a été engagé et conduit dans une entière liberté d'esprit. Il n'a, à la base, que le seul moteur de la curiosité géographique : reconnaître les faits, les analyser, démêler l'écheveau des causes et des conséquences, voilà notre démarche initiale, celle qui procède de la passion de connaître et de la joie de comprendre. Au départ, aucune méthode systématique n'a été employée de préférence à une autre. L'ampleur des problèmes posés, les lacunes, voire l'absence de la documentation, ne nous permettaient pas d'opter à priori pour telle ou telle démarche qui aurait commandé la recherche. Il nous a même souvent paru qu'un choix préliminaire n'aurait pas d'autre effet que de fausser les perspectives et de masquer les véritables problèmes. Nous avons donc avancé sans nous préoccuper outre mesure de préciser une méthode, bien persuadé que certains procédés s'affirmeraient en s'assouplissant, que d'autres s'avèreraient inefficaces ou inutiles, tandis que quelques uns pourraient se révéler d'une portée que nous ne soupçonnions pas. Bref, nous avons pensé que l'instrument se forgerait à l'usage, en même temps que s'ordonneraient peu à peu des perspectives géographiques générales. Il nous reste donc, en manière de conclusion, d'une part à présenter les réflexions méthodologiques que nos recherches nous ont suggérées; d'autre part, à dégager les lignes de force géographiques du monde rural de la Basse Provence.

La première série de remarques que nous ayons à faire concerne à la fois la *nécessité et l'insuffisance de la description morphologique.* Nécessaire, elle l'était d'autant plus que nous abordions une terre inconnue, ou du moins connue si aimablement et si superficiellement que les problèmes fondamentaux n'avaient jamais été étudiés. La densité des peuplements, le groupement ou l'éparpillement des habitats, les modes de tenure, les structures foncières, n'avaient jamais été décrits, fut-ce sommairement, en Basse Provence. Repérer sur des cartes les unités géographiques, les dénombrer, dresser selon des formules simples d'autres cartes qui schématisent leur distribution, en un mot, montrer comment les faits se répartissent dans un espace donné, est un travail indispensable et sans lequel aucune démarche intellectuelle ne saurait postérieurement se développer.

Mais cette analyse de l'espace géographique provençal nous paraît être insuffisante, dans la mesure où elle est, par définition même, superficielle. En effet, elle ne s'intéresse qu'à l'ensemble des phénomènes existants à un moment donné à la surface d'une région donnée, sans trop se préoccuper ni des antécédents qui les commandent, ni des perspectives qui leur sont offertes. Les géographes se sont refusés et se refusent encore en partie, à s'engager dans une prospective. Et, pendant longtemps, trop passionnés par les découvertes spatiales qui leur restaient à faire et comme grisés par le vertige de l'inconnu contemporain, ils ont abandonné à leurs confrères historiens le soin d'étudier les structures anciennes qui étaient à l'origine de celles qu'ils décrivaient.

Or, il arrive qu'à force d'ériger le présent en absolu, on *risque des erreurs graves de perspective.* C'est celle qu'a commise un de nos plus grands maîtres, lorsque, décrivant la ferme en cour picarde, il lui a conféré, sans le vouloir d'ailleurs, une valeur d'archétype. Il a suffi à l'un de ses successeurs de feuilleter des plans cadastraux anciens pour démontrer que cette forme de construction

rurale était récente, et que son apparition exprimait une transformation des mentalités et des structures sociales. L'analyse des faits de surface actuels ne permet dans la plupart des cas qu'une explication pauvre des phénomènes, telle qu'un simple comptage, une série de bonnes photographies peuvent aisément la donner. Ces enquêtes, confinées dans l'espace contemporain, ne peuvent rendre un compte exact de tous les faits que nous repérons. La plante humaine ne vaut que par son perpétuel devenir. Elle est ce qu'elle se fait à chaque instant, mais elle est aussi telle que sa croissance l'a modelée. Quel tableau simpliste aurions-nous donné de l'habitat dispersé et des cultures comtadines, si nous avions borné nos recherches aux événements des cinquante dernières années ! Que saurions-nous des bastides si nous n'avions pas feuilleté les actes notariés du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles ? Comment proposer une hypothèse sur le rôle et la genèse des terrasses sans se demander s'il n'a pas existé dans l'histoire provençale des périodes particulièrement favorables à leur édification ? Comment enfin oser imaginer une explication de la descente des villages sans avoir la curiosité de rechercher dans les textes d'époque les motifs réels de leur déplacement ? Dans cette Provence si anciennement humanisée, négliger les perspectives historiques, c'était se condamner à ne rien comprendre à la plupart des faits que nous voulions étudier.

Mais, lorsqu'elle se déploie uniquement dans les perspectives rétrécies des événements contemporains, l'analyse peut glisser vers un danger plus redoutable encore que cette accusation de simplisme. Si on n'y prend garde, elle a tendance à ne chercher des corrélations valables que dans cet espace à deux dimensions qu'à force de proposer la carte vous impose, et si quelque vague liaison spatiale apparaît, à l'ériger en explication décisive. C'est probablement parce que la recherche géographique s'est longtemps bornée à prospecter l'espace pelliculaire qui lui était d'abord offert, qu'ont foisonné les solutions les plus fausses, parce que les plus évidentes et les plus apparemment rationnelles : la concentration de l'habitat née de la rareté des eaux, la pente des toitures liée à l'abondance des précipitations, sont les plus connues et les plus abandonnées. Mais il en est d'autres qui persistent. Nous avons montré que s'il fallait considérer chaque maison rurale uniquement comme un outil, on aurait des capacités intellectuelles du cultivateur provençal une assez piètre idée. Le « domaine » camargais construit en pierres de taille dans une région où l'argile abonde et où le caillou n'existe pas constituerait une aberration géographique si on ne se souvenait que ses fondateurs avaient des capitaux en suffisance, et un sens des distances sociales assez développé pour avoir voulu, quelle soit la dépense, différencier leurs demeures de celles des gardiens de troupeaux.

Si on veut aboutir à une explication des réalités géographiques qui soit exacte, nuancée, qui rende compte des complexités et des singularités que nous rencontrons à chaque pas en géographie humaine, il nous paraît nécessaire d'enrichir la géographie descriptive par *une géographie génétique*. La description d'un fait géographique ne trouve sa vraie valeur que si elle s'approfondit par la curiosité de ses origines. La géomorphologie, depuis vingt ans, connaît une orientation nouvelle. Un relief est étudié, aujourd'hui, en fonction, autant — et peut-être plus — des systèmes d'érosion variés qui ont contribué à le modeler, que des forces actuelles qui le modifient. A plus forte raison est-il indispensable, dans un secteur de recherches aussi mouvant que la géographie humaine, de faire la part nécessaire à l'*étude des formes héritées*. Les perspectives de la durée et des transformations qu'elle implique doivent nous aider à donner à notre discipline les développements amples et riches que réclame l'appétit des intelligences modernes.

En procédant ainsi, nous ne pensons pas d'ailleurs sortir de l'orthodoxie géographique. Les géographes, depuis trois quarts de siècle, n'ont cessé de proclamer que leur science était le fruit d'un constant effort de synthèse, que cette synthèse constituait la marque originale de leur discipline, qu'elle pouvait leur conférer même une certaine supériorité, parce qu'elle les obligeait sans cesse à rechercher les corrélations, à prendre en considération les ensembles. Ils n'ont jamais hésité, lorsqu'ils le jugeaient indispensable, à opérer, au nom de la synthèse géographique, des prélèvements dans les diverses sciences qu'ils croyaient propres à les éclairer

davantage dans leurs investigations. Tout récemment encore, on les a vu faire appel à la granulométrie, à la spectographie, à la palynologie, à l'analyse des minéraux lourds. Les démographes, les psychologues, les sociologues, les archéologues, hésitent de moins en moins à utiliser dans leurs recherches des démarches mathématiques complexes. La perspective génétique ne constitue qu'une des nombreuses directions de recherches qui, ajoutées les unes aux autres, peuvent contribuer à l'explication géographique.

Cependant, si nous insistons sur l'intérêt que nous paraît présenter cette démarche, il est bien entendu que nous ne prétendons pas nous transformer en historien. Notre étude reste centrée sur l'allure actuelle des phénomènes. Ce qui est mort ne nous intéresse pas. Ce qui est mourant ne nous intéresse guère. Par contre ce qui est vivant nous passionne. Mais la vie n'est que le fruit d'une transformation incessante, et nous pensons que si on veut bien comprendre les raisons d'être de ce qui nous entoure, il ne faut jamais oublier, au cours de notre enquête, de penser aussi que les origines peuvent expliquer partiellement les comportements humains actuels, et qu'elles ont encore assez d'influence pour donner parfois la clef des morphologies contemporaines.

En appliquant les méthodes que nous venons d'exposer, il nous est apparu chemin faisant que certains facteurs d'explication étaient particulièrement chargés de sens, certaines attitudes de recherches plus fécondes. Nous voudrions décrire les unes et les autres.

Certes, le milieu exerce parfois une action déterminante. Nous avons suffisamment fait ressortir l'importance des conditions climatiques et pédologiques pour n'en pas douter. Pourtant bien des faits et surtout bien des ensembles que nous avons étudiés s'expliquent davantage par le comportement des hommes que par la pression des circonstances extérieures. *L'action des groupes sociaux* lentement exercée au cours de l'histoire nous paraît, autant que le jeu des facteurs physiques, capable de modeler le paysage agraire. Le village provençal porte, profondément imprimée, la trace d'un passé médiéval. La présence fréquente des bastides exprime la puissance économique d'une classe sociale qui a marqué aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles les campagnes provençales. Les « domaines » camargais et craven sont la preuve actuelle de la vitalité d'un capitalisme agraire à racines urbaines. Dans le Val de Durance, le système de culture ne se perpétue depuis un siècle, identique à lui-même, que grâce à une structure foncière solidement conservatrice. Des formes mineures comme la ferme ruche du Bassin du Beausset et de Forcalquier ne trouvent d'explication valable que dans l'existence d'un comportement sociologique ancien et particulier. Or ces pressions exercées par les milieux sociaux n'ont pu marquer la vie rurale que si elles se sont fait sentir pendant assez longtemps pour entraîner des conséquences durables. Pour chacun des exemples que nous venons de citer, il a fallu que des générations entières pèsent dans le même sens pour que s'inscrive dans le paysage la trace de leurs efforts successifs. Seul *le recours à l'histoire sociale,* en précisant leur mentalité, leurs besoins, leur comportement, permet de leur rendre justice.

C'est pourquoi nous avons essayé d'asseoir le plus souvent possible cette géographie psychologique et sociale sur des textes d'époque. Cette exploration des comportements d'autrefois s'est révélée fructueuse. Nous n'avons que trop tendance à les expliquer en les analysant en fonction de nos habitudes sociales et mentales modernes. La transposition souvent inconsciente que nous opérons ainsi est génératrice des erreurs les plus lourdes. Elle peut arriver à fausser complètement les perspectives. Les anciens provençaux non seulement ne possédaient pas les mêmes instruments intellectuels, mais ne réagissaient pas du tout comme nous devant les problèmes concrets les plus quotidiens. Il en est ainsi, nous l'avons montré, de l'alimentation en eau potable, longtemps assurée par des citernes dans des conditions qui nous paraissent aujourd'hui inimaginables, du logement, si exigu et si inconfortable à nos yeux de citadins modernes, des transports, effectués à dos d'âne et de mulet le long de sentiers rocailleux, du remuage des terres, travaillées sur des étendues considérables au lichet ou à la houe. Faute d'imaginer, de rechercher, de

retrouver ces comportements désuets ou disparus, nous risquons de passer à côté des véritables problèmes.

Nous nous efforçons de donner, des liaisons multiples qui se tissent entre l'homme et le milieu dans lequel il vit, une explication rationnelle. Mais nous oublions qu'il n'y a de rationnel que par rapport à un ensemble d'attitudes sociales et mentales. Chaque groupe humain constitue un milieu relativement fermé qui secrète, comme en vase clos, des comportements dont chacun ne vaut que par rapport aux autres. Autrement dit, chaque société, et surtout chaque société rurale, ressent son univers comme un monde structuré dans lequel les démarches les plus variées s'interprètent les unes par les autres avec aisance et se justifient avec le naturel le plus évident. Dès lors, si nous voulons comprendre les mécanismes de chaque société, il nous faut avant toute chose nous méfier des explications qui nous viennent spontanément à l'esprit et qui nous paraissent les plus normales, mais qui, précisément parce qu'elles jaillissent intuitivement de notre mentalité de modernes, ont le plus de chances d'êtres impuissantes à démêler le comportement d'un monde différent du nôtre. Retrouver, par un effort incessant de réajustement de notre outillage mental, les raisons de vivre véritables d'un milieu étranger à ceux que nous connaissons, rétablir dans leur exactitude et leur intégrité les liens serrés grâce auxquels l'homme et le milieu se sont ajustés l'un à l'autre, n'est-ce pas l'aboutissant de la géographie humaine ? Celle-ci, dans ses plus vastes perspectives, ne peut se penser qu'en termes de civilisation.

Ces recherches en profondeur qui permettent de conférer à la géographie ce qu'on pourrait appeler sa *troisième dimension,* sont d'autant plus nécessaires que nous effectuons des enquêtes de géographie agraire. Le développement économique du monde industriel est à la fois récent et rapide. Il prend, dès le début du XIX[e] siècle, un caractère explosif qui s'est encore accentué dans les deux dernières décades. Le monde rural, lui, évolue à un rythme beaucoup plus ralenti. S'il a subi le contre-coup de la révolution industrielle, si on a pu à son égard décrire et étudier une « révolution agricole », il n'en plonge pas moins de vigoureuses racines dans un lointain passé. Quoi qu'on fasse, c'est encore le rythme végétatif annuel qui règle les travaux des champs. D'où une lenteur d'évolution qu'on a prise pour de la sagesse, une persistance presque anormale des vieux usages, des anciennes techniques, des systèmes de culture, des habitats. Plus encore que pour le monde industriel, on ne peut saisir les mobiles du comportement rural, expliquer ses aspects, donner un sens aux formes qui l'enserrent que par référence à un passé souvent lointain.

Ces démarches remontantes procurent, chemin faisant, des perspectives plus exactes sur les paysages agraires. Dans ce voyage à travers le temps, les divers éléments qui les composent paraissent et s'évanouissent les uns après les autres. Au terme d'une analyse ainsi dirigée, chacun d'entre eux prend alors sa juste valeur. Les uns, dont la silhouette reste inscrite dans les paysages les plus pittoresques, ne sont que les vestiges d'un passé révolu : tels les innombrables mûriers qui parsèment les guérets provençaux, et dont la présence est à tout prendre encore moins significative que celle des jas écroulés dans les collines. Les terrasses, visibles de plusieurs kilomètres au flanc des pentes, sont la preuve d'un abandon, comme le seront dans dix ans les restes d'un certain nombre d'olivettes, comme le deviennent tous les jours les amandiers tordus et mourants de vieillesse qui se dressent encore dans les terres céréalières, comme le deviendront peut-être les canaux d'arrosage par gravité. Dans une perspective cartographique, tout était valable et méritait d'être décrit. Dans le film d'une *perspective dynamique* qui vient à nous du fond des âges, chaque paysage agraire surgit comme une image mouvante et brouillée dont les traits principaux se modifient dans un lent et émouvant fondu.

La démarche géographique qui veut que nous nous attachions à l'aspect actuel et dernier des phénomènes, la lenteur des transformations d'un monde rural réputé conservateur nous faisaient inconsciemment considérer les paysages ruraux comme des ensembles stables. On décrit le bocage, le village avec son openfield, le vignoble, comme s'ils ne pouvaient guère varier et au fond comme s'ils ne l'avaient jamais fait. Or, un bocage croît et meurt, tel village a longtemps existé sans openfield, et l'his-

toire montre que le paysage des champs sans clôture n'est qu'un épisode passager de l'évolution de la collectivité villageoise, que le vignoble s'est déplacé en fonction du relief, des conquêtes militaires, des courants commerciaux, des habitudes alimentaires. En Provence, pour revenir à notre sujet, en moins de cent ans, le mûrier s'est multiplié, la garance et la cardère ont disparu, les vignes en oulières ont été supprimées, les haies de cyprès ont transformé le pays plat, tandis que les terrasses étaient abandonnées à la friche et que le riz couvrait plus de la moitié de la Camargue. Quelle évolution, quelles révolutions agraires dans un décor méditerranéen d'une permanence telle qu'à en croire certains philosophes il inviterait à l'éternel !

Pourtant dans ces lents mais constants changements de décor certaines périodes paraissent privilégiées. Tout se passe comme si pendant de longues décades d'obscures et libres forces de renouvellement travaillaient le monde rural, sans qu'aucun changement notable ne survienne. Puis, en quelques années, tous ces courants qu'on devinait dans les profondeurs font surface presque en même temps. Leur conjonction suscite des transformations rapides qui vont parfois jusqu'au bouleversement. A d'apparentes stagnations prolongées, succèdent *des périodes de réorganisation où les structures nouvelles cristallisent.* A ce moment, tout s'enchaîne. Les influences les plus diverses se renforcent mutuellement. Les transformations politiques ajoutent leurs effets passagers à ceux, plus durables, de la conjoncture démographique, économique et sociale. Les inventions, les cultures, les techniques les plus nouvelles se répandent comme par miracle. Les pouvoirs publics longtemps indifférents ou hostiles s'ébranlent. Une législation nouvelle s'organise, comme pour prendre acte des modifications survenues. L'opinion publique s'émeut, les capitaux affluent, les subventions pleuvent. Le mouvement ne dure généralement pas plus d'une dizaine d'années, après quoi, l'impulsion donnée, tout rentre dans l'ordre : il faut que le monde rural prenne le temps de digérer les transformations qui viennent de s'accomplir. Le rythme vrai de l'évolution agraire est celui-ci, bien moins caractérisé par une somnolence continue et génératrice d'un constant décalage, que par des tempo contrastés où les périodes brèves de cristallisation créatrice permettent de rattraper les retards accumulés pendant les périodes longues de stabilisation. En Provence du moins, la plupart des transformations rurales surgissent ainsi : nous avons évoqué les « époques à terrasses ». Le déclenchement de la descente des villages, au XVI^e^ siècle, requiert une explication de même nature. La politique systématique d'endiguement de la Durance et du Rhône entre 1840 et 1860, l'abandon des oulières au cours du XIX^e^ siècle, la création des rizières camargaises vers 1945, proviennent de faisceaux de causes du même type.

Les recherches que nous avons entreprises en Provence nous ont donc montré tout l'intérêt qu'il pouvait y avoir à s'engager dans une géographie humaine à la fois descriptive et génétique. Cette méthodologie une fois précisée, quels sont les résultats généraux auxquels cette enquête a permis d'aboutir ?

Le premier trait auquel il faut sans cesse revenir est l'existence *d'un milieu naturel particulièrement contraignant.* Certes, l'homme n'y est pas écrasé comme dans le monde tropical par des forces qui le dépassent ou qui ruinent son intégrité physique. Mais le climat impose la tyrannie des longues sécheresses estivales, seul élément malheureusement régulier d'un rythme météorologique capricieux et contrasté. Ces contraintes déjà sévères sont multipliées par le relief, dont l'existence, l'importance, la disposition commandent les traits les plus divers de la vie rurale. Sa masse impose jusqu'au delà de la Provence centrale, les rigueurs des influences continentales. Son organisation en dépressions de toute taille non seulement cloisonne le pays, mais provoque des inversions de température universelles et redoutées, multiplie en même temps que les adrets et les ubacs, les micro-climats à la fois dissemblables et contigus. L'ombre, le soleil, le vent, la pluie sont ainsi répartis, canalisés, atténués ou exaspérés de l'un à l'autre des reliefs provençaux. De la combinaison du climat et du relief naît un rythme d'érosion original, souvent dévastateur, dont l'action aboutit à la concentration des sols cultivables sur des espaces privilégiés mais restreints. Le parcellage cadastral exprime à sa façon cette tyrannie

du relief et cette rareté des espaces cultivables. Enfin l'homme lui-même, tout en tirant parti de certains avantages naturels, semble s'être plié aux contraintes du relief. Le perchement des villages sur des pitons ou des corniches, l'installation de certains d'entre eux sur la marge étroite des débuts de pied de pente, l'habitude qu'ont les habitats isolés de s'édifier sur des bosses rocheuses, l'utilisation universelle de la rocaille, dans les pierres sèches des bories, dans les pierres taillées des maisons, dans la pierre creusée des citernes, prouvent que les populations provençales ont été obligées de s'adapter à des conditions assez rudes dont elles ont fini par tirer, vaille que vaille, un relatif parti.

Il semble en effet que très tôt, selon toute vraisemblance dès l'époque préromaine, les agriculteurs provençaux aient mis au point un ensemble de techniques, adopté des comportements qui, parce qu'ils étaient particulièrement bien adaptés à ce milieu diiffcile, ont persisté jusqu'à nos jours. De ce *noyau de pratiques millénaires* et victorieuses font partie la division en petits champs carrés ou rectangulaires, l'usage des remuages de terre multipliés, l'emploi des labours croisés, l'introduction dès l'installation massaliote, à côté des céréales, de la vigne et de l'olivier. Les premiers vestiges de l'habitat perché datent de cette époque. Ils sont contemporains de l'aménagement des citernes au sommet des oppida, et des murettes en pierres sèches sur leurs pentes. Ce serait beaucoup s'avancer que de préjuger de la structure agraire de périodes aussi lointaines. Mais il est certain que l'individualisme du cultivateur provençal est un trait profond. Dès le Moyen Age, il fait partie de cet ensemble permanent d'attitudes rurales qui a traversé presque intact les âges pour venir jusqu'à nous. Une usure séculaire a fait disparaître la plupart de ces vieux usages. Quelques-uns subsistent, encore visibles, au hasard des vicissitudes historiques ou des évolutions régionales. Si l'on veut avoir une idée de ce que pouvait être une polyculture méditerranéenne morcelée en petites tenures individuelles, il faudrait en chercher les vestiges dans l'est de la Provence varoise, entre Cotignac et Draguignan. Par contre, les traces d'une civilisation rurale du rocher sont peut-être plus visibles dans les habitats qui parsèment les garrigues dénudées de la Provence occidentale. Enfin l'usage combiné des jachères et des labours croisés ne peut se rencontrer à grande échelle que sur les plateaux à demi-abandonnés de la Provence septentrionale.

Sur ce fond commun de traditions millénaires s'opèrent d'incessantes modifications. Les transformations les plus importantes, celles surtout qui ont le plus marqué les comportements, les paysages, les structures sont dues à l'influence constante qu'ont exercé très tôt sur le monde rural, *les milieux urbains*. Le développement précoce des cités est un des caractères originaux des civilisations méditranéennes. La polis grecque, l'urbs romaine ont été successivment génératrices de structures religieuses et politiques. En même temps, elles animaient des mouvements commerciaux dont l'ampleur n'a d'égale que l'influence civilisatrice qui en est résultée. Mais il semblait que ce rayonnement urbain si puissant et si varié avait été alimenté par un lent et constant rassemblement des énergies paysannes. Ces villes alignées sur les rivages méditerranéens, on avait l'impression qu'elles ne pouvaient ordonner l'espace qui leur était offert que par un appel continu aux ressources des campagnes qui les entouraient. C'est exact. Nice a dépeuplé les hautes vallées des torrents alpestres qui convergent vers son littoral. Marseille attire depuis des siècles les paysans de la Ligurie, de la Haute Durance, des Baronnies, des Cévennes. Mais par un juste retour des choses, ces guirlandes urbaines, en déversant sur les campagnes qui les entouraient, les idées, les initiatives et les capitaux, y ont provoqué des transformations sociales et des bouleversements économiques.

La plus apparente de ces modifications, la plus visible dans ce paysage rural, c'est la construction et la multiplication des *bastides bourgeoises*. Apparent dès le XIII[e] siècle, florissant aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, ce courant est aujourd'hui tari. Mais des siècles durant, les classes dirigeantes de chaque grande cité provençale ont parsemé les banlieues proches ou lointaines de demeures rurales. L'allure en est différente selon qu'elles ont été bâties par un négociant marseillais, un parlementaire aixois, un capitaine ciotadin. Avec ces citadins, s'introduisait dans les cam-

pagnes, le goût d'initiatives hardies. A côté de l'agriculture vivrière s'est développée une agriculture de spéculation née de l'impulsion citadine. Cette orientation a d'importantes conséquences. En même temps qu'elle contribue à alimenter le négoce provençal, elle élève rapidement le niveau de vie des cultivateurs qui s'y consacrent, elle transforme leur mentalité, élargit leur horizon. Liées à des courants commerciaux, parfois stimulées par une mode, ces activités se développent rapidement et régressent de même. Cette accélération du rythme rural a ses inconvénients et ses avantages : les crises sont plus sensibles, les risques plus grands, mais on y contracte des habitudes d'organisation, d'énergie combative. Le travail rural quitte son allure routinière pour devenir une lutte où se déploie l'ardeur de chacun. De fait, il est rare que les régions où se sont dès le XVIII[e] siècle exercés ces types d'activité rurale se soient depuis lors endormies. Ollioules ne cesse d'étendre ses cultures florales. Les banlieues marseillaises, autrefois enrichies par le câprier, les panses séchées, les figues, s'adonnent aux cultures maraîchères et primeuristes. Dans le Comtat, les bourgs horticoles du XVIII[e] siècle sont devenus les centres moteurs de la première région maraîchère française. En somme, ce sont les cantons où l'orientation agricole a été très tôt soumise aux impulsions urbaines qui constituent aujourd'hui les régions rurales les plus modernes, les plus prospères, les plus peuplées.

Mais l'influence des citadins peut s'exercer en Provence selon d'autres modalités. La construction des bastides, l'organisation des circuits commerciaux, la stimulation des entreprises paysannes constituent des procédés d'action indirecte qui ne sont pas les moins efficaces. Il en existe d'autres, plus simples et plus visibles. Les citadins peuvent se borner à l'achat de quelques exploitations organisées en régie ou données en fermage. L'opération peut avoir des conséquences variables. Elle peut être un simple placement de fonds, une précaution qui permet d'attendre en toute quiétude le dénouement d'une crise politique. En Provence, elle a souvent des mobiles plus profonds : le désir de faire fructifier des capitaux d'une autre manière que dans l'industrie ou les transactions commerciales, le goût de l'entreprise paysanne avec ce que cela suppose de patience, d'ingéniosité, d'intérêt permanent pour les choses rurales, d'attachement à une terre âpre et belle qu'on aime en définitive comme une petite patrie. La superficie considérable occupée par *les propriétés foraines* ne s'explique pas autrement. Soit qu'il parte du village natal vers les villes les plus proches, soit que, négociant ou industriel, il cherche à placer ses capitaux en achetant quelque domaine, le Provençal reste accroché à sa terre. Il arrive que celle-ci en souffre, lorsque l'absence trop prolongée de son possesseur tourne à l'abandon. Mais, tout compte fait, le bilan de ces départs et de ces retours paraît dans l'ensemble positif. En l'absence d'études précises nous n'oserions affirmer que la Provence est une des régions de France où les rapports ville-campagne sont les plus solides et les plus importants, mais nous pouvons dire sans crainte d'erreur que c'est une des contrées où l'alliance du citadin et du cultivateur s'est montrée la plus variée et la plus féconde.

Il est possible que ce flux et ce reflux incessant des hommes, des capitaux, des idées, ait eu encore d'autres conséquences. En multipliant les contacts, en renouvelant les énergies, en incitant à l'ingéniosité, en facilitant la persévérance, il a pu permettre aux paysans provençaux de maîtriser plus aisément un milieu dont nous avons déjà dit la puissance de contrainte. Sur une nature âpre et dont les possibilités paraissent limitées, l'homme s'est assuré très tôt une puissante emprise. Il n'a pu y parvenir qu'à force de varier ses activités, de modifier ses techniques, de déplacer le champ de ses activités rurales. En Provence *l'homme est en mouvement constant.* Dès le Moyen Age, il monte vers le nord pour mettre en valeur les montagnes alpestres (1). L'histoire du peuplement rural est caractérisée par le déplacement incessant des sites d'habitat. Perchés avec l'oppidum ligure, éparpillés à flanc de coteau à l'époque gallo-romaine, concentrés à nouveau sur les hauteurs au Haut Moyen Age, les hommes amorcent dès le XV[e] siècle une descente vers les

(1) Thérèse SCLAFFERT : Cultures en Haute Provence.

dépressions. Quelques-uns s'arrêtent aux pieds de pente, d'autres s'éparpillent jusque sur les confins villageois dans les bastides, d'autres encore colonisent lentement la Crau, s'installent sur les pentes des montagnes, peuplent plus tard les dépressions humides. A ces mouvements spécifiques du monde rural, se superposent des migrations qui provoquent les transfusions des hommes d'un groupe social à l'autre : tandis que les paysans se rassemblent dans les villes le long du littoral, partent pour les contrées coloniales, des citadins, moins nombreux, il est vrai, mais singulièrement efficaces, achètent des terres et s'installent à la campagne.

Dans le même temps que l'habitat se modifie, les cultures se déplacent. Ce n'est pas une des moindres surprises de ce monde méditerranéen que d'assister au *glissement incessant des terroirs*. L'homme ne recherche pas toujours les mêmes. Selon les poussées démographiques, les variations de l'économie, les possibilités techniques, les traditions des civilisations agraires, le cultivateur installe ses champs sur les belts des pieds de pente, les descend vers les dépressions qu'il a drainées, les aménage sur des flancs de coteau qu'il couvre de terrasses, les étale dans les marécages ou les lits majeurs endigués et asséchés. Cette migration des terres cultivées n'a pas cessé : nous avons décrit l'abandon de la plupart des collines, les progrès de la forêt varoise, l'avance de la colonisation cravène, la fuite des maraîchers marseillais. Sites d'habitat et fronts de cultures ne cessent de dessiner les figures d'un lent mais perpétuel ballet, dont les divers personnages se déplacent selon des rythmes et des lois différents.

Les tentatives sont en effet vaines de vouloir faire coïncider les déplacements des uns et des autres. Tout ce qu'on peut remarquer est que *l'habitat paraît relativement plus stable que les terroirs*. Le village a constitué durant des siècles le pôle des activités rurales, tandis que les défricheurs s'attaquaient tantôt aux paluns des fonds, tantôt aux pentes des collines. C'est pourquoi, en définitive, à l'inverse des régions septentrionales, c'est ici l'habitat qui commande les structures agraires au lieu d'être modelé par elles.

Ces incessants déplacements des hommes allant de l'un à l'autre des terroirs qui les entourent pour tenter de les mettre en valeur, pourraient passer pour la marque d'une agriculture errante, mal maîtresse de ses techniques, de ses habitats, de ses systèmes de culture. Par rapport aux sociétés rurales septentrionales, mieux assises, plus solidement ancrées, définitivement installées dans une fructueuse maturité, l'agriculture provençale ne serait-elle qu'une benjamine, encore hésitante sur son devenir, ou pire, une attardée, une sorte d'instable tiraillée entre des influences contradictoires, incapable de choisir sa destinée entre les multiples options que lui présente le milieu ?

Ni l'une, ni l'autre de ces interprétations ne sont valables. Ces incertitudes, ces volte-faces apparentes ne sont que le signe de l'adaptation ingénieuse d'une humanité rurale à des conditions de vie difficiles. Ce qui, à première vue, passe pour de l'agitation, est en définitive la preuve de la souplesse des paysanneries méditerranéennes, et de leur volonté de tirer d'une nature difficile le meilleur des partis. L'acharnement avec lequel ces paysans s'accrochent à leur patrie n'a d'égal que l'aisance et l'habileté grâce auxquelles ils en vivent. Les perspectives européennes qui se dessinent sont une nouvelle et puissante invitation à adapter ce milieu original aux appels lointains et divers qui lui sont une fois de plus adressés.

BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES MANUSCRITES

I) Cartes

Les cartes détaillées antérieures au XIX[e] siècle sont extrêmement rares en Provence. De toute évidence, ni les collectivités, ni les grands propriétaires n'ont jamais senti la nécessité de faire lever des plans complets et précis de leurs possessions. Les rares documents que nous avons consultés concernent des pièces de terre ou des domaines isolés les uns des autres, et sur lesquels il s'agissait de dénombrer les tenanciers pour les obliger à passer reconnaissance envers le seigneur du lieu. Ceci explique que presque toujours ces plans soient joints à une sorte de généalogie foncière qui permet de suivre et de retrouver les tenanciers successifs de chaque parcelle sur des périodes relativement longues. Ces plans terriers sont les suivants :

I. *Fonds de Saint-Césaire d'Arles* (Arch. dép. B.-du-Rh., 60 H)

Plans divers, des XVII[e] et XVIII[e] siècles, concernant des pièces de terre en Camargue ou en régions avoisinantes.

II. *Fonds de Malte* (Arch. dép. B.-du-Rh., séries H et G)

Plans divers du XVIII[e] siècle, noyés dans les dossiers volumineux d'un des fonds les plus importants. Les plus intéressants sont ceux du domaine de Saint-Jean près Barbentane, du domaine d'Astros près Vidauban, du domaine de Saint-Antoine près Ginasservis, du village de Montfort.

III. *Musée Arbaud* (Aix, 2705 B_2 à 2705 B_{30})

Fragment d'un plan terrier de Saint-Saturnin-les-Apt, dressé sur les ordres du marquis de Monclar vers 1770. Les plus importants sont reproduits dans LIVET et ROUX : « Eléments d'histoire agraire... ».

IV. *Archives départementales des Bouches-du-Rhône* (4 Q)

Certains dossiers concernant les Biens nationaux (vente de biens d'émigrés) contiennent des plans de propriétés. Mais ils ne se rapportent qu'à des propriétés bâties des environs de Marseille. Nous les avons utilisés pour l'étude des bastides.

II) Manuscrits et archives

I. *Archives départementales.*

Elles constituent une source inépuisable en ce qui concerne l'histoire rurale. A cet égard, les fonds les plus intéressants sont les suivants :

Série C (correspondance des intendants, administration provinciale, affouagements de 1665, 1698, 1728, etc.).

Série M 10 : Population.
Série M 13 : Agriculture.

Mais autant la documentation est importante pour le XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, autant elle est maigre pour le XIX^e^. Dans les archives des trois départements que nous avons consultées, il est la plupart du temps impossible de constituer des séries régulières. Le chercheur en est réduit à tirer un parti médiocre de documents épars et de valeur inégale, que rien ne relie. Les dossiers les plus intéressants, parce que les plus riches en documents précis et vivants, sont ceux qui se rapportent au déplacement du chef-lieu de commune (descente de villages perchés). Malheureusement, ils n'ont été constitués qu'à partir du XIX^e^ siècle (Arch. dép. Var, série XM).

Certains fonds sont de grosse importance et de grande valeur. Tels, aux Archives des Bouches-du-Rhône, ceux de l'Ordre de Malte (très copieuse documentation sur le XVIII^e^ siècle), et de Saint-Victor (série H).

Enfin les archives départementales ont rassemblé des registres de notaires en quantité considérable, malheureusement non inventoriés, et ont commencé à constituer des fonds communaux. Ces derniers, alimentés par le transfert des archives communales au chef-lieu départemental, sont d'importance et de valeur inégales. Certains fonds communaux renferment des documents de premier ordre. Tel celui de Rognonas (B.-du-Rh.), avec la série de ses cadastres, ceux de Signes, de Mazaugues, de Méounes (Var). Les archives du Vaucluse possèdent toute une série de cadastres communaux du XV^e^ siècle qui constituent une documentation remarquable et non utilisée (C 78 à 125).

II. *Archives communales*

Elles sont innombrables. Presque chaque commune provençale possède des archives abondantes, parmi lesquelles il est fréquent de trouver, à côté de pièces comptables ou de registres de délibération, des séries complètes de cadastres du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles, parfois du XVI^e^. Malheureusement, surtout pour les petites communes, ces précieux papiers ne sont ni classés, ni soignés. Entassés dans des greniers, des placards, voire des caves, ils se détériorent en attendant la venue d'un chercheur qui, au prix d'un labeur de portefaix, en extraira l'essentiel. Dans ces conditions, on bénit les érudits consciencieux qui ont essayé de dresser des inventaires détaillés des fonds les plus importants. Ainsi a été fait pour Aix, Arles, Cavaillon, Carpentras, Avignon, Tarascon, Cassis, La Ciotat, Châteaurenard. A cet égard, MIREUR, dans le Var, a accompli un très gros travail (Flayosc, Barjols, etc.). Mais une immense documentation attend d'être mise en œuvre.

III. *Bibliothèques particulières*

Méjanes. A Aix, la Bibliothèque Méjanes renferme, en plus des archives communales aixoises, des fonds variés et copieux. Nous y avons largement puisé. On retrouvera entre autres dans la bibliographie des ouvrages le livre de raison de M. de Meyronnet, ainsi que le Traité d'arpentage de Bertrand Boisset *(Liber terminum),* qui date du XIV^e^ siècle.

Musée Arbaud. La bibliothèque du Musée Arbaud, à Aix, est le fruit des recherches patientes du collectionneur Paul Arbaud. Ses richesses sont considérables, mais inégales. Nous y avons consulté, outre des mémoires divers du XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, des recueils de documents officiels, et surtout des collections de cadastres du XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

IV. *Archives notariales*

Rassemblées dans les archives départementales, mais pour la plupart des centres ruraux, dispersées encore dans les études de notaires, elles constituent une source remarquable de documentation rurale. Les prix-faits renseignent sur les types et les modes de construction, les baux de toute époque sur les problèmes

agraires, les systèmes de cultures, les façons culturales. Mais la masse de la documentation est telle qu'il a fallu nous contenter de sondages.

V. *Archives de la Conservation des Hypothèques*

Un certain nombre de baux écrits sont non seulement passés devant notaire, mais enregistrés à la Conservation des Hypothèques. Une partie seulement de cette documentation est accessible. Ce sont les copies de baux sous-seing privé passés entre 1920 et 1930. Avant comme après ces dates, ils n'ont pas été rendus publics. Ces documents, de consultation aisée, constituent une source partielle, mais de premier ordre.

II. — LIVRES ET ARTICLES

LISTE DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES

Ann. agr.	Annales agronomiques.
A. de G.	Annales de Géographie.
Ann. E. S. C.	Annales (Economies, Sociétés, Civilisations).
Ann. Fac. Droit Aix	Annales de la Faculté de Droit d'Aix.
Ann. Fac. Lettres Aix ...	Annales de la Faculté des Lettres d'Aix.
Ann. Fac. Sc. Mars.	Annales de la Faculté des Sciences de Marseille.
Ann. H. E. S.	Annales d'histoire économique et sociale.
Ann. hist. Rév. Frse.	Annales historiques de la Révolution Française.
Ann. Prov.	Annales de Provence.
Ann. soc. ét. provençales .	Annales de la société d'études provençales.
Bull. Acad. Var	Bulletin de l'Académie du Var.
Bull. A. G. F.	Bulletin de l'Association des géographes français.
Bull. géog. Aix-Mars.	Bulletin de géographie d'Aix-Marseille.
Bull. soc. ét. Drag.	Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Bull. soc. ét. sc. nat. Vauc.	Bulletin de la société d'études de sciences naturelles du Vaucluse.
Bull. soc. géog. Mars.	Bulletin de la société de géographie de Marseille.
Bull. soc. lang. géog.	Bulletin de la société languedocienne de géographie.
Doc. Fr.	Documentation française.
Et. rhod.	Etudes rhodaniennes.
Inf. géog.	L'information Géographique.
Inst. hist. Prov.	Institut historique de Provence.
Médit.	Méditerranée.
Mém. Acad. Aix	Mémoires de l'Académie d'Aix.
Mém. Acad. Vauc.	Mémoires de l'Académie du Vaucluse.
Mém. inst. hist. Prov.	Mémoire de l'institut historique de Provence.
Prov. hist.	Provence historique.
Rev. agric. et for. Prov. ..	Revue agricole et forestière de Provence.
Rev. for. fr.	Revue forestière française.
R. g. alp.	Revue de géographie alpine.
Rev. géog. Lyon	Revue de géographie de Lyon.
Rev. géog. Pyr.	Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest.

1. Achard. — *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs ... de la Provence ancienne et moderne.* Tome V du dictionnaire de la Provence. Aix, 1787.
2. *Acte d'habitation de Vins,* 4 janvier 1503. Arch. départ. Var.

3. *Actes et reconnaissances de Saint-Jean de Malte,* ms. Méjanes, 1507.
4. *Affouagement général des villes et lieux du pays et comté de Provence des années 1471, 1665, 1698 et 1731,* ms. Méjanes, 1161.
5. Albans J.H. (Abbé). — *Histoire de la ville de Roquevaire et de ses seigneurs au Moyen Age.* Marseille, 1881.
6. Albert. — La répartition de la propriété foncière à Rians dans les dernières années du XVIII[e] siècle. *Mémoire Fac. Droit Aix,* 1953, 74 p. dact.
7. L'agriculture dans le canton d'Aix. *Annales Fac. Droit Aix,* tome 4, 1911.
8. Algoud H. — *Mas et bastides de Provence.* Marseille, 1927.
9. Algoud H. — *Le mobilier provençal.*
10. Ambard R. — La villa gallo-romaine de Mascapeu (Tourves, Var). *Prov. hist.,* 1955.
11. Ambard R. — Notes sur la répartition de la population rurale dans une commune de la Provence intérieure à l'époque gallo-romaine (Bras, Var). Numéro spécial de *Art et livres de Provence* : Les fouilles de Provence, IV, 1957.
12. Anibert. — *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne république d'Arles,* 1779, 4 vol.
13. Appolis E. — La question de la vaine pâture en Languedoc au XVIII[e] siècle. *Ann. hist. Rév. Frse,* 1938.
14. Arbos Ph. — *La vie pastorale dans les Alpes françaises.* Paris, 1922.
15. Ardouin-Dumazet. — *Voyage en France,* 12[e] série, 1897.
16. Ardouin-Dumazet. — *Voyage en France,* 13[e] série, 1909.
17. Arnaud C. — *Histoire de la viguerie de Forcalquier.* Marseille, 1874-75, 2 vol.
18. Arnaud C. — *Histoire d'une famille provençale depuis le milieu du XIV[e] siècle jusqu'en 1883.* Marseille, 1884, 2 vol.
19. Arrighi de Casanova. — Considérations générales sur l'irrigation. Quelques points de doctrine. In *Journées d'études sur l'irrigation,* 27-30 juin 1955. Association amicale des ingénieurs du Génie rural. Paris, 1956.
20. Artaud A. — *Un armateur marseillais : Georges Roux.* Paris, 1890.
21. Aspects de l'habitat rural en France. *Documentation française. Recueils et monographies,* n° 24.
22. Astier J.-B. — *Histoire de Charleval.* Marseille, 1908.
23. Aubenas R. — *Chartes de franchises et actes d'habitation.* Cannes, 1943.
24. Augé-Laribé M. — *La politique agricole en France de 1880 à 1940.* Paris.
25. Augé-Laribé M. — *La statistique des agriculteurs.* Conseils et explications. Paris, 1942.
26. Augé-Laribé M. — *La révolution agricole.* Paris, 1955.
27. Aymar de Brès (Joseph d'). — *Remarques chronologiques et historiques des ventes,... et changements de main de la baronie de Chateaurenard et ses dépendances.* Ms. Méjanes 1052.
28. Babeau A. — Une colonie agricole et industrielle en Provence au siècle dernier. *La réforme sociale,* 16 septembre 1891.
29. Baehrel R. — *L'exploitation seigneuriale du XVIII[e].* A propos de deux cadastres provençaux du XVIII[e] siècle. *In* Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution. Besançon, 1942.
30. Baehrel R. — *Affouagements et cadastres en Provence sous l'ancien régime. Etude préparatoire à une enquête sur la propriété paysanne.*
31. Baehrel R. — *Une croissance : la Basse Provence rurale depuis la fin du XVI[e] siècle jusqu'à la veille de la Révolution.* Essai d'histoire économique statistique. Thèse, Paris, 1959, 3 vol. dact., 1 vol. planches.
32. Baquiast R. Les exportations françaises de fruits et légumes sur le marché britannique. *Compte rendu des journées maraîchères méridionales,* Châteaurenard, 19 juin 1956.
33. Baradez. — *Vue aérienne de l'organisation romaine dans le Sud algérien.* Paris, 1949.
34. Baratier E. — La population du comté de Nice au début du XIV[e] siècle. *Prov. hist.,* 1953.
35. Baratier E. — Maillane et ses seigneurs à l'époque médiévale. *Prov. hist.,* 1956.

36. Barles J. — Les plantations de vigne au XVIII[e] siècle. *Inst. hist. de Prov.* Congrès de Toulon, 1928.
37. Barral J.A. — *L'irrigation dans les Bouches-du-Rhône.* Paris, 1876.
38. Barral J.A. — *Les irrigations dans le département du Vaucluse.* 1877.
39. Barthélemy L. — *Histoire d'Aubagne depuis son origine jusqu'en 1789.* Marseille, 1889.
40. Baudillon P. — Les sites fortifiés de Rougier (Var). *Prov. hist.*, II, 7.
41. Baudrillart H. — *Les populations agricoles de la France.* 3[e] série : les populations du Midi. Paris, 1888-1893, 3 vol.
42. Bénévent E. — La pluviosité de la France du sud-est. *Revue des travaux de la géographie alpine,* 1913.
43. Bénévent E. — Le régime des vents en Provence. *R. g. alp.,* 1923, p. 241-260.
44. Bénévent E. — *Le climat des Alpes françaises.* Paris, 1926.
45. Bénévent E. — La mise en valeur de la Crau. *R. g. alp.,* 1930, p. 807-812.
46. Bénévent E. — Les eaux souterraines de la Crau. *A. de G.,* 1931.
47. Bénévent E. — Congrès international de géographie. Excursion B 3 : *Provence rhodanienne et littorale.* Paris, 1931.
48. Bénévent E. — Sur l'agencement et l'évolution du relief de la Basse Provence. *A. de G.,* 1937.
49. Bénévent E. — La vieille économie provençale. *R. g. alp.,* 1938.
50. Bénévent E. — Géographie humaine de la Provence, in *Visages de la Provence.* Paris, 1950, p. 5 à 53.
51. Bénévent E. — Problèmes soulevés dans l'utilisation des eaux souterraines par le projet d'aménagement de la Durance. *Mélanges Arbos,* 1953, I, p. 69 à 72.
52. Bénévent E., George, Marcelin, Marres. — 37[e] excursion géographique universitaire. Basse Provence, Languedoc, 1954, *A.d.G.,* sept-oct., 1954.
53. Benoit A. — Le plateau de Saint-Christol. *Bull. géog. Aix-Mars.,* nouv. série n[o] 3, 1957, p. 5-42.
54. Benoit F. — *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone,* Monaco-Paris, 1925, 2 vol.
55. Benoit F. — Documents historiques sur les incursions des Sarrazins et des Barbaresques en Camargue au moyen-âge. *Revue tunisienne,* 1932.
56. Benoit F. — Les oppida de Provence. *Revue archéologique,* 1934.
57. Benoit F. — *Forma orbis romani,* carte archéologique de la Gaule romaine. Carte (partie occidentale) et texte complet pour le département des Bouches-du-Rhône, Paris, 1936.
58. Benoit F. — Notes et documents d'archéologie arlésienne. Pressoirs d'olives à levier et contre-poids en Provence et en Afrique. *Mém. inst. hist. Prov.,* 1936.
59. Benoit F. — Histoire de l'outillage rural et artisanal, Paris, 1947.
60. Benoit F. — La fin de la civilisation de la faucille dans le Midi. *Artisans et paysans de France,* III.
61. Benoit F. — *La Provence et le Comtat Venaissin,* Paris, 1949.
62. Benoit F. — Le sarcophage de Saint-Cannat. *Bulletin des amis du Vieux Saint-Cannat,* n[o] 5, 1952.
63. Bérenger M. — *Les soirées provençales ou lettres de M. Bérenger écrites à ses amis pendant ses voyages dans sa patrie,* Paris, 1786, 3 vol.
64. Bérenger M. — Essai d'étude météorologique du bassin méditerranéen. *Mémorial de la Météorologie Nationale, Paris,* 1955.
65. Berlie P. — La région de Rians. Contribution à la géographie de la Provence. *Bull. soc. lang. de géog.,* 1923, p. 175.
66. Bertin J.-B. et Audier V. — *Adam de Craponne et son canal,* Paris, 1904.
67. Billange A. — La garrigue de Nîmes. *Bull. soc. lang. géog.,* 1942, p. 155.
68. Billerey A. — Un rejeu quaternaire de la montagne de Sainte-Victoire. *Médit.,* n[o] 2-3, avr.-sept. 1960, p. 3-14.
69. Billioud J. — Le vignoble marseillais du XII[e] siècle à l'adduction des eaux de la Durance (1847). *Prov. hist.* déc., 1956, p. 166-185.

70. Birot P. — Problèmes climatiques sur la bordure nord de la Médiiterranée. *A.d.G.*, janv.-fév., 1956.
71. Birot P. et Brunet P. — Notes sur les structures agraires du nord-ouest de la péninsule ibérique. *Mélanges Arbos*, II, p. 249.
72. Birot P. et Dresch J. — *La Méditerranée et le Moyen-Orient*, 2 tomes, Paris, 1953.
73. Blanc F. — Condition des terres et des personnes dans les domaines du territoire de l'étang de Berre au XIV^e^ siècle. *Société de statistique de Marseille*, 1866.
74. Blanc M. — *Inventaire des minutes notariales du canton de Tavernes antérieures à 1790.* Première série : fonds de Régusse, t. I, les Rigordi, Marseille, 1912.
75. Blanchard J. — *Histoire de Salon des origines à nos jours*, Salon, 1935.
76. Blanchard J. — *Les boris de Salon. Annales du vieux Salon*, n° 25.
77. Blanchard R. — *Les Alpes occidentales.* Tome IV : les Préalpes françaises du sud, Grenoble, 1945.
78. Bloch M. — Les plans parcellaires. *Ann. H.E.S.*, 1929, p. 60.
79. Bloch M. — Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Paris, 1931.
80. Bolla. — Structures agraires et activité agricole sur le terroir de la commune d'Aix-en-Provence. *D.E.S., Aix*, 1959.
81. Bomer B. — Paysages ruraux du Bassin parisien méridional. *Inf. Géog.*, mars-avril, 1958.
82. Bomy D. — Statuts et coutumes du pays de Provence, Aix, 1620.
83. Bondurand E. — *Les coutumes de Tarascon* (XIV^e^ siècle), Nîmes, 1892.
84. Boniface H. — *Arrêts notables de la cour du Parlement de Provence*, Lyon, 1708.
85. Bonifay Cl. — *Histoire de Cuges.* Marseille, 1948.
86. Boniffacy E. — *Evolution sociale d'une commune provençale pendant sept siècles : La Gaude.* Paris, 1912.
87. Bonnaud L. et Bottin C. — Les villages gallo-romains aux environs de Toulon. *Bull. Acad.*, Var, 1909, p. 149.
88. Bordas J. — Contribution à l'étude des sols de la basse vallée du Rhône. *Ann. agr.*, 1937, 1938, 1941, 1942.
89. Bordas J. — Atlas de géographie agronomique du Bas-Rhône. *Bull. soc. et sc. nat. Vauc.*, 1941.
90. Bordas J. — Les appellations d'origines et les sciences naturelles. *Bull. Soc. ét. sc. nat., Vauc.*, 1944, n° 3 et 4.
91. Bordas J. — *Essai d'agronomie méditerranéenne. Comment aménager un domaine agricole dans la région du Bas-Rhône.* Avignon, 1946.
92. Bordas J. — *Contribution à l'étude des facteurs de la production agricole du Bas-Rhône.* Thèse Fac. Sc., Marseille. Avignon, 1950.
93. Bordas J. — Description et répartition des types de sols du Bas-Rhône. *Bull. de l'Assoc. franç. pour l'étude du sol.* Août 1960, p. 359-392.
94. Bordas J. et Kuhnholtz-Lordat G. et Robert J. — *Délimitation de l'aire de production des « vins de Bandol ».* Rapport dact.
95. Bosc M. — *Rapport à M. Teisseire, préfet du Var, sur les cours d'eau du département du Var et sur les moyens d'augmenter les irrigations.* Draguignan, 1845.
96. Bossy E. — Evolution de la vie rurale et du peuplement sur le versant nord de Sainte-Victoire. *D.E.S.* Aix, 1951.
97. Bottéro N. — L'agriculture à Montauroux. Mémoire 4^e^ année, Ecole normale du Var. *Arch. dép. Draguignan.*
98. Les Bouches-du-Rhône. *Encyclopédie départementale*, dirigée par Paul Masson. Paris, 1933.
99. Bourrilly J. — *Mesures agraires en Provence.* Paris, 1928.
100. Bovis (De). — Note sur l'agriculture des cantons de Pertuis et de Cadenet. *Rev. agr. et for. Prov.*, 1865.

101. Bovis (De). — Lettre à Son Excellence le Ministre de l'agriculture. *Rev. agr. et for. Prov.*, 1866.
102. Bourde P. — *Agronomie et agronomes en France au* XVIII^e *siècle.* Thèse dact., 2 vol.
103. Boyer E. — Le quartier rural des Selves, commune de Draguignan. *Bull. soc. ét. Drag.*, 1930.
104. Boyer de Fonscolombe. — Mémoire sur la destruction et le rétablissement des bois dans les départements qui composaient la Provence. *Mém. Acad. Aix*, 1819.
105. Bozon P. — La structure agraire en Haut-Vivarais. *R. g. alp.*, 1956.
106. Bozon P. — *La vie rurale en Vivarais.* Thèse lettres, Clermont.
107. Brandt (von). — *Enquête sur l'état des familles et l'application des lois de succession.* Paris, 1901.
108. Braudel F. — *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II.* Paris, 1949.
109. Braun-Blanquet J. — *La forêt d'yeuse languedocienne* (quercion ilicis), monographie phytosociologique. Communication n° 40 de la station internationale de géobotanique méditerranéenne et alpine. Montpellier, 1936.
110. Bréjoux P. — Le vignoble et les vins de Bandol. *Revue du vin de France*, n° 165, juillt-août-sept. 1955.
111. Brémond J. — La Roquebrussanne, *Bull. soc. ét. Drag.*, 1874, p. 13-39.
112. Brun (P. de). — Le cimetière gallo-grec de Servane, près de Mouriès. *Provincia*, 1933, p. 149.
113. Brun R. — *La ville de Salon au moyen-âge.* Aix, 1924.
114. Brunhes-Delamare J. — Contribution à l'étude de l'habitation rudimentaire : les cabanes en pierres sèches de la région de Gordes. *Congrès intern. de Géogr.*, Paris, 1930.
115. Brunel C. — *Les plus anciennes chartes en langue provençale.* Paris, 1926.
116. Brunet P. — *Structure agraire et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise.* Caen, 1960.
117. Brutails J.-A. — *Etude sur la condition des populations rurales du Roussillon au Moyen âge.* Paris, 1891.
118. Busquet R. — Les cadastres et les « unités cadastrales » en Provence du XV^e au XVIII^e siècles. *Annales de Provence*, 1910, p. 119-134 et 161-184.
119. Busquet R. — *Les anciennes divisions du territoire et les archives communales des Bouches-du-Rhône.* Marseille, 1914.
120. Busquet R. — *Les fonds des archives départementales des Bouches-du-Rhône.* Marseille, 2 vol., 1937-1939.
121. Busquet R. et Benoit F. — *La Provence marseillaise et rhodanienne* (Recueil d'études publié sous la direction de). Nice, 1946.
122. Busquet R. et Bourrilly L. — *Histoire de la Provence.* Paris, 1944.
123. Caillemer A. et Chevalier R. — Les centuriations de l' « Africa vetus ». *Ann. E.S.C.*, 1954.
124. Caillet R. — *Le canal de Carpentras.* Contribution à l'histoire du Comtat Venaissin, 1561-1925. Carpentras, 1925.
125. Caillet R. — Le « traité d'arpentage » de Bertrand Boisset, manuscrit de la Bibliothèque Imguimbertine. *Les trésors des Bibliothèques de France*, p. 140-146.
126. Caillet R. — *La vie rurale dans le Comtat Venaissin.*
127. Cais de Pierlas E. — *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice.* Monaco, 1903.
128. Canestrier P. — L'économie d'un village alpin au XVI^e siècle. Etude de Sauze, Haut Var. *Ann. E.S.C.*, 1952.
129. Cappeau J.P. — *De la compagnie des Alpines d'Istres et Entressens.* Aix, 1817.
130. Cappeau J.P. — *Réflexions sur le cadastre parcellaire.* Aix, 1821.
131. Cappeau J.P. — *Traité de législation rurale et forestière.* Marseille, 3 vol., 1824.
132. Carrère P. et Dugrand R. — *La région méditerranéenne.* Paris, 1960.

133. Carlotti J. — *Répercussions de la guerre 1914-1918 sur l'agriculture provençale.* Marseille, 1920.
134. Carretier. — *Un village comtadin : Cheval Blanc,* 1939.
135. Carretier. — Evolution de Cheval Blanc depuis la Révolution. *Mém. Ac. Vauc.,* 1948-1949.
136. Carsignol Th. — Evolution du peuplement dans le Var de 1831 à 1936. *D.E.S.* Aix, 1946.
137. La carte, instrument de recherche : les communes de France. *Ann. E.S.C.,* 1958.
138. Castallan E. — *Histoire d'Ollioules.* Toulon, 1937.
139. Caton. — De re rustica. In *« Les agronomes latins ».* Paris, 1851.
140. Cauvin M. et Poulle R. — *Usages et règlements locaux ayant force de loi dans les arrondissements de Draguignan, Brignoles, Toulon et Grasse.* Draguignan, 1887.
141. Cérighelli R. et Gand E. — Les sols de Camargue. Etude physico-chimique. *Annales de l'Institut national de la recherche agronomique,* 1952.
142. Chabaud A. — *Essai sur les classes bourgeoises dirigeantes à Marseille en 1789.* Commission de recherche et de publication de documents relatifs à la vie économique de la Révolution. Besançon, 1942.
143. Chabaud J. — *Saint-Chamas depuis ses origines.*
144. Chabot A. — Histoire de Brue-Auriac. *Bull. des amis du vieux Toulon,* 1933.
145. Chaillan M. — *Recherches archéologiques et historiques sur Trets et sa vallée.* Paris, 1893.
146. Chaillan M. — *Le Cengle et ses alentours.* Aix, 1899.
147. Chaillan M. — *Le Roi René à son château de Gardane.* Etude sur les conditions d'exploitation agricole en Provence au XV^e siècle. Paris, 1909.
148. Chaillan M. — *Recherches archéologiques et historiques sur Gardane.* Paris, 1910.
149. Chaillan M. — *Saint-Césaire.* Paris, 1912.
150. Chaillan M. — L'oppidum du Baou-Roux et le Prieuré bénédictin de Sousquière entre Aix et Marseille. *Ann. de Prov.,* 1925.
151. Champier L. — Mises au point sur quelques questions agraires. *Rev. géog. Lyon, 1954.*
152. Champier L. — A propos de l'œuvre de Robert Gradmann. Méthodes de recherche en géographie agraire. *Annales universitatis sarraviensis,* 1952.
153. Champier L. — *Remarques sur la structure de quelques villages de l'île Crémieu.*
154. Champier L. — Qu'est-ce qu'une civilisation agraire ? *Annales universitatis sarraviensis,* 1952.
155. Chaptal L. — Comment peut-on définir et étudier les climats locaux ? *Bull. soc. lang. géog.,* 1932.
156. Chardonnet J. — Les calanques provençales. Origine et divers types. *A. de G.,* 1948.
157. Chardonnet J. — La côte française de Marseille à Menton. Etude de morphologie littorale. *Bull. soc. royale de géogr. d'Egypte.* Le Caire, 1950.
158. Chauvin G. — Recherches sur l'agriculture et l'élevage en Haute-Provence à la fin de l'ancien régime. *D.E.S.,* Aix, 1953.
159. Chavernac G. — *Essai sur les origines du métayage en Provence.* Marseille, 1900.
160. Cheilan. — *Histoire du Tholonet.* Musée Arbaud. Ms. MQ 98.
161. Chevalier L. — *Les paysans. Etude d'histoire et d'économie rurale.* Paris, 1947.
162. Chobaut H. — Avignon et le Comtat Venaissin à la veille de la révolution française. *Mém. Ac. Vauc.,* 1923.
163. Chobaut H. — Les origines de la sériciculture française. *Mém. Ac. Vauc.,* 1940.
164. Chobaut H. — L'outillage agricole dans le Comtat Venaissin du XIV^e siècle au XVIII^e siècle. *Le mois d'ethnologie française,* 1947.
165. Chobaut H., Sautel, Girard, Gagnière. — *Vaucluse, essai d'histoire locale.* Avignon, 1947.

166. Cholley A. — Problèmes de structure agraire et d'économie rurale. *A. de G.*, 1946.
167. Clairet. — Maisons de Provence. *La maison française*, juillet 1949.
168. Clave P. — Etat actuel de la riziculture métropolitaine. *Bull. technique d'information des ingénieurs des services agricoles*, avril 1956.
169. Clave P. et Le Gloru. — Aperçu économique sur la production de la tomate en France et plus particulièrement dans la région méridionale. *Compte rendu des journées nationales de la tomate*, Châteaurenard, 1, 2 et 3 juillet 1955.
170. Clément J. — *Monographie d'une famille paysanne se livrant à la culture maraîchère.* Thèse droit, Aix, 1924.
171. Clozier R. — Limites de champs et structures agraires. *Bull. A.G.F.*, 1944.
172. Columelle. — *De re rustica.* In « les agronomes latins ». Paris, 1851.
173. *Comptes rendus de la conférence de pédologie méditerranéenne.* Alger-Montpellier, 1-20 mai 1947. Paris.
174. Compte rendu de l'excursion du 24 mai 1960. *Bull. de l'association française pour l'étude du sol*, juin-juillet 1960.
175. *Congrès agricole régional du sud-est.* Aix-en-Provence. 27-28 mai 1905. Aix, 1905.
176. *Congrès de l'eau en Crau.* Marseille, 1930.
177. Constantin M. — *Les paroisses du diocèse d'Aix, leurs souvenirs et leurs monuments.* Aix, 3 vol., 1890-1898-1911.
178. Corbel J. — Un karst méditerranéen de basse altitude : le massif des calanques et la formation de son relief. *Rev. géog. Lyon*, 1956.
179. Corbel J. — L'érosion en terrain calcaire. *A. de G.*, 1959, p. 97-120.
180. Cordouan F. — *Histoire de la Commune de Lorgues.* Paris, 1864.
181. Corlut et Brévent. — *Villages de Provence*, 1958.
182. Cornet J. — Le bassin de La Roquebrussanne. *Rev. de géographie physique et de géologie dynamique*, 1957.
183. Corroy G. — Les eaux souterraines du Var. *Bull. de l'institut national d'hygiène*, 1951.
184. Corroy G. et Denizot G. — *La Provence occidentale.* Paris, 1943.
185. Cortez F. — Esparron de Pallières. Ses églises, ses seigneurs, la communauté des habitants. *Bull. soc. ét. Drag.*, 1886-1887.
186. Coste J.P. — *Aix-en-Provence et le pays d'Aix*, Gap, 1960.
187. Coudoux J. — Bibliographie de la morphologie des côtes méditerranéennes françaises. C.N.R.S., Centre de documentation cartographique et géographique. *Mémoires et documents*, t. VI, 1958.
188. Courtet J. — *Dictionnaire géographique, historique, archéologique et biographique des communes du département du Vaucluse.* Avignon, 1857.
189. Coulondres. — *La Chartreuse de Villeneuve.* Alès, 1877.
190. Dardé R. — *L'habitation provençale.*
191. Dauvergne. — *Les anciens plans ruraux des colonies françaises. Revue d'histoire des colonies*, 1948.
192. Davin V. — *Statistique horticole du département* (Bouches-du-Rhône). Marseille, 1911.
193. Deffontaines P. — *Géographie et religions.* Paris, 1948.
194. Deléage A. — *Les cadastres antiques jusqu'à Dioclétien.* Extraits des études de papyrologie, t. II, Le Caire, 1934.
195. Deléage A. — Le réseau des chemins ruraux dans la plaine chalonnaise et la centuriation romaine. *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 1940.
196. Deléage A. — *La vie économique et sociale de la Bourgogne dans le Mayen Age.* Mâcon, vol., 1941.
197. Delobeau P. — Une famille parlementaire aixoise au XVIII[e] siècle : les Barrigue de Montvallon. *D.E.S.*, Aix, 1943.
198. Demangeon A. — Une carte de l'habitat. *A. de G.*, 1933.
199. Demangeon A. — *Problèmes de géographie humaine.* Paris, 1943.
200. Demians d'Archimbaud. — Charles de Ribbe. 1827-1899. *D.E.S., Aix*, 1952.

201. Demichelis R. — Etude du peuplement des abords du massif de Carpiagne. *D.E.S., Aix,* 1951.
202. Demolon A. — Principes d'agronomie. T. I. : *Dynamique du sol.* Paris, 1952.
203. Denans J. — Histoire ancienne de Six-Fours et de La Seyne. *Arch. comm. de Six-Fours,* ms. n° 165.
204. Denizet F. — *La Camargue. Son passé, son avenir. Les Saintes-Maries.* Marseille, 1931.
205. Denizet F. — *La Camargue et ses problèmes hydrauliques. 7e Congrès et Fêtes du Rhône,* Marseille, 1933, p. 425.
206. Denizot G. — La Crau, la Camargue et l'Etang de Berre. *Ann. fac. Sc. Marseille,* 1938.
207. Derruau. — *L'Europe,* Paris, 1958.
208. Desplanques H. — *La réforme agraire italienne. A. de G.,* 1957.
209. Despois J. — L'Afrique blanche française. Tome I, *L'Afrique du Nord.* Paris, 1949.
210. Despois J. — La culture en terrasses dans l'Afrique du nord. *Ann. E.S.C.,* 1956.
211. Despois J. — Pour une étude des terrasses de culture dans les pays méditerranéens. Actes du colloque de géographie agraire. *Annales de l'Est,* Nancy, 1959.
212. Despois J. — Note sur les cultures en terrasses de la Sardaigne. *Rev. géog. Lyon,* 1961, n° 1.
213. Dienne (de). — *Histoire du déssèchement des lacs et marais en France avant 1789.* Paris, 1891.
214. *Dictionnaire topographique du canton du Beausset comprenant les noms de lieu anciens et modernes.* Sans date (vers 1862).
215. Diodore de Sicile. — *Bibliothèque historique.* Trad. Haefer. Paris, 1865.
216. Dion R. — *Essai sur la formation du paysage rural français.* Tours, 1934.
217. Dion R. — Effets de l'insécurité sur le choix des sites d'habitat rural. *Inf. Géog.,* 1946.
218. Dion R. — Métropoles et vignobles en Gaule romaine. *Ann. E.S.C.,* 1952.
219. Dion R. — *Introduction à l'histoire de la viticulture française. Eventail de l'histoire vivante offert à Lucien Febvre.* Tome I, p. 111-120.
220. Dion R. — *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIXe siècle.* Paris, 1959.
221. Dobler H. — *Le cadre de la vie mondaine à Aix-en-Provence aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Aix et Marseille, 1928.
222. Doniol H. — La prime d'honneur du département de Vaucluse en 1866. *Rev. agr. et for. Prov.,* 1866.
223. Dovring F. — Les méthodes de l'histoire agraire. *Ann. E.S.C.,* 1951.
224. Drouineau G. — Les sols de la zone côtière du sud-est. *Ann. agr.,* 1945.
225. Duboul-Ravazet C. — L'évolution actuelle du delta du Rhône. C. rend. *Ac. Sc.* 1949.
226. Dubouis M. — Les problèmes de l'aménagement hydraulique du Var dans le cadre d'une régie départementale des eaux. Mémoire de stage de l'Ecole Nationale d'administration. *Arch. dép. Var, dact.,* 1953.
227. Duby G. — *La société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise.* Paris, 1951.
228. Duby G. — *Les villes du sud-est de la Gaule du VIIIe siècle au XIe siècle.* Congrès d'études médiévales de Spolète, 1958.
229. Duby G. — Technique et rendements agricoles dans les Alpes du sud en 1338. *Ann. du Midi,* 1958.
230. Duchaufour P. — Recherches écologiques sur la chênaie atlantique française. *Ann. de l'Ecole nationale des eaux et forêts.* Nancy, 1948.
231. Duchaufour P. — Pédologie. *Cours professé à la Faculté des Sciences de Nancy.* C.D.U.
232. Duchaufour P. — Recherches sur l'évolution des sols calcaires en Lorrraine. *Ann. de l'école nationale des eaux et forêts.* Nancy, 1950.

233. Duchaufour P. — L'érosion des sols en région méditerranéenne. *Rev. for. fr.*, 1950.
234. Duchaufour P. — Le climax du sol de la chênaie française atlantique. *Journal forestier suisse*, 1952.
235. Dugrand R. — La propriété foncière des citadins en Bas-Languedoc. *Bull. A.G.F.*, 1956.
236. Duprat E. — Les confluents de la Durance aux temps historiques. *Mém. Acad. Vauc.*, 1907.
237. Duprat E. — Châteaurenard de Provence. Les sources de l'histoire de Châteaurenard. *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1912.
238. Duprat E. — Nouvelle étude des confluents de la Durance aux temps historiques. *Mém. Ac. Vauc.*, 1913.
239. Dupui. — Monographie de la paroisse du Beausset. *Bull. soc. ét. Drag.*, 1876-1877.
240. Durand J. — Les sols d'Algérie. Gouvernement d'Algérie. Section des études scientifiques. *Pédologie n° 2*. Birmandreis, 1954.
241. Durbec J. — La gestion des maisons provençales des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en 1338. *Congrès national des sociétés savantes*, 1953.
242. Enjalbert H. — L'habitat groupé dans les pays du centre-ouest français. *Mélanges Faucher*, I, p. 217.
243. L'économie agricole française. *Doc. fr.; Notes et Et. doc.*, n° 2321, sept. 1957.
244. *Enquête sur les conditions de l'habitat en France*. 1899.
245. *Enquête sur les engrais industriels*. Paris, 2 vol., 1865.
246. *Enquête sur l'habitation rurale en France*. Paris, 2 vol., 1939.
247. *Enquête sur la situation des syndicats de la Durance*. Marseille, 1873.
248. Escalon de Fonton M. — Préhistoire de la Basse Provence. Etat d'avancement des recherches en 1951. *Préhistoire*, 1956.
249. Espérit. — *Allauch des origines à 1595*. Marseille, 1932.
250. Estienne de Saint-Jean. — *Le métayer de Basse Provence. Ouvriers des deux mondes*. Paris, 1889.
251. Estier N. et Vidal-Naquet A. — *Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département des Bouches-du-Rhône*. Marseille, 1897.
252. *Etat de tous les fiefs qui se trouvent en Provence, extrait de l'état dressé en 1712*. Bibl. Méjanes, ms. 827.
253. *Etude climatique de la Provence*. Ronéotypé. O.N.M., Paris, 1943.
254. Etudes de géographie rurale. Compte rendu du colloque à l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud par M. P. George. *Bulletin de Saint-Cloud*, mai 1959.
255. *Etude économique d'un groupe d'exploitations rizicoles*. Centre provençal de comptabilité et d'économie rurale. Salon, 1960.
256. Expilly (d'). — *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules*, t. 5. Provence, Paris, 1762-1770.
257. L'exploitation agricole en France. Doc. fr. *Notes et ét. doc.*, 5 août 1946, 22 janv. 1947.
258. Eyssette A. — *Histoire administrative de Beaucaire depuis le XII^e siècle jusqu'à la Révolution de 1789*, 2 vol., Beaucaire, 1884.
259. *F.A.O. mediterranean development project*. F.A.O., Rome, 1959.
260. Fassin P. — *Le droit d'esplèche dans la Crau d'Arles*. Aix, 1898.
261. Faucher D. — *Plaines et bassins du Rhône moyen*. Valence, 1927.
262. Faucher D. — Polyculture ancienne et assolement biennal dans la France méridionale. *Rev. géog. Pyr.*, 1934.
263. Faucher D. — *Machines agricoles et systèmes de culture*.
264. Faucher D. — *Géographie agraire. Types de culture*. Paris, 1949.
265. Faucher D. — *Le paysan et la machine*.
266. Fauchet. — *Statistique du Var*, 1804.
267. Feraud-Giraud. — Des instruments de labour dans le sud-est. *Rev. agr. et for. Prov.*, 1864.

268. Février P. — La population de la Provence à la fin du xv[e] siècle, d'après l'enquête de 1471. *Prov. hist.*, 1956.
269. Flatres P. — *Géographie rurale de quatre contrées celtiques.* Rennes, 1957.
270. *La fleur en Provence et dans le Comté de Nice. Salle de travail et d'économie politique. Fac. de droit.* Aix 1,914.
271. *Le foin de Crau.* Fédération des syndicats de défense des foins de Crau, 1947.
272. Fontaine S. — *Histoire de la ville de Barbentane et de ses environs,* 1854.
273. Fornarier F. — La seigneurie de Lançon de 1116 à 1563. *Mém. inst. Prov.,* 1942-1943.
274. Foussenq J. — Le fief de Meyrargues au xv[e] siècle. *Ann. Prov.,* 1913.
275. Foville (de). — *Etudes économiques et statistiques sur la propriété foncière : le morcellement.* Paris, 1885.
276. *Les fruits et les légumes en Provence et dans les Alpes-Maritimes.* Salle de travail et d'économie politique. *Fac. de droit,* Aix, 1922.
277. Fulconis. — *Inventaire sommaire des archives communales de Flayosc* (Var). Draguignan, 1931:
278. Gachon L. — L'ager provençal et l'ager auvergnat depuis le milieu du siècle dernier. *Mélanges Bénévent,* 1954.
279. Gabriel C. — La Cadière dans la seconde moitié du xvi[e] siècle. *Prov. hist.,* 1953.
280. Gagnière. — Aperçu de l'histoire économique du Vaucluse. *Richesses du Vaucluse,* 1949.
281. Gallicy (père). — *Maison rustique ou recueil de tout ce qui peut servir au ménage de la campagne.* Bibl. Méjanes, ms. 1102, 1720.
282. Galtier G. — *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon,* 3 vol., Montpellier, 1961.
283. Galtier G. — La mise en valeur de la Camargue. *Bull. A.G.F.,* 1961.
284. Gamerre. — Histoire de la « Présidente »; *Archives d'histoire et d'archéologie du diocèse de Fréjus et de Toulon,* 1936.
285. Ganne J. — Monographies de structures agraires : Eguilles, Vitrolles, Les Pennes-Mirabeau. *D.E.S., Aix,* 1957.
286. Gap L. — Acte d'habitation de la terre de Vitrolles-les-Lubéron. 20 mars 1504. *Mém. Acad. Vauc.,* 1893.
287. Garcin E. — *Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne.* 2[e] édition, 1835.
288. Gasparin (De). — Situation de l'agriculture dans l'arrondissement d'Orange. *Rev. agr. et for. Prov.,* 1866.
289. Gaussen H. — Les cultures en terrasses dans le bassin méditerranéen occidental. *A. de G.,* 1927.
290. Gaussen H. — Limite et écologie des pays méditerranéens. *Document F.A.O.* - S.C.M., 55.
291. Gautier E. — *La dure existence des paysans et paysannes.* Paris, 1950
292. Gautier-Descottes. Note sur l'état de la propriété en Camargue. Arles, 12 mai 1850. *Arch. dép. B.-du-Rh.,* MI3 54.
293. Gay. — Castellet les Lubéron. *Et. rhod.,* 1934.
294. Gayet M. — Monographie de trois monastères fortifiés. (Montfavet, Saint-Praxède, Bonpas). *Mém. Acad. Vauc.,* 1886.
295. George P. — Surfaces d'aplanissement dans le Bas Rhône. *A. de G.,* 1933.
296. George P. — Anciennes et nouvelles forêts en région méditerranéenne. *Ed. rhod.,* 1933.
297. George P. — L'aménagement des plaines du Bas Rhône du Moyen Age jusqu'à nos jours. Endiguements, draînages, irrigations. 7[e] *Congrès et fêtes du Rhône.* Marseille, 1933.
298. George P. — *La région du Bas-Rhône.* Paris, 1935.
299. George P. — *Les paysages et l'évolution géographique de la Camargue.* Le Chêne, 1938.
300. George P. — Les transformations des campagnes hongroises. *A. de G.,* 1951.
301. George P. — *La campagne. Le fait rural à travers le monde.* Paris, 1956.

302. Gérin-Ricard H. (de). — *Monographies des communes de Peypin, La Destrousse, Belcodène, Gréasque, Saint-Savournin, La Bourine, Mimet et Fuveau.* Avignon, 1900.
303. Gérin-Ricard H. (de) et Isnard E. — *Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants.* Monaco-Paris, 1926.
304. Gérin-Ricard H. — Excursions et recherches archéologiques en Provence. *Provincia,* 1931.
305. Gérin-Ricard H. — La Camargue dans l'antiquité. Remarques et fouilles récentes. 7e *Congrès et fêtes du Rhône.* Marseille, 1933.
306. Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel G. — *Les Antiquités de la vallée de l'Arc en Provence.* Aix, 1907.
307. Geslin H. — La caractérisation des climats locaux. *Compte-rendu de la conférence de pédologie méditerranéenne.* Alger-Montpellier, 1947, p. 37.
308. Gèze B. — Rapport du climat avec la végétation de la région méditerranéenne. *Bull. soc. lang. géog.,* 1931.
309. Gèze B. — Palésols et sols dûs à l'évolution actuelle. *Compte rendu de la conférence de pédologie méditerranéenne.* Alger-Montpellier, 1947, p. 140.
310. Gibelin. — Notice historique sur Mr. de Fonscolombe. *Mém. Ac. Aix,* 1819.
311. Gimet et Brémond R. — *Histoire de Châteauneuf-de-Gadagne, des origines à 1870.* Paris, 1935.
312. Ginoux C. — *Notice historique sur La Garde près Toulon.* Toulon, 1885.
313. Girard F. — *L'art en Provence.* Paris.
314. Giraud J. — *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 de la commune de Bandol.* Draguignan, 1918.
315. Giraud M. — *Archives administratives ou Capitouls de La Cadière.* Choix d'ordonnances municipales antérieures au xvii^e siècle. Toulon, 1851.
316. Girod J. — L'évolution de l'agriculture de Camargue depuis le début du xix^e siècle. *D.E.S.,* 1948.
317. Gouvernet C. — Etude des eaux souterraines du Var, faite à la requête du Conseil général. *Documents du Génie rural.* Toulon, 1950.
318. Gouvernet C. — *Aménagement hydraulique de la Basse-Durance. Ses répercussions sur le régime des circulations souterraines alluviales et sur l'équilibre de la nappe aquifère en aval de Mirabeau.* Rapport d'ensemble dactylographié, 27 septembre 1951.
319. Graffin R. — *Les biens communaux en France. Etude historique et critique.* Paris, 1899.
320. Gras S. — *Notice sur la Crau et les moyens de la rendre plus productive.* Aix, 1867.
321. Gravier E. — Vins-sur-Caramy. *Bull. soc. ét. Drag.,* 1949.
322. Gravier J. — *Décentralisation et progrès technique.* Paris, 1954.
323. Grégoire H. — Histoire de Puget-Ville. *Bull. Ac. Var,* 1876.
324. Guérard. — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille,* 2 vol. Paris, 1857.
325. Guérard. — *Charte du Roi Childebert I.* Cartulaire de Notre-Dame de Paris, I, p. 276.
326. Guichonnet P. — Le cadastre savoyard de 1738 et son utilisation pour les recherches d'histoire et de géographie sociale. *Rev. g. alp.,* 1955.
327. Guignier C. — Essai sur l'évolution des fermes briardes. *Bull. A.G.F.,* 1952.
328. Guillon. — Suppression de la culture du blé en Provence. *Rev. agr. et for. Prov.,* 1866.
329. Haudricourt A. et Jean-Brunhes-Delamarre M. — L'homme et la charrue à travers le monde. Paris, 1955.
330. Henseling L. — *Zigs-zags dans le Var.* 1939.
331. Hénin S. — *La formation des argiles et la pédologie.* Compte rendu de la conférence de pédologie méditerranéenne. Alger-Montpellier, 1947.
332. Hermitte J. — Problèmes de l'ancienne économie méditerranéenne : le cas des Alpes-Maritimes. *Prov. hist.,* 1953.
333. Heuze. — *La France agricole. Région du sud ou région de l'olivier.* Paris, 1868.

334. Honoré L. — *Inventaire des archives de Flayosc antérieures à 1790.*
335. Honoré L. — L'émigration dans le Var. 1789-1825. *Bull. soc. ét. Drag.*, 1922-1923.
336. Imberdis F. — Le problème des champs courbes. *Ann. H.E.S.*, 1951.
337. *Instruction générale sur l'évaluation des propriétés non bâties.* Paris, 1909.
338. *Instruction pour la constitution du fichier des exploitations agricoles.* Comité de direction du recensement général agricole. Paris, 1955.
339. Isnard H. — *La vigne en Algérie, étude géographique.* Gap, 1954.
340. Jacquème C. — *Histoire de Cadenet*, 4 vol. Marseille, 1822.
341. Jannet C. — *Enquête sur l'état des familles et l'application des lois de succession.* 2e fascicule : Provence. Paris, 1892.
342. Jaubert H. et Reboul G. — *Essai sur l'histoire de Brignoles.* 1897.
343. Jeancard R. — *Les seigneuries d'outre-Siagne de la reine Jeanne à François Ier.* Cannes, 1952.
344. Jesse-Charleval (de). — *Préliminaires d'une étude sur la Camargue.* Marseille, 1889.
345. Jourdan A. — Etude sur le remembrement rural dans le département des Bouches-du-Rhône et la région de Donzère-Mondragon. *D.E.S.*, Aix, 1956.
346. Jourdan E. — La côte calcaire du Languedoc entre Nîmes et le Vidourle. *Bull. soc. lang. géog.*, 1940.
347. *Journées d'études sur l'irrigation*, 27-30 juin 1955. Association amicale des anciens élèves de l'Ecole nationale du Génie rural. Paris, 1956.
348. Jouve T. — L'agriculture provençale. I, Les engrais chimiques, la sidération, les plantes sarclées, les assolements. *Bull. soc. dép. agr. B.-du-Rh.*, 1890-1891.
349. Jouve J. — Du colonat partiaire, de la décadence du métayage en Provence, de ses causes et de son influence sur la dépopulation des campagnes. *Bull. soc. dép. agr. B.-du-Rh.*, 1909.
350. Juigne de Lassigny (de). — *Histoire de la maison de Villeneuve-en-Provence.* Lyon, 1900.
351. Juillard E. — Documentation relative à l'habitat rural. *Inf. géog.*, 1952.
352. Juilliard E. — *La vie rurale dans la plaine de Basse-Alsace. Essai de géographie sociale.* Strasbourg, 1953.
353. Juillard E. — Formes de structure parcellaire dans la plaine d'Alsace. Un indice de l'ancienneté des limites agraires : les crêtes de labours. *Bull. A.G.F.*, 1953.
354. Julien J.-J. — *Nouveau commentaire sur les statuts de Provence.* Aix, 1778.
355. Kayser B. — Le système de cultures dans la campagne azuréenne. *Bull. géog. Aix-Mars.*, 1957.
356. Kayser B. — *Campagnes et villes de la Côte d'Azur. Essai sur les conséquences du développement urbain.* Monaco, 1958.
357. Kiener F. — *Verfassungs geschichte der Provence seit der ost gothenherrschaft bis zur Errichtung der Consulate.* (510-1200). Leipzig, 1900.
358. Kilian W. — Essai d'une monographie hydrologique des environs de Garéoult. *Bull. serv. carte géol. de la France*, 1904-1905.
359. Klatzmann J. — *La localisation des cultures et des productions animales en France.* Paris, 1955.
360. Kuhnholz-Lordat G. — *La terre incendiée.* Nîmes, 1929.
361. Kuhnholtz-Lordat. — La garrigue n'est-elle qu'une ruine ? *Rev. botan. appliquée*, 1946.
362. Kuhnholtz-Lordat. — *La géographie parcellaire de la végétation.* Institut national de la Recherche agronomique, 1949.
363. Kuhnholtz-Lordat G. — *Le tapis végétal dans ses rapports avec les phénomènes actuels de surface en Basse-Provence.* Paris, 1952.
364. Labat C. — *L'âme paysanne.* Paris, 1942.
365. Laffond C. — Les gradins de Forcalquier. L'économie ancienne et ses transformations. *Rev. g. alp.*, 1945.
366. Laflotte. — Flayosc à l'époque romaine et pré-romaine. *Provincia*, 1923.

367. Lafran P. et Plantier G. — *Saint-Chamas des origines à 1851.* Les amis du Vieux Saint-Chamas, 1951.
368. Lanery d'Arc P. — *Maisons types de Provence.* Comité des travaux historiques. Sciences économiques. Angers, 1894.
369. Latouche R. — Quelques aperçus sur le manse en Provence aux xe et xie siècles. *Mélanges Clovis Brunel.* Paris, 1955.
370. Laure H. — *Manuel du cultivateur provençal ou cours d'agriculture simplifiée pour le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique,* 2 vol. Toulon, 1837.
371. Laurent M. — La structure agraire dans la région de la Nerthe. *D.E.S.,* Aix, 1950.
372. Layet J. — La courtine d'Ollioules, capitale agricole du viie au viiie siècles. *Annales de la société des sciences naturelles de Toulon et du Var,* 1948.
373. Layet J. — Les cabanes no 2, 3 et 4 de la « rue grecque » du Garou. *Annales de la société des sciences naturelles de Toulon et du Var,* 1960.
374. Le Bret. — Mémoire du Pays de Provence. *Ms. Bibl. Méjanes* no 792.
375. Lebrun E. — *Essai historique sur la ville de Brignoles.* Marseille, 1897.
376. Lefebvre H. — Problèmes de sociologie rurale. *Cahiers internationaux de sociologie,* 1949, 1951, 1953.
377. Lefebvre H. — La communauté villageoise. *La Pensée,* 1956.
378. Le Gloru P. — Le melon de Crau. *Compte rendu des journées maraîchères méridionales,* Châteaurenard, 19 juin 1956.
379. Le Lannou M. — *La géographie humaine.* Paris, 1949.
380. Leroy E. — Saint-Rémy-de-Provence. *Mém. inst. hist. Prov.,* 1934-1936.
381. Leroy E. — *Les archives communales de Saint-Rémy-de-Provence, des origines au xvie siècle,* 3 vol., 1949, 1950, 1952.
382. Lestage J. — *L'agriculture dans la commune de Draguignan.* Mémoire 4e année Ecole normale du Var. Arch. dép. Draguignan.
383. Letrait J.-J. — Du peuplement en Basse-Provence aux xve et xvie siècles. Quelques actes d'habitation. *Bull. soc. ét. Drag.,* 1946.
384. Letrait J.-J. — Les ressources agricoles de la viguerie de Draguignan au xviiie siècle. *Prov. hist.,* 1953.
385. Livet R. — Le peuplement des cuestas du bassin d'Aix-en-Provence. *A. de G.,* 1953.
386. Livet R. — Problèmes provençaux : l'eau et les villages. *Bull. soc. géog. Mar.,* 1954.
387. Livet R. — Les paluns provençaux. *Mélanges Bénévent,* 1955.
388. Livet R. — De quelques origines de l'habitat dispersé en Provence. *Ann. E.S.C.,* 1954.
389. Livet R. — Aix. Les origines géographiques du développement urbain. *Reflets,* numéro spécial sur Aix-en-Provence, 1956.
390. Livet R. — Les champs allongés en Basse-Provence. *Compte rendu du Colloque de géographie agraire.* Nancy, 1956.
391. Livet R. — Le bœuf de labour dans l'ancienne Provence. *Rev. g. alp.,* 1957.
392. Livet R. — L'irrigation par aspersion. *Ann. fac. Lettres Aix,* 1957.
393. Livet R. — *La végétation forestière d'un massif provençal : le Mourre d'Agnis.* Thèse secondaire.
394. Livet R. et Roux A. — *Eléments d'histoire agraire d'un terroir provençal : Saint-Saturnin-les-Apt.* Aix, 1957.
395. Littoral méditerranéen I et II. Numéro spécial de *Urbanisme,* 1957.
396. Long J. — *La délimitation de l'aire de production des vins des « Côtes de Provence ».* Les Arcs, 1947.
397. Long J. et Pradon R. — *Le foin de Crau.*
398. Mabilly P. — Pierre Puget et ses proches. *Ann. soc. d'ét. provençales,* 1906.
399. Magnand et Mireur. — *Inventaire sommaire des archives communales de Vidauban.* Draguignan, 1890.
400. Manifacier S. — *Rapport de stage agronomique,* 1958.

401. MANTEYER G. (DE). — La Provence du Ier au XIe siècle. Etude d'histoire et de géographie politique. *Mémoires et documents publiés par l'Ecole des Chartres*, 1908.
402. MANTEYER G. (DE). — *Inventaire des archives communales de Tarascon antérieures à 1790.*
403. MANTEYER G. (DE). — *Les chartes du Pays d'Avignon.* 439-1040. Mâcon, 1914.
404. MARCELIN P. — Sur le problème des terres rouges. *Bull. soc. lang. géog.*, 1942.
405. MARCELIN P. — Sur la forme des champs dans la garrigue nîmoise. *Bull. soc. lang. géog.*, 1942.
406. MARCELIN P. — *Observation sur des terres et des sols en région méditerranéenne.* Nîmes, 1947.
407. MARCELIN P. — *Sur la cartographie pédologique de la Costière et son harmonisation avec la cartographie parcellaire de la végétation.* Note jointe à : KUHNHOLTZ-LORDAT : « La géographie parcellaire de la végétation », 1950.
408. MARCELIN et CABOUAT. — Sur la formation et l'âge de quelques terres rouges de la région nîmoise. *Bull. soc. lang. géog.*, 1954.
409. MARINELLI O. — *Atlante dei Tipi Geografici.* Florence, 1948.
410. MARRES P. — *Les Grands Causses.* Tours, 1935.
411. MARRES P. — La garrigue, son exploitation à travers les âges. *Rev. du Languedoc*, 1944.
412. MARTIN D. — Les boris de Provence. *Annales de Provence*, 1912.
413. MARTIN J. — *Histoire de Rognes.* Ms. Musée Arbaud, M Q 142.
414. MARTONNE E. (DE). — Nouvelle carte mondiale de l'indice d'aridité. *A. de G.*, 1942.
415. MASSE. — *Mémoire historique et statistique sur le canton de La Ciotat*, 1842.
416. MASSON P. — *La conquête de la Camargue depuis 1789.* Centenaire de la Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille. Marseille, 1927.
417. MASSON P. et ESTRANGIN E. — *Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône.* Tome VII : Le mouvement économique : l'agriculture. Paris-Marseille, 1928.
418. MASSON P. — La Provence au XVIIIe siècle. *Ann. Fac. Lettres Aix*, 1935-1936.
419. MATHIEU G. — La production de la pomme de terre en Provence. *Ann. agr.*, 1942.
420. MAUME. — La fertilisation des prairies irriguées en Crau. *Ann. agr.*, 1941.
421. *Mémoire sur l'irrigation en Provence.* Recueil factice de pièces, 1746-1862. Bibliothèque universitaire, Aix.
422. MERCIER A. — Les cultures spéciales du pays de Saint-Rémy-de-Provence. *D.E.S.*, Aix, 1955.
423. MEYNIER A. — La commune rurale française. *A. de G.*, 1945.
424. MEYNIER A. — Signification et évolution du bocage. *Cahiers de l'Information géographique*, 1952, n° 2.
425. MEYNIER A. — Les champs ouverts du sud-ouest du Limousin. *Mélanges Arbos*, 1953.
426. MEYNIER A. — Problèmes de structure agraire. *Ann. E.S.C.*, 1955.
427. MEYNIER A. — *Les paysages agraires.* Paris, 1958.
428. MEYRONNET (DE). — *Etat détaillé et circonstancié du domaine de Beauvoisin.* Ms. Méjanes, RA 64.
429. MICHEL J. — *Statistique du département des Bouches-du-Rhône.* Paris, an XI.
430. MIELLY M. — *Trois fiefs de l'évêché d'Avignon : Noves, Agel et Verquières, des origines à 1481.* Uzès, 1942.
431. MILLIN A. — *Voyage dans les départements du Midi de la France.* Paris, 1807.
432. MIREUR F. — Comment le paysan devient propriétaire d'un vignoble aux XVe et XVIe siècles. *Bull. soc. ét. Drag.*, 1896-1897.
433. MIREUR F. — Le Tiers-Etat à Draguignan. Etude sociologique. *Bull. soc. ét. Drag.*, 1908-1909.
434. MIREUR F., COURTECUISSE et FULCONIS. — *Inventaire sommaire des archives de la commune de Flayosc.* Draguignan, 1931.

436. Molinier R. — *Etudes phytosociologiques en Provence occidentale.* Marseille, 1934.
437. Molinier R. et Tallon. — La végétation de la Crau. *Rev. gén. botan.*, 1949-1950.
438. Montarlot G. — *Les sols de l'Hérault.* Compte rendu de la conférence pédologique méditerranéenne. Alger-Montpellier, 1947.
439. Montvallon (de). — Notice sur l'avaux ou avaoussé qui couvre une grande partie des terrains forestiers dans un rayon de 5 ou 6 lieues sur le littoral de la mer dans le département des Bouches-du-Rhône. *Mém. Ac. Aix*, 1840.
440. Moris H. et Blanc E. — *Cartulaire de l'abbaye de Lérins.* Paris, 1883-1905.
441. Moulin P. — La propriété foncière et la vente des biens nationaux à Salon. *Ann. soc. ét. provençales*, 1906.
442. Moulin P. — La vente des domaines nationaux à Aubagne. *Ann. Soc. ét. provençales*, 1907.
443. Moulin P. — *Documents relatifs à la vente des biens nationaux.* Département des Bouches-du-Rhône. Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française, 4 vol. Paris, 1908.
444. Mourgues J. — *Les statuts et coustumes du Pays de Provence.* Aix, 1658.
445. Musset R. — Les anciens assolements et la nourriture. *Mélanges Arbos*, 1953.
446. Naudeau L. — Enquête sur la population de la France. Département du Var. *L'Illustration*, 1929.
447. Nicod J. — La percée épigénique de l'Huveaune, d'Auriol à Pont-de-l'Etoile. *Rev. géog. alp.*, 1950.
448. Nicod J. — Sur le rôle de l'homme dans la dégradation des sols en Basse-Provence. *Rev. géog. alp.*, 1951.
449. Nicod J. — Le problème de la classification des « calanques » parmi les formes de côte de submersion. *Rev. de géomorphologie dynamique*, 1951.
450. Nicod J. — Micro-reliefs appalachiens en Basse-Provence calcaire. *Rev. g. alp.*, 1952.
451. Nicod J. — Les bois de Basse-Provence de la fin du XVII[e] à la Révolution. *Prov. hist.*, 1952.
452. Nicod J. — Les chemins ruraux en Basse-Provence. *Mélanges Bénévent*, 1954.
453. Nicod J. — Les lapiez en Basse-Provence. Formes karstiques superficielles méconnues. *Rev. géog. alp.*, 1954.
454. Nicod J. — Grandeur et décadence de l'oléiculture provençale. *Rev. géog. alp.*, 1956.
455. Nicod J. — La Sainte-Victoire. *Bull. géog. Aix-Marseille*, 1957.
456. Nicod M. et J. — La haute vallée de l'Huveaune. *Rev. municipale Marseille*, 1952.
457. Nicollet F. — La récolte du kermès (ou vermillon) dans le territoire d'Arles au XIII[e] siècle. *Ann. Prov.*, 1924.
458. Noyon N. — *Statistique du département du Var.* Draguignan, 1846.
459. *Observations et mémoire à Monsieur le Préfet du département du Var pour les quartiers arrosants et les usines de Solliès-Pont et de Solliès-Ville.* Toulon, 1858.
460. Octobon E. — Camp du Mont-Bastide à Eze (Alpes-Maritimes). *Prov. hist.*, 1955.
461. P... — Meubles régionaux provençaux et comtadins. *Vu à la campagne*, 1925.
462. Paix M. — *Inventaire sommaire des archives de la commune d'Ollières.* Draguignan, 1889.
463. Palladius. — *De re rustica.* Les agronomes latins. Paris, 1851.
464. Palun A. — Le Lubéron. *D.E.S.*, Aix, 1951.
465. Parain C. — *La Méditerranée.* Paris, 1936.
466. Pascal A. — *Le canton de Peyrolles. Etude historique et descriptive.* Aix, 1910.
467. Pascalet J. — Les régions agricoles du Comtat. *D.E.S.*, Aix, 1951.
468. Paulet L. — *Eyguières. Son histoire féodale, communale et religieuse.* Marseille, 1901.

469. Paulet L. — *Les Baux et Castillon. Histoire des communes des Baux, du Paradou, de Maussane et de Mouriès.* Saint-Rémy, 1902.
470. Paulet L. — *Saint-Rémy-de-Provence. Son histoire nationale, communale et religieuse.* Avignon, 1907.
471. Pazzis M. — *Mémoire statistique sur le département de Vaucluse.* Carpentras, 1808.
472. Pendleton R. — *Mediterranean red soils.* Compte rendu de la conférence pédologique Alger-Montpellier, 1947.
473. Perpillou A. — *Cartographie du paysage rural limousin.* Paris, 1940.
474. Perpillou A. — Essai d'établissement d'une carte de l'utilisation du sol et des paysages ruraux en France. *Mélanges Arbos,* 1955.
475. Perpillou A. — Types d'évolution de quelques paysages agricoles méditerranéens. *Mélanges Bénévent,* 1954.
476. La petite propriété rurale en France. *Enquêtes monographiques* (1908-1909). Paris, 1910.
477. Peyre M. — Les irrigations dans les Bouches-du-Rhône. *Ann. Prov.,* 1911.
478. Peyre M .— La vallée des Baux, contribution à l'étude d'une région provençale. *Rev. g. alp.,* 1925.
479. Peyre M. — Les irrigations de la Basse-Durance. *A. de G.,* 1927.
480. Peyre M. — *Histoire de Mérindol.* Avignon, 1939.
481. Peyriat P. — *La Chambre des Eaux et Forêts du Parlement de Provence au* XVIII[e] *siècle et son rôle dans la défense des bois.* Thèse Lettres, Aix, 1951, 2 vol. dact.
482. Pézet M. — Aqueduc antique d'Arles au nord des Alpilles. *Mém. inst. hist. prov.,* 1947.
483. Pézet M. — *Les Alpilles, Eygalières et Mollégès des origines au* XVI[e] *siècle.* Cavaillon, 1949.
484. Pézet M. — *La Provence sous le mistral.* Avignon, 1952.
485. Pfender. — *Les bassins fermés de la Provence.* Compte rendu du congrès des Sociétés Savantes. Paris, 1925.
486. Pfrang C. — Les cultures et le marché de Châteaurenard. *D.E.S.,* Aix, 1956.
487. Phillipponneau. — *La vie rurale dans la banlieue parisienne.* Paris, 1956.
488. Pieretti A. — En Corse : le désert des Agriates. Contribution à l'étude des rapports de l'homme et du sol dans les régions méditerranéennes. *Rev. géog. Lyon,* 1951.
489. Piganiol A. — Un nouveau fragment du cadastre d'Orange. *Comptes rendus Acad. Sciences,* 1950.
490. Pinatel J. — *L'emphytéose dans l'ancien droit provençal.* Thèse Droit, Aix, 1938.
491. Pinatel J. — Droit d'usage et vaine pâture dans l'ancienne Provence et pays circonvoisins. *Ann. Fac. Droit Aix,* 1943.
492. Plaisance G. et Cailleux A. — *Dictionnaire des sols.* Paris, 1958.
493. Pline le Jeune. — Lettres. *Traduction De Sacy,* revue par Pierrot. Paris, 1832.
494. Poncet. — A propos des cultures en terrasses. *Ann. E.S.C.,* 1957.
495. Porte F. — *Aix ancien et moderne.* Aix, 1823.
496. Porte E. — *Statistique de la ville de Berre et de son terroir.* Marseille.
497. Poulle. — *Etude de la Camargue ou statistique du delta du Rhône.* Arles, 1817.
498. Poupe E. — *Enquête agricole et industrielle dans le Var* (août 1793). Commission de recherches et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution. 1939.
499. Pouquet J. — Etude sédimentologique des dépôts du niveau 180-200 m à l'ouest d'Aix. *Bull. géog. Aix-Mars.,* 1958.
500. Prave R. — Saint-Maximin la Sainte-Baume. Evolution d'une bourgade rurale. *D.E.S.,* Aix, 1952.
501. Prévot V. — La culture du riz en Camargue. *Inf. géog.,* 1953.
502. Procacci G. — La Provence à la veille des guerres de religion. *Rev. d'hist. mod. et cont.,* 1958.

503. Quenin D. — Mémoire sur les prairies artificielles. *Mém. Acad. Aix*, 1819.
504. Quenin D. — *Statistique du canton d'Orgon.* Arles, 1838.
505. Quiqueran de Beaujeu. — *La Provence de Pierre Quiqueran de Beaujeu.* Traduite du latin par le sieur de Claret. Tournon, 1614.
506. Raimbault M. — *Inventaire sommaire des archives communales et hospitalières de Cassis antérieures à 1790.* Marseille, 1904.
507. Raimbault M. — *Inventaire sommaire des archives communales d'Auriol antérieures à 1790.* Marseille, 1921.
508. Rampal I. — *Un vieux domaine provençal : Cadarache.* Marseille, 1945.
509. Ravel (de). — *Les cultures légumières du Vaucluse.*
510. Ravel (de). — *La culture de l'aubergine. Compte rendu des journées maraîchères méridionales.* Châteaurenard, 19 juin 1956.
511. Raybaud L. — *Mémoire sur le domaine de La Calade.* Dact.
512. Raybaud L. — La lutte contre le déboisement en Provence. *Ann. Prov.*, 1921.
513. Reboul L. — *Observations sur l'agriculture et particulièrement sur les objets qui peuvent être plus propres à la Provence.* Aix, 1785.
514. Reboulet A. — Construction du canal Crillon. *Mém. Acad. Vauc.*, 1914.
515. *Recueil méthodique des lois, décrets, règlements, instructions et décisions sur le cadastre de la France.* Paris, 1811.
516. *Résultats statistiques d'une enquête sur la propriété bâtie dans les communes rurales.* Paris, 1948.
517. Reifenberg. — Some observations on red soils. *Compte rendu du congrès de pédologie méditerranéenne.* Alger-Montpellier, 1947.
518. Reparaz G. (de). — Les structures agraires entre Touloubre et Trévaresse. *D.E.S.*, Aix, 1956.
519. *Résultats statistiques du dénombrement de 1891.* Paris.
520. Reynaud F. — L'organisation et le domaine de la commanderie de Manosque. *Prov. hist.*, 1956.
521. Reynaud L. — Les Cassini et la carte de Provence. Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin de la section de Géographie*, 1922.
522. Ribbe C. (de). — *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations avant et après 1789.* Paris, 1857.
523. Ribbe C. (de). — *La société provençale à la fin du Moyen Age d'après des documents inédits.* Paris, 1898.
524. Ricaud et Mireur. — *Inventaire sommaire des archives du Var antérieures à 1790.* Paris, 1882.
525. Rigaud J. — *Le canal de Craponne.* Aix, 1934.
526. Ritt A. — *Journal de deux notaires ciotadins au* XVII[e] *siècle.* Marseille, 1919.
527. Ritt A. — *Le bourg et le territoire de La Ciotat au* XV[e] *siècle. Données topographiques et statistiques tirées du premier cadastre du lieu.* Marseille, 1920.
528. Ritt J. — Notice sur les restanques provençales. *Bull. des amis du vieux Toulon*, 1928.
529. Robert P. — *Les remontrances et arrêts du Parlement de Provence au* XVIII[e] *siècle.* Thèse Droit, Paris, 1912.
530. Roger J. — Rapport à la session de la Chambre départementale d'agriculture. 7 novembre 1958. *Etudes des marchés des Bouches-du-Rhône.*
531. Roger et Bompard. — *Le mérinos d'Arles*, 1950.
532. Rolland H. — *Inféodation de Lagoy. Romania*, 1931.
533. Rolland H. — Fouilles de Saint-Blaise. Supplément à *Gallia*, IV.
534. Rosso F. — *Une cellule littorale : La Ciotat-Ceyreste.* Ms. 1939.
535. Rostaing C. — *Essai sur la toponymie de la Provence.* Paris, 1950.
536. Rostan L. — *Cartulaire municipal de Saint-Maximin, suivi de documents puisés dans les archives de cette ville.* Paris, 1862.
537. Rouquette P. — *La transhumance en Provence et en Bas-Languedoc.* Thèse, Montpellier, 1913.
538. Roure (du). — *Inventaire analytique des titres et documents originaux tirés des archives du château de Barbegal.* Paris, 1903.

539. Roure (du). — Notes historiques et topographiques sur quelques localités de la Camargue. *Bull. de la Soc. des amis du Vieil Arles,* 1909.
540. Rousset. — Oppède et ses environs. *Mém. Acad. Vauc.,* 1901.
541. Rousset. — *Le Thor.*
542. Roustan P. — *Notice historique sur Puyricard.* Aix, 1857.
543. Roux A. — Saint-Saturnin-les-Apt. *Prov. hist.,* 1937.
544. Roux A. — Un cadastre de Saint-Cannat du XV^e siècle. *Bull. des amis du Vieux Saint-Cannat,* 1950.
545. Roux A. — Une transaction entre Peiresc et les habitants de Rians. *Bull. philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* 1958.
546. Roux C., Flandreysy J. (de), Mellier E. — *Livre d'or de la Camargue.* Paris, 1916.
547. Roux-Alphéran. — *Les rues d'Aix, ou recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence.* Aix, 1846.
548. Le Roy de Boiseaumarie, Kuhnholtz-Lordat, Mathieu. — *Châteauneuf-du-Pape.* Paris, 1939.
549. Saglietto. — Le Mas. Oppidum ligure du V^e au I^er siècle av. J.-C. *Inst. hist. Provence.* Congrès de Toulon, 1928.
550. Saglietto. — *Les villages disparus.*
551. Saglietto. — *Histoire de Méounes.*
552. Sanson J. — Climatologie appliquée. *Météorologie nationale.* Paris, 1949.
553. Sanson J. — Données statistiques sur le climat de la France. *Off. nat. météorol.*
554. Saporta G. (de). — Cadenet. *Rev. des Deux-Mondes,* 1897.
555. Sarmant G. — La Basse-Provence intérieure : région de Draguignan et de Brignoles. *A. de G.,* 1925.
556. Saurel A. — *Dictionnaire des villes, villages, hameaux des Bouches-du-Rhône,* 1877.
557. Saurel A. — *Statistique de la commune de Cassis.* Marseille, 1857.
558. Saurel A. — *Histoire de Martigues et de Port-de-Bouc.* Marseille, 1862.
559. Saurel A. — *Roux de Corse, ou notice historique et biographique sur Georges de Roux.* Marseille, 1870.
560. Sautel, Gagnière, Girard et Chobaud. — *Vaucluse, essai d'histoire locale.* Avignon, 1944.
561. Sauve F. — *La région aptésienne.* I, Le vallon de l'Aiguebrun. II, Gargas. Avignon, 1904.
562. Savatier R. — Propriété et exploitation. *Monde rural.* Nantes, 1950.
563. Saxer V. — L'acquisition du domaine de Saint-Maximin par l'abbaye de Saint-Victor au XI^e siècle. *Prov. hist.,* 1954.
564. Sclaffert T. — Le déboisement des Alpes du sud. *A. de G.,* 1933.
565. Sclaffert T. — Usages agraires dans la région provençale avant le XVIII^e siècle. *Rev. g. alp.,* 1941.
566. Sclaffert T. — *Cultures en Haute-Provence. Déboisement et pâturages au Moyen Age.* Paris, 1959.
567. Serres O. (de). — *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs.* Paris, 1605.
568. Sinety (de). — *L'agriculteur du Midi.* Draguignan, 1859.
569. Sion J. — L'utilisation des garrigues et des maquis du Languedoc et de la Provence. *Association française pour l'avancement des sciences. Compte rendu de la cinquante et unième session.* Constantine, 1927.
570. Sion J. — Sur la structure agraire de la France méditerranéenne. *Bull. soc. lang. géog.,* 1937.
571. Sion J. — L'agriculture méditerranéenne. *Bull. soc. lang. géog.,* 1940.
572. Sion J. — Les plaines méditerranéennes. *Bull. soc. lang. géog.,* 1940.
573. Sion J. — *Les raisons du dessin du cadastre dans la région montpelliéraine. Bull. soc. lang. géog.,* 1940.
574. Sion J. — *La France méditerranéenne.* Paris, 1947.
575. Sion J., Sorre M., Chataigneau Y. — *La Méditerranée. Les péninsules méditerranéennes.* Paris, 1934.

576. Soboul A. — Un exemple de concentration agraire en pays de grande culture. *La Pensée,* 1946.
577. Soboul A. — La maison rurale française. *Documents EDSCO,* n° 59. Chambéry, 1955.
578. Soreau E. — *L'agriculture du* XVII^e *siècle à la fin du* XVII^e *siècle.* Paris, 1952.
579. Sorre M. — *Les fondements de la géographie humaine,* 4 tomes. Paris, 1952.
580. Sorre M. — L'habitat rural. *Cahiers de l'Information géographique,* 1952, n° 2.
581. Sorre M. — Le rôle de l'explication historique en géographie humaine. *Mélanges Arbos,* 1955.
582. Spannel F. — Les éléments de la fortune des grands notables marseillais au début du XIX^e siècle. *Prov. hist.,* 1957.
583. *Statistique agricole annuelle,* 1893. Paris, 1894.
584. *Statistique agricole de la France. Résultats généraux de l'enquête de 1929.* Paris, 1936.
585. Stendhal. — *Voyages dans le Midi de la France.* Paris, 1930.
586. Strabon. — *Géographie.* Paris, 1867.
587. La structure du vignoble des Bouches-du-Rhône. *Etudes et conjoncture,* octobre 1954.
588. La structure du vignoble du Var. *Etudes et conjoncture,* décembre 1955.
589. La structure du vignoble du Vaucluse. *Etudes et conjoncture,* septembre 1957.
590. Tavernier C. — *Usages et règlements locaux ayant force de loi dans le département des Bouches-du-Rhône.* Aix, 1859.
591. Teissier O. — *Statistique du Var.* Draguignan, 1853.
592. Teissier O. — *Gonfaron.*
593. Teissier O. — *Inventaire des archives communales de Toulon.* Toulon, 1867.
594. Teissier O. — *Dictionnaire historique des communes du Var,* 1867.
595. Teston A. — L'organisation réglementaire d'un terroir niçois au XVI^e siècle. *Prov. hist.,* 1953.
596. Théus P. — *La fondation d'un village de Provence au* XVIII^e *siècle : Charleval, 1741.* Thèse Droit, Aix, 1956.
597. Timmel A. — Economie générale du recensement agricole (1955-1956). *Bull. d'information de l'I.N.S.E.E.,* 1955.
598. Tirone L. — La vocation florale et maraîchère du pays de Marseille. *D.E.S.,* Aix, 1958.
599. La Tour-Keyrie. — *Excursions aux environs d'Aix.* Aix, 1923.
600. Tournadre G. (de). — *Histoire du comté de Forcalquier.* Paris, 1930.
601. Tregaro L. — Les Maures et l'Estérel. Etude de géographie humaine. *Bull. soc. lang. géog.,* 1931.
602. Truchot H. — Les troupeaux transhumants du sud-est de la France. Leur vie, leur histoire. *Ann. des Basses-Alpes,* 1937.
603. Tudez M. — *Le développement de la vigne dans la région de Montpellier du* XVII^e *siècle à nos jours.* Thèse Droit, Montpellier, 1934.
604. *Usages locaux à caractère agricole codifiés par la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.* Marseille, 1936.
605. *Usages locaux à caractère agricole codifiés par la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône,* 1955.
606. Vairan G. — La vie économique et sociale en Provence. Histoire du temps présent. *Ann. Prov.,* 1909.
607. Varron. — *De agricultura.* Les agronomes latins. Paris, 1851.
608. Véran P. — Essai sur la statistique de la ville d'Arles et de son terroir. *Bibl. municipale Arles,* ms. 491 à 498.
609. Vérany F. — *Roquefavour, son ermitage et son aqueduc. Ventabren.* Marseille, 1882.
610. Veyret P. — *Les pays de la Moyenne Durance alpestre.* Grenoble, 1944.
611. Vial P. — Vieilles monnaies trouvées en Camargue. *Septième Congrès et Fêtes du Rhône.* Marseille, 1933.
612. Viangalli J. — Les structures agraires corses. *D.E.S.,* Aix, 1956.
613. Vidal J. — Histoire du « Val ». *Bull. soc. ét. Drag.,* 1858-1859.

614. Vidal J. — Notice sur Pontevès. *Bull. soc. ét. Drag.*, 1865.
615. Vidal R. — Archéologie du Var : Six-Fours. *Bull. Acad. Var*, 1895.
616. Vidalenc J. — Les migrations des travailleurs dans les départements provençaux sous l'Empire. *Prov. hist.*, 1955.
617. Vilar P. — *Quelques points d'histoire de la viticulture méditerranéenne.* Eventail de l'histoire vivante offert à Lucien Febvre. Paris, 1953.
618. Villard H. — Jean Casse, armateur et marchand marseillais du XIV[e] siècle. Sa maison, son comptoir, sa bastide. *Ann. soc. provençales*, 1907.
619. Villard M. — Une charte du pays d'Avignon au X[e] siècle. *Mém. inst. hist. Prov.*, 1943.
620. Villeneuve (Arnaud de). — Liber terminum. *Bibl. Méjanes*, ms. 1056 et 1057.
621. Villeneuve (de). — *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, 4 vol. Marseille, 1826.
622. Visite à toutes les maisons, granges et autres bastimants que Monseigneur le comte de Sault a au pays de Provence. *Bibl. Méjanes*, ms. 1546.
623. Young A. — *Voyages en France*, 3 vol. Paris, 1931.
624. Zacharewicz E. — *Le Vaucluse agricole et ses principales cultures.* Avignon, 1898.

INDEX

Pour chaque commune ou lieu-dit, on indique successivement :

— en chiffres arabes, les pages où il en est fait mention;
— en chiffres arabes **gras** les numéros des figures qui s'y rapportent : **71;**
— en chiffres romains **gras** les numéros des photographies ordinaires : **XII;**
— en chiffres romains ordinaires les numéros des photographies aériennes qui les concernent : XII.

Aix-en-Provence, 21, 27, 33, 34, 36, 39, 88, 131, 140, 151, 153, 187, 220, 226, 268, 282, 342, 348, 351, 361, 397, 398, 401; **XV.**
Allauch, 131, 208, 335.
Alleins, 134, 211, 220, 221, 283, 344.
Althen-les-Paluds, 98, 128, 130, 164, 186, 277, 279, 359, 414, 418.
Ampus, 284.
Ansouis, 342, 343, 402.
Apt, 26, 145, 221, 348, 402.
Arles, 26, 34, 85, 130, 220, 239, 268, 273, 284, 312, 339, 346, 348, 361, 364, 365, 367, 372, 379, 382, 416.
Artignosc, 339.
Artigues, 133, 270, 284, 339.
Aubagne, 19, 68, 71, 93, 99, 131, 195, 332, 335, 348, 359, 407, 410; **71, 72.**
Aureille, 134, 342.
Auriol, 189, 253, 335, 353, 410.
Aurons, 326, 340.
Avignon, 28, 33, 34, 88, 102, 164, 166, 220, 221, 284, 348, 355, 359, 364, 412, 416.

Bandol, 98, 132, 269, 395.
Barben (La), 326, 340.
Barbentane, 102, 164, 166, 181, 191, 194, 211, 272, 294, 314, 359, 416; **37.**
Barjols, 81.
Bastide des Jourdans (La), 339.
Beaucet (Le), 221, 342.
Beaumont-de-Pertuis, 270, 339.
Beaurecueil, 117.
Beausset (Le), 19, 21, 23, 26, 56, 68, 84, 98, 132, 183, 202, 215, 216, 313, 357, 390, 395.
Bédarrides, 198, 314, 342.
Belgentier, 84, 406.
Berre, 34, 171, 340, 355, 384.
Besse, 392; **67, 75.**
Bonnieux, 211, 342, 348.
Bouc-Bel-Air, 100, 131, 146, 183, 198, 207, 220, 326, 342.
Bouilladisse (La), 131, 269.
Boulbon, 129, 194, 272, 340, 359, 417; **37, 57.**
Bras, 198, 233, 339.
Brignoles, 21, 26, 27, 33, 36, 68, 98, 277, 278, 339, 348, 357, 386, 391.
Brue-Auriac, 115, 148, 150, 185, 222, 277.
Buoux, 133.

Cabannes, 92, 116, 118, 128, 130, 186, 198, 276, 279, 359, 416, 417; **25, 38, 75.**
Cabasse, 188.
Cabriès, 131, 183, 198, 209, 212, 218, 340, 344, 346, 353; **XII.**
Cadenet, 134, 181, 198, 277, 279, 342, 344, 348; **39, 56;** VIII.
Cadière (La), 85, 101, 132, 167, 183, 245, 246, 355, 357, 395; **33; XXII.**
Cadolive, 269.
Camps, 21, 68, 195, 233, 252, 277, 278.
Cannet (Le), 203, 209, 210, 215, 217, 268, 270, 339, 342; **XXIV.**
Câprier, 32, 107.
Carcès, 134, 188, 221, 233.
Carnoules, 134, 181, 195, 221, 392.
Carpentras, 26, 27, 93, 164, 239, 314, 348, 403, 412.
Carqueiranne, 23, 132, 221, 269, 352.
Carry-le-Rouet, 221.
Cassis, 98, 221.
Castellet (Le) (Var), 132, 133, 357.
Castellet (Le) (Vaucluse), 395.
Caumont, 129, 193.
Cavaillon, 26, 71, 93, 102, 129, 160, 164, 193, 313, 337, 359, 378, 402, 412; **XXXI.**
Celle (La), 339.
Ceyreste, 56, 221.
Charleval, 148, 150, 160, 175, 211, 222, 228, 277, 299, 314; **23;** IX.
Châteauneuf-de-Gadagne, 129, 183, 336, 359, 414, 417.
Châteauneuf-du-Pape, 414.
Châteauneuf-le-Rouge, 131.
Châteauneuf-les-Martigues, 195, 211, 300, 332, 335, 411.
Châteaurenard, 93, 102, 118, 121, 124, 129, 130, 151, 159, 160, 164, 166, 176, 191, 211, 237, 240, 299, 313, 314, 336, 340, 348, 359, 412, 416, 418; **32; IX.**
Châteauvert, 114, 133, 339.
Cheval-Blanc, 67, 102, 130, 160, 277, 337, 359, 418, 419; **XVI, XXXIII, XXXIV.**
Ciotat (La), 21, 29, 71, 154, 155, 235, 258, 313, 348, 395.
Cogolin, 88.
Coopératives, 104, 242, 320, 394, 395, 398, 417.
Cornillon-Confoux, 85, 138, 218, 342.

Correns, 188, 221, 359.
Cotignac, 21, 23, 181, 195, 339, 353, 359, 385.
Coudoux, 269.
Crau (La), 132, 269.
Cucuron, 39, 342, 402; **69, III.**
Cuers, 26, 27, 36, 195, 221, 277, 278, 326, 342, 352, 354, 357, 406; **XXIII.**
Cuges, 19, 82, 85, 98, 134, 195, 201, 215, 216, 270, 277, 279, 282, 300, 344, 346, 391.
Delta de l'Arc, 57, 71, 72, 411.
Destrousse (La), 68, 131, 269.
Draguignan, 26, 27, 36, 220, 339, 348, 354, 391, 392, 393.

Eguilles, 68, 173, 283, 342, 355.
Ensues, 68, 269, 332.
Entraigues, 189, 198.
Entrecasteaux, 133, 197, 339, 342.
Entremont, 138, 140.
Esparron, 66, 68, 270, 284, 339; **VIII.**
Evenos, 17.
Eygalières, 86, 93, 118, 164, 207, 218, 221, 243, 355.
Eyguières, 221, 342, 348, 382; **75.**
Eyragues, 129, 169, 198, 336, 353; III.
Eze, 138, 139, 209.

Fare (La), 66, 67, 130, 228, 307.
Farlède (La), 326, 335, 406.
Flassans, 188, 339.
Flayosc, 114, 339, 392.
Fontaine de Vaucluse, ,196, 269, 342.
Fontvieille, 134, 176, 194, 326, 339, 342, 355, 373, 379.
Forcalquier, 244.
Forcalqueiret, 186, 194, 211, 339.
Fos, 123, 130, 268, 312, 339, 372, 379, 382.
Fox-Amphoux, 21, 133, 198, 212, 218, 277, 290, 339, 386, 387, 388; **64.**
Fuveau, 134, 186, 198, 342; **X.**

Garance, 92, 98, 101, 107.
Gardanne, 348, 355, 397.
Garde (La), 99, 131, 198, 277, 335, 336.
Garéoult, 186, 342.
Gargas, 165, 171.
Gémenos, 71, 82, 99, 195, 196, 270, 283, 335.
Gignac, 335, 411.
Ginasservis, 66, 290, 339; **44.**
Gonfaron, 26, 134, 181, 195, 270, 278.
Gordes, 173.
Grambois, 72, 133, 339, 342.
Grans, 124, 195, 239, 340, 342, 373, 379.
Graveson, 129, 164, 198, 272, 314, 359, 416; **37.**

Hyères, 72, 93, 98, 339, 355, 357, 386, 391.

Isle-sur-Sorgues (L'), 102, 128, 164, 189, 198, 269, 313, 336, 414, 417, 418.
Istres, 23, 27, 34, 36, 130, 220, 239, 268, 312, 339, 342, 373, 379, 381, 382.

Jonquerettes, 269.
Jouques, 34, 134, 196, 270, 339, 342, 353, 359, 391.

Lacoste, 342.
Lagnes, 128, 164, 198, 342, 418, 419.
Lagoy, 101, 168, 171.
Lamanon, 314, 340, 374.
Lambesc, 186, 282, 290, 348.
Lançon, 66, 173, 198, 221, 283, 340, 342.
Lauris, 402.
Lorgues, 36, 181, 226, 268, 276, 353; **65.**
Luc (Le), 195, 270; XII.
Maillane, 118, 129, 134, 181, 186, 273, 276, 279.
Mallemort, 92, 115, 164, 193, 198, 243, 314, 326, 359, 400, 403; **75.**
Marais des Baux, 85.
Marignane, 26, 27, 34, 57, 198, 277, 319, 332, 411.
Marseille, 21, 26, 27, 93, 99, 257, 268, 315, 332, 335, 348, 355, 359, 361, 367, 397, 407; **71.**
Martigues, 72, 335, 348, 355.
Mas-Blanc, 113, 118, 194, 268, 342, 416.
Maubec, 336.
Maussane, 123, 194, 299, 342.
Mayons (Les), 342.
Mazan, 336.
Mazaugues, 68, 195, 211, 339, 354.
Ménerbes, 211.
Méounes, 84, 196, 327, 406.
Meyrargues, 134, 192, 197, 211, 248, 270, 277, 282, 299, 339, 359; **29.**
Meyreuil, 183, 342.
Mézoargues, 68, 417.
Milles (Les), 86, 187, 228; IV.
Mimet, 207.
Mirabeau, 34, 66, 133, 270, 339.
Miramas, 239, 339, 342, 355, 373, 379, 381.
Moissac, 339, 353.
Mollégès, 85, 86, 164, 168, 186, 198, 277, 299. 319. 414.
Monteux, 128, 164, 181, 186, 198, 276, 359.
Montfort, 188, 195.
Montmeyan, 21, 23, 66, 277, 278, 290, 307, 339.
Motte-d'Aigues (La), 342.
Mouriès, 118, 182, 194, 307, 342, 355.

Nans, 339, 340.
Néoules, 186, 194, 342.
Noves, 140, 152, 164, 181, 193, 220, 314, 359, 416, 417.

Ollières, 68, 339.
Ollioules, 84, 99, 132, 196, 335, 340, 344, 352, 355, 357, 404, 405; **70; XXIX.**
Oppède, 211, 336.
Orgon, 66, 102, 118, 193, 196, 197, 211, 355.
Oulières, 300, 317, 400.

Paradou (Le), 118, 194, 342, 355.
Pélissane, 134, 278.
Pennes-Mirabeau (Les), 116, 183, 198, 232, 233; **XI.**
Penne-sur-Huveaune (La), 332, 335, 359.
Pernes, 164, 181, 182, 269, 313, 359, 418.
Pertuis, 27, 34, 134, 181, 198, 348, 402.
Peynier, 134, 342, 353.
Peypin, 68, 146.
Peyrolles, 93, 134, 193, 220, 270, 277, 279, 282, 299, 307, 339, 348, 355, 359, 400; **45.**
Pierrefeu, 195, 339.
Pignans, 134, 181, 195, 287, 279, 342, 392; **66.**
Plan-d'Aups, 133, 326, 339.
Plan-de-Cuques, 269, 332, 335, 407.
Plan-d'Orgon, 118, 164, 269.
Pontet (Le), 342.
Pontevès, 21, 339.
Port-de-Bouc, 269, 312, 384.
Port-Saint-Louis-du-Rhône, 268, 269, 339.
Pourcieux, 26, 34, 200, 339.
Pourrières, 66, 68, 198, 342; II.
Pradet (Le), 131, 269, 336.
Puget, 342.
Puget-Ville, 27, 195, 278, 342, 406.
Puyloubier, 134, 146, 198, 252, 282, 326, 353.
Puy-Sainte-Réparade (Le), 131, 198, 202, 209, 215, 217, 226, 240, 255, 293, 342, 359, 400; **42;** VII.
Puyvert, 342.

Régusse, 339, 353; **63, 75.**
Revest (Le), 339.
Rians, 66, 68, 81, 181, 228, 234, 244, 268, 270, 290, 339, 353, 387; **44, 75.**
Riboux, 269, 270, 286, 339.
Robion, 336, 340.
Rocbaron, 186, 194, 342.
Rognac, 198.
Rognes, 34, 114, 145, 155, 181, 198, 216, 233, 250, 290, 326, 355; **24.**
Rognonas, 118, 122, 128, 165, 171, 186, 314, 336, 355, 359, 416, 418; **47, 73.**
Roquebrussanne (La), 23, 186, 194, 196, 277, 282, 342, 353, 357; **30.**
Roque-d'Anthéron (La), 148, 211, 215.
Roquefort-La-Bédoule, 68, 134, 146, 391.
Roque-sur-Pernes (La), 342.
Roquevaire, 82, 98, 99, 146, 189, 335, 348, 353, 407, 410.
Rougiers, 209, 211.
Rousset, 67, 134, 183, 207, 342, 396, 397; **43, 68.**
Rove (Le), 335.

Saint-Andiol, 71, 93, 186, 198, 359, 416, 417.
Sainte-Anastasie, 188.
Saint-Antonin, 327, 339.
Saint-Cannat, 134, 173, 182, 186, 283, 290, 326; **38.**
Saint-Chamas, 23, 173, 239, 379, 384.
Saint-Christol, 235, 244.
Saint-Cyr, 132, 167, 171, 269, 395.
Saint-Etienne-du-Grès, 72, 194, 269, 342, 359.
Saint-Julien-le-Montagnier, 115, 133, 198, 210, 212, 216, 217, 226, 228, 268.
Saint-Marc-de-Jaumegarde, 131, 326, 339, 353.
Saint-Marc-La-Morée, 140; **21, IV.**
Saintes-Maries-de-la-Mer, 34, 130, 268, 339, 364, 372.
Saint-Martin (Var), 270, 339.
Saint-Martin-de-Crau, 26, 123, 180, 268, 269, 312, 339, 361, 372, 379, 382, 383; I.
Saint-Martin-de-La-Brasque, 269.
Saint-Maximin, 19, 23, 26, 34, 36, 80, 134, 181, 268, 288, 307, 339, 342, 353, 359, 385, 386; **28.**
Saint-Mitre, 123, 198.
Saint-Paul-les-Durance, 87, 270, 327, 391.
Saint-Rémy, 34, 67, 102, 118, 122, 123, 130, 164, 168, 171, 181, 194, 198, 312, 313, 314, 340, 355, 359, 415.
Saint-Saturnin-d'Apt, 86, 89, 158, 226, 281, 283, 344, 346.
Saint-Saturnin-les-Avignon, 183, 269, 417.
Saint-Savournin, 269.
Saint-Victoret, 171, 198, 269.
Saint-Zacharie, 68, 189, 335.
Salernes, 34.
Salon, 124, 130, 220, 239, 268, 278, 312, 342, 348, 361, 373, 377, 379, 381, 382, 384, 403.
Sanary, 56, 99, 132, 404.
Sannes, 342.
Sault, 206, 348.
Sausset, 269.
Seillons-Source-d'Argens, 185; **I, V, VI;** XI.
Sénas, 71, 93, 164, 191, 228, 238, 283, 307, 326, 400, 403, 418.
Septèmes, 131, 335.
Signes, 66, 114, 195, 270, 339, 340, 353.
Sivergues, 133.
Six-Fours, 132, 335, 336, 340.
Solliès-Pont, 130, 132, 181, 195, 282, 326, 335, 336, 342, 394, 402, 403, 406, 417.
Solliès-Toucas, 23, 195, 406.
Solliès-Ville, 406.
Sorgues, 342.

Taillades (Les), 26, 336, 337, 340, 416.
Taradeau, 195.
Tarascon, 220, 221, 272, 314, 342, 355, 359, 373.
Tholonet (Le), 115, 131.
Thor (Le), 102, 164, 181, 182, 186, 189, 198, 221, 313, 336, 355, 414, 417; **74; XXXII.**
Thoronet (Le), 133, 226, 339.
Toulon, 21, 26, 33, 36, 37, 56, 98, 132, 348, 361, 386, 391.
Tour-d'Aigues (La), 67, 342, 357, 402.
Tourtour, 221.
Tourves, 72, 140, 200, 301, 307, 339; **48;** VI.
Trans, 181, 221.
Trets, 34, 134, 186, 221, 232, 279, 282, 307, 342, 348, 353, 355.

Val (Le), 21, 134, 232, 277.
Valette (La), 335, 336.
Varages, 233.
Vaugines ,342.
Vauvenargues, 68, 91, 134, 196, 207, 326, 339, 353.
Vedène, 342.
Velaux, 183.
Velleron, 359.
Velorgues, 165, 171.
Vénasque, 133, 138, 206, 211.
Venelles, 131, 198, 205, 209, 216, 221, 261; **XIII, XXVI.**
Ventabren, 131, 183, 207, 211, 218, 221, 342.
Verdière (La), 198, 226, 339.
Vernègues, 198, 204, 210, 216.
Verquières, 118, 121, 122, 269.
Vidauban, 181, 188, 226, 268, 277, 339, 353.
Villecroze, 133.
Vinon, 299, X.
Vins, 221.
Vitrolles (Bouches-du-Rhône), 198, 220, 252.
Vitrolles (Vaucluse), 339.

TABLE DES CARTES ET DES FIGURES

1. — Carte schématique du relief 18
2. — Carte de repérage des communes 20
3. — Températures moyennes annuelles ramenées au niveau de la mer 25
4. — Minima moyens de janvier 27
5. — Températures moyennes de juillet 28
6. — Amplitude moyenne annuelle 28
7. — Durée moyenne de l'insolation annuelle en heures par an 30
8. — Courbe hygrométrique du 26 février au 1er mars 1959 31
9. — Courbes de l'indice d'aridité Emberger 33
10. — Nombre de mois où les précipitations sont inférieures à 50 mm 34
11. — Carte des précipitations 35
12. — Position des stations météorologiques utilisées pour l'étude des climats locaux 40
13. — Ecrétage de la courbe hygrométrique à l'ubac 42
14. — Inversion de température 46
15. — Températures comparées de la dépression et de l'ubac en été 49
16. — Amortissement de la courbe des températures à l'adret 49
17. — Températures comparées du plateau et de la dépression 51
17 *bis*. — Variation des températures entre la dépression et l'adret en fonction des types de temps 51
18. — Cartes de la dispersion de la population dans le nord-ouest des Bouches-du-Rhône dressées en utilisant différents indices ..... 119 et 120
19. — Carte de la densité de la population éparse, 1954 125
20. — Carte de la dispersion de la population rurale, 1954 126
21. — Un site de villa romaine : Saint-Marc-la-Morée 141
22. — Plans sommaires de villae romaines 143
23. — Plan du village de Charleval 149
24. — Rognes. Etapes de l'apparition des bastides 156
25. — Plan cadastral de Cabannes en 1831 et en 1933 ..... 161 et 162
26. — Carte du pourcentage de l'augmentation de la population dispersée dans la région comtadine 163
27. — Carte des principaux types d'habitat rural 170
28. — Le peuplement du bassin de Saint-Maximin 185
29. — Le site de Meyrargues 192
30. — Plan du village de La Roquebrussane 196
31. — Carte des types de villages 199
32. — Fragment du plan cadastral de Chateaurenard 237
33. — Plan d'un mas-ruche à La Cadière 244

34. — L'évolution du mas : la ferme de Beaume 247
35. — L'évolution du mas : la ferme de M. F. à Meyrargues 248
36. — Plans de bastides du XVIII[e] siècle : Bastide de La Siboune. Bastide Bagarri 256
37. — Finages et terroirs dans la Montagnette 271
38. — Trame de chemins ruraux à structure rayonnante : Cabannes, Saint-Cannat 275
39. — Trames de chemins ruraux à structure double : Cadenet 276
40. — Type de parcellage en « petites parcelles carrées » 282
41. — Essai de reconstitution de parcelles médiévales 284
42. — Le Puy-Sainte-Réparade. Type de grandes parcelles carrées à bastides 287
43. — Rousset. Type de grandes parcelles carrées en région boisée 288
44. — Le Valavès : répartition des petites et grandes parcelles par rapport aux finages 291
45. — Bloc de lanières à Peyrolles 293
46. — Naissance des lanières : mas de Quiqueran 294-295-296
47. — Naissance des lanières : le domaine de Saint-Jean à Rognonas 297-298
48. — Parcelles curvilignes à Tourves 301
49. — Parcellage irrégulier de colline 302
50. — Parcellage d'une dépression : Roumaron 305
51. — Parcellage de contact de terroirs 308
52. — Carte des exploitations de moins de 10 hectares 333
53. — Carte des exploitations de moins de 5 hectares 338
54. — Carte des exploitations de plus de 50 hectares 341
55. — Carte des exploitations de 10 à 50 hectares 345
56. — Morcellement de l'exploitation : Cadenet 349
57. — Morcellement de l'exploitation : Boulbon 350
58. — Carte du pourcentage des exploitations non gérées en faire valoir direct 354
59. — Carte du métayage 358
60. — Carte du fermage 360
61. — Structure foncière de la Camargue 366
62. — Structure foncière de la Crau 379
63. — Evolution de la structure foncière de la commune de Régusse (Haut-Var) depuis 1892 387
64. — Structure foncière de la commune de Fox-Amphoux (Haut-Var) 388
65. — Evolution des cultures à Lorgues depuis 1789 392
66. — Evolution de la structure foncière de la commune de Pignans depuis 1892 393
67. — Structure foncière de la commune de Besse 393
68. — Structure foncière de la commune de Rousset 397
69. — Structure foncière de la commune de Cucuron 403
70. — Structure foncière de la commune d'Ollioules 405
71. — Les banlieues maraîchères de Marseille 408
72. — Structure foncière de la commune d'Aubagne 411
73. — Structure foncière de la commune de Rognonas 415
74. — Structure foncière de la commune du Thor 418
75. — Evolution de la population dans quelques communes types 419

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

		Planches
I.	— Seillons-source-d'Argens. Bassin à chicots	I
II.	— Saint-Ser. Erosion dans les marnes bégudiennes	I
III.	— Cucuron. Irrigation individuelle	II
IV.	— Saint-Marc la Morée. Arrosage automatique par aspersion	II
V.	— Seillons-source-d'Argens vu du plateau	III
VI.	— Seillons-source-d'Argens vu de la dépression	III
VII.	— Une civilisation de la pierre : construction rurale en forme de borie	IV
VIII.	— Une civilisation de la pierre : Esparron, ruelle en escalier	IV
IX.	— Châteaurenard. Maison en tapy	V
X.	— Fuveau. Cabanon avec citerne	V
XI.	— Les Pennes-Mirabeau. Village perché sur une crête	VI
XII.	— Cabriès. Village perché sur un piton	VI
XIII.	— Les Logis de Venelles. Dédoublement d'un village perché	VII
XIV.	— Poste de chasse	VII
XV.	— Bastide aux environs d'Aix	VIII
XVI.	— Cheval Blanc. Mas maraîcher	VIII
XVII.	— Entre Tarascon et Arles. Début de la zone des grandes exploitations	IX
XVIII.	— La Crau pierreuse	IX
XIX.	— La Crau irriguée	X
XX.	— Entre Pourrières et Rians. Ferme du Puits de Rians	X
XXI.	— Ferme de La Croix	XI
XXII.	— Bassin du Beausset	XI
XXIII.	— Dépression Permienne. Environs de Cuers	XII
XXIV.	— Dépression Permienne. Environs du Cannet	XII
XXV.	— Le plateau de Lambesc	XIII
XXVI.	— Venelles. Terrasses et troupeau de moutons	XIII
XXVII.	— Les Baumes près Venelles	XIV
XXVIII.	— Olivette abandonnée	XIV
XXIX.	— Cultures maraîchères et florales entre Ollioules et Sanary	XV
XXX.	— Val de Durance. Serre à melons	XV
XXXI.	— Cavaillon. La plaine maraîchère	XVI
XXXII.	— Le Thor. Vignes à raisins de table	XVI
XXXIII.	— Cheval Blanc. Cultures irriguées	XVII
XXXIV.	— Cheval Blanc. Paysage maraîcher comtadin	XVII

TABLE DES PLANCHES DE PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES VERTICALES

I. — La Crau à l'est de Saint-Martin de Crau XVIII
II. — Pourrières. Est du Bassin d'Aix XIX
III. — Eyragues. Plaine maraîchère comtadine XX
IV. — Les Milles. Région de bastides XXI
V. — Champs de vallon dans les collines XXII
VI. — Tourves. Répartition des cultures en fonction du relief XXIII
VII. — Le Puy-Sainte-Réparade. Val de Durance XXIV
VIII. — Cadenet. Val de Durance XXV
IX. — Charleval. Val de Durance XXVI
X. — Vinon. Bas Verdon XXVII
XI. — Seillons-source-d'Argens. Dépression varoise XXVIII
XII. — Le Luc. Dépression Permienne XXIX

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

LE MILIEU

PRÉFACE 7
INTRODUCTION 11

I. — **LE RELIEF** 17

1° Chaînes et grands bassins du centre 19
2° Montagnes usées et bassins réduits de la Provence varoise .. 21
3° Plaines et collines de l'Ouest rhodanien 21
4° Le style du relief provençal 22
L'influence du relief sur la vie rurale : concentration de la culture dans les dépressions 23

II. — **LES INFLUENCES CLIMATIQUES** 25

A) ***Caractères généraux du climat provençal*** 25
1° Les données fondamentales 25
2° La continentalité 26
3° Le soleil et le vent 29
4° L'aridité 32

B) ***Les nuances régionales*** 34
1° Le Sud-Ouest aride 34
2° L'Est arrosé 36
3° La frange littorale 36
4° Marges septentrionales et massifs montagneux 37

C) ***Les contrastes climatiques locaux*** 37
1° Les signes de leur existence 37
2° Instruments de détection et méthodes de recherches 39
3° Le climat des fonds de cuvettes 41
4° Le climat des ubacs 45
5° Les hauts d'adret 47
6° Les plateaux 50
7° Conclusion 52

Conclusion : le climat provençal et la géographie agraire 52

III. — **L'EROSION ET LES SOLS** 55

A. — ***Les mécanismes de l'érosion*** 55
1° La destruction des reliefs 55

a) L'attaque du gel 55
b) L'attaque éolienne 57
c) La dissolution karstique 58
d) L'attaque des eaux sauvages 58
e) Les glissements de terrain 58
2° L'accumulation des produits de l'érosion 59

B) ***Les processus pédologiques*** 60
1° La disparition de l'humus 61
2° La disparition des limons 61
3° La décalcification 62
4° Les mouvements verticaux de l'eau 63
5° La rubéfaction 64
6° Caractères généraux des processus pédologiques en Basse Provence 65

C) ***Le rôle des roches-mères*** 65
1° Les roches-mères cristallines 65
2° Les roches-mères stériles 66
3° Les roches-mères génératrices de sols fertiles 66

D) ***Les principaux types de sols*** 68
1° Les sols squelettiques 69
2° Les rendzines 69
3° La terra rossa 70
4° Les crau 71
5° Les « grès » 72
6° Les safres 72
7° La « malausse » 73
8° Les sols argilo-calcaires 73
9° Les sols jeunes des vallées 74

E) ***Les problèmes de l'utilisation des sols*** 74
1° Rareté des sols agronomiques valables 74
2° La lutte contre la détérioration des sols 75
a) La lutte contre l'érosion 76
b) L'approvisionnement en humus 76
e) La distribution de l'eau 76

IV. — **LES POSSIBILITES CULTURALES ET LES TECHNIQUES AGRICOLES** 79

A) ***La conquête du sol cultivable*** 79
1° La conquête des hauteurs : les terrasses 80
2° La conquête des bas fonds : le dessèchement des marécages 84

B) ***Les techniques d'amélioration du sol*** 85
1° Fumures et engrais 85
2° Jachères et assolements 87
3° Le travail du sol : labours et sarclages 89

C) ***L'irrigation*** 92
1° La vieille technique : l'irrigation par gravité 94
2° L'irrigation par aspersion sous pression 94

V. — **L'HOMME ET L'HISTOIRE** 97

1° L'économie rurale provençale à la fin du XVIII[e] siècle 97
2° Le Second Empire : crises agricoles et orientations nouvelles 99
3° Les tendances actuelles 104

Conclusion 106

DEUXIEME PARTIE

L'HABITAT RURAL

I. — **POPULATION GROUPEE ET POPULATION DISPERSEE** 111

1° Définition et méthodes de recherches 111
a) Valeur des recensements 111
b) Intérêt des variations de l'indice de dispersion 114

2° Calcul de l'indice de dispersion - Procédés divers 118

a) Densité de la population éparse $\frac{e}{S}$ = D. éparse 118

b) Indice de Demangeon $\frac{e}{T} \times n$ 121

c) Indice $\frac{e}{T} \times \frac{n}{S}$ 123

d) Indice de dispersion $\frac{e}{gr}$ 123

3° Répartition actuelle de la dispersion et du groupement 127
a) Communes à dispersion dominante 128
1° *La dispersion des plaines comtadines* 128
2° *La dispersion en Crau et en Camargue* 130
3° *La dispersion du bassin d'Aix* 131
4° *La dispersion dans la bordure littorale urbanisée* 131
5° *La dispersion squelettique des régions accidentées* 133
b) Communes à groupement dominant 133

II. — **LES GRANDES ETAPES DU PEUPLEMENT RURAL A TRAVERS L'HISTOIRE** 137

A) ***Le peuplement préhistorique, les oppida ligures*** 137
B) ***La dispersion des villas gallo-romaines*** 139
C) ***Les incertitudes du Haut Moyen Age d'après le polyptique de Vuadalde*** 144
D) ***Le castrum médiéval*** 145
E) ***La mise en place des types actuels d'habitat*** 146

1° Les dernières créations de villages 147

2° Les origines de l'habitat dispersé 150
a) Un type de dispersion profonde, la Camargue 150
b) Les granges monastiques 151

c) Les bastides bourgeoises 152
Les bastides marseillaises 152
Les bastides aixoises 153
Les bastides ciotadines 154
Les bastides conquérantes : Rognes 155

d) La colonisation paysanne individuelle 158
La conquête de la montagne : Saint-Saturnin les Apt 158
Le lotissement municipal : Châteaurenard 159

e) La dernière vague d'habitat dispersé : L'implantation maraîchère 160

f) Les caprices de l'histoire 164
Les villages qui échouent 164
La dispersion qui réussit 165
Les formes avortées 168

Conclusions méthodologiques 169

III. — **MATERIAUX ET TECHNIQUES** 173

1° La pierre sèche : le problème des bories 173
2° Les maisons en terre : le tapy 174
3° La pierre, matériau par excellence 176
4° La toiture 177
5° Les maisons blocs 178

IV. — **LES VILLAGES** 181

A) ***Les sites de villages*** 182

1° Les sites répulsifs 182
Les cuestas 182
Les fonds de bassins 184
Les bords des rivières 187
Les villages des rives de la Durance 191
2° Les sites recherchés 194
Les villages de pied de pente 194
Les villages perchés de bord de plateau 197
Les villages perchés sur des sommets rocheux 198
3° Les villages à plat 198

B) ***Le desserrement moderne*** 200

1° Les villages qui descendent 201
Les descentes anciennes 201
Les descentes récentes 202
2° Les villages qui remontent 206
3° Les villages perchés rajeunis 207

C) ***Les problèmes du perchement*** 208

1° Le problème de l'eau 208
2° Les caractères climatiques 210
3° Les problèmes du travail et du transport 212
4° Les problèmes de défense 212

D) *Le sens de la civilisation villageoise provençale* 213
1° L'hypothèse classique de l'habitat défensif 213
2° L'hypothèse de la civilisation arboricole 218
3° Les caractères originaux du village provençal 219
L'utilisation du rocher 219
Une compression médiévale 221
Où sont les institutions communautaires ? 222

V. — **LES HAMEAUX** 225

A) *Les principaux types de hameaux* 225
B) *Le hameau, forme d'habitat groupé* 228

VI. — **L'HABITAT DISPERSE** 231

A) *Traits morphologiques généraux de l'habitat dispersé* 231
1° L'appel du rocher 231
2° La recherche de l'eau 233
3° L'exposition et l'abri 236
4° Les habitats sans site défini des plaines occidentales 238
La proximité des centres urbanisés 238
La présence des canaux d'irrigation 239
L'obstacle des grands domaines 239

B) *Principaux types d'habitat dispersé* 240
Définitions préliminaires :
1° Le mas 242
a) *Les principaux types traditionnels* 243
b) *Les transformations récentes* 246
2° La bastide 249
a) *La création des bastides* 249
b) *Les caractéristiques de la bastide* 251
c) *Les principaux types de bastides* 255
d) *Le destin des bastides* 259
3° Le « domaine » 261

Conclusion générale sur l'habitat 263

TROISIEME PARTIE

LES STRUCTURES AGRAIRES

A) *LES TRAMES DES STRUCTURES AGRAIRES* 265

I. — **LA TRAME DES FINAGES COMMUNAUX** 268

II. — **LA TRAME DES CHEMINS RURAUX** 274

Les trames à structure rayonnante 276
Les trames quadrillées 276
a) Les basses plaines alluviales de colonisation récente .. 276
b) Les dépressions allongées du Var 277

III. — **LA TRAME DES PARCELLES** 279

1° Les documents 279

2° Les types de parcelles 281

a) Les petites parcelles carrées 281
b) Les grandes parcelles carrées 286
c) Zonation des grandes et petites parcelles 289
d) Les parcelles allongées 292
Les groupes isolés de lanières 292
Les blocs de lanières 296
Les parcelles curvilignes des terrasses 300
e) Les parcelles irrégulières de colline 303
f) Le parcellage des petites dépressions cultivables 304
g) Signification géographique des parcellages provençaux 306

3° Bornages, limites, clôtures 309

a) Les marques de bornage 309
b) L'open-field provençal et la vaine pâture 311
c) Les barrières végétales 313
d) Les murs 315

4° Les modifications du parcellage 316

a) Les techniques agricoles 316
b) Les changements des systèmes de culture 317
c) Le remembrement 318
d) Les tendances actuelles 319

B) *LES ELEMENTS DES STRUCTURES AGRAIRES*

I. — **ETUDE CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION** 321

1° Les recensements généraux du Ministère de l'agriculture .. 321
2° Les enquêtes agricoles annuelles 327
3° Les dossiers des Caisses d'allocations familiales agricoles 328
4° Les documents cadastraux 328
5° Les recensements de la population 329
6° L'enquête géographique 330

II. — **LA SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS** 331

1° Les régions de petites exploitations 332
a) *La région marseillaise* 332
b) *La région toulonnaise* 335
c) *La région comtadine* 336

2° Les régions de grandes exploitations 337
a) *L'ensemble Crau-Camargue* 339
b) *Le Haut Var* 339
c) *Le grande exploitation dans les collines de l'ouest* 340

3° Les régions où domine l'exploitation moyenne 340

III. — **LE MORCELLEMENT DES EXPLOITATIONS** 343

IV. — **LES MODES DE FAIRE VALOIR** 353

1° *Le faire valoir direct* 353
2° *Le métayage* 356
3° *Le fermage* 359
4° *Modes associés* 361

C) *LES STRUCTURES AGRAIRES : ETUDES REGIONALES*

I. — **LES REGIONS DE GRANDES EXPLOITATIONS** 363

1° La Camargue 363
a) Les conditions naturelles 363
b) La structure foncière 365
c) L'habitat 368
d) L'effort du capitalisme agricole et l'évolution des systèmes de culture 370
e) L'avenir de la Camargue 371
2° La Crau 372
a) Les conditions naturelles 373
b) La mise en valeur : le mouton 375
c) La mise en valeur : le foin de Crau 376
d) La mise en valeur : les terres cultivées 377
e) La structure foncière 378
Les grandes exploitations 379
Les petites exploitations 382
f) La Crau est-elle encore région pionnière ? 384
3° Le Haut Var 385
a) Le milieu 385
b) La structure foncière 386
c) Le « domaine » du Haut Var 388

Conclusion sur les régions de grandes exploitations 389

II. — **LES REGIONS DE MOYENNES EXPLOITATIONS** 390

1° Caractères généraux 390
2° Les bassins varois 391
3° Le bassin viticole du Beausset 395
4° Collines et dépressions de la Provence Occidentale 396
5° Le Val de Durance 399
6° Le Pays d'Aigues 401

III. — **LES REGIONS DE PETITES EXPLOITATIONS** 403

1° Horticulteurs et maraîchers depuis plusieurs générations : Ollioules 404
2° La région fruitière de Solliès Pont 406
3° La frange mouvante des banlieues maraîchères marseillaises 407
4° Le complexe comtadin 412

Conclusion générale 421

BIBLIOGRAPHIE 429
I. Sources manuscrites 429
II. Livres et articles 431

INDEX 451
TABLE DES CARTES ET FIGURES 455
TABLE DES PHOTOGRAPHIES 457
TABLE DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES VERTICALES 458
TABLE DES MATIÈRES 459

PHOTOGRAPHIES

Photo Livet

PHOTO I. — Seillons-source-d'Argens.

Type de bassin à chicots. Bosse rocheuse couverte de garrigue maigre émergeant des champs cultivés. Au fond le plateau triasique boisé.

Photo Livet

PHOTO II. — Saint-Ser.

Ravins creusés en quelques mois dans les marnes bégudiennes.

Photo Livet

PHOTO III. — Cucuron. Vallon au pied du Lubéron.

Type d'irrigation individuelle. Un suintement recueilli par une canalisation de fortune alimente un bassin. Jardinage méticuleux. Parcelles perpendiculaires au vallon. Fruitiers sur les premières pentes. Terrasse à l'amont.

Photo Livet

PHOTO IV. — Saint-Marc la Morée.

Arrosage automatique par aspersion sur luzerne. A droite, site de villa gallo-romaine. Au fond la cuesta thanétienne.

Photo Livet

Photo V. — Village de bord de plateau.

Seillons-source-d'Argens. Arrivée par le plateau, au nord. Face aveugle du village. Quelques maisons pointent au-dessus du rebord rocheux.

Photo Livet

Photo VI. — Village de bord de plateau.

Seillons-source-d'Argens, vu de la dépression, au midi. Face vivante. Le village étage ses maisons de la corniche sommitale jusqu'à mi-pente. On reconnaît, en haut de l'agglomération, la maison cubique qui pointait à gauche sur la photo V.

Photo Livet

PHOTO VII. — Une civilisation de la pierre :
construction rurale en forme de borie aux environs de l'Isle-sur-Sorgue.

Photo Livet

PHOTO VIII. — Une civilisation de la pierre : Esparron
Ruelle en escalier. Au fond, bloc de rocher en place utilisé dans la construction.

Photo IX. — Châteaurenard.

Maison en tapy. Vue arrière. L'absence de crépi laisse voir les traces de coffrage, ainsi que les anciens logements des poutres de l'échafaudage.

Photo Livet

Photo X. — Fuveau.

Cabanon de campagne. Construction récente. Murs de parpaings. Toît en tôle ondulée. Citerne souterraine où se rassemblent les eaux de pluie.

Photo Cellard, à Bron

Photo XI. — Les Pennes-Mirabeau. Vue générale aérienne.

Village perché allongé sur une échine rocheuse que la route traverse en tunnel (à droite). Chicots rocheux qui pointent çà et là dans le village. Maisons hautes, mitoyennes, étagées en rangées parallèles. Façades uniformément orientées au midi. Arbres rares. Recherche visible de l'ensoleillement. Les loggias, les balcons où sèche le linge, achèvent de donner à l'agglomération une allure typiquement méditerranéenne. Le peuplement se concentre sur la barre rocheuse et délaisse les dépressions du premier plan et du fond.

Photo Livet

Photo XII. — Cabriès.

Village perché tassé sur la face sud d'un piton rocheux. La vue est prise de l'ouest.

Photo Livet

Photo XIII. — « Les Logis » de Venelles.

Dédoublement du village perché. Hameau récent (XVII[e] siècle) développé le long de la route des Alpes, en contrebas du vieux village. Vue prise du vieux Venelles. Parcelles carrées. Céréales complantées d'amandiers. Au fond, le massif du Concors et, à droite, Sainte-Victoire.

Photo Livet

Photo XIV. — Poste de chasse. Route de Rians à Saint-Maximin.

Propriété privée close de grillages. Proximité immédiate d'arbres variés sur lesquels les oiseaux viennent se poser. Installation déjà perfectionnée : pierres maçonnées en partie, cheminée.

Photo Livet

PHOTO XV. — Bastide aux environs d'Aix.

Au sud, ombragée par les derniers platanes de l'allée, l'habitation du propriétaire. A l'est, et au rez-de-chaussée, les ouvertures plus modestes du « logis du paysan ».

Photo Livet

PHOTO XVI. — Cheval Blanc. Mas maraîcher.

Maison-bloc en longueur, face au midi. Habitation au centre, à ouvertures étroites. Bâtiments d'usage ajoutés aux deux extrémités selon les besoins. Chêne-vert, cyprès, platane.

Photo Livet

Photo XVII. — Entre Tarascon et Arles.

Début de la zone camargaise des grandes exploitations. Habitat invisible. Rizières en vastes parcelles. Au fond, haies vives encadrant des prairies irriguées. Au loin, les Alpilles.

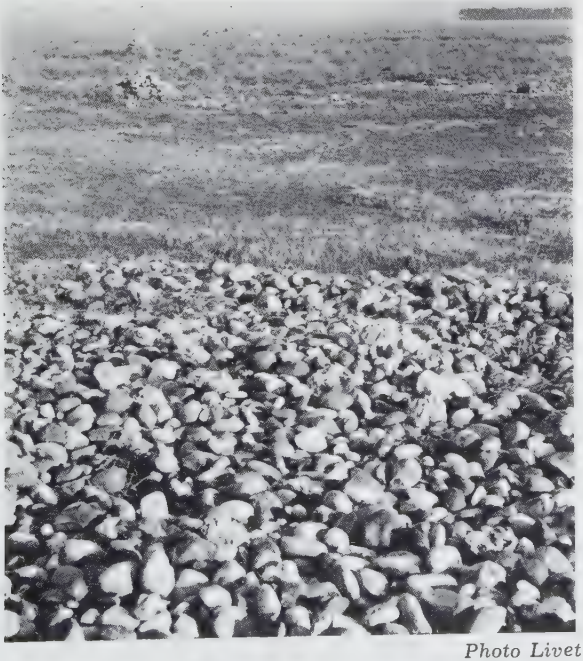

Photo Livet

Photo XVIII. — La Crau pierreuse.

Immense étendue stérile des coussous. Galets de Crau entassés. Au premier plan, portion d'un cordon d'épierrage faisant ligne divisoire. Plus loin, pyramides dressées pendant la guerre pour faire obstacle aux atterissages possibles. Au loin, alignement serré des cyprès abritant une culture.

Photo Livet

Photo XIX. — La Crau irriguée, près Saint-Martin de Crau.

Paysage verdoyant. Foin de Crau dans prairie irriguée et colmatée. Haies vives plantées d'arbres (peupliers et ormes).

Photo Livet

Photo XX. — Entre Pourrières et Rians.

Plateau jurassique couvert d'un taillis de chênes pubescents. Ferme du Puits de Rians, dans une clairière de défrichement correspondant à un placage de crétacé supérieur. Vue prise du Pain de Munition.

Photo Livet

Photo XXI. — Mazaugues. Ferme de la Croix.

Type de grosse ferme isolée des plateaux varois. Maison-bloc de construction robuste à éléments juxtaposés. Site de pied de pente où pointe la rocaille. Le jas, dont le toît surbaissé dessine une avancée, est caractéristique de l'économie.

Photo Livet

Photo XXII. — Bassin du Beausset.

Au fond, cuesta et village perché de La Cadière. La dépression monoclinale est occupée par la vigne, associée ici à un habitat dispersé.

Photo Livet

Photo XXIII. — Dépression Permienne. Environs de Cuers (avant 1956).
Vue prise du haut du pied de pente. Vigne complantée de cerisiers. Oliviers sur céréales. Haie de cyprès naissante.

Photo Livet

Photo XXIV. — Dépression Permienne. Environs du Cannet (après 1956).
Village perché. Terrasses à demi abandonnées. Au premier plan, oliviers morts arrachés au tracteur.

Photo Livet

Photo XXV. — Provence occidentale.

Vue de la route de Manivert sur le plateau de Lambesc.
Etendue forestière (chênes-verts et pins d'Alep) où se découpent des clairières de culture.

Photo Livet

Photo XXVI. — Provence occidentale.

Venelles. Terrasses à demi abandonnées. Troupeau de moutons pâturant une jachère.

Photo Livet

Photo XXVII. — Provence occidentale. Les Baumes, près Venelles.
Collines rocailleuses couvertes de pins d'Alep. Champ maigre dans la dépression.
Amandiers en voie de disparition sur céréale biennale.

Photo Livet

Photo XXVIII. — Provence occidentale. Jachère. Olivette à l'abandon.
Vieux arbres gelés à cœur, rejetant du pied en touffes buissonnantes.
Nul ne se soucie d'abattre les arbres morts ni de tailler les jeunes pousses.

Photo Livet

PHOTO XXIX. — Cultures maraîchères et florales entre Ollioules et Sanary.
A partir du premier plan, carrés de terre préparés pour l'irigation, glaïeuls, artichauts, serre à œillets, oliviers. La mer est au fond, à droite.

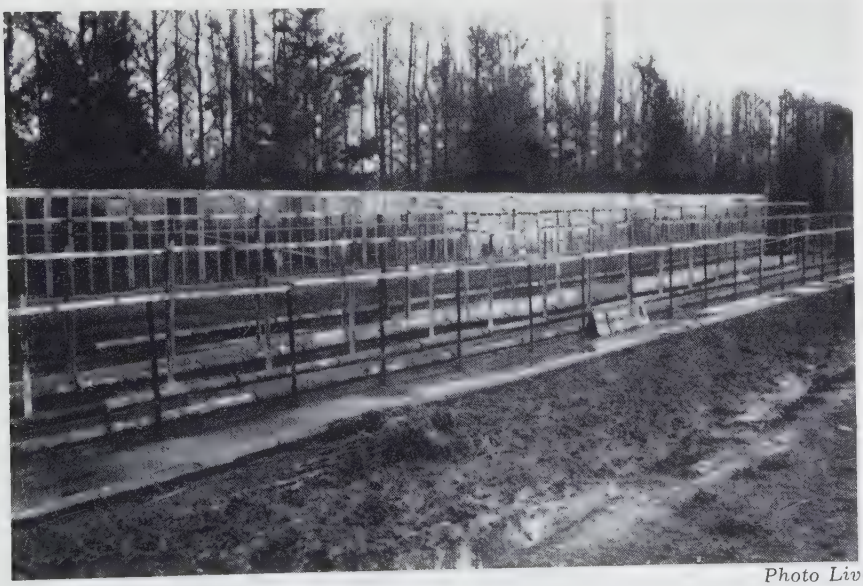

Photo Livet

PHOTO XXX. — Val de Durance. Serres à melons en voie de réfection.
Noter le vieillissement de la haie de cyprès, dont la protection n'est plus guère efficace.

Photo Livet

Photo XXXI. — Cavaillon.

La plaine maraîchère vue vers le nord-est du haut de la colline Saint-Jacques.
Semis de mas maraîchers encadrés de haies de cyprès.
Au fond, la tache blanche de la carrière de Saint-Peyre marque les premières pentes des Monts de Vaucluse.

Photo Livet

Photo XXXII. — Le Thor. Paysage coupé et foisonnant.

Raisins de table protégés par des cyprès et des claies de roseaux.
Au fond, les bâtiments d'exploitation.

Photo Livet

Photo XXXIII. — Cheval-Blanc.

Champs encadrés de cyprès et cloisonnés de « canisses ».
Culture de tomates, repiquées et tuteurées. Arrosage à la raie par gravité.

Photo Livet

Photo XXXIV. — Cheval-Blanc. Paysage maraîcher comtadin.

Mas maraîcher en maison-bloc à terre, face au midi. Haies de cyprès, cloisons de « canisses ».
Cultures diverses : de gauche à droite, prairie (à l'ubac), vigne, melons sous châssis, pommes de terre nouvelles.

PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES VERTICALES

Photo I. G. N.

La Crau à l'est de Saint-Martin-de-Crau. Enormes parcelles. Contact avec la garrigue au nord-est. Semis de petits mas à l'ouest, avec prairies irriguées et haies de cyprès.

Photo I. G. N.

Pourrières. Partie orientale du Bassin d'Aix. Au centre, l'Arc, révélé par sa forêt-galerie. Immédiatement au nord de la rivière, traces rectilignes de la Via Aurelia, dans le prolongement de la Nationale 7. Damier de petits champs carrés. Chicots rocheux soulignés par des taches de garrigue ou de pinède. Les nuances du grisé traduisent à la fois la bigarrure pédologique et l'érosion des sols. Pourrières se perche sur une petite butte près des collines bordières.

Photo I. G. N.

Eyragues (sud de Châteaurenard). Village groupé à enceinte circulaire. Semis de petits mas maraîchers. Trois types de terroirs : zone maraîchère avec parcelles « photographiques » allongées soulignées par les haies de cyprès; zone des prairies irriguées (centre sud); zone de la « Petite Crau » (à l'est), cultures sèches en petits champs carrés.

Photo I. G. N.

Les Milles. 6 km d'Aix. Sur l'Arc. Damier de petits champs carrés. Semis de bastides soulignées par leur pinède. Champs curvilignes des restanques le long de chaque abrupt.

Photo I. G. N.

Collines et ravins au nord-est d'Aix.
Champs de vallon en rubans contrastant avec l'étendue de la garrigue.

Photo I. G. N.

Tourves (Var). Répartition des cultures en fonction du relief. Plateau triasique façonné en relief appalachien. Barres et crêtes boisées. Terrasses abandonnées le long des pentes. Dépressions occupées par la vigne. Champs allongés de vallon dans les dépressions les plus étroites; ailleurs, damier de petits champs carrés. Dans le coin sud-est, le village de Tourves.

Photo I. G. N.

Le Puy-Sainte-Réparade (Val de Durance). Ancien village perché sur une butte-témoin. Le village récent est installé dans la plaine alluviale. Peuplement en hameaux et bastides. Quatre types de terroirs : restanques curvilignes abandonnées sur les pentes; champs carrés irréguliers des collines; champs carrés géométriques et assez vastes de la plaine; lanières entre la Durance et la digue.

Photo I. G. N.

Cadenet (Val de Durance). Village de pied de pente. Contraste entre trois types de terroirs : plaine alluviale irriguée divisée en lanières; plateau cultivé couvert de petits champs carrés; dans les collines, champs curvilignes des restanques, champs rubannés des vallons, plaques boisées des pinèdes.

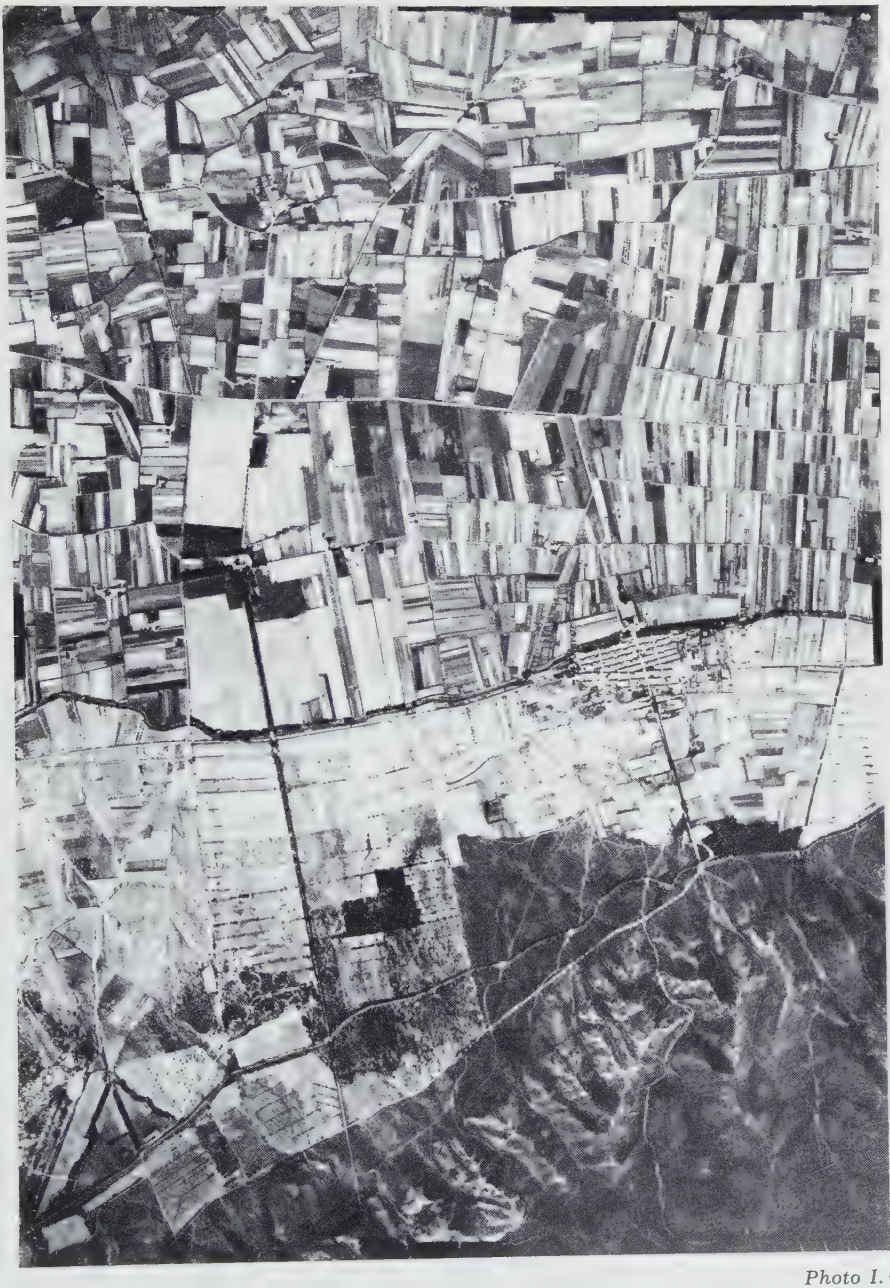

Photo I. G. N.

Charleval (Val de Durance). Village à plat. Plan en damier, 1741.
Trois types de terroirs : colline sauvage; champs carrés de pied de pente; lanières et champs carrés de la plaine alluviale. La Durance est au nord de la photographie.

Photo I. G. N.

Vinon (Var, sur le bas Verdon). Village de pied de pente. Torrent endigué. Traces de divagations anciennes au nord et au sud. Quatre types de terroirs : colline sauvage avec champs rubannés de vallon; « iscle » récemment conquise divisée en lanières; champs rectangulaires de l'ancienne iscle au nord de la digue; très grands champs carrés de la terrasse ancienne.

Photo I. G. N.

Seillons-source-d'Argens. Type de bassin varois cultivé encadré de hauteurs boisées. Au nord-ouest, table déserte du plateau de Rians (calcaire portlandien). Au sud-est, avancée du plateau triasique varois, avec cultures en îlots dans des dépressions et vestiges abondants de terrasses reconquises par la forêt. Les cultures de la dépression butent dès les premières pentes contre la forêt. Une butte-témoin miocène fixe le village et ordonne autour d'elle les champs selon les courbes de niveau. Les champs diminuent de taille à proximité du village.

La plaine est vide d'habitats. Quelques rares fermes sont collées au pied de pente.

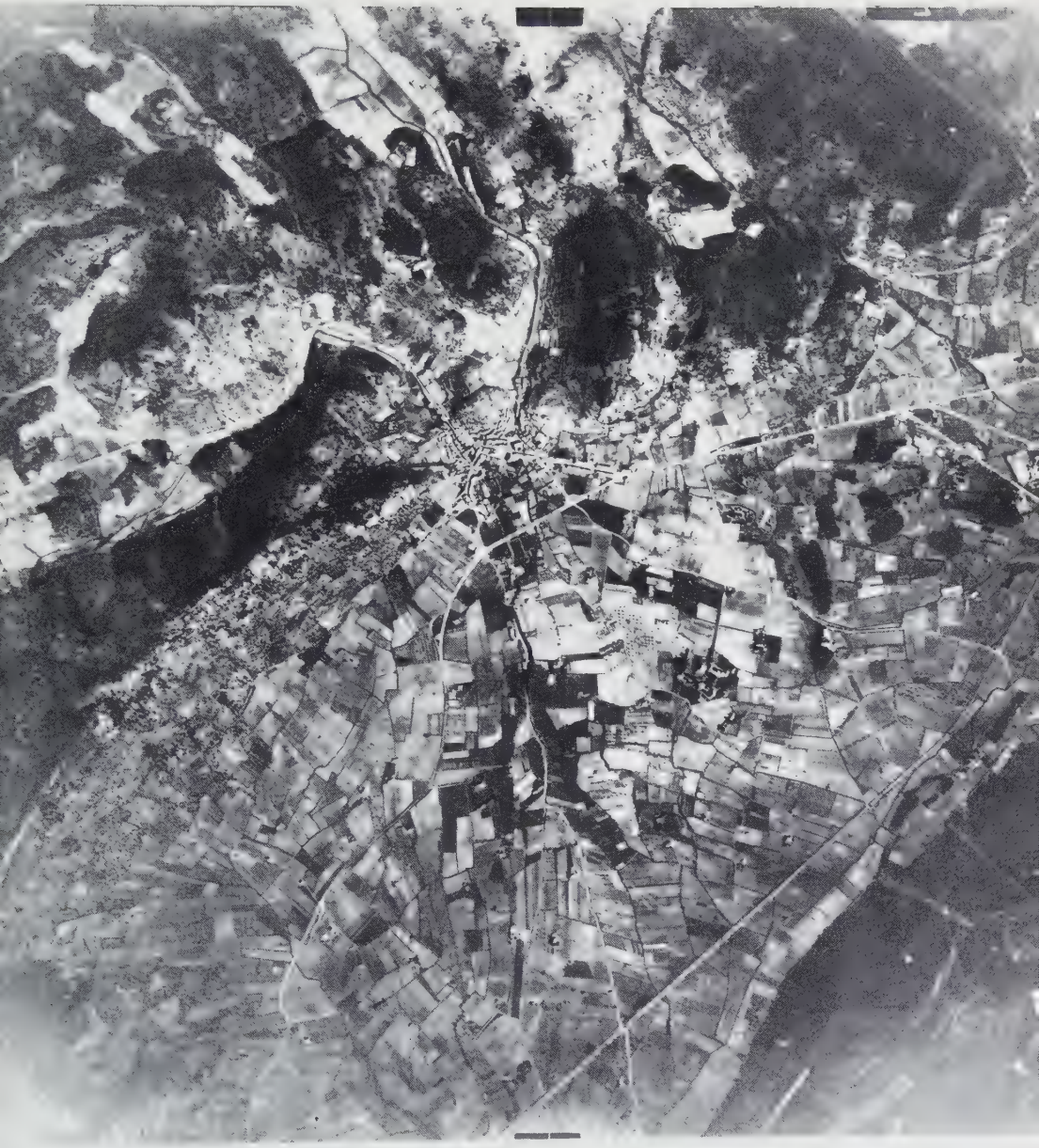

Photo I. G. N.

Le Luc. La Dépression Permienne se découpe nettement entre au nord-ouest le plateau triasique et au sud-est la forêt des Maures. Village de pied de pente, au débouché d'une vallée sèche empruntée par la route Aix-Nice. Les maisons s'alignent en courbe le long des pieds de pente, en ligne droite le long des routes. A l'est, quartier de la gare. Nombreuses terrasses abandonnées sur le plateau. A l'ouest, pied de pente aménagé autrefois en terrasses, et souligné par les progrès de la friche et de la forêt. Damier de petits champs carrés (vignobles) dans la Dépression.

IMP. LOUIS-JEAN — GAP

Dépôt legal n° 58 — 1962

Vu, le 2 mai 1961,

Le Doyen de la Faculté des Lettres
et Sciences Humaines
de l'Université de Paris
André AYMARD

Vu et permis d'imprimer,

Le Recteur de l'Académie de Paris
Jean SARRAILH